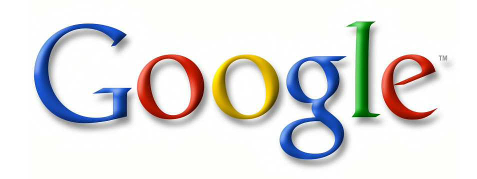
Google

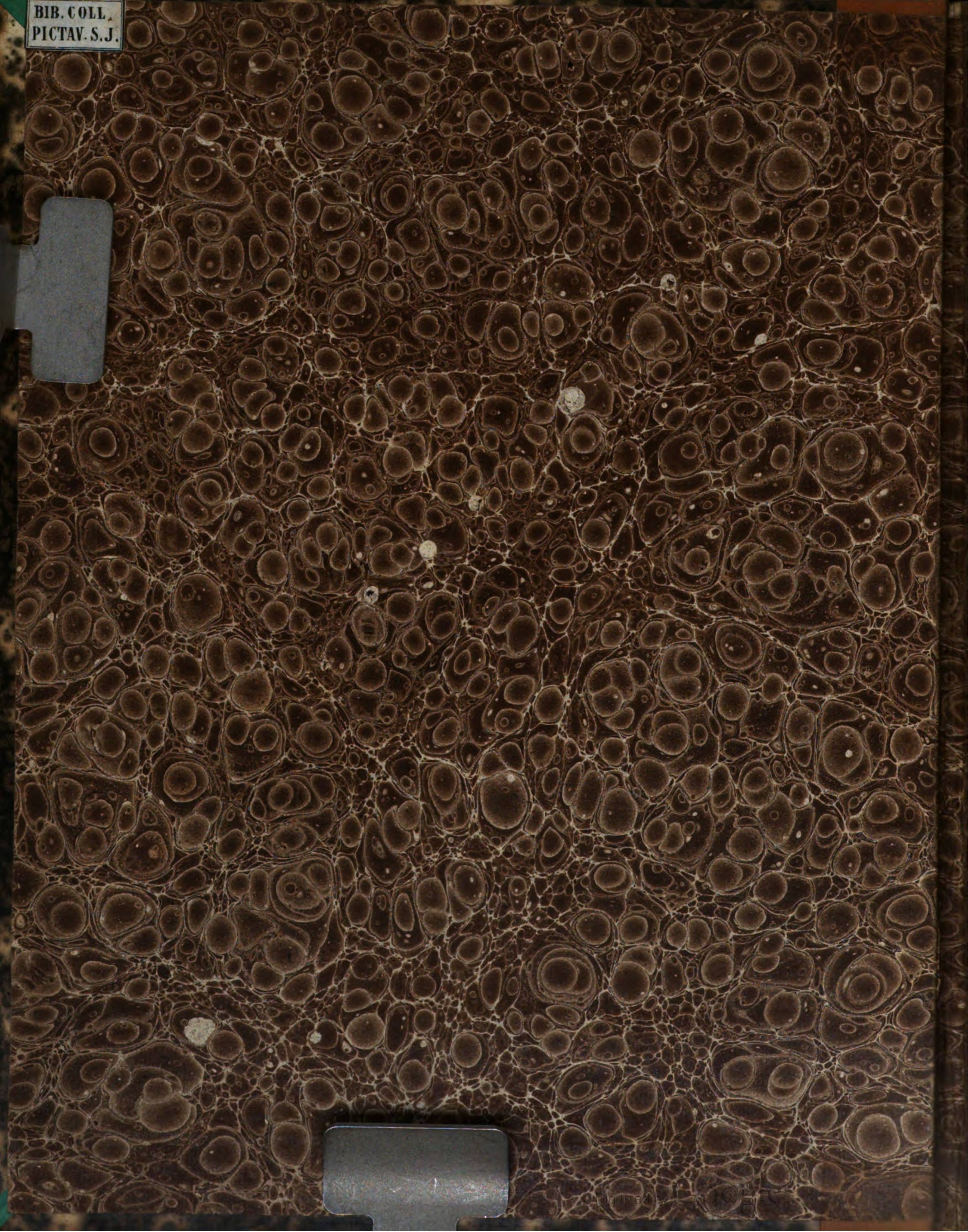

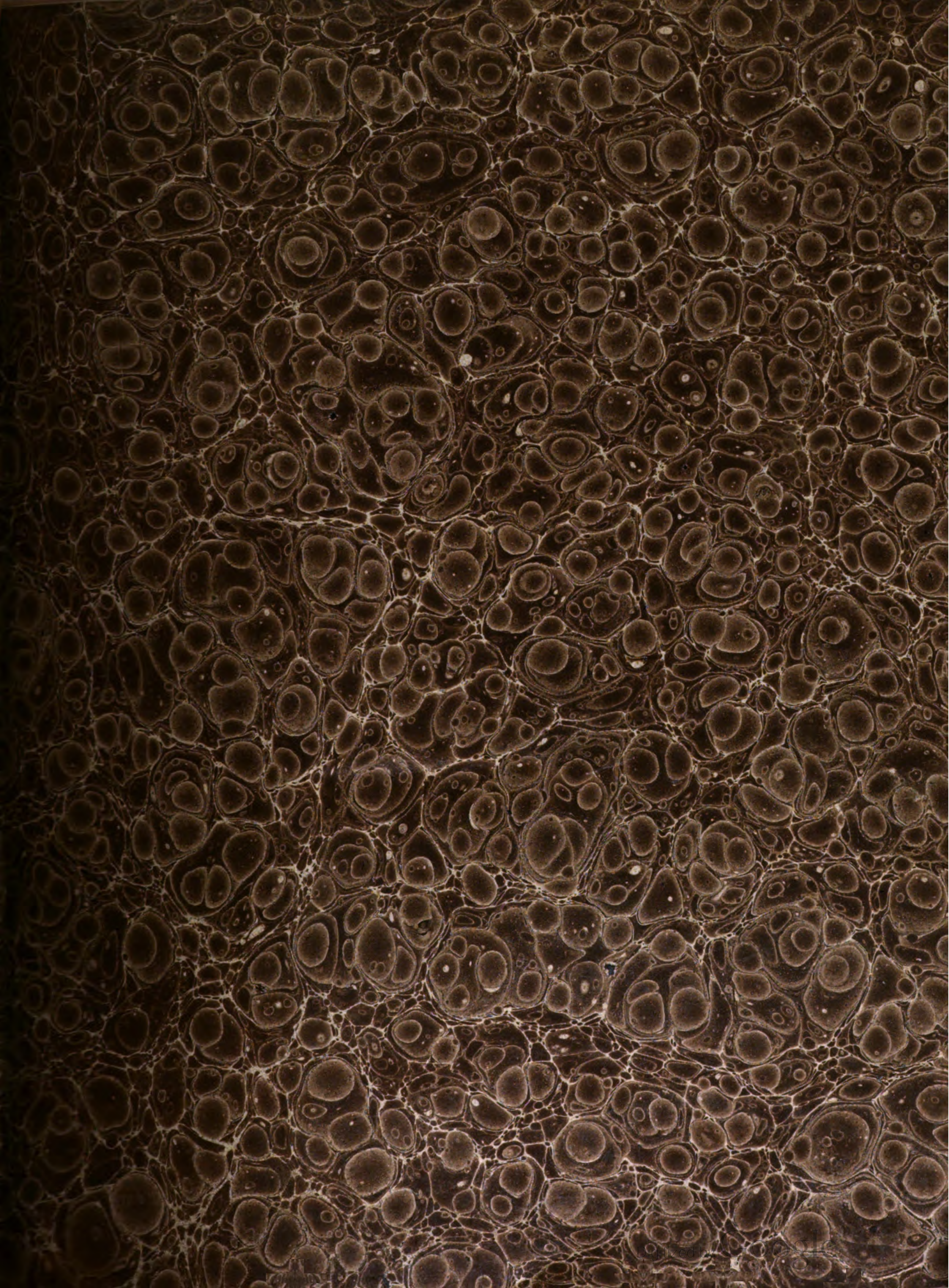

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

# BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Hébert, garde des sceaux, président.

Assistants. .
- M. Lebrun, de l'Institut, Académie française, secrétaire du bureau.
- M. Quatremère de Quincy, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des beaux-arts.
- M. Quatremère, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Naudet, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et Académie des sciences morales et politiques.

Auteurs. . .
- M. Biot, de l'Institut, Académie des sciences, et membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Raoul-Rochette, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.
- M. Cousin, de l'Institut, Académie française, et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Letronne, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Eugène Burnouf, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Flourens, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Villemain, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Patin, de l'Institut, Académie française.
- M. Libri, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Magnin, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

---

ANNÉE 1848.

PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

---

M DCCC XLVIII.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

## JANVIER 1848.

*LATINA, quæ medium per ævum in triviis necnon in monasteriis vulgabantur, CARMINA sedulo iterum collegit, quamplura vermibus arripuit et variis illustrata disquisitionibus gratanter eruditis donavit Edélestand du Méril. Ebroicis, typis L. Tavernier, 1847. (Poésies populaires latines du moyen âge.* Paris, Firmin Didot frères; Leipsick, A. Franck.) 1 vol. in-8° de 454 pages.

On a pu lire, en 1844, dans ce journal, l'examen fort développé d'un précédent recueil de M. Edélestand du Méril, intitulé : *Poésies populaires latines antérieures au XII^e siècle.* Le livre dont nous avons à rendre compte aujourd'hui ne porte pas exactement le même titre[1]. Ce n'est ni un second volume, ni une nouvelle édition du premier travail, comme on le pourrait croire; c'est une collection nouvelle de poésies latines, soit publiées pour la première fois sur des manuscrits de divers âges, soit réimprimées sur des textes revus et amendés. Les personnes que cette branche de littérature intéresse peuvent se rappeler que nous avons présenté dans ce journal quelques objections à la dénomination de *populaires* donnée aux poésies que renferme le premier recueil. Cette qualification ne nous a paru applicable qu'à un bien petit nombre d'entre elles. Nous avons cru reconnaître dans la plupart une origine érudite ou sacerdotale. Néanmoins, dans l'introduction de son

[1] Le titre latin du premier recueil de M. du Méril est : *Poeseos popularis ante seculum duodecimum latine decantatæ reliquias sedulo collegit, etc.* Il a été rendu compte de ce volume dans les cahiers de janvier, mars et mai 1844.

nouveau recueil, M. du Méril maintient avec insistance ses classifications, et cherche à les justifier par des arguments nombreux, qui ne m'ont pas, je dois le dire, toujours convaincu. Quoi qu'il en soit, je n'insisterai pas. J'ai exposé mes convictions; M. du Méril, de son côté, a développé les siennes; c'est aux juges du camp à décider. Je ferai seulement remarquer que, tout en combattant l'opinion que j'ai émise de la presque impossibilité de composer une collection de poésies latines populaires au moyen âge, M. du Méril finit par se rapprocher beaucoup de mon avis. « L'imperfection des langues vulgaires, dit-il (page 5 de son *Introduction*), empêcha la plus grande partie des chants populaires de parvenir jusqu'à nous. » — C'est exactement l'opinion que je soutiens. « Celles-là seulement qui s'adressaient à la nombreuse classe des *clercs*, et dont la forme *érudite* était à l'abri des variations continuelles du langage, trouvaient des mémoires empressées de les retenir et des écrivains disposés à les recueillir. » — Qu'ai-je dit autre chose? — « Les habitudes du culte faisaient du latin la langue naturelle du clergé; les magistrats lui demandaient la connaissance des lois;.... les lettrés lui conservaient ces amours involontaires qu'on porte aux idées et aux choses qui font l'occupation de la vie. Grâce aux chants de l'Église, longtemps encore après qu'il avait été remplacé dans l'usage journalier par les idiomes qui en étaient sortis, le latin était, *en quelque sorte*, resté populaire. » — Sur ce dernier point, il faut bien s'entendre. Oui, après la naissance des langues modernes, la langue latine demeura quelque temps populaire, mais seulement parmi les érudits et le clergé; ce qui revient à dire qu'au XI$^e$ et au XII$^e$ siècle le latin n'était plus qu'un idiome purement érudit et clérical. Une fois que M. Edélestand du Méril ramène à un sens aussi étroit ses expressions de langue et de poésie populaires, il ne reste plus entre nous qu'une simple question de mots, qu'il serait puéril de prolonger. Ce que j'appelle *poésie érudite* ou *cléricale*, M. du Méril l'appelle *poésie populaire parmi les clercs ou parmi les lettrés*. Soit; chacun est libre de ses définitions. Réduite à ces termes, la discussion serait sans objet. M. du Méril a, d'ailleurs, fait mieux encore que d'expliquer sa pensée dans ce sens restreint. Il a donné à son second recueil un titre beaucoup plus exact qu'au premier, et je ne puis que l'en féliciter. On a lu plus haut ce nouveau titre : *Latina, quæ medium per ævum in triviis nec non in monasteriis vulgabantur, carmina*. Si M. du Méril avait ajouté *in scholis*, ce sommaire serait irréprochable et complet. Seulement nous aurions encore à regretter que la part de la poésie de carrefours, c'est-à-dire la part de la seule vraie poésie populaire, soit dans ce recueil, comme

dans le précédent, si peu étendue, en comparaison de la place qu'y occupent les compositions scolaires ou ecclésiastiques. Je dois ajouter que le motif qui a, sans doute, plus que notre légère polémique, déterminé M. du Méril à modifier son premier titre, c'est qu'il ne s'est pas arrêté, cette fois, au XII^e siècle; il s'est avancé jusque dans les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles; et il était dès lors de toute impossibilité de soutenir que, durant cette période, le latin fût demeuré populaire, dans la commune acception du mot. L'illusion, à cet égard, n'était plus possible.

M. du Méril a divisé son livre, ainsi que le précédent, en deux grandes sections : 1° les poésies religieuses et morales; 2° les poésies sur des sujets profanes. La première partie est de beaucoup la plus riche en morceaux inédits : il y en a, je crois, vingt-deux sur vingt-sept, tandis que je n'en compte que quatorze sur trente-trois dans la seconde. C'est donc, outre un assez grand nombre de fragments disséminés dans l'introduction et dans les notes, environ trente-six pièces que ce savant et laborieux éditeur a sauvées de l'oubli et peut-être de la destruction, *vermibus arripuit*, comme il le proclame lui-même. Un tel résultat appelle assurément toute la reconnaissance des personnes qui prennent, comme nous, un vif intérêt à la conservation des monuments du moyen âge. Accomplir une si digne tâche, c'est avoir bien mérité des lettres.

Le nouveau volume s'ouvre par six chants sur la nativité du Christ. Les trois premiers sont extraits d'un précieux manuscrit, en partie du XI^e siècle, possédé autrefois par l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, aujourd'hui par la Bibliothèque royale. Ce manuscrit (n° 1139) contient de véritables trésors, notamment les fragments de quatre mystères, savoir de Rachel, des saintes femmes, des vierges sages et des vierges folles et de la nativité du Christ, que nous avons essayé de restituer dans ce journal [1]. Le dernier vers du premier de ces trois noëls,

Modo dicatur lectio,

prouve que cette pièce, qui est accompagnée, dans le manuscrit, de la notation musicale, et qui a pour refrain *gaudeat homo* [2], se chantait dans l'église avant la lecture de l'épître, suivant l'usage établi pour toutes les annexes (lyriques ou même dramatiques), insérées pour la satisfaction du peuple dans les offices. Les morceaux de ce genre écrits en

[1] Voyez le cahier de février 1846. — [2] On trouve dans le même manuscrit (n° 1139), à quatre feuillets d'intervalle, une strophe isolée qui se termine par les mêmes mots, *gaudeat homo*, trois fois répétés. Je crois qu'il aurait été bon de rapprocher cette strophe de la première pièce, ne fût-ce que par une note.

latin ont été, à mon avis, composés par des ecclésiastiques, et souvent adaptés à des airs aimés de la foule, dans l'intention de les substituer plus aisément aux chansons en langue vulgaire qu'en beaucoup de lieux la tolérance du clergé avait permis à la dévotion populaire d'introduire dans la liturgie. Quant à cette première pièce, son origine ecclésiastique est prouvée par les deux premiers vers :

Nunc clericorum concio
Devota sit cum gaudio, etc.

D'ailleurs, bien loin de nier le moins du monde la participation des laïcs aux chants et aux cérémonies du culte, personne n'en est plus convaincu et n'a plus que moi travaillé à la démontrer: seulement, j'ai exprimé la ferme croyance qu'au XIe et au XIIe siècle ces effusions de la piété et du génie populaires ne se produisaient pas en latin, mais dans les idiomes alors naissants. J'ai ajouté que, par malheur, bien peu d'échantillons de cette hymnologie vraiment populaire nous ont été conservés par l'écriture, attendu que le clergé, qui seul tenait la plume au moyen âge, ne s'est que médiocrement soucié de servir de secrétaire à ces productions laïques[1]. Ce fut aux XIIIe, XIVe et XVe siècles que les cantiques en langue vulgaire prirent un irrésistible développement, jusqu'au moment où le contre-coup de la réforme les fit presque entièrement bannir des églises catholiques, surtout en France, en Angleterre et en Allemagne. Cependant, quoique très-rares au XIe et au XIIe siècle, je n'ai jamais pensé ni dit que les exemples de poésies demi-populaires et demi-religieuses en langue vulgaire fussent absolument introuvables. Je pourrais même, au besoin, citer plusieurs pièces de cette classe; pour aujourd'hui, je me bornerai à signaler des stances à la Vierge (*Versus sanctæ Mariæ*), en langue limousine, que je crois inédites et qui se trouvent dans ce même manuscrit (n° 1139 de la Bibliothèque royale), d'où M. du Méril a tiré ses trois noëls latins[2]. Cette partie du manuscrit remonte à la seconde moitié du XIe siècle. Je transcris les premiers couplets de ce chant, que je ne crains pas de présenter comme un des plus anciens types de poésie populaire sur un sujet pieux :

| | |
|---|---|
| O Maria, Deu maire! | O Marie, mère de Dieu! |
| Deu tes e fils e paire; | Dieu est ton fils e ton père; |
| Domna, preia por nos | Dame, prie pour nous |
| To fil lo glorios; | Ton fils glorieux; |

[1] *Journal des Savants*, cahier de janvier 1844, p. 18. — [2] Fol. 49.

| | |
|---|---|
| E lo paire aissamen, | Et le père aussi, |
| Preia por tota jen, | Prie-le pour tout le genre humain; |
| E cel no nos socor, | Et, s'il ne nous secoure, |
| Tornat nos es a plor. | Il nous faut recommencer à pleurer. |
| Eve creet serpen | Ève crut le serpent |
| Un angel resplenden, | Un ange de lumière, |
| E so nos envaigen | Et, ainsi nous serions perdus |
| Deus nes om veramen. | Si Dieu ne s'était fait homme véritablement. |
| Etc. | Etc. |

Voilà de quelle façon, au milieu du XI^e siècle, la voix du peuple intervenait dans les offices. Au reste, M. du Méril nous a donné (et je l'en loue) ces trois hymnes de Noël en langue latine pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour des compositions ecclésiastiques, ce qui ne les rend ni moins curieuses, ni moins dignes d'être conservées.

Parmi les pièces du nouveau volume, qui portent le plus profond caractère de l'inspiration monastique, je signalerai surtout les quatre-vingt-dix-sept strophes *sur les misères de la vie humaine*, que plusieurs critiques ont attribuées à saint Bernard, mais que Dom Mabillon n'a point admises dans les œuvres qu'il a données du saint docteur. Cette longue élégie, empreinte, au plus haut degré, de la mélancolie particulière au moyen âge et surtout au XII^e siècle, rappelle les *odæ flebiles* d'Abeilard[1]. Nous ne connaissions jusqu'ici que des fragments de cette complainte publiés par Leyser et par Daniel. M. du Méril l'a imprimée tout entière d'après un manuscrit à peu près contemporain[2]. Dans ces quatrains qui tombent un à un, comme les battements d'un glas funèbre, l'auteur semble avoir recherché l'uniformité du son et la monotonie du rhythme, comme pour ajouter à la tristesse du sentiment et à la langueur de la pensée :

Heu! heu! mundi vita,
Quare me delectas ita?
Cum non possis mecum stare,
Quid me cogis te amare?

Heu! vita fugitiva,
Omni fera plus nosciva,
Cum tenere te non queam,
Cur seducis mentem meam?

[1] Ces *Planctus* d'Abeilard ont été publiés dans le *Spicilegium Vaticanum* de Carl. Greith. Frauenfeld, 1838, p. 121-131. M. du Méril, qui avait déjà inséré une de ces pièces dans son premier recueil (p. 174), en a introduit une seconde dans son nouveau volume, avec diverses autres poésies latines d'Abeilard. — [2] N° 2389 de la Bibliothèque royale.

Heu! vita, mors vocanda,
Odienda, non amanda,
Cum in te sint nulla bona,
Cur expecto tua dona?

Puis, quand il a épuisé cette formule interrogative par une vingtaine de couplets jetés dans ce moule, le poëte passe à un autre tour qu'il ne prolonge pas moins longtemps :

Si quid boni cupiebam,
Te contrariam habebam;
Et, cum ego te credebam,
Nihil boni faciebam.

Si volebam jejunare,
Me dicebas ægrotare,
. . . . . . . . . . . . . . . . . .
Si volebam culpas flere
Quas suaseras audere,
Tu dicebas quod per fletus,
Fierem quandoque cæcus, etc.

Leyser a confondu cette lamentation monastique avec la fameuse prose de la fête des Morts, le *Dies iræ.* La cause et l'excuse de cette erreur se trouvent dans la ressemblance de plusieurs strophes :

Cum revolvo moriturus
Quid post mortem sim futurus,
Terret me terror venturus,
Quam expecto non securus.

Terret me dies terroris,
Iræ dies et furoris,
Dies luctus et mœroris,
Dies ultrix peccatoris!

Et plus loin la contre-partie de cette pensée :

Appropinquat enim dies
In qua justis erit quies;
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Dies illa, dies vitæ,
Dies lucis inauditæ... etc.[1]

Le terrible thème du jugement dernier a souvent inspiré les hymnologues du moyen âge. Chaque siècle et, pour ainsi dire, chaque église

[1] Voy. M. du Méril, *Nouveau recueil*, p. 108-121.

et chaque monastère ont voulu avoir leur *rhythmus de die mortis*. M. Edélestand du Méril en a publié plusieurs, et tout récemment M. Paulin Blanc, conservateur de la bibliothèque de Montpellier, a fait paraître dans le quinzième numéro des publications de la Société archéologique de cette ville, une prose abécédaire sur le dernier jour, tirée d'un manuscrit du XIe siècle provenant de l'abbaye d'Aniane. La strophe suivante donnera une idée de la langue et du rhythme de cette pièce :

Dies illa tam amara, tam tremenda,
Dies illa dira nunciabit signa.
Rugient maria sicut leo in silva,
Littori nova mandabunt prælia,
Cum meatu navium ibunt in interitum;
Non transmarinæ quærentur merces.
Cis pontum et citra lues.
Heu miseri! Heu miseri! quid, homo,
Ineptam sequeris lætitiam[1]?

Parmi les poésies érudites, évidemment composées dans les écoles, et presque toutes hostiles au clergé, les plus piquantes sont celles qui ont été longtemps attribuées à Walter Mapes, et que M. du Méril restitue à Gauthier de Châtillon. La première de ces deux satires (*De mundi statu*) est presque un centon; du moins chacune de ses strophes de quatre vers se termine-t-elle par une citation ou une allusion classique[2]:

Semper ego auditor tantum? numquamne reponam?
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Fistula disparibus septem compacta cicutis.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Difficile est nobis satiram non scribere.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Quidquid delirant reges . . . . etc., etc.

La seconde de ces satires est dirigée contre le haut clergé qu'elle taxe de désordre et de simonie. Elle est écrite d'un style un peu moins pédantesque que la première, mais fort obscur. On y remarque cependant quelques vers concis et bien frappés, tels que celui-ci:

Ore psalmos ruminant, in corde mercatum[3].

[1] L'éditeur a joint au texte de cette prose une traduction et des remarques philologiques. Ce mémoire, tiré à part, est intitulé : *Nouvelle prose sur le dernier jour, composée avec le chant noté vers l'an 1000*. Montpellier, 1847, in-4°. — [2] Voy. M. du Méril, *Nouveau recueil*, p. 155. — [3] Id. *ibid.* p. 161. Cette pièce et la précédente sont données d'après le manuscrit n° 3245 de la Bibliothèque royale.

On doit savoir beaucoup de gré à M. du Méril de la publication d'une autre pièce satirique, non-seulement inédite, mais inconnue jusqu'ici. C'est une violente et très-longue diatribe, composée par le fameux chancelier de Frédéric II, Pierre des Vignes[1], contre les prélats, le pape, et la nouvelle milice de la cour de Rome, les frères mineurs. M. du Méril a trouvé cette invective à la suite des lettres de Pierre des Vignes, dans un manuscrit de la Bibliothèque royale daté de l'année 1394[2]. Ce vers,

Partes mundi quatuor nunc guerra lacessit,

ne doit inspirer aucun doute sur l'attribution de cette pièce à Pierre des Vignes, ni sur la date du manuscrit. Les cosmographes du moyen âge font assez souvent mention d'une quatrième partie du monde. C'était, tantôt l'Égypte, tantôt l'*alter orbis* de Pline et de Pomponius Mela, l'*antichtôn*, que les cosmographes du moyen âge plaçaient toujours vers la partie antarctique du globe alors connu, séparé de l'Afrique par la grande mer[3].

Je n'ai eu à signaler jusqu'ici dans la première section aucune pièce qui présentât les caractères de la poésie populaire. Je crois juste pourtant de rattacher à cette branche de poésie deux morceaux qui, bien qu'en latin, ont dû être chantés dans les rues et les carrefours, et que l'éditeur a pu très-légitimement comprendre parmi les *carmina quæ in triviis vulgabantur*. Le premier est un chant de pèlerins, simple cantilène, composée de huit tercets, qui a, sans doute, retenti bien souvent sur la route de Jérusalem ou de Saint-Jacques de Compostelle, sinon dans la bouche des marchands et des soldats, du moins dans celle des pauvres clercs, qui s'acheminaient vers les saints lieux. Le second morceau me paraît aussi toucher de bien près à la poésie populaire. Il est intitulé *De contemptu mundi*, titre fort commun au moyen âge, et qui semble n'annoncer que des réflexions satiriques ou morales. C'est cependant, en réalité, un chant très-pathétique destiné à la fête des Morts. Je crois reconnaître dans cette pièce la traduction d'un de ces lugubres cantiques que le pauvre peuple se plaisait à faire entendre à la porte des

[1] Voy. M. du Méril, *Nouveau recueil*, p. 163-177. Cette pièce se compose de 98 stances de quatre vers. — [2] Fonds. N. D. n° 202, fol. 157 verso. — [3] Voyez les mappemondes des xe, xie, xiiie et xive siècles, publiées par M. le vicomte de Santarem, dans son grand ouvrage intitulé : *Atlas composé de mappemondes et de cartes historiques et hydrographiques, la plupart inédites, depuis le vie siècle jusqu'au xviie, pour servir de preuves à l'histoire de la géographie du moyen âge*. Paris, 1842-1847, in-fol. maximo.

riches pendant la nuit du 2 novembre. M. Hersart de la Villemarqué (on se le rappelle peut-être) nous a conservé, dans son intéressant recueil de chants populaires bretons [1], le souvenir d'une vieille coutume qui existe encore en Bretagne et dans quelques autres contrées. Le jour des Morts, en Tréguier et en Léon, quand l'office du soir est achevé, et que chacun a regagné sa demeure et son lit, on entend, à la porte des maisons aisées, s'élever des chants plaintifs; ce sont les âmes du purgatoire qui, par la bouche des pauvres de la paroisse, viennent implorer des secours et réveiller la salutaire pensée de l'autre vie :

« .... Gens de la maison, c'est Jésus-Christ qui nous envoie vous éveiller..... S'il est encore de la pitié dans le monde, au nom de Dieu, secourez-nous!..... Ceux que nous avons nourris nous ont depuis longtemps oubliés..... Vous êtes couchés dans des lits de plume bien doux, et moi, votre père, et moi, votre mère, nous brûlons dans les feux du purgatoire..... »

Tel est à peu près le chant breton; le cantique latin, publié par M. du Méril sur un manuscrit de l'année 1267 [2], me paraît la traduction d'une pièce de ce genre. Probablement les chantres et les membres du bas clergé allaient, la nuit des Morts, faire entendre ce réveil funèbre à la porte des hauts dignitaires, ou peut-être les moines allaient-ils le psalmodier sous les fenêtres de leur prieur ou de leur abbé. Au reste, voici ce cantique, dont je ne retranche que les trois premiers vers, sorte de préface, ajoutée par le copiste, au moment de la transcription :

. . . . . . . . . . . . . . . . . .
Surge, surge, vigila; semper esto paratus.

Vita brevis, brevitas in brevi finietur;
Mors venit velociter, et neminem veretur;
Omnia mors perimit et nulli miseretur.
Surge, surge, vigila; semper esto paratus.

Tela fit araneæ præsentis mundi vita,
Labilis et flebilis non est in tuto sita.
Labitur et flectitur, nam est exinanita.
Surge, surge, vigila; semper esto paratus.

Ubi sunt qui ante nos in hoc mundo fuere?
Venies ad tumulos, si eos vis videre;
Cineres et vermes sunt; carnes computruere.
Surge, surge, vigila; semper esto paratus.

[1] Voy. *Journal des Savants*, cahier d'août 1847, p. 463. — [2] Bibl. royale, fonds N. D., n° 273 *bis*; la pièce est notée dans le manuscrit.

In hac vita nascitur vir omnis cum mœrore,
Et in vitam ducitur humano cum labore,
Et post vitam clauditur cum funeris dolore.
Surge, surge, vigila; semper esto paratus.

Si conversus fueris et, velut puer sanctus,
Et vitam mutaveris in meliores actus,
Sic intrare poteris regnum Dei beatus.
Surge, surge, vigila; semper esto paratus [1].

La seconde section, consacrée aux poésies profanes, s'ouvre par quelques chansons à boire. Ce ne sont pas, on le pense bien, celles que chantaient le dimanche l'artisan accoudé dans la taverne, ou le bourgeois devant la table de famille; mais les refrains érudits de ces chants bachiques ont dû souvent égayer les franches repues du lettré et de l'étudiant, qui, au XII[e] siècle, et même encore au XV[e], prenaient volontiers leurs ébats en grec et en latin, *græce bibens et latine*, comme le dit un de ces doctes épicuriens [2]. Ces cinq pièces, fort intéressantes, le seraient encore davantage, si toutes n'avaient été déjà publiées. Une, entre autres (*Vinum bonum et suave*), irrévérente parodie d'une hymne à la Vierge, a même attiré déjà notre attention dans le précédent recueil de M. du Méril, où elle est, à la vérité, un peu perdue dans les méandres d'une note [3]. Une autre de ces chansons joyeuses offre une remarquable ressemblance de ton et d'allure avec le dithyrambe populaire [4] de maître Adam : *Aussitôt que la lumière*..... Voici quelques strophes de la pièce latine que l'on chantait récemment et que l'on chante probablement encore dans les universités d'Espagne, de Portugal et surtout d'Allemagne :

Mihi est propositum in taberna mori;
Vinum sit appositum morientis ori,
Ut dicant, cum venerint angelorum chori :
Deus sit propitius huic potatori!
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Magis quam ecclesiam diligo tabernam.
Ipsam nullo tempore sprevi, neque spernam,
Donec sanctos angelos venientes cernam,
Cantantes pro ebriis requiem æternam [5].

[1] Voy. M. du Méril, *Nouveau recueil*, p. 125. — [2] Voy. dans le nouveau recueil de M. du Méril la chanson de Codrus Urceus, p. 209. — [3] *Premier recueil*, p. 96, note 1. — [4] Cette chanson du menuisier de Nevers mérite le nom de *populaire* à juste titre, car elle a été interpolée, par plusieurs mains restées inconnues. Le fameux couplet, entre autres, *Si je meurs que l'on m'enterre*.... est une addition dont on ignore l'auteur et la date. — [5] M. du Méril, *Nouveau recueil*, p. 205.

M. du Méril a clos la série des chansons bachiques par une composition dithyrambique du savant et fantasque professeur bolonais, Codrus Urceus : *Io, Io, gaudeamus Homeriaci!* Nous avons été fort aise de retrouver là cette débauche mythologique ; mais elle ne renferme, il faut bien le dire, pas une idée, pas un sentiment du moyen âge : c'est une réminiscence toute païenne[1]. Goldast nous donne cette chanson comme ayant été faite pour un repas de la Saint-Martin ; cela est fort possible, quoique rien dans le texte ne nous l'indique. Bacchus, Potina, Silène, Priape, sont les uniques saints que le docte buveur invoque. Cette pièce a dû être composée, si je ne me trompe, pour un *symposion* d'académiciens, qui se décoraient du nom d'*Homeriaci;* peut-être était-ce une sorte de discours de réception, dans le goût de ceux du *Caveau;* en tous cas, c'est une œuvre de pure renaissance : *cuique suum*.

Parmi les chansons amoureuses, deux surtout, déjà imprimées par M. Mone[2], me semblent mériter une attention particulière : ce sont deux gracieux tableaux, d'une touche coquette et raffinée, deux églogues, ou plutôt deux petits drames, imitation mignarde de la *Ceinture dénouée* de Théocrite. On en pourra juger par les couplets suivants, tirés de la seconde de ces deux idylles :

. . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . .
Virgo decenter satis
Subintulit illatis :
— « Hæc, precor, obmittatis
Ridicula.
Sum adhuc parvula,
Non nubilis,
Nec habilis
Ad hæc opuscula.

Hora meridiana
Transit, vide Titana :
Mater est inhumana.
Jam pabula
Spernit ovicula ;
Regrediar
Ni (*ne?*) feriar
Materna virgula. »

« — Signa, puella, poli
Considerare noli ;
Restant immensa soli
Curricula ;

[1] Voy. M. du Méril, *Nouveau recueil*, p. 208. — [2] D'après un manuscrit de Saint-Omer, n° 351.

Placebit morula,
Nil temere
Vis spernere
Mea munuscula. »

« — Muneribus oblatis
Me flecti ne credatis;
Non frangam castitatis
Repagula;
Non hæc me fistula
Decipiet,
Nec exiet
A nobis fabula. »

Quam mire simulantem,
Ovesque congregantem,
Pressi nil reluctantem
Sub penula,
Flore et herbula
(Viridante
Et) præbente
(Votis) (*nobis?*) cubicula [1].

Dans la série assez étendue des chants historiques, je ferai surtout remarquer un fragment sur le Cid. Les cent vingt-sept vers qui le composent sont tirés d'un manuscrit du XIII[e] siècle[2]. On ne trouvera pas dans cette pièce, comme dans les romances, une scène isolée de la vie du héros, un petit drame mis en saillie dans un cadre lyrique. C'est plutôt ici une chronique en vers, une traduction ou une imitation érudite d'une chanson de geste, dont l'original ne nous est pas parvenu. M. Edélestand du Méril s'efforce, on le pense bien, d'établir que, malgré d'assez nombreuses allusions mythologiques et classiques, ce récit latin est de la pure poésie populaire. La date du manuscrit le gêne bien un peu; mais elle ne l'arrête pas. Il y a plus: M. du Méril, qui croit partout à la persistance obstinée du latin dans la poésie populaire, se fait une théorie spéciale pour prolonger beaucoup plus qu'ailleurs la popularité de la langue latine en Espagne. Il se fonde, non sans quelque vraisemblance, sur des raisons de commune origine et sur des rapports plus sensibles de prononciation. Mais ne va-t-il pas infiniment trop loin, quand il croit pouvoir conclure d'un passage de l'*Hymnodia Hispanica* d'Arevalo, publiée en 1786, que l'usage et l'intelligence du latin ont duré en Espagne presque jusqu'à nos jours? Voici la citation d'Arevalo: « Hi duo sunt hymni conditi non ut intra officium ecclesiasticum reci-

[1] M. du Méril, *Nouveau recueil*, p. 228-230. — [2] N° 5132 du fonds latin de la Bibl. royale.

« nantur, sed ut universo populo vel decantentur vel recitentur. » Je ne puis tirer de ce passage les mêmes conclusions que M. du Méril[1]. Eh quoi! parce que beaucoup de paysans de France peuvent entonner au lutrin le *Te Deum*, ou chanter par cœur, au bord d'une fosse de village, le *De profundis*, dont ils ne comprennent pas les paroles, sommes-nous en droit de dire que l'on compose ou que l'on chante aujourd'hui dans nos campagnes des chants populaires latins? Non, je le répète, passé le XI<sup></sup>e siècle, il n'y a pas eu, il n'a pas pu y avoir de poésies populaires latines, pas plus en Espagne ou en Italie que dans tout le reste de l'Europe. Mais, dans l'extrême pénurie où nous sommes de documents anciens et authentiques sur le Cid, ce fragment d'une vieille chanson de geste, que M. du Méril vient de rendre au jour, offre (populaire ou non) un incontestable intérêt historique et littéraire.

Pour témoigner que nous avons lu ces nouveaux textes avec toute l'attention qu'ils méritent, nous allons soumettre au savant éditeur une ou deux observations de détail. M. du Méril lit ainsi le premier vers du chant sur le *Cid* :

Ella gestorum possumus referre[2]....

et il cherche à justifier, en note, un début aussi singulier par l'explication suivante: « *Ella* est probablement une contraction d'*en illa;* on trouve déjà dans la bonne latinité quelques exemples d'*ellum*, *ellam*, pour *en illum*, *en illam*. » Je crois tout simplement qu'*Ella* est ici une lecture fautive. Dans une copie de ce précieux morceau, que M. Paulin Paris a bien voulu mettre sous mes yeux, il a lu :

*Bella* gestorum possumus referre.....

et je crois, en effet, que c'est ainsi qu'il faut restituer le premier mot. Les initiales s'écrivaient ordinairement, comme on sait, hors de ligne, ce qui rend leur absence assez fréquente dans les manuscrits. Vers la fin du même fragment, l'imprimé porte : « ... hastam mirifice factam.... « cupide rectam, » au lieu de *cuspide;* ce qui n'est qu'une faute de l'imprimeur. Dans une autre pièce (*l'Appel aux Bretons*), déjà insérée par M. Wright dans ses *Political Songs*, et réimprimée par M. du Méril sur une copie que lui a communiquée M. Geel, bibliothécaire de la ville de Leyde, on est arrêté par ce passage inintelligible :

Regnabat Parisiis potestas Romana,
Frollo, gigas strenuus, *cujus mons ursana;*
Hunc Arturus perimit, credit fides sana[3]....

[1] Voy. M. du Méril, *Poésies populaires latines, Nouveau recueil*, p. 296. — [2] *Ibid.* p. 308. — [3] *Ibid.* p. 276.

M. du Méril fait remarquer que le mot *ursana*, donné par M. Wright et M. Geel, manque dans tous les vocabulaires. Il pense que c'est peut-être là un nom de lieu [1]; je crois plutôt qu'il faut corriger cette leçon et lire *cujus mens insana*. Mais c'est assez de minuties, j'aime mieux, avant de terminer ce rapide examen du savant et très-intéressant travail de M. du Méril, revenir sur deux petits points de critique controversés entre lui et moi; j'ai hâte de reconnaître qu'il a, de son côté, les meilleures autorités. En premier lieu, j'avais manifesté quelque surprise [2] de le voir employer l'expression d'*épîtres farcies* pour désigner des pièces en langue latine, dont le texte est coupé par des additions rédigées dans cette même langue. J'ai, à ce sujet, émis l'opinion que les mots *farces* et *farcitures* ne peuvent s'appliquer régulièrement qu'à des écrits portant des additions dans une langue autre que celle du texte principal. M. du Méril allègue l'exemple de plusieurs habiles critiques, et notamment du savant abbé Lebeuf, lesquels se sont servis des mots de *farces* et d'*épîtres farcies* dans le sens où il les a employés [3]. J'avoue que je ne puis m'empêcher de regarder comme plus exact l'emploi des mots *glose* et *glosé*, quand il s'agit d'explications latines insérées dans un texte latin, et de réserver les mots *farces* et *farcitures* pour les cas où il y a mélange de deux ou plusieurs langues; mais je reconnais que M. du Méril était dans son droit, et je m'incline devant l'autorité de l'abbé Lebeuf. En second lieu, j'avais marqué d'un obèle le mot espagnol *endecha*, employé par M. du Méril dans le sens de *nénie* ou chant funèbre. Je me rappelle, en effet, et je pourrais citer un très-grand nombre d'*endechas*, non-seulement portugaises, mais espagnoles, composées par Lope de Vega et par d'autres illustres écrivains, lesquelles sont des chants tristes et mélancoliques, mais nullement funèbres. Cependant, M. du Méril ayant pour lui un passage du marquis de Santillane et le dictionnaire de l'Académie espagnole, je retire mon observation.

En résumé, la publication de M. du Méril est un nouveau et très-signalé service rendu par l'habile et laborieux philologue à l'étude de l'histoire et de la poésie du moyen âge; c'est un titre considérable qu'il vient d'ajouter à ceux qu'il a depuis longtemps acquis à l'estime et à la reconnaissance du monde savant.

MAGNIN.

[1] Voy. M. du Méril, *Nouveau recueil*, p. 276, note 2. — [2] *Journal des Savants* cahier de janvier 1844, p. 22, note 3. — [3] M. du Méril, *ibid.* p. 58, note 1.

1. *Descrizione dell' antico Tusculo,* dell' architetto Cav. L. Canina, Roma, 1841, in-f°.
*L'Antica citta di Veii descritta ed illustrata con i monumenti* dal Cav. L. Canina, Roma, 1847, in-f°.
3. *L'Antica Etruria maritima compresa nella dizione pontificia, descritta ed illustrata con i monumenti* dal Cav. L. Canina, t. I^er^, comprenant les *Falisques,* les *Véiens* et les *Cærites,* Roma, 1846, in-f°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Du moment que la véritable situation de la ville antique de *Tusculum* avait été reconnue sur l'emplacement de la *villa* moderne de la *Rufinella,* et que toute discussion sur ce point capital était devenue superflue, il restait pourtant encore à déterminer plusieurs points secondaires, qui ne manquaient ni d'importance, ni de difficultés. Il s'agissait encore de savoir quelle avait été l'étendue précise de la ville, quelle direction avait suivie l'enceinte de ses murailles, comment avait eu lieu la division entre les deux parties distinctes, l'*arx* et l'*oppidum*, de quelle manière, enfin, suivant quelles voies et jusqu'à quelles limites s'était portée l'extension progressive de sa population, au delà de sa double enceinte. Ce sont là les questions que M. Canina s'est proposé de traiter et de résoudre dans la seconde partie de son livre, celle qui comprend la description topographique de *Tusculum* et de son territoire immédiat.

Notre auteur s'occupe d'abord des voies antiques qui mettaient en communication Rome et *Tusculum,* et dont il s'attache à établir l'existence et à montrer la direction. La première de ces voies, la plus fréquentée et la plus directe, dut être la *via Tusculana,* dont il est fait mention dans plusieurs auteurs, notamment, dans Denys d'Halicarnasse[2], à l'occasion du campement pris par Coriolan sur cette voie, la seconde fois qu'il marcha contre Rome. La longueur de cette voie, évaluée à cent stades par les auteurs grecs, et correspondant à douze milles romains et demi, se justifie, en prenant son point de départ à la porte *Cœlimontana* à Rome, et en terminant son cours au-dessus du

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1847, p. 705-717. — [2] Dionys. Hal. *Ant. Rom.* l. VIII, ch. xxxvi.

*Casino* de la *villa Rufinella,* précisément à l'endroit où se trouvent les ruines d'une immense *villa,* qui doit être celle de Tibère, située, comme le dit expressément Flavius Josèphe[1], à cent stades de Rome; et ces deux points extrêmes ainsi fixés, selon nous avec beaucoup de justesse, et de manière à concilier tous les témoignages antiques concernant les événements qui s'étaient passés sur cette voie, notre auteur en trace la direction, presque partout à l'aide des ruines de tombeaux, qui existent encore, surtout au voisinage de la ville antique.

Ce résultat est encore mieux avéré pour une seconde voie qui se détachait, au 10[e] mille, de la *via Labicana,* laquelle sortait de Rome, comme l'on sait, par la *porte Esquiline;* cette voie de traverse, ainsi prise partie sur la *voie Prénestine,* partie sur la *voie Labicane,* se terminait au pied même des murs de *Tusculum,* du côté septentrional, là où l'on a trouvé en place le xv[e] milliaire antique. La longueur de cette voie se trouvant ainsi déterminée par ses deux points extrêmes et équivalant à *cent vingt stades* grecs, il est bien évident que ce xv[e] milliaire ne peut avoir, en aucun cas, appartenu à la *voie Tusculane,* dont l'étendue de cent stades grecs répondait à douze milles et demi; sans compter que la direction de cette voie ne pouvait aboutir à la porte septentrionale de *Tusculum;* et, sur ce point encore, je ne crois pas qu'il subsiste de difficulté sérieuse contre l'opinion de notre auteur, bien qu'elle ait rencontré des contradicteurs parmi les antiquaires de Rome.

Il existait encore une troisième voie, détachée de la *via Latina* pour se rendre de Rome à *Tusculum.* Celle-ci avait son embranchement au XIII[e] mille, d'où elle côtoyait la colline tusculane jusqu'au point où elle se réunissait à la *voie Tusculane,* près de l'amphithéâtre, et l'on en suit encore la direction à l'aide des traces du pavé antique qui subsiste en beaucoup d'endroits, ainsi qu'au moyen des ruines d'un grand tombeau circulaire, bâti le long de cette voie, qui, mesurée dans tout son cours, jusqu'à la *porte Capène,* d'où sortait la *voie Latine,* dut avoir *quatorze milles* de longueur. Il y eut donc trois distances différentes de Rome à *Tusculum,* c'est à savoir, *douze milles et demi,* par la route la plus directe, sur la *voie Tusculane, quinze milles,* par la *voie Labicane* et par son embranchement, aboutissant à la porte septentrionale de *Tusculum,* et *quatorze milles* par la *voie Latine;* c'est là un résultat important et digne de confiance, qui s'appuie à la fois sur les découvertes récentes et sur l'observation attentive des lieux, résultat dû aux recherches de notre

[1] Flav. Joseph. *Ant. Jud.* l. XVIII, ch. VIII.

auteur; et c'est là aussi une distinction, faute de laquelle beaucoup d'auteurs qui ont traité de *Tusculum* et des événements de son histoire en rapport avec celle de Rome, ont commis plus d'une erreur grave.

Je ne m'étendrai pas sur la circonscription du territoire propre de *Tusculum*, que M. Canina s'attache à déduire toujours, suivant moi avec beaucoup d'exactitude, des notions qui résultent des voies antiques et de celles qui concernent les eaux *Tepula, Appia, Julia* et *Crabra*, lesquelles avaient leurs sources en des territoires voisins de celui de *Tusculum*, ou compris dans ce territoire même. Cette partie du travail de M. Canina, qui n'est pas susceptible d'analyse, ne m'en paraît pas moins digne d'intérêt, et je crois que le territoire de *Tusculum*, l'*ager Tusculanus*, tel qu'il le définit d'après les témoignages antiques et qu'il le trace sur le terrain moderne, doit s'éloigner aussi peu que possible de la vérité.

C'est la topographie de la ville même de *Tusculum* qui mérite au plus haut degré l'attention, à cause des souvenirs historiques qui s'y rattachent, et en raison des ruines considérables qui s'y retrouvent encore. Nous avons vu[1] que les premiers habitants avaient occupé l'éminence escarpée qui se détache du milieu d'un plateau, compris lui-même dans la chaîne des collines tusculanes ; ce fut là le premier établissement des indigènes; et lorsque les Grecs, avec leur chef mythologique Telegonus furent venus se réunir à eux, cette *acropole* primitive fut ceinte de murs, qui rendirent cette place très-forte, et dont il est fait souvent mention dans l'histoire, sous le nom de *murs Télégoniens*. Il ne subsiste plus aujourd'hui aucun reste de cette muraille ; mais on peut cependant en suivre encore le développement sur le terrain, comme M. Canina l'a tracé sur sa VI<sup>e</sup> planche, attendu qu'elle dut former la continuation du rocher taillé presque partout à pic, dont les bords se montrent encore en beaucoup d'endroits aplanis, pour y asseoir cette épaisse et solide muraille. Deux portes donnaient accès à l'*acropole*, l'une, du côté du couchant, où le rocher s'abaisse vers le plateau, l'autre, du côté opposé, où ce roc présente le plus d'escarpement. Cette disposition des lieux, d'accord avec la situation même de ces portes, indique suffisamment que celle du couchant fut l'entrée principale, et qu'elle dut être fortifiée d'une manière particulière, suivant l'usage de ces âges reculés. Effectivement, on reconnaît encore qu'elle était munie, du côté gauche, d'une muraille qui constituait ce que l'on appelait dans la haute antiquité une *porte scée*, dont Vitruve explique parfaitement la cons-

[1] *Journ. des Savants*, décembre 1847, p. 713.

truction et l'objet[1], et dont la célèbre *porte scée* de Troie offrait un exemple, si souvent rappelé dans l'*Iliade*. Il subsiste encore quelques vestiges de cette porte, dont M. Canina présente une vue pittoresque et un projet de restauration; quant à l'autre porte, encore mieux défendue par l'assiette des lieux, il n'en reste absolument aucune trace.

Il est impossible aujourd'hui de se représenter autrement que par la pensée la forme de la ville primitive, renfermée dans l'étroit espace de cette *acropole*, ceinte d'une épaisse muraille. L'espace du milieu dut en être occupé par le temple principal et probablement unique, qui fut celui du dieu suprême, du *Jupiter Maius*, comme nous l'apprend Macrobe[2], le même temple, dont il est fait aussi mention par Tite-Live[3], à l'occasion d'un de ces accidents atmosphériques qu'on regardait alors comme des prodiges, et par l'effet duquel le comble de ce temple fut atteint par la foudre, et le toit presque entièrement détruit. Notre auteur expose, au sujet de cet édifice, une conjecture dont je ne puis me dispenser de parler, et à laquelle je ne saurais accorder mon assentiment; c'est que, comme il existe une inscription, trouvée à *Tusculum*, et portant un vœu IOVI OPTIMO DOLICHENO, le temple en question pourrait bien être aussi celui de *Jupiter Dolichenus*, dont le culte, dérivé, comme l'on sait[4], de la Commagène, aurait été apporté à *Tusculum* par la colonie grecque de Telegonus. Or, à mon avis, rien n'est moins probable que de pareilles suppositions. Le fait d'un marbre votif, érigé à *Jupiter Dolichenus*, n'implique en aucune façon l'existence d'un temple dédié à ce dieu; et ce qui ne me paraît pas moins constant, c'est que le culte de ces divinités syriennes, introduit à Rome dans le dernier âge de l'empire, ne peut avoir eu rien de commun avec les religions primitives du Latium. J'aurais encore à faire, sur ce temple de *Jupiter Maius*, dont il ne reste aujourd'hui de visible à la surface du roc que des traces informes du plan, une observation plus grave; c'est qu'en restaurant ce plan, comme l'a fait M. Canina, d'après l'hypothèse que ce devait être un édifice construit suivant la manière dorique employée par les Toscans, il me semble avoir fait une fausse application des doctrines de Vitruve. Effectivement, en partant de cette donnée que l'édifice en question devait offrir la forme des temples toscans,

[1] Vitruv. l. I, chap. v. — [2] Macrob. *Sat.* I, 12 : « Sunt qui hunc mensem ad « nostros fastos a Tusculanis transisse commemorent, apud quos nunc quoque vo- « catur deus Maius, qui est Jupiter, a magnitudine scilicet ac majestate dictus. » — [3] Tit.-Liv. XXVII, IV : « Tusculi.... Jovis ædis culmen fulmine ictum ac prope « omni tecto nudatum. » — [4] Voy. au sujet de ce *Jupiter Dolichenus* et des monuments qui y ont rapport, Marini, *Fratr. Arval.* p. 539.

M. Canina l'a restauré *avec trois cellules* dans sa *cella;* mais c'était là une disposition particulière au temple de *Jupiter Capitolin* de Rome, qui ne pouvait constituer l'usage général, même chez les Romains, à plus forte raison chez les Latins, surtout à une époque antérieure de tant de siècles à la naissance de Rome; et, en fait même de temples toscans à une seule *cella,* qui devaient constituer la classe la plus nombreuse des édifices sacrés, l'exemple du temple d'*Alba Fucensis,* véritable modèle d'un temple toscan, érigé vers le milieu du v[e] siècle de Rome[1], est bien plutôt celui que notre auteur aurait dû prendre. Je n'approuve pas non plus l'idée qu'il a eue, de mettre sur l'*acropole* le *temple de Castor et Pollux*, dont le culte existait bien certainement à *Tusculum*, et même, suivant toute apparence, dès la plus ancienne époque; mais, sans qu'il soit avéré, ni même rendu probable, que le temple fût érigé dans la ville primitive, *arx*, plutôt que dans la cité d'un âge postérieur, *oppidum*. La manière dont s'exprime Cicéron, au sujet de ce temple[2], s'accorde bien mieux avec cette dernière supposition; et le témoignage même de la médaille de la famille *Sulpicia* alléguée par notre auteur est plutôt contraire que favorable à son opinion, puisque l'enceinte des murs de *Tusculum*, qui forme l'un des types de cette médaille, au revers de celui des têtes accolées des Dioscures, est certainement l'enceinte de la *ville* ou du *municipium*, et non celle de la *citadelle, arx;* ce qui résulte de l'inscription de la porte TUSCUL. M. Canina connaît certainement mieux que personne la distinction établie entre les deux parties de *Tusculum*, désignées, à partir des temps de la république, par les mots *arx* et *oppidum*[3]; et il sait parfaitement aussi que, dans le langage des écrivains latins, le nom de *Tusculum* indiquait la *ville* et non pas la *citadelle*.

Le résultat des fouilles les plus récentes, qui sont celles de 1835 et 1836, dirigées par notre auteur lui-même, d'après les ordres du prince Borghese, a été de constater qu'il ne subsistait absolument plus rien d'antique sur la face de l'*acropole* de *Tusculum*. Les restes de construc-

[1] Consultez, au sujet de ce temple, dont il a donné le plan et les détails, l'excellent ouvrage de M. Promis, *Le antichità di Alba Fucense* (Roma, 1836, 8°), c. IX, p. 204, sgg., tav. III A, A 2, A 4, A 5. — [2] Cicer. *De divinat.* I, XLIV : « TUSCULI Ædes « Castoris et Pollucis. » — [3] Je n'en voudrais d'autre preuve que ce passage de Tite-Live, rapporté par notre auteur lui-même, à l'occasion de la surprise de *Tusculum*, arrivée en l'an de Rome 378, Tit.-Liv. VI, XXXIII : « Patentibus portis, quum improviso « incidissent, primo clamore OPPIDUM præter ARCEM captum est. In ARCEM « OPPIDANI refugere cum conjugibus ac liberis.... Adventus Romanorum mutave- « rat utriusque partis animos. Tusculanos ex ingenti metu in summam alacritatem, « Latinos ex prope certa fiducia mox capiendæ ARCIS, quoniam OPPIDO potiren- « tur..... Recuperato ab hostibus TUSCULO, exercitus Romam est reductus. »

tions qui furent trouvés appartenaient aux siècles du moyen âge et se composaient de débris d'anciens édifices; en sorte qu'il demeura prouvé que cette partie primitive de *Tusculum* avait été détruite du temps de la décadence de l'Empire, et que le petit nombre d'habitants qui s'y étaient réfugiés, dans les siècles de troubles et de misères qui suivirent, s'étant construit des habitations, au moyen des ruines laissées sur le sol, ces ruines elles-mêmes avaient achevé de disparaître, dans la destruction totale et dernière de *Tusculum*, arrivée en 1191. Les seuls monuments que l'on recueillit encore de toute cette lamentable suite de désastres furent des urnes funéraires, arrachées d'anciens tombeaux de la ville et employées à la sépulture dans les siècles du moyen âge.

Notre auteur s'attache ensuite à retrouver sur ce terrain la trace des murs d'enceinte qui entouraient la ville proprement dite, le *municipium*, de *Tusculum;* et, sur cette partie de son travail, qui n'a pu être entreprise qu'à la suite de fouilles dirigées en grande partie par lui-même, la connaissance approfondie qu'il possède des lieux nous semble commander une confiance entière. Il existe encore, du côté septentrional, une portion considérable de ce mur d'enceinte, avec le plan de la porte qui y donnait entrée, et qui faisait face à la voie détachée de la *voie Labicane*, à très-peu de distance de l'endroit où fut trouvé le xv[e] milliaire érigé sur cette voie. Ce sont là autant de données positives pour déterminer avec toute la certitude possible la direction de l'enceinte dans cette partie de la ville, et l'extrême limite qu'elle atteignit de ce côté. De là, en se dirigeant vers le couchant, notre architecte trace la continuation de la même enceinte, tantôt à l'aide de l'exhaussement du sol qui contient les débris de cette muraille, tantôt au moyen des ruines de tombeaux, qui ne permettent pas de la porter au delà de cette ligne de sépultures. C'est dans le milieu de l'espace, dont la détermination résulte pour lui de la combinaison de ces divers éléments, qu'était située la porte principale de la ville, celle qui se trouvait en face de la *via Tusculana*, et qui se voit indiquée, avec les deux tours carrées dont elle était flanquée, sur la médaille de L. Servius Sulpicius Rufus. Les mêmes moyens servent à M. Canina pour tracer le reste de l'enceinte dans la partie méridionale de la cité, où il existe encore les ruines d'une vaste *nécropole* du temps de l'empire, et pour la continuer du côté du levant, où il présume avec raison qu'il y eut une troisième porte, ouverte vers la région de l'*Algide*. Le point capital de cette circonscription de *Tusculum*, telle que M. Canina l'indique sur sa VI[e] planche, c'est qu'elle constitue une seconde enceinte, construite autour de celle de l'*acropole;* et, sur ce point, il me semble, comme à

lui, que les témoignages historiques, indépendamment des données fournies par l'observation des lieux, confirment pleinement l'existence de cette double enceinte. L'espace enfermé par la muraille extérieure offre un périmètre de sept mille pieds, un peu moins d'un mille et demi : c'est là tout ce qui constitua le sol de l'antique *Tusculum*, et cette notion n'a rien qui ne soit d'accord avec l'idée que nous devons nous faire de la plupart des villes antiques, surtout à l'époque de la république, et avant que le goût des belles maisons de campagne, qui ne s'introduisit parmi les grands citoyens de Rome que vers la fin de cette époque, se fût porté sur les alentours de *Tusculum*.

Il s'agit maintenant de voir ce que les fouilles modernes ont fait retrouver dans cette étroite enceinte où exista *Tusculum*, de restes d'édifices publics qui purent appartenir à cette ville, aux diverses époques de son histoire. Nous indiquerons d'abord les tombeaux taillés dans le roc, qui se trouvent en dehors de la *porte scée* de l'*acropole*, au couchant de l'éminence qui la supporte, et qui servirent sans doute à la population primitive de *Tusculum*, au temps où elle était renfermée tout entière dans l'*acropole*. Plus tard, ces tombeaux se trouvèrent compris dans l'enceinte de la ville, et la loi, qui prescrivait chez tous les peuples anciens le respect des sépultures, produisit une circonstance dont il existe beaucoup d'autres exemples sur le théâtre de l'antiquité : celle de ces demeures des morts restées intactes au milieu des habitations des vivants. Dans cette même partie de la cité, les fouilles ont fait découvrir des canaux souterrains creusés au pied du rocher de l'*acropole*, pour recueillir les eaux qui filtraient dans ses fissures. De pareils canaux, *cuniculi*, existaient dans la plupart des villes antiques ; on en voit encore à *Préneste* et surtout à *Albe du lac Fucin*. Ceux de *Tusculum* ont offert de plus la particularité neuve et importante pour l'histoire de l'art antique, qu'ils aboutissent, par un aqueduc principal, à un réservoir construit comme nous aurons bientôt occasion de le montrer, suivant le système propre à la plus haute antiquité, à celui qui précéda l'invention de la voûte cintrée ; d'où il suit que c'est là un monument de la ville primitive, de la cité latine, certainement plus ancien que la *cloaca maxima* de Rome, et à ce titre, un des plus précieux débris qui existent de l'antiquité italique.

C'est aux fouilles du prince de Canino que l'on est redevable de la connaissance des principaux monuments de *Tusculum*, retrouvés sur le sol du municipe romain ; en premier lieu, du *théâtre*, qui fut pourtant recouvert presque en totalité, puis du *Forum*, qui y était attenant, et sur l'emplacement duquel furent trouvées les deux belles statues des *Rutilia*

et celle d'*Antonia Augusta*, qui ornent aujourd'hui le musée du Vatican, ainsi qu'une belle statue en bronze privée de sa tête, plusieurs bustes de marbre et divers fragments de statues, qui se conservent dans le *casino* de la *villa Rufinella*. Un chapiteau, pareil à ceux de l'architecture égyptienne, traitée dans le goût romain du siècle d'Hadrien, qui fut aussi recueilli dans ces fouilles, donna lieu de croire qu'il existait, au voisinage du *forum*, quelque temple d'*Isis* ou de *Sérapis*, dont la mention ne se trouve dans aucun texte antique ou dans les inscriptions même de *Tusculum* et dont la situation est restée tout à fait inconnue, mais dont l'existence n'a rien non plus qui blesse la vraisemblance, dans une ville romaine, où le *Jupiter Dolichenus* de Syrie avait un culte. Les fouilles, dirigées plus tard sur le même sol par le marquis Biondi pour découvrir de nouveau le théâtre, mirent dans le cas de connaître avec plus de précision la disposition de quelques édifices, notamment d'un petit temple érigé un peu en avant du *forum*, sur le côté gauche de la *voie Tusculane*, dont le prolongement à travers la cité en formait la rue principale. Plus tard enfin, d'autres fouilles, conduites par M. Canina lui-même, par l'ordre du prince Borghese, dont la propriété est limitrophe à la *Rufinella* du côté du midi, firent reconnaître toute la partie de la ville antique située au midi du *forum;* et, au nombre des produits les plus précieux de ces fouilles, notre auteur cite un buste attribué à *Sappho* et un autre buste de *Corbulon*, qui devaient avoir servi à l'ornement du *forum*.

En fait d'édifices privés, dont le temps et la destruction opérée par la main des hommes ont pu laisser subsister des restes plus ou moins importants, le sol même de *Tusculum* n'a rien offert d'intéressant. Mais il n'en est pas de même de la partie située en dehors de l'enceinte, où nous savons par l'histoire que plusieurs des personnages les plus illustres de l'aristocratie romaine eurent leur habitation d'été. Un peu en avant de la porte de *Tusculum*, sur le côté droit de la voie publique, existent encore des ruines considérables d'une grande *villa*, qui fut bouleversée dans des fouilles antérieures; un peu plus loin, du même côté, des fouilles récentes ont fait découvrir, en 1826, la maison du consul C. Prastina Pacatus, dont le consulat appartient à l'an 147 de notre ère, et dont le nom se lisait incomplet dans les fastes consulaires [1].

[1] Ce document porte à l'an 147 les noms de consuls : *C. Annius Largus* et *C. Prast. Pacatus Messallinus*. En rapprochant de cette énonciation deux briques sur lesquelles se lisait : EXPRPRAS . . . ACA . . IPONT, etc., et : EXOFCCALPFACANNIO-LARGOCPRASTPACATCOS, Marini avait cru devoir rétablir le nom du consul, collègue de C. Annius Largus, par celui de *C. Prastius* ou *Prastinius, Att. de' Fratell.*

Malheureusement, cette maison, qui dut être décorée avec beaucoup de goût, à en juger par les fragments de peinture qu'on y trouva, et qui, détachés du mur avec soin et placés dans des cadres de bois, furent transportés au château royal d'*Aglie*, cette maison, dis-je, avait été détruite jusqu'au pavé de l'étage inférieur, et ce qu'on y recueillit de plus précieux fut une base de marbre blanc contenant une dédicace *à la très-puissante Fortune de Tusculum*[1]. Sur le côté gauche de la *voie Tusculane* existaient de magnifiques ruines d'une *villa*, qui fut découverte en 1741[2], et qui, prise à cette époque pour la *villa de Cicéron*, en a conservé le nom jusqu'à ce jour. Mais notre auteur conteste cette dénomination par des raisons qui nous semblent très-plausibles, et dont la principale est que l'*eau Crabra*, dont se servait Cicéron, et dont la source a été reconnue sur le territoire de *Grotta-Ferrata* dans des eaux nommées aujourd'hui *del Cannalichio* et *Angelosa*, à la suite de grands travaux entrepris par notre architecte lui-même, que cette eau *Crabra* ne put jamais avoir été portée au-dessus de la *villa Torlonia* actuelle, conséquemment sur la sommité voisine de l'antique *Tusculum*, où existent les ruines de l'ancienne *villa* romaine dont il s'agit. A cette raison positive se joint une considération présentée par M. Canina : c'est que la distance à laquelle cette villa se trouve de Rome correspond juste à celle de *cent stades* qui est donnée par Flavius Josèphe pour la *villa* que Tibère possédait à *Tusculum*, en même temps que la grandeur et la richesse de ses dispositions semblent ne pouvoir convenir qu'à une résidence impériale. Une autre raison, qui ne laisse pas d'avoir aussi quelque valeur, c'est que ce fut sur l'emplacement de cette *villa*, dans les fouilles exécutées en 1831, aux frais de S. M. le roi de Sardaigne Charles-Félix, que fut trouvée la belle statue de *Tibère assis*, pareille aux deux du musée du Vatican, qui se voit aujourd'hui au château royal de l'*Aglie*. Le mode de construction qui fut suivi dans cette *villa*, et qui est celui de l'époque impériale, est encore un motif assez grave de croire qu'elle

*Arvali*, t. I, p. XLVII; cf. p. 144. L'inscription trouvée à *Tusculum* a tranché la question contre la restitution de Marini. — [1] Voici cette inscription telle qu'elle est rapportée par notre auteur, p. 110, 45).

FORTVNAE·POTENTISSIMAE
TVSCVLAN
C·PRASTINA·PACATVS
CONSVL

— [2] Tous les détails de cette découverte ont été rapportés par M. Canina, p. 87-91, 5) d'après le *Giornale dei Letterati*, 1746, p. 115, suiv.

ne fut jamais la *villa* de Cicéron, surtout avec cette circonstance, relevée aussi par M. Canina, que les inscriptions imprimées sur les briques donnent des noms de consuls, Petinus et Appronianus et L. Quadratus, qui appartiennent au milieu du second siècle de notre ère. Toutes ces raisons laissent si peu d'appui à l'opinion vulgaire qui a attaché à ces ruines le nom de Cicéron, et qui, formée en dehors de la connaissance des lieux, avait par elle-même fort peu de valeur, que je crois devoir admettre avec une pleine confiance la dénomination de *villa de Tibère*, proposée par M. Canina, en me réservant de faire connaître dans un prochain article en quoi consistent les superbes débris de cette habitation romaine, et les objets d'antiquité qui y furent trouvés.

L'un des petits côtés de cette grande *villa*, dont le plan est quadrilatère, longe la *voie Tusculane*, dont le pavé antique y est conservé en beaucoup d'endroits, et qui est bordée, de l'autre côté, de tombeaux de l'époque impériale, qui ont fait donner à cette partie de la voie antique le nom de *via dei sepolcri*. En la suivant, on arrive à une grande ruine antique qui porte le nom vulgaire de *scuola di Cicerone*, dû au voisinage de la prétendue *villa* de Cicéron. Les fouilles exécutées sur l'emplacement de cet édifice ont fait reconnaître avec toute certitude que c'était un *amphithéâtre*, dont nous aurons lieu d'indiquer plus tard ce qu'il a offert de dispositions nouvelles. La colline qui domine cet amphithéâtre du côté du nord est couverte de débris d'édifices antiques, mais tellement décomposés par la vétusté, qu'il est impossible d'en reconnaître le plan et la destination. A partir de cette éminence, en reprenant le cours de la *voie Tusculane* et se dirigeant vers le nord, on arrive aux ruines d'une belle *villa*, dont il existe encore le plan d'un *atrium* bien conservé, avec une *conserve d'eau* divisée en trois parties par des arcades, et, plus haut, sur le penchant de la colline, les vastes et hautes substructions qui portaient le corps de bâtiment principal. Ce fut dans les ruines de cette *villa*, qui doit avoir appartenu à quelque riche citoyen romain demeuré inconnu, que fut trouvé, en 1830, le beau groupe de *Bacchus entre deux satyres*, acquis par le musée de Berlin, dont il forme aujourd'hui l'un des principaux ornements.

Un peu plus loin, en suivant toujours la même direction, on découvrit, dans les fouilles dirigées en 1836 par le marquis Biondi, des restes considérables d'une maison à laquelle a été donné le nom des *Cæcilii* sans raison suffisante, ainsi que je le dirai plus tard en rendant compte des objets d'antiquité trouvés dans cette maison, sur lesquels se fonde cette attribution; qu'il me suffise, quant à présent, de dire que le mode de construction employé dans cette habitation diffère com-

plétement de celui de l'époque républicaine, à laquelle appartient la célébrité des *Cæcilii*, et que les cachets imprimés sur les briques donnent des noms de consuls, Glabrion et Torquatus, de l'an de Rome 878, qui prouvent que cette maison date du siècle de Trajan et d'Hadrien. J'ajoute que c'est dans de nouvelles fouilles, reprises sur le site de cette charmante habitation romaine par notre architecte lui-même, en 1839, que fut trouvé un magnifique vase en marbre, orné de sculptures excellentes par le travail et rares par le sujet, dont je parlerai avec quelque détail dans la partie de cette analyse où je m'occuperai de la description des monuments.

En continuant de marcher dans la même direction, qui conduit à l'embranchement de la *voie Labicane*, aboutissant à la porte septentrionale de *Tusculum*, on rencontre des restes considérables des substructions qui supportaient les habitations antiques, et contre lesquelles se trouve adossé un petit monument d'une forme très-simple, mais d'une époque intéressante; c'est une fontaine publique, érigée, en vertu d'une décision du sénat, par les édiles, Q. Cœlius Latinus et M. Decumus[1]. Cette fontaine recevait l'eau du réservoir construit en tête de l'aqueduc souterrain dont j'ai parlé plus haut; et c'est près de la même fontaine qu'existe encore en place le xv^e milliaire, dressé sur cet embranchement de la *voie Labicane*, dont le prolongement devait conduire vers le tombeau de la *famille Furia*, découvert en 1665. Malheureusement, il ne subsiste plus aujourd'hui la moindre trace de ce tombeau, si intéressant par la haute époque républicaine à laquelle il appartenait, et qui en faisait, par les inscriptions qu'il renfermait, un des monuments les plus importants de la paléographie latine. Notre auteur n'a donc pu que reproduire le dessin de ce tombeau et des urnes qu'il contenait, tel qu'il est publié dans le recueil de Bartoli[2].

Pour achever ce qui regarde la topographie de *Tusculum*, il me reste à rendre compte de la partie de son territoire située en dehors de

[1] Voici l'inscription gravée sur cette fontaine :

Q. COEL IVS Q. F.
LATIN. M.
DECVM
AED.. DE S.S.

Voy. p. 125, tav. xv, 2. M. Canina lit DECMV, que je suppose une faute d'impression, et je regrette que le dessin lithographié qu'il donne de cette fontaine et de l'inscription qu'elle porte, manque de netteté et de précision. — [2] *Sepolcri antichi*, tav. xxv et xxvi.

l'enceinte, qui constituait ce que l'on appelait à Rome *suburbanum*, et dont il existe de fréquentes mentions chez les auteurs romains, tant à cause des accidents particuliers de ce sol riche et fécond, qu'en raison des nombreuses et opulentes *villa* qui l'embellissaient. Notre auteur reconnaît la colline si célèbre, sous le nom de *Corne*, où existait ce bois sacré de Diane, et un chêne d'une telle grosseur, *qu'il faisait à lui seul une forêt*, « sylvam sola facit, » pour me servir de l'expression de Pline [1]; il la reconnaît, dis-je, dans une éminence isolée, comprise aujourd'hui dans l'enceinte de la *villa Belvedere*, et plantée des plus beaux arbres de la moderne *Frascati*. Mais, pour procéder d'une manière plus sûre dans la détermination des localités modernes qui répondent aux lieux antiques, M. Canina discute d'abord une question dont personne mieux que lui ne possède les éléments : celle de savoir jusqu'à quelle hauteur put être portée, sur la *colline Tusculane, l'eau Crabra*, qui servait à l'usage des plus importantes *villa de Tusculum ;* attendu que, de la décision de cette question préliminaire dépend en effet la connaissance de la situation de ces *villa*. Les travaux que notre architecte a été dans le cas d'exécuter par lui-même, dans les années 1835, 1836 et 1839, pour retrouver les anciennes eaux *Julia*, *Tepula*, *Algensiana* et *Crabra*, et pour en restaurer les aqueducs détruits, l'ont mis à même de reconnaître, avec une certitude qui manquait à Fabretti et à tous les antiquaires qui l'ont suivi, les véritables sources de ces eaux, et leurs directions diverses tant du côté de *Tusculum* que de celui d'*Algidum* et d'*Aricia ;* et la discussion à laquelle se livre M. Canina me paraît un des points les plus neufs de son livre et les plus importants pour la connaissance de cette partie de la topographie des environs de Rome. Ce qui résulte de cette discussion, c'est que l'*eau Crabra*, dont la prise se trouvait un peu au-dessus des sources de l'*eau Julia*, ne put jamais être portée à une hauteur supérieure à celle de l'eau qui alimente aujourd'hui la *villa Torlonia ;* d'où il suit que toutes les *villa* qui avaient l'usage de cette eau devaient se trouver au-dessous de cette hauteur.

La première conséquence de ce résultat s'applique à la *villa* vulgairement connue sous le nom de *Cicéron*, qu'elle porte depuis sa découverte, opérée, comme je l'ai dit plus haut, en 1741. Cette *villa*, se trouvant située sur la sommité même de la *colline Tusculane*, près de l'ancien *Tusculum*, et n'ayant pu, à cette hauteur, recevoir l'*eau Crabra*, dont Cicéron dit positivement qu'il se servait [2], ne peut être reconnue pour celle de Cicéron, indépendamment des autres raisons qui portent

[1] Plin. l. XVI, c. XCI. — [2] Cicer. *De leg. agrar. orat.* III, c. II; *Epistol.*, l. XVI, c. XVIII.

à lui retirer cette dénomination intéressante. Ce premier point obtenu, M. Canina a cherché à retrouver du moins ailleurs, dans une situation conforme à celle qu'il est possible de se représenter pour la *villa Tusculane* de Cicéron, une habitation à laquelle se rattache un pareil souvenir, et dont les moindres débris deviendraient si précieux. Malheureusement, on est réduit, sur ce point, à des indications qui marquent tout au plus le lieu où exista cette *villa*, sans un seul débris, ni des portiques, ni des deux gymnases, ni de l'atrium, ni de la maison même, tous lieux embellis avec tant de goût et décrits avec tant d'intérêt par Cicéron [1]. Ces indices se bornent à la découverte, opérée au commencement du seizième siècle, au voisinage du pont de *Grotta-Ferrata*, de deux bustes en marbre, sans tête, sur l'un desquels se lisait le nom de M. Tullius Cicéron, et, sur l'autre, celui de M. Caton, de deux statues, l'une d'*homme*, l'autre de *femme*, toutes deux *couronnées de laurier*, et de trois inscriptions mutilées, dont l'une portait en tête : M. TVLL. CICERO [2]. Ce sont là les seuls objets qu'on peut croire avoir appartenu à la *villa Tusculane* de Cicéron, et qui indiquent, par le lieu où ils furent trouvés, l'emplacement de cette *villa*, sur les pentes voisines de *Grotta-Ferrata*, et non pas sur l'emplacement même du monastère de *Grotta-Ferrata*, comme l'ont prétendu d'autres antiquaires [3]. En se fondant sur cette détermination, notre auteur reconnaît la *villa* de Gabinius, qui était le plus proche voisin de campagne de Cicéron [4], sur le site où se trouve aujourd'hui la *villa Montalto*, propriété du collége de la Propagande; mais il ne peut en reconnaître que le site; car il n'en subsiste non plus aucun vestige.

La *villa* qui égalait en célébrité celle de Cicéron, et qui la surpassait de beaucoup en étendue et en magnificence, était la *villa* de Lucullus, dont la situation, telle qu'elle est indiquée par Frontin, à l'endroit où il parle de l'*eau Tepula*, qui prenait sa source *in agro Lucullano*, c'est-à-dire dans le terrain dépendant de la *villa*, vers le x^e mille de la *voie Latine*, se trouve ainsi correspondre au voisinage du vieux château de *Borghetto*,

— [1] Cicer. *Ad Fratr.* l. III, *ep.* 1; *Ad Attic.*, l. I, *ep.* 1 et 10; *Ad divers.*, l. VII, *ep.* 23; l. XIV, *ep.* 20; *De divin.*, l. I, c. v et xii; *Tusculan. disput.*, l. III, c. v. — [2] Ces découvertes sont mentionnées dans le livre de L. Mauro, sur les antiquités de Rome, imprimé à Venise en 1556 et 1558. Les trois inscriptions ont été rapportées par Mattei et par Volpi; la seconde commence par cette ligne:

M. TVLL. CICERO

[3] C'est le système soutenu par Cardoni, dans sa dissertation intitulée: *De Tusculano M. T. Ciceronis nunc Crypta-Ferrata*, Romæ, 1757. — [4] *Cicer. pro domo*, c. xxiv; *Post reditum*, c. vii.

sur la pente inférieure de la colline de *Grotta-Ferrata*, un peu au-dessous de la *villa* de Cicéron. Cette situation s'accorde à merveille avec ce que nous savons, par le témoignage de Cicéron lui-même[1], que son habitation n'était pas éloignée de celle de Lucullus, et avec cette autre circonstance, rapportée aussi par Cicéron[2], que la *villa* de Lucullus avait au-dessus d'elle celle d'un chevalier romain, et au-dessous, celle d'un affranchi, toutes deux magnifiques et remplies de *statues* et de *tableaux*, enlevés d'édifices sacrés ou publics. Par cette *villa* d'un chevalier romain, située plus haut que celle de Lucullus, on ne peut entendre que celle de Gabinius, que notre auteur croit avec toute raison avoir existé sur l'emplacement de la moderne *villa Montalto;* en sorte que les indications antiques se justifient sans peine dans l'hypothèse que la *villa* de Lucullus occupait les pentes inférieures de la colline de *Grotta-Ferrata*, jusqu'au vieux château de *Borghetto*. Or c'est précisément vers le milieu de cet espace, dans une vigne qui appartient aujourd'hui au séminaire de *Frascati*, qu'existent de vastes substructions, qui ne peuvent avoir appartenu qu'à une magnifique *villa*, et dont le mode de construction s'accorde avec celui qui était usité à Rome, dans les derniers temps de la république. A l'appui de ce fait important, M. Canina cite un marbre antique, trouvé dans les jardins de la *villa Ludovisia*, compris aujourd'hui dans la *villa Torlonia*, et portant : L.LVCVLL.LVC.F[3], lequel marbre ne peut avoir appartenu qu'à quelqu'un des nombreux bâtiments dont se composait la splendide demeure de Lucullus. C'est dans ces mêmes jardins *Ludovisi* qu'existaient encore, au dix-septième siècle, *dix-huit petites chambres*, décrites par Mattei[4], l'auteur le plus exact des antiquités de *Tusculum*, et vues par notre père Montfaucon[5], qui les prenait pour des *boutiques* de l'ancien *Tusculum :* c'étaient des restes de quelques-unes des dépendances de la *villa* de Lucullus, probablement de celles qui servaient à l'habitation des esclaves ; et ces restes mêmes ont achevé de disparaître de notre temps. Enfin, il subsiste encore une partie du mur qui entourait une *piscine ronde*, comprise dans l'enceinte

[1] Ciceron. *De finib.* l. II, c. II, p. 97. — [2] Ciceron. *De legib.* l. III, c. XIII : « L. Lucullus ferebatur, quasi commode respondisset, quum esset objecta magnificentia « villæ Tusculanæ, duo se habere vicinos, superiorem, equitem romanum, inferio« rem, libertinum; quorum quum essent magnificæ villæ. . . . quum videret eorum « villas SIGNIS et TABVLIS refertas, partim publicis, partim etiam sacris et religiosis. » Cet exemple de *tableaux sur bois* enlevés des édifices sacrés et publics de la Grèce, pour être employés à la décoration de *villa romaines*, doit être ajouté à ceux que j'ai cités dans mes *Peintures antiques inédites*, p. 294, 346, et ailleurs. — [3] Kircher, *Vet. et nov. Latium, Tuscul.* c. v. — [4] *Memor. istorich. dell' antico Tuscolo*, p. 64. — [5] *Itinerar. Italic.* c. XXII : « Æstimarem ego Tusculi veteris tabernas et apothecas fuisse. »

de la *villa* de Lucullus. Cette ruine, qui se trouvait dans un bien meilleur état, au commencement du dernier siècle, où Kircher la fit dessiner[1], existe aujourd'hui à l'entrée de la *villa Amadei.* La proximité où elle se trouve des grandes substructions dont j'ai parlé plus haut indique suffisamment qu'elle fit partie de la *villa* de Lucullus; et sa forme autorise à croire qu'elle servait à nourrir le poisson destiné aux somptueux repas de ce puissant citoyen romain.

Pour terminer ce qui regarde Lucullus, je dirai que le tombeau, si connu des voyageurs, auquel on donne le nom de ce personnage illustre, ne saurait, à aucun titre, lui avoir appartenu. Sa situation dans la partie supérieure de la ville de *Frascati* s'éloigne trop de celle de la *villa;* sa forme, même dans l'état de destruction où il se trouve, ne répond pas assez à l'importance du monument érigé à Lucullus par son frère, d'après l'idée que nous en donne Plutarque[2]; enfin, la disposition intérieure de la chambre sépulcrale, qui est celle des tombeaux de famille, érigés le long des voies publiques, ne saurait, sous aucun rapport, avoir convenu à la sépulture de Lucullus. Mais je regarde, au contraire, comme très-probable l'opinion de notre auteur, qui reconnaît le tombeau de Lucullus dans le grand monument circulaire, qui se trouve à droite de la route moderne, un mille et demi avant d'arriver à *Frascati.* Il en subsiste tout le soubassement, construit en belles pierres de taille, appareillées suivant le même mode que le célèbre tombeau de Cæcilia Metella, sur la *voie Appienne;* et, à un pareil style d'architecture, aussi bien qu'à la grandeur du monument, il semble qu'on ne puisse méconnaître le mausolée de Lucullus, même dans l'état informe où il a été réduit par les déprédations de tant de siècles[3], et bravant encore la destruction par sa masse, plus que par le grand nom qui y fut attaché, et dont le souvenir y a péri.

Au-dessus de la *villa* de Lucullus, c'est-à-dire dans l'espace compris entre le grand tombeau circulaire dont je viens de parler et le vieux château de *Borghetto,* existent encore les substructions d'un vaste édifice dont le terrain est disposé en deux étages; ce doit donc être là la *villa* de l'affranchi indiquée par Cicéron dans cette même localité. A cette *villa* appartenait le tombeau, qui se voit dans un petit bois d'oliviers voisin, et qui offre, à l'extérieur, une forme octogone avec une chambre ronde à l'intérieur; et suivant toute apparence aussi ce tombeau était celui du propriétaire de la *villa*, qui n'est pas nommé dans

[1] Kircher, *Vetus et novum Latium*, *Tuscul.* c. v. — [2] Plutarch. *In Lucull.* § 43, t. III, p. 324, ed. Reisk. — [3] M. Canina en donne une vue pittoresque, tav. XXVII; mais j'aurais préféré un dessin architectonique du soubassement.

Cicéron, et sur lequel l'histoire est restée muette, comme la tombe.

Du côté opposé au château de *Borghetto*, sur la rive droite de la *Maranna*, qui est le lit des eaux stagnantes provenant des sources des anciennes eaux *Julia* et *Tepala*, il s'élève une petite colline assez escarpée, sur le plateau de laquelle, naturellement aplani et propre à servir de base à quelque édifice, il fut fait, il y a peu d'années, une découverte intéressante. On reconnut que cette colline avait porté un petit temple, dédié à Septime-Sévère déifié, par les habitants de *Tusculum*[1]. Ce seul fait prouve que le territoire de *Tusculum* s'étendait au moins jusqu'à ce point, du côté du couchant, c'est-à-dire qu'il s'étendait vers Rome entre le x[e] et le xii[e] mille de la *voie Latine*, sur le côté droit de cette voie, ainsi que l'a démontré notre auteur. Quant au temple lui-même, qui se composait d'une *cella*, précédée de quatre colonnes alignées avec les antes, ce qui en fait un de ces édifices *tétrastyles*, si communs dans l'antiquité, le style de son architecture, à en juger d'après le peu de fragments qui en subsistent, n'a rien offert de bien remarquable. Je dirai seulement que les masses de pépérin, éparses sur le sol et provenant de l'entablement, étaient couvertes de points faits au marteau pour y attacher le stuc; ce qui montre le procédé dont on usait en pareil cas dans l'antiquité romaine, sans doute à l'imitation de l'antiquité grecque[2].

Au point où je suis arrivé se termine la description du *suburbanum* de *Tusculum*, dans la partie qui regarde l'occident, c'est-à-dire qui fait face à Rome, et qui était, dans l'antiquité, celle que décorait le plus grand nombre de superbes *villa*, au témoignage de Strabon[3], qui les appelle des *demeures royales*. En nous reportant maintenant de l'autre côté de la *voie Tusculane*, pour continuer notre description, le premier endroit qui se présente à notre attention, et qui est tout près de la ville

[1] L'inscription qui fait connaître cette particularité, et qui était encastrée dans le mur antique, était conçue ainsi :

divo<br>SEVERO<br>PATRI<br>ANTONINI<br>PII FELICIS<br>AVG<br>TusCVLANi

— [2] Tous les détails de cette découverte ont été donnés dans le *Bulletin. di corrispond. archeolog.* 1840, n. xi, p. 161-164. — [3] Strabon, l. V, c. iii, 912, t. I, p. 318, ed. Kramer : *Τὸ γὰρ Τούσκουλον ἐνταῦθα ἐστὶ λόφος εὔγεως καὶ εὔυδρος, κορυφούμενος ἠρέμα πολλαχοῦ καὶ δεχόμενος* ΒΑΣΙΛΕΊΩΝ *κατασκευὰς ἐκπρεπεστάτας.*

actuelle de *Frascati*, est un vaste réservoir d'eau, dont la voûte repose sur des pilastres carrés, revêtus d'un excellent enduit; et c'est dans cette localité même qu'il fut trouvé, au commencement du siècle dernier, un tube de plomb ayant servi à la conduite de ces eaux et portant en lettres imprimées en relief le nom de l'empereur Sergius Galba. C'était donc là le site de la *villa Tusculane* de cet empereur, mentionnée par Suétone[1]; et des restes de bâtiments, qui subsistent encore sur ce terrain, et qui doivent avoir fait partie de cette *villa*, indiquent, sinon la richesse avec laquelle elle était certainement décorée, du moins l'étendue de l'espace qu'elle occupait.

Sur l'emplacement même que couvre aujourd'hui la ville de *Frascati*, à l'endroit où fut bâtie la cathédrale antique, dédiée à *Santa-Maria in vivario*, c'est une tradition antique, justifiée par ce surnom même, qu'il exista une vaste *piscine* attribuée par les antiquaires du pays à la *villa* de Lucullus, mais sans aucun fondement, puisque, comme nous l'avons vu, cette *villa* était située beaucoup plus bas. Mais cette *piscine*, ainsi que d'autres restes d'architecture antique qui subsistent encore en cet endroit, n'en doivent pas moins avoir appartenu à quelque grande *villa*, que notre auteur croit avoir été celle des *Fabii*, d'après un autel funéraire antique où se lit le nom de *Fabia Anthusa*, qui doit avoir été trouvé sur ce terrain. Mais j'avoue que ce nom d'une femme affranchie de la famille *Fabia*, qui doit avoir vécu dans les bas temps de l'empire, me paraît une base bien peu solide pour fonder, sur cet unique appui, l'existence d'une *villa* des *Fabii*. Ce qui me paraît plus douteux encore, c'est que le nom de *Frascata*, d'où s'est formé le nom de la ville moderne de *Frascati*, dérive du nom de la *villa* des *Fabii*, *Fabiana*, comme le soutient M. Canina. A mon avis, il n'y a rien de commun entre les mots *Frascata* et *Fabiana*, si tant est qu'il ait jamais existé à *Tusculum* une *villa* des *Fabii;* et rien n'est, au contraire, plus simple et plus naturel que d'admettre l'étymologie dérivée des mots *Frasca*, *Frascata*, *Frascarium*, employés dans le latin barbare du moyen âge, puisqu'on sait, par le témoignage du bibliothécaire Anastase, que le titre *in Frascata* se donnait à l'église de Saint-Sébastien, dès le milieu du IX[e] siècle.

Si la *villa* des *Fabii* est encore incertaine, il en est de même de celle des *Coccei*, que M. Canina croit avoir reconnue dans un lieu nommé *Cocceiano*, qui se trouve dans la partie inférieure de l'habitation actuelle des princes Borghese, où il fut découvert des restes de bains

[1] Sueton. *In Galb.*, § 4. : « Simulacrum æneum deæ. . . . . Tusculum, ubi æstivare « consueverat, avexit. » Cf. *ibid.* § 18.

antiques, de même qu'il existe encore, dans les jardins de la moderne *villa Taverna*, propriété de la même maison, des substructions et des murs antiques, dont le sol est semé de fragments de marbres précieux, avec une vaste citerne, qui ne peuvent pas ne pas avoir appartenu à quelque magnifique *villa*, dont l'ancien possesseur est demeuré inconnu. C'est encore à la même ignorance qu'on doit se résigner, pour les ruines qui se trouvent dans une habitation voisine, dont le sol a livré quelques marbres sculptés, avec une inscription où se lit le nom de *Verrius;* ce qui a donné lieu de croire, mais sans la certitude suffisante, qu'il avait existé en cet endroit une *villa* des *Verrii.* Je ne parle pas de la *villa* d'Hortensius, dont l'existence à *Tusculum* est attestée par le témoignage de Pline[1], mais dont la situation n'est indiquée nulle part; ce qui fait sans doute que notre auteur s'est abstenu de la rechercher et l'a même passée sous silence.

Nous sommes plus heureux au sujet de la *villa* des *Porcii,* qui dut occuper le site élevé, appelé *monte Porzio,* domaine des princes Borghese. Cette dénomination de *monte Porzio* remonte jusqu'aux siècles du moyen âge, où l'on peut présumer qu'elle était un écho de la tradition antique. D'un autre côté, il est bien avéré, par des témoignages classiques, que la famille *Porcia,* devenue si célèbre dès le milieu de la république, sous le surnom de *Caton,* était originaire de *Tusculum,* où elle eut certainement son habitation. Mais, si l'histoire nous a laissé ignorer en quel endroit du sol de *Tusculum* était située cette maison des *Porcii,* rien n'empêche de croire que le lieu, nommé depuis si longtemps *monte Porzio,* et si propre par toutes ses conditions à fournir le site d'une agréable et somptueuse *villa,* ait effectivement possédé celle des *Porcii.* A l'appui de cette supposition, on peut alléguer les restes de constructions antiques qui existent à peu de distance de cet endroit, et les nombreux objets d'antiquité qui furent trouvés, à plusieurs reprises, sur divers points du voisinage. Je citerai en premier lieu la célèbre statue du *Bacchus indien,* qui porte gravé, sur le bord supérieur de sa tunique, le nom grec CAPΔANAΠAΛΛOC, laquelle statue provient d'une fouille, faite, en 1761, dans une vigne des environs de *Frascati,* près du *monte Porzio,* au témoignage de Winckelmann[2]. C'est dans une fouille, exécutée il y a une vingtaine d'années par notre architecte lui-même, dans une vigne du prince Borghese voisine aussi de la terre de *monte Porzio,* que furent trouvées la plus grande partie des belles sculptures qui

[1] Plin. XXXV, 11, 40. J'ai fait usage de ce témoignage, précieux sous plusieurs rapports, dans mes *Peintures antiques inédites*, p. 346, 2.) — [2] Winckelmann, dans Carl. Fea, *Notizie d'antichità, etc.*, p. 184.

servent aujourd'hui d'ornement à la *villa Borghese* de Rome, plusieurs torses de statues d'excellent travail, et une statue à peu près entière de *Léda avec le cygne*, l'une des meilleures qui existent de ce sujet, si souvent traité dans l'antiquité. Enfin, c'est encore à peu de distance du *monte Porzio*, sur la route qui y conduit de *Frascati*, qu'existent des substructions, en forme de grandes niches, appelées vulgairement *le cappellette*, qui servaient de base à une vaste esplanade quadrilatère, sur laquelle devait s'élever l'habitation antique. Tous ces indices d'une grande et magnifique *villa* antique peuvent très-bien se rapporter à celle des *Porcii*.

Les restes d'autres *villa*, retrouvés dans des fouilles récentes sur la partie orientale de la colline de *Tusculum*, de même que vers la partie méridionale, n'ont malheureusement pas fourni des indices propres à nous éclairer sur les noms de leurs anciens propriétaires; les marbres précieux, les mosaïques, les peintures, recueillis dans ces fouilles, attestaient la magnificence de ces habitations, autant qu'elles inspiraient le regret de les voir réduites en un état de destruction si complet; et c'est par le triste tableau de ces ruines, privées de toute forme, que notre auteur termine son instructive et intéressante description de la topographie de *Tusculum*.

Je consacrerai un troisième article à l'examen des principaux monuments d'antiquité existant sur le sol de *Tusculum*, qui forment le sujet de la troisième partie du livre de M. Canina.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

---

*Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc*, par A. P. Pihan. Paris, 1847, in-8°.

En 1790, le père Jean de Souza, sur l'invitation de l'Académie royale de Lisbonne, publia un ouvrage dans lequel se trouvent réunis et expliqués tous les mots de la langue portugaise qui dérivent de l'arabe. Ce livre, qui a pour titre : *Vestigios da lingoa arabica em Portugal, ou Lexicon etymologico das palavras e nomes portuguezes, que tem origem arabica*, fut reproduit en 1830, avec de nombreuses additions, par les soins d'un orientaliste distingué, le père Joze de Santo Antonio Moura.

Il serait à désirer qu'un pareil travail fût fait relativement à la langue espagnole. En effet, l'Espagne et le Portugal étant restés, durant plusieurs siècles, soumis à la domination des Arabes musulmans, les deux idiomes de la Péninsule ont, comme on sait, emprunté à la langue des vainqueurs un très-grand nombre de mots. La langue française ne présente pas, à coup sûr, une égale quantité de termes auxquels on puisse avec raison attribuer une pareille origine. Toutefois, comme plusieurs de nos provinces méridionales ont été assez longtemps soumises au sceptre de fer des sectateurs de Mahomet; que ces guerriers redoutables ont porté leurs armes dans une bonne partie des contrées qui composent notre pays, on peut croire que la langue des conquérants a laissé çà et là des vestiges assez considérables. Depuis, les expéditions des croisades, dans lesquelles la France joua le principal rôle, ont contribué à importer au milieu de notre population bien des termes empruntés à l'idiome des Arabes de la Syrie et de l'Égypte. Les relations commerciales ont aussi introduit, avec une foule de denrées, les mots qui, dans les langues originales, servaient à désigner ces substances. D'autres mots nous sont arrivés en passant par l'intermédiaire de la langue espagnole. Enfin, depuis quelques années, les relations plus intimes que la politique et le commerce, la marche progressive de la civilisation ont établies entre la France et les puissances de l'Orient, mais surtout l'occupation de l'Algérie, ont naturalisé parmi nous bien des termes qui auparavant n'étaient connus que des orientalistes.

Personne, jusqu'à présent, n'avait songé à recueillir ces mots et à en donner une explication satisfaisante. M. Pihan a entrepris de remplir cette lacune. Occupant, à l'Imprimerie royale, les fonctions modestes, mais utiles, de compositeur, il a su, grâce à une louable activité, trouver, au milieu de ses nombreuses occupations, le loisir nécessaire pour acquérir la connaissance de plusieurs langues, et en particulier celle de l'arabe. Il a senti qu'un ouvrage destiné à reproduire, par ordre alphabétique, les mots empruntés par notre langue aux principaux idiomes de l'Orient, devait offrir aux lecteurs un avantage réel. Il a donc entrepris et réalisé ce projet. L'auteur n'a pas eu la prétention de produire un ouvrage d'érudition proprement dite; mais cependant, comme il le dit lui-même, et comme il est facile de le vérifier, il a dû consulter un grand nombre d'ouvrages, et il n'a rien négligé de tout ce qui pouvait le mettre à même d'offrir à ses lecteurs des définitions claires et exactes. Il s'est attaché, partout, à ramener les mots aux véritables racines dont ils dérivent.

Parmi les termes que nous avons empruntés aux langues de l'Orient,

les uns, en grand nombre, ont été reproduits sans presque aucune altération : ils sont alors faciles à reconnaître et à expliquer. D'autres, au contraire, ne sont arrivés jusqu'à nos jours qu'en passant au travers de l'ignorance du moyen âge, ou nous ont été transmis par les Espagnols, dont le système de transcription rend quelquefois ces termes difficiles à reconnaître. Dans ce cas, il faut souvent une sagacité réelle pour distinguer la véritable forme, au milieu des changements qu'elle a dû subir. M. Pihan a fait tout ce qui dépendait de lui pour donner, relativement à l'explication des mots, des détails exacts et précis. Il ne s'est pas borné à présenter une nomenclature sèche et grammaticale ; mais il a donné, sur chaque objet, les renseignements nécessaires pour en faire bien apprécier la nature. On peut dire, avec justice, qu'il a produit un ouvrage utile, qui dispensera souvent de plus longues recherches, et sera consulté avec fruit par beaucoup de lecteurs.

Il est impossible, comme on peut bien le croire, de présenter une analyse d'un pareil travail; je me contenterai de choisir, au hasard, un petit nombre d'observations, qui m'ont paru aussi vraies que judicieuses. Il existe un mot que nos relations de l'Afrique emploient bien souvent, et qui est écrit tantôt *smala*, et tantôt *zmala*. M. Pihan adopte cette dernière leçon, et il a, je crois, parfaitement raison. En effet, le terme *zemalah* زمالة, qui paraît être particulier au langage arabe de l'Afrique, désigne une *troupe*, un *cortége*[1], on écrit aussi *zemoul*[2]. On lit dans les voyages d'Ebn-Batoutah[3] : امر له السلطان ان يكسى ثوبا من ثياب الزمالة, « Le sultan commanda qu'on le revêtît d'un habit de la *zemâla*, » c'est-à-dire du costume que portaient les hommes de la suite du prince. Plus bas[4] : الزمالة السوقة والعبيد, « le cortége du prince, les petits marchands et les nègres. » Ailleurs[5], on lit dans le même ouvrage : اثقال السلطان وزاملته. Je crois qu'au mot زاملة il faut substituer زمالة, et traduire : « les bagages du sultan et les gens de sa suite. » Dans l'ouvrage intitulé *Tadjrid-el-osoul*[6] : كانت زمالة رسول الله وزمالة ابى بكر واحدة, « Le cortége de l'apôtre de Dieu et celui d'Abou-Bekr était le même. » Ce mot vient de la racine زَمَلَ, qui signifie « monter en croupe derrière quelqu'un. » Suivant M. Carette[7], le mot *zmala* désigne « une pièce d'étoffe dont on couvre le visage; » je ne nie point cette assertion, mais je ne l'ai rencontrée nulle part.

M. Pihan dit que le mot *luth* représente le terme *oud* عود, précédé de

[1] Voyez *Établissements français en Algérie*, 1840, p. 309, 315, 325. — [2] *Ibid.* p. 325, 334, 335, 336. — [3] Man. fol. 102 v. — [4] *Ibid.* — [5] Fol. 46 r. — [6] De mon man. fol. 54 v. — [7] *Géographie de l'Algérie*, p. 110.

l'article ال, ce qui est parfaitement vrai. Il s'étonne, et avec quelque raison, que la chimie ait admis le mot *alcohol* pour désigner l'esprit de vin, car le mot *kohl* كحل, en arabe, exprime « la poudre d'antimoine que les femmes de l'Orient introduisent sous leurs paupières pour faire paraître l'œil plus brillant. » C'est cette substance que les Persans et les Turcs désignent par le mot *surmeh* سرمه. Les Hébreux employaient dans le même sens le mot *fouk*, פוך, qui a, comme on voit, assez de rapport avec le mot latin *fucus*, fard. On lit dans le livre des Rois[1] que Jézabel, voulant se montrer à Jéhu dans tout son éclat, se frotta les yeux de *fouk*, וַתָּשֶׂם בַּפּוּךְ עֵינֶיהָ, et je ferai observer, à cette occasion, que Jérémie nous offre une expression tout à fait pittoresque et caractéristique. Le prophète, peignant la nation juive, qui se livrait avec frénésie au culte des idoles, la compare à une courtisane, qui, par tous les artifices de la parure, cherche vainement à capter les hommages de ceux qu'elle veut compter au nombre de ses adorateurs. Il lui adresse ces paroles[2] : מַה תַּעֲשִׂי כִּי תִלְבְּשִׁי שָׁנִי כִּי תַעְדִּי עֲדִי זָהָב כִּי תִקְרְעִי בַפּוּךְ עֵינַיִךְ לַשָּׁוְא תִּתְיַפִּי « Que prétends-tu, en te revêtant d'habits d'écarlate, en te parant d'ornements d'or, en *déchirant* tes yeux par le *fouk*? C'est en vain que tu veux paraître belle. » Le verbe קָרַע, qui signifie *déchirer*, offre ici une expression aussi vraie qu'énergique. On sait que les femmes de l'Orient, non contentes de frotter avec cette poudre le dessous des cils, s'en servent aussi pour prolonger la ligne de l'angle extérieur de l'œil, afin de faire paraître cet organe plus grand qu'il ne l'est en réalité. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'en Égypte, dans les souterrains de Thèbes et ailleurs, on trouve des momies de femmes, dont les yeux conservent encore ce genre d'ornement.

Le docteur Perron, dans son *Traité de chimie*, rédigé en arabe et imprimé au Caire, a été assez embarrassé pour reproduire le mot *alcohol*. Il ne pouvait le présenter avec sa forme naturelle sans de graves inconvénients, puisque les Arabes n'auraient pas manqué de substituer la poudre d'antimoine à l'esprit de vin. Tantôt il a transcrit le mot français par la forme القولول, tantôt il l'a rendu par *rouh-el-khamr* روح الخمر, « esprit de vin. »

M. Pihan, au mot *alfange*, observe avec toute raison que ce terme, adopté par les Espagnols et les Portugais, n'existe pas dans la langue française; que plusieurs auteurs de dictionnaires ont eu tort de l'admettre dans leur nomenclature, d'après un vers de l'*Orphelin de la Chine*, où on lit, suivant quelques éditions, *les alfanges errantes*. Il est évident que,

[1] Lib. II, cap. IX, v. 30. — [2] Chap. IV, v. 30.

dans ce passage, le mot *alfanges* n'est que le résultat d'une erreur typographique. On doit lire : « les phalanges errantes. »

Le mot *macabre*, que l'on trouve dans cette locution : *danse macabre*, peut très-bien, comme le pense M. Pihan, être dérivé du mot *makâbir* (cimetières). Le mot *récif* ressemble beaucoup au mot arabe رصيف, « digue, rocher. »

Qu'il me soit permis maintenant de proposer à l'auteur quelques observations critiques.

Au mot *almadie*, il dit que ce terme, qui désigne une barque, et qui a passé dans l'espagnol et le portugais, vient de la racine مضى ; c'est une petite erreur. Ce mot dérive du verbe عَدَّى, qui signifie *passer, traverser*.

Le verbe *acheter* ne vient pas de l'arabe اشترى. Le verbe *affluer* ne peut pas être dérivé du verbe arabe حَفَلَ. Il vient du latin *fluere*, et signifie *arriver à flots, en abondance*. C'est ainsi que Virgile a dit :

Mane salutantûm totis vomit ædibus undam.

Et Racine :

Du temple, orné partout de festons magnifiques,
Le peuple saint en foule inondait les portiques.

Le mot *agile* n'a qu'un rapport de son avec le terme arabe عاجل, *prompt*. Il vient du latin *agilis*, qui lui-même dérive du verbe *agere*. Le verbe *agacer* ne vient pas, je crois, de حثّ, *exciter*. Je pense qu'il dérive du mot *agace* que portait la pie, et qui se trouve encore dans une fable de La Fontaine.

En parlant de la ville d'Alep حلب, l'auteur dit : « Cette ville occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne Béroé, dont il est parlé dans la Bible. » Mais je ferai observer que le nom de Béroé n'a été introduit dans l'Orient qu'avec la domination grecque, et a, comme tant d'autres, disparu entièrement à l'époque où s'éteignit l'empire des Séleucides. Le nom de cette ville est désigné, chez le prophète Ézéchiel, par le nom *Helbon* חֶלְבּוֹן[1].

Le mot *antique* ne vient point de عتيق, mais du latin *antiquus*. *Arche* ne vient point de عرش, mais du mot *arca*. Je doute un peu que le mot *artichaut* vienne des deux termes arabes ارضى, *terrestre*, et شوك, *épine*.

[1] Chap. XXVII, v. 18.

Le mot *bazin* désignait une étoffe composée, non pas de fil et de coton, mais uniquement de cette dernière substance, et qui, il y a quelques années, était employée pour les vêtements d'hommes et de femmes. Ce mot, je crois, ne vient pas du terme arabe *bez* بز, *toile.* C'est une altération du mot *bonbasin*, qui lui-même dérivait du persan *panbah* پنبه, *coton*, que le grec vulgaire a adopté sous la forme *βάμβαξ* ou *βαμβάκιον*, l'italien sous celle de *bambagia*.

Le mot *bourg*, malgré sa ressemblance apparente avec le terme arabe بُرج, *tour*, et avec le mot grec *πύργος*, ne vient point de là, mais de la racine teutonique *burg* (ville), que nous retrouvons dans le nom de bien des places modernes. A cette occasion, je ferai observer que Barbazan[1], qui ne voulait reconnaître dans la langue française que des mots d'origine latine, prétendait que, dans plusieurs passages de l'ancienne traduction française des *Morales* de S. Grégoire sur Job, on lisait un *burs*, et dans le mot *burs* il voyait le mot latin *urbs*. Mais Barbazan s'était trompé. Partout le manuscrit offre *burc*, ce qui ne présente aucune ressemblance avec le terme latin.

Le mot *bourrique* n'a, je crois, aucun rapport avec le nom *borak*, qui fut, dit-on, la monture de Mahomet, dans son voyage nocturne. Il est bien plus naturel de reconnaître, dans ce mot, le terme latin *buricus*; que ce dernier mot tire son origine du terme grec *πυρρός* ou *πύρριχος*, qui signifie *roux*, comme on dit un *roussin*, pour désigner le même animal, la chose n'a rien, à coup sûr, d'impossible; mais, dans tous les cas, l'existence du mot latin remonte à une époque éloignée, et ne doit pas sa naissance à l'arabe.

Le mot *kermez* قرمز, d'où est dérivé l'adjectif *cramoisi*, n'est pas « un ver, dont la piqûre fait naître sur les feuilles d'une espèce particulière de chêne, une galle qui porte le même nom que l'insecte, et qui produit une couleur rouge. » Le *kermez* n'est point un ver, mais une variété de la cochenille. Ce n'est pas une galle produite par la piqûre de l'insecte qui donne la couleur rouge, mais l'insecte lui-même, que l'on fait sécher, et que l'on pulvérise.

Je doute que le mot *gibet* vienne réellement du mot *djebel* (montagne). Le verbe marcher ne dérive pas, non plus, du verbe arabe مشى. En parlant du mot *narghileh* نارکیله, qui désigne la *pipe persane*, M. Pihan n'a rien dit sur l'origine de ce terme; il dérive, si je ne me trompe, du mot *narghil* نارکیل, qui désigne un *cocotier*, ou une *noix de*

[1] *Dissertation sur l'origine de la langue française*, en tête de l'*Ordène de chevalerie*, p. 24.

*coco*. Il a pris ce nom parce que la capsule qui renferme le tabac est formée d'une noix de coco, ou, du moins, en a la figure.

Le mot *pharaon* ne signifie pas proprement, *un prince*, et ne saurait dériver d'une *racine arabe*, فرع. C'est un mot qui appartient à la langue égyptienne. Le terme ⲟⲩⲣⲟ, précédé de l'article masculin ⲫ, ou, en langage thébaïque, ⲉⲣⲣⲟ, précédé du ⲡ, désigne *le roi*.

L'auteur, après avoir dit que le mot *sabbat*, en hébreu, désigne *le repos*, et, par suite, le *samedi*, ajoute : « Par antiphrase, le *sabbat* se prend quelquefois dans le sens de *rumeur, tapage*. » Mais il fallait faire observer que le mot *sabbat*, employé dans le sens de *bruit, tapage*, ne dérive pas immédiatement du sabbat des juifs, mais qu'il tire son nom du sabbat où les sorciers et les sorcières sont censés se réunir autour du diable, et se livrer à des danses extrêmement bruyantes.

Au sujet du nom persan *Roxane*, où M. Pihan reconnaît avec toute raison le mot *rouschan*, روشن (brillant), je rappellerai que, dans un auteur grec, il est fait mention d'une femme persane appelée Φαίδιμη. Comme ce nom, qui est purement grec, et qui signifie *brillante*, ne saurait avoir été donné à une femme de la Perse, je crois que l'historien grec a traduit dans sa langue le mot روشن.

Le mot *sergent* ne vient pas, je crois, des mots persans *ser-djeng* سرجنك (chef de la guerre); d'abord, ce mot, *chef de la guerre*, qui pourrait convenir à un général, ne peut guère s'appliquer à un officier d'un rang inférieur. En second lieu, le mot français avait aussi une signification qui n'avait rien de militaire, puisqu'il désignait *un huissier*. On lit dans la première satire de Boileau :

> Allons du moins chercher quelque antre ou quelque roche
> D'où jamais ni l'huissier ni le sergent n'approche.

Et dans les *Plaideurs* de Racine :

> Et j'ai toujours été nourri par feu mon père,
> Dans la crainte de Dieu, monsieur, et des sergents.

Je m'arrête ici, et ne pousserai pas plus loin mes remarques critiques. Si M. Pihan se trouve dans le cas de donner une nouvelle édition de son livre, je me ferai un vrai plaisir de lui offrir les notes que m'a suggérées la lecture de son travail. Je me permettrai seulement de lui soumettre une observation. Peut-être a-t-il cédé un peu trop souvent au plaisir de retrouver dans les langues de l'Orient l'origine de certains mots français. A coup sûr, lorsqu'un terme de notre langue peut, sans

effort, être dérivé des langues grecque ou latine, il est naturel de croire que c'est dans ces idiomes qu'il faut en chercher la source; et que le rapport observé entre ces mots et des termes arabes ou persans, est purement fortuit. D'autres mots, formés par onomatopée, tels que celui de *gargariser* et autres, n'appartiennent pas plus à un langage qu'à un autre.

Enfin il existe des mots qui, dans plusieurs langues, offrent une ressemblance indubitable; on ne peut pas dire, pour cela, qu'une de ces langues les ait donnés à l'autre. Mais toutes deux ont puisé à une source plus ancienne. Ainsi on peut citer des mots assez nombreux que présentent les langues latine, allemande, anglaise, et qui se retrouvent sans presque aucun changement, dans le persan actuel. On ne pourrait pas supposer, à coup sûr, que ce dernier idiome a communiqué ces termes aux langues de l'Europe; mais leur existence remonte à une antique migration des peuples.

On pourrait, je crois, ajouter un assez grand nombre de mots à ceux qu'a recueillis M. Pihan. Je me contenterai d'en citer ici quelques-uns.

Le mot *algorithme* est employé dans les mathématiques pour désigner le *nombre*, le *calcul*. M. Reinaud, dans des observations adressées à M. Vincent, a supposé que ce terme dérivait du mot arabe خوارزى, et qu'il indiquait «un calcul inventé par le célèbre écrivain Abou-Rihan-Birouni; » mais cette conjecture ne me paraît nullement admissible. J'aime beaucoup mieux souscrire à l'opinion d'Adelung, qui voyait, dans ce mot, le terme grec ἄριθμος, précédé de l'article arabe. Cette hypothèse semble d'autant plus probable, que le mot *algorithme* nous a été transmis par l'intermédiaire des Espagnols. Or on sait que ceux-ci aiment à substituer le *g* à une voyelle arabe, comme dans les mots *guadi*, *alguazil*.

Le mot *bactrien*, *bactrianus*, que Linnée ajouta au mot *camelus*, pour désigner le grand chameau, à deux bosses, originaire du nord-est de la Perse, est évidemment le mot arabe et persan *bakhti* بختى ou *bokhti*, qui offre la même signification.

Le mot *baldaquin*, ainsi que l'avait supposé Du Cange, dérive du nom de Bagdad, attendu que, chez Marco-Polo et autres écrivains du moyen âge, cette capitale de l'empire arabe est désignée par la dénomination de *Baldach*.

Le mot provençal *boutarque*, en italien *bottarga*, vient probablement de l'arabe; et, à cette occasion, je ferai observer que la définition donnée de ce terme par le *Dictionnaire de l'Académie*, n'est pas parfaitement

exacte. On y lit[1]: « *boutargue* ou *botargue*, sorte de mets qu'on prépare en Italie et dans le midi de la France, avec des œufs de poisson salé, confits dans le vinaigre. » Mais, comme je viens de le dire, les auteurs du *Dictionnaire* se sont trompés. La boutargue n'est pas composée d'œufs de poisson, confits dans le vinaigre; mais d'œufs du poisson appelé muge ou mulet, séchés et salés. C'est donc une espèce de caviar, avec cette différence que le caviar est formé d'œufs d'esturgeon. J'ai dit que ce mot paraissait avoir une origine arabe; et le terme arabe dérive lui-même du grec. On lit dans le vocabulaire copte de Kircher[2], ⲞⲨⲦⲀⲢⲀⲬⲞⲚ, expliqué en arabe par بطارخ. Il s'est glissé ici une faute du copiste, au lieu de ⲞⲨⲦⲀⲢⲀⲬⲞⲚ, il faut lire ⲞⲨⲦⲀⲢⲒⲬⲞⲚ ou bien ⲞⲨⲦⲀⲢⲒⲬⲒⲞⲚ. Et il faut reconnaître ici le mot grec *ταρίχιον* ou *ταρίχιν*, précédé de l'article copte ⲞⲨ. Et, en effet, dans le langage de l'Égypte, le mot *boûtarkhah* بطرخة, et, au pluriel, *boutârikh*, بطارخ, désigne ce genre de mets. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi[3]: ما اكل اهل القاهرة الصير والبطارخ, « La nourriture des habitants du Caire se compose de poisson salé et de *boutârikh.* » Comme c'est le poisson appelé *muge* ou *mulet*, dont les œufs sont ainsi salés, le mot بطرخة paraît avoir désigné ce genre de poisson. Dans le *Kîtab-essolouk* du même historien[4]: حيتان البطارخ, « les poissons *boutârikh.* » Plus bas[5]: على راس البطرخة كبّة, « Sur la tête du *boutarkhah* était une pustule. » Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri[6]: بيع السمك والبورى والبطارخ, « La vente du poisson, du bouri et des *boutarkh.* »

Le mot *chicotin* désigne le suc de l'aloès, et Gresset en parle dans ces vers du poëme de *Vert-Vert :*

> Mais, dans les fers, loin d'un libre destin,
> Tous les bonbons ne sont que chicotin.

Ce terme est une altération de l'adjectif *sokotori* ou *sukotri*, qui signifie : ce qui provient de l'île de Socotora. On sait, en effet, que cette île produit la meilleure espèce d'aloès. Le mot *once* désigne « une petite espèce de panthère. Ce mot tire son origine du terme persan *iouz*, يوز, qui a le même sens. Les Portugais l'ont trancrit par le mot *onça*, d'où nous avons fait *once*.

Le mot *orseille* désigne une espèce de lichen, ou de plante, qui

[1] T. I, p. 220. — [2] *Lingua ægyptiaca restituta*, p. 200. — [3] T. I, fol. 301 r. — [4] T. I, p. 1173. — [5] *Ibid.* — [6] Man. 695, fol. 222 v.

s'emploie pour la teinture. Ce terme dérive du mot arabe *wers* ورس, qui a le même sens et sur lequel on peut voir les détails que donnent Ebn-Beïtar[1] et Kazwini[2].

Dans la langue des Italiens et des Provençaux, le mot *sansal* désigne un courtier. Or, dans le langage des Arabes de l'Égypte, le mot *semsar*, سمسار, au pluriel *semâsirah*, سماسرة, a la même signification. On lit dans l'histoire de l'Égypte d'Ebn-Aïas[3] : السمسار في الغلال, « le courtier pour les grains. » Il n'est pas étonnant que les Italiens et les Provençaux, qui entretenaient avec l'Égypte un commerce si actif, aient emprunté au langage de cette contrée un mot de ce genre.

Le mot *soffa*, qui a été oublié par M. Pihan, a été adopté en France, avec l'orthographe de *sopha*. Seulement il a été détourné un peu de sa signification primitive. Voltaire a dit :

> Sur un large sopha
> Mollement étendu, le pesant Moustapha....

Ce terme, chez les Orientaux, désigne « une estrade ou élévation, d'un pied de hauteur environ, faite de planches, qui occupe ordinairement un quart et quelquefois un tiers de la chambre, vers le fond[4]. En Égypte, où cette partie de l'appartement porte le nom de *diwan*, on désigne, par le mot *soffah*, ou, comme on prononce, *souffeh*, « une tablette de marbre ou de pierre, placée au bout de la chambre, vis-à-vis la porte, élevée d'environ quatre pieds, soutenue par deux arcades, ou davantage, sous lesquelles on place les ustensiles qui sont d'un usage ordinaire[5]. »

Dans un de mes ouvrages[6], j'ai supposé que notre mot *calotte* tirait son origine du terme arabe *kaloutah* كلوتة, qui désigne « un simple bonnet autour duquel on n'a pas roulé la mousseline qui forme le turban. « Aux passages que j'ai cités, on peut ajouter les suivants : « On lit dans l'ouvrage de Schems-eddin (Djemâl-eddin-Ebn-Wâsel)[7] : بعث اليه كلوتة وقبا والزمه بان يلبسهما في الملاء اهانة له واخراقا به واشعارا بانه لا يصلح له لباس اهل العلم وان اللائق به ان يكون جنديا « Il lui envoya un *kaloutah* et un *kaba*, exigeant qu'il revêtît ces deux pièces d'habillement, dans les assemblées; voulant ainsi lui faire subir un mépris, un affront

[1] T. II, fol. 202 r. et v. — [2] *Athar-el-ibad*, fol. 99 v. — [3] T. II, fol. 133. — [4] Morison, *Voyage au mont de Sinaï et à Jérusalem*, p. 71. — *Voyage* de Pietro della Valle, t. I, p. 141, 189. — [5] Lane, *Manners and customs of the modern Egyptians*, t. I, p. 18. — [6] *Histoire des Mamlouks*, t. I, 1re parti p. 138. — [7] Fol. 234 v.

insigne, et faire entendre qu'il n'était point digne de porter le costume des hommes de science, et qu'il ne pouvait être autre chose qu'un soldat. Plus loin[1]: كان الملك المعظم يركب في جمع قليل على راسه كلوتة صفراء بلا شاش عم, « Melik-Mohaddam, lorsqu'il montait à cheval, était accompagné d'un cortége peu nombreux. Il était coiffé d'un *kaloutah* jaune, sans un *schasch* (la mousseline) d'étoffe brodée. Dans l'histoire de Temini[2]: بدلا عن العمائم كلوتات, « Au lieu des turbans, on portait des *kaloutah*. »

Ainsi que je l'ai dit, le mot latin *calota* se trouve, pour la première fois, dans un registre de la Chambre de commerce de Marseille, et l'on conçoit très-bien que les Provençaux aient pu emprunter ce terme à l'Égypte, c'est-à-dire à un pays où ils allaient journellement faire un commerce aussi actif que lucratif.

Puisque j'ai parlé de ce mot, on me permettra peut-être d'entrer, à cet égard, dans quelques détails. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie*[3]: « calotte, espèce de petit bonnet, qui ne couvre ordinairement que le haut de la tête, et qui n'est plus guère en usage que parmi les gens d'Église. » Mais cet article n'est pas complet. Jadis, et cet usage a duré jusqu'à la révolution, on désignait par le mot *calotte* un petit bonnet de flanelle, que l'on plaçait sur la tête sous la perruque. Il en est fait mention dans les scènes du *Chapelain décoiffé* de Boileau. Chapelain, auquel Laserre vient d'arracher sa perruque, lui dit:

Rends, du moins, la calotte.

Chez quelques auteurs comiques de la première moitié du XVIII^e^ siècle, on trouve le mot *calotin*, employé pour désigner « un fou. »

Dans la comédie du *Français à Londres*, de Boissy[4], on lit: « Je suis bien loin de vouloir faire entendre raison à un calotin, » c'est-à-dire « à un *fou*, à un extravagant. »

Dans *l'Impertinent malgré lui*, du même auteur, une jeune fille dit:

Il n'est que deux partis à prendre dans la vie:
D'être un peu calotin, ou bien d'être ennuyeux.

Legrand, dans l'Épître dédicatoire de *l'Impromptu de la folie*, parle des *calotins phlegmatiques*. Plus loin, on lit:

Heureux calotins, livrez-vous
Aux jeux, aux ris, à la paresse.

[1] Fol. 245 v°. — [2] *History of Almohades*, p. 223. — [3] T. I, p. 249. — [4] P. 41.

Il n'est pas fort difficile de deviner l'origine de ce mot bizarre. On dit familièrement, en français, en parlant d'un homme extravagant, d'un homme à la tête légère : « Il aurait besoin qu'on lui mît une calotte de plomb sur la tête. » Partant de cette idée, un nommé Aymon, qui, sur la fin du règne de Louis XIV, était maître de la garde-robe du roi, imagina de former une association burlesque, qui devait être exclusivement composée de fous, d'extravagants de tout genre, et à laquelle il donna le nom de *Régiment de la calotte*. Les attributs qui distinguaient les membres étaient une calotte de plomb, accompagnée de grelots. Lorsqu'un homme d'État, ou tout autre personnage, avait commis quelque faute grave, quelque lourde bévue, il recevait un beau brevet, écrit sur parchemin, et dans lequel on lui déclarait que, dès ce moment, il était jugé digne d'appartenir au régiment de la calotte. On peut croire que beaucoup de gens se seraient bien passés d'un pareil honneur. Les plus grands personnages, le maréchal de Villars lui-même, malgré l'auréole dont l'entourait sa gloire militaire, n'avaient pas été à l'abri de cette élection grotesque. Les brevets étaient écrits tantôt en vers, tantôt en prose. Une de ces pièces était quelquefois désignée par le mot de *calotine*. Durant le règne de Louis XIV, ces satires, quoique mordantes, avaient conservé les formes du bon goût. Sous la régence, elles prirent un ton de liberté qui allait jusqu'à la licence.

Des versificateurs plus ou moins célèbres, et le comte de Maurepas lui-même, avaient souvent prêté leur plume pour rédiger les brevets en vers, expédiés par le *régiment*. Il existe plusieurs volumes qui renferment toutes les pièces poétiques ou prosaïques émanées des membres du régiment de la calotte. Aymon, qui, comme je l'ai dit, remplissait les fonctions bien pacifiques de *maître de la garde-robe du Roi*, prenait le titre de *général de la calotte*. A sa mort, qui arriva en 1734, l'institution burlesque qu'il avait créée, mais qui pouvait, comme on le sent bien, amener des inconvénients graves, tomba en désuétude. Voilà ce qui explique comment le mot *calotin*, employé dans le sens de *fou*, ne se retrouve plus, à partir de cette époque, chez nos écrivains français.

Le mot *gabelle*, en France, avant la révolution, désignait l'impôt établi sur le sel. La Fontaine a dit, dans la *fable des deux mulets :*

L'autre portait l'argent de la gabelle.

Mais, dans l'origine, ce terme avait une signification plus étendue, et désignait toute espèce de taxe, d'impôt, ainsi qu'on peut le voir par

les faits que rapporte Du Cange [1]. Cet illustre écrivain fait mention de la gabelle du vin, de celle du drap, etc.

Quelle est l'origine du mot *gabelle.* Voltaire dit, dans la pièce de vers intitulée : *Les finances,*

> Gabelle m'embarrasse;
> D'où vient ce mot?.... D'un juif appelé Gabelus.

Cette étymologie, comme on peut croire, n'a rien de bien sérieux. Les hypothèses proposées par Ménage [2] ne sont pas beaucoup plus probables. Du Cange [3] fait venir ce mot d'un terme de la langue anglo-saxone; mais cette opinion ne me paraît pas susceptible d'être adoptée. Il est, je crois, bien plus naturel d'admettre que *gabelle* dérive de l'espagnol *alkabala,* qui signifie, en général, *une taxe, un impôt.* On peut voir, sur ce mot, les détails que donne Covarruvias, dans son *Trésor de la langue espagnole* [4]. L'existence de l'article *al*, devant un terme espagnol, indique, d'une manière assez certaine, que ce mot tire son origine de l'arabe. Or, dans cette langue, le mot *kabalah,* قبالة, désigne, « 1° l'adjudication d'une terre, ou de tout autre objet, moyennant une taxe, une redevance, que l'on s'engageait à payer au fisc; 2° la taxe, l'impôt, que l'on payait, en vertu de l'engagement contracté avec le trésor public. » Le verbe تقبّل signifiait prendre à ferme, à bail, une terre ou tout autre objet. Makrizi, dans sa *Description de l'Égypte* [5], entre, à ce sujet, dans des détails aussi intéressants que circonstanciés. Dans un passage de la *Géographie* d'Édrisi, traduite par feu M. Jaubert [6], le mot *kabalah* se trouve employé, dans le sens de *taxe, impôt.* On lit dans la *Description de l'Égypte,* de Makrizi [7] : يحسب له من مبلغ قبالته وضمانه, « On lui comptait une somme sur le montant de son engagement et de sa ferme. » Ailleurs [8], en parlant d'un bain, on trouve ces mots : قبالتها في كل يوم جمعة خمسماية درهم, « La taxe qu'il payait chaque vendredi s'élevait à 500 dirhems. »

QUATREMÈRE.

[1] *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis,* t. II, col. 567-569. — [2] *Origines de la langue française,* p. 334. — [3] *Loc. laud.* — [4] *Tesoro de la lengua castellana,* fol. 38. — [5] Man. 682, fol. 46 r. et v. — [6] T. I, p. 216. — [7] Fol. 46 r. — [8] Fol. 269 r.

*Archéologie navale, par M. Jal, historiographe de la marine, etc.;*
**deux volumes in-8° de 490 et 671 pages.**

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Dans notre premier article, nous avons indiqué le plan de cet ouvrage, qui est moins un *traité d'archéologie navale* qu'un recueil de matériaux pour servir à l'histoire des moyens de navigation employés par les différents peuples, principalement par ceux de l'Europe au moyen âge. Dans des mémoires séparés sur les points les plus obscurs du sujet, le savant auteur s'attache à éclaircir tout ce qui concerne la construction et le gréement des navires, et surtout la signification des termes dont on s'est servi en divers pays, pour en désigner tous les détails : cette partie du travail de M. Jal n'en est pas la moins intéressante. On trouve là une foule de recherches étymologiques aussi neuves que piquantes, où brillent la science et la sagacité de l'auteur.

Des mémoires, au nombre de neuf, dont ce livre se compose, le premier et une partie du huitième concernent l'antiquité; le second entre déjà dans le moyen âge, et traite de la navigation des Normands. Nous avons parlé de tous les deux dans le premier article. Il nous reste à passer rapidement en revue les sept autres, à indiquer au moins le sujet de chacun d'eux, et signaler quelques-uns des principaux faits; car, pour en donner une analyse complète et suivie, il faudrait entrer dans une foule de détails, qui, privés des preuves à l'appui, paraîtraient trop fastidieux à nos lecteurs.

Le troisième mémoire est presque exclusivement philologique. Il traite des principaux passages maritimes de quelques poëmes ou romans français des XIIe et XIIIe siècles, tels que les romans de *Brut*, de *Rou*, de Tristan, d'*Havelok le danois*, d'*Eustache le moine*, la *Chronique des ducs de Normandie*. Ces divers ouvrages contiennent plusieurs textes relatifs à la navigation, qui n'ont jamais été expliqués, et qui avaient grand besoin, pour l'être, des lumières de M. Jal.

Il commence par un curieux passage du roman de *Brut*, dont le texte a été publié par MM. Francisque Michel et Leroux de Lincy, d'après les manuscrits de Londres et de Paris. Plusieurs expressions des marins y étaient complétement inintelligibles, et de savants officiers de marine sont convenus qu'ils n'y pouvaient rien comprendre. M. Jal, cependant,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin 1847.

est parvenu à en donner une traduction complète, suivie d'un commentaire où il explique tous les mots difficiles. Comme échantillon, je citerai les six premiers vers :

Quant es nefs furent tuit entré
E tide orent et ben orré
Dunc vaissiés ancres lever,
Estrems traire, hobens fermer...
Mariniers sailler par ces nefs,
Dehernechier veilles et trefs,

Que M. Jal traduit ainsi :

Quand ils furent tous entrés dans les navires,
Et qu'ils eurent la marée et le bon vent,
Vous eussiez vu lever les ancres,
Tirer sur les étais, raffermir (rider) les haubans;
Les mariniers courir dans ces navires,
Déployer les voiles et les trefs, etc.

Le premier vers ne présente nulle difficulté. Dans le second, *tide*, la marée, est encore dans l'anglais; *ty* en hollandais; *tid* en danois et en suédois : *orré*, c'est le *vent;* de *ora*, forme usitée au moyen âge pour *aura*. Cette étymologie est certaine; en est-il de même de la suivante, à laquelle M. Jal tient beaucoup? Bornant le sens d'orienter à l'acception de *tourner une voile au vent*, il veut que le verbe *orienter*, dans l'expression *orienter une voile*, pour dire *tourner une voile au vent*, vienne de là, et non de *orient*, comme tout le monde le croit. Cette étymologie est ingénieuse, mais elle est moins sûre qu'il ne le pense. On a quelque peine à s'expliquer comment du substantif *ora* on arriverait au verbe *or* (*ienter*); d'ailleurs, les autres acceptions ne s'y prêtent nullement, telles que *orienter un édifice, une carte, un plan, etc.*, où l'idée de *vent* ne se montre pas; on n'y aperçoit que l'idée générale de *tourner vers l'orient*, et, par extension, dans le sens des quatre *points cardinaux*. De *aura* ou de *ora* on fera naturellement le substantif *orré* et le verbe *orrer;* mais ne serait-il pas un peu contraire aux règles de l'étymologie d'en faire *or-ienter?* la désinence *ienter* ne pouvant se retrouver que dans *oriens, orientis*. La difficulté ne paraît pas du tout levée par l'hypothèse peu admissible que *orienter* viendrait de *auram tenere*. « Il ne faut pas être bien savant pour voir cela, dit M. Jal, mais il fallait être un peu *marin* pour en faire la remarque. Cette remarque aurait-elle dû trouver des critiques parmi les savants? » Sans prétendre rejeter son étymologie, je me permets de lui soumettre mes doutes sur un point où il me paraît s'être montré un peu trop marin.

Le mot *estrems* lui a, dit-il, donné le plus de peine. Après avoir re-

jeté plusieurs étymologies, il s'arrête à l'idée que le mot est corrompu d'*estrives*, qui vient d'*estribar* et d'*estribo*, mot catalan que César Oudin, dans son trésor des langues *espagnoles* et *franques*, donne avec les significations d'*estayer, estay*.

*Hobens firmer*, tenir *ferme* les haubans, qui soutenaient les mâts à droite et à gauche.

*Deherncchier*, désharnacher, ôter les harnais. Les cordes qui serraient les voiles contre les vergues étaient leurs *harnais*, comme les rênes étaient le harnais du cheval. M. Jal conjecture qu'à cette époque les voiles étaient recouvertes d'une toile, pour les préserver, quand elles étaient serrées, comme le sont aujourd'hui celles de beaucoup de caboteurs bretons.

*Veilles* et *trefs; veilles*, de *vela*. Le tref était une voile particulière de mauvais temps, et de médiocre grandeur; on la hissait, en cas de tempête, afin de pouvoir la faire servir de remplaçant à la voile majeure. Le mot *tref* doit être le même que *trew* (voy. Du Cange, au mot *treva*), signifiant *paix* et *sécurité*, et non pas venir, comme on l'a cru, de *trabes;* car quel rapport entre la *poutre*, la *solive*, et une *voile?*

Plus bas, dans le vers *li meistre esterman li meilleur*, il relève l'erreur de Roquefort, qui a traduit le mot par *vaisseaux*, *navires*, et il prouve que *esterman*, *esturman*, est le *timonier*, car *stirman* ou *sturmann* est l'homme du *timon*, du *gouvernail*, de *starr* (hollandais), *steer* (anglais), *stier* (flamand); le composé se trouve dans *stierman* (flamand), *sturrmann* (hollandais), *stuermann* (allemand).

M. Jal continue ce mode d'interprétation pour les autres passages de nos poëtes et autres écrivains du moyen âge, où se trouvent des détails de marine. On peut juger, par ce peu d'exemples, combien ces auteurs gagnent à passer par les mains d'un tel interprète, qui tient à ne laisser aucun terme de marine sans l'éclaircir complétement, quant à la signification et à l'étymologie. En terminant ce mémoire, M. Jal dit : « Ce que je voulais c'était de faciliter aux savants et aux marins l'intelligence de ces précieux textes, jusqu'alors comme perdus pour eux; c'était enfin montrer que la langue nautique, si profondément ignorée de ceux qui la parlent dans toute l'Europe maritime, est belle, colorée, essentiellement poétique, qu'elle a des origines dont l'antiquité remonte aux sources pures des vieilles langues du nord et du midi, et que, sous des corruptions qui la rendent presque effrayante pour les gens du monde, et en font une sorte de patois barbare dans la bouche des marins, on peut retrouver des racines très-nobles, d'excellentes formations de mots, de brillantes images, une langue enfin, une langue bien faite, logique,

large, puissante, dont presque tous les termes sont des tropes énergiques. » On aime cet enthousiasme d'un auteur pour le sujet qui l'occupe. On n'est point étonné qu'avec le savoir et l'esprit qui le distinguent, il ait trouvé à dire tant de choses nouvelles et intéressantes.

Le 4ᵉ mémoire a pour sujet la *navigation à rames du moyen âge*. L'auteur passe en revue tous les navires à rames qui furent employés dans cette période historique; il cite et explique tous les textes et les monuments qui peuvent servir à en faire connaître la construction et le gréement.

Le premier navire est celui qu'on appelait *dromon*, un de ceux dont le nom se présente le plus fréquemment. Ce bâtiment était déjà employé au vᵉ siècle, comme l'apprennent deux lettres de Cassiodore à Abundantius. L'empereur Maurice, dans son traité de l'*Art militaire*, parle des *dromons* comme de bâtiments légers et bien disposés pour le combat, sans rien nous apprendre sur la construction de ces navires. Un autre empereur, Léon, au xᵉ siècle, donne, au contraire, sur ce point, des détails nombreux que M. Jal cite et commente. Quant à l'étymologie de ce nom, il y a deux opinions fort contradictoires, entre lesquelles M. Jal reste en suspens. Selon l'une, le mot vient du gothique *droma*, qui signifiait *aller lentement;* d'après l'autre, il vient du grec δρόμος, et s'entend d'un navire dont la marche est rapide. Les auteurs byzantins qui citent le δρόμων n'hésitent pas sur cette origine; c'était la dénomination populaire de ce genre de navire léger et rapide : ταχυναυτοῦσαι ὁλκάδες, ἃς δρόμωνας εἴωθεν ὀνομάζειν τὸ πλῆθος, dit Théophylacte Simocatta. (*Hist.*,, p. 178, A.) Tout en penchant pour celle-ci que préfèrent Scheffer et Du Cange, M. Jal ne se prononce pas décidément, bien qu'elle ne paraisse pas douteuse.

Un autre bâtiment, de construction analogue, sans être identique, est le *pamphile*, dont il est aussi fort souvent question depuis le ivᵉ siècle jusqu'à la fin du xvᵉ. M. Jal ne peut déterminer ce qu'ils avaient de commun avec les *dromons*, et ce qui les en distinguait. L'étymologie du mot est aussi fort incertaine. Les uns croient qu'il provient de ce que ce genre de navire était originaire de Pamphilie; les autres, qu'il avait été nommé ainsi, parce qu'il était aimé de tous (πάμφιλος). Il est difficile de se prononcer entre l'une et l'autre, mais la dernière n'est pas la plus probable des deux. Il est une troisième opinion qui aurait peut-être plus de chance d'être véritable; c'est que cette espèce de vaisseau aurait pris son nom de l'inventeur.

Suivent d'intéressantes recherches sur les dimensions de ces navires et des diverses galères employées jusqu'à la fin du xviiᵉ siècle. Un des points

les plus curieux de ces recherches est un extrait des mémoires écrits par un protestant condamné aux galères de France. Ce galérien *innocent* donne les détails les plus curieux sur la construction de ces galères, leur gréement et leur aménagement intérieur, le travail excessif qu'on exigeait de ces condamnés, et le traitement barbare auquel étaient soumis des hommes dont le crime était de professer, en religion, des opinions différentes de celles des autres Français, et d'avoir été aux prêches, donné asile aux ministres persécutés, introduit des livres religieux[1]. Je me borne à transcrire la fin de ces extraits. « Le travail du galérien est passé en proverbe, et ce n'est pas sans raison; car il doit être considéré comme le plus fatigant qu'on puisse infliger à des malheureux. Imaginez six hommes enchaînés à un banc, nus comme s'ils venaient de naître, assis, un pied sur la traverse, l'autre levé et placé sur le banc qui est devant eux, tenant dans leurs mains une rame d'un poids énorme; voyez-les allongeant leurs corps, et les bras étendus pour pousser la rame au-dessus du dos de ceux qui sont devant eux, et qui prennent la même attitude. Leurs rames ainsi avancées, ils lèvent le bout qu'ils tiennent en main, pour plonger le bout opposé dans la mer; cela fait, ils se jettent eux-mêmes en arrière et retombent sur leur siége, qui ploie en les recevant.

« Aucun homme libre ne pourrait ramer ainsi une heure sans repos. Eh bien, il faut que le galérien esclave prolonge son travail 10, 12 et même 20 heures, sans prendre de relâche. En ces occasions, le comite (maître de chiourme) ou quelques-uns des autres mariniers mettent dans la bouche des pauvres rameurs un morceau de pain trempé dans du vin, pour prévenir la défaillance que pourrait causer l'excès de fatigue ou la faim; alors le capitaine crie au comite de redoubler ses coups, et, si un des esclaves tombe pâmé sur son aviron, il est fouetté jusqu'à ce qu'il soit tenu pour mort; puis on le jette à la mer sans cérémonie. » Si le tableau n'est pas chargé, c'est là un triste supplément à l'histoire des dragonnades!

Suivent des extraits de l'ouvrage de Pantero Pantera, sur les manœuvres des diverses espèces de galères, sur l'emploi des rameurs, et la condition des chiourmes dans les unes et les autres.

Entre les navires que décrit cet auteur, M. Jal[1] distingue ceux qu'il appelle *frégates;* d'après la définition de Pantero Pantera, ce sont « des bâtiments plus petits que les brigantins; quelques-uns pontés, d'autres

[1] Voir l'ouvrage de M. Ch. Coquerel, intitulé *Histoire des églises du désert chez les protestants de France*. T. I, p. 501-519.

*découverts*.... de six à douze rames au plus, à un homme par rame. La rame est la même que celle du brigantin. Les frégates portent une seule voile; elles sont vives et rapides, etc.» M. Jal croit que le nom vient du mot *afracta, aphracta*, parce que ce bâtiment était quelquefois *découvert* et non ponté.

Une des discussions les plus intéressantes est celle qui concerne la galère à plusieurs rames par banc ou à *zenzile*, comme l'appelle Pantero Pantera, d'après les vieux marins de son temps.

Cet auteur n'avait vu lui-même aucune galère de ce genre; et il en est réduit à des conjectures sur la position des rames en pareil cas. M. Jal ne comprend pas qu'un officier de marine de cette époque en ait été réduit à une telle ignorance, lorsqu'il y avait si peu de temps que le système à *zenzile* avait été abandonné. « Qu'on s'étonne, après cela, dit-il, de n'avoir rien que d'obscur sur les navires de Carthage, de la Grèce et de Rome! de ne pas comprendre les mots les plus importants pour l'étude des antiquités navales, mots que les scholiastes ont interprétés de tant de manières, et qui, chez Plutarque, Athénée, Diodore de Sicile, Polybe et tant d'autres, n'étaient fort probablement que d'infidèles dénominations, apportées, par une tradition lointaine des temps antiques, à ces écrivains! Ils étaient beaucoup plus éloignés des faits dont ils parlaient que Pantero Pantera ne l'était des galères à *zenzile*. Beaucoup moins spéciaux d'ailleurs que notre capitan, savaient-ils, sur les trirèmes et les autres navires, quelque chose de plus que ce qu'en savent les historiens et les érudits de notre temps sur la marine moderne, et, à plus forte raison, sur la marine du moyen âge? Je ne le pense pas.» Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit, à ce sujet, dans notre premier article. Nous aimons mieux dire un mot des efforts heureux tentés par M. Jal pour expliquer ce genre de navire dont Pantero Pantera se borne à dire : *non ardisco di darne judicio*.

La première notion un peu claire qu'il s'en est faite est résultée de la vue d'une galère représentée dans un tableau de Dominique Tintoret, qui orne la grande salle de la bibliothèque au palais du doge à Venise. La disposition des rames lui parut si nouvelle, qu'il n'hésita pas à en prendre copie. Il en donne le dessin. On y voit que les rames sont groupées par trois; et chaque groupe sort de la galère par un petit sabord de nage, pratiqué au-dessus de l'apostis, dans l'espèce de pavesade qui sert de rempart extérieur aux rameurs et aux soldats. On s'étonne toutefois du petit intervalle qui existe entre chaque sabord. M. Jal l'attribue avec toute raison à une inexactitude du peintre, plus préoccupé de l'effet que d'une précision rigoureuse. Ce qui le prouve, c'est une galère peinte par Victor

Carpaccio dans un de ses tableaux de la vie de sainte Ursule, qui orne maintenant la pièce principale de l'Académie des beaux-arts à Venise. Là les groupes de rames sortent aussi, au nombre de trois, des sabords de nage, qui sont beaucoup plus convenablement espacés, de manière à rendre très-possible la disposition des rames de chaque groupe. Cela n'est pas moins sensible dans plusieurs galères représentées parmi les miniatures du magnifique Virgile de la bibliothèque Riccardienne. Ces représentations donnèrent enfin à M. Jal une explication matérielle des mots si souvent répétés par les vieux auteurs italiens : *due, tre, quatro, cinque, etc., remi per banco.*

Ce qui paraît étrange à M. Jal, c'est que, de tous les critiques ingénieux qui ont donné tant d'explications diverses des mots *birèmes, trirèmes, etc.*, aucun ne se soit avisé, avant ni après Pantero Pantera, d'examiner si l'arrangement de plusieurs rames sur un seul banc pouvait satisfaire aux données du problème. Lazare Baïf, entre autres, qui avait visité Venise, vers 1530, ne fait nulle mention de rames groupées par deux ou trois sur un seul banc. Tous les autres, jusqu'au dernier, John Howel (*An Essay on the war-galleys of the ancients*, Edimb. and London, 1826) n'en ont aucune notion, pas même Capmany, qui, dans son *Antiqua marina di Barcelona*, parle pourtant des *galeras sencillas*.

M. Jal cherche donc à combler cette lacune à l'aide de *figures*, il explique l'arrangement de deux ou de trois, jusqu'à cinq rames par banc, en indiquant la position de ceux qui les manœuvraient. Son explication semble très-satisfaisante; et même on ne comprendrait pas que la chose eût pu avoir lieu d'une autre manière. Nous pensons que notre auteur a réussi à restituer la galère à zenzile du moyen âge, dont, avant lui, on ne connaissait guère que ce nom.

Pour terminer ce qui concerne les différentes espèces de galères, M. Jal examine quel navire a porté, dans le moyen âge, le nom de *lignum*. Un décret du sénat vénitien, du 12 mars 1334, prescrit d'armer : *duo ligna, unum de centum remis, aliud de octoginta.* Un autre décret de 1313 parle de *duo ligna de teriis*. Que signifie ce dernier mot? Du Cange, sur ce texte : *Pisani galeas et alia ligna de duabus theriis numero muniebant*, pense que ces *teriæ* ou *theriæ* étaient des *ponts*, des couvertes.

Le même lexicographe définit le *lignum* par *phaselus vel lembus*. M. Jal remarque avec raison que ce mot ne désigne pas une espèce de navire en particulier, *lignum* est un trope, c'est la matière dont est fait l'objet, pour l'objet lui-même; comme *trabes, pinus, abies*, si souvent

employés par les poëtes latins, pour désigner métaphoriquement le navire. M. Jal le prouve par plus d'un exemple. Nous ajouterons que c'est par une semblable métaphore que les Italiens désignent un navire et une voiture par le mot *legno* (bois).

Quant au mot *teria*, M. Jal convient qu'après une multitude de recherches et de tentatives de tout genre, il n'est pas encore venu à bout de le découvrir. Tout ce dont il croit être sûr, c'est que ce n'est pas un *tillac*, comme il l'avait cru d'abord avec Du Cange.

L'étymologie du nom de plusieurs autres navires de cette époque est également incertaine. Nous citerons, entre autres, le fameux *Bucentaure* des Vénitiens. On a pensé que ce nom indique que le *bâtiment* était de deux cents hommes d'équipage, et que *bucentoro* était une corruption de *ducentoro*. On aura dit la *galea ducentorum*, puis la *ducentor*, et *bucentor*, enfin *il bucentoro* ou *bucentoro*. M. Jal objecte qu'il y avait d'autres bâtiments portant deux cents hommes d'équipage. La Cerda sur Virgile (*centauro invehitur magna*) dérive le nom du mot *centaurus*, précédé de l'augmentatif *bu*, étymologie qui compte plusieurs partisans. Ce nom viendrait de ce qu'on avait mis à la proue une figure de centaure peinte ou sculptée. Quoique cette étymologie ne répugne pas à la raison, nous avouerons que nous préférons encore celle que M. Jal propose, mais avec hésitation, prenant le mot comme une altération de *buccinator*, le joueur de trompette, parce qu'une figure de triton jouant du buccin aurait été placée sur son taille-mer. Dans son incertitude il en propose une troisième. A cause de la richesse de sa décoration extérieure, cette grande espèce de galère se serait appelée *buzzo cinto d'oro*, ventre à la ceinture d'or, par contraction *bu-cint-oro;* celle-ci nous semble peu naturelle.

Plusieurs de ces noms paraissent à M. Jal avoir été empruntés à la langue byzantine; entre autres celui de *chelande*, qu'on croit dérivé du grec *chelys*, tortue, à cause de la ressemblance que lui donnait avec la tortue le tillac bombé qui le couvrait. Cette étymologie, proposée par Zanetti, est adoptée par M. Jal; et, en effet, elle laisse peu de doute. De *chelande*, les Latins firent *chelandria*, *chilandria*, *celendria;* les Vénitiens *zalandria* et *galandria*. C'était une grande galère, forte, agile, qui devait son nom à la tortue, soit à cause de la forme du pont, soit parce que son château, élevé, arrondi et prolongé jusqu'au mât, donnait à sa proue l'air d'une tortue défendue par sa carapace. Le chelande avait deux rangs de rames, l'un immédiatement au-dessus de l'autre; à chaque étage, cinquante rameurs au rang le plus rapproché de la mer, et cent au rang supérieur. Les rames, que faisaient mouvoir les

nageurs d'en bas, placées très-près de l'eau, devaient être légères et longues de douze à quinze pieds; celles d'en haut, qui avaient environ cinq pieds d'élévation au-dessus des autres, maniées par deux hommes vigoureux, pouvaient avoir vingt-cinq pieds de long.

Il est évident que ce mot de *chelande* a produit celui de *chaland* ou *chalant*, usité de nos jours, et qui se trouve déjà dans les auteurs français du moyen âge, par exemple dans l'auteur du roman de Blanchandin. Sans la filiation retrouvée par M. Jal, on n'aurait guère imaginé que notre *chalant* dérive du *chelys* des Grecs.

M. Jal termine ses recherches sur les navires à rames du moyen âge par les observations qu'il a recueillies sur leurs équipages et leur armement en guerre, ensuite sur les couleurs dont les galères étaient ornées. Au XVI<sup>e</sup> siècle, elles étaient généralement teintes en rouge, parfois mêlé de noir. Dans le tableau de Dominique Tintoret, cité plus haut, une grosse galère est peinte en vert clair, couleur dont faisaient usage les pirates grecs et ciliciens dans l'antiquité. Dans les jours de deuil, ces navires se couvraient de noir, ce qu'atteste un passage emprunté au *Dietari trienni*, journal inédit catalan, passage qui a été communiqué à M. Jal par M. Tastu. Cet exemple n'est pas le seul. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la capitane des chevaliers de Saint-Étienne porta autour de sa poupe une large raie noire, emblème du deuil que l'ordre gardait pour la perte qu'il avait faite de sa galère capitane dans un combat glorieux contre les Turcs. Ce demi-deuil avait succédé à un deuil plus complet. Avant la simple raie noire, la poupe tout entière était peinte en noir. L'ordre avait fait serment de n'abandonner la raie noire que lorsqu'il aurait pris une capitane aux Turcs. Qu'advint-il de ce serment solennel? c'est ce qu'on ignore.

Cet extrait suffit pour donner une idée de la variété des recherches dont le 4<sup>e</sup> mémoire contient le résultat. Dans un dernier article, nous analyserons les cinq autres mémoires qui composent le deuxième volume de cet ouvrage.

LETRONNE.

ERRATA.

Cahier d'octobre 1847; p. 625, l. 6 : *Melior*, lisez : *Major*.
Cahier de décembre; p. 727, l. 17, 18 : lisez : *soit l'an 42... soit l'avénement.*

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

### ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie, dans sa séance du 6 janvier, a élu M. Vatout en remplacement de M. Ballanche, décédé.

### ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

*RAPPORT du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de cette Académie pendant le dernier semestre de l'année 1847, lu le 12 décembre 1847.*

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter la première partie du tome XVII des *Mémoires de l'Académie*. Ce volume renferme un mémoire de M. Letronne sur la civilisation égyptienne, depuis l'établissement des Grecs sous Psammetichus jusqu'à la conquête d'Alexandre; un autre mémoire de M. Letronne sur la découverte d'une sépulture chrétienne dans l'église de Saint-Eutrope, à Saintes; un mémoire de M. Raoul-Rochette, intitulé : Questions de l'histoire de l'art, discutées à l'occasion d'une inscription grecque gravée sur une lame de plomb, et trouvée dans l'intérieur d'une statue antique de bronze; un mémoire de M. de Saulcy sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille en juin 1845; un mémoire de M. Lajard, intitulé: Observations sur l'origine et la signification du symbole appelé la croix ansée; un mémoire de M. de Wailly, intitulé: Examen de quelques questions relatives à l'origine des chroniques de Saint-Denis.

De la deuxième partie de ce tome XVII des Mémoires de l'Académie, il y a quarante-cinq feuilles tirées ou prêtes à l'être. Le reste de la copie de ce volume, formant environ 13 feuilles, est livré à l'imprimerie; ainsi, sous peu, le dernier volume de cette nouvelle livraison de vos Mémoires sera terminé. Ce n'est qu'alors que je pourrai m'occuper à la compléter, en écrivant l'histoire de l'Académie pendant cette période, pour laquelle, selon le mode de publication adopté depuis longtemps, la première partie du tome XVI a été réservée. Ce travail n'arrêtera point l'impression de vos Mémoires. Grâce à l'activité laborieuse de cette compagnie, j'ai entre les mains plusieurs mémoires qui vont incessamment être envoyés à l'imprimerie pour former la seconde partie du tome XVIII.

Cette première partie du tome XVII de vos Mémoires n'est pas la seule que vous ayez publiée cette année. Dans la séance du 20 août de cette année, j'ai eu l'honneur de vous présenter la *Table chronologique des Ordonnances des rois de France de la troisième race jusqu'au règne de Louis XII inclusivement*, suivie d'une table alphabétique pour en faciliter l'usage, par M. Pardessus. Ce volume est précédé d'une préface qui explique le plan d'après lequel cette table a été rédigée, et les soins

apportés à sa rédaction. Cette table comprend les matières contenues dans le XXIe volume des *Ordonnances de la troisième race* qui est presque entièrement terminé, mais non encore publié. De ce vingt et unième volume, 152 feuilles (formant 608 pages) sont tirées, et deux sont en épreuves; le texte des documents est complétement imprimé, et on travaille au discours qui le précédera et aux tables qui l'accompagneront.

L'Académie, par une délibération du 25 octobre 1846, a résolu d'entreprendre un supplément à la collection des ordonnances de la troisième race, que les précédents rédacteurs avaient souvent promis. Elle a chargé M. Pardessus de se livrer à ce travail dès que le tome vingt et unième et dernier de la collection actuelle serait terminé, et qu'un élève de l'École des chartes, payé par le ministère de l'instruction publique, pourrait y être employé; ce travail a été poursuivi avec beaucoup d'activité pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler : on a recueilli un portefeuille d'environ mille bulletins, de documents épars dans plus de trois cents volumes, pendant l'espace de temps compris entre les années 987 et 1300.

Du tome II des *Diplomata, chartæ, leges, epistolæ, etc., primæ stirpis*, il y a 124 feuilles tirées et 12 en épreuves, et l'imprimerie a de la copie pour 6 feuilles. La totalité des documents formant 482 pages est entièrement imprimée. On s'occupe des tables et des *indices*. Il y a lieu d'espérer que ce second volume de cette collection (dont le premier a paru en 1843) pourra être publié dans le cours de cette année 1848.

Dans sa séance du 23 janvier 1847, l'Académie, sur la demande de M. Pardessus, lui a donné un successeur pour la continuation de la *Table des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de France*. M. Pardessus annonça alors en même temps qu'il se chargeait de terminer le tome VI de ces tables, dont le manuscrit était achevé; il y a de ce volume quarante-deux feuilles tirées ou prêtes à être tirées, et plusieurs placards. L'imprimerie attend le reste de la copie pour achever ce volume.

M. La Boulaye, qui a été nommé par l'Académie pour continuer ces *Tables chronologiques des chartes et diplômes*, dites *Tables de Bréquigny*, a déjà réuni sept à huit cents notices, qui forment environ la sixième partie du septième volume.

Conformément aux mesures que vous avez adoptées le 7 mai dernier, d'après le rapport qui vous a été fait dans votre séance du 20 avril sur la continuation de la collection des chartes et diplômes, l'inventaire de la collection déposée à la Bibliothèque royale a été continué, sous la direction de M. Guérard, jusqu'au 3 juin 969. Deux cent cinquante et un diplômes de cette collection sont transcrits. Ces transcriptions s'arrêtent environ à l'année 914. Enfin, on a relevé, sur cinq cent cinquante-cinq cartes, l'analyse d'un pareil nombre de diplômes originaux existant aux archives du royaume.

Du second volume des *Historiens latins des croisades*, il y a vingt-huit feuilles de copie préparée pour l'impression; nous avons la promesse qu'elles vont être incessamment remises aux imprimeurs, et que la composition pourra être continuée jusqu'à la fin, sans retard ni interruption.

Des *Historiens grecs des croisades*, il y a vingt-quatre feuilles tirées ou à tirer, deux en épreuves, et dix-huit feuilles de copie préparée pour l'impression, mais non-encore livrée à l'imprimeur.

Le Ier volume des *Historiens orientaux des croisades* est resté au même point où il était parvenu dans les rapports des années précédentes.

Du tome II des *Historiens orientaux des croisades*, il y a deux feuilles tirées et deux en épreuves.

La copie du XXI^e volume des *Historiens des Gaules et de la France* se continue avec toute l'activité possible.

Du XXI^e volume de l'*Histoire littéraire de France*, il y a soixante et quatorze bonnes feuilles tirées, quatre en épreuves, vingt en composition et vingt en copie. Ce volume est parvenu à la page 616, et la copie du reste du volume a été remise entièrement à l'imprimerie. Cette dernière partie est encore assez étendue; car elle comprend, parmi d'autres notices, l'examen de plus de cent vingt chroniques latines ou françaises au XIII^e siècle, dont plusieurs sont inédites. On a commencé à rédiger, d'après les bonnes feuilles, le catalogue des livres cités et la table des matières.

De la première partie du tome XVIII des *Notices des manuscrits*, renfermant la suite des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, il y a douze feuilles tirées ou prêtes à tirer, plusieurs en épreuves et une feuille de copie entre les mains des imprimeurs.

L'impression des *Mémoires présentés à l'Académie par divers savants* se poursuit, quoique avec lenteur, à cause du petit nombre de mémoires admis pour être insérés dans cette collection. Le tome II de la première série de ces *Mémoires*, qui, dans mon dernier rapport, se trouvait arrêté, faute de copie, à la treizième feuille, se continue par un nouveau mémoire dont huit feuilles sont en épreuves, quatre en composition et six en copie remise à l'imprimerie.

Il en est de même du tome II de la *seconde série de ces Mémoires*, comprenant les Mémoires sur les antiquités de la France. Il se trouvait arrêté à la trente-quatrième feuille. Un nouveau mémoire, pour lequel une carte géographique a été gravée, s'imprime : douze feuilles sont en épreuves. L'imprimerie a entre les mains la copie pour le terminer.

B^on WALCKENAER.

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Athénée de Beauvais décernera, le 24 août 1848, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur l'abbé Dubos (né à Beauvais en 1670), considéré comme critique, comme diplomate et comme historien.

# LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Œuvres de Laplace*, tome septième. *Théorie analytique des probabilités*. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de cxcv-691 pages. — Ce volume complète la publication de la nouvelle édition des œuvres de Laplace. Cette édition est entièrement conforme aux dernières publications de l'auteur. Une commission, instituée par le ministre de l'instruction publique, en a dirigé l'impression. Cette commission était composée de M. Poinsot, pair de France, membre de l'Institut, conseiller de l'Université, président; de M. Binet, membre de l'Institut, professeur d'astronomie au collége de France; et de M. Blanchet, professeur de sciences physiques au collége de Henri IV.

*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, par A. Wallon, licencié en droit, maître de conférences à l'École normale, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Paris. Tomes II et III. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Impri-

merie royale. Se trouve chez Dezobry, E. Magdeleine et compagnie, 1847, 2 vol. in-8° de 493 et 580 pages. — Dans notre cahier de juillet 1847 (page 443), nous avons annoncé la publication du tome Ier de cet ouvrage, auquel sert d'introduction le livre du même auteur sur l'esclavage dans les colonies. Après avoir exposé dans ce premier volume les origines, les conditions et les effets de l'esclavage en Orient et en Grèce, M. Wallon s'occupe, dans le tome II, de l'esclavage à Rome depuis la fondation de cette ville jusqu'aux Antonins. Il a divisé cette partie de son travail en dix chapitres qui traitent successivement du travail libre et de l'esclavage dans les premiers siècles de Rome, des sources de l'esclavage chez les Romains, du nombre et de l'emploi des esclaves, de leur prix, de leur condition devant la loi, de leur condition dans la famille, des influences de l'esclavage sur les classes serviles, de la réaction de l'esclavage : guerres civiles, guerres serviles, des influences de l'esclavage sur les classes libres, et de l'affranchissement. Le troisième volume a pour sujet : De l'esclavage et du travail libre sous l'empire. Les dix chapitres dont il se compose portent les titres suivants : Des principes posés par le christianisme ou développés par la philosophie romaine sur le droit et la condition de l'esclavage; modifications apportées par le droit de l'empire avant Constantin à la condition des esclaves; du travail libre dans ses rapports avec l'esclavage au commencement du IIe siècle de l'empire, et des influences politiques qui contribuèrent à l'étendre et à le modifier; du service public (*servi publici*) : des classes libres et des classes serviles dans les services divers de l'administration impériale; administration municipale : affranchissement des fonctions serviles, asservissement des citoyens aux corporations et à la curie; service privé : rapport des hommes libres et des esclaves dans les diverses sections du travail de la ville (*familia urbana*); service privé : rapport des hommes libres et des esclaves dans le travail de la campagne (*familia rustica*); doctrine des Pères de l'Église sur l'esclavage; de l'esclavage parmi les chrétiens; efforts des Pères pour le modifier; influence qu'ils ont exercée pour le faire abolir, influence du christianisme dans les lois des empereurs chrétiens en faveur des esclaves, dernier état de l'esclavage dans l'antiquité. On voit, par cette simple énumération, quel vaste champ de recherches embrasse le sujet de ce livre. M. Wallon l'a traité, à notre avis, avec tout le talent qu'on devait attendre d'un esprit distingué nourri d'études sérieuses. Nous avons dit que la pensée qui domine dans cet ouvrage est celle-ci : l'autorité des temps anciens, invoquée par les défenseurs de l'esclavage, est, au contraire, toute favorable aux idées d'affranchissement. Cette doctrine, savamment développée par l'auteur dans tout le cours de son travail, le conduit à la conclusion suivante : « La restauration de l'esclavage dans les temps modernes a été un acte de violente réaction contre l'esprit de l'Évangile, une révolte contre les tendances que le christianisme développait dans la société, un pas brusquement rétrograde. Les peuples modernes ont beaucoup à réparer, car ils n'ont point trouvé l'esclavage tout constitué, ils l'ont relevé... Le cri de l'émancipation a produit, sans doute, d'importantes réformes dans les lois, mais, on l'a vu par l'exemple même des chrétiens de l'empire, la loi ne fait rien sans les mœurs; les mœurs, dans la masse, et c'est là qu'il faut les prendre, les mœurs n'ont rien fait aux colonies que par la crainte de l'émancipation. Ce serait donc tout détruire que de laisser tomber cette crainte, et ce serait aujourd'hui la supprimer que de laisser plus longtemps la question incertaine. Faisons donc des vœux pour que la solution si laborieusement préparée, si longuement mûrie, par les esprits les plus sérieux, arrive à la discussion publique et passe dans la loi. »

*Armorial de l'ancien duché de Nivernais,* suivi de la liste de l'assemblée de l'ordre

de la noblesse du baillage de Nivernais aux États généraux de 1789, par George de Soultrait, correspondant du comité historique des arts et monuments. Imprimerie de Farine, à Roanne, librairie de Victor Didron, à Paris, 1847, in-8° de 200 pages, avec 20 planches.—L'auteur de ce livre ne s'est pas borné à donner les armoiries des familles nobles de l'ancien Nivernais, il a indiqué aussi celles des établissements religieux, des villes et bourgs, des communes et des corporations de la même province; et cette partie de son travail, accompagnée de notices historiques, a dû lui coûter beaucoup de recherches; elle n'est pas sans intérêt pour l'étude des monuments et de quelques institutions du moyen âge. Le volume est terminé par une liste des ouvrages imprimés ou manuscrits cités dans l'*Armorial*, dont le texte est suivi de 20 planches, exécutées avec un grand soin.

*Histoire d'Italie*, par Roux de Rochelle, ancien ministre plénipotentiaire, tome II. Paris, imprimerie de F. Didot, in-8° de 464 pages. Ce volume termine l'ouvrage.

*Recherches sur le groupement des atomes dans les molécules et sur les causes les plus intimes des formes Cristallines*, par M. A. Gaudin, calculateur du bureau des longitudes. Paris, imprimerie de Bailly, librairie de Carilian-Gœury et Victor d'Almont, in-8°.

*Flore de France*, ou description des plantes qui croissent naturellement en France et en Corse, par M. Grenier et M. Godron, tome I, première partie. Imprimerie de Sainte-Agathe, à Besançon, librairie de Baillière à Paris, in-8° de 344 pages.

*Histoire de la Confédération suisse*, par Jean de Muller, Robert Gloutz-Blozheim et J. J. Hottinguer. Traduite de l'allemand, avec des notes nouvelles, et continuée jusqu'à nos jours par MM. Charles Monnard et Louis Vuilliemin, tome XVI, par M. Charles Monnard. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain, librairie de Ballimore, à Paris, in-8° de 468 pages. L'ouvrage aura 18 volumes.

*Histoire naturelle des poissons*, par M. le baron Cuvier, pair de France et par M. A. Valenciennes, membre de l'Académie des sciences, professeur de zoologie, etc. tome XX. Imprimerie de M<sup>me</sup> veuve Levrault, à Strasbourg, librairie de Bertrand à Paris, in-8° de 492 pages, et in-4° de 370 pages, avec planches.

*La Réforme*, son développement intérieur et les résultats qu'elle a produits dans le sein de l'école luthérienne, par J. Dollinger. Traduit de l'allemand sur la deuxième édition, par Emm. Perrot, docteur en médecine, etc., tome I<sup>er</sup>. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain, librairie de Gomme frères, in-8° de 616 pages.

*Des travaux publics*, dans leurs rapports avec l'agriculture, par Aristide Dumont, ingénieur des ponts et chaussées, etc. Imprimerie de Moussin, à Coulommiers, librairie de Guillaumin, à Paris, in-8° de 380 pages.

*Du pin maritime*, de sa culture dans les dunes, de la pratique du résinage et de l'industrie des résines, avec deux planches et un tableau, suivi d'une notice sur la culture des dunes du cap Breton, avec une planche et une notice sur la Flore des marais du département des Landes, par A. Boitel. Paris, imprimerie de M<sup>me</sup> Bouchard-Huzard, librairie de M<sup>me</sup> Huzard, in-8° de 92 pages, plus 2 planches.

*Les éléments de l'art de fortifier*, par G. Schwinck. Guide pour les leçons des écoles militaires, etc., pour s'instruire soi-même. Traduit de l'allemand, par Théodore Parmentier. Deuxième partie, *Fortifications permanentes*. Imprimerie de Giroux, à Lagny, librairie de Corréard, à Paris, in-8° de 312 pages, plus un atlas in-4° d'une demi-feuille, et 9 planches.

*Étude sur l'Espagne* et sur les influences de la littérature espagnole en France et en Italie, par M. Philarète Chasles, professeur au collége de France. Coulommiers,

imprimerie de Moussin, Paris, librairie d'Amyot, in-18 jésus, format anglais, de 580 pages.

*Dissertation sur de nouveaux documents trouvés dans les archives du département du Nord, concernant l'église de Brou,* depuis 1505 jusqu'en 1527, par J. C. Dufay. Bourg, 1847, in-8° de 74 pages.

*Notice sur l'ancienne ville de Crèvecœur, ses dépendances, et l'abbaye de Vaucelles,* par M. A. Bruyelle. Cambrai, 1847, in-8°.

*Notice sur la cathédrale de Metz,* par le comte de Coetlosquet. Metz, librairie de Péronne, 1847, in-8°.

*Histoire de la rivalité des Français et des Anglais dans l'Inde,* tirée des papiers de feu M. François-Antoine Hermann, consul général de France à Londres, directeur des travaux politiques au ministère des affaires étrangères; par Louis Hermann, ancien élève de l'École polytechnique. Imprimerie de Garreau, à Nogent-sur-Seine; librairie de Charpentier, à Paris, in-8° de 356 pages, avec un portrait et une carte.

*Bibliothèque de l'École des chartes,* revue d'érudition, consacrée principalement à l'étude du moyen âge. 9e année, 2e série, tome IVe, 2e livraison (novembre-décembre 1847, pages 89-192). Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, in-8°. — On trouve, dans cette livraison, après un mémoire sur Jean Boutillier, auteur de la *Somme rurale,* une notice historique et descriptive des églises de Verneuil-sur-Seine et de Médan (Seine-et-Oise) par M. Jules Marion. La plus intéressante de ces deux églises est celle de Verneuil, dont quelques parties remontent, suivant M. Marion, à la fin du XIe siècle. Celle de Médan a moins d'importance, quoique l'auteur ait cru pouvoir lui donner le titre de *basilique.* C'est un petit édifice du XVe siècle, qui n'offre guère de remarquable qu'une cuve baptismale ayant appartenu primitivement à l'église Saint-Paul de Paris, d'où elle fut transportée à Médan, en 1494, par Henri Perdrier, seigneur du lieu et fondateur de l'église. Une inscription assez curieuse, gravée sur la cuve, fournit ces renseignements. On trouve ensuite, sous le titre de Notes et documents pour servir à l'histoire de l'École des chartes, des recherches de M. Vallet de Viriville sur un projet présenté à l'empereur en 1807, par le baron de Gérando, pour encourager la culture des lettres, et particulièrement celle de l'histoire de France.

## ITALIE.

*Storia della badia di Monte Cassino,* divisa in libri nove ed illustrata di note e documenti di dom Luigi Tosti, cassinese. Napoli, dallo stabilimento poligrafico di Filippo Cirelli. 1842 et 1843. 3 vol. gr. in-8°, ornés de lithographies et de fac-simile.

## TABLE.



FIN DE LA TABLE.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

FÉVRIER 1848.

*Cours* ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE, *par M. V. Regnault, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à l'École polytechnique et de physique expérimentale au Collége de France,* 2 vol. grand in-18, dit format anglais, avec gravures en bois accompagnant le texte. Tome I^er^, 1^re^ partie; à Paris, 1847, chez les libraires Victor Masson, place de l'École de Médecine, n° 1, Langlois et Leclerc, rue de la Harpe, n° 81.

PREMIER ARTICLE.

Voici un livre dont le succès me semble infiniment désirable. Je voudrais qu'on le trouvât dans tous les laboratoires de chimie et de physique. Il aurait sur l'avenir de ces sciences l'influence la plus heureuse. Ceci n'est pas un simple compliment adressé à l'auteur, quoique, à vrai dire, il me soit tout autre chose qu'indifférent : je ne fais qu'exprimer une conviction bien sentie, dont je vais exposer les motifs, et que je ne désespère pas de faire partager.

Parmi les savants de profession, très-peu aperçoivent les difficultés que présente l'exposition des sciences; j'entends une exposition logique, claire et féconde, qui, par une ordonnance habile, conduise progressivement l'esprit, de l'exploration exacte des vérités déjà découvertes, à la recherche ultérieure de celles qui sont ignorées. Si vous en croyez la supériorité dédaigneuse de ceux qui veulent bien se faire juges, mais non pas auteurs, écrire pour l'enseignement est facile : les livres élémentaires de science sont des œuvres de peu de valeur, généralement

réservées aux esprits médiocres, qu'un homme de talent peut tout au plus consentir à entreprendre, dans ses moments de loisir, comme spéculation de librairie ou pour étendre la popularité de son nom. Il y a là, selon moi, une erreur grave qui a déjà porté aux sciences beaucoup de préjudice, et qui retarderait pour longtemps leurs progrès, si elle n'était pas combattue.

Elle me paraît provenir d'une similitude d'énoncés, appliqués mal à propos à des choses dissemblables. On compare ainsi les livres élémentaires de science aux rudiments qui sont destinés à faire connaître les premiers principes de la grammaire. Ceux-ci, en effet, peuvent être correctement écrits par un homme qui sait bien les règles fixes de la langue. Il n'est pas indispensable qu'il possède les artifices du style; qu'il se soit élevé jusqu'au sentiment des beautés littéraires. Mais, parmi les sciences, très-peu se prêtent à un tel partage d'études et de facultés. Elles forment généralement des machines complexes dont on ne saurait bien décrire une partie, sans avoir la vue de l'ensemble, et cette vue ne se découvre qu'à un très-petit nombre d'esprits :

...... pauci, quos æquus amavit
Jupiter....

Dans les sciences d'expérimentation, surtout, l'étendue des idées est beaucoup plus rare que l'habileté pratique; et ceux-là seuls peuvent en composer de bons traités, même élémentaires, qui possèdent ces deux avantages.

La subdivision du travail d'exposition en parties distinctement séparées les unes des autres par des difficultés progressives, est praticable, à un certain degré, dans les mathématiques pures, parce qu'elles reposent sur un petit nombre de notions abstraites, conventionnellement définies, dont les conséquences, également abstraites, se déroulent progressivement, comme les anneaux d'une chaîne, par l'unique voie de leur dérivation logique. Ainsi, les principes et les règles de l'arithmétique chiffrée pourront être exposés dans des espèces de rudiments, où ils seront isolés de toute généralisation ultérieure. On pourra encore présenter isolément les principes de la géométrie pure ou ceux de l'algèbre, même aussi l'application de l'une à l'autre. Cela n'exigera, à la rigueur, qu'une possession intime du sujet, de la netteté dans l'esprit, de la clarté dans la rédaction, et seulement une notion lointaine, mais juste, des régions supérieures de la science. Pour ces dernières, elles ne peuvent être bien décrites que par les hommes qui les ont eux-mêmes explorées comme inventeurs, et qui les ont agrandies par

leurs découvertes. Eux seuls savent les voies qu'il y faut suivre, et connaissent les bornes qu'il faut reculer. Des exemples, peut-être trop oubliés, prouvent aussi qu'ils savent mieux que personne montrer les routes par lesquelles on y arrive.

Mais, aussitôt que l'on entre dans les parties des mathématiques qui ne sont pas purement abstraites, ou du moins qui devront cesser d'être telles, dans tous les usages qu'on en pourra faire, leur exposition élémentaire ne peut plus être convenablement présentée à la jeunesse, sans avoir la connaissance de ces modifications ultérieures, dont il faut lui faire prévoir la nécessité, pour qu'elle n'attribue pas aux principes qu'on lui enseigne une étendue d'application qu'ils n'ont jamais. Cela est indispensable aussi pour lui faire comprendre comment, et à quelles conditions, les abstractions mathématiques deviennent un instrument d'exploration puissant et sûr, pour découvrir ce qu'il y a de simple et de général dans les phénomènes que la nature nous présente complexes. Afin de marquer nettement ce passage des abstractions aux faits, prenons comme exemple la mécanique qu'on appelle rationnelle. Son but est d'établir les lois générales de l'équilibre et du mouvement. Elle les fonde sur le principe de l'inertie, qui consiste à considérer l'état de repos et l'état de mouvement comme des qualités contingentes de la matière. Dès lors, l'une ou l'autre de ces modifications, une fois établie, ne doit cesser, ou changer, que par une cause externe qu'on nomme généralement une *force*, en fixant, par des définitions strictes, comment ce mot doit être compris et appliqué. Le raisonnement mathématique tire de ces prémisses une infinité de déductions, immédiatement applicables au repos et au mouvement de systèmes matériels fictifs, composés de points géométriques inertes, sollicités par des forces quelconques, isolés et indépendants les uns des autres, ou agrégés suivant des conditions idéales qui assujettissent leurs distances réciproques à toutes sortes de conditions de constance ou de variabilité conventionnelles. Ces résultats abstraits s'appliquent aussi aux corps réels, en tant qu'ils rentrent dans les fictions mathématiques; c'est-à-dire, dans toutes les conséquences générales qui supposent seulement l'inertie de leurs parties constituantes. Or cette inertie est un fait qui se constate expérimentalement, par ses conséquences toujours physiquement réalisées. L'application, dans ces limites, est donc parfaitement logique; et toutes les grandes lois que le raisonnement abstrait a fait découvrir deviennent ainsi autant de réalités générales. Les mêmes principes conduisent plus loin encore. Les corps réels ne se présentent jamais à nous avec la qualité unique de l'inertie. Leurs parties constituantes se trouvent toujours

naturellement soumises à une multitude de forces physiques, dont l'existence se manifeste par les mouvements qu'elles produisent, ou qu'elles tendent à opérer. Sans connaître jamais leurs causes, il en est dont nous pouvons définir le mode d'action par leurs effets observables. Alors, après les avoir ainsi évaluées, nous les combinons dans le raisonnement mathématique avec l'inertie; et, si elles existent seules, ou si le phénomène que nous voulons considérer ne dépend que d'elles, quel que soit leur nombre, nous calculons tous les effets mécaniques qui résulteront de leur ensemble. Mais, trop souvent pour notre faible intelligence, et surtout lorsque nous voulons étudier la structure intime des corps réels, nous rencontrons d'autres agents, ou d'autres forces, dont le mode d'action est si caché et si complexe, que nous ne parvenons pas à les définir par leurs effets. Nous sommes donc réduits à les omettre dans nos calculs, ou à les y introduire comme des éléments inconnus, qui doivent modifier, dans tel ou tel sens, les résultats abstraits que nous obtiendrons sans en tenir compte; et nous empruntons ensuite à l'observation ou à l'expérience les corrections que ces résultats exigent pour devenir vrais. Mais, dans ces cas mêmes, l'abstraction mathématique est toujours notre premier guide, et le seul qui puisse nous faire pénétrer dans la complication des phénomènes. Il faut donc la montrer avec ce caractère, non-seulement pour faire apprécier à quoi elle est propre, mais pour qu'elle ne devienne pas un instrument de déception. Voilà ce que ne paraissent pas généralement savoir les mathématiciens qui écrivent des livres élémentaires de statique ou de mécanique. Étant la plupart étrangers aux sciences expérimentales, ils présentent leurs spéculations comme des réalités; et, lorsque ce préjugé s'est établi dans de jeunes esprits, on ne s'imagine pas la peine qu'il faut prendre pour le détruire.

Le mathématicien qui écrit sur de pareils sujets, pour la jeunesse, devrait, par conséquent, connaître, au moins dans leur ensemble, les particularités physiques, afin de prémunir ses lecteurs contre cette fausse généralisation. Il devrait les avertir que les systèmes matériels qu'il considère sont des conceptions idéales, n'ayant pas plus de réalité que les lignes, les surfaces et les solides de la géométrie. Alors il pourrait utilement leur exposer les principes et les lois de la mécanique spéculative, comme une introduction indispensable à l'intelligence de la mécanique phénoménale, sans s'engager dans les mystères du monde réel. Revenu ainsi aux abstractions, il n'aurait plus qu'à les présenter dans leur ordre naturel et nécessaire, en suivant le fil logique qui les enchaîne les unes aux autres depuis le commencement jusqu'à la fin.

Mais cette concentration de l'esprit sur une seule série d'idées détachée et restreinte, qui est praticable dans les mathématiques pures, ne l'est plus du tout dans les sciences expérimentales, qui étudient la nature telle qu'elle existe. Quand nous abordons celles-ci, nous ne voyons qu'un vaste ensemble dont toutes les parties se tiennent dans une connexion générale. Si nous désignons ces sciences par des dénominations diverses, qui semblent attacher chacune d'elles à une classe spéciale de phénomènes, c'est un artifice que nous employons pour aider la faiblesse de notre entendement. Les caractères distincts que ces subdivisions établissent ne sont que des abstractions imparfaites qui s'adaptent, dans une vague généralité, à l'ensemble des faits; je devrais dire au centre du groupe de faits que chaque science est censée embrasser. Car, aux limites, ou même dans les détails, la fusion est complète. Ce classement conventionnel étant admis, puisqu'il faut nous y résoudre, si l'on veut exposer ou enseigner une science ainsi composée, on n'y trouvera plus un fil abstrait de déductions que l'on puisse suivre. Où saurait-on le prendre? Les faits se joignent intimement par des rapports multiples, et le plus grand nombre s'opèrent entre des particules matérielles de dimensions insaisissables, sous l'influence de forces puissantes dont nous ignorons la nature, le principe de développement, le mode d'action. Dans ce manque absolu d'une perception intime, il ne reste qu'à se guider sur les aperçus d'une philosophie générale. Alors, après s'être mis en possession des faits par une longue étude et une pratique personnelle, après s'être formé une vue de leur ensemble, il faudra chercher l'ordre d'exposition qui les rend le plus aisément compréhensibles; qui permet de les réaliser expérimentalement les uns à la suite des autres sans commettre de cercle vicieux; qui les rapproche ou les éloigne, selon leurs caractères les plus apparents de connexité ou de disjonction; qui surtout signale bien les vides de la science, la montrant telle qu'elle est, c'est-à-dire comme un échafaudage provisoire construit pour le besoin du moment. Car l'édifice durable ne pourra être élevé qu'avec la connaissance des forces mécaniques d'où les faits résultent, et cette connaissance est bien éloignée de nous.

Il n'est pas besoin de demander si une pareille tâche est à la portée d'un esprit médiocre. Son étendue et sa difficulté frappent les yeux. La seule pratique des faits, même la plus détaillée, n'y suffit pas. On fera ainsi des œuvres de métier, qui pourront être fort utiles, et qu'il faut se garder de dédaigner; mais on ne construira pas une science, dans le sens élevé que ce mot doit avoir. Cette grande opération ne saurait être accomplie que par un esprit supérieur, qui, embrassant la totalité des

faits connus, saura en composer un ensemble rationnel, dont les détails seuls auront besoin d'être ultérieurement perfectionnés, et les intervalles remplis.

Or, pour cela, indépendamment des connaissances spéciales que l'on doit naturellement lui supposer, il lui en faudra d'autres, non moins nécessaires, quoique moins habituellement exigées, et dont la réunion est encore plus rare. Toutes les sciences expérimentales doivent aspirer à un but commun; c'est de s'approprier les méthodes mathématiques, les seules qui puissent leur fournir des mesures précises et les constituer solidement. La complication des phénomènes qu'elles considèrent rend jusqu'ici ce but très-distant; mais il faut s'efforcer de les en rapprocher sans cesse, et cela n'est possible que si on sait le voir. Il faut donc s'être imprégné de ces méthodes assez profondément, pour s'en servir quand elles sont applicables, s'en abstenir dans les cas trop complexes, et s'en inspirer toujours dans le raisonnement. Elles sont la logique des sciences. Ce n'est pas tout : les divisions scientifiques auxquelles nous assujettissons la nature sont purement artificielles; aucune ne peut être étudiée isolément, par la seule comparaison des faits qu'elle fournit. On est contraint d'emprunter aux autres leurs procédés d'observation, leurs résultats, même leurs doctrines. Comment le fera-t-on si on ne les connaît pas, si on ne les possède même assez complétement pour savoir dans quels cas on peut s'y confier, et jusqu'à quel point, pour apprécier les conditions de leur emploi exact ou inexact, et la certitude ou l'incertitude de leurs résultats? Cette généralité de connaissances théoriques et pratiques est indispensable pour exposer convenablement, même sous la forme élémentaire, une quelconque des sciences qui ont pour objet l'étude des phénomènes naturels. Si elle est rare, c'est un défaut de notre éducation scientifique; mais ce n'est pas une raison pour en dissimuler la nécessité, ou pour ne pas en signaler les bons effets quand on la rencontre. Or elle constitue, à mon avis, le caractère distinctif de l'ouvrage que M. Regnault vient de publier; et c'est surtout à ce point de vue que je me placerai quand j'en donnerai l'analyse.

Mais auparavant, j'ai besoin d'établir par des preuves convaincantes et, pour ainsi dire, matérielles, la nécessité des conditions générales que je viens d'énumérer. Comme les faits frappent toujours l'esprit plus vivement que les raisons, je prendrai pour exemple l'astronomie observatrice, la physique et la chimie, trois sciences dont la première, au moins, semble fort indépendante des deux autres.

Je commence par celle-là, qui offre dans l'exposition de grands avan

tages : son ancienneté, sa perfection actuelle, sa simplicité. Ce dernier, elle le doit à l'unité de son but ; car les problèmes qu'elle se propose ne sont distincts que dans l'application, et ils se résolvent tous par une même méthode. Ce but unique, c'est de déterminer, pour chaque instant, la direction exacte des rayons visuels menée aux différents astres qui brillent dans les cieux, et d'en conclure les mouvements, ainsi que les distances de ceux que l'on voit se déplacer avec continuité. Or ces derniers sont en très-petit nombre. L'immense multitude des autres se présente à nos yeux, même à nos instruments, comme de simples points lumineux, relativement fixes, assujettis à un mouvement circulaire commun. Les astres qui manifestent des mouvements exceptionnels partagent celui-là, et semblent seulement se déplacer parmi les fixes, selon des lois propres. Mais, comme leur transport se fait sans choc, sans trouble, en n'occasionnant que des occultations momentanées des fixes par ces astres, ou de ceux-ci entre eux, nous concluons qu'ils se meuvent à des distances diverses de notre œil ; et en effet nous arrivons bientôt à reconnaître que ce petit nombre d'astres, bien plus rapprochés de nous que les fixes, parcourent les profondeurs de l'espace, comme autant de masses matérielles isolées, immensément éloignées les unes des autres, en décrivant leurs orbites éternelles dans un vide parfait.

Le problème est donc ici nettement défini et restreint. Les phénomènes qu'il faut étudier se présentent isolés, réguliers, durables. L'observateur n'a point à modifier, à varier leurs circonstances, pour les envisager sous différents aspects. Tout cela se fait naturellement, sans qu'il y intervienne. Bien plus, dans les résultats généraux que Kepler avait su tirer des observations astronomiques, encore imparfaites et même grossières, le génie mathématique de Newton a découvert la loi de la force, simple, unique, universelle, qui conduit et maintient sur leurs orbites propres tous les astres que nous voyons se mouvoir dans les cieux. L'astronomie est ainsi arrivée au dernier terme des sciences humaines : la notion sensible des phénomènes, et la connaissance de leur mécanisme. Toutes les autres sont bien loin de là.

Plaçons-nous à ce point de vue général ; et cherchons spéculativement sous quelle forme il conviendrait de rédiger cette belle science en corps de doctrine, non pour tel but particulier, scolastique ou pratique, mais pour la montrer comme un modèle à suivre dans toutes les études de philosophie naturelle. C'est un titre que justifient la longue série d'idées qu'elle parcourt et qu'elle enchaîne, la précision inimaginable de ses instruments, la délicatesse des déterminations qu'elle en obtient, la rigueur des vérifications qu'elle leur fait subir, la grandeur et la

certitude des résultats qu'elle en déduit. Cela exigera donc qu'on la présente à l'esprit dans ses phases successives, recueillant d'abord les apparences offertes par le simple aspect du ciel, puis les fixant par des observations exactes; les dépouillant des illusions que les sens y mêlent; les composant alors en lois phénoménales; et s'élevant enfin à la connaissance des forces physiques qui les gouvernent. Pour la donner ainsi en exemple, il faudra bien se garder d'attacher à ses pas ce cortége humain de vacillations et d'erreurs, qui l'ont souvent retardée ou égarée sur le chemin de la vérité. On devra, au contraire, la conduire dans l'examen des phénomènes, par des raisonnements toujours exacts, comme ferait un esprit pur qui discuterait les mêmes données avec une logique sans défaut. A mesure que les réalités se découvriront, un coup d'œil jeté en arrière suffira pour reconnaître les fautes, apercevoir d'où elles proviennent, et préserver l'esprit d'y retomber.

Ce plan me semble être celui que l'on doit toujours se prescrire dans l'exposition des sciences et de leurs subdivisions; se placer au sommet des vérités qu'elles possèdent, et montrer de là ce qu'on sait, ce qu'on ignore, voilà, je crois, le devoir d'un écrivain. Clairaut en a donné aux savants le précepte et l'exemple, trop rarement imité. Sans doute, ce n'est pas sans peine que l'on découvre cette route naturelle de dérivation des idées, et qu'on la suit. Exposer la totalité des faits par groupes détachés, n'importe dans quel ordre, est bien plus facile. On peut encore, d'après un livre ainsi confectionné, les enseigner sans aucun effort d'intelligence. Mais on charge ainsi la mémoire; on n'exerce pas l'esprit et l'on n'excite pas le sentiment de l'investigation. C'est faire de la science une pratique; je crains de dire un métier.

Ces principes étant établis, reprenons l'astronomie comme sujet d'exposition; puis essayons de la créer ainsi, et de la composer par voie d'invention intelligente. Le simple aspect du ciel, étudié pendant une belle nuit, nous fera connaître la distribution générale des astres sur cette vaste voûte qui semble les porter et les entraîner tous dans un même mouvement révolutif, opéré autour d'un axe idéal, dont un des pôles se décèle par son apparente immobilité. Cette seule contemplation, ultérieurement réitérée, nous apprend bientôt qu'un très-petit nombre de ces points lumineux changent progressivement de place parmi les autres, tandis que ceux-ci conservent entre eux les mêmes positions relatives. L'identité de ce spectacle pour tous les points de la surface terrestre, combinée avec quelques faits d'observations fournis par les voyages, nous découvre la rondeur de la terre, son isolement dans l'espace, et son excessive petitesse relative, qui la place comme un

point dans les cieux. De là résulte aussitôt cette conséquence : que le mouvement révolutif de la voûte céleste pourrait n'être qu'une illusion produite par le mouvement réel du globule terrestre sur lui-même, dans un sens contraire; interprétation que les observations télescopiques rendent plus tard infiniment vraisemblable, nous montrant que tous les astres où l'on peut distinguer un disque sensible, ont aussi leur mouvement propre de rotation. Dans cette étude préliminaire, les yeux suffisent; mais il faut la rendre précise, en déterminant les directions exactes des rayons visuels menés aux différents astres, ainsi que le sens et les vitesses de leurs déplacements, tant généraux que relatifs. Cela exige des mesures d'angles prises autour de droites fixes sur la surface terrestre, au centre d'observation, et rigoureusement définies. Cela exige, en outre, la mesure des intervalles de temps qui fournissent l'échelle des vitesses. Alors nous voilà obligés d'emprunter à la physique expérimentale ses instruments et ses procédés d'observation les plus parfaits, ses déterminations les plus délicates, même ses théories; non pas seulement pour les employer comme elle nous les donne, mais pour en faire des applications d'une rigueur presque idéale et mathématique, qu'elle a infiniment peu d'occasions de leur demander. Ainsi, pour l'astronomie, la simple détermination de la verticale par le fil à plomb ne peut s'obtenir qu'en se fondant sur les lois de la réflexion de la lumière. Les angles formés par les rayons visuels avec la verticale ne peuvent être exactement appréciés qu'en rectifiant les inflexions que la lumière, venue des astres à notre œil, éprouve en traversant la masse gazeuse qui enveloppe la terre. Pour les calculer, il faut faire concourir toutes les notions acquises sur les propriétés physiques des gaz, et de leur mélange avec les vapeurs aqueuses. Il faut aussi déterminer l'action réfringente que l'air atmosphérique, chimiquement défini, exerce sur la lumière dans les divers états de pression et de température qu'il peut subir. Sa densité, et par suite son action réfringente à diverses hauteurs, dépend de la température qu'il y subit. Cette donnée nous manque. Mais les observations simultanées du baromètre et du thermomètre, faites sur les montagnes les plus élevées du globe et dans les ascensions aérostatiques, nous fournissent le moyen d'y suppléer, en nous découvrant une relation très-simple, qu'on y trouve toujours exister de fait, entre la densité et la pression. Ces résultats étant introduits dans les conditions générales d'équilibre d'une masse gazeuse, on en déduit toutes les particularités des réfractions régulières que l'atmosphère exerce avec une certitude et une précision numérique impossibles à obtenir sans ce concours.

L'astronomie scientifique se rattache ainsi intimement à la physique, dès ses premiers pas. Tous les instruments d'observation que lui fournissent les arts, thermomètres, baromètres, appareils d'optique, cercles divisés, horloges, pendule simple, ne lui offriraient que des indications douteuses et souvent infidèles, si elle ne trouvait déjà préparés, dans la physique, ou si elle ne se créait pour elle-même, les connaissances et les procédés nécessaires pour éprouver leurs qualités, prévenir ou rectifier leurs défauts et surveiller continuellement les changements d'état qu'ils subissent. Cet ensemble de méthodes lui est si spécialement nécessaire, qu'on ne saurait trop soigneusement l'établir, dans un ouvrage d'exposition, en l'appliquant aux détails pratiques de la science. Sur lui repose la précision de tous les résultats et la certitude des conséquences qu'on ose en déduire.

J'arrive à la physique. Ce mot, venu de Grèce en France, avait, dans son origine, une généralité de signification que nous trouverions aujourd'hui beaucoup trop ambitieuse. Pourtant, le judicieux et circonspect Hauy, croyait encore pouvoir l'admettre il y a cinquante ans; car il commence son traité de physique en disant que cette science a pour objet la *connaissance des phénomènes de la nature*. C'est la faire un peu large. Nollet l'appelle la *science des corps*, ce qui n'est guère plus modeste. Il est réellement difficile de lui assigner un but strictement défini. Mais, si l'on envisage l'ensemble des phénomènes qu'elle explore, concurremment avec la chimie, la part de l'une et de l'autre n'est pas impossible à établir.

Tous les phénomènes que nous présentent les corps matériels perceptibles à nos sens, et toutes les inductions que nous en pouvons tirer par l'expérience, le raisonnement, ou le calcul, concourent à nous apprendre que ces corps sont composés de particules disjointes, d'une petitesse inappréciable, ayant des configurations et des propriétés attachées à leur individualité actuelle. Lorsque les particules ainsi constituées, sont agrégées en un système permanent, de dimension sensible, elles s'y trouvent toujours écartées les unes des autres à des distances insaisissables; et elles sont retenues ensemble, à l'état d'équilibre mobile, en vertu de forces intestines dont nous ignorons la nature, mais dont l'existence se manifeste, soit par la résistance que le système total oppose aux efforts qui tendent à le désunir, soit, plus généralement, par l'aptitude de chaque système pareil, à être contracté ou dilaté entre certaines limites sans désunion, ou tout ou moins sans passer à un état d'agrégation différent. Tous ces corps, pris en masses, sont pesants; et les épreuves mécaniques qu'on peut leur faire subir, en les subdivi-

sant comme sans les subdiviser, démontrent que leur poids total est la somme des poids de leurs particules, lesquelles se montrent ainsi individuellement soumises à la force universelle de la gravitation, proportionnelle aux masses et réciproque au carré des distances. Mais la loi de cette force, ainsi énoncée, s'applique seulement de point à point, comme seraient les subdivisions abstraites de la matière, qu'on appelle des infiniment petits mathématiques. On ne peut l'étendre à des masses physiques, aux corps célestes par exemple, qu'autant qu'on suppose leurs distances mutuelles infiniment grandes comparativement aux dimensions absolues de leurs masses propres. En effet, quand cette supposition peut être admise, les forces attractives individuellement émanées des particules mathématiques, selon la loi simple, devenant toutes sensiblement égales en intensité, et coïncidentes en direction, elles se composent en une résultante unique conforme à cette loi. Mais il n'en est plus ainsi dans les phénomènes d'attraction où le rapport, entre la dimension de la masse et la distance, ne peut plus être considéré comme insensible. Alors les forces individuellement émanées des particules mathématiques engendrent des résultantes complexes dont la loi de décroissement est beaucoup plus rapide. Cela se voit même dans le ciel; car la précession des équinoxes et les marées sont produites par des résultantes de cette espèce, qui décroissent déjà, non comme le carré des distances, mais comme leur cube. C'est-à-dire que les oscillations de la mer deviendraient soixante-quatre fois plus grandes, si le soleil et la lune étaient quatre fois plus proches de la terre; et, à des distances moindres, qu'on pourrait calculer, les fluides qui recouvrent notre globe seraient totalement ou partiellement emportés par ces astres, son attraction devenant insuffisante pour les retenir contre la leur, à la distance de son centre où ils sont placés. Ce serait là une véritable décomposition chimique. Or, aux petites distances où se trouvent toujours amenées les particules physiques des corps, quand nous parvenons à les combiner ou à les décomposer chimiquement, il est fort possible que leurs dimensions deviennent relativement assez sensibles, ou même assez considérables, pour que leur gravitation mutuelle intervienne puissamment dans ces effets, si elle ne suffit à les opérer. Mais le mécanisme des combinaisons n'a pas encore été étudié sous ce point de vue par les expérimentateurs.

Indépendamment de l'attraction newtonienne, il se peut que les particules matérielles des corps exercent entre elles d'autres actions attractives ou répulsives, décroissant suivant des lois beaucoup plus rapides. S'il en est ainsi, comme on a beaucoup de raisons de le croire, l'exis-

tence de ces forces ne se manifesterait pas dans les mouvements des corps célestes, parce qu'elles ne produiraient plus d'effets appréciables à ces immenses distances qui les séparent. Mais, aux distances imperceptibles où les particules des corps matériels sont quelquefois amenées, leur énergie pourrait devenir très-considérable. Ce soupçon doit toujours être présent à notre esprit; car, dans l'étude de la nature, les conceptions les plus générales sont toujours celles qu'il faut admettre, jusqu'à ce que l'expérience les ait limitées.

Enfin, à ces causes immédiates des mouvements moléculaires, que l'analogie nous indique, se joignent d'autres agents mystérieux, qui exercent sur les phénomènes chimiques une influence très-souvent déterminante, probablement toujours active. Quoique nous les connaissions assez par leurs actes, pour les appeler efficacement à notre secours, employer à dessein leur puissance, et même la soumettre à des mesures d'évaluation relatives, nous ignorons absolument en quoi ils consistent, où ils résident, comment ils opèrent. Nous leur supposons des qualités matérielles par pure induction, car ils échappent à notre tact, à notre vue, à la délicatesse de nos balances. Aussi les a-t-on nommés *principes impondérables;* non pas sans doute que nous devions les croire absolument insensibles à l'action de la pesanteur, ce qui serait très-peu vraisemblable, mais parce que, s'ils ont un poids spécifique propre, il ne nous est jamais sensible dans leurs effets. C'est à de tels principes, se manifestant par des phénomènes spéciaux, que nous attribuons l'électricité, le magnétisme, la chaleur, la lumière, et les radiations invisibles, mais chimiquement actives, dont cette dernière est toujours accompagnée. L'analogie doit nous faire soupçonner que beaucoup d'autres principes intangibles peuvent exister conjointement avec ceux-là dans la nature; mais on ne les y a pas encore discernés.

Nous ignorons la constitution réelle de ces agents; nous ne savons pas s'ils sont essentiellement distincts entre eux, ou s'ils sont les formes diverses d'un principe unique, se manifestant avec des accidents dissemblables, dans la variété de son action. Nous sommes donc jusqu'à présent obligés de leur attribuer des existences individuelles, dont nous tâchons de spécifier les qualités propres, par des conceptions idéales qui représentent mécaniquement leurs opérations sensibles. Mais ce sont là de pures abstractions de notre esprit, que les indications ultérieures de l'expérience pourront nous faire modifier, étendre, réunir ou disjoindre.

Toutes les propriétés observables des corps matériels, tous les phénomènes qu'ils présentent sous l'influence des forces mécaniques ou des

agents naturels que je viens d'énumérer, composent le vaste champ de recherches que la physique et la chimie exploitent en commun.

Le physicien étudie les qualités actuelles des corps solides, liquides, aériformes, en les soumettant à toutes les épreuves qu'il peut leur faire subir sans modifier essentiellement la substance pondérable de leurs particules; ce qu'il constate, par le retour ultérieur de ces corps à tous les caractères observables qui établissaient primitivement leur entité. Il étudie également les propriétés caractéristiques des principes impondérables, les circonstances qui provoquent leur développement, qui révèlent leur existence, qui permettent ou empêchent leur transmission. Il détermine, par expérience, comment chacun d'eux se propage d'un corps à un autre, et, quand ils agissent à distance, suivant quelles lois numériques leur action varie. Étant inappréciables à ses balances, il lui est impossible d'y définir des éléments de masse, ni de les évaluer en quantités absolues; mais, parmi les effets sensibles que ces principes opèrent, soit en agissant à distance, soit quand ils se fixent dans les corps ou s'en dégagent, il en découvre qui fournissent des mesures certaines de quantités relatives. Il arrive ainsi jusqu'à établir les conditions générales qui les régissent dans l'état d'équilibre et dans l'état de mouvement; de sorte que, par toute cette connaissance intellectuelle qu'il en a prise, il parvient à les pouvoir employer comme des substances et comme des agents dont la matérialité lui serait complétement sensible. Alors le chimiste s'approprie cet arsenal de faits, de procédés, de forces actives, et il s'en sert pour attaquer la constitution même des particules pondérables. Il s'efforce de les résoudre en d'autres qui ne se laissent plus désunir, ou d'en composer de nouvelles par leur union. Les corps formés par une seule espèce de ces particules, jusqu'à présent indécomposables, sont appelés provisoirement *simples*, et l'on en compte en ce moment soixante-deux. Tous les corps naturels connus peuvent être résolus en ceux-là par voie d'analyse, et un grand nombre peuvent être reconstitués par voie de synthèse. Tels sont les traits généraux qui caractérisent la physique et la chimie; car, d'ailleurs, ces deux sciences se joignent, et se mêlent ensemble dans une multitude de recherches. Leur méthode d'investigation est aussi la même et pareille à celle de l'astronomie, n'y en ayant qu'une seule pour toutes les sciences qui composent l'universalité de la philosophie naturelle. Cette méthode procède toujours par la même série d'opérations logiques : Envisager d'abord chaque classe de faits dans son ensemble, pour discerner l'ordre relatif de leur simplicité ou de leur complication apparente; les fixer dans cet ordre par des observations exactes;

les soumettre individuellement à des mesures précises; les rassembler en résultats généraux, exprimés par des lois numériques, ou au moins par des énoncés strictement définis; de là, enfin, tirer logiquement toutes les conséquences, toutes les inductions qui peuvent conduire à la connaissance des forces mécaniques par lesquelles ces résultats sont opérés, et, si on les découvre, redescendre la série des faits dans un ordre inverse pour établir numériquement tous leurs détails comme effets de ces forces, par le raisonnement ou par le calcul. Mais cette perfection presque complète, presque idéale, était incomparablement plus facile à obtenir pour l'astronomie qu'elle ne l'est et ne le sera pour la physique et la chimie. Car, d'abord, dans celle-là, les phénomènes à explorer, tous de même nature, s'offraient d'eux-mêmes à l'observateur tels qu'il devait les suivre, reproduisant à ses yeux, dans un ordre immuable, toutes les variétés de leurs phases, par des périodes éternellement réitérées. Dans les deux autres, au contraire, les phénomènes se présentent toujours complexes, accidentels, et perpétuellement dissemblables. Il faut que l'expérimentateur cherche, devine, leurs conditions simples; qu'il imagine des dispositions et des appareils propres à les réaliser dans ces conditions spéciales. Il faut qu'il les contraigne à s'y produire constants, susceptibles de mesures, et soustraits à l'intervention de tous les autres dont il veut actuellement les isoler. Il ne peut s'avancer dans le dédale du monde matériel, si chacun de ses pas n'est ainsi dirigé et assuré par le concours d'une pratique habile, et d'une vue intelligente. Mille routes s'offrent toujours devant lui dont une seule est à suivre. Et le but auquel il tend est aussi bien plus profondément caché. Il n'a plus seulement à étudier les mouvements d'un petit nombre de corps, visibles, isolés, permanents, dont les attractions mutuelles, exercées à d'immenses intervalles, ne produisent que des effets lents et affaiblis, opérés dans un espace non résistant. La moindre parcelle de matière, perceptible à nos sens, comprend des multitudes innombrables de corpuscules invisibles, réagissant tous les uns sur les autres par des forces attractives dont l'énergie s'accroît avec rapidité quand ils se rapprochent. Ces corpuscules sont placés dans un espace que l'on doit concevoir occupé par les principes impondérables qui agissent aussi invisiblement sur eux; leur étant ainsi associés, peut-être par adhérence, peut-être par interposition, ou à la fois de ces deux manières; cela nous est inconnu. L'état d'agrégation stable ou instable d'un tel système est nécessairement déterminé, à chaque instant, par la réaction générale de toutes les forces qui s'y exercent. Aussi pouvons-nous le modifier, en augmentant ou affaiblissant celles qui proviennent des principes impondérables, soit que nous

les fassions intervenir en quantité plus grande ou moindre, soit que nous les fassions agir par un effort brusque, pour rompre violemment les conditions et les distances dans lesquelles les corpuscules matériels se trouvaient primitivement placés. Mais nous ignorons toujours les directions actuelles des forces, leur mode d'application, et leurs intensités absolues. Voilà le champ et les données du problème où le physicien et le chimiste sont continuellement engagés. Quand ce dernier décompose les corpuscules matériels, ou les recompose par des actions lentes, opérées dans un milieu liquide ou aériforme, comme elles le sont toujours alors, il faut concevoir que ces corpuscules se rapprochent ou s'éloignent les uns des autres par myriades, sous l'influence progressivement agissante de toutes les forces qui les sollicitaient; jusqu'à ce qu'enfin, amenés aux distances convenables, ils s'agrégent ou se désagrégent sous l'influence de ces forces ainsi modifiées, de manière à former les systèmes nouveaux qu'on en retire : systèmes dont les parties invisibles se maintiennent très-probablement unies, dans un équilibre mobile plutôt que fixe, après la combinaison qui les a formés. Quand ces métamorphoses s'opèrent violemment, l'opération mécanique est de même nature, mais soudaine. On ne s'en ferait alors qu'une imparfaite idée, si l'on imaginait des milliers d'astres précipités violemment les uns vers les autres et que l'on demandât de prévoir ou de définir les résultats de leurs réactions.

C'est là pourtant à quoi la chimie scientifique est arrivée, avec le seul secours de la méthode expérimentale. Sans connaître les secrets du mécanisme par lequel les combinaisons s'opèrent, elle s'est apprise à le diriger selon ses vues, à le modifier selon ses besoins, et à prévoir généralement ses effets. Si l'on considère la multitude des transformations qu'elle sait maintenant faire subir à la matière, le nombre des arts qu'elle a créés, agrandis, ou perfectionnés depuis moins de deux siècles, on est frappé d'admiration. Aucune science n'est plus utile, plus merveilleuse, plus riche d'avenir. Mais ce prodigieux succès ne doit pas lui faire méconnaître le but d'abstraction mécanique où elle doit toujours tendre, dût-elle ne jamais l'atteindre. Il lui faut soigneusement recueillir les données d'observation, et les inductions générales, qui l'en rapprochent; ne formant toutefois celles-ci qu'avec une défiance prudente, les soumettant à des épreuves continuelles, et surtout ne les admettant jamais que dans les limites où elles peuvent être mécaniquement ou expérimentalement prouvées. L'analyse du livre de M. Regnault m'offrira plusieurs occasions de revenir sur des questions de ce genre, les aperçus mécaniques y étant toujours nettement signalés, pour qui sait les y

voir. C'est pourquoi je terminerai ce premier article par quelques réflexions d'un autre ordre qui me semblent ne pas être ici hors de place.

La physique, il y a cinquante ans, était, en France et ailleurs, peut-être, une simple science d'exhibition. Ce n'est pas qu'elle n'eût été déjà cultivée par des expérimentateurs habiles, quelques-uns pleins de génie; et qu'il n'y en eût aussi alors, Coulomb, par exemple. Mais, soit que l'esprit mathématique ne fût pas encore assez répandu, soit par une habitude prise de considérer les expériences de physique comme un spectacle, les recherches de précision étaient fort rares et peu goûtées. L'influence de Laplace donna aux idées un autre cours. Par son exemple comme par son inspiration et ses conseils, les jeunes gens dont il aimait à s'entourer entrèrent avec ardeur dans cette nouvelle voie, où il leur montrait la physique comme une science à la fois mathématique et expérimentale, telle que Newton l'avait conçue et pratiquée. La société d'Arcueil, fondée par Berthollet, sous ses auspices, se tourna entièrement vers cette direction; et, dans le peu d'années qu'elle a duré, elle a été très-profitable, au moins pour ceux qui en faisaient partie.

Ce fut sous la même influence que Haüy composa son traité élémentaire de physique dont la première édition parut en 1803. La physique n'avait pas été jusque-là pour lui un objet d'études spéciales, au moins dans sa généralité pratique. Mais, en suivant le cours des longs et remarquables travaux par lesquels il avait élevé la cristallographie à l'état de science naturelle, expérimentale et mathématique, il avait cherché, recueilli et employé avec une habileté merveilleuse, toutes les données que la physique et la chimie pouvaient lui fournir pour caractériser et spécifier les variétés des minéraux. Ayant d'ailleurs un esprit lucide, cultivé, meublé de connaissances générales, il se trouvait éminemment propre à mettre en bon ordre des matériaux déjà préparés. Ce travail lui fut demandé par l'Empereur, sans doute à la suggestion de Laplace, dont les conseils le guidèrent, comme lui-même le dit. Le traité de Haüy est un résumé clair et concis des faits connus et des doctrines admises alors. Mais il les expose et les raconte, plutôt qu'il ne les établit ou ne les discute. Cet ouvrage fut très-utile; il se lit avec facilité, même avec agrément. Haüy était lettré; ce qui n'est pas aussi peu utile pour écrire des livres de science que bien des gens semblent le croire.

En 1808, Malus découvrit la polarisation de la lumière, saisissant un hasard heureux qui la lui offrit, pendant qu'il travaillait à des recherches sur la double réfraction, que Laplace avait fait proposer comme sujet de prix par l'Académie des sciences. La mort qui le frappa presque aussitôt lui laissa entrevoir à peine ce nouveau monde de phénomènes.

Mais on s'y élança sur ses traces avec ardeur, et l'emploi fécond que l'on put y faire des travaux de Newton sur l'optique physique, donna lieu de mieux comprendre tout ce qu'ils renferment de vérités et de vues profondes. Vers le même temps aussi, Poisson avait donné une nouvelle valeur aux belles recherches de Coulomb sur les principes électrique et magnétique, en tirant de ses expériences les lois mécaniques de leur équilibre, par une analyse rigoureuse. Laplace venait de régulariser le calcul des attractions à petites distances, commencé par Newton, étendu par Clairault. Il l'avait appliqué aux mouvements de la lumière dans les corps diaphanes, aux réfractions atmosphériques et aux phénomènes de capillarité. Plusieurs autres circonstances du mécanisme des corps permanents, leurs dilatations, leurs vibrations intestines, les conditions qui règlent l'émission et la puissance élastique de leurs vapeurs, étaient devenues l'objet de déterminations et de mesures dont jusque-là on n'avait eu aucune notion, même approximative. Alors celui qui écrit ces lignes pensa que, dans un tel état des choses et des idées, il serait opportun et utile de composer un traité de physique, à la fois expérimentale et mathématique, où l'on exposerait l'ensemble actuel de cette science, depuis ses éléments les plus simples jusqu'à ses parties les plus relevées; en établissant ses résultats et ses doctrines, non sur des exemples fictifs, mais sur les expériences mêmes des inventeurs; de manière à faire connaître leurs procédés d'observation et de mesure, leurs méthodes, leur art; s'attachant aussi à les analyser, à les discuter, à les concentrer en formules mathématiques directement applicables; surtout à montrer les limites de la science et à signaler les vides qui restaient à remplir. Cet ouvrage, entrepris dans des temps difficiles, exigea plusieurs années de travail. Il put être publié en 1816. Les traductions qu'on en fit à l'étranger attestèrent son opportunité. L'auteur en donna lui-même, à regret, un précis destiné à l'enseignement public, dans lequel il dut renoncer au langage mathématique, alors trop peu généralement compris. Mais, bien convaincu du tort que font toujours à une science les ouvrages qui l'abrégent en la mutilant, il s'efforça de conserver et de traduire en langage vulgaire ce qui fait réellement sa substance, c'est-à-dire les procédés d'observation exacts, les faits fondamentaux et les raisonnements qui les enchaînent; conditions qu'il s'est encore imposées dans les compléments ultérieurs que ce précis a dû recevoir.

Quant au traité général, il a voulu qu'il restât tel qu'il l'avait fait. Que l'on me permette maintenant de ne plus parler à la troisième personne. Le *moi* n'est pas tyrannique quand il ne se montre que pour

s'excuser. On m'a souvent demandé de réimprimer ce traité sous sa même forme, en le complétant : je m'en suis toujours défendu. Pour le faire utilement, ce n'aurait pas été assez d'y introduire les nouvelles acquisitions de la science. Il aurait fallu reconstruire plusieurs de ses parties sur des fondements plus solides, et combler, par des expériences spéciales, leurs vides les plus évidents. Cela aurait exigé une diversité et une succession de travaux, vraisemblablement fort au-dessus de mes forces, et que, sans nul doute, je n'aurais pas pu exécuter seul. Les ouvrages de ce genre sont toujours promptement dépassés par les progrès que le temps amène. Mais, s'ils sont composés dans le véritable esprit de la méthode scientifique, s'ils présentent le tableau fidèle des faits, des doctrines qui la composent à une époque donnée, et de la marche qu'elle suivait alors pour s'accroître, ils pourront encore être utiles, après être devenus insuffisants; et, du moins, on ne les entreprendrait jamais sans cette espérance. Ce que je n'aurais pas pu faire, le temps l'a fait, trop tard pour moi. Mais, combien il serait à désirer qu'un autre voulût remplir aujourd'hui une pareille tâche! que de matériaux il trouverait maintenant préparés! D'abord, tous les détails de la physique générale devenus intimement pénétrables par les travaux de M. Regnault et de Savart; puis l'électricité, le magnétisme, la chaleur et la lumière, non-seulement mieux connus dans leurs détails propres, et cette dernière pouvant être suivie infiniment plus loin par les formules de Fresnel, mais, en outre, ces mêmes principes se présentant sous des aspects nouveaux et associés dans des actions mixtes par les découvertes de Melloni et d'Oersted. De sorte qu'en leur voyant tant de propriétés nouvelles et tant de nouveaux rapports, on ne serait pas sans espérance de remonter jusqu'aux circonstances déterminantes de leur développement. Exposer tout cet ensemble dans un même ouvrage, où les données expérimentales seraient liées autant qu'on peut le faire par le fil du calcul, serait sans doute une œuvre difficile, qui devrait s'exécuter par parties, dans une suite d'années, même par le savant le plus laborieux et le plus habile. Mais ce serait aussi le plus beau monument de science qu'on pût aujourd'hui élever. Puisse-t-il n'être pas retardé ou rendu impossible par les préoccupations et les habitudes de notre temps. Les sciences sont, dit-on, devenues aujourd'hui populaires, et la foule se porte aux lieux où l'on en parle. Mais sans doute elle y vient pour les merveilles qui la frappent, ou les nouveautés qui l'éveillent, et non pour les raisonnements ou les calculs qu'elle ne peut comprendre. Alors, si le besoin de lui plaire, cette maladie de notre époque, venait à gagner les savants, ils ne sauraient y

réussir en lui montrant la marche d'investigation laborieuse qui conduit à entrevoir çà et là quelques vérités éparses dans l'océan de l'inconnu; mais ils devraient s'offrir à son admiration comme des révélateurs qui l'élèvent du premier vol au sommet des choses, lui présentant des doctrines toutes faites, d'une généralité universelle, sans difficultés, sans incertitudes, riches de conséquences merveilleuses, et confirmées par des prodiges d'expérimentation. En est-il ainsi dans l'enseignement oral? Je l'ignore. Mais je vois que l'on demande, en abondance, pour la jeunesse, des livres, des traités, des manuels, qui soient spécialement composés dans cet esprit. Il semble que tout ce qui exige du raisonnement, ou seulement de l'attention, effarouche. On ne veut que des faits et des explications. De sorte qu'en appliquant au monde scientifique une analogie tirée du monde social, on pourrait croire que, là aussi, les intérêts matériels commencent à prévaloir sur les intérêts moraux. L'attrait de la réputation, l'espoir d'être utile, autre chose encore, tout est employé pour attacher les hommes de talent à ces fabriques d'ouvrages appelés populaires. Mais alors il faut suivre le goût du public; on ne le dirige plus. Des savants distingués, qui avaient cédé à de pareilles instances se seraient vus déjà contraints de supprimer, après une première publication, des chapitres pleins d'intérêt, très-faciles, même très-agréables à lire, qui avaient paru trop forts pour l'intelligence pratique de leurs éditeurs. Dieu veuille que cette exigence n'aille pas jusqu'à vouloir aussi des traités de physique *populaires!* Ce serait pire que de faire descendre la littérature dans le feuilleton.

J.-B. BIOT.

(*La suite au prochain cahier.*)

---

*Examen d'un mémoire sur une nouvelle méthode pour obtenir des combinaisons cristallisées par la voie sèche et sur ses applications à la reproduction des espèces minérales, par M. Ebelmen.* Paris, imprimerie de Bachelier, rue du Jardinet, n° 12, 1848. — *Annales de chimie et de physique,* 3e série, t. XXII.

Suivi de *considérations historiques et critiques sur l'espèce minéralogique et l'espèce chimique.*

§ Ier.

Reproduction, au moyen de la voie sèche, de plusieurs minéraux cristallisés, par M. Ebelmen.

M. Ebelmen vient de faire une découverte du premier ordre en imaginant une méthode propre à obtenir par la voie sèche, à l'état de

cristaux parfaits, des composés semblables à des corps naturels que nous connaissons sous les noms génériques de *pierres siliceuses*, de *pierres gemmes*, et de *pierres précieuses;* corps remarquables comme on sait, par leur insolubilité dans l'eau et les autres liquides neutres, et leur extrême résistance à toute cause qui tendrait à en altérer les propriétés.

En voyant la forme cristalline que le plus grand nombre d'entre eux affectent, on s'est demandé depuis longtemps dans quelles circonstances des corps, doués à un si haut degré de la stabilité, avaient pu se former et cristalliser? Des naturalistes, préoccupés de l'influence de l'eau dans la formation des terrains, recouraient à cet agent; et, si son action dans les circonstances actuelles leur semblait trop faible pour y rattacher les effets à expliquer, ils en augmentaient l'énergie en supposant qu'elle s'accomplissait sous d'énormes pressions, qui permettaient au liquide d'atteindre à des températures très-élevées. D'autres naturalistes, frappés de la faiblesse de l'eau comme dissolvant de ces corps et de la grande influence de la chaleur dans la formation des terrains, devaient rattacher, conséquemment à cette manière de voir, l'origine des cristaux au refroidissement lent que des matières liquéfiées avaient éprouvé.

La chimie, longtemps impuissante à reproduire ces mêmes cristaux, le fut pareillement à décider laquelle de ces deux opinions devait être admise à l'exclusion de l'autre. En effet, la matière cristallise par la voie humide tout aussi bien que par la voie sèche; on avait obtenu le soufre, l'arsenic, l'acide arsénieux.... cristallisés par sublimation; on avait obtenu le soufre cristallisé par le refroidissement lent d'une masse liquéfiée au moyen de la chaleur, aussi bien que par le refroidissement lent d'une solution de ce corps dans un liquide huileux. A ces faits, connus avant Lavoisier, on en a ajouté d'autres parmi lesquels nous rappellerons les plus saillants.

Nous citerons d'abord la cristallisation confuse de la craie en marbre saccharoïde par le procédé de sir J. Hales, opérée en chauffant très-fortement le sous-carbonate de chaux pulvérisé sous une pression suffisante pour en maintenir l'existence.

Les cristaux observés dans des masses de verre chauffées et refroidies convenablement, pour n'avoir pas été nettement examinés au point de vue de leur composition et de celle de la matière vitreuse non cristallisée restée transparente, ne présentent pas moins un fait digne d'être rappelé.

M. Berthier a démontré qu'en exposant à la chaleur d'un four à porcelaine des mélanges de silice et de différentes bases dans les mêmes

proportions atomiques que celles qui constituent différénts silicates natifs, on obtient des composés semblables à l'état de cristaux. C'est ainsi qu'il a produit des cristaux de péridot (ferreux) et de pyroxène.

M. Mitscherlich n'a point tardé à constater dans des scories des foyers métallurgiques et dans des produits de verrerie des cristaux identiques à ceux du règne minéral.

Ce célèbre chimiste, en opérant le mélange du perchlorure de fer et de la vapeur d'eau à une température convenable, obtint de l'acide chlorhydrique, du protochlorure de fer et du sesquioxyde de fer cristallisé semblable au fer oligiste des minéralogistes. M. de Haldat avait déjà observé que les cristaux d'oxyde de fer pouvaient se former dans la décomposition de l'eau opérée par des fils de fer fins.

Nous citerons encore l'alumine cristallisée produite par M. Gaudin, en fondant l'alumine et la laissant refroidir convenablement.

Enfin M. Becquerel a préparé un grand nombre de chlorures, d'iodures et de sels doubles par les actions lentes de l'électricité; mais ces composés sont fort différents de ceux qui font l'objet de cet article.

Telles étaient nos connaissances sur les faits relatifs à la cristallisation des matières pierreuses, lorsque M. Ebelmen, le 8 novembre 1847, exposa à l'Académie des sciences la méthode dont nous devons parler maintenant et les résultats si inattendus qu'il en avait obtenus; on concevra l'effet que produisit ce travail dans le monde savant, quand on connaîtra la simplicité des moyens à l'aide desquels la synthèse chimique a été assez puissante pour reproduire un grand nombre de cristaux naturels, qui ne l'avaient jamais été auparavant dans les laboratoires.

M. Ebelmen prend les principes immédiats des composés qu'il veut former, en proportions identiques à celles de ces composés, ou un peu différentes, s'il sait, par des essais préalables, qu'un certain excès de l'un des principes est favorable au résultat qu'il s'agit d'obtenir; il mêle intimement ces principes avec un corps qui joint à la propriété de les liquéfier à l'aide de la chaleur, la propriété de se volatiliser sous l'influence de la chaleur et d'un courant gazeux. Le mélange est mis dans une feuille de platine mince étendue au fond d'un godet de biscuit de porcelaine à fond plat et très-peu profond; ce godet est placé lui-même dans une *cazette* de terre très-réfractaire, échancrée d'un côté, afin de permettre à l'air de se renouveler à la surface du mélange et de favoriser le dégagement des vapeurs. La cazette est exposée dans l'intérieur d'un four à porcelaine, devant l'ouverture d'un alandier, qui donne passage à la flamme du combustible destiné à chauffer le four.

Elle y reste pendant toute la cuisson de la porcelaine d'une fournée, et n'en est retirée qu'après avoir été entièrement refroidie.

Les agents de fusion ont été l'acide borique, le borax, l'acide phosphorique et les phosphates alcalins, suivant les cas.

Nous présentons dans un tableau les corps produits par M. Ebelmen. La première colonne comprend ceux qui ont leurs semblables dans la nature; et la seconde, ceux dont les semblables n'y ont point encore été trouvés.

*Produits artificiels identiques à ceux de la nature.*

| | | |
|---|---|---|
| 1. Spinelle blanc... | Al Al Mag | octaèdre. |
| 2. Spinelle rose... | Al Al Mag<br>Cr Cr Mag | octaèdre. |
| 3. Spinelle noir.. | Al Al Mag<br>Al Al Fe | octaèdre. |
| 4. Spinelle zincifère gahnite.. | Al Al Mag<br>Al Al Zn | octaèdre. |
| 5. Spinelle bleu .. | Al Al Mag<br>Al Al Co | octaèdre. |
| 6. Hercinite...... | Al Al Fe | octaèdre. |
| 7. Cymophane.... | Al Al Gl | prisme rhomboïdal droit. |
| 8. Fer chromé natif......... | Cr Cr Fe<br>Al Al Mag | octaèdre. |
| 9. Émeraude obtenue en....... | | cristaux hexagones incolores.<br>cristaux hexagones verts. |
| 10. Peridot....... | Si Fe<br>Si Mag | longs prismes à 6 faces, biselés. |
| 11. Corindon hyalin........... | Al Al | rhomboèdre basé. (obtenu avec alumine + borax). |

Nous ajoutons deux autres corps produits par la voie humide.

| | | |
|---|---|---|
| 12. Silice hydratée diaphane..... | 2 Si + HH | |
| 13. Hydrophane.... | Si | Chlorure de silicium + alcool et air humide. |

*Produits artificiels qu'on n'a pas trouvés dans la nature.*

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Al Al Co | octaèdre. |
| 2. | Al Al Mn | octaèdre. |
| 3. | Al Al Ba | système non régulier. |
| 4. | Al Al Cal | lames système régulier. |
| 5. | Cr Cr Fe (+FeFe) | octaèdre. |
| 6. | Cr Cr Mag | octaèdre. |
| 7. | Cr Cr Mn | octaèdre. |
| 8. | Si Mag | prisme rhomboïdal droit. |
| 9. | 2 Si Mag [1] | prisme rhomboïdal oblique. |

[1] Rappelons que le silicate de protoxyde de fer (*Si Fe*) peut être produit directement en chauffant de la silice avec de l'oxyde de fer intermédiaire.

Ainsi M. Ebelmen est parvenu, par sa méthode, à produire onze minéraux qui se trouvent dans la nature, et neuf qu'on n'y a point encore rencontrés.

Il a constaté, par l'analyse chimique et par les observations les plus minutieuses, l'identité de ses produits avec ceux de la nature. Ils avaient donc la même composition chimique, la même forme cristalline, la même dureté et les mêmes propriétés optiques. On est donc fondé à dire qu'il y avait identité entre les corps reproduits par l'art chimique et les corps de la nature minérale.

Enfin, nous rappelons que, par la décomposition spontanée du bisilicate d'oxyde d'éthyle, M. Ebelmen a obtenu une silice cohérente parfaitement transparente, qui semble être un hydrate de silice formé de $2\ \dot{Si} + \dot{H}H$, et qu'en exposant à l'air un mélange d'alcool et de chlorure de silicium ($^{2}O^{4}C^{12}H + ^{2}Cl\ Si$), il a obtenu une silice cohérente jouissant des propriétés de l'hydrophane.

§ II.

**Considérations sur l'espèce minéralogique et sur l'espèce chimique, et examen des définitions données par Dolomieu, Haüy et Chevreul.**

Nous commencerons par exposer l'opinion que Déodat de Dolomieu consigna dans un ouvrage *sur la philosophie minéralogique et sur l'espèce minéralogique* publié à la date de l'an IX (1801), c'est-à-dire antérieurement à la première édition du *traité de minéralogie* de Haüy, portant celle de l'an X (1801).

Si Dolomieu, en citant Haüy, semble par là avoir profité de ses travaux, cependant, au point de vue élevé où il a considéré l'espèce dans sa plus grande généralité, au point de vue profond où il l'a étudiée dans de nombreux détails en l'envisageant sous les aspects les plus variés qu'elle peut présenter, il est impossible, en lisant son remarquable ouvrage, quarante-sept ans après qu'il a été publié, de ne pas être frappé de deux choses fort différentes, de la rigoureuse précision avec laquelle le géologue a traité de la philosophie de la minéralogie, et du silence qu'on a gardé sur un admirable écrit, silence aussi fâcheux pour la science que propre à décourager ceux qui cherchent à reculer les bornes du savoir par des travaux réfléchis et longuement médités!

Dolomieu part de ce fait que l'espèce minéralogique existe toujours, quel que soit le degré de division auquel un moyen mécanique amène un minéral.

Or, en prenant un cristal aussi pur que possible, par exemple du

spath calcaire, on arrive par la pensée à le réduire en petits solides qui ne se prêtent plus à aucune division ultérieure; ces petits solides sont des *molécules intégrantes* du cristal soumis à la division.

Pour Dolomieu la *molécule intégrante* est *l'espèce*, et un cristal est le résultat de l'agrégation d'individus d'une même espèce.

Les propriétés de la *molécule intégrante*, y compris ses caractères spécifiques, sont les conséquences de la nature de ses éléments unis en proportion définies en vertu de l'affinité chimique.

La molécule intégrante est donc douée absolument d'une *forme constante* et d'une *constitution préfixe*.

L'espèce minéralogique ne diffère point essentiellement de l'espèce chimique.

Dans les composés où l'eau se trouve en proportion définie comme dans le sulfate de chaux et l'alun, elle fait partie constituante de la molécule.

Toute molécule intégrante est douée d'une force attractive d'agrégation, en vertu de laquelle la molécule intégrante passe de *l'existence chimique* à *l'existence physique*, ou, en d'autres termes, à l'existence de corps sensibles au toucher et à la vue.

Les différentes formes cristallines qu'affectent les agrégats d'une même molécule intégrante ne peuvent être que des effets des propriétés essentielles à cette molécule.

Si les agrégats d'une même molécule sont irréguliers, les variétés ainsi produites sont dites *imparfaites* par rapport aux agrégats cristallisés et purs.

L'espèce peut être modifiée par des corps étrangers tels que les principes colorants qui n'en changent pas les propriétés principales, ce sont des *superfluités*, ou elle peut l'être par des corps étrangers interposés entre les molécules intégrantes, ce sont des *souillures*.

Dolomieu a parfaitement établi que la molécule intégrante est la base fondamentale de la minéralogie; aussi attribue-t-il presque toutes les erreurs de cette science à ce qu'on a voulu faire des genres avant d'avoir défini des *espèces*, et cite-t-il le mot de Buffon, *l'ignorance fait les genres, la science seule fait les espèces*. Certes, si ces paroles expriment une vérité, c'est, à notre avis, lorsqu'elles s'appliquent à la minéralogie.

Haüy, en définissant *l'espèce une collection de corps dont les molécules intégrantes sont semblables et composées des mêmes éléments unis en mêmes proportions*, a donné à la composition chimique la même importance que Dolomieu.

Haüy se représente les éléments des corps sous la forme de petits solides doués d'une figure constante qu'il appelle *molécules élémentaires.*

Des molécules élémentaires différentes unies par l'affinité constituent des *molécules intégrantes* [1].

Une *molécule intégrante* prise dans un corps composé est donc le plus petit solide que la pensée puisse concevoir être obtenu par la division mécanique de ce corps composé.

Jusqu'ici il y a ressemblance parfaite entre la définition de Haüy et celle de Dolomieu; car évidemment la *molécule intégrante* est l'espèce minéralogique pour les deux auteurs; mais Haüy admet une supposition que nous devons signaler, parce qu'elle nous conduira plus tard à insister sur la différence que cette supposition établit entre les manières dont chacun d'eux considère l'espèce. Voici cette supposition :

Haüy, partant du principe que les *choses sont censées être telles en elles-mêmes qu'elles se présentent à nos observations,* arrive à cette conclusion, que le solide régulier, qu'il appelle *forme primitive,* dont on fait dériver par les principes de la géométrie toutes les modifications de formes cristallines qu'une espèce minérale est susceptible de présenter, est lui-même réductible en petits solides réguliers, soit au moyen de la division mécanique, ou bien par des observations ou des expériences équivalentes. Or ces petits solides sont pour Haüy les *molécules intégrantes* mêmes des cristaux d'où ils proviennent. A ses yeux, la *molécule intégrante* représentant l'espèce minéralogique tombe donc sous les sens, tandis que, pour Dolomieu, la molécule intégrante est un être *chimique* qui, leur échappant par sa ténuité, ne devient sensible que par l'agrégation d'un certain nombre de molécules intégrantes homogènes.

Après avoir signalé cette différence, sur laquelle nous reviendrons plus bas (page 95), concluons que Haüy ne comprend clairement la définition de l'espèce minéralogique qu'avec deux conditions, celle d'une composition définie et celle d'une forme pareillement définie; et ces conditions ressortent même de toutes les difficultés qu'il rencontre dans l'application de sa définition aux espèces comprises dans la catégorie des pierres et au feld-spath particulièrement.

Dans tous les cas, la définition de l'espèce minéralogique est fondamentale pour Haüy, comme pour Dolomieu; et les difficultés dont nous venons de parler lui suggèrent les remarques suivantes :

[1] Haüy, dans son *Essai d'une théorie sur la structure des cristaux,* publié en 1784, appelle *molécules constituantes* d'un cristal ce qu'il a appelé depuis *molécules intégrantes.*

« D'après tout ce que je viens de dire, on concevra aisément combien « il serait important de déterminer, à l'aide de l'analyse, par rapport à « chaque espèce, ces principes qui concourent seuls à la formation de « la molécule intégrante, en opérant sur des morceaux choisis, dont la « composition ne renfermât que ce dont elle ne peut se passer sans cesser « d'être ce qu'elle est, et n'eût, pour ainsi dire, rien emprunté au liquide « dans lequel elle a pris naissance. On aurait ainsi la limite dont les ana« lyses des autres morceaux s'écartent plus ou moins, suivant que ceux-ci « contiennent des principes plus ou moins accidentels, ou que l'un des « principes constituants s'y trouve en excès. Cette limite donnerait ce « qu'il faudrait appeler l'analyse du minéral soumis à l'expérience, et les « autres résultats feraient connaître les diversités accidentelles dont la « composition est susceptible. Ils serviraient à indiquer jusqu'à quel « terme tel principe a varié dans ses proportions, et à décider les prin« cipes qui n'ont qu'une existence passagère, et sont plutôt une surcharge « pour le minéral qui les renferme qu'ils ne constituent son intégrité. »

Haüy publia, en 1809, un tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique, relativement à la classification des minéraux. Il préfère l'indication de la forme primitive à celle de la molécule intégrante dans l'exposé des caractères des minéraux, tout en maintenant les idées exprimées en 1801, relativement à la définition de l'espèce minéralogique. Il est remarquable même de voir combien il tient à la condition d'une composition absolument définie pour la constitution essentielle de la molécule intégrante, malgré le désaccord de l'analyse et de la cristallographie, dans un certain nombre de cas, et malgré les idées de Berthollet, relatives aux proportions suivant lesquelles les corps se combinent ensemble, proportions qui, suivant cet illustre chimiste, sont en principe indéfinies et accidentellement définies. Certes, quand on réfléchit à l'influence que ces opinions d'un savant si profond dans la théorie de la chimie devaient exercer sur l'esprit de Haüy, surtout à une époque où les idées de Proust, concernant l'existence des combinaisons définies, n'avaient point encore été universellement adoptées comme elles l'ont été depuis, on apprécie ce que Haüy accordait d'importance à la composition chimique, et quelle était à ses yeux l'intimité de la chimie avec la minéralogie. On peut dire aujourd'hui que, tout en protestant contre ceux qui lui paraissaient sacrifier les résultats de la cristallographie aux résultats de l'analyse, il donnait la preuve la plus forte qu'un homme de son caractère pouvait produire, du cas qu'il faisait de l'analyse chimique pour la définition des espèces minéralogiques, et ajoutons que

la classification des espèces était, suivant lui, entièrement du ressort de la chimie. Enfin, dans le même ouvrage, Haüy, en citant la légère différence existant entre les angles des rhomboïdes primitifs du corindon et du fer oligiste, a admis implicitement la possibilité de ce qu'on a appelé depuis l'isomorphisme, entre des formes qui n'appartiennent point, par leur symétrie, à des formes-limites (page xx), et il a admis, en outre, la possibilité de l'isomérisme (page xxi), en parlant du spath calcaire et de l'arragonite.

Haüy, dans la seconde édition de son traité de minéralogie publié en 1822, maintient la définition de l'espèce, en se livrant à des considérations que nous allons rappeler, afin de prouver combien ses convictions étaient profondes; et aujourd'hui qu'il peut être le sujet d'un jugement impartial, on l'excusera sans doute d'avoir méconnu l'importance de l'isomorphisme, et de n'avoir pas toujours bien saisi la pensée de Berzélius dans la manière dont le chimiste suédois interprétait la composition des minéraux pierreux isomorphes.

L'existence de deux individus d'une même espèce, ayant une composition chimique différente, n'est pas plus possible, suivant Haüy, que l'existence de deux individus d'une même espèce ayant des molécules intégrantes différentes. Nous adoptons cette opinion, sauf qu'à nos yeux une différence entre deux molécules intégrantes, ou, ce qui revient au même pour la question, mais ce qui est plus précis, une différence entre deux formes primitives, ne suffit pas toujours pour constituer deux espèces différentes, par la raison qu'il est des cas où il existe un si grand nombre de propriétés communes à des échantillons qui présentent des formes primitives différentes, que ces échantillons ne peuvent constituer que des sous-espèces: tels sont le soufre, affectant deux formes primitives; le sous-carbonate de chaux anhydre affectant la forme de spath calcaire et d'arragonite. Avec cette restriction l'opinion de Haüy est incontestable.

Peut-on induire de toutes les citations que nous avons faites de Haüy, et principalement des dernières, qu'il a posé les deux principes suivants, ainsi que le dit M. Dufrénoy [1]:

1° *Lorsque des minéraux possèdent une composition chimique identique, ils possèdent toujours un même système cristallin, et les valeurs des angles de la forme primitive sont les mêmes;*

2° *Lorsque les minéraux diffèrent dans leur composition chimique, leur cristallisation est différente, et, dans le cas où les minéraux possèdent un sys-*

[1] *Traité de minéralogie*, t. I, p. 18.

*tème cristallin analogue, leurs formes primitives admettent des angles différents.*

Évidemment, de ce qu'on admet que des échantillons d'une même espèce ont la même composition chimique, cela n'entraîne pas la conséquence que des échantillons d'une même composition chimique auront nécessairement les mêmes propriétés; dès lors on ne peut dire que Haüy a établi en principe l'*impossibilité de l'isomérisme.*

Évidemment encore, de ce que Haüy a dit que des échantillons d'une même espèce ne peuvent avoir des molécules intégrantes différentes, ou, ce qui revient au même, une forme primitive différente, cela n'entraîne pas la conséquence que des échantillons de composition différente auront nécessairement des formes primitives différentes; dès lors on ne peut dire que Haüy a établi en principe l'impossibilité de l'*isomorphisme.*

Afin de dissiper toute espèce de doute sur les véritables opinions du fondateur de la cristallographie, relativement à l'*isomérisme* et à l'*isomorphisme*, nous ajouterons les citations suivantes:

Dans les annotations à l'histoire de l'arragonite (*Traité de minéralogie*, 2ᵉ édit., pages 464 à 487), il expose plusieurs hypothèses relatives à l'explication de la différence du spath calcaire d'avec l'arragonite, et, s'il n'en exclut aucune, il parle avec beaucoup de détail de celle où, reconnaissant l'identité de composition chimique des deux corps, on explique la différence de leurs propriétés physiques par l'arrangement des molécules, ainsi qu'on le fait pour le diamant et le carbone noir; en cela, il s'exprime donc encore conformément à ce qu'il avait dit, en 1809 (*Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique*, page XXI), de la probabilité de l'opinion de Laplace, d'après laquelle des molécules-principes peuvent, en s'unissant par *diverses faces*, produire des cristaux distingués par leur forme, leur dureté, leur densité et leur action sur la lumière.

Voilà pour l'*isomérisme.* Voyons l'*isomorphisme.*

Haüy reconnaît la possibilité (*Traité de minéralogie*, 2ᵉ édition, t. I, p. 46) que des molécules élémentaires de figures différentes produisent, par leur assortiment, la même forme de molécule intégrante, de sorte que la molécule intégrante *a b* affectera la même forme que la molécule intégrante *c d*. Conséquemment il n'a jamais considéré l'isomorphisme comme impossible, et nous en donnerons une preuve dernière: après avoir attribué au *fer spathique* la même forme qu'au *spath calcaire*, quoiqu'à ses yeux elle soit en dehors de ce qu'il appelle des *formes-limites*, s'il a admis, conformément à l'opinion de Romé de Lisle la

possibilité que des cristaux de chaux carbonatée se soient convertis peu à peu en fer carbonaté par une substitution de molécules ferrugineuses aux molécules calcaires, il n'a jamais donné cette opinion que comme probable, et conséquemment il n'a point exclu de la science la possibilité de *l'isomorphisme*.

Tout ce que Haüy a dit de l'insuffisance de l'analyse chimique pour déterminer la composition essentielle des molécules intégrantes des minéraux pierreux est encore parfaitement exact aujourd'hui; mais, lorsqu'il a interprété les opinions de Berzélius relativement à l'espèce, il l'a fait, suivant nous, d'une manière inexacte (*Traité de minéralogie*, t. I, p. 37), quoique nous ne puissions dissimuler que le chimiste suédois ait prêté à cette interprétation, en ne s'expliquant pas d'une manière assez précise sur la constitution de l'espèce minéralogique; supposons Berzélius convaincu, comme nous le sommes, de la nécessité d'introduire dans la chimie la définition de l'espèce, et certainement le malentendu élevé entre lui et Haüy n'aurait jamais eu lieu, et les minéralogistes ne seraient pas entrés dans la voie où ils se sont engagés.

Haüy n'aperçut rien de contraire à ses opinions dans le *nouveau système minéralogique* publié en 1819, où Berzélius, en considérant la silice comme un acide susceptible de former avec les bases de véritables sels simples ou doubles et à divers degrés de saturation, développait toutes les conséquences de cette manière de voir; il n'en fut pas de même du *Traité de l'emploi du chalumeau*, publié en 1821, où le chimiste suédois appliquait le fait de l'isomorphisme à un grand nombre de minéraux pierreux du ressort de la cristallographie par leurs formes régulières, mais qui échappaient à la loi des compositions définies par la nature et les proportions de leurs principes. Berzélius, admettant la possibilité du remplacement mutuel de corps isomorphes dans un composé donné, reconnaissait qu'un aluminate pouvait remplacer un silicate, et que les silicates de chaux, de magnésie, de protoxyde de fer, de protoxyde de manganèse, tous les quatre isomorphes, étaient susceptibles de se remplacer mutuellement soit en totalité, soit en partie seulement, sans que les échantillons où ces remplacements avaient lieu cessassent d'avoir la même forme cristalline. Si nous ne prêtons pas à l'auteur de l'*Essai sur les proportions chimiques* la pensée d'avoir confondu en une même espèce des minéraux d'une même forme, mais composés de corps différents ou des mêmes corps combinés en des proportions variables comme Haüy la lui a attribuée, il faut reconnaître, comme nous en avons fait la remarque, que Berzélius aurait prévenu toute interprétation inexacte en expliquant d'une manière catégorique comment, au point de vue

chimique, il fallait considérer les corps isomorphes qui, dans leur réunion, semblaient être unis ou mélangés en proportions variables. Il aurait fallu dire que tel nom, employé comme *spécifique* par Haüy, pouvait devenir un nom *générique* lorsqu'il s'appliquait à des composés définis de différents corps, présentant des cristallisations isomorphes, enfin que tel autre *nom spécifique*, lorsqu'il s'appliquait à des corps isomorphes unis en proportion variable ou simplement mélangés, n'avait plus cette valeur précise que tout *nom spécifique* doit avoir dans la langue chimique. En définitive, si l'opinion de Berzélius n'était pas celle que nous lui prêtons, nous dirions que Haüy aurait eu parfaitement raison de la critiquer.

Les choses ramenées à ce point, nous devons rappeler que, dès 1814, dans un travail inséré dans les éléments de botanique de M. Mirbel (tome I, p. 459), nous pressentions l'influence de l'arrangement des molécules sur les propriétés des corps formés des mêmes éléments unis en mêmes proportions, et qu'en 1818, à l'article *corps* du *Dictionnaire des sciences naturelles* (tome X, p. 520), nous définîmes soigneusement l'*espèce chimique* dans les corps simples et dans les corps composés, et quoique alors le mot *isomérisme* n'existât pas, nous fîmes entrer dans la définition de l'*espèce composée* trois considérations : celle de *la nature des éléments*, celle de *leurs proportions*, enfin, la considération de *leur arrangement moléculaire*. Nous admettions donc la possibilité que des corps formés des mêmes éléments unis en mêmes proportions, mais arrangés différemment, pouvaient produire des espèces différentes. Nous donnâmes plus de développement à nos idées sur l'espèce chimique dans nos *recherches sur les corps gras d'origine animale* (1823), et surtout dans nos *considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications* (1824), où nous définîmes l'espèce dans les corps composés : *une collection d'êtres identiques par la nature, la proportion et l'arrangement de leurs éléments.* Cette définition de l'espèce chimique était parfaitement conforme à la définition de l'*espèce minéralogique* par Dolomieu et par Haüy, sauf cependant la considération de l'arrangement des molécules. Enfin, nous fîmes résider l'individualité de l'espèce dans l'*atome composé*, ce qui est conforme à l'idée de Dolomieu.

Mais, avant d'aller plus loin, nous devons dire en quoi le géologue nous paraît avoir envisagé l'espèce d'une manière plus générale que le cristallographe ne l'a fait.

Dolomieu, en confondant l'espèce avec la molécule intégrante, comme Haüy et comme nous, a parfaitement expliqué que cette molécule, à l'existence de laquelle on n'arrivait que par la pensée, était la

conséquence logique de la manière dont on se représente les corps dans la théorie moléculaire; mais il s'est bien gardé de chercher à conclure la forme de cette molécule d'aucune recherche expérimentale. Haüy n'a point observé cette sage réserve lorsqu'il a admis en principe *que les choses sont censées être telles en elles-mêmes qu'elles se présentent à nos observations*, et que dès lors la forme de la molécule intégrante qu'il obtient, soit directement par la division mécanique des cristaux, c'est-à-dire par le clivage, soit indirectement par l'observation de certaines propriétés, est la reproduction de la véritable molécule intégrante de la nature, c'est-à-dire celle du plus petit solide que les molécules élémentaires du composé puissent constituer par leur combinaison. Le motif que nous avons de combattre cette manière de voir est le suivant : dans le cas où un corps comme le sous-carbonate de chaux affecte deux formes, celle de spath calcaire et celle d'arragonite, l'opinion de Haüy entraîne la conséquence que l'acide carbonique et la chaux, en s'unissant ensemble, constituent deux molécules intégrantes différentes. Eh bien! l'identité de propriétés chimiques des deux corps, la facilité avec laquelle on peut obtenir le sous-carbonate de chaux cristallisé sous ces deux formes dans les laboratoires de chimie, semblent indiquer une identité dans la véritable molécule intégrante plutôt qu'une différence, et nous conduisent à penser que la cause d'après laquelle ces deux corps se distinguent l'un de l'autre, porte simplement sur des arrangements différents d'une même molécule intégrante. C'est conformément à cette manière de voir que nous ne faisons que des sous-espèces du spath calcaire et de l'arragonite dans l'espèce sous-carbonate de chaux; de même que le soufre nous apparaît sous deux formes qui, à nos yeux, constituent deux sous-espèces et non deux espèces de soufre : en effet, il y a bien plus de rapport entre ces sous-espèces que les corps doués de la plus grande analogie, comme le chlore et le brôme, la potasse et la soude, n'en montrent entre eux. Quoi qu'il en soit de notre opinion, elle a en sa faveur autant de probabilité que celle de Haüy, et, en outre, elle a le grand avantage de ne pas trancher une question qui est hors du domaine de la preuve expérimentale.

Il est temps maintenant de faire voir que les minéralogistes contemporains ont généralement interprété les opinions de Berzélius comme Haüy l'avait fait, mais avec cette extrême différence que, loin de les critiquer, ils y ont subordonné nous n'oserions dire la définition, mais bien la description de leurs espèces. La conséquence de cet état de choses, c'est qu'en mettant de côté la notion de l'espèce telle que Dolomieu et Haüy l'avaient définie, ils ont abandonné la route que le fondateur de la cristallographie leur avait ouverte, et qu'aujourd'hui ils

décrivent comme *espèces*, des *genres*, des *combinaisons indéfinies* ou de *simples mélanges*. Pour justifier notre allégation, nous allons copier quelques passages du traité de minéralogie le plus récent, celui de M. Dufrénoy. Nous espérons que notre confrère ne verra, dans l'examen de plusieurs de ses opinions auquel nous allons nous livrer, aucune pensée étrangère à la science. Nous nous estimerions heureux si les minéralogistes qui ne partageraient pas nos convictions, après avoir réfléchi aux faits sur lesquels elles reposent, voulaient à leur tour en faire l'objet d'une discussion.

Notre savant collègue, après avoir cité les deux principes qui, suivant lui, résument la doctrine de Haüy sur l'espèce minéralogique, principes que nous avons reproduits plus haut (page 91 et 92), fait les remarques suivantes :

« Ces deux principes sont aujourd'hui trop absolus : on a découvert, depuis les travaux de Haüy, des corps dimorphes, c'est-à-dire « qui présentent deux formes incompatibles : de plus, M. Mitscherlich « a montré que certaines substances pouvaient se remplacer les unes « les autres en toutes proportions sans altérer la forme, découverte importante, d'où est née la belle théorie de l'isomorphisme. Ces découvertes contemporaines conduisent à modifier légèrement les deux « principes que nous venons de transcrire, mais elles ne leur ôtent pas « leur généralité, et ceux qui ont pensé qu'on devait les abandonner « sont dans l'erreur. En effet, sur 350 espèces minérales cristallisées environ, 10 au plus présentent deux formes et échappent par conséquent aux lois de Haüy; quant à la théorie de l'isomorphisme, elle « est entièrement favorable à ces lois, car elle fait rentrer dans la même « espèce, sous le rapport chimique, des minéraux que Haüy avait réunis « par la cristallisation, quoique leur composition fût en apparence « différente; ainsi le pyroxène, composé de silice, chaux et protoxyde « de fer, et le diopside, qui contient de la silice, de la chaux et de la « magnésie[1], sont regardés, depuis la découverte de M. Mitscherlich, « comme ayant la même composition; seulement il ne faut pas attacher « à ce mot la même valeur que les minéralogistes le faisaient il y a vingt « ans. Les minéraux n'ont plus besoin, pour avoir une même compo-

[1] *Diopside.* *Pyroxène.*

| | Diopside | Oxygène. | Rapport. | | Pyroxène | Oxygène. | Rapport |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Silice.... | 54,64.... | 28,34.... | 4........... | | 49,01.... | 25,45... | 4 |
| Chaux... | 24,94.... | 7 .... | 1............ | | 21,87.... | 6,15... | 1 |
| Magnésie. | 18,30.... | 7,10.... | 1 | prot. de fer.... | 27,45.... | 6,26... | 1 |

« sition, de contenir exactement la même quantité en poids des corps « simples qu'ils renferment, mais seulement de présenter un rapport « identique entre les bases ou les acides qu'ils contiennent, ou entre « leurs isomorphes.

« Les exceptions rares que nous venons de signaler ont ébranlé « pendant quelque temps les deux principes fondamentaux qui lient la « forme des minéraux à leur composition chimique; mais, depuis qu'on « a reconnu que le nombre des substances dimorphes est fort restreint, « ils ont repris toute leur valeur, et maintenant on admet qu'un minéral « est bien déterminé, qu'il forme une substance nouvelle, seulement « lorsque sa composition et son système cristallin diffèrent de la com- « position et de la forme de tous les minéraux connus. »

Nous ne reviendrons pas sur l'examen des deux principes qui, suivant M. Dufrénoy, sont le résumé de la théorie de Haüy; s'ils représentaient fidèlement la pensée du fondateur de la cristallographie, nous nous serions bien gardé de la développer comme nous l'avons fait dans l'intention de montrer tout ce qu'elle a d'exact à nos yeux; mais nous ne pouvons trop nous élever contre le sens que M. Dufrénoy attribue au mot *composition*, lorsqu'il veut expliquer comment l'isomorphisme vient en aide à la définition d'un grand nombre d'espèces minérales établies d'après la considération de la forme cristalline.

S'il existe dans le langage des sciences progressives des expressions dont l'emploi ne peut donner lieu à aucun malentendu à cause de leur parfaite définition, il faut en conserver religieusement le sens. Le mot *composition* est certes du nombre de ces expressions qu'on doit maintenir avec le sens si parfaitement défini que les progrès de la chimie ont permis de lui donner; agir autrement serait se reporter au temps où cette science était incapable de dire ce qu'elle entendait par l'expression de *nature des corps*. Aujourd'hui, aucune méprise ne peut avoir lieu en employant le mot *composition* appliqué à la définition de l'*espèce chimique* tout aussi bien qu'à la définition de l'*espèce minéralogique*, qui, pour nous comme pour Dolomieu et Haüy, sont une même chose. L'expérience nous a démontré que, dans toute matière complexe dont les éléments ont été unis en proportions définies sous l'influence de l'affinité, il faut avoir égard à trois choses : 1° à la *nature des éléments;* 2° aux *proportions suivant lesquelles ils sont combinés;* 3° à *l'arrangement de leurs atomes ou molécules*. Dès lors, l'espèce dans les corps composés comprend tous les individus ou échantillons matériels identiques par la nature, les proportions et l'arrangement de leurs éléments. Cette définition ne présentera quelque incertitude dans son application que dans le cas où il

13

s'agira de savoir si deux corps comme le spath calcaire ou l'arragonite doivent être considérés comme constituant deux espèces, ou, ce qui nous paraît plus probable, deux sous-espèces.

Eh bien, c'est cette définition, aussi nette que précise, qui montre si clairement le terme où la chimie est parvenue de nos jours, que M. Dufrénoy veut modifier par une interprétation qui, si elle était admise définitivement, ferait reculer la science minéralogique en deçà de la limite qui a servi de point de départ à Dolomieu et à Haüy dans une carrière qu'ils avaient ouverte, et qu'eux-mêmes ont parcourue si glorieusement!

Comment admettre avec M. Dufrénoy : « Quant à la théorie de l'iso-« morphisme, elle est entièrement favorable à ces lois: car elle a fait « rentrer dans la même espèce, *sous le rapport chimique*, des minéraux « que Haüy avait réunis par la cristallisation, quoique leur *composition* « fût en *apparence différente.* » Et M. Dufrénoy cite, pour exemple de minéraux ayant la même composition, le *pyroxène* formé de $4\,\dot{\text{si}} + \dot{\text{cal}} + \dot{\text{fe}}$, le *diopside*, formé de $4\,\dot{\text{si}} + \dot{\text{cal}} + \dot{\text{mag}}$. Ainsi, un corps qui contient 0,275 de son poids de protoxyde de fer est dit par M. Dufrénoy avoir la même composition qu'un autre qui renferme les 0,183 de son poids de magnésie! Et M. Dufrénoy conclut, en ajoutant: « Les miné-« raux n'ont plus besoin, pour avoir une même composition, de conte-« nir exactement les mêmes quantités en poids des corps simples qu'ils « renferment. Mais seulement de présenter un rapport identique entre « les bases ou les acides qu'ils contiennent, ou entre leurs isomorphes. »

Enfin, après avoir exprimé ces opinions, quel sens présente la fin du deuxième alinéa, « et maintenant on admet qu'un minéral est bien « déterminé, qu'il forme une substance nouvelle, seulement lorsque sa « composition et son système cristallin diffèrent de la composition et de « la forme de tous les minéraux connus. »

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer justifieront auprès de nos lecteurs le jugement que nous avons porté sur les définitions de Dolomieu et de Haüy d'une part, et, d'une autre part, sur les modifications que M. Dufrénoy a cru devoir leur faire subir.

Il nous reste à exposer comment les belles recherches de M. Ebelmen doivent faire rentrer la minéralogie dans la route que Dolomieu et Haüy lui avaient ouverte.

§ III.

**Conséquence du travail de M. Ebelmen pour la détermination des espèces minérales qu'il parvient à reproduire par sa méthode.**

Nous pensons avoir démontré dans le paragraphe précédent:

1° L'identité de l'espèce minéralogique définie par Dolomieu et Haüy avec l'espèce chimique définie par nous.

2° Que la définition de l'espèce minéralogique par Haüy n'exclut pas nécessairement la possibilité du fait de l'*isomérisme*, pas plus que celle du fait de l'*isomorphisme*.

3° Que ceux des minéralogistes qui se sont écartés du principe de Haüy et qui ont méconnu la définition de l'espèce chimique, en admettant que l'on pouvait confondre, sous un même nom spécifique, des corps de forme identique, mais distincts entre eux par la composition chimique telle que nous l'avons définie, ont compromis les progrès de leur science, puisqu'ils ont été conduits par là à admettre qu'une même espèce pouvait comprendre :

*a*. Des corps formés d'éléments différents;

*b*. Des composés formés de corps unis en proportions indéfinies;

*c*. Des corps simplement mélangés.

4° Que Haüy a eu parfaitement raison de se refuser à interpréter le fait de l'isomorphisme à leur manière.

5° Que les objections qui, à tort, ont été mises en avant par des chimistes distingués, particulièrement par Berthollet, contre les idées de Haüy sur l'espèce, en faisant ressortir aujourd'hui tout ce qu'il y avait de vrai dans ces idées, ont montré, en outre, combien le fondateur de la cristallographie était convaincu de la nécessité du concours de la chimie pour établir la constitution de l'espèce minéralogique.

Nous rappelons maintenant les désirs exprimés par Haüy, dès 1801, et qui ont été reproduits plus haut (page 90), *de voir l'analyse chimique occupée de la détermination exacte de la constitution chimique de chaque espèce minérale en opérant sur des morceaux choisis de manière qu'on pût définir les principes qui concourent seuls à la formation de la molécule intégrante*, parce que nous sommes arrivé au but principal de notre travail, qui est de faire voir toutes les conséquences des recherches de M. Ebelmen pour éclairer la minéralogie et la remettre dans la voie dont elle n'aurait jamais dû sortir.

De ce que l'analyse n'a pas satisfait absolument aux désirs de Haüy, depuis quarante-six ans qu'ils ont été exprimés, en conclura-t-on que c'est impuissance de la part de la chimie? non certainement; car l'analyse

n'est qu'un des deux moyens connus d'établir la composition des corps; et la synthèse, le second moyen, telle que M. Ebelmen vient de la pratiquer, répond de la manière la plus éclatante aux questions dont Haüy avait demandé la solution à l'analyse. C'est là ce qui nous reste maintenant à démontrer.

Établissons l'état des connaissances minéralogiques sur le péridot.

En 1833, M. Brongniart le considéra comme un composé défini de 4 atomes de silicate de magnésie et de 1 atome de silicate de protoxyde de fer ($4\,\dot{Si}\,Mag + \dot{Si}\,Fe$).

M. Beudant le représenta par ces deux silicates, sans s'expliquer sur leur proportion respective.

En 1847, M. Dufrénoy (*Minéralogie*, t. III, p. 549), dit, après avoir rapporté quatre analyses de péridot : « La formule qui résulte de ces ana-« lyses est le silicate de magnésie (*Si Mag*), dans laquelle une plus ou « moins grande proportion de protoxyde de fer remplace de la magnésie. « Ce remplacement est quelquefois plus considérable que dans les varié-« tés qui précèdent : dans le péridot du Vésuve, par exemple, dont je donne « ci-après l'analyse, le protoxyde de fer est de 15 pour 100 ; dans l'hyalo-« sidérite, cette proportion s'élève à 20 pour cent ; enfin, M. Fellemberg « a donné l'analyse d'un *péridot ferrique* (*sic*) trouvé aux Açores, dans le-« quel le protoxyde de fer remplace entièrement la magnésie. »

M. Dufrénoy ayant dit, à la page précédente (548), que les cristaux artificiels de péridot, si fréquents dans les scories de forges, affectent la forme des cristaux du Vésuve, ne semble-t-il pas, ces cristaux ne renfermant que du silicate de protoxyde de fer ($\dot{Si}$ Fe), comme le *péridot ferrique*, qu'il eût été plus convenable de dire que le *péridot est du silicate de protoxyde de fer dans lequel de la magnésie remplace souvent du protoxyde de fer*, au lieu de la proposition inverse, parce qu'il y a des péridots sans magnésie, et que tous ceux qui contiennent de la magnésie renferment du protoxyde de fer. Quoi qu'il en soit, nous attachons peu d'importance à cette remarque par la raison que nous n'admettons point en principe, dans le langage précis d'une science, que l'on puisse dire, par exemple, que l'acide chloro-phosphorique dérive de l'acide phosphorique par une substitution du chlore à l'oxygène.

Mais il est un fait sur lequel nous ne pouvons trop insister c'est que l'*espèce péridot* de M. Dufrénoy renferme deux espèces chimiques parfaitement définies, le silicate de magnésie ($\dot{Si}$ Mag) et le silicate de protoxyde de fer ($\dot{Si}$ Fe), et, en outre, des mélanges de ces deux silicates. Ce n'était donc point une allégation gratuite que nous exprimions plus

haut (pages 95 et 96), lorsque nous avons signalé la perturbation que l'oubli de la notion de l'espèce a exercée sur la minéralogie.

Qu'a fait M. Ebelmen? Par une synthèse opérée au moyen de sa belle méthode, non-seulement il a reproduit les cristaux de la nature, formés de silicate de magnésie et de silicate de protoxyde de fer, mais il a fait, en outre, le silicate de magnésie ($\dot{\mathrm{Si}}\,\dot{\mathrm{Mag}}$), qui était inconnu. Ce dernier étant isomorphe avec le silicate de protoxyde de fer ($\dot{\mathrm{Si}}\,\dot{\mathrm{Fe}}$), il est aisé de concevoir comment le péridot de la nature, formé de deux silicates isomorphes, l'est lui-même avec ceux-ci.

Si, aux yeux de certaines personnes, les deux silicates simples ne constituent pas deux espèces distinctes, quoique isomorphes, elles reconnaîtraient donc que des échantillons d'une même espèce pourraient donner, par des traitements convenables, les uns exclusivement du sulfate de magnésie, et les autres exclusivement du sulfate de fer ou du fer métallique.

Si des proportions définies d'éléments n'étaient plus une condition essentielle de l'existence des espèces, on arriverait donc à confondre dans une même espèce, sous un même nom, des mélanges de deux silicates en toutes sortes de proportions.

On trouve dans la nature, sous la forme d'octaèdres, un minéral qu'on a nommé fer chrômé. On admet généralement aujourd'hui qu'il renferme du sesquioxyde de chrôme, du protoxyde de fer, de l'alumine et de la magnésie.

Il est très-probable, suivant M. Ebelmen, qu'il est formé de chrômite de protoxyde de fer ($\dddot{Cr}\,Cr\,\dot{Fe}$) et d'aluminate de magnésie ($\dddot{Al}\,Al\,\dot{\mathrm{Mag}}$). En effet, l'aluminate de magnésie natif, ou spinelle blanc ($\dddot{Al}\,Al\,\dot{\mathrm{Mag}}$), est cristallisé en octaèdre. En outre, M. Ebelmen a reproduit sous cette forme non-seulement ce même aluminate, mais encore le chrômite de fer ($\dddot{\mathrm{Cr}}\,\mathrm{Cr}\,\dot{\mathrm{Fe}}$). Dès lors n'est-il pas probable que le fer chrômé natif est un mélange ou un composé indéfini de deux composés isomorphes, savoir : l'aluminate de magnésie ($\dddot{Al}\,Al\,\dot{Mag}$) et le fer chrômé ($\dddot{\mathrm{Cr}}\,\mathrm{Cr}\,\dot{\mathrm{Fe}}$)?

Que l'on examine, dans les livres de minéralogie les plus récents, l'histoire des minéraux pierreux, particulièrement des silicates complexes, et l'on verra combien elle est obscure, embarrassée. Que l'on suppose les synthèses de M. Ebelmen plus multipliées et interprétées comme nous venons de le faire, pour le péridot et le fer chrômé pris

pour exemples, et l'on verra le sujet s'éclaircir à mesure qu'il rentrera dans la méthode de Haüy, puisque, au moyen des synthèses de la nouvelle méthode, on pourra obtenir à l'état de pureté des espèces qui n'ont été rencontrées dans la nature qu'à l'état de simples mélanges ou de combinaisons indéfinies.

Conséquemment à ces vues, nul doute qu'après avoir reproduit un *minéral*, en en prenant les éléments dans les proportions déterminées par l'analyse, il ne faille chercher à obtenir les composés les plus simples qu'on peut déduire de la composition du minéral, en d'autres termes, les corps qu'on peut considérer comme en étant les principes immédiats.

Une fois ces résultats obtenus, il restera à rechercher par l'expérience si ces principes immédiats ne seraient pas susceptibles de s'unir en des proportions définies, comme le sulfate d'alumine, par exemple, s'unit au sulfate de potasse.

Dans le cas où les cristaux obtenus présenteraient les principes immédiats en proportions indéfinies, il s'agirait de rechercher s'ils sont réunis en vertu de l'affinité, ou s'ils sont à l'état de simple mélange.

D'après cela, nous admettons que des principes immédiats, tels que des silicates simples, par exemple, peuvent être :

1° Unis en proportions définies;

2° Unis en proportions indéfinies;

3° Simplement mélangés.

L'exemple suivant, que nous empruntons à M. Gay-Lussac, achèvera d'éclaircir notre manière de voir auprès de nos lecteurs, qui, ayant quelque connaissance chimique, ne l'auraient pas parfaitement saisie.

« Si vous prenez des cristaux d'alun à base d'ammoniaque, et que « vous les plongiez dans une dissolution saturée d'alun à base de potasse, « ils y croîtront régulièrement par couches parallèles; de cette dissolu- « tion, portez-les dans une autre d'alun à base d'ammoniaque, et vous « obtiendrez ainsi des cristaux très-réguliers, composés de couches de « nature différente; de plus, mélangez les deux dissolutions; les cristaux « y croîtront en s'assimilant indistinctement les molécules d'alun à base « de potasse, ou celles d'alun à base d'ammoniaque; et vous les trou- « verez formés d'éléments différents dans des proportions qui pourront « être extrêmement variables. *Ce résultat tient évidemment à ce que les « deux espèces d'alun ont la même forme, et sont sans doute animées des « mêmes forces;* il est alors indifférent, pour l'accroissement du cristal, « qu'il s'approprie une molécule d'un des sels, ou une molécule de « l'autre. Ainsi donc, lorsque cette circonstance se présentera, c'est-à- « dire lorsque des molécules de nature différente pourront également

« concourir à la formation d'un cristal, on pourra s'attendre à les voir « former des composés dans des proportions quelconques. C'est là une « nouvelle cause à ajouter à celles déjà connues qui peuvent troubler « les effets de la loi générale des proportions définies. »

Ces faits, observés par M. Gay-Lussac sur deux sels doubles appelés alun potassique ($^3\dddot{S}\ \ddot{Al}Al + \dddot{S}\ \dot{p}o + 24\ \dot{H}H$) et alun ammoniacal ($^3\dddot{S}\ \ddot{Al}Al + \dddot{S}\ ^2Az\ ^6H + 2\ \dot{H}H$), tous les deux formés de principes unis en proportions définies, tous les deux mutuellement isomorphes, et enfin susceptibles de cristalliser ensemble en se mêlant en toutes sortes de proportions, ne sont-ils pas parfaitement semblables à ceux que les recherches de M. Ebelmen ont mis en évidence pour plusieurs des minéraux qu'il a reproduits et particulièrement pour les péridots. En effet, il a formé le silicate de magnésie ($\dot{S}i\ Mag$), il a démontré qu'il est formé de principes parfaitement définis comme le silicate de protoxyde de fer ($\dot{S}i\ \dot{F}e$) qui avait été déjà produit artificiellement; il a démontré, en outre, qu'ils sont isomorphes, ainsi que l'alun potassique l'est avec l'alun ammoniacal; enfin, comme ceux-ci, ils sont susceptibles, après avoir été liquéfiés ensemble, de donner des cristaux dans lesquels les silicates simples, mélangés en proportions indéfinies, sont isomorphes avec ces silicates simples, de même que les mélanges des deux aluns sont isomorphes entre eux. D'après ces faits, il est de toute évidence que, si les chimistes confondaient, dans une même *espèce alun*, l'alun potassique, l'alun ammoniacal, et les cristaux formés par des mélanges de ces deux sels, ils constitueraient l'*espèce alun*, de la même manière que l'*espèce péridot* est établie dans le traité de minéralogie de M. Dufrénoy.

Nous ferons une dernière réflexion : c'est que, lorsque M. Gay-Lussac écrivait en 1815 les remarquables paroles que nous avons reproduites, il avait parfaitement aperçu l'influence de la similitude de la forme, pour déterminer des corps de nature diverse à se mélanger par cristallisation en toutes proportions. Si l'illustre physicien français n'a pas donné le nom d'*isomorphisme* à une propriété générique, il est incontestable qu'il en avait pressenti toute l'importance à une époque où personne n'en avait parlé.

Mais, quelle que soit l'importance que nous attachions à l'*isomorphisme*, en désignant par cette expression le fait que *des corps différents peuvent affecter une même forme cristalline*, nous ne pouvons admettre comme une conséquence qui en découle nécessairement, ni l'analogie de nature des corps qui constituent des matières isomorphes, ni l'iden-

tité du nombre des atomes dans les corps isomorphes. Tel est le motif qui nous a toujours empêché de considérer l'isomorphisme comme une *loi de la nature*. Nous admettons donc que des corps isomorphes peuvent manquer d'analogie chimique et renfermer des nombres différents d'atomes. L'isomorphisme n'est à nos yeux une raison de penser à une identité de nombre d'atomes, qu'autant qu'il existe des analogies chimiques nombreuses entre les corps qui affectent une même forme. Telles sont les analogies existant entre l'alumine, le peroxyde de fer et le sesquioxyde de chrôme, entre les azotates, les chlorates, les iodates, etc., entre les arséniates et les phosphates.

En définitive, la chimie parvient à connaître la nature des corps à l'aide de deux moyens généraux, l'analyse et la synthèse.

L'*analyse*, appliquée à la détermination de l'espèce minéralogique dans un grand nombre de minéraux d'une composition complexe et d'une grande stabilité, n'est point arrivée à ce but.

La *synthèse*, entre les mains de M. Ebelmen, a donné, au contraire, des résultats précis assez nombreux pour qu'il ne soit pas permis de douter qu'elle conduise au but que Haüy indiquait dès 1801, et que, dès lors, la chimie, répondant à ses espérances, portera la lumière où l'obscurité règne encore par la cause que nous avons indiquée, et montrera à tous que le fondateur de la cristallographie, ainsi que Dolomieu, avait eu parfaitement raison de compter sur son assistance pour démontrer qu'il n'y avait plus de science minéralogique où manquait la notion de l'espèce.

E. CHEVREUL.

---

*Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal*, par E. Esquirol. 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

M. Cuvier, dans son *Éloge de Pinel*, appelle le livre de ce médecin sur la folie : *un livre capital de philosophie et même de morale.* On peut en dire autant de celui de M. Esquirol. M. Esquirol a continué Pinel. Ils ont vu tous deux la folie en médecins, en philosophes, en moralistes ; et leurs travaux réunis sont peut-être l'étude la plus profonde qu'on ait encore faite de cette grande infirmité.

Hippocrate n'a écrit que quelques pages sur la folie, mais on y re-

connaît Hippocrate. Il place, d'abord, nettement le siége de la folie dans le cerveau. « Il faut savoir, dit-il, que les hommes n'ont intérieure- « ment de la joie, du plaisir, de la gaieté, que par le cerveau; que nous « lui devons l'intelligence, la sagesse, la vue, l'ouïe....; que les peines, « les chagrins, la perte de la raison, s'y rapportent aussi..... C'est par le « cerveau que nous tombons dans la manie, que nous sommes affectés « de la peur..... que nous viennent les rêves, les erreurs de toute « espèce..... Nous éprouvons ces divers états suivant que le cerveau se « trouve sain ou malade[1]...... »

On sait quel est le rôle que Lacaze et Bordeu ont voulu faire jouer au diaphragme. Ils y avaient mis le siége des passions. Bichat le mit dans le cœur. Tout cela avait été dit du temps d'Hippocrate, et voici comment Hippocrate le juge:

« Quant au diaphragme, dit-il, c'est mal à propos qu'on l'a nommé « le siége de la sagesse. Ce n'est pas, en effet, qu'il le soit; car je ne « lui connais aucune faculté semblable, si ce n'est que, dans les occasions « où l'on est saisi d'une grande joie ou d'une profonde tristesse, le dia- « phragme en éprouve du tressaillement[2]...... »

Il dit à propos du cœur: « L'opinion de certains hommes est que le « cœur est le siége de la tristesse et des soucis. Toutefois, il n'en est pas « ainsi[3]...... » — « Le cerveau est le centre de toutes les passions[4]...... »

Les anciens avaient leurs devins, leurs sorciers, comme nous avons eu les nôtres. Ils avaient aussi leurs possédés: seulement leurs possédés l'étaient par le fait des dieux, tandis que les nôtres l'étaient par le fait du diable. « Si, dit Hippocrate, les malades imitent la chèvre par leur « voix entrecoupée, ils en accusent Cybèle, la mère des dieux; si leurs « cris sont plus forts et plus aigus, au point de ressembler au hennisse- « ment du cheval, c'est Neptune qui en est la cause....; s'ils font en- « tendre une voix ondulée comme celle des oiseaux, c'est par l'influence « d'Apollon-Berger[5]..... » Chaque dieu avait ainsi le triste privilége de faire des fous à sa manière. On regardait, d'ailleurs, les fous comme des êtres souillés; et souillés par qui? par les dieux apparemment, puisque les dieux étaient la cause de leur maladie. « Mais, dit très-sensé- « ment Hippocrate, peut-il être digne de la divinité de s'attacher à souiller « le corps de l'homme? l'impureté peut-elle émaner de la pureté même[6]? »

Les sorciers du temps d'Hippocrate se vantaient d'éloigner, de guérir les maladies, d'éclaircir la lune, d'obscurcir le soleil, de donner le

[1] *De la maladie sacrée* ou *épilepsie*, traduction de M. de Mercy, p. 87. — [2] *Ibid.*, p. 95. — [3] *Ibid.*, p. 96. — [4] *Ibid.*, p. 99. — [5] *Ibid.*, p. 48. — [6] *Ibid.*, p. 51.

beau temps et la pluie, etc. « Ceux qui se vantent de cela, dit Hippo-« crate, trompent les hommes..... car, en effet, qu'un homme, mage « ou devin, puisse, en dépit des dieux, éclaircir la lune, obscurcir le « soleil...., il pourra plus que les dieux mêmes; et, si la puissance divine « est dominée par la science de l'homme, elle est donc en servitude. « Mais il en est tout autrement[1]... »

Je pourrais multiplier ces citations d'Hippocrate. On trouverait partout la même raison supérieure, fine, indulgente, la même vue philosophique et nette qui s'étend, qui s'élève de l'étude des maladies du corps à celle des maladies de l'esprit.

Hippocrate n'a parlé de la folie que d'une manière incidente, à propos de l'épilepsie. Arétée, Cælius Aurelianus, Galien, en ont traité d'une manière expresse. Les deux premiers l'ont très-bien décrite. Je remarque surtout Arétée. « La folie, dit-il, *une* par son genre, est *multiple* par ses « espèces. Il y a la mélancolie, la manie, l'hypocondrie, les erreurs du « jugement, les illusions des sens : le fou qui ne voit pas ce qui est de-« vant ses yeux, celui qui voit ce qui n'y est pas, celui qui voit ce qu'il « faut voir, mais qui en juge mal, etc.[2]. »

Galien considère la folie en physiologiste. Le siége de la folie est dans le cerveau, organe de toutes les facultés, de toutes les affections, de toutes les passions de l'âme[3]. Dans la folie, le cerveau est toujours malade, soit primitivement, soit sympathiquement et à l'occasion d'un autre viscère, de l'estomac, des intestins, du cœur, du foie, etc.[4]. Il en est ainsi dans la manie, dans la mélancolie, dans l'hypocondrie, etc.

On voit que les anciens avaient déjà des idées fort justes sur la folie. Nos modernes ont été bien longtemps avant d'en avoir de semblables. On croyait aux loups-garous, aux sorciers. « Il est indubitable, dit le « P. Malebranche, que les vrais sorciers méritent la mort; » mot qui, dans ce bon Père, n'a rien de cruel. Personne n'explique mieux que lui comment les prétendus sorciers ne l'étaient que *par imagination;* il se sert du mot pour faire passer l'explication, et il ajoute aussitôt cette phrase pleine de sens : « C'est avec raison que plusieurs parlements ne « punissent point les sorciers; il s'en trouve beaucoup moins sur les « terres de leur ressort[5]. »

Les deux derniers siècles, qui ont tout renouvelé parmi nous, n'ont produit aucun ouvrage important sur la folie. L'auteur de l'article *Manie*, dans l'*Encyclopédie*, dit que « la manie est une de ces maladies où les

[1] *De la maladie sacrée* ou *épilepsie*, traduction de M. de Mercy, p. 44-47. — [2] *Artis medicæ principes*, édition de Haller, t. V, p. 55 et 58. — [3] *De usu partium*, lib. VIII. — [4] *De locis affectis*, lib. III. — [5] *Recherche de la vérité*, IIIe part. liv. II, chap. dernier.

« charlatans réussissent plus souvent que les médecins. » Les médecins négligeaient d'étudier la folie parce qu'ils la croyaient incurable. Le premier pas qu'ait fait Pinel, dans cette étude nouvelle, a été de reconnaître que la folie est curable; le second a été de substituer à un traitement barbare un traitement plus humain, mieux raisonné, plus sage; le troisième a été de joindre au traitement physique le traitement moral.

La folie, ou plutôt, et à parler plus exactement, l'espèce dominante de la folie, la manie, est curable. C'est une maladie comme une autre. Elle a ses préludes, son début, son état, ses crises, ses terminaisons. Elle guérit souvent d'elle-même, et plus souvent encore quand on la traite par des moyens convenables. Avant Pinel, la routine la plus aveugle présidait seule au traitement des fous. A l'Hôtel-Dieu, on les saignait sans mesure; à Bicêtre, on les chargeait de chaînes. Pinel fit tomber les chaînes de ces malheureux; il soumit l'emploi de la saignée à des règles sévères[1]; il fit plus; il établit, il inventa, si je puis ainsi dire, le traitement moral[2], dont le ressort principal fut l'isolement[3].

Pinel était admirablement préparé pour ses études sur la folie. Il avait longtemps médité sur les deux grands instruments de la science moderne: la méthode et l'analyse. Il s'était nourri des idées des naturalistes sur la méthode; il avait appris l'analyse chez les philosophes.

Son premier soin fut de distinguer les unes des autres les diverses espèces de folie. Comment, en effet, dire quelque chose d'exact sur la folie, tant qu'on n'en a pas distingué les espèces? Dira-t-on qu'elle est curable? mais l'idiotisme ne l'est pas; qu'elle est incurable? mais la manie peut être guérie, etc., etc.

Pinel compte quatre *espèces* distinctes dans ce qu'il nomme le *genre* folie: la *manie*, la *mélancolie*, la *démence* et l'*idiotisme*.

La *manie* est un délire général avec agitation, irascibilité, penchant à la fureur, etc.; la *mélancolie*, un délire partiel avec abattement, tristesse, penchant au désespoir, etc.; la *démence* est l'extrême affaiblis-

[1] « Ce n'est point par le désir de contredire, c'est pour m'éclairer moi-même que « je cherche de toutes parts des faits concluants en faveur de l'efficacité directe de la « saignée contre la manie, et je ne trouve que de nouveaux motifs de doute... Les « cas même où elle a été pratiquée avec le plus de motifs apparents me portent à la « regarder comme ayant été nuisible ou au moins superflue. » Pinel, *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 320, 2e édition. — [2] « J'ai tâché de détermi- « ner les vues à remplir dans le traitement moral... » *Ibid.*, p. xxxj. — [3] « Pourquoi « faut-il faire une loi affligeante pour l'aliéné, et le condamner à une sorte d'isole- « ment jusqu'à ce que sa raison soit rétablie? L'expérience a appris que les aliénés « ne peuvent presque jamais être guéris au sein de leur famille... » *Ibid.*, p. 272.

sement des facultés intellectuelles; et l'*idiotisme* est la nullité complète de ces facultés.

L'*idiotisme* est le manque absolu, ou presque absolu, de l'intelligence. Descartes dit « qu'il n'y a point d'hommes si hébétés et si stupides, « sans en excepter même les insensés, qu'ils ne soient capables d'arranger « ensemble diverses paroles, et d'en composer un discours par lequel ils « fassent entendre leurs pensées[1]. » Cette proposition de Descartes ne serait pas vraie de toutes les espèces d'insensés : les idiots ne parlent point. Pinel cite une jeune idiote qui ne prononça jamais que ces deux mots : *bé, matate*[2]. M. Esquirol en cite d'autres qui, de leur vie, n'ont prononcé qu'un mot, celui de *papa* ou celui de *mama*[3]. Et pourtant, dans tous ces cas, la langue était mobile, l'individu n'était point sourd; le mutisme ne tenait qu'au défaut d'intelligence, d'idées.

Il est des idiots qui n'ont pas même les plus simples instincts. Ils ne savent ni porter les aliments à leur bouche, ni les mâcher; on est obligé d'enfoncer la nourriture dans leur gosier, et c'est alors seulement qu'ils l'avalent[4]. « Lorsqu'on portait les aliments à sa bouche, dit « M. Esquirol au sujet d'une idiote de ce degré, elle faisait un léger mou- « vement des lèvres et de la tête, comme pour les éloigner du corps qui « lui était présenté. En poussant la cuiller dans la bouche, les mâchoires « s'écartaient; mais il fallait porter la cuiller jusqu'à l'œsophage, pour que « les aliments se précipitassent dans l'estomac[5]. »

Je n'ai pu lire ce fait singulier sans me rappeler les poules auxquelles, dans mes expériences sur l'encéphale, j'avais enlevé le cerveau proprement dit[6] tout entier. Ces animaux ne mangeaient plus d'eux-mêmes; ils résistaient aux efforts qu'on faisait pour leur ouvrir le bec; il fallait porter les aliments jusqu'au fond de leur bouche; ils ne les avalaient qu'alors.

L'animal qui a perdu son cerveau proprement dit tout entier a perdu

[1] *Discours de la méthode; Œuvres complètes de Descartes*, t. I, p. 187, édition de M. Cousin. — [2] *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 183. — [3] *Des maladies mentales*, t. II, p. 309-325. — [4] Pinel, *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 188 et 189. — [5] *Des maladies mentales*, t. II, p. 325. — « Un aliéné « de cette sorte, dit Pinel, n'a pas même l'instinct des animaux. Une jeune fille de sept « ans paraît insensible aux menaces comme aux caresses, et ne distingue pas même « de toute autre la fille de service qui lui apporte ses aliments. Qu'on lui donne sa « nourriture, elle ne témoigne aucun plaisir; elle voit aussi avec indifférence qu'on « la lui enlève, même pendant que le besoin se fait sentir; elle ne paraît reconnaître « une substance comme aliment qu'autant qu'on la met dans sa bouche... » *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 66. — [6] *Lobes* ou *hémisphères cérébraux*.

tout instinct, toute intelligence, toute volition. Il a perdu tout mouvement volontaire, et cependant il avale, parce que l'action d'avaler ne dépend pas de la volonté. Il suffit qu'un corps touche le pharynx pour qu'aussitôt la déglutition s'opère. En d'autres termes, il y a une suite de mouvements voulus qui conduisent l'aliment jusqu'au pharynx : ce point atteint, le mouvement voulu s'arrête et le mouvement involontaire commence [1].

J'ai fait voir, par mes expériences, que le cerveau pris en général, l'encéphale, se compose de quatre parties essentiellement distinctes : le cerveau proprement dit (*lobes* ou *hémisphères cérébraux*), siége de l'intelligence; le cervelet, siége du principe qui coordonne, qui équilibre les mouvements de locomotion; les tubercules bijumeaux, siége du principe primordial de la vision; et la moelle allongée, siége du principe même de la vie [2].

De ces quatre parties, une seule, le cerveau proprement dit (les *lobes* ou *hémisphères cérébraux*), est siége de l'intelligence, et, par conséquent, seule elle est siége de la folie, de l'idiotisme. Dans l'idiot, le cerveau proprement dit n'agit pas. L'idiot est dans le même cas, dans le même état que l'animal qui a perdu ses *lobes* ou *hémisphères cérébraux*, son *cerveau proprement dit* tout entier.

Dans la *démence*, le cerveau agit et l'intelligence paraît, mais une intelligence très-faible. Il y a des idées, mais interrompues, fugitives, éparses. Ce qui manque, c'est la chaîne, la suite, pour parler comme Leibnitz [3], la *consécution* des idées. Dans l'étude des *maladies mentales*, le philosophe commence souvent le tableau que le médecin achève. Pinel cherche un exemple du premier degré de la *démence*, et il le trouve dans le Ménalque de La Bruyère. Ménalque entreprend vingt choses qu'il interrompt pour passer à d'autres; il ouvre sa porte pour sortir et il la referme; il se rase à moitié; il se marie le matin et l'oublie le soir;... mais qui ne connaît Ménalque? Je cherche un exemple du second degré de la *démence*, et ce n'est plus La Bruyère, c'est Pinel qui me l'offre. «Je puis citer, dit Pinel, un aliéné que j'ai eu souvent sous les yeux. «Jamais image plus frappante du chaos que ses mouvements, ses idées, «ses propos, les élans confus et momentanés de ses affections morales; «il s'approche de moi, me regarde, m'accable d'une loquacité exubérante «et sans suite. Un moment après, il se détourne et se dirige vers une autre «personne qu'il assourdit de son babil éternel et décousu... Entre-t-il

[1] Voyez mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, seconde édition. — [2] *Ibid.* — [3] *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, liv. Ier.

« dans une chambre, il a bientôt déplacé et bouleversé tous les meubles; « il saisit avec ses mains une table, une chaise qu'il enlève, qu'il secoue, « qu'il transporte ailleurs . . .; il va, vient et revient sur ses pas; il s'agite « sans cesse sans conserver le souvenir de son état antérieur, de ses amis, « de ses proches . . .; et il semble être entraîné par un roulement per-« pétuel d'idées et d'affections morales décousues qui disparaissent et « tombent dans le néant aussitôt qu'elles sont produites [1]. »

Locke dit très-bien « qu'il ne paraît pas que les fous aient perdu la « faculté de raisonner; mais qu'ayant joint mal à propos certaines idées, « ils les prennent pour des vérités, et se trompent de la même manière « que ceux qui raisonnent juste sur de faux principes [2]. » Il faut entendre, par les fous dont Locke parle ici, les *mélancoliques* et les *maniaques;* car, au contraire, le caractère essentiel du fou qui est en *démence* est précisément, comme on vient de voir, de manquer de liaison, de suite, dans ses idées, en un mot, de raisonnement. Le raisonnement tient à la suite des idées. Qui observe la suite des idées raisonne bien; qui rompt cette suite raisonne mal; qui mêle et confond les idées, déraisonne. Plus le mélange est incohérent, plus le déraisonnement est sensible. Le déraisonnement général, continu, permanent, est la *démence.*

Le *mélancolique* raisonne juste, mais il part d'un faux principe. « Vous « verrez un fou, dit Locke, qui, s'imaginant être roi, prétend, par une « juste conséquence, être servi, honoré et obéi selon sa dignité [3]. » — « Le « fou, dit Pinel, qui se croit Mahomet, et qui coordonne tout ce qu'il « fait, tout ce qu'il dit, avec cette idée, porte en réalité un jugement; « mais il allie deux idées sans aucun fondement, c'est-à-dire que son ju-« gement est faux [4]. »

Le *mélancolique* n'est fou que sur un seul point; sur tous les autres points il est sensé. C'est un fou partiel. Le *maniaque* est un fou universel; il n'est sensé sur rien. « Le fou universel, dit Leibnitz, manque « de jugement en toute occasion [5]. »

On voit quelle est la marche des faits dans les quatre espèces de folies distinguées par Pinel. L'*idiot* n'a point d'idées; le fou par *démence* a des idées, mais il ne peut les associer, les suivre; le *mélancolique* associe mal ses idées, juge mal sur un sujet donné; et le *maniaque* associe mal ses idées, juge mal sur tous les sujets.

[1] *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, p. 179. — [2] *Essai philosophique sur l'entendement humain*, p. 110, traduction de Coste. — [3] *Ibid.*, p. 110. — [4] *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 179. — [5] *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, liv. II.

Un des résultats les plus curieux des observations de Pinel est celui qui nous montre les divers éléments de l'entendement humain susceptibles de se conserver ou de s'éteindre séparément[1]. Condillac, voulant démêler ce que nous devons à chacun de nos sens, imagine une statue qu'il doue successivement de l'odorat, du goût, de l'ouïe, de la vue, du tact. Dans les observations de Pinel, ce n'est plus une statue, c'est l'homme lui-même qui conserve ou perd séparément chacune de ses facultés : le jugement, la mémoire, la volonté, les instincts, etc. La statue de Condillac est l'analyse abstraite de l'intelligence humaine; les observations de Pinel en sont l'analyse expérimentale.

Dans le plus haut degré d'un accès de *manie*, toutes les facultés sont perdues ou perverties : la mémoire, le jugement, etc. Cependant il arrive quelquefois, au milieu du trouble général, qu'une faculté subsiste : l'attention, par exemple. « Dans plusieurs cas de *manie*, dit Pinel, « les écarts de l'imagination n'empêchent point les aliénés de mettre de « l'enchaînement dans la plupart de leurs idées, et de concentrer avec « force leur attention sur quelques-unes[2]..... »

D'autres fois, c'est la *mémoire*. « On ne doit pas méconnaître, dit Pinel, « que les aliénés conservent, dans plusieurs cas, la mémoire de tout ce « qui s'est passé durant leur agitation fougueuse; ils en témoignent les « regrets les plus vifs lors de leurs intervalles lucides ou de leur entière « guérison, et ils fuient la rencontre de ceux qui les ont vus dans cet « état, comme si on pouvait se reprocher les suites involontaires d'une « maladie[3]. »

D'autres fois encore c'est le *jugement* : « Les hospices des aliénés, dit « Pinel, ne sont jamais sans offrir quelque exemple d'une manie marquée « par des actes d'extravagance avec une sorte de jugement conservé dans « toute son intégrité[4]. »

On a vu, d'un autre côté, des attaques d'apoplexie déterminer la perte d'une seule faculté, de la *mémoire* seule, et même d'une seule espèce de *mémoire*, de celle des *lieux*, de celle des *noms*, *etc.* Aug. Broussonnet, professeur de botanique à l'École de médecine de Montpellier et membre de l'Académie des sciences, perdit après une attaque d'apo-

[1] « Je m'en tiens rigoureusement à l'observation qui apprend ce qu'il eût été « même difficile de soupçonner, savoir qu'il peut y avoir une lésion exclusive dans « les idées reçues par des impressions externes, dans la mémoire, l'imagination, le « jugement, le sentiment de sa propre existence, l'impulsion de la volonté, et que « ces lésions, réunies en plus ou moins grand nombre, et avec divers degrés d'inten- « sité, forment une infinité de variétés. » *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 5. — [2] *Ibid.*, p. 79. — [3] *Ibid.*, p. 88. — [4] *Ibid.*, p. 93.

plexie, non la mémoire en général, mais la seule mémoire des noms substantifs et des noms propres [1]. Le livre de Pinel, bien étudié, serait une mine de matériaux pour le philosophe.

Il en serait une aussi pour le moraliste. C'est là que paraît bien cette vérité, si grande et si peu connue, que l'âme a ses maladies comme le corps; qu'elle a besoin tout autant que lui de précautions, de soins, de régime; et que sa *santé* n'est pas moins fragile.

Plus de la moitié des aliénations prend sa source dans des passions désordonnées, extrêmes; les folies ne sont alors que les passions mêmes portées à l'excès. Celui qui a dit que les passions sont les maladies de l'âme a dit une vérité générale; celui qui a dit que la colère est une fureur, une manie passagère (*ira furor brevis est*), a dit une vérité particulière.

Mais aussi, ce qu'il faut proclamer très-haut c'est que les passions les plus nobles, les plus pures par leur principe : d'amers chagrins, de longs soucis, la tristesse, que Buffon appelle si éloquemment *la douleur de l'âme*, inspirés par les motifs les plus naturels et les plus respectables, peuvent conduire à la folie. « On observe, dit Pinel, dans tous « les asiles consacrés aux aliénés, des personnes de l'un et de l'autre « sexe, recommandables par une vie sobre et laborieuse, les mœurs les « plus irréprochables et une extrême délicatesse de sentiments [2]...... » — « Nulle part, dit-il encore, je n'ai vu des époux plus dignes d'être « chéris, des pères ou mères plus tendres, des personnes plus attachées « à leurs devoirs, que la plupart des aliénés heureusement amenés à « l'époque de la convalescence [3]. »

La folie est une des maladies qu'on a étudiées le plus tard, parce qu'elle est une de celles qu'il était le plus difficile d'étudier. Mais aujourd'hui que la physiologie, la philosophie, la pathologie générale, ont fait tant de progrès, l'application de ces progrès à l'étude de la folie, étude si intéressante et si triste, n'est-elle pas tout à la fois un des premiers besoins de la science et un des premiers devoirs envers l'humanité?

[1] « Un notaire, dit Pinel, avait oublié, à la suite d'une attaque d'apoplexie, son « propre nom, celui de sa femme, de ses enfants, de ses amis, quoique, d'ailleurs, « sa langue jouît de toute sa mobilité; il ne savait plus ni lire ni écrire, et cependant il paraissait se ressouvenir des objets qui avaient autrefois fait impression sur « ses sens et qui étaient relatifs à sa profession de notaire. On l'a vu désigner avec « les doigts des dossiers qui renfermaient des actes ou contrats qu'on ne pouvait « retrouver, et indiquer, par d'autres signes, qu'il conservait l'ancienne chaîne de « ses idées. » *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 90. — [2] *Ibid.*, p. 123. — [3] *Ibid.*, p. 141.

Je viens d'examiner les travaux de Pinel; j'examinerai, dans un second article, les travaux de M. Esquirol qui a repris toutes les questions posées par Pinel et qui a répandu presque sur toutes un jour nouveau.

FLOURENS.

---

1. — *ÆGYPTENS STELLE IN DER WELTGESCHICHTE. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern,* von Ch. C. J. Bunsen; I[es], II[es] und III[es] Buch, 8°, Hamburg, 1845.

1. — *PLACE DE L'ÉGYPTE DANS L'HISTOIRE DU MONDE; recherche historique en cinq livres,* par Ch. C. J. Bunsen. I[er], II[e] et III[e] livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *AUSWAHL DER WICHTIGSTEN URKUNDEN DES ÆGYPTISCHEN ALTERTHUMS, herausgegeben und erläutert* von D[r] R. Lepsius, Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

2. — *CHOIX DES DOCUMENTS LES PLUS IMPORTANTS DE L'ANTIQUITÉ ÉGYPTIENNE, publiés et expliqués* par le D[r] R. Lepsius, planches, Leipzig, 1842, fol.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

J'avais laissé écouler, depuis la publication de mon dernier article, un intervalle de temps assez considérable, pendant lequel j'espérais que les nouveaux éléments de la chronologie égyptienne rapportés par M. Lepsius de son voyage en Égypte auraient pu être mis à profit par M. Bunsen, pour la continuation de son ouvrage, dont il restait encore deux livres à paraître. On assurait aussi que des rectifications importantes, résultant de ces mêmes découvertes de M. Lepsius, avaient été introduites par notre auteur dans la partie déjà publiée de son ouvrage, dont nous avons commencé à rendre compte, et que ces rectifications devaient trouver place dans une traduction anglaise de cet ouvrage qui s'imprimait à Londres, sous les yeux de M. Bunsen. C'étaient là les motifs

[1] Voyez, pour les quatre premiers articles, les cahiers de 1846, mars, p. 129, avril, p. 233, juin, p. 359, et août, p. 479.

qui nous avaient fait interrompre notre examen critique, en nous proposant de le reprendre à l'époque où nous posséderions enfin le travail de M. Bunsen sous sa forme complète et définitive, d'après tous les documents acquis dès ce moment à la science. Mais l'espérance que nous avions conçue ne paraissant pas encore prête à se réaliser, nous ne croyons pas devoir laisser plus longtemps interrompue l'analyse d'un ouvrage si important, où sont traitées d'une manière si neuve les questions les plus graves de la chronologie de l'ancienne Égypte, conséquemment de l'histoire primitive du genre humain. D'ailleurs, il a paru dans cet intervalle un nouvel élément de cette discussion, le *Manéthon* de M. Boeckh[1], où la question des dynasties égyptiennes est traitée d'une manière très-approfondie, à la vérité, sous un point de vue tout différent de celui de M. Bunsen, et en rattachant les données purement historiques employées par Manéthon dans son grand ouvrage à un cycle astronomique, à la *période sothiaque*, sur la foi d'un livre que la plupart des critiques avaient considéré comme apocryphe. Je n'entrerai pas, du reste, dans l'examen de cette question, de savoir jusqu'à quel point l'illustre professeur de Berlin a été fondé à attribuer à Manéthon, à l'auteur de l'*Histoire Égyptienne*, le livre de la *Sothis*, et à établir ainsi entre la succession des dynasties égyptiennes et la période sothiaque des rapports d'un ordre tout à fait étranger à la chronologie historique. A mon avis, l'ouvrage de Manéthon, dont nous ne possédons par extrait que les *listes des dynasties*, reposait sur des données positives, fournies par les archives sacerdotales, auxquelles les éléments astronomiques empruntés à la période sothiaque, fussent-ils même parfaitement authentiques, ne sauraient ajouter aucun caractère de certitude. C'est donc uniquement, suivant moi, par la voie historique, que l'on peut arriver à la solution des questions auxquelles donnent lieu les *listes* des dynasties de Manéthon; et, dans cette voie, où je continue de me placer avec M. Bunsen, tout en tenant compte des observations que M. Boeckh a jointes à l'exposé de chaque dynastie, c'est surtout la confrontation des noms royaux portés sur les *listes* avec ceux que peuvent donner les monuments nationaux plus ou moins contemporains, qui constitue l'élément de critique le plus sûr et le plus efficace.

Nos lecteurs se rappellent qu'en rendant compte du travail de M. Bunsen sur la v$^{e}$ dynastie éléphantine[2], j'ai montré la difficulté radicale qui résulte pour le système de notre auteur, consistant à regarder cette

[1] *Manetho und die Hundssternperiode, ein Beitrag zur Geschichte der Pharaonen,* von Aug. Böckh, Berlin, 1845, 8°. — [2] Voy. le cahier d'août 1846, p. 492-497.

dynastie, dérivée *d'Éléphantine, ἐξ Ἐλεφαντίνης*, comme une dynastie collatérale, dont le siége fut dans la Thébaïde supérieure, la difficulté, dis-je, qui résulte du fait, maintenant bien constaté, de l'existence de cette dynastie, comme ayant continué la série régulière de l'empire égyptien, et ayant eu, comme la IV$^e$, à laquelle elle succéda immédiatement, son siége à *Memphis*. Ce fait a été établi par la découverte, faite dans la plaine des pyramides, des cartouches de tous les rois composant cette dynastie; d'où résulte à la fois la certitude de l'existence historique de ces rois, et la preuve qu'ils ont réellement appartenu à la suite des pharaons de *Memphis*. Contre cette révélation, employée aussi par M. Boeckh[1], qui ne pouvait avoir alors connaissance du système de M. Bunsen, j'avoue que je ne vois pas de quelle manière notre auteur pourra défendre ce système ainsi attaqué dans sa base. Je ne vois pas non plus comment, dans la supposition que la V$^e$ et la VI$^e$ dynastie ont régné parallèlement, la première dans la haute Égypte, la seconde à *Memphis*, supposition qui constitue tout son système, il peut rendre compte de la différence des chiffres attribués à la durée de ces deux dynasties, 218 ou 248 années pour la V$^e$, et 107 pour la VI$^e$, comme nous le verrons tout à l'heure; car cette différence dans les années de durée de deux dynasties contemporaines me semble former une objection des plus graves, et notre auteur ne paraît pas s'être préoccupé du soin d'y répondre. Quoi qu'il en soit de ces difficultés que j'ai dû exposer, je continue de rendre compte du travail de M. Bunsen, en m'attachant surtout à montrer en quoi il s'accorde avec les monuments que nous possédons aujourd'hui.

Nous passons maintenant à la VI$^e$ dynastie de Manéthon, où notre auteur se flatte de trouver renoué avec le *canon* d'Ératosthène le fil chronologique qui s'était rompu à la cinquième. Cette VI$^e$ dynastie est qualifiée *memphite*, et elle se compose de *six rois* : *Othoès*, *Phios*, *Mentousouphis*, *Phiôps*, *Mentésouphis* et *Nitôcris*, auxquels sont assignées 203 années de règne. En présence de ces *six rois* de la *liste* de Manéthon, se montrent *trois rois* du *canon* d'Ératosthène, deux desquels portent certainement des noms identiques à ceux de Manéthon, et le troisième, qui est perdu, mais dont il s'est conservé l'interprétation grecque, qui peut, à la rigueur, servir à recomposer le nom égyptien, offrent ainsi un rapport qu'il semble difficile de ne pas admettre, surtout quand l'ordre de succession est le même entre les trois rois d'Érastothène et les trois qui leur répondent sur la *liste* de Manéthon. M. Boeckh a signalé aussi

[1] *Manetho, etc.*, p. 214; cf. *Ibid.*, p. 3, 4).

ce rapport[1], qui est sensible pour le *Phiôps* de Manéthon et l'*Apappous* d'Ératosthène, décisif pour la *Nitôcris* de l'un et de l'autre, et présumable pour le nom perdu, correspondant à *Mentésouphis*. Mais il existe une différence dans les années de règne, 107, sur le *canon* d'Ératosthène, 203, sur la *liste* de Manéthon, qui pourrait sembler une difficulté grave, dont le savant critique de Berlin n'a pas fait mention, bien qu'elle pût venir à l'appui du soupçon qu'il exprime, et que du reste je ne partage pas, que Manéthon exagérait les chiffres pour les faire cadrer avec son système[2]. La difficulté que j'ai signalée s'explique, dans le système de M. Bunsen, d'une manière plus plausible que par cette exagération dans les chiffres prêtée à Manéthon, de la même manière que le nombre des rois porté à *six* au lieu de *trois*, c'est-à-dire par un double emploi qui ne saurait être que le fait des auteurs des *Extraits*. Effectivement, *Othoès*, le premier roi de la VI[e] dynastie, selon les *Extraits* de J. Africain, était le dernier roi de la V[e], suivant Eusèbe; d'où il semble résulter que cet *Othoès* était le même qu'*Ounos*, dont la place chronologique, comme 9[e] roi de la V[e] dynastie est donnée par Manéthon, et dont nous possédons le cartouche : sous sa vraie forme égyptienne, *Ounas*, et ce double nom pour les Pharaons, même pour ceux des premières dynasties, étant une chose notoire, M. Bunsen ne fait aucune difficulté d'admettre cette identité d'*Othoès* et d'*Ounas*, qui me paraît cependant sujette à de graves objections, tant que le double cartouche de ce roi *Othoès* ne sera pas connu par les monuments. Je n'insiste pas sur l'assimilation proposée par M. Boeckh[3], entre cet *Othoès*, chef de la VI[e] dynastie manéthonienne, et l'ancien roi *Tithoès*, cité par Pline[4], comme auteur du *labyrinthe;* ce rapprochement, qui n'est pas complet, et qui peut tenir à une fausse leçon du texte de Pline[5], est pourtant accompagné d'une date qui s'accorderait avec la place assignée à ce roi dans le canon chronologique de M. Boeckh, établi sur des données toutes différentes de celles de M. Bunsen. Mais je remarque que le cartouche n° 26 de la ligne

[1] *Manetho, etc.*, p. 215. — [2] *Ibidem* : « Entsteht hier nicht der Verdacht, dass Manetho etwas zu viel rechnete, um sein System herauszubringen? » — [3] *Ibidem, etc.*, p. 214, 215. — [4] Plin. XXXVI, XIII, 82 : « Qui primus factus est ante annos, ut « tradunt, quater mille sexcentos a Petesucco rege sive Tithoe. » — [5] M. Bunsen, qui rapporte ce texte de Pline, dans son *Urkundenbuch*, C, II, p. 88, lit, au lieu de sive Tithoe, SEVEKNEFROE; je présume que c'est de sa part une correction fondée sur l'interprétation du nom égyptien *Pétésuchi;* car aucun manuscrit, pas même celui de Bamberg, ni aucune édition, ne porte les mots *Seveknefroe*.

supérieure de la *table d'Abydos* : [cartouche], qui se lit : *S-Nofré-Ké-Anou*, et qui est placé, par notre auteur lui-même, en face de l'*Ounas* des monuments et du *canon hiératique*, semble bien renfermer à la fois les deux noms, le prénom *S-Nofré-Ké*, et le nom propre *Anou*, et j'ajoute qu'il n'y a rien, dans ce cartouche, qui vienne à l'appui de l'assimilation de l'*Otohès* et de l'*Ounos* des *listes*.

Il en est de même du double emploi admis par un auteur pour les noms de *Phios* et de *Mentésouphis*, 2ᵉ et 3ᵉ rois, regardés comme une répétition de *Phiôps* et de *Mentousouphis*, 4ᵉ et 5ᵉ rois. Il n'y a certainement rien de contraire à la vraisemblance ni à l'usage égyptien, à ce que des rois de la même famille portassent le même nom à deux générations d'intervalle; c'est ce que nous savons qui eut lieu pour les *Touthmès* et les *Aménôphis* de la XVIIIᵉ dynastie; et conséquemment il put bien y avoir sur le trône de *Memphis* un *Phiôps II*, petit-fils d'un *Phiôps I*, et un *Mentésouphis II*, descendant au même degré d'un *Mentésouphis I*. Toutefois, j'avoue que le double emploi est ici plus facile peut-être à admettre que partout ailleurs; et l'avantage de retrouver, grâce à cette supposition, l'*Apappous* d'Ératosthène, directement en présence du *Phiôps* de Manéthon, et la *Nitôkris* du premier, juste aussi en face de la *Nitôkris* du second, cet avantage, qui résulte de l'ingénieuse combinaison de M. Bunsen, me déterminerait en faveur de cette combinaison. De cette façon, l'accord se trouverait rétabli entre les textes de Manéthon et d'Ératosthène, et la restitution de la VIᵉ dynastie pourrait être regardée comme opérée d'une manière aussi satisfaisante que possible.

Mais ce n'est pas à ce seul résultat que se borne le travail de M. Bunsen, et la science s'est enrichie, de nos jours, d'un assez grand nombre de monuments nationaux pour que nous puissions constater, à l'aide de ces monuments, la réalité historique des rois dont nous venons de voir les noms, sous leur forme grecque, conservés dans les *listes* de Manéthon et d'Ératosthène. En effet, nous possédons maintenant, sur de nombreux monuments[1], deux cartouches accouplés, et

[1] M. Bunsen observe avec raison, t. II, p. 197, que les monuments de *Meiré-Apap* sont plus nombreux que ceux d'aucun des rois antérieurs; et il a cru pouvoir s'abstenir de citer ceux qui étaient déjà connus, mais non encore classés dans leur véritable place, d'après Champollion, *IIᵉ Lettre*, pl. v, 15, p. 107; Burton, *Excerpt. Hierogl.* n. II, pl. x; Rosellini, *Mon. stor.* P. I, t. II, tav. xv, 8, p. 242, cf. t. III, tav. 1, 3, p. 46, et p. 5-6; Leemans, *Lettr. à M. Salvolini*, pl. xxx, 302, p. 146; L. de Laborde, *Voyage, etc.*, pl. v, n. 2; Lenormant, *Éclaircissements, etc.* p. 43. Mais ces monuments se sont encore bien multipliés depuis par les recherches

qui se lisent, l'un, le cartouche prénom : *Meiri-ra* ou *Mei-ra*, l'autre, le cartouche nom propre : *Apep* ou *Apap*, et qu'il faut attribuer au *Phiôps* de Manéthon, à l'*Apap pous* d'Ératosthène, deux transcriptions grecques, qui rentrent également dans la forme du nom égyptien[1]; sans compter que l'interprétation grecque d'Ératosthène, Μέγιστος, répond exactement à la signification du nom égyptien, *pi-ape*, *pape*. Voilà certainement une des révélations les plus curieuses en soi, et les plus importantes pour la science, en ce qu'il en résulte un nouveau degré de confiance pour les interprétations d'Ératosthène et une nouvelle preuve de fait de la certitude de la lecture des noms égyptiens à l'aide de l'alphabet phonétique. La place que ces monuments assignent à ce roi *Meiré-Apap* s'accorde aussi avec celle qui résulte pour le *Phiôps* des *listes* de Manéthon, 1er roi de la VIe dynastie, pour l'*Apappous* du *canon* d'Ératosthène, XXe roi Thébain, à partir de *Ménès;* car cette place est indubitablement marquée parmi les dynasties du haut empire. Effectivement, on n'a trouvé jusqu'ici le nom de *Meiré-Apap*, qui est assez commun dans les hypogées de l'*Heptanomide*, assez rare dans ceux de la *Thébaïde* [2], on ne l'a, dis-je, trouvé qu'associé à ceux d'autres rois appartenant aux premières dynasties, tels que les *deux Schoufou* de la IVe, dans le pays des mines de cuivre[3], de *Schoufou* et d'*Ouseserkef*, ce dernier, 1er roi de la Ve, dans les hypogées de l'*Heptanomide*[4], d'*Assa*, de la IIIe, dans les inscriptions de la vallée de *Kosseyr*[5]. Mais ce qui détermine de la manière la plus certaine la place chronologique de ce Pharaon dans l'empire égyptien, c'est un *proscynème* des hypogées de *Qasr-el-Essayad*, le *Chênoboskion* des Grecs, dont les cartouches furent publiés d'abord par sir G. Wilkinson[6], et que nous connaissons maintenant en entier, grâce à M. Prisse[7], où le nom

de feu N. L'Hôte, *Lettres*, I, p. 32, 33, 2), 43, 51-52, par celles de M. Prisse, *Monuments, etc.*, pl. V, 2, 4, pl. VI, 3, 4, pl. XV, 3; et, en dernier lieu, par la mission de M. Lepsius, *Allg. Preuss. Zeit.* 1844, *Beilage*, N. 40, p. 253. — [1] Les quatre signes du cartouche, disposés d'une manière calligraphique, pourraient se lire de plusieurs façons; et celle qui avait été le plus généralement employée donnait le nom *Pepi*. Mais l'ordre dans lequel ces signes se suivent, dans un des papyrus hiératiques du musée britannique, fixe la vraie leçon, qui est *Apap* ou *Apep*, qui répond tout à fait au nom grec Ἀπάππους ou Ἄπαππος. — [2] C'est une remarque faite par N. L'Hôte, *Lettres*, II, 1, p. 33, 2). — [3] L. de Laborde, *Voyage, etc.*, pl. V, n. 2. — [4] N. L'Hôte, *Lettres*, II, p. 51-52; Prisse, *Monuments, etc.*, pl. XV, 1. — [5] Prisse, *Monuments, etc.*, pl. VI, n. 3. — [6] *Manners and Customs*, t. III, p. 280, n. 5, *a, b, c, d.* — [7] *Monuments égyptiens*, pl. V, nos 1, 3, 4.

du roi *Meiré* : est précédé de ceux des rois *Mer-en-ré* : , et *Nofré-ka-ré* : . Or ces deux noms pharaoniques sont précisément ceux qui précèdent aussi, dans la 1re et la 2e rangée de la paroi gauche de la *Salle de Karnak*, le nom de *Meiré*, sous les numéros 8 et 9, et qui rattachent ainsi inévitablement ce roi *Meiré* à la IVe et à la Ve dynastie, à la suite desquelles son rang se trouve fixé, comme chef de la VIe.

M. Bunsen, à qui ce dernier rapprochement a échappé, bien qu'il ait eu connaissance des trois cartouches accouplés dans le *proscynème* de *Chénoboskion*[1], et qui s'est fondé uniquement, pour établir la place de *Meiré-Apap* dans le haut empire, sur les résultats du travail de M. Lepsius, ne s'en trouve pas moins d'accord avec l'ensemble des monuments et avec les textes, en faisant de ce Pharaon le chef de la VIe dynastie; et ce point, qui est d'une si grande importance dans l'histoire et dans la chronologie égyptiennes, nous paraît, comme à lui, déterminé de la manière la plus certaine. Cela posé, il importait beaucoup de rechercher si un roi, dont les monuments sont encore si nombreux de nos jours, malgré la haute antiquité à laquelle ils appartiennent, et dont le règne dura *un siècle entier, moins une heure*, circonstance extraordinaire relevée par Ératosthène[2], et confirmée par Manéthon ; si un souverain, qui exerça une domination si longue et si paisible sur toute l'Égypte, à une époque où la civilisation de ce pays avait atteint son plus haut degré de développement, avait pu demeurer inconnu aux historiens grecs et romains. Telle est, en effet, la question que se pose M. Bunsen, et à laquelle il a mis tous ses soins à répondre. On n'avait pu signaler jusqu'ici qu'une seule exception au silence absolu gardé par l'antiquité sur le *Phiôps* de Manéthon, sur l'*Apappous* d'Ératosthène ; c'était un passage de Pline[3], où il est question d'un roi *Phios*, auteur d'un des deux premiers obélisques *sans hiéroglyphes*. Du reste, on ne trouve son nom mentionné nulle autre part ; et c'est vainement aussi qu'on le cherche parmi ceux des rois auteurs des pyramides, bien que ce genre de monuments paraisse avoir été

[1] *Ægyptens Stelle, etc.*, t. II, p. 197. — [2] Eratosthen. *apud* Syncell. *Chronograph.*, p. 104, *C* (t. I, p. 195, ed. Bonn.) : Οὗτος, ὥς φασι, παρὰ ὥραν μίαν, ἐβασίλευσεν ἔτη ρ'. Cf. Manethon. *ibid.* p. 58 (t. I, p. 108). — [3] Plin. XXXVI, VI. M. Bunsen, qui cite ce passage, t. II, p. 199, 69), remarque que c'est seulement à l'excellent manuscrit de Bamberg que l'on doit la leçon, *a Phio*, qui n'avait jusqu'ici été remarquée de personne. Il est de fait, cependant, que cette leçon avait été connue de Zoëga, à la vaste lecture duquel si peu de textes relatifs à l'antiquité égyptienne avaient échappé; *De or. et us. obel.* p. 13, 20).

spécialement employé à l'usage des sépultures par les rois des premières dynasties; ce qui ajoute encore à la surprise qu'excite ce profond silence. De là M. Bunsen conclut que le roi qui nous occupe doit avoir été connu des Grecs et des Romains sous un autre nom que celui qui figure sur les *listes* des dynasties égyptiennes; et cette conjecture paraît d'autant plus probable que l'usage du double nom, exprimé dans un double cartouche, semble avoir été introduit dans la monarchie égyptienne par ce Pharaon même; du moins, son double cartouche, tel que nous le possédons sur plusieurs monuments, et que nous l'avons donné plus haut, est-il le premier exemple de ce genre qui soit connu avec certitude dans l'antiquité égyptienne. En se fondant sur cette considération, M. Bunsen présume que le roi appelé *Apap, Apappous,* dans son nom propre, et qui avait un *nom royal,* ce que nous appelons vulgairement un *prénom, Mei-ré,* a été connu des Grecs sous cette dernière dénomination, qui a produit le nom grec Μοῖρις ou Μύρις, le nom latin *Mœris. Apappous,* le chef de la VI<sup>e</sup> dynastie, serait donc le fameux *Mœris,* l'auteur du *lac* qui porta son nom, et qui valut à ce nom une si grande célébrité continuée jusqu'à nos jours. Telle est, en effet, la conclusion à laquelle s'arrête M. Bunsen, et qu'il justifie à l'aide de tous les témoignages classiques concernant le roi *Mœris,* de la manière la plus propre à produire, sur ce point, une conviction que je partage tout à fait pour mon propre compte. Seulement, en assimilant le *Mei-ré* des monuments égyptiens au *Mœris* des Grecs et des Romains, M. Bunsen aurait dû remarquer que cette assimilation avait été proposée d'abord par M. Lenormant[1], à qui il était juste d'en tenir compte.

Toutes les traditions qui se rattachent au nom de *Mœris,* y compris celle que rapporte Hérodote, sur ce que, de son temps, l'inondation du Nil devait être de quinze ou seize coudées pour arroser le *Delta,* tandis que, du temps de *Mœris,* elle suffisait à huit coudées[2], et cette autre tradition due à Anticlide[3], qui attribuait à *Mœris* l'invention de la géométrie, tendent toutes à placer le roi, auteur du *lac Mœris*, dans le haut empire égyptien; conséquemment, elles viennent à l'appui de l'opinion de notre auteur, qui trouve ce roi égyptien si célèbre dans le *Meiré-Apap* des monuments, dans le *Phiops-Apappous,* chef de la VI<sup>e</sup> dynastie. L'idée de Champollion[4], qui prenait pour *Mœris*

[1] *Éclairc. sur le cerc. de Mycérinus*, p. 38, et p. 42-43. L'auteur s'était pourtant trompé en assimilant à la fois *Mœris* et *Lamarus* ou *Marrus* avec le *Meiré* des monuments égyptiens. Cette assimilation ne pouvait convenir qu'à *Mœris* et non à *Lamarus* ou *Marrus,* le roi du labyrinthe. — [2] Herodot. II, XIII. — [3] Anticlid. *apud* Diogen. Laërt. VIII, II. — [4] Champollion, *Première lettre à M. de Blacas,* p. 36 et p. 82.

*Touthmès III*, de la XVIII[e] dynastie, cette idée, bien qu'elle ait été embrassée et soutenue par presque toute son école, ne reposait réellement sur aucune base philologique, et elle avait contre elle le sentiment de toute l'antiquité; sur ce point encore, je suis complétement de l'avis de M. Bunsen.

Il n'en est pas de même sur une autre question très-grave et très-importante, celle qui concerne le *lac Mœris*, ouvrage du Pharaon *Meiré-Apap*. Ce monument, si vanté dans l'antiquité, n'était pas seulement, comme les pyramides, un prodigieux effort de la puissance humaine; l'immensité du travail et l'énormité de la dépense s'y trouvaient jointes à un but d'utilité publique incontestable, et, sous ce rapport, le *lac Mœris* fut certainement le plus grand monument de l'antiquité égyptienne, à la fois le plus colossal et le plus utile. A ces motifs d'intérêt se joignent les difficultés qui résultent de l'interprétation des textes antiques pour admettre avec toute confiance l'existence de ce monument, et les observations locales qui semblent tendre à en démontrer l'impossibilité. Effectivement, il paraissait résulter des études faites sur les lieux par sir G. Wilkinson, et des mesures prises récemment par M. Perring, l'ingénieur du colonel Howard Vyse, que les eaux du *lac* n'ayant pu refluer dans le Nil, dont le lit est plus élevé de 130 à 170 pieds, la tradition du *lac Mœris* était une de ces fables populaires de l'antiquité grecque, d'autant plus inadmissible et aussi d'autant plus facile à rejeter, qu'il n'existait plus aucune trace de ce *lac* dans le pays. La question, posée tout récemment en ces termes, semblait donc digne au plus haut degré du plus sérieux examen, et l'on conçoit sans peine que notre auteur se soit fait un devoir de la discuter avec tout le soin possible.

L'opinion qui avait prévalu, depuis l'expédition d'Égypte, où le *nome arsinoïte*, qui renferma le *lac Mœris* et qui répond au *Fayoum* moderne, fut pour la première fois soumis à l'observation et l'on peut dire révélé à la science, cette opinion, fondée sur le travail de M. Jomard [1], était que le *Birket-Keroun*, lac naturel situé dans la partie nord-ouest de la province du *Fayoum*, était le *lac Mœris* des anciens. Quelques-unes des circonstances du témoignage d'Hérodote [2], et surtout de celui de Strabon [3], qui semblaient pouvoir s'appliquer au *Birket-Keroun*,

84; Rosellini, *Monum. stor.* t. I, p. 231; t. II, p. 480; t. III, 1, p. 169, sgg; Leemans, *Lettre à M. Salvolini, etc.*, p. 109. — [1] *Mémoire sur le lac Mœris comparé au lac du Fayoum* dans la *Description de l'Égypte, Mémoires, Antiquités*, t. I, p. 79-114. — [2] Herodot. II, CXLIX. — [3] Strabon. l. XVII, p. 809 et 810, t. V, p. 401 et 405, trad. franç.

avaient donné lieu à cette opinion, même avant qu'elle eût été exposée par M. Jomard, avec toutes les preuves et tous les développements qu'elle comportait[1]. Cependant, il restait encore plus d'une difficulté grave à résoudre, et le principal motif de défiance qui subsistait contre cette opinion était sans doute qu'il avait manqué aux ingénieurs français, soit le temps, soit la facilité d'exécuter les nivellements nécessaires pour connaître avec précision les diverses hauteurs de la localité qui répondit au *lac Mœris*. La question n'avait pas fait un pas de plus par l'expédition de Champollion, qui s'abstint de visiter le *Fayoum;* ce qui est devenu pour M. Lepsius un motif d'explorer avec plus de soin cette importante province. Mais le besoin qu'éprouvait la science d'obtenir enfin, par des observations exactes, une solution de la question du *lac Mœris*, ce besoin vient d'être satisfait par un habile ingénieur français, M. Linant, qui remplit actuellement en Égypte les importantes fonctions d'inspecteur général des ponts et chaussées, et qui a conséquemment entre les mains tous les renseignements nécessaires pour cette solution, que peut fournir l'étude des lieux. Dans un *Mémoire sur le lac Mœris*, lu à la Société égyptienne, le 5 juillet 1842, et imprimé à Alexandrie en 1843 [2], M. Linant s'est attaché à établir, d'après l'examen le plus attentif qu'il a pu faire du pays, appuyé sur une carte qu'il en a dressée et qui est jointe à ce *mémoire*, que le *lac Mœris* n'était point un *lac naturel*, comme le *Birket-Keroun*, mais un lac artificiel, formé à main d'homme, à l'aide d'une immense et puissante digue, sur le plateau supérieur du *Fayoum* moderne, de manière à pouvoir recevoir l'excédant des eaux du Nil, dans les temps de grande inondation, et à les rendre à l'Égypte inférieure, dans ceux de disette. Les restes considérables de cette immense levée, larges encore en quelques endroits de 160 pieds, ont été reconnus par l'ingénieur français, sur plusieurs points de ce plateau, dans la partie sud-est du *Fayoum*, de manière à justifier son idée, qui peut paraître bien hardie au premier coup d'œil, mais qui n'est que simple et naturelle, par la facilité avec laquelle elle s'applique à la fois aux témoignages antiques et aux données locales. Elle a pourtant trouvé dans M. Bunsen un ardent adversaire, qui s'obstine à regarder le *Birket-Keroun* comme le *lac Mœris*, et qui combat les

[1] Cette opinion de l'identité du *Birket-Keroun* avec le *lac Mœris*, fondée sur la carte de Danville, avait été déjà proposée par Zoëga, *De or. et us. obel.* p. 395, 3) : « Idem (Danvillius), in charta geographica Ægypti hodiernæ, a Mœridis lacu sive « Birket-el-Keroun, milliariis 12... ponit El-herem... sive pyramidem equi... » — [2] *Mémoire sur le lac Mœris, présenté et lu à la Société égyptienne, le 5 juillet 1842*, Alexandrie, 1843, in-4°, p. 1-28, avec une carte.

arguments de M. Linant par des raisonnements plus ou moins spécieux, lesquels laissent, suivant moi, subsister dans toute leur valeur les faits établis par l'ingénieur français. J'ajoute que M. Lepsius, qui a eu occasion d'étudier les lieux, au moment où M. Linant venait de publier sa découverte, a donné à ce travail de l'ingénieur français l'assentiment le plus complet, en observant que tout le terrain signalé par les restes de la levée comme ayant formé le bassin du *lac Mœris* ne peut, examiné à la simple vue, être que le *sol d'un ancien lac*, qui eut à peu près la même étendue et la même profondeur que le *Birket-Keroun*, et qui remplissait d'ailleurs, bien mieux que ce lac naturel, toutes les conditions du *lac Mœris* des anciens [1]. Les bornes de cette analyse ne nous permettent pas d'entrer plus avant dans la controverse dont nous venons d'indiquer l'objet; et nous devons nous contenter de dire que nous adhérons tout à fait à l'opinion de M. Lepsius, contre celle de M. Bunsen, en reconnaissant le *lac Mœris* à la place et dans les conditions où l'a retrouvé M. Linant. Il est d'ailleurs une circonstance qui vient à l'appui de cette idée, et qui aurait dû inspirer à M. Bunsen des doutes sérieux sur la valeur des arguments qu'il opposait au travail de l'ingénieur français, circonstance dont je ne puis me dispenser de faire mention : c'est celle des *deux pyramides*, surmontées de statues colossales assises, qui s'élevaient au sein du *lac*, au rapport d'Hérodote [2], qui parle ici en témoin oculaire.

Il est certain qu'aucune trace de ces pyramides n'existe, ni dans le bassin du *Birket-Keroun*, ni sur ses bords. Le petit îlot qui s'élève au milieu de ce lac n'en offre aucun vestige [3]; et la seule manière d'expliquer cette circonstance, si contraire au témoignage d'Hérodote, qu'ait pu concevoir M. Jomard, a été de dire que *les pyramides avaient totalement disparu* [4]. Mais cette disparition est plus difficile à admettre dans ce cas-ci, où il s'agit de monuments érigés dans un lac, que dans tout autre cas, où il s'agirait de monuments construits sur le sol; en sorte que, quoi qu'on dise, l'absence totale de pyramides dans les environs du *Birket-Keroun* devient une grave objection contre la supposition

[1] Voy. l'*Extrait* d'une *Lettre* de M. Lepsius, en date du 20 juin 1843, insérée dans les *Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, et tiré à part, p. 30-31. — [2] Herodot. II, CXLIX. — [3] Voy. ce que dit M. Jomard, *Mém. sur le lac Mœris*, p. 98-99, de cet îlot, qu'il convient de n'avoir pas visité. P. Lucas prétendait y avoir vu de *superbes ruines de pyramides*; mais c'était là une de ces illusions auxquelles était sujet ce voyageur, dont on ne doit tenir aucun compte. M. L. de Laborde, qui a visité cette île, nommée *el-Horn*, affirme qu'il n'y a rien trouvé, *Revue française*, 1829, p. 69. — [4] *Mémoire cité*, p. 98.

que ce bassin d'eau naturel soit le *lac Mœris*. D'un autre côté, en plaçant le *lac Mœris* dans la partie sud-est du *Fayoum*, où les restes d'une digue gigantesque en décrivent encore le bassin, on trouve précisément sur cet emplacement les ruines de deux grands massifs carrés, de forme pyramidale, au centre desquels s'élèvent deux piédestaux, très-dégradés aussi, qui doivent avoir servi de bases à des statues colossales assises. Ces deux grandes ruines existent aux environs du village de *Biahmou*, au nord de l'ancienne ville de *Crocodilopolis*, là où les traditions antiques marquent le site du *lac Mœris ;* elles ont été décrites et dessinées par Pococke en 1743[1], observées aussi par M. Jomard, qui les regardait comme *ayant servi de base à des colosses, tels que ceux de Thèbes*[2]. Mais il y a plus. Le voyageur français P. Lucas, qui visitait l'Égypte en 1699, assurait qu'il avait vu sur un de ces piédestaux une statue colossale de granit; et l'on avait pu ne pas s'arrêter à cette assertion d'un voyageur véritablement sujet à de graves méprises et coupable de nombreuses inexactitudes[3]. Cependant un témoignage d'une plus grande valeur, qui paraît avoir échappé à M. Jomard, bien qu'il ait été cité par Zoëga[4], celui de Vansleb, qui voyageait en Égypte en 1664, permet de se fier à cette circonstance. Vansleb avait vu, sur un des piédestaux de *Biahmou*, le torse d'une statue colossale en granit, dont la tête était détruite; cette base se composait encore de dix assises, s'élevant à une hauteur de vingt-cinq pieds; les côtés en étaient de longueur inégale, et le plus grand avait trente pieds de long. Ce sont là des détails qu'on ne peut révoquer en doute, sur la foi d'un voyageur tel que Vansleb, et qui répondent d'ailleurs, en ce qui regarde les deux massifs, aux mesures des monuments, tels qu'ils existent encore, et qu'ils ont été dessinés et décrits en dernier lieu par l'ingénieur anglais Perring[5] et par M. Linant[6]. Cela posé, M. Bunsen ne fait aucune difficulté de reconnaître les deux restes de pyramides, existant actuellement encore près du village de *Biahmou*, pour les deux pyramides du *lac Mœris*, qu'il croit avoir servi de tombeau à *Mœris* lui-même et à sa femme, et dont il donne, dans cette hypothèse, un dessin restauré d'a-

[1] *Descript. of the East.* t. I, p. 57, tab. XXII; voy. Zoëga, *De or. et us. obel.* p 395, 3). — [2] *Descript. des Antiq.* ch. XVII, sect. I. § 2, p. 8 : « Ce sont deux énormes « piédestaux bâtis de grosses pierres calcaires, d'environ huit mètres de côté sur dix « de haut, et qui supportaient certainement des statues colossales semblables aux « colosses de Thèbes. » — [3] M. Jomard cite en note, *endr. cit.* p. 8, 3), le témoignage de P. Lucas, sans l'admettre ni le rejeter. — [4] *De or. et us. obel.* p. 395, 3). — [5] *Appendix to Operations carried on at the pyramids of Giseh*, vol. III, p. 84, avec la planche annexée. — [6] *Mémoire sur le lac Mœris*, p. 26, avec le dessin ajouté sur la carte.

près celui de l'ingénieur anglais[1]. Mais alors, comment notre auteur ne s'aperçoit-il pas que ces deux pyramides du *lac Mœris* se trouvent à quatre ou cinq lieues de distance du *Birket-Keroun*? d'où il suit que le *Birket-Keroun* ne peut avoir été le *lac Mœris*. L'hypothèse adoptée par M. Bunsen se trouve donc détruite, de son propre fait, par l'attribution qu'il fait à *Mœris* et à sa femme des deux pyramides de *Biahmou;* tandis que cette attribution même, que j'admets sans difficulté, devient une preuve de plus que l'emplacement de ces pyramides répond effectivement à celui du *lac Mœris*. J'observe, du reste, qu'en regardant les deux pyramides du *lac Mœris* comme ayant servi de tombeaux à *Mœris* et à sa femme, M. Bunsen a fait une supposition qui n'est fondée que sur le témoignage de Diodore de Sicile[2], assez peu digne de confiance, à mon avis; du moins, Hérodote ne dit-il pas un seul mot qui tende à faire croire que ces *pyramides, surmontées de statues colossales assises*, aient été des *tombeaux*, soit de *Mœris*, soit de tout autre; et il est sans exemple que des pyramides, ayant eu cette destination, aient porté des statues à leur faîte; du moins, n'existe-t-il à cet égard aucun autre témoignage antique que celui de Diodore, et les monuments mêmes n'en ont-ils offert aucune preuve.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

---

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

### ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans sa séance du 7 février, a élu M. Constant Prévost, en remplacement de M. A. Brongniart.

### SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie royale de Lyon remet au concours l'*Éloge de Benjamin Delessert, contenant sa vie privée et ses travaux*. Une médaille d'or, de la valeur de *six cents francs*, sera décernée à l'auteur du mémoire qui aura été jugé le meilleur. Les mémoires devront être adressés, avant le 1er août 1848, à M. Grandperret, secrétaire général, ou à tout autre membre de l'Académie. Un billet cacheté contiendra le nom de l'auteur et l'épigraphe du mémoire.

[1] *Ægyptens Stelle, etc.*, t. II, p. 232-235, Taf. XIX. — [2] Diodor. Sic. II, LII.

# LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Le Ménagier de Paris*, traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393, par un bourgeois parisien, contenant, etc.; publié pour la première fois par la Société des bibliophiles français. Paris, imprimerie de Crapelet, librairies de Janet, de Techener et de Potier, 2 vol. in-8° de LXXXVIII-240 et 382 pages. Prix: 22 fr. — La Société des bibliophiles français a placé en tête de cet ouvrage une notice intéressante et bien écrite sur un de ses membres les plus distingués, M. Juste de Noailles, prince-duc de Poix, ancien ambassadeur de France en Russie, ancien député de la Meurthe, né à Paris, le 8 août 1777, mort le 1er août 1846. Cette notice est signée des initiales V. D. N., que nous croyons être celles de madame la vicomtesse de Noailles. Vient ensuite l'introduction qui précède *le Ménagier de Paris* et dont l'auteur est M. Jérôme Pichon, qui a donné des soins à la publication de cet ouvrage. *Le Ménagier* est un recueil plein de faits et de notions précieuses sur les mœurs, les habitudes, les détails de la vie privée du moyen âge. On y trouve des préceptes moraux, quelques faits historiques, des instructions sur l'art de diriger une maison, des renseignements sur la consommation du roi, des princes et de la ville de Paris à la fin du XIVe siècle, des conseils sur le jardinage et sur le choix des chevaux, un traité de cuisine fort étendu, et un autre non moins complet sur la chasse à l'épervier. A l'appui de ses préceptes de morale, qu'il adresse à sa femme, l'auteur anonyme raconte comme exemples un assez grand nombre d'histoires qu'il emprunte à d'autres écrivains. Ainsi il a intercalé dans son texte l'*Histoire de Griselidis, Mélibée et Prudence*, composée en 1246 par Albertan de Brescia, et traduite par frère Renard de Louens, et le *Chemin de povreté et de richesse*, poëme écrit en 1342 par Jean Bruyant, notaire au Châtelet de Paris. L'histoire de Mélibée a été imprimée plusieurs fois; mais le poëme de Jean Bruyant était inédit. Au mérite de la diversité, *le Ménagier de Paris* joint celui d'un style gracieux, précis et énergique. On y rencontre aussi fréquemment des indications historiques que nul autre ouvrage ne nous fournit; tel est, par exemple, le renseignement que l'auteur donne sur un usage de la cour des rois de France, lorsque, après avoir exhorté sa femme à éviter, dans sa conduite, jusqu'au soupçon, il ajoute : « Et est à noter sur ce, si comme j'ay oy dire, que puis que les roynes de France sont mariées, elles ne lisent jamais seules lettres closes, si elles ne sont escriptes de la propre main de leur mary, si comme l'en dit; et celles lisent-elles toutes seules, et aux autres elles appellent compaignie et les font lire par autres devant elles, et dient souvent qu'elles ne savent mie bien lire autre lettre ou escripture que de leur mary; et leur vient de bonne doctrine et de tres grant bien, pour oster seulement les paroles et le souspeçon, car du fait n'est-il point de doubte. » (T. I, p. 75.) La mention des cartes à jouer, la plus ancienne que l'on connaisse avec celle du compte de l'argentier Poupart, cité par Ménestrier, l'histoire du Chien de Niort, celle du Mari parisien trompé, de la Bourgeoise qui sauve son mari, du sire d'Andresel, de l'Avocat, de Jeanne la Quentine, les articles relatifs aux occupations des femmes, aux domestiques, les documents statistiques sur les boucheries de Paris, les descriptions des repas et fêtes nuptiales dans lesquelles se trouvent des détails neufs sur les prix des objets nécessaires à la vie, répandent dans l'ouvrage autant d'intérêt que de variété. Le traité de la

chasse à l'épervier (t. II, p. 279-326) apprendra peut-être peu de chose aux personnes qui ont lu le *Livre du roi Modus et de la roine Ratio*, et l'ouvrage de Gace de la Bigne (ou *de la Bagne*, selon M. Pichon ; mais le *Viandier* ou traité de la cuisine (t. II, p. 80-277), beaucoup plus étendu et plus détaillé que le livre composé sur le même sujet, par Guillaume Tirel, dit *Taillevent*, queux de Charles V, en 1361, est absolument sans équivalent. Outre l'intérêt de la partie culinaire, ce traité présente, sur l'ordre et le service des repas, des renseignements très-curieux, propres à éclaircir divers passages de nos historiens, et aussi de quelques ouvrages littéraires, renseignements qu'on chercherait vainement dans l'ouvrage de Legrand d'Aussy. « Représentons-nous, dit M. Pichon, dans son Introduction, une vaste salle tendue de tapisseries et d'autres étoffes brillantes. Les tables sont recouvertes de nappes à franges, jonchées d'herbes; une d'entre elles, dite *grande table*, est destinée aux personnes les plus notables. Les convives sont conduits à leurs places par deux maîtres d'hôtel, qui leur apportent à laver. La grande table est garnie, par un maître d'hôtel, de salières d'argent, de gobelets couverts dorés pour les plus grands personnages, de cuillers et de *quartes* d'argent. Les convives mangent (au moins certains mets) sur des tranchoirs ou grandes tartines de gros pain jetés ensuite dans des vases dits *couloueres*. Pour les autres tables, le sel est placé dans des morceaux de pain creusés à cet effet par des officiers dits *porte-chappes*. Dans la salle est un dressoir garni de vaisselle et de différentes espèces de vins; deux écuyers placés auprès de ce dressoir donnent aux convives des cuillers propres, leur versent le vin qu'ils demandent et retirent de la table la vaisselle salie; deux autres écuyers font porter les vins au dressoir de la salle : un valet placé sous leurs ordres est uniquement occupé à tirer le vin des tonneaux. Les plats formant trois, quatre, cinq ou même six services, dits mets ou assiettes, sont apportés par des valets et deux écuyers des plus *honnestes*. (Dans certains repas de noces le marié marchait devant, avec eux.) Les plats sont posés sur les tables par un *asséeur* assisté de deux serviteurs. Ces derniers enlèvent les restes et les remettent aux écuyers de cuisine qui doivent les mettre à part et les conserver. Après les mets ou assiettes, les tables sont couvertes de nouvelles nappes, et l'entremets est alors apporté. Ce service, le plus brillant du repas, se compose de plats sucrés, de gelées de couleur avec armoiries, etc., puis d'un cygne, de paons ou de faisans revêtus de leurs plumes, ayant le bec et les pattes dorés, et placés au milieu de la table sur une sorte d'estrade. A l'entremets, qui ne figure pas dans tous les menus, et, à son défaut, au dernier mets ou service, succède la *desserte* (compotes, fruits, *dessert*); l'*issue*, ou sortie de table, composée le plus souvent d'hypocras et d'une sorte d'oublie dite *mestier*, ou, en été, l'hypocras étant hors de saison à cause de sa force, de pommes, de fromages, et quelquefois encore d'autres pâtisseries et sucreries. Le *boute-hors* (vin et épices) termine le repas : on se lave les mains, on dit les grâces, puis on passe dans la *chambre de parement* ou salon. Les domestiques succèdent alors aux maîtres et dînent après eux; on apporte ensuite aux convives du vin et les *épices de chambre* (dragées, sucre rosat, écorce d'oranges confites, etc., et chacun se retire alors chez soi. » Il peut paraître singulier, comme le remarque l'éditeur, qu'un ouvrage semblable ait pu rester si longtemps dans l'oubli le plus complet. On en connaît jusqu'ici trois manuscrits. Le plus ancien, qui a fait partie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, est aujourd'hui en la possession d'un bibliophile français; un autre, décrit par M. de Reiffenberg, dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique pour 1843*, est dans cette bibliothèque, et provient également de celle des ducs de Bourgogne; le troisième, copié sur le pre-

mier, appartient aujourd'hui à l'éditeur, qui l'a acquis à la vente de M. Huzard. C'est d'après ces trois manuscrits que M. Pichon a établi le texte du *Ménagier de Paris*. Les soins qu'il a donnés à ce travail, les notes et éclaicissements nombreux dont il l'a accompagné, témoignent de sa consciencieuse érudition, déjà connue par d'autres publications du même genre. Une ample table générale des matières termine l'ouvrage.

*Fables*, par Anatole de Ségur. Imprimerie de Hennuyer, aux Batignolles; librairie de Lévy, à Paris, in-18 de 232 pages. — D'ingénieuses pensées et des vers faciles recommandent ce recueil de fables; début très-heureux d'un jeune poëte, qui porte un nom depuis longtemps cher aux amis des lettres.

*Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie*, par Sergente Haussmann, délégué commercial, attaché à la légation de M. Lagrenée, ministre plénipotentiaire de France, pendant les années 1844, 1845, 1846. Imprimerie d'Olivier, à Poissy; à Paris, chez G. Olivier, éditeur, et Sagnier et Bray, 3 vol. in-8°.

*Restauration des sciences philosophiques; Introduction à l'étude de la philosophie*, par V. Gioberti, traduite sur la seconde édition italienne, par l'abbé Tourneur et l'abbé Défourny, professeurs au petit séminaire de Reims, précédée d'un aperçu sur le système de l'auteur. Reims, imprimerie de Jacquet, Paris, librairie de Lecoffre et comp[ie], rue du Vieux-Colombier, 29, 1847, 3 vol. in-8°.

*Études cliniques sur les maladies des femmes appliquées aux affections nerveuses et utérines* et précédées d'essais philosophiques et anthropologiques sur la physiologie et la pathologie, par E. Mathieu, docteur en médecine de la Faculté de Paris. Paris, imprimerie de Bautruche, librairie de Baillière, rue de l'École de Médecine, in-8° de VII-833 pages, avec une planche. — Bien que le sujet spécial de ce livre échappe complétement à notre appréciation, nous croyons pouvoir signaler à l'examen des juges compétents quelques-unes des considérations philosophiques et anthropologiques présentées par l'auteur; par exemple son opinion sur la sorcellerie, les convulsions, le magnétisme, qu'il regarde comme des phénomènes nerveux et dont il retrace rapidement l'histoire, en citant les faits les plus remarquables; ses idées sur l'identité originelle des sexes dans l'espèce humaine, et la doctrine suivant laquelle il assigne à la femme un rang supérieur à celui de l'homme, sous le rapport organique, fixeront aussi l'attention, au moins par leur singularité.

---

## TABLE.



FIN DE LA TABLE.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

MARS 1848.

## *D'un ouvrage inédit de Roger Bacon, récemment trouvé dans la bibliothèque de Douai.*

PREMIER ARTICLE.

Occupés à rechercher et à recueillir les monuments de philosophie scholastique qui avaient pu échapper aux investigations de nos savant devanciers dans l'étude de cette grande époque de l'histoire de la philosophie, nous ne pouvions oublier cet ingénieux et infortuné franciscain, qui, à la fin du XIII[e] siècle, comprit la haute utilité des langues, enrichit l'optique d'une foule d'observations et même d'expériences importantes, signala le vice du calendrier Julien et prépara la réformation grégorienne, inventa la poudre à canon ou du moins la renouvela, qui, enfin, pour avoir été plus éclairé que son siècle dans les sciences physiques, en reçut le nom de *Doctor mirabilis*, passa pour un sorcier, et subit la longue et absurde persécution qui a consacré sa mémoire auprès de la postérité. Nous attachions d'autant plus de prix à retrouver quelque ouvrage inédit de Roger Bacon[1], qu'un examen attentif nous a laissé la conviction que, si par sa naissance Roger Bacon appartient à l'Angleterre, c'est en France et à Paris qu'il acheva ses études, prit le bonnet de docteur, enseigna, fit ses expériences et ses

[1] Sur Roger Bacon, voyez la IX[e] leçon, *Philosophie scholastique*, de l'*Esquisse d'une histoire générale de la philosophie*, t. II de la 2[e] série de nos COURS DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

découvertes, et, à deux reprises différentes, fut condamné à une reclusion plus ou moins dure par le général de son ordre, Jérôme d'Ascoli, dans ce fameux couvent des franciscains ou des cordeliers qui occupait le terrain de notre école actuelle de médecine. Nos recherches n'ont pas été infructueuses. Nous avons trouvé à la bibliothèque de Douai une copie, moderne il est vrai, mais assez bonne, d'un manuscrit de Roger Bacon, qui contient, avec des fragments de l'*Opus majus* et de l'*Opus minus*, un autre ouvrage presque entier de notre auteur, appelé *Opus tertium*. Disons d'abord en peu de mots quels sont ces trois écrits, dans quelles circonstances et à quelle époque ils furent composés.

Roger Bacon, né, selon l'opinion la plus accréditée, en 1214, à Ilchester, dans le comté de Sommerset, après avoir étudié à Oxford, vint, comme c'était alors la coutume, perfectionner ses connaissances à l'université de Paris. Il y prit le grade de docteur, et enseigna sur toutes les matières qui excitaient alors un grand intérêt, particulièrement sur la physique. Il acquit peu à peu une grande réputation; mais il devint suspect à son ordre, et nous savons certainement que, vers 1265, il lui avait été interdit, non-seulement d'enseigner, mais de communiquer ses écrits et ses opinions, lorsqu'un Français, ami des sciences et lui-même instruit [1], fut élevé à la papauté. Un peu avant de parvenir au pontificat, Clément IV, encore cardinal et évêque de Sabine, sur la grande réputation de Roger, lui avait fait demander ses ouvrages. Roger avait répondu qu'ayant reçu l'ordre de son général de ne faire connaître à personne ce qu'il écrivait, il ne pouvait satisfaire les désirs du cardinal. Celui-ci, devenu pape, ordonna, de son autorité souveraine apostolique, de faire cesser toutes ces prohibitions, et renouvela sa demande au savant franciscain. Cette lettre de Clément IV nous a été conservée [2]; elle est datée de Viterbe le 10 de juillet, deuxième année du pontificat de Clément, c'est-à-dire dans l'année 1266. C'est pour obéir à la volonté du Saint-Père que Roger rassembla tous les travaux qui l'avaient longtemps occupé en un grand corps d'ouvrage, qu'il confia à un de ses élèves pour le porter à Rome et le remettre entre les mains du

[1] Guy Foulques, né à Saint-Gilles, sur le Rhône, d'abord jurisconsulte distingué et secrétaire de saint Louis, entra dans l'Église à la mort de sa femme, et devint successivement archevêque de Narbonne en 1259, cardinal-évêque de Sabine en 1261, légat d'Urbain IV en Angleterre, pour apaiser la querelle d'Henri III et des barons, enfin pape en 1265. — [2] Wadding, t. II, p. 294 : « Volumus et « tibi per apostolica scripta præcipiendo mandamus, quatenus, nonobstante præ-« cepto prælati cujuscunque contrario, vel tui ordinis constitutione quacumque, « opus illud quo te dilecto filio Raymondo de Lauduno communicare rogavimus... « scriptum de bona littera nobis mittere quam citius poteris non omittas, etc. »

pape. Mais, comme les routes qui conduisaient à Rome étaient pleines de périls, comme aussi l'écrit destiné à Clément était volumineux et difficile à entendre, Roger Bacon prit le parti d'en faire un double, un abrégé qui pût mieux parvenir à son adresse et éclaircir les obscurités que pouvait renfermer le premier ouvrage: voilà pourquoi celui-ci a été appelé *Opus majus* et le second *Opus minus*. Samuel Jebb a imprimé à Londres, en 1733[1], l'*Opus majus*, et il en a été donné à Venise une édition nouvelle en 1750. L'*Opus minus* n'a jamais été publié; il y en a plusieurs manuscrits plus ou moins incomplets en Angleterre et en France[2]. Cependant la précaution que Roger Bacon avait prise d'envoyer à Clément IV une sorte de duplicata de sa première missive ne lui parut pas suffisante : dans l'ardent désir de complaire au Saint-Père et d'obtenir sa protection, il en fit une troisième copie destinée à remplacer l'*Opus majus* et l'*Opus minus*. Tel est l'*Opus tertium;* c'est le dernier mot de l'auteur, la dernière et la meilleure expression de sa pensée. Et la date de cet écrit ne peut pas être contestée. L'*Opus tertium*, comme l'*Opus majus* et l'*Opus minus*, ont été certainement composés entre la lettre de Clément IV, datée de Viterbe en 1266, et la mort de ce pontife arrivée en 1268, et qui, en ôtant à Roger son seul protecteur, le livra sans défense aux persécutions de plus en plus violentes de ses ennemis.

L'*Opus tertium* est encore inédit comme l'*Opus minus*, et il n'est connu que par ce qu'en dit Jebb dans la préface de l'*Opus majus*. Le savant éditeur le cite souvent d'après le manuscrit de la bibliothèque Cottonienne, déposé aujourd'hui au Musée britannique de Londres. Mais jusqu'ici personne n'avait soupçonné qu'il y en eût en France une copie. La *Bibliotheca bibliothecarum* ne fournissait, à cet égard, aucune indication. L'inventaire des livres de la bibliothèque publique de la ville de Douai, publié à Douai en 1820[3], fait mention, à la page 648, d'un manuscrit petit in-4°, avec ce titre : *Rog. Baconis grammatica græca*. Accoutumés à nous défier des titres des manuscrits, et sachant bien qu'en fait de découvertes il faut faire mille tentatives inutiles pour

[1] « Fratris Rogeri Bacon, ordinis minorum, ad Clementem quartum, pontificem « Romanum, ex ms. cod. Dubliniensi cum aliis quibusdam collato, nunc primum « edidit S. Jebb, m. d. Londini, 1733, gr. in-fol. — Fratris Rogeri Bacon, ordinis « minorum, opus majus ad Clementem IV, pontificem maximum, primum a S. Jebb « m. d. Londini editum 1733, nunc vero diligenter recusum. Venetiis, 1750, pet. « in-fol. » — [2] La bibliothèque Mazarine possède un beau manuscrit coté n° 1271, de la fin du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle, où se trouve la troisième partie de l'*Opus minus*. — [3] Cet inventaire a été reproduit par M. Hœnel dans ses *Catalogi librorum mss.* p. 159.

en voir une seule réussir, nous voulûmes savoir ce que c'était véritablement que ce manuscrit annonçant une grammaire grecque de Roger Bacon; et, en ayant obtenu la communication, grâce à l'obligeance du bibliothécaire de la ville de Douai, M. Duthilleul, et à la libéralité de l'administration municipale, nous nous assurâmes qu'il contenait non-seulement des morceaux de la grammaire grecque indiquée dans le titre, mais encore un bon nombre de fragments d'autres ouvrages de Roger Bacon, et entre autres l'*Opus tertium*.

Le manuscrit de Douai est un in-4° sur papier, d'une écriture du XVII<sup></sup>e siècle, fine et remplie d'abréviations. Il renferme cinq fragments plus ou moins étendus de Roger Bacon :

1° Des parties considérables d'une grammaire grecque; et, comme ce fragment de grammaire est au commencement du volume, la personne qui a fait le catalogue ne s'est pas donné la peine de parcourir le volume jusqu'au bout, et elle lui a donné pour titre celui du morceau qu'elle rencontrait en ouvrant le livre: « Rog. Baconis grammatica græca. « Primus hic liber voluminis grammatici circa linguas alias a latina, qui « est de grammatica græca, habet partes tres, etc. » Ainsi ce n'est que le premier livre d'un traité sur la grammaire et les langues; et ce traité est vraisemblablement la première partie de l'*Opus minus*, car un passage de cet ouvrage, cité par Jebb dans sa préface, p. XVI, nous apprend qu'il était composé de plusieurs parties, dont la première comprenait la grammaire de diverses langues et la logique : ce premier fragment a quarante-huit feuilles.

2° Le second fragment a vingt feuilles; il est sans titre, et traite de chronologie : « Distinguimus autem hoc opus in tres partes; prima con« tinet ea quæ naturaliter sunt de scientia computi; secunda ea quæ « auctoritate et usu; tertia continet tabulas et rationes tabularum; prima « pars habet capitula 21, etc. » Notre manuscrit ne contient que la première de ces trois parties; et encore n'a-t-elle que sept chapitres au lieu de vingt et un; c'est évidemment l'écrit dont parle Jebb, et qu'il appelle, *Præf.* p. XVII, *Computus naturalium*, d'après le manuscrit qu'il avait sous ses yeux.

3° et 4°. Le troisième et le quatrième fragment sont tirés de l'*Opus majus*. Le troisième, de onze feuilles, a pour titre : *Pars sexta operis majoris; de scientia experimentali.* Le quatrième, qui a dix-sept feuilles, est la cinquième partie de l'*Opus majus;* il est intitulé : *Tractatus R. B. de speciebus; pars prima de generatione specierum*, subdivisée en six chapitres; *pars secunda de multiplicatione specierum*, subdivisée en quatre chapitres, dont le quatrième ne paraît pas terminé.

5° Ici au milieu du volume et s'étendant jusqu'à la fin, est l'*Opus tertium*, comprenant quatre-vingt-deux feuilles : *Rogeri Baconis ordinis fratrum, minorum opus tertium, ad Clementem papam*. Cet ouvrage contient soixante-quinze chapitres; mais il y a une lacune de treize chapitres du trente-huitième au cinquante-deuxième; malgré cette lacune, il forme un traité suivi et régulier, qui nous a paru mériter à tous égard une étude approfondie.

Notre premier soin a été de réparer la lacune considérable que présentait le manuscrit de Douai, en faisant collationner ce manuscrit avec celui du Musée britannique de Londres [1]. Cette collation [2] a produit des résultats satisfaisants; elle a comblé toute la lacune qui s'étendait du chapitre XXXVIII au chapitre LII, et elle a fourni une addition considérable et précieuse au chapitre Ier, sans parler d'une foule de bonnes variantes dans tout l'ouvrage. De plus, le manuscrit du Musée britannique, qui se termine au même point que celui de Douai, semble indiquer que le traité de Roger Bacon est ainsi complet, puisqu'à la fin de ce traité se trouvent ces mots : *Explicit summa fratris Rogeri Baconis ad mentem papam,* comme il commence par ceux-ci: *Opus tertium fratris Rogeri. Incipit summa fratris Rogeri Baconis ad Clementem papam.*

L'*Opus tertium* peut être divisé en deux parties : l'une qui sert, en quelque sorte, de préface et contient des réflexions préliminaires sur l'auteur, sur sa situation, sur ses travaux et le dessein de son ouvrage; l'autre, qui est un résumé de l'*Opus majus*. La première partie est

[1] Voici la description du manuscrit britannique, telle que la donne le catalogue de la bibliothèque Cottonienne, imprimé par ordre du parlement : « A catalogue of « the manuscripts in the Cottonian library deposited in the British museum. In-fol. 1802.—« Tiberius C. V. codex partim membran. partim chart. in-fol. min. fol. 290, « sec. XXV. I. Fratris Rogeri Bacon, opus tertium sive summa ad Clementem pa- « pam. Quam dicit in præfatione se ad veritatem et perfectionem utriusque operis « præcedentis composuisse. In hoc agit de sapientiæ principalibus radicibus, floribus « et fructibus. Subjunguntur tractatulus duo de præpositionibus et vocabulis Græcis « et tertium de divinatione per somnia, fol. 1. II. Ejusdem majoris operis pars « quarta in qua ostenditur potestas mathematica in scientiis et rebus mundi, fol. 49. « III. Ejusdem opus minus circa sapientiam ostendens, fol. 120. (*a*) Quæ sunt causæ « propter quas omnis homo semper vacare debet sapientiæ. (*b*) Quæ sint necessaria « ad eam. (*c*) De modis et viis quibus debet eam requirere. (*d*) Quæ sint impedi- « menta illius. In fine scribitur manu recentiore : « Quantum huic tractatui desit « (modo ne auctor imperfectum reliquerit) conjicere licet ex propositione dicendo- « rum supra posita, cap. VI, fol 129, lin. ultima. IV. Registrum terrarum hospitalis « B. Thomæ, fol. 156. » — [2] Nous la devons M. Teulet, un des élèves les plus distingués de l'École des chartes, aujourd'hui employé et bibliothécaire aux Archives.

de beaucoup la plus importante : elle répond à ce qu'on appelle le préambule, τὸ προοιμίον, *procemiam*, dans les commentaires alexandrins des dialogues de Platon ou des ouvrages d'Aristote. C'est là qu'ordinairement l'auteur, en nous entretenant du but particulier qu'il s'est proposé et en comparant ses travaux avec ceux de ses devanciers, nous fournit de curieux documents sur des personnages ou sur des écrits ensevelis dans la nuit des siècles. Le préambule de l'*Opus tertium* ne comprend pas moins de vingt et un chapitres, qui forment cinquante pages in-folio de notre copie. Il n'y a là aucune répétition de ce qui se trouve dans l'*Opus majus*. Tout y est nouveau, et du plus grand intérêt pour l'histoire de Roger Bacon, dans cette période de sa longue et laborieuse carrière, comme pour l'histoire de la philosophie en général, et singulièrement de la philosophie naturelle, dans la dernière moitié du XIII[e] siècle. Il nous semble donc utile de faire connaître en détail cette précieuse introduction.

Le premier chapitre, imparfait dans le manuscrit de Douai, est beaucoup plus étendu dans le manuscrit britannique, et il abonde en détails qui mettent en lumière le rapport de l'*Opus tertium* aux deux écrits qui l'avaient précédé. Jebb s'en est déjà servi pour le même objet; mais nous en donnerons une analyse bien plus ample, et nous placerons sous les yeux du lecteur les passages les plus importants. En voici le début, où la suite, le progrès et le caractère de l'*Opus majus*, de l'*Opus minus* et de l'*Opus tertium*, sont nettement marqués. Il y est dit, de la manière la plus expresse, que l'*Opus minus* n'est pas un simple abrégé de l'*Opus majus*, mais qu'il contient aussi des parties qui manquaient à celui-ci, et que de même l'*Opus tertium* ne résume pas seulement, mais complète les deux premiers ouvrages, et renferme une foule de choses qui ne sont point ailleurs.

« Sanctissimo patri ac domino, domino Clementi, Dei providentia « summo pontifici, Suæ Sanctitatis servus pedum oscula beatorum. « Vestræ sapientiæ magnitudini duo transmisit genera scripturarum, « quorum unum est principale, in quo propter vestræ celsitudinis reve- « rentiam et officii dignitatem, qua totius mundi utilitas debet procu- « rari, prout potui propter impedimenta, et ut memoriæ occurrebat, « sapientiam philosophiæ conabar usque ad ultimam sui deducere po- « testatem. Et ideo comprehendi eam non solum absolute ut secun- « dum se consideratur, sed ut ministrat sapientiæ divinæ, ut est utilis « Dei Ecclesiæ, et secundum quod est necessaria reipublicæ fidelium « dirigendæ, et quomodo multum est efficax ad infidelium conversio- « nem, et ut illi qui converti non possunt non minus per opera sa-

« pientiæ quam per laborem bellicum reprimantur...... Sed propter « viarum maxima pericula et amissionem operis possibilem, necesse « fuit ut aliud opusculum formarem in quo principalis scripturæ inten- « tionem aperirem, ut etiam labor meus vestræ clementiæ innotescat, « quatenus habeatis exemplar quo ad memoriam revocetis quid a sa- « pientibus mundi hujus petere debeatis. Quoniam etiam voluminis « quantitas magna est, propter quam oportuit ipsum in quatuor dividi, « et occupationes sedis apostolicæ graves sunt et multifariæ, cogitavi ut « sub quodam compendio videretis quod latius in majori opere est « diffusum; difficilia enim multa tractantur quæ ardua sunt intellectu « et opere graviora; ideoque velut introductorium volui secundam pa- « rare scripturam quatenus difficultas primi operis mitigetur. Memoria « etiam invalida, quæ rerum multitudine gravatur, aliqua prius omise- « serat quæ in hoc opere inseruntur utiliter; et impedimentorum reme- « dia priorum nactus, potui aliqua addere necessaria quæ prius ponere « non valebam. Tantarum etiam rerum admiranda sublimitas quanto « sæpius revolvitur, tanto elucescit clarius, suavius redolet, dulcius ama- « tur. Nam sive per diversos sapientes tractatur, sive per eumdem diver- « sis temporibus et scripturis, vix ad fundum venitur in quo positæ sunt « radices. Veritas enim in alto latet et in profundo posita est; ut ait Se- « neca de Beneficiis et in quarto Naturalium; et intellectus noster se « habet ad ea quæ in sua natura manifestissima sunt, sicut oculus ves- « pertilionis ad lucem solis, ut summus philosophorum Aristoteles con- « testatur [1]. Unde licet mens multorum, puerili stultitia evanescens, « delicata mollitie muliebri familiaris pigritiæ fastidiat omnia, tamen « animus sapientiæ studiosus non solum de veritate in veritatem novam « avide discurrit, sed eamdem repetitam cum delectatione præsentat « quia in eadem veritate sunt gradus quasi infiniti.......... Sed sicut « propter has rationes opus secundum ad intelligentiam et complemen- « tum primi composui, sic propter easdem hanc tertiam scripturam « formavi ad intellectum et perfectionem utriusque operis præcedentis. « Nam quam plura hic adduntur magnifica, decorem sapientiæ conti- « nentia, quæ in locis aliis non habentur. »

On rencontre dans l'*Opus tertium* la mention perpétuelle et de fréquentes citations de l'*Opus minus* : en sorte que tous ces passages, réunis ensemble et joints aux fragments que contiennent plusieurs manuscrits d'Angleterre et de France, pourraient nous aider à reconstruire au moins l'ordre et l'enchaînement de cet ouvrage. Nous signalerons la première

[1] *Métaphysique*, liv. II, ch. 1.

page du chapitre IX, la troisième du chapitre X : « In opere minore ubi « loquor de potestate studii theologiæ; » la quatrième du chapitre XI où Roger déclare qu'il a parlé de mathématiques dans son *Opus secundum;* la fin du chapitre XII, le commencement du chapitre XXI, plusieurs endroits du chapitre XXV; le chapitre XXVI : « In secundo opere ubi de « cœlestibus egi, » et plus loin : « In opere minori ubi de cœlestibus trac- « tavi, » enfin la première et la dernière page du chapitre LXXV. Nous nous bornons à indiquer ces passages; mais le chapitre Ier, que nous analysons, en renferme un sur lequel nous insisterons davantage, parce qu'il reproduit textuellement le commencement même de l'*Opus minus*. En effet, après l'exorde que nous avons donné presque en entier, Roger Bacon ajoute : « Comme Cicéron, à son retour de l'exil, remerciait « humblement le sénat romain, ainsi en me rappelant l'exil de dix an- « nées que j'ai subi, le silence qui a été imposé à ma bouche et à ma « plume, en voyant un grand pontife me tirer de l'oubli et en quelque « sorte du tombeau et me demander mes pensées et mes ouvrages, trans- « porté de reconnaissance, après avoir baisé les pieds de Votre Sainteté, « j'élevais mon style dans mon second écrit jusqu'à votre Grandeur, et je « commençais en ces termes. » Nous sommes donc bien sûrs de posséder le commencement de l'*Opus minus*, et il serait même possible que l'introduction entière de l'*Opus tertium*, composée, comme nous l'avons dit, de vingt et un chapitres, fût à peu près celle de l'*Opus minus;* car, dans le chapitre XXI, à la fin de l'introduction, on trouve ces mots : « Post hæc et hujus modi tradita in opere secundo incepi descendere ad « partes primi, » c'est-à-dire : « Telle est l'introduction que j'avais mise à « l'*Opus minus;* cette introduction achevée, je passais aux différentes par- « ties de l'*Opus majus*. » Cependant, il faut remarquer que, dès le chapitre II et dans d'autres chapitres, Roger Bacon recommence à parler de l'*Opus tertium*, ce qui prouve que notre introduction contient au moins des parties toutes nouvelles. D'ailleurs, celle de l'*Opus minus* ayant péri et ne se retrouvant dans aucun manuscrit, le travail que nous faisons sur l'une, dans la perte de l'autre, conserve tout son intérêt. Et il est bien certain que la fin du premier chapitre reproduit l'exorde de l'*Opus minus*. Le style, comme le dit Roger Bacon, est monté à un certain ton de vivacité et de grandeur : « Primo igitur in secundo opere, secundum formam epi- « stolæ Marci Tullii post exilium revocati humiliantis se et congratulantis « senatui Romano, recolens me jam a decem annis[1] exulantem, quantum

[1] Ceci prouve, avec d'autres détails qui viendront après, qu'en 1266 Bacon avait déjà subi une longue disgrâce.

« ad famam studii quam retroactis temporibus obtinui meam parvitatem « recognoscens et ignorantiam multiplicem ac os elingue et calamum « stridentem, vestramque sapientiam admirans quod a me jam omnibus « inaudito et velut jam sepulto et oblivione deleto sapientales scriptu- « ras petere dignetur, secundo assurgens vestræ clementiæ, exordium « sermonis capiens, post pedum oscula beatorum, stylum altius elevando « propter vestram celsitudinem, sub iis verbis incepi perorare.

« Cum tantæ reverentiæ dignitas, sapientiæ scaturiens plenitudinem, « indicibilis nitor vernans eloquentiæ, me indignum ut transmitterem « sapientales scripturas excitaverit, si admiratione deficiam, si minus « congratuler tantæ dignationi, si elinguis efficior, si calamus scriben- « tis vacillat, supplico ne solum meæ imbecillitati sed vestræ inclina- « tionis ingenti miraculo adscribatur. Attonitus enim et oppressus gloria « scribentis, nec valens satis admirari sublimitatem præcepti, non ha- « beo quid dignum respondeam.... Caput enim Ecclesiæ plantam pedis « indignam requirit, vicarius salvatoris et orbis totius dominator me vix « numerandum inter partes universi sollicitare dignatur; sol sapientiæ « mundum irradians, vas admirabile, opus excelsi, hominem ignoran- « tiæ multiplici caligine involutum mandati sui radio penetrans, sapien- « tium jubet exprimere monumenta; dux verbi, deliciis affluens rheto- « ricis, balbutienti et non solum phaleras urbani sermonis sed ipsa « exordia mendicanti præcipit ut scriberet, scripturas destinaret. Sane « etsi mandati gloria, cum sit quiddam immensum et infinitum propter « scribentis majestatem, opprimitur mea infirmitas, quia tum ejusdem « virtute potenti sentio meipsum super vires proprias elevatum [1], con- « cipio spiritus fervorem, assurgo in vigorem, congratulor affectu ple- « nissimo et de tanta dignatione mandantis abundanter exulto..... Bene- « dictus igitur sit Deus et pater Domini nostri Jesu-Christi, qui super « solium regni sui principem exaltavit sapientem, qui de studio sapien- « tiæ cupit utile cogitare. Prædecessores quidem Vestræ Beatitudinis « aliis Ecclesiæ negotiis occupati, insuper contumacibus et tyrannis « multipliciter gravati, animos ad studii regimen non laxarunt; sed « auctoritate Dei dextra virtutis vestræ vexillum triumphale de cœlo « laxavit, gladium exemit, utrasque contrarias partes in infernum deje- « cit, pacem restituit Ecclesiæ, omnibus fidelibus acquisivit lætitiæ « principatum, propter quod vestri sensus inexhausta profunditas tem- « pus considerationibus opportunum sapientalibus magnifice præparavit,

[1] Le manuscrit britannique, qui seul contient cette partie du premier chapitre, donne : « Super vires proprias *alicujus* elevatum. »

« cum sedatis perturbationibus anima fit sapiens ac prudens.... Illi qui « præsunt debent esse solliciti de studii salutifera promotione, quoniam « studio sapientiæ in quocumque neglecto virtutum in eodem opera « negliguntur. Nam, ut philosophi tertio *De anima* utar eloquio, intel- « lectus speculativus veritatis per extensionem ejus ad amorem boni « fit practicus. Ratio enim prævia est rectæ voluntati et eam dirigit in « salutem. Non enim operamur bonum nisi scitum, nec malum nisi co- « gnitum evitamus. Ignorantia enim, dum durat, remedium contra mala « non invenit, quoniam homo tenebris ejus obscuratus ruit in pecca- « tum, sicut cæcus in foveam; propter quod nullum periculum igno- « rantiæ comparatur. Qui enim veritatem novit, etsi aliqua, quæ agenda « sunt, negligit, habet tamen unde ad conscientiam redeat, et doleat « de commissis, et caveat de futuris; et ideo nihil dignius est studio « sapientiæ per quam omnis ignorantiæ caligo fugatur, et mens humana « illustratur, et omnia bona eligit, singula mala detestatur. Cæterum « studiosi non solum sibi prosunt, sed Ecclesiæ omni gradu regendo « proferuntur, et principum rectores effecti totum vulgus dirigunt lai- « corum, hæreticos et cæteros infideles convertunt, dantque consilia « reprimendi obstinatos et ad mortem æternam præstitos. Ergo totius « mundi utilitas a studio sapientiæ dependet, et a sensu contrario ejus « damno mundus confunditur universus. »

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

---

COURS ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE, *par M. V. Regnault, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à l'École polytechnique et de physique expérimentale au Collége de France,* 2 vol. grand in-18, dit format anglais, avec gravures en bois accompagnant le texte. Tome I^er^, 1^re^ partie; à Paris, 1847, chez les libraires Victor Masson, place de l'École de Médecine, n° 1, Langlois et Leclerc, rue de la Harpe, n° 81.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans mon premier article, j'ai exposé l'ensemble des phénomènes que nous présentent les corps matériels; et j'ai fait connaître les no

[1] Pour le premier article, voir le cahier de février 1848.

tions générales que l'expérience nous donne sur leur constitution mécanique, dans les états divers où nous les pouvons observer. J'ai montré la physique, étudiant les conditions actuelles d'existence de ces corps, et s'appliquant à constater, à définir par des mesures, toutes les modifications qu'on peut leur faire subir, sans que la portion pondérable des molécules distinctes qui les composent en reçoive des altérations permanentes; la chimie, au contraire, s'attaquant à ces molécules mêmes, pour les désagréger ou les réagréger en d'autres groupes corpusculaires formant des systèmes matériels différents. J'ai dit aussi quelles sont les forces naturelles et les agents physiques dont la science dispose pour effectuer ces opérations. Il reste maintenant à voir comment elle les emploie à cet usage, quel monde nouveau de vérité elle nous découvre, jusqu'où elle nous y conduit. L'ouvrage de M. Regnault est précisément disposé suivant cet ordre d'idées, et nous n'avons plus qu'à le suivre.

Dans une introduction concise, trop concise peut-être, il caractérise par des exemples simples les phénomènes qui appartiennent spécialement à la physique, ou spécialement à la chimie. Il emprunte ensuite à la première de ces sciences la divisibilité des corps matériels en particules d'une petitesse insaisissable, ayant dans chacun d'eux une individualité propre, et dont le seul mode d'agrégation diversement varié les constitue à l'état occasionnel de solide, de liquide, ou de gaz. Mais, pour appliquer ces résultats aux opérations de la chimie tout expérimentales, il ne s'engage pas à chercher de quelle cause, naturelle ou abstraite, ils peuvent réellement dépendre. Il se borne à les représenter, selon l'usage général des chimistes, comme effectués par un pouvoir d'interposition quelconque, dont l'effet observable est attractif dans les solides, nul dans les liquides, répulsif dans les gaz, et que l'on appelle généralement la *force d'agrégation* ou *de cohésion*. Ayant ainsi ordonné les phénomènes d'ensemble, il signale les phénomènes spéciaux qui s'opèrent dans la substance pondérable des particules mêmes, et à la suite desquels leur composition ou leur constitution se trouve matériellement changée. Pour ceux-ci encore, il se conforme à l'énoncé habituel que les chimistes en donnent; et il les présente comme ayant une cause propre, appelée généralement *la force d'affinité* ou *l'affinité*, sans caractériser d'ailleurs celle-ci autrement que par les opérations qu'on lui attribue.

M. Regnault ne pouvait se dispenser d'exposer ces conceptions, je devrais plutôt dire ces énoncés des chimistes, au commencement de son ouvrage; car ils sont présentés dans presque tous les livres de

chimie comme les préliminaires de la science, et il fallait bien qu'il les fît connaître à ses lecteurs. Mais, si l'on y regarde de près, on verra qu'il les emploie uniquement pour spécifier l'ordre de phénomènes, généraux ou moléculaires, sur lequel il veut appeler actuellement l'attention, et jamais avec le caractère d'empirisme mécanique qu'on a coutume d'y attacher. Son esprit était trop imbu d'idées mathématiques pour ne pas sentir ce qu'une telle application aurait ici de vague et d'inexact, malgré l'apparence de sévérité expérimentale dont la plupart des chimistes croient la revêtir. En mécanique, le mot *force* désigne une cause de mouvement, dont les effets observables peuvent seuls être introduits dans le raisonnement ou le calcul, à l'état de quantités. Cela exige, pour première condition, que l'on définisse l'élément matériel auquel la force s'applique, et la direction du mouvement qu'elle tend à lui imprimer. Maintenant, si vous considérez la complication des phénomènes généraux et moléculaires qui s'opèrent dans les corps matériels, comment pourrez-vous attacher ces notions précises à la force d'agrégation et à la force d'affinité, entre lesquelles vous voulez les répartir? et qu'y a-t-il de plus contraire à la raison que de les attribuer ainsi à deux forces simples, distinctes l'une de l'autre, quand ils s'accomplissent évidemment sous l'influence d'une infinité de forces, dont les caractères sont divers, que l'on ne saurait définir, et qui agissent toujours simultanément? Cette fausse application des idées mécaniques infecte toutes les sciences expérimentales, étant merveilleusement commode pour les interprétations vagues. Nous avons ainsi la force vitale, la force d'organisation, la force d'endosmose, tant d'autres que l'on crée chaque jour. Une fois le mot admis, son sens figuré se prend comme vrai et réel. Voyez, par exemple, la fécondité philosophique de cette espèce de *pouvoir prochain* que les chimistes appellent l'*affinité*. Quand il commence à s'introduire, Boerhaave se le représente comme une sorte d'affection sentimentale, quelque chose d'analogue au mariage : il aurait pu y trouver le divorce. On ne dit guère autrement aujourd'hui, mais on s'explique moins. Il semblerait aussi qu'on y reconnaît diverses nuances, comme dans les amitiés; car nous avons des affinités simples, doubles, électives, prédisposantes, auxquelles il a fallu ajouter une façon de mesmérisme auxiliaire, la *force catalytique*. J'admets volontiers que ces mots ne sont vraiment que des étiquettes, qu'on emploie pour signaler des classes de faits très-réels, paraissant avoir des modes spéciaux d'accomplissement, et qu'il est indispensable de distinguer dans les opérations pratiques. Mais, pour ce but, il aurait suffi d'attribuer à chaque classe de phénomènes une dénomination con-

ventionnelle tirée de ses caractères généraux, à la manière des naturalistes; et cela aurait mieux valu que d'en choisir qui semblent leur donner pour causes autant de forces mécaniques propres, impossibles à définir, dont l'individualité n'est qu'illusion. Néanmoins, celles-ci étant passées en usage, il fallait bien qu'on les trouvât dans le livre élémentaire de M. Regnault. Mais, quand il mentionne chacune de ces expressions pour la première fois, il rapporte immédiatement le phénomène complexe qu'on a voulu lui faire désigner; après quoi il n'en fait aucune application et ne les reproduit jamais. Peut-être a-t-il espéré qu'on aurait moins de répugnance à les abandonner comme inutiles, qu'à les répudier comme fausses.

Après ces préliminaires, il expose un fait général, l'un des plus importants que la chimie ait reconnus. On l'appelle *la loi des proportions multiples*. Dans les sciences expérimentales, le mot *loi* désigne une relation, géométriquement ou numériquement définissable, qui s'observe entre les différents termes d'une série de faits; et, quand on a reconnu par des épreuves nombreuses qu'elle s'y réalise toujours, on la suppose, par induction, être une conséquence nécessaire du mécanisme par lequel ils sont opérés. Cette induction devient plus forte, quand on peut découvrir des raisons physiques qui la justifient; et elle atteint le terme de la certitude humaine, si l'on peut extraire de la loi son principe mécanique, puis redescendre de là aux faits par le calcul. Ce dernier degré de vérification est bien rarement accessible; souvent même on glisse fort légèrement sur les deux premiers, ce qui fait des lois très-fragiles. Celle que nous allons examiner n'est, jusqu'à présent, qu'à l'état d'induction immédiate, mais elle offre toutes les apparences d'une nécessité mécanique.

L'expérience prouve que deux corps simples A et B peuvent se combiner moléculairement, de manière à former d'autres corps ayant des constitutions individuelles propres, distinctes de la leur, et souvent fort différentes entre elles. Cette individualité se reconnaît parce que le système résultant, gazeux, liquide ou solide, peut être graduellement comprimé, dilaté, amené à l'état de cristallisation, et généralement soumis à toutes les épreuves physiques non violentes, même à des actions chimiques d'une énergie restreinte, sans que ses particules se résolvent dans leurs éléments simples. Les systèmes complexes qui présentent ces caractères de stabilité s'appellent *des combinaisons définies*. Quand on les décompose, on trouve que, dans chacune d'elles, les corps primitifs A et B se sont toujours unis suivant certaines proportions fixes de poids, conséquemment aussi de masse, lesquelles va-

rient seulement de l'une à l'autre, par intermittences brusques. Sans doute les principes impondérables y entrent aussi en quantités diverses, peut-être à des états différents; mais, comme ils échappent à nos balances, ces particularités restent ignorées.

N'ayant donc ici de mesurable que des rapports de masses, prenons, dans nos analyses, un poids constant $a$, du corps A, et désignons par la lettre $b$ le poids variable du corps B, qui s'y trouve associé dans chacune des combinaisons diverses que nous avons obtenues. Nous verrons aussitôt que les valeurs du poids $b$ procèdent toujours par une échelle discontinue de nombres très-simples; par exemple, 1, 2, 3, 4; 5, 6, 7; ou encore par des fractions de ces nombres, telles que $\frac{1}{3}$, $\frac{5}{4}$, etc. Tous les termes de cette échelle n'ont pas pu être jusqu'à présent réalisés dans une même série des combinaisons de deux corps simples. Mais on la complète en les tirant de séries différentes; et, quand on en trouve de ce genre qui excèdent ses limites, les combinaisons qui les présentent ne satisfont plus aux conditions de stabilité mentionnées plus haut. Des actions très-faibles, souvent même physiques, suffisent pour les résoudre en d'autres, comprises dans les termes inférieurs de la série des nombres. Ces intermittences de possibilité et d'impossibilité qui se manifestent ainsi dans l'association chimique des molécules de deux substances simples, en groupes complexes permanents, s'interprètent avec une entière évidence par les principes de la mécanique générale. En effet, chacun de ces groupes doit se concevoir comme une sorte de nébuleuse cométaire, où les molécules simples des deux substances, prises en nombres inconnus, mais dans certaines proportions connues de masse totale, sont retenues ensemble par le concours de toutes les forces qui agissent sur elles, et qui résistent avec plus ou moins d'énergie à leur séparation par delà certaines limites de distance. Or, tout système matériel ainsi composé a des conditions d'existence stable ou instable, attachées à la distribution, au nombre, et à la pondération de ses parties; de sorte que son individualité ne peut se maintenir, ni même s'opérer, qu'autant que les conditions de stabilité s'y réalisent; et, comme elles constituent des états exceptionnels, ces états sont, en général, intermittents. Nous en avons un exemple dans le système particulier que forment dans le ciel Saturne et ses anneaux. Ils tournent individuellement autour de la planète sans tomber sur elle, et en se maintenant séparés les uns des autres, non pas comme enchaînés sur des cercles fixes, mais continuellement agités par une sorte de trépidation qui a des limites d'amplitudes assignées et restreintes. Si donc, comme on peut le croire, ces anneaux, maintenant solides, résultent

de condensations partielles opérées dans une vaste atmosphère gazeuse, autrefois existante autour du globe de Saturne déjà formé, leur disjonction actuelle atteste que, dans les circonstances de composition, de température, d'attraction et de mouvement où cette masse gazeuse se trouvait alors, l'ensemble des forces qui la sollicitaient a rendu mécaniquement impossible ou instable toute agrégation de ses particules qu'on supposerait s'être formée dans les espaces qui les séparent. Celles qui existent aujourd'hui ont persisté, parce que, dans les conditions de lieu, de configuration, de masses et de mouvements où elles se sont établies, les perturbations qu'elles ont eu à subir n'ont pu leur imprimer que des déplacements restreints, et des agitations insuffisantes pour empêcher leur concentration en systèmes annulaires distincts. Voilà encore ce qui maintient actuellement ces anneaux, devenus solides, contre les efforts de leurs réactions mutuelles, et des attractions étrangères auxquelles ils sont exposés. Cette stabilité d'état dans le mouvement, cet équilibre mobile comme on l'appelle, se retrouve dans toutes les parties du mécanisme de la nature. C'est la condition indispensable de leur durée. C'est encore de la même condition, accomplie ou non accomplie, que doivent dépendre la persistance ou l'instabilité des groupes complexes qui se forment dans les combinaisons chimiques des corps entre eux, sous l'influence variée des agents impondérables, qui occupent les espaces où elles s'accomplissent. Concevez un de ces groupes constitué suivant un certain mode d'arrangement de ses molécules élémentaires, qui les maintient dans un état actuel d'équilibre, ou peut-être de mouvement vibratoire; puis, supposez qu'une action externe et passagère vienne troubler tant soit peu cet arrangement sans le rompre, l'abandonnant ensuite à sa propre réaction, comme ferait par exemple une petite planète qui viendrait à passer dans le voisinage des anneaux de Saturne. Si le groupe a été constitué dans un état d'équilibre ou de mouvement stable, les attractions mutuelles de ses parties le ramèneront à son arrangement primitif, non pas subitement, mais par une suite d'oscillations d'amplitudes très-petites, et progressivement décroissantes; comme un corps sonore est ramené graduellement au repos par ses vibrations, quand on l'a frappé. Mais, de même que ce corps pourrait se rompre, si on le frappait trop fortement, de même le groupe chimique pourra être irrévocablement décomposé, si les forces externes qu'on fait agir sur lui écartent ses molécules constituantes hors des limites de distances, d'où leurs attractions mutuelles peuvent les faire revenir à leur arrangement primitif; et la stabilité de cet arrangement s'appréciera par l'énergie des épreuves

auxquelles on le verra résister. Il serait également concevable qu'une seule classe de molécules intégrantes fût ainsi emportée, et que le reste se reconstituât en un nouveau groupe, ayant une stabilité propre, avec des qualités différentes; ou bien encore que ce reste, livré à lui-même, conservât sa structure antérieure, s'y maintînt stable, et se trouvât ainsi tout disposé pour reformer de nouveaux systèmes, analogues aux primitifs, en se complétant par l'accession de particules d'une autre nature que celles qu'on leur a enlevées. Toutes ces éventualités mécaniques se réalisent dans la chimie; et M. Regnault a spécialement signalé de beaux exemples de la dernière dans ses Mémoires sur les éthers. Mais l'abstraction mathématique nous fait connaître aussi des états d'équilibre qui ne peuvent supporter aucun trouble, parce que les systèmes matériels placés dans ces conditions, au lieu de tendre à y revenir quand on les dérange, s'en éloignent, au contraire, indéfiniment. Tel serait l'état d'une pyramide pesante que l'on supposerait posée verticalement sur sa pointe. Il n'y a rien de pareil dans les œuvres permanentes de la nature. Elles ne sont durables que par résistance; leur équilibre est toujours un combat. Mais nous savons lui en faire produire, pour notre caprice, qui sont passagères et fragiles; comme ces larmes de verre, à queues effilées, aussi fines qu'un cheveu, qui, étant rompues à leur pointe, volent tout à coup en éclats. Nous savons même la contraindre à composer, pour l'instruction de notre esprit, des groupements moléculaires d'une instabilité presque idéale, formant des combinaisons explosives que le moindre ébranlement, la seule friction d'une barbe de plume, fait détoner. On aurait grand tort de croire que ces conceptions abstraites sur les états divers des groupes chimiques, fussent purement spéculatives. Ce sont, au contraire, des conséquences de mécanique générale, tout aussi certaines que les théorèmes de la géométrie; et leur application se présente partout dans les phénomènes chimiques quand on sait la voir. Cette notion intelligente est aussi le guide secret qui conduit constamment M. Regnault, sans qu'il le dise. Il est à ma connaissanee que, dans les parties encore inédites de son ouvrage, des considérations de ce genre, habilement appliquées, lui ont fait dénouer, presque sans effort, des difficultés que personne n'avait résolues.

La loi des proportions multiples conduit à l'évaluation des *équivalents chimiques*. On appelle ainsi des nombres qui expriment les rapports de masses ou de poids, suivant lesquels les divers corps, simples ou complexes, peuvent mutuellement se remplacer pour former des combinaisons de même ordre, comme par une équivalence d'action. Mais

qu'est-ce que des combinaisons de même ordre, et comment peut-on y reconnaître cette équivalence ? On ne saurait le faire clairement comprendre, surtout l'établir avec sûreté, qu'en se fondant sur l'ensemble des analogies et des dissemblances que l'expérience fait découvrir dans les caractères mécaniques des combinaisons : car c'est le résumé le plus général des lois suivant lesquelles nous les voyons s'opérer. Aussi l'un des plus savants chimistes de notre temps, M. Berzelius, n'a-t-il présenté ce genre de considérations, dans son grand ouvrage, qu'après avoir exposé toutes les combinaisons inorganiques d'où on les déduit. Cet ordre est logique; mais il retarde longtemps, peut-être trop longtemps, les rapprochements partiels, qui conduisent aux relations générales, en découvrant à mesure ce qu'il y a d'expérimental, ou de conventionnel, d'assuré ou d'incertain dans les principes sur lesquels on les établit. D'autres auteurs, au contraire, les présentent de prime abord comme un guide dont il faudra vérifier expérimentalement les indications. Mais je doute fort que cette marche puisse conduire le lecteur à en bien apprécier la force, la portée, même à s'en former jamais une idée claire et fidèle. M. Regnault a suivi la méthode d'induction progressive que j'ai tout à l'heure indiquée. Pour lui, les équivalents s'offrent d'abord comme une conception purement numérique, propre à lier entre eux les termes d'une même série de combinaisons, formées par deux corps simples; puis à raccorder ces diverses séries entre elles à mesure qu'on les établit par l'expérience. Ce n'est qu'après avoir multiplié ces raccordements, et constaté à chaque pas la solidité ou la faiblesse de leur jonction, qu'il devra s'élever aux faits de mécanique générale que leur ensemble exprime. La loi des proportions multiples lui suffisait pour procéder suivant cet ordre naturel d'idées. C'est pourquoi il s'est borné à la mettre en avant dans son introduction, comme le premier fil expérimental dont il faudra établir la réalité.

Une autre préparation très-utile, je pourrais l'appeler une innovation dans les livres de chimie élémentaires, c'est d'avoir donné immédiatement à ses lecteurs des notions simples, quoique générales et précises, de la cristallographie. Depuis plusieurs années, M. Regnault les avait introduites, à cette place, dans son cours de l'École polytechnique, et il en avait reconnu les bons effets. Leur importance pour la chimie est évidente. Car une multitude de produits chimiques s'obtiennent ou peuvent s'obtenir sous des formes cristallines, dont les caractères géométriques les distinguent, souvent les font reconnaître au simple aspect; et, de plus, ces formes paraissent avoir dans le mécanisme des combinaisons une influence considérable, dont il est facile

d'entrevoir la cause. Quand on désagrége mécaniquement les cristaux d'une même substance, quelleque soit la diversité de leur configuration externe, on reconnaît que toute leur masse se compose d'une infinité de petits corps solides, semblables entre eux, ayant des faces planes respectivement inclinées sous des angles fixes, et *généralement* constants, ou réductibles à un même type très-simple, pour chaque substance de composition définie. Nous pouvons suivre et constater l'existence de ces solides rudimentaires avec le microscope, jusqu'aux dernières limites de la vision. Nous les voyons se dégager des solutions liquides, avec des formes polyédriques, soit simples, soit déjà complexes, mais toujours réductibles à leur type générateur idéal, et possédant déjà les propriétés optiques que nous retrouverons agrandies, mais non dénaturées, dans la masse entière, si l'agrégation s'opère similairement. Que les dernières molécules des corps aient individuellement ces mêmes formes, cela est peu à croire; car, dans certains cas rares, leur substance pondérable restant chimiquement constante, la forme ne l'est pas. Mais beaucoup de faits semblent indiquer aussi que ces molécules peuvent entrer dans les combinaisons chimiques, autrement qu'isolées, déjà, au contraire, associées en groupes solides, ayant les mêmes configurations, et des dimensions à peine moindres que celles que nous leur voyons, quand ils commencent à nous devenir perceptibles. S'il en est ainsi, les actions qu'ils exercent à l'état d'invisibilité, devant toujours dépendre, au moins en partie, de leurs formes et des aspects sous lesquels ils se présentent, on comprend que les composés qui se produisent sous l'influence de ces particularités, en portent des traces qui nous la rendent manifeste. Cette influence, ainsi constatée, il nous devient nécessaire de bien apprécier les conditions qui la déterminent, afin de l'employer intentionnellement dans nos opérations. Alors l'étude des cristaux devient indispensable au chimiste, sous ce double point de vue d'application graphique et théorique signalé tout à l'heure; c'est-à-dire pour définir ses produits d'après les formes géométriques, et pour suivre ou prévoir l'influence de ces formes dans le mécanisme des combinaisons. M. Regnault, qui, depuis longtemps, se l'était rendue familière, pouvait, mieux que personne, la présenter comme il le fallait pour cette destination spéciale. L'exposé qu'il en fait, strictement restreint au but d'application qu'il voulait atteindre, est un modèle de précision et de clarté.

La cristallographie, prise dans sa généralité, a pour but de définir la structure interne des cristaux et leurs formes externes. Mais ces deux problèmes peuvent être traités ensemble ou séparément. L'alternative

donne lieu à deux méthodes : l'une à la fois physique et géométrique, l'autre seulement géométrique et descriptive. La première est celle que Haüy a fondée. La seconde est l'œuvre des cristallographes allemands; et, comme elle a une portée beaucoup plus restreinte, elle est aussi bien plus facile. M. Regnault a jugé qu'elle lui suffisait; et ce qu'il en donne est principalement extrait d'un traité de M. Rose, dont il avait publié la traduction française, il y a quartorze ans, étant alors simple élève à l'École des mines. En résultat, les deux méthodes s'accordent à montrer que l'universalité des cristaux obtenus par l'art, ou produits par la nature, peuvent être ainsi rapportés, par dérivation ou par réduction, *à six formes simples*, définies par des caractères géométriques spéciaux qui les rendent irréductibles entre elles, et qui cependant laissent à cinq de ces formes une liberté d'indétermination tellement réglée, que chacune, sans sortir de son type propre, peut former une infinité de solides, distingués les uns des autres par les dimensions relatives de leurs éléments constitutifs. Cela établit donc six grandes divisions appelées les *systèmes cristallins*, entre lesquels toutes les substances cristallisées se distribuent, allant chacune au sien propre, plusieurs au même; dans celui-là, trouvant aussi chacune son type individuel, quand le système admet des individualités. M. Regnault décrit successivement ces formes générales, définit leurs caractères géométriques, fait connaître les modifications qui en dérivent, et la notation littérale qu'on emploie pour les désigner. Ne perdant jamais de vue le but d'application chimique auquel il tend, il n'expose pas seulement cette notation pour sa généralité abstraite. Il s'en sert pour mettre en évidence ce fait remarquable : que, dans les systèmes cristallins qui admettent des individualités, les cristaux d'une même substance passent toujours de l'une à l'autre par intermittences brusques, dont les intervalles sont expressibles en nombres simples; résultat, en effet, d'une grande importance comme étant analogue et peut-être intimement lié aux intermittences de proportions qu'on observe dans les combinaisons définies. Pour terminer, il explique les procédés par lesquels on mesure les inclinaisons mutuelles des faces que présentent les cristaux réels: et il montre comment ces déterminations font reconnaître le système, ainsi que le type, auquel chaque cristal se rapporte, même lorsque les caractères réguliers de la forme sembleraient dénaturés par les accidents qui ont pu interrompre la continuité de la cristallisation, ou intervertir complétement sa marche. Chaque détail de cette exposition est mis immédiatement sous les yeux du lecteur en marge du texte, par des figures délicatement tracées, où les arêtes saillantes des cristaux se

relèvent en lignes blanches sur un fond noir, lui offrant toujours la particularité sur laquelle il doit fixer son attention, et se présentant à lui comme il les verra tracées à la craie sur un tableau noir dans les cours publics. Ce procédé avait déjà été employé pour un but pareil, et toutefois je n'ai pas voulu le passer sous silence, parce que j'ai à cœur de montrer qu'aucun soin, aucun talent, aucun art, n'est à négliger pour faire un bon livre d'enseignement. Mais je dois surtout signaler la rédaction, nette, serrée, précise, formée de phrases courtes, comme il les faut pour l'exposition des sujets scientifiques, où tout l'art du style consiste à diriger la pensée sur les choses sans l'embarrasser aux paroles. Toutefois, pour être bref, il ne faut pas devenir insuffisant ou obscur; et M. Regnault me semble ne s'être pas assez méfié de cet inconvénient dans l'exposé des généralités de la chimie, qui précède cet abrégé de cristallographie. Il pourra me dire que la forme restreinte de l'ouvrage s'y opposait; alors j'accuse la forme qui l'oblige à se mutiler. Il pourra me dire encore qu'il était excessivement difficile de présenter sans obscurité, sans diffusion, et toutefois avec des caractères strictement définis, les préliminaires d'une science composée de faits complexes, dont les causes mécaniques sont multiples et seulement soupçonnées. J'en tombe d'accord : les exemples ne manquent pas. Mais, pour lui, pour un esprit aussi investigateur, muni de tant de connaissances diverses et embrassant toute l'étendue de son sujet, cela serait devenu possible, *avec du temps*. Je suis persuadé qu'en développant seulement un peu plus les six premières pages de son livre, sans changer le plan qui est parfait, M. Regnault aurait pu nous donner un prodrome de chimie tout composé d'énoncés tirés de l'expérience, qui aurait introduit immédiatement le lecteur au fond des phénomènes. Si je me trompe, qu'il prenne mon erreur pour un vœu.

Après les principes de la cristallographie viennent deux chapitres fort courts, où l'auteur emploie immédiatement les caractères des systèmes cristallins, pour établir et spécifier deux résultats de mécanique chimique, des plus importants que la science ait aujourd'hui à considérer. On les appelle le *dimorphisme* et l'*isomorphisme*. Ces deux chapitres ne comprennent que quatre pages, et ils me semblent contenir tout ce que l'on peut dire de plus exact, de plus substantiel sur ce sujet, quand on reste dans les généralités. J'en prends acte pour appuyer ma critique de tout à l'heure.

On a cru pendant longtemps que chaque substance de composition définie ne pouvait cristalliser que dans un système unique, en dérivant toujours d'un même type pris dans ce système. Haüy s'était attaché obstinément à cette opinion, la croyant fondamentale pour ses doc-

trines. Le fait contraire est aujourd'hui prouvé. Une même substance peut prendre deux formes cristallines irréductibles l'une à l'autre, peut-être plusieurs. C'est en cela que consistent le *dimorphisme* et le *polymorphisme;* ce dernier, toutefois, étant seulement admis comme possible, par induction. L'exemple le plus instructif que l'on ait de cette mutabilité nous est donné par le soufre, qui, dans toutes les épreuves que nous pouvons lui faire subir, se comporte comme un corps simple. Quand le soufre a été fondu par la chaleur, et qu'il reprend l'état solide par un refroidissement progressif, il cristallise en prismes obliques à bases rhombes, du cinquième système. Mais, quand il se solidifie par précipitation, en se séparant d'une solution liquide où il est resté longtemps engagé à des températures qui seraient trop basses pour le fondre, il cristallise en octaèdres droits à bases rhombes, du quatrième système, qui sont irréductibles à la forme précédente. De ces deux modes d'agrégation, le premier, le prismatique, ne persiste pas dans ces températures inférieures. Les cristaux de cette forme, d'abord transparents, un peu flexibles, y changent complétement d'aspect au bout de quelques jours. Ils perdent leur transparence, deviennent friables; et, si l'on examine leur poussière au microscope, on voit qu'elle est composée de tout petits cristaux octaédriques, lesquels ne changent plus; comme aussi, lorsqu'on les a obtenus tels de prime abord, ils ne reviennent jamais au prisme spontanément. L'octaèdre est donc la forme stable du soufre dans les basses températures, la prismatique y étant encore possible, mais instable. C'est-à-dire que, dans les circonstances physiques où le soufre se trouve alors, les attractions mutuelles de ses particules tendent à les retirer de leurs positions antérieures, pour les amener à en prendre d'autres où elles seront plus énergiquement retenues. Ceci est conforme aux indications les plus délicates de la mécanique abstraite. Car elles nous apprennent qu'un même système matériel peut avoir plusieurs états d'équilibre d'une inégale stabilité, cette inégalité résultant de l'énergie plus ou moins grande avec laquelle les forces du système tendent à ramener ses parties dans chacun de ces états quand on les en a très-peu écartées. Sous ce point de vue, le *polymorphisme* se présente comme fort possible. M. Regnault a soigneusement signalé ces mystères de la solidification : d'abord, en exposant leurs caractères généraux dans le chapitre dont je parle; puis, ultérieurement, par la description de leurs détails particuliers pour chaque substance. On ne saurait trop y insister, à cause des conséquences auxquelles ils peuvent conduire. Par exemple, si le soufre est réellement une substance simple, son dimorphisme prouverait que les cristaux, même les plus petits, à peine perceptibles

au microscope, contiennent les molécules élémentaires des corps, non pas isolées, mais déjà groupées et agglomérées peut-être en nombre immense; une mutation si absolue de forme d'un corps inerte ne pouvant s'opérer que par des déplacements de parties. Mais, peut-être, en attribuant ici le dimorphisme à *une même* substance, allons-nous trop loin dans nos présomptions. Car l'identité que nous lui supposons, dans ses différents états cristallins, implique tacitement que la matière pondérable constituerait seule l'essence des corps tangibles. Or, quoique nous ne puissions pas peser la chaleur, l'électricité, le magnétisme et la lumière, il se pourrait que ces principes entrassent à des degrés divers, non moins essentiellement que la matière pondérable, dans la constitution absolue des masses, et même des molécules individuelles; auquel cas nous pourrions les juger identiques, quand elles seraient aussi dissemblables que le cuivre et l'or. Précisément, M. Regnault a fait sur le soufre de très-belles expériences, qui prouvent que les cristaux prismatiques contiennent plus de chaleur latente que les octaédriques, et qu'ils perdent leur excès quand ils reviennent à ce dernier état. Il a signalé aussi des modifications singulières qui s'opèrent dans l'agrégation des molécules du soufre, lorsqu'on élève progressivement sa température, depuis le degré où il est solide jusqu'à celui où il devient une vapeur; et encore, lorsqu'on le saisit par un refroidissement brusque, dans ces diverses phases. On recueillerait des indications précieuses sur ces points obscurs de la mécanique moléculaire, si l'on étudiait par des expériences comparatives les circonstances qui déterminent une même substance chimique, simple ou complexe, à cristalliser occasionnellement suivant les diverses variétés de formes externes que son type admet; et encore, si l'on reprenait, avec plus de suite, les essais déjà tentés pour faire cristalliser ensemble des substances diverses, ayant des formes semblables, ou peu différentes. Mais, pour que ces recherches pussent donner des résultats de quelque valeur, il faudrait s'attacher à obtenir des produits transparents, que l'on soumettrait aux épreuves optiques, afin de constater la réalité de leur constitution cristalline, *intérieure*. Car, faute de cette précaution, il est souvent arrivé que l'on a pris pour de vrais cristaux des agglomérations confuses, qui n'en avaient que la forme, et que l'on aurait dû appeler des fantômes de cristaux. Tels étaient ceux de Le Blanc, dont on a tant parlé.

J'arrive à l'isomorphisme. Ce mot ne se prend pas, en chimie, dans son sens rigoureux qui indiquerait une identité absolue de forme; et, depuis environ trente ans, qu'il est dans la science, les justes restric-

tions avec lesquelles il faut l'entendre ont donné lieu à beaucoup de controverses. Cela tient à ce que les importants phénomènes qui en ont provoqué l'introduction ne se sont pas présentés d'abord avec des caractères aussi arrêtés, ni aussi étendus, qu'on peut les reconnaître aujourd'hui qu'ils ont reçu un grand développement. Il est encore très-difficile d'assigner quelle doit être sa signification précise dans l'application. Pourtant M. Regnault le fait, aussi nettement que cela est possible dans un aperçu préliminaire, en s'aidant d'exemples qui montrent l'ensemble et les limites des phénomènes qu'il désigne; de manière que l'esprit de son lecteur se trouve préparé à saisir, dans les expériences ultérieures, tout ce qui s'y rapportera. Je ne pourrais ici en donner une idée juste qu'en copiant tout son chapitre. Car je ne trouve pas une phrase que l'on en puisse extraire ou abréger, sans dénaturer le sens général. Il y manque une seule chose, le nom de Mitscherlich, le créateur de cette théorie.

J'éprouve un embarras presque égal pour analyser le chapitre suivant; mais je puis du moins indiquer la nature du sujet, montrer les difficultés qu'il présente, dire comment l'auteur l'a envisagé.

On connaît aujourd'hui soixante-trois substances, ayant des caractères d'individualités propres qu'elles conservent dans toutes les épreuves expérimentales que nous pouvons leur faire subir. On les appelle simples. L'universalité des corps que l'on peut obtenir artificiellement, ou que l'on trouve tout formés dans la nature, résulte des combinaisons de ces substances entre elles : on appelle ceux-ci des produits composés. Le nombre en est infini. La chimie a pour objet spécial l'étude individuelle et comparative de ces substances, tant simples que complexes; elle a donc besoin d'une nomenclature qui les désigne sans confusion, et toutefois sans charger la mémoire par une infinité de dénominations différentes qu'il serait impossible de retenir. C'est dans ce dernier point que consiste la difficulté.

En effet, la désignation des substances simples n'est nullement embarrassante : étant peu nombreuses, on leur donnera, sans inconvénient, des noms spéciaux. C'est ce que l'on a fait. Plusieurs étaient connues depuis longtemps par leurs usages; on leur a conservé leurs noms vulgaires. Les autres, isolées plus récemment des produits composés où elles étaient cachées, n'étaient pas désignées dans la langue usuelle. On leur a fait des noms propres inusités. Le besoin de cette innovation commença de se faire sentir vers 1787, époque où la chimie reçut une forme méthodique, sous l'inspiration de Lavoisier. Malheureusement, une intention, en elle-même judicieuse, mais suivie avec trop peu de

défiance, fit attribuer aux nouvelles substances des dénominations significantes, exprimant des propriétés que l'on croyait leur appartenir exclusivement. Les découvertes ultérieures leur ont enlevé ce privilége. La substance, qui fut alors appelée *oxygène*, n'est plus aujourd'hui la seule qui engendre des acides; le gaz appelé *azote* n'est plus le seul dont l'aspiration tue les animaux. Néanmoins, ces noms ayant été alors généralement acceptés, et, ayant été depuis employés dans une multitude de travaux chimiques, on a dû les conserver malgré leur impropriété reconnue. Mais on ne retombe plus dans la même faute. Les nouvelles substances simples que l'on découvre se désignent par des noms sans conséquence, par exemple : le brôme, de *βρῶμος, mauvaise odeur* : cela n'engage à rien.

Toutefois, le besoin ou la convenance d'introduire quelque subdivision entre les substances simples a encore occasionné une autre évolution de mots fort singulière. Dans leur nombre se trouvent les métaux les plus usuels : l'or, l'argent, le fer, le cuivre, etc.; plusieurs, au contraire, s'éloignent de ces corps par leurs apparences, et ce sont celles qui forment les combinaisons naturelles ou artificielles les plus multipliées. On avait donc partagé tout cet ensemble en deux groupes de corps, les *métalliques*, ou métaux, et les *non métalliques*. Un chimiste d'une grande autorité, trouvant cette dernière dénomination trop longue, l'a remplacée par celle de *métalloïdes*, qui a une signification étymologique toute contraire. Dès lors, le mot s'est établi dans la science; mais il y a repris son sens grammatical. De sorte que les *métalloïdes* se présentent aujourd'hui à l'esprit de nos chimistes, comme des *façons de métaux*, sans qu'on sache pourquoi.

L'imprévoyance, si j'ose employer ce terme, a été encore plus grande dans l'établissement des règles par lesquelles on a voulu que les noms des produits composés dérivassent de ceux des substances simples qui entrent dans leur formation. Ces règles semblent construites dans la supposition que la science fût déjà fixée, quand elle ne faisait que de naître. Mais, lorsqu'on les imagina, elle venait de se développer avec tant de rapidité, qu'on pouvait presque espérer d'avoir aperçu ses bornes : c'était l'illusion du succès. Heureusement, on avait en effet découvert la véritable route dans laquelle il fallait la diriger et jalonner sa marche, qui, jusqu'alors, avait procédé sans aucune méthode, à travers le chaos des faits. Cette organisation qu'on lui donna, bien que provisoire, fut donc un immense service, tout empreinte qu'elle dut être des opinions trop hâtives qu'on s'était formées. Ainsi on croyait alors qu'une même substance simple, en se combinant avec l'oxygène,

ne pouvait former que deux acides, distincts par leurs proportions et leurs qualités. On se borna donc à les caractériser par une diversité de désinence, attachée au nom de la substance acidifiée. Mais, plus tard, cet artifice grammatical est devenu insuffisant, lorsqu'on eut découvert que la même substance pouvait former ainsi, avec l'oxygène, jusqu'à six et sept acides distincts, sans avoir aucune assurance qu'on n'en trouvera pas un plus grand nombre. Alors, pour les soumettre à la même règle de dérivation, il a fallu ajouter aux noms primitifs des prépositions grecques ou latines, comparatives, superlatives, jusqu'à épuiser le vocabulaire; et, comme cette application avait nécessairement un sens conventionnel, il en est résulté que les mots ainsi fabriqués, dans l'intention de présenter à l'esprit l'idée de la composition du produit qu'ils désignent, ont grandement besoin d'être interprétés. Car je vous demande si l'on peut comprendre de soi-même, sur le seul énoncé, ce que c'est que l'acide *chloroxycarbonique*, l'acide *hypophosphomésityleux*, l'*oxychlorocarbonate d'oxyde de méthyle* et tant d'autres? Cela est-il beaucoup plus clair que l'*arcanum duplicatum*, ou plus significatif que le *nihil album* et la *lana philosophica*?

Plus la chimie s'étendra, plus il deviendra difficile, et finalement impraticable, d'exprimer intelligiblement la composition des produits, et leur dérivation mutuelle, par des groupements de mots. Mais elle a heureusement commencé de s'approprier une autre forme de langage, qui, en se développant selon ses besoins, lui fournira des expressions bien plus claires, générales et durables. C'est une notation littérale, empruntée de l'algèbre. Elle est très-facile à comprendre; et peu de mots suffiront pour la spécifier autant que j'en ai besoin.

Désignez chaque substance simple par la première lettre de son nom propre, suivie au besoin de la seconde, écrite en plus petit caractère, lorsque la première se trouvera commune à deux de ces noms. Vous aurez ainsi autant de symboles qu'il vous en faudra pour représenter toutes les substances simples actuellement connues, et celles que l'on découvrira d'ici à longtemps.

Alors, en écrivant deux ou plusieurs de ces symboles à la suite les uns des autres, vous exprimerez l'ensemble des substances simples qui entrent dans la formation de chaque corps composé. Par exemple toute combinaison de soufre et d'oxygène s'écrira SO. La même règle servira quel que soit le nombre des substances simples dont un produit est formé.

Mais il faut aussi indiquer dans quelles proportions de poids elles y concourent. En effet ces rapports caractérisent le composé; et leur variabilité ou leur constance le définissent comme agrégation occasionnelle ou

comme combinaison distincte. Ici la loi des proportions multiples vient en aide. Car, en généralisant son principe, prenez à votre choix un poids convenu d'une des substances composantes pour représentatif d'une unité de masse, que je désignerai par la lettre *a*. Puis, ayant analysé les diverses combinaisons définies où vous pourrez successivement l'engager avec chacune des autres substances simples, désignez généralement, par la lettre *b*, la plus petite masse de celles que vous trouverez s'y associer avec la masse *a*. Cette masse *b* s'appelle l'*équivalent* des substances considérées, et vous la définirez par son poids. Ce sera l'unité dont vous vous servirez pour exprimer les masses relatives de chaque substance simple qui entrent simultanément dans tous les composés définis; et le nombre entier ou fractionnaire de ces unités que chacun d'eux contient s'annexera au symbole de chaque substance simple, comme un indice chiffré, analogue aux exposants de l'algèbre. Alors la *formule* propre à chaque produit vous montrera immédiatement sa composition pondérale, si complexe qu'elle puisse être. Mais l'expérience vous apprendra que des corps très-divers par leurs propriétés physiques et chimiques peuvent être composés des mêmes substances simples, associées ensemble suivant des proportions de poids exactement pareilles; de sorte qu'ils auraient une formule commune, quoique différents. Pour éviter cette confusion, combinez chacun d'eux avec une même substance simple, et voyez dans quels rapports de poids ils s'unissent avec elle pour former des produits définis de même genre, par exemple des sels neutres aux réactifs colorés. La nature diverse des corps homonymes se décèlera par l'inégalité des masses qu'ils y apporteront, et la loi des proportions multiples se trouvera encore vraie dans ces cas composés. Car chaque rapport ainsi obtenu sera invariable, et toujours expressible par des nombres très-peu complexes. Alors vous l'annexerez, comme symbole relatif, à la formule commune, pour spécifier ces deux cas d'application. De sorte que, si elle était, par exemple, SO, et que le rapport trouvé soit $\frac{2}{5}$, le corps pris pour terme de comparaison continuera de s'écrire SO; tandis que l'autre s'écrira $S^{\frac{2}{5}}O^{\frac{2}{5}}$; ou bien encore, vous pourrez écrire le premier $S^5O^5$, le second $S^2O^2$, si cela vous paraît mettre plus de continuité, ou de simplicité, dans l'ensemble des formules qui expriment la série des combinaisons de S et de O. Par ces artifices de notation la chimie désigne clairement aux yeux les *proportions de poids* des substances simples qui constituent chaque produit composé, ainsi que les dissemblances essentielles de ces produits, pour des proportions pareilles. Et, comme dans l'algèbre, le symbolisme de l'expression chimique permet d'y

découvrir tous les modes de groupements, réels ou supposables, qui peuvent exister ou se concevoir, entre les masses pondérables dont l'association moléculaire est ainsi représentée. Cet avantage est immense, si l'on ne donne jamais aux symboles que leur valeur d'indication véritable; mais il se tournerait en un instrument de déception, si on voulait leur faire dire ce qu'ils ne contiennent pas. Ils expriment uniquement les poids relatifs des masses *totales* de chaque substance simple, qui entrent dans la composition d'un même corps. Rien n'y définit l'unité *absolue* à laquelle ces diverses masses se rapportent; et chacune n'y est spécifiée *qu'en bloc*, sans aucun indice quelconque de sa densité, de sa répartition, de sa subdivision, ni du lieu qu'elle occupe dans chaque groupe moléculaire complexe. Tout ce que l'on voudrait en déduire, touchant ces dernières particularités, serait purement fictif et conjectural. On ne connaît jusqu'à présent qu'une seule classe de phénomènes où les groupes moléculaires exercent des actions qui offrent des caractères d'individualité distincts et mesurables. Ce sont les déviations que beaucoup de produits, tous d'origine organique, impriment aux plans de polarisation des rayons lumineux. Lorsque des substances douées de ce pouvoir entrent dans des combinaisons chimiques où elles ne sont pas moléculairement décomposées, elles le communiquent au produit formé, ce qui permet de suivre les actions qu'elles y exercent, ou qu'elles y éprouvent. Mais la chimie ne fait que d'entrer dans cette nouvelle voie d'investigation, étrangère à ses anciennes habitudes.

M. Regnault s'est tenu bien éloigné des fictions dont je parlais tout à l'heure, et qui sont aujourd'hui trop répandues. La formation de la nomenclature chimique, son utilité, ses imperfections; les principes et les applications de la notation littérale qui l'accompagne, la complète et la supplée, tout cela est exposé avec une netteté, une justesse d'appréciation telle qu'on pouvait l'attendre d'un esprit comme le sien, droit, positif, allant aussi loin que l'on voudra dans les faits, mais ne se payant jamais de mots.

Nous retrouverons toutes ces qualités dans le reste de son livre, auquel je devrai consacrer encore un article. J'y ferai voir l'unité de sa méthode d'exposition, l'art avec lequel il fait progressivement naître l'induction scientifique à mesure que les faits l'autorisent; et aussi son adresse à faire distinguer, même sans le dire, ce qu'il y a de réel ou d'hypothétique dans les doctrines qu'il lui faut exposer.

J.-B. BIOT.

(*La suite au prochain cahier.*)

1. — *Ægyptens stelle in der Weltgeschichte. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern*, von Ch. C. J. Bunsen; Ies, IIes und IIIes Buch, 8°, Hamburg, 1845.

1. — *Place de l'Égypte dans l'histoire du monde; recherche historique en cinq livres*, par Ch. C. J. Bunsen. Ier, IIe et IIIe livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *Auswahl der wichtigsten Urkunden des Ægyptischen Alterthums, herausgegeben und erläutert* von Dr R. Lepsius, Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

2. — *Choix des documents les plus importants de l'antiquité égyptienne, publiés et expliqués* par le Dr R. Lepsius, planches, Leipzig, 1842, fol.

SIXIÈME ARTICLE [1].

Le second roi de la VIe dynastie est appelé *Méthousouphis*, ou *Menthésouphis*, sur la *liste* de Manéthon ; et, bien qu'il soit facile de rendre compte de ces deux formes d'un même nom, où se retrouve le nom du dieu *Mantho*, ou *Mandou*, et celui du roi *Souphis* (*Schoufou*), je n'hésite pas à croire avec M. Bunsen que la vraie forme du nom égyptien était *Mentouôthph*, en grec, Μεντουῶφις. Ce qui me détermine à embrasser cette opinion, c'est que nous possédons un double cartouche[2] d'un roi d'une des plus anciennes dynasties, qui se lit, le prénom : , *Ra-Neb-Teti*, et le nom propre : *Men-t-ouôthph*, de manière à reproduire exactement le nom de la *liste* de Manéthon, en même temps que le rang de ce roi, dans les dynasties du haut empire, résulte inévitablement de ce que son cartouche figure parmi ceux des Pharaons des premières dynasties. Jusque-là tout s'accorde assez bien avec les combinaisons adoptées par M. Bunsen. Mais un fait qui s'est produit tout récemment, et dont notre auteur n'a pu avoir aucune connaissance, conséquemment, dont il n'a pu tenir aucun compte, apporte nécessairement une grave modification à ces arrangements. M. Prisse a signalé le premier[3] un cartouche

[1] Voyez, pour le 5e article, le cahier de février 1848, p. 113, suiv. — [2] C'est un des rois du haut empire, nommés dans les inscriptions de la route de *Kosseyr*, découvertes et publiées d'abord par Burton, *Excerpt. hierogl.* n. I, pl. V. Ce double cartouche a été reproduit par Rosellini, *Monum. stor.* t. II, p. 71-72, tav. VI, 132 *a*, et 132 *b*, qui suivait l'opinion de Champollion, en rangeant ce roi *Mandouôtph* dans la XXIe dynastie, mais avec un sentiment de doute. — [3] *Revue archéologique*,

ainsi composé : , qui peut se lire de plusieurs manières, *Teti*, ou *Atet*, et dont l'analogie avec celui de *Pepi*, ou *Apep*, est frappante, pour le choix, comme pour la disposition des signes. Il résulterait déjà de cette étroite affinité entre les cartouches de *Pepi* : ou , et de *Teti* : , que ces deux rois tiennent de très-près l'un à l'autre, et qu'ils se suivent immédiatement dans la série des dynasties égyptiennes. Mais il y a plus. Le même antiquaire, M. Prisse, a trouvé ces deux cartouches alternant l'un avec l'autre dans un *proscynème* des hypogées de *Bercheh*[1], de manière qu'il soit indubitable que ces deux rois ont régné conjointement, le second, sans doute, comme fils, associé au gouvernement de son père, dont il fut sans doute aussi le successeur. Cette révélation, fournie par les monuments, a servi à M. Prisse à retrouver, dans le cartouche qui suit immédiatement celui d'*Apap*, à la 2ᵉ rangée de la partie gauche de la *salle* de *Karnak*, sous le nº 11, les éléments du cartouche d'*Atet*, qui s'y reconnaissent en effet, bien qu'altérés par le temps, et qui donnent avec toute certitude l'ordre de succession de ces deux rois. Il est donc bien avéré maintenant qu'*Apep*, le chef de la VIᵉ dynastie, eut pour collègue à l'empire et pour successeur *Atet*, qui figure en cette qualité et à cette place dans la *salle des rois* de *Karnak* ; et c'est là une notion capitale, récemment acquise à la science, qui n'a pu être employée par M. Bunsen. Il devient dès lors difficile d'admettre comme successeur immédiat d'*Apappous* le *Mentouóthph*, *Mentouóphis*, de la *liste* de Manéthon, à moins de supposer, d'après le nom *Teti*, qui se retrouve dans son cartouche *prénom*, que ce *Mentouóthph* est le même que le *Teti* ou *Atet*, des monuments : ce qui n'est pas absolument impossible, mais ce qui ne laisse pas d'offrir une difficulté grave, par la manière tout à fait différente dont les deux noms sont écrits. C'est là une question toute philologique, que je ne suis pas en état de résoudre, et dont j'abandonne la solution aux égyptologues de profession. J'ajouterai seulement que le *canon* d'Ératosthène ne fournit aucun moyen de résoudre cette difficulté. Effectivement, le nom qui répondait, dans la liste des trente-huit rois thébains d'Ératosthène, au *Mentouóphis* de Manéthon, est détruit, et il ne reste que les lettres : ΕΧΕΣΚΟΣΟΚΑΡΑΣ, qui représentent l'interprétation grecque du nom égyptien. Mais ces lettres ne forment évidemment aucun sens ; et la restitution qu'en propose

1845, p. 729. C'est dans un tombeau inachevé de *Koum-el-Amar*, à *Zawiet-el-Maietin*, que M. Prisse a trouvé ce cartouche ; et, pour preuve de sa haute antiquité, il lui suffit d'observer que la plupart de ces hypogées remontaient à l'époque d'*Apep* ; voy. ses *Monuments égyptiens*, pl. XV *bis*, 2, p. 4. — [1] *Monuments égyptiens*, pl. XV, 3.

M. Bunsen : ΣΧΕΤΙΚΟΣ ΩΣ ΑΡΗΣ, ne me semble pas admissible. Partant de l'idée que le dieu *Mandou*, dont le nom forme l'élément principal du nom du roi *Mantouôthph*, répondait à l'*Arès* des Grecs[1], M. Bunsen trouve sans peine les mots, *ὡς Ἄρης*, dans les six dernières lettres du texte d'Ératosthène, et il forme des autres lettres le mot *σχετικός*, auquel il attribue le sens de *maintenir*, *fortifier*. Sur cela, je me borne à dire que la restitution proposée est tout à fait arbitraire, et, de plus, que le mot *σχετικός*, dont l'usage est assez rare en grec, et dont on trouve quelques exemples dans Plutarque[2], toujours dans un sens physique, pour exprimer l'idée de *liaison*, d'*affinité*, d'*agrégation*, ne me semble pas pouvoir s'appliquer au dieu *Mars*, et avoir jamais pu constituer une épithète convenable pour ce dieu. Le passage d'Ératosthène, tout à fait désespéré, suivant moi, ne fournit donc aucun moyen de décider la question à laquelle donne lieu le règne simultané du *Mentouôphis* de Manéthon et du *Teti* des monuments ; et le résultat du travail de M. Bunsen reste défectueux en ce point.

Je crains qu'il n'en soit de même pour le troisième règne de cette dynastie, celui de *Nitôcris*. Le nom de cette reine, exprimé de la même manière dans la *liste* de Manéthon et sur le *canon* d'Ératosthène, se trouve à la même place dynastique chez l'un et chez l'autre de ces écrivains; et, sous ce double rapport, l'accord des deux documents est parfait et irrécusable. Mais le texte de Manéthon, ou du moins, celui de J. Africain, ajoute que *Nitôcris, la plus héroïque et la plus belle des femmes de son temps, blanche de peau, bâtit la troisième pyramide :* Γεννικωτάτη καὶ εὐμορφοτάτη τῶν κατ' αὐτὴν γενομένη, ξανθὴ τὴν χροιάν, ἣ τὴν τρίτην ἤγειρε πυραμίδα; et c'est là une notion qui semble bien difficile à concilier avec le fait, maintenant bien avéré, que la troisième pyramide est l'ouvrage de *Menchérès*, quatrième roi de la IV^e dynastie, et qu'elle lui servit de tombeau. M. Bunsen n'a pourtant pas reculé devant l'entreprise désespérée de rétablir encore ici l'accord de Manéthon et des monuments; c'est en supposant que *Nitôcris* avait agrandi extérieurement la pyramide, dont la base, dans la construction primitive, était de 180 pieds,

[1] Wilkinson, *Manners and Customs*, V, 31, suiv. — [2] Plutarch. *Symposiac.* l. VIII, § 5, t. III, p. 989, Wytt. : Ὕδατος γὰρ ἡ ψυχρότης σχετικὸν ἐστι φύσει; Idem, *De prim. frig.* § 16, t. IV, p. 857 : Τὸ δὲ ὕδωρ κολλητικὸν καὶ σχετικόν; cf. *Ibid.* § 21, t. IV, p. 866; Idem, *De defect. orac.*, § 34, t. II, p. 751 ; *De commun. notit.* § 47, t. V, p. 428. Galien fait aussi un assez fréquent usage de ce mot, toujours avec la même acception, pour exprimer une propriété *constringente*. Or l'idée de *violence* jointe au nom du dieu *Mars* est celle de *dissiper*, de *disperser*, de *détruire*; conséquemment, c'est le contraire de l'idée qu'exprime le mot *σχετικός*; et jamais les Grecs n'auraient pu dire : Σχετικὸς ὡς Ἄρης, ni les Égyptiens le penser.

tandis qu'elle est, dans son état actuel de 354 1/2, et qu'elle avait pratiqué, à l'intérieur, l'entrée inférieure, en laissant murée l'entrée supérieure. Mais il est constant que ces deux entrées aboutissent à une seule et même chambre sépulcrale; il est certain aussi qu'on n'y a trouvé qu'un seul sarcophage; et, si quelque chose paraît démontré, c'est que la troisième pyramide, construite en totalité dans sa forme actuelle par un seul et même roi, n'a servi de sépulture qu'à ce roi, dont on y a recueilli le cercueil, et qui se nommait *Menkéré*. Je regarde donc comme une tentative tout à fait malheureuse de notre auteur l'accord qu'il a essayé de rétablir entre l'assertion de Manéthon et la tradition de toute l'antiquité, au sujet de la troisième pyramide; et tout ce que l'on peut dire pour excuser Manéthon sur ce point, c'est qu'il a été trompé par les documents qu'il employait, ou, peut-être, que le passage entier concernant *Nitócris* a été interpolé par les auteurs des *Extraits*, auxquels nous devons les *listes* de Manéthon; ce qui me paraît plus probable.

La période qui s'étend entre la fin de la VI^e^ dynastie et le commencement de la XII^e^ est peut-être, de toutes les époques de la chronologie égyptienne, celle qui présente le plus de difficultés, dans l'état défectueux où nous sont parvenues les *listes* de Manéthon, et dans le défaut où nous sommes encore de monuments contemporains qui puissent suppléer, si ce n'est bien faiblement, à cette imperfection des textes. Effectivement, pour les cinq dynasties, la VII^e^, la VIII^e^, la IX^e^, la X^e^ et la XI^e^, qui remplissent tout cet espace de temps, les *Extraits* des *listes*, tels que nous les possédons, à la fois par J. Africain et par Eusèbe, ce dernier en deux textes, grec et arménien, ne donnent aucun nom de rois; et les chiffres, qui se rapportent au nombre des rois et à la durée des règnes, comme à celle des dynasties, semblent avoir subi des altérations considérables. Ce défaut des *listes*, dans les *Extraits* qui nous en sont parvenus, doit provenir de ce que l'ouvrage de Manéthon n'était déjà plus entre les mains de J. Africain, encore moins dans celles d'Eusèbe, quand ils s'occupaient à rédiger ces *Extraits;* autrement, il serait bien difficile de croire que ces deux chronologistes n'eussent trouvé aucun nom propre de roi digne de figurer sur les *listes;* ou bien, il accuse, si ce n'est de leur part, au moins de celle du Syncelle, une bien grande négligence dans cette rédaction d'*Extraits* réduits à une forme si misérable. Quoi qu'il en soit, et en s'en tenant aux seuls textes qui se trouvent maintenant à notre disposition, l'objet de mon travail est de montrer comment M. Bunsen a procédé, pour essayer de rendre compte, d'une manière aussi satisfaisante que possible, de cette période si désespérée de l'histoire égyptienne.

En suivant la donnée qui est la base de tout son travail sur le haut empire, c'est à savoir que la succession régulière de cet empire, dans ses deux siéges principaux de *Thèbes* et de *Memphis*, ne se trouve que dans la liste des *trente-huit rois thébains* d'Ératosthène, M. Bunsen commence par retrancher de cette succession deux dynasties, la IXe et la Xe, qui sont qualifiées *héracléopolites*, et qui doivent avoir été des dynasties collatérales, admises à figurer dans l'histoire, mais non pas dans la chronologie. Conformément au même principe, les seules dynasties d'empire ayant constitué la succession régulière des Pharaons sont la VIIe et la VIIIe, désignées comme *memphites*, et la XIe, appelée *diospolite*, ou *thébaine*, ces trois dynasties ayant eu leur siége, les deux premières à *Memphis*, la troisième à *Thèbes*. Cette distinction admise, et je ne saurais trop répéter qu'elle est fondamentale dans le système de M. Bunsen, un point important se trouve déterminé dans les *Extraits* des *listes* de Manéthon; c'est que l'espace de temps compris dans la durée de ces trois dynasties d'empire, la VIIe, la VIIIe et la XIe, est limité entre la fin de la VIe dynastie, le règne de *Nitôcris*, et le commencement de la XIIe, l'avénement d'*Amménémès*. Voilà un premier point d'appui, pour le rétablissement de toute cette période, qui peut être regardé comme offrant toute la solidité désirable. Une seconde donnée, résultant des *listes*, c'est que cet espace de temps fournit une somme d'années représentée par les chiffres : 1(70 jours) + 146 (ou 142) + 43 = 188. En présence de ce résultat, si l'on place le *canon* d'Ératosthène, pour l'époque correspondante, dont les deux points extrêmes, le règne de *Nitôcris* et l'avénement d'*Amménémès*, s'y rencontrent également, on obtient une succession de *neuf règnes*, comprenant un espace de 166 années. Il n'y a donc, comme on le voit, entre les deux documents, qu'une différence peu grave, celle de 166 ans assignée par Ératosthène, au lieu des 188 ans donnés par Manéthon; et cette différence si légère, quant à la durée des dynasties sur lesquelles elle porte, est tout à fait insignifiante, quant à celle de l'empire entier. Cette concordance dans les résultats généraux devient, à ce qu'il me semble, un motif assez puissant d'admettre la combinaison qui l'a produite, même quand il y aurait, dans les détails, des circonstances dont il serait difficile de rendre compte, autrement qu'en les imputant à la négligence des auteurs des *Extraits* ou à l'inadvertance des copistes. Je range parmi ces circonstances le nombre de *70 rois, ayant régné 70 jours*, qui forment la VIIe dynastie. Bien qu'il ne soit pas impossible d'expliquer un fait aussi extraordinaire que celui d'une *dynastie de 70 rois ayant duré 70 jours*, en y voyant, comme M. Lesueur, l'indication d'une conjuration entre 70

personnes, qui, après la mort violente de *Nitôcris*, auraient exercé collectivement l'autorité royale, chacune durant un jour, et, bien qu'il y ait eu plus tard, à l'époque de la *dodécarchie*, une situation à peu près analogue à celle-là, je suis porté à croire qu'il y a ici une grande perturbation dans les chiffres. Les *Extraits* d'Eusèbe donnent *5 rois et 70 jours*, et M. Boeckh trouve ce nombre de *cinq rois* plus vraisemblable; bien qu'à mon avis *cinq rois ayant régné 70 jours* soient un fait aussi extraordinaire que le premier, et qui suppose un aussi grand désordre dans l'empire de l'Égypte que celui que je trouve dans les chiffres de Manéthon. M. Bunsen adopte aussi ce nombre de *cinq rois* pour la VII<sup>e</sup> dynastie; mais, au lieu de 70 jours seulement, il leur assigne *vingt ans et 70 jours*, en prenant, sur *la liste* de la dynastie suivante, un chiffre *vingt*, K, qu'il prétend y avoir été égaré par la main des copistes. Mais ce procédé est trop arbitraire pour obtenir la confiance, et, du moment que l'on touche aux chiffres, il est clair que l'on y peut trouver tout ce que l'on veut. J'abandonne donc toute la partie du travail de M. Bunsen dans laquelle il a essayé d'établir un ordre tant soit peu régulier dans les nombres de rois et dans les années de règne des trois dynasties en question de Manéthon, pour les faire cadrer avec la partie correspondante du *canon* d'Ératosthène. Ces combinaisons de notre auteur sont sans doute très-ingénieuses; mais elles sont arbitraires, et rien de solide ne peut être fondé par cette manière de procéder.

J'aime mieux suivre M. Bunsen dans le travail critique auquel il a soumis les neuf règnes du *canon* d'Ératosthène, compris entre celui de *Nitôcris* et celui d'*Amménémès*, et comparés, d'une part, à la *salle des rois* de *Karnak*, et, de l'autre, au peu de monuments contemporains qui nous restent de cette époque; car il y a, dans cette partie du travail de notre auteur, non-seulement des combinaisons d'une rare sagacité et d'un grand bonheur, mais encore des résultats historiques, qui peuvent être regardés comme avérés, et servir à combler en partie l'immense lacune que la négligence des auteurs des *Extraits* a laissée subsister dans les *listes* des trois dynasties contemporaines de Manéthon.

J'ai dit plus haut que la *liste* d'Ératosthène fournit, entre *Apappous*, le XX<sup>e</sup> roi, et *Amménémès*, le XXXII<sup>e</sup>, *onze règnes* ou *neuf règnes*, à partir de *Nitôcris*. En présence de cette donnée, si l'on place la *salle des rois de Karnak*, voici le résultat que l'on obtient. Les cartouches qui suivent celui de *Meiré-Apap*, le 10<sup>e</sup> dans la seconde rangée de gauche, jusqu'au dernier de cette rangée, le 16<sup>e</sup>, qui est détruit, donnent *six générations* de princes du sang royal, dont trois ont porté le nom de *Nentef*,

intégralement conservé, et écrit exactement de la même manière. A ces *six noms royaux* succèdent, sous le n° 17, le premier de la troisième rangée, un roi, du même nom de *Nentef*, après lequel viennent, sous les n°s 18 à 23, *six* des rois, parfaitement bien connus aujourd'hui, de la XII° dynastie, avec *Amen-em-het*, leur chef, en tête. Jusque-là, tout procède d'une manière régulière, qui semble ne laisser prise au moindre doute. Mais, à ce point, il se montre une interversion qui produit de l'embarras, bien qu'elle puisse s'expliquer d'une manière plausible. Le second roi de cette XII° dynastie, *Sésortasen I*, ne se trouve pas à sa place naturelle, à sa place dynastique, qui était après *Amen-em-het I*, son prédécesseur et son père; il occupe le premier rang, en tête de la quatrième rangée; et son cartouche est suivi, dans cette même rangée, de ceux de *sept rois*, qui sont certainement antérieurs à la XII° dynastie, et dont le dernier et le plus ancien, celui qui est placé au-dessous de *Nentef*, doit être le successeur de ce roi, suivant l'opinion de M. Bunsen. Moyennant cette combinaison, qui me paraît très-ingénieuse et très-plausible, on acquiert, entre *Meiré-Apap*, chef de la VI° dynastie, et *Amen-em-het I*, chef de la XII°, *quatorze générations* ou *règnes*, qui répondent, à très-peu de chose près, aux *onze règnes* placés entre les deux mêmes rois, sur le *canon* d'Ératosthène; et cette différence, déjà si légère, se réduit presque à rien, en considérant que le règne de *Meiré-Apap*, qui dura *cent ans*, comprend à lui seul l'espace de *trois générations*. Cela posé, il devient extrêmement probable que les cartouches 17 à 24, de la troisième et de la quatrième rangée de la *salle des rois de Karnak*, représentent, au nombre de *huit*, les rois de la VIII° dynastie Memphite, remontant à *Meiré-Apap*, chef de la VI° dynastie, memphite aussi, et aboutissant à la XII° dynastie, thébaine. Telle est en effet la conclusion à laquelle se trouve conduit M. Bunsen, conclusion très-heureuse à mon avis, en ce qu'elle montre l'accord entre le *canon* d'Ératosthène et la *salle des rois*, monument historique et généalogique du premier ordre; conclusion qui se trouve confirmée en partie d'une manière inespérée par les monuments contemporains.

Des Arabes découvrirent, en 1827, un tombeau creusé dans le roc près de *Qourna*, à l'ouest de *Thèbes*, où se trouvait encore en place, dans le sarcophage, taillé de même dans le roc, la momie d'un roi, sur la tête duquel reposait le diadème d'or, orné de l'*uræus*, ou serpent royal. La momie, seule dépouille d'un Pharaon qui eût encore été trouvée intacte, fut détruite par les mains barbares qui croyaient y trouver des trésors; mais le cercueil, tombé en la possession de M. Salt, est arrivé au *Musée britannique*, et le bandeau d'or se trouve au Musée de

Leyde[1]. Le nom du Pharaon, gravé sur ce cercueil, est celui de *Nantef*: écrit, à l'aide des mêmes signes que dans les quatre cartouches de la *salle des rois de Karnak*, avec cette seule différence, que la voyelle médiale *a*, ou *e*, qui manque dans ces cartouches de la *salle*, est exprimée sur celui-ci, entre le premier et le troisième signe. Ce roi *Nantef*, qui régna certainement dans la Thébaïde, puisque son tombeau existait à *Thèbes*, se rattache indubitablement à la série des princes du même nom que nous connaissions déjà par la *salle des rois de Karnak*, et qui régnèrent entre la VI[e] et la XII[e] dynastie. M. Bunsen reconnaît dans ce roi *Nantef*, de la Thébaïde, l'ancêtre du roi qui devint le chef de la VIII[e] dynastie[2], et je ne vois pas, à vrai dire, pourquoi il ne serait pas ce chef même, par conséquent, le même roi *Nantef* qui figure à l'extrémité de la troisième rangée de la *salle des rois de Karnak*, sous le n° 17, précisément aussi, comme chef de dynastie. En tout cas, voilà le premier roi *Nentef* ou *Nantef*, retrouvé par les monuments, à une place bien voisine du moins de celle de *Nentef* de la *salle des rois*, si ce n'est la même.

Nous connaissons de plus son successeur. Une petite pyramide calcaire, trouvée à *Thèbes* par sir G. Wilkinson et envoyée par ce célèbre égyptologue au *Musée britannique*[3], porte les deux cartouches et l'étendard d'un roi, qui s'appelait *Nentef-na*, d'après son cartouche nom propre: . Le dernier signe, le *sceptre*, —•, *na*, exprime l'idée de *grandeur*, et ce signe, ajouté au nom propre, suffit pour distinguer ce second *Nentef* du premier. Cela posé, il y a certainement tout lieu de croire que c'était le *cartouche* prénom de ce second *Nentef*, qui figurait, dans la *salle des rois de Karnak*, directement au-dessous du cartouche nom propre du premier, à l'extrémité de la quatrième rangée, sous le n° 18, précisément, comme les deux premiers rois de la XII[e] dynastie, *Amen-em-het I* et *Sésortasen I*, sont superposés l'un à l'autre dans les deux mêmes rangées. Ce cartouche est détruit, moins le *disque*, ⊙,

[1] Leemans, *Lettre à M. Salvolini, etc.*, pl. II, n. 22, p. 27-29. — [2] M. Bunsen présume que ce roi n'a eu qu'un seul cartouche; mais il n'en donne pas de raison; et la chose est bien peu probable, puisqu'à partir de *Meiré-Apap*, auquel se rattachait ce Pharaon, les rois d'Égypte, suivant la doctrine même de notre auteur, eurent le double cartouche. Il suppose encore que ce roi régna parallèlement avec le monarque contemporain de la VII[e] dynastie memphite: *Wahrscheinlich also ist er nur Gegenkönig des Memphitischen Herrschers der siebenten Dynastie gewesen.* Mais pourquoi cette supposition, qui laisse sans emploi le cartouche n° 17, de la *salle des rois*, si facile à approprier à ce *Nantef* de la Thébaïde? — [3] Leemans, *Lettre à M. Salvolini, etc.*, pl. II, n[os] 19, 20, 21, p. 26-27; voy. Bunsen, t. II, p. 255.

qui est le signe initial de tous les cartouches prénoms; et il semble qu'on puisse le restituer avec toute certitude d'après le cartouche prénom de *Nentef-na*. Mais voici un rapprochement dû à M. Bunsen, qui ajoute un nouveau degré d'intérêt au monument du roi *Nentef-na*. Le *canon* d'Ératosthène renferme, à la XXV<sup></sup>e place, un nom de roi égyptien qu'il traduit par : *αὐξήσας τὸ πάτριον κράτος*, *celui qui a accru la puissance de son père;* or cette interprétation grecque répond exactement au sens du nom égyptien de *Nentef-na*, dans lequel entrent les éléments, *tef*, *père*, et *na*, *grand*. Le roi *Nentef-na* des monuments est donc le XXV<sup></sup>e roi du *canon* d'Ératosthène, dont le nom, altéré par les copistes de ce texte en ΣΕΘΙΝΙΛΟΣ, doit être corrigé, comme le propose M. Bunsen, en : ΕΝΕΝΤΕΦΙΝΑΟΣ, et dont la place chronologique, sur ce document, s'accorde parfaitement avec celle du second roi de la VIII<sup></sup>e dynastie, telle qu'elle résulte du rang qu'il occupe dans la *salle des rois de Karnak*.

Un nouveau rapprochement, fourni aussi par les monuments contemporains, vient encore confirmer ce résultat, en nous procurant la place certaine d'un des plus grands Pharaons du haut empire. Champollion avait signalé le premier[1] un double cartouche : *Ra neb-tou*, et : *Si ré, Mentouôthph*, qui se trouve sur une *stèle* du Musée de Turin, et dont il ne fit point une application heureuse en le liant à un autre nom, qu'il prenait pour celui d'un roi, père et prédécesseur de celui-ci[2], et en l'attribuant au chef de la XXI<sup></sup>e dynastie. Les deux mêmes cartouches furent observés depuis en Égypte par sir G. Wilkinson[3], mais avec une légère erreur dans la représentation d'un des signes du nom propre, 𓐍, *m*, pour 𓍿, *t*, qui lui donna lieu d'écrire ce nom, *Menmôthph*, au lieu de *Mentouôthph*[4]. L'idée de Cham-

[1] *Deuxième Lettre à M. de Blacas*, pl. XV, n. 23 et 23 *bis*, p. 114. — [2] Il est maintenant bien reconnu qu'il n'exista jamais de roi *Aasen*, père de notre *Mentouôthph*, que Champollion avait cru trouver sur la *stèle* du Musée de Turin, provenant d'*Abydos*, comme la nôtre du Musée du Louvre. Au sujet de cette dernière, publiée par M. Prisse, *Monuments égyptiens*, pl. VII, voy. l'observation de cet habile égyptologue, p. 2. — [3] Dans une tombe de *Qourna*, découverte par lui, et renfermant un tableau généalogique de la famille d'*Aménoph I*<sup></sup>er. Ce tableau fut publié au Caire, par M. Burton, dans une petite planche lithographiée, qui n'est jamais venue entre mes mains, et que je ne connais que d'après ce qu'en dit Rosellini, *Mon. stor.*, P. I, t. I, p. 198, 1). C'est d'après cette lithographie que Rosellini a reproduit les deux cartouches en question, *Mon. stor.*, P. I, t. II, p. 242, tav. XV, n. 10. Voy. plus bas, p. 33, 5). — [4] Cette observation, que je crois très-juste, a été faite par M. Brunet, dans un ouvrage, encore inédit, qui a concouru pour le prix proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur la question des dynasties égyptiennes.

pollion ne fut admise qu'avec défiance par Rosellini, et en penchant vers l'opinion que le roi en question appartenait plutôt à l'époque qui précéda l'invasion des *pasteurs*[1]. C'était aussi la manière de voir de M. Leemans, qui combattit sur ce point les idées de l'illustre maître[2]. L'instinct d'antiquaire qui dirigeait Rosellini, en lui faisant attribuer le cartouche prénom du roi qui nous occupe au chef de la XI<sup></sup>e dynastie thébaine[3], se trouve justifié par une importante observation de M. Leemans; c'est que, sur les monuments où figure le cartouche de ce roi *Mentouôthph*, les noms des individus qui les érigèrent rappellent à la fois ceux d'*Amen-em-het* et de *Sésortasen*[4], et celui de *Nantef;* d'où il semble résulter que ces individus, ainsi que le roi contemporain, vivaient dans l'intervalle de temps qui sépare la VIIIe dynastie, où le nom de *Nantef* domine, et la XIIe remplie de ceux de *Sésortasen* et d'*Amen-em-het*. Il n'est personne, tant soit peu versé dans l'étude de l'antiquité égyptienne, qui n'adhère à cette observation du savant antiquaire de Leyde, et la conséquence qui s'en déduit, c'est que le roi *Nebtoura-Mentouôthph* appartient à une dynastie antérieure de très-peu de temps à la XIIe.

Ce roi fut, d'ailleurs, un des plus grands Pharaons du haut empire, un de ces princes faisant époque, auquel les familles royales de *Thèbes* rattachaient leur généalogie. C'est ce qui résulte de ce que sa figure, accompagnée de son cartouche prénom, apparaît la seconde, immédiatement après *Ménès*, dans le nombre des neuf rois choisis parmi ses plus illustres prédécesseurs et portés en pompe devant Ramsès II, au *Ramesseion de Thèbes*[5]. Le même roi figure, avec son double cartouche, en avant d'*Ahmès* (Amosis), évidemment comme chef de race, sur un tableau de famille d'*Aménoph I*, dans plusieurs tombeaux de *Qourna*[6], et sur un autre tableau généalogique du même Pharaon *Amé-*

[1] *Monum. stor.*, t. II, p. 72-73; cf. t. I, p. 136. Mais les idées du savant professeur de Pise n'étaient pas très-arrêtées sur ce point, ou bien il avait perdu de vue l'opinion exprimée par lui-même au sujet de ce roi, puisque, en reproduisant son double cartouche, dans le même volume, t. II, p. 242, tav. XV, n. 10, il en faisait un *roi éthiopien, contemporain des Pharaons de la XVIIe dynastie.* — [2] *Lettre à M. Salvolini*, p. 107-109. — [3] *Monum. stor.*, t. I, p. 136. — [4] *Lettre à M. Salvolini*, p. 31 et 108. — [5] Burton, *Excerpt. hieroglyph.*, n° 1, pl. 56-57; Champollion, *Monum. de l'Égypte*, t. II, pl. CXLIX *bis.* — [6] Un de ces tableaux, offrant le prénom *Nebtoura*, en avant des principaux Pharaons de la XVIIIe et de la XIXe dynastie, d'*Aménoph Ier* à *Ménéphtah Ier*, est publié, d'après un tombeau de *Qourna*, par Rosellini, *Mon. Real.*, tav. XLV, n° 3. Le même prénom, joint au cartouche nom propre, se trouvait en tête d'un tableau semblable, d'une autre tombe de *Qourna*,

*noph I*, dans un tombeau de *Thèbes* [1]. Son importance historique n'est donc aucunement douteuse; sa haute antiquité ne saurait non plus être mise en question, d'après le rang qu'il occupe dans la *pompe* du *Ramesseion*. Maintenant, nous avons sa place dynastique et chronologique fixée dans la *salle des rois* de *Karnak*, où son cartouche prénom : figure, sous le n° 26, dans la quatrième rangée, à deux générations d'intervalle après *Nentef-na*, le 24°. Guidé par ces rapprochements, qui semblent effectivement irrécusables, M. Bunsen compare ce roi des monuments au XXVII° roi du *canon* d'Ératosthène, qui doit être le même, puisque celui-ci est pareillement le deuxième successeur de *Nentef-na*, et il y trouve ces paroles : ἐβασίλευσε Ν. ΧΟΥΘΗΡ ΤΑΥΡΟΣ ΤΥΡΑΝΝΟΣ, où le nom égyptien est visiblement altéré, mais où la traduction grecque, *τύραννος*, peut servir à le recomposer. Or les deux éléments principaux du prénom de *Nebtoura*, le signe, ⌣, *neb*, et le signe, |, *tou*, (copte *tao*), expriment la double idée de *seigneur* ou *maître*, et *d'accompli*, *maître suprême*, idée exactement rendue en grec par le mot *τύραννος*. Il suit de là que le mot ΤΑΥΡΟΣ, pour ΤΑΥΡΗΣ, appartient, dans le texte d'Ératosthène, à la fin du nom ΝΕΒΤΑΥΡΗΣ; et la restitution du passage entier, telle qu'elle est proposée par M. Bunsen: ἐβασίλευσε ΜΕΝΤΟΥΦΙΣ ΝΕΒΤΑΥΡΗΣ ΤΥΡΑΝΝΟΣ, paraît aussi certaine qu'elle est en tout cas ingénieuse, et qu'elle devient importante, par l'accord qu'elle établit encore sur ce point entre le *canon* d'Ératosthène et les monuments nationaux.

Nous possédons enfin, sur ces monuments, le double nom, renfermé dans les deux cartouches, d'un Pharaon qui se rattache certainement à la même famille, et qui doit appartenir à la même dynastie; c'est le

publié par Burton, *Excerpt. hierogl.*, pl. XXXV, et par sir G. Wilkinson, *Extracts from sev. hieroglyph. subjects*, pl. V, et reproduit par Rosellini, *Mon. stor.*, part. I, t. II, p. 242, tav. XV, n° 10. Le prénom seul figure à la même place sur un troisième tableau, provenant aussi d'une tombe de *Qourna*, et publié par M. Lepsius, *Auswahl, etc.*, Taf. XI. Mais je dois observer que le second de ces monuments offre, dans le cartouche nom propre, le signe ⟹, *m*, au lieu de ⟹, *t*, qui produit la leçon *Menmôthph*, en guise de *Mentouôthph*, et que la même variante se retrouve dans la copie de M. Prisse, *Monuments égyptiens*, pl. III, 1, p. 1. Toutefois, et malgré le mérite qui recommande les dessins de M. Prisse, je crois devoir m'en tenir à la leçon adoptée par M. Bunsen, sur la foi des monuments recueillis par M. Lepsius, et vus d'abord par Champollion. — [1] Publié par M. Prisse, *Monuments égyptiens*, pl. III. Mais ce tombeau est le même que l'un de ceux de *Qourna*, cité à la *note précédente*, et déjà publié par MM. Burton et G. Wilkinson; voyez l'observation faite à ce sujet, *même note*.

roi *S-Kennen-Ra :*, qui se trouve figuré, dans un tableau généalogique de la famille d'*Aménoph I*[er], d'un tombeau de *Qourna*[1], à la rangée supérieure, immédiatement derrière *Aménoph* lui-même et sa royale épouse. Ce même prénom, associé à son nom propre, avait déjà été observé dans un autre tombeau par sir G. Wilkinson, d'après lequel Rosellini reproduisit les deux cartouches[2], trouvés aussi sur une *stèle* à *Ilithyia* par le major Félix[3]; et c'est pareillement dans un de ces hypogées d'*Ilithyia* que Champollion trouva[4] le prénom seul du roi *S-Kennen-Ra*, associé à ceux des rois *Ra-Neb-Ros* (Ahmès), *Ra-Ser-Ké* (Aménôthph I) et *Ra-Na-ter-Ké* (Touthmès I), évidemment comme celui de l'ancien chef, du premier auteur de la famille royale, qui forma la XVIII[e] dynastie. Or le même roi *S-Kennen-Ra* figure à l'extrémité de la rangée inférieure de la *salle des rois de Karnak*, immédiatement derrière *Sésortasen I*, comme le dernier roi de la dynastie qui précéda celle des *Sesortasides*, à la quatrième place, conséquemment, à la quatrième génération après *Nebtoura-Mentouôthph*, sous le n° 30. Ces indices s'accordent suffisamment pour faire reconnaître le roi en question dans le XXX[e] roi thébain du *canon* d'Ératosthène, qui se trouve désigné dans le texte grec de cette manière : *Σοικουνιόσοχος, τύραννος*. Ce texte, évidemment altéré, renferme heureusement tous les éléments d'une restitution probable, que M. Bunsen propose en ces termes : *Σοικοῦνις* (*μάχαιρα*) *ὡς Ὦχος, τύραννος*, et au moyen de laquelle le nom égyptien *Skennen* se retrouve sous la forme grecque *Σοικοῦνις*, en même temps que l'élément principal, *Ken*, employé à la fois dans le prénom et dans le nom propre :, qui exprimait, dans l'ancienne langue égyptienne, l'idée de *tuer*, de *glaive*, se trouve rendue, dans le texte grec d'Ératosthène, par le nom d'*Ochus*, synonyme de *μάχαιρα*[5], avec l'addition du mot *τύραννος*, qui complète cette idée. Voilà encore une de ces combinaisons heureuses dues à M. Bunsen, qui servent à combler la déplorable lacune des *listes* de Manéthon, au moyen du rapprochement des noms de rois de cette époque, fournis par les monuments, et de l'accord établi

[1] Publié par M. Lepsius, *Auswahl, etc.*, Taf. XI. — [2] *Mon. stor.*, t. II, p. 239, tav. XV, n. 3. Sir G. Wilkinson attribuait ces deux cartouches à un roi de la XVI[e] dynastie, d'après l'analogie qu'il croyait découvrir entre le prénom et celui d'*Osortasen* (Sésortasen) I. — [3] Ce sont ces deux cartouches, publiés par le major Félix, qu'a donnés M. Bunsen, t. II, Taf. III, *c*, p. 257. — [4] *Notices descriptives des monuments de l'Égypte et de la Nubie*, p. 272. — [5] Plutarch. *De Is. et Osir.*, c. XI, t. II, p. 457, Wyttenb. : *Καὶ γὰρ τὸν ὠμότατον Περσῶν βασιλέα... ἐκάλεσαν Μάχαιραν, καὶ καλοῦσι μέχρι νῦν οὕτως ἐν τῷ* ΚΑΤΑΛΟΓΩι ΤΩΝ ΒΑΣΙΛΕΩΝ.

entre ces noms et ceux qui leur correspondent sur le *canon* d'Ératosthène.

Le résultat que je viens d'exposer, et qui relie le fil interrompu des dynasties égyptiennes jusqu'à la XII^e, me semble un des points les plus importants de l'ouvrage de M. Bunsen, comme il en est certainement l'un des plus neufs. A la vérité, le doute qui peut subsister encore sur quelques points de ce résultat ne permet pas de l'admettre encore comme définitif, puisqu'il faut se prêter à des corrections faites au texte grec d'Ératosthène par M. Bunsen, corrections très-ingénieuses sans contredit, et toujours fondées sur une profonde connaissance des monuments égyptiens, mais qui ne peuvent avoir enfin la valeur d'un témoignage antique. Quoi qu'il en soit à cet égard, j'ai dû exposer les idées de notre auteur sur une période si désespérée des annales de l'ancienne Égypte, avec tout le soin dont j'étais capable et avec tout l'intérêt que m'inspirait ce travail. Je continuerai cet examen dans un prochain article.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

## ERRATA.

Le cartouche donné p. 116, ligne 18, doit être rectifié ainsi :

Dans le cartouche de la page suivante, 117, à la première ligne, il s'est glissé pareillement une faute qu'il faut corriger, celle de la *chouette*, , au lieu de la *caille*, , qui devait y être.

*Économie rurale considérée dans ses rapports avec la chimie, la physique et la météorologie, par J. B. Boussingault, membre de l'Académie des sciences de l'Institut, ancien doyen de la Faculté des sciences de Lyon, membre de l'Académie des sciences de Stockholm, de la Société nationale et centrale d'agriculture, de l'Académie royale d'agriculture de Suède, de la Société philomathique, etc., etc.* Ier vol. de VIII-648 pages, IIe vol. de 742; Paris, Béchet jeune, libraire-éditeur, place de l'École de Médecine, n° 1, 1843 et 1844.— *Cours d'agriculture, par le comte de Gasparin, Pair de France, membre de l'Académie des sciences, de la Société nationale et centrale d'agriculture, etc.* Tome Ier, 2e édition, 1845, 696 pages; tome II, 561 pages; tome III, 807 pages; Paris, à la librairie agricole de la Maison rustique, quai Malaquais, n° 19; en province, chez tous les libraires et correspondants du comptoir central de la librairie.

TROISIÈME ARTICLE.

*Considérations générales sur l'enseignement agricole.*

§ I. De l'enseignement agricole considéré en lui-même et relativement aux établissements actuels où il peut être donné en France.

Après avoir parlé, dans un premier article[1], des rapports de l'agriculture avec les mathématiques pures et appliquées, la physique, la chimie, la géologie, la botanique, la zoologie, la statistique, l'économie politique et la législation; après avoir démontré qu'au point de vue scientifique l'agriculture n'a aucun caractère qui lui soit particulier, parce qu'elle emprunte les éléments de ses connaissances aux sciences précitées; enfin, après avoir admis explicitement qu'au point de vue pratique elle se propose de donner les moyens à celui qui cultive un sol d'en tirer pour lui-même le parti le plus avantageux, nous avons montré, dans un deuxième article[2], combien l'enseignement se complique et perd de plus en plus de sa certitude en allant des éléments des mathématiques pures à la physique, à la chimie, à la science des corps vivants. Mais, en considérant l'enseignement des éléments des mathématiques pures comme le plus simple et le plus facile pour le maître et pour l'élève, et l'enseignement de la science des corps vivants comme

[1] Octobre 1847. — [2] Décembre 1847.

le plus complexe, cela ne signifie pas que l'enseignement d'une branche de cette science, réduite à une exposition purement descriptive comme cela a lieu souvent pour l'anatomie, la botanique ou la zoologie proprement dite, nous paraît plus difficile que celui de la physique ou de la chimie. Telle n'est pas notre pensée : nous considérons l'enseignement au point de vue le plus général à l'égard du professeur qui se propose, non de fixer l'attention d'un auditoire d'amateurs ou de gens du monde, mais d'enseigner une science de la manière la plus claire, la plus précise, la plus exacte comme la plus profitable dans les applications que ses élèves seront un jour appelés à en faire. C'est à ce point de vue que l'enseignement de la science des êtres organisés est difficile à nos yeux. Si notre opinion paraissait contestable à certaines personnes, ne serait-ce pas que, vu le petit nombre de savants capables de remplir les conditions d'un enseignement défini, comme nous venons de le faire, elles auraient manqué l'occasion d'en apprécier les difficultés, faute d'avoir pu les mesurer au mérite d'un professeur éminent?

Nous allons parler maintenant de l'enseignement agricole, en le considérant d'abord au point de vue pratique et ensuite au point de vue scientifique.

*A. Enseignement de l'agriculture au point de vue pratique.*

L'enseignement de l'agriculture pratique ou de l'agriculture considérée comme art, pouvant être donné dans une *ferme-modèle* et dans une *ferme expérimentale*, il importe de définir nettement la différence qui distingue l'une d'avec l'autre.

*Une* ferme-modèle *est une exploitation rurale aussi parfaite que possible pour le lieu où elle est établie, et pour la constitution atmosphérique de chaque année.*

Cette définition, comme on le voit, ne suppose pas qu'une exploitation rurale puisse être considérée jamais à un point de vue absolu; car elle est relative au lieu où la ferme-modèle est établie, ce rapport est constant; elle est relative à la constitution atmosphérique de chaque année, ce rapport est variable. S'il se présente à cet égard des circonstances qui, n'ayant rien de périodique, ne peuvent être prévues avec quelque certitude, quant au moment où elles se manifesteront, il y a tout avantage cependant à se mettre en garde contre leur éventualité.

Dans une ferme-modèle on peut initier les élèves aux meilleures pratiques agricoles concernant les plantes et les animaux. Les cultures les

plus avantageuses sont considérées d'une manière absolue et d'une manière relative aux assolements. Dans les pratiques agricoles nous comprenons l'usage des meilleures machines eu égard à la ferme, tous les procédés concernant la préparation du sol, l'emploi des engrais et des amendements, les semis, la direction à donner aux eaux, soit pour les faire servir à l'arrosement ou à l'irrigation, soit qu'il s'agisse de dessécher un terrain; enfin tous les procédés qui concernent la manière de recueillir les moissons, de les conserver et de les vendre.

La multiplication des animaux domestiques, les soins qu'il faut pour les élever, les engraisser, les moyens de tirer le meilleur parti possible de leur lait devront encore occuper les élèves, car les connaissances qui se rattachent à ce sujet ne méritent pas moins de fixer leur attention que les connaissances relatives à la culture proprement dite.

L'enseignement pratique de la *ferme-modèle* ne sera complet qu'autant que chaque élève aura la possibilité de consulter un compte des dépenses et des recettes de l'exploitation assez méthodique et détaillé pour que les dépenses occasionnées par chaque produit puissent être comparées facilement à la recette qu'il aura donnée à la vente.

On voit comment ce compte des dépenses et des recettes devient le véritable *criterium* des procédés d'exploitation, et qu'un tel résultat est la conséquence logique de la définition de l'*art agricole* que nous avons donnée dans notre premier article, et rappelée dans celui-ci.

Évidemment l'enseignement de la *ferme-modèle* est le moins coûteux et le plus simple pour les élèves, mais, exclusivement pratique, il manque de généralité, puisqu'il ne sera rigoureusement applicable qu'aux localités analogues à celles où se trouve la *ferme-modèle*. Enfin les élèves ne sauront pas si les procédés qu'on leur a fait pratiquer sont préférables à tous autres.

*Une* FERME EXPÉRIMENTALE *est une exploitation rurale consacrée à des essais de culture, ou, en d'autres termes, à des expériences agricoles.*

Mais, si l'on veut éviter l'obscurité, prévenir tout mal-entendu, il faut reconnaître que la *ferme expérimentale* pouvant être considérée au point de vue pratique et au point de vue de la science, parce qu'elle peut avoir cette double destination, il est nécessaire de faire remarquer que nous la considérons maintenant uniquement dans ses rapports avec l'enseignement pratique, nous réservant de l'envisager sous de nouveaux rapports, lorsque nous traiterons de l'enseignement agricole au point de vue scientifique.

Au point de vue pratique de l'enseignement agricole, on peut se proposer deux buts différents, en se livrant à des essais dans la *ferme expérimentale*.

*Dans un cas*, on veut démonter la supériorité d'un procédé de culture sur tout autre, la supériorité d'une machine, l'avantage de cultiver telle plante plutôt que telle autre dans des circonstances déterminées, ces plantes pouvant servir à un même usage aussi bien qu'à des usages différents, ou bien encore, on veut démontrer l'avantage de nourrir une même variété d'animal suivant tel régime plutôt que suivant tels autres, ou l'avantage d'élever un animal de préférence à un autre, qui peut différer du premier par l'espèce ou simplement par la race.

*Dans l'autre cas*, on se livre à des essais pareillement comparatifs sur des objets analogues, mais avec cette différence que, dans le premier cas, on sait parfaitement le résultat de l'essai; c'est pour préconiser un procédé agricole, une machine, la culture d'une plante, un certain régime alimentaire, une certaine race d'animal; tandis que, dans le second, on cherche un inconnu, on consulte l'expérience pour se faire une opinion; il ne s'agit donc pas alors d'un enseignement absolu ou dogmatique comme dans le premier cas.

Les élèves puiseront dans une *ferme expérimentale* toutes les connaissances pratiques que peut leur offrir une *ferme-modèle*, si on leur indique les meilleurs exemples à suivre comparativement avec les exemples de ce qu'il faut éviter de faire, et si des comptes sont toujours là pour leur montrer par la comparaison la supériorité des premiers sur les seconds.

En définitive ce qui distingue, suivant nous, l'enseignement de la *ferme-modèle* de l'enseignement de la *ferme expérimentale*, c'est qu'il est *absolu* dans la première pour chaque pratique, tandis qu'il est *comparatif* dans la seconde.

Enfin le bénéfice d'argent réalisé par l'exploitation de la *ferme-modèle* justifie la qualification de cet établissement, tandis que le bénéfice n'est point la condition absolue de la bonne direction donnée à une *ferme expérimentale*, puisque le mot *expérience* comprend implicitement des dépenses sans compensation pour l'établissement.

L'enseignement dans la *ferme-modèle* est réduit à l'explication des motifs des opérations que les élèves doivent exécuter et à l'enseignement de la tenue des comptes de l'exploitation.

L'enseignement dans la *ferme expérimentale* comprend non-seulement ces deux objets, mais il comporte quelque chose de plus, car on ne peut se livrer à la pratique de procédés exécutés comparativement, sans discuter, sans entrer dans le détail des raisons d'après lesquelles un procédé est préféré à un autre, et il n'est pas possible de parler des

animaux sans recourir aux connaissances élémentaires de l'art vétérinaire : mais nous insistons sur la condition de ne donner aux élèves que des explications courtes, positives, sur les faits agricoles qui doivent être la base de leurs études.

Nous excluons donc de l'enseignement de l'art agricole donné dans les *fermes-modèles* et dans les *fermes expérimentales* toutes les théories détaillées qu'on aurait l'intention d'exposer sous le prétexte d'éclairer la pratique, par la raison que leur utilité n'est possible qu'à la condition de s'adresser à des esprits convenablement préparés à les recevoir, c'est-à-dire capables de lier les faits de la pratique aux *principes*, aux *lois*, dont la démonstration exige les connaissances mathématiques, physiques, chimiques, géologiques, botaniques et zoologiques desquelles on les déduit.

En définitive, nous restreignons l'enseignement purement pratique dans les limites que nous venons de poser, parce qu'il y aurait, à notre avis, beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à donner des idées théoriques à ceux qui seraient hors d'état d'en apprécier le degré de certitude.

B. *Enseignement de l'agriculture au point de vue scientifique.*

Si les connaissances douées d'un caractère scientifique sont, à cause de ce caractère même, susceptibles d'être l'objet d'un enseignement basé sur le raisonnement, ainsi que nous l'avons dit, l'agriculture, envisagée au point de vue scientifique, empruntant les principes de ses connaissances aux mathématiques, à la physique, à la chimie, à la géologie, à la botanique et même à la zoologie, ces deux sciences comprenant les éléments de l'anatomie et de la physiologie des plantes et des animaux, l'agriculture, disons-nous, doit à cet emprunt le pouvoir de franchir les limites qui en restreignent le domaine en tant qu'il est borné à l'art dont nous venons de définir l'enseignement.

Dès lors, l'enseignement scientifique de l'agriculture se compose de deux parties, (*a*) d'un *enseignement général et préparatoire*, (*b*) d'un *enseignement spécial*, comprenant l'ensemble méthodique des procédés de l'art subordonnés à des principes scientifiques.

(*a*) *Enseignement général et préparatoire.*

Il comprend des éléments de mathématiques pures et de quelques parties des mathématiques appliquées comme un précis de mécanique et de géographie physique, puis les éléments de la physique, de la chimie, de la géologie, de la botanique et de la zoologie. Il renferme donc un exposé des principes que l'agriculture emprunte à ces sciences.

Cet enseignement peut-il être donné dans les lycées, ou exige-t-il des institutions particulières? A notre sens, il peut l'être dans tous les deux. Si nous concevons l'existence d'un établissement particulier, où les études seraient appropriées à l'agriculture parce qu'il y aurait des professeurs choisis pour cela, cependant, en considérant les établissements de cette sorte, tels qu'ils sont en général organisés quant au personnel des professeurs de sciences, en mettant de côté les exceptions, les lycées présentent plus de garanties, au point de vue de l'instruction de ces professeurs, que les institutions particulières. Car les lycées donnant des élèves à toutes les écoles spéciales de l'État, il n'y a point de raison, au point de vue où nous avons envisagé les éléments de la science agricole dans notre premier article, pour que des jeunes gens destinés à devenir des agriculteurs instruits n'y puisent toutes les connaissances générales dont ils ont besoin avant toute étude spéciale. Mais, en émettant cette opinion, nous ne pouvons omettre de parler des conditions où ces jeunes gens doivent être placés, et ces conditions nous paraissent pareillement nécessaires aux élèves qui se préparent aux examens d'admission de l'École polytechnique, de l'École des eaux et forêts, des écoles vétérinaires, etc.

L'enseignement ne sera vraiment profitable qu'à trois conditions :

*Premièrement.* Il sera proportionné à la moyenne de l'intelligence des élèves;

*Deuxièmement.* Ceux-ci auront le temps de réfléchir aux objets de l'enseignement;

*Troisièmemement.* Les leçons seront dirigées de manière que, si l'enseignement n'est pas profitable à des élèves d'une intelligence moyenne, ce sera la faute de ceux-ci et non celle du maître.

La nécessité de la première condition est de toute évidence pour tous ceux qui ont été dans le cas d'enseigner et de réfléchir à la grande inégalité des esprits, et aux proportions si différentes qui existent dans toute réunion d'hommes entre les esprits supérieurs, les bons esprits, les esprits médiocres et les esprits faibles. L'enseignement doit, pour être profitable, à notre avis, s'adresser à la moyenne des bons esprits et des esprits médiocres. Cette condition n'a pas toujours été remplie à notre connaissance, du moins pendant les quinze années de notre professorat dans un des lycées de Paris. Tel cours de physique, par exemple, était trop élevé pour être accessible à la plupart des élèves; il ne s'adressait qu'au petit nombre de ceux que le professeur jugeait capables d'aller au concours général. Dès lors, la classe leur était exclusivement consacrée; la physique élémentaire, dépouillée du caractère

expérimental qu'elle doit toujours conserver, était devenue pour ainsi dire un cours de mathématiques appliquées. Nous aimons à croire qu'il n'existe aujourd'hui rien de pareil; mais nous rappelons le passé, afin qu'on ne méconnaissé pas notre opinion et qu'on sache que, là où existerait l'état de choses que nous blâmons, manquerait une des conditions que nous considérons comme indispensables à l'enseignement scientifique qui doit précéder l'étude spéciale de l'agriculture.

Pour que l'enseignement soit profitable, il ne doit pas seulement être proportionné à la moyenne de l'intelligence comme nous l'avons définie, mais il faut encore que les élèves disposent du temps nécessaire à toute étude réfléchie; sans cette condition la première serait illusoire. En effet, l'intelligence la plus développée peut bien comprendre les choses qu'on lui expose, mais elle ne les retient d'une manière durable qu'après un certain temps de réflexion; car les idées qu'on vient d'acquérir sont immédiatement suivies d'incertitudes, de doutes, du besoin de lumières nouvelles pour dissiper des obscurités, résoudre des objections. C'est à l'aide de la réflexion que le trouble de l'esprit disparaît, que les idées s'éclaircissent, se coordonnent avec celles qu'on possédait déjà, qu'une fois gravées dans la mémoire elles aident le raisonnement pour en recevoir de nouvelles. Le travail de l'esprit dont nous parlons est indispensable à toute instruction solide; grâce à lui les connaissances s'assimilent à l'intelligence, celle-ci se développe, et les idées acquises nouvellement perdent la qualification de connaissances indigestes que l'on donne avec tant de raison à tout ce qui, ayant été appris précipitamment, n'a pas été mûri par le travail ultérieur de la réflexion.

Le temps n'est pas seulement indispensable aux études des élèves dont l'intelligence est moyenne, il l'est encore à celles des élèves qui, à une intelligence supérieure, allient un penchant ou vocation pour une certaine classe de connaissances. Les esprits distingués de cet ordre seraient incapables de fixer leur attention sur les sciences qui ne sont pas l'objet de leur prédilection, s'ils manquaient du loisir nécessaire à distraire leur esprit de ce qu'ils ont tendance naturelle à voir à l'exclusion de toute autre chose.

Enfin, pour que l'enseignement proportionné à la moyenne des intelligences, et au temps accordé aux études, atteigne le but vers lequel il tend, il doit encore être donné de manière qu'aux yeux du maître il puisse être profitable à tous, de sorte que, s'il y a mécompte, les élèves seront passibles de la faute.

Si les principes des sciences mathématiques et physiques doivent être enseignés dans les lycées et les établissements prépara-

toires, d'une manière abstraite, ou, en d'autres termes, sans application spéciale, cependant il est avantageux, après avoir démontré l'exactitude de ces principes, d'insister sur les liaisons qu'ils peuvent avoir ensemble, et sur la nécessité de leur concours, dans l'explication des phénomènes les plus ordinaires de la nature et des arts, non qu'il s'agisse encore de l'application proprement dite, mais bien de rendre les démonstrations plus attrayantes, de fixer l'attention des élèves en leur faisant sentir la nécessité de connaître la vérité abstraite pour comprendre les faits particuliers auxquels cette vérité s'applique.

Dans l'enseignement préparatoire, il n'y a pas une bonne direction dans les études où manquent les interrogations qui assurent que les leçons qu'on vient de donner ont été bien comprises, où manquent les examens périodiques propres à constater que les élèves se maintiennent au courant de leurs études.

Si l'on peut puiser dans les lycées les éléments des sciences mathématiques et physiques, nécessaires à l'étude de la science agricole, on trouvera un complément à ces éléments dans les facultés des sciences. Les cours qu'il importera le plus d'y suivre seront sans contredit ceux de chimie et d'histoire naturelle, par la raison que l'enseignement de ces sciences dans les lycées étant borné aux notions les plus simples, il manque de l'extension qu'on accorde au cours de physique; enfin les facultés offriront encore aux jeunes gens qui se destinent à l'étude de la science agricole le moyen, non-seulement de repasser la physique, mais encore d'étudier la géologie et quelques branches des mathématiques appliquées, comme la mécanique, qu'il leur importerait de savoir s'ils voulaient approfondir la connaissance des machines agricoles et l'art de diriger les eaux.

Avant de parler de l'*enseignement agricole spécial*, l'importance que nous attachons aux examens est un motif de dire quelques mots de la manière de les diriger pour que le but de leur institution soit atteint, lorsqu'on les considère relativement à la mesure du savoir des élèves qui les subissent, et à la préparation de leur esprit à recevoir ultérieurement les connaissances que leur impose la profession qu'ils embrasseront.

Les examens doivent être en rapport avec la moyenne de l'intelligence de ceux qui les passent, par conséquent un même examen ne doit pas comprendre un trop grand nombre d'objets différents, comme le latin, le grec, l'histoire, la géographie et les sciences, et l'examen portant sur une seule branche de connaissances ne doit pas comprendre des notions trop détaillées et trop approfondies. En conséquence, nous

voudrions un nombre d'examens en rapport avec les connaissances de divers genres qui ont été le sujet de l'enseignement, et que chacun d'eux fût le plus approché possible de l'époque où l'élève a terminé l'étude qui y est relative. C'est ainsi que nous concevons la possibilité de satisfaire sérieusement aux différents programmes qui composent l'examen du *baccalauréat ès lettres* et du *baccalauréat ès sciences;* mais il nous paraît difficile que les élèves soient convenablement préparés à bien passer un seul examen de trois quarts d'heure qui embrasse toutes les questions comprises dans ce programme. S'il arrive à certains d'entre eux de moyenne intelligence d'y satisfaire, c'est accidentellement : le hasard aura favorisé les uns dans les questions; les autres auront eu des juges indulgents, ou bien ils seront parvenus à donner des réponses satisfaisantes à cause des exercices de mémoire auxquels ils se seront livrés; or, tout à l'heure, nous parlerons des inconvénients de ces exercices, non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir.

Il existe deux manières d'aider la mémoire à retenir les connaissances que l'on enseigne :

La *première* a pour base le principe de l'association des idées : l'enseignement est donc gradué de manière que les notions données en premier lieu s'alliant avec celles qui les suivent, les unes rappellent les autres. Le temps est surtout nécessaire pour cette coordination des idées, et nous ne parlons pas seulement de celles qui se rapportent à des connaissances de divers genres, mais encore de celles qui n'en comprennent qu'un seul genre. C'est surtout à cet égard qu'il est vrai de dire que les connaissances qu'on vient d'acquérir se digèrent avant de s'assimiler à l'intelligence de l'étudiant.

La *seconde manière d'aider la mémoire*, absolument artificielle, appartient à ce qu'on a nommé la *mnémonique* dans ces derniers temps. L'usage du raisonnement n'a plus lieu, les rapprochements les plus bizarres servent à rappeler des sons, des mots, des images. Nous ne concevons l'usage de la mnémonique que dans l'application qu'on peut en faire à des choses qui sont le fait d'une méthode rationnelle, où se trouvent des dates et des noms qu'on peut oublier facilement. C'est donc toujours d'une manière accessoire que nous la tolérons, jamais pour l'appliquer à des choses qui doivent être d'abord comprises, quant à leur véritable sens, ensuite coordonnées avec d'autres.

Si l'enseignement est trop élevé, si le temps manque à l'étudiant d'une intelligence moyenne, si des classes sont mal dirigées par les maîtres, si les examens obligent ceux qui les passent à répondre à des questions très-variées dont un certain nombre concernent la matière

d'un enseignement remontant à une époque déjà reculée, les élèves seront dans la nécessité de recourir à la mnémonique ou à des exercices de mémoire qui y sont équivalents; sans cela ils ne pourront satisfaire aux obligations que leur imposent la plupart des carrières qui sont étrangères au commerce ou à l'industrie privée.

Toutes les personnes auxquelles il a été donné de suivre depuis une trentaine d'années beaucoup d'examens, en cherchant à se rendre un compte exact de la manière dont ils étaient passés, et de leurs résultats sur l'intelligence de ceux qui les avaient subis, ont remarqué sans doute l'influence de la mémoire chez le grand nombre, et des efforts susceptibles de fatiguer l'esprit de la plupart de ceux qui ne s'abandonnaient pas à la paresse. Les conséquences étaient, pour les premiers, des connaissances superficielles, la difficulté de se plier ultérieurement aux nécessités du raisonnement et de la réflexion pour apprendre des choses nouvelles, et, pour les seconds, un éloignement des études, qui, si elles eussent été faites moins précipitamment, n'auraient laissé que d'agréables souvenirs et le désir d'y revenir, sinon de s'y abandonner d'une manière absolue comme on le fait pour tout ce qui ressemble à une vocation; rien donc n'est plus propre à éteindre les penchants qui nous entraînent vers une certaine science, et la prédilection qui nous attire dans telle carrière libérale, que la multitude de connaissances qu'on exige de ceux qui y aspirent et que le grand nombre des épreuves auxquelles on les soumet! La spontanéité et l'originalité, ces deux grandes qualités de la pensée, doivent être bien prononcées dans les esprits qui résistent aux circonstances dont nous venons de signaler les effets sur les intelligences moyennes et sur des intelligences qui, pour n'être pas tout à fait supérieures, sont cependant d'un ordre très-distingué.

Le moyen le plus efficace de diminuer le recours aux systèmes mnémoniques trop fréquemment employés dans les écoles préparatoires, consisterait, pour juger les examens les plus élevés, ceux particulièrement d'après lesquels les élèves qui les subissent doivent être classés par ordre de mérite, consisterait, disons-nous, à ne nommer que des hommes véritablement supérieurs capables d'apprécier les qualités de l'intelligence et de diriger les questions sur le fond des choses, et non sur des difficultés tout à fait misérables portant sur des mots, sur des définitions.

(*b*) *Enseignement spécial.*

Nous avons dit que l'enseignement scientifique agricole, au point de vue général et préparatoire, comprend d'abord les éléments des con-

naissances agricoles que l'on peut puiser dans les lycées, tels que nous en avons considéré l'enseignement, et ensuite les compléments de ces éléments qui peuvent l'être dans les facultés des sciences telles qu'elles sont actuellement organisées. Il s'agit maintenant pour compléter le sujet que nous nous sommes proposé de traiter dans cet article de parler de l'*enseignement spécial*.

Nous comprendrons, dans l'*enseignement spécial* de l'agriculture, six cours, à l'ensemble desquels on pourrait imposer la dénomination d'*école spéciale d'agriculture*.

*1er cours.* Chimie agricole.

*2e cours.* Machines, irrigation, constructions.

*3e cours.* Culture des champs et des prairies.

*4e cours.* Cultures spéciales comprenant :
La culture maraîchère;
La culture des jardins ou horticulture;
La culture des arbres fruitiers;
La culture des arbres forestiers.

*5e cours.* Économie des animaux.

*6e cours.* Comptabilité, économie, statistique et législation agricoles.

De ces cours, aucun n'a plus de similitude, en apparence, avec des études antérieures, que le premier n'en a avec le cours de chimie d'une faculté des sciences. Nous pensons par cela même devoir exposer nos raisons pour maintenir la chimie dans l'enseignement spécial de l'agriculture; ces raisons avec les détails qu'elles comportent, parfaitement conformes aux idées émises dans les articles précédents, relativement aux rapports de l'agriculture avec les sciences, montreront la différence qui distingue un enseignement général et préparatoire d'avec un enseignement spécial, comment les études doivent être graduées du premier au second, et enfin comment se résout la question de savoir s'il y a utilité de fonder des facultés d'agriculture qui remplaceraient les facultés des sciences pour les jeunes gens destinés à l'étude complète de la science agricole.

Le cours de chimie agricole comprend trois parties distinctes : une *partie industrielle*, une *partie physiologique* et une *partie proprement agricole*.

1. *Partie industrielle.* Elle comprend l'extraction des principes immédiats des végétaux et des animaux à l'état de pureté, comme le sucre de betterave, le sucre de lait; et à l'état de combinaison indéfinie, comme le sont ces principes dans les huiles, les graisses, les suifs, les résines, etc.; à l'état de mélange; elle comprend les opérations que l'on fait subir à

ces principes immédiats, soit qu'on prépare des liqueurs vineuses ou acides au moyen des ferments, soit qu'on change l'amidon en sucre au moyen des réactifs chimiques, soit qu'on obtienne de l'alcool, de l'acide acétique et du charbon au moyen de la distillation; enfin elle comprend encore tous les procédés de conservation des matières organiques, comme les bois, les matières animales, etc.

2. *Partie physiologique.* Après avoir parlé des sources où les végétaux puisent le carbone, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le soufre et les composés organiques qu'ils laissent à l'état de cendre après leur combustion, on traite de la germination, de la force avec laquelle ils puisent l'eau dans le sol, des fonctions des feuilles, de la floraison et de la maturation; enfin on examine les rapports des végétaux avec l'atmosphère, les eaux et le sol. On considère celui-ci relativement à son origine et aux procédés au moyen desquels on peut en déterminer la composition.

3. *Partie proprement agricole.* Les applications de la chimie à l'agriculture proprement dite peuvent rentrer dans cinq catégories. Dans la *première*, on examine le sol à cultiver au point de vue des amendements, des engrais organiques et inorganiques et des eaux qu'il doit recevoir pour donner le meilleur résultat possible; dans la *seconde*, l'amélioration d'un sol par la diminution ou la destruction d'une de ses matières constituantes; dans la *troisième*, l'écobuage; dans la *quatrième*, la préparation du sol par un procédé exclusivement mécanique de division, tel que le labourage; enfin, dans la *cinquième*, on examine la culture relativement à la succession des récoltes ou aux assolements.

Il est entendu que, dans cette partie comme dans la seconde, on ne s'occupe que des faits chimiques relatifs aux phénomènes complexes que l'on étudie.

Les détails de ce programme, en montrant, par leur spécialité, l'utilité de la chimie agricole au point de vue où nous venons de l'envisager, témoignent de la nécessité, pour la bien comprendre, d'une étude préalable de la chimie générale telle qu'on peut s'y livrer dans une faculté des sciences, de sorte que les deux cours étant mutuellement complémentaires, l'un est aussi nécessaire que l'autre.

Les cinq autres cours essentiellement agricoles doivent faire partie nécessaire d'un enseignement spécial. Si cette proposition est évidente pour les deux cours de culture et pour celui de comptabilité, d'économie, de statistique et de législation agricoles, elle le devient, par suite de quelques réflexions, pour le cours des machines, des irrigations et des constructions rurales, et pour le cours de l'économie des animaux.

Si les machines employées en agriculture ne sont pas très-variées quant à leurs genres, elles le sont beaucoup quant à leurs espèces : de là de nombreux détails dans l'étude qu'on peut en faire, que ne comporte pas un cours de mécanique ordinaire. Il en est de même des développements auxquels il faut se livrer pour parler d'une manière utile des irrigations et des constructions rurales.

Quant au cours de l'économie des animaux, il exige des connaissances approfondies de l'histoire naturelle des animaux utiles et des animaux nuisibles à l'agriculture. Il faut parler des mammifères et des oiseaux domestiques avec détail, sous le rapport du parti avantageux qu'on peut en tirer ; il faut parler des poissons, relativement à leur multiplication et à leur pêche, des vers à soie et des abeilles. L'étude des animaux nuisibles n'est pas moins utile que celle des précédents. Enfin les éléments de l'art vétérinaire se rattachent à ce cours, mais les détails sont du ressort des écoles spéciales appelées vétérinaires.

L'enseignement spécial agricole, pour être fructueux, exige des élèves l'observation des procédés pratiques, et même l'exécution manuelle de ces procédés, absolument comme l'éducation des élèves des écoles militaires exige le maniement du fusil, quoiqu'une fois officiers ils ne doivent plus s'y livrer eux-mêmes, si ce n'est pour le démontrer quelquefois; mais alors, et dans tous les cas, ils doivent juger comment les soldats l'exécutent. On conçoit, d'après cela, la nécessité que les élèves livrés à l'étude de la science agricole se familiarisent avec ces pratiques, soit dans des fermes-modèles, soit, ce qui est bien préférable, dans des fermes expérimentales : la fréquentation de ces établissements leur est aussi nécessaire que le travail du laboratoire l'est aux jeunes gens qui aspirent à devenir chimistes.

S'il n'existe pas en France d'établissement unique consacré à l'enseignement agricole spécial, cependant la plupart des matières qu'il comprend sont professées au Conservatoire des arts et métiers, au Muséum d'histoire naturelle, dans les écoles des eaux et forêts, dans les écoles vétérinaires. Y aurait-il opportunité à le compléter dans les établissements où il existe en partie déjà? y aurait-il utilité à fonder une ou plusieurs écoles spéciales d'agriculture? Ce sont des questions que nous posons, moins dans l'intention de les résoudre que pour insister sur les conditions que ces établissements doivent réunir pour être utiles; car notre but principal a été de considérer l'enseignement agricole en lui-même dans les diverses expressions dont il est susceptible, en ayant égard ensuite aux institutions actuellement existantes en France, où il peut être donné, et c'est ce qui nous engage à insister sur la différence

qu'il y aurait entre des écoles consacrées à l'enseignement agricole spécial, tel que nous l'avons envisagé, et des établissements qu'on a proposé d'instituer comme *Facultés d'agriculture*, où l'enseignement général et préparatoire serait uni à l'enseignement spécial.

Certes, si dans un pays dépourvu de lycées et de facultés des sciences on voulait fonder des institutions d'enseignement agricole complet, il n'y aurait aucune objection à faire contre la réalisation de ce projet. Mais ces lycées et ces facultés existant en France, tous les jeunes gens qui se proposent de devenir des agriculteurs instruits devant acquérir une instruction générale qui est réellement commune à ceux qui veulent entrer dans les écoles des eaux et forêts, de Saint-Cyr, polytechnique, de pharmacie et de médecine, ce serait multiplier les chaires sans avantage et augmenter les frais de l'enseignement sans utilité, si l'on créait des facultés d'agriculture où l'enseignement général et préparatoire, tel qu'il peut être donné dans les lycées et les facultés des sciences, serait réuni à l'enseignement spécial. En agissant ainsi, on rétrograderait, on retournerait à ce qu'était avant 1789 l'enseignement pour les ponts et chaussées, le génie militaire et l'artillerie. On irait contre le principe d'après lequel on a réuni dans l'École polytechnique l'instruction commune à tous ceux qui se destinent aux mines, aux ponts et chaussées, au génie militaire, au génie maritime, à l'artillerie, enfin aux autres services qui sont du ressort de cette école.

### § II. De l'enseignement agricole considéré relativement aux personnes qui peuvent le professer.

Après avoir montré comment l'art de l'agriculture n'a pu acquérir le caractère scientifique que par la longue suite des efforts de l'esprit humain auquel nous devons les sciences, nous avons envisagé conséquemment à ce fait l'enseignement agricole *au point de vue de l'art* et *au point de vue scientifique*.

*Au point de vue de l'art*,

Il peut être donné dans des *fermes-modèles* et dans des *fermes expérimentales*.

*Au point de vue scientifique*,

Il est d'abord *général* et *préparatoire*, et comme tel il peut être exposé d'une manière satisfaisante dans les lycées et les facultés des sciences de France.

Il est ensuite *spécial*, et à cet égard nous avons défini les cours qui le constituent essentiellement, et dont l'ensemble peut être appelé *École spéciale d'agriculture*.

Mais, après avoir parlé de ces établissements relativement à l'enseignement agricole, nous ne les avons jamais considérés comme les meilleurs possible, suffisant à tous les besoins, et tellement circonscrits qu'il serait inutile de penser à en instituer d'autres, lors même que toutes les conditions que nous avons mises à un bon enseignement y seraient réunies. Notre but principal a été de considérer le fond essentiel de l'enseignement agricole en partant des sources mêmes où il va puiser les éléments des connaissances qu'il doit exposer, *parce que c'est dans le grand nombre de ces éléments, et dans le peu de précision des notions qui se rattachent à beaucoup d'entre eux, qu'on trouve l'explication de la difficulté d'établir actuellement un enseignement positif, vraiment utile, de la science agricole.*

En signalant cette difficulté comme nous l'avons fait, nous nous sommes promis de prévenir deux erreurs : la première naîtrait de ce qu'on attribuerait d'une manière absolue tout ce que peut laisser à désirer l'instruction agricole, considérée au point de vue pratique aussi bien qu'au point de vue théorique, donnée dans les établissements dont nous venons de parler, à un défaut inhérent à ces établissements ; la seconde erreur, conséquence de la première, résulterait de ce que, reconnaissant comme fait ce défaut inhérent à ces établissements, on croirait qu'il suffirait d'en créer d'autres sur des bases différentes pour en obtenir des résultats bien préférables à ceux que peuvent donner les établissements actuels avec un enseignement dirigé d'après les vues que nous avons exposées.

En définissant la *ferme-modèle* et la *ferme expérimentale* comme nous l'avons fait, nous avons voulu fixer les idées sur la différence extrême qui peut exister entre elles; mais loin de nous la pensée qu'on nous supposerait d'avoir prétendu que ces deux établissements seulement peuvent servir à l'enseignement des pratiques agricoles, car nous concevons l'existence de fermes intermédiaires ou de fermes participant plus ou moins de l'une des deux, dans lesquelles l'instruction des jeunes praticiens qui y seraient attachés pourrait être excellente.

Au reste, les avantages de ces divers établissements, au point de vue de l'instruction pratique, dépendront beaucoup des personnes qui, tout en dirigeant l'exploitation, seront encore chargées de donner aux élèves les explications nécessaires à un enseignement quelconque; et, en insistant sur cette influence, reconnaissons la difficulté de trouver dans les circonstances actuelles, au sein de nos campagnes, des gens capables de l'exercer, et reconnaissons cette difficulté pour la cause principale qui s'oppose à ce qu'on obtienne dès à présent les

avantages de l'instruction agricole pratique dans les établissements dont nous venons de parler.

Un établissement utile pourrait être encore celui où l'enseignement pratique de la ferme-modèle ou de la ferme expérimentale serait annexé à un enseignement théorique des éléments de l'agriculture qui comprendrait un précis de l'enseignement agricole, que nous avons appelé préparatoire, et un précis des connaissances de l'enseignement spécial. Par le mot précis, nous entendons les connaissances théoriques qui sont susceptibles d'éclairer la mise en pratique des procédés agricoles dans l'établissement dont nous parlons. L'objet principal serait la pratique éclairée par un enseignement dogmatique, dans lequel on ne comprendrait que les connaissances qui sont régies par des principes incontestables, du moins pour l'époque où on les enseigne; nous éloignerions donc de cet enseignement les incertitudes de la plupart des choses que nous avons signalées dans l'enseignement agricole spécial, et tous les développements que l'on peut donner à la chimie, à la physique, à la botanique et à la zoologie dans l'enseignement agricole préparatoire, tel que nous l'avons envisagé.

Il nous reste à parler des cours qui composent l'enseignement agricole spécial, relativement aux obligations qu'ils imposent aux personnes chargées de les professer.

Il ne suffit pas d'attacher des hommes très-distingués à des chaires spéciales, dont l'objet de l'enseignement laisse beaucoup à désirer quant à la précision et à la continuité des connaissances; il faut encore que ces hommes soient doués d'une volonté aussi ferme que persévérante, et, en outre, qu'ils aient la facilité d'entreprendre des travaux extrêmement longs, pour perfectionner la matière de leurs leçons. Les recherches auxquelles ils doivent se livrer dans ce but, portant sur des objets spéciaux presque toujours étrangers aux matières enseignées dans les cours généraux, ne leur offrent ni le même attrait, ni le même avantage pour leur réputation, que des travaux nés d'une pensée libre de toute obligation, qui ont, par cela même, bien plus de chances que les premiers d'occuper la généralité des savants et de fournir un aliment aux conversations de société.

La spécialité d'un enseignement étant une condition nécessaire à remplir pour le professeur, celui-ci se trouve donc dans la nécessité d'entreprendre des recherches susceptibles de satisfaire aux besoins de ses auditeurs; sous ce rapport la physique et la chimie, surtout, imposent une rude tâche à ceux qui sont chargés de les enseigner. Au point de vue spécial de la médecine, par exemple, l'enseignement de

ces sciences doit avoir un caractère tout différent de l'enseignement dont elles sont l'objet dans les lycées et les facultés des sciences.

La physique, dans une école de médecine, doit être particulièrement consacrée à la mécanique animale et à l'étude détaillée des phénomènes perçus par les sens de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût et du toucher. Il faut donc reprendre les principes exposés dans la physique générale de manière à les coordonner vers la connaissance de l'homme et des animaux, au double point de vue de la structure de leurs organes et de la physiologie de leurs sens. Ainsi l'optique, l'acoustique doivent être subordonnées, dans l'exposé de leurs principes et de leurs détails, à l'étude de l'œil et de l'ouïe.

La chimie doit être particulièrement appliquée à l'étude des principes immédiats des végétaux et des animaux, et de ceux surtout que des propriétés organoleptiques rendent remarquables. Elle comporte un exposé détaillé de l'analyse immédiate des solides et des liquides de l'homme et des animaux, en y comprenant l'examen comparatif de ces matières à l'état normal et à l'état morbide.

Nous parlons de l'enseignement de la physique et de la chimie dans une *école de médecine*, parce qu'il y a parfaite analogie, quant au caractère de spécialité, avec un enseignement de la chimie propre à une *école spéciale d'agriculture* tel que nous l'avons exposé plus haut.

Le caractère scientifique et positif que la chimie est capable de donner à l'enseignement agricole ne peut être qu'un résultat de travaux entrepris par les hommes les plus forts dans les sciences physico-chimiques. Eux seuls peuvent professer la chimie fructueusement dans les écoles spéciales, parce qu'eux seuls sont capables d'en élever l'enseignement au degré où, cessant d'être général, il acquiert le caractère de la spécialité, qui le rend vraiment utile à l'agriculture; d'un autre côté, c'est à l'aide de leur concours que les expériences de culture faites dans des terrains annexés aux écoles spéciales peuvent avoir toute l'exactitude et recevoir les compléments qui leur donnent le caractère scientifique. C'est à la condition de sortir ainsi des lieux communs, qui passent pour des généralités auprès de beaucoup de gens, que la science acquerra de la précision, et ce n'est qu'après avoir reçu ce cachet de la part des recherches les plus élevées, qu'on donnera, à ceux qui avant tout sont destinés à recevoir une instruction pratique, des notions générales qu'il serait aujourd'hui impossible de leur transmettre; car, selon nous, il y a plus d'inconvénients que d'avantages à vouloir diriger par les sciences physico-chimiques les pratiques agricoles auprès des jeunes gens qui n'ont étudié que dans des écoles secondaires au plus,

Aujourd'hui ces sciences ne profitent vraiment, dans l'application, qu'aux hommes suffisamment instruits pour juger du degré de certitude des notions qu'ils peuvent leur emprunter, avec l'intention d'expliquer des faits agricoles donnés; mais ceux qui, faute de lumières, sont incapables de cette appréciation, compromettront la science en en interprétant faussement l'esprit et en lui prêtant un langage qui n'est pas le sien. Que l'on veuille se rappeler maintenant les difficultés que nous avons signalées dans l'enseignement des sciences physiques et chimiques et surtout de ce qui touche à l'organisation, et l'on verra combien cette incapacité doit être commune encore! on verra l'inconvénient de présenter sous la forme de catéchisme, et même de manuels à l'usage des enfants et de très-jeunes gens, des notions qui ne pourraient, sans inconvénient, recevoir la forme dogmatique qu'autant que le degré de précision auquel elles seraient parvenues permettrait de les présenter sous l'expression la plus simple et la plus élémentaire!

C'est parce que nous sommes frappé depuis longtemps de l'utilité des cours spéciaux, dans les établissements qu'un caractère particulier distingue des facultés des sciences, que nous avons cherché à mettre notre cours de chimie appliquée, professé au Muséum d'histoire naturelle, en harmonie avec les différentes branches de cette histoire à l'étude approfondie desquelles l'établissement est consacré. Certes, si les cours de physique et de chimie étaient subordonnés, dans leur esprit et leurs détails, au caractère des établissements auxquels ils appartiennent, l'instruction publique y gagnerait beaucoup; l'enseignement général, abstrait, appartenant aux facultés, et l'enseignement spécial aux écoles spéciales, chacun saurait trouver le cours qui, répondant à ses vues, lui offrirait le genre de connaissances qu'il a intérêt d'acquérir et d'approfondir.

Il ne nous appartient pas de parler des autres cours de l'enseignement spécial, comme nous venons de le faire à l'égard du cours de chimie appliquée à l'agriculture; cependant quelques-unes de nos réflexions leur sont applicables, et toute personne qui serait appelée à professer un de ces cours, de manière à lui imprimer un caractère à la fois scientifique et spécial, serait dans la nécessité de se livrer à des recherches particulières.

En définitive, ce qui manque en France à l'enseignement agricole, ce sont les hommes;

*A l'enseignement pratique*, des praticiens suffisamment instruits des procédés et des méthodes de culture, et, en outre, capables de les expliquer clairement.

*A l'enseignement spécial,* des hommes suffisamment instruits dans les sciences physico-chimiques et, en outre, animés d'une forte volonté pour entreprendre des travaux analogues à ceux qui ont illustré, dans ces derniers temps, quelques professeurs des écoles de Paris.

E. CHEVREUL.

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1849, un prix de 800 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur les artistes normands et les œuvres d'art en Normandie au XVI[e] siècle. Les mémoires devront être adressés francs de port, avant le 1[er] juin 1849, à M. Richard, secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des lettres et des arts.

# LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Fragments philosophiques,* pour faire suite aux cours de l'histoire de la philosophie, par M. Victor Cousin, 4[e] édition. Paris, imprimerie de Claye et Taillefer, librairies de Ladrange et de Didier, 1847, 4 vol. in-12 (format anglais), de 463, 364, 517 et 332 pages. — Cette nouvelle édition des *Fragments philosophiques* forme la III[e] série des œuvres de M. Victor Cousin. L'auteur a placé en tête du premier volume un avant-propos qu'il nous suffira de transcrire pour indiquer sous quels rapports cette quatrième édition diffère des précédentes : « Les *Fragments philosophiques*, dit M. Cousin, reparaissent ici sous une forme nouvelle qui, je l'espère, sera la dernière. D'abord ce n'était guère qu'une collection d'un certain nombre d'articles insérés dans divers recueils périodiques de 1815 à 1826. Depuis, ces *Fragments* se sont tellement accrus d'édition en édition, qu'il devenait nécessaire de les distribuer dans un ordre méthodique. Voici celui qui se présentait naturellement. Les cours, tant de la première que de la seconde série, si l'on excepte les leçons consacrées aux systèmes de Locke, de Reid et de Kant, contiennent surtout des vues générales sur la philosophie et sur son histoire. Le second volume de la II[e] série pose les fondements d'une histoire universelle de la philosophie ; il détermine les lois de la formation successive ou simultanée des systèmes, de leur progrès continu ou de leur retour nécessaire ; il peint, ou plutôt il esquisse toutes les grandes époques, toutes les grandes doctrines, toutes les grandes figures philosophiques ; il a, telle est du

moins mon espérance, donné à cette noble étude de l'histoire de la pensée humaine une impulsion qui ne s'arrêtera point. Mais, il faut en convenir, à côté des principes manquaient souvent les applications et ces recherches spéciales et détaillées d'érudition et de critique, que les cours ne comportent pas, sans lesquelles pourtant il n'y a pas de solide histoire, et qui ont servi de prélude et de soutien aux entreprises des Brucker et des Tennemann. Disciple de ces maîtres illustres, si j'osais me nommer après eux, je dirai que les *Fragments* répondent à leurs petits écrits. Cette troisième série est destinée à fournir en quelque sorte les pièces justificatives des deux premières. Elle se divisera donc en autant de parties que l'histoire même de la philosophie : *Philosophie ancienne*, *Philosophie scholastique*, *Philosophie moderne*, *Philosophie contemporaine*. Les *Fragments de Philosophie cartésienne*, publiés il y a deux ans, font corps avec une nouvelle série, et doivent être considérés comme le premier volume de la *Philosophie moderne*. Partout le lien de ces dissertations particulières aux vues générales, soit dogmatiques, soit historiques, qu'elles développent, a été marqué; partout l'unité d'esprit et de principes, parmi d'inévitables diversités, a été mise en relief; en sorte que ces trois séries ne forment, à proprement parler, qu'un seul et même ouvrage, fruit d'une même pensée poursuivie avec persévérance à travers tant de vicissitudes, je veux dire le renouvellement des études philosophiques parmi nous, sur le double fondement de la psychologie et de l'histoire. »

*A Dictionary hindoustani-english and english-hindoustani, by Duncan Forbes, LL. D. etc.*, 1 vol. grand in-8° de 1000 pages, à Londres, chez Allen, n° 7, Leadenhall street. Prix : 66 francs complet. — En 1817, il parut, dans le *Journal des Savants*, un intéressant article sur la première édition du Dictionnaire hindoustani-anglais de M. John Shakespear, article dont les matériaux avaient été fournis en grande partie à feu M. de Chézy par le savant sir G. Haughton, aujourd'hui membre étranger de l'Institut de France. Depuis lors, il a paru deux éditions de cet estimable travail, et une quatrième, depuis longtemps sous presse, est sur le point de paraître. Malheureusement le prix de ce dictionnaire est élevé, et son format (grand in-4°) incommode pour les jeunes Anglais qui veulent, en partant pour l'Inde, se pourvoir d'un instrument de travail si nécessaire pour eux. Ce sont surtout ces considérations qui ont donné l'idée à un orientaliste, avantageusement connu par plusieurs travaux d'une utilité réelle, de publier un autre dictionnaire hindoustani qui fût d'une impression plus serrée et en plus petit texte, où l'on écartât toute la partie étymologique, et, par conséquent, l'emploi des caractères dévanagaris, et où l'on bornât celui des caractères arabes à ce qui est indispensable. Ces moyens, les seuls qu'on pouvait employer pour obtenir à la fois et un format portatif et un prix peu élevé, ont été mis en œuvre avec succès par M. Duncan Forbes, l'auteur du nouveau dictionnaire que nous annonçons. Toutefois, quoiqu'il ait visé plus à l'utilité qu'à l'érudition, il a fait néanmoins un travail savant et consciencieux, et il s'est attaché à rendre son dictionnaire plus complet que tous ceux qui ont paru jusqu'ici. On peut en juger en parcourant la première partie, c'est-à-dire le Dictionnaire hindoustani-anglais, qui a paru il y a peu de temps. Quand la deuxième partie, c'est-à-dire l'anglais-hindoustani, aura paru (en mai prochain), ce dictionnaire pourra remplacer d'autant plus avantageusement celui de Shakespear, pour l'usage ordinaire, qu'il présentera dans le Dictionnaire anglais-hindoustani une véritable contre-partie, au lieu du simple *onomasticum* de Shakespear, dont l'usage est incommode et fait perdre du temps. Cette seconde partie pourra même remplacer tout à fait le Dictionnaire hindoustani-anglais (*Hindoostanee philology*) de Gil-

christ, dont l'édition originale, en caractères persans, est très-rare et très-chère, et dont les deux autres éditions ne sont qu'en caractères latins.

*La chanson d'Antioche*, composée au commencement du XII[e] siècle par le pèlerin Richard, renouvelée sous le règne de Philippe-Auguste, par Graindor de Douay, publiée, pour la première fois, par Paulin Paris. Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Techener, 1848, 2 volumes in-12 de LXV-276 et 390 pages. — La chanson d'Antioche est la partie la plus ancienne et la seule réellement historique de cette réunion de poëmes, qui forme la légende du *Chevalier au Cygne*, dont M. de Reiffenberg a publié la première branche en 1846. C'est un monument d'une certaine valeur littéraire et très-important surtout pour l'histoire de la première croisade. Cet ouvrage a pour auteur Richard le Pèlerin, qui fut témoin des événements qu'il raconte. On ne sait rien de certain sur la patrie de ce trouvère. M. Paris conjecture qu'il marchait sous la bannière du comte de Flandre, qu'il dut achever son travail peu de temps après l'arrivée des croisés devant Jérusalem, et qu'il mourut peut-être après la prise d'Arches ou Archas. « Cette chanson de geste, dit le savant éditeur dans son introduction, suivit les croisés à Jérusalem; elle y fut évidemment écoutée par les chrétiens qui venaient de toutes les parties de l'Europe contempler la délivrance du divin sépulcre et de la Terre Sainte. C'est pour ces nouveaux champions que les vers de Richard durent présenter un attrait particulier. Ils racontent la funeste échauffourée de Pierre l'Hermite; ils suivent les princes à leur arrivée à Constantinople, disent leurs démêlés avec l'empereur, signalent la loyauté d'Estatin l'Esnasé, montrent les soldats du Christ à Nicée, et pénètrent avec eux dans la ville, sans jeter le blâme, à l'imitation de Tudebode et de Foucher de Chartres, sur les dispositions de l'empereur Alexis. Et ce qui prouve assez bien que le poëme avait été composé peu de temps après le départ d'Antioche, c'est la façon dont on y parle d'Étienne comte de Blois. Étienne, fuyard d'Antioche, était quelque temps resté l'objet de l'exécration publique dans l'armée croisée. Richard le Pèlerin l'a représenté comme un parfait modèle de trahison, de lâcheté et de perfidie... Après avoir suivi les traces de Boémond dans le mauvais pas de Gurhénie, il s'attache à Tancrède, à Baudouin; nous lui devons de précieux détails sur la querelle de ces deux fiers chevaliers, sur les excuses auxquelles l'impatient Tancrède fut obligé de se soumettre à l'égard du frère de Godefroi. Mais la clef de la voûte de tout l'édifice, c'est le siége, la prise d'Antioche, et la déroute de Corbaran. Dans cette partie de la chanson, le trouvère est bien supérieur à tous les chroniqueurs latins, et je crois pouvoir placer au rang des morceaux les plus importants de l'histoire moderne le récit de la trahison de Dacien et de l'entrée des croisés dans la ville. Richard ne dissimule dans aucune circonstance les torts et les mauvaises passions des chefs qu'il honore le plus : Boémond tremble plus d'une fois, et plus d'une fois a besoin d'être rappelé à son devoir; le duc de Normandie est représenté tel que nous l'ont dépeint les historiens particuliers de la province, brave mais léger, irascible, impétueux et facile à se laisser prévenir. La chanson abonde en détails précieux sur les guerriers d'Artois, de Flandre et de Picardie. C'est avec une sorte d'émotion patriotique que Richard nous a peint les adieux de la comtesse Clémence et qu'il a rappelé les prouesses de Baudouin Cauderon, de Gontier d'Aire, d'Enguerrand de Saint-Pol et l'héroïque fait d'armes de Raimbaut Créton, le bon chevalier picard. Il nous attendrit, il sait nous élever à la hauteur de ses héros quand il nous montre le brave Renaud Porquet énervé, chargé de chaînes, et renouvelant la douteuse action de Régulus. L'amour du pays ne lui fait pas oublier la gloire des autres corps d'armée : c'est un écuyer de Chartres qui, sur l'échelle d'Antioche, veut précéder le bon comte de

Flandre; c'est à Boémond que le principal honneur de la prise de la ville sera réservé, et l'évêque du Puy planera comme un ange tutélaire au milieu des chefs pour les ramener sans cesse à l'espérance, à la résignation. »

La chanson d'Antioche fut renouvelée, par Graindor de Douai, dans les premières années du règne de Philippe-Auguste, c'est-à-dire au temps où l'usage d'écrire les chansons de geste venait de s'introduire, où l'habitude de lire, substituée à celle d'écouter, avait rendu les juges plus difficiles, avait assoupli les mots et discipliné les phrases de l'idiome vulgaire. L'histoire du siége d'Antioche occupa le quatrième rang dans la série chronologique des légendes du Chevalier au Cygne. On l'embarrassa de l'incident fabuleux des *chétifs*, récit des désastres des compagnons de Pierre l'Hermite, de leur captivité dans le Khorassan, de leur retour, à travers mille dangers imaginaires, devant Jérusalem, au moment où le dernier assaut allait être livré. M. Paris a retranché cet épisode d'un intérêt purement littéraire, et sa publication, ainsi réduite à neuf mille vers, renferme tout ce qui, dans le poëme refait par Graindor, pouvait offrir une importance véritable pour l'histoire de la première croisade. Cette partie du cycle du Chevalier au Cygne n'avait point de titre dans les manuscrits. L'éditeur a cru pouvoir l'intituler *La chanson d'Antioche*, d'après des indications fournies par les auteurs contemporains. Il a divisé le texte en huit chants, formant autant de récits distincts; enfin il a comparé, avec les témoignages du poëte, ceux des chroniqueurs latins; il a consulté les cartes et les itinéraires les plus exacts; il s'est appliqué à reconnaître le véritable nom des héros qui prirent part à la première croisade, et il a consigné les résultats de ce long travail dans des notes nombreuses placées au-dessous du texte. De bonnes tables ajoutent encore au mérite de cette publication qui ne le cède en rien à toutes celles du même genre qu'on doit déjà aux soins de M. Paris.

*Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols de la même collection*, par A. Paulin Paris, de l'Académie nationale des inscriptions et belles-lettres, conservateur adjoint de la Bibliothèque nationale (section des manuscrits). Tome VII. Paris, imprimerie de Plon frères, librairie de Techener, 1848, in-8° de 478 pages. — M. P. Paris poursuit avec persévérance la longue tâche qu'il a entreprise. Le volume que nous annonçons contient la suite de la description des manuscrits des anciens fonds, depuis le n° 7224[2] jusqu'au n° 7310, outre quatre articles additionnels servant de supplément aux tomes III et V. Les notices comprises dans le tome VII sont au nombre de 173, ce qui porte à 1028 le total des ouvrages décrits jusqu'ici par l'auteur. Ces notices ont fourni au savant académicien l'occasion de traiter avec beaucoup d'intérêt plusieurs de ces questions d'histoire littéraire pour lesquelles sa compétence est reconnue. Trois tables placées à la fin du volume facilitent les recherches; elles indiquent : 1° les noms des saints dont la vie se trouve dans les manuscrits jusqu'à présent examinés; 2° les ouvrages décrits dans le tome VII; 3° les noms de lieux et de personnes. On peut juger diversement la convenance du plan adopté pour cette publication, et le *Journal des Savants* a fait, il y a quelques années, ses réserves sur ce point; mais personne ne contestera l'utilité d'une entreprise si importante, et nous joignons nos vœux à ceux de tous les amis des lettres pour qu'elle obtienne les encouragements dont elle est digne à tant d'égards.

*Geschichte der chalifen* (*Histoire des califes*), d'après des manuscrits en grande partie inconnus, par M. Gustave Weil, professeur de langues orientales et bibliothécaire à Heidelberg. Manheim, 1848, t. II, in-8°, 698 pages. — Ce deuxième volume a été rédigé d'après le même plan que le premier. L'auteur expose, dans le

texte, le résultat de ses recherches, et, partout où il a à présenter des faits nouveaux ou différents de ce qu'on avait dit jusqu'ici, il en rend compte dans les notes. Le premier volume finissait à la chute des califes ommyades, vers le milieu du VIIIe siècle. Le second commence avec la dynastie des Abbassides, et s'avance jusqu'à la première moitié du Xe siècle. Les dynasties de l'Afrique et de l'Espagne entraient dans le plan de l'ouvrage. Néanmoins l'auteur, craignant que l'attention partagée ne finît par se lasser, a cru devoir s'étendre de préférence sur le califat de Bagdad; les événements mémorables qui eurent lieu dans l'intervalle, en Afrique, en Sicile et en Espagne, ne sont pas retracés par lui avec les mêmes détails. Les principaux écrits qui ont servi à la composition de ce volume sont indiqués dans la préface : ce sont ceux de Tabari, d'Ibn-Alatir et d'Ibn-Khaldoun, pour l'histoire de l'Asie; la chronique d'Aboul-Mahassen, pour l'histoire d'Égypte, et un manuscrit de la bibliothèque de Gotha, pour l'histoire de l'Afrique. Tabari a fourni à l'auteur des détails fort curieux sur le règne d'Almansor, détails qui avaient été passés sous silence par les écrivains postérieurs. La correspondance entre Almansor et le général de ses armées, Abou-Moslem, montre que les Abbassides, pour s'élever au pouvoir, et ensuite pour s'y maintenir, ne craignirent pas de recourir aux moyens les plus coupables. Une partie qui ne piquera pas moins l'attention c'est le récit des guerres et des négociations qui eurent lieu entre les califes de Bagdad et les empereurs de Constantinople. On sait qu'à cette époque les califes étaient maîtres de la Mésopotamie, de la Syrie et de l'Arménie, et que leurs armées s'avançaient de temps en temps jusqu'au cœur de l'Asie Mineure. L'auteur a mis en regard les témoignages des écrivains grecs et arabes, notamment d'Ibn-Khaldoun, qui, à la fin de chaque règne, consacre un chapitre particulier aux guerres des Musulmans contre les peuples qu'ils traitent d'infidèles. La littérature arabe, considérée dans ses applications à l'histoire, à la philosophie, aux mathématiques, etc., a pris naissance sous la domination des princes abbassides. L'auteur n'a eu garde de négliger cette importante partie de son sujet. Il fait voir l'influence que le changement de dynastie et d'autres événements politiques exercèrent sur le développement des lettres, développement qui fut tel, qu'en peu de temps les Arabes occupèrent le premier rang pour les lumières et la civilisation.

*Disquisitio chronologica de dimidia altera quarti sæculi parte*, par Eug. Morin. Paris, imprimerie de Panckouke, 1847, in-8° de 79 pages.

*Étude sur la vie et sur les écrits de Symmaque, préfet de Rome en 384*, par le même. Paris, même imprimerie, 1847, in-8° de 96 pages.

*De modalibus apud Aristotelem*, par Ant. Rondelet. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Joubert, 1847, in-8° de 214 pages.

*Exposition critique de la morale d'Aristote*, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1847, in-8° de 212 pages.

*De Sophocleæ dictionis proprietate cum Æschyli Euripidisque dicendi genere comparata*, par L. Benlœw. Paris, imprimerie de Crapelet, librairies de Hachette et Joubert, 1847, in-8° de 71 pages.

*De l'accentuation dans les langues indo-européennes tant anciennes que modernes*, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairies, 1847, in-8° de XIV-296 pages.

*De sermonis origine*, par F. Jacques Denis. Paris, imprimerie de Bautruche, librairie de Lender (rue Sainte-Anne, 18), 1847, in-8° de 75 pages.

*Rationalisme d'Aristote, rôle de la raison dans les connaissances humaines, d'après Aristote*, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1847, in-8° de 191 pages.

*De coloniis urbibusque ab Alexandro et successoribus ejus in Asia conditis*, par J. J. Guillemin. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1847, in-8° de 80 pages.

*Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au XVI<sup></sup>e siècle*, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1847, in-8° de LIII-505 pages.

*Sancti Augustini de doctrina christiana libri expenduntur, seu de rhetorica apud christianos disquisitio*, par A. Sadons. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1847, in-8° de 69 pages.

*De la rhétorique attribuée à Denys d'Halicarnasse*, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1847, in-8° de 99 pages.

*De duplici hominis substantia et utriusque facultatibus*, par J. C. Barret. Paris, imprimerie de J. B. Gros, 1848, in-8° de 44 pages.

*Études philosophiques sur Dieu et la création*, d'après la *Somme de saint Thomas d'Aquin, contra gentes*, précédées de quelques notions sur la philosophie en général, par le même. Paris, même imprimerie, in-8° de 293 pages.

Les quatorze ouvrages dont nous venons de rapporter les titres complètent, pour l'année 1847 et le commencement de l'année 1848, les listes données précédemment dans nos nouvelles littéraires des thèses soutenues dans ces derniers temps devant la Faculté des lettres de l'Académie de Paris, pour l'obtention du grade de docteur (voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507; mai 1846, p. 316; avril 1847, p. 254). La philosophie, l'histoire, la géographie, l'histoire littéraire, la philologie, continuent à y être représentées par d'excellents travaux qui témoignent du progrès soutenu de nos études.

*Essai sur la dialectique de Platon*, par Paul Janet. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Joubert, in-8° de 218 pages.

*Histoire du droit civil de Rome et du droit français*, par M. F. Laferrière. T. III, Paris, imprimerie de Fain, librairie de Joubert, in-8° de 544 pages.

*Mémoire sur quelques anciens monuments de l'Asie analogues aux pierres druidiques*, par M. Ed. Biot. Paris, imprimerie de Duverger, in-8° de 16 pages. (Extrait du tome XIX des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*.)

---

# TABLE.



FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

# DES SAVANTS.

AVRIL 1848.

*CHRISTUS PATIENS, Ezechieli et christianornm poetarum reliquiæ dramaticæ. Ex codicibus emendavit et annotatione critica instruxit Fr. Dübner. Parisiis, F. Didot, 1847;* in-8° de 94 et XVI pages.

PREMIER ARTICLE.

Le recueil dont on vient de lire le titre fait partie de la bibliothèque des *Scriptores Græci*, publiée par M. Firmin Didot; c'est un intéressant appendice à l'ancien théâtre grec, et il a trouvé naturellement sa place à la suite d'un volume dans lequel M. Wagner a joint aux fragments d'Euripide tout ce qui nous reste de morceaux épars des tragiques grecs de second ordre. Je ne me propose pas, pour le moment, d'examiner la totalité de ce volume. Je me bornerai à l'étude des drames plus récents que M. Dübner a réunis, et dont il a revisé les textes et retouché les traductions avec la sûreté de critique et la sagacité philologique qu'on lui connaît. Ces pièces ou fragments de pièces, qui ne se rattachent à la scène antique que par l'idiome et le mètre ïambique, et qui s'en éloignent infiniment par la pensée, et même, à certains égards, par la forme, sont au nombre de cinq; à savoir : 1° divers fragments d'un drame intitulé *La Sortie d'Égypte*, par Ézéchiel le tragique; 2° *La Passion du Christ*, attribuée à saint Grégoire de Nazianze, longue composition par personnages, presque aussi verbeuse que notre fameux mystère de la Passion; 3° un *Dialogue d'Adam et d'Ève*, dans lequel le serpent joue son rôle de tentateur; 4° *Le Débat des Muses et de*

*la Fortune*, sorte de jeu-parti de Plochir Michael; 5° *L'Amitié exilée*, de Théodore Prodrome, ingénieuse moralité, composée, comme la pièce précédente, au XII[e] siècle, à Constantinople. Ces divers morceaux, remarquables par leurs sujets et surtout par leurs dates, ont été depuis longtemps pour moi l'objet d'une étude attentive, en raison de l'influence plus ou moins directe qu'il est permis de leur attribuer sur l'origine du théâtre moderne. Ces drames, en effet, semblent les modèles et, si l'on peut parler ainsi, les précurseurs de nos jeux-partis, de nos moralités et de nos mystères. C'est à ce titre surtout qu'ils m'intéressent et que je demande la permission de m'arrêter à leur examen, avec une complaisance que justifie sinon leur valeur poétique, au moins leur incontestable importance au point de vue de l'histoire littéraire.

La première en date de ces productions, et la première aussi dans le recueil de M. Dübner, est intitulée Ἐξαγωγή, *Eductio*, titre bien concis, que je ne puis traduire complétement dans notre langue que par une périphrase: *Moïse ou la Sortie d'Égypte*. Ce drame, dont je chercherai plus tard à fixer la date avec précision, ne peut être antérieur à la version des Septante, qu'il s'attache presque constamment à reproduire dans les moindres détails, ni postérieur à la fin du second siècle de l'ère chrétienne, puisque Clément d'Alexandrie en a cité un assez long morceau dans ses *Stromates* [1].

C'est un grand sujet de surprise que la rencontre, à la fin du premier siècle, d'un pareil monument littéraire; d'abord parce qu'on pensait généralement que le génie dramatique avait cessé de rien produire dans le monde grec après les derniers efforts de l'école d'Alexandrie; ensuite, parce qu'une tragédie sur un sujet biblique, composée par un auteur juif et pour des spectateurs juifs, est un démenti fort inattendu donné à tout ce qu'on sait de la répugnance du peuple hébreu pour les théâtres [2] et plus généralement pour toute espèce de représentations figurées. Enfin, un autre non moins grand sujet d'étonnement, c'est de rencontrer dans ce drame, fidèle encore à l'iambe de Sophocle et d'Eschyle, un premier exemple du relâchement des anciennes règles, un premier abandon de l'ancienne forme tragique [3]. Les fragments qui nous restent de *la Sortie d'Égypte* sont, en effet, assez étendus et assez nombreux

[1] Lib. I, ed. Potter., t. I, p. 414. — [2] Je n'entends point trancher ici la question du drame chez les Hébreux, ni décider jusqu'à quel point le *Cantique des cantiques* et d'autres parties de la Bible peuvent être considérées comme drames. — [3] C'est au moins le plus ancien drame qui nous reste sur un sujet biblique. Nous ne possédons que le titre d'une tragédie de *Susanne*, attribuée à Nicolas de Damas. Voy. plus bas, p. 201.

pour que nous puissions être assurés que cette pièce n'offrait dans sa marche rien de la concentration habile recommandée par Aristote et pratiquée avec tant de succès par les maîtres de la scène grecque. L'Ἐξαγωγή nous présente, au contraire, une sorte de drame-chronique (de *Chronicle play*, comme dit Shakspeare), dans lequel les événements, au lieu de se grouper, se succèdent et se déroulent dans leur ordre naturel et complet, sinon absolument sans art, du moins sans recherche apparente d'arrangement artificiel. Il est bien remarquable, on en conviendra, que le premier ouvrage dramatique où les croyances monothéistes ont remplacé les légendes mythologiques et païennes soit aussi le premier qui nous présente un nouveau système de composition, moins savant, moins raffiné, mais plus large et plus compréhensif que celui de la tragédie antique; système qui, après avoir favorisé et même avoir seul rendu possible la représentation des mystères et des *autos*, est demeuré chez plusieurs nations de l'Europe la forme définitive et préférée des œuvres de théâtre [1].

On voit, par le peu que nous venons de dire, quel intérêt s'attache aux fragments de cette tragédie, la première qui ait brisé complétement avec les traditions de l'antiquité, tant par la pensée que par la forme. Cette pièce constitue donc *une époque* dans l'histoire du théâtre, et il est, en conséquence, assez important de résoudre deux problèmes qu'elle soulève: 1° A quelle époque a vécu l'auteur? 2° A-t-elle été représentée sur un théâtre? Je vais jeter, si je puis, un peu de jour sur ces deux questions.

Il est bien regrettable que les auteurs anciens nous aient transmis si peu d'informations sur Ézéchiel. Clément d'Alexandrie ne le distingue de ses homonymes que par ce peu de mots : « Celui qui a composé des tragédies juives » (τὸν τῶν ἰουδαϊκῶν τραγῳδιῶν ποιητήν) [2]; d'où l'on peut inférer seulement que la *Sortie d'Égypte* n'est point le seul ouvrage dramatique d'Ézéchiel et que ses autres pièces étaient, comme celle-ci, tirées de l'histoire juive. Aristée, dans le traité peu recommandable qu'on lui attribue sur la manière dont la Bible a été traduite par les

[1] Il ne faut pas croire que les Grecs n'aient pas essayé ce drame, qu'on peut appeler épique. Aristote (*Poetic.*, cap. 5) nous apprend qu'à l'origine la tragédie prenait avec les unités de lieu et de temps les mêmes libertés que la poésie épique. Plus tard, quelques auteurs, et entre autres Agathon, tentèrent, mais sans succès, la tragédie historique. Aristote cite un drame tombé où l'on représentait le sac de Troie en entier et non dans une de ses parties, comme l'avaient fait les grands maîtres. Voy. *Poetic.*, cap. 17. — [2] *Stromat.*, lib. I, ed. Potter., t. I, p. 414.

Septante, donne le nom d'Ézéchiel au soixante-douzième interprète mandé par Ptolémée de Jérusalem à Alexandrie[1]. Cette identité de nom a induit plusieurs critiques à penser que le poëte Ézéchiel était un des Septante, et vivait par conséquent environ 285 ans avant Jésus-Christ. Deux écrivains d'une grande autorité, Huet[2] et Bayle[3], en rapportant cette opinion, ne semblent pas fort éloignés d'y acquiescer. Pour moi, rien ne me paraît moins vraisemblable. Quand on songe à quelles insistances et à quelles largesses Ptolémée Philadelphe dut recourir pour décider les docteurs juifs à traduire en grec leurs livres sacrés[4], on reste bien convaincu qu'aucun d'eux n'a pu concevoir l'idée sacrilége de produire sur un théâtre la plus vénérée de leurs traditions, l'histoire miraculeuse de l'établissement du peuple de Dieu dans la Terre promise. Les Septante, en particulier, répugnaient si fortement à ce qu'on exposât sur le théâtre la sainteté de leurs lois et de leurs annales, qu'au rapport de Josèphe, un d'eux s'avisa de faire à Ptolémée le conte du poëte grec Théodecte, qui fut, disait-il, frappé de cécité pour avoir osé insérer quelques détails tirés de la Bible dans une de ses tragédies, et qui ne recouvra la vue qu'après avoir reconnu sa faute et prié Dieu de la lui pardonner[5]. D'ailleurs, peut-on supposer qu'Eusèbe et Clément d'Alexandrie qui, l'un et l'autre, s'appuient de l'autorité d'Ézéchiel, eussent négligé de nous apprendre que ce poëte faisait partie des soixante et douze interprètes, si cette circonstance leur avait été connue? Il est juste, toutefois, de faire remarquer qu'Ézéchiel suit avec une fidélité presque constante le récit de l'Écriture sainte; et de ce respect, joint à une certaine étrangeté de style qui se trahit dans plusieurs passages[6], résulte la présomption qu'il était Juif[7] et qu'il écrivait pour les Juifs hellénisants de l'Égypte, de la Palestine et de la Syrie.

Mais, si Huet et Bayle n'insistent pas pour placer notre Ézéchiel sur la liste des traducteurs de la Bible, ils le déclarent, du moins, antérieur d'un ou même de deux siècles à l'ère chrétienne. Cette opinion, qui est aussi celle de Viger (comme sa version latine le prouve), a été

[1] L'ouvrage qui porte le nom d'Aristée est inséré dans les œuvres de Josèphe de l'édition d'Havercamp, à la suite du tome II, p. 109. — [2] *Demonstratio evangel.*, p. 49. — [3] *Dict. hist. et critique, etc.*, au mot *Eséchiel* (sic). — [4] Joseph., *Antiq. Jud.*, lib. XII, cap. II. — [5] Id., *ibid.* — [6] M. Dübner remarque (*Præf*, p. VII) qu'on reconnaît aisément dans le style d'Ézéchiel une origine étrangère. Un savant du XVII[e] siècle, Gataker (dans un livre intitulé *De Novi Instrumenti stylo*, 1648) a signalé en deux endroits (cap. X, p. 103, et cap. XXIII, p. 226) les défauts de la grécité d'Ézéchiel. — [7] C'est aussi l'avis de Dahne, *Geschichtliche Darstellung*, t. II, et de M. Séguier de Saint-Brisson; traduction de la *Préparation évangélique*, t. II, p. 560, note 74.

suivie, dans ces derniers temps, par MM. Schoell[1], Gaisford[2], Séguier de Saint-Brisson[3], et L. M. Philippson de Berlin[4]. M. Dübner a aussi adhéré à cette opinion dans sa courte et substantielle préface[5]. Le principal, ou plutôt le seul argument que produisent ces critiques, c'est que les fragments d'Ézéchiel, insérés dans la *Préparation évangélique*, font partie d'une citation d'Alexandre Polyhistor ou de Démétrius, qui vivaient l'un et l'autre un siècle environ avant Jésus-Christ[6].

Si cette allégation était prouvée, il ne resterait aucune place au doute, et il faudrait considérer Ézéchiel comme le contemporain ou le successeur immédiat des derniers tragiques d'Alexandrie; mais je suis fort éloigné, pour ma part, d'admettre qu'Eusèbe n'ait cité les fragments de *la Sortie d'Égypte* que d'après les écrits d'Alexandre ou de Démétrius. Je crois, au contraire, après l'examen le plus attentif du texte d'Eusèbe, que cet écrivain a connu et cité directement Ézéchiel le tragique, comme Clément d'Alexandrie l'avait connu et cité, un siècle auparavant. D'abord, Eusèbe ne dit nulle part que les extraits qu'il donne d'Ézéchiel, et qu'il brise et interrompt à plusieurs reprises, soient tirés d'Alexandre ou de Démétrius. Il dit même, à mon avis, ou du moins il fait entendre tout le contraire. Il cherche, en effet, à confirmer les divers récits de ces deux historiens par les vers du poëte juif. C'est au moyen d'une induction très-contestable que les critiques que je viens de nommer ont rapporté, les uns à Alexandre, les autres à Démétrius, certaines phrases dont le sujet n'est pas exprimé par Eusèbe. Aussi, M. Ioh. God. Eichhorn, qui, dans une judicieuse dissertation *De Judæorum re scenica*, a pesé le pour et le contre, finit-il par déclarer qu'Eusèbe peut fort bien avoir ajouté les citations d'Ézéchiel au récit de Démétrius[7]. Pour moi, c'est mon intime conviction.

Ouvrons le livre IX de la *Préparation évangélique*. Les extraits d'Alexandre Polyhistor se trouvent compris entre les chapitres XVII et XXXVIII inclusivement. Ils y sont entremêlés de plusieurs autres passages tirés de divers écrivains. Le premier morceau fourni par Alexandre s'étend

[1] Voy. *Histoire de la littérat. grecque*, t. IV, p. 57. — [2] «Eusebii Pamphili «*Evangelicæ præparationis* libri XV; Oxon., 1843, t. II, p. 404, seqq.» — [3] *Préparation évangélique*, traduite avec des notes, 1846, t. II, p. 35 et suiv. — [4] *Ἐζεκιῆλος καὶ Φίλων*; Berlin, 1830. — [5] P. VII. — [6] Pour Alexandre Polyhistor, voyez Suidas, *voc.* Ἀλεξ. Quant à l'âge de Démétrius, les avis sont très-partagés. Quelques critiques, comme Huet (*Demonst. evang., proposit.* IV, § 22) et Isaac Vossius (*De 70 interp.*, p. 396), frappés sans doute de trouver cet auteur d'accord avec les livres saints, croient qu'il était Juif et qu'il écrivait sous les rois de Juda. — [7] *De Judæorum re scenica*, 1811, p. 19.

jusqu'au milieu du chapitre xix, où Eusèbe achève cette citation, en prévenant qu'il va en commencer une seconde prise dans le même auteur. Celle-là terminée, il produit des extraits de Philon et de Flavius Josèphe, puis, il revient à Polyhistor au début du chapitre xxi, lui emprunte un long morceau de Démétrius, et clôt expressément cette citation avec ce chapitre. Le suivant est tiré en entier et directement de Théodote[1], ce qu'ont eu tort de ne pas remarquer les derniers éditeurs et traducteurs. Puis, Eusèbe nous apprend que le chapitre xxiii lui est fourni par Alexandre. Pourquoi ces avertissements, je le demande, si tout ce qu'on lit depuis le chapitre xvii jusqu'au chapitre xxxviii n'était, comme M. Philippson le prétend, qu'une seule citation non interrompue de Polyhistor? Enfin, Eusèbe, arrivé à l'histoire de Moïse, ouvre son vingt-sixième chapitre en annonçant un nouvel extrait d'Alexandre. Cette longue citation se prolonge jusqu'au chapitre xxviii, qui est précisément celui qui nous intéresse. Eusèbe n'indique pas de sources[2]. L'évêque d'Avranches et ses adhérents infèrent de ce silence que le morceau de Polyhistor, commencé dans les chapitres xxvi et xxvii continue dans celui-ci. Je crois le contraire, et je me fonde sur les derniers mots du chapitre xxvii et les premiers du chapitre xxviii, qui me semblent prouver qu'Eusèbe ne se propose pas de continuer, mais de confirmer la citation d'Alexandre par un extrait d'Ézéchiel. Dans le chapitre xxix, qui se rapporte encore à Moïse, Eusèbe appelle de nouveau Démétrius en témoignage, toujours probablement d'après Alexandre Polyhistor, et il fait remarquer que les détails empruntés à cet historien sont d'accord avec la sainte Écriture. Vers le milieu du chapitre il appuie le récit de Démétrius par de nouvelles citations d'Ézéchiel. Pourquoi refuserait-on d'admettre qu'Eusèbe intercale dans les chapitres xxviii et xxix des extraits directs d'Ézéchiel le tragique, quand nous lui avons vu, dans le chapitre xx, couper la citation d'Alexandre par un long passage tiré de Josèphe? Ce n'est qu'au chapitre xxx que recommencent (non sans plusieurs intercalations) les extraits de Polyhistor. Eusèbe, il est vrai, n'indique pas cette reprise; mais le chapitre xxx est rempli tout entier par un morceau d'Eupolémus, et c'est précisément par un passage fort étendu de cet écrivain que les citations d'Alexandre ont commencé au chapitre xvii.

J'avoue que, dans une des phrases qui servent de liaison aux fragments d'Ézéchiel, et que j'attribue à Eusèbe, la construction gram-

[1] Eusèbe le dit en termes formels. — [2] Les auteurs, quels qu'ils soient, qui ont rédigé les titres de chapitres, ont pensé, comme nous, que celui-ci contenait une citation directe d'Ézéchiel le tragique.

maticale reporte plus naturellement la pensée sur Alexandre Polyhistor; mais cette phrase présente une leçon fautive, que trois manuscrits d'Eusèbe conservés à la Bibliothèque nationale permettent de corriger avec certitude. On en jugera plus bas dans ma traduction.

Il s'est élevé, contrairement à l'opinion de Huet, une autre opinion que je crois mieux fondée, mais qui a été jusqu'ici plutôt énoncée que soutenue par ses auteurs. Cette opinion est celle d'un théologien de Leyde, Steph. Le Moyne[1], à laquelle se sont rangés, mais sans donner les motifs de leur adhésion, Cave[2], Morhoff[3], Ioh. Chr. Wolff[4], et plus récemment M. Jourdain[5]. Ces habiles critiques pensent que, si les tragédies d'Ézéchiel avaient précédé les écrits de Josèphe, cet historien, si érudit et si patriote, n'aurait pas manqué de consigner dans ses ouvrages une circonstance aussi honorable pour sa nation. M. Philippson lui-même ne peut s'empêcher de reconnaître que le silence de Josèphe ne soit un fait d'une extrême gravité[6]. Steph. Le Moyne, qui n'a, d'ailleurs, parlé qu'occasionnellement d'Ézéchiel le tragique, suppose qu'il a écrit le drame qui nous occupe après la dispersion de la nation juive par Hadrien, pour servir à ses malheureux compatriotes de consolation dans leur exil. Je reporterais volontiers cette date quelques années plus haut, à l'époque de la grande insurrection qui éclata en Judée sous Barcochébas, c'est-à-dire à l'année 136 après Jésus-Christ. N'est-il pas bien présumable, en effet, que ce fut lors du soulèvement général des Hébreux, au milieu de la lutte désespérée de la nationalité juive contre la puissance romaine, et probablement pendant le long siége de Bither, qu'a été composé ce drame, si propre à relever le courage du peuple opprimé, qui voyait dans Hadrien un autre Pharaon et dans Barcochébas un autre Moïse?

Je ne parlerai pas de l'opinion qui range Ézéchiel parmi les poëtes chrétiens. Quelques critiques l'ont émise avec assurance, et l'ont crue apparemment si évidente, qu'ils se sont dispensés de l'appuyer de la moindre preuve[7]. Ils auraient dû citer, au moins comme indice, le nom de *Verbe divin* que Dieu se donne à lui-même dans l'Ἐξαγωγή. Ce nom de Verbe, *Memra*, pour désigner Jéhovah, se trouve pour la première fois dans la paraphrase chaldaïque composée par Onkelos, qui vivait



[1] *In varia sacra*, Lugd. Bat., 1635, t. II, p. 337. — [2] *Hist. litt. script. eccles.*, Basil., 1741, t. I, p. 86. — [3] Morhoff, *Polyhist. litter.*, lib. VIII, cap. II, § 27, p. 371. — [4] *Bibl. Hebræa*, Hamb., 1715, t. III, p. 420. — [5] *Bibliogr. universelle*, article *Ézéchiel*. — [6] *Ἐζεκιῆλος καὶ Φίλων*, Berlin, 1830, p. 12. — [7] Voy. La Bigne, *Magna biblioth. veter. Patrum*, t. XIV; index. Cf. Thom. Ittigius, *Liber de bibliothecis et catenis Patrum*, p. 141.

un peu après Jésus-Christ. Cette expression prouve donc sinon qu'Ezéchiel fût chrétien, du moins qu'il a vécu un peu après l'ère chrétienne.

Quant à la seconde question, à savoir si *la Sortie d'Égypte* a été représentée, la réponse me paraît dépendre en grande partie de la solution qu'on aura donnée à la première. Ceux qui regardent cette pièce comme antérieure d'un siècle ou deux à Jésus-Christ auraient, ce me semble, beaucoup de peine à prouver qu'elle ait été représentée sur un théâtre; car où l'aurait-on jouée? A Alexandrie? La victoire miraculeuse remportée par les Hébreux sur les Égyptiens n'aurait pas été un sujet fort bien choisi pour plaire aux habitants de cette capitale ou des autres grandes villes de l'Égypte. En Judée? Mais les Hébreux avaient encore, à cette époque, toute leur aversion pour le théâtre et pour les représentations figurées. Ils regardaient particulièrement comme un véritable sacrilége toute personnification de la majesté divine, et, dans le drame d'Ézéchiel, Dieu figure (sans se montrer, il est vrai) au nombre des personnages du drame. De plus, il n'existait pas encore un seul théâtre dans tout le pays. Je n'ignore pas qu'un des premiers effets de la domination grecque en Syrie fut d'introduire dans les contrées avoisinantes, et même en Judée, plusieurs coutumes étrangères [1]. Sous Antiochus Épiphane, entre autres, Onias Ménélaüs, de la famille des grands sacrificateurs, fit construire à Jérusalem un gymnase, dans lequel les jeunes gens se livraient nus, comme les Grecs, aux exercices de la palestre [2]. Mais, quant à des représentations scéniques proprement dites et dans la forme grecque, il n'y en eut certainement pas en Judée avant le règne d'Hérode. Ce ne fut même pas sans exciter des révoltes et des conjurations contre sa vie que ce prince, plus romain que juif, célébra des jeux en l'honneur d'Auguste sur les théâtres et les amphithéâtres élevés par lui à Sébaste [3], à Césarée [4] et à Jérusalem [5]. Peu à peu les monuments du même genre se multiplièrent dans ces contrées, comme l'attestent les ruines théâtrales signalées de nos jours, par les voyageurs, notamment à Gadara [6], à Gérasa [7], à Bérythe [8]. On joua

[1] Maccab., lib. I, cap. I, v. 14, et lib. II, cap. IV, v. 9 et 10. — [2] Joseph., *Antiq. Jud.*, lib. XII, cap. VI. — [3] Il n'en subsiste que quelques colonnes. Voy. Buckingham, *Travels in Palestina*, p. 515. — [4] Joseph., *Ant. Jud.* lib. XV, cap. XIII. — [5] Id., *Ibid.*, cap. II. — [6] Aujourd'hui *Om-Keis-Keder*, à l'extrémité orientale du lac de Tibériade. Voy. Robinson, *Travels in Palestine*, t. II, p. 211 et 212. Une médaille de Gadara représente une trirème surmontée des lettres NATMA, que Pellerin lit Ναυμαχία, voy. *Recueil des médailles de peuples et de villes*, VI[e] partie, vignette du frontispice. Cette médaille existe à la Bibl. nationale. — [7] Aujourd'hui *Djerasch*, au N. E. du lac de Tibériade, voy. Robinson, *ibid.*, t. II, p. 201-206. — [8] Bâti par Hérode Agrippa, voy. Joseph., *Ant. Jud.* lib. XIX, cap. VI, et pour les ruines, Robins., *ibid.*, p. 9.

même sur ces théâtres des drames tirés de l'Écriture sainte. Un des familiers d'Hérode, Nicolas de Damas, historien et poëte, fit représenter avec un grand succès, comme il nous l'apprend dans ses mémoires [1], des comédies et des tragédies, dont une (la seule dont nous connaissions le titre) avait pour sujet l'histoire de Susanne [2]. Si donc on admet, avec nous, que l'Ἐξαγωγή d'Ézéchiel a été composée pendant la guerre de Barcochébas, il est très-naturel de penser que cette pièce a été jouée dans les principales cités juives soulevées contre les Romains, et très-probablement à Bither, chef-lieu de la révolte, ville savante, remplie de professeurs et d'écoliers [3], et où de pareils spectacles étaient doublement nécessaires pour distraire les habitants des ennuis d'un long siége et pour soutenir le courage et l'enthousiasme des combattants.

Je crois ne pouvoir mieux confirmer les idées que je viens d'émettre tant sur l'âge que sur l'esprit et la forme de cette production singulière, qu'en plaçant sous les yeux des lecteurs la traduction littérale des 269 vers dont ces débris se composent. Je traduirai non-seulement l'œuvre du poëte, mais encore les phrases de prose qui lient les divers morceaux, afin que l'on puisse juger si j'ai, dans ce qui précède, forcé le sens du texte, en attribuant à Eusèbe lui-même et non à Alexandre Polyhistor, les phrases qui servent de liaison à ces précieux fragments.

PRÉPARATION ÉVANGÉLIQUE D'EUSÈBE, LIV. IX.
CHAPITRE XXVIII [4].
Extraits d'Ézéchiel sur Moïse.

« Le poëte tragique Ézéchiel raconte *aussi* (c'est-à-dire comme vient de le faire Alexandre Polyhistor), dans le drame intitulé *la Sortie d'Égypte*, de

[1] « *De vita sua*, inter Nicolai Damasceni *Excerpta*, ed. J. C. Orellio, Lips. 1804; t. I, p. 4. Cf. Suidas et Constant. Porphyrog. — [2] Eustathe, qui seul nous a conservé ce renseignement dans son commentaire sur Denys le Périégète (v. 930, ed. de Londres, 1688, t. 1, p. 179), dit τὸ δρᾶμα τῆς Σωσάνιδος. La forme du nom de Susanne dans la traduction des Septante est toujours Σωσάννα. On lit dans Stobée cinquante vers de Nicolas de Damas que l'on croit tirés d'une de ses comédies. Voyez sur ce poëte un mémoire de l'abbé Sevin (*Académie des inscript. et belles-lettres*, t. VI, p. 486). — [3] Voy. Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. IV, chap. VIII. — [4] Ces fragments n'ont été traduits en français que depuis peu : d'abord, avec assez de négligence dans le tome I[er] d'un recueil des *Démonstrations évangéliques*, publié par M. l'abbé M***, Paris, 1842, ensuite par M. Séguier de Saint-Brisson, helléniste consommé, dans sa traduction complète de la *Préparation évangélique* d'Eusèbe (Paris, 1846, 2 vol.). Quelques différences de sens, qu'on pourra remarquer entre nos deux versions, m'inspireraient une juste défiance dans l'exactitude de la mienne,

quelle façon Moïse fut exposé par sa mère sur un marais formé par le Nil, et comment il fut recueilli et élevé par la fille du roi. Ce récit remonte à l'époque où Jacob vint en Égypte se réunir à Joseph. Voici en quels termes le poëte fait parler Moïse, après l'avoir introduit sur la scène :

Depuis le jour où Jacob, quittant la terre de Chanaan, vint en Égypte avec une suite de soixante et dix personnes, d'où sortit un peuple nombreux voué au malheur et à l'oppression, nous avons eu à souffrir jusqu'aujourd'hui la méchanceté des hommes de cette contrée et la violence de leurs mains. Le roi Pharaon, voyant que notre race ne cessait de s'accroître, ourdit contre nous une trame artificieuse. Il nous obligea d'élever péniblement des édifices de briques et de munir plusieurs villes de tours pour en faire usage contre nous; puis, il ordonna aux Hébreux, par une proclamation publique, de jeter tous leurs enfants mâles dans le Nil profond. En ce temps-là, ma mère, m'ayant mis au monde [1], me cacha pendant trois mois, comme elle me l'a dit dans la suite, et, ne pouvant me tenir plus longtemps caché, elle m'enveloppa de ce qu'elle avait de plus beau et m'exposa au bord du fleuve, sur un marais couvert de roseaux, tandis que ma sœur Marie se tenait en observation dans un lieu voisin. Bientôt la fille du roi descendit, avec ses femmes, pour baigner dans le fleuve ses membres délicats. M'ayant aperçu, elle me prit dans ses bras et reconnut que j'étais Hébreu. Ma sœur Marie accourut et lui dit : « Voulez-vous que je vous amène sur-le-champ une femme d'entre les Hébreux, pour être la nourrice de cet enfant ? » La princesse lui recommanda de se hâter, et ma mère, avertie par ma sœur, se présenta aussitôt et me reçut dans ses bras. La fille du roi lui dit : « Femme, allaitez cet enfant; je vous récompenserai de vos peines. » Et la princesse me donna le nom de Moïse, parce qu'elle m'avait retiré des bords humides du fleuve.

« Après quelques autres détails, Ézéchiel poursuit la marche de sa tragédie et fait ainsi parler Moïse :

Lorsque j'eus laissé derrière moi les années de mon enfance, ma mère me conduisit au palais de la fille de Pharaon, non sans m'avoir fait connaître auparavant la race de mes pères et les bienfaits du Seigneur. La princesse, tant que dura mon adolescence, me donna une éducation royale et me traita comme si j'eusse été le fils de ses entrailles. Quand j'eus atteint l'âge d'homme, je sortis du palais me sentant poussé par un élan intérieur à faire actes et œuvres de roi. Je vis d'abord deux hommes qui se battaient : l'un était Hébreu, l'autre Égyptien; nous trouvant seuls et sans témoin, je délivrai mon frère et je tuai l'étranger, puis je l'enterrai dans le sable, pour que personne ne nous vît et ne révélât le meurtre. Le lendemain, rencontrant encore deux hommes aux prises, et cette fois tous deux de ma nation, je dis à l'un : « Pourquoi frappes-tu cet homme qui est plus faible que toi? » Il me répondit : « Qui vous a établi

si je ne savais que M. Séguier travaille depuis longtemps au rétablissement du texte d'Eusèbe. Cette circonstance me fait espérer que le désaccord sur quelques points de nos deux traductions ne tient qu'à des différences de lectures. Je n'en fais que des vœux plus vifs pour la prochaine publication de ce travail, qui intéresse à un si haut degré le monde savant. — [1] Le texte dit : « Ma mère, celle qui m'a mis au monde, » espèce de pléonasme qui ne répugne pas au génie de la langue grecque.

surveillant et juge de nos actions? Allez-vous me tuer, comme vous fîtes hier de cet Égyptien? » Alors, effrayé, je dis à part moi: « Comment cette action est-elle déjà connue? » Cependant cet homme ne tarda pas à tout déclarer au roi, et Pharaon résolut de m'ôter la vie: l'ayant appris, je m'éloignai, et me voici à présent réduit à errer sur la terre étrangère.

« Ensuite Moïse, à la vue des filles de Raguel, ajoute :

J'aperçois sept jeunes vierges....

« Et, comme il leur demande qui elles sont, Sepphora[1] lui fait cette réponse :

O étranger, on appelle *Libye* toute cette terre; des tribus de races diverses l'habitent, entre autres les noirs Éthiopiens[2]; un seul maître, un seul souverain règne sur toute la contrée. Le prêtre qui gouverne la ville voisine et qui y juge les hommes, est le père de ces jeunes filles et le mien.

« Le poëte passe ensuite à la scène des troupeaux qu'on abreuve, puis au mariage de Sepphora, et il introduit Chus et Sepphora qui s'entretiennent ensemble de ce sujet :

CHUS.

Il faut, Sepphora, que vous me fassiez ce récit.....

SEPPHORA.

Mon père me donna en mariage à cet étranger[3]...

### CHAPITRE XXIX.

Extrait de Démétrius, sur le même sujet.

« Démétrius (c'est toujours Eusèbe qui parle, suivant moi) dit absolument les mêmes choses que la sainte Écriture[4] sur le meurtre de l'Égyptien, sur le mariage de Moïse et de Sepphora.... etc., etc. (je passe un long extrait de Démétrius).... « Voilà pourquoi (reprend Eusèbe), Aaron et Marie, se trouvant à Haséroth, reprochèrent à Moïse d'avoir épousé une Éthiopienne[5]. Ézéchiel relate aussi les mêmes faits dans sa *Sortie d'Égypte*,

[1] Le nom gracieux de *Sepphora* signifie en hébreu *petit oiseau*. — [2] Cette dénomination d'Éthiopiens se trouve aussi dans l'Écriture sainte. Voy. *les Nombres*, chap. XII, v. 1, de la traduction des Septante. — [3] Ces citations d'un vers et d'un demi-vers me paraissent prouver que les œuvres d'Ézéchiel étaient encore, du temps d'Eusèbe, dans toutes les mémoires, puisque quelques mots cités suffisaient pour rappeler toute une tirade. — [4] N'est-il pas probable que c'est ici Eusèbe, et non Alexandre Polyhistor, qui remarque l'accord des récits de Démétrius avec l'Écriture sainte? — [5] Voy. *les Nombres*, chap. XII, v. 1 de la version des Septante.

où il a placé le récit d'un rêve de Moïse que Raguel, son beau-père, explique. Voici comment Moïse parle dans cet entretien :

Je croyais voir, au sommet du mont Sinaï, un trône qui touchait à la voûte du ciel. Sur ce trône siégeait un noble personnage, le front ceint d'un diadème et tenant un grand sceptre dans la main gauche. Il me fit signe de la droite, et je me plaçai devant lui. Il me donna le sceptre et me fit asseoir sur le trône, me ceignit le diadème, puis lui-même descendit les degrés. De là je vis le globe entier du monde. Au-dessous de moi était la terre; au-dessus était le ciel. Une multitude d'étoiles tombaient à mes pieds; je les comptai toutes; elles passaient devant moi comme une armée. Bientôt la frayeur m'éveilla et dissipa mon rêve. »

« Voici l'explication que Raguel donne de ce songe :

O étranger! ce sont de brillantes destinées que Dieu vous annonce. Puissé-je vivre encore quand ces grandes choses s'accompliront! Oui, vous renverserez un trône; vous serez un grand et puissant chef de peuples. La faveur qui vous a été donnée de voir à vos pieds toute la terre habitable et au-dessus de vous le ciel, séjour de Dieu, vous présage la connaissance du passé, du présent et de l'avenir.

« Ézéchiel parle ensuite du buisson ardent et de l'ordre que reçoit Moïse d'aller trouver Pharaon; il introduit deux fois Moïse conversant avec Dieu :

MOÏSE.

O ciel! quel signe prodigieux me présente ce buisson? miracle surprenant et au-dessus de toute croyance humaine! Il vient de s'enflammer tout à coup, et cependant toutes ses feuilles restent vertes! Qu'est-ce cela? Je vais m'approcher, et reconnaître cette étonnante et incroyable merveille.

« Dieu commence alors à lui parler :

Arrête! ô Moïse, sage jeune homme! n'approche pas avant d'avoir quitté ta chaussure. La terre que tu foules est sainte. C'est le *Verbe divin* qui flamboie à tes yeux dans ce buisson. Rassure-toi, mon fils, et écoute ma voix : les yeux d'un mortel ne peuvent contempler ma face; mais il t'est permis d'entendre mes paroles; c'est pour cela que je suis venu. Je suis celui que tu appelles le Dieu de tes pères, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; je me suis souvenu d'eux et de mes dons; je viens délivrer mon peuple, touché de l'affliction et des souffrances de mes serviteurs. Va donc, et, retenant mes paroles, déclare d'abord aux Hébreux assemblés et ensuite au roi, que je t'ai ordonné de conduire mon peuple hors de cette terre.

« Moïse répond à cet ordre de la manière suivante :

Je ne suis pas éloquent; ma langue est embarrassée et ma voix trop faible pour que j'ose parler devant le roi.

« A ces paroles Dieu répond :

Envoie promptement au roi Aaron ton frère, à qui tu rapporteras toutes mes

paroles. C'est lui qui élèvera la voix devant Pharaon. Tu recevras mes ordres de ma bouche, et ton frère les recevra de la tienne.

« Puis il est question, dans le dialogue suivant, de la verge et des autres prodiges :

DIEU.

Que tiens-tu à la main? réponds-moi sur-le-champ.

MOÏSE.

C'est la verge qui me sert à diriger les troupeaux et les hommes.

DIEU.

Jette-la à terre, et retire-toi promptement; car elle va se changer en un serpent terrible, qui te glacera d'étonnement.

MOÏSE.

Voilà, je l'ai jetée...... O Dieu, soyez-moi secourable! qu'il est terrible! qu'il est grand! Prenez pitié de moi! sa vue me glace d'horreur; je tremble de tout mon corps.

DIEU.

Ne crains rien, étends la main et saisis la queue de ce reptile. Il redeviendra ce qu'il était : une verge. — Plonge à présent la main dans ton sein, et retire-la.

MOÏSE.

J'ai obéi; elle est devenue blanche comme la neige [1].

DIEU.

Remets-la dans ton sein; elle redeviendra ce qu'elle était auparavant.

« Dieu ajoute encore d'autres paroles à celles qu'il vient d'adresser à Moïse [2]. Cependant Ézéchiel énumère dans son drame les prodiges qui doivent frapper l'Égypte, et il introduit Dieu qui parle ainsi :

Avec cette verge tu susciteras aux Égyptiens toutes sortes de maux. D'abord, les eaux du fleuve, ainsi que celles des sources et des lacs, se changeront en sang. Puis, j'enverrai sur la terre une multitude de grenouilles et d'insectes; je répandrai,

[1] On lit dans l'*Exode*, chap. IV, v. 6 : « Il la retira de son sein pleine d'une lèpre blanche comme la neige. » — [2] Dans ce passage, on attribue généralement à Alexandre Polyhistor ce que j'attribue à Dieu. J'ai fait quelques changements au texte d'après trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, n[os] 466, 467, 468. Je lis : *Τούτοις ἐπάγει μετά τινα τὰ μεταξὺ αὐτῷ εἰρημένα λέγων ὁ Θεός*. (Le ms. 467 porte *τὸν Θεόν*.) *Ταῦτα δέ φησι οὕτω καὶ Ἐζηκιῆλος ἐν τῇ Ἐξαγωγῇ λέγων· περὶ μὲν τῶν σημείων τὸν Θεὸν περεισάγων λέγοντα οὕτως·* Les anciennes éditions donnent *λέγει* seul, au lieu de *λέγων ὁ Θέος*. C'est surtout cette fausse leçon qui a fait attribuer ce passage à Alexandre.

comme d'un fourneau, des cendres brûlantes; des ulcères rongeurs attaqueront les hommes; des mouches, effroi des chiens, tourmenteront le peuple d'Égypte. A ces fléaux viendra se joindre la peste, et tous les hommes au cœur dur périront. J'exciterai contre l'Égypte le ciel même : il tombera une pluie de grêle et de feu qui changera les créatures humaines en cadavres; les fruits et les animaux des champs périront. Pendant trois jours entiers, je couvrirai l'Égypte de ténèbres. J'enverrai d'innombrables sauterelles qui dévoreront les blés et les verts pâturages; enfin, pour comble à tous ces maux, je frapperai de mort tous les premiers-nés des hommes, et je briserai l'insolence des impies. Pharaon, toutefois, ne cédera à aucun de ces avertissements, avant d'avoir vu mourir son fils aîné. C'est alors que, frappé de terreur, il laissera s'éloigner mon peuple. Tu diras, cependant, à tous les Hébreux assemblés : « Ce mois est pour vous le premier de l'année. » Car en ce mois je tirerai mon peuple de la terre étrangère et le conduirai dans celle que j'ai promise à ses aïeux. Dis encore à ce peuple : « Lors de la pleine lune de ce mois dans lequel vous devez offrir à Dieu le sacrifice de la Pâque, teignez vos portes de sang, la nuit qui précédera, afin qu'à la vue de ce sang l'ange exterminateur passe outre. » Vous, cependant, vous mangerez, pendant la nuit, la chair rôtie des victimes : le roi alors s'empressera de congédier les Hébreux; et, quand vous serez près du départ, je vous ferai trouver grâce auprès du peuple d'Égypte. Vos femmes recevront de leurs femmes des vases d'or et d'argent, ainsi que les vêtements et les objets qui servent à la parure des hommes [1], pour vous indemniser de tous les travaux que vous avez faits pour eux. Lorsqu'après sept jours de marche, à compter de celui de votre départ d'Égypte, vous serez arrivés dans la terre que je vous accorde en propre, vous mangerez, et cela chaque année, pendant un nombre égal de jours, le pain azyme (ou sans levain), et, outre les premiers-nés de tous les animaux que vous immolerez, vous consacrerez à Dieu tous les premiers enfants mâles qui ouvriront le sein de leurs jeunes mères.

« Ézéchiel revient sur cette fête et met dans la bouche de Dieu des prescriptions encore plus détaillées sur la manière de la célébrer :

Le dixième jour de ce mois, chaque Hébreu prendra des veaux et des brebis sans défaut, autant qu'il est nécessaire pour sa famille; on les conservera jusqu'à ce que luise le quatorzième jour. Le soir venu, vous les immolerez et les mangerez rôtis, y compris les entrailles [2], n'oubliant pas de vous ceindre les reins, d'avoir vos chaussures aux pieds et un bâton à la main, car le roi se hâtera de vous faire tous sortir de ses États. Quand vous aurez immolé la victime, vous prendrez à la main une branche d'hysope, vous la tremperez dans le sang et en teindrez les deux montants de vos portes, afin que la mort passe et s'éloigne des Hébreux. Vous observerez, pendant sept jours, cette fête des azymes, comme un hommage au Seigneur, et vous ne prendrez aucun aliment qui contienne du levain; car ce temps sera le terme de vos maux, et Dieu a fixé ce mois pour votre délivrance; qu'il soit donc pour vous le commencement des mois et des temps.

« A ces commandements Dieu en ajoute quelques autres [3]. Puis, Ézé-

[1] M. Dübner pense qu'il s'est glissé ici une glose dans le texte. — [2] Σὺν τοῖς ἔνδοθεν. Le sens de ces mots est déterminé par le verset 9 du chapitre XII de l'*Exode*. — [3] J'attribue encore ici à Dieu ce que les anciens traducteurs attribuent

chiel, dans son drame intitulé *la Sortie d'Égypte*, introduit un messager qui expose l'ordre suivi par les Hébreux dans leur fuite, et la destruction de l'armée égyptienne [1] :

Lorsque le roi Pharaon s'élança de son palais suivi d'une multitude composée de plusieurs milliers d'hommes pesamment armés, de toute sa cavalerie, de ses chars, de ses généraux et des gardes de sa personne, cette armée, rangée en bon ordre, offrait un aspect formidable. L'infanterie et les phalanges occupaient le centre, laissant par intervalle des places libres pour les chars. Pharaon plaça sa cavalerie, moitié à droite et moitié à gauche. Je me suis informé du nombre des troupes, il n'y avait pas moins d'un million de bons soldats. Quand nous découvrîmes l'armée des Hébreux, ils étaient tous rassemblés au bord de la mer Rouge, les uns couchés sur le rivage, les autres, malgré leur fatigue, apprêtant la nourriture de leurs enfants et de leurs femmes. Près d'eux reposaient les bêtes de somme et les bagages. Tous étaient sans armes. A notre vue, ils poussèrent un cri lamentable et levèrent les mains vers le ciel, implorant le Dieu de leurs pères. Cette multitude était dans la plus grande confusion. Nous, au contraire, remplis de joie, nous dressâmes nos tentes vis-à-vis d'eux, non loin d'une ville qu'on nomme Béelséphon. Après que le soleil [2] se fut couché, nous nous reposâmes, ajournant le combat au lendemain et pleins de confiance dans notre nombre et dans la force de nos armes. C'est alors que des miracles vraiment divins commencèrent à nous frapper. Tout à coup, une noire colonne de nuée [3] s'éleva de terre et s'interposa entre notre camp et celui des Hébreux. Moïse, leur chef, prenant en main la verge divine, avec laquelle il avait déjà opéré tant de prodiges funestes à l'Égypte, frappa le dos de la mer Rouge, dont les flots profonds se divisèrent et s'ouvrirent. Alors les Hébreux, en lignes serrées, s'élancèrent intrépidement dans ce chemin salé Nous nous pressâmes de suivre leurs pas à travers cette route, et, malgré la nuit, nous courûmes sur leurs traces, en poussant de grands cris; mais tout à coup les roues de nos chars cessèrent de tourner et s'arrêtèrent comme retenues par des chaînes. Nous vîmes descendre du ciel une clarté semblable à un grand feu. Il était manifeste que Dieu se déclarait leur protecteur. A peine eurent-ils traversé le lit de la mer qu'un énorme flot mugit et s'élance contre nous. A cette vue, une voix s'écrie : « Fuyons en Égypte devant la main du Très-Haut qui leur porte secours et prépare notre ruine! » Aussitôt la route que la mer Rouge avait ouverte se referma, et toute l'armée fut engloutie.

« Puis [4], après une route de trois journées, à partir de ce lieu, comme le rapporte aussi Démétrius, d'accord sur ce point avec les livres sacrés [5],

généralement à Alexandre Polyhistor. — [1] Le récit suivant du désastre des Égyptiens, adressé probablement par un des soldats de Pharaon à la fille du roi, rappelle un peu *les Perses* d'Eschyle et le récit de la défaite de Darius que fait à la reine Atossa un soldat échappé de l'armée vaincue. — [2] Le texte dit : *Τιτὰν Ἥλιος*. — [3] Cette expression : « colonne de nuée, » *στύλος νεφέλης*, se trouve dans l'*Exode*, chap. XIII, v. 21 et 22. — [4] C'est Eusèbe, selon moi, qui reprend ici. — [5] J'ai déjà fait remarquer plus haut que les observations sur l'accord entre Démétrius et l'Écriture sainte semblent bien plutôt venir d'un apologiste comme Eusèbe, que d'un simple historien comme Alexandre Polyhistor.

le peuple manquant d'eau douce et n'en ayant que de saumâtre, Moïse, par l'ordre de Dieu, jeta dans la source un certain bois qui rendit l'eau potable. De là les Hébreux vinrent à Élim, où ils trouvèrent douze fontaines et soixante et dix palmiers. Ézéchiel, dans son drame de *la Sortie d'Égypte*, introduit un personnage qui vient annoncer à Moïse cette découverte et décrit un oiseau qu'il a vu. Voici d'abord comment il parle des palmiers et des fontaines :

UN ÉCLAIREUR.

Puissant Moïse, apprenez quel lieu nous avons rencontré sous les arbres de cette heureuse vallée, que vous pouvez apercevoir d'ici. C'est de là qu'est sortie la lumière divine qui nous a guidés pendant les nuits dernières, comme une colonne de feu. Nous avons trouvé là une prairie ombragée, des sources fraîches, un sol fertile et profond. Douze fontaines jaillissent d'un seul rocher; là s'élèvent les troncs vigoureux de plusieurs palmiers chargés de fruits : j'en ai compté soixante-dix. En ce lieu croît une herbe abondante, nourriture exquise pour les troupeaux.

« Ensuite, prenant la parole après Moïse, il décrit un oiseau qui a été vu en ce lieu[1] :

Là nous apparut un oiseau étrange et merveilleux; personne jamais n'en a vu de pareil; il nous sembla environ deux fois de la grandeur d'un aigle; ses ailes brillaient de diverses couleurs; sa gorge était pourpre, ses jambes d'un rouge de vermillon; son cou était couvert d'un duvet couleur de safran; sa tête ressemblait à celle des coqs domestiques; sa prunelle d'un jaune pâle roulait enfermée dans une cornée écarlate; son chant était le plus harmonieux que l'on pût entendre. Il semblait être le roi des oiseaux, car tous volaient timidement à sa suite, et lui s'avançait à leur tête avec fierté, semblable au taureau superbe qui, d'un pas rapide, précède un troupeau......

Dans un prochain article j'examinerai les questions que soulève le Χριστὸς πάσχων, dont nous possédons le texte, non par fragment, comme celui de l'Ἐξαγωγή, mais entier et même plus qu'entier, car je crois et je chercherai à établir que la rédaction actuelle de ce drame réunit deux pièces sur le sujet de *la Passion*, juxta-posées par les copistes.

MAGNIN.

[1] L'Exode ne parle pas de cet oiseau; les vers d'Ézéchiel où il est décrit nous ont été conservés non-seulement par Eusèbe, mais encore par Eustathe, évêque d'Antioche (mort en 337), lequel les a insérés, sans nommer l'auteur, dans son commentaire sur l'œuvre des sept jours, *Commentarius in Hexahemeron*, au chapitre où il traite du phénix.

*Cours élémentaire de chimie*, *par M. V. Regnault, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à l'École polytechnique et de physique expérimentale au Collége de France*, 2 vol. grand in-18, dit format anglais, avec gravures en bois accompagnant le texte. Tome I^er^, 1^re^ partie; à Paris, 1847.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Dans l'introduction dont j'ai rendu compte, M. Regnault a présenté une vue générale de la science chimique. Il a fait connaître sommairement son but, ses procédés, sa langue, ses symboles. La rédaction de ces préliminaires est toujours excessivement difficile dans les sciences d'expérimentation, parce que le sujet à exposer forme un ensemble dont les parties ne sauraient se bien définir isolément, les faits se tenant si enchevêtrés, qu'on ne peut en spécifier un sans qu'une foule d'autres viennent s'y joindre. Il est même tout à fait impossible de donner ainsi au lecteur des notions qui lui soient complétement saisissables. On lui montre seulement la région de phénomènes qu'on va lui faire explorer. Ce n'est qu'après l'avoir visitée tout entière, et scrutée dans ses détails, qu'il pourra bien comprendre le tableau d'ensemble que vous lui aviez présenté d'abord; et, alors, il trouvera autant de plaisir que de profit à le revoir, si le tableau est fidèle. Mais ce n'est trop souvent qu'une ébauche sur laquelle il n'a aucun intérêt à revenir.

La partie du volume de M. Regnault que nous allons maintenant analyser est consacrée à l'étude de cette classe de corps simples, que l'on appelle les *métalloïdes*. Ils sont au nombre de quinze, parmi lesquels on comprend l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le carbone, le soufre, qui sont les éléments des corps composés les plus répandus dans la nature. L'oxygène y tient la première place, par la multiplicité des combinaisons où on peut l'engager. Aussi tous les auteurs des traités de chimie modernes la lui conservent-ils dans l'exposition. Mais ils distribuent les autres fort diversement, par des motifs, à mon avis, moins plausibles. Car il y a, ce me semble, un ordre d'exposition qui se présente comme naturel et nécessaire : c'est celui que M. Regnault a suivi. Cet ordre est réglé par la condition d'établir, le plus tôt possible, la composition de l'eau et de l'air atmosphérique, deux substances qui inter-

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de février et mars.

viennent dans presque toutes les opérations chimiques, comme milieux interposés, ou comme agents. Pour ce motif, aussitôt après l'oxygène, vous devez placer l'hydrogène, qui, s'unissant à lui dans un premier ordre de combinaison, vous donnera l'eau, et, dans un second, un autre liquide, ce qui présentera déjà l'exemple de composés définis, se formant avec des intermittences de proportions, expressibles en nombres simples. Viendra ensuite l'azote, qui, d'abord associé à l'oxygène par simple mélange, produira l'air atmosphérique; puis, diversement combiné avec lui, donnera une série étendue de composés définis, en proportions intermittentes, pouvant toutes être déduites d'une unité commune par des rapports simples, ce qui vous fournira une première idée de ce qu'on appelle des *équivalents*. Les autres substances se rangeront à la suite de celles-là, dans l'ordre qui paraîtra le plus commode pour développer cette notion importante par l'étude comparée des combinaisons qu'elles forment avec elles, ou les unes avec les autres, à mesure qu'on les aura fait connaître; en prenant toujours soin de rapprocher celles qui présentent des analogies dans leurs conditions d'existence, ou leur mode d'action. Voilà comment l'étude des substances simples est ordonnée dans le livre de M. Regnault. Maintenant, pour chacune d'elles, il suit toujours une même marche d'exposition. Il commence par la décrire, telle qu'on la connaît dans son état de pureté. Il spécifie ses caractères physiques, les divers états qu'on peut lui faire prendre, ce qu'on remarque de particularités moléculaires dans ces transitions. Tout cela est donné avec la précision et la justesse qui lui sont propres. Alors, si la substance se trouve toute formée dans la nature, comme le soufre, il dit où on la récolte, par quels procédés on la purifie, soit dans la fabrication en grand, soit pour l'usage des laboratoires. S'il faut la préparer artificiellement, comme l'oxygène, le chlore, le phosphore, il indique les corps qui la renferment dans les conditions les plus favorables pour l'extraction; il explique comment on l'en retire, d'abord imparfaitement isolée, ensuite progressivement purifiée, enfin complétement pure. Tout le dispositif pratique de ces opérations est représenté, en marge du texte, par des figures que M. Regnault a dessinées lui-même d'après les appareils réels. On y voit les parties essentielles de leur construction, le jeu de leur ensemble, la destination des pièces auxiliaires qu'on y adapte pour obtenir tel effet désirable, ou prévenir tel inconvénient possible. Les détails des expériences scientifiques sont figurés aussi avec la même intelligence; les tubes, les ballons, les cloches de verre, qui servent à les exécuter, y étant amenés à mesure qu'ils sont nécessaires, avec l'indication de leur convenance, de leurs qualités, de leurs défauts;

ce qui forme un cours de manipulation progressif, où tout s'invente et se dispose avec intention. Je ne crois pas que l'on puisse mieux expliquer, ni introduire plus à propos, une foule de pratiques usuelles; ce que c'est qu'un tube abducteur, un flacon laveur, des tubes de sûreté, des appareils à boules, toutes choses qu'on ne peut bien apprendre à un lecteur qu'en les lui faisant créer lui-même pour un besoin présent. Ce n'est pas sans motif que j'insiste sur ces particularités. Dans un livre d'exposition bien fait, la bonne ordonnance des détails n'est pas moins à remarquer que celle de l'ensemble; elle y est tout aussi essentielle, et elle n'exige pas moins d'art. Voyez, par exemple, avec quels soins et quelle clarté l'auteur explique les effets de ces tubes, justement appelés *de sûreté*, que l'on adapte aux appareils, où plusieurs liquides distincts sont disposés en continuité, dans des flacons qui se communiquent. Ils servent comme de soupapes par lesquelles l'air atmosphérique s'introduit de lui-même, quand cela devient nécessaire, pour empêcher le mélange des liquides et prévenir les accidents d'explosion. Au moyen de quelques expressions algébriques très-simples, qui s'écrivent par une notation d'une analogie évidente, on découvre tout le jeu de ces soupapes artificielles, quel que soit leur nombre. On connaît la pression tant intérieure qu'extérieure qu'elles pourront supporter, selon la longueur de chaque tube dans le flacon où il aboutit; à quelle occasion par conséquent chacune commencera de faire son office; dans quelle partie de l'appareil une explosion sera le plus à craindre; quelles dispositions il faut prendre pour la prévenir. Si quelques praticiens purs, comme il y en a encore, blâment M. Regnault d'avoir introduit dans un livre de chimie des formules d'algèbre, je ne prendrai pas part au débat, leur étant suspect; mais je les prierai d'essayer eux-mêmes comment ils pourraient expliquer cette théorie, par des paroles, aussi simplement, aussi généralement, surtout avec une égale précision. Les chimistes se défient naturellement d'un langage que la plupart ne comprennent point, et ils redoutent, non sans motif, l'abus qu'on en peut faire quand on n'a pas une pratique assez intime des faits auxquels on prétend l'appliquer. Mais, de ce qu'un bon instrument mal manié peut être dangereux, on ne saurait légitimement conclure qu'il ne faut pas apprendre à s'en servir. Je dirai, au contraire, à mes risques et périls, que, pour faire sortir la chimie scientifique du chaos où l'esprit de système l'entraîne maintenant, il est devenu indispensable de faire prendre aux jeunes chimistes des connaissances très-précises de mathématiques et de mécanique, au lieu de restreindre leur éducation à la pratique routinière des laboratoires, où l'apparition d'une table de logarithmes

est jusqu'à présent un phénomène inusité. La force, la netteté, la justesse, qu'un esprit naturellement droit acquiert par cet exercice, se font sentir jusque dans les expressions qu'il emploie, quand il est obligé de traduire ses idées en langage vulgaire. Cela se voit à chaque pas dans l'ouvrage de M. Regnault. Par exemple, il n'y a pas en chimie d'expériences plus délicates à décrire, et plus minutieuses à spécifier, que celles qui ont pour but de constater les empoisonnements opérés par l'acide arsénieux. On connaît leur importance, comme épreuves légales, ainsi que les déplorables erreurs dont elles ont été trop souvent suivies. M. Regnault leur a consacré ici un chapitre de neuf pages, en partie extraites du rapport qu'il avait fait antérieurement sur ce sujet à l'Académie des sciences, au nom d'une commission spéciale. Or le résumé qu'il en donne dans ce chapitre est tellement clair, et tellement précis, que toute personne qui suivra ses prescriptions consciencieusement, avec la prudence d'expérimentation qu'il signale et recommande, arrivera sans aucune crainte d'erreur à recueillir tous les éléments qui doivent former sa propre conviction et celle des autres, dans les limites de certitude ou de doute légitime que la question comportera. Ce chapitre est un modèle de rédaction scientifique. On n'y trouve nulle part le langage des mathématiques; il n'y était pas nécessaire. Mais on en reconnaît partout l'esprit.

Les forces qui interviennent dans les opérations chimiques sont si cachées et si complexes, qu'on ne peut pas les définir avec la précision qui serait indispensable pour analyser mécaniquement leurs effets. On n'a donc d'autre ressource que de grouper ensemble les résultats observables qui offrent des analogies, à mesure qu'on les découvre, et d'en tirer des conséquences générales, sur lesquelles on s'appuie pour explorer les phénomènes ultérieurs. La chimie procède toujours par ces inductions expérimentales, qu'elle appelle *des lois;* de sorte qu'un livre où on l'expose doit être ordonné de manière à les développer dans leur ordre de succession le plus naturel et le plus rapide. C'est ce que M. Regnault fait avec beaucoup d'art, en signalant d'abord chaque loi dès ses premières traces, la fixant par une définition précise, puis s'attachant à montrer tous les résultats qui la fortifient et la confirment, à mesure qu'on avance. Ainsi, comme je l'ai dit déjà, les premiers exemples de combinaisons qu'il présente lui servent pour montrer l'origine de cette grande théorie des équivalents, qui va devenir l'âme de toute la chimie. Il donne dès lors aux résultats un énoncé conventionnel qui les y rapporte, sans leur rien ôter de leur vérité expérimentale; après quoi il ne perd plus aucune occasion d'y ramener tous ceux qu'il dé-

couvre ultérieurement. De sorte que, par cette multitude d'épreuves, qui s'accordent pour la vérifier, la constater et l'étendre, cette théorie se trouve enfin établie, dans sa généralité, si clairement et si solidement, qu'il ne peut rester dans l'esprit aucun doute sur ce qu'elle a de physique et de numérique, de réel et de conventionnel. Toutes les autres lois chimiques, moins étendues, mais non moins nécessaires, sont amenées avec la même adresse, et signalées avec la même précision. J'en excepte une seule, dont l'énoncé me semble reprochable comme trop vague, sans que je prétende en connaître un meilleur. Voici la question. Plusieurs corps diversement composés sont en présence dans un milieu fluide, formant un système dont toutes les parties sont en communication moléculaire, sans se modifier mutuellement. Un nouvel élément matériel est introduit. Aussitôt une réaction s'opère dans tout le système. Les corps jusque-là persistants sont attaqués, et un nouveau composé se forme, toujours le même, quand les circonstances sont pareilles. Pourquoi celui-là plutôt que tout autre? Et comment s'excite la perturbation soudaine qui le produit? Les anciens chimistes disaient que cela provient d'une affinité particulière, qui préexiste entre les éléments disjoints du nouveau composé, laquelle les *prédispose* à se réunir, par un choix spécial, quand ils sont en présence les uns des autres, et libres de se mouvoir. Suivant M. Regnault, la combinaison qui se forme est celle dont les éléments ont entre eux *une grande affinité.* J'ai peur que ce ne soit dire la même chose, moins bien, en d'autres termes. Il y a là évidemment deux phénomènes distincts. D'abord, un premier état d'équilibre stable, troublé par une modification introduite dans le système de forces qui l'opéraient; puis, un nouvel état d'équilibre partiel ou total succédant à celui-là, et s'établissant par une spécialité constante, exclusive, entre tous ceux que l'on pourrait idéalement concevoir. C'est dans ce dernier fait que réside le mystère de mécanique essentiel à découvrir. On peut entrevoir que, dans les circonstances assignées, il se réalise une résultante d'actions prédominante, analogue au *maximum* de stabilité dans les cas d'équilibre; mais on ne sait pas définir les conditions de ce *maximum* pour les cas de mouvement, surtout ici, les forces agissantes étant inconnues. Il faut donc que l'on se borne à signaler nettement le fait, comme loi phénoménale, en le spécifiant tel que l'expérience le donne, jusqu'à ce que l'on sache l'interpréter mécaniquement. C'est, je crois, le parti que M. Regnault aurait dû prendre, à moins que les connaissances étendues qu'il a pu acquérir sur le mécanisme des combinaisons chimiques ne lui eussent suggéré quelque énoncé plus précis.

Je présenterai une autre remarque d'une application plus générale. M. Regnault écrivait pour l'enseignement. Il fallait donc qu'il exposât non-seulement ses idées et ses vues particulières, mais encore celles qu'on présente habituellement dans les traités et dans les cours de chimie, pour que son ouvrage pût servir d'introduction aux uns et aux autres, sauf à faire sentir la différence des valeurs qu'il attachait à telle ou telle doctrine. Il était même obligé de signaler ces distinctions avec beaucoup de ménagement et de prudence, pour que son livre n'excitât pas une répulsion trop vive, qui aurait affaibli son utilité en nuisant à son succès. Il a mis beaucoup d'adresse à remplir ces conditions délicates. Mais je crains qu'il n'ait penché un peu trop du côté de l'intérêt qu'il avait à être lu et accepté. Sans doute un esprit exercé, attentif, reconnaîtra aisément ses prédilections, décelées par les formes plus ou moins dubitatives des expressions qu'il emploie, et par le choix qu'on lui voit faire entre les doctrines qu'il énonce, ou qu'il adopte pour l'application. Toutefois, la nuance n'est pas toujours tellement marquée, qu'on ne puisse s'y méprendre, surtout quand la réserve de sa politique va jusqu'à lui faire présenter en parallèle, et presque comme équivalentes, deux théories, à la vérité fort répandues, mais dont l'une doit être pour lui très-assurée, l'autre très-évidemment fausse. Voici l'exemple qui, en raison de son importance, me paraît essentiel à signaler.

En rassemblant toutes les notions que la physique et la chimie nous donnent sur la constitution des corps solides, liquides, aériformes, nous sommes conduits à y considérer la matière pondérable comme divisée en systèmes partiels, séparés les uns des autres, et composés individuellement de particules très-petites, peut-être très-nombreuses, retenues ensemble, mais hors du contact, par des forces attractives qui émanent de leur propre substance. Ces *astéroïdes*, qu'on me passe le terme, exercent, les uns sur les autres, la gravitation proportionnelle aux masses, et réciproque au carré des distances, qui est inhérente à toute matière pondérable. Mais, de plus, il se manifeste, dans leurs approches, des effets d'attraction spéciaux, très-probablement opérés par des forces distinctes de celles-là, puisque leur énergie varie avec la nature des substances entre lesquelles ils se produisent. Si la matière pondérable des corps n'était sollicitée que par des forces de ce genre, ses parties se joindraient mutuellement jusqu'au contact. Mais cette tendance est combattue par des forces de sens contraire qui s'opposent invinciblement aux précédentes, et qui ont, pour une de leurs causes, sinon pour cause unique, le principe de la chaleur. L'effet de celui-ci est surtout mani-

feste quand les corps sont amenés à l'état de vapeur élastique, ou de gaz permanent. Car alors, si on les maintient aux températures nécessaires pour que cet état subsiste, il se développe dans leur masse une force répulsive interne, qui, devenant supérieure aux forces attractives, agit en tous sens avec une énergie égale pour accroître leur volume. Lorsque cette expansion peut s'effectuer, la matière pondérable qu'ils contiennent éprouve une raréfaction progressive, pendant laquelle on la trouve distribuée avec une densité continuellement décroissante, mais toujours uniforme, dans l'espace total qu'une même masse occupe successivement; et, comme les variations correspondantes du volume total peuvent être ainsi opérées sans intermittences brusques, avec une continuité aussi lente qu'on le désire, on en conclut que, dans l'acte de l'expansion, prudemment ménagé, les astéroïdes moléculaires ne font que s'écarter les uns des autres, et peut-être se dilater aussi eux-mêmes, sans se désagréger individuellement. Les choses étant telles, prenons deux gaz simples, susceptibles de se combiner chimiquement, et mêlons-les ensemble dans des proportions de volume $V$, $V_1$, telles que la combinaison soit complète, sans que nul des deux reste en excès. Puis concevons que le produit soit aussi amené, naturellement ou artificiellement, à l'état de gaz ou de vapeur élastique sous le volume $V_2$. Enfin, pour mettre ces trois corps aériformes dans des conditions d'existence physique, aussi semblables que possible, supposons-les portés à une même température, et soumis à une même pression. Alors la transmutation des volumes primitifs $V+V_1$, dans le volume $V_2$, devra être principalement, sinon entièrement, attribuée aux actions à petite distance qui ont déterminé la combinaison moléculaire; de sorte qu'on aura là un phénomène plus dégagé que tout autre des circonstances accessoires à ces actions, par conséquent plus propre à y faire apercevoir des lois simples, s'il en existe. Or l'expérience confirme pleinement cette prévision. Car elle découvre la loi suivante, qui se rattache à celle des proportions multiples, et semble pénétrer plus avant qu'elle dans le mécanisme phénoménal.

Lorsque deux gaz simples se combinent chimiquement, les volumes de l'un et de l'autre qui entrent en combinaison présentent toujours un rapport numérique dont les deux termes sont exprimables par des nombres entiers très-peu complexes; et le volume du composé, considéré à l'état aériforme, est aussi dans un rapport, toujours très-peu complexe, avec le volume des composants.

Ces deux grands faits ont été signalés par M. Gay-Lussac. La simplicité des rapports numériques qu'on y découvre n'est pas absolument

rigoureuse. Elle est toujours troublée par de très-petites fractions, qui varient avec les circonstances physiques dans lesquelles se trouvent les gaz combinés; de sorte que, par ces deux caractères, de leur petitesse relative et de leur inconstance, elles semblent s'adjoindre, comme accessoires, à la portion simple, principale, et fixe, de chaque rapport. Il faut donc y voir des modifications secondaires, occasionnellement annexées à une loi primordiale; comme le ciel nous en offre l'exemple dans les perturbations planétaires, qui altèrent le mouvement elliptique, et la relation simple des grands axes avec les durées des révolutions. En suivant cette analogie évidente, le principe mécanique de la loi chimique devra être cherché dans son expression simple, de même que le principe général des mouvements célestes a été extrait des lois simples trouvées par Kepler.

Mais cette déduction sera sans doute infiniment plus difficile, parce que la loi des volumes exprime un résultat d'ensemble, et non pas une condition individuellement propre aux particules mêmes qui entrent en combinaison. C'est pourquoi on a tenté de lui donner ce caractère, en l'interprétant par une hypothèse que beaucoup de chimistes ont adoptée. Elle consiste à supposer que tous les gaz simples, lorsqu'ils sont amenés à une même température et soumis à une même pression, contiennent, à volume égal, un égal nombre d'astéroïdes moléculaires. Alors, la simplicité du rapport des volumes qui se combinent se traduirait par la simplicité des nombres entiers ou fractionnaires de ces astéroïdes qui entreraient en combinaison, pour former chaque astéroïde complexe. Ceci évidemment n'est qu'une explication hypothétique du fait observé, laquelle pourrait seulement servir à concevoir comment il s'accomplit, sans d'ailleurs y ajouter aucun principe d'application, qu'on ne pût tirer immédiatement de la loi des volumes. Mais, s'il est permis, s'il est même souvent utile dans les sciences, d'introduire des hypothèses qui ramènent les phénomènes complexes à des circonstances mécaniques d'accomplissement, c'est à la condition indispensable qu'elles ne renfermeront rien qui soit en contradiction avec eux. Or l'hypothèse dont il s'agit est précisément dans ce cas; et M. Regnault le sait mieux que personne, puisque la contradiction se prouve par ses expériences mêmes. Pourtant, après avoir exposé la loi des volumes, M. Regnault présente son interprétation atomique, ainsi qu'il le devait sans doute, et à la vérité comme une simple hypothèse usuelle; mais il n'avertit aucunement le lecteur qu'elle est inutile et essentiellement fausse; puis, dans tout le reste de son livre, il en expose constamment les applications concurremment avec les équivalents de poids, sans

autre marque de désapprobation que de n'en jamais faire usage pour établir les énoncés qu'il adopte. Ce silence me paraît avoir été, de sa part, une concession excessive faite aux préjugés scientifiques du moment.

Pour justifier ma critique je dois montrer que l'hypothèse est physiquement fausse. La preuve est très-facile; elle se tire des expériences sur la dilatabilité et la compressibilité des masses gazeuzes si habilement faites par M. Regnault. Un seul exemple suffira pour l'établir. Je prends deux volumes égaux, l'un de gaz oxygène, l'autre de gaz hydrogène, tous deux soumis à des conditions pareilles de pression et de température; la première, par exemple, étant représentée par le poids d'une colonne de mercure à 0°, ayant $0^{m},76$ de hauteur, et la température étant de 20° centésimaux. Selon l'hypothèse, ces deux volumes contiendront des nombres égaux d'astéroïdes moléculaires, propres à leur essence individuelle. Les choses étant telles, je maintiens la température extérieure constante, et je double la pression; puis je compare l'état des deux masses, après avoir laissé dissiper toute la chaleur qu'elles dégagent pendant qu'on les comprime. Alors le volume du gaz hydrogène se trouve être un peu plus grand que la moitié du volume primitif; celui du gaz oxygène, au contraire, est un peu moindre que cette même moitié. J'augmente ce dernier idéalement, autant qu'il le faut pour l'égaler à l'autre; et je complète sa contenance en y ajoutant une quantité suffisante du même gaz réduit. Cela fait, j'ai encore deux volumes égaux d'hydrogène et d'oxygène, soumis à des conditions pareilles de pression et de température. Ils devraient donc, d'après l'hypothèse, contenir tous deux des nombres égaux de leurs propres astéroïdes, comme précédemment. Or, la compression opérée graduellement ne faisant que rapprocher ces groupes moléculaires, et les condenser peut-être individuellement, sans les désagréger en d'autres systèmes, la permanence de leur nombre, dans la seconde phase de la comparaison, est inadmissible, puisqu'il a fallu augmenter une des deux masses pour rétablir l'égalité des volumes. L'hypothèse ainsi conçue est donc essentiellement fausse. Pour la concilier avec l'expérience que je viens de citer, d'où résulte la variabilité des masses à égal volume, il faudrait supposer que, dans les diverses conditions de pression et de température auxquelles on peut soumettre les gaz simples, leurs astéroïdes moléculaires s'agrégent ou se désagrégent naturellement, de manière à se trouver toujours en nombre égal dans un même volume de chacun d'eux. Or, non-seulement ces mutations intestines ne se concilieraient pas avec la parfaite continuité des changements de volume; mais encore, l'hypothèse, étayée de ce côté-là, tombe.

rait tout de suite par un autre. Car alors, les astéroïdes constituants des mêmes gaz prenant ainsi occasionnellement des masses diverses, s'ils venaient à s'unir chimiquement les uns aux autres dans les mêmes rapports de nombres, les éléments d'une même combinaison s'y trouveraient en proportions de poids différentes, et généralement variables, selon les circonstances physiques dans lesquelles on aurait mis les gaz composants; tandis que l'invariabilité de ces proportions, dans chaque composé défini, est le fait le plus universellement constaté par des analyses chimiques. Il faut donc bien se garder d'appliquer à la loi des volumes cette interprétation vicieuse. Dans l'ignorance où nous sommes de sa véritable cause, nous devons l'employer comme celle des proportions multiples, à titre de résultat phénoménal; et, si l'on y regarde de près, on verra que les chimistes qui l'ont affublé d'hypothèses atomiques, ne tirent jamais de ces conceptions aucune conséquence réalisable qui ne puisse se déduire de la loi même. M. Regnault paraît être de cet avis, au moins en pratique; car, à la vérité, il mentionne très-consciencieusement ces hypothèses partout où on les place, mais, pour son compte, il ne s'en sert jamais. Je crois qu'il aurait dû expliquer plus ouvertement ce qu'il en pense. La plus grande utilité d'un livre d'enseignement, ce n'est pas de faire connaître sans distinction toutes les doctrines admises; c'est d'apprendre à les discuter, et à y séparer le vrai du faux.

Ma dernière remarque portera sur un point fort délicat: c'est la juste part de reconnaissance que, dans un pareil ouvrage, on doit accorder aux inventeurs qui ont avancé la science, et dont on emprunte les travaux. Je sais bien que cette part est souvent très-difficile à faire, en chimie, parce que les découvertes, même les plus influentes, y surgissent rarement complètes, et se présentent plutôt, dans l'origine, comme des aperçus de voies nouvelles, qu'avec le caractère définitif d'étendue et de certitude que le temps leur donne. Lavoisier lui-même, quand il composa ses éléments de chimie, reconnut la difficulté de cette appréciation critique; et, dans la préface de cet ouvrage qui devait ouvrir à la science une ère nouvelle, il s'en autorise ou s'en excuse, pour ne pas mentionner les noms de ceux qui avaient été ses prédécesseurs, ou ses auxiliaires, dans cette grande œuvre de rénovation. Ce silence me semble injuste et regrettable. Il est injuste, parce que, dans les sciences, l'unique récompense des inventeurs est le souvenir d'utilité attaché à leur nom. Il est aussi regrettable, parce que l'appréciation des travaux antérieurs et contemporains faite par un homme habile est un des enseignements les plus instructifs; le véritable esprit de chaque science ne pouvant jamais mieux se voir que dans la succession et l'enchaîne-

ment des idées qui l'ont progressivement agrandie et fécondée. C'est un des principaux mérites de Lagrange que de s'être plu, dans tous ses ouvrages, à signaler ainsi les origines, souvent inaperçues, des théories qu'il développe ou qu'il expose; et ces rapports lointains qu'il vous découvre, cette sorte d'intuition de son génie qu'il vous communique, sont un des plus grands charmes de ses écrits. Il faut l'imiter en cela, chacun selon ses forces, et je regrette que M. Regnault ne l'ait pas fait, comme il l'aurait pu. La crainte d'étendre trop son livre, le manque de temps, peut-être aussi la peine qu'il aurait fallu prendre pour relever des traces trop effacées, se sont présentés à son esprit comme des fantômes désespérants. Pour échapper au reproche d'un silence absolu, il s'est imposé la règle de nommer seulement, en note, les chimistes qui ont découvert des substances simples. C'est un acte de justice qui ne coûte pas grand travail, mais qui ne profite guère au lecteur. Sans méconnaître l'utilité de ces spécifications, qui fournissent à la science de nouveaux éléments d'expérience, il y a beaucoup de faits composés et d'idées théoriques, dont l'influence sur elle a été plus féconde, et dont les inventeurs méritent encore plus de n'être pas oubliés. Comment admettre une règle qui conduit à rappeler accidentellement le nom de Lavoisier; à exposer la théorie de l'isomorphisme sans citer Mitscherlich; ou la loi des volumes et la découverte du cyanogène, sans nommer Gay-Lussac! Il y a là un vide manifeste. Sans doute, un livre élémentaire ne doit pas contenir l'histoire détaillée de la science. Mais on ne peut pas, je crois, se dispenser d'en signaler les traits principaux, et rien n'est plus facile ni plus à sa place. En effet, chaque fois que vous arrivez à un nouveau sujet d'étude, avant de le présenter à l'attention de vos lecteurs, il faut bien que vous disiez de quel antécédent il dérive, et à quoi il se rattache. Comment pourriez-vous mieux le faire qu'en montrant sous quelle forme il s'est d'abord offert à l'inventeur, et quelle extension il a reçue depuis? Cela peut se dire en une page, même pour les choses les plus importantes. Un petit nombre de résumés pareils, judicieusement distribués, loin d'interrompre la marche de l'exposition générale, y mettront de la suite et de l'ensemble; car ils la feront voir intelligente, non moins que dogmatique, et enfin, ils apprendront à vos lecteurs, par des exemples sensibles, comment les vérités se découvrent, ce qui est le but le plus élevé d'un livre d'enseignement. Cela ne vous oblige nullement à multiplier les citations de détail, pour satisfaire aux exigences de l'amour-propre contemporain. Vous perdriez votre temps à y souscrire; et vous manqueriez l'effet général, en disséminant l'attention sur de trop petits objets. Mais, après avoir déclaré sincèrement l'obligation où vous êtes

de ne pas vous y arrêter, signalez hardiment les inventeurs des grands faits, des grandes doctrines; et, si vos choix sont toujours éclairés, équitables, vous serez justifié, aux yeux de tous vos lecteurs, par l'utilité attrayante que cette sorte d'initiation aux mystères scientifiques aura pour eux. Voilà comment je conçois l'introduction des résumés historiques dans les livres élémentaires de science; et, si M. Regnault partageait cet avis, je souhaiterais qu'il eût le temps, ainsi que la possibilité d'y accéder, dans une autre édition. Le talent ne lui manquera pas. Dans le désir que j'aurais de le persuader, je justifierai mon insistance, en lui racontant une déconvenue que moi, et bien d'autres, avons éprouvée. Lorsque Laplace publia sa *Mécanique céleste*, il y a déjà un demi-siècle, cet ouvrage était le seul où la théorie newtonienne du système du monde se trouvât exposée dans un ensemble complet, avec toute l'extension qu'elle avait reçue depuis l'apparition du livre des principes, un siècle auparavant. Les travaux et les découvertes, qui, dans cet intervalle, l'avaient successivement agrandie, perfectionnée, on pourrait dire complétée, étaient épars dans les collections académiques difficilement accessibles à la jeunesse, qui, d'ailleurs, n'avait pas dans les mains le fil conducteur dont elle aurait eu besoin pour les étudier dans un ordre méthodique. On peut s'imaginer avec quels transports elle dut accueillir un ouvrage qui répondait si admirablement à ses besoins. Tous ceux qui étaient alors assez préparés pour l'aborder, non sans de grands efforts, s'y plongèrent avec une commune ardeur; et ce fut, pendant bien des années, notre étude presque unique. On s'honorait de parvenir à le comprendre; on se glorifiait de l'introduire dans le haut enseignement. Or, en élevant ce grand édifice scientifique, auquel ses propres découvertes avaient fourni tant de matériaux, Laplace n'y avait rien admis qu'il n'eût lui-même de nouveau élaboré, perfectionné, transformé, empreint de son génie ou de ses méthodes; comme les anciens rois de l'Orient attachaient leurs symboles à toutes les parties des monuments qu'ils érigeaient. Aucun autre nom n'y fut inscrit que celui de Newton, pas même celui de Lagrange. Pendant longtemps, notre ignorance, tout appliquée à l'étude de ce livre, ne nous laissa voir que son auteur, qui daignait nous aider à le comprendre; et lui-même, touché sans doute par la sincérité de notre admiration, ne put se résoudre à nous découvrir qu'elle était trop exclusive. Nous l'apprîmes ensuite par nous-mêmes, lorsque nous devînmes assez instruits pour reprendre le fil des idées successives dans les ouvrages des inventeurs; et cette lecture tardive nous fit connaître combien nous aurions gagné à y recourir plus tôt. Dans le cinquième

volume de la *Mécanique céleste,* Laplace est sorti de ce silence qu'il avait gardé jusqu'alors sur les travaux des grands hommes qui furent ses prédécesseurs immédiats ou ses contemporains; mais je crains que la réparation ne paraisse, à bon droit, incomplète. Car, à la vérité, il présente les travaux de Newton dans toute leur valeur, avec une admiration sans réserve; et, lorsqu'il vous fait pénétrer dans quelques-unes de ses théories, choisies exprès parmi les plus abstraites, on voit, dans l'analyse qu'il en donne, le plaisir qu'il éprouve lui-même à montrer la force, la portée de vues, la divination intuitive, qui caractérisent ce grand génie. Le même sentiment l'inspire encore quand il parle d'Euler, surtout de d'Alembert, dont il apprécie admirablement les travaux. Mais il semble moins libre, et moins explicite, quand il arrive aux œuvres de Lagrange, qui ont porté dans toutes les grandes théories de la mécanique céleste une généralité de vues et de méthodes devenue si féconde. Les éloges qu'il leur accorde attestent son estime, l'estime d'un égal, plus qu'ils ne font connaître leur importance. Il les loue plus qu'il ne les analyse; et souvent, on pourrait les croire amenées à leur rang historique, moins pour elles-mêmes, que pour servir de préparation et d'entourage à celles de l'historien. Cependant, à travers l'apprêt de ce tableau, il est aisé de voir qu'il aurait été bien plus beau, comme plus glorieux pour Laplace, si la touche en eût été plus égale; et surtout la postérité l'aurait trouvé sans prix, si l'homme de génie qui le traçait en avait incrusté les éléments dans le cours de son ouvrage, comme autant de signaux de reconnaissance, qui auraient guidé l'esprit de ses lecteurs. Voilà ce que je demande à M. Regnault de faire, dans des proportions moindres, pour la chimie. J'ai parlé de son livre en toute liberté. J'ai dit ce que j'y trouve de bon, de désirable, même d'imparfait, du moins à mon sens. Je lui demande plus qu'il n'a voulu donner, mais non pas plus qu'on ne doit attendre de lui. L'estime qu'il m'inspire est exigeante, dans son intérêt. Il y a des auteurs qu'il ne faut pas critiquer trop rudement, parce qu'ils ne peuvent pas mieux faire Il y en a qu'il faut toujours critiquer autant que louer, quand ils peuvent faire mieux.

BIOT.

## *D'un ouvrage inédit de Roger Bacon, récemment trouvé dans la bibliothèque de Douai.*

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Dans le second chapitre de l'*Introduction*, que nous entreprenons de faire connaître avec quelque étendue, Roger Bacon rend compte des obstacles qui l'ont empêché de satisfaire aux désirs du Saint-Père aussi promptement qu'il l'aurait voulu. Ces obstacles sont : 1° la persécution qui pesait sur lui; 2° la nécessité où il s'est trouvé de composer les écrits qui lui sont demandés, n'en ayant aucun de prêt; 3° la difficulté de la tâche qui lui est imposée, et qui exigerait toute la vie du plus savant de ses contemporains.

1° Non-seulement les supérieurs de Roger Bacon ne l'avaient jamais invité à composer d'ouvrage sur des matières philosophiques, mais ils lui avaient interdit de communiquer à qui que ce fût aucun écrit, sous peine de se le voir enlever, et d'être mis pendant plusieurs jours au pain et à l'eau, *sub præcepto et pœna amissionis libri, et jejunio in pane et aqua pluribus diebus*. Pour éluder cette défense, il aurait fallu avoir un copiste fidèle, mais il a redouté, dit-il, l'indiscrétion ordinaire des copistes de Paris. Ce langage de Roger Bacon prouve déjà, comme nous le verrons tout à l'heure avec plus d'évidence encore, que c'est à Paris et non pas à Oxford qu'il a subi cette première persécution; autrement, il serait fort étrange qu'il se plaignît à Oxford de l'infidélité des copistes parisiens.

2° Bacon nous apprend lui-même que «jusqu'alors, il n'avait composé aucun écrit philosophique, *non feci scriptum aliquod philosophiæ*, mais seulement quelques morceaux de circonstance, *aliqua capitula, more transitorio;* rien d'important, d'étendu, ni d'achevé.» C'est donc l'*Opus majus*, dans sa première ou dans sa seconde ou dans sa troisième forme, qui étendit la renommée de Bacon au delà de l'enceinte de son couvent et de son ordre; c'est là qu'on trouve exposées pour la première fois les expériences et les découvertes apparentes ou réelles auxquelles son nom est attaché.

3° D'ailleurs la tâche que le Saint-Père lui prescrit est si difficile, qu'on doit excuser le long temps qu'il a mis à l'accomplir. Nul autre philosophe n'aurait pu aller plus vite. Les plus célèbres et les plus habiles

[1] Pour le premier article, voir le cahier de mars 1848.

sont, selon lui, frère Albert, de l'ordre des Prédicateurs, et maître Gilbert de Shirewood, trésorier de l'Église de Lincoln, en Angleterre. Roger met Gilbert bien au-dessus d'Albert, *longe sapientior Alberto*. Gilbert n'a pas de supérieur dans la science physique. Eh bien, que le pape leur envoie à tous les deux les questions traitées dans les deux écrits précédents et dans celui-ci, et dix années s'écouleront avant que l'un ou l'autre n'en envoient la solution. Il y a une centaine de ces questions qu'ils ne résoudraient pas dans toute leur vie, *usque ad finem vitæ suæ*. La seule perspective leur demanderait plus d'une année de recherches. « Pourquoi cacher la vérité? dit Roger Bacon; j'assure à Votre Sainteté qu'il n'y a pas parmi les Latins, *intra Latinos*, un seul homme qui puisse traiter cette seule partie de la philosophie (la perspective), ni en un an, ni en dix. » Ici paraît le caractère de Roger Bacon, la conscience qu'il avait de son génie, et l'aigreur que mêlait déjà à un orgueil légitime une persécution imméritée. Pour apprécier le jugement qu'il porte sur Albert et sur Gilbert ou Guillaume de Shirewood, car le manuscrit de Douai donne Gilbert et celui du Musée britannique donne Guillaume, il faudrait savoir ce que c'est précisément que ce dernier personnage. Bacon en fait un dignitaire de l'Église de Lincoln. On pense alors assez naturellement à Robert dit Grosse-Tête, évêque de Lincoln, que notre auteur célèbre souvent dans ce même ouvrage et dans l'*Opus majus*, par exemple, p. 64, éd. de Jebb. Robert Grosse-Tête passait, de son temps, pour avoir parcouru tout le cercle des connaissances humaines : il fut même accusé de magie, comme Roger Bacon, et on lui attribue un certain nombre d'ouvrages encore subsistants sur la sphère et autres matières semblables[1]. De plus, les noms de Gilbert et de Robert peuvent se prendre aisément l'un pour l'autre. Cependant il est impossible de s'arrêter à cette conjecture. Roger parle ici évidemment d'un homme qui vivait encore en 1266 ou 1267, ainsi qu'Albert, et auquel le pape aurait pu s'adresser. Or, tous les témoignages s'accordent à faire mourir Robert Grosse-Tête en 1253. Il faut donc prendre Guillaume ou Gilbert de Shirewood, trésorier de l'Église de Lincoln, pour un savant peut-être formé à Lincoln, à l'école de Robert Grosse-Tête, mais qui lui-même était devenu aussi célèbre que son évêque, puisque Roger le déclare très-supérieur à Albert, et le premier de son temps dans la philosophie naturelle. C'est sur l'autorité de Bacon que Leland a parlé de Guillaume de Shire-

[1] Voyez dans l'*Histoire littéraire de France*, t. XVIII, l'article consacré par M. Daunou à Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln.

wood, *De scriptoribus britannicis*, c. 239, et Leland a été répété par Balée, Oudin et Fabricius. Tous ces auteurs le font chancelier et non trésorier de l'Église de Lincoln, et ils ne lui attribuent que des ouvrages inédits, parmi lesquels il n'y en a pas un seul sur les mathématiques. Aussi est-il assez extraordinaire que Roger Bacon ait placé Guillaume de Shirewood fort au-dessus d'Albert, que le XIIIe siècle a appelé le grand. Est-ce l'effet d'un patriotisme exagéré? ou faut-il déjà reconnaître ici la querelle naissante des ordres entre eux, qui met aux prises le franciscain Roger et le dominicain Albert, comme elle fera un peu plus tard saint Thomas et Duns Scott? Quoi qu'il en soit, remarquons que Roger Bacon ne traite avec tant de superbe que les philosophes chrétiens et latins, *intra Latinos*, réservant ainsi les droits des philosophes arabes, d'Averroës et surtout d'Avicenne, auxquels il n'aurait pu sans une extrême injustice, et même sans ingratitude, refuser son admiration. Nous donnons ici en entier ce chapitre curieux :

Cap. II. « Sed tamen dilatio quæ facta est evenit necessario, et « contra meam voluntatem, et dolui nimis ac doleo. Non enim quando « ultimo scripsistis, fuerunt composita quæ jussistis, licet hoc crede- « batis. Nam in alio statu non feci scriptum aliquod philosophiæ, nec « in hoc in quo sum modo fui requisitus a prelatis meis; imo facta est « constitutio gravis in contrarium sub præcepto et pœna amissionis « libri et jejunio in pane et aqua pluribus diebus, si aliquod scriptum « factum apud nos aliis communicetur. Sed scribi non posset littera « bona nisi per scriptores alienos a statu nostro, et illi tunc transcribe- « rent pro se vel aliis, vellem nollem, sicut sæpissime scripta per fraudes « scriptorum Parisiis divulgantur. Et certe si potuissem libere communi- « casse, ego pro fratre meo scholari [1] et aliis amicis charissimis multa « composuissem; sed quando desperavi de communicatione, neglexi « componere. Unde quando vestræ gratiæ obtuli me paratum, certissime « sciatis quod hoc fuit pro scriptis faciendis, nondum factis. Et ideo « Remundus de Lauduno, clericus noster [2], fuit omnino deceptus quando « ipse de me vobis fecit mentionem. Licet enim aliqua capitula de di- « versis materiis ad instantiam amicorum aliquoties more transitorio « compilavi, hoc non est scriptum aliquod notandum nec Vestræ Sapien- « tiæ offerendum, cum et ego hujus modi negligo quod nihil continuum « est nec perfectum. Cæterum magnitudo et authoritas Vestræ Reverentiæ « me diu tenuit, nesciens [3] statim quod dignum possem offerre. Et cum

[1] Bacon parle ici d'un de ses frères engagé dans les études. Au chapitre suivant il parlera d'un autre de ses frères resté dans le siècle, et auquel il a demandé de l'argent pour ses expériences, voyez p. 227. — [2] Le manuscrit britannique : *Vester*. — [3] Sic.

« consideravi quod nihil Vestræ Celsitudini debeat præsentari nisi quod « sit magnificum, Vestræ Beatitudini quicquid optimum, Vestræ Sapientiæ « quicquid pulcherrimum, non est mirum si distuli in tractando; quod « probare potestis per sapientes famosiores intra christianos : quorum « unus est frater Albertus de ordine Prædicatorum, alius est ma- « gister Gilbertus [1] de Shirewood, thesaurarius Lincolnensis Ecclesiæ « in Anglia, longe sapientior Alberto. Nam in philosophia communi « nullus major est eo. Scribat igitur Vestra Sapientia eis articulos ope- « rum quæ misi, et quæ tangam in hac tertia scriptura, et videbitis « quod ante transibunt decem anni quam ipsi mittant vobis ea quæ « scripsi. Certe centum loca reperietis ubi per ea quæ modo sciuntur « non attingent usque ad finem vitæ suæ : cognosco enim eorum scien- « tiam optime, et scio quod ad minus non reddent vobis quæ scripsi « infra tantum tempus quod elapsum est a vestro mandato; et sicut « nec ab ultimo, sic nec a primo. Non igitur mirandum si ego dilatio- « nem tantam fecerim in hac parte. Sola enim perspectiva sapientia quam « scribo non fieret ab aliquo intra annum. Sed ad quid occulto veri- « tatem? Assero igitur vobis quod nullum invenietis intra Latinos, qui « sicut nec usque ad annum hanc partem sapientiæ persolvet, sic nec « usque ad decem. Nam quantumcumque bene sciret eam, varias oportet « ipsum facere experientias rerum hujus mundi, et figurationibus uti « difficilibus et quasi infinitis quæ multum requirunt de tempore; et « exemplaria quinque vel sex multiplicari oporteret antequam unum ha- « beretur electum et consummatum. »

Le chapitre troisième est un des plus intéressants de l'ouvrage entier, en y joignant quelques parties d'autres chapitres qui s'y rapportent. Roger Bacon y fait connaître la cause principale qui a arrêté sa bonne volonté, à savoir l'impossibilité de suffire aux dépenses qu'exigeait l'accomplissement de ses desseins. A cette occasion, il nous donne une foule de renseignements précieux sur sa vie, sur sa famille et sur les sacrifices qu'il a obtenus de ses amis en faveur de ses études. « Depuis quarante ans, dit-il, dès que j'ai su lire, je n'ai cessé d'étudier, à l'exception de deux années. » Chapitre xx : « Multum laboravi in scien- « tiis et linguis, et posui jam quadraginta annos, postquam didici primo « alphabetum, et fui semper studiosus, et præter duos annos de istis « quadraginta fui semper in studio. » Cela ne contredit point, mais plutôt confirme, en une certaine mesure, la date convenue de la naissance

[1] Le manuscrit britannique : *Guilelmus*. C'est la leçon suivie par Leland et les autres écrivains.

de Roger Bacon. Les auteurs prétendent qu'il est né en 1214. Donnons-lui dix ou douze ans pour acquérir cette première instruction qu'il appelle l'alphabet, et nous arrivons ainsi avec ces douze années, plus quarante autres, de 1214 à 1266. Ailleurs, chapitre IX, il rappelle qu'il y a quarante ans environ, les théologiens de Paris, l'évêque de cette ville et tous les sages d'alors condamnèrent et excommunièrent les livres d'Aristote sur la physique et la métaphysique, qui sont aujourd'hui reçus par tous : « Theologi Parisiis et episcopus et omnes sapientes « jam ab annis circiter 40 damnaverunt et excommunicaverunt libros « naturales et metaphysicam Aristotelis, qui nunc ab omnibus recipiuntur pro sana et utili doctrina. » Nous avons la date précise du décret qui interdisait, sous peine d'excommunication l'enseignement de la physique et de la métaphysique d'Aristote dans l'Université de Paris. Ce décret, publié par Duboulay et par Launoy, est du mois d'août 1215. En ajoutant quarante ans on ne parvient qu'à 1255, à douze ans de moins que la date certaine de l'*Opus majus*, *minus*, *tertium*, qui est de 1266 à 1268. Le mot *circiter* peut rendre compte de cette différence, et Roger Bacon pouvait bien ne pas connaître fort exactement la date du décret du cardinal Robert de Courçon.

C'est surtout dans les vingt dernières années, c'est-à-dire depuis 1246, que Roger Bacon, après avoir acquis toutes les connaissances enseignées de son temps, se fit un plan particulier d'études, et se livra de préférence aux langues, aux mathématiques, à la perspective, à la chimie et à la science expérimentale, pour lesquelles il déclare avoir dépensé plus de deux mille livres. Chapitre XVII : « Per viginti annos quibus « specialiter laboravi in studio sapientiæ, neglecto sensu vulgi, plus- « quam duo millia librarum ego posui in his, propter libros secretos, et « experientias varias, et linguas, et instrumenta, et tabulas, et alia, tum « ad inquirendum amicitias sapientum, tum propter instruendos adjutores « in linguis, in figuris, in numeris, et tabulis, et instrumentis, et multis « aliis. » Dans le chapitre III que nous analysons, Roger Bacon mande au pape que, dans cette seule dernière affaire, il a dépensé plus de 60 livres parisiennes : « Oportuit plusquam sexaginta libras parisienses effundi pro « hoc negocio. » Compter ainsi par la monnaie de Paris prouve une fois de plus que l'auteur d'un tel calcul était à Paris. Mais tout doute à cet égard tombe devant la phrase suivante, où Roger dit expressément qu'afin d'obtenir de l'argent des prélats et des grands pour ses expériences, il a dû s'autoriser du nom du Saint-Père, et leur dire qu'il s'agissait d'un travail dont il était chargé en France par le Père de la chrétienté : « Dixi « quod negotium quoddam vestrum debuit tractari in Francia per me. »

Nous tenons donc comme un point désormais incontestable que Roger Bacon, lorsqu'il écrivait au Saint-Père, de 1266 à 1268, était en France et à Paris, dans le couvent des Franciscains, qu'il y était depuis dix ans en disgrâce [1], et que depuis vingt ans il travaillait spécialement à la philosophie naturelle, avec l'argent qu'il tirait de différents côtés comme il pouvait, ainsi que tout à l'heure il va le dire lui-même.

Tous les biographes de Bacon [2] affirment qu'il était né d'une ancienne et noble famille, mais ils n'apportent aucun document authentique. En voici un que nous empruntons à notre auteur. Chapitre III : « Pour avoir de l'argent pour mes expériences, dit-il, je me suis adressé dans mon pays à mon frère, qui est riche, mais qui, ayant pris le parti du roi, a été forcé de fuir avec ma mère, mes frères et toute ma famille, et qui, plus d'une fois pris par l'ennemi, a dû se racheter en payant rançon; en sorte que lui-même, détruit et ruiné, n'a pu m'aider, et jusqu'ici je n'ai pu même en obtenir de réponse. » « Ego vero nec pecuniam habeo, « ut scitis, nec possum habere, nec per consequens mutuari cum non « habeam quod reddam. Misi igitur fratri meo diviti in terra mea, qui « ex parte regis consistens cum matre mea et fratribus et tota familia « exulavit, et pluries hostibus depressus se redemit pecunia, et ideo « destructus et depauperatus non potuit me juvare, nec etiam usque ad « hanc diem habui responsum ab eo. » Cette phrase dit assez que Bacon appartenait à une famille riche et importante. Parmi ses frères, l'un s'était mêlé aux affaires politiques de son temps, avait pris parti pour le roi Henri III dans sa querelle avec les barons; l'autre s'était comme lui voué à l'étude, ainsi que nous l'avons appris dans le chapitre II. « Si j'eusse composé des ouvrages, je n'aurais pas manqué de les communiquer à mes amis et à mon frère le savant : « Cum fratre meo scholari [3]. » Sur la foi de Pits (*De rebus Anglicis*, Parisiis, 1619, p. 318) plusieurs auteurs parlent d'un frère de Roger Bacon, nommé Robert, qui était Dominicain, et qui aurait pu fort bien être appelé *scholaris*, puisqu'il avait composé des ouvrages dont les titres nous ont été conservés. Mais, au témoignage de ces mêmes auteurs, Robert Bacon est mort en 1248, et très-vieux, ce qui ne permet guère de le donner pour frère à notre philosophe [4].

Rien n'est plus touchant que de l'entendre exposer à Clément IV la triste situation à laquelle il a été réduit pendant tant d'années, rê-

[1] Voyez notre premier article dans le cahier du mois dernier, p. 136. — [2] Voyez Wood, *Hist. et Antiq. Oxon.*, p. 136, etc., et la *Biographia britannica*, ed. 1778, in-fol., t. I, p. 416. — [3] Voyez plus haut, p. 224. — [4] Voyez la *Biographia britannica*, article *Robert Bacon*.

vant une science nouvelle qui exigeait des expériences répétées et coûteuses, et ne possédant rien, ne pouvant emprunter dans l'impuissance de jamais rendre ce qui lui aurait été prêté, demandant en vain de l'argent à sa famille autrefois opulente et tombée dans la pauvreté, sollicitant des prélats et des grands « dont vous connaissez le visage, dit-il à Clément, mais dont vous ne connaissez pas le cœur, *quorum faciem bene cognoscitis, sed non mentem,* » repoussé ou bercé de fausses espérances, ne pouvant persuader à ses amis l'importance de son entreprise, tout près de succomber au désespoir, et se relevant par la puissance d'une foi énergique, trouvant même le secret de forcer ses amis, jusqu'aux plus pauvres, de vendre pour lui et ses expériences le peu qu'ils avaient ou de l'engager à des usuriers. « Quoties reputatus « improbus, quoties repulsus, quoties dilatus spe vana, quantum con- « fusus in me ipso non possum exprimere! Etiam mihi non credebant « amici, quia non potui iis negotium explicare. Unde per hanc viam « non potui procedere. Angustiatus igitur super id quod potest æsti- « mari, coegi familiares omnes et pauperes expendere omnia quæ ha- « bebant, et multa vendere et cætera impignorare, etiam multoties ad « usuras; et promisi quod ego vobis scriberem partes singulas expensa- « rum et quod bona fide procurarem apud vos perfectam solutionem. « Et tamen propter istorum paupertatem, multoties dimisi opus, « multoties desperavi et neglexi procedere. »

Les chapitres IV, V, VI, VII et VIII sont assez courts et purement philosophiques. Ils établissent la nécessité de démontrer dans un préambule l'utilité des sciences avant de traiter de chacune d'elles. L'auteur attache la plus grande importance à ce point et il y reviendra plus tard.

Le chapitre IX contient la réponse à cinq objections que l'on faisait à Roger Bacon sur la science nouvelle à laquelle il appelait ses contemporains. Roger renvoie pour les trois premières à diverses parties de l'*Opus majus*. Nous ne relèverons donc que les deux dernières objections avec les réponses de Bacon, parce que celles-ci mettent encore plus à découvert le caractère du savant franciscain et son opinion sur un personnage du XIII[e] siècle, qui ne peut être que le dominicain Albert. Déjà nous avons vu qu'il lui préfère de beaucoup l'Anglais Guillaume de Shirewood. Ici, le considérant en lui-même, il proteste contre sa renommée et décrie sa science. « En quatrième lieu, dit-il, on me reproche d'attaquer certaines sciences et certaines personnes. A cela je réponds que je ne puis autrement servir la vérité, et j'affirme que je n'agis ainsi que par nécessité, pour votre utilité, la mienne et celle de toute l'Église. » « Affirmo « coram Deo et vobis quod hoc non facio nisi propter necessitatem per-

« suadendæ veritatis, et propter utilitatem vestram et meam et totius « Ecclesiæ. » « La cinquième objection est forte, et elle m'est pénible. Beaucoup d'hommes honnêtes et qui passent pour instruits me disent que la philosophie est achevée, et qu'on ne peut rien ajouter à celle que l'on enseigne dans notre temps à Paris; et on me cite un auteur qui vit encore et qui, de son vivant, a autant d'autorité qu'Aristote, Avicenne et Averroës... Je parle, il est vrai, avec une grande pitié de cet auteur et de l'erreur du vulgaire trompé par lui. Mais, si je ne parle pas ainsi, la vérité ne peut paraître, et la vérité est préférable à tout, comme dit la sainte Écriture. Je dirai donc la vérité et sur ses écrits et sur sa personne, par amour de la vérité et en vue du bien commun... » « Æstimatur a vulgo studentium et a multis qui valde sapientes æsti« mantur et a multis bonis viris, licet sint decepti, quod philosophia « jam data sit Latinis et completa et composita in lingua latina, et est « facta in tempore meo et vulgata Parisiis, et pro authore allegatur com« positor ejus. Nam sicut Aristoteles, Avicenna et Averroes allegantur « in scholis, sic et ipse et adhuc vivit, et habuit in vita sua authoritatem « quam nunquam homo habuit in doctrina : nam Christus non per« venit ad hoc, cum et ipse reprobatus fuerit cum sua doctrina in « vita sua. Non sine magna compassione et de authore hoc et de er« rore vulgi decepti per eum ego loquor. Sed nisi hoc sit considera« tum, non potest veritas apparere; sed veritas fortior est omnibus, « ut dicit Scriptura. Tangam vero veritatem de scriptis his et de persona, « solum propter amorem veritatis et propter utilitatem communem. » « Les écrits de cet auteur ont quatre défauts: le premier est une vanité puérile, infinie; le second, une fausseté inexprimable; le troisième, une extrême diffusion, la science entière pouvant être renfermée en un traité utile, vrai, clair et parfait, qui serait tout au plus la vingtième partie de tous ses volumes; son quatrième défaut est d'avoir négligé les parties de la philosophie les plus utiles et les plus belles. C'est pourquoi tous ses ouvrages ne sont d'aucune utilité et nuisent, au contraire, à la vraie philosophie. Et cela n'est pas étonnant, puisqu'il n'a pas été élevé dans l'université de Paris, ni dans aucune autre école où fleurit la philosophie, qu'il n'a pas enseigné, qu'il n'a pas disputé, qu'il n'a pas conféré avec d'autres savants, et qu'assurément il n'a pas eu la Grâce, vivant tout autrement qu'il ne faut pour cela, et accumulant les mensonges, les vanités et les superfluités. » « Nunquam philosophiæ partes audivit, « nec didicit ab aliquo, nec fuit nutritus in studio parisiensi, nec alibi « ubi viget studium philosophiæ, nec legit, nec disputavit, nec exerci« tatus est disputando et conferendo cum aliis, nec revelationem habuit,

« quia nec ad hanc se paravit, aliter vivens, et falsa et vana ac super-« flua cumulans. » A qui peut convenir un pareil portrait dans la dernière moitié du XIIIe siècle? On ne peut songer à aucun franciscain : en 1266, Alexandre de Hales était mort, et le seul homme célèbre que l'ordre de saint François eût à Paris était saint Bonaventure, que Roger Bacon n'aurait osé attaquer. Nous ne voyons que les deux dominicains Thomas et Albert dont l'autorité ait pu révolter l'esprit indépendant et altier de Roger Bacon. Thomas, il est vrai, est surtout un métaphysicien et un moraliste; il n'était ni mathématicien ni physicien; il avait négligé les parties de la philosophie qui paraissaient à Roger Bacon les plus belles et les plus utiles. Mais comment l'accuser de prolixité, lui dont le style est, comme l'esprit, d'une netteté, d'une précision et d'une sobriété qui trop souvent dégénèrent en sécheresse? Le vrai rival de Roger était Albert, bien moins inventif, il est vrai, mais très-savant, et qu'il est difficile de défendre du reproche de longueur et de diffusion. Déjà, dans le chapitre II, Roger Bacon rabaisse Albert au-dessous de son compatriote Guillaume de Shirewood; il est donc vraisemblable que c'est encore lui qu'il prend à partie en cet endroit. Plus d'un trait peut se rapporter à Albert: il a beaucoup écrit[1], et il est un peu prolixe; il n'avait pas étudié à Paris, ni dans aucune autre école célèbre; sa vie, quoique irréprochable, était particulièrement vouée à la science. L'Église ne l'a pas canonisé; il est bienheureux, il n'est pas saint. D'une autre part, comment dire du grand professeur de Cologne et de Paris, du maître de Thomas, qu'il n'a ni enseigné ni disputé? Comment dire de l'auteur de tant de commentaires sur l'histoire des animaux, la physique et la météorologie d'Aristote, surtout de l'auteur du traité des minéraux[2], qu'il était étranger aux sciences que Roger Bacon a cultivées? N'est-ce pas plutôt parce qu'il les avait cultivées, et avec un grand succès, supérieur peut-être à son mérite réel, que Roger Bacon l'attaque avec une animosité si persévérante. Il faut reconnaître que, si Albert n'a rien écrit sur les mathématiques ni sur l'optique, il aimait, en général, les sciences physiques, et qu'il a beaucoup contribué à en introduire le goût dans Paris. La cause principale de l'irritation du franciscain est, à nos yeux, l'immense autorité que le dominicain exerçait autour de lui, et qui, selon Roger, s'opposait aux progrès de la vraie philosophie. Roger lui-même l'avoue : « Non sine « causa hæc locutus sum de hoc authore dicto quia non solum ad pro-« positum meum facit, sed dolendum est quod studium philosophiæ

[1] Voyez l'édition qu'a donnée de ses ouvrages le dominicain Pierre Jammy, Lyon, 1651, 21 vol. in-fol. — [2] Pour ne pas parler du *Miroir astronomique* et d'autres écrits vraisemblablement apocryphes.

« per ipsum est corruptum plus quam per omnes qui fuerunt unquam « inter Latinos. Nam alii, licet defecerunt, non tamen præsumpserunt « de authoritate; sed ille per modum authenticum scripsit libros suos « et ideo totum vulgus insanum allegat eum Parisiis sicut Aristotelem, « Avicennam aut Averroem et alios authores. » Au reste, il est à regretter que nous n'ayons pas un manuscrit complet de l'*Opus minus;* car Roger Bacon nous apprend que, dans la partie de l'*Opus minus* où il traite *des sept défauts de l'étude de la théologie*, ce qu'il dit du troisième défaut est dirigé contre le personnage en question. « Là, dit Roger, j'en signale deux, mais il est le principal; l'autre a un plus grand nom, mais il est mort. » « Et iste non solum magnum detrimentum dedit studio philoso-« phiæ, sed theologiæ, sicut ostendo in opere minore, ubi loquor de « septem peccatis theologiæ; ac præcipue tertium peccatum est contra « istum, quod discussio apertius propter eum. Duos enim noto ibi, sed « ipse est principalis in re, sed alius majus nomen habet qui tamen « mortuus est[1]. »

Dans le chapitre x, Roger Bacon poursuit encore Albert et l'accuse de ne pas posséder l'instrument de tout vrai savoir, la connaissance des langues. Ce chapitre n'est, comme le dit l'auteur lui-même, qu'un résumé de la troisième partie de l'*Opus majus* sur l'utilité de la grammaire. Trois langues sont nécessaires au vrai philosophe : l'hébreu, le grec et l'arabe. Dieu a d'abord révélé la vérité à ses saints, auxquels il a donné sa loi : voilà pourquoi la philosophie se trouve principalement dans les monuments hébraïques; puis, elle a été renouvelée par Aristote en grec, et en dernier lieu par Avicenne en arabe. Pour les Latins, ils n'ont rien d'original et ne possèdent que des traductions; malheureusement, ce qu'il y a de mieux n'a pas été traduit, et les traductions que l'on a sont entièrement défectueuses, surtout en ce qui regarde les ouvrages d'Aristote. Pour bien traduire, il faut trois choses : la connaissance de la matière dont traite l'ouvrage à traduire, la connaissance de la langue dans laquelle est écrit cet ouvrage, et celle de la langue dans laquelle on entreprend de le faire passer : or un seul homme possède les matières philosophiques, l'évêque de Lincoln, et un seul homme a possédé les langues, Boëce[2]; les autres ignorent et les matières et les langues. L'au-

[1] Le philosophe qui, selon Roger, avait un nom encore plus grand que celui d'Albert, et qui était mort vers 1266, ne peut guère être que Robert, dit Grosse-Tête, évêque de Lincoln, que Roger Bacon célèbre tant dans les trois éditions de son ouvrage, et qui mourut en 1253. — [2] On retrouve cette même phrase plus bas, chap. xxv : « Nullus scivit linguas nisi Boetius de translatoribus famosis, nul- « lus scientias nisi dominus Robertus, episcopus Lincolnensis. » Roger Bacon dé-

teur en question ne sait pas un mot de grammaire, pas plus que le vulgaire. Il n'y a pas quatre Latins qui sachent la grammaire hébraïque, grecque et arabe. Je les connais bien, dit Roger, car j'ai fait faire là-dessus des recherches en deçà de la mer et par delà, et je me suis occupé de tout cela avec le plus grand soin : « Author prædictus nil scit de lin-« guarum potestate, sicut nec totum vulgus. Nam non sunt quatuor La-« tini qui sciunt grammaticam Hebræorum et Græcorum et Arabum ; bene « enim cognosco eos quia et citra mare et ultra diligenter feci inquiri, « et multum et diligenter in his laboravi. » Le troisième livre de l'*Opus majus* nous donne quelques lumières sur les quatre savants auxquels Roger fait ici allusion : ce sont des savants d'au delà de la mer, l'évêque de Lincoln, Thomas, doyen de Saint-David, et le franciscain Adam (Adamus de Marisco), un des amis de l'évêque de Lincoln, qui, selon Leland[1], était le supérieur du couvent des Franciscains d'Oxford. « Nam vidimus[2] aliquos « de antiquis qui multum laboraverunt, sicut fuit Dominus Robertus « præfatus translator, episcopus Lincolniensis, et D. Thomas, venerabilis « antistes Sancti David, et frater Adam de Marisco, et quidam alii sapien-« tes. »

La conclusion de ce chapitre x est qu'il faudrait se procurer des ouvrages originaux sur toutes les parties de la philosophie, hébreux, grecs et arabes, pour redresser les erreurs des traductions latines, et qu'il faudrait posséder des hommes véritablement instruits dans ces trois langues, ne les sachant pas par routine, comme les Juifs ou comme les Grecs (et similiter de Græcis *veris*), qui parlent l'hébreu, l'arabe et le grec, comme les laïques parlent les langues qu'on

signe-t-il ici le Boëce du temps de Théodoric, auquel nous devons le livre De la consolation philosophique et la traduction de la logique d'Aristote ? D'abord il serait étrange que, dans la même phrase, se rencontrassent deux hommes de temps aussi différents que Robert Grosse-Tête du XIII<sup></sup>e siècle, et Boëce du VIe. Ensuite on ne peut dire que le sénateur Boëce ait été fort remarquable par la connaissance des langues : comme tous les Romains instruits, il savait le grec, tandis qu'aux yeux de Roger Bacon le grand grammairien doit connaître, outre le latin et le grec, l'hébreu et l'arabe. Nous sommes donc conduits à reconnaître dans le Boëce ici indiqué un contemporain de Robert Grosse-Tête, auteur d'une traduction de la métaphysique d'Aristote et du traité de l'âme, cités par S. Thomas dans ses commentaires, et même, selon le témoignage d'Aventinus, auteur de la traduction complète des ouvrages d'Aristote dont on se servait avant celle que fit faire S. Thomas : « Usus « est Albertus veteri translatione quam Boethianam vocant. » Aventinus, *Annalium Boiorum* lib. VII, ch. IX. M. Jourdain, dans ses *Recherches sur les anciennes traductions latines d'Aristote*, est le premier qui ait eu l'heureuse idée de distinguer ces deux Boëce. — [1] *Commentarii de scriptoribus britannicis*, Oxonii, 1709, p. 286. — [2] *Opus majus*, ed. Jebb, p. 48.

leur a apprises, sans les savoir véritablement et grammaticalement : « sicut « laïci loquuntur linguas quas addiscunt, et nesciunt rationem grammaticam. » D'ailleurs, ces Grecs et ces Juifs ne connaissent pas les matières sur lesquelles roulent les ouvrages qu'il s'agit de traduire. On ne peut donc se fier à leurs traductions, bien qu'ils soient des auxiliaires nécessaires : « quamvis boni adjutores essent et necessarii. »

Mais de bons traducteurs ne suffisent pas à l'avancement de la philosophie; elle demande des esprits inventifs, et avant tout de bons mathématiciens. C'est là le sujet de la quatrième partie de l'*Opus majus* : c'est celui du chapitre XI de notre *Introduction*. Nous ne nous arrêterons qu'aux différences, et il y en a d'assez fortes. Dans l'*Opus majus*[1], Roger citait comme mathématiciens célèbres Robert Grosse-Tête et Adam de Marisco, ajoutant, il est vrai, « et multi alii. » Ici il entre dans plus de détails : « Je ne connais, dit-il, que deux mathématiciens accomplis, maître Jean de Londres et maître Pierre de Maharncourt, Picard. Il y en a deux autres qui sont bons : maître Campan de Novare et maître Nicolas, qui a eu pour élève Amaury de Montfort. » « Non sunt enim nisi duo perfecti, scilicet magister Johannes Londoniensis et magister Petrus de Maharncuria, Picardus. Alii duo boni sunt, scilicet magister Campanus de Novarria et magister Nicolaus, doctor domini Amalrici de Monteforti. » S. Jebb, qui a publié les premières lignes de ce passage dans sa préface, a le premier fait voir que ce maître Jean de Londres est Jean Pekkam, de l'ordre de Saint-François, du couvent de Londres, depuis archevêque de Cantorbéry, qui était très-versé dans les mathématiques, comme le prouve son traité de perspective imprimé à Cologne en 1627. Mais Jebb ne nous dit rien de maître Pierre de Maharncourt; et il a négligé les lignes où il est question de maître Campan de Novare, de maître Nicolas et de son élève Amaury de Montfort. Pour maître Campan de Novare, c'est évidemment le commentateur d'Euclide, l'auteur d'un traité de la sphère dédié à Urbain IV, que Tiraboschi a fait connaître[2]; il était chapelain d'Urbain IV et chanoine de l'Église de Paris. Mais nous ignorons entièrement ce que peuvent avoir été maître Nicolas et Amaury de Montfort. Parmi ces savants, il en est un que Roger Bacon met au-dessus de tous les autres, sans le nommer. « Celui-là, dit-il, il serait difficile de l'acquérir, parce qu'il se plaît à travailler seul, qu'il veut rester le

[1] P. 64. « Inventi enim sunt viri famosissimi, ut episcopus Robertus Lincolniensis et frater Adam de Marisco, et multi alii, qui per potestatem mathematicæ sciverunt « causas omnium explicare. » — [2] Voyez Tiraboschi, t. III, p. 557 (de l'édition des classiques de Milan), et t. IV, p. 244, 251, et Montucla, *Histoire des mathématiques*, t. Ier, p. 506.

maître de ses études et cultiver la science comme il lui plaît. J'en ai déjà parlé dans *l'Opus minus*, et j'en parlerai encore ici en son lieu. » « Oporteret quod mathematici boni haberentur, qui paucissimi sunt et « rari nec reputantes pretium sui; nec posset aliquis habere eos nisi do-« minus Papa aut alius magnus princeps, et maxime illum qui est « melior omnibus, de quo in minore opere satis scripsi et scribam suo « loco; nam vix cum aliquo staret, qui vult esse dominus sui studii et « experiri sapientiam ut placet ei. » En avançant dans l'*Opus tertium*, nous sommes donc sûrs de rencontrer de nouveau le personnage placé si haut dans cet endroit, mais indiqué d'une manière assez vague, et nous espérons déterminer son nom avec certitude à l'aide des nouveaux passages[1] comparés avec celui-ci.

Bacon insiste particulièrement sur la nécessité d'instruments mathématiques, sans lesquels on ne peut rien et qui coûtent très-cher, 200 ou 300 livres. Ajoutez qu'il en faut beaucoup, qu'ils sont d'une conservation très-difficile, à cause de la rouille qui s'y met, et qu'on ne peut les transporter d'un lieu à un autre sans courir le risque de les briser. Enfin Bacon demande la confection de tables où tous les mouvements du ciel depuis le commencement du monde jusqu'à la fin soient décrits avec une précision et une fidélité qui permettent de voir dans ces tables, appelées almanachs, tout ce qui se passe chaque jour dans le ciel, comme nous voyons dans le calendrier toutes les fêtes des Saints. « J'ai souvent, dit-il, entrepris de composer de pareilles tables; mais je n'ai pu les achever, faute d'argent et par la sottise de ceux à qui j'avais affaire. Il faudrait d'abord faire apprendre à dix ou douze enfants les règles et les tables ordinaires de l'astronomie; et, après cet apprentissage, il faudrait les employer pendant une année entière à trouver, chaque jour et à chaque heure, les mouvements de toutes les planètes : « Sæpe « aggressus sum compositionem istarum tabularum, sed non potui « consummare propter defectum expensarum et stultitiam eorum cum « quibus habui facere. Nam primo oportet facere instrui pueros 10 vel « 12 in canonibus et tabulis astronomiæ vulgatis; et quando bene sci-« rent operari, tunc per annum unum deberent invenire motus singularum « planetarum ad omnem diem et horam secundum omnem varietatem « motuum eorum et cætera quæ in cœlis renovantur. »

De toutes les parties des mathématiques, celle que Bacon recommande avec le plus d'instance est la perspective; il en fait un magnifique éloge. Il rappelle qu'il en a parlé en détail dans l'*Opus majus* et

[1] Voyez notre 3e article dans le cahier de mai.

dans le traité de la perspective, qui est la cinquième partie de cet ouvrage; il renvoie aussi à la troisième partie de ce même *Opus majus* où il est question de la multiplication des images et des agents qui les produisent. Dans l'*Opus majus* il a rapporté ces questions à la géométrie, à cause des calculs qui s'y mêlent, mais elles dépendent essentiellement de cette science particulière qu'il appelle la perspective. Non-seulement Bacon recommande au Saint-Père de consulter le 3e et le 5e livre de l'*Opus majus*, mais il lui annonce qu'il lui adresse un traité plus complet sur la multiplication des images, parce qu'il considère ce point comme le fondement de tout vrai savoir en philosophie et même en théologie : « Completiorem tractatum mitto vobis de hac multiplica« tione. » Ce traité plus complet de la multiplication des images était probablement joint à l'*Opus tertium*, et c'est ce traité que Jean Combach, de Marbourg, a publié à Francfort en 1614, d'après le manuscrit de la Bodléienne d'Oxford, en même temps que la *Perspective* [1]. Nous y renvoyons ceux qui désireraient apprécier avec exactitude la valeur des promesses que fait ici Roger Bacon, et ce qu'il y a de vrai ou d'exagéré dans les découvertes d'optique qui lui sont attribuées [2]. Mais nous nous faisons un devoir de tirer de ce XIe chapitre tout ce qui peut jeter quelque jour sur l'histoire des sciences au XIIIe siècle et en particulier sur les travaux et le caractère de notre auteur. A propos de la perspective, il dit qu'elle n'a pas encore fait la matière d'aucun enseignement dans l'université de Paris ni dans toute la chrétienté, excepté deux fois à Oxford en Angleterre, et qu'il n'y a pas trois personnes qui en connaissent la valeur. Il part de là pour accuser de nouveau l'ignorance d'Albert dans la perspective : « Il n'a jamais écrit un seul mot sur ce sujet.... Il est de la même ignorance pour ce qui regarde la racine de la perspective et de toute la philosophie naturelle, la multiplication des images. Que le pape lui écrive pour lui demander son avis sur ce point, qui est la racine de tout vrai savoir, et il reconnaîtra son absolue impuissance; et pourtant, sans la connaissance de cette théorie, toute

[1] « Rogerii Bacconis Angli viri eminentissimi *Perspectiva* in qua quæ ab aliis fuse « traduntur succincte, nervose et ita pertractantur ut omnium intellectui facile pateant. « Nunc primum in lucem edita opera et studio *Joannis Combachii*, philosophiæ profes« soris in academia Marpurgensi ordinarii. — Rogerii Bacconis Angli viri eminentis« simi *Specula mathematica, in qua de specierum multiplicatione earumdemque in infe« rioribus virtute agitur.* » Liber omnium scientiarum studiosis apprime utilis, editus opera et studio *J. Combachii.* Francofurti, 1614, petit in-4°. — [2] Voyez l'opinion de Montucla, t. I, p. 514 sur les travaux de Roger Bacon; elle est celle de Smith, *A compleat system of Optik.*

science est vaine, et avec elle la valeur d'un homme est centuplée. Or nul des auteurs anciens ou modernes n'en a écrit. « J'y ai travaillé, dit Roger, pendant dix années, je me suis efforcé d'éclaircir toutes les difficultés qu'elle présente, et j'ai résumé mes travaux dans l'écrit que je vous envoie. « Hæc autem scientia (perspectiva) non est adhuc lecta « Parisiis, nisi bis Oxonii in Anglia, et non sunt tres qui sciant ejus po- « testatem; unde ille qui fecit se authorem, de quo superius dixi, nil « novit de hujus scientiæ potestate, sicut apparet in libris suis, quod « nec fecit librum de hac scientia, et fecisset si scivisset, nec in libris « aliis aliquid de hac scientia recitavit. Sed ille qui multiplicavit volu- « mina ignorat has radices; nam nil de his tangit, et ideo certum est « ipsum ignorare res naturales et omnia quæ de philosophia sunt; et non « solum ipse, sed totum vulgus philosophantium quod errat per ipsum. « Scribatis enim ei quod pertractet de his radicibus, et invenietis eum « impossibilem ad eas, et certe hoc dico quod doleo de ejus et vulgi « ignorantia. Nam sine his nil scire possunt, et ideo homo solum valet « centies plus quam quicquid sciunt. Nullus vero de authoribus nec de « magistris antiquis aut modernis scripsit de his. Sed laboravi per annos « decem, quantumcumque potui vacare, et discussi omnia ut potui, redi- « gens in scriptum a tempore mandati vestri. » V. COUSIN.

*(La suite au prochain cahier.)*

---

1. — *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern,* von Ch. C. J. Bunsen; Ies, IIes und IIIes Buch, 8°, Hamburg, 1845.

 1. — *Place de l'Égypte dans l'histoire du monde; recherche historique en cinq livres,* par Ch. C. J. Bunsen; Ier, IIe et IIIe livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *Auswahl der wichtigsten Urkunden des Ægyptischen Alterthums, herausgegeben und erläutert* von Dr R. Lepsius; Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

 2. — *Choix des documents les plus importants de l'antiquité égyptienne, publiés et expliqués* par le Dr R. Lepsius, planches, Leipzig, 1842, fol.

SEPTIÈME ARTICLE[1].

La XIIe dynastie de Manéthon forme l'un des points les plus importants de toute la chronologie égyptienne, et c'est aussi celui qui, dans

[1] Voyez, pour le sixième article, le cahier de mars, p. 156, suiv.

l'ouvrage de M. Bunsen, peut le mieux servir à apprécier le mérite de son système, en fournissant, comme il le dit lui-même, la véritable pierre de touche de ce système. Nous devons donc, par ce double motif, appliquer tous nos soins à l'exposition des faits qui concernent cette dynastie, et qui, consistant, pour la plus grande partie, en monuments originaux contemporains, tout récemment découverts et classés pour la première fois par notre auteur, acquièrent ici le plus haut degré de valeur historique. En même temps, nous croyons devoir rappeler qu'en exposant les idées de M. Bunsen, et en y signalant ce que nous y trouvons de plus neuf ou de plus remarquable, nous ne regardons pas le travail du savant auteur comme renfermant la solution définitive des grandes questions qu'il traite. Ainsi, pour ce qui concerne la XII[e] dynastie dont nous allons nous occuper, il a été récemment proposé par un savant égyptologue français, M. Emm. de Rougé, un système qui diffère de celui de M. Bunsen[1]; et nous savons que M. Lesueur adopte pour les mêmes rois une autre classification[2]. Le temps de prononcer sur la valeur de ces divers systèmes n'est pas encore venu; mais il n'en importe que plus de faire bien connaître celui de M. Bunsen; et c'est surtout la tâche que nous nous sommes proposée.

L'importance de la XII[e] dynastie, dans l'histoire du haut empire égyptien, résulte, à part toute autre considération, de la manière même dont Manéthon, ou du moins l'auteur des *Extraits* que nous possédons de ses *listes*, place, après un intervalle de cinq dynasties, dépourvu de noms propres, l'avénement d'*Aménémès* : Μεθ' οὓς ἈΜΜΕΝΕΜΗΣ, évidemment comme un événement qui faisait époque dans l'histoire de l'Égypte. C'était d'ailleurs à ce règne d'*Aménémès* que se terminait le premier livre des *Égyptiaques* de Manéthon, dont le second s'ouvrait par la XII[e] dynastie, ayant en tête un roi, *fils de cet Aménémès*, Ἀμμανέμου υἱός; et le dessein qui avait présidé à cette distribution des livres de l'histoire de Manéthon a été, comme nous avons déjà eu occasion de le dire[3], très-ingénieusement exposé par M. Bunsen, en montrant que l'auteur égyptien avait voulu renfermer toute la période de l'occupation de l'Égypte par les *Pasteurs*, période d'oppression et de malheur, entre des époques de gloire, celle de la XII[e] dynastie, qui signale le plus haut degré de la puissance de l'empire égyptien, et celle de la XVIII[e] dynastie, qui accomplit l'affranchissement de l'Égypte du joug étranger et le rétablissement de l'empire national. Enfin, c'est cette

[1] *Revue archéologique*, IV[e] année, p. 485, suiv. — [2] *Chronologie des Rois d'Égypte*, p. 222, suiv. — [3] *Journal des Savants*, avril 1846, p. 234.

XIIe dynastie qui figure *tout entière*, de préférence à toutes les autres, dans le choix des Pharaons auxquels *Thoutmès III* et *Ramsès II* rendent hommage sur le monument d'*Abydos* et sur celui de *Karnak*. L'importance historique de cette XIIe dynastie ne saurait donc être mise en question, et sa place chronologique dans le haut empire égyptien, qui résulte de l'accord des textes et des monuments que nous possédons aujourd'hui, est un des faits les plus considérables, et, à mon avis aussi, les moins susceptibles de doute, qui soient acquis à l'histoire primitive du genre humain; en sorte que nous nous croyons obligé, par toutes sortes de raisons, de chercher ici plus que partout ailleurs, à mettre en évidence le résultat des combinaisons de M. Bunsen, sauf à montrer sur quels points ce résultat peut sembler encore incertain ou incomplet.

La première observation qui frappe, à la lecture de la *liste* de Manéthon, même dans l'état défectueux où son texte nous a été transmis par les copistes, c'est le retour du même nom d'*Aménémès*, au nombre de *trois fois*, sur *huit rois*, dont se compose cette dynastie; car il est bien évident que l'*Aménémès* qui figure à la fin de la XIe est effectivement le chef de la XIIe, puisque le premier roi de cette XIIe dynastie, suivant les *Extraits* qui nous restent actuellement, est nommé *fils d'Aménémès*, et qu'il n'est pas possible d'admettre un changement de dynastie dans cette succession légitime et régulière d'un fils à son père[1]. Il est bien probable que le même nom d'*Aménémès* se cache une *quatrième fois* dans la fausse leçon *Amérès*, sous laquelle se produit aujourd'hui, dans le texte des *Extraits*, le nom du 5e (6e) roi de la dynastie; ce qui compléterait le nombre des *quatre Amen-em-hé* donnés par les monuments. Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, une seconde observation, qui n'est ni moins sensible, ni moins certaine que celle-là, c'est que le nom de *Sésortôsis* se rencontre aussi *deux fois* dans cette dynastie, une première fois, dans la fausse leçon *Sésonchôsis*, ΣΕΣΟΓΧΩΣΙΣ, la seconde fois, sous la forme *Sésôstris*, ΣΕΣΩΣΤΡΙΣ, qui avait acquis tant de célébrité dans l'antiquité grecque et romaine. Cela posé, le rapprochement de la *liste* de Manéthon mise en regard du *canon* d'Ératosthène, pour l'époque correspondante, telle que nous l'avons établie dans notre précédent article[2], donne le résultat que voici : le XXXIIe roi thébain, *Aménémès*, qui se trouve précisément en face d'*Aménémès I*, chef de la XIIe dynastie; le XXXIIIe roi, appelé *Stamménémès II*, ΣΤΑΜΜΕΝΕΜΗΣ Β, qui ne peut être, sous cette forme légèrement altérée, qu'un *Aménémès II*, puisque

[1] Voyez, sur ce point, les observations de M. Boeckh, *Manetho, etc.*, p. 218. —
[2] Voy. *Journ. des Savants*, mars, p. 161-168.

aucun autre *Stamménémès* ne figure sur le *canon* d'Ératosthène; le XXXIV[e] roi, qui est appelé *Sistósis*, et qu'il faut lire *Sésostris*, pour *Sésortósis*, ce qui résulte à la fois, et de ce que la place qu'il occupe dans cette suite de rois répond exactement à celle du *Sésostris* de la *liste* de Manéthon, et de ce que l'interprétation grecque de son nom, Ἑρμῆς ὁ Ἡρακλῆς κραταῖος, ne répond pas moins juste à la signification des éléments du nom égyptien [1]; le XXXV[e] roi, *Marès*, qui se trouve placé aussi en regard du *Lamarès*, 4[e] (5[e]) roi de la XII[e] dynastie de Manéthon, évidemment le même roi, sous ces deux noms, qui ne diffèrent que par une faute de copiste. Ce résultat ne permet pas, à mon avis, de conserver le moindre doute que les *quatre rois* thébains, portés sur le *canon* d'Ératosthène, du XXXII[e] au XXXV[e], ne répondent à la XII[e] dynastie de Manéthon; en sorte qu'il ne resterait plus à expliquer qu'une chose, c'est de savoir comment l'espace de temps, rempli par *quatre rois* seulement sur le *canon* d'Ératosthène, a pu être distribué entre *huit rois*, sur la *liste* de Manéthon. Cette explication, qui se tire naturellement d'une circonstance dont il y a plus d'un exemple dans l'histoire ancienne de tous les peuples, surtout dans celle de l'Égypte, de la circonstance de règnes simultanés d'un fils avec son père, ou d'un frère avec son frère, s'accorde d'ailleurs avec tout l'ensemble des faits que nous possédons, et elle se trouve justifiée, précisément pour cette XII[e] dynastie, par des monuments nationaux contemporains qui nous sont parvenus. Mais, avant d'exposer cette notion si neuve et si curieuse, j'ai besoin de faire connaître ces monuments mêmes, qui sont venus confirmer, d'une manière si importante et si inattendue, la réalité historique des rois de la XII[e] dynastie, sous les noms d'*Aménémès* et de *Sésortósis*, et prêter ainsi leur irrécusable appui à la *liste* de Manéthon et au *canon* d'Ératosthène.

Champollion avait eu connaissance du double cartouche d'un roi, qu'il trouva sur un scarabée de Turin et sur un autre amulette [2], mais dont il ne donna pas la lecture, et qu'il se contenta de placer, d'une manière approximative, en se guidant d'après la différence de ce double cartouche d'avec ceux des autres dynasties qu'il connaissait, qu'il se contenta, dis-je, de placer dans la XX[e] dynastie, ce double cartouche :

[1] Sur la signification du mot *sesor*, comme symbole de *domination*, et sur le sens du verbe *tósis*, dérivé du radical copte *tôs*, *établir*, *diriger*, j'admets les explications de M. Bunsen. Mais je n'admets pas qu'il y ait le moindre rapprochement à faire, comme il le propose, t. II, p. 285, 106), entre le nom de l'Hercule égyptien ΓΙΓΩΝ, et le mot ϹЄϹΟΡ. Voyez à ce sujet mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, part. III, § 18, p. 328, suiv. — [2] *II[e] lettre à M. de Blacas*, pl. V, n[os] 19 *a* et 19 *b*, p. 113-116. Le même cartouche prénom est rapporté par l'auteur à la XVII[e] dynastie, pl. VIII, n. 1.

, et : , est aujourd'hui bien reconnu pour appartenir à un roi nommé *Amen-em-hé II*, de la XIIe dynastie. Un peu plus tard, dans son voyage en Égypte, notre grand antiquaire français trouva, dans les hypogées de *Beni-Hassan*, le cartouche d'un roi, qu'il lisait *Osortasen*, et qu'il prenait alors pour le même qu'*Osorchon*, deuxième roi de la XXIIIe dynastie tanite[1]. Mais, quoique Champollion et toute son école jusqu'à nos jours aient constamment maintenu cette lecture, *Osortasen*, l'illustre philologue s'était promptement aperçu, dans le cours même de son voyage, de l'erreur qu'il avait commise, en plaçant le roi des hypogées de *Beni-Hassan* dans la XXIIIe dynastie, puisqu'en rendant compte de la *stèle* du même roi *Osortasen*, qu'il trouva dans les ruines d'un temple à *Wadi-Halfa*, en Nubie, il le rangeait dans la XVIe[2]. Cette opinion du chef d'école fut celle qu'embrassèrent la plupart de ses disciples, notamment Rosellini, le plus habile et le plus savant d'entre eux[3]. Pour tous ces antiquaires, les rois du nom d'*Osortasen* et d'*Amen-em-hé*, dont le nombre était loin cependant de leur être complétement connu, encore moins l'ordre de succession exactement fixé, formaient la XVIe et la XVIIe dynastie, celles qui, suivant leur manière de disposer les *listes* des dynasties de Manéthon, régnèrent concurremment avec les *Pasteurs*, et qui précédèrent immédiatement l'avénement de la XVIIIe dynastie ou le rétablissement de l'empire national des Pharaons. Le principal argument qui détermina ces savants à adopter cet ordre de succession qui faisait, des rois *Osortasides*, comme ils les appelaient, les prédécesseurs immédiats des Pharaons de la XVIIIe dynastie, c'était que les cartouches de ces rois se trouvent placés, sur la *table d'Abydos*, immédiatement avant le cartouche d'*Ahmès* (Amôsis), chef de cette dynastie, comme ils se trouvent aussi directement placés en face de *Touthmès III*, de cette même dynastie, évidemment à titre d'ancêtres et de prédécesseurs, dans la *salle des Rois* de *Karnak*; et cette opinion sur le rang chronologique des rois *Osortasides* dans l'empire égyptien était si généralement établie, qu'elle a été suivie tout récemment encore par M. Letronne, dans l'exposition qu'il a donnée de la *table d'Abydos*, et qui est insérée dans ce *Journal*[4]. Il y avait cependant à opposer à cette ma-

[1] *Lettres d'Égypte*, VI, p. 75. M. Bunsen a imprimé, par une faute typographique sans doute, t. II, p. 272, *Osorton* au lieu d'*Osorchon*, et la XXIIe dynastie au lieu de la XXIIIe. — [2] *Notices descriptives, etc.*, p. 35. — [3] *Monum. stor.*, t. I, p. 166, sgg; t. III, part. I, p. 20, sgg. — [4] *Journ. des Savants*, avril 1845, p. 244-256. Ce travail a été reproduit avec quelques additions dans la *Revue archéologique*, 1845, à la suite de la *Notice sur la salle des Ancêtres*, de M. Prisse, p. 24-36.

nière de voir une difficulté grave, qui, même dans ces premiers moments de la révélation de l'existence des rois *Osortasides*, aurait dû inspirer des doutes sérieux : c'est que les localités qui fournissaient les cartouches de ces rois, les hypogées de *Beni-Hassan* et les ruines d'*Abydos*, se trouvaient trop rapprochées de *Memphis* pour qu'on pût y voir des monuments de rois contemporains des *Pasteurs* régnant à *Memphis*[1]; et la même considération s'appliquait aux monuments trouvés à *Wadi-Magara*, dans la presqu'île du *Sinaï* et sur la route de *Kosseyr*, dont l'existence ne pouvait se concilier avec une domination précaire des Pharaons, réfugiés dans la Thébaïde, et disputant contre les *Pasteurs* un reste de puissance et de territoire.

Ces doutes n'avaient pu manquer d'acquérir encore plus de force, à mesure que les monuments des rois dont il s'agit devenaient plus abondants. Déjà Rosellini avait pu avoir connaissance des cartouches d'un *second Amen-em-hé*[2], puis d'un *troisième*, dont le prénom seul lui avait été d'abord révélé sur une *stèle* et sur un *amulette* en terre cuite du musée de Florence[3], et, plus tard, le nom propre sur une inscription de *Wadi-Magara*[4], puis, enfin, d'un *quatrième Amen-em-hé*, dont il ignora toujours le nom propre, et dont il eut le tort de ne pas identifier le prénom : , tel qu'il le trouvait sur la *table d'Abydos*, n° 39, avec le même prénom[5], appartenant certainement au même roi, placé dans la troisième rangée de la paroi gauche de la *salle des Rois* de *Karnak*, sous le n° 19[6]. A ces quatre *Amen-em-hé*, maintenant acquis avec toute certitude à la science, se joignaient déjà *trois Osortasen*, dont les monuments étaient connus de Rosellini[7], et dont l'ordre de succession se trouvait déterminé, à ses yeux du moins, par la *table d'Abydos;* sans compter d'autres monuments

[1] A la vérité, on croyait parer à cette objection, en établissant, dans la domination des *Pasteurs*, deux périodes, la première, où ils avaient été maîtres de toute l'Égypte, la seconde, où ils étaient repoussés dans la basse Égypte et retranchés à *Avaris;* et c'est à cette seconde époque que l'on attribuait les monuments des prétendues XVI[e] et XVII[e] dynasties. Mais c'était là une distinction arbitraire, fondée sur une interprétation abusive du texte de Manéthon. — [2] *Mon. Stor.*, t. I, p. 189, tav. IV, n. 92. — [3] *Ibidem*, t. I, p. 191, tav. IV, n. 95. — [4] *Ibidem*, t. III, I, p. 70-71. Cette inscription avait été publiée, d'après les papiers de lord Prudhoe et du major Felix, par Burton, *Excerpt. hierogl.*, n. I, pl. XII. C'est à tort que M. Bunsen relève chez Rosellini l'ignorance du nom propre d'*Amen-em-hé III*, *Ægyptens Stelle*, t. II, p. 274. La citation que nous venons de faire de Rosellini, t. III, I, p. 70, répond à cette observation de notre auteur. — [5] *Ibidem*, t. I, p. 192, tav. I, n. 23. — [6] Prisse, *Salle des Ancêtres*, avec la planche qui y est jointe. — [7] Rosellini, *Mon. Stor.*, t. I, p. 189-190, tav. IV, n. 93 et 94; t. III, I, p. 48-68; p. 68-69.

tirés principalement des musées de Londres et de Leyde, et publiés par M. Leemans [1]; en sorte qu'il devenait chaque jour plus évident que des rois, dont les monuments se multipliaient ainsi entre nos mains, et provenaient de localités, telles que celle d'*Abydos*, voisines d'un des deux principaux siéges de l'empire, *Memphis*, ne pouvaient guère avoir régné dans les temps d'oppression où les *Pasteurs*, maîtres de cette région même, ne durent laisser aux Pharaons qu'une domination restreinte et contestée dans la Thébaïde supérieure; d'où il suivait que ces rois avaient plutôt vécu à une époque antérieure à l'invasion des *Pasteurs;* et cette considération, qui résultait de la seule inspection des monuments, acquérait encore plus de valeur par cet autre fait, mis en lumière par deux voyageurs anglais, lord Prudhoe et le major Felix, que le nom d'*Osortasen* se lisait sur l'obélisque d'*Héliopolis* aussi bien que sur celui du *Fayoum;* deux monuments dont le style accuse une antiquité bien plus haute que celle des rois prédécesseurs de la XVIII^e dynastie [2]; sans compter que les deux localités qui les présentent, au-dessus et au-dessous de *Memphis*, supposent la pleine et paisible possession de la région centrale de l'empire dont *Memphis* était la capitale.

Tel était l'état des travaux de la science sur ce point si important de l'histoire et de la chronologie de l'ancienne Égypte, où les deux écoles, la française, représentée par Champollion, Rosellini et M. Leemans, et en dernier lieu par M. Letronne [3], et l'anglaise, conduite par sir G. Wilkinson [4], sur les traces de lord Prudhoe et du major Felix [5], s'accordaient pour former des rois *Osortasides* (sic) la XVI^e et la XVII^e dynastie de Manéthon. Cet accord, chose assez rare sur un point qui pouvait sembler si difficile, était d'autant plus propre à exciter la surprise, qu'il manquait véritablement de base historique. Ainsi, quand les savants des deux écoles employaient tous les efforts de leur sagacité à distribuer les rois *Osortasides* dans la XVI^e et la XVII^e dynastie, qu'ils composaient, la XVI^e de *cinq rois*, comme Champollion et Rosellini, ou de *six* comme M. Letronne; la XVII^e de *six rois*, comme Champollion [6], Rosellini et M. Letronne, ou de *sept*, comme les antiquaires anglais, ils

[1] *Lettre à M. Salvolini*, pl. III, n. 28-37, p. 30-35; pl. IV, n. 41-50, p. 38-40. — [2] Burton, *Excerpt. hierogl.*, n. II, pl. XXIX; Rosellini, *Mon. Real.*, tav. XXV, 1; cf. *Mon. Stor.*, t. III, p. I, p. 33, sgg. — [3] Letronne, *Exposit. de la table d'Abydos*, *Journal des Savants*, avril 1845, et *Revue archéologique*, 1845. — [4] *Materia hieroglyphica*, 1828; *Topography of Thebes*, 1835, p. 509; *Manners and Customs*, 1837, t. I, p. 42. — [5] *Note sopra le dinastie dei Faraoni*, Firenze, 1830. — [6] Dans un document émané de Champollion, et publié par M. Biot, *Mémoire sur*

se fondaient tous sur le texte de Manéthon; et il est certain pourtant que ce texte, tel que nous le possédons, dans les *Extraits* de Jule Africain et d'Eusèbe, ne donne aucun appui à aucune de ces suppositions. Effectivement, si l'on s'en tient aux *Extraits* de Jule Africain qui nous ont été transmis par le Syncelle, la xv^e^, la xvi^e^ et la xvii^e^ dynastie sont composées de *rois Pasteurs*, régnant à *Memphis*, desquels les noms, au nombre de *six*, ne sont donnés que pour la xv^e^ dynastie. Si l'on préfère les *Extraits* d'Eusèbe, tels que nous les possédons, dans leur texte grec transcrit par le Syncelle, et dans la version arménienne, la xvi^e^ dynastie seule est composée de *rois thébains*, au nombre de *cinq* [1], et la xvii^e^ est une dynastie de *rois Pasteurs*, au nombre de *quatre*, évidemment les mêmes que quatre des *six rois Pasteurs* de la xv^e^ dynastie de Jule Africain. Ainsi donc, ni dans l'un ni dans l'autre de ces *Extraits* du texte de Manéthon[2], il n'existe le moindre appui pour l'hypothèse d'une dynastie *thébaine* de *six rois*, qui serait la xvi^e^, ni de la suivante, aussi *thébaine*, et pareillement de *six rois*, qui serait la xvii^e^; conséquemment, il n'y a aucune raison historique d'admettre les rois *Osortasides*, connus maintenant par les monuments nationaux contemporains, comme ayant formé cette xvi^e^ et cette xvii^e^ dynastie, prétendues *thébaines*; et l'évidence, qui résultait déjà du seul examen des textes de Jule Africain et d'Eusèbe, a été rendue irréfragable par le travail critique auquel ces

*l'année vague des Égyptiens*, note 2, p. 161-162, l'illustre antiquaire français reconnaissait, comme ayant formé la xvii^e^ dynastie contemporaine des *Pasteurs*, et composée de *huit rois*, *sept* de ces rois qu'il nommait : *Osortasen I*, *Amenemhé I* et *II*, *Osortasen II* et *III*, *Amenemhé III* et *Rhametaoué*; c'est, à ce qu'il me semble, le dernier résultat des travaux de Champollion sur ce point; il date de 1831; et M. Bunsen aurait dû le suivre, au lieu de s'attacher, comme il l'a fait, au premier essai de Champollion, exposé dans sa *II^e^ Lettre à M. de Blacas*, de 1826. — [1] M. Boeckh a cherché à montrer, par un rapprochement ingénieux de la *Series regum*, de la version arménienne d'Eusèbe, t. II, p. 27, et de la série des rois égyptiens donnée par le Syncelle, p. 101, C, et 103, C, que cette xvi^e^ dynastie d'Eusèbe, empruntée sans doute à quelque recension du texte de Manéthon, telle que celle de Panodore ou d'Anian, se composait de *huit rois*, ayant régné 190 ans, *Manetho, etc.*, p. 228-230. — [2] Il existe, dans le Scholiaste de Platon, t. II, p. 424, éd. Bekker, un *Extrait* de la xvii^e^ dynastie de Manéthon, conforme à celui d'Eusèbe, qui semble prouver que l'un et l'autre étaient empruntés de quelqu'une des éditions des Αἰγυπτιακά de Manéthon, différente de celle qu'avait suivie Jule Africain. Mais, si ce fait justifie Eusèbe du reproche que lui fait le Syncelle d'avoir altéré le texte de Manéthon, cela ne prouve nullement que l'*Extrait* de Jule Africain ne soit encore le plus digne de confiance, puisqu'il s'accorde, à très-peu de chose près, avec le texte même de Manéthon, cité par Josèphe; et tel est aussi l'avis de Boeckh, *Manetho, etc.*, p. 232-234. Je reviendrai sur cette question dans le prochain article.

textes ont été récemment soumis par l'illustre M. Bœckh[1], qui se prononce encore en ce cas-ci, et avec toute raison, en faveur des *Extraits* de Jule Africain contre ceux d'Eusèbe. Le principal argument employé par Rosellini pour motiver la préférence qu'il donnait aux *Extraits* d'Eusèbe sur ceux de Jule Africain, c'est à savoir que la *table d'Abydos* (en admettant qu'elle présentât, comme il le supposait et comme cela n'est rien moins que prouvé, la série non interrompue des Pharaons de la xv<sup>e</sup>, de la xvi<sup>e</sup> et de la xvii<sup>e</sup> dynasties *thébaines*, prédécesseurs immédiats de la xviii<sup>e</sup>, au nombre de *quarante rois*, contenus dans les *40* premiers cartouches de cette *table*) s'accordait mieux avec les *Extraits* d'Eusèbe qu'avec ceux de Jule Africain. Cet argument a été détruit par le grand critique de Berlin, ainsi que le système entier du savant professeur de Pise, de manière qu'il soit tout à fait superflu de le combattre; et cette réfutation, exposée en détail par M. Bœckh, deviendrait encore plus inutile, s'il devenait prouvé, comme il le remarque en finissant, que les rois, si vainement placés dans la xvi<sup>e</sup> et dans la xvii<sup>e</sup> dynastie, avaient effectivement appartenu à des temps beaucoup plus anciens, à ceux de la xii<sup>e</sup>; auquel cas il est évident que la question si longtemps débattue entre les égyptologues, de savoir qui de Jule Africain ou d'Eusèbe s'accorde le mieux avec la *table d'Abydos*, pour les xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> dynasties, serait désormais sans objet[2].

Or c'est précisément là ce qui résulte d'une découverte importante faite, il y a déjà plusieurs années, par M. Lepsius, dans un document égyptien original, qui peut bien dater du xv<sup>e</sup> siècle avant notre ère, dans le célèbre *papyrus hiératique* de Turin. Ce fut en 1840 qu'en examinant avec tout le soin possible les fragments de ce papyrus, mis en ordre d'abord par Champollion, puis ensuite par M. Seyffarth, M. Lepsius découvrit que les rois nommés généralement alors *Osortasides* formaient la xii<sup>e</sup> dynastie; il trouva, sur ce document, les noms des deux derniers de ces rois conservés avec la durée de leur règne, exprimée en années, mois et jours, ainsi que la durée totale de la dynastie, indiquée par le chiffre 213; il trouva, de plus, le nombre des années du premier règne indiqué sur un des fragments remis en place par M. Seyffarth,

[1] *Manetho, etc.*, p. 240-247. — [2] Boeckh, *Manetho, etc.*, p. 247 : « Aber Lepsius « hat sogar erklärt, er spalte die Abydenische Tafel, und setze jene Kœnige mit Na-« men Sesurtasen (gemeinhin Osortasen) und Amenemhé in eine viel ältere Zeit, « und zwar in die 12 Dynastie. Hierzu hat er ohne Zweifel gute Gründe aus den « grosen Hülfsmitteln, welche ihm zu Gebote stehen; und ist es richtig, so verschwin-« det die ganze Frage, ob in der 15, 16 und 17 Dynastie Afrikanus oder Eusebios « mit der Tafel von Abydos mehr in Einklang seien. »

avec quelques restes de chiffres appartenant aux autres règnes de la même dynastie. Plus tard, dans un second voyage à Turin entrepris l'année suivante, M. Lepsius parvint encore à retrouver plusieurs des années de règne des rois dont les noms sont perdus; et, comme ce savant avait déjà découvert sur les monuments le nom propre *Amenemhé*, du roi dont le cartouche prénom : , placé, sur la *table d'Abydos*, immédiatement avant celui d'*Ahmès*, était seul connu alors, ainsi qu'un autre roi, *Sebek-Nofrou*, de la même dynastie, nommé le huitième et dernier sur le *papyrus hiératique* de Turin, il ne manquait plus rien au rétablissement complet de la XII[e] dynastie, composée de *huit rois*, à partir d'*Amenemhé I*[er] jusqu'à *Sebek-Nofrou*, sur le *papyrus* de Turin aussi bien que sur la *liste* de Manéthon. En même temps, le savant égyptologue de Berlin démontrait que le signe , interprété jusqu'alors comme exprimant la lettre *o* ou la diphthongue *ou*, mais admis pourtant avec un signe de doute dans l'alphabet phonétique de Champollion[1], que ce signe, joint à la lettre , *s*, avait réellement la valeur du mot *Sesor;* d'où il suivait que le nom propre, lu précédemment *Osortasen*, devait se lire *Sésortasen*. Grâce à cette importante rectification, admise d'abord par M. Barucchi[2], et généralement adoptée aujourd'hui par les égyptologues[3], on possédait les moyens de rendre compte des noms de *Sésonchôsis* et de *Sésostris*, portés en second et en quatrième lieu sur la *liste* de la XII[e] dynastie de Manéthon, noms qu'il était impossible d'expliquer sans cela; et il devenait évident que ces deux noms de la *liste* de Manéthon devaient se lire *Sésortôsis*, et que, sous cette forme grecque, ils répondaient avec toute l'exactitude possible aux *Sésortasen* des monuments égyptiens. Tels sont les résultats historiques de l'importante découverte de M. Lepsius; à quoi j'ajouterai qu'ils ont trouvé leur confirmation dans les monuments observés par lui-même en Égypte, dans la *nécropole* de *Beni-Hassan*, et dans d'autres hypogées que lui a offerts une petite vallée qui s'ouvre non loin de la vaste plaine d'*Antinoé*, au sud[4]. Nous avons maintenant à montrer de quelle manière ces résultats nouveaux acquis à la science ont été employés par M. Bunsen, pour établir l'accord, d'une part, entre les *listes*

[1] *Gramm. égypt.*, ch. II, p. 38, colonne A, n. 40. — [2] *Discorso quarto, etc.*, p. 125-126, 3); voy. *Journ. des Savants*, mars 1846, p. 142, 1). — [3] Je dois pourtant avertir qu'un de ces savants, M. Emm. de Rougé, donne au signe une valeur de laquelle résulterait le nom *Tosortasen*, au lieu d'*Osortasen* ou de *Sésortasen*, *Revue archéologique*, IV[e] ann., p. 485, suiv., et que M. Lesueur admet cette leçon comme la véritable, *Chronolog. des Rois d'Égypte*, p. 222. — [4] *Allgem. Preuss Zeitung*, 1844, n. 40, *Beilage*, p. 253.

de Manéthon et d'Ératosthène, de l'autre part, entre ces *listes*, le *papyrus hiératique* de Turin et les monuments originaux contemporains; car c'est de la solution des graves et difficiles questions auxquelles donnent lieu ces divers documents que dépend, ici plus que partout ailleurs, la détermination du point le plus capital, celui de savoir si nous possédons une chronologie égyptienne, et si la clef de cette chronologie, pour le haut empire, se trouve effectivement dans le *canon* d'Ératosthène.

J'ai dit plus haut[1] que, suivant le système de M. Bunsen, qui consiste à regarder les *trente-huit rois thébains* du *canon* d'Ératosthène comme représentant seuls la succession régulière de l'empire égyptien, à l'exclusion des règnes collatéraux, dont l'ensemble constitue les *douze premières dynasties* de Manéthon, les *quatre rois* portés sous les nos XXXII à XXXV sur ce *canon* répondaient aux *huit rois* de la XIIe dynastie. Cette donnée suppose une première rectification au texte d'Ératosthène, où il y a une lacune en cet endroit[2], laquelle lacune ne peut être remplie, ainsi que le propose M. Bunsen, que par le nom d'*Aménémès I*, rétabli avant celui d'*Aménémès* (Staménémès) *II*, entre les nos XXXI et XXXIII. Effectivement, cette mention d'un *deuxième Aménémès* exige celle d'un *premier;* et la place chronologique de ce *premier Aménémès* est déterminée par Manéthon, qui le nomme *deux fois*, d'abord, à la fin de la XIe dynastie, puis, au commencement de la XIIe, dont le chef, *Sésonchôsis* (*Sésortôsis I*), est déclaré expressément *fils d'Aménémès.* Sur ce premier point donc, que le texte du *canon* d'Ératosthène a besoin d'être complété par le rétablissement du *premier Aménémès*, sous le no XXXII, il me semble qu'il ne peut y avoir aucune difficulté. En admettant, en second lieu, que les *quatre rois*, XXXII à XXXV, du *canon* d'Ératosthène, répondent aux *huit* de la XIIe dynastie de Manéthon, ce qui est la supposition fondamentale sur laquelle repose tout le système de M. Bunsen, voici quelles sont les difficultés de détail dont il s'agit de rendre compte.

D'abord, comment a-t-il pu se faire que, sur *huit* rois dont se compose la XIIe dynastie de Manéthon, et qui sont portés, avec des années de règne, sur le *papyrus hiératique* de Turin, où les noms des deux derniers de ces rois, le *septième* et le *huitième*, se lisent encore, le *canon* d'Ératosthène n'en donne que *quatre?* Ensuite, comment peut-on expliquer la différence du chiffre de *cent quarante-sept ans* qu'ont duré les *quatre règnes* du *canon* d'Ératosthène, comparé à ceux de *cent soixante-seize ans* assignés à la XIIe dynastie de Manéthon, et de *deux cent treize,*

[1] P. 238-9. — [2] Syncell., p. 124, I, 233, ed. Bonn.

portés sur le *papyrus hiératique?* Comment, enfin, peut-on rendre raison du désaccord qui se trouve, non plus seulement entre le *canon* d'Ératosthène, mais entre la *liste* de Manéthon et le *papyrus hiératique*, qui portent *huit rois*, aussi bien que les monuments égyptiens contemporains, et les deux tables de *Karnak* et d'*Abydos*, qui n'offrent que *sept règnes*, d'*Amenemhé I* à *Sebek-Nofrou* ou à *Amenemhé IV?* Ce sont là les questions dont il s'agit de donner une solution satisfaisante, avant de pouvoir trouver la XII[e] dynastie tout entière dans les *quatre rois thébains* du *canon* d'Ératosthène; ce qui est la donnée fondamentale du travail de M. Bunsen.

Je remarque, en premier lieu, que les monuments originaux admettent ou suppriment des règnes, sans doute à raison de convenances dynastiques, que nous ne pouvons connaître aujourd'hui, mais que nous sommes bien obligés d'admettre. Ainsi, le septième et dernier roi de la dynastie, dans la *salle des Rois* de *Karnak*, paroi gauche, troisième rangée, n° 18, est : *Ra-Sebek-Nofrou*, évidemment le même que le *Sebek-Nofrou*, huitième roi de la même dynastie, sur le *papyrus hiératique*, tandis que, sur la *table d'Abydos*, n° 39, le septième roi est : *Ra-ma-t-ou*, prénom d'*Amenemhé IV*. Voilà donc une discordance positive, sur un point évidemment très-essentiel, entre deux monuments dynastiques, certainement du premier ordre et de la plus haute valeur; et, de ce fait, nous pouvons déjà induire que, sur les *listes* des dynasties égyptiennes, on pouvait remplacer certain règne par un autre règne contemporain et collatéral.

Une seconde notion, qui vient à l'appui de celle-ci, et qui résulte aussi de l'observation des monuments, c'est que tous les rois de la XII[e] dynastie ont entre eux des rapports de famille et de parenté, qui expliquent comment il put y avoir, dans cette dynastie, des règnes collatéraux, de manière à rendre compte de cette circonstance, que tel de ces règnes fut admis, à la place de tel autre, sur les listes officielles des dynasties royales. Ainsi, dans le tombeau de *Nevôthph* à *Beni-Hassan* [1], on a trouvé les *quatre cartouches* des *deux premiers Amenemhé* et des *deux premiers Sésortasen*, liés ensemble, non pas précisément dans l'ordre où les a donnés Rosellini [2], et en dernier lieu M. Letronne [3], mais de manière à montrer qu'*Amenemhé I* avait eu pour successeurs

[1] Et non à *Kournah*, comme le dit par inadvertance M. Bunsen, t. II, p. 286. — [2] *Monum. stor.*, t. I, tav. ann. all. pag. 150, 4, *a*, *b*, *c*, *d*. — [3] *Table d'Abydos*, n[os] 7, 8, 9, 10.

*Sésortasen I* et *Amenemhé II*, et ces deux-ci, *Sésortasen II*, sous le règne desquels s'était écoulée la vie entière de *Nevôthph*[1]; et, à l'appui de cette notion, on a pu s'autoriser du témoignage d'une *stèle*, copiée à Alexandrie, dans la collection d'Anastasi, par le major Felix, où il était fait mention d'*Amenemhé II*, comme *fils d'Amenemhé I* et *père de Sésortasen II*; d'où il suivrait que *Sésortasen I*, déclaré fils d'*Amenhemé I* par Manéthon, et *Amenhemé II*, étaient frères. Or, du moment que de pareils liens de famille existaient entre les rois de cette dynastie, il est sensible que ces rapports dynastiques purent donner lieu à des règnes simultanés du père et du fils, et des deux frères, de manière à expliquer comment les *huit règnes* de la *liste* de Manéthon se réduisirent en effet aux *quatre* du *canon* d'Ératosthène, et comment les chiffres de la durée de la dynastie purent varier, selon que l'on ne tenait compte que des règnes qui constituaient la succession régulière des Pharaons, ou bien que l'on additionnait les années qui appartenaient à chaque règne et aux règnes communs, soit ensemble, soit séparément.

C'est effectivement de cette manière que M. Bunsen explique la différence des chiffres 147, 176 et 213, assignés aux *quatre règnes* du *canon* d'Ératosthène, et aux *huit* de la *liste* de Manéthon et du *papyrus hiératique*, en montrant, par la combinaison des années de règne de princes, fils ou frères l'un de l'autre et associés au trône, que ces chiffres répondent exactement aux données fournies par Ératosthène, par Manéthon, par le *papyrus hiératique* et par les monuments nationaux contemporains. Le tableau que donne M. Bunsen de ces règnes contemporains, ainsi distribués en ères diverses[2], n'est pas susceptible d'analyse, et tout ce que je puis dire, c'est que cette distribution d'années, entre les règnes du *canon* d'Ératosthène et ceux de la *liste* de Manéthon et du *papyrus hiératique*, m'a paru aussi ingénieuse et aussi plausible en soi qu'elle est conforme aux monuments; mais ce qu'il importe surtout de montrer, pour justifier, sur ce point, aux yeux de nos lecteurs, la doctrine de M. Bunsen, c'est la réalité de ces règnes contemporains, fait capital acquis aujourd'hui à la science par des monuments originaux d'une autorité incontestable; et c'est là la partie de notre tâche qu'il nous reste à accomplir, pour cette XII<sup>e</sup> dynastie, comme nous l'avons fait jusqu'ici pour les précédentes.

Il existe, dans notre musée du Louvre, une *stèle* publiée par M. Lep-

[1] C'est ce qu'explique M. Bunsen, t. II, p. 287, en montrant, sur la foi de M. Lepsius, comment sont distribués les cartouches sur les deux murs. — [2] T. II, p. 301-306.

sius[1], qui porte la VIIIe année d'un règne, et cette date est précédée des cartouches royaux d'*Amenemhé I* et de *Sésortasen I;* c'est donc un fait constaté par un monument contemporain, que ces deux princes ont régné conjointement, et, de plus, que ce règne simultané partait d'un point commun, puisqu'on marquait, sur les monuments, la 8e année du règne de l'un et de l'autre. Le même musée du Louvre possède une autre *stèle*, aussi publiée par M. Lepsius[2], où se trouve mentionnée la IXe année de *Sésortasen I*, lequel est précédé du cartouche d'*Amenemhé I;* d'où il suit qu'à partir de la 8e année *au plus tard* du règne du chef de la dynastie, c'est-à-dire d'*Amenemhé I*, il pouvait y avoir trois manières différentes de compter les années. En premier lieu, on pouvait, en commençant avec l'avénement d'*Amenemhé I*, continuer jusqu'à la mort de son collègue survivant, le second roi de la dynastie, *Sésortasen I*, et l'on avait le chiffre marqué dans Ératosthène, pour la totalité des deux règnes, 49 ans. En second lieu, l'on pouvait dater d'après le commencement du règne commun de l'un et de l'autre, ce qui répond à la 8e année *au plus tard* du règne du premier. On pouvait enfin admettre une troisième manière de compter, qui était la plus naturelle et la plus exacte; c'était de donner à *Amenemhé I* tout le temps écoulé depuis son avénement jusqu'à sa mort, et à *Sésortasen I*, son collègue d'abord, son successeur ensuite, le reste des 49 ans. C'est cette dernière méthode que suivit Ératosthène, le grand critique d'Alexandrie, le père de la chronologie scientifique : il marqua 26 ans pour la durée du règne d'*Amenemhé I*, et 23 pour celle du règne de *Sésortasen I*. Et cette combinaison semble bien être d'accord avec les chiffres donnés par le *papyrus hiératique;* il y a plus : elle peut tout aussi bien se concilier avec le chiffre de Manéthon et avec les dates portées par les monuments; voici de quelle manière.

La première ligne de la XIIe dynastie, dans les fragments du *papyrus hiératique* rajustés par M. Seyffarth, porte, pour le 1er roi, 19 ans, pour le second, 45. Au premier abord, ces chiffres paraissent dans une opposition complète avec ceux d'Ératosthène; ils se concilient pourtant d'une manière très-plausible. Si l'on admet en effet l'ère de la dynastie, telle qu'elle est exposée par Ératosthène, avec 49 ans pour les deux premiers règnes, on a le tableau suivant :

An 1 : première année d'Amenemhé I.
26 : mort d'Amenemhé I.
27 : avénement de Sésortasen I.
49 : mort de Sésortasen I.

[1] *Auswahl, etc.*, Taf. X. — [2] *Ibidem;* voy. Bunsen, *Ægyptens Stelle*, T. II, p. 289.

D'un autre côté, si l'on admet, d'après les monuments, la 8e année du règne d'*Amenemhé I* comme le commencement du règne commun, l'année 26 de l'ère devient la 19e année, qui est précisément le chiffre marqué sur le *papyrus hiératique*. Partant de là, il reste, pour le règne, d'abord en commun, puis séparément, de *Sésortasen I*, 49 années, chiffre qui se rapproche beaucoup de celui de 45, porté sur le *papyrus*, de celui de 46, que donne Manéthon, et de ceux de 43 et de 44, qui sont les dates les plus récentes du règne de *Sésortasen I*, fournies par les monuments contemporains; et la diversité même des chiffres, 45 du *papyrus* et 46 de Manéthon, peut très-bien s'expliquer par la mention des mois, détruite sur le document original et comprise dans l'addition de Manéthon. Quant à la différence plus grave du chiffre 42, qui résulte du calcul d'Ératosthène, mis en présence des chiffres 45 et 46, elle s'explique encore très-facilement par l'observation que le règne commun d'*Amenemhé I* et de *Sésortasen I*, qui eut lieu *au plus tard dans la huitième année* du premier, a pu commencer plus tôt, *dans la 5e*, par exemple : ce qui accorderait toutes les dates, et ce qui n'est pas contredit par les monuments, qui n'ont donné jusqu'ici que la 8e année.

Le détail où je viens d'entrer suffit pour donner une idée de la méthode suivie par M. Bunsen, afin d'ajuster entre eux non-seulement le nombre des règnes de la XIIe dynastie, portés à *quatre* sur le *canon* d'Ératosthène, à *huit* sur la *liste* de Manéthon, sur celle du *papyrus hiératique* et sur les monuments nationaux, à *sept* sur la *table d'Abydos* et dans la *salle des Rois* de *Karnak*, mais encore les sommes diverses d'années fournies par ces divers documents. Je me crois donc à présent dispensé de continuer le même travail pour les deux derniers règnes de la dynastie, c'est à savoir, le règne de *Sésortasen II*, qui embrasse celui de *Sésortasen III*, et le règne d'*Amenemhé III*, qui comprend de même, dans sa durée de *quarante-trois ans*, donnés par Ératosthène et confirmés par les monuments, dont un[1] porte la date de l'an XLIII de ce règne, qui comprend, dis-je, les règnes simultanés d'*Amenemhé IV* et de *Sebek-Nofrou*, pour lesquels douze années seulement sont données par Manéthon et par le *papyrus hiératique*, sans que, jusqu'ici encore, aucune date, à ma connaissance, ait été fournie par les monuments. Mais je rappellerai, comme une nouvelle preuve de ces règnes simultanés, dont l'existence bien constatée pouvait seule rendre compte des discordances, jusqu'ici inexplicables, qui existent entre les diverses données

[1] C'est une inscription des carrières de *Tourah*, copiée par l'ingénieur Perring; voy. l'*Appendix to Operat. carried on at the pyramids of Gizeh*, t. III, p. 94.

historiques transmises jusqu'à nous, je rappellerai, dis-je, la célèbre *stèle* du musée de Leyde[1], qui porte la date de l'an XLIV de *Sésortasen I*, et de la deuxième année d'*Amenemhé II*. M. Leemans, qui a publié ce précieux monument, l'interprétait de cette manière, que l'individu à la mémoire duquel la *stèle* était consacrée était né la quarante-quatrième année du règne de *Sésortasen I*, et mort la deuxième année de celui d'*Amenemhé II*, dont il faisait le deuxième successeur de *Sésortasen I*. Mais c'était là une interprétation fausse, qui troublait toutes les notions acquises sur la place qu'occupe *Amenemhé II*, immédiatement à côté ou à la suite de *Sésortasen I*, tandis que l'explication la plus simple, celle qui a été donnée par M. Lepsius et suivie par M. Bunsen, et qui consiste à regarder la quarante-quatrième année de *Sésortasen I* comme répondant à la deuxième d'*Amenemhé II*, met d'accord tous les témoignages antiques sur la succession de ces rois, en même temps qu'elle nous apporte une nouvelle et irréfragable preuve de ce fait de règnes simultanés, pour la XII^e dynastie, qui devient entre nos mains la clef de la chronologie égyptienne, pour tout le haut empire.

La partie du livre de M. Bunsen que je viens d'analyser, et qui comprend la XII^e dynastie de Manéthon mise d'accord avec les XXXII-XXXV rois thébains du *canon* d'Ératosthène, de même qu'avec les fragments du *papyrus hiératique* et avec les monuments originaux, me paraît un des résultats du travail de restitution des dynasties égyptiennes les plus neufs qui aient été effectués jusqu'ici; et ma conviction sur ce point s'exprime avec d'autant plus de franchise, que j'ai été dans le cas d'exposer, sur d'autres points du travail de M. Bunsen, des doutes plus ou moins graves et des objections plus ou moins fortes. Telle est même mon opinion à cet égard, que je ne ferai pas à notre auteur le reproche d'une omission, qui peut n'être qu'involontaire, et qui, en tout cas, ne saurait constituer une difficulté contre son système : c'est celle de deux cartouches royaux, qui se trouvent sur une *stèle* du Louvre, et qui se lisent, l'un: , *Ra-en-ma-n-scha*, l'autre: , *Ra-en-tor*. Si le premier de ces *prénoms* est une variante du *prénom* , *Ra-en-t-ma*, *prénom* connu d'*Amenemhé III*, où le signe, , *n*[2], serait répété, et le signe , *scha*, ajouté, en guise de , *t*, il est évident que l'autre *prénom* est celui d'un roi qui régnait conjointement avec *Amenemhé III*; et c'est là un nouvel exemple d'un règne simultané, déjà constaté

[1] Leemans, *Lettre à M. Salvolini, etc.*, pl. IV, n. 37, p. 34-35.—[2] Le dernier signe, tel qu'il est figuré dans la copie de M. Lepsius, semblerait être le , *t*. Si l'on

pour le long règne d'*Amenemhé III*, qui n'a rien d'extraordinaire en soi, rien non plus de bien difficile à concilier avec les autres monuments acquis à la science. Dans tous les cas, ce roi *Ra-en-tor*, dont nous ne connaissons pas encore le nom propre, appartient indubitablement à la XII$^e$ dynastie, d'après la forme de son cartouche, et d'après la présence de celui de *Ra-en-t-ma* sur un monument contemporain; et M. Lepsius en avait jugé ainsi, puisqu'il a publié cette *stèle* parmi les monuments de la XII$^e$ dynastie[1]. M. Bunsen, qui a fait usage du recueil de M. Lepsius, aurait donc dû citer cette *stèle* et employer le cartouche qui s'y trouve, dans son travail sur la XII$^e$ dynastie. J'ajoute maintenant que M. Prisse, qui a publié tout récemment la *stèle* entière[2], dont l'antiquaire allemand n'avait donné que la partie supérieure, penchait à croire que ce roi nouveau, incontestablement lié à la XII$^e$ dynastie par la présence du cartouche d'*Amenemhé III*, appartenait plutôt au commencement de la XIII$^e$ dynastie, *parce que*, dit-il, *la XII$^e$ est complète et bien fixée par les monuments.* Mais cela n'empêche pas qu'un roi collatéral, tel que notre *Ra-en-tor*, certainement associé à *Amenemhé III*, ne puisse encore trouver place dans cette dynastie, à côté d'*Amenemhé IV*, dont le nom figure aussi, lié de même à celui d'*Amenemhé III*, sur une autre *stèle* du Louvre, publiée pareillement par M. Prisse[3]. Nous possédons un autre exemple du même genre, dans le fait maintenant acquis à la science, qu'un roi associé à *Amenemhé III*, et nommé *Sebek-atep* par M. Lepsius, figure à côté de lui sur le nilomètre de *Semné* en Nubie[4]; et tous ces monuments qui nous apparaissent ainsi de proche en proche, du sein de l'antiquité égyptienne, se confirment et se complètent, bien plutôt qu'ils ne se combattent.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

devait le prendre pour le ●, *scha*, ce pourrait être un *prénom* nouveau; mais il est plus probable que ce n'est qu'une variante. En tout cas, M. Prisse, qui a bien examiné le monument original, m'assure que c'est bien effectivement le signe ●, qui figure dans le cartouche. — [1] *Auswahl, etc.*, Taf. X. — [2] *Monuments égyptiens*, pl. IX, n. 1. — [3] *Monuments égyptiens*, pl. IX, n. 2. — [4] *Preuss. allgem. Zeitung*, 1844, n. 120; Boeckh, *Manetho, etc.*, p. 243, 2). Ce *Sebek-atep* est évidemment le *Sebek-Nofrou* du *papyrus* et des monuments; en sorte que nous avons ici une preuve nouvelle et péremptoire d'un règne simultané pour un règne indiqué comme successif.

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## LIVRES NOUVEAUX.

### FRANCE.

*De la collection géographique créée à la Bibliothèque royale;* examen de ce qu'on a fait et de ce qui reste à faire pour compléter cette collection et la rendre digne de la France. Paris, imprimerie de Duverger, janvier 1848, br. in-8° de 104 pages. — L'auteur de cette brochure, M. Jomard, membre de l'Académie des inscriptions, conservateur de la collection géographique de la Bibliothèque nationale, expose l'état et les besoins du dépôt général de géographie dont la direction lui est confiée. Le public éclairé ne peut que s'associer à ses vœux pour l'adoption des mesures d'amélioration que réclame un établissement appelé à rendre de si grands services à la science. Après avoir rappelé dans quel but a été créé, par ordonnance du 30 mars 1828, ce nouveau département de la Bibliothèque nationale, M. Jomard insiste sur la nécessité de séparer le dépôt de géographie du dépôt des estampes et sur les difficultés que présente, pour le service public, le local étroit et obscur qu'occupe la première de ces collections. Il conclut en demandant : 1° que les cartes géographiques soient placées dans un local digne, convenable et suffisant, et qu'il soit séparé de celui des estampes; 2° qu'en attendant une organisation plus complète, on ajoute au personnel un employé, ou au moins un surnuméraire, et un gagiste; 3° qu'une dotation suffisante soit affectée au service de cette collection; 4° que pour la transcription du catalogue des cartes on accorde un fonds spécial en sus des fonds affectés aux acquisitions.

*Bibliothèque de l'École des chartes,* revue d'érudition, consacrée principalement à l'étude du moyen âge. 9e année, 2e série, tome IV, 3e livraison (janvier-février 1848). Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, in-8° de 193-280 pages. — Cette livraison débute par un savant traité des droits de justice et des droits de fief, par M. Bordier, d'après l'ouvrage de M. P. L. Championnière sur les institutions seigneuriales. Vient ensuite un article de M. Duchalais sur le Rat, employé comme symbole dans la sculpture du moyen âge, puis une charte de nolissement, de l'an 1264, pour un voyage de Pise à Bougie. Le dernier article de cette livraison a pour titre : *Extraits du trésor des chartes.* On y trouve, après quelques indications sur les registres du trésor des chartes, le texte d'une pièce conservée dans ce dépôt; c'est une charte de rémission accordée par Louis XI à Jean de Costes, clerc de sa chancellerie, qui avait tué à Tours, dans une rixe, un de ses compa-

gnons, nommé Gilbert le Danceur. Cette pièce, assez curieuse comme tableau de mœurs, est datée du mois d'avril 1469.

*Vie de saint Louis, roi de France,* par Lenain de Tillemont, publiée par la société de l'Histoire de France, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque royale (aujourd'hui nationale) et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par J. de Gaulle. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1848, in-8° de 500 pages. — Ce volume contient la suite de la vie de saint Louis, ou plutôt de l'histoire de son règne, d'après les documents contemporains, depuis l'an 1243 jusqu'en 1253. Parmi les événements qui y sont racontés, on remarque particulièrement la première des deux expéditions de saint Louis dans la Terre Sainte (1248). La profonde érudition de Tillemont et l'excellence de son jugement ne se signalent pas moins dans ce grand ouvrage que dans ses travaux sur les six premiers siècles de l'Église et sur l'histoire des empereurs romains. C'est, à tous égards, une publication d'une véritable importance historique.

*Mémoires de Philippe de Commynes,* nouvelle édition revue sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale et publiée (pour la Société de l'histoire de France), avec des annotations et éclaircissements, par M[lle] Dupont. Tome III°, Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1847, in-8° de 579 pages, plus un appendice au tome I, contenant une préface, une notice sur Philippe de Commynes et des tables. — Ce volume, qui a paru le mois dernier, quoiqu'il porte la date de 1847, complète la nouvelle édition des Mémoires de Commynes publiée par M[lle] Dupont aux frais et sous les auspices de la Société de l'histoire de France. Les tomes I et II, imprimés en 1840 et 1843, comprennent le texte entier de Commynes, revu sur plusieurs manuscrits inconnus aux précédents éditeurs et enrichi d'un grand nombre de notes biographiques, généalogiques et historiques. Le troisième et dernier volume que nous annonçons contient, sous le titre de *Preuves,* une série de documents, pour la plupart inédits, tirés principalement des Archives ou de la Bibliothèque nationale, et une ample table analytique des matières. L'appendice, qui est publié en même temps que ce tome III, doit être joint au tome I. On y trouve une préface, une notice très-développée et très-intéressante sur Philippe de Commynes, et la liste des ouvrages cités. Cette nouvelle édition du meilleur historien français du xv° siècle est un véritable service rendu à la science historique et à notre littérature. On sait qu'au point de vue de la philologie l'ouvrage de Commynes a un prix tout particulier, puisque, ayant été écrit peu de temps avant que la langue française fût fixée, il offre une transition précieuse à étudier entre la langue romane expirante et la langue française du xvi° siècle. Cet important ouvrage a été imprimé bien des fois depuis 1524, date de l'édition princeps donnée à Paris par Galliot du Pré. Le premier travail critique qui ait été fait sur le texte de Commynes est dû à Denys Sauvage, qui adopta le premier la division par livres et chapitres, réunit les divers imprimés ou manuscrits, les collationna avec soin et adopta le titre de Mémoires, que depuis on a toujours conservé. Ce titre semblait indiqué par Commynes lui-même, qui s'en sert très-fréquemment pour désigner son ouvrage. L'édition de Sauvage, à laquelle on peut reprocher des corrections fâcheuses qui dénaturent souvent le sens de la phrase, sous le prétexte de rajeunir l'expression, fut longtemps adoptée pour les réimpressions qui se firent des Mémoires de Commynes, jusqu'à ce que Denys Godefroy, historiographe de France, en fit paraître une nouvelle, à l'Imprimerie royale du Louvre, en 1649. L'impression de ce volume avait commencé l'année précédente, et des bibliographes ont re-

marqué que le tirage de plusieurs exemplaires de la première feuille (p. 1-8) fut fait, le 18 juillet 1648, de la main de Louis XIV, alors roi depuis cinq ans, et non dauphin, comme le dit par erreur Mlle Dupont. Denys Godefroy avait mis à contribution plusieurs manuscrits; il en nota les diverses leçons, indiqua en haut des pages les dates des événements, fit usage d'observations recueillies par son père, Théodore Godefroy, et par l'historien J. A. de Thou, et plaça, à la suite des mémoires, un grand nombre de notes et de preuves sur les passages les plus importants de l'auteur. Tous ces soins donnent beaucoup de prix au travail de Denys Godefroy, que Jean Godefroy, son fils, compléta par de nouveaux documents dans une autre édition des Mémoires de Commynes, publiée à Bruxelles, de 1706 à 1713, en 4 volumes in-8°; mais les Godefroy n'échappent pas plus que Sauvage au reproche d'avoir arbitrairement changé ou paraphrasé le texte de leur auteur. Lenglet Dufresnoy en fit paraître, en 1747 (4 vol. in-4°), une nouvelle édition, qui est, sous bien des rapports, le plus recommandable des travaux entrepris pour illustrer l'œuvre de Commynes. Aux documents recueillis par les deux Godefroy, Lenglet ajouta une quantité considérable de pièces inédites, et distribua le tout avec plus de méthode, en séparant les annotations des preuves proprement dites. Ses trois derniers volumes forment, pour le texte contenu dans le premier, un appendice fort utile à consulter. Mais ce texte paraît avoir été collationné avec peu d'exactitude sur les manuscrits que Lenglet avait à sa disposition; il faut convenir aussi que ses notes sont mal classées et chargées parfois de répétitions ou d'observations inutiles ou peu judicieuses. La nouvelle édition publiée pour la Société de l'histoire de France offre, pour la première fois, un texte qui reproduit, aussi fidèlement que possible, l'œuvre de Commynes telle qu'elle est sortie des mains de son auteur. La collation en a été faite avec le soin le plus minutieux, pour les six premiers livres, sur trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, cotés 8438³, 9683 et *Supplément français* 1053. Pour les deux derniers livres, qui renferment les événements du règne de Charles VIII, l'éditeur a dû se borner à reproduire le texte de l'édition de 1528, car on n'a pu retrouver aucun manuscrit de cette partie de l'ouvrage de Commynes. L'excellente notice de Mlle Dupont sur cet historien et les nombreux documents qu'elle a rassemblés dans le troisième volume pour servir de preuves à cette notice et au texte des mémoires donnent un très-grand prix à cette nouvelle édition. Elle surpasse de beaucoup celle de Lenglet, au point de vue de la correction et de la critique, et elle la remplacerait entièrement, si les bornes que la Société de l'histoire de France a dû s'imposer n'eussent pas rendu impossible la reproduction entière des pièces historiques groupées par Lenglet autour du texte de Commynes.

*L'astronomie simplifiée et perfectionnée par la correction d'une erreur capitale commise par les astronomes anciens et modernes*, ou examen critique, raisonné, de l'exposition du système du monde, par Laplace. Fausse interprétation des mouvements apparents du soleil et des planètes par cet illustre mathématicien; conséquences fâcheuses de cette interprétation. Perturbation, anomalies, complication, résultant du mauvais choix d'un écliptique, véritables courbes décrites pour produire les jours et les saisons. Les mouvements planétaires ramenés à une seule loi générale, etc., par Théodore Choumara. Paris, imprimerie de Martinet, in-8° de 84 pages.

*Examen d'un passage de Pline relatif à une invention de Varron*, par M. L. Deville, correspondant de l'Institut. Rouen, imprimerie de Péron, 1848, br. in-8°. — Entre autres ouvrages, aujourd'hui perdus, Varron avait composé un traité intitulé :

Des portraits, *De imaginibus*, et qu'on désignait aussi sous le nom de Semaines, *Hebdomades*. C'est à cet ouvrage que Pline fait allusion dans le passage suivant : « Imaginum amorem flagrasse quondam testes sunt et Atticus..... et Varro benignissimo invento insertis voluminum suorum fœcunditati; non nominibus tantum « septingentorum illustrium, sed et aliquo modo imaginibus non passus intercidere « figuras, aut vetustatem ævi contra homines valere, inventione muneris etiam diis « invidiosus, quando immortalitatem non solum dedit, verum etiam in omnes terras « misit, ut præsentes esse ubique et claudi possent. » (Lib. XXXV, cap. II.) Pline attribue ici à Varron l'invention d'un procédé pour la reproduction des portraits. La plupart des archéologues ont pensé qu'il s'agit d'un procédé mécanique, mais ils n'ont point cherché à le déterminer. M. Deville essaie de s'en rendre compte. Il pense que les portraits de Varron étaient, ainsi que les inscriptions qui s'y trouvaient jointes, gravés au trait, d'après un même mode, sur une planche de métal ou autre matière, dans le système de notre gravure sur bois, dont les traits et le dessin sont réservés en relief. Pour appuyer cette conjecture, M. Deville se sert d'un passage de Symmaque, où cet écrivain compare les *Éloges des hommes illustres*, ouvrage composé par son père, Lucius Avianus Symmachus, avec l'ouvrage de Varron sur les portraits : « Studium..... Varronis imitaris, sed vincis ingenium. Nam quæ in nostrates viros nunc nuper condis epigrammata, puto Hebdomadon elogiis præmicare, quod hæc æque sobria nec tamen casca sunt. Illa *bono* « *metallo* cusa a Saturno exigi nescierunt, et duriorem materiem, nisi fallor, admittere. » (*Auctuarium Symmachianum*, lib. II.) L'opinion de M. Deville trouvera probablement des contradicteurs. Nous nous contentons de la signaler à l'attention des érudits.

*Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets*, ou tableau de la domination des princes de Hohenstaufen dans le royaume des Deux-Siciles, jusqu'à la mort de Conradin, par M. C. de Cherrier. Tome III, Paris, imprimerie de Didot, librairie de Courcier, 1848, in-8° de 536 pages.

---

# TABLE.



FIN DE LA TABLE.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

MAI 1848.

---

*Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State paper office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe;* par le prince Alexandre Labanoff.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

L'assassinat de Riccio fit entrer l'Écosse dans les voies tortueuses et sanglantes des conspirations et des meurtres. Son histoire ne fut plus, pour longtemps, qu'une suite de complots, de trahisons, de violences. Le roi, qui avait provoqué la mort du secrétaire étranger de sa femme, fut tué le premier. La reine qui, trois mois après l'assassinat de son mari, osa en épouser le meurtrier, fut enfermée dans une prison où elle devait rester jusqu'au jour tragique de sa fin. Deux régents, les comtes de Murray et de Morton, mêlés à tous les troubles, associés à plusieurs attentats, périrent, le premier par la dague d'un de ses ennemis, le second sur un échafaud. Tel est le sort ordinaire des passions sans frein ou des intérêts sans règle qui s'assouvissent et se punissent à la fois.

Marie Stuart fut encore étroitement gardée le lendemain du meurtre de Riccio. Les conjurés qu'avaient rejoints Murray, Rothes, Grange et les autres exilés venus d'Angleterre décidèrent de conférer à Darnley la couronne matrimoniale et le gouvernement de l'Écosse, et d'enfermer la reine dans la forteresse de Stirling, après l'avoir obligée à approuver toutes leurs entreprises. Marie comprit facilement qu'elle devait diviser

[1] Voir les cahiers de juillet, d'octobre et de novembre 1847.

ses ennemis pour se tirer de leurs mains. Elle le fit avec une adroite dissimulation. Elle accueillit Murray amicalement, parut disposée à faire ce qu'on exigeait d'elle, à signer surtout un bill qui garantit la sûreté de tout le monde, demanda et obtint en retour l'éloignement de la garde qui la retenait prisonnière, et profita de ce relâchement de surveillance pour préparer sa fuite dont elle sut rendre complice son mari lui-même.

Elle n'avait pas eu de peine à le gagner. Darnley était vain et faible, d'un esprit ambitieux et d'un cœur mobile. Malgré les explications dures et humiliantes que le mari et la femme avaient échangées, ils oublièrent, Darnley, l'injure qu'il prétendait avoir été faite à son honneur, Marie, l'outrage que venait de recevoir sa réputation, la violence qu'avait subie son autorité. La réconciliation fut entière. Darnley, abandonnant ses amis et ses projets, consentit à faire évader Marie Stuart et à la suivre. Arthur Erskine, capitaine de la garde de la reine, appelé secrètement auprès d'elle, tint des chevaux prêts à quelque distance du château, et dans la nuit du 11 au 12 mars elle s'échappa avec Darnley par une porte secrète, et se rendit à Dumbar. La noblesse qu'elle y convoqua vint la joindre en armes. Quelques jours après, se trouvant à la tête de trois mille hommes que lui amenèrent les comtes Bothwell, Huntly, Marshall, Athol, Caithness, l'archevêque de Saint-André, les lords Hume, Yester, Sempil, elle marcha sur Édimbourg où ses ennemis n'osèrent pas l'attendre. Quelques-uns d'entre eux, tels que les comtes de Glencairn et de Rothes, moins compromis dans le meurtre de Riccio, obtinrent leur pardon de la reine qui se réconcilia aussi avec Murray et d'Argyle, en les éloignant toutefois de la cour. Les autres s'enfuirent. Morton, Ruthven, Lindsay, Georges Douglas, André Kar de Faudonside, etc., se retirèrent en Angleterre. Marie Stuart rentra dans la ville où elle avait été outragée et prisonnière, avec le désir de se venger et le pouvoir de le faire.

Elle prescrivit au comte de Lennox de ne plus paraître à la cour. Lethington, dépouillé de sa charge de secrétaire d'État, reçut ordre de se constituer prisonnier à Inverness. Joseph Riccio[1] devint secrétaire particulier de la reine, à la place de son frère David dont les meurtriers furent poursuivis avec un ressentiment implacable. Plusieurs de ceux qui avaient trempé dans la conjuration contre lui et qui croyaient sans doute échapper au châtiment par leur obscurité, furent pris et mis

[1] Il vint à Édimbourg au commencement d'avril 1566, à la suite de la Mauvissière. Le prince Labanoff se trompe (t. I, p. 364) lorsqu'il fixe son arrivée en Écosse au mois de juillet seulement. Voyez Tytler, *Preuves*, t. VII, p. 441.

à mort[1]. Marie Stuart fit même jeter en prison le laird de Dromlangricke et son fils le prévôt de Glenkonden, qui n'étaient pas à Édimbourg au moment où Riccio fut tué, mais qui refusèrent d'entrer dans une ligue formée pour rechercher et punir tous ceux qui avaient coopéré à cet attentat.

Darnley avait été obligé de le désavouer, pour sa part, dans une déclaration publique qui avait été affichée le 20 mars, à Édimbourg. Il s'élevait contre les bruits calomnieux par lesquels on osait l'associer, disait-il, *au meurtre cruel, commis en la présence de la reine et la détention criminelle de la très-noble personne de Sa Majesté*[2]. Il ajoutait : « Sa Grâce, pour éloigner la mauvaise opinion que les bons sujets pourraient être induits à concevoir à la suite de ces faux rapports et de ces séditieuses rumeurs a déclaré à Sa Majesté la reine, devant les lords du conseil secret, sur son honneur, fidélité, et parole de prince, qu'il n'a jamais rien su de la perfide trahison dont il est injurieusement et faussement accusé, et ne l'a jamais conseillée, commandée ni approuvée[3]. » Il avouait toutefois qu'il avait consenti à faire venir d'Angleterre, à l'insu de la reine qu'ils avaient offensée, les comtes de Murray, de Glencairn, de Rothes et les autres exilés.

Ce désaveu, qui ne le remit pas dans les bonnes grâces de la reine, le déshonora et le perdit auprès de ses complices. Ceux-ci n'apprirent pas, sans en être indignés, un pareil manque de foi. Les avoir provoqués à conspirer dans l'intérêt de son honneur et pour accroître son pouvoir, et se séparer d'eux en les livrant ensuite aux vengeances de la reine, leur parut la plus basse des trahisons. Aussi, en représailles de son infidélité, firent-ils connaître à Marie Stuart les deux *bands*[4] qu'il avait signés et par lesquels il avait été convenu qu'on lui accorderait la couronne matrimoniale et qu'on tuerait Riccio. La reine avait pu croire que, trompé un moment par la jalousie, il avait agi avec irréflexion. Mais, en apprenant toute l'étendue de sa complicité et l'insigne fausseté de sa déclaration, elle lui retira pour jamais sa confiance et le prit en dégoût. Il ne fut plus pour elle qu'un mari ingrat, qu'un conspirateur perfide, qu'un lâche menteur.

Ces sentiments qu'elle ne cacha plus la conduisirent bien loin. Mais, avant de s'y livrer entièrement, elle rapprocha Bothwell, Hunsly et l'évêque de Ross qui avaient toute sa confiance, de Murray et de Lethington dont elle connaissait l'habileté et l'influence. C'était de sa part

[1] *Mémoires de Melvil*, traduits de l'anglais, liv. II, p. 203, in-12, édit. d'Édimbourg, 1745. — [2] Ellis, t. II, p. 222, 2e série. — [3] *Ibid.* — [4] Tytler, t. VII, p. 45.

un acte de sage politique en Écosse et de prévoyante ambition à l'égard de l'Angleterre. Elle aspirait toujours à la couronne de ce dernier royaume où Murray avait beaucoup d'amis, et elle faillit y arriver vers cette époque, une maladie très-grave ayant mis les jours d'Élisabeth en péril. Sa conduite fut adroite, sensée, résolue, conciliante jusqu'après la naissance du prince royal d'Écosse dont elle accoucha au château de Stirling, le 19 juin 1566. Cette habileté ressort encore davantage de plusieurs documents insérés dans le recueil du prince Labanoff. Mais une déplorable passion qui s'empara d'elle un peu plus tard, et la domina, pervertit toute sa politique et la jeta dans de funestes égarements. L'objet de cette passion fut le comte de Bothwell, l'homme le plus entreprenant et le plus dangereux de l'Écosse. Il appartenait à la haute noblesse, possédait de grands biens et de fortes qualités. Récemment marié à une femme de la puissante maison des Gordon[1], il était devenu le beau-frère du comte de Huntly. Il avait beaucoup de bravoure, encore plus d'audace, et une ambition qui ne connaissait ni limite, ni scrupule. Son aspect martial, son goût des plaisirs, la résolution hardie de son caractère, un air de dévouement chevaleresque, les mœurs élégantes et aisées du continent sous lesquelles il cachait les passions sauvages et emportées de son pays, lui donnaient beaucoup d'empire sur les femmes. C'est par là que fut séduite Marie Stuart, qui chercha d'abord dans Bothwell un serviteur fidèle et utile, et trouva bientôt en lui un amant et un maître.

Je veux examiner ici à quelle époque commença cette pernicieuse intimité, et quelle fut l'étendue de son influence sur la malheureuse et trop passionnée reine d'Écosse. Marie Stuart se livra-t-elle à son penchant pour Bothwell longtemps avant la mort de Darnley, et prit-elle part à l'assassinat de son mari préparé et exécuté par son amant? tels sont les points que j'essayerai d'éclaircir. Le riche et excellent recueil du prince Labanoff nous offre peu de lumières à cet égard. Parmi les documents nouveaux qu'il contient sur cette triste époque de la vie de Marie Stuart, aucun ne nous fait arriver jusqu'à ses intentions et à ses démarches, et le prince Labanoff se montre même peu disposé à croire authentiques les documents anciens qui sont défavorables à la reine d'Écosse. On dirait que les malheurs dont elle fut accablée depuis lors empêchent le généreux éditeur de ses lettres de reconnaître les fautes dont ils furent la dure expiation. L'histoire est tenue d'être moins indulgente. Elle doit tout voir et ne rien taire. Où seraient ses enseignements, si elle plaignait les infortunes sans apercevoir et sans condamner ce

[1] Voyez Keith, p. 383.

qui les a produites? Elle perdrait son intérêt avec sa clairvoyance, son utilité avec sa justice. Afin d'améliorer les hommes en les éclairant, d'ajouter à leur honnêteté par leur expérience, il faut qu'elle montre les désordres où jettent les vices, les troubles qui accompagnent les passions emportées et les inévitables châtiments auxquels les lois du monde moral exposent tous les criminels.

C'est dans cet esprit que je discuterai les deux questions que je me propose d'éclaircir. Mais il faut d'abord rappeler certains faits qui doivent, par leurs dates, faciliter un pareil examen. Des troubles ayant éclaté sur les frontières d'Écosse, Marie Stuart y envoya, au commencement d'octobre, Bothwell, qui jouissait de toute sa faveur et qu'elle y nomma son lieutenant. Bothwell s'y transporta sur-le-champ. Il attaqua avec une extrême bravoure les bandits qui infestaient cette contrée, les poursuivit dans les marais de Liddisdale et fut grièvement blessé, le 7 octobre, en combattant corps à corps l'un de leurs chefs. Marie Stuart ne tarda pas à le suivre sur cette frontière. Elle alla y tenir une cour de justice afin d'ajouter l'action des lois à l'emploi des armes pour y ramener l'ordre. Elle arriva à Iedburg le 8 octobre, le lendemain du jour où Bothwell avait été blessé. Son frère Murray l'accompagnait. Le 15, elle se transporta au château de l'Hermitage pour y visiter Bothwell que ses blessures y retenaient encore. De retour à Iedburg, le 16, elle tomba gravement malade, et pendant plusieurs jours sa vie fut en grand danger. Une crise heureuse la sauva; mais son rétablissement fut long et elle ne put quitter Iedburg pour se rendre à Kelso, et de là à Dumbar, que le 9 novembre.

Plusieurs historiens ont pensé que Marie Stuart cédait à l'entraînement de sa passion en se rendant sur cette frontière à la suite de Bothwell. Le prince de Labanoff est d'un avis tout contraire. Il n'admet pas que Marie ait eu des faiblesses pour Bothwell avant de lui donner le commandement des Marches d'Écosse, et il dit qu'on la calomnie [1] en expliquant son voyage à Iedburg et sa visite au château de l'Hermitage

[1] « Knox et Buchanan, dit M. Labanoff, attribuèrent cette visite de la reine à la violence de sa passion pour Bothwell, et, afin de donner quelque vraisemblance à leur calomnie, ils prétendirent qu'elle accourut au château de l'Hermitage à la première nouvelle de la blessure de Bothwell. Robertson a adopté cette version; néanmoins des documents authentiques, parvenus jusqu'à nous, prouvent que Bothwell fut blessé le 7 octobre, et que Marie, accompagnée de Murray, ne vint à l'Hermitage que le 17 du même mois. Voyez au St. p. off. la lettre de Scrope à Cécil, du 8 octobre 1566, et celle de Forster à Cécil, du 23 octobre 1566; au Musée brit. Cott. Calig. B IV, fol. 94 un *Mémoire du temps*, et *Collect. sloane*, 3199, fol. 141, une lettre de Lethington à l'archevêque de Glasgow, du 24 octobre 1566, t. I, p. 379.

par l'irrésistible penchant que lui avait inspiré ce gentilhomme valeureux et dévoué. Des récits contemporains et les aveux même de Marie sont en désaccord avec la chevaleresque incrédulité du prince de Labanoff. Buchanan est formel à cet égard. Je sais avec quelle circonspection défiante doit être consulté cet historien haineux de la malheureuse reine. Mais, à portée de tout savoir, son témoignage n'est cependant pas à repousser, s'il trouve ailleurs sa confirmation. Buchanan place les amours de Marie et de Bothwell bien avant l'expédition sur la frontière d'Écosse et le voyage à Iedburg. Il dit que Marie, antérieurement à cette époque, n'avait pas voulu habiter le château d'Holyrood, mais qu'elle s'était établie dans une maison particulière pour y recevoir plus librement les visites nocturnes de Bothwell. Il assure que Bothwell se rendait auprès d'elle par les jardins : « Qui ne sait le reste? ajoute-t-il; la reine elle-même a confessé la chose en faisant d'autres aveux au régent son frère. Mais elle en a rejeté la faute sur lady Reres, femme d'une impudicité connue, qui avait compté au nombre des maîtresses de Bothwell et qui vivait alors dans l'intimité de la reine. C'est par elle que la reine prétend avoir été livrée à Bothwell, qui, venu par le jardin et introduit dans son lit, l'avait prise de force et malgré elle [1]. »

Quelle est cette confession dont parle Buchanan et que Marie aurait faite à son frère? Elle n'eut lieu qu'environ un an après, dans le château de Lochleven, où Marie était alors prisonnière. Une dépêche de Throckmorton à Élisabeth, du 20 août 1567, en fait mention d'une manière générale et vague. En rendant compte de l'entrevue dans laquelle l'ambitieux et impitoyable Murray reprocha à sa sœur tous les désordres où elle était tombée, et qui touchaient à la fois à son honneur, à sa conscience et à sa sûreté, Throckmorton dit : « Tantôt la reine pleurait amèrement, tantôt elle reconnaissait ses imprudences et les fautes de son gouvernement, quelquefois même elle faisait des aveux complets. »

Ces aveux que racontait Murray, qu'expose Buchanan, qui sont conformes à une déclaration de Georges Dagleish [2], valet de chambre

[1] « Nam et rem ipsam regina cum multis aliis tum proregi et fratri ejus est confessa, sed culpam in Reresiam, profligatæ pudicitiæ mulierem, conferebat, quæ inter pellices Bothwelii fuerat ac tum in intimis reginæ ministris erat. Ab hac, regina, ut ipsa dicebat, prodita est. Nam Bothwelius, per hortum in cubiculum reginæ introductus, eam invitam vi compressit. Buchanani *opera*, Edimbourg, 1715. *Detectio Mariæ*, p. 2. » — [2] « Sometimes the queen wept bitterly; sometimes she aknowledged her unadvisedness and misgovernment : some things she did excuse ; some things she did confess plainly; some things she did excuse ; some things she did extenuate. » Dans Keith, 445.

de Bothwell, se trouvent appuyés et expliqués par la reine elle-même. Une confidence volontaire consignée dans un des sonnets qu'elle écrivit au moment de sa plus grande passion pour Bothwell, sert en effet de preuve à l'assertion de Buchanan et de commentaire à la dépêche de Throckmorton. Ces sonnets, adressés par Marie à Bothwell, furent saisis entre les mains d'un des serviteurs de celui-ci, dans une cassette d'argent qui renfermait les vers et les lettres de la reine, et que Bothwell voulait emporter lorsqu'il quitta l'Écosse en fugitif. Marie qui y appelle Bothwell, *mon cœur, mon sang, mon âme et mon soucy*[1], parle dans le neuvième et d'une manière successive, d'abord de la violence que lui fit Bothwell, ensuite de la blessure qu'il reçut aux frontières, enfin de la maladie qui faillit l'enlever elle-même. Voici le commencement de ce sonnet :

Pour lui (Bothwell) aussi je jette mainte larme,
Premier quand il se fist de ce corps possesseur,
Duquel alors il n'avait pas le cœur.
Puis me donna un autre dur alarme,
Quand il versa de son sang mainte dragme
Dont de grief il me vint lesser doleur
Qui m'en pensa oster la vie, et frayeur
de perdre, las, le seul rempart qui m'arme[2].

Il me semble que cette partie du sonnet fixe l'époque des rapports de la reine avec Bothwell et de ses sentiments pour lui, comme le fait Buchanan et comme l'admettait l'opinion contemporaine. On peut en conclure que Bothwell devint son amant avant de partir pour les marches d'Écosse et d'y être blessé, c'est-à-dire entre le mois d'août et le mois d'octobre.

Quant à l'authenticité de ces sonnets, elle ne saurait être sérieusement contestée. Je ne la discuterai point ici, me proposant de donner un peu plus bas les raisons qui me portent à croire à l'authenticité bien autrement importante des lettres trouvées avec les sonnets dans la cassette d'argent. Qu'il me suffise de dire en ce moment qu'ils portent en eux-mêmes les marques de leur origine. Les sentiments qui y éclatent avec une ardeur si violente et si naturelle ne s'imitent pas, et il y a des allusions intimes aux circonstances les moins connues de sa vie et aux troubles les plus secrets de son cœur, que personne n'aurait pu trouver.

[1] « Hunc rerum gestarum ordinem non modo maxima pars eorum qui cum re« gina erant, sunt fassi; sed Georgius Daglesius, Bothwelii cubicularius, paulo ante « quam pœnas luit, denarravit, quæ ejus confessio in actis continetur. » Buchanan, *ibid.*, p. 3. — [2] Dans Anderson, II, p. 121.

Qui, par exemple, aurait imaginé qu'elle était jalouse de lady Gordon, et qu'elle était exposée aux défiances grossières de Bothwell dont elle se plaint éloquemment dans le septième sonnet, où elle dit :

Vous la (lady Gordon) croyez, las, trop je l'apperçoy,
Et vous doutez de ma ferme constance,
O mon seul bien et ma seule espérance,
Et ne vous puis asseurer de ma foy.
Vous m'estimez legier qui le voy,
Et, si n'avez en moy nul asseurance,
Et soupçonnez mon cœur sans apparence,
Vous défiant à trop grand tort de moy.
Vous ignorez l'amour que je vous porte,
Vous soupçonnez qu'autre amour me transporte,
Vous estimez mes paroles du vent,
Vous dépaignez de cire mon, las, cœur,
Vous me pensez femme sans jugement,
Et tout çela augmente mon ardeur[1].

Cette mauvaise opinion que Bothwell avait de Marie est indiquée dans une dépêche inédite adressée quelques mois plus tard par l'ambassadeur français du Croc à Catherine de Médicis. « Dès le lendemain de ses noces (avec Bothwell), dit-il, elle n'a jamais esté qu'en pleurs et lamentations, (son nouveau mari) ne luy voullant donner liberté de regarder une seule personne, ne que personne la reguardat, et il sçavoit bien qu'elle aimoit son plaisir et à passer son temps aultant que aultre du monde[2]. »

Examinons maintenant si Marie Stuart connut d'avance les projets de Bothwell contre la vie de Darnley et si elle s'y associa. Cette question reste encore controversée. Les historiens ne sont pas d'accord. Les uns croient la reine complice du meurtre de son mari, les autres soutiennent qu'elle y est demeurée étrangère. Parmi les premiers se trouvent Robertson[3], Hume[4], Sharon Turner[5], MM. Hallam[6], Malcolm Laing[7] et Raumer[8]; parmi les seconds, Georges Chalmers[9], William Tytler[10],

[1] Anderson, 120. — *Ibid.*, 119. — [2] Dépêche du 17 juin 1567. Biblioth. nat., vol. 740; Harlay, 218. — [3] Robertson, *Hist. d'Écosse*, Paris, 1821, 8, t. II, p. 35 et suiv., et *Dissert. crit. sur le meurtre du roi Henri*, même vol. p. 123. — [4] *Hist. d'Angleterre*, t. V, p. 417. — [5] *Hist. of Elisabeth*, Lond., 1829, in-8°, p. 138-140.— [6] Hallam, *Hist. constit. d'Angleterre*, Paris, 1828, in-8°, t. I, p. 199. — [7] Malcolm Laing, *Dissertation on the participation of Mary, q. of Scotts, in the murder of Darnley*, Lond., 1819, in-8°.— [8] Raumer, *Contributions to modern history*, Lond., 1836, in-8°, II, p. 93, et du même, *Geschichte Europa's*, Leipsig, 1833, in-8°, t. II, p. 478 et suiv. — [9] Chalmers, *The life of Mary, q. of Scotts*, Lond., 1822, in-8°, p. 278 et suiv. —[10] *Recherches hist. et crit. sur les témoignages portés contre Marie, reine d'Écosse*,

Goodall[1], Withaker[2], le docteur Lingard[3], auxquels il faut ajouter le savant éditeur des lettres de Marie Stuart, le prince Labanoff. Entre ceux qui admettent sa culpabilité et ceux qui défendent son innocence, se place M. Fraser Tytler[4], le plus récent et en beaucoup de points le plus complet historien de ce règne. Il se maintient dans un doute scrupuleux, frappé qu'il est des charges morales qui s'élèvent contre Marie et rejetant les documents écrits qui l'accusent puisqu'il les passe tout à fait sous silence. Le lecteur pourra bientôt conclure lui-même.

J'ai déjà dit que la reine, après le plein rétablissement de son autorité et la dispersion des meurtriers de Riccio, montra pour Darnley une insurmontable aversion. Jacques Melvil, qui avait remplacé Lethington comme secrétaire d'État, donne à ce sujet des détails curieux dans ses *Mémoires* : « La reine, dit-il, me fit ses plaintes sur l'imprudence et l'ingratitude du roi; je tâchai de l'excuser de mon mieux, attribuant sa faute à sa jeunesse et aux mauvais conseils de Douglas et de quelques autres qui l'avaient séduit ; je l'exhortai à étouffer toute semence d'inimitié et à se souvenir que c'était elle-même qui l'avait pris pour mari contre l'avis de ses sujets. Mais je lui trouvai toujours depuis ce temps-là un cœur plein de rancune, et c'était lui faire mal sa cour que de lui parler d'accommodement[5]. » Melvil se rendit bientôt importun en conseillant une réconciliation impossible à la reine, qui lui fit même défendre de s'entretenir avec le roi. « Ce prince, ajoute-t-il, était toujours seul et c'était un crime de l'accompagner[6]. »

Cet isolement, l'antipathie de la reine, la ruine de tous ses rêves d'ambition, irritèrent au dernier point Darnley. Il ne se sentit pas seulement offensé, mais il se crut menacé lorsqu'il vit un peu plus tard la reine s'unir au parti protestant, rapprocher Murray et Bothwell, les comtes d'Athol et d'Argyle jusque-là divisés, remettre en faveur Lethington dont la participation au meurtre de Riccio fut oubliée, s'entourer de tous ceux qu'il considérait comme ses anciens et ses nouveaux adversaires. Il se tourna du côté du parti catholique avec l'espérance de s'en faire un appui, écrivit secrètement au pape, et, dans l'excès de ses craintes encore prématurées, il soupçonna les lords réconciliés de comploter contre sa vie. Un moment même il songea à quitter l'Écosse pour

*et examen des histoires du Dr Robertson et de M. Hume relativement à ces témoignages*, 1790, 8. — [1] *Examen des lettres qu'on prétend avoir été écrites par Marie à Bothwell*, 1751, 8. — [2] Th. Whitaker, *Défense de Marie, reine d'Écosse*, 1790, in-8°. — [3] Lingard, *Hist. d'Angleterre*, Paris, 1826, in-8°, t. VII. — [4] Son opinion a été suivie par lord Mahon, dans un article du *Quarterly review*, t. 67, p. 303, ann. 1841. — [5] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 202. — [6] *Ibid.*, p. 204.

se retirer sur le continent. Son père le comte de Lennox en prévint la reine, qui en fut alarmée. Il y eut entre eux, en présence des membres du conseil privé et de l'ambassadeur de France du Croc, une explication sans aucune sincérité de part et d'autre. Darnley ne voulut pas avouer les causes de son mécontentement, ni Marie les faire cesser. Il resta en Écosse, mais en se retirant de la cour[1].

Ce fut vers ce temps que la reine alla tenir ses assises à la frontière, où elle suivit Bothwell, visita au château de l'Hermitage ce favori blessé, et devint elle-même dangereusement malade. Lethington attribue cette maladie aux soucis que Darnley donnait à Marie par sa conduite ingrate et offensante. « Son cœur succombe, écrivait-il, en pensant que le roi doit rester son mari sans qu'elle voie le moyen de se délivrer de lui[2]. » Mais, si nous l'en croyons elle-même, outre les fatigues du voyage, durant lequel elle resta de longues heures à cheval, les émotions qu'elle ressentit de la blessure de Bothwell ne furent pas étrangères à sa maladie[3]. Tant que celle-ci fut grave, Darnley n'alla point voir la reine. Il ne se rendit auprès d'elle que le 28 octobre. Cette visite tardive et gênée, sans cordialité comme sans empressement, n'était pas propre à ramener entre eux le bon accord.

Après son rétablissement, Marie se transporta à Craigmillar, dans le voisinage d'Édimbourg. Elle y fut triste, soucieuse, abattue sous le poids de ses dégoûts et des sentiments contradictoires qui l'agitaient. « La reine n'est pas bien, écrivait l'ambassadeur du Croc à l'archevêque de Glasgow. Je crois que sa maladie consiste principalement dans un chagrin profond qu'il semble impossible de lui faire oublier. Elle ne fait que répéter ces mots : « Je voudrais être morte[4]. » En la voyant dans cet état, les nouveaux confédérés de la haute noblesse conçurent le projet de la débarrasser de son mari. L'astucieux Lethington, qui voulait obtenir la rentrée de Morton, de Lindsay, de Ruthwen et des autres bannis, crut que le meilleur moyen était d'entrer dans la passion de la reine contre Darnley, comme il avait naguère servi la passion de Darnley contre Riccio. Bothwell, dont la fougueuse ambition supportait mal le seul obstacle qui le séparait encore de la reine, embrassa ce dessein avec plus d'ardeur encore que Lethington. Murray l'écouta sans le repousser, Huntly et Argyle y donnèrent leur pleine adhésion. Après en avoir conféré entre eux, ils se rendirent auprès de la reine[5].

Ils l'entretinrent des torts et de l'ingratitude de Darnley et lui pro-

[1] Tytler, VII, 51. — [2] *Ibid.*, VII, 69. — [3] *Ibid.*, 60. — [4] *Ibid.*, 61. — [5] Dépêche de Du Croc, dans Keith, p. 7 de sa préface.

posèrent de divorcer d'avec lui. Elle y consentit d'abord, sous la double condition que le divorce serait légal et qu'il ne porterait aucun préjudice aux droits de son fils[1]. Mais ce divorce était difficile, puisqu'il ne pouvait être légalement obtenu qu'en faisant valoir le degré de consanguinité au sujet duquel le pape avait accordé une dispense. Il fallait donc s'exposer aux lenteurs d'une négociation et courir les chances vraisemblables d'un refus. Aussi Marie montra-t-elle quelque scrupule, et, dans son ennui, elle parla de se retirer en France et de laisser Darnley en Écosse. Lethington lui répondit que les lords de son royaume ne le souffriraient pas, et il osa même, en termes couverts, lui faire de terribles ouvertures : « Madame, dit-il, ne vous inquiétez de rien, nous sommes ici les principaux de la noblesse et du conseil de Votre Grâce, et nous trouverons bien le moyen de vous délivrer de lui sans aucun préjudice pour votre fils; et, quoique milord Murray, ici présent, soit un peu moins scrupuleux pour un protestant que Votre Grâce ne l'est pour une papiste, je suis sûr qu'il regardera à travers ses doigts, nous verra faire et ne dira rien[2]. » La reine comprit toute la portée de cette insinuation, et répliqua qu'elle ne voulait point qu'on entreprît rien qui pût faire une tache à son honneur; mais elle ne se révolta pas assez contre une semblable pensée, et se contenta de dire qu'il valait mieux rester dans l'état où on se trouvait et attendre que Dieu y portât remède[3]. Lethington ne tint point compte de cette molle résistance, et il ajouta : « Madame, laissez-nous conduire l'affaire; Votre Grâce n'en verra sortir que du bien et des actes qui seront approuvés par le parlement[4]. »

C'est le 20 novembre qu'eut lieu cette conférence extraordinaire. Elle fut suivie, de la part des lords confédérés, d'un acte qui donna toute sa signification à leur dernière ouverture. Ils convinrent, par un traité ou *band*, de tuer le roi, comme étant un jeune fou et un tyran, ennemi de la noblesse, et s'étant conduit d'une manière intolérable envers la reine. Ils s'engagèrent à soutenir que ce meurtre était une mesure d'État. Sir James Balfour, partisan dévoué de Bothwell, rédigea

[1] Tytler, VII, 63, 64. — [2] « Madam, said he, soucy ye not we are here of the « principal of Your Grace's nobility and council, that shall not find the mean well to « make Your Majesty quit of him, without prejudice of your son; and albeit, that « mylord of Murray here present, be little less scrupulous for a protestant [nor] than « Your Grace is for a papist, I am assured he will look through his fingers thereto, « and will behold our doings, and say nothing thereto. » *Ibid.* — [3] *Ibid.* et 64. — [4] « Madam let us to guide the business among us, and Your Grace shall see nothing « but good, and approved by parliament. » *Ibid.*, 64.

le *Band*, que signèrent, avec lui, Huntly, Lethington, Argyle, et qui resta entre les mains de Bothwell[1].

Un mois environ s'était écoulé depuis que ce complot avait été ourdi contre la vie de Darnley lorsque se fit, au château de Stirling, le baptême de son jeune fils. Darnley n'y parut même pas, tant sa position était fausse et sa personne humiliée dans cette cour où ses ennemis avaient toute la confiance et disposaient du pouvoir de la reine. Bien que le baptême du petit prince s'accomplît selon le rit catholique, ce fut le protestant Bothwell qui en dirigea la cérémonie[2]. Darnley, irrité et confus, après avoir menacé de partir, resta enfermé chez lui pendant toute la durée des fêtes. Cet événement ajouta à la froideur et à l'hostilité de ses rapports avec la reine, « qui, écrivait du Croc le 2 décembre, continuait à être pensive et remplie de tristesse[3]. » Cet ambassadeur ajoutait dans la même dépêche à l'archevêque de Glasgow : « Je n'ai pas la prétention d'annoncer d'avance comment tout se passera, mais je dirai que ces affaires ne peuvent pas rester longtemps telles qu'elles sont, sans qu'elles soient accompagnées de bien mauvaises conséquences[4]. »

Ces conséquences se déroulèrent en effet avec une tragique rapidité. Sur les instances de Lethington et de Bothwell, Marie Stuart, mettant en oubli ses ressentiments contre les principaux meurtriers de Riccio, rappela Morton, Ruthwen, Lindsay et soixante-seize autres bannis[5]. George Douglas et André Kar de Faudonside furent seuls exceptés de ce pardon, parce que le premier avait frappé Riccio devant la reine et le second avait dirigé un pistolet sur elle-même. En apprenant le retour prochain des plus compromis de ses anciens complices, dont il s'était fait d'implacables ennemis, Darnley en fut épouvanté; il y vit de sinistres intentions contre lui, et il quitta de nouveau la cour pour aller à Glasgow, auprès de son père le comte de Lennox. A peine y fut-il arrivé qu'il y tomba malade. La défiance populaire, qui ne se trompait pas sur les périls auxquels il était exposé, tout en se trompant sur la cause de son indisposition, le crut empoisonné. Il avait la petite-vérole, qui se déclara par une forte éruption[6].

En attendant, le complot contre sa vie se poursuivait sans relâche. Bothwell cherchait et trouvait de nouveaux complices. Il avait obtenu l'adhésion de lord Caithness, de l'archevêque de Saint-André, du laird d'Ormiston; et, dès que Morton fut rentré dans le royaume, entre le

[1] Tytler, 65. — [2] *Ibid.*, 67. — [3] Keith, p. 7 de la préface. — [4] *Ibid.* — [5] Tytler, VII, 49. — [6] *Ibid.*, 69.

10 et le 15 janvier 1567, Bothwell voulut gagner à ses desseins un homme de cette résolution et de cette importance. Il alla le voir à Wittingham, chez Archibald Douglas, son proche parent. Il lui fit part de l'entreprise projetée et le pressa de s'y associer, en lui disant qu'elle avait l'assentiment de la reine [1]. Morton ne fut ni surpris ni scandalisé de cette proposition; il connaissait et partageait les passions mobiles, intéressées, violentes, des lords écossais. Mais l'exil qu'il venait de subir le rendant plus circonspect, il répondit qu'il ne s'en mêlerait pas, à moins qu'on ne lui montrât la preuve que la reine autorisait tout. Bothwell, que Lethington accompagna dans une seconde entrevue, n'ayant pu tirer de Morton autre chose que cette sorte d'adhésion conditionnelle, retourna à Édimbourg, pour chercher le consentement écrit de la reine. Il ne l'envoya point, et Lethington fit prévenir Morton que la reine n'avait pas voulu entendre parler de l'affaire en question [2]. Bothwell s'était-il trop avancé en se prévalant à tort du nom de Marie, ou bien Marie se refusait-elle seulement, par prudence, à laisser voir sa complicité?

Quoi qu'il en soit, elle conservait toujours ses sentiments de défiance et d'animosité à l'égard de Darnley, et l'accusait de comploter contre elle. Le pauvre et faible jeune homme n'avait ni autorité, ni parti, ni caractère. Il vivait dans l'isolement et l'impuissance d'un disgracié; il était de plus malade, et l'on prétendait à la cour de la reine qu'il avait résolu de s'emparer du jeune prince son fils, de le faire couronner et de gouverner sous son nom. C'est ce que Marie écrivait, le 20 janvier, à l'archevêque de Glasgow, et elle ajoutait: « Sa conduite et sa gratitude pour nous, sont bien connues à Dieu et au monde. Nos sujets, même indifférents, voient cela, et, dans leur cœur, nous n'en doutons pas, condamnent les mêmes projets. Sans cesse nous le voyons occupé et actif à rechercher tous nos actes, lesquels, avec l'aide de Dieu, seront toujours tels que personne n'ait lieu de s'en offenser, et ne pourra tenir sur nous que des propos honorables. Cependant lui, son père et leurs adhérents, parlent de sorte que nous savons qu'ils ne manquent pas de bonne volonté à nous faire obstacle, si leur puissance était égale à leurs intentions. Mais Dieu modère leurs forces, et leur enlève les moyens d'exécution [3]. »

[1] Tytler, *ibid.* — [2] *Ibid.* 74, 75. — [3] « And his behaviour and thankfulness to « us is in semblablement well knawin to God and the warld, specialie our awin indif« ferent subjectis seis it, and in thair hartis, we doubt not, condemnis the samyne. « Alwayis we persave him occupyit and bissy aneuch to haif inquisitioun of our doyn« gis, quhilkis, God willing, sall ay be sic as nane sall haif occasioun to be offendit

Le lendemain du jour où elle s'exprimait avec cette sévérité soupçonneuse sur Darnley, elle partait pour Glasgow, et allait prodiguer à celui qu'elle jugeait si défavorablement, et qu'elle détestait toujours, les témoignages les plus affectueux. Aussi Darnley, qui était sur le point d'entrer en convalescence, fut-il extrêmement surpris de cette visite inattendue[1]. Il savait que Marie Stuart avait récemment parlé de lui en termes très-durs, et il avait été vaguement prévenu du complot de Craigmillar; il craignait pour sa vie, et il ne le cacha point à la reine. Il avait appris, lui dit-il, qu'elle avait refusé de signer un écrit qui lui avait été présenté à ce sujet, et il ne croirait, du reste, jamais qu'elle voulût lui faire le moindre tort. Il ajouta, avec plus de vanité que de confiance, que si d'autres avaient l'intention de le frapper, ils le payeraient cher, à moins qu'ils ne le surprissent pendant le sommeil[2]. Marie le calma, et, après lui avoir reproché ses plaintes et ses soupçons, elle n'eut pas de peine à reprendre tout son empire sur lui. Au fond Darnley était toujours épris d'elle, et le dépit de l'amour avait, autant que la souffrance de l'orgueil, été cause de son éloignement de la cour. Il manifesta à Marie beaucoup de repentir, mit ses fautes sur le compte de sa jeunesse et de son inexpérience, et promit de ne plus y retomber. Comme elle lui proposa de le conduire en litière à Craigmillar, lorsqu'il serait en état de voyager, il répondit qu'il était prêt à la suivre, si elle consentait à vivre de nouveau maritalement avec lui[3]. Elle le promit en lui tendant la main; mais elle ajouta qu'elle ne le ferait qu'au moment où il serait entièrement rétabli de sa maladie[4].

Ce changement de langage et de conduite était bien extraordinaire de la part de Marie. Avait-elle passé d'une manière subite et sincère de l'aversion pour son mari à une tendre sollicitude envers lui, du dégoût au rapprochement? Il est impossible de le croire, lorsqu'on voit que la mort de Darnley, violemment survenue quelques jours après, ne lui causa aucun chagrin, ne lui laissa aucun regret, ne lui inspira aucun sentiment de vengeance, ne lui fit prendre aucune mesure de justice; lorsqu'on sait qu'à l'instant même où elle semblait se réconcilier avec lui, son intimité criminelle continuait avec Bothwell, et qu'elle devint peu de temps après la femme de cet audacieux meurtrier de son mari.

« with thame, or to report of us any wayis bot honorably; howsoever he, his father and « thair fautoris speik, quhilks we knaw want na gude will to make us haif ado, gi « thair power wer equivalent to thair myndis. Bot God moderatis thair forces wel « aneuch, and takis the moyen of executioun of their pretensis fra thame. » Labanoff, I, 398-9. — [1] Déposition de Crawford, dans Tytler, VII, 77. — [2] *Ibid.*, 77-78. — [3] *Ibid.*, 78. — [4] *Ibid.*, 78.

Mais alors comment expliquer cette réconciliation? Faut-il croire qu'aveuglée par sa passion, soumise aux volontés féroces et ambitieuses de son amant, Marie Stuart allait surprendre à Glasgow la confiance de Darnley par les marques d'un hypocrite intérêt, afin de le ramener à Édimbourg et de l'y mettre sous la main de ses ennemis? Une telle perfidie ne semble pas croyable, et cependant les apparences morales et les témoignages écrits s'élèvent à la fois contre Marie Stuart avec une force accablante.

Bothwell avait placé comme valet de chambre auprès de Marie Stuart un Français nommé Nicolas Hubert, qui le servait depuis un fort grand nombre d'années et qu'on appelait communément *Paris*, du lieu de sa naissance. Ce Paris fut un des agents employés par son ancien maître dans l'exécution du complot contre la vie du roi. Pris, interrogé et pendu, en 1569, pour avoir coopéré à ce crime, il fit les déclarations les plus naïves et les plus circonstanciées[1]. M. Tytler ne s'est pas servi de ses déclarations, qui sont très-graves, en beaucoup de points conformes aux lettres secrètes de Marie Stuart, et dont M. Laing a prouvé l'authenticité[2]. Paris accompagna la reine d'Édimbourg à Glasgow, lorsqu'elle se rendit auprès de Darnley pour le voir et le ramener[3]. Marie Stuart, deux jours après son arrivée, le renvoya vers Bothwell avec la fameuse lettre du vendredi 24 janvier, qui commence par ces mots : « Étant partie du lieu où j'avais laissé mon cœur, il se peut aisément juger quelle était ma contenance[4]. » Elle donna à Paris une bourse contenant 300 ou 400 écus qu'il devait remettre à Bothwell, et le chargea d'un message plus important auprès de lui et de Lethington, pour savoir d'eux si, au retour du roi, il fallait le loger à Craigmillar ou à Kirk-of-Field, *afin*, dit-elle, *d'avoir bon air, car, s'il logeait à l'abbaye* (à Holyrood), *le prince* (son jeune fils) *pourroyt bien prendre sa malladie*. Elle ajouta ensuite : *et plus vous dires ensuite à Mons^r de Boduell que je ne va jamais vers le roy que Reress n'y est et voyt tout ce que je fais*[5]. Dans la lettre du 24 adressée à Bothwell, Marie Stuart raconte ses conversations avec Darnley exactement comme elles sont rapportées dans la déposition de Thomas Crawford[6], gentilhomme du comte de Lennox, à qui Darnley les communiquait aussitôt. C'est une présomption de plus en faveur de l'authenticité de ces lettres sur laquelle nous reviendrons bientôt. Après avoir fait connaître à Bothwell les défiances

[1] Voyez ses deux dépositions dans Laing, II, 296 et suiv., et *Criminal trials*, by Howell, Lond., 1816, in-8°, p. 931. — [2] Voyez Laing, I, 217. — [3] *Crim. tr.*, 938. — [4] *Ibid.*, 938, et *Mém. de Melvil*, III, 323. — [5] *Crim. tr.*, 938. — [6] Melvil, *ibid.*, et déposition manuscrite de Crawford, citée par Tytler, VII, 76 et suiv.

craintives et les effusions affectueuses de Darnley, Marie lui dit : « je ne l'ai jamais vu parler si doucement : et, si je n'eusse appris par l'expérience combien il avait le cœur mol comme cire et le mien dur comme diamant, et lequel nul trait ne pouvoit percer, sinon décoché de votre main; peu s'en est fallu que je n'eusse eu pitié de lui. Toutefois ne craignez rien : cette forteresse sera conservée jusqu'à la mort[1]. »

Paris remplit son message. Il vit Bothwell et Lethington, qui furent l'un et l'autre d'avis qu'il valait mieux que le roi fût logé à Kirk-of-Field[2]. C'était un vaste champ, aux portes d'Édimbourg, près d'un ancien couvent de dominicains appelés les Moines noirs, bien aéré, coupé de jardins, et couvert de maisons parmi lesquelles le duc de Châtellerault en avait une, et Robert Balfour, créature de Bothwell et frère de Jacques, rédacteur du *band* pour le meurtre, en possédait une autre. Bien qu'elle fût moins spacieuse, celle-ci fut choisie par les conjurés comme plus commode pour leur projet. Paris aperçut deux fois en conférence avec James Balfour, Bothwell, qui le renvoya en lui disant : « Retourne-t'en à la royne et me recommande bien humblement à sa bonne grâce, et lui dictes que tout yra bien, car Mons[r] Jacques Balfour et moy n'avons dormis toute la nuite, ains avons mis ordre en toute et avons apreste le logis, et dictes à la royne que je lui envoye ce dyamant que tu luy porteras, et que si j'avoy mon cueur je le luy envoyeraye tres vollunticrs[3]. »

Lorsque Darnley fut en état de partir, un de ses serviteurs nommé Nelson, croyant qu'il descendrait à Kirk-of-Field, dans la maison du duc de Châtellerault, le devança afin d'aller y tout disposer pour le recevoir. Mais la reine lui ordonna de préparer le logement de son maître dans la maison de Balfour[4]. Darnley, malgré les avances affectueuses de Marie et le penchant qui l'entraînait vers elle, n'était pas délivré de toutes ses inquiétudes : « Je suis tourmenté par des soupçons, disait-il à Thomas Crawford; que Dieu soit juge entre elle et moi. Je n'ai que sa promesse sur laquelle je puisse me reposer. Mais je me suis mis en son pouvoir et je la suivrai partout, dût-elle me faire mourir[5]. » C'est dans ces dispositions qu'il quitta Glasgow pour se rendre à Kirk-of-Field, où il alla à petites journées. Bothwell, à qui la reine n'avait pas cessé d'écrire durant son séjour à Glasgow, vint au-devant de

[1] Dans Melvil, 330, 331. — [2] *Crim. tr.*, 938. — [3] *Ibid.*, 938-939. — [4] Anderson, IV, 165. — [5] « I have fears enough, but may God judge between us, I have her « promise only to trust to; but I have put myself in her hands, and I shall go with « her, though she should murder me. » Déposition de Crawford, dans Tytler, VII, 78, 79.

Marie et de Darnley[1]. Ce fut le 31 janvier que le jeune roi, encore convalescent et attristé par ses craintes, entra dans la fatale demeure où la mort l'attendait.

Il y fut établi au premier étage. La reine se fit préparer une chambre au-dessous de la sienne. Elle ne le quitta presque point, et elle passa plusieurs nuits sous le même toit[2]. Son assiduité, ses soins, les témoignages de sa tendresse, étaient très-propres à le rassurer. Tandis que Marie semblait revenue à son ancienne affection pour lui, Bothwell se livrait à tous les préparatifs du meurtre. Outre les complices de haut rang qu'il s'était associés, à Craigmillar et depuis, pour assurer l'impunité de son dessein, il s'adjoignit alors des complices subalternes pour le mettre à exécution. Son valet de chambre Dagleish, son tailleur Wilson, son portier Powrrye, et surtout deux sicaires nommés Hay de Tallo et Hepburn de Bolton, dont il avait éprouvé le courage et le dévouement dans sa guerre sur les frontières, reçurent ses confidences, et n'hésitèrent pas à devenir ses instruments. Il avait fait fabriquer de doubles clefs, au moyen desquelles on pût pénétrer sans obstacle dans la maison de Balfour[3], et il envoya chercher, à Dumbar, un baril de poudre qui devait être placé sous l'appartement du roi, et détruire la maison même par son explosion.

L'assistance du Français Paris, qu'il avait mis auprès de la reine, lui était nécessaire pour vérifier si les doubles clefs étaient bien semblables aux autres, et pour déposer la poudre dans la chambre qu'occupait la reine. Mais, en s'ouvrant de son projet à ce dernier, le mercredi 5 janvier, il le trouva plein d'hésitation à le servir et d'effroi de se perdre[4]. Dans le récit que Paris fit devant la justice, il rapporta en ces termes son entretien avec Bothwell, après avoir reçu de lui sa dernière confidence : — « . . . Je ne le dis mot ; ains baisse la veue. . . et mon cueur se tourne de l'avoir ouy ainsy parler. Il me regarde, me demandant que je pense? — Mons[r] (ce dis-je), je pense à ce que vous me dictes, qui est une grand chose. — Qu'en pense-tu? (ce dit-il) — Que j'en pense, Mons[r] (ce dis-je), vous me pardonnerez si je vous die, selon mon pauvre esprit, ce que j'en pense. — Que veux-tu dire? (ce dit-il) tu veux prescher. — Non, Mons[r], vous orres. — Et bien (ce dit-il), dis, dis. » Paris, lui ayant rappelé les agitations et les malheurs de sa vie, chercha à le

[1] Tytler, VII, 80. — [2] Déposition de Nelson, dans Anderson, IV, 165, et *Crim. tr.*, 929, et la Déposition de Paris, *ibid.*, 940, 941. — [3] Voir les dépositions de William Powrrie, George Dalgleish, John Hay de Tallo et John Hepburn de Bolton, sur le meurtre de Darnley, dans les *Crim. tr.*, p. 915 et suiv. — [4] Déposition de Paris, *Crim. tr.*, p. 933.

détourner de ce meurtre, dans l'intérêt de sa tranquillité présente et pour la conservation même de la faveur extraordinaire où il était arrivé, et finit en lui disant : « Maintenant, Mons[r], sy vous entreprenez ceste chose-là qui est grande, ce sera le plus grand trouble que vous eustes jamais, par-dessus les aultres, car chascun criera habarault sur vous, et vous le voyres. — Et bien, ajouta Bothwell, as-tu faict? — Vous me pardonnerez, Mons[r], s'il vous plaist, sy je vous ay dict selon mon pouvre esprit (ce dis-je). — Et beste que tu es (ce dit-il), penses-tu que je fay ceci tout seul de moy-mesme? — Monsieur, je ne scay pas comment vous le faictes, mais je scay bien que ce sera le plus grand trouble que vous eustes oncques. — (Ce dist-il) et comment sera-ce? car j'ai desja Leddington, qui est estymé l'ung des meilleurs esprícts de ce pais-ci, et qui est l'enterpreneur de tout cecy; en après j'ai Mons[r] d'Argyle, mon frère Mons[r] de Hontlye, Mons[r] de Morton, Rutven et Lindsay. Ces trois-là une foys ne me fauldront jamais, car j'ay parlé pour leur grâce, et ay tous les signes de ceulx-cy que je t'ay nommés, et aussy avions envie de le faire dernierement que nous fusmes à Craigmillar; mais c'est que tu es un beste et pouvre d'esprit, qui ne mérite d'entendre chose de conséquence. »

Paris finit par consentir à ce que demandait de lui Bothwell, à la merci duquel il se trouvait, et dont la violence faisait trembler tout le monde. Il prit les clefs de la maison, que Bothwell confronta avec celles qui avaient été fabriquées, et promit d'introduire, le soir du dimanche, quelques heures avant le meurtre, Hay de Tallo, Hepburn de Bolton et le laird d'Ormiston, dans la chambre de la reine, pour y transporter la poudre au moment où la reine serait auprès de Darnley[1]. A ce sujet, la déposition de Paris contient un détail qui, s'il faut le croire, met hors de doute la complicité de Marie Stuart. Bothwell avait défendu à Paris de dresser le lit de la reine au rez-de chaussée, immédiatement au-dessous de celui du roi, parce que c'était là qu'il voulait placer la poudre. Paris n'en fit rien, et Marie Stuart, en entrant, le soir, dans sa chambre, lui ordonna elle-même de changer le lit de place. Voici comment Paris[2] raconte cet incident : « La royne me dist, sot que tu es, je ne veulx pas que mon lict soyt en cet endroyt-là, et de faict le feist oster; par lesquelles parolles j'ay aperseu à mon esprit qu'elle avoyt cognoyssance du fayct. La-dessus je preins la hardiesse de lui dire : Madame, Mons[r] de Boiduel ma commandé luy porter les clefs de vostre chambre, et qu'il a envie de y faire quelque chose, c'est de faire

[1] *Crim. tr.*, p. 932, 933. — [2] Déposition de Paris, *Crim. tr.*, p. 936.

saulter le roy en l'air par pouldre qu'il y fera mettre. — Ne me parle point de cela ceste heure-cy, ce dict-elle, fais-en ce que tu vouldras. Là-dessus je ne l'osoys parler plus avant[1].

Le témoignage de *Paris* n'est pas le seul qui s'élève contre Marie. Hepburn l'accusa aussi avant de mourir. « Ne faites jamais mal, dit-il, par conseils des grands ou de vos maîtres, pensant qu'ils vous sauveront, car sûrement je pensais, la nuit que la chose fut faite, que, quoiqu'on en eût connaissance, personne n'oserait dire que ce fût mal fait, voyant les signatures données et connaissant les intentions de la reine à cet égard[2]. »

Les lettres secrètes de Marie à Bothwell viennent à l'appui de ces dénonciations. Je sais que l'authenticité de ces lettres, trouvées avec les sonnets dans la cassette de Bothwell, a été contestée. La disparition des originaux a permis aux défenseurs de Marie Stuart de nier l'exactitude des copies, et ils ont soutenu que les passages d'où résultait sa complicité dans le meurtre étaient interpolés. Mais malheureusement pour Marie Stuart ils l'ont prétendu sans le prouver. Les lettres originales elles-mêmes ont passé, de 1567 à 1570, sous les yeux des plus hauts personnages de l'Écosse et de l'Angleterre[3]. L'écriture en a été comparée à celle des autres lettres de la reine et a été trouvée la même[4]. Personne n'a douté, en les voyant, qu'elles ne fussent réelles; et, après les avoir lues, qu'elles ne prouvassent l'accord de Marie avec Bothwell pour se défaire de Darnley. Il y a à cet égard unanimité d'impression et de jugement.

Ainsi le parlement d'Écosse, devant lequel les lettres furent produites en décembre 1567, s'en servit pour établir la culpabilité de la reine. Les commissaires d'Élisabeth, réunis à York, en octobre 1568, pour prononcer entre Marie, réfugiée alors en Angleterre, où elle était retenue prisonnière, et le régent Murray, n'eurent aucune incertitude ni sur la vérité des lettres, ni sur les intentions de celle qui les avait écrites[5]. Parmi ces commissaires était cependant le duc de Norfolk, qui devint plus tard épris de Marie et conspira en sa faveur. Il ne cacha ce qu'il en

[1] Déposition de Paris, *Crim. tr.*, p. 940, 941. — [2] « He sayd, let no man do evill for « counsall of great men, or thayr maysters, thinking thay shall save tham, for « surely I thought that night that the deid was done, that although knowledge should « bene gotten, na man durst have sayde it was will done, seing the hand writtis and « acknowledging the quenis mind thairto. » Dans Laing, t. II, 289. — [3] Les membres du parlement d'Écosse en décembre 1567; le duc de Norfolk, le comte de Sussex, sir Ralph Sadler, les comtes de Pembroke, de Leicester, Cécil, etc., Goodhall, t. II, p. 66, 67, 142, 154. — [4] *Ibid.*, p. 64 et 92. — [5] *Ibid.*, p. 66 et 67.

pensait ni aux ministres d'Élisabeth ni à l'évêque de Ross, chargé de la défense de Marie, ni à Banister, l'un de ses propres et de ses plus confidents serviteurs [1]. L'évêque de Ross considéra d'abord ces lettres comme si vraies et si dangereuses pour Marie, qu'il lui conseilla de tout faire auprès d'Élisabeth pour en éviter la publicité [2]. Marie elle-même, en ayant demandé une copie, n'éleva contre elles aucune protestation après les avoir lues [3]. Cécil, qui les examina à son tour, à Westminster, avec les autres membres du conseil privé et plusieurs autres grands personnages du royaume, déclara, dans sa dépêche du 26 décembre 1568, à sir Henri Norris, ambassadeur d'Angleterre en France, que les charges qui en résultaient étaient telles, que, non-seulement tout souverain, mais tout homme soigneux de son honneur, devait éviter des relations qui l'exposeraient à de fâcheux soupçons..... et qu'il ne pouvait se défendre d'un sentiment d'horreur et d'effroi [4]. Je ne cite point l'opinion du comte de Lennox, exprimée à sa femme dans l'intimité d'une correspondance particulière, où il disait que beaucoup de gens étaient persuadés, ainsi que lui, que la reine Marie ne parviendrait pas à se justifier, ajoutant : « Je ne dis point ceci seulement d'après mes idées, mais d'après des écrits de sa propre main, d'après les dépositions de gens mis à mort, et d'autres témoignages infaillibles [5].

Ainsi, aucun des contemporains qui ont eu connaissance des lettres originales n'a douté qu'elles n'appartinssent réellement à Marie et

[1] « Wherein they had seen such foul matter as they thought truly in ther consciences that Her Majesty had just cause to make such an answer being as reasonnable as the cause would bear. » Goodhall, II, 289. — [2] « That upon examination of the Matter it did appear that the queen of Scotts was guilty andpray to the murder of Darnley her late husband. » Murdin, p. 134. — [3] Murdin, p. 45. — [4] « Mary, after having carefully examined these letters, which were only the translations from the original french into the scottish language, sent her answer to Lethington. It is worthy of note, that it contained no assertion as to the forgery or interpolation of these letters, now as it appears, communicated to her for the first time. It simply requested him to use his efforts to stay the rigourous accusations of Murray, to labour with the duke of Norfolk in her favour, and to give full credit to the Bishop of Ross. » — Tytler, t. VII, p. 238-239 et Murdin, p. 52-53. — [4] « Untill the great blots of the marriage with her husband the murtherer, and the evident charges by letters of her own, to be the deviser of the murther, be somewhat razed out or recovered; for that as the matters are exhibited against her, it is far unseemly for any prince or chaste ears, to be annoyed with the filthy noise thereof; and yet, as being a commissioner, I must and will forbear to pronounce any thing herein certainly; although as a private person I cannot but with horror and trembling think thereof. » *Cabala*, p. 145. — [5] « And I not only assured by my own knowledge but by her handwriting, the confessions of men gone to the death, and other infallible experience. » Dans Turner, 138.

qu'elles ne l'incriminassent d'une manière grave. Mais, pour qu'elles l'incriminassent ainsi, il fallait que, dans les lettres originales, il existât des indices de sa complicité au moins semblables à ceux qui se trouvent dans les copies. Comment supposer dès lors que les indices indirects, quoique suffisants, contenus dans ces dernières, y ont été introduits par voie d'interpolation ! Comment le supposer surtout lorsque plusieurs circonstances y sont conformes à la déclaration de Paris et à la déposition de Crawford. Marie dit dans la première lettre envoyée par Paris : « Faites-moi sçavoir ce que vous avez délibéré de faire touchant ce que sçavez, afin que nous nous entendions l'un et l'autre et que rien ne se fasse autrement[1]. » Et dans la seconde, datée du samedi 25 janvier, elle ajoute à ce sujet : « Je n'entre jamais vers lui (Darnley) que la douleur de mon côté malade ne me saisisse, tant il me fâche. Si Paris m'apportoit ce pourquoi je l'avois envoyé, j'espère que je me porterois mieux[2]. »

Paris dit dans sa déclaration qu'il remit à Bothwell, de la part de Marie, 3 ou 400 écus. Marie dit dans sa lettre confiée à Paris : « Faites-moi entendre si avez affaire de quelque plus d'argent et quand je dois retourner[3]. » Paris parle de bracelets qu'il donna plus tard à Bothwell, au nom de la reine, et Marie écrit : « Je ne l'ai point vu (Darnley) cette après-dînée, parce que je faisois votre brasselet auquel je ne puis accommoder de la cire[4]. » Voilà pour la conformité, voici pour la complicité. « Maintenant, écrit-elle à Bothwell après l'avoir entretenu, en mots couverts et avec un décousu inimitable, de ses sentiments, de ses entretiens, de ses projets, maintenant je viens à ma délibération odieuse. Vous me contraignez de tellement dissimuler, que j'en ai horreur, vu que vous me forcez de ne pas jouer seulement le personnage d'une traîtresse; qu'il vous souvienne, que, si l'affection de vous plaire ne me forçoit, j'aimerois mieux mourir que de commettre ces choses; car le cueur me seigne en icelle. Bref, il ne veut venir avec moi, sinon sous cette condition, que je lui promette d'user en commun d'une seule table et d'un même lit comme auparavant, et que je ne l'abandonne si souvent, et que si je le fais ainsi, il fera tout ce que je voudrai et me suivra. » Subjuguée par sa passion, elle dit à Bothwell qu'elle lui obéira en tout, et elle ajoute : « Ne concevez donc point de moi aucune sinistre opinion, puisque vous-même êtes cause de cela; car je ne le ferois jamais contre lui pour ma vengeance particulière[5]. » Elle ne

[1] Déposition de Paris, *Crim. tr.*, p. 939. — [2] *Mémoires de Melvil*, p. 544. — [3] *Crim. tr.*, et mémoire de Melvil, p. 340. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.*, 327-28.

cache point le but qu'elle se propose, but qui fut atteint, deux mois après le meurtre de Darnley, par le divorce de Bothwell d'avec lady Gordon et par son propre mariage avec Bothwell. « Ne regardez point, dit-elle presque en finissant, à celle (lady Gordon) de laquelle les feintes larmes ne vous doivent être de si grand poids que les fidèles travaux que je souffre, afin que je puisse mériter de parvenir en son lieu, pour lequel obtenir je trahis (voire contre mon naturel) ceux qui m'y pourraient empêcher. Dieu me le veuille pardonner [1]! »

La conduite de Marie Stuart, lorsqu'approcha le moment du meurtre, n'est que trop de nature à confirmer les accusations qui résultent et des témoignages et des lettres. La nuit du dimanche 9 février avait été fixée pour l'exécution du complot. Murray, qui ne voulait pas y tremper et qui ne pouvait pas y mettre obstacle, et d'ailleurs ne s'en souciait peut-être point, se retira prudemment chez lui sous le prétexte d'aller voir sa femme malade. La reine fit enlever, d'après Nelson, un lit de velours neuf de l'appartement du roi, et l'y remplaça par un vieux [2]. Elle fit de plus retirer de sa propre chambre, d'après Paris, une riche couverture en peaux de martre [3]. M. Laing suppose qu'elle ne voulait pas l'y laisser à la veille de l'explosion. Le dimanche, elle vint passer la soirée auprès du roi. Pendant qu'elle causait familièrement avec lui, Hay de Tallo et Hepburn de Bolton, introduits par Paris dans sa chambre au rez-de-chaussée, y portèrent les sacs de poudre. Elle avait assuré à Darnley qu'elle resterait la nuit à la maison de Balfour. Mais, tout à coup, se rappelant qu'elle avait promis d'assister à un bal masqué donné au château d'Holyrood, pour les noces d'un de ses serviteurs nommé Bastien [4], qui s'était marié ce jour-là avec Marguerite Carwood, une des femmes attachées à son service et fort aimée d'elle, elle prit congé du roi et sortit accompagnée de sa suite, dans laquelle était Bothwell [5]. Darnley ne la vit point partir sans tristesse et sans une crainte secrète. Cet infortuné, pressentant en quelque sorte le péril mortel qui le menaçait, chercha des consolations dans la Bible et lut le psaume LV, où se trouvaient des paroles conformes à sa situation [6]. Peu après il s'endormit, ayant auprès de lui, dans sa chambre, son jeune page Taylor.

[1] *Crim. tr.*, p. 339. — [2] *Ibid.*, p. 342. — [3] Déposition de Nelson, *Crim. tr.*, 929. — [4] Déposition de Paris, *ibid.*, p. 935. — [4] Déposition de Nelson, *ibid.*, 930. — [5] Tytler, VII, 82. — [6] *Ibid.* « Conculcaverunt me inimici quoniam multi bellantes adversum me. Ab altitudine diei timebo, ego vero in te sperabo. Tota die verba mea exsecrabantur, adversum me omnes cogitationes eorum in malum. Inhabitabunt et abscondent ipsi, calcaneum meum observabunt. »

Bothwell ayant assisté quelque temps au bal, sortit vers minuit pour aller changer de vêtements. Accompagné de Paris, de Wilson, de Dalgleish, de Powrrye, il passa chez d'Ormiston, qu'il prit en route, et se rendit à Kirk-of-Field, à travers les jardins[1]. Hay de Tallo et Hepburn de Bolton, qu'il avait laissés cachés dans la maison de Balfour, avaient déjà accompli le meurtre. Ils avaient pénétré, à l'aide de fausses clefs, dans l'appartement du roi. En entendant du bruit, Darnley avait sauté en bas du lit pour s'enfuir; mais les assassins l'avaient saisi, étranglé. Ils avaient tué de la même manière son jeune page et transporté leurs cadavres dans un petit verger du voisinage, où on les trouva le lendemain, sans mutilation et sans aucune trace de feu[2]. Le roi n'était couvert que de sa chemise, et sa pelisse avait été placée à côté de lui. Lorsque Bothwell fut arrivé sur les lieux, il fit allumer par John Hepburn la mèche qui communiquait à la poudre, et en peu d'instants la maison sauta avec une épouvantable détonation. Les meurtriers s'enfuirent précipitamment et s'enfermèrent chez eux. Bothwell, rentré dans son appartement au château d'Holyrood, se mit au lit, où on vint lui annoncer, le matin, la catastrophe de la nuit. Jouant alors la surprise et l'effroi, il s'écria *trahison*[3] ! Quant à la reine, en apprenant cette terrible nouvelle, qui remplit Édimbourg d'indignation et de défiance, elle en parut accablée et tomba dans un silencieux abattement. Elle ne

[1] Tytler, VII, 83, et les dépositions de Powrrie Dalgleish, Hay de Tallo, John Hepburn de Bolton, *Crim. tr.*, p. 915. — [2] Cette version du meurtre de Darnley est donnée pour la première fois par M. Tytler. Elle n'est pas conforme aux dépositions des meurtriers, qui voulurent sans doute s'assurer de la mort de Darnley autrement que par l'effet incertain d'une explosion, et qui n'osèrent peut-être pas convenir d'avoir mis la main sur la personne du roi ; mais elle résulte d'une dépêche du nonce du pape à Cosme I[er], tirée des archives de Médicis et communiquée par le prince Labanoff à M. Tytler. Cette dépêche explique seule, d'ailleurs, comment le corps de Darnley et celui de son page Taylor furent trouvés si loin de la maison de Balfour, sans porter sur eux aucune marque ni d'une explosion, ni d'une chute. Voici la partie de cette dépêche, sur laquelle M. Tytler a fait son récit et qui est dans le t. VII, p. 108 et 109 de la collection du prince Labanoff : « Quanto al particular della morte di quel re, il detto « signor di Muretta ha ferma opinione che quel povero principe sentendo il rumore « delle genti che attorniavano la casa, et tentavano con le chiave false apprir gl' usci, « volese uscir per una porta che andava al giardino, in camicia con la peliccia, per « fuggire il pericolo; et quivi fu affogato, et poi condotto fuori del giardino in un « picolo horto fuori della muraglia della terra, et che poi con il fuoco ruinassero la « casa per amazzar il resto ch' era dentro; di che se ne fa congiettura, percioche il re « fu trovato morto in camicia con la peliccia a canto, et alcune donne che allogiavano « vicino al giardino, affermano d'haver udito gridar il re : « Eh fratelli miei habiate « pietà di me per amor di colui che hebbe misericordia di tutto il mondo. » — [3] Dépositions ci-dessus citées et Tytler, VII, 84. Déposition de Paris, *Crim. tr.*, 942.

fit rien paraître de cette activité, de cette colère, de cette résolution, de ce courage, qu'elle avait montrés après le meurtre de Riccio. Tout le monde la crut coupable. Cette opinion prévalut en France même, d'où son ambassadeur, l'évêque Beaton, lui fit connaître avec une honnêteté courageuse le jugement sévère qu'on portait, à cette occasion, dans les pays étrangers, sur le misérable état de son royaume, sur la conduite honteuse de sa noblesse, et sur elle-même. « Vous êtes, lui disait-il, calomniée vous-même grandement, comme étant la principale cause de tout et comme ayant tout commandé [1]. » Il la conjurait de tirer une vengeance exemplaire de cet attentat, et il ajoutait : « Si elle n'est pas prise à l'instant, il vaudrait mieux pour vous avoir perdu la vie et tout [2]. »

Élisabeth, de son côté, fut indignée et triomphante. Elle avait vu avec un chagrin qu'elle n'avait pas su déguiser la naissance du prince royal d'Écosse, et elle avait comparé avec tristesse et avec jalousie la fécondité de Marie à sa propre stérilité. Elle reprit alors ses avantages en reine et en femme; elle écrivit à sa rivale, si fortement compromise dans cet odieux attentat, une lettre que le prince Labanoff a le premier publiée, et où éclate toute sa passion contre elle dans la véhémence de ses reproches mal dissimulés, et à travers les invitations d'une sollicitude hypocrite : « Madame, lui disait-elle, mes oreilles ont esté tellement estourdies, et mon entendement si fasché, et mon cueur tellement effrayé à ouïr l'horrible son de l'habominable meurtre de votre feu mary et mon tué cousin, que quasi encores n'ay-je l'esprit d'en escripre; et combien que mon naturel me contrainct de condoler sa mort, m'appartenant si près de sangue, si est-ce que, vous dire hardymment ce que j'en pense, je ne puis céler que je n'en sois plus dolente pour vous que pour lui. O Madame! je ne ferois l'office de fidelle cousine ni d'affectionnée amie, si j'estudiois plustost à complaire à voz oreilles, que de m'employer à conserver votre honneur; pourtant je ne vous celeray point ce que la pluspart des gens en parlent : c'est que vous regarderez entre vos doigtz la revenge de cest faite, et que n'avez garde de toucher ceulx qui vous ont faict tel plaisir, comme si la chose n'eust esté commise sans que les meurtriers en eussent sceu leur asseurance. De moy pensez, je vous suplie, que ne vouldrois qu'une telle pensée résidast en mon cueur pour tout l'or du monde. » Elle la pressait, dans l'intérêt de son honneur, de ne pas laisser un pareil crime impuni, en employant les termes les plus forts : « Je vous exhorte, ajou-

[1] Keith, préface, 9, 102. — [2] *Ibid.*

tait-elle, je vous conseille et vous suplie de prendre ceste chose tellement à cueur, que n'ayez peur de toucher voyre le plus proche qu'ayez, s'il le touche, et que nulle persuasion vous retienne à en faire exemple au monde qu'estes et noble princesse et qu'estiez loyale femme [1]. » Mais Marie Stuart ne fit rien de ce que lui conseillaient l'évêque Beaton avec dévouement, la reine Élisabeth avec reproche, rien de ce qu'exigeait la justice, de ce qu'aurait commandé son innocence. Loin de là, sa conduite, après le meurtre, porta plus que jamais à croire qu'elle en avait été complice.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

---

*Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal*, par E. Esquirol. 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous avons vu [2] les trois questions principales que Pinel s'était posées dans l'étude de la folie : la classification des espèces, l'analyse expérimentale de l'intelligence humaine, et le traitement moral. M. Esquirol a repris ces trois questions, et les a toutes trois éclairées d'un jour nouveau.

I. *Classification des espèces.* Pinel comptait quatre espèces de folie : l'*idiotisme*, la *démence*, la *mélancolie* et la *manie*.

M. Esquirol adopte ces quatre espèces, et il en complète l'histoire. Il change d'abord les noms d'*idiotisme* et de *mélancolie* en ceux d'*idiotie* et de *monomanie*, termes nouveaux, purement scientifiques, et par cela seul d'un sens plus précis. Il distingue ensuite, dans l'*idiotie*, deux degrés : l'*idiotie* et l'*imbécillité;* et, dans la *monomanie*, deux formes : la *monomanie triste* [3] et la *monomanie gaie*.

A parler le langage rigoureux de la méthode, les *maladies mentales*, les *folies*, constituent donc un ordre, lequel a ses genres, lesquels ont

[1] Labanoff, supp. VII, p. 102, 103. — [2] Cahier de février, p. 104 et suiv. — [3] *Mélancolie* de Pinel, *Lypémanie* d'Esquirol.

leurs espèces. Il y a quatre genres: l'*idiotie*, la *démence*, la *monomanie*, la *manie;* et chaque genre a ses espèces : l'*idiotie* et l'*imbécillité* sont deux espèces du genre *idiotie ;* la *monomanie triste* et la *monomanie gaie* sont deux espèces du genre *monomanie;* la *monomanie homicide* et la *monomanie suicide* sont deux variétés de l'espèce *monomanie triste, etc.*, *etc.*

L'*idiotie* a plusieurs degrés. J'en trouve, dans Pinel, trois exemples fort remarquables. Une jeune idiote ne reconnaît une substance pour aliment qu'autant qu'on la met dans sa bouche : qu'on lui donne sa nourriture, elle ne témoigne aucun plaisir; qu'on la lui enlève, elle ne témoigne aucune peine. Une autre voit arriver son dîner avec plaisir ; si on feint de le lui enlever, elle se fâche ; mais, sa faim assouvie, elle laisse emporter les restes de sa nourriture sans aucune prévoyance pour l'avenir. Une troisième prévoit, prononce quelques paroles, demande à boire et à manger, garde les aliments qui lui restent, même après qu'elle est rassasiée [1]. Voilà donc trois idiotes : la première ne connaît pas, la seconde connaît et ne prévoit pas, la troisième connaît et prévoit; et, à suivre ainsi toutes les nuances, les degrés seraient infinis.

Mais, à s'en tenir aux nuances tranchées, et à prendre pour signe caractéristique le signe le plus élevé de l'intelligence de l'homme, la parole, on s'arrête avec M. Esquirol, à ces deux degrés : celui de l'*imbécile*, qui parle, et celui de l'*idiot*, qui ne parle pas.

Au plus bas degré de *l'idiotie*, *l'idiot* n'a ni phrase, ni mot, ni monosyllabe; un peu plus haut, il articule quelques mots ou quelques cris; un peu plus haut encore, il prononce quelques phrases très-courtes.

Au plus bas degré de *l'imbécillité, l'imbécile* parle; au plus haut degré, il a la parole libre et facile ; il parle même beaucoup, il parle trop; il parle plus qu'il ne pense. Un exemple, pris dans M. Esquirol, va nous donner une idée de son *imbécile* du premier degré.

« . . . . . Incapable d'attention, jamais il n'a pu, dit-il, ni lire avec soin, ni écrire une lettre quelque courte qu'elle fût, ni retenir ce qu'il lisait;. . . il court à l'aventure dans les champs; il parle beaucoup, il est même bavard, et toujours à côté du sujet dont on parle. Il emploie les mots les uns pour les autres. Toujours content, il rit sans motif, quelquefois il rit seul. . . . A 37 ans, son intelligence est au-dessous de celle d'un enfant de dix ans, quelque soin qu'on ait pris pour la développer. . . . On appréciera la portée de son intelligence par le trait suivant : son médecin lui ordonna de monter à cheval, et, tous les jours

[1] *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 66.

il montait, pendant une heure, un cheval dans l'écurie de son père, sans soupçonner que c'était une promenade à cheval qu'on lui avait ordonnée; le hasard fit découvrir cette manière d'exécuter les ordonnances de son médecin [1].

« *L'idiotie* et *l'imbécillité* diffèrent essentiellement de la *démence,* » dit M. Esquirol[2]; et, pour *l'idiotie*, qui est le manque absolu, ou presque absolu de l'intelligence, cela n'est pas douteux. La ligne qui sépare *l'imbécillité* de la *démence* est plus difficile à tracer. Elle n'en est pas moins réelle. *L'imbécillité,* comme *l'idiotie* dont elle n'est qu'un degré, commence avec la vie, la *démence* ne commence qu'après la puberté, comme la *monomanie,* comme la *manie; l'imbécillité*, non plus que *l'idiotie*, ne varie jamais, n'ayant ni début à proprement parler, puisqu'elle commence avec la vie, ni relâchement, ni fin, tandis que la *démence* a son début, son accroissement, ses intermittences, et, si l'on excepte la *démence sénile*, ses terminaisons; *l'idiotie*, *l'imbécillité* tiennent à un vice originel dans la conformation du cerveau, la *démence* ne tient à rien de semblable; enfin, si nous venons au caractère le plus intime, j'entends au mode intellectuel lésé, nous trouverons que ce mode lésé n'est pas le même dans *l'imbécillité* et dans la *démence.* Ce qui manque dans la *démence*[3], c'est la liaison, la suite des idées; ce qui manque dans *l'imbécillité*, c'est la formation complète des idées. *L'imbécile* n'a que des idées à demi formées; son intelligence est une intelligence arrêtée dans son développement, une intelligence avortée : « *L'imbécile* est un grand enfant [4], » comme le dit très-bien M. Esquirol.

Or, qu'on étudie l'enfant; on verra qu'il a d'abord des mots sans idées, qu'il n'a que des idées à demi formées, qu'il a longtemps plus de mots que d'idées; on verra qu'il applique d'abord les mots au hasard, puis qu'il les applique mieux, puis qu'il les applique juste aux idées. Cette application, cette adaptation juste des mots aux idées est le caractère le plus sensible de la raison. L'enfant y arrive chaque jour par un progrès nouveau; l'*imbécile* n'y arrive jamais, l'*imbécile* n'arrive jamais jusqu'à la raison.

L'*imbécile* et le fou par *démence* ont, tous deux, une raison incomplète, mais par une marche inverse. L'*imbécile* n'a rien perdu, il n'avait pas suffisamment acquis; le fou par *démence* avait acquis, il a perdu.

Les espèces du genre *démence* sont la *démence aiguë* qui, comme toutes les maladies ordinaires, comme la *manie*, comme la *monomanie*,

[1] T. II, p. 290. — [2] T. II, p. 284. — [3] Voyez mon précédent article, p. 109. — [4] T. II, p. 297.

a son début, son accroissement, son état, sa guérison; la *démence chronique*, déterminée par tout ce qui épuise le système nerveux, particulièrement le cerveau; et la *démence sénile*, qui est la caducité intellectuelle, dernier terme de toutes les intelligences, et des plus belles. Pinel, ce grand observateur, cet homme d'une raison si étendue, si ferme, cette *tête vaste et géométrique*, comme l'appelle M. Cuvier, finit sa vie dans un état de *démence*. « Il n'est que trop vrai, dit M. Cuvier, que, sur la fin de sa vie, M. Pinel sentit par degrés approcher un état qu'il avait si souvent étudié dans les autres.... Ce n'était plus, ajoute-t-il, qu'un souvenir, mais le souvenir d'un beau génie et d'un excellent homme[1]. »

Pinel définit la *mélancolie:* un délire partiel avec abattement, tristesse, penchant au désespoir. Mais il est une forme de *mélancolie* qui n'est point triste, et Pinel le savait très-bien. « Rien n'est plus inexplicable, dit-il, et cependant rien n'est mieux constaté que les deux formes opposées que peut prendre la *mélancolie*. C'est quelquefois une bouffissure d'orgueil et l'idée chimérique de posséder des richesses immenses ou un pouvoir sans bornes; c'est d'autres fois l'abattement le plus pusillanime, une consternation profonde ou mêlée de désespoir[2]. »

M. Esquirol fait du mot *monomanie* un terme générique qui embrasse les deux espèces de folies indiquées ici par Pinel : la *monomanie triste* et la *monomanie gaie*[3]. Le fou qui se croit roi, celui qui se croit Mahomet, ne sont pas tristes. Le fou du Pirée, qui se croyait maître de tous les vaisseaux qui entraient dans ce port, était gai. M. Esquirol cite une foule de *monomanes* qu'il dépeint ainsi : « Satisfaits d'eux-mêmes, contents des autres, heureux, joyeux, communicatifs, ils rient, ils chantent, ils dansent, etc.[4]. »

La *monomanie gaie* a d'ailleurs ses variétés, comme la *monomanie triste;* il y a la *monomanie d'enthousiasme*, la *monomanie d'amour, etc.*, comme il y a la *monomanie hypocondriaque*, la *monomanie homicide, etc.*[5].

Les espèces du genre *manie* sont la *manie continue*, la *manie intermittente*, « dont un accès peut être regardé, dit Pinel, comme le vrai type de la manie continue[6], » etc., et la *manie* ou *folie raisonnante*, mélange singulier de raison et d'égarement, phénomène étrange, et qui demande encore bien des études.

Un des meilleurs chapitres de l'ouvrage que j'analyse est celui qui traite des *hallucinations*. Les *hallucinations* sont un élément de la plupart

[1] *Éloge de Pinel.* — [2] *Liv. cit.*, p. 165. — [3] Esquirol, t. I, p. 398 et suiv. — [4] T. II, p. 6. — [5] T. II, p. 7 et suiv. — [6] *Liv. cit.*, p. 153.

des folies, des *monomanies*, des *manies*, *etc.* Il est peu de *maniaques*, peu de *monomaniaques* qui ne soient *hallucinés*. Mais cet élément constitue souvent, à lui seul, une maladie déterminée, distincte, une folie propre; et M. Esquirol est le premier qui nous ait bien fait connaître cette maladie distincte, cette folie propre.

Il commence par séparer l'*hallucination* des *illusions* des sens. L'*illusion* est une erreur des sens que le cerveau corrige. Quand nous sommes dans un bateau, c'est le rivage qui paraît fuir; un peu de réflexion dissipe bien vite cette *illusion* [1].

L'*hallucination* est un fait purement cérébral : les sens n'y sont pour rien, et si véritablement pour rien, que souvent l'*hallucination* a lieu quoique les sens manquent. Un *halluciné* entend des *voix* qui le poursuivent, qui le menaçent, et il est sourd[2]; un autre voit des objets qui l'effrayent ou qui le charment, et il est aveugle [3].

L'*hallucination* a beaucoup de rapport avec le rêve. Dans nos rêves, nous entendons, mais ce n'est point par nos oreilles [4]; nous voyons, mais ce n'est point par nos yeux; c'est le cerveau seul qui entend, qui voit. « L'*halluciné*, dit très-bien M. Esquirol, rêve tout éveillé [5]. » Voltaire avait déjà dit d'une manière plus générale et singulièrement spirituelle : « Le rêve est une folie passagère [6]. »

Une analogie, bien saisie, est un trait de lumière. Sans l'état de rêve, l'état de folie nous serait plus inconcevable encore. L'homme le plus sage est fou dans un rêve. Il y est du moins *halluciné;* il entend des paroles qu'on ne profère point; il voit des personnes absentes, des êtres qui ne sont pas; il voit, et il a les yeux fermés. Le rêve est donc un état purement cérébral, comme l'*hallucination*, comme la folie.

Or, dans le rêve, le cerveau n'est ni tout à fait endormi, car il n'agirait point; ni tout à fait éveillé, car il agirait complétement; il est à demi-endormi, à demi-éveillé, à demi-agissant; et c'est pourquoi tout nous y paraît mal démêlé, confus, c'est pourquoi nous y sommes le jouet de mille erreurs, c'est pourquoi, enfin, la raison nous manque, car l'exercice de la raison veut l'action pleine et entière du cerveau.

II. *Analyse expérimentale de l'intelligence humaine.* L'analyse expérimentale de l'intelligence humaine peut être faite de trois manières : ou

[1] Outre ces illusions naturelles, et qui ne sont point rares dans l'état de santé, il y a des *illusions* qui tiennent à l'altération des extrémités nerveuses. Ces dernières *illusions* compliquent souvent les folies, mais ne sont pas une folie. — [2] T. I, p. 189, 196. — [3] T. I, p. 195. — [4] Quand nous entendons un bruit extérieur, un bruit réel, c'est que nous commençons à nous réveiller. — [5] T. I, p. 192. — [6] *Dict. philosoph.*, art. *Folie.*

à la manière du philosophe qui cherche le caractère propre de chaque élément intellectuel pour le spécifier et le distinguer; ou à la manière de Pinel et de M. Esquirol qui voient, dans les folies, chaque élément distinct se conserver, se perdre séparément, s'isoler, se dégager des autres. La troisième manière serait d'étudier l'enfant, et de marquer chaque élément nouveau à mesure qu'il paraît et se développe.

J'ai déjà indiqué quelques-uns des résultats des belles études de Pinel, touchant la perte ou la conservation séparée de nos différentes facultés : l'attention, la mémoire, le jugement, la volonté, etc. [1]. M. Esquirol a continué ces belles études. Il voit, par exemple, dans les diverses *monomanies*, le mal se borner tantôt aux seules facultés intellectuelles, tantôt aux seules facultés morales, tantôt aux seules facultés instinctives; et de là les trois espèces de *monomanies* qu'il appelle *monomanies intellectuelles*, *monomanies affectives* et *monomanies instinctives* [2].

Les observations de M. Esquirol touchant l'*attention* ont une importance particulière. L'attention joue un rôle distinct dans chaque folie : le *maniaque* ne peut la fixer sur rien [3]; le *monomaniaque* ne peut la détourner de l'objet sur lequel elle est concentrée [4]; le fou par *démence* est trop faible pour avoir une attention soutenue [5]; chez l'*imbécile*, chez l'*idiot*, l'attention manque [6]. Ainsi la *manie* se caractérise par la *dispersion* de l'attention; la *monomanie* par sa *concentration;* la *démence* par son *engourdissement*, par sa *débilité;* l'*imbécillité*, l'*idiotie* par son *absence*.

Et ces remarques deviennent le principe le plus fécond du traitement moral. Il faut réduire le *maniaque* à un très-petit nombre de sensations, à des sensations vives, inattendues, qui fixent son attention [7]; il faut arracher le *monomaniaque* à ses idées concentrées, il faut détourner, disperser son attention [8]; il faut exciter l'attention affaiblie du fou par *démence* [9], etc., etc.

Le retour de l'*attention* est toujours le signe le plus certain du retour même de la raison. Nous ne raisonnons bien, nous ne raisonnons juste que par une suite d'efforts que nous demandons à notre attention. L'homme distrait déraisonne. Au contraire, dès que l'aliéné redevient capable d'attention, il redevient capable de raisonnements justes.

« Si, dit M. Esquirol, une sensation forte, agréable, pénible ou inattendue, fixe l'attention du *maniaque*, ou détourne l'attention du *monomaniaque*, si une violente commotion réveille l'attention de celui qui est

[1] Voyez mon premier article, p. 111. — [2] T. II, p. 2. — [3] T. I, p. 20. — [4] T. I, 21. — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.* — [7] T. I, p. 132. — [8] *Ibid.* — [9] *Ibid.*

en *démence*, aussitôt l'aliéné devient raisonnable, et ce retour à la raison dure aussi longtemps que l'effet de la sensation, c'est-à-dire aussi longtemps que le malade reste le maître de diriger et de soutenir son attention[1]. »

L'enfant nous offre encore ici quelque chose de très-propre à guider nos vues: dès qu'on peut le rendre attentif, on peut commencer à l'instruire; au contraire, dès que le vieillard commence à perdre son attention, toutes ses autres facultés se perdent. Le vieillard se souvient des faits anciens, et oublie les faits récents : c'est qu'il a vu les premiers avec une attention forte ; il n'avait plus qu'une attention débile quand il a vu les autres.

Les observations de M. Esquirol sur l'attention me conduisent à celles qu'il a faites sur la réflexion; et les unes et les autres aux résultats nouveaux dont il a enrichi la théorie du traitement moral. Je passe donc tout de suite à ce qui regarde ce traitement.

III. *Traitement moral.* Que se propose-t-on dans le traitement de la folie? de faire cesser le trouble des passions et de l'intelligence. C'est donc à manier convenablement l'intelligence et les passions que tout doit tendre. Il faut ramener le fou à l'attention, et par l'attention à la réflexion, et par la réflexion à la raison même.

Or, pour ramener ainsi le fou à l'attention, à la réflexion, à la raison, le moyen le plus efficace, ou plutôt le seul réellement efficace, est l'isolement. La nécessité de l'isolement est aujourd'hui un fait démontré, acquis, une vérité pratique. Il n'y a là-dessus ni contradiction ni doute; les médecins sont unanimes sur ce point-là. L'isolement est donc indispensable; mais ce moyen indispensable, comment agit-il? quels en sont les effets? et comment ces effets sont-ils utiles?

Le chapitre où M. Esquirol analyse les effets de l'isolement et cherche à se rendre compte de l'utilité propre de chacun d'eux est un des chapitres les plus remarquables de son livre, et celui peut-être où paraît le mieux toute la sagacité, si longtemps exercée, de cet esprit naturellement fin et juste.

L'aliéné n'est privé ni de sensibilité ni d'intelligence; un aliéné qui veut dissimuler son état prouve par cela seul qu'il conserve une partie de sa raison; le maniaque le plus furieux pense et raisonne : ses pensées l'emportent. Il faut commencer par le dompter pour lui apprendre plus tard à se dompter lui-même.

Or, dans sa maison, chez lui, tout s'oppose à l'établissement de ce

[1] T. I, p. 21.

joug salutaire qu'il doit subir. Qui ne se conduit plus ou moins, chez soi, en enfant gâté? Qui ne s'y abandonne d'autant plus à ses fantaisies, qu'il se sent plus aimé, plus toléré? Qui prise assez les soins d'une épouse ou d'une mère? D'ailleurs tout est plus pénible chez soi, surtout la sévérité, le blâme : « Je ne survivrais pas à ma douleur, disait un aliéné à M. Esquirol, si ma femme permettait qu'on me soumît chez moi à un pareil traitement, quelque indispensable qu'il fût [1]. »

« Qui n'a éprouvé, dit M. Esquirol, ce saisissement indéfinissable qui s'empare de notre être, lorsque nous sommes brusquement enlevés à nos habitudes et à nos affections [2]? » L'isolement frappe l'aliéné d'un étonnement subit qui le déconcerte; la nouveauté des impressions fixe son attention; la chaîne vicieuse de ses idées se brise: on lui obéissait chez lui, ici c'est lui qui est contraint d'obéir. Ce renversement complet de situation le force à réfléchir et sur ce qui l'entoure et sur lui-même, à rentrer en soi, à se voir, à voir son état. « Il commence, dit M. Esquirol, à soupçonner qu'il est malade; et, s'il acquiert cette conviction, la guérison n'est pas éloignée [3]. »

IV. *Hygiène morale.* De même qu'il y a un traitement moral, une *thérapeutique morale*, il y a aussi une *hygiène morale* de la folie. Cette *hygiène* étudie, pour en conjurer l'action, toutes les causes morales [4] de la folie: les passions, les idées dominantes, les mœurs, les vices de l'éducation, etc.

Les passions sont la grande cause de la folie, car tout le reste s'y rapporte : les idées dominantes, les mœurs, les vices de l'éducation, etc. Toute l'hygiène morale de la folie est donc dans l'art de diriger les passions ou de les combattre ; et cet art n'est autre, comme nous venons de le voir, que celui de les soumettre à la raison par l'attention et par la réflexion. Toute passion *inattentive, irréfléchie*, marche vers la folie.

M. Esquirol distingue très-bien les passions, sous le point de vue qui nous occupe, en passions primitives et en factices. Les passions primitives sont l'amour, la colère, la crainte, etc.; les passions factices sont l'ambition, l'avarice, l'amour des distinctions, etc.; et celles-ci, les passions factices, sont celles qui font le plus de mal.

Les idées dominantes de chaque époque, lorsqu'elles s'emparent fortement des esprits, se transforment en véritables passions, surtout les idées politiques et les idées religieuses, les plus vives, les plus générales

[1] T. II, p. 761. — [2] T. II, p. 762. — [3] T. I, p. 128. — [4] Je ne parle ici que des *causes morales*. Je parlerai, dans mon troisième article, des *causes physiques*, à propos du *siége de la folie*.

de toutes, et qui semblent se partager les siècles. « Le fanatisme religieux, qui a causé tant de folies autrefois, dit M. Esquirol, a perdu toute son influence aujourd'hui, et produit bien rarement la folie[1]. » — « Tel individu, ajoute-t-il, que les frayeurs révolutionnaires de 93 rendirent aliéné, le fût devenu, il y a deux siècles, par la crainte des sorciers et du diable[2]. »

« L'influence de nos troubles politiques, dit-il encore, a été si constante, que je pourrais donner l'histoire de notre révolution, depuis la prise de la Bastille jusqu'à nos jours, par celle de quelques aliénés dont la folie se rattache aux événements qui ont signalé cette période de notre histoire....... Lorsque le pape vint en France, les folies religieuses furent plus nombreuses ; lorsque Bonaparte fit des rois, il y eut beaucoup de rois et de reines dans les maisons des aliénés[3]...... »

Les mœurs tiennent aux passions. Ce qui fait le caractère le plus profond des mœurs d'un individu, d'une époque, d'un peuple, est la manière dont chaque individu, chaque époque, chaque peuple gouverne ses passions, ou s'y abandonne.

Viennent, enfin, les vices de l'éducation ; et c'est toujours par les rapports qu'ils ont avec les passions qu'il faut les juger. La meilleure éducation serait celle qui nous prémunirait le mieux contre les passions ; la plus mauvaise est celle qui nous y livre.

M. Esquirol fait à l'éducation actuelle plusieurs reproches, et tous fort graves. On s'occupe beaucoup de l'esprit, mais on néglige le cœur. « Nous semblons ignorer, dit-il, que le cœur a, comme l'esprit, besoin d'éducation. La tendresse ridicule et funeste des parents soumet aux caprices de l'enfance la raison de l'âge mur. Chacun donne à son fils une éducation supérieure à celle qui convient à sa position, à sa fortune..... Accoutumé à suivre tous ses penchants, n'étant point façonné par la discipline à la contrariété, l'enfant, devenu homme, ne peut résister aux vicissitudes, aux revers dont la vie est agitée. A la moindre adversité la folie éclate[4]...... »

Dans l'*hygiène morale* de la folie, tout se rapporte donc aux passions : les idées dominantes, qui se transforment en passions par leur violence ; les mœurs, dont les passions mêmes sont le ressort le plus actif ; et les vices de l'éducation, laquelle est bonne ou mauvaise selon qu'elle cède aux passions ou y résiste.

Les passions sont donc, comme je le disais tout à l'heure, la grande cause de la folie. C'est donc, encore une fois, à les prévenir, à les di-

[1] T. I, p. 60. — [2] T. I, p. 55. — [3] T. I, p. 54. — [4] T. I, p. 50.

riger, à les combattre, que tout doit tendre, et tendre sans cesse, sans moment perdu, sans relâche; car ici le plus court oubli peut être suivi de bien longues peines. « Nous sommes toujours coupables de nos maladies spirituelles, » a dit Cicéron[1]; et Pinel finit son livre par ces paroles : « La médecine ne peut concourir plus puissamment au retour d'une saine morale qu'en faisant l'histoire des maux qui résultent de son oubli[2]. »

Je viens d'examiner, dans cet article, les travaux de M. Esquirol; j'avais examiné, dans un précédent, ceux de Pinel; j'examinerai dans un troisième, ceux des auteurs qui sont venus après ces deux grands maîtres; je veux dire les travaux de MM. Georget, Foville, Falret, Leuret, Voisin, et de quelques autres.

FLOURENS.

(*La suite au prochain cahier.*)

---

## *D'un ouvrage inédit de Roger Bacon, récemment trouvé dans la bibliothèque de Douai.*

### TROISIÈME ARTICLE[3].

Le chapitre XII est consacré à la chimie, que le moyen âge appelle alchimie. Elle se divise en chimie spéculative et chimie pratique. Roger Bacon proclame la chimie pratique la première de toutes les sciences dont il a parlé jusque-là, et parce qu'elle peut être d'une grande utilité à la société, et surtout parce qu'elle peut prolonger la vie humaine bien au delà des bornes où elle est aujourd'hui renfermée. Il est à remarquer que la plupart des grands philosophes ont cru à la puissance des méthodes curatives, comme à celle de leurs autres méthodes. On connaît, en ce genre, les prétentions de Descartes et de Leibnitz. Bacon paraît très-persuadé que, si la vie humaine n'est pas plus longue, c'est la faute de l'homme. « Nous mourons, dit-il, plus tôt qu'il n'est nécessaire, faute d'un bon régime, et à cause du tempérament vicié que nous transmettent nos parents; aussi la vieillesse vient-elle plus vite, et la mort devance le terme assigné par Dieu : « Nos morimur citius longe « quam deberemus, et hoc propter defectum regiminis sanitatis a juven-

[1] *Tusculanes*, liv. IV. — [2] P. 492. — [3] Pour les deux premiers articles, voir les cahiers de mars et avril 1848.

« tute, et propter hoc quod parentes nostri dant nobis complexionem « corruptam propter eumdem defectum regiminis sui. Unde senectus « citius contingit, et mors ante terminos quos Deus constituit nobis. » La chimie pratique est le fondement de la médecine, et elle est comme l'épreuve de la chimie spéculative. Beaucoup s'en occupent, très-peu s'y entendent. « Il n'y a pas trois personnes, dit Bacon, qui unissent la chimie pratique à la chimie spéculative; et je ne connais qu'un homme qui soit également versé dans l'une et dans l'autre; mais, comme fort peu de gens sont capables de le comprendre, il garde sa science pour lui-même, et ne cherche pas à la communiquer. » Roger Bacon se sert ici, pour caractériser les travaux de ce modeste solitaire, des termes mêmes qu'il a précédemment employés pour désigner le mathématicien qui se complaisait à cultiver la science dans la retraite. Les deux portraits se ressemblent tellement, qu'il est difficile de ne pas les rapporter à un même original. A ce savant inconnu, Roger Bacon ne manque pas d'opposer Albert, ou du moins celui auquel nous avons donné ce nom. Bacon avoue qu'Albert a beaucoup écrit sur la philosophie naturelle; mais il soutient qu'il ignore la chimie, qui en est le fondement[1]; qu'ainsi l'édifice qu'il a élevé ne peut rester debout. « Non « sunt tres inter Latinos qui dederunt se ad hoc, ut scirent alchimiam « speculativam, secundum quod sciri potest sine operibus alchimiæ prac- « ticæ, scilicet secundum quod libri et auctores docent qui hoc proba- « verunt per opera. Unus solus est qui potest in hæc, et peritissimus est « in istis omnibus; et quod tam pauci sciant hæc, ideo non dignatur « aliis communicare nec cum aliis esse... Ille vero qui composuit tot et « tam magna volumina, de quo super locutus sum, ignorat et funda- « menta, et ideo suum ædificium stare non potest. » En recherchant quel peut être le personnage du XIII[e] siècle dont Bacon nous fait l'éloge dans ce chapitre et dans le précédent, comme mathématicien et comme chimiste, condamnés à mettre de côté Robert Grosse-Tête qui ne vivait plus en 1266, nous soupçonnons qu'il pourrait fort bien être ici question du Picard Pierre de Maharncourt, que Roger Bacon a déjà cité[2] avec un si vif sentiment d'estime; et ce soupçon devient presque une certitude quand, dans le chapitre qui suit, nous voyons Roger Bacon

[1] Ce n'est là ni la réputation d'Albert, ni le jugement qu'en ont porté des juges compétents. « Magnus in magia naturali, major in philosophia, maximus in theo- « logia, » dit Tritheim (*Annales Hirsaug.*, t. I, p. 592). Voyez le livre d'Albert : *De rebus metallicis et mineralibus*, et l'analyse qu'en donne l'*Histoire de la chimie*, de M. Hœfer, t. I, p. 358-368. — [2] Voyez notre précédent article, cahier d'avril, p. 233.

assurer que le seul homme, dans la chrétienté, qui comprenne quelque chose à la science expérimentale, est maître Pierre de Maharncourt. « Nullus Latinorum potest intelligere nisi unus, scilicet magister Petrus « de Maharncuria. » Ailleurs, dans ce même chapitre XIII, Bacon répète qu'à sa connaissance un seul homme excelle dans la science expérimentale : « Non cognosco nisi unum qui laudem potest habere in operibus hujus « scientiæ. » De plus, après l'éloge du savoir profond en mathématique, en astronomie, en histoire naturelle, en chimie et en médecine, de ce grand expérimentateur, « dominus experimentorum, » Bacon fait une peinture de son caractère, dont tous les traits rappellent celui du savant dont il a été parlé plus haut. Il fuit les cours, les rois et les princes, et ne veut pas même venir à Paris, à la fois d'une valeur incomparable et ne connaissant pas la sienne; il aurait pu aspirer aux honneurs et à la fortune, mais, comme cela le détournerait de ses expériences, il ensevelit son génie dans la retraite. « Il a passé trois ans, dit Roger Bacon, à travailler à un miroir ardent, qui brûle les objets qu'on y expose à une certaine distance, et il mènera bientôt à bonne fin cette entreprise, s'il plaît à Dieu. » Enfin, le manuscrit britannique, suppléant au silence du manuscrit de Douai, donne en marge : « Petrus de Maharncuria. » On ne trouve pas même une seule fois ce nom ni dans Montucla, ni ailleurs; Roger Bacon seul l'a transmis jusqu'à nous. Ici, Pierre de Maharnecourt ou Marnecourt a l'air d'un laïque, et paraît aussi étranger à l'Université qu'à l'Église. En recueillant tous les passages où notre philosophe le désigne certainement, on composerait une monographie curieuse, on restituerait une page intéressante de l'histoire des sciences dans la dernière moitié du XIII$^{e}$ siècle. Pour concourir à cette œuvre utile, nous transcrirons le dernier passage du chapitre XII, qui se rapporte, selon le manuscrit britannique, à cet homme de Picardie, à la fois mathématicien, astronome, chimiste, médecin, ennemi des disputes de mots et amateur d'expériences de toute espèce, qu'un juge tel que Roger Bacon met au-dessus de tous ses contemporains.

« Paucissimi sunt dediti huic scientiæ propter defectum expensarum; « non enim cognosco nisi unum qui laudem potest habere in operibus « hujus scientiæ; nam ipse non curat de sermonibus et pugnis verborum, « sed persequitur opera sapientiæ et in illis quiescit; et ideo quod alii « cæcutientes nituntur videre, ut vespertilio lucem solis in crepusculo, « ipse in pleno fulgore contemplatur; propter hoc quod est dominus « experimentorum, et ideo scit naturalia per experientiam et medici- « nalia et alchimica et omnia tam cœlestia quam inferiora, immo vere- « cundatur si aliquis laïcus vel vetula vel miles vel rusticus sciat quæ

« ipse ignorat. Unde omnia opera fundentium metalla et qui operantur « auro, argento et cæteris metallis et omnibus mineralibus ipse rimatus « est, et omnia quæ ad militiam et ad arma et venationes ipse novit; « omnia quæ ad agriculturam et ad mensuras terrarum et opera rusti- « corum examinavit; et experimenta vetularum et sortilegia et carmina « earum et omnia magicorum consideravit, et similiter omnium jocula- « torum illusiones et ingenia, ut nihil quod sciri debeat lateat ipsum, et « quatenus omnia falsa et magica sciat reprobare. Et ideo sine eo im- « possibile est quod compleatur philosophia nec tractetur utiliter nec « certitudinaliter. Sed hic, sicut non est dignus pretio, sic nec pretium « æstimat sui. Nam, si vellet cum regibus et principibus stare, bene in- « veniret qui eum honoraret et ditaret; aut si Parisiis vellet ostendere « quæ scit per opera sapientiæ, totus mundus sequeretur eum : sed quia « per utramque viam impediretur ab experientiarum magnitudine, in « qua summe delectatur, ideo negligit omnem honorem et divitias, præ- « cipue cum potuerit quando voluerit per suam sapientiam ad divitias « pervenire. Circa vero unum speculum comburens in certa distantia « laboravit jam per tres annos, et cito veniet ad finem per gratiam Dei, « quod omnes Latini nescirent facere, nec unquam fuit attentatum inter « eos, cum tamen libros habemus de hujus modi speculorum compo- « sitione. »

Il paraît même que la prophétie de Roger Bacon sur le prompt achèvement du miroir ardent de Pierre de Marnecourt s'était accomplie pendant la composition de l'*Opus tertium;* car, dans la suite de cet ouvrage, à la fin du chapitre XXXIII, à propos d'un miroir ardent d'une puissance extraordinaire, se rencontrent ces mots qui ne se peuvent appliquer qu'à Pierre de Marnecourt : « Et jam per Dei gratiam factum « est hoc speculum per sapientissimum Latinorum. ».

Voici de nouveaux détails sur les peines et sur l'argent que la confection de ce miroir à coûté à son inventeur et sur les services qu'une telle machine eût pu rendre en Égypte contre les infidèles; et quand le roi saint Louis ira en Palestine, mieux lui vaudrait l'assistance de Pierre de Marnecourt et de deux autres savants comme lui que la moitié ou même la totalité de son armée. « Ch. XXXIV. Etiam tetigi superius quod « hoc genus congregationis (*concentration*) fieri potest per reflexionem, « et quod jam speculum factum est tanquam exemplar quoddam et indi- « cium hujus miraculi naturæ, ut possibilitas tanti operis videatur, sed « cum magnis expensis et laboribus factum est; nam artifex damnifica- « tus est in centum libris parisiensibus, et pluribus annis laboravit di- « mittens studium et alias occupationes necessarias; sed tamen pro mille

« marcis non vellet neglexisse laborem, tum propter sapientiæ potesta-
« tem pulcherrimam quam percepit, tum propter hoc quod de cætero « potest facere meliora et paucioribus expensis, quia per experientiam, « didicit quæ prius nescivit. Nec mirum si tantum laboravit in primo « opere, quia nunquam aliquis Latinorum scivit hoc attemptare ante ip- « sum. Et mirum est quod ausus est aggredi tam ignotum et tam ar- « duum negocium; sed sapientissimus est et nihil ei difficile est nisi « propter defectum expensarum. Certe si duodecim talia specula habe- « rent Aconenses et illi qui sunt ultra mare Christiani, ipsi sine effusione « sanguinis repellerent Saracenos de finibus eorum, nec oporteret do- « minum regem Franciæ cum exercitu transire pro illa terra acqui- « renda; et quando ibit, plus valeret ei habere illum magistrum cum « duobus aliis quam majorem partem exercitus sui, ne dicam totum « exercitum. »

Ne quittons pas le chapitre XII sans en tirer encore un document assez précieux. Bacon nous y apprend qu'il n'a traité ni de la chimie spéculative, ni de la chimie pratique dans l'*Opus majus*, mais qu'il l'a fait dans l'*Opus minus* : « Nolui vero radices istarum duarum scientiarum ponere in « majore Opere, quod non proposui tunc scribere de iis; sed postea in « minore Opere vidi opportunum esse et scripsi quæ videbantur mihi « expedire. » Il semblerait que le traité des *Sept défauts de l'étude de la théologie*, dont il a été question plus haut[1], faisait partie de l'*Opus minus*; car, dans ce même chapitre XII, Bacon déclare qu'il a posé les fondements de la chimie spéculative d'après Avicenne, en traitant du sixième défaut de l'étude de la théologie. Il s'est contenté de poser les principes et de les appliquer à l'or et à d'autres métaux sans aller plus loin, son intention n'étant pas, dans cet ouvrage, de tout expliquer, et le peu qu'il dit étant encore fort au-dessus du prétendu savoir de tous les naturalistes contemporains; soit dit sans orgueil, ajoute Bacon, et seulement pour marquer la vanité des sciences à la mode et exciter le Saint-Père à rechercher la vérité. « Radices autem alchymiæ speculativæ « ego posui secundum considerationem Avicennæ, præcipue in exposi- « tione peccati sexti in studio theologiæ. Nam ibi tenui totam rerum « generationem ex elementis, et conatus sum certificare cum magna dili- « gentia quidquid oportet ibi sciri secundum vias alchymiæ, naturalis « philosophiæ et medicinæ, quæ radices applicari debent ad omnium « rerum generationem; et hanc applicationem exposui in auro et metal- « lis cæteris cum magno studio, nec ulterius processi, quod persuasio

[1] Voyez notre second article (mois d'avril), p. 231.

« mea in illo opere non plus requirebat, et judicio meo hæc quæ ibi « tango de istis radicibus cum applicatione ad metalla valent longe plus « quam quidquid æstimatur sciri ab omnibus naturalibus[1] qui mundo « sunt, quoniam extra radices has in vanum quærunt ramos, flores et « fructus. Hic excedo in verbis, sed non in animo, quod hoc dico propter « hoc quod doleo de errore infinito, et ut excitem vos ad considerationem « veritatis. » Non-seulement Bacon nous dit qu'il a traité de la chimie dans l'*Opus minus;* mais il nous marque la place; c'est immédiatement après le préambule, après avoir fait connaître l'objet qu'il se propose : « Has radices ego pono in secundo Opere post intentionem minoris Ope- « ris datam; » et il ajoute qu'il en traitera avec encore plus de soin dans l'*Opus tertium*. Mais il déclare que ce qu'il en dira dans ce dernier écrit est inintelligible, si on ne se rappelle ce qu'il en a dit ailleurs, comme ce qu'il en a dit ailleurs ne peut être compris sans les développements qu'il donnera dans l'*Opus tertium;* et encore le tout ne peut être saisi que par les plus avancés, par ceux qui possèdent à fond la chimie, et il n'y en a pas trois dans le monde entier. « In hac tertia scriptura ponam « (has radices) exquisitius. Sed nec quod hic ponam potest intelligi sine « aliis locis nec illa sine eis quæ hic pono : nec omnia hæc dant intellec- « tum nisi sapientissimis et omnino perfectis in hac scientia qui non sunt « tres in hoc mundo. » Or dans tout l'*Opus tertium*, tel que nos deux manuscrits nous le donnent, il n'est plus question de chimie, et la promesse que fait ici Bacon n'est pas accomplie. C'est là une des raisons qui, jointes à plusieurs autres, nous permettront plus tard d'établir, malgré la formule du manuscrit britannique : « Explicit summa, etc., » que l'*Opus tertium* est incomplet, soit que les dernières parties aient été détruites par le temps ou qu'elles se cachent encore dans la poussière de quelque bibliothèque, soit qu'elles n'aient jamais été achevées et que Roger Bacon n'ait pas mis la dernière main à son ouvrage.

Nous nous arrêterons peu sur le chapitre XIII qui traite de la science expérimentale, car nous en avons déjà emprunté les renseignements historiques qui en font le plus grand intérêt, et Roger Bacon ne fait guère qu'y répéter ce qu'il a dit de la science expérimentale dans la VIe partie de l'*Opus majus:* « Sicut ego in sexta parte Operis majoris « ostendo..... de ista scientia multa tango in parte sexta. » Cependant on rencontre ici plus d'un trait que l'auteur du *Novum organum* eût pu envier à son illustre homonyme du XIIIe siècle. La science expérimentale néglige les arguments abstraits qui, par eux-mêmes, n'entraînent

[1] *Naturales*, pour dire les naturalistes, revient souvent dans Roger Bacon.

pas la certitude, quelque forts qu'ils soient; si l'expérience n'en vérifie pas les conclusions. « Hæc vocatur scientia experimentalis quæ negligit argumenta, quoniam non certificant quantumcumque sint fortia, nisi adsit experientia conclusionis. » Les sciences spéculatives fondent leurs arguments sur des principes généraux : la science expérimentale opère la certitude en s'attachant à des faits particuliers et en s'appuyant sur des expériences parfaites. Elle n'accepte pas les résultats des autres sciences telles que celles-ci les lui présentent; elle les éprouve, et ces sciences sont pour elle comme des servantes : « Non recipit veritates in terminis aliarum scientiarum, sed tamen utitur eis « sicut ancillis. » Elle est supérieure à toutes les sciences, parce que toutes la servent et parce qu'elle leur est à toutes une pierre de touche admirable : « Una perfectior omnibus cui omnes famulantur et quæ omnes « miro modo certificat. » Elle est la maîtresse de toutes les sciences et la fin de toute spéculation : « Hæc est domina scientiarum omnium præ-« cedentium et finis totius speculationis. » La science expérimentale est l'application des sciences mathématiques aux arts mécaniques et usuels. Ainsi faire un miroir ardent est l'œuvre du géomètre en tant que ce miroir doit avoir une figure déterminée qu'il s'agit de calculer; mais le géomètre ne construit pas ce miroir, et il ne s'en sert pas; c'est là l'œuvre de l'expérimentateur, qui, avec ce miroir, à l'aide des rayons du soleil, et à toutes les distances qu'il lui plaît, brûle tout ce qui est combustible. L'expérimentateur seul peut concevoir et achever ce grand travail. Il commande donc au géomètre qui doit lui fournir une figure déterminée. Il est évident qu'une pareille science exige de très-grandes dépenses. Par exemple, des miroirs capables de brûler à toute distance coûteraient plus de mille marcs. Mais, s'écrie Bacon avec enthousiasme, comme il le fait encore dans le chapitre XXXIV, que nous avons cité tout à l'heure[1], ces miroirs vaudraient plus que toute une armée contre les Tartares et les Sarrasins. Car avec eux, et grâce aux seuls rayons solaires, sans aucun autre feu, un expérimentateur consommé pourrait détruire toute une armée et un camp ennemi. La chose est prodigieuse; mais la science expérimentale est remplie de choses plus prodigieuses encore. « Certe combustio in omni « distantia qua voluerimus constaret plus quam 1000 marcas, antequam « specula sufficientia fierent ad hoc : sed valerent plus quam unus exer-« citus contra Tartaros et Sarracenos. Nam omnem exercitum et castrum « contrarium posset experimentator perfectus destruere per hujusmodi « combustionem ad solos radios solares, sine ullo alio igne. Mira res est

[1] Plus haut, p. 293-294.

« hæc, sed multa alia sunt mirabiliora in hac scientia. » Roger Bacon exprime la même conviction dans les *Specula mathematica*, au chapitre où il expose les règles de la multiplication des forces des agents selon les lignes et les angles. Il y décrit quelle devrait être la composition d'un miroir capable de brûler à toute distance les corps qu'on y exposerait (p. 21, éd. de Combach). C'est, au moyen âge, le renouvellement des miroirs fabuleux d'Archimède que plus tard Kircher a tenté de réhabiliter[1]. Par les prodiges plus grands encore « alia mirabiliora » que promet en cet endroit Roger Bacon, il n'est pas douteux qu'il ne faille entendre la poudre à canon dont il donne la recette dans l'*Opus majus*, éd. de Jebb, p. 474.

Ch. XIV et XV. Après avoir établi l'utilité de l'étude des langues et de la grammaire, des mathématiques et en particulier de la perspective, de la chimie et de ce qu'il appelle la science expérimentale, Roger Bacon arrive à la science la plus noble de toutes et à laquelle nulle autre ne peut être comparée, parce que son objet est le bien de l'âme, « quia hæc sola docet bonum animæ, » c'est-à-dire la science morale. Elle est la science pratique par excellence, la fin dernière, la maîtresse et la reine de toutes les autres sciences, « finis omnium et domina « et regina. » Bacon la divise en six parties. La première règle la croyance et la conduite de l'homme par rapport à Dieu, à la vie future, etc.; la deuxième traite du droit public, d'abord du culte à rendre à Dieu, ensuite du gouvernement des États; la troisième expose la beauté de la vertu et la laideur du vice, pour faire aimer l'une et détourner de l'autre; la quatrième fait connaître les diverses religions, et elle prouve qu'il n'y en a qu'une qui mérite d'être choisie et de se répandre dans le monde entier, tandis que toutes les autres doivent être réprouvées: c'est, à proprement parler, une démonstration de la foi chrétienne. Toute loi y est rapportée à Dieu qui nous la révèle, et à son vicaire en ce monde, seul législateur parfait, qui a le droit de disposer de tous les royaumes : « uni legisla-« tori perfecto qui est vicarius ejus (Dei) in terra, et habet toti mundo « dominari et omnia regna disponere. » La cinquième est une exhortation à remplir tous les devoirs imposés par la religion dont la vérité a été précédemment établie. La sixième enfin a pour objet l'organisation de la justice et des tribunaux, la manière dont les causes doivent être plaidées et entendues, etc. Tout nous porte à croire que ces six parties de la philosophie morale sont les divisions d'un travail terminé auquel Bacon fait ici de fréquentes allusions. « Hoc satis ostendo in mo-

[1] Voyez, sur les miroirs d'Archimède, Montucla, *Hist. des Math.*, t. I, p. 233.

« ralibus.... sicut scribo in parte prima moralis philosophiæ.... si-« cut declaro in secunda parte Operis majoris et in prima Moralis Phi-« losophiæ..... de hac autem parte (quarta) scripsi sicut de aliis..... « hanc autem partem (quintam) elevo ad considerationes scientia-« rum.... Hanc (sextam) solum tango propter causas quas assigno. »

Les deux chapitres que nous analysons offrent plus d'une pensée d'une hardiesse remarquable. Roger Bacon prétend que la philosophie morale était plus avancée chez les anciens que chez les modernes. Il fait un grand éloge et recommande la lecture des *dix livres* de la morale d'Aristote, des traités de Sénèque, de Cicéron et d'autres philosophes. Il n'y a pas un vice que les moralistes de l'antiquité n'aient combattu, pas une vertu dont ils n'aient relevé l'excellence. Qu'un homme porté à la colère lise avec soin les *trois livres* de Sénèque sur ce vice, et il rougira de s'y livrer. La morale était pour les philosophes anciens ce qu'est pour nous la foi chrétienne. Comme nous mesurons sur celle-ci l'utilité de toutes les connaissances humaines, de même les philosophes n'estimaient toutes les spéculations métaphysiques que par leur rapport à la morale, qui était en quelque sorte leur théologie, leur moyen de salut. « Sicut nos credimus quod omnis sapientia inutilis est nisi regu-« letur per fidem christianam, sic æstimaverunt philosophi de tota phi-« losophia speculativa respectu istius practicæ, quia hæc fuit theologia « eorum, et per hanc credebant salvari, nec per alias. » Roger demande au Saint-Père de se servir de son autorité pour faire enseigner de bonne heure la morale à la jeunesse chrétienne. Il voudrait que l'on choisît dans les deux Testaments les passages les plus clairs et les plus moraux pour les faire apprendre par cœur aux enfants. Il condamne, et par là il nous révèle la malheureuse pratique de mettre toute la Bible en vers, pour l'inculquer dans la mémoire. Il serait bien préférable, dit-il, de faire réciter aux enfants et de leur faire écrire en prose non pas toute la Bible, mais les Évangiles, les Épîtres et les livres de Salomon; et il faudrait mettre entre leurs mains, comme le recommandent Boëce et Bède, en fait d'auteurs païens, les livres moraux de Sénèque bien plutôt que les fables et les extravagances d'Ovide et des autres poëtes, où ils ne puisent que des erreurs déplorables pour la foi et pour les mœurs.

Ces deux chapitres nous fournissent aussi des indications qui ne sont pas à dédaigner sur l'érudition philosophique de Bacon et de son siècle. Bacon y cite plusieurs fois des écrivains arabes, Avicenne, Alghazel, sans désigner la traduction latine dont il se sert, et Albumazar, dans l'ouvrage intitulé *Grande Introduction*, d'après la traduction d'Hermann,

« quando dicit Albumazar in Majore Introductione, sexto libro, sed ex-« pressius secundum translationem Hermanni. » Cette grande introduction est sans doute le *Meldkhal* ou *Introduction à l'astronomie*, dont parle d'Herbelot dans la *Bibliothèque orientale*, article Abou-Maaschar [1]. La traduction qu'en avait faite Hermann, et que désigne d'une manière authentique ce passage de Roger Bacon, a péri, ou elle est encore ensevelie dans la poussière de quelque ancienne bibliothèque. Reste à savoir si l'auteur de cette traduction est l'Hermann Contract[2], moine bénédictin du XI[e] siècle, ou si ce n'est pas plutôt l'Hermann que M. Jourdain[3] a en quelque sorte retrouvé, et auquel il a restitué avec raison plus d'une traduction de l'arabe attribuée jusqu'ici à Hermann Contract. Roger Bacon parle ailleurs assez souvent d'un Hermann, qui traduisit en latin les monuments les plus célèbres de la philosophie grecque et arabe, et sous le même nom il a bien l'air de comprendre dans tous ces endroits le même personnage, et ce personnage est certainement du XIII[e] siècle. Bacon nous dit qu'Hermann avait traduit le commentaire d'Averroès sur la politique d'Aristote, *Opus majus*, p. 59; mais Averroès, qui florissait à la fin du XII[e] siècle, n'a pu être traduit par Hermann Contract, qui appartient au siècle précédent. Dans le ch. XXV de l'*Opus tertium*, Bacon cite Hermann parmi d'autres traducteurs du XIII[e] siècle, Gérard de Crémone, Michel Scot, etc., et là il déclare qu'il était Allemand, et au service de Mainfroi, *tout récemment* vaincu par le roi Charles, « Hermannus Alemanus et translator Manfredi *nuper* « a domino rege Carolo devicti. » Et, en effet, la défaite de Mainfroi par Charles d'Anjou est de cette même année, 1266, où Bacon a pu commencer à écrire l'*Opus majus*. Cette date que nous fournit notre manuscrit est décisive. Enfin Bandini (*Catal. cod. lat.* t. III, col. 178 et 179) nous donne des extraits d'une traduction de la morale d'Aristote, par Hermann, faite à Tolède en 1240, et M. Jourdain[4] a publié le prologue inédit d'une traduction de la *Poétique* d'Aristote, par Hermann l'Allemand, traduction aussi datée de Tolède, 1256. L'Hermann, traducteur d'Albumazar, ici mentionné par Bacon, est donc très-vraisemblablement Hermann, Allemand de naissance, qui a vécu en Espagne, à Tolède, au milieu du XIII[e] siècle, et qui, avec l'aide des savants de ce pays, a traduit en latin différents ouvrages grecs et arabes.

[1] Le seul ouvrage traduit en latin et qui nous soit connu d'Albumazar, est le traité *De magnis conjunctionibus*, imprimé à Augsbourg, en 1489, in-8°. — [2] Voyez, sur Hermann Contract, la *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis* de Fabricius, éd. Mansi, t. III, p. 237. — [3] *Recherches sur les anciennes traductions latines d'Aristote*, 2[e] édit. p. 135. — [4] *Ibid.*

Si le XIII[e] siècle possédait une version latine de *l'Introduction à l'astronomie*, d'Albumazar, que nous n'avons plus, il semblerait, à en croire Roger Bacon, qu'il n'avait pas encore une traduction latine de la *Politique* d'Aristote : « Nam philosophiæ secundum quod tradita est ab « Aristotele et Theophrasto, non est hæc pars (de regimine reipublicæ « et civitatibus et regnis) in usu Latinorum. » Laissons là Théophraste, dont les ouvrages politiques ne sont pas venus jusqu'à nous et que Roger ne cite, comme il le dit lui-même, que d'après un passage de Cicéron, quatrième chapitre du cinquième livre du *De finibus*[1]; mais on est un peu surpris de lui entendre dire que la *Politique* d'Aristote n'est pas en usage chez les Latins, lorsqu'à deux pas du couvent des franciscains, dans le couvent des dominicains de la rue Saint-Jacques, Albert et Thomas enseignaient publiquement la *Politique* d'Aristote sur une version latine, comme l'attestent les longs commentaires qu'ils en ont laissés et qui sont imprimés dans leurs œuvres. Cependant, rappelons-nous que Vincent de Beauvais ne met point la *Politique* dans la liste des ouvrages d'Aristote; il ne la connaissait donc pas, même dans une traduction, et Vincent est mort en 1264, c'est-à-dire avant le pontificat de Clément IV et les trois lettres que Bacon lui adressa. Ajoutons que les commentaires d'Albert sur la *Politique* et sur l'*Éthique* sont mis, et avec beaucoup de vraisemblance, parmi ses derniers écrits, et que, par conséquent, ils sont peut-être postérieurs à la composition de l'*Opus tertium*. Pour saint Thomas, c'est seulement en 1271, au témoignage d'Aventinus[2], qu'un de ses confrères de l'ordre de Saint-Dominique lui aurait fourni une nouvelle version de tous les livres d'Aristote, faite sur le grec et non sur l'arabe; et le commentaire de saint Thomas porte en effet des traces de mots grecs à moitié latinisés, qui auront passé, de la version de son confrère le dominicain Henri de Brabant ou Guillaume de Morbeck, dans la paraphrase du docteur Angélique. Cette paraphrase n'aurait donc été faite qu'assez longtemps après l'*Opus tertium*. Il est donc permis de douter avec Roger Bacon que la traduction latine de la *Politique* d'Aristote qui est en tête du commentaire d'Albert et de celui de saint Thomas, ni même qu'aucune version latine de cet ouvrage, existât ou du moins fût répandue à Paris en 1266.

Il ne faut pas perdre de vue les longues et vastes recherches auxquelles Roger s'était livré pour se procurer des monuments philoso-

[1] Bacon, mal à propos, écrit les *Academiques*, au lieu du *De finibus*. — [2] *Annal. Boior.*, lib. VII, c. IX.

phiques de l'antiquité; et quand il déclare que tel ou tel de ces monuments ne se trouve pas de son temps, son témoignage a la plus grande force. Par exemple, il nous dit qu'il a eu beau chercher dans les différentes parties du monde, et en employant une foule d'intermédiaires, l'ouvrage de Cicéron sur la République, il n'a jamais pu le découvrir ni entendu dire que quelqu'un ait été plus heureux que lui. « Libri Marci Tullii de Republica optimi nusquam inveniuntur, quod « ego possum audire, cum tamen sollicitus fui quærere per diversas « partes mundi et per diversos mediatores. Similiter multi alii libri « ejus. » Depuis Roger Bacon, bien d'autres ont fait comme lui de vains efforts pour découvrir la *République;* c'est de nos jours seulement qu'elle a été retrouvée et encore presque en lambeaux. Bacon nous apprend aussi qu'il a cherché en vain pendant longtemps les traités moraux de Sénèque : il n'a pu se les procurer que depuis la lettre qu'il a reçue du S. Père. Cependant, dit-il, il y a vingt ans et plus que je les cherche avec le plus grand soin. Voilà pourquoi il en envoie des extraits au pape. « Libros vero Senecæ, quorum flores Vestræ Beatitudini conscripsi, « nunquam potui invenire nisi a tempore mandati vestri, quamvis dili- « gens fui in hac parte jam a viginti annis et pluribus; et sic est de « multis aliis utilissimis libris istius scientiæ nobilis. » Si nous ne nous trompons, ces nombreux détails, exacts et précis, qui paraissent au jour pour la première fois, nous peignent de la manière la plus frappante l'état vrai des ressources de l'érudition, au milieu du XIII^e^ siècle [1].

Les chapitres XVI, XVII et XVIII résument les difficultés que Bacon a rencontrées et qui l'ont empêché de composer un ouvrage où toutes les parties des sciences soient traitées à fond. Il a dû se borner à un abrégé, à un préambule qui puisse tenir lieu du vaste monument qu'il n'a pas été en son pouvoir d'élever, malgré tous ses efforts. Il rappelle aussi tout ce qu'il a fait depuis sa jeunesse pour l'avancement des sciences. « Enumeravi jam linguas et scientias quæ ignorantur a vulgo « studentium et quæ faciunt sciri omnes alias et sine quibus nihil potest « veraciter cognosci, et recitavi difficultatem habendi istas, tum prop- « ter raritatem personarum quæ sciunt de his, tum propter raritatem « librorum, tum propter expensas varias in personis, in libris, in instru-

[1] Nous avons tâché de faire connaître l'état de l'érudition philosophique au milieu du XII^e^ siècle dans l'*Introduction aux ouvrages inédits d'Abélard,* que reproduit, avec plusieurs additions, le t. III des *Fragments philosophiques*, intitulé : *Philosophie scolastique,* III^e^ série de nos écrits.

« mentis, in tabulis, in operibus sapientiæ magnis, in experientiis se-« cretis ; et ideo patet quod scripta principalia de sapientia philosophiæ « non possunt fieri ab uno homine nec à pluribus, nisi manus prælato-« rum et principum juvent sapientes cum magna virtute. Unde oportet « quod fiat scriptura præambula in qua tanguntur omnia quæ necessaria « sunt ad scripta principalia..... Præter jam dicta exigeretur pergame-« num infinitum, et scriptores multi ut multa fierent exemplaria ante-« quam unum haberetur ultimatum..... Item cum omnia verificantur et « certificantur per figuras et numeros, ut patet ex operibus quæ mitto, « oportet quod multi sint collaterales et adjutores et maxime juvenes, « qui figurent et numerent; nam seniores tædio afficiuntur in talibus « operibus puerilibus; atque correctores varios oportet habere qui « omnia scripta prima vice corrigant ad exemplaria ultimata, donec « principales artifices perlegerent omnia, ut nihil esset superfluum, « nihil diminutum..... Patet igitur quod scriptum principale non potui « mittere, sed oportuit me formare aliquid præambulum in quo radices « meliores et ramos proceriores et flores pulchriores et fructus dulcio-« res præmitterem..... Jam a juventute laboravi in scientiis et linguis et « omnibus prædictis multipliciter, et collegi multa utilia et ordinavi de « personis; nam quæsivi amicitiam omnium sapientum inter Latinos, et « feci juvenes instrui in linguis et figuris et numeris et tabulis et instru-« mentis, et in multis necessariis, et examinavi omnia quæ hic necessa-« ria sunt, et scio qualiter procedendum est et quibus auxiliis et quæ « sunt impedimenta; sed non possum procedere propter defectum « expensarum prædictarum. Si tamen aliquis tantum posuisset ibi quan-« tum ego posui, certe posset magna pars compleri. Nam per viginti « annos quibus specialter laboravi in studio sapientiæ, neglecto sensu « vulgi, plus quam duo millia librarum ego posui in his propter libros « secretos et experientias varias et linguas et instrumenta et tabulas et « alia, tum ad inquirendum amicitias sapientum tum propter instruen-« dos adjutores, etc. »

Le chapitre XIX introduit sur la scène un nouveau personnage que déjà l'*Opus majus* avait montré, et que l'*Opus tertium* fait connaître plus en détail. « Qui oserait tirer vanité de la science, avait dit Roger Bacon, dans l'*Opus majus*, Iʳᵉ partie, ch. x, p. 15, de l'édition de Jebb, quand un enfant de bonne volonté peut l'acquérir en une seule année, ou même en moins de temps? car j'en ai fait l'épreuve dans le présent jeune homme qui, en une seule année d'études, a appris tant et de si grandes choses. Il n'est sur rien l'inférieur de personne, et il surpasse tout le monde sur certains points. Quoiqu'il soit mon écolier, qu'il

soit jeune, et que je sois vieux « me senem[1], » il me surpasse en beaucoup de choses, grâce aux principes qu'il a reçus, et qui, entre ses mains, porteront des fruits auxquels je n'atteindrai jamais. — VI[e] partie, ch. I, p. 447, en témoignage des avantages de la vertu, même dans l'étude des sciences, Bacon cite le porteur de la missive adressée au Saint Père : « lator præsentium. » C'est, dit-il, un jeune homme d'environ vingt ans, qui n'a ni un grand esprit ni beaucoup de mémoire : « nec est magni ingenii, nec memoriæ, » et qui pourtant, en une seule année, a appris toutes les grandes choses qu'il sait « magnalia quæ sit. » Il ne peut devoir cet avantage qu'à Dieu, qui aura voulu récompenser la pureté de son cœur; car il nous a quitté avec la pureté sans tache d'une vierge, et sans que j'aie pu trouver en lui aucun péché mortel, malgré l'examen le plus sévère. L'*Opus tertium* n'abrége pas ici l'*Opus majus*, il le développe. Roger Bacon, sachant que le Saint-Père est très-occupé, et à quel point les écrits qu'il lui envoie sont difficiles à comprendre, a fait choix d'un médiateur habile qui pût donner les éclaircissements qui paraîtraient nécessaires. Il adresse au pape un jeune homme qu'il a fait instruire, depuis cinq ou six ans, dans les langues, dans les mathématiques et dans la perspective, les trois choses où ses écrits ont le plus besoin d'explications : il lui a donné lui-même des instructions particulières depuis qu'il a reçu l'ordre du pape, afin qu'il fût en état de répondre à toutes les questions. Personne n'est plus au fait de ses idées, et aucun des savants dont il a parlé précédemment, ni même le premier de tous, ne pourrait le faire connaître aussi bien que ce jeune homme, formé par lui et d'après sa méthode. « Adolescentem jam « a quinque vel sex annis[2] feci instrui in linguis, mathematica et pers- « pectiva in quibus est tota difficultas eorum quæ mitto, et gratis eum « ore meo instruxi postquam recepi mandatum vestrum, præsentiens « quod alium non potui ad præsens habere secundum cor meum, et cogi- « tavi quod ipsum transmitterem, ut, si Vestræ Sapientiæ placeret uti me- « diatore, inveniretis paratum; si non, nihilominus, iret ad vos pro scrip- « turis Vestræ Gloriæ offerendis. Nam procul dubio nullus est inter Latinos « qui in omnibus quæ scribo possit ad tot respondere propter modum « quem teneo et quia eum instruxi, nec ille magister magnus nec ali- « quis eorum de quibus superius feci mentionem, qui nesciunt mo-

[1] Cette expression de *senem* n'est point en opposition avec la date reçue de la naissance de Roger Bacon. Né en 1214, il avait 52 ou 54 ans lorsqu'il écrivait ceci entre 1266 et 1268. — [2] Le ms. britannique donne : *A quatuor vel a quinque annis.*

« dum meum, sicut iste qui ore meo didicit et qui consilio meo est « instructus. » Dans l'*Opus majus*, Bacon avait dit que son envoyé n'avait pas un grand esprit ni beaucoup de mémoire, et qu'il devait tout à la bonté de Dieu, qui a voulu récompenser la pureté de sa vie par le progrès de son intelligence. Ici, en renouvelant l'éloge des mœurs de son disciple, Roger Bacon vante non-seulement sa science acquise, mais son aptitude, « habilem in studio. » Il affirme plusieurs fois que personne à Paris n'est plus avancé en philosophie. « Cum venit puer « et pauper ad me, ego feci eum nutriri et instrui pro amore Dei, præcipue « cum tam habilem juvenem in studio et in vita non inveni; et ad tantum « promotus est, quod magnifice et verius plus quam alius quicumque sit « Parisiis poterit lucrari quæ necessaria sunt sibi, quamvis juvenis sit vi- « ginti annorum aut viginti unius ad plus : nam non remansit unus Pa- « risiis qui tantum novit de philosophiæ radicibus, quamvis ramos, flores « et fructus nondum produxerit propter ætatem juvenilem, et quia non est « expertus in docendo; sed habet unde omnes Latinos transcendat si vivat « usque ad senectutem et procedat secundum fundamenta quæ habet. Si- « cut vero Vestræ Sapientiæ magnitudinem decet mediator prudens et bene « instructus, sic Vestræ Sanctitatis eminentiæ sanctus convenit interventor. « Et quia non decet ut aliquis peccatis deditus Vestram frequentet Sanc- « titatem, ideo volo nuntii idoneitatem in vita apparere. Vere nihil sibi « conscius de peccato mortali, sed virgo mundissimus a me recessit nec « habens alicujus conscientiam mortalis peccati a sua nativitate. Nam « hoc diligenter inquisivi et feci inquiri, et certus esse credo de hoc, sicut « quod vos estis in sublimitate papali decoratus. Et in hoc valde mihi « complacet quod Vestra Clementia re et nomine inveniet juvenem cle- « mentem, benignum et mansuetum, fidelem in commissis, nec loqua- « cem, nec bilinguem, sed secretorum optimum celatorem; et licet nihil « conscius sit, tamen non in hoc justificatus, et ideo ut ab occultis suis « mundet eum Deus et de necessitatibus ejus eruat eum et ut sit Deo « gratus de gratiis sibi collatis, ac propter custodiam suæ sanctitatis at- « que propter mundi peccata, adolescens pro loco et tempore gaudet « carni suæ cilicium adhibere. »

D'après ce jeu de mots : Vestra Clementia re et nomine inveniet ju- « venem clementem, » on pourrait croire que le messager de Bacon s'appelait Clément. Mais, dans d'autres chapitres de l'*Opus tertium*, Bacon lui-même nous dit que son nom était Jean. Ch. XXV. « Et puer Joannes « novit melius intelligere hæc exempla, quamvis sint theologica, quam « omnes theologi qui sunt lectiores et doctiores in hoc mundo. » Plus bas : « Johannes potens est in his plus quam omnes qui sunt Parisius. »

—Ch. LVII. « Hoc poterit Joannes quem misi probare ante oculos vestros. » —Ch. LIX. « Ut probavi in tractatu de radiis,[1] quem Joannes extra princi« palia opera deportavit. »

En voyant tant de passages où Bacon nous dit qu'il préfère Jean à tous les savants parisiens, et qu'il l'a élevé lui-même dès son enfance, évidemment au couvent des Franciscains de Paris, on ne peut douter que Jean ne fût de cette ville, et c'est à lui, très-vraisemblablement, comme Jebb le conjecture dans sa préface, que sont adressées les trois lettres connues de Roger Bacon à Jean de Paris[2]. Mais revenons à notre introduction et achevons de la faire connaître.

CH. XX. En choisissant un tel messager, Roger Bacon n'a pas voulu seulement adresser au Saint-Père un homme digne de lui être présenté, et capable de résoudre les difficultés que pourrait lui suggérer la lecture de ses ouvrages; il a voulu aussi offrir au Saint-Père un exemple de ce que peut le travail secondé par un bon enseignement. Jean était un enfant de quinze ans lorsqu'il s'est présenté au couvent des Franciscains de Paris. Il n'avait pas de quoi vivre; il était obligé de servir de domestique à ceux qui le nourrissaient. Pendant deux ans il n'a pu trouver personne qui consentît à lui apprendre un seul mot, et il n'a pas consacré à l'étude une année entière, la plus grande partie de son temps étant prise par les occupations mercenaires auxquelles la pauvreté le condamnait. Cependant, que ne sait-il pas? C'est qu'il a eu une bonne direction, c'est qu'il a espéré et qu'il a travaillé : « Et tamen scit tot et « tanta propter bonum consilium quod habuit, et propter hoc quod « speravit et diligens fuit. » Que ne ferions-nous donc pas, nous autres vieillards, « nos senes » (c'est la seconde fois que Bacon parle de sa vieillesse), si, à notre expérience nous ajoutions le travail? Nous surmonterions tous les obstacles; car l'âge, quand on a été sage pendant toute sa vie, loin d'affaiblir l'esprit, le fortifie. Un vieillard laborieux, s'il a un bon maître, apprend plus, en une semaine, qu'un jeune homme en un mois, dans toute espèce de science. C'est une erreur de croire qu'on apprend mieux les langues et les mathématiques dans la jeunesse. La difficulté d'apprendre ne vient pas de l'âge, mais du défaut de zèle, et surtout du défaut de bons maîtres. Je suis sûr, dit Bacon, que, si on nous donne une langue à apprendre, à ce jeune homme et à moi, j'en apprendrai plus, en un seul jour, que lui en une semaine. Avec de

[1] C'est probablement le traité *De multiplicatione specierum* qu'il a déclaré plus haut envoyer au pape avec son ouvrage. — [2] On trouve ces lettres à la fin de l'écrit intitulé : Sanioris medicinæ magistri D. Rogeri Baconis Angli, de arte chymiæ scripta, cui (*sic*) accesserunt opuscula alia ejusdem authoris, Francofurti, 1603, in-16.

bons maîtres nous ferons plus de progrès en une année qu'aujourd'hui en vingt. Je me charge de le démontrer par le fait même, et, dans cette gageure, j'offre ma tête pour enjeu. Depuis quarante ans j'ai travaillé sans relâche; eh bien, j'apprendrai à un homme attentif et zélé tout ce que je sais et des sciences et des langues, dans le quart ou dans la moitié d'une année, pourvu qu'on me laisse composer d'avance un bon manuel. Je me fais fort d'enseigner en trois jours l'hébreu à tout homme docile et attentif, qui voudra suivre la méthode que je lui prescrirai. Trois jours me suffiront aussi pour le grec, et, en une semaine, il apprendra plus de mathématiques avec moi, qu'en dix années par la voie ordinaire. C'est qu'aujourd'hui on suit une détestable méthode d'enseignement. Voilà pourquoi l'étude des mathématiques est négligée et dédaignée, tandis que les mathématiques sont, à vrai dire, l'alphabet de la philosophie. Tout ce chapitre XX ne semble pas écrit au XIII$^{e}$ siècle, tant il respire le mépris de la scholastique. Sans doute les promesses que Bacon prodigue sont un peu présomptueuses, et elles sont fort outrées, comme celles de son *Traité d'optique*, comme toutes les promesses des grands novateurs. Sachons-le bien : on n'entreprend rien de difficile sans un vif sentiment de ses forces et sans des espérances ardentes et quelquefois chimériques. La plupart des découvertes qui ont accru le domaine de l'esprit humain ont été mêlées de rêves et d'illusions gigantesques. Ici, ce qui nous frappe est bien moins l'excès des paroles de Roger Bacon, que la foi énergique qui l'anime et le soutient. Il croit si bien à l'excellence de sa méthode, qu'il parie sa tête pour elle. On sent, dans chaque mot, une passion généreuse pour la science nouvelle dont il est l'apôtre : tout ce qui s'oppose à l'étude des mathématiques lui paraît l'œuvre du diable, s'appliquant à maintenir l'ignorance des hommes. De loin en loin, sous un latin barbare, percent des éclairs de génie : « Sciat igitur pro certo Vestra Sapientia quod si senes confidant « et velint esse diligentes, et habeant doctores ita bonos sicut juvenes, « quod plus addiscent in una septimana quam juvenes intra mensem de « quacunque scientia. Nam in linguarum cognitione et figurarum et nu« merorum videtur ignorantibus ea quod sit magna perplexitas et diffi« cultas, et vulgatum est quod juvenes melius addiscunt [res] hujusmodi, « sed certus sum quod hoc est falsum; nam vidi senes longe magis pro« ficere in his quam unquam aliquem juvenem; et certus sum quod de « quacunque lingua mihi et isti juveni proposita, ego plus addiscerem « intra unum diem quam ipse intra septimanam, et sic de omnibus « quæ ignoraremus ambo. Non est mihi dubium quin nulla sit diffi« cultas a parte ætatis, nec a parte addiscentium, si velint addiscere et

« confidant et diligentes sint, nec a parte linguarum et scientiarum, sed « a parte doctorum qui nolunt aut nesciunt docere. Non enim inveni- « mus doctores utiles a juventute, et ideo languemus per totam vitam « et parum scimus; sed, si haberemus doctores sufficientes, non dubito « quin plus scriberemus [1] in uno anno quam modò intra viginti. Nam hoc « paratus sum probare per effectum, et dabo caput meum si deficiam. « Multum laboravi in scientiis et linguis, et posui jam quadraginta annos « postquam didici primo alphabetum et fui semper studiosus, et præter « duos annos de istis quadraginta fui semper in studio, et habui ex- « pensas multas, sicut alii communiter; et tamen certus sum quod intra « quartam anni aut dimidium annum, ego docerem ore meo hominem « sollicitum et confidentem quidquid scio de potestate scientiarum et « linguarum, dummodo composuissem primo quoddam scriptum sub « compendio; et tamen notum est quod nullus in tot scientiis et linguis « laboravit nec tantum : quod homines mirabantur in alio statu [2] quod « vixi propter superfluum laborem, et tamen postea fui ita studiosus « sicut ante, sed non tantum laboravi quod non fuit necesse propter « exercitium sapientiæ..... Certum est mihi quod intra tres dies ego « quemcunque diligentem et confidentem docerem hebræum..... si « vellet se exercitare secundum doctrinam datam. Et per tres dies sciret « de græco item [3]. Certum est mihi quod intra unam septimanam quem- « cunque sollicitum et confidentem docerem totam geometriæ potes- « tatem et majorem mathematicam quam addiscunt per decem annos... « Quia rarissime inveniuntur aliqui doctores mathematici, et illi pessimum « modum habent in docendo et docent infinita superflua; propter quod « omnes fere despiciunt mathematicam, et hoc diabolus procuravit qua- « tenus radices sapientiæ humanæ ignorarentur. »

Telle est l'introduction de l'*Opus tertium*. On ne peut y méconnaître un caractère d'originalité et de force qui justifie suffisamment les longs extraits que nous en avons donnés. Nous ferons connaître plus rapidement le reste de l'ouvrage.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] *Sic*. Peut-être faut-il lire *proficeremus*. — [2] Cette phrase est très-obscure. Par ces mots, « in alio statu, » Bacon fait-il allusion au temps où il n'était pas engagé dans l'ordre de Saint-François ? Plus haut, il parle de deux années sur les quarante dernières de sa vie, qui ne doivent pas compter pour l'étude : est-ce à cause de maladie, ou par quel autre motif ? — [3] Roger Bacon ne parle pas ici de l'arabe : j'inclinerais donc à croire qu'il ne le savait guère.

1. — *ÆGYPTENS STELLE IN DER WELTGESCHICHTE. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern*, von Ch. C. J. Bunsen; Ies, IIes und IIIes Buch, 8°, Hamburg, 1845.

1. — *PLACE DE L'ÉGYPTE DANS L'HISTOIRE DU MONDE; recherche historique en cinq livres*, par Ch. C. J. Bunsen; Ier, IIe et IIIe livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *AUSWAHL DER WICHTIGSTEN URKUNDEN DES ÆGYPTISCHEN ALTERTHUMS, herausgegeben und erläutert* von Dr R. Lepsius; Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

2. — *CHOIX DES DOCUMENTS LES PLUS IMPORTANTS DE L'ANTIQUITÉ ÉGYPTIENNE, publiés et expliqués* par le Dr R. Lepsius, planches, Leipzig, 1842, fol.

HUITIÈME ARTICLE [1].

L'importance politique des rois *Sésortasides*, qui ne pouvait s'admettre ni se comprendre, tant que l'on considérait ces rois, placés dans la XVIe et la XVIIe dynasties, comme ayant régné à *Thèbes* parallèlement aux *Pasteurs* de *Memphis*, cette importance ressort maintenant dans toute sa plénitude du fait seul que les rois en question ont formé la XIIe dynastie, antérieure à l'invasion des *Pasteurs*. Leurs monuments, qui se rencontraient à *Héliopolis*, dans le *Fayoum*, dans la région d'*Abydos* et dans l'*Heptanomide*, aussi bien que sur la route de *Kosseyr*, dans la presqu'île du *Sinaï* et jusqu'en Nubie, tendaient déjà à infirmer la première opinion, d'ailleurs purement hypothétique. Cette opinion se trouve maintenant détruite par le *papyrus hiératique* de Turin, avec lequel s'accordent sans difficulté ou se concilient sans peine tous les autres documents; en sorte qu'il ne nous reste plus, pour achever notre analyse de cette importante partie du livre de M. Bunsen, qu'à montrer en quoi ces monuments nationaux, acquis de nos jours à la science et interprétés avec tant de bonheur, reçoivent à leur tour de quelques témoignages antiques une valeur encore plus considérable. C'est à la XIIe dynastie qu'appartenait le fameux conquérant nommé par Manéthon *Sésostris*, nom grec dérivé du nom égyptien *Sésortasen*, au moyen de la transcription *Sésortôsis*; c'est au deuxième roi de ce nom, au troisième

[1] Voyez, pour le VIIe article, le cahier d'avril, p. 236 et suiv.

roi de la dynastie, que doivent être attribués les faits historiques exprimés dans le court *Extrait* que Jule Africain a joint à l'énoncé de son nom. Cette seule mention, tirée de l'ouvrage original de Manéthon, mais non pas, sans doute, exprimée dans sa teneur propre, suffit, toute réduite qu'elle est à un si petit nombre de lignes, pour prouver la grande illustration de ce Pharaon du haut empire, et pour montrer quel haut degré de puissance avait alors acquis cet empire, qui devait bientôt s'écrouler sous une invasion étrangère. C'est là le fait capital qui résulte de l'*Extrait* de Jule Africain; car, du reste, les particularités concernant les conquêtes du *Sésostris* de la XIIe dynastie, *Sésortasen II*, peuvent rester un sujet de discussion, par le mélange qui se fit, à une époque postérieure, des traditions relatives à cet ancien roi et de celles qui regardent le nouveau *Sésostris*, le grand Pharaon de la XIXe dynastie, *Ramsès II*, sans qu'il résulte de là aucun motif de doute pour le témoignage de Manéthon, que nous ne possédons pas d'ailleurs dans sa forme originale. Je n'entrerai pas dans cette discussion, où M. Bunsen a cherché à démêler avec sa sagacité ordinaire et à définir avec autant de précision que possible ce qui est propre au grand *Sésostris* de la XIIe dynastie, ce qui revient au nouveau *Sésostris* de la XIXe, dans ces traditions de l'antiquité grecque. Ce qu'il y a de plus important pour nous, c'est de retrouver dans les monuments originaux qui nous restent des indices qui viennent à l'appui du témoignage de l'historien national. Ainsi, la belle tombe de *Nevhôthph*, à *Beni-Hassan*, appartenant à un haut fonctionnaire de la maison de *Sésortasen II*, représente, comme tout le monde le reconnaît aujourd'hui, des captifs d'une race asiatique[1], dont la seule présence dépose de la réalité des expéditions guerrières de ce Pharaon dans les contrées de l'Asie antérieure, où avaient été érigées ces colonnes, monuments des victoires du même prince, nommé aussi *Sésostris* par le grand critique d'Alexandrie, Ératosthène[2]. On connaît encore un monument de la vingt-huitième année

[1] Rosellini, *Monum. stor.*, t. III, part. I, p. 48-68, tav. XXVI, XXVII, XXVIII. Champollion prenait ces captifs pour des *Grecs ioniens* de l'Asie mineure; et Rosellini n'était pas éloigné d'adopter cette opinion, qu'il croyait justifiée par une prétendue dynastie de *Pasteurs grecs*, qui ne s'est glissée dans le texte des *Extraits* de Jule Africain que par une correction inepte de l'éditeur du Syncelle. Mais Rosellini avait fini par admettre l'idée, tout aussi peu vraisemblable, que les captifs de la tombe de *Beni-Hassan*, et généralement les *Hykshôs*, étaient un *peuple scythique*, tandis que, s'il est une chose avérée, c'est que les *Pasteurs* étaient un peuple de race sémitique, Phéniciens et Arabes, comme le déclare Manéthon lui-même, *apud* Syncell. p. 60, et *apud* Joseph. *contr. Apion.*, I, 14. Je reviendrai sur cette question dans mon prochain article. — [2] Eratosthen. *apud* Strabon. XVI, p. 769 :

d'*Amenemhé II*, la vingt-cinquième de *Sésortasen II*, représentant un combat livré à un peuple de la Mauritanie[1], qui prouve également, d'accord avec la tradition égyptienne, l'extension qu'avait prise de ce côté l'empire des Pharaons. Et quant à l'état de la civilisation pour cette haute époque de l'histoire de l'Égypte, il résulte, avec tout autant de certitude, de la connaissance que nous avons acquise de ces hypogées de *Beni-Hassan* et de quelques autres localités voisines, où les arts du dessin et de l'écriture montrent le plus haut degré de perfection que ces arts aient jamais acquis en Égypte, sans en excepter même les plus beaux monuments de l'époque florissante des XVIII[e] et XIX[e] dynasties.

C'est encore le même fait qui résulte de la mention ajoutée dans l'*Extrait* de Jule Africain au nom du 4[e] roi de la XII[e] dynastie, *Lacharès*, *Lamarès*, *Lamparès*, le *Marès* d'Ératosthène, l'*Amenemhé III* des monuments nationaux, c'est à savoir, que ce fut ce Pharaon qui *bâtit dans le nôme arsinoïte* le Labyrinthe *pour lui servir de sépulture* : Ὃς τὸν ἐν Ἀρσινοΐτῃ λαβύρινθον ἑαυτῷ τάφον κατεσκεύασεν. Ainsi, à s'en tenir à cette seule indication, le *Labyrinthe*, ce monument, le plus grand et le plus accompli de tous ceux de l'antiquité égyptienne, sur lequel nous possédons les relations d'écrivains grecs, tels qu'Hérodote[2] et Strabon[3], qui en parlent comme témoins oculaires, le *Labyrinthe*, cette merveille de l'art égyptien, était l'ouvrage d'un roi de la XII[e] dynastie ; c'est là certainement une notion du plus grand prix, qu'il eût été impossible de concilier avec l'opinion que le roi, auteur d'un pareil monument, érigé au cœur de l'Égypte, dans la région située entre *Memphis* et *Abydos*, aurait régné parallèlement aux *Pasteurs*, tandis qu'elle s'accorde parfaitement avec la tradition historique qui place ce roi dans la XII[e] dynastie, et qu'elle achève de compléter le brillant tableau de la civilisation égyptienne, pour cette haute époque de son histoire. Maintenant, ce qui résulte aussi de la connaissance que nous possédons des monuments nationaux de l'Égypte, c'est que ce roi *La-Marès* de Manéthon, *Marès* d'Ératosthène, *Maros* ou *Marros* de Diodore[4], est *Amenemhé III*, dont nous avons recueilli des monuments qui portent des années 5, 6,

*Καὶ φασὶν ἐνταῦθα στήλην εἶναι Σεσώστριος τοῦ Αἰγυπτίου, μηνύουσαν ἱεροῖς γράμμασι τὴν διάβασιν αὐτοῦ. Φαίνεται γὰρ τὴν Αἰθιοπίδα, καὶ τὴν Τρωγλοδυτικὴν πρῶτος καταστρεψάμενος οὗτος· εἶτα διαβὰς εἰς τὴν Ἀραβίαν· κἀντεῦθεν τὴν Ἀσίαν ἐπελθὼν τὴν σύμπασαν.* — [1] Bunsen, *Ægyptens Stelle, etc.*, t. II, p. 323. — [2] Herodot., l. I, c. CXLVIII; cf. Diodor. Sic. I, LXI, LXVI, LXXXIX, XCVII. — [3] Strabon., l. XVII, p. 811 ; trad. fr. t. V, p. 408. Les témoignages classiques sur le *Labyrinthe* ont été recueillis, avec ceux des voyageurs modernes, par Zoëga, *De or. et us. obel.*, p. 417-18, 9), 10); cf. p. 390, 24). — [4] Diodor. Sic. I, LXI.

30, 41, 42 et 43 de règne [1]. Effectivement, le *prénom* de ce roi : (cartouche), se lit : *Ra-en-ma-t*, dont les deux éléments principaux, (hiéroglyphe), *ma*, et ⊙, *ra*, ont servi à former la transcription grecque, *Marès*, donnée par Ératosthène, et reproduite, avec une légère altération, dans l'*Extrait* de Jule Africain et dans le texte de Diodore. Il n'est donc pas douteux que le vrai fondateur du *Labyrinthe* ne soit le roi de la XIIe dynastie auquel Manéthon l'attribue, et qu'Ératosthène nommait *Marès*, d'après son *prénom*, pour distinguer ce roi, dont le nom propre était *Amenemhé*, des autres Pharaons de la même dynastie qui avaient porté le même nom; et tel est, sur ce point capital, le résultat du travail entrepris par M. Bunsen.

Or ce résultat, qui ne se fondait encore que sur le plus heureux emploi des textes et des monuments acquis jusqu'alors à la science, vient d'être changé en certitude par les découvertes opérées tout récemment sur l'emplacement du *Labyrinthe*. M. Lepsius est parvenu à trouver l'accès de la pyramide du *Labyrinthe*, qui s'était jusqu'ici dérobé à tous les efforts, même à ceux de l'ingénieur Perring, dont nous avons rendu compte dans ce journal [2]; il y a trouvé les cartouches royaux d'*Amenemhé III*, les mêmes cartouches qui se rencontrent plusieurs fois sur les débris du *Labyrinthe*, avec cette particularité toute nouvelle et bien curieuse, que ces cartouches d'*Amenemhé III* se trouvent joints à ceux de sa royale sœur, qui lui succéda [3]. Ce dernier renseignement vient confirmer d'une manière tout à fait inattendue la mention que fait Manéthon, au huitième et dernier règne de sa XIIe dynastie, d'une *sœur d'Aménémès*, qu'il appelle ΣΚΕΜΙΟΦΡΙΣ : ϛ'. Ἀμενέμης. ζ'. Σκεμίοφρις, ἀδελφή. Or ce nom de *Skémiophris* paraît bien évidemment altéré, par le fait seul des auteurs des *Extraits* ou de leurs copistes, de celui de *Sebek-Nofrou*, qui est le dernier nom royal de la dynastie, sur le *papyrus hiératique*, dans la *salle des Rois* de *Karnak* et sur les monuments nationaux. Ce serait donc encore là un point sur lequel l'accord se trouverait rétabli, pour cette XIIe dynastie, entre toutes les classes de monu-

[1] Bunsen, *Ægyptens Stelle, etc.*, t. II, p. 324. La date de la XLIIIe année est donnée par une inscription des carrières de *Tourah*, publiée dans l'*Appendix to Operat. carried on at the pyramids of Gizeh*, t. III, p. 94. À la vérité, cette inscription ne porte que le cartouche nom propre; mais il est bien probable que l'*Amenemhé* qui y est inscrit est plutôt le IIIe que le IVe ou le Ve, comme le présumait M. Birch. — *Appendix to Operations carried on at the pyramids of Gizeh*, t. III, p. 82-83; voy. *Journ. des Savants*, juillet 1844, p. 419. — [3] Lepsius, *Entdeckung des Labyrinths in Egypten*, p. 32 : « Diese Reste sind dadurch unserer Expedition vom höchsten Interesse geworden, dass sie mehr als einmal die Namen des Labyrinthenbauers und seiner ihm folgenden Schwester enthalten. »

ments qui nous sont parvenus, en lisant Σεβεκνόφρης, au lieu de Σκεμίοφρις, dans le texte de Manéthon; et le cartouche même de cette royale sœur d'*Amenemhé III*, que M. Lepsius n'a pas encore publié, à ma connaissance, montrera jusqu'à quel point cet accord est fondé, et si cette correction peut être réellement admise, sur la foi de ce cartouche, trouvé dans la chambre sépulcrale du *Labyrinthe*.

M. Bunsen n'avait pu avoir connaissance des découvertes dont nous venons de rendre compte quand il rédigeait cette partie de son ouvrage, où il montrait dans *Amenemhé III*, identifié avec *Marès*, le fondateur du *Labyrinthe*. C'est seulement dans sa *préface* qu'il a pu faire mention de ces découvertes[1], qui, si elles détruisent l'attribution qu'il avait faite de la pyramide du *Labyrinthe* à un roi *Smentéti*, présumé le même que l'*Ismandès* de Strabon[2], confirment du moins, sur le fait du *Labyrinthe*, comme monument du règne d'*Amenemhé III*, le résultat de son travail. Il ne reste plus qu'une question grave à débattre, dont la solution résultera sans doute de la publication prochaine des recherches de M. Lepsius, c'est de savoir jusqu'à quel point et d'après quels motifs ce savant a pu se croire fondé à donner le nom du *Mœris* des Grecs à l'*Amenemhé III*, l'auteur du *Labyrinthe*. Nous avons vu[3] que M. Bunsen identifiait *Mœris* avec *Meiré-Apap*, premier roi de la VI^e dynastie, et nous avons donné à cette manière de voir notre plein assentiment. Nous connaissions pourtant déjà l'opinion de M. Lepsius, qui prend *Mœris* pour *Amenemhé III*, et qui attribue à la fois à ce Pharaon de la XII^e dynastie et la construction du *lac Mœris* et la première fondation du *Labyrinthe*, les deux monuments les plus gigantesques de l'antiquité égyptienne. Or nous doutons encore que cette opinion du savant égyptologue de Berlin puisse se soutenir, en présence des textes et des monuments que nous possédons; et, à moins qu'il n'ait recueilli, sur les monuments mêmes, des preuves de fait accessibles pour lui seul, nous nous permettrons de conserver le doute que nous exprimons ici. L'idée que la dénomination du *lac Mœris* serait dérivée abusivement du mot égyptien qui signifiait *lac*, cette idée ne nous paraît pas égyptienne. Ce qui est moins admissible encore, à notre avis, c'est que le *prénom*, *Ma-n-ra*, ait pu donner lieu au nom grec Μοῖρις, tandis que, d'une part, ce *prénom Ma-n-ra* s'accorde très-bien avec la forme grecque Μάρης, et que, de l'autre part, le *prénom Mei-ré* conduit légitimement à la transcription grecque Μοῖρις. Enfin, et c'est là notre plus fort argument, il nous

[1] *Vor—und Nachwort*, p. III-IV. — [2] Strabon. l. XVII, p. 811, C; voy. *Journ. des Savants*, juin 1846, p. 366-367. — [3] Voy. cahier de février, p. 120.

semble qu'il est de toute impossibilité que deux ouvrages d'une aussi grande énormité de travail, de temps et de dépense, que le *lac Mœris* et le *Labyrinthe*, pour le premier desquels un *règne de cent ans moins une heure*, pour le second un *règne de quarante-trois ans au moins*, sont donnés par l'histoire, aient pu être exécutés par un seul et même roi. Je m'en tiens donc encore, sur ce point, au résultat du travail de M. Bunsen, et j'attends, avec la plus vive impatience d'ailleurs, la publication de celui de M. Lepsius.

Quant à la construction même du *Labyrinthe*, à son plan, à son système d'architecture, ce sont encore là autant de questions sur lesquelles on a pu se partager, tant qu'on n'avait à sa disposition que des textes antiques, tels que ceux d'Hérodote et de Strabon, dont le sens pouvait paraître plus ou moins obscur et difficile à expliquer, mais sur lesquels cette publication de l'ouvrage de M. Lepsius ne peut manquer de mettre tout le monde d'accord, puisque c'est l'édifice même, retrouvé tout entier sous ses ruines, qui apparaîtra pour la première fois à nos regards. Je ne m'arrêterai donc pas à discuter la restitution du *Labyrinthe* essayée par notre auteur, ni le plan qu'il donne à l'appui de cette restitution [1], qui ne ressemble en rien à celle qui en avait été déjà publiée par le traducteur français de Strabon [2]. Tous ces essais, fondés sur l'interprétation de textes plus ou moins bien entendus, doivent perdre aujourd'hui toute valeur, en présence du plan levé par l'architecte allemand qui accompagnait M. Lepsius. Je me contenterai de dire, sur la foi de M. Lepsius lui-même [3], que les ruines actuelles du *Labyrinthe* répondent, sous tous les rapports, à la description des anciens. D'après ce qui subsiste encore des *centaines de chambres, de cabinets, de corridors, conservés en partie avec leurs plafonds et leurs corniches, avec les restes de colonnes et de revêtement*, dans un énorme massif de *construction à quatre étages*, le nombre de *trois mille chambres au-dessous et au-dessus de la terre*, donné par Hérodote, n'a rien d'exagéré; et ce n'est pas seulement la masse du *Labyrinthe*, avec ses allées tortueuses et ses galeries irrégulières, bien que dans un édifice dont les murs sont exactement

[1] *Ægyptens Stelle, etc.*, t. II, p. 327-40, Taf. XXI. — [2] Strabon. XVII, p. 811, trad. franç. t. V, p. 408. — [3] *Entdeckung des Labyrinths, etc.*, p. 31-32 : « Das Labyrinth..., « dessen Ruinen in jeder Beziehung der Beschreibung der Alten entsprechen..., « Fanden wir bei der ersten flüchtigen Besichtigung des Ruinenfeldes mehrere hun- « dert Kammern, Kämmerchen und Korridore, zum Theil mit ihren Decken,... « Dreitausend überirdische und unterirdische Räume werden von Herodot angege- « ben; und diese Zahl ist nach den Resten, die wir noch jetzt vor uns sehen, Keines- « weges, übertrieben, etc. »

orientés, qui se retrouve sur ce vaste champ de ruines, réconnu d'abord par les ingénieurs de l'expédition française, MM. Jomard et Caristie, c'est le *palais* avec ses *douze aulæ*, c'est-à-dire avec ses *douze cours*, entourées de portiques couverts, et tenant, de trois côtés, au corps même du *Labyrinthe*. Nous n'avons donc plus qu'à attendre la publication du travail de M. Lepsius, pour connaître le *Labyrinthe* sous sa véritable forme, et pour avoir ainsi l'idée la plus exacte qu'il soit possible du monument le plus considérable et le plus merveilleux, non-seulement de l'antiquité égyptienne, mais, on peut dire de l'antiquité tout entière[1].

Le deuxième livre de Manéthon renfermait la période écoulée durant l'occupation de l'Égypte par les *Pasteurs;* c'est celle que M. Bunsen appelle le *moyen empire* ou l'*empire intermédiaire*, parce qu'il était placé entre le *haut empire*, dont la fondation était due à *Ménès*, le premier roi mortel, et le *nouvel empire*, dont le rétablissement, œuvre de la XVIIIe dynastie, signala la nouvelle période de la puissance égyptienne. Cette époque du *moyen empire* est celle qui offre le plus d'obscurités et de difficultés, tant à cause de l'insuffisance des notions historiques qui la concernent, qu'en raison du manque presque absolu de monuments contemporains qui peuvent s'y rapporter. Par la même raison aussi, cette période de l'histoire de l'Égypte est celle qui a fourni le champ le plus commode aux hypothèses à l'aide desquelles on a cherché à suppléer au silence de l'histoire et à l'absence des monuments. C'est ce qui fait qu'en rendant compte de cette importante partie du travail de M. Bunsen, nous tâcherons de réduire à leur juste valeur les divers systèmes qui ont eu cours de nos jours sur la durée du *moyen empire*, contemporain de l'occupation des *Pasteurs*, et sur le nombre et la succession des dynasties qui la remplissent.

C'est une conséquence, pour ainsi dire, rigoureuse de l'accord entre le *canon* d'Ératosthène et les *listes* de Manéthon, tel que nous l'avons exposé dès le principe, et que nous l'avons montré, dans notre dernier article, pour les XXXIIe-XXXVe rois thébains, correspondant aux *huit rois* diospolites de la XIIe dynastie, c'est, dis-je, une conséquence rigoureuse que les trois derniers rois thébains d'Ératosthène répondent aux trois premiers règnes de la XIIIe dynastie de Manéthon. Cette conséquence sert de point de départ à M. Bunsen pour distribuer les temps de cette période de l'empire égyptien entre les cinq dynasties, XIII à XVII, qui s'y rapportent; et la manière satisfaisante dont s'opère, d'après cette

[1] C'est ici que se terminait notre précédent article, dont le défaut d'espace nous avait obligé de renvoyer la fin au commencement de celui-ci.

donnée, la conciliation des divers documents qui nous sont parvenus, paraîtra sans doute à nos lecteurs, comme elle nous a semblé à nous-même, une assez forte présomption en faveur du système de notre auteur.

Les trois derniers rois thébains, portés sur le *canon* d'Ératosthène, s'appellent, le XXXVI<sup>e</sup>, *Siphoas;* le XXXVII<sup>e</sup>, *Phrouôro;* le XXXVIII<sup>e</sup>, *Amouthartaios.* Ces trois noms sont altérés, certainement par la faute des copistes; mais les deux premiers, d'une manière légère, au point que la restitution en est facile et indubitable, au moyen de l'interprétation grecque. Ainsi *Siphoas* est traduit par υἱὸς Ἡφαίστου: d'où il suit, avec toute certitude, que le nom doit se lire *Siphthas, fils de Phtha*, puisque telle est la signification du mot égyptien *Si-Phtha;* sans compter que nous possédons, par les monuments originaux, un exemple de ce nom égyptien, *Si-Phtha*, pour un roi de la XIX<sup>e</sup> dynastie. *Phrouôrô* est traduit en grec par Νεῖλος, le *Nil;* d'où il suit encore, avec la même certitude, que la vraie forme de ce nom est *Phouôrô*, puisque nous connaissons, à la fois par le copte, ιαρο [1], et par l'hébreu, יְאֹר [2], le nom égyptien du *Nil;* qui était *Iôr, Iarô*, et avec l'article *ph*, *ph-ior*, transcrit en grec, Φουορῶ. Le troisième nom seul reste pour nous obscur et difficile à rétablir, parce que l'interprétation grecque, ajoutée par Ératosthène, a été omise par les copistes. Heureusement, les éléments mêmes du nom, tels qu'ils se retrouvent encore dans sa forme altérée, peuvent aider à le reconnaître, et nous possédons, d'ailleurs, dans le précieux fragment de Manéthon, que nous a conservé Flavius Josèphe[3], un moyen à peu près sûr de le rétablir. Le commencement du nom *Amouthartaios* ne peut, en effet, représenter que le nom *Amoun*, qui était celui du dieu suprême; et c'est déjà là un premier point obtenu pour la restitution complète du nom, laquelle s'effectue à l'aide du texte de Manéthon lui-même, où le mot ἡμῖν, qui se lit devant le nom Τίμαος, trouble le sens et produit une locution tout à fait étrangère au style habituel de l'historien national. En liant, au contraire, le mot ἡμῖν au nom Τίμαος, de manière à produire le nom entier, Ἀμυντίμαος, on a un nom égyptien, dont la première partie, *Amoun*, était déjà donnée

[1] Jablonsky, *Opuscul. etc.*, t. I, p. 92-93; voy. Champollion, *L'Égypte sous les Pharaons*, t. I, p. 137-138; t. II, p. 238. Le nom *Ior* a été lu, sur l'inscription de Rosette, l. 14 et 15, par Kosegarten, *De script. vet. Ægypt.* p. 14. — [2] *Genes.* XLI, 1, sqq.; *Exod.* I, 22; II, 3; VII, 15, sqq. — [3] Joseph., *contr. Apion.*, l. I, c. XIV: Ἐγένετο βασιλεὺς ἡμῖν Τίμαος (leg. ἈΜΥΝΤΊΜΑΟΣ); Bunsen, t. II, p. 341, 130); cf. t. III, *Urkundenbuch*, B I, p. 67, 27); A IV, p. 42, 5).

par Ératosthène, et qui, sous cette forme grecque, représente exactement le nom égyptien *Amenti-ma, le donné par Amenti*, par l'épouse d'*Amon*. Voilà donc encore ce troisième nom recomposé d'une manière aussi satisfaisante que possible; et, si ce résultat, qui me semble indubitable, est admis par la critique, il devient une nouvelle et irréfragable preuve de l'accord établi jusqu'ici entre le *canon* d'Ératosthène, portant la série entière des Pharaons du haut empire au nombre de *trente-huit rois thébains*, et le texte de Manéthon, puisque le dernier de ces rois, celui sous lequel eut lieu l'invasion de l'Égypte par les *Pasteurs*, se nommant *Amontimaos*, répond au XXXVIII[e] et dernier roi thébain, appelé *Amouthartaios*, sur la *liste* d'Ératosthène, par la seule faute de ses copistes.

Il s'agit maintenant de montrer de quelle manière peut se partager, entre les diverses dynasties dont l'indication se trouve dans les *Extraits* des *listes* de Manéthon, le temps rempli par la domination des *Pasteurs*. Un premier point, suffisamment établi par le témoignage de l'historien national, c'est que la domination des Pharaons ne fut pas absolument détruite durant tout ce temps. Les *Pasteurs*, maîtres de *Memphis*, et exerçant dans la moyenne et la basse Égypte une autorité immédiate, laissèrent les princes de la race nationale se perpétuer dans l'empire de la Thébaïde, comme rois tributaires, sans doute avec diverses conditions de dépendance, à raison des circonstances qui pouvaient avoir lieu et que nous ignorons complétement. Il y eut donc bien certainement, à cette époque de l'histoire de l'Égypte, deux séries de rois contemporaines, celle qui continuait de régner dans la Thébaïde, sur un territoire plus ou moins restreint, dans un état de sujétion plus ou moins défini, et qui appartenait aux anciennes familles royales du pays, et celle des *Pasteurs* qui possédaient l'Égypte et qui siégeaient à *Memphis*. Cela posé, les deux premières dynasties, indiquées par Manéthon, la XIII[e], qualifiée *Diospolite*, et composée de soixante rois, et la XIV[e] appelée *Xoïte*, et composée de soixante-seize rois, doivent représenter la totalité des règnes des princes nationaux tributaires, qui vécurent parallèlement aux *Pasteurs* de *Memphis*. La durée assignée à la première de ces dynasties, dans les *Extraits* de J. Africain et d'Eusèbe, est de 453 ans, qui, joints à la somme de 484 ans, portée dans le texte arménien d'Eusèbe et dans un des manuscrits grecs du Syncelle, pour la durée de la seconde, donnent le chiffre total de 937, qui représenterait ainsi tout l'espace de temps écoulé pendant la domination de ces rois, et qui devrait répondre à celui de la puissance des *Pasteurs*. Telle est, en effet, sur ce premier point, une des hypothèses que l'on peut admettre, et

qui semble s'accorder avec la manière dont Manéthon, dans les *Extraits* de J. Africain, fait précéder de cette XIII[e] et de cette XIV[e] dynastie de *rois égyptiens* ses *trois dynasties de rois pasteurs*. Mais il y aurait une seconde hypothèse, à laquelle s'arrête de préférence M. Bunsen, celle que la XIV[e] *dynastie Xoïte* aurait pu être une dynastie contemporaine de la XIII[e] *Diospolite*, l'une et l'autre tributaires des *Pasteurs*, la première, dans la haute, la seconde, dans la basse Égypte; et il semble que cette manière de voir rentre mieux dans le récit de Manéthon, tel qu'il nous a été conservé par Josèphe, et qui suppose l'existence de deux dynasties tributaires, dans les deux portions de l'Égypte, dont une seule, la *Diospolite*, aurait constitué la succession régulière et légitime des Pharaons. Dans ce système, le nombre de *soixante rois*, réduit à *cinquante-sept* par le retranchement des trois derniers rois, XXXVI[e], XXXVII[e] et XXXVIII[e] du *canon* d'Ératosthène, se trouverait, à très-peu de chose près, répondre au chiffre de 53, rétabli dans la *liste* de Manéthon par notre auteur[1], le même chiffre 53, porté sur la *liste* d'Apollodore, pour la durée du *moyen empire;* mais le nombre d'années assignées à la XIII[e] dynastie, 453, ne pourrait plus convenir; il faudrait y substituer, par une correction qui peut paraître bien hardie et qui n'arrête pourtant pas M. Bunsen, le chiffre 953; c'est là une proposition de notre auteur, que je n'oserais admettre pour mon compte, et que je me chargerais encore moins de défendre, mais que j'ai dû signaler à l'attention de nos lecteurs, comme une des solutions possibles de ce grand problème historique. Le choix entre les deux hypothèses présentées par M. Bunsen, pour la restitution des deux dynasties nationales, qui régnèrent parallèlement aux *Pasteurs*, reste donc sujet encore à d'assez graves difficultés; et ce n'est que des monuments originaux, dont un trop petit nombre encore a été recouvré, pour cette période de l'histoire d'Égypte, qu'on peut

[1] Le texte de J. Africain, tel qu'il se lit dans la *Chronographie* du Syncelle, p. 61 (t. I, p. 114, edit. Bonn.), est ainsi conçu : *Ἑπτακαιδεκάτη δυναστεία. Ποιμένες ἄλλοι βασιλεῖς μγ', καὶ Θηβαῖοι Διοσπολῖται μγ'. Ὁμοῦ οἱ Ποιμένες καὶ οἱ Θηβαῖοι ἐβασίλευσαν ἔτη ρνα'*. M. Bunsen corrige ce texte de la manière suivante (t. III, *Urkundenbuch*, A III, p. 25, 3) : *Ἑπτακαιδεκάτη δυναστεία. Ποιμένες ἄλλοι βασιλεῖς* Ε, *ἐβασίλευσαν ἔτη* $\overline{\text{ΡΝΑ}}$ (151). *Ὁμοῦ οἱ Ποιμένες βασιλεῖς* $\overline{\text{ΜΓ}}$ (43, sc. 6+32+5) *καὶ Θηβαῖοι Διοσπολῖται* $\overline{\text{ΝΓ}}$ (53). M. Boeckh ne paraît admettre avec confiance que le chiffre 151, qui est reproduit par le Syncelle lui-même, dans un autre passage, p. 62, B (t. I, p. 115), et il trouve très-peu vraisemblable que le nombre des *rois thébains* et des *rois pasteurs* ait été le même, *quarante-trois*, *Manetho*, *etc.*, p. 158. J'avoue, pour mon compte, que le texte du Syncelle me paraît tout à fait altéré, et j'admets, sans difficulté, la restitution proposée par M. Bunsen, qui me paraît très-heureuse.

attendre la solution vainement cherchée par M. Bunsen dans deux voies différentes[1].

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## LIVRES NOUVEAUX.

### FRANCE.

*Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes, des Hautes-Alpes*, avec un atlas et des notes, par J. C. P. Ladoucette, ancien préfet, etc. Troisième édition revue et augmentée. Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Gide, 1848, in-8° de xv-806 pages, avec un portrait de l'auteur. — L'ouvrage de M. Ladoucette, sur le département des Hautes-Alpes qu'il a longtemps administré sous l'empire, est une des meilleures descriptions connues de cette partie de l'ancien Dauphiné. L'histoire et l'archéologie y tiennent une assez grande place. Nous citerons particulièrement ce qui a rapport aux antiquités de *Mons Seleucus* (la Bâtie mont Saléon). La dissertation de l'auteur sur ce sujet, publiée, pour la première fois, il y a quarante ans, a été refondue et augmentée, aussi bien que toute la partie historique, dans la nouvelle édition.

*Histoire des révolutions du langage en France*, par M. Francis Wey. Paris, imprimerie et librairie de Didot, 1848, in-8° de 560 pages. — Cette nouvelle publication de M. Wey est un travail étendu sur les phases par lesquelles a passé notre langue, depuis sa formation jusqu'à la mort de Mazarin, où l'auteur place la fin des influences étrangères qui ont agi sur elle. Le système suivi par M. Wey est développé dans les trois premiers chapitres. On y trouve l'origine toute latine du français, et l'incertitude de ses formes; l'âge poétique de la littérature nationale est ensuite examiné, et, à cette occasion, M. Wey donne une analyse du roman de Gérard de Vienne et de la chanson de Roland; il examine ensuite les fabliaux, les prosateurs, depuis Villehardouin, et les poëtes prosaïques du XIV° et du XV° siècle lui fournissent le sujet de quelques chapitres intéressants. Le septième chapitre a pour titre : *Coup d'œil sur l'histoire de la grammaire en France;* il offre une appréciation judicieuse des ouvrages de Palsgrave, et des grammairiens de la renais-

[1] Le défaut d'espace nous oblige encore à renvoyer à un autre article la suite de celui-ci.

sance, Jacques Dubois, dit *Sylvius*, Louis Mégret, Ramus. Les écrits d'Henri Estienne sont ensuite examinés avec un soin proportionné à l'influence qu'ils ont exercée dans notre histoire littéraire. Dans la dernière partie de l'ouvrage, M. Wey s'attache à déterminer les modifications qu'opérèrent dans la langue française les écrivains et la haute société des règnes de Henri IV et de Louis XIII.

*Essai sur l'histoire du Droit français, au moyen âge*, par M. Ch. Giraud, membre de l'Institut. Tomes I et II, Paris, imprimerie de Plon; librairies de Videcocq, à Paris, et de L. Michelsen, à Leipzig. Deux volumes in-8°, de XVI-392-128 et VIII-528 pages, avec une carte. — L'ouvrage dont nous annonçons les deux premiers volumes est un des plus importants qui aient été entrepris sur l'histoire du droit français, et le seul dans lequel on ait essayé de traiter d'une manière complète la partie la plus difficile de ce vaste sujet, c'est-à-dire la période intermédiaire entre les origines et les temps modernes de notre législation. L'ensemble de ce grand travail, qui aura principalement pour objet d'éclaircir l'histoire de la jurisprudence pendant les XII$^e$, XIII$^e$ et XIV$^e$ siècles, n'est pas encore sous les yeux du public. Le tome I$^{er}$, qu'on peut considérer comme une introduction au reste de l'ouvrage, contient, sous le titre de Livre premier, une suite d'études très-approfondies sur l'histoire du Droit pour l'époque antérieure à l'invasion germanique. Le premier chapitre traite des origines helléniques du Droit français. L'auteur y relève avec soin tout ce qui, dans les auteurs anciens, peut jeter quelque jour sur la constitution politique et législative de Marseille; mais il serait difficile de constater, d'une manière certaine, la filiation hellénique d'aucune institution du moyen âge dans cette partie de la Gaule. Plusieurs des coutumes qu'on a voulu rattacher à cette source sont d'origine germanique, d'autres d'origine byzantine. Ce fait est clairement établi par M. Giraud, et il reste démontré que l'influence du droit grec sur le droit français est plutôt indirecte que directe, et s'est produite surtout par l'intermédiaire du droit romain. Le second chapitre est consacré aux origines galliques. L'auteur expose d'abord les caractères généraux de la civilisation et du droit public et privé des Gaulois, et croit y reconnaître des traces manifestes de la société orientale. Il démontre ensuite que la Gaule subit ou accepta sans réserve la législation de Rome, et que la nationalité gallique ne subsista qu'à condition de revêtir, en quelque sorte, des formes empruntées au peuple conquérant. Les origines romaines du droit français font le sujet du chapitre troisième, le plus important et le plus étendu de ce volume (p. 74-288). L'auteur y traite de l'administration romaine dans les Gaules, depuis Auguste jusqu'au IV$^e$ siècle. En l'absence de documents positifs sur ce point, antérieurement au Code théodosien, cette histoire a dû être reconstruite à l'aide de savantes inductions tirées de notions éparses dans un grand nombre d'auteurs. Dans un premier article, M. Giraud s'occupe de l'administration générale et de l'organisation judiciaire, et en donne un tableau aussi exact que concis. A la suite viennent plusieurs dissertations étudiées avec un grand soin, sur le régime municipal et sur le système des impôts dans la Gaule. Le travail relatif aux impôts, lu par l'auteur, il y a quelque temps, à l'Académie des sciences morales et politiques, a donné lieu, dans le sein de cette Académie, à une discussion qui est reproduite en appendice à la fin du volume.

Après avoir exposé les principes du régime municipal, M. Giraud examine la condition des populations agricoles et traite d'abord du colonat. Il pense que cette institution se rattache à l'histoire la plus ancienne des populations agricoles de l'Italie et de la Grèce. Il cherche à démontrer que les Grecs, et après eux les Romains, connurent une classe intermédiaire entre les esclaves et les hommes libres, et composée d'in-

dividus attachés à perpétuelle demeure à la culture des champs. Viennent ensuite d'intéressants articles sur les *læti*, les *fundi limitrophi*, l'emphytéose. Dans le chapitre suivant, les formes et la culture du droit dans la Gaule, pendant la période romaine, sont étudiées avec un grand soin. M. Giraud signale dans le Digeste et dans les Codes de Théodose et de Justinien d'importantes indications relatives au droit gallo-romain. Il examine ensuite l'autorité que reçurent, dans la Gaule, les lois de ces derniers Codes; puis il traite des monuments du droit privé et de leur forme, de l'étude et de la pratique du droit dans les Gaules, des *agrimensores* et de leurs écrits. Cette dernière étude sur les gardiens et les conservateurs de la propriété foncière l'amène à parler de la condition et de la valeur de cette propriété elle-même. Ce dernier article, étudié avec un grand soin, termine le III^e^ chapitre du livre I^er^. Le chapitre IV, consacré aux origines canoniques de notre droit, débute par une appréciation rapide de l'influence du christianisme sur le droit romain avant et après Constantin. Le résumé de cet aperçu est que l'action de la religion nouvelle ne s'exerça pas par un renversement violent des lois et des formes sociales, mais par une transformation lente et progressive des mœurs; qu'elle ne devint prépondérante dans l'empire Byzantin que vers le temps de Justinien, tandis que, dans les royaumes fondés par les Barbares en Occident, l'Église, affranchie de la suprématie impériale, imposa plus facilement à la société les lois canoniques. M. Giraud expose ensuite la circonscription épiscopale de la Gaule, le régime nouveau imposé aux Juifs par l'Église triomphante, et il termine cette partie de son travail par une étude sur les sources primitives du droit canonique. La fin du premier volume et le second volume tout entier sont remplis par les pièces justificatives de la partie de l'ouvrage non encore publiée. La mise au jour de ces textes, pour la plupart inédits, offre, dès à présent, un grand intérêt pour l'étude de la législation du moyen âge; mais nul ne saurait mieux que M. Giraud en faire ressortir la valeur, et le public attend avec impatience le travail que ces documents doivent appuyer. En indiquant sommairement ici le contenu de deux premiers volumes de cet ouvrage, nous avons voulu seulement le signaler à l'attention des érudits. Le *Journal des Savants* en donnera prochainement un compte rendu plus approfondi.

---

## TABLE.



FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1848.

***Prolégomènes** des Tables astronomiques d'Oloug-Beg*, publiés avec notes et variantes, et précédés d'une introduction, par M. L. P. E. A. Sédillot. Paris, 1847, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Dans un précédent article, je me suis attaché à faire connaître les faits nombreux et intéressants que renferme l'introduction placée par M. Sédillot en tête des Prolégomènes d'Oloug-Beg. A la suite de ce mémoire vient le texte persan, qui contient 162 pages. L'éditeur s'est imposé la tâche consciencieuse de collationner avec le plus grand soin les divers manuscrits, de les comparer avec la version arabe, et d'offrir aux lecteurs une rédaction aussi exacte qu'il était possible de l'obtenir. En général, le choix des leçons admises par lui a été bien judicieux, et tel qu'on pouvait l'attendre d'un homme qui réunit à la connaissance de la langue celle des matières qui font l'objet de l'ouvrage. Toutefois, en examinant le texte avec attention, j'ai trouvé plusieurs points où je pourrais contester quelques-unes des leçons admises par l'éditeur, et proposer quelques doutes, quelques corrections. Ce travail philologique sur un sujet aussi important ne serait pas, à coup sûr, sans utilité. Mais une considération m'arrête : M. Sédillot se propose de joindre au texte de l'ouvrage d'Oloug-Beg une traduction et un commentaire. Là, sans doute, il soumettra le texte de son auteur à un examen critique, discutera tout ce qui donnera matière à des observations utiles, et rectifiera, par ses conjectures, les leçons mêmes qu'il aurait cru devoir ad-

[1] Pour le premier article, voir le cahier de septembre 1847.

mettre par respect pour les manuscrits. Je ne voudrais pas, par un empressement intempestif, devancer les résultats de ce travail, et dérober au savant éditeur la moindre partie du mérite que doivent lui assurer ses difficiles investigations. J'attendrai donc avec patience que la traduction ait vu le jour; et alors, s'il me reste quelques doutes, quelques objections à proposer, je me ferai un plaisir et un devoir de les soumettre au jugement des lecteurs et de M. Sédillot lui-même.

Oloug-Beg commence son ouvrage par des détails plus ou moins étendus sur la chronologie des différents peuples du monde, sur les ères en usage chez les Arabes, les Romains, les Persans, les Chinois, les Igours. Les faits qui se trouvent ici rassemblés ne sont pas entièrement nouveaux. Ils ont attiré l'attention de plusieurs savants distingués, qui en ont fait l'objet de discussions savantes et approfondies. Il me suffira de citer les noms de Greaves, Hyde, de MM. Ideler et Biot. Le noble écrivain, dans les quatre livres dont se compose son travail, présente une série longue et intéressante des procédés, des méthodes qui ont pour but de faire connaître ce qui a rapport à l'observation des phénomènes et des corps célestes. Suivant l'usage des Orientaux qui, en général, cherchent dans le ciel les présages des événements qui doivent s'accomplir sur la terre, l'auteur, dans son quatrième livre, a consacré un chapitre divisé en sept sections à relater ce qui a rapport au thème des nativités, et les résultats que doit amener la position des astres au moment de la naissance de divers individus.

Les détails techniques que contient ce travail, même dans sa partie purement astronomique, sont peu susceptibles d'analyse. Il est probable que, de notre temps, après les immenses progrès qu'a faits l'astronomie, tous ces faits ne sauraient offrir aux savants que peu de lumières nouvelles. Toutefois, il est intéressant de voir comment un homme laborieux, quoique destitué du secours de nos admirables instruments, avait pu, par la seule force de son esprit, le calcul et l'observation d'un ciel diaphane, arriver à des résultats scientifiques qui, malgré leur imperfection relative, n'en ont pas moins des droits à notre admiration et à notre estime. Il serait prématuré d'entrer, sur ce sujet, dans une discussion plus approfondie. Le travail que prépare M. Sédillot ne pourra manquer de répandre du jour sur cette matière encore un peu obscure; et, si quelques-unes de ses idées soulèvent encore des discussions critiques, il est probable que cette polémique aura pour résultat de faire jaillir la vérité, et de constater des faits scientifiques dont la réalité est encore enveloppée d'une sorte d'obscurité et d'incertitude.

Je me propose, moi-même, lorsque ce travail aura vu le jour, de

l'examiner avec attention, et d'exposer mon avis sur les points qui peuvent être de ma compétence. Je dirai également, à cette époque, ce que je pense sur quelques faits qui tiennent à l'histoire de l'astronomie, et, en particulier, sur ce qui concerne le point appelé chez les Arabes قبّة ارين, *koubbet-Arin*, « la coupole d'Arin. »

Dans mon premier article, j'ai promis de revenir sur un fragment curieux, dont M. Sédillot a publié le texte et la traduction. Je veux dire la description de la ville de Samarkand, rédigée par le sultan Baber. J'ai dit (et cela ne saurait faire aucun tort au mérite et à l'exactitude du savant éditeur), que, malheureusement, M. Sédillot avait eu sous les yeux un seul manuscrit qui n'était pas parfaitement exact; qu'il existait de cet ouvrage un autre exemplaire, où l'on pouvait puiser souvent des leçons meilleures; que, de plus, il était facile de compléter ce morceau curieux. Je m'empresse donc de remplir l'engagement que j'ai contracté.

Mais, avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis de donner quelques détails succincts et bien imparfaits sur le noble écrivain dont l'ouvrage a fourni ce morceau.

Parmi les princes qui ont régné dans l'Orient, le sultan Baber mérite de tenir une place distinguée. Doué de toutes les qualités qui forment les héros, il ne lui manqua, pour égaler les exploits des Tchinghiz-Khan et des Tamerlan, que d'avoir à sa disposition les nombreuses armées de ces conquérants. Il n'était que dans sa douzième année, lorsque la mort de son père le laissa héritier du petit royaume de Ferganah. Entouré d'ennemis qui convoitaient ses dépouilles, il fit tête de tous côtés, et déploya une valeur, une prudence et une activité au-dessus de son âge. Malheureux quelquefois, il ne perdit jamais courage, et étonna ses ennemis par la hardiesse de ses entreprises. Se voyant hors d'état de conserver son royaume héréditaire, il marcha vers Samarkand, et osa pénétrer dans cette grande ville à la tête d'une centaine de cavaliers. Obligé ensuite de céder à la puissance des Uzbeks, il abandonna sa conquête, et alla s'emparer de Badakhschan, Kondoz, Gaznin, et Kaboul. L'Hindoustan, comme il nous l'apprend lui-même, avait toujours été l'objet de son ambition. Après trois expéditions, qui n'eurent pas des résultats importants, il entra une quatrième fois dans ces belles contrées, l'an 930 de l'hégire, et s'empara de la ville de Lahor. Deux ans après, ayant de nouveau traversé le fleuve *Sind*, il défit les nombreuses armées des Afghans, se rendit maître de Delhy et de tout le royaume, et y fonda un empire également puissant et célèbre. Baber remarque avec com-

plaisance[1] que tous les princes qui, avant lui, avaient attaqué l'Hindoustan, étaient à la tête de forces imposantes; tandis que lui, lors de sa première expédition, n'avait à sa suite que quinze cents ou deux mille hommes; et qu'à la cinquième campagne, dans laquelle il exécuta la conquête de tout le pays, ses forces, en y comprenant les marchands, les valets, et tous ceux qui suivaient l'armée, ne s'élevaient pas à plus de douze mille hommes. Baber, après un règne de trente-sept ans, pendant lequel il n'avait presque pas cessé d'avoir les armes à la main, mourut à l'âge de quarante-neuf ans, en l'année 936 de l'hégire.

Dans le cours d'une vie si agitée, au milieu du tumulte et des fatigues de la guerre, Baber trouva le temps de cultiver la littérature, et de composer plusieurs ouvrages. « Ce prince, dit Abou'l Fazl[2], écrivait parfaitement tant en vers qu'en prose; il excellait surtout dans la poésie turque. Son *Divan*, écrit dans cette langue, se fait remarquer par la douceur et l'élégance du style. L'ouvrage intitulé *Moubin*, مبين, est très-connu et fort estimé de ceux qui entendent le turc. Il mit en vers, avec beaucoup de succès l'opuscule intitulé *Risalah walediah* (la lettre paternelle), composé par Khodjah-Ahrar[3], خواجه احرار. Baber excellait dans la musique et dans la poésie persane. Il a écrit plusieurs traités sur la prosodie, et en particulier un ouvrage étendu, dans lequel les règles de cet art sont expliquées fort en détail. » Mais parmi toutes les productions de ce prince, il n'en est pas de plus importante que ses mémoires, écrits par lui-même, et qui contiennent toute son histoire, depuis son avénement au trône jusqu'à l'année de sa mort. « L'an 935, dit Baber, Khodjah-Kelan, petit-fils de Khodjah-Iahia, m'ayant fait demander les mémoires que j'avais rédigés en forme d'ouvrage, je me hâtai de les lui envoyer[4]. » Ce livre, écrit en langue turque, fut traduit en persan, d'après les ordres de l'empereur Akbar, par Mirza Khan-Khanan, fils de Perem-Khan[5], l'an 34 du règne du prince[6]. Les mémoires de Baber sont fort estimés en Orient. « Cet ouvrage, dit Abou'l Fazl[7], offre

[1] Man. pers. de Leroi, 4, fol. 174, v.; man. pers. 107, fol. 148, v., 149. — [2] *Akbar-nâmeh*, man. pers. de Genty, 84, fol. 105, r. et v. — [3] Baber (man. pers. de Leroi, 4, fol. 226, r. et v.) nomme ce personnage Khodjah-Abid, خواجه عبيد. Ce prince, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même (*ib. loc. laud.*), entreprit de mettre l'ouvrage en vers pendant une maladie dont il fut attaqué, l'an 935 de l'hégire. Ce travail, commencé le 27ᵉ jour du mois de safar, fut terminé le 8ᵉ jour de reby-avvel. — [4] Man. pers. de Leroi, 4, fol. 237, r. — [5] Man. de l'Arsenal, 19, بيرام خان. — [6] Man. de Genty, 84, fol. 105, v.; man. pers. de Leroi, 4, fol. 1, r. Dow, *The history of Hindostan*, t. II, p. 135. *The institutes of Tamerlan*, pref. p. 5. — [7] Man. de Genty, 84, fol. 105, v.

aux princes une excellente règle de conduite; et tous ceux qui sont curieux d'acquérir des connaissances et de l'expérience peuvent y puiser des instructions utiles.» La lecture réfléchie de cet ouvrage doit convaincre qu'il est réellement fort estimable. On y voit partout régner un ton de candeur et de bonne foi qui prévient en faveur de l'auteur, et garantit la véracité de sa narration fidèle et impartiale. Il ne dissimule pas plus ses défaites que ses victoires. Il ne cache pas non plus quelques actes d'une cruauté froide dont il aurait pu dérober la connaissance aux lecteurs. On a de la peine à concevoir comment un prince, occupé toute sa vie d'entreprises hasardeuses, obligé continuellement de changer de pays, contraint de défendre perpétuellement non-seulement ses États, mais son existence, avait pu acquérir des connaissances si variées, montrer, sur tous les points, un tact, un coup d'œil remarquables, observer la nature et les productions des différentes contrées, s'occuper de naturaliser dans un pays les plantes qui croissaient dans un autre, et, enfin, acquérir, sur tout ce qui touche à la géographie, les renseignements les plus étendus et les plus précis. Car Baber, dans le cours de ses mémoires historiques, nous a donné une description étendue des différentes contrées qui avaient été successivement soumises à sa domination : telles que la province de Ferganah, celle dont Samarkand est la capitale, les royaumes de Kandahar et de Kaboul, et, enfin, l'Hindoustan. Or toutes ces descriptions se distinguent éminemment par l'abondance et l'exactitude des renseignements, la sagacité des observations. Aussi, tous les écrivains qui ont voulu, depuis sa mort, traiter la géographie de ces contrées peu connues, n'ont pas cru pouvoir mieux faire que de suivre, de point en point, le royal auteur, et se sont bornés à reproduire, soit en entier, soit par extraits, les détails contenus dans son ouvrage. Et les Européens qui, dans ces derniers temps, ont eu occasion de visiter quelques-uns des pays décrits par Baber, se sont plu à rendre justice à la parfaite exactitude de ses narrations.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, attendu que les Mémoires historiques de Baber sont aujourd'hui sous les yeux du public. Une version anglaise, commencée par feu M. Leyden, et continuée par M. William Erskine, a paru à Londres, en un volume in-4°, l'an 1826. Et j'apprends, par une lettre du savant traducteur, qu'il se prépare à en donner une nouvelle édition. M. Erskine, profondément versé dans la connaissance de la langue persane et de tout ce qui touche à l'Orient, a eu, d'ailleurs, un avantage inappréciable, c'est qu'il a pu faire sa version sur le texte original, et qu'il n'a pas été obligé de s'en tenir

à la traduction persane. Il avait dans sa collection un exemplaire complet du texte turc ou djagatéen. Et il en a fait présent à la Bibliothèque des Avocats de la ville d'Édimbourg. Il a conservé, du même ouvrage, un fragment assez étendu et fort important, qu'il a eu la complaisance de me communiquer, durant plusieurs années. La Bibliothèque nationale possède deux exemplaires de la traduction persane des Mémoires historiques de Baber. Ainsi que je l'ai dit, l'un de ces manuscrits provient de l'académicien David Leroy; l'autre faisait partie de la collection cédée à la Bibliothèque par M. Ducaurroy. En outre, le volume 107 des manuscrits persans de la même bibliothèque renferme un long fragment des Mémoires de Baber, et, entre autres objets, sa *Description de l'Indoustan*. La rédaction diffère de celle qui est contenue dans les deux manuscrits où se trouve l'ouvrage complet. Je dois faire observer que le morceau renfermé dans le manuscrit 107 commence au fol. 162, r., de l'exemplaire de Leroy. Il faut remarquer aussi qu'un fragment qui, dans ce manuscrit, offre une rédaction persane, est transcrit en turc, dans le n° 107.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE SAMARKAND.

« Dans le quart habitable du globe, il existe peu de villes aussi agréables que Samarkand. Elle est située dans le cinquième climat. Sa longitude, d'après des observations exactes, est de 90° et 90′, sa latitude, de 40° 40′. La province dont Samarkand est la capitale[1] porte le nom de *Ma-wara-nnahar*. Comme jamais aucun ennemi n'a pu, à force ouverte et par la terreur de ses armes, conquérir cette place, on la nomme *la ville bien gardée*. Samarkand embrassa l'islamisme sous le règne du prince des croyants Othman. Un des *tabis*[2], Kotham-ben-Abbas, vint habiter cette ville, et l'on voit son tombeau placé au bord de la porte de fer et qui porte aujourd'hui le nom de *Mirza-schah*. Samarkand dut sa fondation à Alexandre. Les Mogols et les tribus turques lui donnent le nom de Samarkend[3]; Timour-Beg choisit cette place pour sa capi-

[1] Le man. offre ولايت, au lieu de ولايات. — [2] Le man. porte تابعين, mais la leçon qu'a suivie M. Sédillot me paraît la plus exacte. En effet, Nawawi, parlant de ce personnage, dit expressément (*The biographical Dictionary*, p. 512) : « Quelques-uns se trompent en le rangeant parmi les *tabis*, car il fit partie des compagnons du Prophète. » Cet homme illustre, dont le nom doit se lire *Kotham*, قثم, était fils d'Abbas, et, par conséquent, cousin germain de Mahomet. Il mourut à Samarkand. — [3] C'est ce nom qui, dans la relation de Clavijo (*Vida del gran Tamorlan*, p. 190), est écrit *Cimesquinte*.

tale; avant ce monarque elle n'avait été la résidence d'aucun puissant souverain. Par mon ordre on mesura la citadelle au-dessus de l'avant-mur [1]; on trouva une étendue de 10,600 pas. Tous les habitants sont sunnis, d'une orthodoxie irréprochable, et fort attachés à la religion. Depuis l'époque du Prophète aucune contrée n'a produit, en fait de docteurs de l'islamisme, un nombre égal à ceux qu'a vus naître le Mawara-nnahar. Le scheïkh Abou-Mansour-Mâteridi, qui fut un des plus éminents théologiens, avait pris naissance à Mâterid, l'un des quartiers de Samarkand. Car les théologiens se divisent en deux branches. Les uns sont appelés *Materidis*, les autres *Ascharis* [2]; les premiers tirent leur nom du scheïkh Abou-Mansour [3]. Le *sâheb* [4] Bokhari-Khodjah-Ismâil-Kharseng (ou Kharteng) était également natif du Ma-wara-nnahar. L'auteur du *Hedaïah*, l'ouvrage le plus excellent qu'ait produit la secte de l'imam Abou-Hanifah, avait pris naissance à Marghinan, petite ville de la contrée de Ferganah, qui est également comprise dans le Ma-wara-nnahar.

« Ce pays est situé aux limites du monde habitable; il a, à l'orient, Ferganah et Kaschgar; à l'occident, Bokhara et le Khowarizm; au nord, Taschkend et Schahrokhiah, dont le nom est aussi écrit *Schasch* et *Benaket;* au midi se trouvent Balkh et Termez [5]. Au nord de Samarkand, à la distance de deux *korouh* [6]; coule la rivière de Kouhek. Entre ce courant d'eau et la ville se trouve une colline, appelée *Kouhek.* Comme la rivière passe au pied [7] de ce monticule, elle en a pris le nom. Elle donne naissance [8] à une grande rivière, ou plutôt à un petit fleuve appelé *Abi-Dargham*, qui coule au midi de Samarkand, à la distance d'un *korouh.* Les jardins, les villages, et quelques districts du territoire de Samarkand sont arrosés par cette eau. Jusqu'à Bokhara et Kara-Gheul, c'est-à-dire dans un espace d'environ 43 persanges, tout le terrain doit sa fertilité et sa culture aux eaux de la rivière de

[1] Il faut lire فصيل, comme porte notre man., au lieu de فيصل. — [2] La leçon اشعريه de notre man. est réellement la meilleure. — [3] Il faut préférer ici la leçon qu'offre notre man. بابن شيخ... منسوب انـد. — [4] Je ne doute pas qu'il ne se soit glissé ici une faute. Je crois qu'il faut lire صاحب صحيح, « l'auteur du *Sahîh.* » — [5] Dans la relation de Clavijo (*Vida del gran Tamorlan*, p. 137 et 139, 141), ces deux villes sont appelées *Vaeq* et *Tremit.* — [6] Le mot *korouh*, كروه, désigne une mesure qui forme le tiers d'une parasange. C'est la même mesure qui, dans l'Inde, est nommée *Cos.* — [7] La leçon بپايين, que présente le man., est préférable à celle du texte. — [8] Il faut lire, comme dans le man., جدا, au lieu de جسرا.

Kouhek. Toutefois[1] cette grande rivière sert uniquement aux besoins de l'agriculture; car, à l'époque des chaleurs[2], durant trois ou quatre mois, l'eau n'arrive pas jusqu'à Bokhara.

« Les raisins, les melons, les pommes[3], les grenades, et, en général, tous les fruits, sont, à Samarkand, aussi beaux qu'abondants. Tous les fruits[4] de cette ville sont célèbres, particulièrement[5] la pomme et le raisin[6] *sâhibi.* L'hiver y est rigoureux; toutefois la neige n'y tombe pas en aussi grande abondance qu'à Kaboul; mais les vents frais qui, en été, règnent dans cette dernière ville, ne se font pas sentir à Samarkand.

« A Samarkand, et dans les villages de ses environs, sont de nombreux jardins qui appartenaient à Timour-Beg et à Oloug-Beg. Dans la citadelle de la ville, Timour-Beg a fait construire un grand palais, à quatre étages[7], appelé *Gheuk-Serai* (le Palais bleu.) On y voit un grand nombre d'édifices[8] élevés, dont l'un est placé près de la porte de fer. Dans l'intérieur de la citadelle, le prince avait fondé une mosquée bâtie de pierres[9], et à la construction de laquelle travaillèrent surtout les tailleurs de pierres[10], qu'il avait amenés de l'Indoustan. Sur la façade de ces édifices on grava ce verset entier : *Lorsque Ibrahim élevait les fondements*[11]. Les lettres qui composent cette inscription sont si grandes[12], qu'on peut les apercevoir d'une distance d'environ un *korouh.* On voit, en outre, d'autres édifices magnifiques. A l'orient de Samarkand, Timour fit planter deux jardins; celui qui est plus éloigné porte le nom de Bâghi-Bouldi[13], le plus voisin se nomme *Bâghi-Dil-kuscha*[14]. De ce dernier jardin à la porte Firouzeh, règne une allée d'arbres[15],

[1] Il faut lire اینچنین. — [2] Il faut lire, comme dans le man., گرمیها. — [3] Il faut, comme dans le man., ajouter سیب. — [4] Le mot دو manque ici. — [5] Le man. ajoute خصوصا. — [6] Il faut ajouter le mot انگور. — [7] Il faut lire, comme dans le man., آشیانه. — [8] Il faut lire عمارات. — [9] Il faut lire سنگین. Au lieu de جمعه, que portent les deux manuscrits, il faudrait lire جامع. On peut voir, sur la fondation de cette mosquée, l'*Histoire de Timur-Bek*, t. III, p. 178 et suiv. — [10] Il faut lire تراشانی. — [11] *Coran*, sur. II, v. 21. — [12] Il faut ajouter کلانی. — [13] Dans l'*Histoire de Timur-Bek*, t. IV, p. 176, ce nom est écrit *Bâghi-Boulend.* — [14] Dans la Relation de Clavijo (*Vida del gran Tamorlan*, p. 154), ce jardin est nommé *Dilicaxa*, et *Dilicaya* (p. 157). Voyez aussi l'*Histoire de Timur-Bek*, t. II, p. 423 et suiv., t. III, p. 175, 181, etc., t. IV, 178, etc. — [15] Dans le Supplément du *Borhâni-kâtî* (p. 1034), le mot *khaïâbân*, خیابان, est expliqué en ces termes : روشی که درباغها میسازند ودرمیان آن راه دارند : « Une allée pratiquée dans un jardin et dans laquelle on marche. » On lit dans l'*Histoire de Mirkhond* (VI[e] partie, fol. 271, v.) : نعش . . . تا بسر خیابان

à chaque extrémité de laquelle on a élevé une colonne de bois [1].

« Dans le jardin de Dil-kuscha, Timour fit construire un grand palais où il fit peindre les guerres qu'il avait soutenues dans l'Hindoustan. Il est au pied de la colline de Kouhek, à la droite du ruisseau de Kâni-gul[2],

رسانیدند, « on amena le cercueil jusqu'à l'entrée de l'allée. » Dans le *Barzou-nâmeh* (man. d'Anquetil, t. I, p. 517) : خیابان خیابان چمن در چمن, « partout des allées, des bosquets succédant à des bosquets. » Dans l'*Alemghir-nâmeh* (de mon man. fol. 294, v.) : کوچها همه خیابان دارد, « toutes les rues présentent une allée. » Dans l'*Akbar-nâmeh* (fol. 97, r.) : سه روز در خیابان وکازرگاه میفرموده باشند, « durant trois jours on se promène dans l'avenue et dans le lieu où se tiennent les foulons. » Plus loin (*ibid.*) : تا سر خیابان که در باغ عیدگاه هست, « jusqu'à l'entrée de l'allée qui règne dans le jardin destiné à la prière. » Plus bas (fol. 119, v.) : از راه خیابان متوجّه کابل شدند, « en suivant la route de l'avenue, ils se rendirent à Kaboul. » Et (fol. 146, v.) : طراوت خیابان ولطافت جویبار, « la fraîcheur de l'allée et l'agrément des bords du ruisseau. » Dans l'*Histoire de l'Inde* de Firischtah (t. I, p. 429) : از هر دو جانب خیابان, « des deux côtés de l'avenue. » Dans l'*Histoire des Kadjars* (fol. 69, r.) : در برابر هر دروازه بقدر نیم فرسنگ خیابانها ترتیب نموده اند, « vis-à-vis de chaque porte, dans un espace d'une demi-parasange, on a pratiqué des avenues. » Dans la *Vie de Schah-Abbas* (man. de feu M. Silvestre de Sacy, fol. 52) : خیابانی احداث نموده چهار باغی از هر دو طرف خیابانان وعمارات عالیه در درگاه هر باغ طرح انداختند, « On forma une avenue. Aux deux côtés de cette avenue, on pratiqua un jardin, et, à la porte de chaque jardin, on éleva des édifices somptueux. » Plus bas (fol. 178) : خیابانی از فرح آباد تا بلده ساری که چهار فرسخست طرح فرموده... خیابان مذکوررا سنگ بست قرار دادند, « de Farah-abâd à Sâri, dont la distance est de quatre parasanges, on pratiqua une avenue. Cette allée fut pavée de pierres. » Et (fol. 179) : خیابانی از دروازهٔ غربی شرقی طرح نمودند, « de la porte occidentale à la porte orientale, on pratiqua une avenue. » Dans le *Journal* du voyage de Mohan-Lal (p. 164), on lit, en parlant du mausolée de l'imam Riza, à Meschhed : « Towards « the foot of the grave, there is a bazar called *Païn-Khayaban* (پایین خیابان, l'Allée « inférieure) and one on the side of the lead named *Bala-Khayaban* (بالا خیابان, « l'Allée supérieure). » Dans l'ouvrage intitulé *Hadaïk-elbelagat*, le mot خیابان est employé métaphoriquement pour désigner « un chapitre d'un livre » (p. 139 et pass.). — [1] Le man. porte تیرك ایستاده. Le mot تیرك répond au terme turc دیرك et désigne « une colonne, un pilier. » — [2] Le mot آب سیاه ou سیاه آب signifie « un courant d'eau. » On lit dans le *Mantak-uttaïr* de Ferid-eddin-Attar (de mon man. fol. 16, v.) :

چشم آن دارم که زین آب سیاه    دست می گیری وباز آری براه

appelé autrement *Abi-Rahmet* (l'Eau de la miséricorde). Le même prince avait planté un jardin nommé *Nakschi-Djihan*[1] (la Peinture du monde). Mais, lorsque je vis ce lieu, il était complétement dévasté, et il n'en restait plus que le nom[2]. Au midi de Samarkand, dans le voisinage de la citadelle, est le jardin appelé *Bâghi-Tchinar* (le Jardin des platanes). A l'extrémité de Samarkand on voit *Bâghi-Schemal*[3] (le Jardin du nord) et *Bâghi-Bihescht*, (le Jardin du paradis)[4]. Mohammed-Sultan-Mirza, fils de Djihanghir-Mirza, et petit-fils de Timour-Beg, fit bâtir, sur la pente qui mène à la citadelle de pierres, un collége qui renferme le tombeau de Timour. Parmi les enfants de ce prince, tous ceux qui ont régné à Samarkand ont leur sépulture dans cet édifice.

« Parmi les bâtiments élevés par Oloug-Beg-Mirza, on voit, dans l'intérieur de la citadelle de Samarkand, un collége et un couvent de derviches; la coupole de cet édifice est extrêmement vaste, et on n'en cite nulle part une aussi considérable[5]. Dans le voisinage du collége et du couvent Oloug-Beg fit construire un beau bain appelé *Hammami-Mirza* (le Bain de Mirza), qui, de tout côté[6], est revêtu de pierres. Dans le Khorasan et à Samarkand, on ne voit pas de bain construit sur ce modèle. Au midi du collége est une mosquée appelée *Mesdjedi-Moukatta* (Mosquée coupée). On la nomme ainsi, parce que l'on tailla un à un des blocs de bois, sur lesquels on appliqua des peintures musulmanes et chinoises[7]. Les murailles et les toits sont formés de la même manière.

J'ai l'espérance que vous me retirerez de ce courant d'eau, et que vous me remettrez dans le droit chemin.

Dans le *Matla-assaadeïn* d'Abd-urrazzak (t. I[er] de mon man. fol. 75, r.) : برلب آن آب سياه, « sur le bord de ce ruisseau. » Dans le *Habib-ussiiar* de Khondémir (t. III, fol. 336, r.) : بآب سياه رسيدند, « ils arrivèrent au bord du ruisseau. » On lit, dans le *Journal of the geographical Society* (t. XIV, p. 201), que le mot سياه آب désigne « une eau de source, » et cette dernière manière d'écrire paraît être aussi usitée que l'autre. On lit dans le *Habib-ussiiar* (t. III, fol. 266, r.) : از جسری كه برسيه آبی كه نزديك باندجان واقع است ميگذشتند, « ils traversaient un pont placé sur un courant d'eau qui se trouve dans le voisinage d'Andedjan. » Et (*ibid.*) : درسيه آب افتاده, « étant tombé dans le courant d'eau. » Dans l'ouvrage intitulé *Heft-iklim* (les Sept climats), fol. 512, r.), le mot سياه آب se rencontre deux fois dans un passage évidemment emprunté aux *Mémoires de Baber*. — [1] Il faut lire, comme dans le man., نقش. — [2] Il faut lire بيش, au lieu de پيش. — [3] Ce jardin est souvent mentionné dans l'*Histoire de Timur-Bek* de Scherf-eddin-Ali-Yezdi. — [4] Voyez *Histoire de Timur-Bek*, t. IV, p. 175, 176, 178. — [5] Le man. porte : كنبذ خانقاه بسيار كنبذ كلانى است. — [6] Il faut lire : از هر قسم. — [7] Il faut lire : اسلامى وخطائى.

Entre la *kiblah* de cette mosquée et celle du collége, il y a une grande différence notable; parce que, probablement, la *kiblah* de la mosquée a été établie[1] d'après la méthode des astronomes[2]. Parmi les beaux édifices il faut citer l'observatoire destiné à dresser les tables astronomiques, et qui est situé au pied[3] de la colline de Kouhek. Il a trois étages. Ce fut dans cet observatoire qu'Oloug-Beg-Mirza rédigea[4] ses tables *gourgânies*, qui sont aujourd'hui universellement en usage, de manière qu'on se sert à peine d'autres tables[5]. Auparavant, on employait les tables *ilkhanies*, qu'avait dressées Khodjah-Nasir-eddin, sous le règne de Houlagou-Khan, d'après les observations faites dans la ville de Marâghah-Tabriz[6]. En général, on n'a jamais eu, dans le monde, que sept ou huit recueils d'observations[7]. L'un, qui fut fait par ordre du calife Mamoun, produisit la table *Mâmouni*. Un corps d'observations fut formé par Ptolémée. Chez les peuples de l'Hindoustan, sous le règne de Bakermatchat, radjah de l'Inde, dans les villes d'Oudjeïn et dans celle du Dehar, qui dépend du royaume de Malwah[8] et porte aujourd'hui le nom de *Mandou*, on avait rédigé un autre corps d'observations, et une table, qui est aujourd'hui en usage chez les Indiens. Depuis la construction de cette table il s'est écoulé 1594 ans. Cette table, comparée aux autres, est fort imparfaite.

« Au pied de la colline de Kouhek[9], du côté de l'ouest, est un jardin appelé *Bâghi-Meïdan*, (le Jardin de l'hippodrome). Au milieu s'élève une grande salle appelée *Tchil-sitoun*[10] (les Quarante colonnes). Les colonnes sont à deux étages[11]. Il est tout entier construit en pierres. Aux quatre côtés de cet édifice sont quatre tours qui ressemblent à

[1] Il faut lire, comme dans le man., سمت. — [2] Il faut lire منجمين. — [3] Il faut ajouter, comme dans le man., le mot دامنه. — [4] Au lieu de فرا, il faut lire را. — [5] Il faut, comme dans le man., lire ميكنند, au lieu de ميكنتند. — [6] Après le nom de Maraghah, le man. ajoute تبريز. — [7] Le mot بيست doit être complétement rayé. Au lieu de پيش, il faut lire بيش. — [8] Le man. ajoute : بمندو مشهور است رصد ساخته بودند كه حالا. — [9] Le texte ajoute در. — [10] Le nom *tchihil-sitoun* ou *tchil-sitoun*, qui signifie « quarante colonnes, » désigne « une grande salle d'audience, » et, par suite, « un palais. » On lit dans l'*Alemghir-nâmeh* (de mon man. fol. 270, v.) : بايوان چهل ستون خاص وعام, « dans la grande salle d'audience, générale et particulière. » Dans le *Matla-assaadeïn* (fol. 197, r.) : پادشاه درچهل ستونى بعظمت تمام نشسته, « le roi était assis dans une salle d'audience avec une extrême grandeur. » Plus loin (fol. 352, r.) : نزديك چهل ستون رسيد, « il arriva près de la salle. » C'est de là que les restes du palais de Persépolis ont reçu le nom de *Tchihil-minar*, et non pas précisément à raison du nombre des colonnes. — [11] Il faut lire, comme dans le man., دو آشيان.

autant de minarets. C'est dans ces tours que se trouvent les escaliers. Partout on voit des colonnes de pierre, dont quelques-unes ont été construites en ligne spirale. Aux quatre extrémités de l'étage supérieur se trouve un portique dont les colonnes[1] sont revêtues de pierres[2].

« Au delà de cet édifice, à l'extrémité de la colline de Kouhek, est un autre petit jardin, dans lequel s'élève un grand portique. Dans l'intérieur de cette salle est un vaste trône formé de pierres, qui a, de longueur, environ 14 ou 15 *ghezz* (coudées), et de largeur, 7 ou 8. Sa hauteur[3] est d'une coudée. Les grandes pierres qui le composent[4] ont été amenées d'une distance très-considérable. Au milieu de la pierre on observe une fissure, qui s'est, dit-on, manifestée depuis le transport de la pierre[5]. Dans le même jardin[6] on voit un autre pavillon, dont tout le revêtement est de porcelaine, et que l'on nomme *Maison de porcelaine*. Le tout fut apporté par un envoyé venu du Khata.

« Dans l'intérieur de la citadelle de Samarkand est un autre édifice antique, appelé la mosquée de *Laklakah*[7], attendu que si, dans le milieu de ce temple, on frappe la terre du pied[8], on entend retentir le mot *laklak :* ce qui est un fait extraordinaire dont personne ne saurait deviner la cause. Sous le règne du sultan Ahmed-Mirza, des émirs, d'un rang supérieur ou inférieur, plantèrent un grand nombre de jardins et de vergers. Il en est peu de comparables, sous le rapport de l'élégance, de la pureté de l'air, et de l'étendue de la vue, au jardin[9] de

[1] Il faut lire : ستونهای او. — [2] Le manuscrit porte : سنگین فرش کرده اند. — [3] Il faut lire, comme dans le manuscrit, رفعت, au lieu de عمق. — [4] Le manuscrit porte : ...سنك كلان را خيلى از راه دور. — [5] Il faut lire : درزی et درز. — [6] Il faut lire : چینی et چینی خانه. — [7] Il faut lire : لقلقه. — [8] Il faut lire : لکد. — [9] Le mot *tchehar-bâgh*, چهارباغ, ou *tchar-bâgh*, qui signifie proprement : « quatre jardins, » désigne, en général, « un jardin. » On lit dans le *Matla-assaadeïn* (fol. 98, v.) : چهارباغی وسرائی طرح انداخت, « il fit faire un jardin et un palais. » Plus bas (fol. 341, v.) : چهارباغ وقصری ازان بزرگتر فرمان فرمود. « il donna ordre de disposer un jardin et un palais encore plus grand. » Et, enfin (fol. 342, r.) : طرح چهارباغ چهارصد وچهل جریب وقصرعالی در میان چهارباغ بنیاد نهادند, « On arrangea un jardin qui contenait quatre cent cinquante djerib, et au milieu duquel on bâtit un palais somptueux. » Il serait difficile de déterminer, d'une manière positive, la différence qui existe entre les deux mots *bâgh*, باغ, et *tchehar-bâgh* ou *tchar-bâgh*. Suivant toute apparence, ce dernier terme désigne « un jardin très-vaste, formé de la réunion de plusieurs jardins. » La grande avenue, qui règne en dehors de la ville d'Ispahan, et dont l'origine remonte à Schah-Abbas le grand, a reçu le nom de *Tchar-bâgh*, parce que, dans toute

Derwisch Mohammed-Tarkhan. Plus bas que le Bâghi-Meïdan, sur le sommet d'une hauteur qui domine la prairie de *Kiblah*[1], est placé un autre jardin, au-dessous duquel s'étend toute la prairie. Dans ce jardin règnent de tous côtés, des allées en ligne droite, plantées de pins[2], de cyprès et de peupliers blancs. C'est un séjour extrêmement magnifique. Son seul défaut est de n'avoir pas un grand courant d'eau.

« La ville de Samarkand est une très-belle ville, on y remarque une particularité[3] qui se rencontre rarement ailleurs. Chaque profession[4] y a un bazar séparé. Les divers métiers ne s'y trouvent pas confondus. C'est un usage régulièrement établi. On y voit de belles boutiques de boulangers et de rôtisseurs[5]. Le meilleur papier que l'on emploie dans le monde entier se tire de Samarkand. L'eau qui sert à transporter le papier[6] vient de Kâni-gul. Ce lieu est placé sur le bord d'un courant d'eau appelé *l'Eau de la miséricorde*. Une autre production de Samarkand est l'étoffe de soie cramoisie[7], que l'on transporte dans tous les pays.

« Tout autour de cette ville sont des prairies charmantes. L'une, connue sous le nom de Kâni-gul[8], est à l'orient de Samarkand, mais en inclinant un peu vers le nord. Elle a une parasange d'étendue. Un ruisseau, appelé *l'Eau de la miséricorde*, coule au milieu de Kâni-gul, et fait tourner sept ou huit moulins. Tout le terrain qui s'étend le long de ce ruisseau forme des étangs. Si l'on en croit quelques personnes, le nom primitif de cette prairie serait *Kâni-abghir*. Mais, dans toutes les histoires, on lit *Kâni-gul*. Les sultans de Samarkand se sont constamment réservé cette prairie qu'ils gardent avec soin. Chaque année, ils s'y transportent, et y séjournent un ou deux mois.

« Plus haut que cette prairie, dans la direction est-sud, est une autre prairie, appelée *Iourti-Khan* (l'Habitation du khan). Elle est située à l'orient de Samarkand, à la distance d'une parasange[9]. Ce ruisseau, après avoir traversé cette prairie, coule vers Kâni-gul. Sur le terrain de Iourti-Khan

sa longueur, elle est, des deux côtés, bordée de jardins. (Voy. Olearius, *Voyage de Perse*, t. I, p. 513, 525, 540; Chardin, *Voyage de Perse*, t. VIII, p. 21 et suiv., édit. de Langlès; Kœmpfer, *Amœnitates exoticæ*, p. 166, 169, 172, 194, etc. — [1] Il faut, comme dans le manuscrit, lire قبله au lieu de قلعه. — [2] Au lieu de نارونهال سرو, il faut lire, comme dans le manuscrit, نارونها وسروها. — [3] Il faut lire: خصوصيتى است. — [4] Il faut lire: حرفه گرى. — [5] Le manuscrit ajoute وآش پزى. — [6] Le manuscrit porte: آب جواز كاغذ. — [7] Le texte donné par M. Sédillot porte بجمل. Dans ce manuscrit, on lit بخمل; mais je n'hésite pas à écrire مخمل, attendu que ce mot, en arabe, désigne « une étoffe entièrement formée de soie. » — [8] Voy. *Histoire de Timur-Bek*, t. II, p. 423 et suiv., t. IV, p. 182 et suiv. — [9] Ailleurs (fol. 25, v.), Baber évalue cette distance à trois korouh, ce qui est tout à fait exact. Il parle du séjour qu'il avait fait dans le lieu de Iourti-khan.

ce ruisseau est tellement épuisé, que, dans l'intérieur de son lit un *ordou* (camp) peut s'établir. Les routes par lesquelles on monte vers ce terrain sont extrêmement étroites. Ayant remarqué l'avantage que pouvait présenter le séjour de ce lieu, j'y résidai quelque temps, à l'époque du siége de Samarkand.

« Une autre prairie est celle de *Koroughi-Boudeneh* placée entre Samarkand et le jardin de Dil-kuscha. Une autre est celle de *Gheul-Moghak*, située près de Samarkand, à la distance de deux parasanges, du côté de l'ouest, en tournant un peu vers le nord. Tout ce terrain présente la forme d'une prairie. A une de ses extrémités, se trouve un grand lac, d'où ce lieu a pris le nom de *Olanghi-Gheul-Moghak*. A l'époque du siége de Samarkand, lorsque je résidais dans le *Iourti-Khan* (l'Habitation du khan), le sultan Ali-Mirza était campé dans cette prairie de *Gheul-Moghak*.

« Un autre terrain porte le nom de *Olanghi-Kibl h* (la Prairie de la *kiblah*). Elle est de plus petite dimension. Au nord est le lieu de la *kiblah* et la rivière de Kouhek; au midi, le jardin de Meïdan et le *tcheharbagh* de Derwisch Mohammed-Tarkhan; à l'orient, la colline de Kouhek.

« De la province de Samarkand dépendent des cantons et des districts agréables. Le plus grand gouvernement qui confine à cette place est celui de Bokhara [1], situé à l'Occident de Samarkand, à une distance de vingt-cinq parasanges [2]. Bokhara, qui a aussi sous sa dépendance plu-

[1] Dans la *Relation* de Clavijo (*Vida del gran Tamorlan*, p. 198), on lit *Boyar*. — [2] Le mot *schar'i*, شرعی, qui, en général, signifie *légal*, peut s'appliquer à toute mesure qui a les proportions exigées par la loi. On lit dans le *Zafer-nâmeh* (de mon man. fol. 212, v.) : هزار وپانصد گز شرعی, « quinze cents *ghezz* (coudées) *schar'i*. » Dans l'Histoire d'Abd-errazzak (t. I, fol. 253 r.) : پانصد گز شرعی, « cinq cents *ghezz schar'i*. » Dans l'Histoire de l'Inde de Firischtah (t. II, p. 93) : قریب دوازده گز شرعی, « environ douze *ghezz schar'i*. » Mais ce mot s'emploie surtout pour désigner « une parasange. » On lit dans le *Zafer-nâmeh* (fol. 107, v.) : پنجاه وپنج شرعیست, « c'est une mesure de cinquante-cinq *schar'i* (parasanges). » Plus loin (fol. 229, r.) : سه کروه یک فرسخ شرعیست, « trois *korouh* forment une parasange *schar'i*. » Dans le *Tezkiret-alschoara* de Devletschah (fol. 179, v.) : قریب ده فرسخ شرعیست, « c'est environ dix parasanges *schar'i*. » Dans le man. persan 107 (fol. 134, r.) : هشتده کروه مسافت که شش فرسخ شرعی باشد, « une distance de dix-huit *korouh*, qui forment six parasanges *schar'i*. » Dans les *Mémoires de Baber* (fol. 24, r.) : از سمرقند دو سه شرعی پایین تر, « deux ou trois parasanges plus bas que Samarkand. » Ailleurs (fol. 66, v.) : از اخسی دو شرعی راه بوده باشد, « d'Akhsi à ce lieu, la distance est de deux parasanges. » Et (*ibid.* r.) : در یک

sieurs cantons, forme une ville. Son territoire produit en abondance de très-bons fruits. Les melons y sont excellents. Et, dans tout le Mawara-nnahar, on ne trouve pas des melons aussi abondants et aussi exquis que ceux de Bokhara. Quoique, dans le canton d'Akhsi, qui fait partie de la province de Ferghanah, on récolte un melon, appelé *mir-timouri*, plus doux et d'une forme plus élégante; toutefois le territoire de Bokhara produit en quantité des melons de toute espèce et d'une excellente qualité. Les prunes de Bokhara sont célèbres [1], et on n'en trouve nulle part de pareilles. La peau de ce fruit, vidée et séchée, forme une friandise que l'on envoie, en présent, dans les différents pays. A raison de sa qualité adoucissante, elle constitue un excellent remède. On y trouve en quantité des poules et des oies engraissées. Dans tout le Ma-wara-nnahar, il n'existe pas de vin plus fort que celui de Bokhara. Durant mon séjour à Samarkand, dans les repas où je buvais du vin, je buvais, de préférence, le vin de Bokhara.

« Une autre province, celle de Kisch [2], est située au Midi de Samarkand à la distance de neuf parasanges. Entre ces deux villes est une montagne qui, dans les livres, porte le nom de *Kouhi-Ten*. C'est de là que l'on apporte toutes les pierres qui sont destinées à être taillées. Comme, dans le printemps, la plaine et la ville capitale, tant les murs que les toits, présentent une belle couleur verte, cette ville a reçu le nom de *Schehri-Sebz*, شهر سبز (la Ville verte).

« Comme la ville de Kisch avait été le lieu de la naissance de Timour-Beg, ce prince mit tous ses soins et fit des efforts sans nombre pour la déclarer sa capitale. Il éleva, dans l'enceinte de Kisch, des édifices magnifiques, dans lesquels il devait tenir ses conseils. Au côté droit et au côté gauche régnait une vaste galerie; deux autres, plus petites, étaient destinées pour les émirs *Tawadji* et les émirs de la chancellerie, qui devaient prendre séance dans le conseil. Une autre était consacrée à recevoir les personnes dont les affaires étaient l'objet des délibérations du conseil. A chaque côté de cet édifice s'élevaient de petites salles en arcades. Il existe à peine, dans le monde entier, un bâtiment aussi somptueux. Il est, dit-on, plus magnifique que le palais de Kesrâ. Le prince fit également construire, dans la ville de Kisch, un collége et un cimetière qui renferme les tombeaux de Djihanghir-Mirza et de

شرقی اخسی کنند چمن نام جائی است, « A une parasange d'Akhsi est un lieu nommé *Kenend-Tchemen.* » — [1] Dans le *Voyage* de M. Conolly (*Journey to the north of India*, t. I, p. 294), il est fait mention d'une espèce de prune, appelée *Ahoo-Bokhara*, c'est-à-dire « prune de Bokhara. » — [2] C'est cette ville qui, dans la *Relation* de Clavijo (*Vida del gran Tamorlan*, p. 141, 142, 147), est nommée *Quex*.

plusieurs princes de sa famille. Comme la ville de Kisch ne pouvait, sous le rapport de l'importance, le disputer à Samarkand, Timour, en définitive, choisit cette dernière place pour sa capitale.

« Un autre gouvernement est celui de Karschi, appelé autrement *Nasaf* et *Nakhschab*. *Karschi* est un mot de la langue mongole qui désigne *un palais*. C'est surtout depuis les conquêtes de Tchingiz-Khan que ce nom est en usage. Le terrain de cette ville n'a que très-peu d'eau. Le printemps y est fort agréable. Les grains et les melons y ont une qualité excellente. Cette ville est au midi de Samarkand, en tirant un peu vers l'ouest, à une distance de dix-huit parasanges. On y trouve un petit oiseau qui a la figure du *bagri-karadja*, et que l'on désigne par le nom de *fil-kouïrough*, فيل قويروغ (queue d'éléphant). Comme, dans la province de Karschi, il est en quantités innombrables, on le nomme dans ces contrées *marghaki-Karschi* (le petit oiseau de Karschi).

« Un autre gouvernement est celui de Khazar; un autre celui de Kermineh, situé entre Bokhara et Samarkand. Le gouvernement de *Karagheul* est celui où les eaux coulent sur le terrain le plus bas. Il est à sept parasanges de Bokhara, dans la direction du nord-ouest. Il renferme de beaux districts. De ce nombre est le district de Soghd. A ce dernier sont contigus plusieurs districts, qui commencent à Yar-Yilak et se terminent à Bokhara. Dans cet intervalle, il n'existe pas une parasange de terrain qui ne présente un village et un champ cultivé.

« Suivant une tradition bien connue, Timour-Beg avait coutume de dire : « Je possède un jardin qui a trente parasanges de longueur. » Il désignait par là ces cantons.

« Les cantons de Schavdar (ou Schadwar) sont contigus à la ville et à ses faubourgs. C'est un district extrêmement agréable. A une de ses extrémités s'élève une montagne qui est située entre la ville de Sebz et celle de Samarkand. Ses villages sont, pour la plupart, au pied de cette montagne.

« A l'autre extrémité coule la rivière de Kouhek. Ce territoire jouit d'un air salubre et offre mille agréments. L'eau s'y trouve en abondance, et les denrées y sont à bas prix. C'est un très-beau district. Les voyageurs qui ont parcouru l'Égypte et la Syrie ne mentionnent pas un lieu pareil. Quoique la province renferme d'autres cantons, ils n'égalent pas ceux dont je viens de parler. Aussi je me suis contenté de rappeler ces derniers. »

Avant de terminer ce qui concerne la ville de Samarkand et la province dont elle est la capitale, qu'il me soit permis d'appeler, sur ce point peu connu, l'attention des voyageurs habiles qui se vouent à l'exploration des contrées de l'Orient. Certes, un pays qui, dès les temps

les plus reculés, a été le théâtre d'événements importants, de révolutions rapides et tragiques, qui fut le siége de la puissance du vaste empire de Timour, mériterait bien que l'on bravât quelques fatigues et même quelques périls, pour étudier à fond la géographie, les productions, les monuments de cette contrée, les débris qu'a pu y laisser la main du temps et la fureur de tant de conquérants plus ou moins barbares. Je n'entrerai, sur ce sujet, dans aucun détail. Je me contenterai seulement de signaler à l'intérêt et à la curiosité des amateurs de la science un fait qui, même en admettant un peu d'exagération, doit présenter aux yeux de tous ceux qui cultivent la philologie et l'histoire une importance incontestable. Il y a quelques années, un Arménien fort instruit, M. Khatcadour-Hovanisien, natif d'Ispahan, se trouvant à Samarkand, pénétra dans un vieux château où Timour, durant l'époque de ses conquêtes, avait réuni une foule de manuscrits de tout genre, enlevés aux peuples vaincus. M. Khatcadour parvint à s'introduire dans un caveau obscur où étaient entassés, dans le plus grand désordre, une quantité immense de livres. Autant qu'il en put juger, par un examen de quelques moments, cette collection renfermait des volumes écrits en grec et dans les principaux idiomes de l'Orient. La lettre où se trouve consignée cette découverte, et qui a été publiée en français par M. l'abbé Kabaragy Garabed[1], doit exciter, au plus haut point, l'attention et les espérances des amateurs de la science.

Pour achever de remplir la promesse que j'avais faite dans mon précédent article, je donne ici le texte de la partie des *Mémoires de Baber* qui complète la description de la province de Samarkand.

گرداگرد اولانگهای خوب دارد ویك اولانك مشهورست بکان گل که در شرق
سمرقند واقع شده اندکی بشمال مایل یك شرعی بوده باشد سیاه آب که آب
رحمت نام دارد از میان کان گل جاریست هفت هشت آسیا آب بوده باشد
اطراف این آب تمام آبکیر است بعضی میگویند که نام اصل این اولانك کان
آبکیر بوده اما در تاریخها همین کان گل می نویسند سلاطین سمرقند همیشه این
اولانكرا قوروغ کرده نگاه میدارند هر سال برآمده درین اولانك یکماه دوماه
می نشینند وازین اولانك بلندتر بطرف ما بین شرق وجنوب یك اولنك دیگر
واقع شده موسوم به یورت خان در شرق سمرقند است واز سمرقند یك شرعی

[1] *Soulèvement national de l'Arménie chrétienne,......*écrit par Élisée Vartabed, p. 349 et suiv.

بوده باشد این سیاه آب از میان او گذشته بکان گل میرود در یورت خان این سیاه آب انچنان کشته آمده که درون او جای فرود آمدن یك اردو بوده باشد راههای برامد او خیلی تنك واقع شده صرفه در بودن این زمین ملاحظه نموده در زمان محاصره سمرقند چند وقت اینجا فرود آمده شده بود یك دیگر اولانك قروغ بودنه است در میانه باغ دلکشا وسمرقند واقع شده یك دیگر اولانك کول مغاك است از سمرقند نزدیك بدو شرعی بوده باشد بطرف غربی سمرقند است اندکی بشمال مایل این هم طور اولانکی است در یك طرف او یك کول بزرکی واقع شده ازینجهت اولانك کول مغاك میکویند در محاصره سمرقند در زمانی که من در یورت خان بودم سلطان علی میرزا درین اولانك کول مغاك نشسته بود یك دیگر اولانك قبله است واین مختصر تر اولانکی است شمال او موضع قبله است ودریای کوهك جنوب او باغ میدانی وچهار باغ درویش محمد ترخان است شرق او پشتهٔ کوهك ولایات وتومانات خوب دارد ولایت کلان او که قرینهٔ سمرقند باشد بخاراست بطرف غربی سمرقند بیست وپنج فرسنك راه است بخارا هم تومانات چندی دارد طور شهری واقع شده میوه او بسیار میشود وخوب میشود خربوزهٔ او بسیار خوب میشود ودر ما ورا النهر مثل خربوزهٔ بخارا خوب وبسیار نمیشود اکرچه در ولایت فرغانه از اخسی یك نوع خربوزه که میر تیموری میکویند از خربوزه این شیرین تر ونازك تر میشود اما در بخارا از هر جنس خربوزه بسیار میشود وخوب میشود دیگر آلوی بخارا مشهورست مثل آلوی بخارا در هیچ جا آلو نمیشود پوست را او کنده وخشك کرده به تبرکیها از ولایت بولایت می برند از جهت تلیین بسیار تداوی خوبست مرغ پرواری وقار پرواری او بسیار میشود در ما ورا النهر از شراب بخارا تندتر شراب نمیشود من در سمرقند دران شراب خوردنها شراب بخارا میخوردم دیگر ولایات کیش است در جنوبی سمرقند است نه فرسنك راه است در میان کیش وسمرقند یك کوهی افتاده در کتبها کوه تن میکویند سنکهای که سنك تراشی می کنند تمام ازین کوه می آرند در بهارها صحرا وشهر او از دیوار وبام چون خوب سبز میشود شهر سبز میکویند

چون زاد وبود تیمور بیك از شهر کیش بود بجهت این شهر وپای تخت ساختن سعی بسیار واهتمام بی نهایت کرد وعمارتهای عالی در کیش بنا کرد بجهت دیوان نشستن خود یك پیش طاق کلان در طرف راست وطرف چپ بجهت امرای تواچ وامرای دیوان که نشسته دیوان پرسند دو پیش طاق دیگر خوردتر از ان پیش طاق ساخته دیگر بجهت نشستن مردمی که احوال ایشان پرسیده شود در هر ضلع این دیوانخانهٔ خورد طاقچها کرده اینچنین طاق عالی در عالم کم نشان میدهند میگویند که از طاق کسری این بهترست دیگر در کیش مدرسه ومقبره ساخته قبر جهانگیر میرزا ومقابر بعضی دیگر از اولاد او انجاست چون قابلیت کیش بجهت شهر شدن چون سمرقند نبود آخر بجهت پای تخت همان سمرقند را اختیار نمود دیگر ولایت قرشی است که نسف ونخشب هم میگویند قرشی نام مغولی است کورخانه را بزبان مغولان قرشی میگویند غالبا این نام بعد از تسلط چنگیزخان شده بود کم آب ترجایی است بهار او خوب میشود زراعت او وخربوزهٔ او خوب میشود بجانب جنوب سمرقند است اندکی بغرب مایل هژده فرسنك راه است بصورت باغری قراجا نورکی میشود که فیل قویروغ میگویند چون در ولایت قرشی بیحد وبی نهایت میشود دران نواح مرغك قرشی میگویند دیگر ولایت خزار است دیگر ولایت کرمینه است در میان بخارا وسمرقند است دیگر ولایت قراکول است از همه پایان آب تر است از بخارا هفت فرسنك در میان غرب وشمال است تومانات خوب دارد از انجمله تومان شغد است وپیوست سغد تومانها است از ابتدای آنها یار ییلاق وانتهای آنها بخارا یك فرسنك راه نیست که ده ومعموره نباشد اینچنین مشهورست که تیمور بیك گفته بوده که من یك باغی دارم که طول او سی فرسنك است واین تومانات را گفته بوده دیگر تومانات شاودار است بشهر ومحلات پیوست است خیلی تومان خوبست یك طرف او کوهی است که میان شهر سبز وسمرقند است دههای او اکثری در دامنهٔ این کوه افتاده یك طرف دیگر او دریای کوهك است خوش هوا وپر صفا آب او فراوان ونعمت او ارزان خیلی خوب تومان افتاده روندهای که مصر وشام را دیده اند اینچنین جایی نشان نمیدهند

اکرچه دیکر تومانها هم دارد اما برابر اینها که مذکور شد نیستند بنابرین
بهمین مقدار اکتفا نموده شد ،

QUATREMÈRE.

---

## *D'un ouvrage inédit de Roger Bacon, récemment trouvé dans la bibliothèque de Douai.*

### QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Arrivé à la fin de sa préface, dans le chapitre XXI, Roger Bacon rappelle l'intention qui lui a dicté l'*Opus tertium*, et le but qu'il s'y est proposé : c'est un abrégé destiné à mettre en lumière ce qu'il y a de plus important dans l'*Opus majus*. Certaines choses y sont éclaircies et fortifiées, d'autres changées, d'autres ajoutées : « Hoc præcipue feci propter occupationes vestras, ut brevius videretis articulos veritatum « primi Operis, quatenus, quando tempus haberetis, rationes et causas « earum in tractatu majori conspicere possetis; et, si forsan contingeret « propter viarum pericula ut amitteretur Opus majus, hic haberetis « ejus intentionem, ut a me vel ab alio peteretis declarationem, et quatenus labor meus esset vestræ sapientiæ notus, atque ut melius et certius aliqua tractarentur, et alia mutarentur, et quædam adderentur [2]. » Ce qu'il a fait dans l'*Opus minus* pour l'*Opus majus*, Roger Bacon le fera ici pour l'un et pour l'autre, et particulièrement pour l'*Opus minus* : « Sicut feci in secundo Opere respectu primi secundum has rationes, faciam hic respectu utriusque, præcipue respectu secundi. » Quant à l'ordre qu'il convient de suivre dans l'exposition des sciences, on peut sans doute commencer par la science la plus haute pour descendre par degrés aux sciences inférieures; c'est là l'ordre d'excellence et de dignité, mais ce n'est pas celui de l'esprit humain, qui ne monte aux connaissances les plus élevées qu'en passant par les sciences les plus accessibles. Cette méthode est la plus utile; ce sera celle de Roger Bacon : « Prosequar partes secundum ordinem nostri intellectus, ut in-

[1] Voir, pour les trois précédents articles, les cahiers de mars, avril et mai. — [2] Bacon s'est déjà exprimé à peu près de la même façon dans le chapitre Ier; voyez notre article de mars, p. 134 et 135.

« cipiam a minoribus..... quod nec possumus intelligere nec habere « majora sine minoribus, ideo primo dicam de minoribus. » Au lieu de débuter par la philosophie morale, pour aller à la science expérimentale, de là à la chimie, à la perspective, aux mathématiques et aux langues, il prend l'ordre inverse, déjà suivi dans l'*Opus majus*. L'*Opus majus* est divisé en six parties : la première traite des causes de nos erreurs et des obstacles qui s'opposent à la découverte et à la propagation de la vérité; la seconde établit le rapport de la philosophie, de la science en général, à la théologie, et la nécessité de leur harmonie dans leur mutuel intérêt; la troisième est consacrée aux langues; la quatrième aux mathématiques; la cinquième à la perspective et au traité de la multiplication des images; la sixième à la science expérimentale. L'*Opus tertium* parcourt successivement ces diverses parties ou du moins la plupart, abrégeant les unes, développant les autres, et semant de loin en loin sur cette longue route des documents nouveaux qu'il importe de recueillir.

Le chapitre XXII résume la première partie de l'*Opus majus*, sans y rien ajouter. C'est bien assez, dit Roger Bacon, de la faiblesse naturelle de l'esprit humain, sans y joindre pour notre part d'autres causes d'erreur qu'il est possible d'éviter : « Sufficit intellectui nostro sua pro« pria infirmitas, ut non demus ei occasiones et causas erroris, et ideo « volui excludere errorum causas humanorum. » Toutes les causes d'erreur peuvent se ramener à quatre causes générales : l'autorité de l'exemple, celle de la coutume, celle de la multitude soit des ignorants, soit même des savants, enfin la présomption. Roger Bacon insiste particulièrement sur cette dernière cause d'erreur, qu'il regarde comme la source des trois autres. « Excludamus igitur has tres pestes quæ omnem « hominem in errorem inducunt, et quartam, scilicet defensionem pro« priæ ignorantiæ per reprobationem eorum quæ ignoramus, cum osten« tatione eorum quæ scimus : nam hæc est pejor aliis tribus quoniam « est causa earum; quia homo defendens suam ignorantiam et ostentans « ea quæ scit et reprobans aliena, ipse jam facit se authorem, sed fragi« lem; et tunc, cum nemo sibi erret, sed dementiam suam spargat in « proximos, ut ait Seneca libro Epistolarum secundarum, ideo iste au« thor jam vulgat sententiam suam, et inficit ipsum vulgus; et quia « omnis homo diligit opera sua, ut Aristoteles ait quarto Ethicæ, et « quod diligimus trahimus libenter in consuetudinem, ideo consuescit « hic author sensum suum, et nutrit vulgus in eodem. Et ideo hic acci« dunt hæc tria mala, scilicet authoritas fragilis, sensus vulgi, et con« suetudo ex defensione propriæ ignorantiæ, cum ostentatione ejus quod

« scitur, et reprobatione eorum quæ nesciuntur. Aperiamus igitur igno-« rantiam nostram ut remedium quæramus sapientiæ, et nihil ostente-« mus, sed humiliter alios doceamus, et non reprobemus ea quæ igno-« ramus, et quæ scimus esse falsa reprobemus sine contentione et sine « confusione alicujus, et cum excusatione humanæ fragilitatis, et exem-« plorum multitudinem declinemus, et consuetudinem semper habea-« mus suspectam... Totam vero primam partem majoris Operis facio de « hac materia, quia, nisi causæ istæ excluderentur, nulla persuasio posset « fieri veritatis, nec unquam volo persuadere homini vel de studio vel « de vita, nisi primo moveram eum ista declinare sicut venenum. » Réduire ainsi toutes les causes d'erreur à la force de l'autorité, soit qu'on suive l'autorité des autres, soit qu'on se fasse autorité soi-même, est certes un début profondément original, dont on chercherait en vain le modèle ou l'imitation dans aucun des devanciers ou des successeurs de Bacon au moyen âge, et qui prévient en quelque sorte les travaux des pères de la philosophie moderne.

Au contraire, les chapitres XXIII et XXIV, qui correspondent exactement à la seconde partie de l'*Opus majus*, expriment de la manière la plus fidèle le caractère de la philosophie scholastique. J'ai montré ailleurs [1] que cette philosophie se partage en trois époques : la première où la philosophie n'est qu'une servante de la théologie; la seconde, où ces deux grandes puissances paraissent assez unies; la troisième, où la philosophie aspire plus ou moins ouvertement à l'indépendance. La seconde époque commence à l'université de Paris, et comprend le XIII[e] et le XIV[e] siècle. Elle est, à proprement parler, l'époque classique de la philosophie du moyen âge, non-seulement par l'abondance des hommes supérieurs et des grands monuments qu'elle a produits, mais surtout parce qu'elle représente la philosophie scholastique dans son idée la plus générale. Comme le moyen âge n'est autre chose que le règne temporel du christianisme, de même la philosophie du moyen âge n'est autre chose que le règne de la philosophie chrétienne. Pour que ce règne soit parfait, le christianisme et la philosophie doivent se prêter un secours réciproque; le christianisme doit défendre la philosophie, à la condition que la philosophie le défende lui-même, et s'élève jusqu'à lui sans tenter de le surpasser. Mais la philosophie ne peut atteindre jusqu'à l'interprétation des dogmes chrétiens qu'après avoir traversé les exercices de la logique péripatéticienne et être parvenue en pleine métaphysique; et elle n'arrive là qu'à l'aide des grands

[1] II[e] série de nos ouvrages, t. II, lec. IX.

ouvrages retrouvés d'Aristote, à l'aide des commentateurs grecs et arabes de ces ouvrages, à l'aide enfin d'écoles fortement organisées sous l'autorité des papes et des rois, c'est-à-dire au XIII[e] siècle. Dans ce siècle et dans le suivant, la scholastique est sur le trône ; la foi chrétienne est l'âme de la philosophie, et en même temps le représentant de la philosophie, Aristote, est comme canonisé. Clercs et laïques, dans l'université de Paris, et, en dehors de cette université, dans toutes celles qui s'élèvent en Europe sur son modèle, dominicains et franciscains, thomistes et scotistes, réalistes, conceptualistes et nominalistes, tout le monde convient de ce principe, que toute vérité est dans le christianisme, mais que la philosophie seule peut l'en dégager, que les saintes Écritures et les décisions de l'Église ont besoin, pour être bien comprises, d'être expliquées par la philosophie. Roger Bacon est ici tout à fait de son temps : il en a l'esprit et le langage. Et même on comprend que, parlant à un pape, dans cette alliance toujours un peu périlleuse de la théologie et de la philosophie, il fait la part de la théologie bien grande. Il a l'air de se plaindre que certaines gens se livrent à des spéculations qui ne sont point assises sur le fondement du christianisme; il ne veut pas qu'on pose d'abord des principes philosophiques, et qu'ensuite on les applique à l'interprétation du christianisme; il veut qu'on commence par exposer les vérités chrétiennes, et qu'après cela on recherche les moyens d'interprétation philosophique que ces vérités peuvent admettre. « Deinde aggressus sum partem secundam in qua ostendo quod una sa- « pientia perfecta ab uno Deo data uni generi humano propter unum [1] « finem, scilicet vitam æternam, quæ in sacris libris sola continetur, « per jus tamen canonicum et philosophiam explicanda..... Principale « propositum (partis secundæ) est ostendere quod tota philosophia con- « cluditur in sacra Scriptura, per jus tamen et philosophiam explicanda. « Sicut in pugno colligitur quod latius in palma explicatur, sic tota sa- « pientia utilis homini continetur in sacris litteris, licet non totaliter ex- « plicetur; sed ejus explicatio est jus canonicum cum philosophia ; nam « utrumque jacet in visceribus sacræ Scripturæ et de his eruuntur et su- « per hoc fundantur omnia quæ utiliter dicuntur in jure canonico et « philosophia..... In sensu litterali jacet tota philosophiæ potestas in « naturis et proprietatibus rerum naturalium, artificialium et moralium, « ut per convenientes adaptationes et similitudines eliciantur sensus « spirituales, ut sic simul sciatur philosophia cum theologia..... Ideo « qui vult scire philosophiam, sciat eam in usu Scripturæ, et secundum

[1] C'est la leçon du ms. britannique. Le ms. de Douai : *Ultimum*.

« quod Scriptura requirit, et tunc veraciter poterit eam scire. Et sic « paratus sum tractare eam meliori modo quo possum..... Et hoc est « melius sine comparatione quam facere volumina philosophiæ secun- « dum se, et postea iterum dilatare expositionem Scripturæ per phi- « losophiam. Non tamen nego quin aliquid scriptum philosophiæ de « quibusdam communibus debeat fieri, quæ non possunt poni in expla- « nationem Scripturæ; sed tamen debent illa anteponi ut totum fiat unum « volumen. Et sic omnis superfluitas infinita quæ nunc est resecabitur « et omnis falsitas tolletur et omnis vanitas excludetur, et omnia neces- « saria sapientiæ divinæ et humanæ, quorum infinita quasi nunc de- « sunt, addentur, et redigetur studium sapientiæ ad statum debitum « secundum temporis istius possibilitatem. »

On le voit : Roger Bacon est de la plus rigoureuse orthodoxie scholastique, en exigeant que, dans l'harmonie nécessaire de la philosophie et de la théologie, la philosophie subordonne toujours ses explications au texte sacré. Il porte le même esprit dans l'étude du droit canonique. Il demande que le droit canonique soit exclusivement fondé sur les décisions de l'Église, et il se plaint, avec une vivacité portée souvent jusqu'à la véhémence, qu'on s'efforce de lui ôter peu à peu ce saint fondement, et qu'on l'altère en y mêlant des explications tirées du droit civil. Il s'adresse à Clément, qui, dans le siècle, avait été un jurisconsulte renommé; il le prie de faire cesser ce désordre, qui ne va pas à moins qu'à ruiner l'autorité de l'Église. Il rassemble tous les reproches qu'on peut faire aux gens de loi sur leur avidité qui refuse aux pauvres la justice, sur leur esprit de chicane qui se répand partout et infecte la société tout entière. Le temps est venu de réformer l'étude du droit canonique et de sauver l'Église menacée par les juristes. Ce triomphe sera le signal de triomphes plus grands encore, par exemple du retour des Grecs dans le giron de l'Église romaine et de la conversion des Tartares et des Sarrasins; en sorte que le genre humain ne formerait qu'un seul troupeau conduit par un seul pasteur. « Il y a quarante ans, dit Roger, cette prophétie a été faite qu'un pape allait venir qui accomplirait ces grands événements; il appartient à Clément IV de réaliser cette prophétie. » Ce passage est précieux en ce qu'il marque fidèlement, comme nous l'avons dit, le vrai caractère de la philosophie de cette époque, la profonde soumission à l'Église dans les esprits les plus indépendants, le zèle égal des intérêts de la papauté dans les ordres les plus dissemblables, dans le franciscain Roger Bacon comme dans le dominicain saint Thomas, et aussi parce qu'il nous peint de la façon la plus vive les alarmes que jetait parmi tous les ser-

viteurs de l'Église romaine l'entreprise de la royauté française, d'émanciper l'État et la société de la domination ecclésiastique à l'aide du droit civil, opposé ou mêlé au droit canonique. Nous ne saurions par aucun autre témoignage à quel siècle appartient l'*Opus tertium*; que ce seul document le dirait assez : il indique, avec certitude, le siècle de Philippe-Auguste, de saint Louis et de Philippe le Bel. Voici, en abrégé, ce passage, dont aucun trait ne se rencontre dans l'*Opus majus* :

« Mirum est quod, cum jus canonicum eruatur de fontibus sacræ « Scripturæ et expositionibus sanctorum, ad illas non convertitur prin- « cipaliter, tam in lectione quam in usu Ecclesiæ; nam per illas debet « exponi et concordari et roborari et confirmari, sicut per eas factum « est hoc jus sacrum; sed nunc principaliter tractatur et exponitur et « concordatur per jus civile...... Utinam excludantur cavillationes et « fraudes juristarum et terminentur causæ sine strepitu litis, sicut sole- « bat esse ante quadraginta annos ! O si videbo oculis meis hoc con- « tingere! Nam si strepitus juris amoverentur et cavillationes et abusus « juristarum, tunc laici et clerici haberent justitiam et pacem. Si etiam « jus canonicum purgaretur à superfluitate juris civilis et regularetur « per theologiam, tunc Ecclesiæ regimen fieret gloriose et secundum « propriam ejus dignitatem... Beatissime papa et Domine sapientissime, « dignetur Vestra Gloria hoc considerare, quia solus potestis remedium « adhibere, eo quod nunquam fuit papa qui ita sciret jus, sicut vos, « nec credo quod erit aliquis; et licet aliqui sciunt bene jus, tamen non « est spes de iis quod fiant papæ. Sed prophetatum est à quadraginta « annis et multorum visiones habitæ sunt quod unus papa erit his tem- « poribus qui purgabit jus canonicum et Ecclesiam Dei à cavillationibus « et fraudibus juristarum, et fiat justitia utiliter sine strepitu litis; et « propter istius papæ bonitatem, veritatem et justitiam, accidet quod « Græci revertentur ad obedientiam Romanæ Ecclesiæ, et quod pro « majori parte convertentur Tartari et Saraceni destruentur, et fiet « unum ovile et unus pastor, sicut in auribus prophetæ sonuit illud « verbum. Et unus qui vidit hæc per revelationem dixit et dicit quod « ipse videbit hæc magnifice fieri temporibus suis. Et certe intra annum « unum possent fieri, si Deo placuerit et summo pontifici, et intra mi- « nus; unde temporibus nostris possent fieri; et Deus conservet vitam « vestram, ut hæc per vos fiant! »

Relevons encore un renseignement tout différent et plus spécial que nous fournit le chapitre XXIII. On a pu douter si le traité *De anima*, publié pour la première fois parmi les œuvres de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (*Guilielmi Alverni, episcopi Parisiensis......... opera*

*omnia*, in-fol. Aureliæ, 1674, t. II, supplém. p. 65), appartient réellement à ce docteur du XIII$^e$ siècle. Une citation directe et précise que notre auteur fait de ce traité ne permet plus d'en révoquer en doute l'authenticité. Guillaume d'Auvergne dissertant (t. II, p. 205, *De intellectu agente*) sur le vrai sens de l'*Intellectus agens* d'Aristote (Νοῦς ποιητικός, Νοῦς παθητικός, Περὶ ψυχῆς, III, v; trad. de M. Saint-Hilaire, p. 302) et devançant les discussions sans fin qui eurent lieu pendant tout le moyen âge, et surtout au XVI$^e$ siècle dans l'école de Padoue, sur cette théorie péripatéticienne, conclut, d'une manière assez embarrassée mais pourtant certaine, que l'*Intellectus agens* ne peut être l'entendement humain. Or ici Roger Bacon, en adoptant cette opinion, la rapporte entre autres à Guillaume d'Auvergne. Dans le chapitre v de la seconde partie de l'*Opus majus*, il avait déjà dit que l'*Intellectus agens* ne peut être que Dieu; dans le chapitre XXIII de l'*Opus tertium* il renouvelle cette proposition et s'appuie sur ses autorités accoutumées, celle d'Avicenne, celle de ses amis Robert Grosse-Tête et Adam de Marisco, celle enfin du vénérable évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, auquel, dit-il, il a entendu deux fois professer cette doctrine devant toute l'université. Il reprend avec une amertume peu dissimulée les modernes, les novateurs, qui prétendent que l'intellect actif fait partie de l'âme humaine. Parmi ceux que Roger Bacon traite de modernes vers 1266, il est impossible de méconnaître Albert, qui, mettant de côté les subtilités des Arabes, n'hésite pas à considérer l'intellect actif et l'intellect passif comme deux points de vue de la même intelligence et de l'âme humaine. *Alberti Magni opera*, t. III, p. 159 du commentaire sur le *De anima* : « Quidam crediderunt eum (intellectum agentem) non esse partem animæ, sed esse « splendorem resultantem in anima ab intelligentia separata. Et hoc inconveniens est quia, etc., etc. Dicendum quod ista duo radicantur in anima, « quorum unum est sicut forma, alterum sicut materia. » Voilà donc une face nouvelle et très-importante de la lutte de Roger Bacon et d'Albert que l'*Opus tertium* nous révèle; aussi croyons-nous devoir mettre sous les yeux du lecteur presque tout cet endroit abondant en documents de plus d'une sorte :

« Illud quod illuminat mentes nostras vocatur nunc à theologis intel-« lectus agens, quod est verbum philosophi tertio de anima....... « Ostendo[1] quod hic intellectus agens est Deus principaliter et secundario « angeli qui illuminant nos. Nam Deus respectu animæ est sicut sol res-« pectu oculi corporalis, et angeli sunt stellæ; et non solum ostendo

[1] *Opus majus*, secunda pars, cap. v, p. 26.

« istud propter meam intentionem hic, sed propter evacuationem unius « maximi erroris qui sit in theologia et in philosophia. Nam omnes mo« derni dicunt quod intellectus agens in animas nostras et illuminans eas « est pars animæ..... Falsum est quod agens sit pars animæ; nam hoc « est penitus impossibile, sicut ibi[1] ostendo per authoritates et rationes « sufficientes; et omnes sapientes reliqui et qui adhuc remanserunt usque « ad tempora nostra dixerunt quod fuit Deus : Unde ego bis audivi « venerabilem antistitem Ecclesiæ Parisiensis, Dominum Gulielmum « Alvernensem, congretata universitate coram eo, reprobare eos et « disputare cum iis; et probavit per aliquas rationes quas pono quod « omnes erraverunt. Dominus vero Robertus, Episcopus Lincolnensis, « et frater Adamus de Marisco, majores clerici de mundo et perfecti in « sapientia divina et humana, hoc idem firmaverunt. Unde quando per « tentationem et derisionem aliqui minores[2] præsumptuosi quæsiverunt « à fratre Adamo quid est intellectus agens, respondit : corvus Eliæ, « volens per hoc dicere quod fuit Deus vel angelus..... Versus finem « capituli docet (Aristoteles) quod intellectus agens est separatus à « possibili secundum substantiam et secundum esse, et quod omnia « scit et semper est in actu; et hoc non est creatura, sed solus Deus; « et hoc per Avicennam et Alpharabium et multas rationes probo qui« bus responderi non potest. Et ideo licet translatio[3] ibi non sit plana « sicut necesse esset, tamen patet per exempla ejus et ea quæ sequuntur, « et per expositores suos famosos et majores, quod intentio ejus est « quod intellectus agens in animas nostras est Deus principaliter et « secundario angeli. »

Les chapitres XXV, XXVI et XXVII n'offrent qu'un abrégé de la troisième partie de l'*Opus majus* sur les langues et sur l'utilité de la grammaire. La seule addition remarquable est l'endroit où Roger Bacon s'explique avec sa franchise accoutumée sur les traducteurs les plus célèbres de son temps. Nous en avons donné quelques lignes, mais le passage entier mérite d'être connu. On y voit ce que pense Roger Bacon de Gérard de Crémone, de Michel Scot, de l'anglais Alfred et de l'allemand Hermann. Ils ont beaucoup traduit, mais sans avoir aucune connaissance ni des matières ni des langues, pas même de la langue latine, car, dans bien des cas, ne pouvant trouver l'expression latine qui répond au mot grec ou arabe, ils ont mis un terme emprunté à leur langue maternelle. Le seul homme qui ait possédé les matières dont traitaient les

[1] *Opus majus*, secunda pars, cap. v, p. 26. — [2] Des frères mineurs, des franciscains. Le frère Adam était supérieur d'un couvent de franciscains à Oxford. — [3] Roger expose les vices de cette traduction dans le passage correspondant de l'*Opus majus*.

ouvrages qu'il entreprenait de traduire, est Robert Grosse-Tête. Roger Bacon nous donne ici des détails qu'on chercherait vainement ailleurs. Robert doit sa science à sa longue vie et à un travail infatigable; il ne parvint même que sur la fin de sa carrière à savoir les langues assez bien pour traduire. Il appela des Grecs et fit venir de Grèce et d'autres pays des livres sur la grammaire grecque. Cela prouve qu'au XIII<sup>e</sup> siècle Paris et Londres avaient des relations plus grandes qu'on ne le croit avec Constantinople, et que, bien avant la prise de cette ville, ses savants visitaient l'Europe. Malheureusement, ceux que Robert Grosse-Tête fit venir ne traduisirent que très peu d'ouvrages, s'il en faut croire Roger Bacon. « Nullus scivit linguas nisi Boetius de translatoribus famosis; « nullus scientias nisi Dominus Robertus, episcopus Lincolnensis, per « longitudinem vitæ et experientiæ et studiositatem et diligentiam; et « quia scivit mathematicam et perspectivam, potuit omnia scire; sci- « licet cum hoc quod tantum scivit de linguis potuit intelligere sanctos « et philosophos et sapientes antiquos. Sed non bene scivit linguas, ut « transferret, nisi circa ultimum vitæ suæ, quando vocavit Græcos et « fecit libros grammaticæ Græcæ de Græcia et aliis congregari. Sed isti « pauca transtulerunt[1]. Alii vero qui infinita quasi converterunt in lati- « num, ut Gerardus Cremonensis, Michael Scotus, Alvredus Anglicus, « Hermanus Alemannus et translator Manfredi nuper a domino rege Ca- « rolo devicti, ii præsumpserunt innumerabilia transferre, sed nec « scientias nec linguas sciverunt, etiam non latinam; nam in locis quasi « innumerabilibus ponunt linguas maternas. »

A partir du chapitre XXVIII jusqu'à la fin du chapitre LXXV, c'est-à-dire jusqu'à la fin de notre manuscrit, Roger Bacon reprend en sous-œuvre l'exposition de la quatrième partie de l'*Opus majus* consacrée, comme nous l'avons dit, aux mathématiques. Chapitre XXVIII : « Proce- « dendum est ad expositionem quartæ partis quæ est de mathematicæ « potestate. » Cette quatrième partie est la plus longue de l'*Opus majus*, et le résumé qu'en donne l'*Opus tertium* est aussi fort étendu. Bacon parcourt de nouveau et pas à pas tous les points qu'il a traités, à savoir, l'application des mathématiques à toutes les sciences, à l'astronomie, à l'optique, à la géographie, à la chronologie, à la musique, à la théologie. Plus d'une fois il fait lui-même cette remarque qu'il ajoute peu à ses premières pensées, mais qu'il les a éprouvées par des réflexions ou des expériences nouvelles, et qu'il y persiste en plus grande connaissance de cause. Par exemple, à la fin du chapitre XXXVII,

[1] Le manuscrit britannique n'a pas ces mots : *Sed isti pauca transtulerunt.*

en parlant de l'astronomie : « Multa plura scripsi in *Opere majore* quæ « hic non tango, sed certius scribo hic ; et ideo magis est hu c scripturæ « adhærendum. » En deux occasions seulement, Bacon ne se résume pas, il se développe.

La première fois, à propos de l'astronomie, il se jette, contre son ordinaire, dans une digression plus métaphysique que mathématique, dont le modèle lui est fourni par la physique d'Aristote, sur la matière, le mouvement, l'espace, le vide, le plein, l'unité du temps ou l'éternité, et sur la question si les substances immatérielles occupent un lieu [1]. Nous ne voulons pas nous engager nous-même, à la suite de notre auteur, dans cette digression, sans grande originalité, mais qui atteste qu'avec tout son siècle Roger Bacon avait cultivé la métaphysique, sans y avoir porté le même génie ou du moins sans y avoir obtenu la même renommée que dans les sciences physiques. Elle est d'ailleurs très-longue, et occupe de nombreux chapitres. Dans le LII[e] il s'avertit lui-même qu'il est plus que temps de mettre fin à ces discussions épisodiques; il s'excuse sur la relation qu'elles soutiennent avec la notion de la quantité qui est le fond de la notion de la matière et le sujet même de la géométrie. Chapitre LII : « Hæc igitur quæ « jam diu protraxi de vacuo, de immobilitate, et localitate substantiarum « spiritualium, et de ævo, annectere volui propter boc quod sunt an- « nexa prioribus; quoniam reducuntur ad quantitatem quæ consequitur « ad naturam materiæ et quam geometra considerat. »

Le second point sur lequel l'*Opus tertium* renferme d'importantes additions à l'*Opus majus* est la nécessité d'une nouvelle constitution de l'année. Il est indubitable que personne n'a mieux démontré que Roger Bacon les vices de l'année julienne, et qu'il a efficacement préparé la réforme introduite plus tard par le calendrier Grégorien. L'*Opus majus* pouvait paraître suffisant à cet égard; mais Bacon croit devoir reproduire son projet de réforme, corrigé et perfectionné. A la fin du chapitre LXVII : « Quatenus videretis radices principales errorum « istorum cum remediis scripsi satis in *Opere majori ;* quia tamen propter « festinantiam et propter occupationes in aliis magnas et varias vestrum « exemplar non fuit usquequaque correctum, hic iterum feci tran- « scribi et correxi. » Les chapitres LXVIII, LXIX, LXX et LXXI comprennent l'exposition de la réforme proposée. Pour en faire saisir l'importance,

[1] Les ouvrages que cite Roger Bacon sur toutes ces matières sont surtout la physique et la métaphysique d'Aristote et le *Liber de causis ;* il fait aussi de fréquentes allusions aux discussions contemporaines et aux opinions les plus célèbres qui avaient cours dans l'université de Paris (*positiones famosæ*), sans les rapporter à leurs auteurs.

il faudrait les transcrire tout entiers, car il est impossible ou très-difficile d'abréger des observations et des chiffres. Nous n'osons pourtant pas donner ici ces douze ou quinze pages nouvelles, quelque intéressantes qu'elles soient. Nous nous bornerons à y puiser un document certain sur la date vraie de l'*Opus tertium*. Nous avons fait voir[1] que la lettre adressée par Clément IV à Roger Bacon étant de 1266, et ce pape étant mort en 1268, les trois réponses de Roger Bacon sont nécessairement renfermées entre ces deux points extrêmes. Ici Roger nous apprend lui-même qu'il écrivait l'*Opus tertium* en 1267. Chapitre LXVIII : Il y aura un solstice d'hiver dans 94 années environ, c'est-à-dire en 1361. « Post annos circiter 94, scilicet anno Domini « 1361, erit solstitium hyemale pridie idus decembris..... » Et plus bas : Depuis l'épreuve faite par Ptolémée il y a 1127 ans, puisque nous sommes en 1267, et qu'il y a 140 ans de l'ère chrétienne à l'épreuve de Ptolémée. « Ab anno probationis Ptolemæi sunt nunc de « annis Domini 1127, eo quod nunc sit annus Domini 1267, à quibus « si demantur 140 qui fluxerunt ab incarnatione usque ad probationem « Ptolemæi, remanebunt 1127. » Et plus bas encore : « Et pono casum « in hoc anno 1267. » « Et sicut hoc anno 1267, ita accidet in anno « sequenti. »

Dans le chapitre LXXV, Roger Bacon, à propos de la musique et des services qu'elle peut rendre à l'Église, dit quelques mots de l'art de la prédication, qui, comme la musique, a pour objet d'exciter et d'entretenir dans l'âme des sentiments généreux, et il fait mention d'un Allemand, le frère Barthold, qui à lui seul a fait plus de bien par le talent de la parole que tous les frères prêcheurs ensemble ainsi que les franciscains : « Ut est frater Bartholdus, Allemanus, qui solus plus facit de « utilitate magnifica in prædicatione quam fere omnes alii fratres ordinis « utriusque. »

Là s'arrêtent nos deux manuscrits; et l'un d'eux, le manuscrit du Musée britannique ajoute ces mots : *Deo gratias, amen. Explicit summa fratris Rogerii Baconis ad Clementem papam*. Mais, malgré cette note, il est évident que l'*Opus tertium* est loin d'être terminé. D'abord il est même douteux que la partie de cet ouvrage qui répond à la quatrième de l'*Opus majus* sur les mathématiques soit achevée; car ordinairement, en quittant chaque grande division de son écrit et avant de passer à un autre objet, Bacon récapitule ce qu'il a dit, et ici le chapitre finit avec une brusquerie inaccoutumée et sans conclusion régulière. Et puis, où est l'abrégé de

[1] Premier article, mars, p. 131.

la cinquième partie de l'*Opus majus* sur la perpective, et de la sixième sur la science expérimentale, c'est-à-dire sur les deux choses auxquelles Roger Bacon attachait le plus d'importance? Ce n'est pas tout : l'Introduction de l'*Opus tertium* promettait une théorie approfondie de la chimie. L'*Opus majus* ne contient pas et ne devait pas contenir de chimie; Bacon le dit clairement au chapitre XII, comme nous l'avons vu [1], mais, dans ce même chapitre, il dit aussi qu'il a exposé les éléments les plus généraux de la chimie dans l'*Opus minus*, et qu'il traitera d'une façon plus particulière de cette science dans l'*Opus tertium*. « Radices alchy-« miæ practicæ pono in secundo opere..... Sed et in hac tertia scrip-« tura ponam exquisitius. » Or il n'y a pas trace de chimie dans l'*Opus tertium*; donc cet ouvrage est incomplet. Enfin Roger Bacon annonce dans l'introduction [2] un traité complet de morale dont il donne le cadre et les principales divisions. La science morale était, dans la pensée de Roger Bacon, le couronnement de l'édifice qu'il voulait élever, la fin dernière de l'entreprise qu'il met sous la protection du Saint-Père. Cette grande conclusion manquant à la fois à l'*Opus majus* et à l'*Opus tertium*, j'en tire cette conséquence que ni l'un ni l'autre de ces ouvrages ne sont achevés, que l'*Opus majus* avait une septième partie, dont l'*Opus tertium* devait présenter le résumé ou le développement, comme nous l'avons vu résumer ou développer les quatre premières parties. Nul doute que Roger Bacon n'ait eu l'intention de terminer son œuvre par cette septième partie. Non-seulement il l'annonce dans l'Introduction, mais plus d'une fois il renvoie à cette septième partie sur la science morale; donc il l'avait écrite, ou tout au moins elle était dans le plan de l'ouvrage. Samuel Jebb, dans sa préface, prétend que le traité de Bacon sur la morale ne faisait pas partie de l'*Opus majus*, mais y était ajouté. « Huic (*Operi ma-« jori*) tractatum de philosophia morali ad calcem adjunxit. » Mais sur quel texte s'appuie cette assertion du savant éditeur? Nous n'en connaissons pas un seul, et lui-même n'en cite aucun qui la justifie. Loin de là, nous avons des textes divers et nombreux qui prouvent que l'*Opus majus* et l'*Opus tertium* étaient ou devaient être couronnés par une théorie morale. *Opus majus*, deuxième partie, chapitre VII : « Cæterum « totius philosophiæ decursus consistit in eo ut per cognitionem suæ « creaturæ cognoscatur Creator..... et moralis philosophia morum ho-« nestatem, leges justas et cultum Dei statuit..... Hæc sunt certa dis-« currentibus per omnes partes philosophiæ principales, *sicut sequentia*

[1] Troisième article, mai, p. 294. — [2] *Ibid.*, p. 297.

« *docebunt.* » Ce passage ne dit-il pas que Bacon doit parcourir, dans la suite de l'*Opus majus*, les différentes parties de la philosophie pour aboutir à la morale? N'oublions pas que le but définitif de Roger Bacon est, comme il le répète sans cesse au pape, le plus grand service de l'Église, que la grammaire, les mathématiques, la chimie, la science expérimentale, ne lui étaient que des degrés pour parvenir à la philosophie morale, qui comprenait à la fois la religion et la politique. Sans doute Bacon est plus original comme physicien et mathématicien que comme théologien et moraliste; mais l'esprit de son siècle et le caractère de celui auquel il s'adressait imposaient ce but à son entreprise. En général, on reçoit son but des mains de son temps, et c'est dans les moyens employés pour l'atteindre qu'on marque son propre génie. L'*Opus tertium,* qui est un résumé de l'*Opus majus*, en rappelant le dessein de cet ouvrage, déclare qu'après la grammaire, les mathématiques, la chimie et la science expérimentale, venait la morale. Il fait plus : il nous apprend[1] que la science morale était divisée en six parties; et ces six parties ne sont pas indiquées comme des divisions d'un travail à faire, mais d'un travail achevé. C'est là un renseignement important que nous a fourni l'introduction de l'*Opus tertium*. Qu'on se rappelle les termes si précis du chapitre XIV : « Sicut *scribo* in prima parte moralis philosophiæ..... Sicut « *declaro* in prima parte moralis philosophiæ..... De illis libris, de « ira, et de multis aliis *conscripsi* in parte hac tertia moralis philoso-« phiæ..... De hac autem parte (quarta mor. phil.) *scripsi* sicut de « aliis..... » Dans le chapitre LXXV, on lit aussi : « Quod autem philo-« sophia ministrat magnam potestatem persuasionis, satis patet ex his « quæ *misi* in partibus moralis philosophiæ..... Hic igitur invenitur « persuasio legis credendæ de qua in quarta parte moralis philoso-« phiæ *disserui*........ Sicut *expressi* in quinta parte illius scientiæ « (moralis)..... Quæ de ira *scripsi* plana sunt quia *correxi* illa et *signavi*, « alia vero quæ sequuntur non ita patent quia non sunt correcta nec « signata propter quod mitto exemplar correctum, et poterit Vestra « Beatitudo videre modos arguendi de amore virtutis talis vel talis, vel « de horrore vitiorum..... » Il s'agit donc évidemment d'un écrit composé, achevé, et même corrigé. Enfin, veut-on une preuve décisive que la philosophie morale était une partie intégrante, la septième et dernière, de l'*Opus majus?* Trois passages du chapitre LXXV de l'*Opus tertium* nous la fournissent, et ne laissent plus rien à désirer ni à contester. I. « Quod autem Aristoteles fecit duos libros logicæ de hoc genere per-

[1] Troisième article, mai, p. 297.

« suasionis in secta et moribus, manifestavi in tertia parte Operis ma-« joris *et in septima.* » Donc l'*Opus majus* avait une septième partie. II. « Qualiter autem poetica derivat à rhetorica tam in logicalibus « quam moralibus exposui in illa parte quarta primi Operis et magis « *in septima.* » III. « Ex his quæ dicta sunt de modo persuadendi circa « virtutes et vitia, et pœnam et gloriam, et ex illis quæ in parte quarta « et *septima* primi operis exposui, patet tota radicalis potestas persua-« dendi in fide et moribus..... »

Il est donc péremptoirement établi, par toutes les preuves de raisonnement et de fait, que l'*Opus majus* que S. Jebb a publié en six parties en possédait réellement une septième, dont le sujet était la philosophie morale, et que cette septième partie avait été reproduite dans l'*Opus tertium*, et quelquefois même perfectionnée. Voilà ce qui sort pour la première fois, mais avec une certitude irréfragable, de l'étude attentive et détaillée de notre manuscrit. On voit par là de quelle importance il serait de rechercher le traité manuscrit de philosophie morale que S. Jebb indique, sur la foi de Balée et de Pits, car ce traité serait très-vraisemblablement la septième partie de l'*Opus majus*. En effet, voici comment Jebb, dans sa préface, mentionne ce traité : *De philosophia morali, lib. I.* Et il en donne les premiers mots : *Manifestavi in præcedentibus. In præcedentibus* marque assez que le prétendu livre Ier sur la philosophie morale appartient à un ouvrage plus étendu. Nous nous étonnons que Jebb n'ait pas recherché de quel écrit celui-là était la suite. Il a publié l'*Opus majus* d'après le manuscrit de Dublin collationné avec d'autres manuscrits : *Ex ms. codice Dubliniensi cum aliis quibusdam collato.* Mais il ne donne point une description de ce manuscrit de Dublin; il dit seulement, page 2, qu'il contenait beaucoup d'ouvrages attribués à Bacon et dans un ordre tel, qu'ils semblaient composer un seul et même ouvrage. « Codex qui non pauca « Bacono vulgo ascripta contineret, atque eo ordine disposita ut unum « quoddam opus inter se componere viderentur. » Il importerait donc de savoir quels étaient ces différents écrits qui formaient un seul ouvrage. Les *Catalogi codicum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ in unum collecti*, Oxoniæ, 1697, vont nous le dire. Au catalogue des manuscrits du collége de la Trinité de Dublin, n° 221, on lit : « Rogeri Baconis « opera varia. I. De quatuor universalibus causis totius ignorantiæ hu-« manæ. II. De sapientia perfecta. III. De utilitate grammaticæ. IV. « De potestate mathematicæ et mundo. V. De stellis et prognosticis. « VI. De modis particularibus et causis videndi. VII. De multiplica-« tione specierum. VIII. De scientia experimentali. IX. De philo-

« sophia morali. C. 6. » Ces divers écrits représentent évidemment l'*Opus majus*, d'après le plan qu'en a tracé Bacon lui-même dans l'*Opus tertium*. Pourquoi S. Jebb a-t-il supprimé le dernier de ces écrits, *De philosophia morali*, qui faisait suite aux précédents? On ne peut s'expliquer une telle inconséquence, quand lui-même avait reconnu et déclaré que tous ces écrits forment un seul ouvrage. L'édition de l'*Opus majus* est donc défectueuse : elle contient une lacune considérable. Il serait aisé de la remplir à l'aide du manuscrit de Dublin. Puisse cette entreprise, à la fois utile et facile, sourire au patriotisme de quelque savant d'Oxford ou de Cambridge! Pour nous, il nous suffit d'avoir accompli la tâche que nous nous étions donnée, et d'indiquer aux amis de la philosophie scholastique, si intéressante et si dédaignée, le travail qui reste à faire pour voir bien clair dans le vaste et obscur monument où l'un des plus libres et des plus grands esprits du moyen âge déposa, en 1267, à trois reprises différentes, les résultats de ses recherches et de ses méditations, loin de l'œil jaloux de supérieurs inquiets et irrités, et, pour ainsi dire, dans l'intervalle de deux persécutions.

V. COUSIN.

---

1. — *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern*, von Ch. C. J. Bunsen; I^es^, II^es^ und III^es^ Buch, 8°, Hamburg, 1845.

1. — *Place de l'Égypte dans l'histoire du monde, recherche historique en cinq livres*, par Ch. C. J. Bunsen; I^er^, II^e^ et III^e^ livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *Auswahl der wichtigsten Urkunden des Ægyptischen Alterthums, herausgegeben und erläutert* von D^r^ R. Lepsius; Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

2. — *Choix des documents les plus importants de l'antiquité égyptienne, publiés et expliqués* par le D^r^ R. Lepsius, planches, Leipzig, 1842, fol.

NEUVIÈME ARTICLE [1].

En ce qui concerne les dynasties des rois *pasteurs*, la question se présente heureusement avec moins de difficultés, bien qu'elle ait été

[1] Voy. *Journ. des Savants*, mai, p. 308.

singulièrement embrouillée par les égyptologues modernes. Dans les *Extraits* de Jule Africain, qui sont évidemment les plus dignes de confiance, parce qu'ils viennent d'un auteur qui n'avait point de parti pris d'avance, point de système prémédité, ces dynasties sont au nombre de *trois*, la xv^e^, composée de *six rois*, dont Jule Africain donnait les noms, avec les années de règne de chacun d'eux, en tout 284 ans; la xvi^e^, formée de *trente-deux rois*, ayant régné 518 ans, et la xvii^e^, où le nombre de 43 rois, avec une durée de 151 ans, ne semble guère pouvoir être regardé que comme produit par une faute de copiste. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, que j'examinerai tout à l'heure, bornons-nous, quant à présent, à constater le résultat extrait des *listes* de Manéthon par Jule Africain, qui donne, pour tout le temps de la domination des *Pasteurs*, partagé en trois dynasties différentes, 284 + 518 + 151 = 953 ans, somme d'années, qui dépasse de très-peu celle de 937, que nous avons donnée précédemment[1], comme représentant la période contemporaine remplie par les deux dynasties nationales, avec 57 règnes pharaoniques.

En présence de ce résultat, qui offrait toute les conditions de la vraisemblance, vient se placer une autre combinaison, extraite aussi de Manéthon et due à Eusèbe, qui a obtenu la préférence de la part des égyptologues modernes, et qui a été pour eux, il faut bien le dire, une source d'erreurs, dont la science n'a pu encore se dégager. De là aussi résulte pour nous l'obligation de montrer en quoi le faux système d'Eusèbe, qui a égaré, à la suite du chronographe chrétien, des savants si recommandables, est réellement inadmissible, et cette tâche nous est devenue plus facile, maintenant qu'à l'appui du travail de M. Bunsen nous pouvons faire servir celui de M. Boeckh, qui, par son examen critique des trois dynasties de Manéthon, a mis au-dessus de toute contestation la préférence à donner aux *Extraits* de J. Africain sur ceux d'Eusèbe.

Voici le tableau de ces trois dynasties, tel que le présente Eusèbe. A la suite de la xiii^e^ *Diospolite* et de la xiv^e^ *Xoïte*, qu'il donne avec le même nombre de rois et la même somme d'années que J. Africain, il place une xv^e^ dynastie qu'il qualifie *Diospolite*, et à laquelle il affecte 250 ans, sans indiquer un nombre quelconque de rois et sans citer un seul nom propre; puis il donne la xvi^e^ dynastie, appelée aussi *Thébaine*, avec *cinq rois*, ayant régné tous ensemble 190 ans, et enfin la xvii^e^, composée de *rois pasteurs*, au nombre de *quatre* seulement, avec une durée réduite à 103 années. Les vues systématiques qui avaient présidé à ces

[1] Journ. des Savants, mai, p. 316.

combinaisons d'Eusèbe, et qui tenaient à la malheureuse pensée d'établir des synchronismes entre les données bibliques et celles de l'histoire égyptienne, n'avaient pas échappé à la critique des chronographes chrétiens eux-mêmes. Ainsi le Syncelle reproche, à plusieurs reprises, à Eusèbe [1], d'avoir transporté la xv$^{e}$ dynastie de Manéthon dans la xvii$^{e}$, et d'avoir abrégé la durée de celle-ci en la réduisant à quatre rois et à 103 ans, afin de pouvoir placer le gouvernement du patriarche Joseph en Égypte sous le règne du roi *pasteur Aphôphis*, à l'époque duquel tous les auteurs chrétiens étaient d'accord qu'avait eu lieu cette administration de Joseph. C'est aussi d'après les mêmes motifs que Scaliger avait prononcé le même blâme contre Eusèbe [2]; et M. Bunsen, qui reproduit à son tour les reproches du Syncelle [3], n'a pas eu de peine à montrer en quoi le système d'Eusèbe s'éloignait de la vérité historique, par la concordance qu'il cherchait à établir entre la Bible et Manéthon. Il y avait pourtant une observation à faire ici, dont le mérite appartient à M. Boeckh [4], c'est que le tort de ces falsifications systématiques n'est pas précisément celui d'Eusèbe. La faute avait été commise par des écrivains antérieurs, juifs ou chrétiens d'Alexandrie, entre les mains desquels le texte de Manéthon avait subi des interpolations et des altérations de plus d'une sorte, toutes inspirées par le désir de faire cadrer l'histoire du peuple juif avec celle de l'Égypte. Cela résulte effectivement d'un passage important du scholiaste de Platon [5], qui donne, comme empruntée aux *Égyptiaques* de Manéthon, la xvii$^{e}$ dynastie composée des *quatre mêmes rois*, avec le *même nombre d'années* pour chacun deux et pour la dynastie entière que le fait Eusèbe, mais sans le passage relatif au patriarche Joseph, et avec une addition concernant une nouvelle forme de l'année égyptienne introduite par le premier de ces *rois pasteurs*, qui prouvent que ce scholiaste avait sous les yeux une rédaction du texte de Manéthon autre que celle d'Eusèbe, et probablement antérieure au siècle d'Eusèbe; ce qui justifie cet auteur du tort de l'avoir inventée pour la faire cadrer avec son système. C'est aussi de la même manière que M. Boeckh écarte le reproche adressé par Scaliger à Eusèbe, d'avoir forgé sa xv$^{e}$ dynastie *diospolite* [6], en montrant qu'Eusèbe n'avait fait, encore ici, que suivre, pour la xv$^{e}$ dynastie, comme il l'a fait pour la xvii$^{e}$ dynastie, un texte de Manéthon remanié ou interpolé dans les diverses éditions qui s'en étaient faites avant lui.

[1] *Chronograph.* p. 62, A; p. 63, C. Cf. p. 69, C, p. 107, C, *et alib.* — [2] Scaliger, *Not. in Græc.* Euseb. p. 412, A, et *Animadv.* p. 13, A; p. 18, B. — [3] *Ægyptens Stelle, etc.*, t. III, p. 15. — [4] *Manetho, etc.*, p. 232, ff. — [5] Schol. Platon. *ad Tim.* 21, t. IX, p. 90, ed. Emm. Bekker. Londin. 1826; cf. Bast. *Comment. Palæogr. ad* Gregor. Corinth. p. 827. — [6] *Manetho, etc.*, p. 220.

A quoi j'ajouterai une distinction qui n'a pas encore été faite, et qui me paraît importante, non pas seulement pour la justification d'Eusèbe, mais pour l'intelligence des données qu'il nous a transmises, quelque altération qu'elles aient subie par la faute de ses devanciers, ou par la sienne.

Cette distinction porte uniquement sur la xv^e^ et sur la xvi^e^ dynastie, puisqu'il est bien reconnu et bien constaté que la xvii^e^, telle qu'il la donne, n'est que la xv^e^ de J. Africain, c'est-à-dire la première des *rois pasteurs*, tronquée dans le nombre des rois et mutilée dans la somme des années. Mais la xv^e^, formée de *rois diospolites*, en nombre indéterminé, et la xvi^e^, de *cinq rois thébains*, doivent représenter *deux* des dynasties pharaoniques qui régnèrent à *Thèbes*, parallèlement aux *Pasteurs* de *Memphis*; et cette donnée peut très-bien avoir été puisée dans une édition du texte de Manéthon, où il n'est pas douteux que l'auteur égyptien ne dût rapporter les règnes nationaux contemporains de ceux des maîtres étrangers. Cette observation est justifiée par les considérations tout à fait neuves auxquelles s'est livré M. Boeckh, au sujet de la xvi^e^ dynastie d'Eusèbe. Le savant critique de Berlin a prouvé[1] que cette dynastie se composait effectivement de *huit rois thébains*, et non de *cinq*[2], dont *deux* du nom d'*Amessès* (Ramessès?) étaient cités dans un document chronologique conservé par Eusèbe[3], et les *huit* ensemble mentionnés par le Syncelle[4], dans leur ordre de succession, et avec des années de règne qui composent le nombre 190, assigné à la dynastie entière. Il suit de là qu'à l'exception de la xvii^e^ dynastie, qu'Eusèbe a transposée et tronquée dans une vue systématique, sans toutefois qu'on puisse lui reprocher d'être le premier auteur de cette double falsification, il n'a fait, pour la xv^e^ et la xvi^e^, qu'extraire les données de Manéthon, relatives aux rois thébains, contemporains des *Pasteurs*, tandis que J. Africain s'était borné à rapporter les dynasties de ces *Pasteurs*, dans leur ordre naturel, celui des xv^e^, xvi^e^ et xvii^e^ dynasties d'empire; et, de cette manière, la discordance entre les *listes* de J. Africain et d'Eusèbe est sauvée, pour ce qui regarde la xv^e^ et la xvi^e^ dynastie, en même temps que le tort d'avoir admis une falsification notable de la xvii^e^ reste tout entier à la charge d'Eusèbe.

[1] *Manetho, etc.*, p. 227-9. — [2] Le chiffre 5, ε', a bien pu se glisser, par une faute de copiste, au lieu de celui de 8, η', comme le remarque M. Boeckh, p. 230. — [3] Ce document est la *Series regum* conservée dans la traduction arménienne d'Eusèbe, t. II, p. 27, où se lit, à l'article des rois d'Argos, le passage suivant : « Regnante « Amesse, secundo (*bis.* Amesse secundo,) rege Ægyptiorum, anno CLXI dynas- « tiæ XVI, in Argivos regnat Inachus. » Et plus loin : « Incipientes a CLXI anno XVI « dynastiæ Ægyptiorum sub rege Amesse, desierunt anno DCCV. » — [4] *Chronograph.* p. 101, C, 103, C.

Ce défaut de critique ou de bonne foi, dans l'emploi des données fournies par Manéthon, qui pèse ici sur le caractère d'Eusèbe, était déjà un motif suffisant pour préférer les *Extraits* de J. Africain aux siens. Mais il existe une raison bien plus forte pour cette préférence : c'est que le texte même de Manéthon, en ce qui concerne la xv^e^ dynastie, composée de *six rois pasteurs*, nous a été conservé par Flavius Josèphe, dans sa rédaction propre et originale[1], et que ce texte s'accorde, à très-peu de chose près, pour l'ordre de succession de ces *six rois*, pour la forme de leurs noms et pour la somme de leurs années, avec l'*Extrait* de J. Africain. Contre cet accord de Josèphe et de Jule Africain, il n'est réellement pas possible d'élever une objection raisonnable; telle est, sur ce point capital de la chronologie égyptienne, l'opinion de M. Bunsen, qui rentre tout à fait dans les idées de M. Boeckh, et à laquelle je donne mon plein et entier assentiment, aussi bien qu'à la réfutation que l'illustre critique de Berlin a cru devoir faire en détail des arguments à l'aide desquels Rosellini avait essayé de motiver la préférence qu'il accordait aux *Extraits* d'Eusèbe sur ceux de J. Africain. Mais, précisément parce que je regarde la question comme désormais épuisée, et le système de Rosellini, sur les xv^e^, xvi^e^ et xvii^e^ dynasties, comme tout à fait insoutenable, je n'entrerai pas dans cette discussion, et je me contenterai de renvoyer nos lecteurs au travail de M. Boeckh[2], qui ne comporte, suivant moi, aucune réplique.

Admettant donc que les véritables éléments de l'histoire égyptienne, pour le temps du *moyen empire*, tels qu'ils avaient été exposés par Manéthon, nous ont été conservés, d'un côté, par J. Africain, de l'autre, par Josèphe, la seule question qui reste encore à résoudre, c'est de rendre compte de quelques différences de détail qui existent dans les deux versions. Ces différences, en ce qu'elles portent sur les noms propres des rois de la xv^e^ dynastie, pouvant s'expliquer, soit par des fautes de copistes, comme *Salatis* pour *Saïtès*, *Baeon* pour *Bnôn*, *Apachnas* pour *Pachnan*, *Apôphis* pour *Aphôbis*, soit par un double nom, comme *Janias* et *Staan*, *Assis* ou *Asès*, et *Archlès*, ne sont d'ailleurs d'aucune conséquence pour l'histoire générale; et les monuments, s'il nous était jamais donné d'en recouvrer, pourraient seuls nous apprendre quelle est la véritable forme des noms de ces rois, étrangers à la race égyptienne, et appartenant, suivant toute apparence, aux langues sémitiques. La différence qui concerne l'ordre de succession

[1] Joseph. *contr. Apion.* I, xiv, t. II, p. 444, ed. Havercamp. — [2] *Manetho, etc.* p. 220-247.

d'*Apóphis*, le quatrième sur la *liste* de Josèphe, le sixième sur *celle* de J. Africain, n'a pas plus d'importance, le nombre des années du règne étant le même chez les deux auteurs; et la présomption est encore ici en faveur de J. Africain, qui n'avait point de système, plutôt que du côté de Josèphe, qui se servait sans doute, comme l'a montré M. Boeckh[1], d'un texte de Manéthon, remanié par quelque juif d'Alexandrie. La différence la plus grave porte sur le nombre total des années de la dynastie, nombre qui est de 284 dans J. Africain, et de 259 ans, 10 mois, ou 260 ans, dans Josèphe. Mais cette différence de 25 années, qui résulte d'un seul règne, celui du troisième roi *Apachnas-Pachnan*, auquel sont assignés par Josèphe 36 ans, par J. Africain 61, cette différence peut s'expliquer d'une manière très-plausible, ainsi que l'a montré M. Bunsen, en sorte que le chiffre de 260 puisse être admis comme le véritable chiffre de Manéthon.

La XVI[e] dynastie, composée d'*autres rois pasteurs*[2], au nombre de 32, dura 518 ans, selon J. Africain, et cette donnée n'a rien que de parfaitement digne de foi. Mais ici nous ne pouvons plus la justifier à l'aide du texte de Manéthon lui-même cité par Josèphe; car l'historien des Juifs, renonçant à cette citation de son auteur, se contente de dire que *les rois qu'il vient de nommer* (ceux de la XV[e] dynastie) *et leurs successeurs, restèrent maîtres de l'Égypte entière durant cinq cent onze ans* : *Τούτους δὲ τοὺς προκατωνομασμένους βασιλεῖς τοὺς τῶν Ποιμένων, καὶ τοὺς ἐξ αὐτῶν γενομένους κρατῆσαι τῆς Αἰγύπτου φησὶν (ὁ Μανεθὼν) ἔτη πρὸς τοῖς πενταχοσίοις ἕνδεκα.* Ce chiffre de 511 ans, qui semble comprendre les temps de la XV[e] dynastie et ceux de la suivante, se rapproche trop du chiffre 518 assigné à la XVI[e] par J. Africain, pour qu'il n'y ait pas lieu de croire que Josèphe a commis ici une inexactitude calculée, dans l'intérêt de son système, que les Juifs, ses ancêtres, étaient les *Pasteurs*, les *Hyksôs* de la tradition égyptienne. Tout porte donc à croire, comme l'a établi M. Bunsen, et comme le pense aussi M. Boeckh, que le chiffre 518, pour la durée de la XVI[e] dynastie, la seconde des *rois pasteurs*, est réellement celui de Manéthon. Reste la XVII[e] dynastie, composée d'*autres*

[1] *Manetho, etc.*, p. 226-7. — [2] Le véritable texte de J. Africain porte Ποιμένες ἄλλοι βασιλεῖς; c'est l'éditeur du Syncelle, Goar, qui substitua la leçon Ἕλληνες au mot ἄλλοι; et c'est de cette fausse et inepte leçon qu'est venue la tradition d'une dynastie de *Pasteurs grecs*, que Rosellini s'est si vainement efforcé de soutenir, pour appuyer l'idée que les individus asiatiques d'une des tombes de *Beni-Hassan* étaient des *Grecs de l'Asie Mineure*; voy. ses *Mon. stor.* t. III, part. I, p. 59, sgg. Une idée si extraordinaire, fondée sur une pareille base, ne mérite réellement aucune réfutation.

*rois pasteurs*, au nombre de 43, avec 151 années de règne. Ici encore, le chiffre de la dynastie, appliqué au temps de la guerre qui s'éleva entre les *Pasteurs* de *Memphis* et les rois égyptiens qui cherchaient à reconquérir leur patrie, circonstance très-bien indiquée par Josèphe[1] et extraite de Manéthon, ce chiffre semble bien à l'abri de toute espèce de doute, et le nombre de *quarante-trois rois*, pour un espace de *cent cinquante et un ans*, paraît seul difficile à admettre, ainsi qu'en a jugé M. Boeckh, qui a cherché à en rendre compte[2], mais d'une manière qui me paraît moins heureuse que l'explication de M. Bunsen, laquelle consiste à appliquer le nombre 43 à la totalité des règnes qui composèrent les *trois dynasties de Pasteurs*. Or, comme nous connaissons celui de la XV^e^, *six rois*, et celui de la XVI^e^, *trente-deux rois*, en tout 38, il ne manquerait plus que *cinq rois* pour atteindre au chiffre 43; en sorte que la XVII^e^ dynastie aurait été composée de *cinq rois*, ayant régné 151 ans. Quoi qu'il en soit du nombre des rois, qui peut rester indécis sans que cela tire beaucoup à conséquence, le chiffre de 151 ans, pour la troisième et dernière dynastie des *Pasteurs*, ne pouvant du moins être révoqué en doute, il en résulte que la durée totale de la domination de ces étrangers est représentée par les chiffres $260 + 518 + 151 = 929$; et c'est là un résultat, solidement établi par M. Bunsen, qui me paraît tout à fait digne d'être admis avec confiance dans l'histoire de l'Égypte. Ainsi, le temps que dura l'occupation du pays des Pharaons par les *Pasteurs*, et qui forma le *moyen empire*, fut de 929 ans, près de dix siècles; et ainsi s'évanouit jusqu'à la dernière ombre de la vraisemblance pour le système de Josèphe, soutenu par tant d'écrivains modernes, que ces *Pasteurs* étaient le peuple hébreu, venu en Égypte avec Jacob.

Notre auteur n'a pas discuté la question, sur laquelle il existe aussi tant de diversité d'opinions, la question de savoir à quelle nation de l'ancien monde appartenaient ces *Pasteurs*, qui conquirent l'Égypte, et qui l'opprimèrent durant près de mille ans. Je crois donc devoir, à son exemple, m'abstenir de toucher à cette controverse, qui m'entraînerait beaucoup trop loin. Je me bornerai à dire que, si le système de Josèphe, qui trouvait les Hébreux dans les *Pasteurs*, ne se justifie ni par les témoignages de la Bible, ni par ceux de l'histoire égyptienne, l'opinion qu'avait cherché à accréditer l'école de Champollion, continuée par Rosellini, n'est pas moins contraire à toutes les données historiques

[1] Joseph. *contr. Apion.* I, XIV : *Μετὰ ταῦτα δὲ τῶν τῆς Θηβαΐδος καὶ τῆς ἄλλης Αἰγύπτου βασιλέων γενέσθαι φησὶν ἐπὶ τοὺς Ποιμένας ἐπανάστασιν, καὶ* ΠΌΛΕΜΟΝ *αὐτοῖς συῤῥαγῆναι* ΜΈΓΑΝ *καὶ* ΠΟΛΥΧΡΌΝΙΟΝ. — [2] *Manetho, etc.*, p. 239.

que nous possédons. On sait que l'illustre antiquaire français avait cru reconnaître les *Scythes*, désignés par le nom de *Sceto*, dans les inscriptions hiéroglyphiques, et que, par suite de cette idée, il pensait que les *Pasteurs*, représentés sur les monuments égyptiens comme une race d'*hommes à peau blanche, à cheveux blonds ou roux, et à yeux bleus*, étaient un peuple du nord de l'Asie, appartenant à la race scythique. Cette opinion, longuement développée par Rosellini[1], ne repose en effet que sur l'interprétation du nom égyptien de *Sceto*, dont la valeur, non plus que celle de tant de dénominations de peuples et de pays, nommés dans les textes hiéroglyphiques, est encore inconnue; et un si faible argument ne saurait entrer en considération auprès du témoignage si grave de l'historien national, de Manéthon, qui nous a été transmis à la fois par Flavius Josèphe[2], par J. Africain[3] et par Eusèbe[4], et suivant lequel les *Pasteurs* étaient un rassemblement de peuples sémitiques, *Phéniciens* et *Arabes*. Telle est aussi, sur ce point, ma conviction intime[5], et je regrette seulement de ne pouvoir l'appuyer de l'opinion de M. Bunsen.

Notre auteur s'est pareillement abstenu de dire son avis sur une autre question qui regarde aussi les *Pasteurs*, celle de savoir s'il nous reste des monuments de cette époque qu'on puisse attribuer à ce peuple. A vrai dire, il ne semblait guère probable que les monuments qui purent être érigés sous la domination de ces étrangers si odieux à l'Égypte aient pu échapper à une destruction totale, à partir de l'époque où les Pharaons eurent reconquis leur patrie et relevé le trône national. Ce n'aurait pu être que sur des pierres provenant de ces édifices et employées dans de nouvelles constructions, ou bien dans des hypogées, restés inaccessibles à toutes les recherches et protégés par la religion de la sépulture, que des noms de *rois pasteurs* se seraient conservés jusqu'à nous. C'est, en effet, à la faveur de cette double circonstance

[1] *Mon. stor.* t. I, p. 173, sgg., p. 176-177; cf. t. III, part. I, p. 62, et p. 443, sgg. — [2] Manethon, *apud* Flav. Joseph. *contr. Apion.* I, c. XIV. — [3] Manethon, *apud* J. African. *in* Syncell. *Chronogr.* p. 60. — [4] Manethon, *apud* Euseb. *in* Syncell. *Chronogr.* p. 61; et *Præpar. evang.* l. X, c. XIII. — [5] Voy. mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien*, III[e] part., § 20, p. 372-4, où j'ai soutenu cette opinion, à l'appui de laquelle peuvent être allégués l'image et le nom de l'*Hercule égyptien*, *Chons*, l'un et l'autre dérivés, comme je crois l'avoir montré dans ce mémoire, d'une source sémitique. J'ajoute que cette opinion est aussi celle de la plupart des modernes exégètes, tels que Bertheau, Ewald et Lengerke, qui regardent les *Hyksôs* comme des *Sémites*, mais non pas des *Israélites*; et j'aime à citer aussi l'illustre M. Boeckh parmi les savants les plus distingués de nos jours, qui se sont prononcés pour l'origine sémitique des *Pasteurs*; voy. son *Manetho, etc.*, p. 291-292.

qu'on avait cru trouver des souvenirs de trois de ces rois, avec leurs cartouches, d'abord sur des pierres qui avaient été employées dans la construction du *pylône d'Horus*, à *Karnak*[1], édifice qui date du règne de ce Pharaon de la XVIII^e^ dynastie; d'où il semblait résulter que ces matériaux avaient appartenu à quelque monument de dynasties antérieures, qui ne pouvaient être que celles des *Pasteurs*. Les mêmes noms se rencontrèrent sur des *stèles* sculptées dans le roc, ou accompagnant des figures colossales, taillées de même dans la montagne, près de l'ancienne *Psinaula*. Les noms dont il s'agit semblaient offrir assez d'analogie avec ceux de deux des rois *pasteurs*, *Bæôn* ou *Bnôn*, et *Pachnan* ou *Apochnas*, pour que ce premier indice acquît une certaine valeur; et ce qui ajoutait encore plus de vraisemblance à ce rapprochement, c'est que les sculptures où se trouvaient ces cartouches, consistant en scènes d'hommage et d'adoration où figuraient un roi et une famille royale, représentés sous des formes extraordinaires, et rendant au Soleil, désigné par le nom nouveau d'*Aten-Ra*, un culte exprimé aussi d'une manière tout à fait insolite, ces sculptures, disons-nous, différaient, par les formes physiques des individus, par l'image du Soleil, par le style enfin et par le travail, de tout ce que l'on connaissait jusqu'alors de monuments égyptiens. C'est en se fondant sur ces circonstances que M. Prisse crut avoir retrouvé, sur les pierres du *pylône* de *Karnak*, les noms du second et du troisième des rois *pasteurs* de la XV^e^ dynastie, *Bæon* et *Pachnan*[2]; et il faut convenir que ce dernier nom semblait rentrer assez exactement dans les éléments qui composent le nom propre du cartouche : d'*Aten-Ra-Bachnan*, pour que cette assimilation, qui avait frappé aussi N. L'Hôte[3], parût offrir toute la vraisemblance désirable. Les mêmes noms, gravés dans les hypogées de *Psinaula*, furent expliqués de la même manière par l'ingénieur anglais Perring[4], qui ajouta à ces deux noms celui de *Saïtès* ou *Salatis*, qu'il identifiait, mais évidemment à tort, avec le roi appelé d'abord par Champollion[5] et par d'autres[6] *Skaï*, et reconnu aujourd'hui avec toute certitude, à ce qu'il me semble, pour un roi de la XVIII^e^ dynastie, *Scherai*

[1] L'un de ces blocs sculptés, dessiné sur place par N. L'Hôte, *Lettr. d'Égypte*, IV, p. 93, et publié plus exactement par M. Prisse, *Monum. égypt.* pl. X, a été déposé au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale par cet habile égyptologue. Il est placé dans la *salle des Ancêtres*. — [2] *Remarks on the ancient materials of the Propyla at Karnak*, dans les *Transactions of the royal Society of literature*, II^e^ ser. t. I (1843), p. 76-92. — [3] *Lettres d'Égypte*, III, p. 50. — [4] *On some Fragments from the ruins of a Temple at El-Tell*, dans les *Transactions of the royal Society of literature*, II^e^ ser. t. I (1843), p. 140 et suiv. — [5] Champollion, *Lettr. d'Égypte*, XIII, p. 247. — [6] Lenormant, *Éclairciss. sur le cercueil de Mycérinus*, p. 24.

ou *Schai*, d'après un excellent travail de M. Prisse [1]. Quoi qu'il en soit du nom et de la place de ce Pharaon *Sckerai* dans l'empire égyptien, l'idée conçue d'abord par M. Prisse, que nous avions recouvré les noms de deux des *rois pasteurs* de la xv<sup></sup>e dynastie, s'était assez généralement accréditée, pour que M. Bœckh ait cru devoir l'accueillir tout récemment encore dans son *Manéthon* [2]. Mais je dois dire que M. Prisse lui-même, éclairé par de nouvelles études sur les monuments d'*Aten-Ra-Bachnan*, dont nous lui devons la publication [3], a changé d'opinion sur ce point, et qu'il regarde à présent les rois dont il s'agit comme ayant appartenu à la XVIII<sup></sup>e dynastie à titre de compétiteurs régnant dans l'*Heptanomide;* ce qui rentre dans les idées de M. Lepsius [4], et, comme nous le verrons aussi plus tard, dans celles de M. Bunsen. Il ne reste donc plus de fondements à l'idée que la science se soit enrichie de monuments des *rois pasteurs;* et l'espérance d'en recouvrer jamais a dû s'affaiblir, à mesure que l'on fouille, dans tous les sens et sur tous les points, le sol de l'Égypte, sans en trouver.

Mais il n'en est heureusement pas de même à l'égard des monuments nationaux appartenant aux princes des anciennes races royales, qui maintinrent, en présence de la domination des *Pasteurs*, l'empire des Pharaons, dans les régions supérieures de la Thébaïde. Il nous est parvenu, de plus d'une manière, sur plus d'un monument d'une haute antiquité et d'une valeur inappréciable, des témoignages de l'existence de ces rois, dont la mémoire devait être si précieuse à l'Égypte, rendue à son indépendance première et à ses institutions nationales. En premier lieu se présente la *salle des Rois* de *Karnac*, cet inestimable monument du règne de *Touthmès III*, de la XVIII<sup></sup>e dynastie. Nos lecteurs savent déjà [5] que la paroi gauche de cette salle renferme les figures et les cartouches de *trente et un rois*, représentés *assis* devant le grand Pharaon de la XVIII<sup></sup>e dynastie, à titre d'ancêtres ou de prédécesseurs, dont les plus anciens remontent jusqu'aux premières dynasties, et les plus récents forment la XII<sup></sup>e, antérieure à l'invasion des *Pasteurs*. Les rois représentés de la même manière, au nombre de *trente*, sur la paroi droite, et honorés par *Touthmès III*, certainement au même titre de prédécesseurs ou d'ancêtres, doivent donc appartenir à l'époque du *moyen empire;* et ce sont, suivant toute apparence, les princes qui régnèrent du temps des *Pasteurs*, et dont le souvenir devait avoir tant

[1] *Recherch. sur les légendes royales et l'époque du règne de* Schai ou Scherai, *Revue archéologique*, 1845, p. 457-474. — [2] *Manetho, etc.*, p. 247-248, 3), 4), 5). — [3] *Monuments égyptiens*, pl. XI, XII, XIII, XIV. — [4] *Allegem. Preuss. Zeitung*, 1844, *Beilage*, n. 40. — [5] Voy. *Journ. des Savants*, mars 1846, p. 141-3.

d'intérêt pour l'Égypte, à raison même de ce que, durant cette période d'oppression et de honte, ils avaient conservé le dépôt de la puissance et de la civilisation nationales, et donné l'exemple de la résistance, à la fin couronnée d'un plein succès, mais longtemps impuissante, à la domination étrangère[1]. Telle est, en effet, l'idée de M. Bunsen, qui me paraît la seule qui puisse véritablement rendre compte de la disposition et du but du monument de *Karnak;* et cette manière de voir se trouve d'ailleurs justifiée par un autre document authentique de l'antiquité égyptienne, par le *papyrus hiératique* de Turin, ainsi que nous allons le montrer.

Les cartouches de la paroi droite, et les figures de rois qu'ils accompagnent, sont, avons-nous dit, au nombre de *trente*. D'un autre côté, le nombre des rois de la XIII^e^ dynastie *diospolite*, que nous avons considérée plus haut comme ayant régné dans la Thébaïde, parallèlement aux *Pasteurs* de *Memphis*, était de *soixante*, d'après l'*Extrait* de J. Africain, et ce nombre avait été réduit à *cinquante-trois* dans le travail critique d'Apollodore. Admettant donc que cette paroi droite de la *salle des rois* de *Karnak* renferme les Pharaons de cette époque, il est sensible, d'après ce nombre de 30, opposé au chiffre 60 de Manéthon, 53 d'Apollodore, que ce n'est pas la série complète, mais seulement un choix de ces rois qui a été représenté sur le monument de *Touthmès III;* et nous avons vu que la paroi gauche n'offrait pareillement qu'un choix des Pharaons du *haut empire* pris parmi ceux des *douze premières dynasties;* en sorte que les deux parties de cette table historique se ressemblent parfaitement dans leur disposition générale. Examinons maintenant les cartouches que nous présente la paroi droite, présumés, avec assez de raison, appartenir au *moyen empire*, puisqu'ils sont ceux de rois qui avaient précédé de toute nécessité *Touthmès III*, de la XVIII^e^ dynastie, et que la place d'aucun d'eux ne peut se trouver dans les XII dynasties du *haut empire* représentées sur la paroi gauche.

Des *trente cartouches* de cette paroi droite, dont *vingt et un* seulement sont conservés avec plus ou moins d'altération, et *neuf* absolument perdus[2], plusieurs se retrouvent, dans un ordre de succession pareil, sur

[1] C'est ce qu'exprime M. Bunsen, d'une manière aussi heureuse qu'énergique, dans ce passage de son livre, t. III, p. 37 : « Er (*Touthmès III, Touthmôsis*) wollte « auch diejenigen nicht übergehen, welche während der Jahrhunderte tiefer Erniedrigung den Thron der Pharaonen, die Sitte der Väter, die heiligen Ueberliefe- « rungen der Götter aufrecht erhalten, und durch ihren Aufstand, durch ihren « beharrlichen Widerstand, endlich die verhassten Barbaren und Reichsfeinde zum « Weichen gebracht hatten. » — [2] Je me fonde, pour ce nombre de cartouches con-

deux des quatre fragments du *papyrus hiératique* de Turin, qui répondent aux temps du *moyen empire;* ce sont les cartouches *prénoms* : , *Ra-s-ônch-het*, n. 3 : , *Ra-hem-chou-te-ti*, n. 4 : , *Ra-cha-nofré*, n. 7 : , *Ra-scha...* n. 6 : , *Ra-cha-ônch*, n. 9[1] : , *Ra-cha-ôthph*, n. 10, et : , *Ra-mer-ke*, n. 14. Voilà donc *sept* des Pharaons de la *dynastie thébaine*, qui régnèrent du temps des *Pasteurs*, retrouvés à la fois dans la *salle des Rois* de *Karnak* et sur le *papyrus hiératique* de Turin, précisément dans le même ordre de succession, mais avec cette circonstance, qu'il manque dans la *salle* plusieurs des rois qui se rencontrent sur le *papyrus*[2] : ce qui ne laisse plus de doute que *Touthmès* n'ait fait un choix entre les Pharaons de cette époque, à qui il voulait rendre hommage; tandis que le *papyrus*, qui était un *canon chronologique*, devait comprendre la série entière des rois. Mais il y a plus. Des monuments contemporains, existant encore en Égypte, ou disséminés dans les musées de l'Europe, ont offert à M. Lepsius le nom de famille du plus ancien de ces rois, *Sebekôthph*, celui dont le *prénom* se trouve sous le n° 4, dans la *salle des Rois* de *Karnak*, et que nous avons rapporté plus haut. Trois autres rois du même nom de *Sebekôthph*, au témoignage de M. Bunsen, qui se fonde toujours sur les recherches de M. Lepsius, sont aussi connus par des monuments égyptiens, et M. Bunsen présume que ces *trois Sebekôthph* avaient leur place, pour leurs *prénoms*, *dans trois des cartouches détruits de la salle de Karnak : Wahrscheinlich in drei der zwölf verlorenen Schilder von Karnak*. Mais, à moins que je ne me rende pas bien compte de la pensée du savant auteur[3], il doit avoir commis ici quelque inadvertance, que

servés ou perdus, sur le monument même que j'ai sous les yeux, et dont le dessin le plus fidèle est celui qu'a donné M. Prisse, *Monuments égyptiens*, pl. I. Dans la copie qu'a suivie M. Bunsen, t. I, p. 72-73, il y a dix-huit cartouches conservés et *douze* détruits. — [1] M. Bunsen, III, 41, lit ce cartouche : RA SHA ATEP; mais cette lecture, fournie peut-être par un monument contemporain, ne répond pas au cartouche de la *Table*, qui se lit certainement : RA-SHA-ONCH; ce serait donc une variante, ou plutôt ce serait un autre nom; mais je pense que c'est simplement une inadvertance de l'auteur. — [2] Ainsi le sixième roi du premier fragment, *Ra-s-ônch-het*, répond au n° 3 de la rangée supérieure de la *salle* de *Karnak*, et le sixième du second fragment, *Ra-hem-chou-teti*, au n° 4; en sorte que le *papyrus* porte *huit rois* de plus que la *salle*, entre le troisième et le quatrième cartouche de cette *salle*. — [3] Je ne crois cependant pas m'être trompé, en attribuant cette pensée à notre auteur, d'après son texte que j'ai transcrit dans le mien, puisqu'il assure, au bas de la même page, que, *dans la foule des figures détruites, il n'y en a qu'une seule de*

j'ai quelque peine à m'expliquer; car c'est dans les *cartouches conservés*, nos 7, 9 et 10, que se trouvent les *trois prénoms* appartenant aux *trois Sebekôthph*, avec cette circonstance, que le cartouche n° 5, que M. Bunsen donne comme *détruit*, *zerstört*, et qui est encore très-reconnaissable : , *Ra-hem-s-het* (?) *teti*, appartient à un *quatrième Sebekôthph*, dont nous possédons au Louvre une magnifique *stèle*, consistant en un *proscynème* des filles de ce Pharaon, où son *double cartouche* est figuré de cette manière : , et ; le monument, cité d'abord par M. Prisse, dans sa *Notice sur la salle des Ancêtres*, p. 17, a été depuis publié par cet habile égyptologue[1]. En ajoutant donc ces *quatre* rois, du nom de *Sebekôthph*, au plus ancien de tous, celui dont le *cartouche prénom* se trouve sous le n° 4, dans la première rangée de la paroi droite de la *salle des rois* de *Karnak*, nous possédons *cinq* des rois de cette série, connus, dans leur ordre de succession, par le monument de *Karnak*, constatés dans leur existence par des monuments contemporains; et nous savons enfin que ce double fait est justifié, pour *quatre* de ces rois, par le *papyrus hiératique* de Turin. Voilà, sans contredit, un fait du plus grand prix, en ce qu'il en résulte, avec toute certitude, la preuve de la réalité historique des rois représentés sur la paroi droite de la *salle de Karnak*[2]; et de plus, la connaissance non moins authentique du

*conservée, celle du premier Sebekôthph*, le n° 4; ce qui revient à la même idée : *Bei der Menge der zerstörten Bilder nur einer derselben (der alte Sebekatep) noch erhalten ist.* — [1] *Monuments Égyptiens*, pl. VIII, p. 2, où l'auteur rappelle que le *prénom* se trouve sous le n° 5 de la *salle de Karnak*, et où il ajoute qu'il se lit aussi dans un hypogée d'*Elethyia* (El-Kab). Il donne pareillement, au même endroit, le dessin d'un scarabée en terre émaillée qu'il possède, et qui offre, dans un même cartouche, le *prénom* et le *nom propre* réunis, avec cette particularité qui n'est pas sans exemple, que l'élément *sebek* du nom propre est figuré par le *crocodile*, , et la terminaison par le seul caractère . — [2] L'idée que les noms royaux de la paroi droite de la *salle* de *Karnak* pouvaient avoir appartenu à des *dynasties mythiques*, ce qui dispenserait de les chercher dans les dynasties réelles, a été exprimée par M. Sam. Birch, *Gallery of antiquities select. from the Brit. Museum*, p. 68; et j'avoue que, de la part d'un homme aussi profondément versé que M. Sam. Birch dans la connaissance de l'antiquité égyptienne, cette idée, si peu conforme au génie grave et sévère de l'Égypte, a toujours excité ma surprise; mais, en présence des monuments qui la détruisent, il serait superflu de la réfuter. Une autre idée de M. Sam. Birch, exposée au même endroit, me semble aussi manquer de justesse; c'est celle de l'impossibilité d'admettre des *dynasties contemporaines*; sur des monuments généalogiques, tels que la *salle de Karnak* et la *Table d'Abydos*, soit; et c'est certainement bien à tort que, sur les listes d'ancêtres de *Touthmès III* et de *Ramsès II*, on a cherché des noms de *rois pasteurs* qui ne pouvaient s'y trouver à aucun titre. Mais que, précisément du

rang que ces Pharaons occupèrent dans l'empire égyptien, comme souverains de *Thèbes*, contemporains des *Pasteurs* de *Memphis*. Maintenant, j'ajoute qu'il existe encore d'autres monuments de ces rois du nom de *Sebekôthph*, que n'a pas connus, ou du moins que n'a pas cités M. Bunsen. Ainsi, notre musée du Louvre possède deux statues en granit de *Sebekôthph III*[1], où le *cartouche nom propre* est réuni au *cartouche prénom*. La légende complète de *Sebekôthph IV*, composée des *deux cartouches* et de l'*étendard*, a été copiée par M. Prisse dans les ruines d'*Abydos*[2], et elle se retrouve, avec une légère variante, sur un autel monolithe du musée de Leyde, provenant aussi d'*Abydos;* circonstance importante, qui prouve que la puissance de ces Pharaons, contemporains des *Pasteurs*, s'étendait encore dans la région inférieure, jusqu'à cette seconde capitale de la Thébaïde; et c'était ce qu'on aurait déjà été en droit d'inférer de la présence des cartouches de *Sebekôthph V* sur des monuments d'*Abydos*, connus de Salt, de sir G. Wilkinson et de Rosellini[3], mais tout à fait mal appliqués par les deux premiers de ces antiquaires, et mieux appréciés par le troisième, qui, faute de savoir encore quelle place précise appartenait à ce Pharaon dans les dynasties égyptiennes, le rangeait du moins dans une des *quinze plus anciennes*; ce qui se trouve exact.

Un second fait du même genre est venu se joindre à celui-là, par suite des recherches de M. Lepsius et de celles de M. Prisse. Deux rois du nom de *Nofréôthph* se sont rencontrés sur des monuments contemporains, du même travail et du même style; d'où il résulte, avec toute assurance, que ces deux *Nofréôthph* appartiennent à la même série de rois, représentés dans les deux rangées supérieures de la paroi droite de la *salle de Karnak*, à la même aussi qui est décrite dans les fragments du *papyrus hiératique* de Turin. M. Bunsen a donné, d'après M. Lepsius, les deux cartouches : [cartouche], *Ra-scha...*, et : [cartouche], *Nofré-ôthph*, du roi *Nofréôthph I*, et ceux de *Nofréôthph II*: [cartouche], *Ra-scha-ke*, et: [cartouche], *Nofréôthph*; à quoi j'ajoute que le *prénom* de *Nofréôthph I* est celui qui se lit, sous le n° 6, dans la rangée supérieure de la paroi droite de la *salle de Karnak*, et que le même *prénom*, réuni au *nom propre* dans un seul et même cartouche, a été vu sur un petit vase

temps des *Pasteurs*, il y ait eu des *dynasties contemporaines*, c'est ce qu'il faut bien admettre de toute nécessité; car, en présence des *Pasteurs* régnant à *Memphis*, il y avait des *Pharaons* régnant à *Thèbes;* et ce sont ceux-là qui figurent sur la paroi droite de la *salle de Karnak*. — [1] Prisse, *Notice sur la salle des Ancêtres*, p. 17, n° 17. — [2] *Ibidem*, p. 18. — [3] *Monum. stor.* t. I, p. 144-5, tav. III, n. 72, *a*, *b*, *c*.

d'albâtre, provenant d'*Abydos*, et copié par M. Prisse [1] de cette manière : ; en sorte que nous recueillons, pour ces *deux Nofréôthph*, la même notion que nous possédions déjà pour les *cinq Sebekôthph;* c'est à savoir que la puissance de ces Pharaons, luttant dans les régions supérieures de l'Égypte contre la domination des *Pasteurs*, s'étendait encore jusqu'à *Abydos*.

Il est donc maintenant bien avéré que nous connaissons au moins *sept* des rois qui continuèrent, dans la Thébaïde, l'empire des Pharaons détruit à *Memphis*, c'est à savoir, *cinq Sebekôthph* et *deux Nofréôthph*, et qu'à l'appui de leur existence, constatée par des monuments contemporains, nous avons leur rang dynastique et leur ordre de succession déterminés, à la fois, par le monument de *Karnak*, dans les deux rangées supérieures de la paroi droite, sous les n[os] 3 à 14, et par les fragments du *papyrus hiératique*. Tels sont les grands résultats, acquis dès ce moment à la science, qui servent déjà à remplir une partie de l'immense lacune qu'offrait l'histoire de l'Égypte, pour le temps de la domination des *Pasteurs*, et qui n'avaient peut-être pas été suffisamment exposés par M. Bunsen, à raison de la haute importance qu'il est impossible de n'y pas attacher. Il est permis de croire que des explorations heureuses dans les régions de la Thébaïde qui n'ont pas encore été interrogées partout avec assez de soin, ou même dans les ruines d'*Abydos*, qui sont si loin encore d'être épuisées, fourniraient d'autres noms de Pharaons de la même époque ; et c'est en vue de ce résultat que je forme des vœux pour que la mission qui avait été confiée à M. Prisse, si capable de la remplir avec succès, reçoive bientôt son accomplissement.

Il est une dernière question, concernant ces rois contemporains des *Pasteurs*, représentés dans les deux rangées supérieures de la *salle de Karnak*, qui n'est même pas indiquée par M. Bunsen, et que j'oserais me permettre de lui reprocher de n'avoir pas traitée, à moins qu'il ne se soit réservé de la discuter dans un des livres suivants de son ouvrage; c'est la question de savoir à quelle race appartenaient les rois *Sebekôthph* et *Nofréôthph*. A cet égard, M. Prisse s'est borné lui-même à énoncer une conjecture, qui me paraît aussi heureuse que juste, et dont on doit lui tenir compte, parce qu'elle est un trait de lumière jeté sur toute cette période si obscure de l'histoire de l'Égypte. Cette *longue suite de Sebekôthph rappelle involontairement* à M. Prisse (c'est ainsi qu'il s'exprime [2]) *les dix-huit rois éthiopiens*, dont Hérodote fait mention [3],

[1] *Notice sur la salle des Ancêtres*, p. 17. — [2] *Notice sur la salle des Ancêtres*, p. 19. — [3] Héro-

parmi les plus anciens rois de l'Égypte. Effectivement, ce nom de *Sebekôthph* est bien *éthiopien*, puisque c'est celui qui figure, sous une double forme, rendue en langue grecque, Σαβάκων et Σεύηχος ou Σεβιχὼς, dans la xxv$^{e}$ dynastie de Manéthon[1], composée de *trois rois éthiopiens :* Αἰθιόπων βασιλέων τριῶν; et c'est cette identité de noms, *Sebekôthph*, *Sabakôn*, *Sebêchos*, qui avait porté les antiquaires, à la connaissance desquels les *rois Sebekôthph* étaient venus d'abord par les monuments nationaux, tels que M. Salt et Sir G. Wilkinson, et, plus tard encore, M. Leemans[2] et M. Sam. Birch[3], qui les avait, dis-je, portés à ranger ces rois, de nom éthiopien, dans la xxv$^{e}$ dynastie éthiopienne. Mais, comme cette opinion ne saurait se soutenir en présence de la *salle des Rois* de *Karnak*, où ils figurent déjà devant *Touthmès III*, roi de la xviii$^{e}$ dynastie, il ne reste plus de place pour eux que dans la série des *dix-huit rois éthiopiens* mentionnée par Hérodote, laquelle série dut correspondre aux temps de la domination des *Pasteurs*, où il était si naturel, en effet, qu'une race de rois éthiopiens se fût alliée aux familles royales des Pharaons réfugiés dans la Thébaïde. Une dernière preuve que nos *Sebekôthph* étaient bien des *Éthiopiens*, ainsi que leur nom l'indique, c'est que, sur un de leurs monuments, transporté en Europe, sur l'autel en granit syénite du musée de Leyde, provenant d'*Abydos*[4], la figure du roi, répétée sur les quatre faces, est *peinte en noir*, certainement pour indiquer un *éthiopien*[5].

Les *seize derniers cartouches* de la *salle des Rois* de *Karnak*, troisième et quatrième rangées, n$^{os}$ 15 à 30, ne se retrouvent plus parmi ceux des fragments du *papyrus hiératique*, qui sembleraient devoir leur correspondre. Il y a donc là une grande lacune à remplir et un grand problème à résoudre; et, comme les monuments manquent tout à fait aussi, M. Bunsen n'a pas même essayé de satisfaire à ce double besoin

dot. II, c : *Μετὰ δὲ τοῦτον (Μῆνα), κατέλεγον οἱ ἱρέες ἐκ βύβλου ἄλλων βασιλέων τριηκοσίων τε καὶ τριήκοντα οὐνόματα.* . . *ὀκτωκαίδεκα μὲν* ΑἸΘΊΟΠΕΣ *ἦσαν.* Je ne sais où le dernier éditeur d'Hérodote, M. Bähr, t. I, p. 706-707, a vu que Manéthon donnait une *dynastie éthiopienne, composée de dix-sept rois.* Les *Extraits* des dynasties n'offrent rien de semblable. — [1] J. African. et Euseb. *apud* Syncell. *Chronogr.* p. 74 et 75 (t. I, p. 138-140, Bonn.). — [2] *Lettre à M. Salvolini, etc.*, p. 119, suiv., pl. xxiii, n$^{os}$ 134, 135, 137, 138. — [3] *Gallery of antiq. select. from the Brit. Museum*, p. 67. — [4] M. Leemans est d'avis que ce roi ne saurait avoir vécu avant l'invasion des *Pasteurs*, attendu que, dit-il, *un autel* tel que celui-là, *érigé dans un lieu public, n'aurait pu échapper à la dévastation générale, Lettre, etc.*, p. 120. Mais c'est abuser de cet argument, que les *Pasteurs* avaient *tout* détruit, même *un simple autel*, quand nous voyons encore debout les obélisques du *Fayoum* et d'*Héliopolis*. D'ailleurs, la puissance des rois de la Thébaïde pouvait s'être maintenue à *Abydos*; et l'argument tombe. — [5] Prisse, *Notice de la Salle, etc.*, p. 18.

de la science pour l'époque qui nous occupe; en quoi, je ne puis qu'approuver sa réserve. Peut-être seulement notre auteur eût-il pu rappeler que le cartouche *prénom* : , qu'il lit *Ra-hem-het* (?) *scha-ou*, et qui est le dix-septième de la troisième rangée, non-seulement paraît bien répondre au n° 6 du huitième fragment du *papyrus*, mais encore, qu'il figure, accompagné de son *nom propre* : , sur une inscription des rochers de *Kosseyr*, signalée d'abord par sir G. Wilkinson[1], et reproduite, en dernier lieu, par M. Prisse[2]. Ce fait donne quelque espoir que les monuments de la haute Égypte fourniront un jour les autres noms de cette série; et, en même temps, il semble contredire l'opinion de notre auteur, que les rois dont il s'agit pourraient avoir formé la XIV^e dynastie *Xoïte*, puisque c'est sur la route de *Kosseyr*, dans la Thébaïde, qu'on a trouvé celui-là.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

---

*Sept inscriptions grecques trouvées à Cyrène, et deux autres de l'Arabie Pétrée, trouvées à Constantine.*

§ I.

M. Vattier de Bourville, chancelier interprète de Tripoli, a été récemment chargé d'une exploration en Cyrénaïque, pour laquelle il a reçu des instructions de la part de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Dans une lettre qu'il m'a écrite de Bengasi, le 3 avril dernier, il donne quelques détails sur les premiers résultats de ses recherches, en attendant des rapports détaillés qu'il doit adresser prochainement au ministre[3]. Ces résultats sont de nature à donner beaucoup d'espoir pour l'avenir. Il annonce avoir découvert le véritable emplacement du lac Tritonis et de la ville d'Adriana ou Adrianopolis, entre Teuchira et Ptolémaïs. Il a retrouvé le décret d'Anastase, dont Pacho a donné un texte fort mutilé. M. de Bourville étant parvenu à scier les blocs sur lesquels ce décret est gravé, se propose de les faire transporter à Bengasi, de même que la frise dorique d'un tom-

[1] *Modern Egypt and Thebes*, t. II, p. 388, n. 4. — [2] Prisse, *Notice de la Salle, etc.*, p. 18. — [3] Cette lettre, lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 19 mai, a été publiée dans le tome V de la *Revue archéologique*, numéro du 15 juin.

beau, frise dont les métopes peintes, non sculptées, représentent des circonstances de la vie d'une négresse; elles ont été dessinées, mais imparfaitement, par Pacho[1], et depuis par Beechey[2]. Le monument original sera une acquisition précieuse pour notre musée du Louvre. Des fragments de sculpture et une statue entière du plus beau style ont été trouvés à Cyrène. Il se croit assuré, lorsqu'il aura pu organiser des fouilles, de trouver d'autres restes précieux d'antiquité.

Aux détails qui intéressent principalement l'art antique il a joint les sept inscriptions suivantes, comme échantillons de celles qu'il a déjà découvertes. Comme ces inscriptions manquent parmi celles qu'ont données La Cella, Pacho et Beechey, on a tout lieu de les croire inédites. C'est ce qui nous engage à les faire connaître, en les accompagnant de courtes observations.

## I ET II.

Ces deux inscriptions existent sur les deux côtés opposés d'un marbre de 0m,71 de longueur, sur 6m,41 de largeur et 0m,68 d'épaisseur. Elles sont toutes deux d'époque romaine.

| | |
|---|---|
| ΤΙΚΛΑΥΔΙΟΣΑΤΙ∠ΙΟΙΙ( | Τι[βέριος] Κλαύδιος, Ἀτιλίω υἱ[ὸς... |
| ΝΗΣΜΑΓΝΟΣΟΚΑΙ | νης Μάγνος, ὁ καὶ |
| ΠΕΡΙΚΛΗΣΙΑΡΕΙΤΕΥΟΝ | Περικλῆς, ἰαρειτεύων, |
| ΕΚΤΑΝΤΑΝΤΩΑΠΟΛΛΩ | ἐκ τᾶν τῶ Ἀπόλλω- |
| ΝΟΣΠΡΟΣΟΔΩΝ. | νος προσοδῶν. |

Tibère Claude Magnus, dit Périclès, fils de Tib. Claude Atilius..., exerçant la prêtrise, [a élevé ce monument] des revenus d'Apollon.

Le nom qui suit ΤΙ.ΚΛΑΥΔΙΟΣ doit être ΑΤΙΛΙΩ ou ΑΤΙΔΙΟ *υἱός*. *Atilius* ou *Attilius* est le nom le plus connu des deux, mais *Atidius* ou *Attidius*, quoique très-rare, n'est pas sans exemple[3], et le fragment de la lettre ∠ conduit plutôt à un Δ qu'à un Λ.

La forme *ἰαρειτεύων* pour *ἱερατεύων* se retrouve avec un léger changement dans *ἱερειτεύων* d'une autre inscription de Cyrène, publiée par La Cella[4] et Pacho[5], et que j'ai expliquée ailleurs[6] : L ΙΓ *Διονύσιος Σωτᾶ ἱερειτεύων τὰν κράναν ἐπεσκεύασε.* «L'an XIII, Dionysius, fils de Sotas, exerçant la prêtrise [d'Apollon] a réparé la fontaine.»

D'après la leçon ΥΣΟΤΑ, j'avais proposé *Ἰσότα*. Je lis de préférence

[1] Pl. LIV. Voyez mes observations sur ces peintures, dans les *Lettres d'un antiquaire*, p. 250. — [2] *Proceedings of the exped. to explore the coast of Africa*, 1828, p. 424. — [3] Cavedoni, dans les *Annales de l'Inst. archéolog.* t. XIX, p. 177. — [4] *Viaggio*, p. 142. — [5] P. LXIII, n° 2. — [6] Dans le *Voyage de Pacho*, p. 393.

**Σωτᾶ**, génitif de **Σωτᾶς**, nom déjà connu, dont **Σωτάδης** est un dérivé; c'est une contraction de **Σωτέας**, nom d'un Spartiate, et par conséquent il doit être accentué **Σωτᾶς**, génitif **Σωτᾶ**.

Le monument quelconque, autel ou statue, etc., élevé par Tib. Claude Magnus, l'avait été aux frais du temple d'Apollon, où il exerçait la prêtrise.

Dans ces deux inscriptions, ce verbe est, comme plus bas, sans régime exprimé, parce que ce régime résulte naturellement de ce qui suit; il y a de sous-entendu **τῶ Ἀπόλλωνος** ou **τῷ Ἀπόλλωνι**.

Quant à ΕΚ ΤΑΝΤΑΝ, je n'y peux voir qu'une inadvertance du lapicide ou du copiste.

Le seul point qui me laisse des doutes, ce sont les trois lettres ΝΗΣ, qui commencent la seconde ligne; on s'attendrait, d'après la place, à trouver là le nom de la tribu romaine à laquelle le personnage grec était affilié; mais cela n'est pas possible, car la finale serait un Α (*Οὐλπίᾳ*, *Κουϊρίνᾳ* ou *Κυρίνᾳ*, etc.). Ce pourrait être un ethnique, terminé en ΝΗΣ, ce qui est infiniment rare (comme, par exemple, **Ἀλαβαστρίνης**, de la ville d'Alabastra[1]), ou bien le reste de [*υἱὸς μονογε*]*νής* (fils *unique*).

La deuxième paraît devoir se lire ainsi:

| | |
|---|---|
| ΑΣΚΛΑΓΟΝΑΣΚΛΑΓΩΙΑΡΙΤΕΥΟΝ | *Ἀσκλαπιὸν Ἀσκλαπιῶ ἱαριτεύον-* |
| ΤΑΤΩΑΠΟΛΛΩΝΟΣΑΡΕΤΑΣΣ | *τα τῷ Ἀπόλλωνος, ἀρετᾶς [ἕνε-]* |
| ΚΑΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣΑΣΕΧΩΝΔΙΑ | *κα καὶ εὐνοίας, ἇς ἔχων δια [τε-]* |
| ΛΕΙΕΣΤΕΤΟΣΚΟΙΝΟΣΕΥΕΡΙ | *λεῖ ἔς τε τὸς κοινὸς εὐεργ[έτας]* |
| ΡΩΜΑΙΟΣΚΑΙΕΣΤΑΝΓΟΛΙΝΚΛ | *Ῥωμαίος καὶ ἐς τὰν πόλιν καὶ [ἐς]* |
| ΤΩΣΙΑΡΕΣΚΑΙΤΑΣΓΩΤΙΤΩ | *τὸς ἱαρὲς καὶ τὰς.....* |
| ΑΡΙΝΕΛΣΕΒΕΙΑΣΟΙΙΙ | *[χ]άριν εὐσεβείας, οἱ ἱ[αρὲς τῶ]* |
| ΓΟΛΛΩΝΟΣ. | *[Ἀ]πόλλωνος [ἐτίμησαν].* |

Les prêtres d'Apollon ont honoré Asclépios, fils d'Asclépios, exerçant la prêtrise d'Apollon, pour la vertu et la bienveillance qu'il montre constamment envers les Romains, bienfaiteurs communs, envers la ville, les prêtres et les.........., et à cause de sa piété.

L'usage bien connu de donner des noms de divinité à des hommes (**Ἑρμῆς**, **Διόνυσος**, **Ἀπόλλων**, etc.) explique l'emploi du nom d'*Esculape*, au lieu des dérivés **Ἀσκλαπίων**, **Ἀσκλαπίας**.

Dans les deux leçons ΑΣΚΛΑΠΟΝ, ΑΣΚΛΑΠΩ, l'Ι aura été confondu sans doute par le copiste avec le second jambage du Π. Toutefois je retrouve, dans une autre inscription de Cyrène, la forme **Ἀσκληπός** : ΤΙ. ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΑΤΚΛΑΠΟΣ (*sic*) ΦΙΛΙΣΚΟΥ, qui doit être *Τιβέριος Κλαύδιος Ἀσκλαπός Φιλίσκου*[2]; on lit aussi *Ἀσκλάπων* pour *Ἀσκλαπίων* sur deux inscrip-

[1] *Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte*, t. II, p. 439, nº CDLII. — [2] Dans la *Cella*, p. 142, et p. 339 du t. XVII des *Nouv. annales des voyages*.

tions[1] et une médaille[2]. Quoi qu'il en soit, je ne vois jusqu'ici que ces exemples du nom Ἀσκληπιός ou Ἀσκληπός, employé comme nom d'homme. C'en est assez pour justifier la restitution [Ἀσκλη]πιοῦ, proposée par M. J. Franz[3], d'un nom dont il ne reste que les lettres ΠΙΟΥ.

Dans ἰαριτεύων pour ἱαρειτεύων, qui est plus haut, il y a la même confusion de ΕΙ et de Ι que dans Πανδῖνα pour Πανδεῖνα, Πανδείνη (terrible, redoutable), épithète que reçoit la triple Hécate, sur les médailles de Terina et d'Hipponium, où elle n'avait pas été aperçue[4]; dans ΕΙΠΩΝΙΕΩΝ pour Ἱππωνιέων, et ϜΕΙ (avec le digamma, sur celles de cette dernière ville[5]). Ἱερατεύω est ici avec le génitif, au lieu du datif (qui est plus commun), comme dans une inscription de Sydima[6].

Les Doriens faisaient les accusatifs pluriels de la troisième déclinaison, non-seulement en ας, mais en ος, comme ici. On le voit par des inscriptions de Crète[7], de Théra[8], et d'autres.

Je pense que la restitution ΕΥΕΡγέτας est exacte.

III.

Inscription trouvée dans la nécropolis occidentale :

| | |
|---|---|
| ΙΟΥΛΙΑΝ | Ἰουλίαν |
| ΣΕΒΑΣΤΑΝ | Σεβασ7ὰν. |
| ΚΥΡΑΝΑΙΟΙ | Κυραναῖοι. |

Cette inscription n'ayant pas de date, on ne peut savoir si elle concerne Julie, fille d'Auguste, plutôt que Livie, sa femme, qui, après sa mort, reçut le nom de *Julia Augusta.*

IV.

C'est Julie qui est désignée dans la dédicace latine suivante, trouvée au temple d'Apollon :

IVLIAE·AVGVSTAE
CYRENENSES
P·OCTAVIO·PROCOS.

Ce P. Octavius, proconsul en Cyrénaïque, doit être le même personnage que le préfet de l'Égypte, mentionné dans l'inscription du propylon de Dendéra (ἐπὶ Ποβλίου Ὀκταυΐου ἡγεμόνος), édifice que les habitants du nome et de la ville de Tentyris érigèrent, l'an 31 de l'em-

[1] *Corp. inscr.* n[os] 569 et 3619. — [2] Mionnet, t. II, p. 127. — [3] Dans les *Annales de l'Inst. arch.* t. XIX, p. 123. — [4] V. mes observations à ce sujet dans la *Revue archéologique*, t. V, numéro de juin. — [5] Millingen, *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, p. 76. — [6] *Corp. inscr.* n. 4266, *b.* — [7] *Id.* n[os] 2555, 2556, 2558, 3052. — [8] *Id.* n° 2448.

pereur Auguste (l'an 1er de notre ère)[1]. L'identité des noms et la concordance des époques laisse peu de doute sur celle du personnage, membre de la famille Octavia et parent d'Auguste à un degré quelconque, dont il n'est jusqu'ici question que dans ces deux monuments.

V.

Sur un piédestal trouvé au temple d'Apollon :

| | |
|---|---|
| ΟΛΙΑΝΘΗΣ ΑΝΑΞΙΟΣ | [Π]ολυάνθης Ἀνάξιος |
| ΤΟΜΓΑΤΕΡΑ ΑΝΑΞΙΝ | τὸν πατέρα Ἄναξιν |
| ΙΕΥΞΙΜΑΧΩΤΩΙΙΑΠΟΛΛΩΝΙ | Ζευξιμάχω, τῷ Ἀπόλλωνι, |
| ΔΕΚΑΤΑΝ!ΑΝΕΘΗΚΕ. | δεκάταν, ἀνέθηκε. |

Polyanthès, fils d'Anaxis, a dédié à Apollon [cette statue de] son père Anaxis, fils de Zeuximaque; produit d'une dîme.

Le nom d'Ἄναξις s'est déjà rencontré dans celui d'un historien béotien. La désinence en ιος et ιν de ces noms, au lieu de ιδος, ιδα, se retrouve souvent, comme de Φεῖδις, Φείδιος; de Θεόθεμις, Θεοθέμιος; de Φιλόθεμις, Φιλοθέμιος, dans une inscription d'Amorgos[2]. Ce dernier nom, très-rare, puisque M. Pape n'en cite pas d'exemple dans son utile lexique, doit être restitué dans ce fragment d'une inscription d'Aphrodisias, publié par M. J. Franz[3], où ne se trouvent plus que les lettres ΤΟΠΟΣΦΙΛΟΘΕ... Le savant épigraphiste complète le nom en lisant ΦΙΛΟΘΕ[ΟΥ]; mais j'ai montré ailleurs que, si le nom propre Θεόφιλος (*aimé de Dieu*) est très-souvent employé chez les Grecs païens, le composé inverse, Φιλόθεος (*aimant Dieu*), ne se rencontre qu'à l'époque chrétienne, par la raison que l'idée qu'il exprime est restée presque entièrement étrangère au polythéisme grec. On ne peut donc lire ici Φιλοθέου. La vraie leçon est ΦΙΛΟΘΕ[ΜΙΟΣ ou ΜΙΔΟΣ].

Polyanthès se serait dispensé de répéter le nom de son père, exprimé dans la première ligne, s'il n'avait pas voulu donner celui de son aïeul, Ζευξίμαχος, nom composé qui se présente ici pour la première fois.

Il avait déposé dans le temple d'Apollon, et consacré à ce dieu la statue de son père, selon un usage religieux connu par une foule d'exemples.

VI.

Sur un piédestal, trouvé parmi les ruines d'un beau mausolée dans le chemin sud, que Pacho appelle un hippodrome, on lit ces deux lignes :

| | |
|---|---|
| ΜΙ...ΠΩΙ | Μι[κίπ]πῳ |
| ΕΧΕΤΙΜΩ | Ἐχετίμω. |

A Micippe, fils d'Échétime.

[1] *Recueil des inscript. grecques, etc.*, t. I, p. 81. — [2] Ross, dans les *Acta Societ. græc.* t. II, p. 79, n° VIII, l. 2 et 3. — [3] Dans les *Annales de l'Institut archéolog.* t. XIX, p. 115, n° 15.

Le nom de Μίκιππος (de Μικός ou μικκός pour μικρός, *petit*, et de ἵππος) n'est encore connu par aucun exemple; mais la restitution est bien probable. C'est un composé d'ἵππος avec un qualificatif, comme Ἀγάθιππος, Ἀρίστιππος, Κάλλιππος. A ceux qui se composent avec un adjectif de couleur, tels que Μελάνιππος, Γλαύκιππος, Λεύκιππος, Ξάνθιππος, je crois pouvoir joindre, par occasion, Χλώριππος, au lieu de Γλώριππος, nom d'un pythagoricien cité par Jamblique[1]. Γλώριππος se refuse à toute analogie, tandis que Χλώριππος est un mot très-bien formé, qui rappelle le χλωρὸς ἵππος (cheval pâle ou blanc grisâtre) de l'Apocalypse[2].

VII.

Dans le même lieu a été trouvé un marbre fort beau, ayant 2m,70c de haut, 0m,89c de largeur, et 0m,55c d'épaisseur. Au-dessus de l'inscription est une guirlande de feuilles de vigne entrelacées.

| | |
|---|---|
| ΚΛΕΑΡΧΟΣ | Κλέαρχος |
| ΚΛΕΑΡΧΩ | Κλεάρχω. |
| ΚΛΕΑΡΧΟΣ | Κλέαρχος |
| ΚΛΕΑΡΧΩ | Κλεάρχω. |
| ΚΑΕΑΡΧΟΣ | Κλεαρχος |
| ΓΛΡΕΥΒΑΤΑ | Παρευβάτα. |
| ΓΑΡΕΥΒΑΤΑΣ | Παρευβάτας |
| ΦΙΚΟΞΕΝΩΥ | Φιλοξένου. |
| ΦΙΛΟΞΕΝΟΣ | Φιλόξενος |
| ΚΛΛΛΙΓΓΩΥ | Καλλίππου. |
| ΚΑΛΛΙΓΓΟΣ | Κάλλιππος |
| ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΥ | Ἀλεξιμάχου. |
| ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΣ | Ἀλεξίμαχος |
| ΑΛΑΔΔΕΙΡΟΣ | Ἀλάδδειρος. |
| ΑΛΑΔΔΕΙΡ | Ἀλάδδειρ |
| ΒΑΤΤΩ | Βάττω. |

Quoique l'inscription soit dorique, on remarquera le mélange du génitif en Ω et en ΟΥ ou même ΩΥ, s'il n'y a pas erreur dans la copie. Ce même mélange se retrouve en d'autres documents doriques[3].

De tous ces noms, il n'en est que deux d'inconnus, Παρευβάτας et Ἀλάδδειρ, l'un et l'autre indubitables, puisqu'ils sont répétés deux fois, au nominatif et au génitif. Le deuxième paraît être un nom étranger à la langue grecque, peut-être libyen, provenant de quelque mariage mixte. Cette liste, par la répétition, au nominatif, du nom mis d'abord au génitif, annonce une filiation ascendante du fils au père, pendant huit générations : « *Cléarque*, fils de Cléarque; *Cléarque*, fils de Cléarque; « *Cléarque*, fils de Pareubate; *Pareubate*, fils de Philoxène; *Philoxène*,

[1] *Vit. Pythag.* v. fin. — [2] VI, 8. — [3] *Corp. inscr.* n° 3052, l. 13.

« fils de Callippe; *Callippe*, fils d'Aleximaque; *Aleximaque*, fils d'Aladdir; « *Aladdir*, fils de Battus. » Le plus remarquable de ces noms est celui de Battus, qui termine la filiation ascendante. Ce nom historique peut être celui d'un des *Battiades* qui ont régné sur Cyrène. On sait que cette dynastie, dont le règne a duré 200 ans, se compose de huit rois, alternativement nommés Battus et Arcésilas; ce qui donne quatre Battus et quatre Arcésilas[1]. Quel est le Battus dont il est question ici? probablement le dernier; autrement, le nom de Battus reparaîtrait dans la série. Aladdir, son fils, né peut-être d'une femme libyenne, aura été l'origine d'une branche collatérale, dont le dernier membre est le troisième Cléarque. Selon Larcher[2], Battus IV est monté sur le trône vers 518 avant notre ère, date approximative que Thrigge fait descendre à 512[3]. Si, de ce nombre, nous retranchons environ 280 ou 300 ans pour les huit générations, nous arrivons, pour l'époque de notre inscription, à l'an 220 ou 230 avant notre ère; ce qui est assez en rapport avec la forme des caractères que donne la copie de M. de Bourville.

L'importance que l'auteur de cette généalogie attachait au Battus d'où il descendait au huitième degré se montre encore par les lettres plus grandes qu'il a employées.

On remarquera, dans cette liste, que le même nom, Κλέαρχος, se reproduit trois fois de père en fils, et qu'on n'y trouve pas un seul exemple de cet usage, si fréquent chez les Grecs, de donner au petit-fils le nom de son aïeul.

Cette liste dépose, en outre, du soin avec lequel les familles conservaient leur généalogie, quand l'origine en était illustre ou glorieuse.

---

La lettre de M. de Bourville se termine par cette annonce d'une découverte d'un genre tout différent.

« J'ai trouvé un objet qui n'est pas moins précieux : c'est une pierre antique de la grandeur d'une pièce de deux francs, légèrement ovale; d'un côté se lisent seize lignes d'écriture grecque; de l'autre, six lignes d'écriture en caractères primitifs libyens. Cette pierre date d'une époque extrêmement reculée; l'inscription grecque est tellement fine, que je n'ai pu la lire et en donner la transcription. Je vous transmets une empreinte en cire de l'inscription grecque, et, en papier, des deux faces. Je désirerais bien que vous pussiez en tirer quelque chose. »

[1] Herod. III, CLXIII. — [2] Larcher. *Sur Hérodote*, t. III, p. 549. — [3] *Res Cyrenensium*, § 44, p. 173.

Rien ne saurait être plus curieux qu'une pierre gravée portant, d'un côté, une inscription en *caractères grecs anciens*, de l'autre, une inscription en *caractères libyens*. Malheureusement, le monument est loin d'avoir cette importance.

Bien que l'empreinte en cire soit trop peu distincte pour que je puisse transcrire complétement l'inscription grecque, je reconnais parfaitement que les caractères sont d'une époque très-récente, du IVe ou du Ve siècle de notre ère; ces lettres, d'ailleurs, ne forment aucune suite; en outre, les noms d'ΑΒΡΑΑΜ et d'ΑΒΡΑΔΑΘ, et autres de ce genre que j'y distingue, démontrent que c'est une de ces inscriptions sans suite, se rapportant aux doctrines gnostiques et cabalistiques.

Ce qui le prouve également, c'est le revers, où M. de Bourville a cru voir des *caractères libyens*. L'empreinte en papier de ce revers est effacée presque entièrement. Toutefois, j'y ai aperçu *quatre étoiles*, sur les *sept* qui ont dû s'y trouver, comme sur tant d'autres monuments de cette classe, et quelques caractères isolés qui sont *grecs*.

Quand on aura la pierre même sous les yeux, on pourra y voir et en dire davantage. En attendant, on ne peut, je crois, avoir aucun doute sur le vrai caractère du monument.

## § 11.

### *Deux inscriptions grecques de l'Arabie Pétrée, trouvées à Constantine.*

Je consigne ici deux inscriptions grecques qui viennent de m'être communiquées par M. Ch. Texier, inspecteur général des monuments civils de l'Algérie, chargé aussi de l'inspection des monuments antiques. L'une d'elle, déjà publiée[1], mais non expliquée, est encastrée dans les remparts de Constantine; l'autre a été trouvée à la porte Djebia de cette même ville.

Ce qui donne de l'intérêt à ces inscriptions, c'est la langue dans laquelle elles sont écrites. Rien de plus rare, en effet, qu'une inscription grecque en Algérie. Entre tous les monuments épigraphiques trouvés en ce pays, qui ont passé sous mes yeux, je ne me souviens que d'un seul qui soit écrit en grec; encore est-il de l'époque chrétienne, ce qui montre combien peu la langue grecque s'était répandue dans cette contrée. Les deux inscriptions que je vais faire connaître ne font pas exception à la règle, puisqu'elles ont été rédigées ailleurs et fort loin de l'Afrique.

[1] *Excursions dans l'Afrique septentrionale;* Inscript. p. 23, n° 68. Paris, 1838.

I.

La première, celle qui est encastrée dans le rempart de Constantine, est ainsi conçue :

| | |
|---|---|
| ΠΙΟΥΛΙΟΝ ΓΕΜΙΝΙΟΝ | Πούϐλιον Ἰούλιον Γεμίνιον |
| ΜΑΡΚΙΑΝΟΝ | Μαρκιανὸν, |
| ΠΡΕΣΒΕΥΤΗΝ ΣΕΒΑΣ | πρεσϐευτὴν Σεϐασ- |
| ΤΩΝ ΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΝ | τῶν, ἀντιστράτηγον, |
| ΥΠΑΤΟΝ ΗΒΟΥΛΗ ΚΑΙ | ὕπατον, ἡ βουλὴ καὶ |
| οΔΗΜοΣ ΑΔΡΑΗΝΩΝ ΠΕΤΡΑΙ | ὁ δῆμος Ἀδραηνῶν Πετραί- |
| ΩΝ ΜΗΤΡοΠοΛΕΩΣ ΤΗΣΑΡΑ | ων μητροπόλεως τῆς Ἀρα- |
| ΒΙΑΣ ΔΙΑ ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΑΙΝΕ | ϐίας, διὰ Κλαυδίου Αἰνε[ί-] |
| ΟΥ ΠΡΕΣΒΕΥΤΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΗ | ου πρεσϐευτοῦ, εὐεργετη- |
| ΘΕΝΤΟΣ ΥΠΑΤΟΥ ΑΝΕΣΘ[ΗΣΕΝ] | θέντος ὑπ' αὐτοῦ, ἀνέστ[ησεν ou ἀνέθηκεν. |
| et sur le côté : | |
| ΤΟΠΟΣ ΕΔΟΘΗ | τόπος ἐδόθη |
| ΨΗΦΙΣΜΑΤΙ ΒΟΥΛΗΣ | ψηφίσματι βουλῆς. |

Le sénat et le peuple des Adraéniens Pétræens, métropole de l'Arabie, ont élevé [une statue à] Publius Julius Geminius Marcianus, lieutenant des Augustes, propréteur, consul; par les soins de Claude Ænéas, lieutenant, dont il a été le bienfaiteur.

Le lieu [où la statue est placée] a été donné par décret du sénat.

L'époque de cette inscription doit être du temps des règnes simultanés de Septime Sévère et de Caracalla, désignés ici par le pluriel (πρεσϐ.) Σεϐαστῶν. C'est le LEG. AVGG. des inscriptions latines de ce temps. L'époque convient mieux à toutes les circonstances qu'elle présente, que celle de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus.

A la ligne 10, ΥΠΑΤΟΥ ne peut être ὑπάτου; la place qu'occupe ce mot s'y oppose; ὑπ' αὐτοῦ après εὐεργετηθέντος me paraît certain. ΑΝΕΣΘ... la dernière lettre doit être un Τ, ou le Σ est de trop; on lira donc ἀνέστησεν ou ἀνέθηκεν. On sait que ἀνιστάναι, ou ἀνατιθέναι τινά, est synonyme de ἀνιστ. ou ἀνατιθ. εἰκόνα, ou ἀνδριάντα τινί[1].

L'inscription offre deux circonstances à remarquer.

La première est le nom de la ville qui a élevé la statue : c'est la ville d'*Adra* ou *Adraha*, située à 25 milles de Bostra, dans la partie nord de l'Arabie Pétrée[2], dont les habitants s'appellent ici Ἀδραηνοὶ Πετραῖοι. Sur ses médailles, on lit le génitif ΑΔΡΑΗΝΩΝ[3].

Mais ce qui est tout à fait extraordinaire, c'est de rencontrer à Cons-

[1] V. mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, etc.*, p. 414. — [2] Wesseling, *ad Itiner. Vet.*, p. 499. — [3] *Doctr. nummorum*, III, p. 722.

tantine l'inscription d'une statue élevée à un particulier par une ville de l'*Arabie Pétrée.*

II.

Une circonstance si singulière s'expliquerait avec quelque difficulté, si, par bonheur, le temps ne nous avait conservé l'inscription déjà publiée, trouvée en un autre endroit de la même ville de Constantine. Elles s'expliquent l'une par l'autre.

| | |
|---|---|
| ΠΙΟΥΛΙΩΙΓΕΜΙ | Πουβλίῳ Ἰουλίῳ Γεμι- |
| ΝΙΩΙΜΑΡΚΙΑΝΩΙ | νίῳ Μαρκιανῷ |
| ΠΡΕϹΒΕΥΤΗΙϹΕ | πρεσβευτῇ Σε- |
| ΒΑϹΤΩΝΑΝΤΙϹΤΡΑ | βαστῶν, ἀντιστρα- |
| ΤΗΓΩΥΠΑΤΩΑΔΡΑ | τήγῳ, ὑπάτῳ, Ἀδρα- |
| ΗΝΩΝΠΟΛΙϹΗ | ηνῶν πόλις ἡ |
| ΤΗϹΑΡΑΒΙΑϹΔΙΑ | τῆς Ἀραβίας, διὰ |
| ΔΑΜΑϹΕΟΥϹΙΟϹ | Δαμασέους Ἰοσ- |
| ΑΙΦΟΥΠΡΕϹΒΕΥ | αίφου, πρεσβευ- |
| ΤΗΑΑΔΡΑΗΝΩΝΕ | τοῦ Ἀδραηνῶν ἐ- |
| ΠΑΡΧΕΙΑϹΑΡΑΒΙΑϹ | παρχείας Ἀραβίας. |

TRANSLATAABVRBESECVN
DVMVOLVNTATEMMARCIANI
TESTAMENTOSIGNIFICAT
D D

A Publius Geminius Marcianus, lieutenant des Augustes, propréteur, consul, la ville des Adraéniens d'Arabie; par les soins de Damasées, fils de Josèphe, lieutenant des Adraéniens de la province d'Arabie.

Cette inscription atteste que Marcianus fut honoré une seconde fois par la ville d'Adra: la première, on lui avait dressé une statue; la seconde, on l'honora d'une dédicace. Celui qui avait pris le soin de cet hommage, ce n'était plus Claude Æneas, c'était un Damasées (Δαμασέης, gén. *έους*), nom singulier de forme, s'il n'y a pas erreur de copie, au lieu de Δαμασκίου. Ce personnage était peut-être de famille juive, à en juger par le nom de son père, Ἰόσαιφος, qui dut être une forme différente de Ἰώσηπος. L'autre copie publiée donne ΚΟΑΙΦΟΥ, au lieu de ΙΟϹΑΙΦΟΥ.

Les trois lignes latines, placées à la suite de ce texte grec, me paraissent donner le mot de l'énigme.

*Translata* [hæc statua] *ab urbe, secundum voluntatem Marciani, testamento significat*[am]. *Decreto decurionum.*

« [Cette statue a été] transportée de la ville [de Rome], selon la volonté « de Marcianus, exprimée dans son testament. Par décret des décurions. »

On comprend à présent que Marcianus, après avoir obtenu des ha-

bitants d'Adra le double honneur exprimé dans nos deux inscriptions, quitta la province et se rendit en *Afrique*, où il remplit de nouvelles fonctions; et, en effet, une inscription latine, assez longue, déjà publiée[1], et dont M. Texier a pris une nouvelle copie, a été trouvée au même lieu que la deuxième. Elle commence ainsi :

| | |
|---|---|
| ....LIO.P.FILQVIR | [*Publio Iu*]*lio Publii Filio Quirinâ* |
| MINIO MARCIANO | *Ge*]*minio Marciano,* |
| SODALITITIOPROCOSPROVINC | *Sodali Titio, Proconsuli Provinc-* |
| IAEMACEDONIAELEGAVGGPROPR | *iae Macedoniae, Legato Augustorum, Propraetore* [*Pro-*] |
| VINCIAEARABIAELEG.AVGGSV | *vinciae Arabiae, Legato Augustorum su*[*per*] |
| VEXILLATIONESINCAPPA | *Vexillationes in Cappa*[*do-*] |
| CIALEGAVGLEGXGEMINAE | *cia, Legato Augusti Legionis Decimae Geminae,* |
| PROPRPROVINCIAEAFRICAE, etc. | *Propraetore Provinciae Africae, etc.* |

Notre Marcianus, après avoir exercé les fonctions de *lieutenant des Augustes*, en Arabie, vint les remplir en Afrique, et très-probablement lorsque Septime Sévère était mort; car il ne porte plus que le titre de *Legatus Augusti*, au lieu de *Leg. Augustorum*. Il mourut à Constantine. Par son testament, il demanda qu'on fît transporter dans cette ville une autre statue qui lui avait été dressée à Rome, et de reproduire sur la pierre les deux inscriptions attestant les honneurs qui lui avaient été rendus, à deux reprises, par la ville d'Adra. C'était là un souvenir glorieux dont il voulait assurer l'avantage à sa famille établie en Afrique. Celle-ci ne devait rien épargner pour l'exécution de cette clause honorable; elle sollicita et obtint de la municipalité de Constantine (de là, *Decreto Decurionum*) la permission de faire dresser en public la statue de Marcianus, et de faire graver en gros caractères, sur d'énormes blocs calcaires[2], la copie des deux dédicaces des Adraéniens.

Telle est, je pense, l'explication de cette singularité, qui a pu se reproduire plusieurs fois, en des circonstances analogues. En tout cas, le fait est si évident, que, s'il avait été connu avant l'impression du premier fascicule du troisième volume du *Corpus inscriptionum græcarum*, les deux inscriptions y auraient figuré à l'article de l'*Arabia Petræa*, qui comprend seulement les onze inscriptions insignifiantes de Ouadi Mokatteb dans la presqu'île de Sinaï, outre la curieuse inscription métrique que M. de Laborde a eu le mérite de relever le premier à Pétra; elle a été très-bien restituée par MM. C. F. Hermann et J. Franz, le savant et ingénieux continuateur du *Corpus*[3].

LETRONNE.

[1] Ouvrage cité, n° 71. — [2] M. Ch. Texier a remarqué que ces blocs, qui n'ont pas moins de 2 mètres cubes chacun, sont en calcaire jurassique de Constantine. — [3] *Corp. inscr.* n° 4667.

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## LIVRES NOUVEAUX.

### FRANCE.

*Géographie d'Aboulféda*, traduite de l'arabe en français et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par M. Reinaud, membre de l'Institut, deux volumes grand in-4°; tome Ier contenant une introduction générale à la géographie des Orientaux, 464 pages et trois planches gravées; tome II°, première partie, renfermant la première moitié de la traduction, 327 pages, prix : 42 fr. L'Introduction à part, 24 fr. Paris, Benjamin Duprat, libraire.

En 1840, M. Reinaud publia, conjointement avec M. de Slane et sous les auspices de la société asiatique, une édition critique et complète du texte arabe de la *Géographie d'Aboulféda*. Dans le cours de l'impression il avait entrepris une traduction française, et il la poursuivit au fur et à mesure que les épreuves du texte lui passaient sous les yeux. La présente publication forme deux volumes dans le format grand in-4° qui est celui du texte. Le deuxième volume se compose de deux parties dont la première seule paraît en ce moment.

L'ouvrage d'Aboulféda est fondé sur la connaissance des divers systèmes géographiques qui eurent cours en Orient; c'est pourquoi M. Reinaud a cru devoir faire précéder sa traduction d'une introduction générale. La nouvelle publication de M. Reinaud est le fruit d'un travail de plus de douze années.

La première moitié du 2° volume correspond aux 224 premières pages du texte, et comprend, outre l'Arabie, toute l'Afrique, toute l'Europe et le nord de l'Asie. On sera curieux de lire ce qui s'écrivait en Syrie, dans la première moitié du quatorzième siècle de notre ère, au sujet de la France, de l'Angleterre, etc.

L'Introduction qui, à elle seule, forme le premier volume, se divise en quatre paragraphes. Le premier paragraphe est consacré à la personne d'Aboulféda; le deuxième, occupant 135 pages, offre la notice chronologique des principaux géographes orientaux; on trouve dans le troisième, qui forme 270 pages, le tableau des doctrines géographiques des Orientaux : quant au quatrième, il contient l'exposé de la marche que M. Reinaud a suivie dans le cours de son travail.

Ce volume est accompagné de trois planches. La première planche renferme : 1° la carte qui fut dressée à Bagdad sous le Califat d'Almamoun, et dont on trouve la description dans les prolégomènes des tables astronomiques d'Albateni (manuscrit de l'Escurial); 2° une carte dressée par M. Reinaud d'après les écrits de Massoudi et la relation des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et à la Chine; 3° une rose des vents usitée chez les Musulmans d'après un manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale. M. Reinaud décrit ailleurs une autre rose des vents construite d'après un point de vue différent. La deuxième carte est le *fac-simile* du planisphère général qui accompagnait primitivement les traités d'Alestakhry et d'Ibn-Haucal, et que M. Reinaud a trouvé dans un manuscrit persan de la Biblio-

thèque nationale. Ce planisphère manque dans le traité original d'Alestakhry conservé à Gotha et publié il y a quelques années; et les cartes particulières ne peuvent pas y suppléer, vu que ces cartes n'ont trait qu'aux pays musulmans. Quant à la troisième carte, c'est un *fac-simile* du planisphère d'Édrisi, d'après les manuscrits de Paris et d'Oxford.

L'ouvrage sort des presses de l'Imprimerie nationale.

En annonçant dans notre dernier cahier (page 319) les deux premiers volumes de *l'Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge* par M. Giraud, de l'Institut, nous avons signalé l'intérêt des documents qui remplissent une partie du tome Ier et la totalité du tome II; mais nous avons omis de faire connaître en quoi consiste cette réunion précieuse de pièces justificatives, pour la plupart inédites. Nous réparons aujourd'hui cette omission, persuadé qu'une indication de ce genre ne peut qu'être utile aux personnes qui s'occupent d'étudier à leur véritable source les origines et l'histoire de notre législation. La première partie des preuves, qui occupe les 128 dernières pages du tome Ier, contient : 1° *Les plus anciennes coutumes de Strasbourg*, octroyées au xe siècle, par Erchambaud, évêque de cette ville. Schilter les a publiées le premier. Après lui, Grandidier en a rectifié le texte. C'est celui qu'a dû suivre M. Giraud : les anciens manuscrits ont été perdus. L'antiquité, l'importance de ces coutumes les recommandent à l'attention de l'historien du droit; 2° *Les coutumes de Bigorre de l'an 1097*. Le président de Marca les avait publiées d'après le cartulaire de Bigorre déposé au trésor des chartes de Pau; 3° *La charte de Sindelsberg*, de 1120, inédite. Elle est tirée des archives de la préfecture de Strasbourg, si riches en monuments carlovingiens; 4° *Le droit statutaire de Soest*, célèbre dans les provinces rhénanes. On ne connaissait que des textes imparfaits de sa plus ancienne rédaction, qui est de l'an 1120. L'éditeur en donne une copie d'après le manuscrit original, qui se trouve aux archives de cette ville, et qui vient d'être publié par M. Seibertz (1845, *Landes und Rechtsgeschichte des Herzogthums Westphalen*; Preuves, t. I, p. 485); 5° *L'ancienne Cora* ou *Coutume de Nieuport* (de 1163), inconnue en France. M. Giraud la reproduit d'après le texte donné par Brouwère dans ses *Costumen van Nieuport*, Gand, 1774, p. 71-73, réimprimé par Warnkœnig, *Flandrische St und R. Gesch.*, tome II, page 87 et suivantes. Ce texte est tiré des archives de Nieuport et a été collationné avec une ancienne copie du xve siècle, tirée des archives nationales de Paris; 6° *La coutume de Medebach, en Westphalie*, également inconnue en France. M. Giraud en donne le texte d'après le manuscrit original des archives de cette ville, collationné par M. Seibertz; 7° *Les coutumes de Montpellier de l'an 1204*, publiées par Daigrefeuille, mais d'après des manuscrits tronqués et inexacts. Les éditeurs du *Petit Thalamus* en ont imprimé une meilleure leçon, avec la traduction en langue vulgaire. M. Giraud en a rectifié le texte à l'aide de leurs travaux et en consultant le manuscrit 4,656 de la Bibliothèque nationale, autrefois de J. Aug. de Thou, et puis de Colbert, lequel manuscrit est une copie authentique des originaux déposés à Montpellier. Il y a ajouté les Coutumes de l'an 1205, non moins curieuses que celles de 1204, et qui se trouvent dans le même manuscrit; et il leur a donné pour parallèle *Les coutumes inédites de Carcassonne*, généralement calquées sur celles de Montpellier, sauf en quelques points particuliers. *Les coutumes de Carcassonne* ont été collationnées sur les deux manuscrits fort imparfaits des Archives nationales (sect. hist. J. 335, n° 9, et registre L, fol. 7); 8° *Les coutumes de Martel*, de l'an 1219, déjà imprimées par Justel dans les *preuves* de son ouvrage très-rare intitulé : *Histoire généalogique de Turenne*, mais collationnées et corrigées sur une copie ancienne

9° *les coutumes d'Albi*, en langue vulgaire, des années 1220 et suivantes, communiquées par M. Fossé de Toulouse, qui en avait pris copie sur les manuscrits déposés aux archives de la commune d'Albi; 10° *La coutume* (*keure, cora*) *de Furnes de 1240*, imprimée par M. Warnkœnig, loc. cit. Elle est tirée des archives provinciales de Gand; 11° *Une sentence des consuls de Toulouse*, de 1246, inédite. Elle est tirée du Trésor des chartes (reg. XXI, 25); 12° enfin, le spécimen d'une traduction française des *Institutes* de Justinien, du XIII° siècle, tiré d'un manuscrit sur vélin, du XIV° siècle, qui contenait la traduction entière, et qui, provenant des capucins de Strasbourg, est aujourd'hui déposé à la bibliothèque de cette ville (voyez Schrœder, *Prodromus*, p. 144, et préface de son édition des *Institutes*, xij); 13° *l'acte d'habitation*, ou le Stadtrecht de Fribourg en Brisgaw, contenant la plus ancienne mention du droit municipal de Cologne. Cette charte importante a été publiée par Schœpflin, et, après lui, par Gaupp et par M. Schreiber; mais elle est fort peu connue en France. La seconde partie des preuves occupe le tome II tout entier; elle se compose des pièces justificatives suivantes : 1° *La charte du consulat d'Arles*. Elle a été imprimée pour la première fois dans le tome I du *Gallia christiana* (p. 98 des *Instrumenta*, édition 1715), mais d'après une copie inexacte et tronquée, fournie aux frères de Sainte-Marthe et tirée du cartulaire de Saint-Césaire. Le texte que donne M. Giraud est tiré des archives de l'hôtel de ville d'Arles, et lui a été communiqué par M. Clair, avocat; 2° *Les constitutions, statuts et coutumes de Provence*, imprimés aux pages 4 à 88, paraissent pour la première fois dans cette édition. L'éditeur les a tirés d'un manuscrit du XIV° siècle, in-fol. sur vélin, qu'il possède et qui provenait de la bibliothèque de l'abbé Rive, d'où il avait passé dans celle de M. Faucon, d'Aix; 3° *les actes du concile d'Avignon*, de 1337, étaient déjà connus (voy. Cave, *Script. eccles., hist. litter.*, t. II, p. 95 de l'*Appendice; les Concilia Galliæ Narbonensis* de Baluze, Paris, 1688, in-8°; et le *Conciliorum nova collectio* de Mansi, t. XXV, p. 1094); mais le texte publié par ces savants est inexact et tronqué. M. Giraud a emprunté le texte qu'il publie à une copie du XIV° siècle faite par les évêques de Fréjus, de Riez, de Sisteron et d'Apt. Le manuscrit est sur vélin, in-folio, et provient des mêmes bibliothèques que les coutumes manuscrites de Provence : il est également en la possession de l'auteur. 4° *Les statuts d'Apt* étaient encore inédits. M. Giraud en a tiré le texte d'un manuscrit sur vélin, in-4°, déposé aux archives de la mairie d'Apt. Ce manuscrit est de divers temps; les premiers statuts y ont été transcrits au XIV° siècle. 5° *Les statuts d'Arles* étaient également inédits. Une copie en avait été communiquée par M. Brunet d'Arles à du Cange (voy. v° *Lobia, au Gloss. med. et infim latin.*), qui en a fait un fréquent usage. Ils avaient été corrigés par un jurisconsulte nommé Alvernazzi (Alvernatius). Le P. Lelong en indique un manuscrit; M. Giraud a suivi le manuscrit n° 4768 *a*, sur vélin, in-4°, de la Bibliothèque nationale, collationné avec une copie faite avec un grand soin par M. Robolly, archiviste de la ville d'Arles, sur cinq manuscrits anciens de cette ville, déposés aux archives de la mairie. Cette copie avait été faite pour M. Pardessus, de l'Institut, à qui M. Giraud en doit la communication; 6° *Les statuts de Salon* étaient également inédits. L'éditeur les a tirés d'une copie authentique déposée aux archives de la mairie de cette ville; 7° *La coutume de Bourgogne* peut être considérée comme inédite, puisque le président Bouhier n'en avait publié que des fragments tronqués et altérés. M. Giraud l'a tirée du manuscrit n° 216, in-folio, sur papier, déposé à la bibliothèque de Dijon. La première partie de cette coutume a déjà été publiée dans la *Revue de législation*, mais avec des incorrections qui ont disparu dans le texte actuel; 8° *La coutume de Beaune* et *La coutume de Châtillon* ont été com-

muniquées à l'auteur par M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon, connu dans le monde savant par un mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce paléographe a relevé lui-même, dans les registres originaux des coutumes de Beaune et de Châtillon, les copies sur lesquelles a été établi le texte de M. Giraud; 9° *Les coutumes de Charroux* ont déjà été publiées par M. de la Fontenelle, d'après le manuscrit de Dom Fonteneau, avec une traduction française et une introduction historique. Poitiers, 1843, in-8° de 52 pages. M. Giraud a suivi le texte de ce savant magistrat, mais avec les corrections qui lui ont paru nécessaires; 10° *Les coutumes de Malthay* ont été publiées par Perreciot, dans son ouvrage sur la *Condition des personnes et des terres*. Son texte a été exactement suivi par l'auteur; 11° *Les coutumes de Reims* ont été publiées par M. Varin, dans un supplément aux *Archives législatives de la ville de Reims*. M. Giraud a suivi son texte, avec quelques corrections qui lui ont semblé indispensables; 12° *Les coutumes du Châtel-blanc* sont tirées des *Weisthumer* de J. Grimm, qui lui-même les avait tirées de la *Dissert. sur l'établissem. de l'abbaye de Saint-Claude*, par Christin, 1772, in-8°; 13° l'histoire du texte des *Formulæ Andegavenses* est parfaitement tracée dans l'*introduction* qui les précède. L'éditeur en doit la communication à M. de Rosière; 14° les *Usatici* de Barcelone étaient encore inédits. M. Giraud en a tiré le texte des manuscrits n^os^ 4671 et 4673 de la Bibliothèque nationale, conférés avec le traduction catalane insérée par fragments dans les *Constitutions de Catalunya*, Barcelone, 1588, 3 vol. in-fol., ainsi qu'avec le commentaire de Marquillez et celui de J. de Montjouy, et avec les fragments cités par du Cange, dont le manuscrit ne s'accordait point, quant aux nombres, avec les manuscrits authentiques suivis par Marquillez et les rédacteurs des constitutions de la Catalogne; 15° enfin *Les coutumes de la Réole* ou *de la Réüle*. Elles avaient été revues par Marca; il en a même imprimé le préambule dans son *Histoire de Béarn*, p. 210. Mais le texte des *coutumes* n'a été publié que par le P. Labbe, dans le t. II, p. 744, de sa *Nova bibliotheca manuscriptorum*, d'après un manuscrit du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle.

---

# TABLE.



FIN DE LA TABLE.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

## JUILLET 1848.

*Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal*, par E. Esquirol. 2 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous avons vu les travaux de Pinel et d'Esquirol; il nous reste à voir ceux de MM. Georget, Falret, Voisin, Foville, Leuret, etc.

Pinel et Esquirol sont les deux auteurs principaux de ce siècle sur la folie; mais à leur influence est bientôt venue s'en joindre une autre, celle de Gall.

Or, dans les auteurs dont je vais parler, rien n'est plus facile que de démêler les deux influences. L'influence de Pinel et d'Esquirol domine, chez tous, comme élément pratique; comme élément doctrinal, l'influence de Gall domine de plus en plus dans quelques-uns, à commencer par Georget et à finir par les plus récents. Je divise donc ma matière. J'examinerai, dans une autre suite d'articles, l'influence de Gall. Je n'étudie aujourd'hui que l'influence de Pinel et d'Esquirol; et, comme je suis obligé de me borner, je m'attacherai surtout, dans cette étude, aux trois ouvrages, d'ailleurs si remarquables, de Georget sur la *folie*, de M. Falret sur le *suicide*, et de M. Leuret sur le *traitement moral*.

I. *De la folie, par Georget* [2]. Je vais tout de suite à ce qui fait le mérite principal de l'ouvrage de Georget. Il y avait, dans les travaux de Pinel et d'Esquirol, un côté faible; et ce côté faible est ce qui regarde

[1] Cahier de février, p. 104 et suiv., et cahier de mai, p. 281 et suiv. — [2] *De la folie. — Considérations sur cette maladie, sur son siége, ses symptômes, etc.*, 1820.

le siége de la folie. Nos deux grands observateurs savaient bien sans doute que le siége de la folie est dans le cerveau; car comment ne l'auraient-ils pas su? Tout le monde l'a toujours su, tout le monde l'a toujours dit. On a toujours dit des fous qu'ils ont le *cerveau vide*, *embarrassé*, *brûlé*. Ne dit-on pas, chaque jour, de quelqu'un qui a peu de sens, qu'il a *peu de cervelle* ou qu'il n'en a point?

Mais autre chose est de dire avec tout le monde que le cerveau est le siége de la folie, et autre chose est de voir clairement que le cerveau seul peut être le siége de la folie, qu'il en est le siége primitif et définitif, le siége exclusif. Pinel et Esquirol n'ont pas vu cela, et par là ils ont laissé à Georget l'honneur très-grand de poser les premières bases de la *pathologie du cerveau.*

« Il semble, en général, dit Pinel, que le siége primitif de la manie est dans la région de l'estomac, et que c'est de ce centre que se propage, comme par une espèce d'irradiation, le trouble de l'entendement[1].

« Tantôt, dit Esquirol, les extrémités du système nerveux et les foyers de sensibilité placés dans diverses régions, tantôt l'appareil digestif, tantôt le foie et ses dépendances,..... sont le premier siége du mal[2]. »

Georget nous démontre bien vite tout ce qu'il y a d'inexact dans ces assertions[3]. Le siége de la folie est et ne peut être que dans le cerveau. Le siége de la folie est évidemment le même que celui de la raison, dont la folie est le trouble. D'une part, il n'y a point de folie sans délire, signe extérieur du trouble de la raison. D'autre part, le délire est souvent le seul symptôme de la folie; il est le seul toutes les fois que la folie est simple.

La *folie simple* est le trouble seul de la raison. Tout le reste est complication. Le trouble de l'appareil digestif, celui de la région du diaphragme, celui du foie, celui du cœur, etc., loin de venir avant, ne viennent qu'après. On faisait dépendre la folie de ces affections : point du tout, c'est de la folie qu'elles dépendent. « On prenait l'effet pour la cause, comme dit Georget[4]; » et la méprise venait de ce que la folie a des préludes, un début, une *période d'incubation*, qui demandent un observateur habile, et qui ne l'ont pas toujours eu.

[1] *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, seconde édition, p. 141. — [2] *Dict. des sc. médic.*, article *Folie*. En reproduisant cet article dans son livre, Esquirol change les mots « le premier siége du mal » en ceux-ci : « le premier point de départ de la maladie » (t. I, p. 76); et ce changement est insuffisant, comme on va le voir. — [3] P. 75 et suiv. — [4] P. 78.

« Souvent, dit Esquirol, les aliénés combattent leurs idées fausses, leurs déterminations insolites, avant que personne s'aperçoive du désordre de leur raison, et de la lutte intérieure qui précède l'explosion de la folie. Longtemps avant qu'un individu soit reconnu aliéné, ses habitudes, ses goûts, ses passions changent. L'un se livre à des spéculations exagérées qui ne réussissent pas; ce revers n'est point cause, mais premier effet de la maladie. Un autre donne tout à coup dans la haute dévotion, assiste à une prédication d'où il sort effrayé; il se croit damné. La prédication n'eût pas produit cet effet, si la maladie n'avait existé précédemment. Un jeune marié, sans motif quelconque, part pour un voyage de plusieurs années huit jours avant les couches de sa femme. Il éprouve quelques contrariétés pendant son voyage, et, après six mois, son aliénation éclate : ce voyage n'était-il pas le premier acte de sa folie? Aussi arrive-t-il souvent que le mal existe alors qu'on ne le soupçonne pas [1]. »

On ne pouvait mieux observer, on ne saurait mieux décrire la *période d'incubation*, la *période cachée* de la folie; mais de ces faits, si finement saisis, Esquirol ne tire pas la conséquence, pourtant visible, qu'il est donc un moment où l'affection du cerveau, la folie, préexiste à l'affection de tout autre organe. La folie est donc une maladie primitive et non secondaire, idiopathique et non sympathique : le cerveau est le premier organe malade, et du cerveau malade dérive l'affection de tous les autres organes.

« Le cerveau, dit très-bien Georget, ne peut être longtemps malade sans que les autres organes s'en ressentent; plusieurs fonctions finissent par se déranger. Le sommeil, d'abord troublé par des rêves pénibles, des réveils en sursaut, finit pas se perdre; il survient des maux de tête....., les fonctions digestives s'altèrent, l'appétit se perd, des maux d'estomac se développent, l'embonpoint diminue [2]. » — « Si les auteurs, ajoute-t-il, eussent ainsi analysé les différents phénomènes de l'aliénation mentale, s'ils les avaient, pour ainsi dire, surpris à leur naissance, disputerait-on encore pour savoir quels sont ceux qui ont précédé ou suivi, ont été causes ou effets? N'est-il pas évident que, s'ils eussent reconnu ce que nous venons de prouver, qu'un organe très-important, très-influent de l'économie, le cerveau, présente les premiers troubles dans ses fonctions, des troubles sérieux, que ceux qui se manifestent ailleurs sont consécutifs à ceux-là et en dépendent, ils n'auraient jamais pensé à fixer le siége de la folie dans le thorax ou l'abdomen, à regarder

[1] T. I, p. 77. — [2] P. 184.

comme des causes la suppression des règles, du lait, etc., qui ne sont que des effets de l'affection cérébrale[1]? »

Voilà donc la pathologie du cerveau désormais établie, comme l'est celle de tous les autres organes. Le cerveau est un organe qui a ses fonctions, savoir, les fonctions intellectuelles; le trouble de l'organe amène le trouble des fonctions, c'est-à-dire la folie; et, cela posé, tout reçoit une explication naturelle, et l'action des causes morales, et l'action du traitement moral; car le cerveau est l'organe du moral de l'homme. Les causes morales seront donc les causes efficientes de la folie; le traitement moral en sera le traitement direct; et le traitement physique, ce traitement qui fut si longtemps le seul, ne sera plus qu'un traitement subordonné, accessoire, le traitement des complications, le traitement des accidents sympathiques de la folie.

Georget dit, à propos des causes morales: « Les causes qui tendent à déranger l'organisation du cerveau par l'exercice même de ses fonctions sont les plus fréquentes, on pourrait presque dire les seules susceptibles de produire l'aliénation mentale[2].... »

Il dit, à propos du traitement moral: « Les moyens moraux, toujours nécessaires, produisent des effets presque constants;..... les moyens physiques n'agissent que secondairement, et se bornent à détruire les symptômes sympathiques [3]. »

On voit quel est le caractère propre des travaux de Georget. Pinel et Esquirol avaient admirablement observé la folie; mais ces deux grands maîtres, ces deux grands historiens de la folie, n'avaient pas cherché à remonter du fait à la cause du fait, du mal au siége du mal, de l'étude historique à l'étude rationnelle de la folie. Cette étude rationnelle sera le titre durable de Georget, enlevé trop tôt à une science qu'il a tant perfectionnée, quoique mort si jeune, et qui lui doit une direction si heureuse.

II. *Du suicide, par M. Falret*[4]. Si la direction heureuse que je viens d'indiquer n'avait pas été donnée à la science par Georget, elle l'aurait été par M. Falret. Le livre de Georget est de 1820, et celui de M. Falret de 1822. Il est des moments où certaines idées touchent, si je puis ainsi dire, à leur point marqué, et s'emparent à la fois de tous les esprits. Chaque problème a son temps. Quand Pinel parut, le problème était de décrire, de caractériser, de classer; quand Georget et M. Falret sont venus, le problème était de localiser. A la médecine descriptive succédait la médecine physiologique.

[1] P. 185. — [2] P. 160. — [3] P. 258. — [4] *De l'hypocondrie et du suicide. — Considérations sur les causes, sur le siége et sur le traitement de ces maladies, etc.*, 1822.

La première question que se pose M. Falret est la question du siége. Il place donc le siége de la folie dans le cerveau, comme Georget; et, comme Georget, c'est à l'affection du cerveau qu'il soumet toutes les autres. « Cette manière d'envisager le siége de la folie me conduit nécessairement, dit-il, à examiner avec une scrupuleuse attention l'état de l'encéphale, et à n'accorder qu'une importance médiocre aux troubles variés et secondaires qui se manifestent pendant le cours de cette affection[1]. »

Venant à la folie particulière du *suicide*, il établit que le siége du *suicide* est « dans l'organe des facultés intellectuelles et morales[2], » c'est-à-dire dans le cerveau; que le cerveau, « primitivement affecté, est la source de tous les désordres que l'on observe[3]; » que tous les symptômes tiennent au cerveau : « l'insatiable avidité d'émotions, la vivacité des sensations, la pente particulière de l'esprit à rechercher la solitude, à voir tous les objets sous le jour le plus sombre[4], etc.; » et que les causes efficientes, directes, les vraies causes, sont les causes morales, ou *cérébrales*[5], comme il les nomme.

Nous l'avons déjà vu, à propos d'Esquirol : les passions sont la grande cause de la folie, car c'est par elles que tout le reste agit, les idées dominantes, l'éducation, les mœurs, etc. L'ouvrage de M. Falret nous fait faire un pas de plus. Il ne suffit pas de savoir et de dire que les passions sont la cause de la folie, il faut aller plus loin. Si les passions trouvaient l'âme dans un certain état de force, elles n'agiraient point; c'est parce qu'elles trouvent l'âme faible qu'elles agissent.

Qui ne se rappelle ces belles pages où Buffon peint si éloquemment l'état malheureux de l'âme, se combattant elle-même, et se sentant comme partagée entre deux principes, celui des passions et celui de la raison pure?

« Il y a des instants dans la vie, il y a même des heures, des jours, des saisons, où nous pouvons juger, non-seulement de la certitude de l'existence de ces deux principes, mais aussi de leur contrariété d'action; je veux parler de ces temps d'ennui, d'indolence, de dégoût, où nous ne pouvons nous déterminer à rien, où nous voulons ce que nous ne faisons pas, et faisons ce que nous ne voulons pas[6]; » état déplorable, et que Buffon nous peint depuis *les nuances les moins sombres jusqu'à la plus noire*[7] : « C'est là le point de l'ennui le plus profond, et de cet horrible dégoût de soi-même, qui ne nous laisse d'autre désir que celui

[1] P. vij. — [2] P. 186. — [3] *Ibid.* — [4] P. 189. — [5] P. 191. — [6] T. IV. p. 71, édition in-4° de l'Imprimerie nationale. — [7] Expressions de Buffon.

de cesser d'être, et ne nous permet qu'autant d'action qu'il en faut pour nous détruire, en tournant froidement contre nous des armes de fureur[1]. »

Il est donc un certain état de l'esprit, de l'âme, un certain état moral, un certain *état cérébral*, pour parler le langage de la physiologie; et c'est ce mauvais état de l'âme qui la rend si faible contre les passions.

Je m'en tiens ici, avec M. Falret, à ce qui regarde le *suicide;* et je vois que, cet état de l'âme une fois donné, tout mène également au *suicide:* l'oisiveté, l'abus du travail, la misère, l'opulence, etc. On se tue dans toutes les situations de la vie. Les uns se tuent parce qu'ils manquent de tout, comme Gilbert, comme Chatterton; les autres, parce qu'ils ont tout : « La mélancolie, dit M. Falret, sévit plus particulièrement sur les personnes riches qui, pour toute occupation, n'ont qu'à satisfaire leurs moindres caprices[2]. » Contradiction singulière! on veut se tuer pour un mal imaginaire; et souvent, dès qu'à ce mal imaginaire succède un mal réel, on ne le veut plus. « Je sus donc, s'écrie René dans M. de Châteaubriand, ce que c'était que de verser des larmes pour un mal qui n'était pas imaginaire..... D'ailleurs, chose étrange! je n'avais plus envie de mourir depuis que j'étais réellement malheureux. »

« Un homme de lettres, dit Pinel, éprouve toutes les horreurs du penchant au suicide...... Un voyage qu'il fait à Londres semble développer avec un nouveau degré d'énergie sa mélancolie profonde...... Il choisit une heure très-avancée de la nuit, et se rend sur un des ponts de cette capitale pour se précipiter dans la Tamise; mais, au moment de son arrivée, des voleurs l'attaquent...... Il fait des efforts extrêmes pour s'arracher de leurs mains, non sans éprouver la frayeur la plus vive...... Le combat cesse, et il se produit à l'instant une sorte de révolution dans l'esprit du mélancolique ; il oublie le but primitif de sa course, revient chez lui dans le même état de détresse qu'auparavant, mais entièrement guéri de ses projets sinistres de suicide. Son rétablissement est si complet, que, résidant à Paris depuis dix ans, et souvent réduit à des moyens précaires d'existence, il n'a plus éprouvé le moindre dégoût de la vie[3]. »

On cite souvent une phrase de Montesquieu. « Les Anglais se tuent, dit Montesquieu, sans qu'on puisse imaginer aucune raison qui les y détermine ; ils se tuent dans le sein même du bonheur[4]. » Cette phrase a un sens très-vrai, mais qu'il faut bien entendre, et Buffon va nous y

[1] T. IV, p. 73. — [2] P. 29. — [3] *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale,* p. 351. — [4] *Esprit des lois,* liv. XIV, chap. XII.

aider. « La folie, dit Buffon, est le germe du malheur, et c'est la sagesse qui le développe ; la plupart de ceux qui se disent malheureux sont des hommes passionnés, c'est-à-dire des fous auxquels il reste quelques intervalles de raison, pendant lesquels ils reconnaissent leur folie et sentent par conséquent leur malheur ; et, comme il y a dans les conditions élevées plus de faux désirs, plus de vaines prétentions, plus de passions désordonnées, plus d'abus de son âme que dans les états inférieurs, les grands sont sans doute les hommes les moins heureux [1]. » On ne se tue donc pas sans raison, mais par de fausses raisons, quand on est fou, et par des raisons cachées, quand on ne l'est pas [2]. On se tue parce que, au milieu de toutes les raisons apparentes d'aimer la vie, au milieu de tous les éléments du bonheur, on s'est fait un état de l'âme qui ne permet plus de goûter le bonheur, ni de supporter la vie.

Il y a donc des états de l'âme sans lesquels les causes morales n'agiraient point ou agiraient moins, comme il y a des états du corps sans lesquels les causes physiques n'agiraient point ou agiraient moins. Dans une bonne situation de l'âme, nous aurions résisté à la passion ; ici, au contraire, c'est la passion qui nous résiste, qui s'établit chez nous, qui nous soumet, qui soumet la raison, qui l'efface, qui s'y substitue, qui devient folie : car qu'est-ce que la folie, sinon une passion, une idée, une aberration intellectuelle quelconque, devenue fixe ? « Une passion sans intervalle, dit Buffon, est démence [3]. »

Nous connaissons le siége, les causes, les préludes de la folie, l'état de l'âme qui y prédispose ; nous en connaissons le caractère externe, savoir, le délire ; il ne nous reste plus qu'à en connaître le caractère essentiel, profond, le caractère interne.

Quel est le caractère interne de la folie ?

On définit généralement la folie par la perte de la conscience ; mais qu'entend-on par conscience ? Est-ce la connaissance de ce qu'on fait ? Les aliénés savent ce qu'ils font. « Les aliénés, dit Esquirol, conservent,

[1] T. IV, p. 46. — [2] « J'ai questionné, dit Esquirol, plusieurs hypocondriaques et un grand nombre de lypémaniaques qui avaient fait des tentatives de suicide..., et tous m'ont avoué qu'ils étaient dans un état physique ou moral tel, que rien n'était plus affreux que cet état qui leur semblait devoir être éternel, et que la mort s'était offerte à eux comme le seul moyen de s'en délivrer : c'est ce qui la leur rendait désirable..... Ceux qui, ajoute-t-il, ne sentent plus le bien de vivre, et qui succombent au spleen, n'ont plus de sensations ni de désirs ; ils ont épuisé les sources de la vie ; ils éprouvent un vide affreux, sont dans un isolement complet au milieu du monde, ce qui les jette dans un état qu'ils préfèrent échanger contre la mort, qui n'a rien d'effrayant pour eux, la douleur passagère de mourir leur paraissant préférable à une éternité d'ennui. » T. I, p. 597. — [3] T. IV, p. 46.

lorsqu'ils sont guéris, le souvenir le plus parfait de leurs sensations vraies ou fausses; ils se rappellent très-bien leurs raisonnements et les déterminations qui en ont été la suite, et même la mémoire de tous les plus petits détails acquiert d'autant plus de force qu'ils avancent davantage vers le complément de la santé; donc, pendant le délire, ils avaient la conscience de ce qu'ils faisaient[1]....... » Est-ce la connaissance de l'état où l'on est? Plusieurs fous savent qu'ils sont fous. « Il est des fous, dit Georget, qui savent très-bien apprécier leur état mental, qui vous disent : « J'ai la tête malade, l'esprit dérangé, je ne « peux plus penser, je sais que je déraisonne, que j'agis mal; mais je « ne puis faire autrement[2]. » Est-ce enfin cette connaissance naturelle, innée, qui discerne le bien du mal? Cette connaissance même ne manque pas à tous les fous. Quelques-uns commettent des actions horribles, qu'ils savent être horribles. « Quelques-uns, dit Esquirol, tuent, motivent leur affreuse détermination, raisonnent leurs actions, et ont la conscience du mal qu'ils commettent[3]. » Les malades, furieux ou non, ajoute-t-il, entraînés *irrésistiblement* à des actes qu'ils désavouent, sentent leur état, en raisonnent aussi bien que personne, en jugent très-sainement; ils les déplorent et font des efforts pour se vaincre[4]. »

Je m'en tiens encore ici, et toujours avec M. Falret, à la folie du *suicide*.

Loin que le manque de conscience soit le caractère du *suicide*, il n'y a, au contraire, *suicide*, qu'autant qu'il y a conscience.

« La dénomination de *suicide*, dit avec un sens profond M. Falret, ne désigne point l'acte de quelques maniaques qui, heurtant tout ce qu'ils rencontrent, se tuent sans avoir même l'idée d'aucun péril, ou de ces mélancoliques[5] qui, s'imaginant être poursuivis par leurs ennemis, se précipitent pour éviter la mort. Nous ne voyons là que des accidents de l'aliénation mentale; nous ne reconnaissons de *suicide* que lorsqu'il y a conscience de l'action, et qu'elle est le résultat funeste de la volonté[6]. »

Quel sera donc le caractère interne de la folie, puisque ce n'est pas la perte de la conscience? Un mot échappé à Esquirol nous indique ce caractère : « Les aliénés, dit-il, sont *irrésistiblement* entraînés...... »

L'analyse des faits, suivie jusqu'à son dernier terme, place donc le caractère interne de la folie dans l'*irrésistibilité*, le défaut de liberté, la

[1] T. I, p. 19. — [2] P. 94. — [3] T. II, p. 94. — [4] T. II, p. 97. — [5] Plus exactement, *hallucinés* (Voyez mon second article, p. 285). — [6] P. 3.

perte de la liberté morale; et ce résultat n'étonnera pas le philosophe qui sait que le caractère le plus élevé, le caractère suprême de la raison, est le *libre arbitre*.

III. *Du traitement moral de la folie par M. Leuret.* — M. Leuret a publié deux ouvrages sur la folie : le premier (*Fragments psychologiques sur la folie*) parut en 1834; le second (*Du traitement moral de la folie*) a paru en 1840; et, si je choisis celui-ci pour sujet de mon étude, c'est qu'il est le dernier, c'est-à-dire l'exposition la plus récente et la plus complète des opinions de l'auteur et de ses recherches.

On n'a longtemps employé contre la folie que le traitement physique; puis est venu le traitement moral, qu'on a joint à l'autre; aujourd'hui encore, on les mêle tous deux; il s'agit de dégager, de débarrasser enfin le traitement moral du traitement physique, et tel est le premier objet de l'ouvrage de M. Leuret.

« Je considère, dit-il avec cette expression vive qui anime partout son livre, le traitement moral comme le seul qui soit propre à guérir la folie, et, pour combattre cette maladie, le traitement physique, celui qui consiste dans l'emploi des saignées, des bains, des préparations pharmaceutiques, me semble aussi inutile qu'il pourrait l'être à celui qui, dans une discussion de philosophie et de morale, s'aviserait d'employer ces moyens pour convaincre ses adversaires [1]. » — « Que faisons-nous, dit-il encore, à ceux que nous croyons dans l'erreur? Leur opposons-nous des sangsues, des purgatifs ou des objections? Des objections. Faisons de même avec les aliénés, car les aliénés sont des hommes qui se trompent [2]. »

J'indique le premier objet de l'ouvrage de M. Leuret sans m'y arrêter. Ce serait revenir sur ce que je disais tout à l'heure à propos de Georget : la folie est simple ou compliquée d'autres maladies; le trai-

[1] P. 5. — [2] P. 153. C'est se moquer très-spirituellement de ceux qui, naguère encore, n'employaient contre la folie que le traitement physique. Cependant, il ne faut rien outrer. Entre l'homme qui se trompe comme nous nous trompons tous, c'est-à-dire qui reconnaît aussitôt son erreur et qui la corrige, et l'aliéné dont l'erreur est fixe, l'analogie n'est pas complète. L'état du cerveau ne peut être le même dans les deux cas. Comment le même état de l'organe donnerait-il deux états si différents de la fonction? Et, d'ailleurs, lorsque j'agis sur la fonction, j'agis par la fonction sur l'organe. Enfin, ces moyens purement physiques, le repos, le calme extérieur, le régime, etc., ont certainement leur effet sur l'homme aliéné, car ils l'ont sur l'homme de la raison la plus saine et du meilleur sens. Laissons donc là toute discussion. M. Leuret ne force un peu son expression que pour se rendre plus aisément maître de son lecteur; il ne dépasse un peu le point vrai que pour le mieux atteindre.

tement physique est le traitement de ces maladies; le seul traitement direct, efficace, de la folie simple, de la folie, est le traitement moral.

Je passe tout de suite au second objet de l'ouvrage de M. Leuret, je veux dire aux résultats nouveaux dont il a enrichi le traitement moral.

Pinel et Esquirol connaissaient bien toutes les ressources du traitement moral, et je n'excepte pas même les plus actives. « J'ai fait connaître, dit Pinel, les heureux effets des voies de douceur, et, dans quelques cas, d'un appareil de crainte, d'une opposition ferme et invariable..., d'une détermination courageuse et imposante[1]... » — « Il importe, dit Esquirol, de substituer à une passion imaginaire une passion réelle; ce monomaniaque s'ennuie partout, quoiqu'il use de tout avec profusion; séparez-le de ses habitudes, imposez-lui des privations réelles, alors l'ennui, raisonnablement motivé, sera un puissant moyen de guérison[2].... » — « Il est des cas où il faut appliquer la méthode perturbatrice, briser le spasme par le spasme, provoquer des secousses morales qui dissipent les nuages dont l'intelligence est couverte, qui brisent la chaîne vicieuse des idées[3].... »

Malgré ces indications, pourtant si précieuses, le traitement moral était loin d'avoir encore toute l'étendue, toute l'énergie, toute la hardiesse qu'il devait avoir; et c'est M. Leuret qui les lui aura données.

Il part de ce fait, trop peu remarqué, savoir, qu'à force de répéter une chose on finit par y croire. Il dit d'un aliéné : « Les mensonges auxquels il s'était habitué avaient fini par le tromper lui-même[4]. » Il dit d'un autre : « La fréquentation du monde où il avait souvent occasion de voir des personnes qualifiées et nobles, et d'être témoin des préférences dont elles étaient l'objet, lui inspira un désir violent d'être, lui aussi, noble et qualifié... A force d'y penser, il crut l'être[5].... »

Et, de même que l'on finit par croire aux mensonges que l'on répète, on revient aussi à la raison, on fait chaque jour un nouveau pas vers elle, par la seule habitude de ne dire jamais que des choses sensées, que des choses vraies. M. Leuret dit d'un aliéné : « L'éducation de son esprit a commencé par sa parole; il a dit des choses vraies, conformes à la raison, et, bien qu'il les ait dites à contre-cœur, après les avoir souvent répétées, il y a ajouté foi[6]. »

Ainsi, d'une part, la seule habitude du mensonge, de l'erreur, suffit pour conduire à cette erreur fixe, qui est la folie; et, de l'autre, la seule habitude d'actes sensés, de paroles sages, suffit pour rendre à l'âme ce goût dominant, constant, ce goût fixe du vrai, qui est la rai-

[1] P. 311. — [2] T. I, p. 133. — [3] T. I, p. 132. — [4] P. 402. — [5] P. 391. — [6] P. 459.

son. Il faut donc, d'une part, détourner à tout prix les aliénés de leurs mensonges, de leurs erreurs, de leurs idées folles [1]; il faut, de l'autre, les forcer, à tout prix, à parler sensément [2], à ne dire, à ne faire que des choses sages; et de ces deux principes découle toute la pratique nouvelle, tout l'art nouveau de M. Leuret.

1° *Il faut détourner, à tout prix, l'aliéné de ses idées folles.* Or, pour en venir là, il y a deux moyens. Le premier moyen de ne plus penser à une chose est de n'en jamais parler[3]. M. Leuret ne souffre donc, sous aucun prétexte, que ses malades parlent de leurs *idées folles*. Le second moyen est d'occuper fortement et assidûment l'esprit du malade d'idées tout opposées[4]. « Faites en sorte, dit M. Leuret, qu'un aliéné soit si occupé, qu'il ne puisse pas songer à ce qui fait l'objet de son délire,.... et la guérison ne se fera pas attendre [5]. »

Le travail est la première et la plus sûre de toutes les distractions; mais, comme le dit M. Leuret, il ne suffit pas d'occuper les bras, il faut aussi occuper l'esprit [6]. Au travail mécanique, au travail du corps, il faut donc ajouter le travail de l'esprit, l'instruction, l'étude. L'école que l'on joint aujourd'hui à l'hospice des aliénés était le complément nécessaire de la ferme et de l'atelier que Pinel y avait fait joindre. Au reste, M. Leuret a une manière à lui, c'est-à-dire très-finement raisonnée, d'employer toutes ces choses. Rien n'est plus ingénieux, par exemple, que le parti qu'il tire de la lecture. Il fait lire ses malades tout haut, en public, devant un auditoire nombreux; il leur fait lire les comédies de Molière, l'homme le plus de bon sens qui ait jamais écrit. Bientôt nos lecteurs s'animent, leur amour-propre se met de la partie; ils oublient leur personnage de fou pour le personnage qu'ils jouent. « Quand on se trouve en présence de beaucoup de monde, dit M. Leuret, il en coûte de paraître engourdi, maussade; on ne peut pas, non plus, quand on a dans la bouche des paroles spirituelles, ironiques, passionnées, conserver toujours le ton languissant d'une complainte; on s'anime donc, on s'identifie avec son rôle, et l'on finit par avoir soi-même de l'esprit, de l'ironie, de la passion [7]..... »

2° *Il faut, à tout prix, forcer les aliénés à parler sensément.* M. Leuret attire ses malades à la raison par l'imitation, et il les y contraint par la correction.

« L'imitation, dit-il, est un levier si puissant, même sur les aliénés les plus paresseux et les plus obstinés, que j'en ai vu plusieurs, parmi ces

[1] P. 389. — [2] P. 72. — [3] P. 389. — [4] *Ibid.* — [5] P. 181. — [6] P. 209. — [7] P. 174.

derniers, qui, se refusant d'abord à tout, ont bientôt consenti à travailler [1].... »

Les moyens de correction qu'emploie M. Leuret sont le gilet de force, le bain, la douche, surtout la douche.

C'est *sous la douche* qu'il contraint ses malades à reconnaître que leurs idées sont folles [2], à les rétracter : « certains aliénés, dit-il, rétractent une folie comme on rétracte un mensonge [3], » à les abjurer pour jamais, et c'est par la crainte de nouvelles douches qu'il les force à tenir parole.

« Il n'est pas aussi difficile qu'on le pense, dit-il, d'obliger un malade à parler sensément, même sur l'objet de son délire. Un malade soutient une assertion erronée, une folie, il prétend être Napoléon, je veux qu'il convienne avant la douche qu'il ne l'est pas; s'il résiste alors, il cède ordinairement après la douche reçue, non pas que son esprit y consente d'abord, non qu'il ne fasse des réserves, mais parce qu'il a peur, parce qu'il craint les douches et qu'il emploie le seul moyen qui soit en son pouvoir de les éviter. Alors, profitant d'un premier aveu, je fais intervenir son amour-propre; je dis au malade qu'il a cédé à la peur et non à la raison : il prétend avoir cédé à la raison. Je mets aussitôt la conversation sur ses idées délirantes, il s'observe, il parle raisonnablement, et finit tôt ou tard par s'identifier avec ce qui d'abord n'était pour lui qu'un véritable rôle [4]. Quand on est parvenu à impressionner un malade, dit encore M. Leuret, et à obtenir quelques bonnes paroles,..... il faut, sans désemparer, le presser de questions, et ne se montrer satisfait que lorsqu'il n'y a plus d'arrière-pensée dans ses paroles [5]. »

M. Leuret lutte donc, si je puis ainsi dire, corps à corps avec ses malades [6]; il leur enlève, il leur arrache l'un après l'autre chaque symptôme de leur folie [7], il leur impose la raison [8], et cette raison imposée, *jouée*, devient peu à peu la raison spontanée, sincère, par cette seule force secrète dont M. Leuret a le premier senti toute la puissance, et qui soumet, qui plie toujours, à la longue, notre esprit à nos actes, et notre principe interne à nos habitudes externes.

IV. *Du vrai siége de la folie.* Je l'ai dit dès mon premier article [9] : le vrai siége de la folie n'est pas le cerveau tout entier; le vrai siége de la folie est le seul cerveau proprement dit (*lobes* ou *hémisphères cérébraux*).

[1] P. 178. — [2] P. 199. — [3] P. 262. — [4] P. 280. — [5] P. 204. — [6] P. 104. — [7] P. 104. — [8] P. 390. — [9] P. 109.

L'ouvrage de Georget est de 1820, celui de M. Falret est de 1822. La première question que se posent les deux auteurs est celle du siége de la folie; le premier fait qu'ils établissent est celui du siége de la folie dans le cerveau.

Ce fait, pleinement établi, a été un grand pas, mais grand pour 1820 et 1822. On en était encore à l'incroyable, à l'absurde idée du siége de la folie dans le diaphragme ou dans l'épigastre.

Mes expériences, publiées en 1822, nous ont appris que le cerveau pris en masse, l'encéphale, se compose de quatre parties essentiellement distinctes : la moëlle allongée, siége du principe de la vie; les tubercules quadrijumeaux, siége du principe de la vision; le cervelet, siége du principe qui coordonne les mouvements de locomotion; et le cerveau proprement dit, les *lobes* ou *hémisphères cérébraux*, siége, et siége exclusif, unique, de la pensée, de la raison, de l'intelligence.

Tout est relatif, l'absurdité comme la science. Avant 1822, avant mes expériences, il y a eu du mérite à dire que le cerveau pris tout entier, pris au sens vulgaire, était le siége de la folie; il n'y en aurait plus aujourd'hui. Au contraire, dire cela aujourd'hui, ce serait dire une absurdité, une absurdité tout aussi complète que celle que l'on disait alors, quand on mettait la folie dans l'épigastre ou le diaphragme.

On ne pense pas plus par le cervelet que par le diaphragme, par la moëlle allongée que par l'épigastre; chaque organe a sa fonction propre, et dire qu'on pense par les tubercules quadrijumeaux, par exemple, ne serait pas moins absurde que de dire qu'on voit par l'oreille ou qu'on entend par l'œil : entre toutes les parties du cerveau, le cerveau proprement dit seul est siége de la pensée, et, par conséquent, seul il est siége de la folie.

V. J'examinerai, dans une autre suite d'articles, l'influence de Gall sur les théories relatives à la folie. Je puis bien dire pourtant, dès à présent et par anticipation, que l'étude de la folie, appliquée à la *phrénologie*, ne lui sera pas plus favorable que ne l'a été la physiologie expérimentale[1].

« Il est impossible, dit M. Foville, de ne pas se prononcer sur l'assertion de ces auteurs qui prétendent que, dans les délires partiels, des formes particulières du crâne correspondent aux variétés du délire.....; l'observation impartiale des aliénés ne donne pas une réponse favorable à cette proposition. Il est certain que le même délire partiel correspond

[1] Voyez, dans ce Journal, mes articles sur la *Phrénologie* (année 1841), et mon *Examen de la phrénologie*, publié en 1842 (la seconde édition est de 1845).

souvent à des formes opposées de la même partie du crâne. Parmi les fous religieux, j'en pourrais montrer dont la partie supérieure et moyenne du crâne offre un développement remarquable, tandis que, chez d'autres, la même partie est au-dessous du développement moyen; les rois, les empereurs, les princes, sont loin d'offrir généralement un développement marqué des régions correspondantes, dans le système, aux organes de l'ambition, de la domination, de la vanité..... On voit, en outre, des délires partiels qui ne peuvent rentrer dans l'exercice régulier ou irrégulier d'aucune faculté fondamentale. A la lésion de quelle faculté fondamentale correspond le délire d'un homme qui se croit changé en femme, et *vice versa*[1]?..... »

« Les débuts de Gall pour la localisation de la folie, dit M. Leuret, n'ont pas été heureux. Gall, qui, peu de temps après son arrivée à Paris, appelait sur son système toute l'attention des savants, visitait un jour la Salpêtrière avec M. Esquirol. D'abord, M. Esquirol faisait à Gall l'histoire de la maladie des folles qu'il lui présentait, et Gall expliquait par les protubérances du crâne la cause de leur maladie : toujours la conformation de la tête et le caractère de la folie se trouvaient en harmonie parfaite; jusque-là tout allait bien. Mais, voulant faire une contre épreuve, M. Esquirol engagea l'inventeur de la phrénologie à observer préalablement les têtes de ses malades, et à lui dire, d'après cette observation, quel était le caractère de la maladie. Dès lors, Gall devint muet; il avait pu avec une complète *certitude* remonter de l'effet à la cause, mais de la cause il ne put jamais descendre jusqu'à l'effet. On eût dit que sa science, tout à l'heure si fertile, venait de l'abandonner[2]. »

Voici encore quelque chose d'assez curieux. A la mort de Gall, le Muséum d'histoire naturelle a acheté sa collection. Or, dans cette collection se voient, méthodiquement rangées, trois portions de crâne attribuées à trois individus différents : à un musicien, et cette portion montre l'organe de la musique; à une baronne qui se serait suicidée dans un accès de lypémanie, et cette portion montre l'organe de la circonspection; à un marchand devenu fou d'amour, et cette portion montre l'organe de l'amour, de l'*érotomanie*. M. Leuret a eu l'idée d'examiner ces trois portions de tête, et il s'est trouvé qu'elles ne sont, toutes trois, que trois portions d'une même tête. « La calotte du crâne, dit-il, enlevée par la scie, a été attribuée à la baronne; la base, en partie désarticulée et en partie brisée de droite à gauche au niveau du corps du sphénoïde, et séparée ainsi en portion antérieure et en portion

[1] *Dict. de méd. et de chir prat.*, article *Alién. ment.*, p. 497. — [2] P. 49.

postérieure, a été attribuée aux deux autres individus, la première au musicien, la seconde au marchand devenu érotique; or le tout réuni forme une belle tête d'homme, sur laquelle on voit les bosses pariétales développées, comme elles le sont ordinairement chez l'homme, ce qui a permis à Gall de doter la baronne des deux organes de la circonspection dont il avait besoin, afin de la rendre aussi craintive qu'elle devait l'être pour avoir peur de tout et terminer sa vie par un suicide. Préparez donc l'avenir d'une science avec des faits ainsi arrangés[1]! »

La *phrénologie* est tout à la fois un système de physiologie, un système de philosophie, et un système d'anatomie.

Comme système de physiologie, elle veut que les facultés intellectuelles et morales soient indifféremment réparties dans tout l'encéphale, et la physiologie expérimentale lui répond que cela n'est point : ni la moëlle allongée, ni les tubercules quadrijumeaux, ni le cervelet, ne sont siéges des facultés intellectuelles et morales. Le cerveau proprement dit seul est siége de ces facultés.

Comme système de philosophie, elle veut qu'il y ait autant de petites intelligences, de petits esprits, de petites âmes, qu'il y a de facultés de l'âme; elle veut qu'il y ait plusieurs âmes, et la philosophie sérieuse, la philosophie qui respecte le sens intime, lui répond qu'il n'y a qu'une âme, et qu'elle est essentiellement une.

Enfin, comme système d'anatomie, elle veut que le cerveau se compose d'une infinité de petits cerveaux, et l'anatomie positive, réelle, la vraie anatomie, lui répond que ces petits cerveaux sont autant de petites chimères imaginées pour en soutenir une grande, savoir, la *phrénologie*.

FLOURENS.

---

*Archéologie navale, par M. Jal, historiographe de la marine, etc.;* deux volumes in-8°, le Ier de 490 pages, et le IIe de 671 pages.

TROISIÈME ARTICLE [2].

Il nous reste à présenter une analyse sommaire des cinq derniers *mémoires*, contenus dans le tome second de cet ouvrage.

[1] P. 50. — [2] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de juin 1847 et janvier 1848.

Le cinquième a principalement pour objet de faire connaître un manuscrit vénitien intitulé : *Fabbrica di galere*. Ce manuscrit est conservé à la *Magliabecchiana* de Florence; mentionné dans la *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani di* CARLO ANTONIO MARIN. Il doit appartenir aux premières années du XV[e] siècle. M. Jal l'a cru assez important pour le faire copier à Florence et le publier en entier. Comme ce texte vénitien est hérissé de mots techniques, dont il n'est pas facile de déterminer le sens, M. Jal en a fait suivre le texte d'une traduction accompagnée d'un commentaire où les noms les plus obscurs sont expliqués.

Ce traité est anonyme. M. Jal le croit l'œuvre d'un marin, un *protomaestro* de l'arsenal, un capitaine de galère, ou tout au moins un ancien *marangone*, qui, ayant déposé la hache, le compas et le fil à plomb, prit la plume pour réunir, dans un formulaire détaillé, toutes les prescriptions sanctionnées par les épreuves de la pratique journalière.

La *Fabbrica di galere* méritait bien de sortir de l'obscurité où elle serait restée longtemps encore, et peut-être pour toujours, si la bonne fortune de M. Jal ne la lui avait offerte. Que pourrait-on écrire sur la construction des nefs latines et des galères du XIV[e] siècle, qui pût valoir un traité contemporain de ces navires composé par un homme du métier, qui donne des détails et des mesures, comme il les aurait dictées aux charpentiers, aux voiliers qui travaillaient sous ses ordres?

Il est à remarquer que ce manuscrit, connu de Rinaldo Carli et de Carlo Antonio Marin, ne paraît avoir été vu ni par l'un ni par l'autre de ces auteurs. L'idée qu'en donne le premier dans le tome VII, page 34 de ses œuvres complètes, montre qu'il n'en a connu qu'un extrait qui lui fut envoyé de Florence; mais l'auteur de cet extrait n'en a pas bien compris le texte vénitien. Le second, qui avait été cependant capitaine des galères et qui était de Venise, ne fut guère plus heureux que Carli, d'après qui il cita le manuscrit de la *Fabbrica di galere*, réimprima les extraits et reproduisit les mêmes fautes. Tout restait donc à faire; M. Jal ne s'est pas découragé; et, malgré la difficulté du sujet, il s'est acquitté de sa tâche avec un succès qui fait honneur à son savoir et à sa sagacité.

Ce traité est suivi d'un autre non moins important, quoiqu'il ne contienne qu'un règlement sur la police de la navigation des galères et sur les signaux de correspondance du capitaine général avec les capitaines sous ses ordres. M. l'abbé Mezzofanti, le célèbre polyglotte, le lui montra à Rome. En le parcourant, M. Jal fut frappé du rapport de quelques-uns des articles de ce règlement avec les dispositions de plu-

sieurs statuts anciens et de certaines ordonnances modernes. Il n'hésita pas à publier ce document, que la date de 1420 et le nom de son rédacteur Pietro Moncenigo lui recommandaient également. La copie lui en fut envoyée, certifiée par M. l'abbé Michelangelo Lanci.

Le texte des *Ordini et Capitoli* offrant peu de difficultés, M. Jal n'a pas jugé nécessaire d'en donner la traduction; le seul travail dont il ait cru utile de l'accompagner est un commentaire des prescriptions de ce règlement, contenant des notions sur la législation pénale de la marine, depuis l'antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et sur la partie de la tactique relative aux signaux. Ce commentaire est de nature à offrir beaucoup d'intérêt aux marins et aux personnes qui s'occupent de la législation pénale au moyen âge.

Le sixième mémoire, qui traite des *principaux vaisseaux ronds du moyen âge*, est une sorte de continuation du quatrième mémoire, où M. Jal a tâché d'éclaircir toutes les questions qui se rapportent aux noms, à l'importance, à l'armement, à la mâture, à la voilure des bâtiments à rames, dont l'histoire a gardé le souvenir. Dans le sixième, l'auteur se propose de rechercher ce que furent les principaux vaisseaux du moyen âge qui obéirent à l'impulsion de la rame.

Le sujet est difficile, parce que les documents sont peu nombreux, et en général assez obscurs.

A beaucoup de vaisseaux que nous montrent les monuments auxquels on peut ajouter foi, il est difficile d'assigner un nom; il n'est guère plus facile de déterminer la construction de plusieurs des navires décrits dans les auteurs. Ce n'est donc qu'avec réserve et prudence qu'il convient de s'aventurer au milieu des difficultés du sujet. C'est ce qu'a fait M. Jal, en évitant de se perdre dans des conjectures qui manqueraient d'appui et de solidité.

Avant tout, il a cru nécessaire de bien fixer le sens de deux mots qui se rencontrent souvent dans les histoires et chroniques françaises; ces mots sont : *vaisseau* et *nef*. L'un et l'autre sont employés indifféremment, et c'est quelquefois à tort, par les romanciers et le chroniqueurs. *Vaisseau* a pour radical *vas*, dont le diminutif *vasellum* et *vaisellum* s'est appliqué à tout vase, toute vaisselle, comme à tout navire. Dans les auteurs latins du bon temps, jamais *vas* n'est employé comme synonyme de *navis*. Il en est autrement chez les écrivains du moyen âge. Ainsi, dans les *Statuta Alexandri II, regis Scotiæ*, chapitre XXV, on lit : *Si aliqua navis, aut fercosta, vel aliud vas appulsam fuerit, etc.*, où *vas* a évidemment un sens plus large que *navis*. Il en est de même dans cet autre

passage des *Statuts de Marseille*, chapitre XLV (1253-1255) *Commune Massilie habeat vasos magnos et parvos*.....

*Nef* est très-familier aux poëtes du XII^e^ siècle. M. Jal y voit une conformation anglo-romane du mot *nave*, corruption catalane de *navis*. Dans la bouche d'un normand, d'un anglais, d'un saxon, *nave* dut faire *neve*, et *nive* se changer en *nef*. A quelle époque eut lieu ce changement? on l'ignore. *Nave* est le grand navire et *vaisseau* tout navire inférieur. En conséquence, M. Jal trouve une faute dans la traduction, en français moderne, de *l'Assise des bourgeois* (*Collection des lois maritimes*, t. I. p. 277). « Si une *barque* (*nave*) ou un *navire* était surpris par le mauvais temps; » *Nave* ne peut s'entendre ici d'une *barque;* il faut dire : « S'il arrive qu'un gros navire ou un *bâtiment* d'un ordre inférieur ait mauvais temps. » A ce sujet l'auteur donne l'origine du mot *bâtiment* employé pour *vaisseau*. C'est une métonymie, la partie pour le tout. Au mot *bastimenti*, Duez dit : « Vivres, munitions, *bastiments* de vaisseau. » Pantero-Pantera définit ainsi le mot *bastimenti* : « Sono *fornimenti* di galere, come vele, tende e simile supellettile. » *Bastimentum* pour *édifice* est ancien. On le trouve dans une charte de 1181, citée par du Cange. Le mot vient de *bastare*, suffire. Une maison achevée, ayant ce qu'il faut, *a bastanza*, est un *bastimentum;* il en est de même d'un navire; on ne devrait donc employer le mot que pour désigner un navire fourni de tous ses *bastimenti;* mais l'extension du sens est devenue d'usage; *bastingage* a la même origine que *bâtiment*. Si l'étymologie est vraie, elle doit s'appliquer au verbe *bâtir*, comme aux mots *bastide* et *bastille*.

M. Jal étend ses recherches étymologiques sur les autres mots dérivés de *nave*, employés par les auteurs du moyen âge; il cite des exemples qui prouvent que la *nef* était toujours un grand bâtiment; ainsi un passage de Ville-Hardouin parle de *cinq nés* qui renfermaient *sept mille hommes à armes*, ou 1,400 hommes par *nef*, en supposant qu'elles eussent toutes les cinq la même dimension. Ville-Hardouin en parle tout simplement, comme de bâtiments ordinaires ou généralement employés. Or un navire pouvant contenir 14 ou 1,500 hommes avec armes, bagages, vivres et l'eau nécessaires, devait être d'une dimension considérable, et d'une capacité qui ne pouvait pas être de beaucoup inférieure à celle de nos vaisseaux de 80 canons. « Voilà pourtant, dit M. Jal, ce qu'on appelle avec dédain, les *barques du moyen âge!* Elles ne devaient pas être moindres que le navire égyptien, Isis, dont parle Lucien (*Navig.*, § 5), qui avait 120 coudées de long (56 mètres), et 29 coudées (13 mètres) du pont à la cale. Son équipage pouvait se comparer à une armée, et il pouvait contenir autant de blé qu'il en aurait fallu pour

nourrir pendant un an toute l'Attique. » Il y a, dit M. Jal, entre ce vaisseau du second siècle de notre ère et le vaisseau de guerre français du troisième rang, un rapport de dimension fort remarquable; ce vaisseau (celui qui porte 86 bouches à feu) a 58$^{m}$ 88$^{c}$ de long, sur 15$^{m}$ 26$^{c}$ de large, et 7 mètres de tirant d'eau, en ajoutant 6 mètres pour la distance du tirant d'eau au pont supérieur, on a une hauteur totale de 13 mètres environ. Parlera-t-on encore, ajoute-t-il, des barques du moyen âge, et serat-on encore disposé à accuser l'ignorance des constructeurs de l'antiquité, en disant que leurs navires manquaient de justes proportions? Le constructeur du vaisseau égyptien l'Isis, et Sané, le constructeur français, se rencontrent dans les données premières, l'un, de son grand vaisseau de charge, l'autre, de son vaisseau de 80 canons, après seize cents ans de vicissitudes et de progrès dans l'art. N'est-ce pas là une chose digne d'attention?

Le XIV$^{e}$ siècle eut, comme le XIII$^{e}$, de grands navires; et l'on pourrait s'étonner qu'il en fût autrement, la rivalité des peuples commerçants ayant pris alors un caractère dont la guerre pouvait être la seule expression. Pour protéger de nombreux vaisseaux chargés de marchandises, il fallait des bâtiments puissamment armés; et ces bâtiments protecteurs devaient être capables de porter un grand nombre de guerriers; ils devaient être assez élevés pour combattre avec avantage, bien voilés pour marcher vite, solides pour résister aux chocs, assez légèrement construits cependant pour se mouvoir avec facilité. Le navire commerçant, lui-même, qui avait à se défendre contre les corsaires toujours aux aguets, contre les vaisseaux que la politique ennemie envoyait à sa poursuite, avait besoin d'être grand pour transporter le plus de marchandises possible et pour loger un fort équipage qui pût le manœuvrer et le défendre. On n'est pas surpris quand on lit, dans la chronique de Georges Stella (Muratori, t. XVII, p. 1066), qu'en 1344, quatre *naves* catalanes, allant en Sardaigne, se défendirent contre dix galères de Gênes, et qu'elles avaient à elles quatre, sans compter les équipages, qui pouvaient être de quatre-vingts à quatre-vingt-dix hommes, dix-huit cent soldats et cent quatre-vingts chevaliers. Chacune de ces *naves* pouvait avoir environ cinq cent soixante-quatorze hommes à bord; et pourtant rien n'annonce qu'elles fussent du plus fort tonnage.

Pour compléter tout ce qui peut faire connaître les *nefs*, M. Jal transcrit et traduit le chapitre XI du statut génois de 1441, qui est une sorte de code maritime où se trouvent réunies les rédactions des statuts du siècle précédent, et celle de 1403. Ce chapitre important lui

fournit l'occasion de remarques nombreuses. Il le traduit en entier, accompagnant chaque paragraphe d'un commentaire où sont expliqués tous les termes qu'il contient, et les objets que désignent ces mots spéciaux. Il commence en ces termes : « Nous statuons et ordonnons qu'aucun Génois ne soit assez osé pour faire sortir du port de Gênes une nef, coque, ou tout autre navire tenant la mer, de quelque espèce qu'il soit, où ne seraient pas les hommes, les munitions, fourniments, choses, cordages et autres objets dont la nomenclature suit (*homines, munitiones, fulcimenta, res, sartia et alia infra scripta*). C'est sur chaque point de cette nomenclature que porte le commentaire de M. Jal, éclairci par plusieurs figures représentant des vaisseaux avec leurs agrès, tirés de monuments des XIII[e] et XIV[e] siècles. Il passe en revue toutes les espèces de navires usités à cette époque, depuis la *coque* jusqu'au *galion*, à la *carraque* et à la *caravelle*, rectifiant sur sa route une foule de notions et de définitions fausses ; nous nous bornerons à indiquer les curieux renseignements qu'il donne sur les *coques* et les *caravelles*.

Dans le document *génois* cité plus haut, la *coque* est accolée à la *nef*. Girolamo Zanetti (p. 43 de ses *Origine di alcune arti presso i Veneziani*), dérive ce nom du grec Κόγχη, étymologie adoptée généralement. Spelmann, cité par du Cange, dérive le nom de *Concha*, coquille, coque en français. Capmany l'adopte, tout en remarquant néanmoins que l'introduction des coques dans la marine appartient aux peuples du Nord. Thomas de Walsingham, Mathieu Pâris et Mathieu de Westminster mentionnent, en effet, ces navires comme étant propres aux Normands, dès l'époque de la conquête d'Angleterre. Les Anglais appellent *coq* ce que certains documents latins appellent *cogo*, ce que les poëtes français nommaient *coque* et *coge*, ce qu'on trouve désigné sous les noms divers de *cocco*, *cocha*, *cocka*, *coqua*, *coqqa*, et *koqqe*. Le *coq* des Anglais est évidemment le *coka* dont parle Paul de Duisbourg. M. Jal préfère aux étymologies proposées celle qui ferait venir ce mot de *kogel* ou *kugel*, hollandais, allemand ou flamand, signifiant *sphère*, *boule* ou *globe*. La *coque* ou *koque* serait la nef ronde, large de proue et de poupe, ayant une grande largeur relativement à sa longueur, haute sur l'eau et profonde à peu près comme elle était large. Il donne plusieurs preuves à l'appui, qui prouvent, entre autres choses, que la coque était un grand navire. C'est ce qu'indique surtout un passage d'Olivier, écolâtre de Cologne, parlant, dans l'histoire du siége de Damiette, de *deux coqons* (duos cogones), sur lesquels on éleva un *châtelet* recouvert de cuirs, pour attaquer une tour dans la mer. M. Jal

reprend l'auteur de l'article d'*Olivier* (dans l'*Histoire littéraire de France*, t. XVIII, p. 24), qui explique les *cogones* par les mots : *petits navires*, anciennement appelés *coquets*. Dans une nomenclature de navires, Philippe Mouskes montre assez que les coques étaient de grands bâtiments, en les nommant avant les busses et huissiers : *coqes et busses et vissiers*. Ce vers, ajoute M. Jal, est cité par du Cange, au mot *roga*. Le manuscrit qu'il connut, de Philippe Mouskes, porte en effet, *roges et busses;* mais, comme le mot *roge* n'existe que là, du Cange aurait dû s'apercevoir que ce mot n'existe pas, et qu'il faut lire *coge*. C'est un article à retrancher de cet excellent lexique.

Quant aux *caravelles*, ce navire n'aurait pas aujourd'hui pour nous plus d'importance que la palandrie, la hourque ou d'autres navires du moyen âge, si la caravelle n'avait porté Christophe Colomb dans le nouveau monde.

Du Cange dérive ce nom de *carabus*, d'où l'on a fait *carabella;* M. Jal doute un peu de cette étymologie, bien qu'elle paraisse fort vraisemblable. Ce qui importe, c'est de savoir ce qu'était ce navire, pour apprécier tous les dangers que l'*Amiral* courut dans cette navigation immense.

Un passage de la vie de S. Nil, cité par du Cange, nous apprend que les caravelles de son temps, étaient de fort petits bâtiments; il montre, en effet, des séditieux brûlant les navires (*navigia combusserunt*), et dépeçant les caravelles (*eas quæ caravellæ appellantur, secuerunt*). C'est sans doute à des caravelles de cette espèce qu'ont été comparées celles de Colomb par les biographes qui ont parlé des barques *non pontées* sur une desquelles l'intrépide navigateur s'embarqua pour aller chercher les Indes par l'occident. Selon M. Jal, la comparaison est fausse; car les caravelles n'étaient pas un si petit navire. Pantero-Pantera dit qu'elles avaient quatre mâts, un à la proue, portant une voile carrée, les trois autres portant chacun une voile latine. Avec cette voilure, elles vont bien avec tous les vents (*caminano con tutti i venti*), ainsi que les tartanes françaises, et sont aussi habiles à virer de bord (*agili nel voltare*) que si elles exécutaient le mouvement à l'aviron; elles ont un seul pont.

Si donc les caravelles de Colomb étaient moins grandes que celles de la fin du XVI$^e$ siècle, encore l'étaient-elles assez pour qu'il fût parfaitement rassuré en s'y embarquant. Il savait que le voyage serait long, puisque, dans ses idées cosmographiques, qui étaient celles de Toscanelli, il croyait être séparé de la côte d'Asie par un intervalle de 120°, ou d'environ un tiers de la circonférence du globe, il devait s'attendre à trouver, de temps en temps, une mer très-mauvaise et, en consé-

quence, choisir des vaisseaux solides, capables de résister aux plus gros orages, et de porter des vivres en quantité suffisante pour quatre-vingt-dix hommes que portait chaque caravelle (*con nonanta uomini*); car il ne faut pas croire que ce nombre d'hommes fût réparti dans les trois caravelles, ce qui ne donnerait que trente hommes pour chacune; c'est là ce que montre très-bien M. Jal, en discutant un passage du *Primer viage*, publié par Las Casas sur les papiers de l'amiral. Une preuve de la bonne construction des caravelles se trouve dans le récit de Las Casas de la longue tempête essuyée par *la Niña*, revenant aux Açores dans le mois de février; on y remarque cette phrase : « Ici l'amiral commença à voir la mer grossir et à éprouver une grande tempête, et, si la caravelle n'avait pas été si bonne et en si bon état, il aurait été en danger de périr. »

On n'a rien sur la dimension de ces caravelles; mais M. Jal croit pouvoir l'induire approximativement de la longueur de la chaloupe de l'une d'elles, longueur qui est donnée dans un passage du journal de Colomb, à la date du mardi 27 novembre 1492 : « Cette embouchure de rivière avait une largeur de 5 brasses; ce qui était la dimension en longueur de la chaloupe. » Une chaloupe de 30 pieds, d'après le traité vénitien traduit par M. Jal (cinquième mémoire) suppose un bâtiment de 27 mètr. 77 cent. de longueur, ou 83 pieds 1 pouce. Un bâtiment de cette longueur n'est pas un grand navire; et, comparé à la carraque ou à la nef, il peut être considéré comme *una picciola nave*, selon l'expression de Pantero-Pantera; mais il y a loin de ce bâtiment, égal à la hourque de 80 pieds de long (qui va de Hollande aux Grandes-Indes) à ces faibles barques, qu'une tradition poétique attribue à l'aventureux *scopritore* génois.

Nous nous bornerons à ces renseignements sur les caravelles de Colomb. M. Jal en complète la description et l'histoire à l'aide de tous les extraits contemporains. Il en conclut que ces vaisseaux célèbres devaient avoir l'importance d'un de nos bricks de guerre modernes, de 12 à 16 canons; qu'ils étaient bons, solides, passables voiliers, qu'ils ne ressemblaient en rien à ces barques *non pontées* dont parlent quelques biographes, pour rendre encore plus merveilleuse qu'elle ne l'est l'expédition du grand navigateur.

L'auteur termine ce Mémoire, si plein de faits curieux, par des recherches intéressantes sur l'ordre de bataille adopté pour les vaisseaux ronds dans le moyen âge. En écrivant la disposition que Scipion donna à sa flotte dans une attaque de navires de guerre, décrite par Tite-Live (XXX, x), il montre que la tradition de cet ordre de bataille n'était pas

perdue au XI^e siècle, puisque les Vénitiens l'employèrent à la bataille de Durazzo contre la flotte de Robert Guiscard.

A la suite de ce Mémoire se trouve un *appendice*, composé de documents qui aident à faire connaître les navires antérieurs aux marines systématiques.

Le premier est intitulé : *The inventory of the great barke vyenwyd* (vu, contrôlé, en anglais moderne, *viewed*) *by Christopher Morres* (1509). Le texte, tiré de S. Strutt, qui l'avait extrait d'un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne, est suivi d'une traduction avec commentaire, où tous les termes techniques sont expliqués.

Le second, aussi anglais, contient la description du *Grand-Michel*, vaisseau d'une grandeur prodigieuse (*vessel of enormous magnitude*), construit par Jacques IV, roi d'Écosse, probablement vers 1513, quand ce roi, constant allié de la France, arma une escadre pour protéger nos côtes contre les attaques des Anglais.

Viennent ensuite six documents inédits, dont le premier est un extrait du *Jouvencel introduit aux armes*, espèce d'encyclopédie militaire, écrite par Jehan, sire de Breuil, amiral de France, en 1439. Le fragment relatif à la marine que M. Jal a extrait de ce livre est intéressant, rapproché du texte de Végèce que l'auteur avait sous les yeux en le composant. Le commentaire dont l'accompagne M. Jal est lui-même d'un très-haut intérêt.

Ces pièces sont suivies de cinq autres qui tendent également à faire connaître tous les détails de la marine du moyen âge, ce sont : 1° la Convention entre Éric XII et Philippe le Bel (1295), 2° le Compte de Girard le Barillier (1295), 3° le Compte de J. Arrode (1295), 4° Convention passée entre des armateurs et Philippe de Valois pour le nolis de cinq galères (1335); 5° Traité entre les Génois et le roi de France pour l'armement de quarante galères (1337); 6° contrat d'affrétement pour le transport des troupes françaises en Morée 1828, et à Alger en 1830, afin de servir de points de comparaison entre les stipulations de ces contrats et quelques articles des contrats de nolis faits au moyen âge. Toutes ces pièces sont annotées, commentées de manière à en rendre l'intelligence complète.

On peut juger, par notre analyse de ce 6^e mémoire qui a plus de 200 pages, quelle peine s'est donnée l'auteur pour l'étude approfondie de ce sujet curieux, jusqu'à lui bien obscur.

Nous réservons pour un dernier article l'analyse des trois mémoires qui terminent cet ouvrage si rempli de renseignements précieux.

LETRONNE.

*La Guerra del Vespro Siciliano o un periodo delle istorie Siciliane del secolo XIII, per Michele Amari; seconda edizione, accresciuta e corretta dall' autore e corredata di nuovi documenti.* Parigi, Baudry, 1843, 2 vol. in-8° de VIII-348 et 372 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Nous n'avons pas besoin de dire que, dans son histoire des Vêpres siciliennes, M. Amari ne s'est pas borné à faire le récit de ce tragique événement; on comprend qu'il a dû remonter dans le passé, pour en chercher les causes, et étendre ses regards sur l'époque postérieure, pour en examiner les conséquences. La période qu'embrasse l'historien renferme un peu plus de cinquante années, du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle au commencement du XIV<sup>e</sup>, depuis la lutte de l'empereur Frédéric II contre le pape Innocent IV, jusqu'à la soumission du roi de Sicile Frédéric II au pape Boniface VIII. Époque mémorable, où les plus grandes questions politiques et sociales se débattaient à l'occasion de la Sicile; où s'agitaient, sur ce petit théâtre, les querelles du sacerdoce et de l'empire, d'où dépendaient alors les destinées du monde.

L'auteur trace d'abord en traits rapides le tableau de la société au moyen âge, et montre le sacerdoce grandissant outre mesure, en même temps que s'affaiblissaient les autres institutions; il expose la situation de la Sicile et du royaume de Naples au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le progrès de l'esprit municipal, l'ardeur des populations pour le gouvernement de la commune, qui, plus rapproché d'elles, en est aussi plus aimé[2].

[1] Voir le cahier de novembre 1847. — [2] Les municipalités de Sicile, reste des anciennes législations grecques, romaines et byzantines, s'étaient maintenues sous le gouvernement des Normands et sortirent de la révolution des Vêpres plus puissantes et plus fortes. Les expressions de *cives oppidanos, cives liberos,* qui se trouvent fréquemment dans les écrivains de cette époque, suffiraient à prouver un fait que confirment beaucoup d'autres preuves. Un des meilleurs historiens du XII<sup>e</sup> siècle, Hugues Falcand, remarque que les bourgeois siciliens étaient d'autant moins disposés à se soumettre aux prétentions des nouveaux barons français, qu'ils jouissaient de franchises et de libertés *non juxta Galliæ consuetudinem.* M. Amari rectifie, sur ce sujet, l'opinion émise par Rosario Gregorio dans ses *Considerazioni sopra la storia di Sicilia* (l. II, ch. VII; l. III, ch. V; l. IV, ch. III). M. Amari montre, dans une habile argumentation, qu'on peut reprocher à cet écrivain, du reste si recommandable et qui a si bien mérité de l'histoire de son pays, de n'avoir pas bien compris toute l'importance des communes de Sicile dans le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle.

Le pape, ennemi de la maison de Souabe, mettait au service de sa haine toute la puissance de l'Église. La mort de l'empereur Frédéric II lui sembla une occasion favorable pour détruire la domination allemande en Italie; il déclare Conrad, fils de l'empereur et roi des Romains, déchu de son droit à l'empire, et publie contre lui une croisade; il prodigue les indulgences aux ennemis qu'il lui suscite[1], et il soulève, contre la puissance impériale en Italie, le plus redoutable des obstacles, la passion populaire et l'enthousiasme de la liberté. « A tergli i dominî « meridionali papa Innocenzo rifaceasi a gridare ai popoli libertà; suscitava « i baroni; esortava i vescovi e'l clero; bandiva la remissione delle peccata « a chi si levasse in arme per la corte di Roma; per brevi, per legati, « ad ogni ordine d'uomini promettea pace, e godimento di tutte lor « franchige sotto la protezion della Chiesa : istigazioni tentate indarno « sul fin del regno di Federico [2]. » Tous les brefs du pape étaient remplis des excitations les plus ardentes à la liberté [3]; avec l'arrière-pensée, fort transparente, que la révolte contre la maison de Souabe devait tourner avant tout au profit de la domination de l'Église. Mais ces provocations républicaines, lancées du haut de la chaire de saint Pierre, ces cris d'indépendance jetés par le vicaire de Jésus-Christ, n'en remuaient pas moins profondément les populeuses cités qui couvraient la Sicile à cette époque.

[1] « ... Largiendi etiam crucesignatis ob causam hujusmodi, et concedendi privile- « gia et indulgentias quæ crucesignatis in Terræ Sanctæ subsidium transfretantibus « conceduntur... » Datum Lugd. non. febr. (la VIII[e] année du pontificat d'Innocent IV, 1251). Rinaldi, *Annal. eccles.*, t. XXI, p. 438. — [2] *La Guerra del Vespro*, I, II. — [3] « Cogitate itaque corde vigili, ut a collo vestræ servitutis catena decidat et « universitas vestra in libertatis et quietis gaudio reflorescat... » Cette lettre, datée « de Lyon le VI[e] jour avant les calendes de mai, la 3[e] année du pontificat d'Innocent IV, 1246 (Rinaldi, *Ann. eccl.*, t. XXI, p. 352), porte cette suscription : « Ar- « chiepiscopis et episcopis, abbatibus, prioribus, decanis, archidiaconis et aliis « ecclesiarum prælatis; et nobilibus viris, comitibus, baronibus, militibus et populis « civitatum, castrorum et locorum per regnum Siciliæ constitutis. » On voit que le pontife échauffait, de ses véhémentes exhortations, toutes les classes de citoyens en Sicile, il s'adressait à toutes les passions, à tous les intérêts, il parlait surtout au clergé, « ac universo clero, » ainsi que portent les suscriptions de plusieurs lettres. En vingt endroits des recueils où se conservent les correspondances des papes, on retrouve les mêmes pensées et les mêmes paroles. C'étaient principalement les clients de l'Église, les gens de la Marche d'Ancône et des Abruzzes, ceux de Spolète et les Toscans (*Picenos, Spoletanos et Tuscos*); c'étaient les Napolitains que le pape appelait ses chers fils : « Dilectis filiis communi Neapolitano, » qui, bien longtemps avant les Vêpres siciliennes, avaient entendu retentir ces appels à la liberté. Voyez Rinaldi, *Ann. eccl.*, t. XXI, an 1246, p. 353; VI kal. feb. 1251, p. 437; X kal. julii, 1251, p. 449; Idi. decembris, 1251, p. 450 et passim.

Cependant Conrad meurt bientôt, laissant un fils (Conradin) au berceau et un fils naturel (Manfred), jeune homme doué d'éminentes qualités. M. Amari expose la situation en quelques mots vifs et précis. « Spiegò Innocenzo in tal punto il vessille della chiesa, correndo l'anno « milledugentocinquentaquattro, occupò Napoli con l'esercito; mandò « oratori e frati a sollevare i popoli per ogni luogo : ed era il re in fasce « in Lamagna; il reggente straniero e dappoco; Manfredi senza forze, ne « dritto alla corona. Andaron sossopra dunque i reami : chi si trovò presso « al potere li die' di pligio, dove a nome del re, del papa, del comune, « e dove di niuno. Quindi a poco a poco surse Manfredi, praticò col « papa, e pugnò; e morto a Napoli Innocenzo, e rifatto pontifice Ales« sandro IV, gioviale, dice una cronaca [1], rubicondo, corpulento, non « uomo da sostenere i disegni del fiero antecessore, lo Svevo, savio e « animoso, a ripigliar lo stato si condusse. Ma perchè l'anarchia avea « preso in Sicilia le sembianze di republica, e fu questo lo esempio agli « ordini che gridavansi poi nel riscatto del Vespro, io narrerò questo « avvenimento il più largamente che si possa su le scarse memorie de' « tempi [2]. »

L'historien passe rapidement sur la régence, le règne et la chute de Manfred, et sur l'avénement et la victoire de Charles d'Anjou; il dit, en quelques mots touchants, la mort tragique du jeune Conradin; mais le frère de saint Louis, une fois maître du trône, vainqueur de tous les obstacles et le pied sur ses ennemis, attire toute son attention.

Sous l'ancienne constitution de Sicile, le droit féodal était singulièrement adouci [3]; la nation jouissait d'une certaine mesure de liberté,

[1] *Johannis Iperii abbatis chronicon sythiense S. Bertini.* Le chroniqueur prodigue les épithètes à ce pauvre pape : « Vir placidus, dit-il, sanguineus, carnosus, hu« milis, jocundus, risibilis, affabilis et benignus. » D. Marten. *Thes. nov. anecd.*, t. III, col. 732. Une chose remarquable, c'est que cet Iperius parle de la révolution qui mit sur le trône de Sicile la maison de Souabe à la place de la maison d'Anjou, comme d'un événement tout à fait ordinaire : « Petrus, Arragoniæ rex,.. per suam « etiam astutiam commotionem excitavit in regno Siciliæ. » Col. 762. Qui croirait que, par ce mot *commotio*, il faut entendre le massacre de tout un peuple? — [2] *La Guerra del Vespro*, I, 14. — [3] L'historien contemporain que nous avons déjà cité, Hugues Falcand, rend, à cet égard, un précieux témoignage, lorsque, parlant des réclamations de vassaux siciliens contre certaines prétentions de quelques barons français du temps des Guillaume (XII° siècle), il dit : « At illi libertatem « civium et oppidanorum Siciliæ prætendentes, nullos se reditus aiebant, nullas « exactiones debere, sed aliquoties dominis suis, urgente qualibet necessitate, quan« tum vellent sponte et libera voluntate servire. Saracenos autem et Græcos eos so« lum, qui villani dicuntur, solvendis reditibus, annuisque pensionibus obnoxios... « Multorum civium et oppidanorum odia suscitarent, dicentes : id eum proponere

et ce qui en est la marque la plus assurée, c'est que les charges étaient faciles à supporter et que le peuple ne gémissait pas sous l'oppression d'un pouvoir rapace. Les princes de la maison de Souabe prouvèrent bientôt à la Sicile ce que peut coûter un maître étranger. L'avidité de l'empereur Frédéric II, de sage législateur qu'eût été ce prince, en fit un despote qui vendait tout, même la justice. Les exactions de Charles d'Anjou furent plus lourdes encore : « Giurato avea Carlo tra le condi« zioni della pontificia investitura, di cessare gli abusi, di ridurre il go« verno ai termini del buon Guglielmo; e i tempi del malo ricondusse, « e fe' peggio, non sapendo astenersi da tanto comando, da tanta moneta. « Sottilmente anzi investigando tutti i mal' usi, che dritti si diccan del « fisco, accrebbe peso e molestia : poi dalla ribellione per Corradino « trasse pretesto a scioglier sè e' suoi ad ogni misfare. Le leggi e i re« gistri che ne restan di lui; quelle che dopo il nostro vespro a moderar « la pessima signoria promulgaronsi in Puglia dagli Angioini, da que' di « Aragona in Sicilia; e le rimostranze de' Siciliani al papa; i brevi pon« teficî, gli attestati degli storici contemporanei, fosser nostri o avversi, « tutte ne mostrano scolpitamente le calamità della Sicilia in quei « tempi [1]. »

M. Amari, qui ne raconte point sans émotion ces excès dont sa patrie fut victime, n'accorde pas cependant une foi passionnée, nous lui devons cette justice, aux autorités qui paraissent les exagérer. S'il trouve dans un chroniqueur catalan[2] qu'on marquait au front ceux qui ne pouvaient payer leurs taxes, et que les collecteurs portaient à l'arçon de la selle deux colliers et des chaînes pour garrotter les débiteurs du fisc, il doutera en disant : « Crudeltà non rapportata dai nostri e perciò men da credersi [3]. » Mais peut-être sa confiance dans les historiens de son pays est-elle un peu trop absolue. Nous savons bien que les témoignages accusateurs sont nombreux et à peu près unanimes. Toutefois il convient de remarquer que tous ces témoignages sont ennemis, que ce sont les opprimés seuls qui se sont chargés de porter cette vindicative accusation contre les oppresseurs; qu'on a très-injustement, sans nul doute, imputé à la population

« ut universi populi Siciliæ reditus annuos et exactiones solvere cogerentur juxta Galliæ « consuetudinem, quæ cives liberos non haberet. » L'histoire de Falcand, publiée à Paris en 1550, in-4°, ne se trouve pas facilement; mais elle a été réimprimée dans diverses collections des historiens de Sicile : *Rerum sicularum scriptores*, Francf., 1579, in-fol.; *Thes. antiquit. Siciliæ*, de Burmann; v° partie. *Bibliotheca historica Siciliæ*, de J. B. Caruso, 2 vol. in-fol., 1720. *Script. rer. ital.* de Muratori, t. VII, col. 331-332.—[1] *La Guerra del Vesp. sic.*, I, p. 43.—[2] D'Esclot, c. 88.—[3] *La Guerra del Vesp. sic.*, I, p. 53.

française des barbaries qui ne sont point dans le caractère de notre nation, et qui n'étaient le crime que de chefs impitoyables; qu'on a généralisé des faits isolés pour étendre sur une race tout entière une réprobation qui devait seulement atteindre quelques individus; que le châtiment infligé aux Français a été plus atroce que les méfaits dont ils avaient pu se rendre coupables; enfin que, même en admettant la vérité rigoureuse et absolue des imputations dont on a chargé la mémoire de nos infortunés compatriotes, on a trop jugé les faits au point de vue des sentiments et des mœurs d'aujourd'hui, au lieu de se faire homme du XIII<sup>e</sup> siècle pour apprécier des actes qui, dans les habitudes et les opinions de cette époque, n'offraient pas le caractère insultant et tyrannique qu'on leur reproche. C'est là une sorte d'infidélité historique contre laquelle M. Amari ne s'est peut-être pas assez tenu en garde. Citons un seul fait, qui suffira à expliquer notre pensée : « Vidersi nobili « e onorandi uomini costretti vilmente a recar su le spalle vivande e « vini alle mense degli stranieri; vidersi nobili giovanetti tenuti in lor « cucine a girar lo spiedo come guatteri o schiavi [1] ! » Mais, se demande l'auteur d'une histoire de Naples récemment publiée : « N'a-t-on pas pris ici pour une violence odieuse ce qui était d'usage en France, où des barons, des chevaliers, envoyaient leurs enfants faire, chez leurs égaux, un apprentissage qui ressemble à une domesticité réelle [2]? » Ajoutons, à cette observation pleine de sens, que l'autorité sur laquelle s'appuie M. Amari, le chroniqueur Niccolò Speciale, présente ici une nuance qu'il nous semble nécessaire d'indiquer. Ces griefs, que M. Amari répète d'après son témoignage, Speciale ne les raconte point dans le cours de son récit; il en fait le sujet d'une harangue qu'il met dans la bouche des députés de Sicile envoyés vers le roi d'Aragon; ceux-ci s'efforcent d'animer leur parole de tous les sentiments les plus capables d'émouvoir le prince dont ils implorent le secours, et l'on comprend qu'on doit trouver dans leur langage bien moins le calme et l'exactitude sévère de l'historien que la véhémence et la passion propres à l'orateur [3].

[1] *La Guerra del Vesp. sic.* p. 63. — [2] *Histoire de la conquête de Naples, par Charles d'Anjou, frère de saint Louis*, par le comte Alexis de Saint-Priest, t. IV, liv. XII, p. 24. — [3] « Quid, » s'écriait l'orateur avec indignation, « quid plures nobiles et reverendos « viros, quos Gallorum angariabat superbia, pro eorum conviviis et comessationi- « bus, vinum, carnes, ceteraque talia propriis humeris subportare? quid coactos « multorum nobilium filios evolvere cum carnibus verua super prunis? » Nicc. Special. *Hist. Sic.* l. I, c. II, t. I<sup>er</sup>, p. 308, du recueil de Rosario Gregorio. On voit que M. Amari a fidèlement copié les expressions du chroniqueur; en prenant ces expressions au pied de la lettre, il s'agit bien, en effet, de nobles siciliens transformés

M. Amari a consacré les chapitres IV et V de son histoire à expliquer les causes prochaines des Vêpres; il termine le chapitre IV par cette espèce de résumé des accusations portées contre les Français en Sicile, tandis qu'à Naples leur domination, tyrannique encore, avait du moins été tempérée par quelques bienfaits : « Pertanto più acerbi assai della « Sicilia i mali che delle provincie di terraferma, ancorchè le stesse « mani governasserle, straniere e crudeli. Ma in terraferma il novello « acquisto della sede del governo rattemperava que' danni; et quanto « la Sicilia perdea, la Puglia acquistava. Fioria Napoli per lo soggiorno « della corte, per l'affluenza di tante faccende : ristorò Carlo la sua uni« versità degli studi, la ornò di splendidi edifizii, di feste e di spettacoli « la fe' lièta. Lagrime e terrore nell'Isola intanto. Manomessa lanazione, « manomessi i privati; non magistrato che rendesse ragione; non prin« cipe che riparasse i torti; nè un domestico asilo rimanea dove l'abbo« minato accento straniero non penetrasse a ricordare più scolpitamente « la servitù. Delle facoltà loro non eran padroni; vilipesi nelle persone; « ingiuriati nelle donne; della vita in sospetto sempre e in periglio. A « tanto la Sicilia venne per le violate leggi, e'l dominio straniero ! Tal « era nel secolo decimoterzo una tirannide [1]. »

M. Amari explique ensuite les intrigues de la politique étrangère de Charles d'Anjou, dont il faut avoir aussi l'intelligence pour bien connaître toutes les causes des Vêpres siciliennes (chap. V).

Ici M. Amari répète de point en point l'histoire de Procida, de ses voyages et de ses négociations, telle que l'ont faite les chroniqueurs; il montre tout ce qu'il y a non-seulement de faux, mais même d'invraisemblable dans leurs narrations et dans le récit des historiens qui les ont adoptées : « Telle est, ajoute M. Amari, la conjuration qui, s'il faut les en croire, se serait tramée durant deux ou trois ans.... Qu'un traité ait été négocié entre Pierre d'Aragon et l'empereur Paléologue, afin d'enlever à Charles d'Anjou le royaume de Sicile, le fait me paraît prouvé [2] par ce que dit et fit ensuite, contre l'un et l'autre, le pape

en portefaix, et de fils de nobles devenus tournebroches; mais est-ce dans ce sens étroit et rigoureux qu'il faut entendre la plainte désespérée des envoyés siciliens ? — [1] *La Guerra del Vesp. sicil.* I, 72. — [2] Ptolomæi Lucensis *Hist. eccles.*, l. XXIV, ch. IV : « Quem tractatum ego vidi. » Dans Muratori, R. I. S., t. XI, 1187. M. de Saint-Priest ne croit pas à ce concert de Michel Paléologue avec Pierre d'Aragon, et n'accorde pas même ici ce que M. Amari concède à l'opinion qu'il combat. Le témoignage de Ptolémée de Lucques, quoique cet auteur fût contemporain, n'est pas une autorité très-respectable, au jugement même de Muratori; M. de Saint-Priest la rejette : « On sait, dit-il, que sa chronique est remplie de mensonges. Dans un fait de cette gravité, son témoignage ne suffit pas. » M. de Saint-Priest cite d'ailleurs, pour prouver la non-

Martin, et par le témoignage de Tolomeo da Lucca, lequel affirme avoir vu l'accord conclu par Giov. de Procida et Benenedetto Zaccaria de Gênes avec d'autres Gênois demeurant dans les domaines de Paléologue[1]; ce dernier, d'ailleurs, fournit de l'argent aux Aragonais. Quant aux trames ourdies avec quelques barons de Sicile, elles ne sont constatées par aucune autorité historique respectable, elles me semblent probables mais non certaines [2]. Il est faux que ces intrigues si étroitement nouées aient produit, à point nommé, l'explosion des Vêpres; tous ces compilateurs de conjurations nous donnent, à cet égard, des inventions de roman, et s'embarrassent dans un dédale d'erreurs manifestes. D'ailleurs, les écrivains les plus dignes de foi n'en ont rien dit. Examinez à fond les chroniques contemporaines, elles se réduisent toutes à ceci : que Pierre convoitait la couronne de Sicile; qu'il faisait des armements; que, dans le dessein de se procurer de l'argent, il négocia avec l'empereur de Constantinople, menacé par le roi Charles; que Procida fut l'un de ses agents; que peut-être certaines machinations se tramaient avec quelques barons siciliens, mais qu'on n'en était encore qu'aux préparatifs et aux pourparlers quand le peuple de Sicile se souleva... Qu'enfin ces pratiques ténébreuses n'ont eu que peu ou point d'influence sur l'accomplissement de la révolution [3]. »

Ce passage, que nous avons traduit presque en entier, nous dit à l'avance quelle est l'opinion de l'historien sur la préméditation de la grande catastrophe qu'on a nommée les Vêpres siciliennes.

Maintenant nous voudrions transcrire le récit que fait M. Amari de ces Vêpres sanglantes, car dans ce récit se rencontrent à la fois le sujet même du livre et le point principal de la question sur laquelle les historiens ont été jusqu'ici partagés. Nous nous bornerons à signaler au lecteur ce tableau d'une vérité saisissante et d'un effet très-dramatique (p. 115-117). Après avoir raconté la rixe inopinée et le massacre qui souilla les abords de l'église du Saint-Esprit à deux milles de la cité, l'historien, précipitant son récit avec des accents toujours plus passion-

intelligence de Pierre d'Aragon et de Michel Paléologue, le texte d'une lettre du premier, trouvée dans les archives de Barcelone et restée jusqu'à présent inédite; pièce fort curieuse, « et qui, ajoute M. de Saint-Priest, ne laisse aucun doute à cet égard. » T. IV, p. 96. — [1] Caffari nous apprend du moins, dans ses annales de Gênes, que les Génois envoyèrent à Paléologue une galère pour l'avertir des armements que le roi Charles préparait contre lui. Dans Muratori, R. I. S., t. VI, 576. — [2] Lorsque M. Amari écrivait cela, il n'avait point connaissance de documents existants dans les archives de Barcelone, dont nous ferons mention ci-après. — [3] *La Guerra del Vesp. sic.*, t. I, 94-98.

nés, suit dans Palerme cette foule furieuse, ivre déjà et encore altérée de sang; il raconte enfin l'extermination successive des Français dans toute l'île; l'historien semble se laisser emporter lui-même au mouvement qu'il décrit, sa colère s'allume à celle de ses terribles acteurs, son style bondit aux coups sinistres du tocsin, sa peinture ardente, colorée, semée de traits heurtés et sauvages, est pleine d'énergie et de frissonnement. L'humanité qui crie dans son âme lui arrache quelques paroles sévères, dont le patriotisme, également ému, s'efforce aussitôt d'adoucir la juste rigueur. Il reconnaît que *les actes exécrables de cruauté* (« esecrabili atti di crudeltà ») qui furent alors commis ont fait mettre les Vêpres siciliennes au rang des *plus éclatants forfaits* (« i più strepitosi « misfatti ») qu'on ait jamais reprochés à un peuple; et puis il rappelle à sa mémoires d'autres barbaries, moins faciles encore à excuser, « Ond' « io, dit-il, non vergogno, no di mia gente alla rimembranza del Ves- « pro, ma la dura necessità piango che avea spinto la Sicilia agli es- « tremi [1]. » Il faudrait prouver (et M. Amari ne l'a pas fait) que la Sicile ne pouvait s'affranchir sans cette universelle boucherie, où l'innocent est tombé à côté du coupable, où le sang pur a coulé avec le sang souillé [2]. Certes la Sicile n'était que trop autorisée à se venger, mais, comme tous les droits, le droit de vengeance a ses limites; quelque large, quelque indulgente que soit la morale de la politique, elle ne parviendra jamais à effacer tout l'odieux d'une révolution juste dans son principe, atroce dans son accomplissement.

M. A. de Saint-Priest, tout en reconnaissant à son tour les crimes de l'oppression française, les atténue trop peut-être : « Nos malheureux frères, qui ont si cruellement expié leurs torts, dit-il, n'ont eu jusqu'à présent pour accusateurs que leurs esclaves devenus plus tard leurs bourreaux. Nous ne savons ce qu'ils ont fait en Sicile que par les Siciliens eux-mêmes, dont le récit a été adopté aveuglément par tous les historiens qui les ont suivis, sans distinction de nationalité. Hâtons-nous de dire cependant que, quoiqu'un témoignage unique doive mettre en garde contre l'exagération dans les détails, il suffit pour constater l'ensemble, surtout lorsque les faits sont appuyés sur des pièces authentiques; et, nous l'avouons à regret, il en est ainsi dans le sujet grave et triste qui nous occupe en ce moment [3]. »

Cette remarque, qui tend à jeter quelque suspicion sur des témoi-

[1] *La Guerra del Vespro*, t. I, 120. — [2] C'est ce que reconnaît formellement l'un des chroniqueurs contemporains, Nic. Speciale : « ... Ad ultimum omnes suos no- « centes cum innocentibus turba rapax involvit... » Cap. IV, t. I, p. 301 du recueil de R. Gregorio. — [3] *Hist. de la conq. de Naples*, t. XIV, p. 23.

gnages unanimes dans leurs accusations, mais contradictoires quelquefois dans le détail des faits, est fort juste; elle n'empêche pas, comme on voit, M. de Saint-Priest d'avouer la culpabilité des maîtres de la Sicile; il la reconnaît même formellement lorsqu'il ajoute : « Les Français traitèrent avec insolence et rudesse un peuple dont la haine pour eux n'avait pas attendu la provocation [1], et s'était manifestée dès le premier jour. Ce qui est certain, c'est que Charles d'Anjou, non pas par lui-même, mais par des chefs militaires auxquels il s'abandonna sans réserve, a abusé des moyens nécessaires pour retenir sous son obéissance des sujets hostiles à sa cause, mais que l'excès même de l'oppression pouvait amener à secouer un joug de fer [2]. »

Après un tel aveu, nous croyons que M. de Saint-Priest ne pouvait pas dire, quelques pages plus loin : « L'insouciance et la légèreté de nos ancêtres, le mépris du danger, l'oubli des plus simples précautions, voilà leur véritable crime. Moins présomptueux, mais plus réellement sévères, ils n'auraient pas été enveloppés dans la trame odieuse que leur loyauté n'avait pu prévoir [3]. »

Cette indulgence et cet aveu ne sont-ils pas contradictoires? M. de Saint-Priest, animé d'un autre patriotisme que celui de M. Amari, ne commet-il pas la même faute, dans un sens opposé? Nous craignons que la justice de l'histoire ne soit pas plus satisfaite par cette excessive atténuation d'une tyrannie avouée, qu'elle ne l'est par l'approbation sans réserve que donne M. Amari à une vengeance féroce et évidemment inique dans son uniforme cruauté.

Car, quelle qu'ait pu être la tyrannie des Français, nous le répétons, tous n'y avaient certainement pas participé. L'histoire de Guillaume *Porcellet*, nommé par d'autres Desporcellets, le seul juste, et le seul épargné à cause de sa vertu [4], est sans doute un conte fait à plaisir, comme le remarque judicieusement M. de Saint-Priest [5], et quoique M. Amari l'ait de nouveau consacrée [6]. Qu'il n'y eût pas un autre homme de bien dans cette multitude de victimes (les historiens, qui ne sont pas plus d'accord sur ce point que sur les autres, en comptent de 8,000 à 20,000) c'est ce qu'il est tout à fait impossible d'accorder; la vengeance fut donc aussi aveugle qu'impitoyable. En vain le patrio-

[1] L'auteur oublie que la conquête est la plus réelle, sinon la plus violente de toutes les provocations. — [2] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, p. 25. — [3] *Ibid.*, p. 38. — [4] Burigny, dans son *Histoire de Sicile*, II, 186, en nomme un second, Philippe Scalambre, gouverneur du val de Noto, près Catane. — [5] *Hist. de la conq. de Naples*, IV, 56. — [6] « Avra eterna fama il caso di Guglielmo Porcelet, etc. » *La Guerra del Vespro*, I, 128.

tisme irrité donne carte blanche à l'opprimé contre l'oppresseur, il ne saurait légitimer le meurtre de l'innocent, et cette colère sans frein qui, pour punir la tyrannie, imite et surpasse ses iniquités[1].

Mais laissons ces considérations morales pour examiner le point historique en litige.

M. Amari a fondu dans ce chapitre de son histoire le récit des trois chroniqueurs italiens contemporains des Vêpres : Niccolo Speciale, Barth. de Neocastro, Saba Malaspina ; il emprunte à celui-ci sa narration simple, sévère et même un peu sèche; à Neocastro la scène plus dramatique de la fiancée insultée, évanouie et vengée par le meurtre de l'insolent auteur de l'outrage; à Speciale quelques incidents de moindre importance, mais qui complètent le tableau; et de toutes ces narrations, diverses dans les circonstances, mais unanimes sur le point principal, la spontanéité de l'événement, M. Amari tire la preuve, selon nous sans réplique, de la non-préméditation des Vêpres siciliennes.

Des documents laborieusement cherchés dans diverses archives et savamment commentés par notre historien, d'autres documents trouvés depuis la publication de son livre, confirment l'opinion établie par les chroniqueurs contemporains, et soutenue après eux par M. Amari.

Ainsi, dans cette histoire, point de Procida présent à la fois, pour ainsi dire, en dix lieux différents, en Aragon, en Sicile, à Rome, à Constantinople, nouant et brouillant mille intrigues avec les barons, avec Nicolas III, avec Pierre d'Aragon, et avec l'empereur Paléologue, parcourant la Sicile en tous sens, sous la robe de Saint-François et avec des paroles d'insensé; semant partout enfin, dans ces pérégrinations de deux années, l'impénétrable secret d'un massacre général; mais seulement un Procida banni de Sicile, accueilli par le roi d'Aragon et entretenant une correspondance avec les barons siciliens, dont il exalte le patriotisme et aigrit le mécontentement.

[1] On ne saurait sans injustice méconnaître de nobles qualités dans le caractère du peuple de Sicile au moyen âge, mais les historiens des XIIIe et XIVe siècles font cependant de ce peuple un portrait dont quelques traits expliquent la cruauté qui souille la patriotique révolution des Vêpres siciliennes. Voici comment Nic. Speciale, historien contemporain, peint lui-même ses compatriotes : « De Siculis etiam dictum est, quod sint faciles ad querelam, et quos calcare nequeunt, diffamare contendunt; remotos et exteros dignitatibus et honoribus extollunt, sed de proximorum felicitatibus miserabiliter contabescunt... et sunt alia quæ P. Orosius de Sicilia refert; graviora præteream, cum Siculos ipsos rabidus furor invadit, quoniam clausa est undique mari Sicilia, quia non facile potest malum intestinum foras egerere, in se et in suos viperino impetu se convertunt, usque adeo delirantes, ut more canis rabide in proprios fetus desæviant, atque improbe devorent cives suos... » *Hist. Sic.* cap. I, dans le recueil de R. Gregorio, t. I, p. 299.

Point de conspiration choisissant d'avance le jour de Pâques, point de longue et mystérieuse combinaison d'une perfidie qui devait envelopper dans un même piége une population tout entière; mais une émotion soudaine et inattendue, une rixe de place publique, une colère provoquée par un outrage particulier, et qui, longtemps comprimée, prend tout à coup, dans la lutte, les proportions d'une vengeance nationale.

Point de porte marquée la nuit pour le massacre du matin, point de cloches de vêpres pour signal, point d'immolation accomplie en un même moment par toute la Sicile; mais une révolte prolongée durant près de deux mois, un incendie qui s'allume de proche en proche, une fureur qui s'irrite en courant et emporte tout ce qui se rencontre de Français sur son terrible passage.

Tel est le sens de la narration de M. Amari, telle est aussi la vérité, vue avant lui par quelques historiens, niée par d'autres, et à l'appui de laquelle le livre de M. de Saint-Priest vient d'apporter un grave témoignage.

Cet historien, cherchant la cause des Vêpres dans les sentiments et les passions des Siciliens, dans les actes de la domination française, dans les récits divers des chroniqueurs, dans les documents nouveaux qu'il a consultés, se résume dans le rapprochement de trois autorités qu'il discute avec une bonne foi éclairée : celle de Saba Malaspina, celle de Bart. de Neocastro, qui ne parlent ni l'un ni l'autre de la préméditation du massacre, celle enfin des auteurs qui prétendent établir cette préméditation.

Il adopte complétement le récit de Malaspina, c'est-à-dire la rixe inopinément soulevée par quelques impertinences licencieuses des Français et l'insultante colère des Siciliens, « récit authentique, récit digne de foi[1], » dit M. de Saint-Priest.

Quant au témoignage de B. de Neocastro qui, le premier, a raconté l'histoire de la jeune femme insultée par Drouet, chef de quelques hommes d'armes, voici la pensée de M. de Saint-Priest : « Il y avait alors un Drouet, compté au nombre des exécuteurs les plus impitoyables de la fiscalité de Charles d'Anjou. C'était un collecteur d'impôts mentionné dans beaucoup de pièces officielles de l'époque. Sans doute, le même nom peut appartenir à plusieurs personnages différents; cependant ne serait-il pas permis de penser qu'on a confondu l'homme du fisc avec l'homme de guerre? De là on serait conduit à soupçonner que toute cette belle histoire de jeune fille insultée par un étranger insolent, au

[1] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, liv. XII, p. 48.

lieu d'être un fait ne serait qu'une allégorie, et que cet échafaudage, construit à grands frais avec des débris d'histoire ancienne, ne servirait qu'à déguiser quelque aventure vulgaire de droits fraudés, de répression brutale, enfin un accident de maltôte et de police analogue à celui qui, quelques siècles plus tard, devint, de l'autre côté du détroit, l'occasion de la révolte heureuse d'un pêcheur napolitain contre la domination décrépite d'un vice-roi espagnol [1]. »

Assurément, nous ne tenons pas à l'histoire de la jeune femme insultée, quoique cette anecdote soit très-vraisemblable, et que Neocastro, chroniqueur contemporain, à peu près d'accord sur ce point avec un second auteur contemporain, Nic. Speciale, ait été suivi par bien d'autres; nous reconnaissons que, parmi ce grand concours d'habitants où les causes de froissement étaient si naturelles dans le contact de deux populations ennemies, la rixe n'avait pas besoin pour éclater d'une telle aventure; mais, si on l'admet, nous l'aimons mieux encore dans son sens naturel que dans le sens allégorique soupçonné par le nouvel historien; cette allégorie nous semble dénuée de toute vraisemblance, et serait d'ailleurs singulièrement étrange dans le récit d'un chroniqueur que rien n'obligeait à déguiser la vérité sous une espèce d'apologue.

Quant à l'opinion de ceux qui veulent voir, dans le massacre de Sicile, le dénoûment d'un long et ténébreux complot, dont l'accomplissement aurait eu pour signal la cloche de vêpres, M. de Saint-Priest la repousse absolument. « Version plus accréditée, mais abandonnée maintenant, » dit-il.—« L'histoire ne peut admettre, ajoute M. de Saint-Priest, la prétendue circonstance qui aurait donné lieu à ce nom : *Vêpres siciliennes*, entièrement ignoré des contemporains [2].... » Et puis, M. de Saint-Priest raconte toute la suite de cette histoire en termes qui excluent jusqu'à la moindre idée de préméditation, de projets arrêtés à l'avance. Citons quelques passages où la pensée de l'historien, à cet égard, est nettement exprimée :

« Cependant les habitants de Palerme ne furent pas médiocrement inquiets; ils ne savaient trop que faire de leur victoire..... Le lendemain ils se formèrent en commune, élurent un capitaine du peuple, assisté de cinq conseillers..... se déclarèrent les hommes liges de saint Pierre, et datèrent leurs actes de l'an 1er de la domination de la sainte Église et de l'heureuse République.... Cette résolution dérangeait l'intrigue nouée par J. de Procida, avec quelques magnats du pays, en faveur de Pierre d'Aragon.... Quelques-uns des affidés de la faction

[1] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, liv. XII, p. 48. — [2] *Ibid.*, p. 45.

espagnole essayèrent.... une ouverture favorable à leurs vues secrètes. Ils n'osèrent pas proposer tout d'un coup leur candidat; mais, par un détour adroit, ils en nommèrent un autre auquel personne ne pensait[1]. » Et ici, M. de Saint-Priest s'appuie sur la chronique de Saba Malaspina, qui peint l'embarras des Siciliens et montre avec quelle timidité on mettait alors en avant le roi d'Aragon. — « Si, en attendant la réponse du pape (disait un orateur que le chroniqueur introduit dans le débat), nous pouvions entamer une négociation avec quelque roi ambitieux, assez puissant pour nous défendre.... le roi de Castille ou le roi d'Aragon.... j'ai ouï dire que celui-ci a déjà préparé une grande flotte et a rassemblé une nombreuse armée de Catalans. S'il apprend que la Sicile s'est révoltée contre les Français, peut-être viendra-t-il nous sauver[2]. » Mais pour l'instant cette tentative demeura sans effet : « L'intrigue aragonaise, dit encore M. de Saint-Priest, se démasquait trop tôt... son temps n'était pas encore venu, et il fut décidé que des orateurs se rendraient auprès du pape Martin pour mettre la Sicile à ses pieds[3]. »

Non-seulement les révoltés de Sicile n'avaient point fait le massacre au profit du roi d'Aragon, mais ce prince lui-même ne croyait point qu'il pût alors s'asseoir sur ce trône ensanglanté. Il était à Port-Fangos[4], en Espagne, lorsque la révolution de Sicile éclata. Il préparait une expédition pour la côte d'Afrique, où il allait prendre parti dans la querelle du roi de Constantine et de ses frères. Il ne laissa pas de partir[5], soit qu'il n'attendît rien de la révolution sicilienne, soit qu'il pensât que, dans le cas où il serait appelé, son voyage sur la côte de Barbarie le rapprochait de la Sicile. L'une ou l'autre supposition exclut toute idée de complicité; car il est de toute évidence que, si l'extermination des Français eût eu lieu par suite d'un complot tramé avec le roi d'Aragon, ce prince se serait trouvé là à point nommé pour en recueillir le fruit. Or on a vu que, dans le premier moment, personne ne voulut accepter l'Aragonais, et ce fut seulement lorsque les Siciliens, réduits au dernier embarras, se virent dans l'impuissance de rien constituer, qu'un homme, dont l'histoire a à peine conservé le nom[6], renouvela la proposition de choisir Pierre pour roi de Sicile.

[1] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, liv. XII, p. 59. — [2] *Historiæ Sabæ Malaspinæ continuatio, etc.*, dans le recueil de Ros. Gregorio, t. II, p. 359, 360. — [3] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, liv. XII, p. 60. — [4] Ou Port-Sangos, près Tortosa, comblé depuis par les alluvions de l'Èbre. — [5] Parti en mai, il aborda en Afrique le 28 juin. — [6] M. de Saint-Priest suit en ceci le sentiment de Nic. Speciale : « Quum invasisset utique universos Siculos timor et tremor, nec esset inter eos qui consolationis remedium inve-

« A peine l'inconnu[1] eut-il achevé, dit M. de Saint-Priest, chacun applaudit, comme une inspiration divine, les mêmes choses que personne n'avait voulu écouter un mois auparavant[2]. » Alors les Palermitains envoyèrent une ambassade à Pierre d'Aragon, et ils choisirent, pour cette mission, Niccolò Coppola, et non point Procida, ainsi que l'ont écrit les historiens qui font des *Vêpres Siciliennes* l'œuvre de ce conspirateur[3].

M. Amari a très-bien prouvé, et M. de Saint-Priest le prouve après lui, que Pierre d'Aragon, peu confiant dans le succès des tentatives faites en sa faveur auprès des barons siciliens, était sincèrement attaché à son expédition de Constantine, pour laquelle il demandait au pape le décime des croisades. Le pape refusa : « Si Martin IV, dit M. de Saint-Priest, avait été un homme habile et prévoyant, il n'aurait pas hésité à accepter l'offre de don Pedro. Il aurait déjoué en Sicile l'intrigue aragonaise, en la privant de son chef, et la soumission de l'île au roi de Naples serait devenue très-probable[4]. » Faut-il attribuer cette faute de Martin IV à l'incapacité complète de ce pape, ou à sa conviction que l'intrigue aragonaise ne devait avoir aucun succès?

Quoi qu'il en soit, on était si bien persuadé, à cette époque, que les Vêpres siciliennes n'avaient pas été faites d'accord avec Pierre d'Aragon, l'opinion qu'il ne fondait sur cette catastrophe aucun projet d'avenir, aucun plan d'ambition, était si généralement admise, que Charles d'Anjou lui-même ne doutait pas que Pierre ne fût demeuré en Afrique, s'il eût obtenu du pape le secours d'argent qu'il demandait. Charles adressa, à ce sujet et en plein consistoire, un reproche formel à Martin IV : « Il est certain, lui dit-il, que, si vous n'eussiez pas refusé d'aider le roi d'Aragon dans la juste entreprise pour laquelle tous les rois de la chrétienté auraient dû lui prêter leur appui, il ne serait pas venu nous enlever la Sicile..... Il y est venu à votre honte, et c'est vous seul, Saint-Père, qui êtes cause de notre ruine[5]. »

Ainsi, quel que soit le témoignage qu'on invoque parmi les contem-

« niret, ecce surgit de medio tantorum nobilium vir quidam, licet ignotus facie, tamen habitu reverendus, quem non humana ratio, sed sola divina clementia, ut creditur, inspiravit... » L. I, c. IX, dans le recueil de Ros. Gregorio, t. I, p. 206.— [1] Cet inconnu, dont parle Nic. Speciale, Bart. de Neocastro le nomme Ugo Talach (texte de Ros. Gregorio), ou Talath (texte de Muratori). Quelques circonstances du récit de Neocastro peuvent être contestées, mais les meilleures autorités s'accordent avec ce chroniqueur sur le fait principal et sur l'envoi d'un ambassadeur qui ne fut point Procida. — [2] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, l. XII, p. 85. — [3] Villani, l. VII, c. 69. — *Historia conspirationis Johannis Prochytæ*, écrite par un anonyme, en dialecte sicilien, p. 269 du recueil de Gregorio, t. I. — [4] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, l. XII, p. 91. — [5] Muntaner, c. LXXVII, t. Ier et t. V de la *Collection des chroniques nationales*, de Buchon, p. 208.

porains, de quelque côté que l'on cherche la vérité, qu'on interroge les hommes les mieux placés pour connaître les faits et les plus intéressés à les bien savoir, soit à Rome, soit en France, soit en Sicile, partout et de tous on reçoit la même réponse : le massacre de Palerme fut tout spontané; l'opinion contraire, formée à une époque de longtemps postérieure aux faits, et sur des témoignages de seconde main, est évidemment erronée.

On avait encore espéré quelque lumière des documents nouveaux recueillis dans les archives du royaume d'Aragon, à Barcelone, et donnés en appendice par M. de Saint-Priest; nous les avons étudiés avec soin; ils ne laissent pas apercevoir la moindre trace d'une participation quelconque de Procida ou de Pierre d'Aragon au carnage des Vêpres siciliennes.

Nous voyons, par des lettres patentes datées de Valence, le 18 février 1278 (quatre ans avant les Vêpres), des donations de fiefs octroyés à J. de Procida, conseiller du roi d'Aragon [1].

Une lettre de Pierre, écrite au roi de Castille, le 17 janvier 1282, montre qu'il avait des intelligences avec les barons siciliens, et qu'il

[1] La pièce tirée des archives de Barcelone, reg. 40, fol. 66, v°, est citée *in extenso* par M. de Saint-Priest (t. IV, 198); elle est datée du 11° jour avant les kal. de mars 1277. Le calendrier aragonais faisait alors commencer l'année au 25 mars; ainsi tout ce qui précède, jusqu'au 1er janvier, appartient à l'année 1278, selon notre manière ordinaire de compter. Cette pièce commence ainsi : « Noverint universi quod nos Petrus, Dei gratia rex Aragonum : attendentes multa, « grata et idonea servitia quæ vos, fidelis consiliarius noster Johannes de Procida « nobis fecistis, et vestra merita probitatis per nos et nostros, damus et concedimus « vobis dicto Johanni et vestris in perpetuum per hereditatem propriam, francam et « liberam, castrum, villas et alcarias omnes de Lutxen cum terminis suis omni« bus... etc. » On voit que, longtemps avant les Vêpres siciliennes, les services de Procida étaient largement récompensés par Pierre d'Aragon; les honneurs dont il fut ensuite revêtu n'étaient que la continuation de la même faveur. Ce prince lui écrivait, le 30 janvier 1283 : « Petrus, Dei gratia, etc., nobili et discreto viro Johanni « de Proxida militi dilecto consiliario et familiari suo gratiam suam et bonam suam « et bonam voluntatem. De industria et legalitate ac fide tua fama de ea laudabile « testimonium perhibente ab experto confisi te magistrum cancellarium totius regni « nostri Sicilie ad honorem et fidelitatem nostram nostrique culminis incrementum « in tota vita tua duximus... etc. » (Arch. d'Arag. reg. 46, fol. 160, *Hist. de la conq. de Naples*, IV, 202.) Et l'on voit, par un autre document fort curieux, daté de Logronyo, 29 juillet 1283, et tiré des mêmes archives (reg. 12, parte 2, numero moderno 54, fol. 178), que Procida jouissait toujours de la confiance de Pierre, à ce point qu'en l'absence du roi il gouvernait la Sicile, conjointement avec la reine, laquelle était presque sous sa tutelle. Le mot *alcaria*, qu'on lit dans l'acte de donation cité plus haut, signifie *ferme*, et aussi *hameau*. Voir, dans Ducange : *Alcheria*, *alqueria*, *alquaria*, formes diverses du même mot.

comptait sur le secours de ce prince pour l'aider dans les tentatives qu'il pourrait entreprendre afin de recouvrer le royaume : « Super recuperatione regni Siciliæ[1]. »

A la date du 13 septembre même année, se trouvent des lettres de créance[2] pour quelques nobles siciliens envoyés vers Charles d'Anjou par Pierre d'Aragon; et entre ces deux dernières dates : 17 janvier 1282 et 13 septembre, c'est-à-dire plusieurs mois avant et après les Vêpres, il n'existe, parmi les documents que publie M. de Saint-Priest, aucune trace de correspondance entre Pierre d'Aragon et la Sicile.

Dans le manifeste de Charles d'Anjou, touchant le duel projeté entre lui et Pierre d'Aragon, le prince angevin reproche seulement à celui-ci de lui avoir enlevé la Sicile contre tout droit, et sans lui avoir envoyé un défi; mais il ne fait pas même allusion au massacre des fêtes de Pâques[3].

Nous trouvons encore ici un message du roi de France à Pierre d'Aragon, daté du 19 mai 1282, deux mois environ après les Vêpres; on y lit des expressions d'amitié qui ne permettent pas de croire que Philippe III ait eu le moindre soupçon que la barbarie dont les Français avaient été victimes pût être imputée, en quoi que ce soit, au compétiteur de son oncle[4].

Nous nous sommes arrêté quelque temps sur le récit de M. de Saint-Priest, et nous lui avons donné toute notre attention, parce que son *Histoire de la conquête de Naples* est étudiée avec soin et faite en conscience; parce que, postérieure au livre de M. Amari, elle est l'œuvre

[1] Cette lettre, qui se trouve dans les archives d'Aragon, reg. 47, fol. 115, est datée d'Algecire (Algeziras), XV kalendas februarii (anno Domini MCCLXXX primo), c'est 1282; voyez la note précédente. L'imprimeur a mis par erreur 1281 dans la citation que fait M. de Saint-Priest, t. IV, 205. — [2] Citées par M. de Saint-Priest, t. IV, 214. — [3] « Pro eo quod nos tanquam petitor eidem regi Petro opposuimus et opponi« mus quod ipse intravit regnum nostrum Siciliæ contra rationem et malo modo, et « nobis prius non diffidatis... » (Arch. d'Arag., *Coleccion de cartas Rs. Legajo I*), pièce reproduite dans l'*Hist. de la conq. de Naples* de M. de Saint-Priest, t. IV, appendice, p. 217. — [4] Les messagers de Philippe le Hardi étaient chargés de demander compte à l'Aragonais des armements qu'il faisait : « ... Si vos fet savoir par nos que « si vos tornés vostre imprisa sor les enemis de la fe Khristiana, e nostre sires cuy « besoyna vos fariés en ce faisant vos done victoire o autre anantenement, il en sera « liés et joyaus, et plus chier vos end hauret. E si vos avés autre entencion il veut « que vos sachés que qui quonques feret guerra ho autre enuyement le roy de Secile « son oncle o le prince de Salerne son cousin illi deplaret forment. E tot ce qui au « contre qus seroit fet il teurreit a fer a soy-mesmes. » (Archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone, reg. 47, fol. 118; pièce citée par M. de Saint-Priest, t. IV, 208, appendice.)

la plus récente qu'on ait publiée sur cette période de l'histoire de Sicile; parce qu'enfin les documents nouveaux recueillis dans les archives de Barcelone et mis à la disposition de M. de Saint-Priest lui donnent beaucoup d'autorité. Ces documents confirment pleinement l'opinion qui ne voit dans les Vêpres siciliennes que l'effet inopiné d'une colère soudaine, surexcitée dans le cœur d'un peuple vindicatif par le sentiment profond d'une longue oppression [1].

Si donc les preuves de la conspiration des Vêpres, qu'on n'a encore trouvées ni dans les archives de Sicile, ni dans celles de Naples, ni dans celles de Rome, ne se trouvent pas non plus dans les archives d'Aragon, il est à peu près prouvé qu'elles n'existent nulle part.

Dans une dissertation publiée, il y a un peu plus de cinquante ans [2], sur le problème historique des Vêpres, Bréquigny, tout en attribuant à Procida des actes et une influence dont aucun contemporain n'a fait mention, avait déjà formellement déclaré qu'il n'y eut « ni conjuration ni conjurés (p. 512), » et s'était rangé, sur ce point, au sentiment des premiers chroniqueurs, déjà adopté par quelques-uns des historiens les plus dignes de foi; ainsi que nous l'avons montré dans notre premier article.

M. Amari n'apporte donc pas, dans ce débat historique, une opinion entièrement nouvelle; mais l'opinion qu'il soutient n'avait pas encore été établie avec une argumentation si lumineuse, une si savante discussion des témoignages, un jugement si sûr et si plein d'autorité, en un mot, avec une si complète évidence. Le problème des Vêpres siciliennes nous semble donc désormais résolu, et nous ne croyons pas que la solution donnée par M. Amari, confirmée par M. de Saint-Priest qui l'a discutée à son tour avec une fine critique, puisse être contestée par personne.

Le livre de M. Amari est, d'ailleurs, dans son ensemble, un excellent travail historique; nous avons dit les reproches qu'il nous semble mériter; nous ajouterons que ces défauts sont atténués par des qualités éminentes et qui font vivre les œuvres d'histoire; une science solide, une sagacité pénétrante, une pensée énergique et forte, un style enfin vif et grave à la fois, qui ajoute à l'intérêt sans diminuer la confiance.

M. AVENEL.

[1] Ce qu'on remarque surtout dans ces documents : le dévouement de Procida pour la famille aragonaise, les récompenses qu'il en reçut, les intrigues qu'il ourdissait avec quelques barons siciliens, tout cela était connu et non contesté, mais n'implique en aucune façon la complicité dans les Vêpres de Sicile. — [2] *Magasin encyclopédique*, t. II, p. 499 (an III, 1795).

1. — *ÆGYPTENS STELLE IN DER WELTGESCHICHTE. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern,* von Ch. C. J. Bunsen; Ies, IIes und IIIes Buch, 8°, Hamburg, 1845.

1. — *PLACE DE L'ÉGYPTE DANS L'HISTOIRE DU MONDE, étude historique en cinq livres,* par Ch. C. J. Bunsen; Ier, IIe et IIIe livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *AUSWAHL DER WICHTIGSTEN URKUNDEN DES ÆGYPTISCHEN ALTERTHUMS, herausgegeben und erläutert* von Dr R. Lepsius; Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

2. — *CHOIX DES DOCUMENTS LES PLUS IMPORTANTS DE L'ANTIQUITÉ ÉGYPTIENNE, publiés et expliqués* par le Dr R. Lepsius, planches, Leipzig, 1842, fol.

DIXIÈME ARTICLE [1].

Nous avons suivi, dans notre analyse, le travail de M. Bunsen, jusqu'à la fin de la période intermédiaire, ou du *moyen empire,* qui est le temps de la domination des *Pasteurs;* et cet examen nous a conduit jusqu'à l'époque du rétablissement du trône national, ou à celle du *nouvel empire,* qui s'étend de la XVIIIe dynastie à la XXXe et dernière, et qui formait le sujet du troisième livre des *Égyptiaques* de Manéthon. Cette période de l'histoire égyptienne, qui est la plus récente, est aussi la plus riche en événements, dont plusieurs peuvent être constatés à l'aide de synchronismes fournis par l'histoire des anciens peuples; c'est pareillement l'époque la plus abondante en monuments de toute espèce, dont le plus grand nombre subsiste encore en Égypte, particulièrement à *Thèbes,* et une foule se trouve dispersée dans les musées de l'Europe; de sorte qu'il n'est aucune autre période de l'histoire de l'Égypte où la science possède autant d'éléments propres à servir à la détermination chronologique des principaux faits de cette histoire. A ce puissant motif d'intérêt qu'inspire le rétablissement du *nouvel empire,* spécialement pour ce qui concerne les deux premières dynasties, la XVIIIe et la XIXe, se joint la certitude que c'est à l'une de ces dynasties qu'appartient le fameux Pharaon, connu des Grecs et des Romains sous le nom de *Sésostris,* dont le nom véritable de *Ramsès* n'avait pourtant pas été ignoré d'eux, et qui porta si loin dans l'ancien monde la puis-

[1] Voyez, pour le neuvième article, le cahier de juin, p. 354 et suiv.

sance de ses armes, et si haut dans sa patrie la civilisation de l'Égypte. Les plus beaux et les plus grands monuments de l'archéologie de ce peuple, ceux qu'on admire encore dans son pays, ou qui servirent, dans l'antiquité même, à l'ornement de Rome et de Constantinople, comme de nos jours à celui de Paris, sont des monuments des deux mêmes dynasties, auxquelles se rattache aussi l'événement le plus mémorable de l'*Histoire sainte*, la sortie des Juifs de l'Égypte, sous la conduite de Moïse, qui eut lieu sous *Amosis*, le chef de la XVIII^e dynastie[1]. Tout se réunit donc ici pour donner, à cette partie de notre analyse du livre de M. Bunsen, qui répond à l'époque du *nouvel empire*, le plus haut degré d'intérêt, et pour nous mettre dans l'obligation d'exposer, avec le plus de soin qu'il nous est possible, le résultat des recherches de notre auteur, particulièrement pour ce qui regarde les XVIII^e et XIX^e dynasties.

Cette obligation devient encore plus impérieuse, par la considération que, de toutes les questions qui concernent la chronologie de l'histoire de l'Égypte, celles qui se rapportent à la restitution des XVIII^e et XIX^e dynasties sont les plus embarrassées, les plus difficiles, et que, par une circonstance peut-être unique, cette difficulté provient ici de l'abondance même des documents et de leur authenticité, et non pas de leur disette ou de leur imperfection. Effectivement, ce n'est plus seulement à de simples *Extraits* des *Listes* de Manéthon que nous sommes réduits pour ces deux dynasties, comme c'est le cas pour toutes les autres; nous possédons ici, outre ces *Extraits*, donnés par J. Africain et par Eusèbe, le texte même de l'ouvrage original de Manéthon cité en partie par Flavius Josèphe[2]. Nous avons ainsi un moyen de contrôler l'exactitude des *Listes*, qui nous manque pour tout le reste de l'histoire égyptienne. Il y a plus; nous possédons, dans la *Table d'Abydos*, monument authentique du règne de *Ramsès II*, un tableau historique, comprenant plusieurs des rois portés sur les *Listes* des XVIII^e et XIX^e dynasties, où ces rois sont certainement rangés dans leur ordre de succession respectif; et cette notion capitale est confirmée, pour la plupart de ces rois, par d'autres monuments contemporains de la même valeur, c'est-à-dire par des tableaux historiques, sculptés sur les parois de palais et de tombes de *Thèbes*[3], sous les règnes de *Ramsès II* et de

[1] Pour la date de l'*Exode*, dans les divers systèmes de chronologie anciens et modernes, voyez M. Boeckh, *Manetho, etc.*, Abschn. III, 4, p. 189 et suiv. — [2] Flav. Joseph. *contr. Apion.* I, c. 14-16, et 26. — [3] Voyez les tableaux tirés de la *Table d'Abydos*, de la *pompe du Ramesseion*, de *celle du palais de Medinet-Abou*, et d'un tombeau de *Qourna*, réunis sur une même planche, annexée à la p. 205 du t. I des *Monumenti storici* de Rosellini.

*Ramsès III;* sans compter une foule d'autres monuments, inscriptions de temples, de statues et de bas-reliefs, qui portent des noms de rois appartenant à ces deux dynasties, et qui mettent l'existence de ces rois à l'abri de toute contestation, en même temps que, par tous les caractères du style, ils en déterminent l'époque, au moins d'une manière générale. Mais c'est aussi dans cette circonstance que se trouve le nœud du grand problème relatif aux XVIII[e] et XIX[e] dynasties. L'examen comparatif des *Listes* et des monuments y fait apercevoir, au premier coup d'œil, des différences si graves, ou même des contradictions si fortes, que tout le travail de la science a dû être employé à rendre compte de ces différences et à expliquer ces contradictions, sans que jusqu'ici l'on ait pu y réussir; et telle est en effet la difficulté du problème, que je ne crains pas de dire que la solution en a échappé même à M. Bunsen, c'est-à-dire au savant de nos jours, qui, grâce à ses propres recherches, et à celles de M. Lepsius, dont il lui est donné de faire usage, possède certainement dans ses mains le plus d'éléments de cette solution, cherchée par tant d'hommes habiles dans tant de voies différentes. C'est ce résultat qu'à mon grand regret je me trouve appelé à faire connaître, en rendant compte de cette partie de l'ouvrage de M. Bunsen, en même temps qu'il me sera permis d'exprimer l'espérance, que, par une publication plus complète des monuments qui peuvent être acquis à la science, la restitution des XVIII[e] et XIX[e] dynasties devienne enfin l'œuvre de quelque heureux antiquaire, qui ajoute cette importante conquête à toutes celles que nous devons à l'immortelle découverte de Champollion.

C'est le nom du grand antiquaire que je viens de citer, qui ouvre la série des travaux exécutés pendant près d'un quart de siècle, pour arriver à la connaissance certaine des rois de la XVIII[e] et de la XIX[e] dynastie, et par là à la détermination rigoureuse de l'*Exode*, qui s'accomplit sous le premier de ces rois. A peine Champollion se trouvait-il armé de l'admirable instrument de son alphabet phonétique, que la découverte de la *Table d'Abydos* vint lui fournir l'occasion d'en faire l'application la plus importante; et ce fut là, comme tout le monde sait, le principal sujet de ses deux *Lettres à M. de Blacas* [1], dictées, dans la première effervescence de ses idées, au milieu des trésors du musée de Turin. Mais le génie philologique dont il était doué à un si haut degré ne suffisait pas pour résoudre du premier coup tant de difficiles questions; et l'essai de restitution des XVIII[e] et XIX[e] dynasties, exposé d'abord

[1] *Lettres à M. le duc de Blacas, relatives au Musée royal égyptien de Turin; I[re] Lettre,* Paris, 1824, 8°; *II[e] Lettre,* Paris, 1826, 8°.

par Champollion, et suivi par Rosellini [1], sauf en quelques points, où le disciple eut la prétention de rectifier le maître, demeura imparfait, parce que Champollion et Rosellini avaient cru qu'il suffisait de mettre en regard des *Listes* de Manéthon la *Table d'Abydos*, et d'expliquer les différences de noms propres qui se trouvaient sur ces deux tableaux, à l'aide de combinaisons philologiques, plus ou moins ingénieuses, plus ou moins arbitraires. Ces différences étaient trop radicales pour que le résultat d'un pareil effort pût être satisfaisant. Comment admettre, en effet, que, là où les monuments portent un *Aahmès*, et les *Listes*, un *Aménophis*, cette correspondance de places pût déterminer l'identité des personnes? On pouvait bien, à la rigueur, se prêter à la supposition que les *Listes* donnassent quelquefois un nom de roi différent de celui qui était exprimé dans son *cartouche*, même dans le cas où ce nom, tiré de son second *cartouche*, ne répondait pas encore à la forme portée sur ces *Listes;* mais des noms tels que ceux de *Touthmôsis* et d'*Aménôphis* étaient des noms propres trop connus, trop souvent imprimés sur des monuments contemporains, pour qu'il fût possible d'admettre qu'un *Touthmôsis* répondît à tout autre qu'un *Touthmès*, et un *Aménôphis* à tout autre qu'un *Aménôthph;* et c'était là pourtant la nécessité où l'on se trouvait placé, devant le tableau dressé par Champollion et corrigé par Rosellini.

Ce défaut si sensible, resté pourtant comme non avenu pour les antiquaires italiens, tels que le P. Ungarelli, et pour d'autres encore, tels que M. Leemans [2], qui continuèrent à suivre le système de Rosellini, paraît avoir surtout frappé les égyptologues de l'école anglaise, qui essayèrent de s'ouvrir des voies différentes. Le major Felix, s'attachant uniquement à la *Table d'Abydos*, dressa un tableau de la XVIII[e] dynastie, qui se composait des *neuf noms* de rois portés sur la *Table*, à partir d'*Aahmès* jusqu'à *Hôr*, en regard desquels il se contenta de placer les rois homonymes donnés par les *Listes* [3]. Mais, par un procédé si simple, il ne faisait qu'éluder la question qu'il s'agissait de résoudre. En terminant à *Hôrus* la XVIII[e] dynastie, dont ce roi est le neuvième sur les *Listes;* en n'admettant sur son tableau aucun des noms royaux portés sur ces *Listes* et fournis par les monuments contemporains, qui manquent sur la *Table*, il était évident que le savant anglais ne tenait aucun compte ni des *Listes*, ni des monuments; d'où il suit qu'il laissait la question précisément au même point où il l'avait trouvée. Son habile compatriote,

[1] *Monum. Stor.* t. I, p. 199-290; cf. Ideler, *Hermapion*, 234-260; Boeckh, *Manetho*, etc., p. 269-285. — [2] *Lettre à M. Salvolini, etc.*, p. 44 et suiv. — [3] *Note sopra le dinastie dei Faraoni*, Firenze, 1828, 8°.

sir G. Wilkinson, chercha, à deux reprises[1] et à l'aide de deux combinaisons différentes, à mieux satisfaire aux conditions du problème, en essayant de concilier les *Listes* et les monuments; et il est certain que, dans cet essai de conciliation de deux éléments qui paraissent si contradictoires, il réussit mieux qu'aucun de ses devanciers, du moins pour la première partie de la dynastie, sans avoir pourtant évité les combinaisons arbitraires pour la chronologie, ni surtout les contradictions de noms propres entre les *Listes* et les monuments. La question n'avait donc fait réellement aucun progrès, par suite de toutes ces tentatives plus ou moins malheureuses; et, depuis encore, il sembla que la difficulté du problème s'était augmentée par la multiplicité des monuments qui se découvraient et qui ajoutaient de nouveaux éléments de contradiction entre la *Table d'Abydos* et les *Listes* de Manéthon.

Tel était l'état des choses, lorsque M. Bunsen entreprit à son tour, et cela dès 1832, comme il nous l'apprend lui-même[2], le rétablissement des dynasties XVIII, XIX, XX et XXI, prises en masse, au moyen d'un accord, inutilement tenté jusque-là, entre les *Listes* et les monuments; et tel fut pour lui le succès de cette entreprise, qu'il ne paraît pas que son travail ait eu depuis à subir de modification considérable; en sorte qu'il l'expose aujourd'hui dans la forme où il l'avait conçu d'abord. Nous allons montrer en quoi consiste cette restitution des quatre dynasties, proposée par M. Bunsen, qui serait, suivant lui, la seule conforme à toutes les classes de documents qui nous sont parvenus; après quoi, nous ferons voir ce qui reste encore de défectueux dans le système de notre auteur, soit pour l'ensemble, soit pour les détails de cette restitution.

En partant d'un principe, qui aurait dû servir de guide à tous les antiquaires dans cette étude difficile, je veux dire la recherche du point commun qui existe entre les *Listes* et les monuments, M. Bunsen montre d'abord que les cartouches 1, 7, 8 et 9 de la *Table d'Abydos*[3], qui sont ceux d'*Aahmès*, de *Touthmès*, d'*Aménôthph* et d'*Hôr*, répondent aux noms royaux, portés sous les mêmes numéros 1, 7, 8 et 9, sur les *Listes* de

[1] *Materia hieroglyphica*, 1828, p. 78 et suiv.; *Extracts from sev. Hieroglyph. subjects*, Malta, 1830, p. 10; *Topography of Thebes*, 1835, 8°. — [2] *Ægyptens Stelle, etc.*, t. III, p. 65 : « Der Gedankengang, welcher im December 1832 uns auf das würkliche Verhältniss der Listen und Denkmäler führte, und uns die Herstellung « jener vier Dynastien in Ganzen ergab, war folgender. » — [3] Ce sont ceux qui portent les nos 40, 46, 47 et 48 de la publication de Rosellini, *Mon. stor.* t. I, tav. ann. all. p. 150, suivie par M. Lepsius, *Auswahl, etc.*, Taf. II, et les nos 14, 20, 21 et 22, de celle de M. Letronne, *Journal des Savants*, avril 1845, p. 244-256.

Manéthon, lesquels noms sont ceux d'*Amôsis*, de *Touthmôsis*, d'*Aménôphis* et d'*Hôrus.* Entre ces quatre noms de la *Table* et des *Listes*, la correspondance est parfaite, en effet, pour le rang comme pour la forme; c'est là un premier point qui peut être admis en toute assurance, et qui devient une base solide pour la restitution de toute cette partie de la dynastie comprise entre les cartouches 1 à 9, c'est-à-dire entre *Aahmès-Amôsis*, et *Hôr-Hôrus*. Par une conséquence irrécusable de ce premier fait, les noms intermédiaires doivent également se correspondre, et la contradiction apparente qui se manifeste à cet égard ne peut tenir qu'à quelque malentendu des *Listes* qu'il s'agit d'expliquer : voilà le premier point admis en principe par M. Bunsen. Avec *Hôrus* cesse évidemment, par le témoignage de Manéthon, la ligne masculine; là aussi cesse donc en effet la XVIIIe dynastie. A partir d'*Hôrus*, la *Table d'Abydos* et les autres monuments contemporains, tels que la *pompe* du *Ramesseion* et celle du palais de *Medinet-Abou*, donnent *six noms* royaux, à la suite desquels se trouve celui du Pharaon *Ramsès III*, qui fit sculpter cette grande page historique pour l'ornement de sa résidence royale; ces *six noms*, dont *cinq* sont des *Ramsès* et des *Ménéphtah*, et le dernier seul : et : , présente une forme toute particulière, et jusqu'ici unique, lue diversement par les égyptologues, *Amerré*, *Rémerré*, *Ramerré*, *Ouerri*, *Merrer;* ces *six noms*, dis-je, doivent donc être les noms dynastiques par excellence, ceux qu'il faut reconnaître, sur les *Listes*, dans les noms correspondants; et le dernier des *Listes*, celui de *Thouoris*, dont la forme diffère évidemment de ceux de *Ramsès* et de *Ménéphtah*, doit répondre à ce cartouche insolite, et représenter conséquemment le dernier roi de la XIXe dynastie; en sorte que tous les noms de rois portés sur les *Listes* entre *Hôrus* et *Thouoris*, qui ne répondent pas à ceux de la *Table* et des monuments, doivent être écartés avec les années de règne qui leur sont affectées, sauf à expliquer par quelles circonstances ces noms royaux, qui certainement ne peuvent être d'invention, ont pu être introduits sur les *Listes :* tel est le second principe posé par M. Bunsen, comme base de sa restitution de la XVIIIe dynastie. Une troisième donnée, qui lui paraît tout aussi certaine, c'est que l'indication des années de règne, qui se trouvent sur les monuments, conduit à reconnaître le *grand Sésostris*, pour lequel nous possédons, en effet, la LXIIe année de règne, dans le Pharaon dont le règne est porté sur les *Listes* avec 60 ans et plus; ce qui fait qu'il reste, pour la XXe dynastie, tous les rois du nom de *Ramsès*, que nous connaissons maintenant par les monuments, et qui sont en si grand nombre, à partir de *Ramsès III* ou

*IV*[1], en même temps que cette circonstance explique l'omission des noms royaux dans cette xx<sup>e</sup> dynastie, omission qui est sans exemple dans tout le cours du *nouvel empire*. Enfin, tous les noms qui suivent jusqu'à *Scheschonk*, le *Sésak* de l'Écriture sainte, le Pharaon qui prit Jérusalem, dans la 5<sup>e</sup> année du règne du Roboam, fils de Salomon, et qui fut le chef de la xxii<sup>e</sup> dynastie, prince dont l'époque se trouve ainsi rigoureusement déterminée à la fois par la chronologie égyptienne et par l'histoire du peuple de Dieu, tous ces noms, dis-je, doivent avoir formé la xxi<sup>e</sup> dynastie. Tel est le système de M. Bunsen, pour la restitution de ces quatre dynasties, prises en masse et considérées d'abord dans leur ensemble, avant tout examen des détails qui les concernent.

Cette manière de procéder par masses me paraît en effet la plus sûre, la plus critique, puisqu'elle tend à établir certaines données fondamentales, produites par l'accord des diverses classes de documents, et à constituer ainsi les principales divisions d'un cadre chronologique, dans lequel viendront ensuite se placer, à mesure que la série des monuments contemporains se complétera, les règnes particuliers, chacun avec le nombre d'années qui se trouveront sur ces monuments[2]. C'est aussi de cette manière que l'illustre M. Boeckh, dans son *Manéthon*[3], a jugé qu'il était convenable d'opérer, pour se frayer un chemin à travers ce dédale de contradictions et d'erreurs que présentent, d'une part, les textes, dans les divers *Extraits* de Manéthon que nous ont transmis Flavius Josèphe, Théophile d'Antioche[4], Jule Africain, Eusèbe et le Syncelle, d'autre part, les monuments contemporains et la *Table d'Abydos*. La conclusion qu'a tirée, pour son propre compte, le grand critique de Berlin, de la comparaison qu'il a faite du tableau de la xviii<sup>e</sup> dynastie, dressé par Rosellini, avec celui qui résulte des divers *Extraits*

[1] Cette alternative se fonde sur l'incertitude qui a régné longtemps entre les égyptologues, au sujet d'une variante du *cartouche prénom* de *Ramsès II*, qui faisait attribuer ce *cartouche* à un autre *Ramsès*, son frère aîné; mais ce doute n'existe plus aujourd'hui, et tout le monde s'accorde à rapporter le *cartouche* en question comme appartenant à *Ramsès II, Sésostris*. — [2] C'est pareillement de cette manière qu'a opéré M. Lesueur, *en procédant d'abord*, comme il le dit, *par masses*, en partant d'un point fixe, qui est pour lui le règne d'*Aménôph III, Memnon*, le *huitième* sur les *Listes* et sur la *Table*; voy. sa *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 136. — [3] *Manetho, etc.*, p. 277 ff. — [4] M. Boeckh a montré, *ibidem*, p. 251-255, que le *canon* emprunté, par M. Ideler, *Hermapion, Anhang*, p. 47, à l'édition d'Oxford (de J. Fell, 1684) du livre de Théophile, n'avait aucune autorité, et que le véritable texte de Théophile, conservé dans la première édition de Zurich (de C. Gesner, 1546), et suivi dans celle de Galandi (1766), portait un tableau de la xviii<sup>e</sup> dynastie, conforme à celui de Fl. Josèphe

des *Listes* de Manéthon[1], est aussi que le meilleur moyen d'arriver à la connaissance de la vérité historique sur cette dynastie si importante et si diversement représentée dans les documents qui nous l'ont transmise, était de former d'abord des groupes de règnes, d'une exactitude démontrée par l'accord de ces documents; et d'y intercaler ensuite les règnes particuliers dont on acquerrait successivement la connaissance par l'étude critique des monuments. En procédant de cette manière, M. Boeckh a trouvé que, dans la série des rois présentée par Rosellini, du n° 1, *Aménophis*, au n° 8, *Hôrus*, tout lui semblait marcher d'accord, d'une part, avec les monuments, de l'autre, avec la *Liste* de Flavius Josèphe et avec celle de Jule Africain; ou du moins, qu'il ne concevait rien de mieux; *wenigstens kann ich nichts Besseres finden*[2]; sur quoi je me permettrai de n'être pas de son avis; que le *Ramsès II* des monuments était bien en effet le *Ramessès* de Josèphe, avec soixante-six ans de règne, donnée fondamentale, que nous venons de voir admise dans le système de M. Bunsen, et qui nous paraît effectivement indubitable; en troisième lieu, qu'à partir d'*Hôrus*, la suite de la dynastie, considérée, soit dans les *Extraits* des *Listes*, soit dans les monuments, offrait un trouble et une confusion qui ne pouvaient s'expliquer que par une double ligne de Pharaons, les uns *légitimes*, ce seraient ceux qui se trouvent portés sur les monuments; les autres *intrus*, ce seraient ceux dont les noms auraient été admis sur la *Liste* de Manéthon, tirée des archives sacerdotales[3]. A part cette idée de M. Boeckh, qui me paraît aussi neuve que juste, mais que ce n'est pas encore ici le lieu d'examiner, les vues générales du savant critique de Berlin rentrent assez dans la doctrine de M. Bunsen, surtout en ce qui regarde la difficulté qu'il trouve à admettre l'identité des rois portés, à partir d'*Hôrus*, sur le tableau de Rosellini, avec ceux qui sont donnés par les monuments; et j'ai dû en faire l'observation, qui se plaçait naturellement ici, avant de procéder plus loin dans l'examen du livre de M. Bunsen. Il s'agit maintenant, et c'est là la partie la plus difficile de la tâche que je me suis imposée, de suivre notre auteur dans l'exposition détaillée des quatre dynasties qui nous occupent, en commençant par la XVIII^e^, telle qu'il a cru pouvoir la restituer, à la fois d'après les *Listes* et d'après les monuments.

Une fois le premier point admis, que les noms 1 (*Aahmès-Amôsis*), 7 (*Touthmès III-Touthmôsis*), 8 (*Aménôthph III-Aménôphis*) et 9 (*Hôr-Hôrus*), de la *Table d'Abydos* et des *Listes*, se correspondent avec toute

[1] *Manetho, etc.*, p. 277-283. — [2] *Ibidem*, p. 277. — [3] *Ibidem*, p. 280.

l'évidence possible, il suit de là, presque avec la même certitude, que les noms intermédiaires 2, 3, 4, 5 et 6 des *Listes*, doivent répondre aux *cartouches* placés entre le n° 1 et le n° 7 de la *Table*. Mais ici se présente une première difficulté; c'est le nom de *Chébrôn* ou *Chébrôs*, placé dans tous les *Extraits* des *Listes* sous le n° 2, conséquemment en regard d'*Aménôthph I*, rangé sous le même n° 2 dans la *Table;* d'où la plupart des égyptologues, à l'exemple de Champollion et de Rosellini, ont été induits à croire que ce *Chébrôs* était le même que *Touthmès I*, fils d'*Aménôphis I*, qui lui-même aurait été identique avec *Amôsis*. Or c'est là la première source des erreurs dans lesquelles s'est trouvée engagée toute la série de cette dynastie, et qui sont encore tellement accréditées, que M. Boeckh lui-même, le savant qui a porté en dernier lieu le flambeau de la critique sur tout le champ de la chronologie égyptienne, n'a fait aucune difficulté d'admettre à la fois cette identité d'un *Touthmès*, d'un *Aahmès* et d'un *Aménôthph*[1], qui seraient un seul et même personnage, et celle de *Touthmès* et de *Chébrôs*, fils de ce chef de la dynastie; identité d'où résulte cette confusion des *Touthmès*, mis en regard des *Aménôthph*, qui trouble toute la suite de la dynastie. Sur ce premier point, qui est, comme on le voit, d'une si grande importance, M. Bunsen propose une solution qui me paraît extrêmement heureuse, et qui rentre dans une conjecture exprimée déjà par sir G. Wilkinson, mais sans aucune preuve à l'appui; il explique[2] le nom de *Chébrôs;* porté sur les *Listes*, comme étant le *nom royal*, ou le *prénom* d'*Aahmès*, lequel est ainsi figuré dans le premier *cartouche* de ce célèbre Pharaon : [cartouche]. Or ce *cartouche*, qui doit se lire *Ra-Neb-ros*, et qui, en ne tenant compte que des deux derniers éléments qui le composent, se prononçait probablement *Chneb-ros*, répond ainsi à la transcription grecque Χεϐρώς, extraite du texte de Manéthon, aussi exac-

[1] *Manetho, etc.*, p. 271. M. Boeckh donne pour raison de cette étrange assimilation d'*Amôsis-Touthmôsis-Aménôphis*, que les rois égyptiens portaient plusieurs noms, et il cite en note, 1) le passage du Syncelle, où il est dit, *Chronogr. p.* 63, A: *Διώνυμοι γὰρ καὶ τριώνυμοι πολλαχοῦ τῶν Αἰγυπτίων οἱ βασιλεῖς εὕρηνται.* Cette remarque du Syncelle est juste; mais non pas l'application qu'en fait M. Boeckh. Les rois égyptiens avaient effectivement *deux*, ou même *trois* noms, et quelquefois plus, le *nom propre*, le *nom royal*, que nous nommons *prénom*, et le *nom de l'étendard;* mais ces deux derniers n'étaient que des *titres*, des *qualifications*, servant à les distinguer; et ils n'avaient réellement qu'*un seul nom propre*, le *nom de famille*. Or, *Aahmès*, *Touthmès* et *Aménôthph* sont trois *noms de famille;* et il n'est pas possible qu'un seul Pharaon ait été à la fois *Amôsis-Touthmôsis-Aménôphis*. — [2] *Ægyptens Stelle, etc.*, t. III, p. 82, où M. Bunsen prouve que le signe [signe], *neb*, *seigneur*, se prononçait *chneb*, d'après l'analogie du mot *noub*, *or*, qui a servi, au témoignage du rhéteur

tement qu'on puisse le désirer, et il en résulte qu'*Amôsis* et *Chébrôs*, portés à la suite l'un de l'autre sur les *Listes*, ne sont qu'un seul et même roi, et le chef même de la dynastie. A l'appui de cette combinaison de M. Bunsen, qui me paraît, je le répète, extrêmement plausible, et qui tend à rétablir l'ordre si gravement troublé dans les *Listes*, je ferai une observation qui ne laisse pas d'offrir peut-être quelque intérêt. Tous les *Extraits* des *Listes* s'accordent pour porter à *treize ans* le règne de *Chébrôs*, successeur d'*Amôsis*, duquel il est dit expressément, dans le texte de Manéthon [1], qu'il régna encore *vingt-cinq ans et quatre mois* après avoir achevé l'expulsion des *Pasteurs*. Or, si l'on se reporte à la date de l'*Exode*, fixée par Clément d'Alexandrie, d'après des données empruntées à Manéthon [2], à l'an 1667 avant notre ère, il se trouve que cette année 1667 est précisément la *treizième année* du règne d'*Amôsis*, tel qu'il est calculé par M. Boeckh pour son *Canon* de Manéthon [3], en sorte que l'*expulsion des Pasteurs* et la *sortie des Juifs* auraient été deux événements accomplis dans la même année, et qu'il y aurait, dans ce synchronisme extraordinaire, la raison de la méprise commise, sur la foi de Flavius Josèphe, par tant d'écrivains anciens et modernes, au sujet des *Juifs* confondus avec les *Pasteurs*. Si l'on admet cette coïncidence, qui ne semble pas pouvoir être fortuite, les *treize ans* du règne de *Chébrôs* représenteraient la première partie du règne d'*Amôsis*, pendant laquelle il luttait contre les *Pasteurs*, et les *vingt-cinq ans et quatre mois* qu'il continua de régner encore, après l'expulsion de ces étrangers, porteraient à trente-huit ans et quatre mois la durée totale du règne de *Chébrôs-Amôsis*, chef de la XVIIIe dynastie.

Au moyen de cette première rectification, qui retranche le *Chébrôs* des *Listes*, en l'identifiant avec *Amôsis*, l'*Aménôphis* des *Listes* se trouve placé en face de l'*Aménôthph I* de la *Table d'Abydos* et des monuments contemporains; et c'est là un second point de gagné, l'accord, sur ce second règne, rétabli entre toutes les classes de documents. Nous allons voir que le même accord continue de régner pour les règnes suivants, malgré les contradictions apparentes qu'ils présentent. Les noms qui suivent celui d'*Aménôphis I*, sur les *Listes* de Manéthon, sont ceux d'*Amensès* (*Amessis*), n. 4, de *Méphrès*, n. 5, et de *Miphramuthosis*, n. 6. En regard de ces trois règnes, la *Table d'Abydos* et les monuments portent les

Aristide, à former le mot grec *kanôpos*; voy. *ibid.* t. II, p. 76, 39). Nous avons un autre exemple de cette aspiration placée devant la lettre *n*, dans le nom du dieu *Noum*, *Nom*, qui nous est parvenu ainsi représenté dans les transcriptions grecques, *Chnoubis*, *Chnoumis*, *Knef*, etc. — [1] Manethon, *apud* Flav. Joseph. *contr. Apion.* I, 15. — [2] Boeckh, *Manetho, etc.*, p. 192. — [3] *Ibidem*, p. 391.

règnes de *trois Touthmès*, I, II et III; et, bien qu'il y ait ici un désaccord complet pour les noms, du moins à ce qu'il semble au premier abord, il est pourtant sensible que, d'une manière ou d'une autre, les trois règnes des *Listes* doivent se rapporter aux trois règnes de la *Table*, dussent les personnes ne pas se répondre exactement. C'est effectivement ce qui a lieu, et ce qui avait été expliqué d'une manière qui avait été généralement admise par les égyptologues, sur la foi de Champollion, mais ce qui est rejeté par M. Bunsen pour une combinaison nouvelle, qui se fonde sur les recherches de M. Lepsius, et que j'ai à faire connaître.

Au moyen de l'assimilation du *Touthmès I* de la *Table* avec le *Chébrôs* des *Listes*, et de celle du *Touthmès II* de la même *Table* avec l'*Aménôphis* des *Listes*, double combinaison qui offrait certainement beaucoup d'inconvénients, mais qui avait pourtant été adoptée dans l'école de Champollion, le *quatrième règne* de la *Table*, celui de *Touthmès III*, se trouvait correspondre au *quatrième règne* des *Listes*, rempli par la *reine Amensès*, qualifiée *sœur de Touthmès II-Aménôphis*, et l'on s'expliquait sans peine cette circonstance d'un règne, attribué par les monuments à *Touthmès III*, par les *Listes* à *Amensès*, en faisant de *Touthmès III* le mari d'*Amensès*; dont il était conforme aux usages de la civilisation égyptienne que le nom ne figurât pas sur les listes royales, et qu'il y fût remplacé par celui de son époux, sans doute prince de la famille royale; ce qui semblait résulter de son nom même déjà porté par deux rois de cette dynastie. Le *cinquième règne*, celui du dernier *Touthmès* de la *Table*, correspondant au *cinquième règne* des *Listes*, celui de *Miphrès*, s'expliquait d'une manière tout aussi plausible par la circonstance que le *cartouche prénom* de ce roi offrait, dans plusieurs des variantes qu'on en connaît sur ses nombreux monuments contemporains, le titre de *Mai-phrè, chéri du Soleil*, qui répond exactement à la transcription grecque Μίφρης, en sorte qu'ici l'assimilation devenait indubitable; et, quant au *sixième règne* de la *Table*, celui d'*Aménôthph II*, en regard duquel les *Listes* portaient *Miphramuthôsis*, on n'avait fait aucune difficulté d'admettre l'identité des deux personnes, malgré la différence des deux noms. Telle était la solution généralement admise par les égyptologues de l'école de Champollion, pour la restitution de ces *six premiers règnes* de la XVIII[e] dynastie, avec l'erreur qui s'y était jointe, concernant *Touthmès IV* identifié, à cause de son surnom de *Maïphrè*, au *Mœris* des Grecs et des Romains, erreur qui a déjà été réfutée dans ce journal[1], et qui est aujourd'hui généralement aban-

[1] Voy. *Journ. des Savants*, février, p. 118-121, où nous avons montré, d'accord

donnée [1], et avec la difficulté, dont les auteurs de ce système ne paraissent pas s'être préoccupés, d'admettre *quatre fois* le nom de *Touthmès* dans ces *six règnes*, quand la *Table* et les monuments contemporains ne donnent que *trois Touthmès* entre les deux premiers *Aménôthph*. Voici maintenant la solution nouvelle proposée par M. Bunsen, pour les *six mêmes règnes*, sur la foi de recherches de M. Lepsius, qui n'ont point encore été livrées à la publicité, et qui ne peuvent conséquemment pas être appréciées en toute connaissance de cause.

Il résulte de ces recherches de M. Lepsius, admises en toute confiance par M. Bunsen, qu'il n'a point existé de *reine Amensé;* que le nom même doit se lire *Set-Amen*, et non *Amen-tsé;* que son *cartouche* la désigne, non comme *reine régente*, mais comme *fille royale* d'*Aahmès* (*Amôsis*), et comme *sœur* des deux rois *Aménôthph I*er et *Touthmès I*er*;* que l'*Amensès*, ou *Amessis* des *Listes*, est en effet une *reine Aahmès*, fille du même nom que son père *Aahmès* (*Amôsis*), et *sœur* d'*Aménôthph I*er, auquel elle succéda comme *régente* de son plus jeune frère *Touthmès I*er [2]; qu'à la suite de ce règne se place le règne collectif de *Touthmès II* et de *Touthmès III*, *quatrième* et *cinquième* rois de la *Table*, l'un et l'autre fils de *Touthmès I*er, avec une *régente*, leur *sœur*, dont le double nom, donné par les monuments contemporains, répond aux deux époques de sa régence, exercée d'abord pour le plus âgé de ses frères, *Touthmès II*, et plus tard pour le plus jeune, *Touthmès III*. Tel est le nouveau système proposé par M. Bunsen, à l'appui duquel il présente un *arbre généalogique* de cette dynastie, où se trouvent résumés les *neuf règnes* portés sur la *Table d'Abydos*, d'*Aahmès* à *Hôrus*.

avec M. Bunsen, que le *Mœris* de la tradition grecque était *Mairé-Apap*, le chef de la VIe dynastie. — [1] M. Lesueur, qui admet l'identité du *Touthmès III* de la *Table* avec le *Miphrès* des *Listes*, d'après le surnom ⲘⲀⲒⲪⲢⲎ, qui se lit dans les variantes de son *cartouche prénom*, se prononce également contre l'assimilation de ce cinquième roi de la XVIIIe dynastie avec le *Mœris* d'Hérodote et de Diodore, *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 148. — [2] Il y a dans les idées de M. Bunsen, au sujet de *Touthmès I*, une confusion que je ne me charge pas d'expliquer, mais que je me contente de signaler, en rapportant les propres paroles de l'auteur. Ainsi, p. 79, 1), la *reine Aahmès* figure comme *régente* pour *Touthmès I*, *son plus jeune frère*, et elle est *sœur d'Aménophis I*, plus âgé qu'elle : « Aahmes. . ., kommt als Regentin für « Tuthmes I vor,. . . daher sie unmittelbar hinter Amenophis I, ihrem (älteren) « Bruder, aufgeführt, und als Schwester bez. wird. » Et p. 91, *Touthmès I* n'est pas *frère d'Aménophis*, mais il n'est que le *mari* de sa *sœur* : « Tuthmosis I war nicht « sein Bruder, sondern nur Gemahl von Amenophis Schwester. » N'y a-t-il pas là une contradiction manifeste, bien propre à jeter du doute sur les combinaisons de notre auteur? à moins que ce ne soit moi qui ai mal saisi ses idées; ce qui me paraît plus probable.

Le résultat que je viens d'exposer est si nouveau, si extraordinaire, il contredit tellement toutes les idées qu'on s'était faites, d'après des monuments qu'on pouvait croire bien interprétés, que je dois m'abstenir de le juger, en l'absence des preuves sur lesquelles il repose, et qui sont sans doute des monuments connus de M. Lepsius seul. Je ne puis cependant me dispenser de soumettre à nos lecteurs et à M. Bunsen lui-même les raisons qui ne me permettent pas d'adopter un résultat si contraire, non-seulement aux opinions reçues, difficulté qui ne m'arrêterait pas, mais à des monuments dont l'interprétation paraît bien fixée et l'intelligence positivement acquise.

En ce qui concerne le *nom* et l'*existence* de la *reine Amensé*, l'un et l'autre contestés par M. Lepsius et par M. Bunsen, il me paraît démontré que le *double cartouche* de cette reine : , et: , tel qu'il se trouve plusieurs fois reproduit dans les bas-reliefs du petit monument de la vallée d'*El-Assasif* près de *Thèbes*[1], monument du règne de *Touthmès II*, lui assigne un règne intermédiaire entre ceux de *Touthmès II* et de *Touthmès III*, comme l'avaient admis Champollion et Rosellini. Ce qui ne me semble pas moins bien constaté, c'est que le *nom propre*, lu très-correctement *Amen-tsé*, et non pas *Set-Amen*, quoi qu'en dise M. Lepsius, se lit associé, dans un seul et même *cartouche* : , au *nom propre* de *Touthmès II*, de manière à composer la variante la plus habituelle du *prénom* de ce roi[2]; d'où résulte la preuve positive que la *reine Amentsé* était la *femme* de *Touthmès II*, dont elle était aussi la *sœur*, et auquel elle survécut, pour servir de *régente* à son fils *Touthmès III;* deux faits, établis par les monuments contemporains, qui se trouvent parfaitement d'accord et avec la *Table d'Abydos* qui porte le règne de *Touthmès II*, et avec les *Listes* qui donnent celui d'*Amensé*.

Quant à cette *reine Aahmès*, qui aurait été la fille d'*Aahmès* (*Amôsis*), la *sœur* d'*Aménôphi I*er et de *Touthmès I*er, de plus la *femme* de ce dernier, pour lequel elle eût exercé la régence, j'avoue que je ne connais aucun monument qui autorise de pareilles combinaisons; par suite des-

[1] Ces bas-reliefs ne portent que le *cartouche prénom Ra-ma-ké*, ou *Ma-ké-ra;* mais le nom propre a dû s'y trouver aussi dans des *cartouches* détruits, d'après le témoignage de Rosellini, *Mon. stor.* t. I, p. 224; et ce nom propre est donné par une caisse de momie du musée de Turin, citée, *ibid.* — [2] Lesueur, *Chronologie des rois d'Égypte*, p. 150-152; voy. Rosellini, *Mon. stor.* t. I, p. 226, tav. VI, n° 103, *e*, où *Amentsé*, désignée dans ce *cartouche*, est regardée à tort comme femme de *Touthmès III*, au lieu de *Touthmès II*.

quelles cette prétendue *Aahmès* est assimilée à l'*Amessis* des *Listes*; je soutiens qu'il n'est pas possible de prouver, à l'aide des monuments que nous possédons, ni qu'elle ait existé[1], ni qu'elle ait porté le nom d'*Aahmès*, ni qu'elle ait été la sœur d'*Aménôphis I;* et j'ajoute que je ne vois pas de raisons pour que le nom de la *reine Amessis*, si tant est qu'il y ait eu une *reine Amessis*, ait figuré sur les *Listes* en place de celui de *Touthmès Ier*, s'ils eussent été l'un et l'autre, en qualité de *frère* et *sœur*, enfants d'*Aahmès* (Amôsis). Pour ce qui regarde le règne collectif de *Touthmès II* et de *Touthmès III*, avec une double régence, exercée par la sœur de l'un et de l'autre, d'abord sous le nom de : , *Ma-ké-ra*, puis sous celui de : , *Nem-t-Amen*[2], dans le système de M. Bunsen, je dois dire aussi que ce système me paraît en opposition formelle avec les monuments, qui attribuent le premier de ces cartouches à la reine *Amentsé*, et le second à un personnage, reconnu jusqu'ici par tous les égyptologues pour un régent, deuxième mari de cette reine[3]. Sur le premier point, que le cartouche : , *Ma-ké-ra*, appartient effectivement à la reine *Amentsé*, la même qui porta aussi le *prénom* d'*Amonmai*, ainsi exprimé dans son cartouche : , c'est une notion qui résulte, avec toute évidence pour moi, de l'ensemble des monuments acquis à la science, parmi lesquels je me contenterai d'en citer deux, récemment signalés par M. Lesueur[4]. Le premier est un de ces longs cartouches remplis de la légende entière des Pharaons, lequel renferme à la fois le *prénom Amon-mai* et le *prénom Ma-ké-ra* de la reine *Amentsé*, et est tiré d'un tombeau de *Thèbes*[5] :

[1] On ne connaît, en fait de reine *Aahmès*, que la fameuse reine éthiopienne *Aahmès-Nofré-Ari*, femme d'*Aahmès* (*Amôsis*), dont il existe de nombreux monuments, deux, entre autres, une *stèle* des carrières de *Mokattam*, Rosellini, *Mon. stor.* t. I, tav. XV, et une autre de *Semneh*, *ibidem*, t. I, p. 194, tav. IV, n° 98. Sur ces deux monuments, le *cartouche* de cette reine est joint à celui de son mari, *Aahmès* (*Amôsis*). Quant au *cartouche* : , donné par M. Bunsen, Taf. VII, 2, *a*, je ne trouve pas dans son livre l'indication du monument qui l'a fourni. — [2] Ce *cartouche*, donné d'abord par Rosellini, *Mon. stor.* t. I, tav. VI, n° 103, *f*, p. 227, et lu *Amenhé*...., a été l'objet de lectures diverses de la part des égyptologues. M. Bunsen ne paraît pas plus d'accord avec lui-même qu'avec les autres, d'après les deux manières différentes dont il l'écrit dans son texte, t. III, p. 79, 2), et sur sa planche, Taf. VII, 2, *e*. C'est un point dont je laisse la décision aux philologues de profession. — [3] Champollion, *Lettres d'Égypte*, XV, p. 294 et suiv.; Rosellini, *Mon. stor.* t. I, p. 227-229, tav. VI, n° 103, *f*; Leemans, *Lettre à M. Salvolini, etc.*, p. 61; Lesueur, *Chronologie des rois d'Égypte*, p. 150. — [4] *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 150-152. — [5] Rosellini, *Mon. stor.* t. III, part. I, tav. ann. alla p. 125, n. 4.

Le second est un acte d'offrande, peint sur le cercueil du prêtre Schébamon du musée de Turin[1], où la *reine Amentsé*, qui reçoit cette offrande et qui est désignée par son nom propre, *Amentsé*, est accompagnée, comme on en a plus d'un exemple, de sa propre image, désignée par le *prénom Amon-mai;* voici les deux cartouches :

L'identité de la reine qui eut pour nom propre *Amentsé*, et pour *double prénom Amonmai* et *Makéra*, se trouvant ainsi constatée par des monuments contemporains, d'une manière qui ne saurait laisser prise au moindre doute, du moins à mon avis, un autre point, qui ne me paraît pas moins positivement avéré, et qui a été tout récemment mis en évidence aussi par M. Lesueur[2], c'est que la *reine Amentsé*, *sœur* et *femme* de *Touthmès II*, et *mère* de *Touthmès III*, était fille de *Touthmès I*. Cette notion résulte d'un monument du premier ordre, d'un des grands obélisques restés debout dans les ruines du palais de *Karnak*[3], dont la légende, littéralement expliquée par M. Lesueur, témoigne que ce monument a été dédié par cette reine *à son père*, *Touthmès I;* le groupe hiéroglyphique qui exprime cette dernière circonstance :

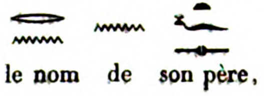

le nom de son père,

n'est pas susceptible de la moindre difficulté; et ce groupe, répété vers la fin de la colonne d'hiéroglyphes :

au père d'elle,

[1] Cette peinture du cercueil de Schébamon a été publiée par M. Lepsius, *Auswahl, etc.*, Taf. XI. — [2] *Chronolog. des rois d'Égypte*, p. 153. — [3] Champollion, *Monum. de l'Égypte et de la Nubie*, t. IV, pl. CCCXV.

y est immédiatement suivi du *cartouche prénom* de *Touthmès I* : ; en sorte qu'il ne puisse véritablement rester le moins du monde douteux, sur la foi d'un monument aussi capital que cet obélisque de *Karnak*, que la *reine Amentsé*, qui le fit ériger, alors qu'elle avait pour second mari le personnage dont nous avons rapporté plus haut le *cartouche*, ne fût *fille de Touthmès I*, *sœur* et *femme* de *Touthmès II*, *mère* et *régente* de *Touthmès III;* ce qui s'accorde parfaitement, d'une part, avec la *Table d'Abydos* et les monuments contemporains, qui donnent les *trois règnes* consécutifs des *trois Touthmès*, de l'autre, avec les *Listes*, qui portent le règne d'*Amentsé* entre ceux d'*Aménophis* et de *Miphrès*. Dès lors, toutes les combinaisons, fondées sur le prétendu arbre généalogique de cette partie de la dynastie, et admises, sur la foi des recherches de M. Lepsius, par M. Bunsen, tombent d'elles-mêmes; et il ne reste aucun appui pour la notion des *trois reines*, *Set-Amen*, *Aahmès* et *Makéra-Nemt-Amen*, dont deux ne représentent, en réalité, qu'une seule et même reine, *Amentsé*, et la seconde n'a sans doute jamais existé. Les solutions satisfaisantes que M. Bunsen avait cru trouver dans ces combinaisons de M. Lepsius, et qu'il énumère avec complaisance [1], ne sont donc que de nouvelles causes d'erreurs ajoutées de sa part aux difficultés du problème, et je comprends parmi ces erreurs nouvelles [2] l'explication qu'il a cru pouvoir donner du nom de *Misphragmuthôsis* des *Listes*, en dérivant la première partie de ce nom composé, *Misphra*, du *prénom*, *Ma-ké-ra*, de la *régente*, sœur de *Touthmès II* et de *Touthmès III*. A mon avis, jamais le *prénom Ma-ké-ra* n'a pu donner lieu à la transcription grecque *Misphra*, laquelle provient bien plutôt du *prénom* égyptien *Maïphra, chéri du Soleil*. En admettant, comme il le fait, que *Misphra* dérive de *Ma-ké-ra*, M. Bunsen ne tient aucun compte de l'élément , *ke*, qui ne peut cependant avoir été complétement supprimé; et j'avoue que ce procédé me paraît très-peu critique.

Il résulte de cette discussion, que la prétendue restitution des *six premiers règnes* de la dynastie, telle que la propose M. Bunsen, en se fondant sur les recherches de M. Lepsius, ne satisfait réellement à aucune des conditions du problème, et qu'elle a contre elle l'autorité des monuments contemporains, judicieusement interprétés. Maintenant, ce qu'on peut regarder comme suffisamment établi par l'ensemble de ces monuments, c'est que le règne d'*Amentsé*, porté le *quatrième* sur les

[1] *Ægyptens Stelle, etc.*, t. III, p. 80. — [2] Je m'abstiens de relever en détail quelques autres inadvertances commises, t. III, p. 81, dont quelques-unes peuvent n'être que des fautes d'impression, entre autres la mention faite de *Touthmôsis III*, au lieu de *Touthmôsis I*.

*Listes*, répond au règne de *Touthmès II*, son frère et son premier époux, pour lequel elle exerça la régence, et qui est nommé sur la *Table d'Abydos* et sur les monuments contemporains ; c'est, en second lieu, que le *cinquième* règne des *Listes*, attribué à *Miphrès*, appartient effectivement à *Touthmès III*, dont le *prénom* offre, dans les éléments, , ⲙⲁⲓ-ⲫⲣⲏ, *Maï-Phrè*, ceux de la transcription grecque Μίφρης, ainsi que l'a reconnu tout récemment encore M. Lesueur[1]. Quant au *sixième règne* des *Listes*, celui de *Miphramuthôsis*, où l'on ne peut s'empêcher de reconnaître, à travers une légère faute de copiste, le double élément de *Miphra* et de *Touthmôsis*, il semble que ce nom composé ne puisse appartenir qu'au Pharaon *Mai-Phra Touthmès III*, dont le nom se trouverait, au moyen d'un double emploi, porté une seconde fois sur les *Listes*, par une de ces inadvertances, dues, soit aux rédacteurs de ces *Listes*, soit à leurs copistes, que nous sommes bien obligés d'admettre dans beaucoup de cas, et dont la XVIII[e] et la XIX[e] dynastie offrent des preuves irrécusables. En tout cas, il est constant que la *Table d'Abydos*, monument assurément bien authentique et du premier ordre, ne porte, d'*Aahmès* à *Aménothph II*, que le règne de *trois Touthmès;* et, si le successeur de *Touthmès III*, sur les *Listes*, est encore un *Touthmès*, évidemment ces *Listes* sont en contradiction avec la *Table;* et, dans ce cas, il est clair que la *Table* mérite plus de confiance que les *Listes*. Quant à l'idée qui prévalut, dans l'école de Champollion, de reconnaître le *Miphratouthmôsis* des *Listes* dans l'*Aménothph II* des monuments, elle nous paraît tout à fait inadmissible.

Au moyen de ces explications, l'ordre de succession des *six premiers règnes* de la XVIII[e] dynastie se trouve déterminé d'une manière qui produit l'accord entre les *Listes* et les monuments ; et cet accord est encore mieux établi pour les *trois règnes suivants*, où les noms de *Touthmès IV*, d'*Aménôthph III* et d'*Hôr*, portés sur la *Table d'Abydos*, correspondent à ceux de *Touthmôsis*, d'*Aménôphis* et d'*Hôrus*, donnés par les *Listes*. Il ne reste, dans cette première partie de la dynastie, qu'une difficulté grave à résoudre ; c'est la circonstance du règne de *Touthmès I*, porté sur la *Table d'Abydos*, et omis sur les *Listes*. L'existence de ce règne, constatée par un monument aussi capital que la *Table d'Abydos*, ne pouvant être mise en question, on a cherché à expliquer l'omission

[1] *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 147-8. M. Lesueur se prononce, au même endroit, contre l'assimilation de *Touthmès III* et de *Mœris*, proposée d'abord par Champollion et admise par toute son école, mais rejetée par M. Bunsen, dont nous avons nous-même appuyé l'opinion, *Journal des Savants*, février, p. 118-121.

des *Listes*, en assimilant le *Touthmès I* de la *Table* au *Chébrôs* des *Listes*; ce qui a produit, comme nous l'avons déjà remarqué, l'assimilation du *Touthmès II* des monuments à l' *Aménôphis* des *Listes*, et, par suite, la confusion introduite dans toute cette première partie de la dynastie. Le moyen employé par M. Lesueur [1], pour remédier à cette confusion, ne me semble pas non plus avoir atteint son but; il consiste à assimiler, en premier lieu, l'*Aménôthph I* des monuments : , et : au *Chébrôs* des *Listes*; en second lieu, le *Touthmès I* de la *Table* : , à l'*Aménôphis* des *Listes*, en raison d'une variante de son *cartouche prénom* : [2] qui se trouve sur un obélisque de *Karnak* et qui donnerait, par ce titre : , lu : ⲁⲙⲟⲛ-ⲥⲟⲧⲡ, *Amon-sôtp*, *approuvé par Amôn*, un rapport de nom entre *Amon* (othph) et *Touthmès I*, d'où résulterait la notion d'un roi *Aménophis-Touthmès*, qui rétablirait l'accord entre les monuments et les *Listes* pour le troisième règne de la dynastie. Mais j'avoue qu'il m'est impossible d'admettre qu'une qualification, telle que celle d'*approuvé par Amon*, ajoutée au *cartouche prénom*, les exemples en fussent-ils aussi nombreux que possible sur les monuments, ait pu produire le *nom propre* du Pharaon, ou du moins, remplacer ce *nom propre*, de manière que ce roi, appelé *Touthmès* sur la *Table*, ait été nommé *Aménôphis* sur les *Listes*. Ce n'est donc pas encore dans cette combinaison, quelque ingénieuse qu'elle soit, que se trouve la véritable solution du problème, qui se recommande encore à toute la sagacité des égyptologues.

Après avoir exposé le résultat du travail de M. Bunsen, pour la première partie de la XVIII^e dynastie, où j'ai eu le regret de montrer que ce travail n'avait ajouté que de nouvelles causes d'erreur à celui de ses devanciers, il me reste à examiner la restitution de la seconde partie de cette dynastie, telle qu'il la propose, et qui me paraît encore défectueuse sous plus d'un rapport : ce sera l'objet de notre prochain article.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 145-146. — [2] Rosellini, *Mon. stor.* t. I, p. 217-218, tav. VI, n. 101, *n.* Mais je dois dire que ce *cartouche prénom* et ses *variantes* appartiennent effectivement à *Touthmès II* : , et non à *Touthmès I* : . Il y a donc ici quelque erreur dont je ne me rends pas bien compte.

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## INSTITUT DE FRANCE.

### ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. de Chateaubriand, doyen de l'Académie française, est mort à Paris le 5 juillet.

Après le service funèbre qui a été célébré à Paris le 8 juillet, à l'église des Missions étrangères, et au moment où le cercueil de l'illustre académicien a été déposé dans le caveau de l'église, pour être de là transporté à Saint-Malo, lieu de la sépulture, M. Patin, directeur de l'Académie française, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, les funérailles succèdent aux funérailles. Il y a deux jours, la France a conduit au tombeau les restes de ces citoyens généreux qui ont sauvé au prix de leur sang l'ordre social : hier, elle honorait de ses larmes pieuses le pontife qui a donné saintement, héroïquement, sa vie pour son troupeau ; et voilà qu'aujourd'hui encore il lui faut ensevelir le premier de ses écrivains, celui de qui les lettres contemporaines ont reçu le mouvement et la vie, à qui, plus qu'à tout autre, elles devront le rang qui pourra leur être assigné à la suite des grandes époques de l'esprit français.

« Il y aura bientôt un demi-siècle qu'apparurent, à de courts intervalles, *le Génie du christianisme, Atala, René, les Martyrs, l'Itinéraire de Paris à Jérusalem;* il suffit de les citer, productions éclatantes, dont on fut d'abord comme ébloui, productions fécondes, qui, changeant le cours des idées et des sentiments, ramenant les imaginations dans des voies depuis trop longtemps négligées, ouvrirent à tous les travaux de la pensée, critique, histoire, poésie, une carrière nouvelle.

« Une voix jeune, d'un accent encore inconnu, plein de force, de vivacité, de charme, imposant impérieusement silence à d'injustes dérisions, y célébrait éloquemment la beauté morale et poétique de cette religion dont une main puissante venait de relever les autels. L'antiquité profane elle-même, tant de fois expliquée, interprétée, et par de si grands maîtres, s'y éclairait, dans d'ingénieux parallèles avec les monuments de l'art chrétien, d'une lumière inattendue. Des tableaux où s'exprimaient, dans leur rudesse barbare ou leur simplicité naïve, les mœurs des vieux âges, y révélaient le secret, depuis heureusement divulgué, d'une vérité de pinceau étrangère jusque-là à nos annales. Des descriptions du coloris le plus varié et le plus vif, des traits de passion d'une énergie pénétrante, y attestaient les découvertes faites sur tous les rivages et dans tous les replis du cœur, par une jeunesse enthousiaste et souffrante. Enfin, on y contemplait avec étonnement la naissante merveille d'un style vraiment original, tantôt empreint de tristesse, tantôt resplendissant d'images, qui, d'une part, se rattachait respectueusement aux traditions sévères du dix-septième siècle, et, de l'autre, se laissait emporter avec bonheur à des allures libres, hardies, aventureuses, qui, par une harmonie presque musi-

cale, par l'audace des figures, s'approchait, sans la franchir, de la limite indécise où la prose confine à la poésie.

« Ce style, d'une souplesse admirable, se modéra sans se refroidir, se réduisit à n'être que fort et véhément, quand le cours des années eut détourné l'ambition littéraire de M. de Chateaubriand vers les compositions historiques; quand le grand changement qui appelait la France, devenue libre, à la discussion de ses intérêts, eut fait de lui un publiciste et un orateur. Tant de luttes mémorables auxquelles nous avons depuis assisté n'ont fait oublier à personne quelle ardeur infatigable, quelle incomparable verve il porta dans la polémique, avec une passion qui ne fut jamais sans générosité et sans grandeur.

« Le chantre des *Martyrs*, « quittant la lyre avec la jeunesse, » avait dit à sa muse : « O Muse, je n'oublierai point tes leçons; je ne laisserai point tomber mon cœur « des régions élevées où tu l'as placé. » On lui doit cette louange qu'il a tenu son noble engagement. Il ne m'appartient pas, et ce n'est pas le lieu, d'apprécier les partis, les hommes d'État que notre âge a vus se mêler, se succéder en si grand nombre sur la scène mouvante de nos dissensions civiles. L'histoire les jugera et fera à chacun, dans son impartialité, la juste part d'éloge ou de blâme qui lui revient. Mais nous n'attendrons pas son jugement pour proclamer que M. de Chateaubriand, partout où ses rares talents trouvèrent leur naturel emploi, dans les conseils du pays, dans le cabinet des princes, dans les congrès, parmi les inévitables entraînements de la vie la plus tumultueuse, se montra constamment préoccupé du soin de nos libertés au dedans, de notre puissance, de notre dignité au dehors; qu'il chercha surtout l'unité de sa carrière politique dans les sacrifices éclatants par lesquels, et au début, et à la fin, il témoigna de son inaltérable fidélité à d'augustes infortunes.

« La récompense ne lui a pas manqué: le respect public, qui n'accompagne pas toujours la gloire, l'a suivi dans cette retraite de la vie privée et des affections domestiques, où par degrés s'est retirée, s'est recueillie sa vieillesse fatiguée; et de là, son nom, si longtemps mêlé aux disputes violentes des écoles littéraires, des partis politiques, est sorti de cette épreuve, par un rare privilége, grand et honoré, a rayonné d'un pur éclat au-dessus de nos orages.

« Hélas! dans ces derniers temps, l'accablement de l'âge, la douleur de pertes cruelles, l'acheminaient visiblement au terme fatal qu'il avait de bonne heure, en chrétien, envisagé sans effroi, mais dont se détournaient ses amis, ses nombreux admirateurs, qu'ils cherchaient à se cacher. L'Académie française attendait avec anxiété le moment où il lui faudrait se séparer tout à fait de l'illustre confrère qui avait été pendant de longues années son orgueil et sa parure. Quand ce moment trop prévu est arrivé, elle en a éprouvé une douleur dont je voudrais être un moins impuissant interprète, une douleur que n'emportera pas cet adieu suprême, et qui s'accroîtra en nous du progrès de notre admiration pour une noble vie et des œuvres immortelles. »

Les obsèques de M. de Chateaubriand ont été célébrées à Saint-Malo le 19 juillet, sur le rocher où l'illustre écrivain avait lui-même fait préparer son tombeau, au milieu de la mer, en face de sa ville natale. M. Ampère, chancelier de l'Académie française, a prononcé, dans cette grande solennité, un discours que nous croyons devoir aussi reproduire.

« Messieurs, l'Académie française ne pouvait être absente de ce deuil solennel, de cet hommage extraordinaire que vous décernez si justement à celui qui fut sa plus

grande gloire. Le seul titre qui ait pu me valoir l'honneur d'être désigné par elle pour la représenter parmi vous, quand elle eût pu l'être par des voix plus éloquentes et des noms plus célèbres, c'est la constante affection dont m'a honoré le grand homme que nous pleurons, et le privilége que j'ai eu longtemps d'être admis dans une intimité dont le souvenir, aujourd'hui bien douloureux, sera l'orgueil de ma vie. Depuis vingt années, presque chaque jour, j'ai passé quelques heures auprès de M. de Chateaubriand. Sous les auspices d'une amitié qui a le droit d'être rappelée ici, car elle a été fidèle jusqu'à la dernière heure, j'ai eu le bonheur d'admirer de près celui dont la renommée remplissait le monde, et, en l'admirant, de l'aimer. C'est donc l'homme surtout dans le grand homme que mon humble et pieux hommage ira chercher. On ne saurait, d'ailleurs, les séparer; et il me suffira de rappeler brièvement les rares qualités de l'âme et du caractère de M. de Chateaubriand pour retracer à vos esprits les principaux traits de son génie, tel qu'il s'est manifesté dans d'immortels ouvrages; car ces ouvrages n'étaient que le splendide reflet de lui-même. Pour les plus grands écrivains comme pour tous les hommes, les facultés morales sont le principe et la raison de leurs œuvres.

« M. de Chateaubriand adorait, après Dieu, trois choses: l'honneur, la liberté et la France.

« La religion revendique la première part dans la gloire littéraire de M. de Chateaubriand. Est-il besoin de dire que l'auteur du *Génie du Christianisme*, des *Martyrs*, de l'*Itinéraire*, était chrétien et catholique, catholique sincère? Encore plus convaincu par le cœur que par le raisonnement, *il avait cru parce qu'il avait pleuré.* « Je crois, disait-il, les yeux fermés. » La foi de ce beau génie, c'était la foi naïve de son enfance et de sa mère. Le grand apologiste du christianisme disait encore, je l'ai entendu de sa bouche, qu'il eût été martyr avec joie.

« On n'en saurait douter; car nul ne fut plus disposé à s'immoler lui-même pour demeurer fidèle à un principe, nul ne fut plus prompt à signer ses discours d'un acte ou d'un péril.

« J'en atteste les nombreux sacrifices qu'il a faits au second culte de sa vie, l'honneur, cet honneur qui était l'essence de son être moral, et dont la tradition se conserve dans une famille où il fut toujours héréditaire. « Quand il faut prendre un « parti, disait M. de Chateaubriand, *un mouvement d'honneur me pousse.* » Ce fut ce mouvement généreux qui le poussa du sein des forêts américaines dans les camps, qui lui fit répondre par une démission hardie au meurtre du duc d'Enghien; et, plus tard, par une autre démission à la nomination d'un ministère funeste. Après les journées de 1830, pendant lesquelles les vainqueurs l'avaient porté en triomphe, ce fut encore l'honneur qui lui fit une loi de renoncer à tout, dignités, fortune, influence politique. Enchaîné par le respect du serment bien plus que séduit par les illusions de l'espérance, isolé dans son indépendance et sa fidélité, il conserva le respect unanime des partis, qui connaissent si peu le respect. Il put, privilége non moins rare, se respecter lui-même jusqu'au bout; et, quand les années pesèrent sur sa tête, les années seules inclinèrent ce front sans tache et sans peur, qui ne s'était baissé devant aucune tyrannie.

« C'est que la liberté n'était pas seulement pour lui une théorie approuvée par sa raison, c'était un instinct de sa noble nature, ennemie de la contrainte et incompatible avec la servitude. Soutenu par cet énergique instinct dans les temps les plus difficiles, le royaliste de 1814 consacra la plume la plus puissante de son siècle à défendre la liberté de la presse; il fit plus, ministre, il la respecta. Le royaliste de 1830, en se sacrifiant au principe qu'une dynastie représentait, eut le droit de

flétrir ceux qui l'avaient perdue malgré ses conseils. J'étais auprès de lui à Dieppe, quand il apprit la publication des criminelles ordonnances de juillet. J'entends encore l'accent indigné de ses paroles foudroyantes; je le vois, sublime de colère, en face de cette mer qui nous écoute, tandis qu'un magnifique soleil couchant, qu'il ne pouvait même, dans ce moment, s'empêcher de contempler en poëte, illuminait sa noble figure, et resplendissait comme une auréole autour de son front irrité.

« La France, qui, dans ses annales, compte peu d'enfants dont elle soit aussi fière, n'en eut jamais de plus dévoués. En parlant de la France, la voix de M. de Chateaubriand prenait un accent tout particulier, plein d'émotion et de fierté. Il révérait toutes les grandeurs de notre histoire. L'ancien drapeau était son drapeau : mais il reconnaissait avec admiration la vieille vaillance française rajeunie sous l'étendard tricolore. Tout ce qui a donné de l'éclat à notre pays attirait sa sympathie ou obtenait sa justice. Dans les *Mémoires* qui sont datés et qui semblent écrits d'*outre-tombe*, ouvrage prodigieux, que la mort va publier, on verra que, si Napoléon, puissant et absolu, eut dans M. de Chateaubriand un ennemi courageux, un ennemi passionné quand la lutte durait encore, l'ardent adversaire de l'empire, apaisé par le temps et surtout désarmé par le malheur, a trouvé des paroles d'un magnifique attendrissement sur le grand vaincu de Waterloo et le grand captif de Sainte-Hélène.

Il ne serait pas difficile de signaler, dans les compositions littéraires de M. de Chateaubriand, l'empreinte des sentiments de religion, d'honneur, de liberté, de patriotisme, que sa vie vient de nous montrer; mais ce n'est ici ni le temps ni le lieu de se livrer à de semblables rapprochements. J'ajouterai seulement qu'à côté des rapports par lesquels l'homme tenait à l'écrivain, il existait entre eux un contraste, et ce contraste était plein de charme.

« M. de Chateaubriand n'apportait dans la vie habituelle rien de la solennité de son style et du caractère souvent sombre de ses écrits. Le génie rêveur du chantre des ruines faisait place à un esprit net, lucide, très-sensé et même assez positif, doué, en un mot, des meilleures qualités de l'esprit français. Son langage qui, comme ses manières, était d'une extrême élégance, était aussi d'une extrême simplicité. La mélancolie de *René* demeurait reléguée dans les hautes régions de sa fantaisie, peut-être se cachait-elle dans les secrètes profondeurs de son âme, mais elle ne troublait jamais l'agrément de son commerce. Ceux qui arrivaient jusqu'à M. de Chateaubriand après avoir traversé ses ouvrages et franchi pour ainsi dire son éblouissante renommée, étaient émerveillés et un peu surpris de trouver chez lui une gaieté douce, une facilité charmante, une aimable sérénité. Celle-ci était de la force, car elle n'a été troublée ni par les atteintes de la douleur ni par les approches de la mort.

« Elle est venue, hélas! cette mort qu'il avait souvent bravée, et dont la pensée toujours familière était pour lui comme un rêve de prédilection. La respectable compagne de sa vie, en le devançant, avait semblé lui présager une fin prochaine. Sa vigoureuse vieillesse s'est brisée par degrés. A mesure qu'il approchait du terme fatal, il a paru se recueillir et se retirer en lui-même, dans la triste majesté d'un silence qui semblait une anticipation du silence de la tombe; il était loin de demeurer étranger à ce qui se passait autour de lui. Je l'ai vu sortir tout à coup de ce silence pour s'indigner d'une apologie de *la Terreur* qu'on avait osé faire devant lui. Tout ce qui était religion, dévouement, vaillance l'émouvait. Dans les derniers jours de sa vie il a versé des larmes, ses dernières larmes, en apprenant la mort héroïque de l'archevêque de Paris, et en entendant raconter les exploits d'un jeune

courage [1]. Ces émotions faisaient vibrer son âme muette, pardonnez-moi ce souvenir celtique en parlant du dernier barde breton, comme les brises qui venaient du champ de bataille faisaient vibrer la harpe silencieuse d'Ossian, suspendue dans les salles abandonnées de Témora.

« Un mot que je viens de prononcer me rappelle ce qui ne saurait être oublié ici. Si M. de Chateaubriand réunissait la foi du chrétien, l'honneur du chevalier, le patriotisme du citoyen, s'il eut toujours le cœur français, il fut aussi le type achevé du Breton, loyal, sincère, indépendant, un peu sauvage. Aussi la Bretagne lui demeura constamment chère. Elle était liée aux souvenirs de son enfance, aux rêveries de sa jeunesse, aux créations de sa muse. Dans les bois de Combourg il vécut de la vie de René; sur les rochers brumeux de l'Armorique lui apparut le gracieux fantôme de Velléda. Enfin, preuve suprême de son attachement pour la Bretagne, et en particulier pour votre ville, pour cette énergique cité, dans laquelle, à son aspect plein d'une poésie sévère, sur ces rochers au milieu des flots, on reconnaîtrait tout d'abord le berceau de Chateaubriand, il vous a légué son tombeau.

« Qu'il dorme donc, le glorieux mort, dans l'asile qu'il s'est choisi vivant, sous la croix qu'il a relevée, au bruit des vagues natales et de la mer qu'il aimait, aux accents de la voix de ses compatriotes, sur le rocher malouin, qui dans l'avenir s'appellera l'*îlot de Chateaubriand*. Ce rocher de granit existait avant les derniers bouleversements qui ont détourné le cours de nos fleuves, élevé les cimes de nos montagnes, changé la forme de nos continents. Quand des révolutions d'un autre ordre auront changé le cours de nos idées, fait surgir des sociétés nouvelles, modifié les formes de la pensée humaine, ce rocher, contemporain des plus anciens âges du monde, subsistera sans doute et conservera son précieux dépôt; mais ce dont je suis encore mieux assuré, le nom de Chateaubriand, plus indestructible que le granit de vos rivages, s'élèvera au-dessus de cette grande marée de siècles qui monte incessamment derrière nous, et qui, sous son niveau toujours croissant, engloutit chaque jour un nouveau sommet du passé dans le déluge de l'oubli. Nous pouvons le dire hardiment, et c'est la seule consolation terrestre que notre douleur puisse accepter. Cette vie des grands hommes dans laquelle M. de Chateaubriand vient d'entrer après une des carrières les plus belles, les plus complètes et les plus pures; cette vie de gloire qui commence pour lui en même temps qu'une autre immortalité saluée d'ici-bas par nos hommages, nos prières et nos larmes, elle ne finira point avant que notre planète même ne soit brisée, ou que les derniers pas de l'homme soient effacés de la terre. »

# LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

Γ. ΠΑΧΥΜΕΡΗΣ ΙΕΡΟΚΛΗΣ ΚΑΙ ΦΙΛΑΓΡΙΟΣ. *G. Pachymeris declamationes XIII, quarum XII ineditæ, Hieroclis et Philagrii grammaticorum φιλόγελως longe maximam partem ineditas* curante Joanne Fr. Boissonade, sumtus in editionem eroganle N. Yemeniz (Byzantio), negociatore Lugdunensi. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Leleux, et chez Dumont, à l'Institut, 1848, in-8° de 343 pages. — Il y a quinze ans, M. Boissonade publia, dans le tome cinquième de ses *Anecdota græca*, une première déclamation de Georges Pachymère, d'après un manuscrit

[1] La belle conduite de M. Jules de Noailles pendant les journées de juin.

de la Bibliothèque nationale. Aujourd'hui le savant académicien acquiert un nouveau titre à la reconnaissance des amis des lettres grecques, dont il a depuis longtemps si bien mérité; il fait paraître une édition complète des *Déclamations* de Pachymère, qui sont au nombre de treize, dont les douze dernières inédites. La première, dans laquelle l'auteur défend Périclès du reproche d'avoir affecté la tyrannie, est celle qui avait déjà paru dans les *Anecdota græca;* elle est reproduite avec de nouvelles observations critiques. Vient ensuite le *φιλόγελως* (*le Rieur*), recueil de facéties composé par les grammairiens Hiéroclès et Philagre. Quelques-unes de ces facéties avaient été publiées par Jacques de Rhoer dans ses *Observationes philosophicæ*, imprimées à Groningue en 1768; Pontanus en avait traduit un certain nombre en latin, mais la plupart étaient restées inédites. Pour en établir le texte, M. Boissonade s'est servi : 1° d'une copie exécutée en Grèce par M. Minoïde Menas, en 1840; 2° du manuscrit dont Pontanus avait fait usage pour sa traduction latine; ce manuscrit, autrefois à Augsbourg, et aujourd'hui à Munich, a été copié pour M. Boissonade, par M. Krabinger, bibliothécaire de cette dernière ville; 3° d'un manuscrit dont M. Geel, bibliothécaire de Leyde, lui a transmis la copie, et qui paraît différent de celui que J. de Rhoer avait eu à sa disposition. Nous avons à peine besoin de dire que le texte du *φιλόγελως* est, comme celui des *Déclamations* de Pachymère, accompagné de notes nombreuses, contenant, avec les variantes, de savants commentaires philologiques. La courte préface latine que M. Boissonade a placée en tête du volume respire la grâce et la simplicité antiques. En parlant des soins qu'il a donnés aux *facéties* d'Hiéroclès et de Philagre, le vénérable et docte éditeur va gaiement au-devant du reproche que des esprits chagrins pourraient lui faire d'avoir, à 75 ans, attaché son nom à une publication d'un caractère si léger; il allègue l'exemple d'un ami de Mécène, le grave Melissus, de Spolète, qui composa, à peu près au même âge, un recueil du même genre; il rappelle ensuite un *précédent* plus moderne, celui du savant Coray. Nous pensons que les philologues de nos jours n'éprouvent pas plus que ceux d'autrefois les scrupules contre lesquels M. Boissonade veut bien protester ; ils ne mêleront certainement aucun reproche aux remercîments qu'ils lui doivent pour avoir si heureusement exhumé et orné de tant d'érudition ces monuments précieux de l'antiquité grecque.

---

# TABLE.



FIN DE LA TABLE.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

## AOUT 1848.

### *Sur trois observations d'Hipparque.*

Lorsque, en étudiant l'histoire des sciences, on parvient à découvrir quelques vestiges inconnus d'un homme de génie, que le temps, l'indifférence, ou la jalousie de ses successeurs, avait effacés, le plaisir que l'on trouve à les faire revivre n'est pas seulement celui qui accompagne toute exploration nouvelle. On éprouve une sorte de satisfaction pieuse, et comme filiale, à reconstruire les pensées de ces esprits supérieurs, dont nous sommes les descendants intellectuels. Le service que nous rendons à leur mémoire semble nous rapprocher de leur temps, de leur personne, et nous donner auprès d'eux un titre d'adoption. Cet intérêt, qui nous entraîne à notre insu, peut seul inspirer et expliquer la persévérance opiniâtre avec laquelle on suit de semblables recherches, où la vérité ne se montre que par des indices fugitifs, qu'on ne saurait presque jamais saisir, relever, rejoindre, sans un difficile et minutieux travail. Voilà, du moins, ce que j'ai senti chaque fois que je me suis trouvé engagé à de pareilles entreprises : par exemple, lorsque, en rectifiant une simple faute de calcul arithmétique échappée à Napier, j'ai pu faire voir toute la force de génie qu'il avait portée dans l'invention et la formation des logarithmes[1]; ou, plus vivement encore, quand j'ai tiré des lettres de Newton à Flamsteed le secret de la théorie des réfractions atmosphériques que nous ignorions qu'il possédât[2]. C'est encore un motif pareil qui me fait revenir aujourd'hui sur un détail important des travaux d'Hipparque demeuré jusqu'à présent inaperçu.

Dans un précédent travail sur le catalogue d'étoiles de Ptolémée, dont l'extrait a été inséré au *Journal des Savants* de l'année dernière[3],

[1] *Recherches sur la vie et les travaux de Napier* (*Journal des Savants* pour l'année 1835, p. 151, 257, 354). — [2] *Détails historiques sur Flamsteed et sa correspondance avec Newton* (*Journal des Savants* pour l'année 1836, p. 156, 205, 641, 715). — [3] *Sur le Catalogue d'étoiles de Ptolémée* (*Journal des Savants* pour l'année 1847, p. 406.)

j'avais réussi à employer utilement trois longitudes d'étoiles déterminées par Hipparque, desquelles on n'avait, jusque-là, tiré aucun parti. En leur appliquant les épreuves rétrogrades que nos formules modernes de la précession permettent de leur faire subir, j'ai remarqué qu'elles étaient, pour cette ancienne époque, remarquablement exactes, et de beaucoup supérieures à celles que Ptolémée prétend avoir observées lui-même, 265 ans plus tard. Mais un détail, que Ptolémée n'indique pas, m'avait échappé. Il rapporte ces trois observations d'Hipparque en dates d'années des périodes calippiques, sans mention de jour. Cela suffisait pour le but que j'avais alors, parce que l'arc de précession variant très-peu pendant la durée d'une année entière, l'incertitude d'une fraction d'année n'entraîne dans son évaluation qu'une erreur très-faible, qui est légitimement négligeable comparativement à celles dont les observations de ce temps devaient être affectées. Mais le procédé pratique qu'Hipparque avait employé pour obtenir ces déterminations restait inconnu; ou, si quelques paroles de Ptolémée semblent en indiquer le principe, elles sont loin de suffire pour faire apprécier sa valeur, puisqu'elles nous laissent ignorer les détails de son application. Delambre déplore ce silence avec une indignation toute philosophique[1]. Il ne tente point d'y remédier. C'est ce que je puis faire aujourd'hui, ayant retrouvé les dates précises de ces observations que Ptolémée ne donne pas. Car, les connaissant, j'ai pu replacer les astres observés dans les positions où ils se trouvaient alors, et j'ai pu voir clairement comment Hipparque en avait profité pour obtenir ses trois longitudes. Tel est le but de l'article que j'offre aujourd'hui à nos lecteurs.

Pour être compris, j'ai besoin de rappeler, et de fixer avec précision, la nature des périodes calippiques. Chacune comprenait 76 années de 365 jours et $\frac{1}{4}$. Elles commençaient à un solstice d'été, et finissaient à un autre, entre des limites d'erreurs qui sont restées imperceptibles aux anciens astronomes grecs, dans le nombre restreint de siècles où ils les ont employées. La durée d'une même période se subdivisait en 76 années lunaires *intercalées*, c'est-à-dire contenant tantôt 12 lunaisons et tantôt 13. La loi suivant laquelle ces deux nombres alternaient, et qui constitue la règle de l'intercalation, n'est pas connue avec une entière certitude; mais on sait, très-assurément, qu'elle avait pour condition générale, que chacune des années lunaires, ainsi composées, commençât et finît le plus près possible du solstice d'été courant. Or les éclipses rapportées par Ptolémée, avec la double mention de leurs dates d'années ca-

[1] *Histoire de l'astronomie ancienne*, tome II, p. 104 et 105.

lippiques et de leurs dates égyptiennes, étant correctement calculées, prouvent indubitablement que la période a commencé au solstice d'été de l'année julienne —330 de notre ère, date chronologique; ou, de la période julienne 4384. D'après les tables abrégées de M. Largeteau, très-suffisantes pour un pareil calcul, ce solstice eut lieu, cette année-là, le 28 juin julien, à $3^h\ 30^m$ du matin, au méridien d'Athènes, en faisant commencer les jours à minuit; et, par une rencontre toute spéciale, la conjonction moyenne de la lune avec le soleil, c'est-à-dire la néoménie mathématique, arriva précisément à la même date de jour et d'heure; en sorte que le premier filet lumineux de la lune nouvelle dut être visible à Athènes le soir de ce même 28 juin, immédiatement après le coucher du soleil. Sans doute, cette concordance ne pouvait pas être si précisément connue de Calippe, au moins par théorie. Mais des observations antérieures, même imparfaites, avaient dû suffire pour la lui faire pressentir, avec une approximation qui lui offrait un motif puissant d'y placer l'origine de ses périodes. C'est aussi à cette date que les chronologistes les plus habiles, Petau et Ideler, par exemple, les font commencer; sans toutefois remarquer, ou du moins sans signaler avec autant d'insistance, la circonstance singulière qui dut déterminer Calippe à la choisir pour origine, et qui doit nous décider à lui conserver ce caractère dans nos calculs.

En partant de ce point commun, les années lunaires de 12 et de 13 lunes, qui composaient chaque période, se trouvaient toujours finir et commencer à moins de 30 jours de distance, soit en avant, soit en arrière du solstice d'été qu'elles accompagnaient. Car, si l'on en suppose une quelconque, ayant un écart terminal plus considérable, ou même égal à celui-là, on aurait pu le rendre moindre, en ôtant ou ajoutant une lunaison, ce qui aurait mieux satisfait à la condition prescrite. De là résulte une règle fort simple pour transporter toute la série des années calippiques dans la série des juliennes. Une année calippique étant désignée par son rang ordinal dans la période dont elle fait partie, prenez toutes les périodes précédentes pour autant de fois 76 ans juliens; et prenez aussi, comme juliennes, dans la période courante, toutes les années lunaires antérieures à celle que l'on vous désigne. La somme, ajoutée à la date julienne de l'année qui contient le solstice d'été initial, c'est-à-dire à 4384, vous donnera celle de l'année ultérieure, également julienne, dans laquelle votre année calippique commence, peu avant, ou peu après, le solstice d'été. Vous pouvez calculer la date de ce solstice par nos tables astronomiques. Ce sera l'affaire de quelques minutes, si vous employez celles de M. Largeteau. Il vous marquera l'origine

*moyenne* de l'année calippique qu'on vous a désignée; et son origine vraie ne pourra pas en différer de 30 jours, en plus ou en moins. Si cette amplitude d'indétermination ne vous est pas indispensable à restreindre, pour la recherche que vous avez entreprise, vous échapperez à toutes les incertitudes que l'on a aujourd'hui sur la véritable loi de l'intercalation adoptée par Calippe. C'est le cas dans lequel je me suis trouvé; et les explications qui précèdent me suffiront pour faire pleinement comprendre tout ce qui me reste à dire.

Je prends, comme exemple, le premier passage de *l'Almageste*, sur lequel je m'étais appuyé. Au chapitre II du livre III, Ptolémée s'exprime ainsi :

« Par l'observation de l'éclipse de lune, qui eut lieu dans la 32ᵉ an-« née de la 3ᵉ période calippique, Hipparque pense avoir constaté que « l'épi ($\alpha$ de la Vierge) précédait alors le point équinoxial d'automne « de $6° \frac{1}{2}$; et, dans l'éclipse qui eut lieu la 43ᵉ année de la même pé-« riode, il le trouve précédant le même équinoxe seulement de $5° \frac{1}{4}$. » Selon nos énoncés modernes, cela signifie que la longitude de l'épi lui avait paru être 173° 30′ dans le premier cas, et 174° 45′ dans le second.

Pour tirer parti de ce renseignement, il faut placer nos deux années calippiques dans la période julienne, chercher les éclipses de lune qui ont dû y être comprises, et voir comment quelqu'une d'elles a pu servir à Hipparque pour déterminer la longitude de l'épi.

D'après la règle numérique établie plus haut, la 32ᵉ année de la 3ᵉ période calippique a commencé dans l'année de la période julienne $4384 + 152 + 31$, ou 4567. Les tables abrégées de M. Largeteau, dont je me servirai toujours, y placent le solstice d'été au matin du 26 juin julien, à $9^h\ 36^m\ 22^s$ de temps moyen sous le méridien d'Athènes, en mettant l'origine d'énumération des jours à minuit[1]. Le

[1] Pour connaître les amplitudes des erreurs que pouvaient comporter ses tables abrégées, comparativement aux tables rigoureuses, réputées les plus exactes, M. Largeteau a supposé que les quantités négligées dans les siennes fussent toutes de même sens, et toutes dans leur maximum individuel. En établissant le calcul comparatif, pour ce cas spécial, il est arrivé aux conclusions suivantes : 1° les dates des équinoxes et des solstices, déduites des tables abrégées, ne peuvent pas différer de plus de $25^m$ en temps de celles que donnerait le calcul complet des lieux du soleil, effectué avec les tables de Delambre, et en adoptant les formules de la précession établies dans la mécanique céleste; 2° si l'on suppose que l'on cherche les dates des phases lunaires, pour des époques qui remontent jusqu'à 1200 ans avant l'ère chrétienne, l'erreur des tables abrégées, évaluée par comparaison avec les tables rigoureuses de Damoiseau, ne peut pas dépasser $1^h\ 45^m$. Ces limites de précision suffisent, de reste, pour les recherches purement chronologiques. Elles suffiront aussi à la préparation des études d'astronomie ancienne. Souvent même,

commencement de l'année calippique désignée ne peut pas avoir différé de cette date d'un mois entier, soit en avant, soit en arrière.

Or la table chronologique des éclipses, calculée par Pingré, qui fait partie du savant recueil intitulé : *l'Art de vérifier les dates*, indique, en l'année de la période julienne 4567, deux éclipses de lune, tombant au 2 mai et au 25 octobre, toutes deux partielles. Cela est confirmé par les tables de M. Largeteau. L'éclipse du 2 mai est trop antérieure au 26 juin pour appartenir à l'année calippique que nous considérons. L'éclipse du 25 octobre a pu seule y être comprise.

Mais, puisque les années calippiques commencent et finissent à un solstice d'été, celle-là concordait seulement dans sa première moitié avec les six derniers mois de l'année julienne 4567; et, dans sa seconde moitié, elle embrassait les six premiers mois de l'année 4568, où le solstice d'été répondait encore au 26 juin. Celle-ci contient encore deux éclipses de lune tombant au 21 avril et au 15 octobre, toutes deux totales. La première seule est comprise dans notre année calippique, étant de deux mois antérieure au 26 juin. Ainsi, en résumé, cette année-là contenait deux éclipses de lune, quoique Ptolémée ne le dise pas, se bornant sans doute à celle qu'Hipparque avait employée. Il nous reste donc à choisir entre elles.

Une circonstance, mentionnée occasionnellement par Ptolémée, va nous servir de guide. Il dit que, dans ces observations, Hipparque mesurait, sans doute avec l'astrolabe, les distances angulaires, ou, plus exactement, les différences en longitude, de la lune, aux étoiles qui en étaient proches. Il fallait donc qu'elles se trouvassent au-dessus de l'horizon, simultanément avec la lune éclipsée. Ptolémée ajoute quelques courtes explications sur l'usage qu'Hipparque faisait de ces mesures, critiquant sa méthode, dont il n'apercevait pas la justesse pratique.

Ces indices, que la discussion va confirmer, excluent l'éclipse du 25 octobre 4567. D'après les tables de M. Largeteau, l'opposition exacte de la lune et du soleil avait eu lieu ce même jour, à $16^h\ 9^m$ de temps moyen, à Paris, compté de minuit; ce qui fait $17^h\ 52^m\ 35^s$ au méridien de Rhodes, où je suppose qu'Hipparque se trouvait alors [1]. On y comptait donc un peu moins de $6^h$ du soir. Or l'équinoxe au-

l'emploi des tables abrégées servira pour les conduire aussi loin qu'elles peuvent aller; et la facilité, la rapidité, la sûreté des épreuves que l'on pourra tenter ainsi en peu de temps, permettra de traiter une multitude de questions qui auraient été à peine abordables sans cet utile secours. — [1] Le raisonnement serait encore le même, si l'on voulait le supposer à Alexandrie, qui est presque sous le méridien de Rhodes. La différence en temps n'est que de $6^m\ 35^s$, donc Alexandrie est plus orientale. Ptolémée la croyait sous le même méridien.

tomnal était déjà passé depuis un mois; car, selon les mêmes tables, il était arrivé le 26 septembre précédent. Ainsi, à cette heure-là, le soleil devait être couché pour l'horizon de Rhodes, au moment de l'opposition; et la lune dut se voir éclipsée à l'Orient. Dans ces circonstances, le point équinoxial d'automne était plus enfoncé sous l'horizon que le soleil; et l'épi devait l'être davantage encore, puisque sa longitude était de 6° ½ moindre que celle de ce point. L'étoile et la lune n'étaient donc pas visibles simultanément pendant l'éclipse; et conséquemment Hipparque ne pouvait pas mesurer alors leur différence de longitude, comme Ptolémée nous dit qu'il le faisait. Il aurait fallu qu'il remît cette opération au lendemain, avant que le soleil fût levé, et qu'il en reportât le résultat au moment de l'éclipse par des réductions de calcul, délicates, incertaines, qu'il voulait sans doute éviter. Cette éclipse-là ne peut donc pas être celle qu'il a choisie, pour une détermination qui était déjà par elle-même si difficile. C'est donc à l'autre, à celle du 21 avril 4568 qu'il a dû recourir. Les lecteurs qui ne croiraient pas saisir assez clairement les conditions d'exclusion que je viens de décrire, n'ont qu'à jeter les yeux sur la figure 1, dont je donne l'explication en note[1]. Les positions relatives du soleil, de la lune et de l'étoile au moment de l'éclipse y sont représentées approximativement, dans les rapports qu'elles avaient, soit entre elles, soit avec l'horizon de Rhodes. Je m'aiderai de figures pareilles dans ce qui va suivre. Elles seront toutes construites sur le même type; et, cette première une fois comprise, elles n'auront besoin d'aucune explication.

Considérons maintenant cette autre éclipse du 21 avril 4568, qu'Hip-

[1] Dans cette figure 1re comme dans les suivantes, les astres sont représentés en projection sur l'écliptique, désigné par un cercle que l'on suppose rabattu dans le plan du tableau. La droite $HH_1$ figure l'intersection de ce cercle par le plan de l'horizon, séparant l'hémisphère supérieur du ciel, qui est visible, de l'inférieur, qui est caché. S désigne le soleil, L la lune, diamétralement opposés l'un à l'autre, au moment de l'éclipse, sur la droite LS, qui passe par le centre O de la sphère céleste, où l'observateur est placé. ♈ est le point équinoxial de printemps; ♎ le point équinoxial d'automne; et l'étoile dont il faut observer la distance angulaire, ou plutôt la différence de longitude, à la lune L, pendant l'éclipse, est désignée par son nom spécial. Ici, comme je l'ai dit, cette observation n'était pas possible, puisque la lune se trouvait au-dessus de l'horizon, l'étoile au-dessous. La flèche courbe extérieure marque le sens du mouvement diurne du ciel, d'orient en occident; l'intérieure, le sens du mouvement propre du soleil, de l'occident vers l'orient. Le tracé n'a pas été fait suivant des proportions rigoureuses, mais seulement dans l'intention de mettre sous les yeux du lecteur les circonstances essentielles de l'observation. Pour bien comprendre celle-ci, on devra se rappeler que l'astrolabe d'Hipparque et de Ptolémée donnait immédiatement les distances angulaires des astres projetées sur l'écliptique, c'est-à-dire la différence de leurs longitudes.

parque a dû employer. Elle lui offrit, en effet, l'opportunité la plus favorable. L'opposition exacte avait eu lieu ce même jour 21 avril à $20^h\ 40^m$ pour Paris, le temps étant compté de minuit; ce qui fait $22^h\ 23^m\ 35^s$ au méridien de Rhodes. On y comptait donc alors presque $10^h\ \frac{1}{3}$ du soir; et la lune, totalement éclipsée, devait se voir très-haut dans le ciel, un peu à l'orient du méridien, comme la figure 2 la représente. L'équinoxe vernal, qu'Hipparque avait observé très-soigneusement, était arrivé 28 jours plus tôt, le 24 mars; de sorte que le point de l'écliptique où cet équinoxe s'opère se trouvait plus enfoncé sous l'horizon que le soleil, un peu à l'occident du méridien inférieur. Le point équinoxial d'automne, qui lui est diamétralement opposé, se trouvait par conséquent élevé sur l'horizon, à une même distance orientale du méridien supérieur; et l'épi, plus occidental de $6^\circ\ \frac{1}{3}$, se voyait dans le ciel, simultanément avec la lune, dans un médiocre éloignement, mesurable avec l'astrolabe. L'opération d'Hipparque se conçoit alors avec évidence. L'équinoxe vernal précédent, qu'il avait observé, lui permettait de calculer la longitude du soleil au milieu de l'éclipse, presque sans autre erreur que celle qu'il avait pu commettre sur l'appréciation de l'instant auquel cet équinoxe était arrivé, c'est-à-dire environ à 15 minutes de degré près. La longitude de la lune s'en concluait immédiatement, par opposition, pour cette phase médiane; et il obtenait celle de l'étoile, en mesurant, avec l'astrolabe, sa distance angulaire, ou plutôt sa différence de longitude, à la lune éclipsée; ce qu'il pouvait rendre encore plus exact par des observations correspondantes, antérieures et postérieures, ramenées à cette même phase par le calcul. Admettez une nouvelle erreur de 15 minutes de degré sur cette dernière évaluation, faite à la vue simple; et supposez-la de même sens que celle de l'équinoxe. L'erreur finale, sur la longitude de l'étoile, pourra être, en somme, de 30 minutes de degré. Or, en effet, les nombres trouvés par Hipparque ne s'écartent que dans ces limites d'amplitudes de ceux que nos formules de la précession donnent, pour la même date, comme je l'ai fait voir précédemment; et, pour chacun de ces résultats, l'écart se trouve être dans le sens qu'il avait soupçonné, et indiqué lui-même comme présumable. Sa méthode nous devient ainsi entièrement connue; nous pouvons parfaitement l'apprécier; et son application à la mesure de la longitude de l'épi, que je viens de décrire, a été effectuée, sans aucun doute, dans l'année de la période julienne 4568, la 146ᵉ avant notre ère, pendant la nuit du 21 au 22 avril.

La seconde détermination de cette longitude, que Ptolémée place dans la 43ᵉ année de la 3ᵉ période calippique, a été obtenue par le même procédé, appliqué à des circonstances exactement pareilles, qui

donnent sa date précise avec une égale certitude. Pour le faire voir, il me suffira de les décrire en peu de mots.

Cette année calippique a commencé dans l'année de la période julienne 4384 + 152 + 42, en somme 4578. Le solstice d'été s'y est rencontré encore au 26 juin; et elle s'est terminée dans l'année 4579, à la phase correspondante. On y trouve pareillement deux éclipses de lune, tombant au 24 septembre 4578 et au 21 mars 4579: la première partielle, tout près de l'équinoxe automnal, qui avait lieu le 26 septembre; la deuxième totale, tout près de l'équinoxe vernal, qui avait lieu le 24 mars. L'automnale convenait encore moins que son homologue pour déterminer la longitude de l'épi. Car, d'après les tables de M. Largeteau, l'opposition exacte de la lune au soleil avait lieu, pour le méridien de Rhodes, le 24 septembre, à $17^h$, temps moyen compté de minuit, c'est-à-dire vers $5^h$ du soir, le soleil étant encore sur l'horizon; et, si l'on avait pu saisir les dernières phases de l'éclipse après son coucher, l'épi, situé alors un peu au-dessous de lui, relativement à l'équinoxe d'automne, comme la figure 3 le montre, non-seulement n'aurait pas été visible avec la lune, mais il n'aurait pas même pu être aperçu le lendemain, quand il serait remonté sur l'horizon à l'orient, l'éclat de cet astre effaçant le sien. Cette éclipse automnale étant exclue, il ne nous reste que celle du 21 mars 4579, qui précédait l'équinoxe vernal seulement de trois jours. Elle offrait, pour déterminer la longitude de l'épi, des circonstances encore plus favorables que son homologue de l'année 4568, comme on le voit dans la figure 4. En effet, elle était plus proche de cet équinoxe qu'Hipparque avait également observé, ce qui nécessitait de moindres réductions pour obtenir la longitude du soleil correspondante au milieu de l'éclipse. Cette phase médiane arrivait pour Rhodes vers $2^h$ du matin, après le minuit du 21 mars; et l'épi devait se voir avec la lune éclipsée, un peu à l'occident du méridien supérieur, n'y ayant entre eux qu'une distance, en longitude, de quelques degrés. C'est donc, très-assurément, cette éclipse-là qu'Hipparque a employée pour déterminer la longitude de l'épi dans l'année calippique que nous considérons; et nous pouvons affirmer, sans aucun doute, qu'il a fait cette opération dans l'année 4579 de la période julienne, la 135e avant notre ère, pendant la nuit du 21 au 22 mars.

On n'a pas d'indications aussi complètes pour assigner la date du jour auquel Hipparque a mesuré la longitude de Régulus, que j'ai également calculée, et qui s'est trouvée tout aussi exacte que les précédentes. Ptolémée mentionne occasionnellement cette détermination au chapitre II du livre VII de l'Almageste, et la place dans la 50e année

de la 3ᵉ période calippique, mais sans l'accompagner d'aucun détail et sans dire si elle a été également conclue d'une éclipse, ou si elle a été obtenue par quelque voie moins directe, comme celle qu'il présente lui-même, pour donner un exemple de ses propres procédés. Toutefois, quand on discute, avec un sens pratique, la série des opérations dont ils se composent, ce que Delambre a fait très-judicieusement, la réalité du succès que Ptolémée s'en attribue semble fort douteuse; et surtout l'on a peine à croire qu'un observateur expérimenté, habile, soigneux, comme l'était Hipparque, aurait eu recours à des méthodes si complexes, si incertaines, après avoir imaginé celle des éclipses, qui lui avait offert tant d'avantages. Admettant donc, avec toute vraisemblance, qu'il s'en est tenu à celle-ci, nous allons chercher, par le même mode de raisonnement, les circonstances astronomiques auxquelles il a dû l'appliquer.

La 50ᵉ année de la 3ᵉ période calippique a commencé dans l'année de la période julienne 4384+52+49 ou 4585, vers l'époque du solstice d'été qui a eu lieu du 25 au 26 juin; et elle s'est terminée dans l'année 4586, à la phase correspondante. Cet intervalle a offert deux éclipses de lune : la première partielle, le 5 novembre 4585; la deuxième totale, le 2 mai suivant. Cette dernière, appartenant à l'année 4586, n'a pas pu servir pour déterminer la longitude de Régulus : c'est ce que montre la fig. 5. En effet, d'après les tables de M. Largeteau, l'opposition exacte, fixée en temps moyen, avait eu lieu ce même 2 mai à $5^h$ $43^m$ $35^s$ du matin, sous le méridien de Rhodes, 40 jours après l'équinoxe vernal qui s'était opéré le 24 mars. Le soleil était donc levé alors sur l'horizon de Rhodes, et l'éclipse n'y était pas observable; tout au plus aurait-il été possible de la voir commencer. Mais, dans cette supposition même, Régulus, qui avait alors 119° 50′ de longitude, au dire d'Hipparque, devait, comme le montre la figure 5, se trouver sous l'horizon, peu éloigné du méridien inférieur vers l'Orient, conséquemment invisible. Reste donc la première éclipse, celle du 5 novembre 4585. L'opposition, calculée en temps moyen, avait eu lieu ce jour-là vers 3 heures du matin, sous le méridien de Rhodes, 40 jours après l'équinoxe automnal, ce qui donnait lieu aux circonstances représentées fig. 6. La lune éclipsée se voyait ainsi, à l'occident du méridien supérieur, comme cette figure 6 le montre; et Régulus se voyait en même temps, plus oriental qu'elle, environ à 80 degrés de distance en longitude. Hipparque a donc pu mesurer cette distance avec l'astrolabe, pendant l'éclipse, et en déduire la longitude de Régulus, comme il avait obtenu celle de l'épi. Aucune occasion n'aurait été aussi favorable, dans l'année calippique ici considérée; et, puisque Ptolémée y place cette détermination d'Hipparque,

il en résulte, sinon la certitude absolue, du moins la présomption la plus forte qu'elle a dû être obtenue, comme nous venons de le dire, dans la nuit du 5 au 6 novembre de l'année 4585, la 129ᵉ avant notre ère. Cette date, de même que les précédentes, ne saurait être en erreur d'un jour, ni de quelques heures, quoique retrouvée aujourd'hui, comme elles, dans un passé si lointain.

Je ne saurais terminer cet article sans insister encore une fois sur l'importance du service que M. Largeteau a rendu aux scrutateurs de l'astronomie ancienne, en composant ses tables abrégées de la lune et du soleil. Si, pour tenter quelque voie nouvelle dans ce genre d'étude, pour y vérifier des aperçus séduisants, il fallait calculer, par les tables rigoureuses, autant de solstices, d'équinoxes et d'éclipses, que je viens d'en employer, on ne se résoudrait jamais à entreprendre une tâche aussi pénible, qui pourrait n'avoir aucun résultat. On n'y arrêterait même pas sa pensée. Mais, lorsque la découverte d'un fait curieux, d'un rapprochement inattendu, peuvent être la récompense d'un travail de quelques jours, de quelques heures, on ne se refuse ni ce plaisir, ni cette espérance. Voilà ce que nous devons à M. Largeteau. Ses tables fournissent aussi un secours merveilleux pour établir les fondements de la chronologie mathématique, en vérifier les règles, et les appliquer avec sûreté. En effet, dans chaque échelle de numération du temps, que les nations anciennes ou celles du moyen âge ont employée, l'époque initiale, l'ère, ne se peut fixer exactement que par des éclipses, les observations de solstices, même d'équinoxes, offrant des incertitudes qui s'étendent au moins à un quart de jour, souvent à un jour entier. C'est encore par des éclipses que l'on peut établir les concordances des dates énoncées sous ces diverses formes, jusque dans les fractions de jour. Or cela est indispensable, non-seulement pour pouvoir employer ces dates aux calculs astronomiques, mais même pour s'en former une notion précise. Quand on y est parvenu, on peut exprimer les conditions générales de ces concordances par des formules simples, dont l'application, prompte et sûre, s'effectue par des procédés presque uniquement arithmétiques. On supplée ainsi par soi-même, avec avantage, à ces tables rares, chères, volumineuses, que la patience des plus savants chronologistes, des Petau, des Gravius, s'est dévouée à calculer, mais qu'on doit admettre sur leur parole, et qui, si elles suffisent au chronologiste, ne suffisent pas à l'astronome, n'indiquant pas immédiatement les fractions de jour, dont l'appréciation prête tant à l'erreur. Voilà, du moins, ce que l'expérience m'a fait voir quand j'ai dû rédiger, pour le cinquième volume de mon *Traité d'astronomie*, les éléments

de chronologie mathématique qui le terminent, et auxquels j'annexerai les tables abrégées de M. Largeteau, d'après l'autorisation qu'il m'en a donnée. Mais la publication de cet ouvrage est maintenant reculée à un terme lointain, que je ne dois pas espérer d'atteindre; et je me trouve heureux que la continuation de notre journal m'ait donné la possibilité de faire connaître le fragment que je viens d'en détacher.

J.-B. BIOT.

## *Description d'un manuscrit inédit de Roger Bacon*[1], *qui se trouve dans la bibliothèque d'Amiens.*

Dans nos recherches sur les manuscrits inédits de Roger Bacon qui pouvaient se rencontrer dans les bibliothèques de France, nous ne pouvions négliger cette indication de la BIBLIOTHECA BIBLIOTHECARUM, t. II, p. 1407, CATALOGUS CODICUM MANUSCRIPTORUM QUI NUNC EXSTANT IN BIBLIOTHECA MONASTERII SANCTI PETRI CORBEIENSIS : « *Philosophia Baconis, cod. membr. sæculi 14.* » Ce manuscrit, indiqué par Montfaucon, n'avait pas péri; il a passé de Corbie à Amiens pendant la révolution, et on le retrouve, sous le même titre, au catalogue de la bibliothèque d'Amiens, dans le CATALOGUS LIBRORUM MANUSCRIPTORUM de M. Hœnel, p. 24, n° 224. En ayant obtenu communication il y a plusieurs années, nous pouvons en donner une description, qui inspirera peut-être la tentation et le courage de faire une connaissance plus approfondie avec ce précieux volume.

C'est un in-folio, en vélin, de 193 feuillets, d'une écriture du XIVe siècle, serrée et chargée d'abréviations. Au haut de la première page on lit le titre publié par Montfaucon : *Philosophia Baconis*, et à la marge, cet autre titre plus ancien : *Rogerius Bacon, ordinis minorum, de rebus physicis, monasterii Sancti Petri Corbeiensis.*

Un ouvrage de Roger Bacon sur la physique d'Aristote est une chose toute nouvelle et dont la seule et faible trace est dans cette ligne de Duval, t. IV de son édition d'Aristote, au milieu de l'*Index autorum qui suis laboribus et elucubrationibus Aristotelis libros et philosophiam co-*

[1] Voyez les quatre articles que nous avons précédemment consacrés à l'analyse de l'*Opus tertium*, d'après le manuscrit de Douai, dans les nos de mars, avril, mai et juin.

*nati sunt illustrare*: ROGERUS BACON SCRIPSIT IN OCTO LIB. PHYS. ARIST. Nulle part ailleurs, ni dans Leland, ni dans Fabricius, ni même dans le volumineux catalogue des écrits inédits de Bacon, que donne Samuel Jebb dans la préface de l'*Opus majus*, il n'est fait aucune mention de celui-là. Malheureusement ce n'est pas ici un commentaire régulier, c'est un assemblage de notes, une simple glose, et encore dans le plus grand désordre, comme on va le voir par l'analyse qui suit.

Le manuscrit commence par cinq feuillets qui présentent une sorte de table analytique des matières qu'embrasse tout le volume. Cette table est sous la forme de questions : c'est elle surtout que nous ferons connaître, afin que, sur chacun des points qui auraient excité la curiosité, on puisse recourir aux passages correspondants et développés de la glose. Chaque feuillet de la table des matières est à trois colonnes; chaque feuillet de la glose à deux colonnes seulement.

Le premier feuillet offre en ses trois colonnes la liste des questions dans lesquelles on peut décomposer les premiers livres de la physique d'Aristote.

En lettres rouges : *Incipiunt quæstiones naturales, et primo quæstiones libri physicorum Aristotelis.*

Voici les questions les plus remarquables que l'auteur institue sur le premier livre :

Primo quæritur circa librum physicorum; et est prima quæstio utrum corpus mobile potest esse subjectum hujus scientiæ.

Secunda quæstio potest esse utrum ista scientia sit separata ab aliis scientiis spiritualibus, etc.

Tertio quæritur utrum universum sit ingenitum secundum opinionem Melissi.

Quarto quæritur utrum finitum sit infinitum.

Quinto quæritur utrum sit immobile.

Sexto quæritur utrum accidens sit id quod vere est.

Sicut autem physici dicunt : duo modi sunt etc. Hic primo quæritur utrum rarum et densum sunt principia in natura secundum positionem quorumdam. Secundo quæritur utrum magnum et parum sunt principia naturæ. Tertio quæritur utrum calidum et frigidum sint principia naturæ. Quarto quæritur quæ istarum qualitatum vel dispositionum, scilicet rarum et densum, calidum et frigidum, sunt priores. Quinto quæritur utrum elementa sint principia. Sexto quæritur utrum mixtum vel chaos sint principia secundum Anaxagoram. Septimo quæritur utrum quidlibet fiat ex quolibet secundum propositionem quorumdam physicorum. Octavo quæritur utrum sit ponere latitudinem formarum, sicut quidam posuerunt. Nono quæritur de hoc quod dicit in littera quod totum simile est partibus. Decimo quæritur utrum corpus per continuam resecationem et resolutionem suarum partium ab ipso possit consumi.

Jusqu'ici, comme on le voit, les questions sont numérotées. Depuis elle ne sont plus qu'indiquées de la manière suivante :

Quæritur utrum continuum dividitur in infinitum.
Utrum principia necessario sint in natura.
Utrum principia naturæ sint prima.
Utrum sint opposita.
Utrum principia naturæ fiant ex alterutris, quod negat in littera Aristoteles.
Utrum in natura contrariorum ex contrario fiat contrarium.
Utrum in artificiali generatione ex contrario fiat contrarium.
Utrum universale notius sit secundum intellectum.
Utrum ratio vel intellectus sit universalis tantum et sensus particularis.
Utrum ex non substantiis fit substantia.
Utrum ad patiendum sufficiens est unum, scilicet materia vel subjectum.
De vero principio naturæ quod est forma, utrum generetur in materia.
Utrum generetur successive vel subito.
Utrum sit una prima forma sicut una prima materia.
Utrum privatio est principium in natura.
Utrum privatio sit forma vel solummodo carentia formæ.

QUESTIONS RELATIVES AU SECOND LIVRE.

Utrum naturalia habent in se principium motus.
Utrum homo finis omnium.
De diffinitione materiæ.
Utrum sit necesse ponere locum propter corpus.
Utrum possibile locum adæquari locato.
Utrum necesse sit ponere vacuum in rerum natura.
Utrum possibile est ponere in vacuo aliquam translationem.
Utrum rarum ac densum sint formæ substantiales vel accidentales.
An ista reperiantur unice in mixtis et miscibilibus.
An rarefactio et condensatio sint motus vel mutationes.
Utrum tempus sit.
Utrum tempus sit apud animam vel extra.
Utrum tempus possit esse sine comparatione ad animam.
Quid sit tempus secundum genus suum.
Utrum tempus sit substantia vel accidens.
Utrum tempus sit numerus motus.
Utrum scilicet tempus sit numerus numerans vel numeratus.
Quid sit instans.
Quid sit subjectum præcisum instantis.
Quomodo instans faciat tempus.
Utrum sit unum instans, vel plura.
De comparatione æternitatis ad tempus, utrum sint diversæ mensuræ.
Utrum æternum et tempus sint idem.
De unitate temporis.
Quomodo numerus est unus.
Utrum motus sit in tempore.
Utrum motus sit in prædicamento quantitatis.
Utrum sit in prædicamento relationis.
Utrum sit in prædicamento qualitatis.
Utrum motus sit actus.
Utrum motus sit existentis in actu vel in potentia.
Utrum motus vadat in quantitatem.
Quid est quies.
Utrum quies fit actus.
Quid est simul esse.
Quæ sint tangentia.
Quid est tactus.
Utrum quies naturalis opponatur motui.
De diffinitione materiæ quæ est : materia est ex quo aliquid sit.
De diffinitione formæ quæ est : forma est quæ aliquid erat esse[1].
De diffinitione efficientis quæ est : efficiens est unum principium primum motus vel mutationis.

[1] Traduction latine inintelligible de l'obscure locution : τὸ τί ἦν εἶναι, sur laquelle voyez notre écrit, *De la métaphysique d'Aristote*, p. 136.

De descriptione finis quæ est : finis est causa omnis.
Utrum casus et fortuna sint.
Utrum casus et fortuna sint entia.
Utrum casus et fortuna sint causæ per se vel per accidens.
Utrum ea quæ fiunt a natura sunt de necessitate et tempore.
Utrum fortuna sit causa infinita.
Utrum ars imitatur naturam.
De hoc quod dicit, quod ars multa potest facere quæ natura non potest.
Utrum aranea faciat telas, formicæ colligant grana, aves faciant nidos a natura vel ab intellectu et arte.
Utrum peccata et monstra in natura possint pervenire.
Utrum in elementis sint monstra et peccata.
Utrum hæc sint in plantis.
Utrum in corporibus materialibus eveniant peccata et monstra.
Utrum hæc in putrefactis eveniant.
Utrum hæc eveniant in animalibus per propagationem generationis.
Utrum hæc ex parte materiæ accidant.
Utrum hæc a parte efficientis.
Utrum hæc a parte formæ.
Utrum hæc a parte continentis nihil recipientis possunt contingere.
Utrum hæc ex commixtione seminum proveniant.

Les questions relatives au troisième livre sont bien moins nombreuses. Elles roulent sur le mouvement et l'infini. Nous en transcrivons seulement quelques-unes.

Hic incipiunt quæstiones supra tertium librum.
Hic de diffinitione motus quæ est : motus est actus entis in potentia, etc.
Utrum de infinito possit esse scientia.
Cujus considerationis sit ipsum infinitum.
Utrum infinitum sit rerum principium.
Utrum infinitum sit ut materia, sicut dicit in littera.

Les questions sur le quatrième livre, *Quæstiones quarti libri*, se rapportent à l'espace, au vide et au temps.

DE LOCO.

Quæritur hic de loco utrum locus sit.
Utrum omnia sint in loco.
Utrum corpora naturalia sint in loco.
Utrum illa naturalis potentia, per quam gravia deorsum feruntur et levia sursum, debeat ipsi loco attribui.
Utrum locus habeat trinam dimensionem.
Utrum dimensio loci sit eadem cum dimensione corporis.
Utrum punctus sit locus.
Utrum punctus sit in loco.
Utrum locus sit materia.
Utrum locus sit forma.
Utrum locus sit aliquid rei.
Utrum locus sit spatium a corporibus separatum, medium inter extrema continentis et contenti.
Utrum locus fuit ante constitutionem mundi.

DE VACUO.

Utrum vacuum sit.
Utrum vas plenum aere potest recipere tantum de aqua quantum acciperet, si nihil esset.
Utrum in vacuo sit possibile motum fieri.
Utrum in vacuo possit esse quies alicujus mobilis.

DE TEMPORE.

Utrum tempus sit.
Utrum partes temporis esse secundum successionem quamdam sufficiat ad sui existentiam.
Utrum aliqua pars temporis sit ens actu, scilicet præsens.
Utrum tempus sit substantia vel accidens.
Dato quod sit accidens, cujus accidens sit; scilicet utrum sit quantitas vel qualitas.
Dato quod sit quantitas, utrum sit continua vel discreta.
Utrum motus habeat essentiam.
Utrum tempus sit motus.
Utrum tempus possit esse sine motu.
Quare tempus magis diffinitur per motum quam per quietem.

Ici s'arrête la table des questions sur la physique d'Aristote; elle ne dépasse pas le quatrième livre; et, quand on examine la glose elle-même, on trouve qu'elle ne s'étend pas au delà : elle commence au feuillet 6 et se termine au feuillet 29. Ces vingt-trois feuillets développent un peu les questions ci-dessus indiquées, et en donnent des solutions qui ne sont pas sans intérêt. Cette glose ressemble assez, au moins pour la forme, à celle de l'ami et du maître de Roger Bacon, Robert de Lincoln, sur ce même ouvrage[1] d'Aristote. Elle est divisée par livres, et comme éclairée par des titres placés au haut des pages et qui marquent les matières traitées; par exemple, *De principiis naturæ, De causis, etc.* D'ailleurs il est impossible d'élever le moindre doute sur l'authenticité de cette glose; car le premier livre commence ainsi : *Quæstiones primi physicorum Rogeri Bachini.* C'est bien le nom de Bacon qui est ici indiqué, tout défiguré qu'il est.

Après ce premier écrit de Bacon en vient un autre, encore sur la physique d'Aristote. Cette nouvelle glose est plus étendue que la précédente. Elle porte le même nom d'auteur : *Incipiunt quæstiones super librum physicorum e magistro dicto Bacon.* C'est vraisemblablement une autre rédaction, faite par quelque élève, du même enseignement, comme nous possédons encore plusieurs rédactions, trois au moins, du commentaire d'Olympiodore sur le *Phédon*[2]. Cette rédaction-ci a beaucoup de ressemblance avec la première; mais elle est plus complète, sans embrasser peut-être toute la physique. La division par livres est accompagnée d'une autre par pièce, *peciæ,* division tout extérieure qui partage le manuscrit par cahiers de quatre feuillets. Le nouveau commentaire comprend depuis le feuillet 29 jusqu'au feuillet 73.

[1] Elle a été insérée sous le titre de *Summa Lincolniensis,* dans l'édition du commentaire de saint Thomas sur la physique d'Aristote, *Venetiis,* 1557, in-fol. — [2] Voyez, IIIe série de nos écrits, *Fragments philosophiques,* tom. Ier, PHILOSOPHIE ANCIENNE, p. 426.

Fol. 29, r°, col. 1. Incipiunt quæstiones super librum physicorum a magistro dicto Bacon. Prima pecia super primum physicorum.
Fol. 33, r°. Secunda pecia super primum librum physicorum a magistro R. B.
Fol. 34, v°, col. 2. Super secundum physicorum.
Fol. 37, r°, col. 1. Tertia pecia super secundum physicorum a magistro R. B.
Fol. 40, r°, col. 2. Super tertium physicorum.
Fol. 41, r°, col. 1. Quarta pecia super tertium physicorum a magistro R. B.
Fol. 43, r°, col. 1. Incipiunt quæstiones super quartum physicorum.
Fol. 45, r°, col. 1. Quinta pecia super quartum physicorum a magistro R. B.
Fol. 49, r°, col. 1. Sexta pecia super quartum physicorum a magistro R. B.
Fol. 53, v°, col. 2. Incipit liber quintus physicorum.
Fol. 56, r°, col. 2. Supra sextum physicorum.
Fol. 63, v°, col. 2. Supra sextum physicorum.

Après cela les questions continuent sans beaucoup d'ordre jusque vers la fin du fol. 73.

Cette seconde glose sur la physique a elle-même sa table des matières à la suite de celle dont nous avons donné un extrait. Nous en tirons un certain nombre de questions nouvelles qui font voir que Roger Bacon prit part aussi à la grande controverse sur la nature des Universaux[1].

Incipiunt quæstiones primi libri physicorum a magistro dicto Bacon.....
Utrum universale quod est res prius est quam particulare.
Utrum idem universale comparatum ad suum particulare sit prius quantum ad intentionem.
Utrum idem universale sic comparatum ad suum particulare sit prius vel posterius quantum ad intentionem naturæ universalis.
De comparatione universalis ad suum particulare, secundum quod universale est intentio communis prædicabilis, utrum universale commune prædicabile sit prius quam suum particulare, quantum ad operationem naturæ particularis.
Quid illorum sit notius quantum ad naturam.

Voici encore quelques questions sur la notion de la matière et de la forme dans la doctrine péripatéticienne :

Utrum materia sit medium inter ens et non ens.
Utrum materia sit aliquid per modum positionis vel per modum privationis.
Utrum materia sit ens in potentia vel actu.

[1] Dans la liste des écrits de Bacon, donnée par Jebb, il en est un qui porte ce titre *De universalibus*, lib. I.

An sit aliqua prima materia vel non.
An sit aliqua una materia prima vel plures.
Quomodo materia est una.
Utrum materia prima possit cognosci ab intellectu cognoscente.
Utrum possit cognosci ab intellectu prima causa.
Utrum possit cognosci ab intellectu humano.
Utrum materia prima omnino sit materialis.
Quæ forma facit materiam naturalem.
An aliqua sit forma naturalis prima.
Si sit, utrum sit una vel plures.
An illa forma prima sit causa prima, et vertitur.
An illa forma est una unitate generis vel speciei vel individui.

SUR LES ABSTRACTIONS.

Utrum possibile sit ponere abstractionem.
Utrum physicus debeat abstrahere.
Utrum naturalis possit abstrahere.
Utrum mathematicus possit abstrahere.
De quantitate continua utrum debeat abstrahi a motu et materia.
Utrum locus possit abstrahi a mathematico.
Utrum tempus possit abstrahi a mathematico.

SUR LES CAUSES.

Quid significat hoc nomen causa.
An causa dicatur univoce.
Quæ causa sit nobilior.
An una causa sit causa alterius.
Utrum in aliis causis sit idem causa contrariorum.
Utrum universale et particulare sint differentiæ omnium causarum.
An physicus habeat determinare de causis.
De numero causarum.
An physicus habeat determinare omnes causas.

SUR L'INFINI.

Utrum infinitum contingat esse substantiam infinitam separatam ab omni magnitudine.
Utrum infinitum sit actu.
Utrum sit ponere infinitum potentia.
Utrum infinitum sit in pura potentia vel in potentia admixta actui.
Utrum esse infiniti sit successivum vel permanens.
Utrum quælibet pars infiniti sit infinita.
An aliqua pars infiniti sit infinita.
Quid sit infinitum.
Utrum infinitum sit in genere.
Utrum sit in genere substantiæ vel accidentis.
Utrum infinitum sit accidens.
Utrum sit quantitas.
Utrum sit in prædicamento relationis.
An sit in prædicamento actionis vel passionis.
Utrum sit finitum et infinitum in prædicamento qualitatis.
De diffinitione infiniti quæ est : infinitum est cujus nihil est extra, an sit bona.

SUR LE MONDE.

Utrum mundus sit æternus.
Utrum motus sit æternus.
Utrum tempus sit æternum.
Utrum possibile est mundum fuisse ab æterno.
Qua mensura mensuretur mundus.

De pareilles questions promettent une abondante moisson de précieux documents sur le mérite de Bacon comme métaphysicien à celui qui s'engagera au milieu de cette seconde glose. Il ne devra pas se rebuter d'y trouver des lacunes, des désordres, et même quelquefois des matières étrangères à la physique. C'est ainsi qu'au feuillet 57 se rencontre tout à coup une glose sur le traité des Plantes, jusqu'au feuillet 63 où recommence le commentaire sur le sixième livre de la physique. Ces six feuillets ont leur intérêt. La table des matières placée en tête du manuscrit fournit la liste de toutes les questions agitées dans cette glose inédite du XIII^e^ siècle sur le célèbre traité des plantes, alors attribué à Aristote. On sera bien aise de trouver ici un certain nombre de ces questions.

An debeat esse scientia de vegetali.
An sit scientia naturalis de vegetalibus.
An hæc scientia debet separari a scientia de animalibus.
Utrum in plantis sit ponere animam.
Utrum in omnibus sit anima.
De compositione vitæ in plantis et in animalibus.
A quo vita in plantis.
An plantæ habeant speciem.
Utrum plantæ habeant animam intellectivam.
An plantæ habeant sensum, et primo an habeant gustum.
Utrum plantæ habeant tactum.
An in plantis sit desiderium.
Utrum plantæ habeant motum secundum locum.
Utrum in plantis sit exspiratio et inspiratio.
An in plantis sit somnus et vigilia.
Quid sit sexus plantarum.
An sexus sit potentia generandi.
An potentia generandi per descissionem seminis sufficiat ad hoc quod sit sexus.
Utrum in animalibus sit sexus vel non.
Utrum in plantis sexus.
Utrum in plantis sit distinctio sexuum.
Utrum planta debeat dici perfecta secundum naturam.
Utrum quædam simplices sint partes plantæ, et quædam compositæ.
Utrum humor sit pars plantæ.
De gummi, utrum sit pars plantæ.
Utrum gummi sit pars superflua plantæ, aut non.
Utrum ortus gummi fiat ex humore secundario, vel ex humore nutritivo.
Utrum omnis planta producat gummi.
De cortice, utrum sit pars simplex vel composita.
An radix sit pars plantæ.
Utrum radix sit pars necessaria plantæ.
An partes simplices dividantur in partes similis naturæ.
An radix componatur ex partibus similibus.
An folia et fructus sint partes plantæ.
Utrum sint partes necessariæ.
An contingat ponere numerum partium plantæ determinatum, vel non.
Utrum planta habeat aliquam partem determinatam primo in qua est vita, icut in corde.
Quæ sit illa pars.
Quid habeat planta loco cordis.
De causa aromatis in plantis.
An omnis planta sit aromatica.
Quomodo generetur planta.
An in perfecta quantitate oriatur planta.
Utrum granum habeat substantiam.
Utrum granum sit virtus animæ.
Utrum sit vita in planta emissa vel abscissa.
De planta emissa, utrum habeat animam.

Quomodo possit continuare suam vitam pars plantæ emissa vel abscissa.
An possibile sit quod pars inseratur.
Utrum contingat aliquando quod natura stipitis mutetur in naturam surculi.
An illa duo fiant unum secundum essentiam.
Utrum illa duo sint continua, vel non.
Utrum planta diversæ speciei.
Utrum planta diversæ speciei in aliam plantam diversæ speciei possit inseri.
Utrum una species plantæ in aliam speciem plantæ possit transmutari.

Parmi ces questions il en est plusieurs, comme on le voit, qui intéressent encore aujourd'hui la philosophie végétale. Il serait curieux de comparer ce fragment entièrement nouveau de Roger Bacon avec le traité d'Albert en sept livres *De vegetabilibus* (Alb. opp. t.V, p. 342), et de rechercher si ces deux rivaux diffèrent en botanique comme ailleurs, ou si l'un et l'autre ne se bornent pas à commenter Aristote et Théophraste, en y mêlant quelques hypothèses empruntées aux Arabes.

Nous arrivons à la partie de ce manuscrit qui sera une révélation précieuse et à peu près inattendue pour l'historien de la philosophie scholastique. On ne peut plus douter que Roger Bacon ne se soit occupé de métaphysique comme tous ses contemporains, puisque, depuis le feuillet 74 jusqu'à la fin du manuscrit, est un commentaire ou du moins une glose suivie et à peu près complète sur la plupart des livres de la métaphysique d'Aristote, entremêlée de quelques écrits étrangers.

Fol. 74 jusqu'à la fin du folio 77, sont des questions hors de leur place sur le onzième livre de la métaphysique : *De undecimo libro*.

Primum quæritur utrum possit esse consideratio vel scientia de substantia, et videtur quod non, quoniam scientiæ est habitus per demonstrationem acquisitus, sed substantiæ non est diffinitio, ut dicitur in secundo posteriorum, et commentator in secundo (?) Metaphysicæ; quare de substantia non est consideratio vel scientia, etc.

Vient ensuite un corps entier de questions sur la métaphysique d'Aristote :

Fol. 78. Incipiunt quæstiones super primum Metaphysicæ a magistro R. Bacco. prima pecia. *Omnes homines natura scire desiderant.* Dubitatur de ista scientia, primo de subjecto; sed hoc relinquitur principio quarti et sexti. Quæritur ergo de ista propositione et verificatione ipsius : *omnes homines, etc.*
Fol. 79. Incipiunt quæstiones super secundum Metaphysicæ.
Fol. 82. Secunda pecia super secundum Metaphysicæ a magistro R. B.
Fol. 87. Tertia pecia super secundum Metaphysicæ a magistro R. B.

Du second livre, les questions passent immédiatement au cinquième.

Fol. 91. Super quintum librum Metaphysicæ. Quarta pecia Metaphysicæ a magistro R. B.
Fol. 95. Super quintum librum Metaphysicæ. Quinta pecia Metaphysicæ a magistro R. B.
Fol. 97. Hic incipit sextus liber Metaphysicæ.
Fol. 98. Super septimum librum Metaphysicæ. Sexta pecia Metaphysicæ a magistro R. B.
Fol. 103. Super septimum librum Metaphysicæ. Septima pecia Metaphysicæ a magistro R. B.
Fol. 106. Hic incipit octavus liber Metaphysicæ.
Fol. 107. Super librum octavum Metaphysicæ. Octava pecia a magistro R. B.
Fol. 108. Circa nonum librum Metaphysicæ.
Fol. 111. Super nonum librum Metaphysicæ. Nona pecia Metaphysicæ a magistro R. B.

Fol. 112 et 113. Ici commencent les questions sur le dixième livre; mais, pour en trouver la suite, avec les questions relatives au livre onzième, il faut se transporter au folio 166. Tout l'intervalle est rempli par d'autres écrits.

Le premier est un commentaire sur le livre *De causis*, que l'on considérait généralement, dans les écoles du XIII[e] siècle, comme le complément de la Métaphysique. Ce commentaire, sans nom d'auteur, est très-développé; il s'étend jusqu'au folio 129, où il s'arrête sans être achevé. Le second est un assez long traité de logique, à l'usage de la jeunesse, «opus puerorum,» qui va du folio 130 au folio 153, sans aucun titre, et sans nom d'auteur. On lit seulement en tête : «Prima pecia magistri S. H.» Il est difficile de deviner quel nom cachent ces initiales. Puis, du folio 153 au folio 165, est le traité *Sur la science perspective*, rédigé en forme de questions, suivies de leurs solutions.

C'est au folio 166 que reparaît le commentaire sur la Métaphysique d'Aristote. «Incipiunt quæstiones super undecimum primæ philosophiæ «Aristotelis.» Voici les premières lignes: «*Consideratio quidem est de sub-«stantia.* Quæritur hic primo utrum de ente separato possit esse scien-«tia et videtur quod non. Nil est in intellectu quod non prius fuerit in «sensu, etc.»

Enfin, du folio 176 au folio 190, on rencontre une seconde glose très-incomplète sur les trois premiers livres de la Métaphysique; et le volume se termine par un petit traité sur la sphère, sans nom d'auteur, en trois feuillets, et d'une écriture du XIII[e] siècle.

Pour donner une idée de la première glose sur la Métaphysique, qui est de beaucoup la plus considérable et la plus importante des deux, nous transcrivons ici la liste des questions engagées dans le

premier livre, d'après la table des matières que présentent les premiers feuillets du manuscrit. On jugera aisément du caractère de toute la glose par la manière dont elle traite ce livre[1], si admirable et aujourd'hui si connu.

Quæritur primo hic utrum sit appetitus vel desiderium respectu scientiæ.
An scientia ab omnibus desideretur.
Utrum id desiderium sit a natura.
An hujus desiderium sit in homine a parte materiæ vel a parte formæ.
Utrum ista scientia sit una vel plures specie.
De scibili utrum sit unum vel multa.
Utrum scientia sit nobis innata vel acquisita.
Quomodo fit memoria ex sensu.
Utrum ab uno sensu fiat memoria.
An memoria et sensus sint principia scientiæ.
Utrum bruta possunt experiri vel homo.
An memoria sit causa experimenti.
An unica memoria faciat experimentum.
Utrum experimentum sit principium necessarium ad scientiam.
Quid sit miratio quæ est principium scientiæ.
Utrum sapiens debet scire omnia in universali.
An ista scientia debet ordinari ad aliam scientiam.
Utrum sit nobilissima et dignissima.
Utrum in hac scientia procedendum a causatis ad causas.
De arte, utrum ars sit universalium.
Quid sit admiratio.
Utrum admiratio est effectus contingentis aut necessarii.
Utrum sufficiat ad admirationem habere cognitionem effectus.
An admiratio sit principium scientiæ.
Utrum admiratio sit in brutis.
De numero habituum animæ.
Primo an sit veritas.
Utrum necesse est ponere veritatem.
Utrum contingat ponere plures veritates.
Utrum sint plures veritates incomplexæ.
Utrum contingat ponere plures veritates, unam creatam, et aliam increatam.
Utrum sint plures veritates increatæ.
Utrum dicatur veritas univoce vel æquivoce.
Utrum veritas increata habeat aliquod commune.
Quid est veritas.
Utrum veritas sit in genere.
An possibile est habere cognitionem de veritate.
Utrum ista propositio sit vera : sicut se habet oculus vespertilionis ad lucem diei, sic intellectus noster ad manifestissima naturæ.
Utrum possumus cognoscere veritatem per se.
Utrum materia sit causa difficultatis cognoscendi veritatem in sensibus.
Quomodo intellectus noster sit causa difficultatis cognoscendi formas separatas.
Utrum scientia de veritate est speculativa.
Quid sit finis speculativæ.
Quid sit finis activæ.
Utrum prima veritas sit causa omnium aliarum veritatum.
Utrum ista propositio sit vera : sicut se habet unum quodque ad esse, sic se habet ad veritatem.
Utrum causæ efficientes vadant in infinitum.
Utrum sit status ad unicam causam efficientem.

[1] Voyez la traduction que nous en avons donnée dans notre écrit : *De la Métaphysique d'Aristote.*

An materia prima habeat aliquam formam.
Utrum in materia prima sit exitus formarum distincte vel sub confusione.
Utrum ideæ sint apud mentem divinam.
Utrum possibile est quod ideæ sint extra.
Utrum quælibet idea est unum numero.
Utrum ideæ sunt causæ transmutationis.
Utrum idea est universale.
Utrum uterque, scilicet Plato et Pythagoras, posuit ideas universales.
Utrum natura respiceret ad exemplar producendo.
An in rebus artificialibus necesse est ponere hujus ideas.
Utrum corruptis singularibus possunt universalia remanere.
A quo crearetur numerus in rebus, an a parte materiæ, an a parte formæ.
Qualiter componitur numerus.
An numerus habeat diversitatem specierum.
Utrum numerus sit unus per essentiam.
Utrum illa causa sit creata vel increata.
Utrum sit status in causis materialibus.
Utrum causa finalis sit ibi ultimum.
Utrum sit status ad causam finalem creatam vel increatam.
An sit status in causa formali.
Utrum sit status in causis formalibus, a parte ante.
Utrum sit status ad formam creatam vel increatam.
Utrum aliqua causa formalis sit increata.
Utrum contingat ponere statum ad causam unam formalem.
Utrum sit unus modus sciendi vel plures in scientiis.
Utrum sit principium materiale in omni creato.
Utrum sit necesse ponere eamdem materiam in omnibus per essentiam.
Utrum sit ponere aliquod confusum materiale in quo omnia sint admixta ante procreationem rerum.
An materia omnium sit creata.
Utrum in materia sit potentia posita.
Utrum materia pura, omnino pura, habet confusionem vel distinctionem potentiarum.
Utrum materia sit unica potentia vel plures.
Utrum potentia materiæ sit ejus substantia.
Utrum potentia materiæ sit differentia accidentalis vel substantialis.

Donnons encore quelques-unes des questions que soulèvent les autres livres de la Métaphysique aux yeux de Roger Bacon.

### QUESTIONS SUR LE VII$^e$ LIVRE.

Quomodo sit idem idea domus cum domo generanda, utrum genere, vel specie, vel numero.
Utrum ad generationem singularum domorum exigitur unica idea.
Utrum individuum habeat diffinitionem.
Quid diffinitur apud nos genus vel species.
Utrum diffinibile sit materia vel forma vel compositum.
Quomodo universale habeat materiam.
An partes materiales ingrediantur diffinitionem.
Quomodo habebimus naturam universalis.
Utrum universale est in rebus materialibus, an tota ratio universalis perficiatur sine compositione ad animam.
Utrum universale est in singularibus.
Utrum universale est substantia perfectiva singularium.
An universale sit aliquid in actu.

QUESTIONS SUR LE IXᵉ LIVRE.

Quid est potentia activa.
In quo genere sit potentia activa.
Utrum sit potentia passiva.
Quid sit ista potentia passiva.
De divisione potentiæ.
Utrum voluntas rationalis vadit ad opposita.
Utrum voluntas causæ primæ vadat ad opposita.
Quomodo potentia rationalis vadit ad actum.
De exitu potentiæ rationalis in malum.
De exitu potentiæ causæ primæ in actum.
Quid sit actus.
Quid sit potentia respectu actus.
Utrum ens in potentia sit prius ente in actu.
Utrum in diversis secundum numerum actus præcedit potentiam tempore.
Utrum in eodem secundum numerum actus præcedit potentiam tempore.
An malum sit.
Utrum in superioribus sit malum.
Utrum in inferioribus sit malum.
Utrum materia est causa mali.
Quid est causa mali.
Utrum malum faciat ad decorem universi.
Utrum intendatur bonum universi propter malum.
An malum fieri est bonum vel non.
Utrum malum provideatur a primo vel cognoscatur.

QUESTIONS SUR LE Xᵉ LIVRE.

Utrum materia vel forma sit causa universalis vel neuter.
Utrum necesse sit ponere unum minimum in generibus.
Quid sit minimum in quantitate.
An contraria habeant medium.
Utrum medium sit inter bonum et malum.
Utrum omnis causa agat per influentiam.
Utrum materia est causa per influentiam.
Utrum agens corporale agat per influentiam.
Utrum agens spirituale agat per influentiam.
An primum sit sine principio.
Utrum æternitas habeat principium actu.
Utrum æternitas sit in genere.
In quo prædicamento sit æternitas.
Utrum sit in quantitate tanquam principium, vel tanquam principiatum.
An æternitas habet aliquod genus compositionis.
Utrum æternitas habet partes integrales.
Utrum virtus intelligentiæ emittatur ex substantia divina aut creatur ex nihilo.
Utrum id quod causa prima emittit extra se sit substantia vel accidens.
Utrum id emissum, sive de novo creatum, sit species.
Utrum intelligentia habeat formas exemplares.
Utrum substantia ipsius intelligentiæ sit exemplaris.
Utrum intelligentia superior habet magis formas universales quam inferior.
Utrum res sint in intelligentia.
Utrum omne receptivum est in recipienti per modum recepti.
Utrum causa est in creato per modum creati.
Quo modo creatum est in causa.
Utrum intelligentia intelligat suam essentiam.
Utrum intelligat suam essentiam per speciem vel per præscientiam ipsius essentiæ.
Utrum anima habet species rerum sensibilium corporalium.

Utrum habeat istas species innatas vel adquisitas.
Utrum omne sciens sciat essentiam suam.
Utrum omnis sciens essentiam redeat ad illam.
Utrum essentia intelligentiæ sit infinita.
Utrum causa prima det esse rebus entibus.
Utrum prima causa continet illa per sui substantiam sine medio.
Utrum id medium diffundatur a substantia causæ primæ.
Utrum vita sit in primo.
Utrum vita sit in intelligentiis.
Utrum corpora elementaria et mixta habeant vitam.
De diffinitione vitæ.
An primum regat res.
An regat eas ita quod non misceatur eis.
Utrum primum egeat medio in opere creandi.
An sit medium inter primum et hæc inferiora.
An causa prima sit in rebus.
Utrum est in omnibus rebus.
An omnes res sunt in primo.
An contingat ponere rem aliquam cujus substantia et actio sunt in momento æternitatis.

QUESTIONS SUR LE XI[e] LIVRE.

Utrum in substantia prima est diversitas dispositionum
Utrum voluntas substantiæ æternæ sua actio est.
Utrum Deus sit vivens.
Utrum primo insit intellectus.
Utrum primus sit sciens vel intelligens in potentia.
Utrum primus sit sciens in habitu.
Utrum sit sciens in actu.
Utrum scientia primi sit ejus substantia.
Utrum intelligere se tantum est ei essentiale.
Utrum intelligat se per exemplar.
Utrum essentialibus idem est res et ratio et intellectus.
Utrum primum intelligat omnia in ratione principii.
Utrum Deus cognoscit contingentia.
Utrum eodem modo sciat præsentia, præterita et futura.
Utrum consecutio intelligentiæ creat lassitudinem et fatigationem.
Utrum primum ab intelligentiis et animabus separatis cognoscatur, intelligatur vel sciatur.
Utrum prima causa per se intelligitur ab intelligentia.
Utrum delectatio vel amor causæ primæ ab intelligentia excellat cognitionem.

Telle est la description toute matérielle de ce manuscrit, qui est resté plusieurs siècles enseveli dans la poussière de l'abbaye de Corbie, sans que personne ait entrepris de l'en tirer et de le faire un peu connaître. Il renferme trois gloses, jusqu'ici entièrement inconnues, de l'auteur de l'*Opus majus*, sur la Physique et la Métaphysique d'Aristote et sur le *Traité des plantes*. Si imparfaites qu'elles soient, elles ne peuvent manquer de jeter un certain jour sur des côtés ignorés du génie de Roger Bacon. Elles réclament donc un examen approfondi. Nous l'attendons de quelque jeune et consciencieux amateur de la philosophie du moyen âge, et nous n'avons voulu que le provoquer et le préparer, autant qu'il était en nous, par ces indications grossières, mais exactes.

V. COUSIN.

1. — *ÆGYPTENS STELLE IN DER WELTGESCHICHTE. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern,* von Ch. C. J. Bunsen; Ies, IIes und IIIes Buch, 8°, Hamburg, 1845.

1. — *PLACE DE L'ÉGYPTE DANS L'HISTOIRE DU MONDE. Étude historique en cinq livres,* par Ch. C. J. Bunsen; Ier, IIe et IIIe livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *AUSWAHL DER WICHTIGSTEN URKUNDEN DES ÆGYPTISCHEN ALTERTHUMS, herausgegeben und erläutert* von Dr R. Lepsius; Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

2. — *CHOIX DES DOCUMENTS LES PLUS IMPORTANTS DE L'ANTIQUITÉ ÉGYPTIENNE, publiés et expliqués* par le Dr R. Lepsius, planches, Leipzig, 1842, fol.

ONZIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Si la restitution des neuf premiers règnes de la XVIIIe dynastie offre, dans la contradiction qui existe entre les *Listes* et les monuments, des difficultés que n'ont pu surmonter encore tous les efforts de la critique, et contre lesquelles a échoué toute la sagacité de M. Bunsen lui-même, appuyée sur les recherches de M. Lepsius, la restitution des règnes suivants ne présente pas des complications moins graves; et peut-être même cette partie du grand problème historique concernant les XVIIIe et XIXe dynasties a-t-elle dû paraître ce qu'il y a de plus désespéré, dans l'état actuel de la science. C'est du moins ce qui semble résulter du travail de M. Bunsen, qui n'a fait encore qu'approcher de la solution de ce problème, tout en y apportant des éléments nouveaux, propres à y conduire. C'est ce que nous nous ferons un devoir d'exposer avec tout le soin dont nous sommes capables, en même temps que nous remplirons à regret l'obligation de relever les inexactitudes commises par notre auteur, dans l'emploi de ces nouveaux éléments ajoutés par lui à nos connaissances sur la XVIIIe dynastie.

Nous avons vu [2] que M. Bunsen terminait à *Hôrus* la XVIIIe dynastie, sur ce fondement que la ligne masculine cessait avec *Hôrus*, qui n'avait laissé qu'*une fille* pour héritière. Mais nous prendrons la liberté de ne pas admettre cette doctrine de notre auteur, du moins en ce sens qu'elle semble constituer une règle générale. Dans un pays où le règne

[1] Voyez, pour le dixième article, le cahier de juillet, p. 325 et suiv. — [2] Cahier de juillet, p. 330.

des femmes était autorisé par la loi politique, la succession d'une fille à son père ne pouvait déterminer la fin d'une dynastie, ni le commencement d'une autre; et l'auteur national Manéthon, qui marquait à la suite du règne d'*Hôrus* celui d'*Akenchrès*, sa *fille*, était apparemment mieux informé des traditions dynastiques de l'Égypte, que nous ne pouvons l'être nous-mêmes. On peut donc regarder comme certain que la XVIII^e dynastie, où *Horus* occupa le neuvième rang, se continua, quoi qu'en dise M. Bunsen, dans la personne de sa fille, qui y tint le dixième, et la certitude acquise sur ce point, par le témoignage de Manéthon, mérite d'autant plus de confiance, qu'elle se trouve confirmée par les monuments. Personne n'ignore, en effet, qu'il existe dans le musée de Turin[1] un groupe de statues représentant le *roi Hôrus* et sa royale fille *T-mau-h-mot;* et, bien que ce nom, sous sa forme égyptienne, contenue dans le *cartouche*, diffère complétement de la transcription grecque Ἀκεγχρῆς, dérivée sans doute d'un *second cartouche* qui ne nous est pas parvenu, cette différence n'est pas une raison de ne point admettre l'identité de la *Tmauhmot* du monument avec l'*Akenchrès* des *Listes*, encore moins la succession de la fille d'*Hôrus* à son père. Sur ce premier point donc, la doctrine de M. Bunsen me paraît tout à fait en défaut. Il y a plus; le roi qui succède à *Akenchrès*, dans le récit de Josèphe, textuellement emprunté à Manéthon, est appelé *Rathôtis*, et il est qualifié *frère d'Akenchrès*, ἀδελφός, par conséquent *fils d'Hôrus*. Comment donc M. Bunsen a-t-il pu prétendre, en s'autorisant du témoignage de Manéthon, que la ligne masculine cessait dans la dynastie, à partir d'*Hôrus*, et que, par cette circonstance, cette dynastie avait pris fin, tandis qu'il est constant, d'après le texte même de Manéthon, qu'*Hôrus* eut pour successeurs, d'abord sa *fille Akenchrès*, puis son *fils Rathôtis*, et qu'ainsi la dynastie continua dans la personne de ses deux héritiers directs; notion sur laquelle tous les auteurs des *Extraits*, Théophile d'Antioche, Jule Africain, Eusèbe, et le Syncelle lui-même, s'accordent avec Flavius Josèphe? Il y a donc, dans cette combinaison de M. Bunsen qui termine la XVIII^e dynastie au règne d'*Hôrus*, non-seulement un procédé arbitraire, mais encore une détermination contraire aux témoignages mêmes de l'histoire nationale; et, par ce double motif, nous nous croyons suffisamment autorisé à refuser notre assentiment à la doctrine de notre auteur, du moins en ce qui concerne l'emploi qu'il fait des données historiques; car il en serait autrement, si nous prenions pour guides la *Table d'Abydos* et les monu-

[1] Champollion, *I^re lettre, etc.*, p. 54 et suiv.; Rosellini, *Mon. stor.* t. I, p. 242 sgg.; Lesueur, *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 158-165.

ments dynastiques, où la succession directe se termine effectivement à *Hôrus*, pour se renouer avec *Ramsès I*.

Le second principe qu'il établit, pour la constitution de la XIXe dynastie, en admettant, comme les *seuls noms dynastiques*, les *six noms royaux* portés, à la suite d'*Hôrus*, sur la *Table d'Abydos* et sur les autres monuments contemporains, tels que la *pompe du Ramesseion* et *celle du palais de Médinet-Abou*, ce second principe, dis-je, me paraît moins sujet à contestation, bien qu'il suppose que la *Table* et les monuments contemporains renferment *tous les règnes* qui se sont succédé (excepté toutefois ceux des femmes qui ne figuraient pas sur les listes officielles), tandis qu'il est constant que la *Table* et les monuments du *Ramesseion* et de *Médinet-Abou*, qui ne portent, entre *Hôrus*, le 8e, et *Ramsès II*, le 11e, que *deux règnes* intermédiaires, ne donnent qu'un choix de Pharaons, motivé sans doute par des circonstances dynastiques, et non pas la série entière des rois qui avaient occupé le trône, et qui sont connus par des monuments contemporains. A part cette observation, la combinaison à l'aide de laquelle M. Bunsen a cru pouvoir composer exclusivement des *six noms royaux* portés sur les monuments sa XIXe dynastie, en regardant le *sixième* de ces rois : , et : , comme celui qui correspond au *Thouoris* des *Listes*, le dernier de la dynastie, ou plutôt, comme il l'entend, le chef de la dynastie suivante, la XXe, en réduisant la XIXe à 5 rois, d'après les *Extraits* d'Eusèbe, cette combinaison, dis-je, me semble satisfaisante dans son ensemble, sauf les objections dont elle est susceptible dans les détails; et c'est ce qui résultera de cette partie de l'examen auquel nous allons nous livrer, pour la suite de la XVIIIe dynastie, à partir d'*Hôrus*, et pour toute la XIXe. Je dois dire aussi que M. Bunsen comprend dans le tableau de sa XVIIIe dynastie, tel qu'il le compose d'après les monuments, les noms de rois issus d'*Aménôphis III*, qui régnèrent avant et après *Hôrus*, et dont nous possédons les *cartouches*, qui ne figurent, ni sur la *Table d'Abydos*, ni sur les monuments dynastiques des palais royaux de *Thèbes;* en sorte que, dans la réalité, la XVIIIe dynastie se continue encore après *Hôrus*, même dans l'exposition qu'en donne notre auteur, et que l'objection que nous faisions plus haut contre son système se trouve en partie détruite par son propre travail.

Le désaccord qui se manifeste entre les *Listes* et les monuments, à partir du règne d'*Hôrus*, est une circonstance si sensible, qu'elle ne pouvait manquer de frapper les égyptologues qui travaillèrent à la restitution de la XVIIIe dynastie, sur la double base de la *Table d'Abydos* et du

texte de Manéthon. Effectivement, la *Table* ne donne que *deux cartouches*, par conséquent deux règnes, entre *Hôr*, le 8ᵉ, et *Ramsès II*, le 11ᵉ, tandis que, dans le texte de Manéthon, transcrit par Flav. Josèphe, et dans les *Extraits* de ses *Listes* donnés par Théophile d'Antioche, par Eusèbe et par le Syncelle, pour ne point parler de J. Africain, dans l'*Extrait* duquel le règne de *Ramsès II* est porté à la XIXᵉ dynastie, il se trouve, entre *Hôrus*, le 9ᵉ, et *Ramsès II Meiamoun*, le 16ᵉ, *six règnes intermédiaires*, chacun d'eux avec des années qui produisent un total de 117 ans et 4 mois, dans lesquels le long et glorieux règne de *Ramsès II* compte à lui seul pour 66 ans et 2 mois, et se trouve justifié par les monuments contemporains, qui portent sa 62ᵉ année. Dans un pareil état de choses, tout le travail des antiquaires fut employé à rendre compte de cette énorme discordance, en assimilant les rois portés sur la *Table* avec ceux qui étaient donnés par les *Listes*. Mais, en aucun cas, ces sortes d'assimilations, toujours plus ou moins arbitraires, n'avaient eu moins de chances de succès; car, ni le nombre des rois, qu'il s'agissait d'identifier, *deux* contre *six*, ne se ressemblait, ni les noms de ces souverains, tels qu'ils sont exprimés dans les *cartouches* et transcrits sur les *Listes*, n'offraient entre eux le moindre rapport. De pareilles difficultés, qui devaient sembler insurmontables et qui le sont effectivement, à mon avis, n'arrêtèrent cependant pas Champollion, Rosellini, et tous les antiquaires de leur école, qui dressèrent leur tableau de la XVIIIᵉ dynastie, en assimilant les rois de la *Table* à ceux des *Listes*, en dépit de toutes les circonstances qui tendaient à distinguer radicalement les uns des autres. Ainsi, la *fille* d'Hôrus, *Tmauhmot*, devint l'*Akenchrès* des *Listes*, et l'on expliquait, cette fois avec raison, l'absence de son nom sur la *Table*, d'après l'usage égyptien, qui supprimait les règnes des femmes sur les listes officielles; le *Ramsès I* de la *Table* devint le *Rathôtis*, *Rathôs* ou *Athôtis* des *Listes;* le *Séti I* de la *Table* répondit à lui seul aux *deux Akenchrès* des *Listes*, et le *Ramsès II* réunit pareillement en lui seul *trois règnes* portés successivement sur les *Listes*, au moyen d'une variante de son *cartouche prénom*, qui fit admettre l'existence d'un autre *Ramsès*, son frère aîné, supposition toute gratuite, qui n'avait aucun fondement et qui ne conserve plus aucun crédit[1]. Il serait aujourd'hui bien superflu de montrer en quoi ce système d'assimilation, soutenu avec tant d'efforts dans l'école de Champollion et appliqué tout récemment encore par M. Lesueur[2], était contraire à l'interprétation des monuments et à la vérité

[1] Voy. la remarque faite précédemment à ce sujet, cahier de juillet, p. 331, 1). — [2] *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 186.

historique; et, sans entrer dans une discussion qui m'écarterait trop de mon sujet et que je juge inutile, je me contente de dire que l'illustre critique de Berlin, M. Boeckh, n'a pu, malgré l'assentiment qu'il donnait aux idées de Rosellini pour la première partie de la dynastie, s'empêcher lui-même de reconnaître que, *pour la seconde, la preuve de l'identité des personnes manquait absolument*[1] : ce qui est effectivement un fait incontestable, et ce qui me dispense de réfuter en détail un système qui ne repose que sur des suppositions gratuites et des combinaisons arbitraires.

En présence de pareilles difficultés, l'illustre auteur du *Manéthon*, que je viens de citer, ne trouvait qu'un moyen de résoudre le problème qui résulte de la contradiction entre les *Listes* et les monuments, c'était d'admettre qu'il y eut, à partir d'*Hôrus*, ou du moins de sa fille, *Akenchrès-Tmauhmot*, une *double ligne* de Pharaons, les uns *légitimes*, ce sont ceux dont les noms se trouvent sur la *Table d'Abydos*, dans la *pompe du Ramesseion* et dans celle du palais de *Médinet-Abou;* les autres, *intrus*, ou *usurpateurs*, ce sont ceux qui figurent sur les *Listes* de Manéthon, et qui avaient sans doute été fournis à ce prêtre historien par les archives sacerdotales[2]. M. Boeckh s'est contenté d'indiquer brièvement cette idée, sur laquelle il est revenu plusieurs fois[3], sans en poursuivre le développement historique, et surtout sans chercher à en faire l'application aux monuments. Mais il n'est pas moins vrai qu'elle renferme un trait de lumière qui eût prévenu tous les essais malheureux de restitution de la XVIII^e dynastie, si elle se fût présentée d'abord à l'esprit des antiquaires.

Effectivement, nous savons maintenant qu'il existe des noms de rois, imprimés sur des monuments publics de *Thèbes* et d'autres endroits de l'Égypte et de la Nubie, lesquels rois ne peuvent pas manquer d'appartenir à la XVIII^e dynastie qui nous occupe, attendu que ces noms se trouvent sur des pierres employées dans les constructions du roi *Hôrus*, et plus tard encore dans celles du roi *Ramsès* I^er^. Quelques-uns de ces rois, par la forme même de leurs noms, et par des circonstances indiquées dans les inscriptions qui les concernent, se rattachent à *Aménôphis III*, père d'*Hôrus;* ils constituent ainsi une branche de la maison royale, qui eut un règne parallèle à celui qui se continua dans la ligne d'*Hôrus*. D'autres descendent plus bas que l'époque de ce Pharaon, et leurs monuments, dont les matériaux furent employés dans les constructions de *Ramsès I^er^*, prouvent que leur domination se soutint

[1] *Manetho, etc.*, p. 280. — [2] Boeckh, *Manetho, etc.*, p. 280-1. — [3] *Ibidem*, p. 283, 299.

jusqu'à une époque voisine de celle où ce chef de la dynastie des *Ramessides* monta sur le trône de l'Égypte. Le nom d'aucun de ces rois ne se trouve sur la *Table d'Abydos*, ni sur les tableaux dynastiques des palais royaux de *Thèbes*: ce qui prouve qu'ils étaient considérés par les possesseurs de l'empire national comme des princes, sinon étrangers à leur famille, du moins ennemis ou rivaux de leur puissance. D'un autre côté, quelques-uns de ces rois, dont les Pharaons légitimes détruisirent les monuments, effacèrent les titres et voulurent anéantir la mémoire, offrent, avec les noms des princes portés, à la suite d'*Hôrus*, sur les *Listes* de Manéthon, une analogie qui semble ne pouvoir être fortuite, et qui tend à faire admettre l'identité de ces rois, en même temps que leurs monuments témoignent d'une grande ferveur religieuse, dans un culte nouveau du *Soleil*, qui ne se produit qu'à cette époque sous une forme toute particulière, de manière à expliquer la faveur dont ils jouissaient dans la caste sacerdotale, et la mention accordée à leurs noms sur les *Listes* de Manéthon. Tels sont les faits généraux qui viennent à l'appui de l'ingénieuse idée de M. Boeckh, sans que pourtant ils paraissent avoir été connus de ce grand critique, ou du moins qu'ils aient été allégués par lui. Il s'agit maintenant de voir quel usage a fait M. Bunsen des monuments relatifs aux rois dont il s'agit, monuments dont il reconnaît devoir la connaissance aux recherches de M. Lepsius[1], et dont il se sert pour compléter le tableau de sa XVIII° dynastie, en les rangeant à la suite d'*Hôrus*. Je ne pourrai qu'approuver, en général, cet emploi des cartouches royaux en question, classés dans la dernière partie de la XVIII° dynastie, tout en y relevant des inexactitudes de détail qui ne laissent pas d'avoir quelque importance, et en exprimant, sur quelques points, des doutes, qui tiennent peut-être à ce que les monuments mêmes, restés jusqu'ici en la possession de M. Lepsius, n'ont pas encore été livrés à la publicité par ce savant : ce qui nous prive du moyen d'apprécier avec certitude l'usage qu'en a fait pour son compte M. Bunsen, et nous réduit aux seules ressources que peut nous fournir la connaissance des monuments acquis par d'autres voies à la science.

M. Bunsen donne[2], d'après M. Lepsius, un tableau de la famille d'*Aménôphis III*, duquel il résulte que ce Pharaon eut quatre enfants, rangés sur ce tableau dans l'ordre que voici : 1. *Aménôphis IV;* 2. *Hôrus;* 3. *Amontouônch;* 4. *Téti;* ce dernier enfant était une *fille*, du mariage de laquelle avec un personnage nommé *Skhaï* par Champollion, na-

[1] *Ægyptens Stelle*, t. III, p. 88. — [2] *Ibidem*.

quit *Ramsès Ier*, dont la famille se rattachait ainsi à celle d'*Aménôphis III*, son aïeul. Des trois fils de ce Pharaon, *Hôrus* est le seul dont le règne, considéré comme légitime, fut porté sur les *Listes* dynastiques et sur les monuments royaux; les deux autres, *Aménôphis IV* et *Amontouônch* eurent un règne parallèle, qui cessa avant celui d'*Hôrus;* et le second laissa un fils qui lui succéda dans cette royauté usurpée; ce fils, dont nous ne connaissons que le *cartouche prénom :* , employé aussi comme *nom propre :* , mourut sans postérité. *Téti*, la fille d'*Aménôphis III*, régna après la mort d'*Hôrus;* et c'est son nom qui figure dans les *Listes* de Manéthon, sous la transcription grecque *Athotis*, une des variantes données par les auteurs des *Extraits*, qui se rapproche le plus de la forme du nom égyptien. Tel est le système exposé par M. Bunsen, sur la foi des recherches de M. Lepsius, desquelles il résulte qu'il y aurait eu, après *Aménôphis III*, *deux règnes* de *frères d'Hôrus*, et de plus, le règne de la *veuve* d'un de ses frères, et celui du *fils* de l'autre; en tout, *quatre règnes*, retranchés sur les *Listes* dynastiques, comme illégitimes, mais attestés par des monuments publics; et enfin un *cinquième règne*, prouvé de la même manière et mentionné sur les *Listes* de Manéthon, celui de *Téti-Athôtis* et de son mari, règne postérieur à celui d'*Hôrus*. En présence de faits de cette importance, signalés pour la première fois par notre auteur, et fondés sur des monuments connus de M. Lepsius seul, nous ne pouvons qu'admettre, avec la juste confiance due aux travaux de savants si renommés, la notion générale qui en résulte; mais nous ferons, sous la forme de réserves, les observations que nous suggèrent ceux de ces monuments dont nous pouvons faire usage par nous-même, en suivant l'ordre dans lequel M. Bunsen a rangé les cartouches d'*Aménôphis IV*, d'*Amontouônch*, de *Ra-neb-ma-t*, de *Skhaï* et de *Téti*.

Le premier de ces *cartouches*, *prénom :* , et *nom propre :* 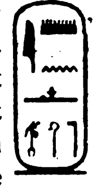, est associé par M. Bunsen à un autre *cartouche nom propre :* , qu'il lit : *Bech-en-Aten-Ré*, et dont il fait celui d'une *femme*, qui, devenue *veuve*, aurait régné en son propre nom, et laissé des monuments de ce règne. Or il y a sur ce point une difficulté qui ne laisse pas d'être très-grave; c'est que le *cartouche prénom* que j'ai transcrit plus haut est constamment joint, sur les monuments qui le présentent, au *cartouche nom propre* d'*Aten-Bech-en-Ré*, désigné lui-même, non comme une *reine*, mais comme un *roi*. Ces monuments, qui se trouvent dans quelques loca-

lités de l'*Heptanomide*, particulièrement dans le voisinage de l'antique *Psinaula*, avaient été signalés par plusieurs artistes et antiquaires, notamment par feu N. L'Hôte [1], qui les dessina ; ils ont été dernièrement publiés par M. Prisse [2], dont on connaît l'exactitude et le talent pour reproduire avec toute la fidélité possible les monuments de l'art égyptien. Ceux dont il s'agit consistent en grandes *stèles* sculptées sur les rochers, et offrant des scènes d'hommage et d'adoration au *dieu Soleil*, appelé *Aten-Ré*, et représenté sous une forme extraordinaire, scènes où figure un *roi*, suivi de sa *femme* et de *deux* de ses *filles*; et ce *roi* s'y trouve toujours désigné par le *double cartouche*, dont M. Bunsen fait le *prénom* d'*Aménôphis IV*, et le *nom propre* d'*Aten-Bech-en-Ré*, nom propre qui appartient effectivement à ce *roi*, mais non pas à une *reine*, comme le présente notre auteur. Ce qui a pu induire en erreur M. Bunsen, et sans doute aussi M. Lepsius, c'est que ce roi *Aten-Bech-en-Ré* est représenté, dans ces bas-reliefs, et dans des figures colossales, sculptées aussi dans le roc, qui les accompagnent en plus d'un endroit, est représenté, dis-je, avec des formes féminines [3], qui produisent un personnage aussi extraordinaire que le culte dont il est le ministre ; mais il n'est pas possible de douter que ce personnage singulier, sur le sexe duquel il est si facile de se méprendre, est réellement un *roi*, et non une *reine*; et il est certain que le signe du féminin manque dans ses *cartouches*, de même que les titres qui servent à distinguer les *cartouches* des *reines* de ceux des *rois*. Il n'est donc pas possible de diviser entre un *roi*, *Aménôphis IV*, et une *reine*, *Aten-Bech-en-Ré*, les *deux cartouches*, qui sont ceux d'un seul et même *roi*, *Aten-Bech-en-Ré*; et toutes les suppositions fondées par M. Bunsen sur l'union de ces deux personnages tombent par le fait. Quant à la notion d'un roi *Aménôphis IV*, fils d'*Aménôphis III*, qui aurait régné parallèlement à *Hôrus*, elle se justifie par les observations de M. Prisse, qui a remarqué que ce Pharaon *Aten-Bech-en-Ré* avait porté d'abord le nom d'*Aménôthph*, qu'il fit marteler lui-même et surcharger de son nouveau nom, dans le même temps où sa ferveur pour le culte du *Soleil*, *Aten-Ré*, introduit sans doute par lui dans la liturgie égyptienne [4], le portait à faire disparaître les noms et les attributs des divinités métamorphosées en diverses formes du *dieu Soleil*.

[1] *Lettres d'Égypte*, III, p. 53, 57; p. 69, 70, 71-72, 1); p. 131. — [2] *Monum. égyptiens, etc.*, pl. X, 1, 2; XI, 2, 3, 4; XII, XIII, XIV, p. 2, 3, 4. — [3] Voici comment s'exprime, à cet égard, M. Prisse : « Ce personnage est toujours représenté avec le nez épaté, les lèvres épaisses, le cou grêle, les mamelles saillantes, le ventre proéminent, des formes féminines et fort peu attrayantes. » — [4] Leemans, *Lettre à M. Salvolini, etc.*, pl. I, n[os] 9, 10, p. 17-18.

C'est ainsi que les monuments de ce Pharaon *Aménôthph-Aten-Bech-en-Ré* nous révèlent toute une révolution religieuse, en même temps qu'une royauté rivale; et cette notion, rattachée à *Aménôphis III* par les recherches de M. Lepsius, est certainement très-importante pour l'histoire de la XVIII^e dynastie. M. Prisse, guidé par le seul instinct de l'artiste et de l'antiquaire, qui se détermine d'après les conditions de l'art, avait lui-même placé ce Pharaon entre *Touthmès IV* et *Aménôthph III, plus probablement encore après ce dernier :* ce qui revient à l'opinion de M. Lepsius. M. Bunsen y ajoute une conjecture ingénieuse, à laquelle je suis tout disposé à souscrire; c'est que le Pharaon (*Aten*) *Bech-en-Ré* paraît bien répondre, dans les éléments de son *cartouche* qui constituent précisément son *nom propre, Bech-en-Ré*, au roi qui est nommé *Chenchérès, Chébrès, Cherrès*, sur les *Listes* de Manéthon, et qui occupe un rang assez d'accord avec la filiation de ce roi, en même temps qu'il y est marqué avec des années de règne, douze, suivant quelques-uns des auteurs des *Extraits*, et huit, suivant un autre, qui se concilient très-bien avec les monuments, où nous trouvons la VI^e année de ce règne. Ce serait donc là un de ces *Pharaons intrus* de la XVIII^e dynastie, portés sur les listes dressées par la caste sacerdotale, qui avaient été retranchés dans les tableaux officiels; et nous aurions dans sa personne, rétablie à sa véritable place dans l'empire égyptien, l'explication du désaccord qui existe, pour cette partie de la dynastie, entre les *Listes* et les monuments.

Le cartouche qui vient immédiatement après, dans cette série de Pharaons *intrus*, est celui d'un roi qui eut pour *prénom :* , *Ra-neb-ter-ou* (Soleil seigneur des mondes), et pour nom propre, *Amon-touônch*[1] : M. Bunsen se contente de dire que les monuments de ce roi se trouvent en Éthiopie, ainsi que ceux de son fils, *Ra-neb-tmé*, qu'il lit *Neb-ma-Ra*, ou *Ra-neb-ma* (Soleil seigneur de justice), et il observe aussi qu'il doit avoir cessé de régner et de vivre avant *Hôrus*, attendu que des pierres, empreintes de son *cartouche*, furent employées dans la construction du *pylône d'Hôrus*, à *Karnak*[2]. Au nombre de ces

[1] Ce *cartouche*, gravé sur des matériaux employés dans les deux *pylônes* qui viennent après le *pylône* d'*Hôrus*, et qui sont maintenant détruits, fut donné d'abord, mais incomplet, par N. L'Hôte, *Lettres d'Égypte*, IV, p. 94, et d'une manière plus complète, *ibidem*, *Appendice*, p. 185, note. Le même antiquaire a retrouvé encore ce *cartouche* dans un hypogée de *Qournah*, *Lettres*, *etc.*, IV, p. 99, 2). — [2] Un de ces fragments d'un bas-relief militaire, provenant des *pylônes* du palais de *Karnak*, est publié par M. Prisse, *Monuments égyptiens*, *etc.*, p. XI, n. 1, p. 3.

monuments d'*Amontouônch*, que notre auteur se contente d'indiquer d'une manière générale, il en est deux dont je ne puis me dispenser de dire quelques mots; ce sont les deux superbes lions, enlevés des ruines d'un temple du mont *Barkal*, en Nubie, par lord Prudhoe, et transportés au Musée britanique, qui sont regardés, de l'avis unanime des antiquaires, comme le chef-d'œuvre de la sculpture égyptienne, de la plus belle époque de cet art [1]. Dans l'inscription qui se lit sur la base d'un de ces lions [2], publiés récemment avec toute l'exactitude possible par M. Lepsius [3], le Pharaon qui les érigea déclare qu'il les fit servir à l'embellissement des édifices *de son père*, le Pharaon (Soleil seigneur de justice) *Aménothph III*. Ainsi la filiation d'*Amontouônch* se trouve bien établie par le titre qu'il prend lui-même sur un monument authentique. Mais voici encore une difficulté qui se présente pour le système exposé par M. Bunsen, suivant lequel *Amontouônch*, frère d'*Hôrus*, et roi rival de ce Pharaon, aurait eu un fils et un successeur, nommé *Ra-neb-ma* : , dans les *deux cartouches*. Ce *cartouche*, répété deux fois, comme *prénom* et comme *nom propre*, est une particularité qui n'est pas sans exemple dans cette dynastie elle-même, au témoignage de M. Prisse [4], mais qui n'en est pas moins très-extraordinaire. Quoi qu'il en soit du motif qui porta ces Pharaons à se contenter *d'un seul nom* répété dans un *double cartouche*, c'est l'attribution faite par M. Bunsen de ce *double cartouche* à un fils d'*Amontouônch*, qui constitue la difficulté que j'ai en vue; car, jusqu'ici, tous les égyptologues, depuis sir G. Wilkinson, jusqu'à M. Prisse [5], avaient considéré ce *double cartouche*, qui est celui d'*Aménôthph III*, et non celui d'*Aménôthph II*, ainsi que le dit M. Bunsen [6], sans doute par une faute d'impression, l'avaient, dis-je, considéré comme appartenant, en effet, à *Aménôphis III*, et la mention *de son père, le roi, Soleil seigneur de justice*, qui se reproduit dans l'inscription de la base du second lion, était effectivement bien à sa place dans un monument du règne d'*Amontouônch*, fils d'*Aménôphis III*. L'existence d'un fils de cet *Amontouônch*, qui se serait nommé *Ra-neb-ma*, *Soleil seigneur de justice*, comme son aïeul,

[1] Leemans, *Lettre à M. Salvolini*, p. 64-67. Ces *deux lions* furent signalés d'abord par le Dr Ruppel, *Reisen in Nubien, etc.*, p. 89, et p. 379, pl. III. Les *cartouches* ont été publiés par le major Félix, *Note sopra le dinastie, etc.*, tav. VIII, C, par Rosellini, *Monum. stor.* t. II, p. III, tav. VIII, C, et par M. Leemans, *Lettre à Salvolini, etc.*, pl. XI, nos 132, 133, 134; pl. XII, n° 136; pl. XIII, n° 140. — [2] Prisse, *Notice sur les antiquités égyptiennes du Musée britannique*, p. 8. — [3] *Auswahl, etc.*, Taf. XIII. — [4] *Antiq. égypt. du Musée britannique*, p. 10. — [5] G. Wilkinson, *Topography of Thebes*, p. 473, not. II; Leemans, *Lettre à M. Salvolini, etc.*, p. 69-70; Prisse, *Antiquités égyptiennes du Musée britann.*, p. 10. — [6] P. 89, 4).

est donc encore problématique; ou, du moins, j'attends pour l'admettre, que M. Lepsius ait produit les preuves sur lesquelles elle repose, et que n'a pas données M. Bunsen.

Les derniers *cartouches* de Pharaons *intrus*, proposés par notre auteur pour compléter le tableau de la xviii[e] dynastie, à partir d'*Hôrus*, sont ceux de la *reine Téti*: , fille de ce Pharaon, et de son royal époux: et: . Ce personnage est un de ceux qui, par la forme de son nom et par la place que ce nom semblait lui assigner dans quelqu'une des plus anciennes dynasties, a le plus embarrassé les égyptologues. On sait qu'il eut son tombeau dans un petit ravin reculé de la vallée de *Bibân-el-Molouk*, près de celui d'*Aménôphis III*, et que c'est dans cet hypogée, l'un des plus remarquables par le caractère des peintures qui le décorent, que Champollion signala pour la première fois le nom de ce Pharaon qu'il lisait *Skhaï*[1]. Depuis, le tombeau en question fut dessiné avec beaucoup de soin, dans tous ses détails, par feu N. L'Hôte[2], qui lut tour à tour le *cartouche Binouterei* ou *Binoutri* et qui, d'après cette lecture, crut pouvoir reconnaître le roi ainsi nommé dans le *Binothris* de la ii[e] dynastie de Manéthon; ce qui en ferait, après *Ménès*, le plus ancien Pharaon dont nous eussions recueilli le *cartouche*. D'autres antiquaires proposèrent encore des lectures différentes; et celle qu'adopte en dernier lieu M. Bunsen, *Be-neter-i*, rentre dans la manière dont N. L'Hôte expliquait les signes du *cartouche* qui composent le nom propre. Il serait bien superflu de réfuter cette lecture de M. Bunsen, d'accord avec celle de l'antiquaire français, depuis que M. Prisse, qui avait observé sur place les monuments de ce roi, et qui en a découvert plusieurs inconnus à ses devanciers, a montré, par une analyse exacte de tous les signes qui entrent dans la composition du *cartouche*, que c'était le groupe du milieu qui renfermait le nom propre, et que ce nom devait se lire *Scherei*, ou *Ascherei*. L'habile égyptologue a fait un pas de plus dans cette voie heureuse; il a rapproché ce roi égyptien *Scherei* ou *Ascherei* des deux rois nommés *Acherrès* et *Cherrès*, et rangés le dixième et le onzième sur les *Listes* de Manéthon, extraites par Eusèbe, immédiatement après la *fille* d'*Hôrus*; et il en a conclu que c'était là la véritable place de ce Pharaon, que tout tendait à classer dans la xviii[e] dynastie[3]. Sous ce dernier rapport, le résultat de l'excellent travail de M. Prisse s'accorde tout à fait avec les

[1] Champollion, *Lettres d'Égypte*, xiii, p. 247. — [2] *Lettres d'Égypte*, i, p. 2-11. — [3] *Recherches sur les légendes royales et l'époque du règne de Schai ou Scherai*, imprimées dans la *Revue archéologique*, 1845, p. 457-474.

idées de M. Bunsen et avec celles de M. Lepsius, de sorte que c'est là, à mon avis, un point qui peut paraître définitivement établi. Il ne me reste encore de doutes que sur deux questions tranchées par M. Bunsen, sur la foi de M. Lepsius; la première est de savoir si la reine *Téti*, femme du *roi Scherei*, est effectivement la *fille* d'*Hôrus;* la seconde, s'il est avéré que le chef de la XIX^e dynastie, *Ramessou* (Ramsès I), soit le fils de *Téti* et de *Scherei*.

Dans l'ignorance où je suis des monuments qui peuvent avoir fourni cette double notion, je conviens que les doutes que je prends la liberté de soumettre à M. Bunsen doivent avoir peu de valeur. Toutefois, il doit m'être permis d'observer que la filiation de la *reine Téti* ne peut guère avoir été donnée que par les peintures du tombeau de *Scherei*, où elle se trouve représentée à côté de son royal époux, et qu'il serait bien étrange qu'un fait de cette importance n'eût pas été remarqué, je ne dirai point par Champollion, qui semble n'avoir accordé à cet hypogée qu'une attention assez fugitive, mais par N. L'Hôte et par M. Prisse, qui en ont fait l'un et l'autre une étude approfondie. Sur le second point, que *Ramsès I* serait le fils de la *reine Téti* et du *Pharaon Scherei*, j'avoue que je serais encore plus surpris qu'une notion aussi neuve et aussi importante se fût dérobée jusqu'ici à la connaissance de tous les antiquaires, et voici une considération qui doit, à ce qu'il me semble, la rendre assez problématique. On sait que les cartouches et la figure du *roi Scherei* ont été martelés partout où la vengeance politique, qui paraît s'être exercée sur sa mémoire, ne pouvant plus s'attaquer à sa puissance, a pu les atteindre; le fait est établi par le témoignage exprès de M. Prisse[1]. Il y a plus: le nom de ce roi se trouve sur des pierres employées par *Ramsès I* dans la construction du *pylône* de la salle hypostyle du palais de *Karnak*[2]; ce qui prouve bien que les monuments de *Scherei*, détruits par Ramsès I, étaient odieux au chef de la nouvelle dynastie. Enfin, le nom du Pharaon *Scherei* manque sur la *Table d'Abydos*, aussi bien que sur les tableaux dynastiques du *Ramesseion* et du *palais de Médinet-Abou*. Maintenant, conçoit-on que, sur les monuments de *Ramsès II*, petit-fils de *Ramsès I*, le nom du père de ce Pharaon, du chef de la dynastie, eût été l'objet d'une omission nécessairement injurieuse? Conçoit-on aussi que des actes d'une vengeance politique aient pu être commis dans la tombe même de *Scherei*, dans le lieu le plus sacré qu'il y eût pour

[1] *Légendes royales, etc.*, p. 459, 460, 471, 472 : « On voit encore partout, dans l'hypogée royal de *Scherai*, les traces de la vengeance d'un Pharaon, héritier légitime d'un trône usurpé par *Scheraï;* ses légendes sont effacées, sa figure est mutilée, etc. » — [2] *Ibidem*, p. 470, 1).

tout Égyptien, sur le nom et sur la figure de ce roi, s'il eût été le père de *Ramsès I*, et si, par son alliance avec une fille d'*Hôrus*, il eût été le lien légitime entre la dynastie des *Touthmès*, la XVIII^e^, et celle des *Ramsès*, la XIX^e^? Au contraire, dans la supposition que ce roi *Scherei*, l'*Acherrès* de Manéthon, serait un de ces Pharaons *intrus*, qui auraient régné en Égypte dans l'intervalle de temps qui sépare le règne d'*Hôrus* de l'avénement de *Ramsès I*, toutes les circonstances que je viens d'indiquer deviennent autant de présomptions à l'appui de cette hypothèse. La mutilation des images de *Scherei*, la démolition de ses monuments et la suppression de son nom dans les tableaux dynastiques s'expliquent parfaitement d'après cette donnée, en même temps qu'une circonstance, qui n'a peut-être pas encore été suffisamment appréciée, peut servir à nous révéler le motif de l'intérêt que la mémoire de ce Pharaon *intrus* inspirait à l'ordre sacerdotal. Le premier groupe des caractères hiéroglyphiques qui entrent dans la composition de son *cartouche*, ou , exprime un titre sacerdotal qui signifiait *le père divin*[1]; et un pareil titre semble bien n'avoir pu désigner qu'un des premiers degrés de l'initiation religieuse, conséquemment, n'avoir pu appartenir qu'à un fonctionnaire éminent de l'ordre sacerdotal. On s'expliquerait ainsi comment la mémoire d'un règne, dont les Pharaons légitimes avaient cherché à abolir les monuments, s'était conservée dans les archives sacerdotales, et comment le nom de *Scherei-Acherrès*, mutilé sur des édifices publics et dans son tombeau, avait pu être porté sur les *Listes* de Manéthon. Je soumets ces considérations au jugement de M. Bunsen, en observant encore que, si elles se sont présentées à son esprit, il les a complétement écartées de son livre. Une dernière observation qui porte sur le nom de la *reine Téti*, c'est que ce nom, représenté et lu par M. Prisse *Taïa*, tel qu'il l'a trouvé dans l'hypogée de *Scherei*[2], était *martelé* comme celui de *Scherei* lui-même; ce qui semble indiquer que la proscription exercée sur la mémoire du Pharaon s'était aussi étendue sur celle de la reine; et ce qui devient, à mon avis, une assez grave difficulté dans la supposition admise par M. Bunsen, que cette reine, ainsi maltraitée dans ses images, fût une fille d'*Hôrus*. Du reste, je ne connais pas les monuments qui ont pu fournir à M. Bunsen le cartouche : , *Téti*, et qui sont sans doute en la possession du seul M. Lepsius.

Par suite des considérations qui viennent d'être exposées, les *six rois*

[1] Champollion, *Gramm. égypt.*, p. 65; Prisse, *Légendes royales, etc.*, p. 465. — [2] *Légendes royales, etc.*, p. 457.

et *reines* placés par M. Bunsen après *Hôrus* se réduisent à *trois rois*, c'est à savoir, *Aménôthph IV-Aten-Bech-en-Ré*, *Amontouônch* et *Scherei*. Mais à ces *trois* Pharaons *intrus*, qui paraissent bien répondre à *deux* des rois portés sur les *Listes* de la XVIIIᵉ dynastie, il faut encore en ajouter un *quatrième*, qui ne paraît pas avoir été connu de M. Bunsen, et qui aurait ainsi échappé aux recherches de M. Lepsius. C'est le successeur d'*Aten-Bech-en-Ré*, dont M. Prisse a trouvé [1], dans un hypogée de *Psinaula*, les légendes ainsi figurées : , , et : . A l'exception du *cartouche prénom*, qui se lit : *Ra-önch-ter-ou* (Soleil vivant des mondes), les deux autres *cartouches* avaient subi une mutilation qui prouve que la même vengeance politique, dont la mémoire d'*Aten-Bech-en-Ré* avait eu à souffrir, s'était aussi exercée sur celle de son successeur. Ce serait donc encore là un de ces Pharaons *intrus* qu'il faudrait intercaler dans la XVIIIᵉ dynastie, à la suite du règne d'*Hôrus*, et dont le nom, supprimé sur la *Table d'Abydos* et sur les monuments dynastiques, avait été porté sur les *Listes* de Manéthon. Malheureusement, l'état dans lequel se trouve son *cartouche nom propre*, du moins sur le seul monument venu à ma connaissance, ne permet pas de le reconnaître, sur les *Listes* de Manéthon, dans un de ceux des rois qui paraissent répondre à ces Pharaons retranchés de la suite légitime; il faut donc attendre que des monuments mieux conservés, s'il a pu en échapper à la destruction, nous fournissent les moyens de cette assimilation. Mais, en attendant, on peut présumer que ce roi, successeur immédiat d'*Aten-Bech-en-Ré*, l'*Acherrès* de Manéthon répondait au *Cherrès* des mêmes *Listes*. Peut-être même peut-on se permettre une conjecture qui, dans la diversité des leçons portées sur les *Listes*, ne paraîtra pas trop hasardée. Entre toutes ces leçons, celles des *deux Akenchrès* du texte de Josèphe présentent, avec la forme du nom égyptien, *Aten-Bech-en-Ré*, une ressemblance telle, qu'il suffirait du changement d'une seule lettre pour la rendre complète, en lisant : *Aten(be)chenrès;* et nous retrouverions les deux *Atenchérès*, 12ᵉ et 13ᵉ rois de la XVIIIᵉ dynastie, selon Flav. Josèphe, dans l'*Aten-Bech-en-Ré* et dans son successeur des monuments nationaux.

Il résulte de la discussion qui précède que la XVIIIᵉ dynastie se termine réellement au règne d'*Hôrus*, le 9ᵉ roi de cette dynastie, bien que d'autres rois, issus d'*Aménôphis III*, aient occupé le trône de *Thèbes* durant un nombre d'années plus ou moins considérable, et que ces rois,

[1] *Monuments égyptiens, etc.*, p. 3.

considérés comme illégitimes par les Pharaons de la XIXᵉ dynastie, ou les *Ramessides*, et supprimés sur leurs monuments, aient été portés sur les *Listes* extraites des archives sacerdotales. Ce qui prouve bien que ces rois avaient joui de toute la plénitude de la puissance royale, même à *Thèbes*, siége principal de l'empire, c'est que l'un d'eux, *Amontouônch*, y avait un culte, dont un des prêtres figure au nombre des personnages qui lui font des offrandes, dans un des plus magnifiques hypogées de *Qourna*[1]; et ce culte d'*Amontouônch*, qui vient à l'appui de l'intérêt porté par l'ordre sacerdotal à la mémoire des rois dont il s'agit, est aussi un motif d'admettre comme authentique la *Liste* de Manéthon, malgré la contradiction qu'elle présente avec la *Table d'Abydos* et avec les monuments dynastiques. Quant à l'opinion de M. Lesueur, qui se refuse à admettre les quatre ou cinq rois intercalés par M. Bunsen entre *Hôrus* et *Ramsès*[2], et qui rejette conséquemment ce moyen de concilier les *Listes* et les monuments, je me contenterai de dire que cette opinion de l'habile égyptologue français me paraît au moins très-hasardée. L'unique raison qu'il en donne, c'est que deux de ces rois (Amontouônch er Ra-neb-ma) étaient des *rois éthiopiens*, attendu que leurs *cartouches* se trouvent sur les lions du mont *Barkal*, avec le titre de : , *seigneur de la Nubie;* mais ce titre, placé sur des monuments de la Nubie, n'exclut pas la puissance exercée sur d'autres pays. M. Lesueur ajoute que *ces deux rois ne sont mentionnés sur aucun monument de l'Égypte;* mais il se trompe, puisque tous ces rois, sans exception, avaient imprimé leurs noms sur des monuments de *Thèbes*, où l'un deux, *Amontouônch*, avait un culte.

Les mêmes considérations qui nous portent à adopter l'opinion de M. Bunsen, qui termine au règne d'*Hôrus* la suite légitime des Pharaons de la XVIIIᵉ dynastie, nous déterminent aussi à admettre, d'accord avec lui, l'avénement au trône de *Ramsès Iᵉʳ*, comme le commencement de la XIXᵉ; et la conséquence nécessaire de cette combinaison, c'est de reconnaître un *double emploi* dans les *Listes*, qui suffirait à lui seul pour prouver le désordre qui règne dans cette partie des *Extraits* du livre de Manéthon, et qui accuse manifestement la négligence des auteurs de ces *Extraits* ou de leurs copistes. Ce désordre, qui éclate surtout dans les indications relatives au règne de *Ramsès le Grand* (*Ramsès II*), ne pouvait manquer de frapper les critiques qui s'occupèrent de la restitution des XVIIIᵉ et XIXᵉ dynasties. Pour ces critiques, parmi lesquels je

[1] Champollion, *Notices descriptives, etc.*, p. 480; Prisse, *Antiq. égypt. du Brit. Museum*, p. 10, 2). — [2] *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 185.

me contenterai de citer M. Boeckh [1], il était évident que le Pharaon désigné, sur la *Liste* de Flav. Josèphe et sur celle de Théophile d'Antioche, sous le nom d'*Armessès Miammou* [2], comme le 16ᵉ roi de la XVIIIᵉ dynastie, et au même rang, avec un nom pareil, *Ramessès*, et avec des années de règne 66 et 68, sur les *Listes* d'Eusèbe et du Syncelle, ne pouvait être que le *Ramessès* qui figure deux fois, sous le nom de *Rapsakès*, d'abord, puis, sous celui de *Ramessès*, avec les années 61 et 60 de règne, mais dans la XIXᵉ dynastie et au second rang, sur la *Liste* de Jule Africain; d'où il résultait que ce grand roi, omis parmi les rois de la XVIIIᵉ dynastie par le chronographe chrétien, avait été compris par lui parmi ceux de la XIXᵉ, où il faisait double emploi, par suite d'une inadvertance qui ne saurait être imputée à Jule Africain lui-même, mais qui doit être mise sur le compte de ses copistes. Ce qui n'était pas moins sensible et ce qui a été reconnu par M. Boeckh, aussi bien que par M. Bunsen, c'est que ce Pharaon, *Ramsès Miamoun*, auquel toutes les *Listes* s'accordent à attribuer un règne de 60, 61, 66 et 68 ans, ne peut être que le *Ramsès II* des monuments, surnommé *Mei Amoun, chéri d'Amon*, dont nous possédons sur les monuments contemporains la LXIIᵉ année [3], et qui est le *Sésostris* des Grecs et des Romains, le plus grand roi du *nouvel empire*. La seule difficulté qui arrêtat encore les critiques, c'était d'expliquer la contradiction qui existe entre Flav. Josèphe, suivi par Théophile d'Antioche, Eusèbe et le Syncelle, qui placent tous ce roi dans la XVIIIᵉ dynastie, au 16ᵉ rang, et Jule Africain, qui le met dans la XIXᵉ, au second rang. Dans cette alternative embarrassante, on s'est généralement prononcé contre Jule Africain, et c'est le parti auquel s'est arrêté M. Boeckh lui-même [4], malgré la préférence qu'il accorde presque toujours, et qu'il a justifiée mieux que personne, aux *Extraits* de Jule Africain sur ceux d'Eusèbe. Le travail de M. Bunsen, qui consiste à reconnaître *Ramsès Iᵉʳ* comme

[1] *Manetho, etc.*, p. 274, 279, 281. — [2] Il n'est pas inutile de rappeler ici, pour la réfuter en passant, la fausse combinaison admise par Rosellini, qui, prenant le 15ᵉ roi de la XVIIIᵉ dynastie, selon le texte de Josèphe, *Ramessès*, pour *Ramsès le Grand*, et le 16ᵉ, *Ramessès Miammou*, fils du précédent, pour *Ménephtha II*, avait interverti les chiffres attribués à l'un et à l'autre, *Monum. stor.* t. I, p. 279-287. La même manière de voir, fondée sur l'interprétation du nom Ἀρμέσσης Μιαμοῦ, *Armessès*, *fils de Miamoun*, avait été suivie par M. Letronne, *apud* Ideler, *Hermapion*, *Anhang*, p. 48. Mais M. Boeckh a montré, *Manetho, etc.*, p. 282, que Μιαμοῦ était une fausse leçon, pour Μιαμοῦν, et, par conséquent, que le 16ᵉ roi de Josephe, l'*Armessès Miamoun*, est bien *Ramsès le Grand*. — [3] Cette date se trouve sur une *stèle* du *Musée britannique*, Tomlinson, *Transactions of the royal Society of literature*, sec. series, t. I (1843, 8), p. 494. — [4] *Manetho, etc.*, p. 279.

le chef de la XIX<sup>e</sup> dynastie, et qui range conséquemment *Ramsès II*, son petit-fils, dans la même dynastie, tend encore à restituer sur ce point aux *Extraits* de Jule Africain la confiance qui leur a été refusée, et j'avoue que je suis, à cet égard, complétement de l'avis de notre auteur. L'examen attentif des documents qui concernent la fin de la XVIII<sup>e</sup> dynastie et la série entière de la XIX<sup>e</sup> tend en effet à prouver que le désordre qui existait dans l'empire égyptien, par suite de cette usurpation de rois, qui eut lieu pendant et après le règne d'*Hôrus*, et de la nouvelle invasion des *Pasteurs*, survenue après le règne de *Ramsès II*, s'était aussi introduit dans les *Listes*, où les noms d'*Armaïs*, n° 14, de *Ramessès*, n° 15, d'*Armessès Miammou*, n° 16, et d'*Aménophis* ou *Aménophat*, n° 17, de la XVIII<sup>e</sup> dynastie, font double emploi avec ceux de *Rapsakès*, n° 2, de *Ramessès*, n° 4, et d'*Amménephthès*, n° 3, de la XIX<sup>e</sup>. Ce désordre ainsi constaté, et il ne me semble réellement pas possible de ne pas le reconnaître, tout le travail de la critique, pour distribuer les années de règne entre les rois *intrus* portés sur les *Listes* et les Pharaons légitimes donnés par les monuments, ce travail, où M. Bunsen, a déployé beaucoup de ressources d'esprit, me semble tout à fait en pure perte, attendu qu'il ne peut être que complétement arbitraire. La seule donnée certaine, dans cet endroit des *Listes*, c'est le long et glorieux règne de *Ramsès II Meiamoun*, porté avec 66 ans et 2 mois, parce que cette notion est confirmée par les monuments de ce règne, qui donnent la 62<sup>e</sup> année. Pour tous les autres règnes, j'avoue que je ne vois, dans les combinaisons de M. Bunsen, que des hypothèses ingénieuses qui ne reposent sur aucune base et je n'admets, en fait d'années de règne, que celles qui sont fournies déjà par les monuments et qui le seront plus tard; en sorte que le seul point important qui reste encore à établir, c'est le nombre et la succession des rois de la XIX<sup>e</sup> dynastie, ayant pour chef *Ramsès I<sup>er</sup>*.

A cet égard, nous avons une base aussi solide qu'authentique, qui dispenserait de recourir aux *Extraits* des *Listes*, qui du moins permet de ne les employer qu'à titre de renseignements, propres à fournir des circonstances historiques; cette base, c'est la *Table d'Abydos*, continuée par les tableaux dynastiques, qui portent les règnes de *Ramsès I<sup>er</sup>* et de ses successeurs, jusqu'à *Ramsès III Meiamoun*, sous le règne duquel fut sculpté, dans sa demeure royale de *Thèbes*, le tableau historique du palais de *Médinet-Abou*. Les trois premiers règnes de la dynastie, ceux de *Ramessou* (Ramsès I<sup>er</sup>), *Séti I<sup>er</sup>* (Ménephtah), et *Ramsès II Meiamoun*, sont donnés uniformément par la *Table d'Abydos* et par les tableaux du *Ramesseion* et de *Médinet-Abou*, d'une manière qui exclut toute espèce de

doute; et ce n'est pas seulement la succession directe des *trois rois*, représentée par leurs *trois cartouches*, placés dans cet ordre, qui est établie par des monuments dynastiques d'une authenticité incontestable, c'est leur filiation, en qualité de fils et de père, de petit-fils et d'aïeul. Ainsi, sur un des bas-reliefs du palais de *Médinet-Abou*[1], où le roi *Ramsès le Grand* est représenté faisant des offrandes devant l'image de son aïeul *Ramessou*, assis dans un *naos* entouré de légendes, l'inscription hiéroglyphique, adossée au *naos*, dit que le Pharaon *a fait orner le monument du père de son père*, désigné par le *cartouche prénom* : de *Ramsès Ier*, *dans la demeure de son père*, désigné pareillement par le *cartouche prénom* : de *Séti Ier* (Ménephtah); d'où il suit, sans aucune espèce de difficulté, que *Ramsès II* se reconnaît *fils de Séti Ier* et *petit-fils de Ramsès Ier*. En présence de cette notion capitale, si nous plaçons les *Listes* de la XIXe dynastie, nous y trouvons, tant dans les *Extraits* de Jule Africain que dans ceux d'Eusèbe, les *trois règnes* de la *Table* réduits à *deux*, celui de *Séthos*, avec cinquante et un ou cinquante-cinq ans, et celui de *Rapsakès* ou *Ramsès*, avec soixante et un ou soixante-six ans. Il y a là une contradiction palpable, qui est rendue sensible par la manière dont M. Bunsen a mis en regard les faits donnés par les monuments et ceux qui résultent des *Listes*[2], sans qu'il ait d'ailleurs pris la peine d'expliquer cette contradiction. A mon avis, il semble que le seul moyen de rendre compte de cette difficulté, ce serait d'admettre que le règne de *Séthos*, qui répond certainement à celui du *Séti* des monuments nationaux, aurait, à raison de son importance historique et sans doute aussi de sa durée, absorbé celui de *Ramessou* (*Ramsès Ier*), qui ne semble pas avoir été bien long, dont on ne connaît du moins que la 2e année, tandis que le pharaon *Séti Ier*, le *Séthos* des *Listes*, le *Ménephtah Ier* des égyptologues, fut un des plus glorieux Pharaons du *nouvel empire*, un de ceux dont les exploits guerriers avaient fourni le plus de pages historiques aux palais de *Thèbes*[3], celui enfin dont la tombe, à *Biban-el-Molouk*, découverte par Belzoni, témoigne, par la grandeur de ses dispositions, par le nombre et le mérite de ses peintures[4], un règne long et prospère. En tout cas, il est impossible de ne pas admettre le règne de *Ramessou* (Ramsès Ier), porté sur les monuments; et sa suppression sur les *Listes*

[1] Champollion, *Monum. de l'Égypte, etc.*, t. II, pl. CLII; voy Lesueur, *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 169-170. — [2] *Ægyptens Stelle, etc.*, t. III, p. 116. — [3] Rosellini, *Monum. stor.* t. III, part. I, p. 312, sgg., 319, sgg. — [4] Rosellini, *ibid* p. 447.

ne peut être considérée que comme un trait de cette inadvertance dont la rédaction de cette partie des *Extraits* de Manéthon offre malheureusement tant de preuves.

Les trois règnes qui succèdent à ces trois premiers de la XIX[e] dynastie, sur les monuments nationaux, ceux de *Ménephtah I[er]*, de *Séti II* et de *Mérira*, rencontrent sur les *Listes* trois règnes qui semblent leur correspondre; ce sont ceux d'*Aménophthis*, n° 3, d'*Amménémès*, n° 5, et de *Thouôris*, n° 6. Mais cette correspondance, certaine pour *Ménephtah-Aménophthis*, n'existe pas pour les deux autres. M. Bunsen nous apprend que l'*Amménémès* des *Listes* est un roi *intrus*, dont M. Lepsius a trouvé les *cartouches :*

et :, dont le second, *Amenmesson*, répond avec toute certitude au nom *Amménémès* des *Listes*. A côté de cet usurpateur, qui s'était sans doute frayé un chemin au trône, durant les troubles qu'occasionna la seconde invasion des *Pasteurs*, et à la faveur des désordres inséparables de l'absence du roi légitime, M. Bunsen, toujours d'après les recherches de M. Lepsius, place un second roi *intrus*, depuis longtemps connu des égyptologues, mais sans que sa véritable place dans l'empire égyptien eût encore pu être déterminée, si ce n'est que cette place se trouvait certainement entre le règne de *Ramsès II* et celui de *Ramsès III*, qui s'appropria la tombe de ce roi à *Biban-el-Molouk*[1]. Le Pharaon dont il s'agit est le *Siphtah :* des monuments, dans lequel on a cru voir[2] le frère de *Ramsès le Grand*, auquel avait été confié le gouvernement de l'Égypte, pendant l'absence du conquérant, l'*Armaïs* des *Listes*, le *Danaüs* de la tradition grecque, où l'*Ægyptus* répondait à *Ramsès II*, tradition, du reste, à laquelle je n'attache pas plus de valeur que M. Boeckh[3], et que je juge tout à fait inutile de discuter. M. Lepsius a trouvé sur des monuments, autres sans doute que ceux que nous possédions déjà, que le roi *Siphtah* fut un des compétiteurs de *Ménephtah I;* et cette circonstance s'accorde sans doute très-bien avec la violation de sa tombe opérée par *Ramsès III*, qui ne se serait sans doute pas permis un acte pareil envers un roi légitime. Je ne vois donc aucune difficulté à admettre la nouvelle détermination proposée par M. Lepsius, laquelle, du reste, ne diffère pas autant que le dit M. Bunsen[4], de l'opinion de Rosellini et de la plupart des égyptologues; et je remarque,

[1] Rosellini, *Monum. stor.* t. I, p. 284, 1). — [2] Lesueur, *Chronol. des rois d'Égypte*, p. 173-177. — [3] *Manetho, etc.*, p. 299. — [4] *Ægyptens Stelle, etc.*, t. III, p. 94-95.

dans le *cartouche prénom :* 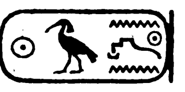 de *Siphtah*, tel que nous le donne M. Lepsius, une analogie avec le *cartouche nom propre* d'*Aten-Bech-en-Ré*, qui vient à l'appui de l'attribution admise pour ce dernier.

Le dernier roi de la dynastie, *Thouôris*, est assimilé par M. Bunsen au *Mérira* des monuments, et je ne vois non plus aucune difficulté sérieuse contre cette assimilation, qui résulte de la seule correspondance des places, et non pas d'une analogie quelconque des noms. Au sujet de ce roi *Thouôris*, notre auteur exprime une idée qui me paraît très-ingénieuse; c'est que le nom *Thouôris* doit être corrigé en *Phouôris* (*Phouorô*), qui signifiait *le Nil;* par cette correction, aussi facile que plausible, le roi *Phouôris*, contemporain de la prise de Troie, suivant tous les *Extraits* de Manéthon, se trouve répondre, aussi bien par son nom que par son époque, à un roi égyptien, *Nilus*, que Dicéarque[1] plaçait 436 ans avant la 1re olympiade, antérieure de 776 ans à notre ère; ce qui s'éloigne bien peu de la date de la prise de Troie, 1184 ans avant J. C., adoptée par l'école alexandrine[2], et ce qui offre à la fois un synchronisme précieux et une confirmation pour les *Extraits* de Manéthon.

Il résulte de ce travail de M. Bunsen, pour la XIXe dynastie, que je crois pouvoir admettre en totalité, qu'en regard des *six rois*, portés sur les monuments dynastiques, de *Ramessou* (Ramsès Ier) à *Mérira* inclusivement, les *Listes* ne donnent réellement que *quatre règnes*, puisque les *deux règnes* de *Rapsakès* et de *Ramessès* n'en forment véritablement qu'un seul, au moyen d'un double emploi, et que celui d'*Amménémès* appartient à un roi *intrus;* circonstance qui, du reste, vient à l'appui de l'admission de rois pareils sur les *Listes* de la XVIIIe dynastie; mais qui, avec la suppression du règne de *Ramessou*, compris dans celui de *Séti-Séthôs*, et avec l'omission des deux règnes de *Ménephtah I* et de *Séti II*, n'en sert pas moins à démontrer le désordre introduit dans cette partie des *Listes* de Manéthon, qui a causé tant d'embarras aux égyptologues, et qui doit provenir, moins encore sans doute de la faute des auteurs eux-mêmes, que de celle de leurs copistes.

Ici se termine la tâche que j'avais entreprise, sur la restitution des dynasties égyptiennes proposée par M. Bunsen. A partir de la XXe dynastie jusqu'à la XXXe et dernière, les monuments marchent généralement

[1] Dicæarch. *apud* Schol. Apollon. Rh. IV, 272-276; cf. Bunsen, *Urkundenbuch*, B. II, p. 71. — [2] Bunsen, *Ægyptens Stelle, etc.*, t. I, p. 150, où il y a une légère faute d'impression à corriger, le chiffre 18 en celui de 28; cf. t. III, p. 95.

assez d'accord avec les *Listes*, et les synchronismes fournis par l'histoire des Juifs, par celle des peuples asiatiques, et, en dernier lieu, par celle des Grecs, offrent des points d'appui assez solides et assez nombreux, pour que la chronologie égyptienne cesse de donner lieu aux graves difficultés qu'elle présente dans les dix-neuf premières dynasties. Je crois avoir ainsi rempli, vis-à-vis de nos lecteurs, l'engagement que j'avais pris de leur faire connaître, d'une manière aussi détaillée que le comportait la nature de ce journal, toutes les grandes questions de la chronologie de l'histoire de l'ancienne Égypte, dans l'état où elles ont été portées par le travail de M. Bunsen, sujet le plus intéressant et le plus grave qu'il y ait dans les études archéologiques et historiques de notre époque; et j'attendrai, pour les entretenir de nouveau de cet ouvrage si neuf et si important, que l'auteur en ait publié les deux derniers livres avec les rectifications qu'il jugera sans doute nécessaire d'y joindre.

Les notions relatives à la restitution des XVIII[e] et XIX[e] dynasties, telles qu'elles résultent du travail de M. Bunsen et des corrections dont je le crois susceptible et que j'ai exposées dans cet article et dans le précédent, se trouvent résumées dans les deux tableaux suivants, qui renferment tout ce qu'il y a de certain et ce qui reste encore de problématique, pour ces deux dynasties, dans l'état actuel de la science.

RAOUL-ROCHETTE.

(*Suit le tableau*)

## XVIII<sup></sup>e DYNASTIE.

| D'APRÈS LES MONUMENTS. | ANNÉES. | D'APRÈS LES LISTES. | ANNÉES. |
|---|---|---|---|
| I. Ra-neb-Ros AAHMES | XXII | 1. Amôsis<br>2. Chébros } un seul roi | { 25<br>{ 13 |
| II. Ra-ser-ké AMENOTHPH I | | 3. Aménophis | 21 |
| III. Ra-na-ter-ké TOUTHMES I | | | |
| IV. Ra-na-en-ter TOUTHMES II | | 4. Amensé, fille de Touthmès I, sœur et femme de Touthmès II, mère et régente de Touthmès III. | 22 |
| V. Ra-men-ter TOUTHMES III | XLII | 5. Méphrès } double emploi. | { 12 (?) |
| VI. Ra-na-ter-ou AMENOTHPH II | | 6. Mispragmouthosis. } | { 26 |
| VII. Ra-men-ter-ou TOUTHMES IV | VII | 7. Touthmosis | 9 |
| VIII. Ra-ma-neb AMENOTHPH III | XXVII | 8. Aménophis | 31 |
| IX. Ra-ser-ter-ou HOR | | 9. Hôrus | 37 |
| X A. Aménôthph IV = Aten-Bech-en-Ré | VI | 10 *a*. Achenchérès? Acherrès? | 12 |
| XI B. Ra-neb-ter-ou = Amontouônch | | 11 *b*. Acherrès? Cenchérès? Chébrès? | 16 |
| XII C. Ra-onch-ter-ou = | | 12 *c*. | |
| XIII D. Téti (?), reine, Ra-ter-ou-iri-mat = Scherei, roi | IV | 13 *d*. Rathôs? Athôtis?... Acherrès? Cherrès. | { 9<br>{ 12 |

## XIX<sup></sup>e DYNASTIE.

| D'APRÈS LES MONUMENTS. | ANNÉES. | D'APRÈS LES LISTES. | ANNÉES. |
|---|---|---|---|
| I. Ra-men-Ros RAMESSOU (Ramsès I) | II | 1. Séthos (avec Ramsès I) | 51? 55? |
| II. Ra-ma-men SETI Mai-n-Phtah | XII | 2. Rapsakès, Ramsès. } | 66 |
| III. Ra-seser-ma RAMSES II Mai-Amoun | LXII | 4. Ramessès } | |
| IV. Be-en-Ra-mai-Amoun MAINOTHPHTAH I | II | 3. Aménophthis | 20 |
| V. Ra-seser-ter-ou SETI II Ménephtah II | | 5. Amménémès | 6? 26? |
| VI A Bechenré = Mai-n-Phtah SIPHTAH } roi usurpateur. | | | |
| VI B Ra-men... = AMENMESSOU } roi usurpateur | | 6. Thouôris, Phouôris (Nilus) | 7 |
| VII. Ra-seser-scha-ou MERIRA (?) | | | |
| | | RAPPEL DE LA XVIII<sup></sup>e DYNASTIE. | |
| | | 14. Armais, Armessès | 5 |
| | | 15. Ramsès II (avant son expédition) | 1 |
| | | 16. Ramsès II (dans tout son règne) | 66 |
| | | 17. Aménophthis | 19 |

*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, par *H. Wallon, licencié en droit, maître de conférences à l'École normale, agrégé de la Faculté des lettres de Paris.* — Paris, Imprimerie royale, 1847, 3 vol. in-8°, avec une Introduction imprimée à part sous ce titre : *De l'Esclavage dans les colonies.*

En 1837, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours cette double question :

1° Par quelles causes l'esclavage ancien a-t-il été aboli?

2° A quelle époque cet esclavage ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe?

Le prix fut décerné, en 1839, au mémoire présenté par MM. Jean Yanosky et Henri Wallon, tous deux anciens élèves de l'École normale. Le sujet, comprenant deux époques, se prêtait à la division, et ainsi, dans cette œuvre commune, la part de chacun des auteurs put être primitivement distincte. Chacune de ces deux parties est devenue l'origine d'un nouveau travail, tout aussi indépendant, qui comprend non plus seulement le fait de la transformation, mais l'histoire entière de l'esclavage sous sa double forme. M. Yanosky publiera prochainement l'Histoire des races serviles au moyen âge. M. Wallon donne aujourd'hui l'Histoire de l'esclavage dans l'antiquité [1].

L'esclavage tient tant de place dans la civilisation ancienne, qu'il est impossible d'étudier la Grèce ou Rome sans donner une attention particulière à ce chapitre de leur histoire. On comprend donc que, dès la renaissance des lettres, il ait paru plusieurs ouvrages sur les esclaves dans l'antiquité, et que, depuis ce temps, le nombre des traités sur le même sujet se soit considérablement accru. Mais l'impulsion donnée par la philosophie du XVIII[e] siècle et par la révolution de 89 aux idées de liberté et d'affranchissement, la lutte ardente des intérêts coloniaux contre cette généreuse initiative de l'esprit français, l'affranchissement définitif des esclaves dans les colonies de la Grande-Bretagne, l'espèce de défi jeté par un tel acte à la timide lenteur de notre politique, toutes ces circonstances réunies ont donné à la question de l'esclavage dans l'antiquité une nouvelle et presque solennelle importance. « Cette matière, disait, en 1767, l'académicien de Burigny, n'a pas encore été « traitée dans nos Mémoires, et, *comme elle intéresse l'humanité*, elle ne

[1] Au même concours M. Ed. Biot obtenait une médaille d'or pour son mémoire, publié, en 1840, sous ce titre : *De l'abolition de l'esclavage ancien en Occident. Examen des causes principales qui ont concouru à l'extinction de l'esclavage ancien dans l'Europe occidentale, et de l'époque à laquelle ce grand fait historique a été définitivement accompli.*

« peut déplaire à la Compagnie [1]. » Vers le même temps, l'auteur d'un savant ouvrage *Sur le droit public ou gouvernement des colonies françaises* [2] résumait ainsi son chapitre sur le droit d'affranchir : « L'indication de « ces motifs n'est que pour l'exemple des cas susceptibles d'affranchisse- « ment, de justice ou de grâce ; on peut les étendre ou les resserrer, sans « perdre de vue que, si la politique *ou* l'humanité oblige de consoler l'es- « clave et de le porter au bien, par l'espérance de la liberté, la nécessité « de la culture, sans laquelle le commerce des noirs devrait être défendu, « exige d'un autre côté que le législateur mette des bornes à la bienfai- « sance des maîtres. *L'esprit de la loi doit être de paraître augmenter les es- « pérances des esclaves en les légitimant, et de faire servir cette légitimation à « les resserrer, mais aussi sans les décourager.* » Nous sommes bien loin aujourd'hui du temps où l'humanité des érudits se montrait si calme, celle des hommes de loi si subtilement égoïste.

En posant la double question de l'esclavage et du servage, l'Académie des sciences morales demandait aux concurrents autre chose qu'une exacte recherche des faits anciens et du droit écrit; elle voulait un travail où la suite des faits fût subordonnée à une pensée philosophique, un travail dont la conclusion fît nettement ressortir, en regard des fautes et des douleurs de la société ancienne, les devoirs de la société nouvelle, avec les nobles joies qu'elle attend de son dévouement pour la cause de la liberté humaine. Les lignes qu'on va lire, placées sous forme d'Avertissement en tête du livre de M. Wallon, feront voir qu'en élargissant le programme de l'Académie, il ne s'est pas écarté de ses intentions, et que, dans la solution d'un aussi grand problème, il a bien compris les besoins de notre temps.

« Nous avons combiné dans notre plan l'ordre logique et l'ordre his- « torique. La nature du sujet demande l'ordre rationnel des matières ; « mais il faut le subordonner aux grandes révolutions de l'histoire, si « l'on veut suivre le développement de cette institution dans le monde, « et y faire la part distincte des influences de races, de pays et de temps. « C'est pourquoi nos trois volumes font trois parties. Les deux pre- « mières présentent, dans un ordre analogue, les origines, les conditions « et les effets de l'esclavage : 1° en Orient d'abord et surtout en Grèce ; « 2° à Rome et dans les pays de l'Occident. Dans la troisième partie, « nous décrirons les influences qui, dès les premiers siècles du Chris- « tianisme et de l'Empire, en attaquent le droit et l'usage, et com- « mencent à le transformer ou à le réduire.

[1] *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXXV, p. 328. — [2] Petit, t. I, p. 304; 1771.

« L'esclavage chez les anciens! Il peut sembler étrange qu'on aille le « chercher si loin, quand il est encore parmi nous. En prenant cette « route, nous ne détournons point les esprits de la question coloniale; « nous voudrions les y ramener, au contraire, et les fixer à une solu- « tion. L'esclavage est un fait identique dans tous les pays et dans tous « les temps, nul ne le conteste, et les partisans du *statu quo* font appel « à l'antiquité au profit de leur cause; il n'est point inutile de voir si, « par l'ensemble de ses témoignages, elle répond à leurs prétentions. « Aussi, tout en nous renfermant dans le passé, nous ne perdons pas de « vue la question moderne, et, pour que le souvenir en suive le lecteur « sans qu'il soit besoin de le rappeler par un mélange de détails étran- « gers à notre matière, nous en avons parlé dans un traité séparé qui ser- « vira d'introduction à notre livre, et nous y renvoyons tout d'abord. « Cet aperçu de l'état de l'esclavage dans les colonies en fera suivre, « peut-être avec plus d'intérêt, l'histoire parmi les peuples anciens, et « cette dernière étude offrira d'elle-même des conclusions directement « applicables au temps présent. »

Le plan de ce livre est donc aussi simple que l'idée en est philosophique. Je ne puis dire que les proportions et l'exposition m'en paraissent également satisfaisantes. Plusieurs chapitres, comme ceux qui concernent la population servile de l'Attique et de l'Italie, ressemblent trop à des mémoires par l'appareil philologique de la discussion. Ayant à contester, sur ce sujet, des évaluations de M. Boeckh, de M. Letronne, de M. Dureau de la Malle, l'auteur ne pouvait, j'en conviens, traiter légèrement de pareils adversaires; il pouvait, du moins, présenter, sous la forme plus brève et souvent plus claire de tableaux, certains résultats, certains calculs qu'il analyse trop longuement. On pensera de même que l'énumération des charges attribuées aux esclaves, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée, offrirait un ensemble plus facile à saisir, si elle était réduite à des listes où chaque article serait suivi de la citation du texte ancien qui nous en a conservé la connaissance. Le chapitre sur les lois agraires, s'il n'était pas un hors-d'œuvre, puisque la condition des terres et du travail libre tient de fort près à celle de l'esclavage, du moins n'exigeait pas, il s'en faut, d'aussi longs développements, depuis que cette matière a été épuisée, en France, par tant de travaux récents, surtout par ceux de M. Antonin Macé[1] et de M. Édouard

[1] *Des lois agraires chez les Romains.* Paris, 1846, in-8°. Comparez les deux articles de M. Laboulaye sur cet ouvrage, dans la *Revue de législation*, août et septembre 1846. M. Wallon ne paraît pas avoir connu ces deux morceaux d'une excellente critique.

Laboulaye. Plusieurs digressions, intéressantes d'ailleurs, ont un caractère tellement accessoire, qu'il eût été convenable ou de les retrancher ou de les abréger; nous citerons pour exemple, dans le texte et dans les notes du troisième volume, beaucoup de détails empruntés aux Pères de l'Église sur le mariage, sur la licence des spectacles, sur la mendicité, etc. Enfin, dans tout le cours de son livre, poussant jusqu'au luxe l'exactitude de l'érudition, M. Wallon transcrit en note le plus grand nombre des textes anciens sur lesquels il s'appuie; ce qui permet sans doute de suivre pas à pas sa méthode, de contrôler le sens donné à chaque témoignage, et çà et là de corriger quelques erreurs d'interprétation[1]; mais la plupart de ces textes étant fort clairs, on sent rarement le besoin d'une vérification minutieuse. Voilà, en somme, bien des pages qu'il eût été bon de supprimer; on se fût ainsi réservé l'espace nécessaire pour insérer *in extenso*, à la fin de chaque volume, quelques-uns des documents capitaux qui concernent l'histoire de l'esclavage, par exemple, les passages classiques de Xénophon et d'Athénée sur les esclaves d'Athènes, passages que M. Wallon a seulement analysés dans sa discussion; le papyrus publié par M. Letronne, qui contient une formule de *récompense promise* pour la découverte et la restitution de deux esclaves échappés d'Alexandrie; la fameuse lettre de Sénèque sur les esclaves, etc., etc. Peut-être aussi les suppressions dont nous venons de parler eussent-elles permis d'ajouter à la *table analytique* qui termine le troisième volume une table alphabétique dont le besoin se laisse vivement sentir dans un ouvrage si plein de mots techniques, de noms propres et de particularités curieuses. En tout cas, le livre y eût gagné une forme plus nette et plus véritablement historique. En faisant mieux

[1] Par exemple, tome II, p. 326, le texte dit *dix mille;* la citation grecque transcrite en note nous montre tout de suite qu'il faut lire *six mille.* Il s'agit des gladiateurs mis en croix par Crassus, après sa victoire sur Spartacus. — T. II, p. 56, le sens donné, d'après Gronovius, à l'expression COEMPTIONALIS *servus* ou *senex* n'est pas le plus vraisemblable; Hugo, *Hist. de la jurispr. rom.* § 197, en propose un beaucoup meilleur, et qui s'accorde très-bien avec le sens du mot *coemtio* dans un passage de Cicéron, *pro Murena*, c. 12. — *Ibid.* p. 129. Le nom du jeune esclave Septentrion, dont M. Michelet a le premier, je crois, signalé la touchante épitaphe, ne désigne pas nécessairement un *enfant du nord,* pas plus que le nom propre *Lenormand* ne désigne nécessairement, chez nous, un Français natif de Normandie. — *Ibid.* p. 127, il n'est pas prouvé que *enantiator* signifie *souffleur* (ὑποβολεύς). C'est le mot *monitor* qui était consacré pour désigner cette fonction. V. Forcellini, *s. v.* et l'inscription citée par M. Wallon lui-même, t. III, p. 238. Dans l'immense variété de textes que cite M. Wallon, il n'est pas étonnant qu'on puisse relever çà et là quelques autres inexactitudes du même genre. Il nous suffira de renvoyer aux passages suivants : tome I, p. 117, 125, 216, note 1; p. 419, note; page 420, note 3, etc.

la part de l'érudition et du récit, l'auteur n'aurait pas eu à répéter si souvent soit des jugements généraux, soit même quelques observations de détail.

Au reste, la science de M. Wallon offre partout tant de qualités solides, et l'intérêt des grands problèmes qu'il étudie domine tellement les petites questions de méthode et de forme littéraire, que nous ne saurions insister davantage sur de pareilles remarques, et que nous avons hâte d'arriver au fond même de l'ouvrage.

Avant M. Wallon, personne n'avait embrassé, comme il l'a fait, l'étude de l'esclavage antique dans son ensemble et dans ses détails, depuis les contrées les plus reculées de l'Orient jusqu'aux limites de l'Occident romain, depuis Manou, Moïse et Homère jusqu'au triomphe du christianisme[1]. Le premier sentiment qu'inspirent tant de lugubres scènes, réunies dans le même tableau, est un sentiment de profonde tristesse et de vive indignation contre des mœurs, contre des lois, contre des théories philosophiques qui perpétuaient et consacraient l'oppression d'une moitié du genre humain. Tant de générations livrées à la douleur et à la honte, préparées par l'éducation ou réduites par la violence à l'impuissance de vivre selon la dignité de notre nature, et contribuant, par un fatal retour, à l'avilissement de leurs oppresseurs, c'est là un spectacle qui soulève l'âme et qui semble rendre difficile à un historien le premier de ses devoirs, l'impartialité. On est tout prêt à condamner en masse la société ancienne, sans tenir compte des circonstances qui peuvent l'absoudre ou du moins l'excuser. Disons tout de suite que M. Wallon s'est tenu fort en garde, dans sa longue et pénible tâche, contre les préventions trop communes aujourd'hui et qui si souvent ont produit tant de déclamations puériles. Sa passion pour la liberté et sa haine pour l'esclavage ne lui font pas oublier les règles sévères de la critique. Ainsi, quand il traite de l'esclavage à Sparte et de l'usage de la *cryptie*, malheureusement prouvé par trop de témoignages, loin de vouloir exagérer l'horreur d'une si étrange institution, il essaye de la rattacher, en l'atténuant, au plan général et à l'esprit des lois de Lycurgue; il la distingue soigneusement des exécutions sanguinaires auxquelles,

[1] Voir la bibliographie du sujet dans Creuzer, *Abriss der römischen Antiquitäten*, 2e éd. 1829, § 32. On peut y ajouter : 1° l'ouvrage de Blair, *An inquiry into the state of slavery amongst the Romans*, Edinburgh, 1833, 2° le *Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident pendant les derniers siècles de l'ère païenne*, par M. de Saint-Paul, Montpellier, 1837, esquisse intéressante, que M. Naudet a louée (dans le *Journal des Savants* de 1838) en y relevant toutefois un bon nombre d'inexactitudes et de fausses théories.

plus d'une fois, Sparte et d'autres États grecs recoururent par exception pour conjurer des révoltes de leurs esclaves. Lorsqu'il expose, parmi les sources de l'esclavage chez les Romains, la condition du débiteur *addictus* et la permission qu'une loi des Douze Tables donnait à ses créanciers de se partager son corps (*in partes secanto*), « Il ne faut pas, « dit-il, chercher deux sens à cette loi, ajoutons qu'il n'en faut pas non « plus chercher l'exécution dans l'histoire. Le droit romain savait le « secret de partager les choses indivisibles (et une personne humaine a « bien ce caractère); on les vendait, et on en partageait le prix. La loi « indiquait elle-même ce moyen, et, si elle place en première ligne l'autre « alternative, c'était par forme de menace. A ce même titre, elle pou- « vait réglementer le cas du partage réel de la personne. Cette clause « si rassurante pour les copartageants ne fut jamais sérieusement « effrayante pour le débiteur à partager [1]. »

En effet, il n'y a pas un seul exemple de l'application de ce partage; et là-dessus M. Wallon n'a pas seulement pour lui la vraisemblance, appuyée du silence de l'histoire. Un témoignage de Denys d'Halicarnasse, qu'il n'a pas connu, donne à sa conjecture une entière certitude. Dans un des fragments découverts récemment par le cardinal A. Mai, l'historien grec dit en propres termes : « La loi donnait des droits exorbi- « tants sur ceux qui ne se libéraient pas à l'échéance, et, si un débiteur « était obligé envers plusieurs créanciers, ils pouvaient mettre son corps « en pièces et se le partager. *Ce droit était consacré textuellement par la loi, « mais ne fut jamais mis en usage : καὶ τοῦτο μὲν εἰ καὶ τὰ μάλιστα ἐνενόμιστο, « ἀλλ' οὔτι γε καὶ ἔργῳ ποτὲ ἐγεγόνει*[2]. »

Dans les parties de son travail qui touchent à la statistique des personnes ou des biens, l'historien de l'esclavage ne se tient pas moins en garde contre toute exagération traditionnelle, contre toute prévention passionnée. Pour déterminer le chiffre de la population servile en Attique, il n'est pas de précautions et de contrôles dont il ne s'entoure. Mesure du sol de l'Attique d'après les cartes les plus récentes, calcul de sa production moyenne et des exportations attestées par les auteurs anciens, calcul de la dépense pour l'entretien des ouvriers esclaves dans quelques familles dont les comptes nous sont parvenus, rien n'échappe à sa diligence, rien, excepté une ligne de Xénophon qui n'est peut-être

[1] Wallon, t. II, p. 23. — [2] T. 1, p. 70 de l'édition publiée, avec traduction française, par M. E. Gros. Ce passage important a été signalé pour la première fois, en France, par M. Gros, puis par M. Ch. Giraud, dans son savant travail *Sur la condition des débiteurs chez les Romains*, t. V des *Mém. de l'Acad. des sciences morales et politiques*.

pas sans importance dans ce débat difficile, et qu'à ce titre nous croyons devoir signaler ici.

On sait que la principale base de toutes les évaluations proposées pour la population de l'Attique est un passage où Athénée [1] nous donne, sur l'autorité de Ctésiclès, historien inconnu d'ailleurs, les résultats d'un recensement accompli par les ordres de Démétrius de Phalère. Depuis longtemps M. Letronne [2] a fait voir que ces chiffres sont fort exagérés en ce qui concerne le nombre des esclaves. M. Wallon, d'accord sur la thèse générale avec le savant académicien, essaye de réfuter plus sûrement le chiffre d'Athénée (400,000 âmes), et surtout d'y substituer un chiffre plus exact en s'appuyant sur un texte de Thucydide [3] demeuré inaperçu de tous les philologues qui ont jusqu'ici traité cette question. En parlant des troubles intérieurs dont Chios était menacée de la part de ses esclaves, Thucydide observe que cette île était de tous les États grecs le plus riche en esclaves, *après Lacédémone toutefois*. Cela posé, la population servile de Sparte pouvant être d'environ 340,000 âmes, et celle de Chio d'environ 210,000 âmes, selon les évaluations les plus vraisemblables, c'est au-dessous de ce chiffre qu'il faudrait placer celui des esclaves de l'Attique, évalué seulement à 100,000 âmes par M. Letronne, et à 200,000 environ par M. Wallon. Ce dernier justifie ensuite l'approximation à laquelle il s'arrête par une discussion minutieuse des éléments de calcul que nous avons énumérés plus haut. Voici maintenant le texte nouveau dont il lui resterait à rendre compte.

Dans les *Helléniques* de Xénophon [4], après la prise d'Athènes par Lysandre, Critias, un des trente tyrans, voulant justifier devant le sénat les rigueurs prétendues salutaires que sa faction exerce contre les bons citoyens, commence par ces paroles : « Si quelqu'un de vous, sénateurs, pense que nous condamnons plus de personnes qu'il ne convient, il doit songer que c'est là ce qui arrive dans toute révolution. Il est naturel d'ailleurs que notre pays passant à un gouvernement oligarchique, le nouvel état de choses ait beaucoup d'ennemis, d'abord *parce que cette ville est la plus populeuse des cités grecques*, ensuite parce que nulle n'a joui plus longtemps de la liberté, etc. » Comment concilier cette assertion avec les calculs qui placent la population servile d'Athènes après celle de Chios et si fort au-dessous de celle de Sparte? Est-ce le

[1] Livre VI, p. 272, C. — [2] *Mémoire sur la population de l'Attique*, t. VI du Recueil de l'Acad. des inscr. et belles-lettres, nouvelle série. — [3] Livre VIII, c. L. — [4] II, c. III, § 24... *διά τε τὸ πολυανθρωποτάτην τῶν Ἑλληνίδων τὴν πόλιν εἶναι*, κ. τ. λ.

chiffre des métèques et des citoyens libres qui, joint à celui des esclaves, pourra replacer la population de l'Attique au rang que lui assigne Xénophon? D'après les calculs de M. Wallon, ce total (environ 300,000 âmes) dépasse, il est vrai, celui des habitants de Chios, mais il n'atteint pas même le chiffre total des ilotes et autres esclaves de Lacédémone. Peut-être faut-il tout simplement voir, dans le trait que nous empruntons au discours de Critias, une forme d'emphase oratoire comme les passions politiques en peuvent inspirer, ou comme les souvenirs de l'école en dictent souvent aux historiens de l'antiquité.

Quant à la condition morale des esclaves dans Athènes, M. Wallon l'a dépeinte certainement sous des couleurs un peu trop sombres, quand il la représente comme étrangère à toute culture de la philosophie, des lettres et des beaux-arts[1]. Un précieux fragment de Theophilus le poëte comique, conservé par le scholiaste de Denys le Thrace, exprime en termes touchants la reconnaissance d'un esclave pour *son maître chéri, son nourricier, son sauveur, auquel il doit de connaître les lois grecques, l'usage des lettres, et d'avoir été initié au culte des dieux*[2]. Le commentateur grec lui-même ne voit pas là un fait isolé; il ne cite le vieux poëte que comme témoignant de ce que faisaient alors les *honnêtes gens* d'Athènes (*οἱ χαρίεντες*). M. Wallon, qui a si curieusement fouillé l'ancienne comédie pour y recueillir les moindres textes relatifs à son sujet, regrettera de n'avoir pas mis la main sur le témoignage de Theophilus. En général, il n'est que trop vrai que la race esclave, chez tous les Grecs et chez les Athéniens en particulier, était traitée comme fort inférieure à la race libre. Cela ressort surtout du chapitre que notre

[1] T. I, p. 289: «Les esclaves grandissaient pour ainsi dire au hasard et à l'abandon, loin des gymnases et de tout enseignement propre à éveiller en eux la vie morale, jusqu'au jour où ils pouvaient prendre leur part de travail;» et il revient sur cette idée dans un résumé général de l'époque antérieure au christianisme. En ce qui concerne les exercices du gymnase, M. Wallon se réfute lui-même en citant ailleurs (t. I, p. 482) deux inscriptions d'Argos (Boeckh, n. 1122, 1123), où l'on voit des esclaves admis à ces exercices en même temps que des hommes libres. La seconde de ces deux inscriptions est de l'époque romaine. — [2] Apud Bekkerum, *Anecdota græca*, p. 724. Texte découvert et publié pour la première fois par Bast, dans sa *Lettre* à M. Boissonade, p. 110; cf. Meineke, *Historia critica com. gr.* p. 434, et *Comœd. med. fragm.* p. 626. On devait trouver aussi d'utiles renseignements sur l'éducation des esclaves dans la pièce de Phérécrate (ancienne comédie), intitulée Δουλοδιδάσκαλος, dont il ne reste aujourd'hui que quelques vers. A propos de la comédie grecque, relevons, en passant, une petite erreur de M. Wallon. P. 419, note 1, il laisse croire que le poëte Épicrate aurait imité une comédie d'Antiphane. L'ordre des temps exige, au contraire, conformément d'ailleurs au témoignage d'Athénée, que l'on place Antiphane après Épicrate.

auteur a consacré aux *opinions sur l'esclavage;* encore n'y a-t-il pas épuisé toutes les preuves de cette injustice d'autant plus affligeante, qu'elle est plus réfléchie; encore n'a-t-il pas ajouté aux tristes arguments d'Aristote contre l'égalité humaine ces deux lignes si sèchement expressives de sa *Poétique*[1] : « La bonté peut se trouver dans la femme, dans l'es-« clave; pourtant, en général, l'une est inférieure et *l'autre est absolument « mauvais.* » Mais, pour être vraiment juste à cet égard, ce n'est pas la comédie seulement et les philosophes qu'il faut consulter; il faut aussi recourir aux œuvres d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide qui, sous les traits de la vie héroïque, laissent voir bien souvent les mœurs athéniennes de leur propre temps. De même qu'on jugerait mal la condition des femmes d'Athènes en ne lisant qu'Aristophane, car la tragédie aussi nous révèle une part des secrets de la famille et du rôle qu'y jouait l'épouse vertueuse; de même les valets menteurs et fripons de la comédie nous feraient trop mal penser des esclaves grecs, si l'on n'opposait à leur dépravation les touchants exemples de dévouement et de fidélité que la muse tragique s'est quelquefois plu à décrire dans des personnages de condition servile. Sans méconnaître tout à fait cette source de renseignements, M. Wallon ne paraît pas cependant en avoir bien apprécié l'importance; il n'y recourt que pour dépeindre l'esclavage aux temps héroïques, et, même dans ce chapitre, il consacre à peine une page aux relations morales des esclaves avec leurs maîtres[2].

Je ne relèverai plus, dans ce premier volume, qu'une assertion de l'auteur, assertion qui étonne un peu de la part d'un aussi bon connaisseur de l'antiquité. Après avoir raconté comment les conquérants doriens réduisaient en servitude les habitants des pays conquis par eux[3], M. Wallon ajoute que cet usage n'était pas exclusivement propre à la race dorienne, qu'il ne l'était pas même à la race grecque; car des peuples *qui ont avec elle une affinité fort douteuse* le pratiquaient aussi; et, comme exemple, il cite les Macédoniens avec les Thessaliens. Les Ma-

[1] C. xv. *Γυνὴ ἐστι χρηστὴ καὶ δοῦλος· καίτοιγε ἴσως τούτων τὸ μὲν χεῖρον, τὸ δὲ ὅλως φαῦλόν ἐστι.* Six siècles plus tard, le rhéteur Ménandre, donnant des préceptes sur la manière de consoler dans une oraison funèbre, dit qu'il faut parler différemment aux hommes, aux enfants et aux femmes (il ne daigne pas même mentionner les esclaves), et qu'en s'adressant à ces dernières il faut avoir soin de relever un peu leur personnage par des éloges : *ἵνα μὴ πρὸς φαῦλον καὶ εὐτελὲς διαλέγεσθαι δοκῇς πρόσωπον.* (*Περὶ ἐπιδεικτικῶν*, c. xi, t. IX, p. 294 des *Rhetores græci* de Walz.) — [2] T. I, p. 83. Cf. Patin, *Études sur les tragiques grecs*, t. I, p. 291; II, p. 180, 278 et *passim*. — [3] T. I, p. 134.

cédoniens, d'abord : serait-ce parce que Démosthène a dit, dans un accès d'indignation hautaine contre Philippe, que ce prince était *d'un pays d'où la Grèce ne tirait pas même un bon esclave?* Mais tous les pays, même grecs, pouvaient fournir de mauvais esclaves. D'ailleurs, les témoignages contemporains nous montrent-ils une seule fois la Macédoine correspondant par interprète avec le reste de l'Hellade? Loin de là, et tous les débris que Sturz a recueillis du dialecte macédonien, dans son traité spécial sur ce sujet [1], tous ceux qu'on a recueillis depuis Sturz, dans les papyrus et les inscriptions de l'Égypte, autorisent pleinement à rattacher la langue de Philippe et d'Alexandre au tronc commun des dialectes helléniques. On en peut dire autant des Thessaliens et de leur dialecte, malgré la rareté des fragments qui nous en sont parvenus [2].

Appliquant à l'histoire de l'esclavage chez les Romains la méthode qu'il a suivie pour l'esclavage grec, M. Wallon examine successivement les conditions du travail libre et du travail servile dans les premiers siècles de Rome; les sources de l'esclavage; le nombre et l'emploi des esclaves, leur prix, leur condition devant la loi et dans la famille; l'influence de la servitude sur la moralité des classes serviles et sur celle des classes libres; les réactions de l'esclavage contre la société libre; enfin, la législation de l'affranchissement. C'est ce qui remplit son second volume, où je ferais volontiers deux parts encore plus distinctes que pour le premier volume : l'une, celle de la statistique, fruit d'une recherche patiente et ingénieuse, mais malheureusement peu susceptible de résultats certains; l'autre, celle de l'histoire proprement dite, aussi solide qu'intéressante.

La statistique de l'esclavage dans l'empire romain est et restera toujours le plus difficile problème que l'érudition puisse se proposer, par cette raison très-simple, que si, pour la classe libre, on possède un certain nombre de recensements authentiques; on n'en possède aucun pour les esclaves, quoique les esclaves paraissent avoir été compris régulièrement dans les opérations du cens [3]. Il reste donc à atteindre le chiffre de la population servile par des calculs indirects, par des inductions fondées sur la richesse territoriale de l'Italie, sur la superficie des terres labourées, sur le chiffre des distributions de blé faites au nom des empereurs, etc. Mais quelque industrieuse sagacité qu'aient montrée dans ce travail les érudits modernes, particulièrement M. Dureau de la

[1] *De dialecto macedonica et alexandrina*, Lipsiæ, 1818. — [2] V. Ahrens, *De dialecto æolica* (Gottingæ, 1839), § 50. — [3] Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, t. I, p. 431, 432.

Malle, dans son *Economie politique* des Romains, et M. Wallon, dans le livre qui nous occupe, jamais les conclusions n'en sauraient être bien convaincantes. J'en dirai autant du prix des esclaves, sujet sur lequel on trouve vingt témoignages isolés, sans un seul document explicite et général. Combien de discussions seraient inutiles, si le fameux édit de Dioclétien, dont les fragments se rassemblent et se recomposent en ce moment, surtout par les soins de M. Le Bas, nous offrait un chapitre sur le maximum du prix des esclaves; si des documents semblables pouvaient nous donner le prix de cette marchandise humaine sur les divers marchés de l'ancien monde! Dans l'absence de ces matériaux, la critique est réduite à recueillir des exemples particuliers, à tirer de leur comparaison des moyennes plus ou moins hasardées. Certes, c'est une intéressante découverte que celle des nombreuses formules d'affranchissement religieux qui se lisent près du temple de Delphes et dans quelques autres villes de la Grèce; les prix d'affranchissement y sont notés d'ordinaire, ce qui fournit un bon nombre de chiffres authentiques. Mais on peut voir, par les calculs de M. Curtius, par ceux de M. Wallon, combien les résultats qu'on en tire manquent de précision et de portée. Nous ne prétendons pas juger par là en dernier ressort de toute cette arithmétique, qui souvent a coûté tant de peines, mais nous nous sentons beaucoup plus à l'aise dans les questions qui touchent à l'état civil et moral de l'esclavage sous la république et sous l'empire romain. Pour en tracer le tableau, M. Wallon a compulsé avec une minutieuse exactitude tous les textes anciens, y compris les recueils d'inscriptions grecques et latines, dont la richesse augmente à mesure qu'on s'approche de l'ère chrétienne, et on peut dire qu'il y a laissé bien peu de chose à glaner après lui. Il rapproche soigneusement de ces nombreux témoignages les principales décisions de la critique moderne, et, en ce genre, je ne vois guère qu'un travail important qui paraisse lui avoir échappé, celui d'Olaüs Kellermann, sur la milice romaine des *Vigiles* [1].

Les jurisconsultes trouveront peut-être à contester avec notre auteur sur plus d'un point de la législation relative aux esclaves, qu'il expose en détail. Forcé d'avouer mon incompétence en ces matières, je me contenterai de lui signaler rapidement deux ou trois omissions que j'ai remarquées dans ce second volume.

Au sujet des jeux de gladiateurs [2], M. Wallon fait, avec raison, ob-

[1] *Vigilum romanorum latercula duo*, Romæ, 1834, in-fol. Voir M. Wallon, t. II, p. 431. — [2] T. II, p. 132.

server que l'usage ne s'en introduisit dans les provinces qu'à la suite de la conquête romaine, et qu'il ne s'introduisit pas partout sans résistance. Entre autres témoignages, il se réfère là-dessus à une célèbre parole du philosophe Démonax. Il n'était pas sans intérêt de faire remarquer que les inscriptions grecques mentionnant des jeux de gladiateurs sont très-peu nombreuses, comparativement à celles où sont énumérés des exercices de gymnastique, et que la plupart des inscriptions qui constatent, dans une ville grecque, la célébration de ces fêtes inhumaines, nous représentent des Romains comme présidant à ces fêtes et en faisant les frais [1]; d'où l'on peut conclure que la race hellénique conserva, même sous l'empire des lois et des mœurs romaines, le goût des divertissements moins barbares consacrés par les anciens législateurs. On peut lui faire honneur de cette fidélité à ses vieilles coutumes.

De même qu'il a, sans le vouloir, exagéré un peu l'abaissement moral des esclaves grecs, M. Wallon omet, dans l'histoire de l'esclavage romain, quelques traits qui relèvent à nos yeux la condition morale de la classe servile chez les Romains. Par exemple, n'était-ce pas un fait moral intéressant à signaler que cette sage éducation donnée au jeune Horace par son père, le crieur public, *affranchi* de la ville de Vénuse? S'il est vrai, comme semble témoigner le poëte, que maint centurion dépensât moins pour élever ses enfants d'une manière libérale, voilà un bon exemple donné au citoyen par l'esclave de la veille :

> . . . . . pater. . . qui macro pauper agello
> Noluit in Flavi ludum me mittere, magni
> Quo pueri magnis e centurionibus orti
> Ibant octonis referentes idibus æra [2].

[1] Voir la *Revue archéologique*, t. III, p. 456. — [2] Horace, *Satires*, I, vi, v. 71 et suiv. Cf. I, iv, 105 et suiv. A ce propos, je noterai encore une observation curieuse faite, il y a quelques années, en Allemagne (*Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1834, n. 22, article de M. C. L. Grotefend), et reproduite dans un recueil français (*Revue archéol.*, t. I, p. 114), concernant l'origine du nom d'Horace. On s'était longtemps demandé quel personnage du nom d'Horatius avait pu être le patron du père de ce poëte, la famille Horatia étant depuis longtemps éteinte au temps d'Auguste. M. Grotefend a résolu la question d'une manière très-simple et très-satisfaisante en prouvant, par diverses inscriptions : 1° que les esclaves publics d'une ville, lorsqu'ils étaient affranchis, prenaient ordinairement le nom de la tribu dont cette ville faisait partie; 2° que la ville de Vénuse, appartenant à la tribu Horatia, avait dû, en affranchissant le père d'Horace, lui donner ce nom destiné à tant de gloire. C'est une particularité qui, comme on le voit, méritait de trouver place dans le chapitre que M. Wallon consacre aux conditions, aux formalités et aux effets de l'af-

Le troisième volume de cette histoire, qui répond plus spécialement au programme de l'Académie, expose la transition de l'antiquité au moyen âge, transition par les théories, par les lois et par les faits. C'est celui qui offre, selon nous, le plus de vues et de recherches originales, le plus de pages écrites dans le style de la haute histoire. L'auteur commence par comparer *les principes posés par le christianisme, développés par la philosophie romaine, sur le droit et la condition de l'esclavage*, et il rend justice aux nobles préceptes du stoïcisme sur ce sujet, mais sans affirmer assez nettement que ces préceptes sont étrangers à toute influence chrétienne, et qu'ils découlent, comme conséquence naturelle, de la psychologie et de la morale platoniciennes. Si, en effet, l'homme réunit en lui deux substances, l'âme et le corps; si, de ces deux substances, l'une est la seule digne de dominer, de façon que la vraie liberté consiste dans l'assujettissement du corps aux volontés de l'âme (ce qui est en définitive la pure doctrine du *Phédon*), dès lors c'est le vice qui seul crée l'esclavage, ce n'est pas la condition sociale; dès lors, pour expliquer les admirables leçons de Sénèque à Lucilius, il n'y a plus besoin de recourir à de prétendus rapports entre l'apôtre saint Paul et le philosophe romain, et la tradition qui les atteste peut être abandonnée, non pas seulement comme douteuse, de quoi M. Wallon convient sans peine[1], mais comme inutile.

A Dieu ne plaise que je veuille méconnaître la bienfaisante influence du christianisme dans l'abolition progressive de l'esclavage; ceux qui auraient pu jamais en douter la verraient appuyée, dans cette histoire, sur des preuves sans réplique. Mais le bienfait de la religion nouvelle consiste moins à proclamer le principe abstrait de la fraternité humaine, principe déjà contenu dans les doctrines spiritualistes des écoles grecques, qu'à lui donner par la foi une énergique puissance de propagande et d'application. Le stoïcien dogmatise, puis s'enferme dans l'égoïsme de sa conscience; le chrétien croit, prêche et agit. Devant les arrêts d'une tyrannie sanguinaire, le stoïcien n'aboutit qu'à la résignation et au suicide; le chrétien, en marchant à la mort, sait faire de son sacrifice un argument en l'honneur de la vérité qu'il professe : le *martyre*,

franchissement chez les Romains. Voir surtout t. II, p. 480, note 45. A la fin de cette note, M. Wallon tire d'une inscription très-courte, peut-être unique en son genre, des conséquences évidemment exagérées sur les rapports des affranchis avec leurs patrons. — [1] Du moins je le conclus de ce qu'il dédaigne de l'invoquer comme un témoignage positif. T. III, p. 31 : « C'est pour ces belles pensées que Sénèque a été « jugé digne d'avoir connu l'apôtre dont le martyre précéda de peu d'années sa mort; « et cette lettre, qui se rapporte à la dernière période de sa vie, est irréprochable « d'un bout à l'autre pour la doctrine »

c'est un *témoignage*. Voilà pourquoi aux chrétiens surtout il était réservé de réaliser dans le monde la réforme d'amour et d'égalité pressentie par la philosophie païenne. L'œuvre était immense apparemment, puisqu'elle s'achève à grand'peine, sous nos yeux, dans une moitié du monde; c'est qu'en effet il fallait renouveler la constitution séculaire de la propriété, du travail, de la famille elle-même; c'est qu'il fallait renouveler les vieux codes, et, avant tout, convaincre les cœurs de la nécessité d'une réparation envers tant de frères opprimés par leurs frères. La lutte a donc duré dix-huit siècles, avec des alternatives où le droit évangélique a été plus d'une fois méconnu, trahi par ceux mêmes qui devaient en être les défenseurs, où l'on a vu d'étranges compromis entre les deux principes du monde ancien et du monde nouveau. Le travail manuel, d'abord imposé par les hommes libres aux esclaves [1], sans relever les esclaves de leur humiliante condition, plus tard, passa de nouveau des esclaves aux hommes libres, comme pour tout égaliser sous un niveau commun de servitude, et il y eut un siècle où l'empire romain ne sembla peuplé que de travailleurs esclaves à divers titres : c'étaient les anciennes classes serviles, de plus en plus écrasées et misérables; c'étaient les *colons*, autrefois propriétaires, aujourd'hui déchus de leur dignité pour devenir partie intégrante de leur propriété, serfs de la glèbe en un mot; c'étaient les membres des corporations, rigoureusement attachés de père en fils à l'exercice de la même profession; c'étaient les curiales, tristes dignitaires des municipes, pour qui cet honneur n'était souvent qu'une charge intolérable à l'égal de la servitude chez les barbares; c'était, enfin, tout un monde de fonctionnaires et d'employés, dans les camps et dans le palais des Césars, vivant de la substance de ces millions d'esclaves inférieurs. Voilà les éléments de la société impériale au milieu desquels la vie chrétienne se fait jour peu à peu par un lent et laborieux effort. M. Wallon a raconté, avec une savante exactitude, ce drame complexe et terrible, il en a résumé les phases principales avec une gravité de langage qui touche de près à l'éloquence. Juge un peu trop sévère de quelques grands hommes, qui ont eu le malheur de n'être pas chrétiens, ou appréciateur trop indulgent de certains actes où sa raison, plus impartiale, n'eût vu qu'une infraction aux vrais préceptes de l'Évangile [2], partout, du moins, il donne à son lecteur, avec une égale bonne foi, le moyen de s'instruire et de

[1] V. M. Naudet, *Journal des Savants*, 1838, p. 70. — [2] Voir surtout t. III, p. 125, 185, 464-469. M. Biot, dans le mémoire cité, a aussi, sur ces diverses phases de l'influence chrétienne, des pages d'une excellente critique. Le même auteur a judicieusement réuni dans un chapitre à part le peu que l'on sait sur l'esclavage

prononcer[1]. Plusieurs chapitres surtout seront lus avec un vif intérêt, en présence des graves problèmes qui préoccupent si vivement la société française; je veux dire ceux qui montrent la transformation des classes laborieuses sous l'empire, les origines du colonat, les vrais caractères et l'efficacité de la prédication chrétienne au IVe siècle. Il y a là, pour nous, bien des enseignements à recueillir sur la vertu du travail et du principe de la propriété, sur la lenteur nécessaire de tout progrès social qui veut être durable. Malgré la distance des temps, toutes les révolutions offrent des traits communs : l'expérience a des leçons qui ne vieillissent pas.

A la fin de son Rapport sur le concours où furent couronnés le mémoire de MM. Wallon et Yanosky et celui de M. Édouard Biot, M. Michelet s'exprimait en ces termes : « En proclamant ainsi le mérite « de ces ouvrages vraiment importants, peut-être l'Académie leur « adressera-t-elle une observation commune; c'est que les questions « théoriques n'y sont pas toujours élevées à cette hauteur où la philo- « sophie, dominant l'histoire, en concentre les lumières, et, les réflé- « chissant à son tour sur l'histoire qui les lui a fournies, prête à la variété « infinie des faits une simplicité féconde[2]. » La critique exprimée, au nom de la Commission d'examen, par M. Michelet, s'applique justement au mémoire de M. Biot, publié, dès 1840, sans changement notable, à ce qu'il semble; elle s'applique encore au travail, tout à fait transformé, de M. Wallon. Non pas que les idées générales manquent à ce bel et savant ouvrage; elles y abondent, au contraire, nous l'avons déjà dit. Les principes religieux de l'auteur se montrent dès les premières pages, où il s'efforce de faire voir dans la loi mosaïque, concernant les

chez les Gaulois et les Germains, sujet que M. Wallon ne touche qu'en passant et à propos de la révolte des Bagaudes. — [1] T. III, p. 346 : « Constantin permit à ceux qui recueillaient les enfants exposés d'en faire leurs fils ou leurs esclaves, sans que les pères coupables eussent aucun droit de les reprendre. Un peu plus tard, on exigea de ceux qui les voudraient réduire en servitude un acte passé devant l'évêque : « c'était les mettre en présence de l'Église, et, en leur rappelant les lois de la charité évangélique, ménager aux enfants de meilleures conditions (?) » — *Ibid.* p. 319, la belle parole attribuée au martyr Épipodius, sur la foi des *Acta sincera et selecta* de Ruinart, p. 64 : *Animæ imperio, corporis servitio magis utimur,* est tout simplement une phrase de Salluste, *Catilina,* c. 1. Cf t. I, p. 422, où M. Wallon a trop pris au mot les anecdotes recueillies par la médisance d'Athénée. Au contraire, t. III, p. 398, au sujet de l'établissement des hôpitaux par les chrétiens, il a négligé un témoignage précieux pour sa cause, la lettre célèbre (c'est la XLVIIe) où l'empereur Julien recommande au pontife des Gaules de faire ouvrir des hôpitaux, pour ne pas laisser aux chrétiens seuls l'honneur de ces œuvres d'humanité. — [2] *Mém. de l'Acad des sciences morales et politiques,* t. V, p. 670.

esclaves, une préparation à la loi plus généreuse de l'Évangile; ils reparaissent plus d'une fois dans le cours du récit; ils en annoncent la conclusion toute chrétienne; ils animent enfin cette *Introduction* consacrée par l'auteur à instruire en quelque sorte le procès de l'esclavage dans nos colonies. Mais cet enchaînement des faits par l'idée d'un progrès que la première révélation commence, que la philosophie païenne continue, et que le christianisme doit achever; cet enchaînement, il faut bien le dire, disparaît trop souvent sous l'abondance des détails, des discussions, des digressions de tout genre. L'unité du livre est réelle au fond, peu saillante dans la forme. De nombreux résumés, de nombreuses réflexions semées au commencement, à la fin des chapitres, quelquefois même insérées dans le texte de dissertations purement techniques, ne forment pas pour l'esprit un ensemble assez clair et assez régulier. Toutefois, en songeant aux longues veilles qu'a coûtées cette Histoire, il y aurait rigueur à regretter que l'auteur n'en ait pas retardé de quelques mois encore la publication. Comment surtout le regretter, lorsque l'abolition enfin proclamée de l'esclavage colonial donne à ces trois volumes de science profonde et réfléchie l'à-propos d'un livre de circonstance, lorsque, appelé à partager les travaux de la Commission qui règle l'affranchissement immédiat des esclaves dans nos colonies, M. Wallon reçoit, par cet honneur, la plus noble récompense que son cœur et son talent pussent ambitionner[1]!

E. EGGER.

---

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## INSTITUT DE FRANCE.

### ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 17 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Saint-Marc Girardin, directeur.

Après le rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours, la proclamation des prix décernés et l'annonce des prix proposés ont eu lieu dans l'ordre suivant :

[1] Cet article était écrit avant que l'Académie française décernât à M. Wallon l'un des principaux prix fondés par Montyon.

PRIX DÉCERNÉS.

*Prix de poésie.* L'Académie avait mis au concours, pour sujet du prix de poésie à décerner en 1848, *l'Algérie, ou la civilisation conquérante.* Le prix n'a pas été décerné. Une première mention honorable, avec une médaille de 1,500 francs, a été accordée à M. Amédée Pommier; une deuxième mention honorable, avec une médaille de 500 francs, a été accordée à M. Bignan.

*Prix destinés aux actes de vertu (fondation Montyon).* — L'Académie française a décerné un prix de 5,000 francs à Joseph-Désiré Looten, domicilié à Dunkerque (Nord); un prix de 3,000 francs à la demoiselle Marie-Louise-Jeanne Castanet, dite Adeline, domiciliée à Paris. Trois médailles de 1,000 francs chacune : à Marie Lubet, de Hagetman (Landes); à Mariette Huchet, de Vieillevigne (Loire-Inférieure); à Jeanne Darthenay, d'Agneaux (Manche). Douze médailles de 500 francs chacune : à Madeleine-Ambroise Prin, de Paris; à Amélie-Clotilde Cervain, de Paris; à Antoinette Boulée, de Beaune (Côte-d'Or); à Hélène Pichon, de Saint-Amand en Puysaie (Nièvre); à Charles Colliot, de Fère en Tardenois (Aisne); à Élisabeth Georges, de Rouves (Meurthe); à Jenny Migot, d'Ussel (Corrèze); à Augustine Lequitte, de Nantes (Loire-Inférieure); à Marguerite-Henriette Pottier, de Paris; à Claudine Dondon, de Crux la Ville (Nièvre); à Prosper Laroche, de Melun (Seine-et-Marne); à Clémentine Beaugeois, de Warloy-Baillon (Somme).

*Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs (fondation Montyon).* L'Académie française a décerné un prix de 5,000 francs à M. Wallon, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité;* un prix de 3,000 francs à M. P. Clément, auteur de l'*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert;* une médaille de 2,000 francs à M. Th. H. Barrau, auteur d'un ouvrage intitulé : *Direction morale pour les instituteurs.*

Quatre médailles de 1,500 francs chacune : à M. Dufau, auteur d'un livre intitulé : *Lettres à une dame sur la charité;* à M. Violeau, auteur du *Livre des mères chrétiennes;* à M. A. Vincent, auteur d'un roman intitulé : *Madeleine, histoire chrétienne;* à M. P. J. Barbier, auteur d'un ouvrage intitulé : *Un poëte,* drame en cinq actes et en vers.

*Prix extraordinaire, fondé par M. le baron Gobert, pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France.* Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose de neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix. Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru dans l'année, qui puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu, le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'Histoire de France* et *Récits des temps mérovingiens;* le second à M. Bazin, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

*Prix extraordinaire, fondé par feu M. le comte de Maillé Latour-Landry.* Le prix fondé par feu M. le comte de Maillé Latour-Landry a été décerné, cette année, par l'Académie française, à M. Alfred de Musset.

PRIX PROPOSÉS.

*Prix ordinaires.* — L'Académie avait proposé, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1848, l'*Éloge d'Amyot.* Ce prix n'a pas été décerné, et le sujet est

remis au concours pour l'année 1848. Le prix est de 2,000 francs. Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 1[er] mars 1849.

L'Académie propose, pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1849, la *Mort de l'archevêque de Paris*. Le prix sera une médaille d'or de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1[er] mars 1849.

L'Académie propose, pour sujet d'un prix d'éloquence qui sera décerné en 1850, l'*Éloge de M[me] de Staël*. Le prix sera une médaille d'or de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1[er] mars 1850.

*Prix de vertu et prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.* — Dans la séance publique du mois de mai 1849, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

*Prix extraordinaires, provenant des libéralités de M. de Montyon.* — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujets de deux prix à décerner dans sa séance publique du mois de mai 1849, les deux questions suivantes : « 1° Indiquer les caractères de l'invention originale, et les causes qui la font inépuisable; rechercher, sous ce rapport, dans les divers genres et aux principales époques de la littérature antique et moderne l'influence qu'ont exercée le culte religieux, les institutions politiques, les grands événements, le progrès des sciences, et généralement l'âge de civilisation auquel un peuple est parvenu. 2° Exposer comment, dès l'origine et à diverses époques, le génie français, appliqué à l'histoire, a particulièrement excellé dans la forme des mémoires historiques. » Chacun des prix sera une médaille d'or de trois mille francs. Les ouvrages envoyés à ces concours ne seront reçus que jusqu'au 1[er] mars 1849.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé un prix de 10,000 francs pour une œuvre dramatique en cinq actes et en vers, composée par un Français, imprimée, représentée et publiée en France, et qui joindrait au mérite littéraire le mérite non moins grand d'être utile aux mœurs et aux progrès de la raison. L'Académie s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, à partir du 1[er] janvier 1850. Les membres de l'Académie française sont seuls exclus de ce concours.

*Prix fondés par feu M. le baron Gobert.* — A partir du 1[er] janvier 1849, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France et pour celui dont le mérite en approchera le plus*. L'Académie comprendra, dans cet examen, les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1[er] janvier 1848. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les prix annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

*Prix fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry, à décerner en 1850.* — M. le comte de Maillé Latour-Landry a légué à l'Académie française et à l'Académie des beaux-arts une somme de 30,000 francs à employer en rentes sur l'État, pour la fondation d'un secours à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces deux Académies alternativement, « à un jeune écrivain, ou artiste pauvre dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres ou les beaux-arts. »

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, on a entendu la lecture d'une partie du poëme sur l'*Algérie*, qui a obtenu la première mention honorable.

La séance a été terminée par un discours de M. Saint-Marc Girardin, directeur, sur les prix de vertu.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Berzélius, associé étranger de l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Suède, est mort à Stockholm le 7 août.

## ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Dutens, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Paris le 6 août.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le mercredi 23 août, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Charles Dupin.

Après avoir ouvert la séance par un discours, le président a lu le rapport sur le résultat des concours de cette année, et l'annonce des nouveaux prix proposés pour les années 1849, 1850 et 1851.

### PRIX DÉCERNÉS.

*Section de philosophie.* — L'Académie avait proposé pour sujet du prix de l'année 1848, « L'examen critique de la philosophie scolastique. » Ce prix a été décerné à M. Barthélemy Hauréau.

*Section de morale.* — L'Académie, après une première épreuve infructueuse, avait remis au concours, il y a deux ans, pour être décerné cette année, le sujet de prix suivant : « Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles et des populations vouées à l'industrie manufacturière. » Aucun des mémoires envoyés à ce second concours n'a paru complétement digne du prix, mais l'Académie a accordé une première mention honorable, avec une médaille de 1,000 francs, à titre de récompense et d'encouragement, à M. Ernest Bertrand, de Troyes, juge d'instruction près le tribunal de la Seine, et une seconde mention honorable, avec une médaille de 500 francs, à M. Édouard Mercier, attaché à la bibliothèque du ministère de l'instruction publique.

*Section de législation, de droit public et de jurisprudence.* La question suivante avait été mise une première fois au concours pour l'année 1847, puis prorogée jusqu'en 1848 : « De l'origine des actions possessoires, et de leur effet pour la défense et la protection de la propriété. » L'Académie n'a point décerné le prix. Elle a accordé une première mention honorable, avec une médaille de 1,000 francs, à M. Isidore Alauzet, et une seconde mention honorable, avec une médaille de 500 francs, à M. Adolphe Seligmann.

*Section d'économie politique et statistique.* L'Académie avait proposé, pour l'année 1848, la question suivante : « Déterminer, d'après les principes de la science et les données de l'expérience, les lois qui doivent régler le rapport proportionnel de la circulation en billets avec la circulation métallique, afin que l'État jouisse de tous les avantages du crédit, sans avoir à en redouter les abus. » L'Académie remet au concours la même question pour l'époque du 31 décembre 1850.

*Section d'histoire générale et philosophique.* L'Académie avait mis au concours de

1848 la question suivante : « Démontrer comment les progrès de la justice criminelle dans la poursuite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, suivent et marquent les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les mieux policés. » L'Académie, après avoir mentionné deux mémoires qui, sans avoir satisfait aux conditions exigées, comportent de légitimes espérances de succès, a prorogé le concours au 1er décembre 1849.

*Prix quinquennal fondé par M. de Morogues, à décerner en 1848.* Feu M. de Morogues a légué, par son testament du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs placée en rentes sur l'État pour former un prix à décerner tous les cinq ans, alternativement, par l'Académie des sciences morales et politiques « au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier, » par l'Académie des sciences physiques et mathématiques « à l'ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France. » Une ordonnance du 26 mars 1842 a autorisé l'Académie des sciences morales et politiques à accepter ce legs. L'Académie avait annoncé qu'elle décernerait ce prix en 1848. Aucun des mémoires envoyés ne l'a obtenu. L'Académie, toutefois, a distingué l'ouvrage de M. Marbeau, intitulé : *Du paupérisme en France et des moyens d'y remédier, ou principes d'économie charitable,* et l'ouvrage de M. Robert Guyard, ayant pour titre : *Essai sur l'état du paupérisme en France et sur les moyens d'y remédier.* Le même sujet est remis au concours pour l'époque du 1er novembre 1849.

*Prix quinquennal de cinq mille francs fondé par M. Félix de Beaujons.* L'Académie avait proposé le sujet de prix suivant pour 1848 : « Examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi, considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité des classes pauvres. » L'Académie a partagé la somme de 5,000 francs entre deux mémoires qui lui ont paru être dignes, à un degré presque égal, de ses récompenses. Elle a accordé un premier prix de 3,000 fr. à M. Rapet (Jean-Jacques), sous-inspecteur des écoles primaires du département de la Seine, et un second prix de 2,000 francs à M. Pompée (Philibert), directeur de l'école supérieure primaire de la ville de Paris. Des mentions honorables sont accordées aux mémoires inscrits sous les nos 8, 7 et 2. L'auteur du mémoire n° 7, qui a désiré se faire connaître, est M. Auguste Cochin.

### PRIX PROPOSÉS.

*Section de philosophie.* L'Académie propose, pour l'année 1851, le sujet de prix suivant : « Comparer la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote avec les doctrines des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières ; apprécier ce qu'il y a de temporaire et de faux, et ce qu'il y a de vrai et d'immortel dans ces différents systèmes. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 août 1850, *terme de rigueur.*

*Section de morale.* L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1849, la question suivante : « Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale qui ont été enseignés dans l'antiquité jusqu'à l'établissement du christianisme ; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir, sur le développement de ces systèmes, les circonstances sociales au milieu desquelles ils s'étaient formés, et celle que, à leur tour, ils avaient exercée sur l'état de la société dans le monde ancien. » L'Académie n'entend parler que des systèmes de morale proprement dite,

et non des principes de métaphysique et de philosophie générale, auxquels ces systèmes se rattachent d'une manière plus ou moins directe.

Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires, écrits en *français* ou en *latin,* devront être déposés avant le 30 septembre 1848.

L'Académie a remis au concours, pour le prix être décerné, s'il y a lieu, en 1849, la question suivante : « Rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme de ce concours est fixé au 31 octobre 1848.

L'Académie propose, pour l'année 1850, le sujet de prix suivant : « Examiner, au point de vue de la morale et de l'intérêt public : Comment et dans quelle mesure l'État peut intervenir, dans les associations industrielles, entre les entrepreneurs, les capitalistes et les ouvriers; s'il est des cas où l'intervention directe serait conciliable avec la justice, et aurait des résultats aussi bons et meilleurs que ceux qui naissent de la liberté des transactions individuelles; jusqu'à quel point, enfin, tendent naturellement à se former, sous le régime de la liberté, les associations véritablement utiles, et à se développer parmi les hommes les sentiments d'union et de sociabilité. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés avant le 30 septembre 1849.

*Section de législation de droit public et de jurisprudence.* L'Académie a proposé, pour l'année 1849, le sujet de prix suivant : « Rechercher l'origine de la juridiction ou de l'ordre judiciaire, en France; en retracer l'histoire; exposer son organisation actuelle et en développer les principes. » PROGRAMME. Il sera nécessaire de faire connaître les causes qui ont successivement amené le déplacement, l'aliénation ou le morcellement du pouvoir judiciaire, en France, et les causes qui ont, plus tard et progressivement, procuré le rétablissement de l'unité de juridiction. Il conviendra d'analyser le pouvoir judiciaire; d'indiquer sa nature, son étendue et ses limites; de distinguer les divers éléments dont il se compose; d'examiner à quels différents ordres de tribunaux l'exercice de la juridiction peut ou doit être délégué; quelles doivent être les règles de leur compétence, et l'autorité qui doit la maintenir. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs, le terme du concours est fixé au 30 novembre 1848.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1850, la question suivante : « Retracer les phases diverses de l'organisation de la famille sur le sol de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. » Ce n'est pas seulement un monument d'érudition que l'Académie demande; elle désire que, conformément au programme, les concurrents, après avoir exposé les faits, en recherchent soigneusement les causes et apprécient leur influence. La constitution de la famille étant d'ailleurs liée à la constitution de l'État, l'Académie désire aussi que ce lien soit assez marqué, dans les mémoires qui lui seront adressés, pour que les rapports qui existent entre l'une et l'autre constitution puissent être facilement saisis. Elle demande, enfin, que les progrès en tous genres, moraux, sociaux et matériels, qui peuvent être attribués aux diverses formes d'organisation de la famille, soient précisés de manière à en faire apprécier exactement les avantages et les inconvénients. Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 1er décembre 1849.

*Section d'économie politique et de statistique.* L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1849, le sujet de prix suivant : « Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert, en faire ressortir l'esprit, et en déduire les

conséquences, telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos jours. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er novembre 1848.

L'Académie décernera en 1850 le prix qu'elle avait mis au concours pour cette année, sur la question des rapports de la circulation en billets avec la circulation métallique (voir plus haut). Ce prix est de la somme de 1,500 francs.

*Section d'histoire générale et philosophique.* — Comme nous l'avons dit ci-dessus, l'Académie a remis au concours, pour l'année 1850, la question relative aux progrès de la justice criminelle.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1850, le sujet de prix suivant : « Rechercher quelle a été, en France, la condition des classes agricoles depuis le XIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789; indiquer par quels états successifs elles ont passé, soit qu'elles fussent en plein servage, soit qu'elles eussent un certain degré de liberté, jusqu'à leur entier affranchissement; montrer à quelles obligations successives elles ont été soumises, en marquant les différences qui se sont produites, à cet égard, dans les diverses parties de la France, et en se servant des écrits des jurisconsultes, des textes des coutumes anciennes et réformées, générales et locales, imprimées et manuscrites, de la législation royale et des écrits des historiens, ainsi que des titres et des baux anciens qui pourraient jeter quelque jour sur la question. » Ce prix est de la somme de 1,000 francs. Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er décembre 1849.

*Prix quinquennal fondé par feu M. de Morogues.* — Ce prix sera décerné en 1850 (voir plus haut).

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Bignon, membre de l'Académie.

---

## TABLE.



FIN DE LA TABLE.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

## SEPTEMBRE 1848.

### *Du* MANUSCRIT DE L'ÉMILE*, conservé à la bibliothèque de la Chambre des Représentants.*

PREMIER ARTICLE.

Nous l'avons déjà dit[1], et nous le répétons avec une conviction qui s'accroît chaque jour : le temps est venu de traiter nos grands écrivains avec la même religion que ceux de l'antiquité, et d'instituer sur les classiques français cette même critique philologique qui, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, épure et illustre les classiques grecs et latins. Une telle critique se proposerait, avant tout, de conserver ou plutôt de rétablir dans leur intégrité des textes immortels, que dégradent peu à peu des éditions de plus en plus défectueuses. Elle aurait aussi pour effet nécessaire d'introduire dans l'intimité des grands écrivains, et ce commerce est fécond en enseignements de tout genre. Nous n'en voulons ici exprimer qu'un seul, celui dont notre siècle a le plus besoin : c'est que, dans l'art d'écrire comme dans tous les arts, l'homme de génie se crée à lui-même un idéal auquel il aspire sans cesse, qu'il ne réalise presque jamais à son gré, et dont il n'approche, même de loin, que par un effort opiniâtre et continu, par un travail presque herculéen. Il dissimule ce travail aux yeux du vulgaire, auquel il ne lui déplaît pas de laisser croire qu'il doit tout à l'inspiration; mais il sait fort bien que cette inspiration, qu'en effet rien ne remplace, ne suffit point pour produire une œuvre grande et belle, et qu'il y faut ajouter toute une vie de réflexion et de labeur. De là, dans la carrière des grands artistes, avec l'unité de leur génie, le progrès et les transformations souvent très-diverses de leur talent. Le divin Raphaël a eu trois manières. Un œil exercé peut en discerner plusieurs aussi dans Platon. Pour chaque ouvrage en particulier, bien des ébauches précèdent l'exécution, et dans l'exécution on ne parvient pas du premier coup à la beauté par-

[1] *Journal des Savants*, 1842, avril.

faite. Le signe infaillible de la médiocrité est d'être éprise d'elle-même; elle produit vite et corrige peu; et sur quoi corrigerait-elle? elle n'a point un exemplaire de perfection qu'elle poursuive, et qui lui serve à reconnaître et à réparer ses fautes : aussi s'admire-t-elle de la meilleure foi du monde. Au contraire, un grand esprit est presque toujours mécontent de ce qu'il fait, parce qu'il a rêvé bien mieux encore. Superbe quelquefois lorsqu'il se compare aux autres, il est modeste, il est humble devant l'idéal sur lequel il a les yeux fixés; il éprouve le besoin de retoucher sans cesse l'œuvre sortie de ses mains, d'y ajouter des beautés nouvelles, de l'élever de plus en plus à la hauteur de sa pensée. Il essaye donc, il parcourt successivement des formes très-diverses, jusqu'à ce qu'il croie avoir trouvé la meilleure, c'est-à-dire la moins imparfaite. L'étude de ces formes diverses est, selon nous, une excellente école à qui veut s'instruire dans l'art si difficile de penser et d'écrire. Nous regardons comme un exercice d'une utilité sans égale la comparaison des différentes éditions des bons auteurs. Les variantes des grands écrivains nous sont d'un prix infini. L'abbé d'Olivet a recueilli celles de Racine; il faudrait les mettre sans cesse sous les yeux de la jeunesse. Racine a trouvé des fautes jusque dans *Athalie*, et dans une seconde édition il les a corrigées. Combien ne serait-il pas précieux de posséder le Tartuffe tel qu'il fut d'abord représenté en 1664 et en 1665, et de le comparer, même au seul point de vue de l'art, avec le Tartuffe de 1667, avec celui de 1668, enfin avec celui de 1669, le seul malheureusement qui soit demeuré! Voltaire nous a conservé lui-même les variantes de *la Henriade*. Je souhaiterais vivement qu'un homme de goût prît la peine de donner une édition du *Cid*, avec les changements de toute sorte que l'auteur a faits successivement à cette pièce, dont l'histoire est si curieuse, depuis la première édition de 1637 jusqu'à celle où Corneille, en pleine possession de sa gloire, prit le parti de ne plus toucher à son œuvre, de peur de la gâter en voulant la perfectionner encore.

Mais l'étude des différentes éditions d'un même ouvrage ne vaut pas celle du manuscrit lui-même, quand le manuscrit contient un grand nombre de corrections. La rencontre de tels manuscrits est une bonne fortune qu'il faut savoir mettre à profit. En rendant compte, ici même[1], du singulier manuscrit dont Port-Royal a fait ce qu'il a appelé les *Pensées de Pascal*, nous avons tâché d'en tirer quelques enseignements utiles. Nous avons arraché à l'oubli et à l'inexorable sévérité de Pascal

[1] *Journal des Savants*, 1842, avril.

des lignes inconnues, par lui effacées, et qui étaient déjà bien belles. Oui, elles nous paraissent belles à nous, mais elles ne l'étaient point assez pour l'auteur des *Provinciales*. Il les a rayées, grâce à Dieu, sans les détruire; il leur a substitué des lignes nouvelles, et quelquefois même à celles-là d'autres lignes encore, jusqu'à ce qu'il eût forcé la langue de recevoir l'empreinte fidèle de son esprit et de son âme.

Je ne compare point Rousseau à Pascal : ils appartiennent à deux siècles entièrement différents. Le XVII[e] siècle est l'âge classique de la prose française : il connaît l'art sans le pousser jusqu'au raffinement, et la naïveté y subsiste à côté de la grandeur. Dans le siècle qui suit, l'art domine, la manière commence, et avec elle déjà la décadence. Un seul écrivain au XVIII[e] siècle est exempt de toute affectation : c'est Voltaire. Voltaire est simple, c'est là sa gloire. Il est net, rapide, varié, abondant, étincelant, toujours vrai; mais, comme la vérité qu'il exprime est un peu subalterne, son style est, comme sa pensée, d'une qualité parfaite sans atteindre à la grandeur. Il ne déclame jamais, mais presque jamais non plus il ne s'élève au sublime, au naïf, au pathétique, tandis que ces trois choses abondent dans Corneille, dans Pascal, dans Bossuet. J.-J. Rousseau est juste l'opposé de Voltaire. Il n'en a pas le bon sens et la simplicité; il rêve et il déclame; il a un système absurde, et il l'expose avec un art excessif. Voilà le mauvais côté, et qui suffit à gâter tout le reste. Mais, le bon sens à part, Rousseau a des endroits par lesquels il est supérieur à Voltaire. C'est bien un autre raisonneur : quand il est dans le vrai, sa dialectique est irrésistible. Toutes les grandes idées, tous les grands sentiments que l'auteur de *la Pucelle* et de *Candide* a pris à tâche de vouer au ridicule, celui d'*Émile* les a souvent exprimés avec une force, une magnificence et un charme de langage inconnus à Voltaire. Il a l'éloquence vraie de la logique et de la passion; malheureusement il y mêle un art qui paraît trop, et donne un air de rhétorique à ses pages les plus vives et les plus fortes [1]. Par ses défauts comme par ses qualités, Rousseau est donc un excellent sujet d'études. Comme il est évident que ce style vigoureux et tourmenté a été mis plus d'une fois sur l'enclume, on serait curieux d'assister au travail de ce puissant ouvrier, et de surprendre ses artifices.

Or tout le monde sait que la bibliothèque de la Chambre des Représentants possède plusieurs manuscrits de Rousseau, avec d'innombrables corrections de sa main; cependant nul éditeur n'a su encore les mettre à profit, selon les règles d'une critique éclairée.

[1] Sur Rousseau, voyez *Philosophie populaire*, p. 20, etc., et 1[re] série de nos cours, t. III, leç. sur Helvétius, p. 203, etc.

L'auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Léman, ou Voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud*, deux vol. in-8°, Paris, 1842, M. Bailly de la Londe, à propos des manuscrits de Rousseau qu'il a rencontrés à Genève, parle de ceux du palais Bourbon, tome I, chapitres XXVII et XXVIII. Il n'a pas l'air de se douter qu'en 1819 et 1820, M. Petitain, dans son excellente édition de Rousseau, a fait connaître ces manuscrits, et même que l'édition célèbre de 1801, sortie des presses de M. Didot, leur a souvent emprunté son texte. Il nous reste à peine à dire quelques mots de ces manuscrits bien connus, et même seulement des trois principaux.

1° *Les Confessions*. Rousseau avait fait deux copies de cet ouvrage. Il donna l'une à son ami M. Moultou, de Genève, en lui recommandant de ne l'imprimer qu'en 1801, mais sans en rien retrancher. En dépit de cette recommandation, trois ans et demi après la mort de Rousseau, en 1782, on publia, à Genève, la première partie des *Confessions*, les six premiers livres, et plus tard, en 1789, la dernière partie, composée des six derniers livres, avec la suppression de la plupart des noms propres, de bien des phrases, et même de morceaux entiers. Depuis, M. Moultou a donné lui-même une édition exacte du manuscrit qu'il avait entre les mains, et qui est encore aujourd'hui en la possession de mademoiselle Moultou, à Genève. Quant à l'autre copie, Rousseau l'avait gardée; sur la fin de sa vie, il la destinait à M. de Girardin; à sa mort, elle a été trouvée dans ses papiers, et offerte, par sa veuve, à la Convention : c'est ainsi qu'elle est arrivée à la bibliothèque de la Chambre de Représentants. Cette copie, tout entière de la main de Rousseau, est très-soignée; mais il est reconnu qu'elle a été faite avant celle de M. Moultou; elle ne contient donc pas le dernier mot de Rousseau. Ce dernier mot est dans le manuscrit que celui-ci remit lui-même à son ami, pour qu'il l'imprimât longtemps après sa mort.

Les éditeurs de 1801 ont cru faire merveille de prendre le manuscrit de Paris pour base de leur édition; ils ont cru, par là, effacer celle de Genève : c'est une erreur que M. Petitain a fort justement relevée. La règle, en pareille matière, est de faire ce que l'auteur a voulu qu'on fît, c'est-à-dire de publier le dernier manuscrit désigné par lui pour être imprimé. Qu'il ait eu tort ou qu'il ait eu raison, il n'importe : on n'a pas le droit de se mettre à sa place, et de donner sous son nom un texte qu'il a rejeté. Cette règle est absolue; elle s'applique aux éditions ainsi qu'aux manuscrits. Comme, parmi les manuscrits d'un ouvrage, celui-là doit être certainement préféré, auquel l'auteur avait mis la dernière main et qu'il destinait au public; de même, parmi les éditions différentes, c'est

la dernière publiée par l'auteur qui fait autorité et qui doit toujours être reproduite. Les différences des éditions antérieures peuvent et doivent être indiquées avec soin, mais on n'a pas le droit de les introduire dans le texte. Ainsi, pour La Bruyère, le choix est forcé : il faut prendre l'édition de 1696, la dernière que La Bruyère ait publiée. Revenir à celle de 1688, ou à quelqu'une des nombreuses éditions intermédiaires, non-seulement ce serait nous priver d'un bon nombre de *caractères* admirables; mais, ce qui est la raison suprême de décider, ce serait aller contre la volonté de l'auteur. Un habile homme tel que M. Valckenaer ne pouvait manquer à cette règle. Mais Larochefoucauld a été moins heureux que La Bruyère : au lieu de reproduire la dernière édition telle que lui-même avait jugé à propos de la donner au public, des mains pieuses et téméraires, trouvant dans ses papiers de nouvelles *maximes*, ou qu'il avait rejetées ou qu'il destinait à une édition nouvelle, ce qu'il est très-difficile de distinguer, les ont, à tort et à travers, mêlées aux *pensées* par lui publiées, quand il aurait fallu les placer en appendice; en sorte que nous avons aujourd'hui un livre des *Maximes* bien différent de celui qu'il avait plu à Larochefoucauld de nous donner. Ce grand écrivain, moins délicat et moins raffiné que La Bruyère, mais d'une trempe aussi exquise et plus forte, attend encore un éditeur digne de lui. Le Molière de 1682, qui depuis a servi de base à toutes les éditions, a été, il est vrai, publié sur les manuscrits laissés par l'auteur et communiqués par sa veuve; mais la question est de savoir quels étaient ces manuscrits. Était-ce les anciens brouillons de Molière, ou bien une dernière copie destinée par lui à une édition définitive? Il n'est pas impossible que l'édition de 1682 ait donné au public des leçons que Molière avait abandonnées; et nous craignons que Lagrange, pour servir les intérêts de madame Guérin, ne se soit pas toujours fait faute de substituer les anciens manuscrits de son illustre camarade au travail achevé qu'il avait publié lui-même.

Pour revenir à Rousseau et aux *Confessions*, il est certain que la belle édition de 1801, loin d'être un progrès sur celle de Genève, mettait une rédaction antérieure et inférieure à la place de la bonne et dernière rédaction. M. Petitain, en 1819, et, un peu plus tard, M. Musset-Pathay, ont donc très-bien fait de rétablir le texte du manuscrit de M. Moultou et de l'édition de Genève. Mais ils ont eu tort de ne pas mettre religieusement, au bas des pages, toutes les différences que pouvait fournir le manuscrit de Paris; car ces différences sont autant de leçons de goût. Les plus petites sont encore précieuses à recueillir; et il y en a de très-considérables, qui répandent de vives lumières sur l'âme de Rousseau, sur l'artifice de sa composition et de son style.

2° La bibliothèque de la Chambre des Représentants possède aussi une belle copie de *la Nouvelle Héloïse*, faite, avec le plus grand soin et une véritable coquetterie, pour madame la maréchale de Luxembourg. Sur cette copie, Rousseau a encore trouvé le moyen de faire çà et là bien des corrections dont aucune ne doit être négligée, et qui méritaient toutes d'être publiées et placées au bas du seul texte authentique, celui de l'édition de 1761, donnée par Rousseau lui-même. Mais ce qu'il faut particulièrement signaler à l'attention et à l'étude des sérieux amateurs de la langue et de la littérature française, ce sont plusieurs volumes qui contiennent les brouillons d'un grand nombre de lettres de *la Nouvelle Héloïse*. On y verra avec étonnement de quel informe chaos, lentement fécondé et débrouillé par l'art et par la passion, sont souvent sorties les pages que nous admirons le plus aujourd'hui. Les corrections abondent à chaque page, ou plutôt à chaque ligne. Assurément il serait insensé de transporter dans le texte ces brouillons merveilleux; mais une main diligente y trouverait une ample moisson de variantes de toute espèce, qui ne seraient pas un médiocre ornement d'une édition nouvelle.

3° La dernière copie de l'*Émile*, celle qui a servi de base à la première édition de 1762, avait été donnée en présent par Rousseau à son ami, M. Coindet, de Genève, et elle est encore dans les papiers de cette famille. M. Bailly de la Londe l'y a vue, il y a quelques années. Cette copie est sans aucune importance puisqu'elle représente seulement le texte imprimé. Il n'en est pas ainsi du manuscrit de l'*Émile* conservé à la bibliothèque de la Chambre des Représentants. C'est la copie antérieure à la mise au net de M. Coindet. Elle est remplie de corrections et d'additions, grandes et petites, qui souvent tombent sur les endroits les plus célèbres, et sont autant de révélations du plus haut intérêt sur la manière de composer et d'écrire de l'auteur d'*Émile*. Nous blâmons à la fois les éditeurs de 1801 d'avoir tiré un peu au hasard de ce manuscrit des leçons nouvelles qu'ils ont osé mettre à la place du texte authentique de 1762, et M. Petitain ainsi que M. Musset, qui ont passé dédaigneusement à côté de ce riche et incomparable manuscrit, et en ont à peine emprunté quelques lignes la plupart du temps insignifiantes. M. de la Londe a eu l'heureuse idée de relever les variantes du fameux passage du quatrième livre sur la majesté des Écritures et la sainteté de l'Évangile. Nous nous proposons de continuer cette étude commencée, et de faire connaître plus amplement et dans un plus grand détail ce précieux manuscrit.

Disons d'abord qu'on ne sait pas très-bien d'où il vient. Tous ceux qui en ont parlé prétendent qu'il faisait partie des papiers de Rousseau que sa veuve offrit à la Convention. On peut douter de l'exactitude de

cette tradition. La Convention s'empressa de soumettre les papiers de Rousseau à une commission dont on voit encore la marque sur le manuscrit des *Confessions*. Ici rien de pareil. Il est certain que la belle copie de *la Nouvelle Héloïse* faite pour M[me] la maréchale de Luxembourg a été achetée dans une vente publique par la Bibliothèque. Le manuscrit de l'*Émile* peut avoir été acquis de la même manière. Le savant bibliothécaire actuel de la Chambre des Représentants, M. Beuchot, a entendu dire à un homme digne de foi, M. Landrieux, de l'administration des postes, qu'il avait vu dans sa jeunesse ce manuscrit entre les mains de Héraut de Séchelles, et que celui-ci avait déclaré le tenir du libraire de Rousseau, qui lui en avait fait cadeau en récompense d'un service littéraire que Héraut de Séchelles lui avait rendu. Mais comment le libraire de Rousseau possédait-il une copie de l'*Émile* qui n'avait point servi à l'impression?

Quoi qu'il en soit de la provenance de ce manuscrit, décrivons-le exactement. Il est composé de trois volumes petit in-4°, reliés en maroquin rouge. L'écriture en est propre et nette. Elle occupe un seul côté du feuillet. Le verso est réservé aux notes et aux corrections. Évidemment c'est une copie déjà voisine de la perfection, sur laquelle Rousseau a déposé ses corrections dernières. En effet, l'ouvrage ainsi corrigé est, à quelques différences près, le texte imprimé; entre ce texte et notre copie, il ne peut plus y avoir qu'une mise au net destinée à l'imprimeur, et cette mise au net est le manuscrit de M. Coindet. Le nôtre est certainement le dernier travail sérieux de Rousseau. Le texte antérieurement arrêté, et qu'on voit sur le recto du manuscrit, était déjà excellent; il eût suffi à la gloire de Rousseau, il n'a pas suffi à cette soif de perfection qui est la marque des grands artistes en tout genre.

Rappelons-nous avec quelle lenteur et quelle peine Rousseau écrivait. « Il y a, nous dit-il lui-même dans ses *Confessions* [1], telle de mes périodes que j'ai tournée et retournée cinq ou six nuits dans ma tête, avant qu'elle fût en état d'être mise sur le papier..... Je n'ai jamais pu rien faire la plume à la main, vis-à-vis d'une table et de mon papier; c'est à la promenade, au milieu des rochers et des bois, c'est la nuit dans mon lit et durant mes insomnies, que j'écris dans mon cerveau: on peut juger avec quel lenteur..... Mes manuscrits raturés, barbouillés, mêlés, indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûtée. Il n'y en a pas un qu'il ne m'ait fallu transcrire quatre ou cinq fois avant de le donner à la presse..... » Ainsi c'est probablement la qua-

[1] Livre III.

trième ou cinquième copie de l'*Émile* que nous avons sous les yeux, et pourtant elle n'a point satisfait Rousseau.

Denys d'Halicarnasse, au traité *De la composition des mots*, nous apprend que Platon à quatre-vingts ans, et quelques heures avant sa mort, retouchait le début de *la République* et lui donnait un tour encore plus naturel et plus facile. Ne nous étonnons donc pas de voir l'auteur de l'*Émile* s'efforçant, pour la quatrième ou cinquième fois peut-être, d'ajouter à la perfection d'un ouvrage auquel il voulait attacher son nom.

Mais comment choisir au milieu de ces trois volumes, et quel ordre mettre dans une suite de citations? Allons d'abord un peu au hasard et prenons les premiers endroits qui se présentent.

J'ouvre le troisième livre, où Émile, entre l'enfance et l'adolescence, commence à étudier les sciences ou du moins les objets naturels qu'il a besoin de connaître. Ce n'est pas le livre le plus intéressant : c'est peut-être une raison de commencer par là, pour finir par les pages les meilleures et les plus célèbres, en sorte que nous ayons une idée du travail accompli sur l'ouvrage entier.

En quel état Rousseau trouve-t-il ce troisième livre dans la copie qu'il relit et qu'il entreprend de corriger une dernière fois? Il le trouve bien composé, bien lié dans toutes ses parties, écrit d'un style clair, correct, d'une sobre élégance et d'un mouvement modéré, tel, en un mot, que le sujet le comportait. Que fait Rousseau? Il ne change rien à l'ordre et à la composition, il transpose seulement quelques endroits ; mais partout il raffine l'expression, sème çà et là des traits piquants ou brillants, et fortifie la couleur de certains morceaux, au risque de la charger un peu, pour frapper davantage, pour exciter et soutenir l'attention. Nous voici à côté de Rousseau, dans le plus intime de ce secret laboratoire où nul artiste ne laisse pénétrer un regard profane. Il est seul devant son œuvre presque achevée, avec sa riche et industrieuse palette. Le moindre coup de pinceau, la moindre touche d'une telle main doit être observée avec soin et recueillie.

Commençons par relever des variantes légères, mais qui ne sont pas sans prix.

*Émile*, édition 1[re], Amsterdam, chez Néaulme, 1762, 4 volumes in-12, livre III, tome II, page 130. Rousseau veut qu'Émile ait un métier, une profession ; mais il exclut les professions oiseuses, futiles, ou sujettes à la mode, telles par exemple que celle de perruquier, qui n'est jamais nécessaire ou qui peut devenir inutile d'un jour à l'autre, « tant que la nature, avait-il dit d'abord, *ne se lassera pas* de nous donner des cheveux. » Il corrige et met : *ne se rebutera pas*. C'est une nuance bien plus délicate.

Page 87 et 88 : « Apprenez-lui premièrement ce que sont les choses en elles-mêmes, et vous lui apprendrez après ce qu'elles sont à nos yeux. Pour rendre un jeune homme judicieux, il faut bien former ses jugements *avant de lui parler des nôtres.* » La seconde main relève un peu l'expression : *au lieu de lui dicter les nôtres.*

Page 81, à la fin de l'excellent morceau sur Robinson Crusoë : « Au reste, dépêchons-nous de l'établir dans cette île, tandis qu'il y borne sa félicité; car le jour approche où, s'il y veut vivre encore, il n'y voudra plus vivre seul. » Rousseau s'était arrêté là ; il ajoute : « et où Vendredi, qui maintenant ne le touche guère, ne lui suffira pas longtemps. »

Page 150. Dans le passage sur les différentes sortes d'esprits, il y avait d'abord : « Celui qui ne compare pas ou se paye de mots est un imbécile. » Se payer de mots et ne pas comparer sont des choses très-dissemblables, qu'on ne peut rapporter à un même vice de l'esprit, ni surtout à l'imbécillité. Rousseau l'a senti; il a biffé cette phrase, et l'a remplacée par celle-ci, qui est à la fois une définition d'idée et de mot, une leçon d'analyse et de bon langage : « Celui qui controuve des rapports imaginaires, qui n'ont ni réalité ni apparence, est un fou; celui qui ne compare point est un imbécile. »

P. 139. Rousseau, qui d'ordinaire élève le ton, l'abaisse quelquefois et l'adoucit, pour éviter la monotonie du grand style. Après avoir attaqué et flétri les occupations féminines entre les mains des hommes, il avait dit, selon sa manière vive et un peu déclamatoire : « Hommes de ce siècle, qui vous glorifiez d'être femmes, j'en dis trop pour vous, je le sens. » Mais il se souvient qu'il a déjà fait un grand usage de l'apostrophe; il ôte celle-ci, et met à sa place cette phrase, plus distinguée peut-être en sa tournure plus modeste : « J'en dis trop pour mes agréables et délicats contemporains, je le sens. » Et même, sur les épreuves, il a retranché une des deux épithètes, et n'a laissé que « mes agréables contemporains. »

Page 150. Il s'agit de conduire Émile de la sensation à l'idée, de la faculté de sentir à celle de comparer et de juger. A ce propos, Rousseau montrait la différence essentielle de ces deux facultés, et que la puissance du jugement est un attribut de l'être actif et spirituel. A la réflexion, il a trouvé ce passage un peu trop métaphysique pour ce troisième livre, et l'a transporté tout entier dans les premières pages de la *Profession de foi du vicaire savoyard.*

Par le même motif, il a supprimé le paragraphe suivant sur la vraie cause des erreurs qu'on attribue aux sens. Page 78 du manuscrit : « Je dis qu'il est impossible que nos sens nous trompent; car il est toujours

vrai que nous sentons ce que nous sentons, et les épicuriens avaient raison en cela. Les sensations ne nous font tomber en erreur que par les jugements qu'il nous plaît d'y joindre sur les causes productives de ces mêmes sensations, ou sur la nature des objets qu'elles nous font apercevoir, ou sur les rapports qu'elles ont entre elles. Or c'est en ceci que se trompaient les épicuriens, prétendant que les jugements que nous faisons sur nos sensations n'étaient jamais faux. Nous sentons toutes nos sensations, mais nous ne sentons pas nos jugements; nous les produisons [1]. »

On ne peut établir plus solidement et en meilleurs termes la nécessité de faire précéder les règles par l'observation des faits, quand on veut instruire un enfant, et même un jeune homme. Page 25 du manuscrit : « Que l'expérience et l'observation précèdent toujours, et que les règles suivent; mais gardez-vous de trop généraliser ces règles. Les conclusions par induction sont la source de presque toutes nos erreurs. Ne lui (à l'enfant) apprenez pas à établir des principes, mais, au contraire, à s'en défier. Ce qui mène à la vérité de la nature n'est pas tant la science des lois que celle des faits; car, faute de pouvoir remonter aux lois primitives, qui ne souffrent point d'exception, nous trouvons partout des exceptions à celles que nous avons établies. Les propositions générales exigent une expérience consommée. La philosophie en maximes ne convient qu'à la vieillesse. Les jeunes gens ne doivent raisonner qu'au singulier. » Ce morceau, qui paraît ici pour la première fois, n'est indigne de Rousseau sous aucun rapport; mais l'habile écrivain a voulu joindre l'exemple au précepte, être simple et commun, pour ainsi dire, éviter les règles et les maximes, et mettre à leur place les faits. Page 49 de l'édition : « Dans la recherche des lois de la nature, commencez toujours par les phénomènes les plus communs et les plus sensibles, et accoutumez votre élève à ne pas prendre ces phénomènes pour des raisons, mais pour des faits. Je prends une pierre; je feins de la poser dans l'air, etc., etc... »

Mais, si Rousseau abrége en certains endroits, souvent aussi il développe. Il s'était d'abord contenté de marquer brièvement le danger des études encyclopédiques pour la jeunesse. « Si vous regardez la science en elle-même, vous entrez dans une mer sans fond, sans rives, toute pleine d'écueils; vous ne vous en tirerez jamais. » Et cela pouvait paraître suffisant. Au dernier moment, Rousseau a introduit cette com-

[1] Je dois dire que M. Petitain, et après lui M. Musset, ont mis au jour cette curieuse variante.

paraison charmante : « Celui qui vient pour la première fois au bord de la mer, enchanté du spectacle des coquillages, en ramasse un, puis un second, puis un autre; il ne cesse d'être tenté de se baisser, de choisir, de prendre; il se charge, s'accable et finit par tout jeter. » Ce petit tableau pouvait paraître achevé. Pour Rousseau, ce n'est qu'une ébauche; il l'a savamment retouchée, et de corrections en corrections, que je n'ose reproduire en détail, il en a tiré cette peinture accomplie : « Quand je vois un homme, épris de l'amour des connaissances, se laisser séduire à leur charme, et courir de l'une à l'autre sans savoir s'arrêter, je crois voir un enfant sur le rivage, cueillant des coquilles et commençant par s'en charger, puis, tenté par celles qu'il voit encore, en rejeter, en reprendre, jusqu'à ce qu'accablé de leur multitude, et ne sachant plus que choisir, il finisse par tout jeter et retourne à vide. »

L'*Émile* est rempli de tirades véhémentes où l'exagération de la pensée s'accroît de l'amertume du langage. Notre manuscrit nous apprend que ce n'est pas un premier mouvement chagrin, mais la réflexion, et une réflexion tardive, qui a suggéré ces passages moroses. Ainsi, page 76 : « Je hais les livres, etc. » Ce trait bizarre n'est pas sorti involontairement, comme on pourrait le croire, d'un fond sauvage mal poli par les muses; non, c'est un ornement littéraire, un dernier coup de pinceau, un ton énergique et mâle jugé nécessaire pour relever les pages qui précèdent et qui sont très-sensées, mais un peu languissantes. La mauvaise humeur est comme la dernière ressource de la rhétorique de Rousseau.

Page 115-120. Dans le morceau admirable sur la nécessité d'apprendre un métier, où une amère déclamation se mêle trop souvent à une vraie éloquence fondée sur le bon sens et la vérité, qui n'a pas été frappé de cet avertissement prophétique? « Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. » Cette terrible prophétie, si bien justifiée, et qui n'est pas encore épuisée, a été ajoutée à la dernière extrémité, et c'est pour elle qu'a été faite la note fameuse : « Je tiens pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore longtemps à durer..... »

Le paragraphe, pages 118 et 119 : « L'homme et le citoyen....., jusqu'à ces mots : « Tout citoyen oisif est un fripon, » est une addition introduite au moment suprême sur cette dernière copie. Aussi est-elle pleine de ratures et de corrections accumulées les unes sur les autres. C'est même sur les épreuves que Rousseau a trouvé le trait le plus faux et le plus noir de ce sombre tableau, la maxime qui encore aujourd'hui évoque les furies de l'anarchie : « Un rentier que l'État paye pour ne

rien faire ne diffère guère, à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants; » comme si, en vérité, l'État, en tenant compte à un citoyen de l'intérêt de l'argent qu'il lui a emprunté, faisait autre chose que reconnaître et acquitter une dette, et respecter une propriété tout aussi sacrée qu'une autre, dont il n'est pas l'auteur et dont il tire profit!

Mais revenons à cette étude littéraire et poursuivons-la sur des pages bien différentes, où Rousseau applique sa dialectique et son éloquence à la défense des principes éternels de la morale et de la religion naturelle : nous voulons parler de la *Profession de foi du vicaire savoyard.*

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

---

*Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte, étudiées dans leur rapport avec l'histoire politique, l'administration intérieure, les institutions civiles et religieuses de ce pays depuis la conquête d'Alexandre jusqu'à celle des Arabes*, par M. Letronne. Tome IIe, Paris, 1848, 554 pages in-4°, avec un atlas de 31 planches lithographiées.

Depuis les dernières années du XVIIIe siècle, l'ancienne Égypte, sa langue, ses monuments, sont devenus l'objet souvent spécial des travaux de l'érudition moderne et le but des explorations de nombreux voyageurs. Une puissante impulsion avait été donnée à ces études par le savant ouvrage de Zoëga[1], et surtout, pendant et après la mémorable expédition d'Égypte, par les découvertes et le zèle infatigable des savants français, dont les travaux, exécutés souvent dans les circonstances les moins favorables, ont tant ajouté à la gloire de leur patrie. Des critiques distingués, des philologues illustres se sont occupés du déchiffrement des hiéroglyphes, écriture mystérieuse et compliquée où chaque groupe semblait être une métaphore, chaque signe une allégorie; documents authentiques et contemporains dans lesquels un peuple dont l'origine touche au berceau du monde, devait avoir déposé des notions détaillées concernant son histoire, son gouvernement théocratique, ses institutions. On se demandait quelles étaient, au fond, les

[1] *De origine et usu obeliscorum*, Romæ, 1797, in-f°.

connaissances de la caste sacerdotale égyptienne, de ces hommes dépositaires et régulateurs des principes des sciences ou des procédés des arts, des mystères et des cérémonies du culte, des pratiques de la superstition, des secrets de la législation et de la politique. Quelle influence le polythéisme hellénique exerça-t-il plus tard sur la religion ancienne et indigène, telle que les intérêts des castes dominantes, les préjugés du peuple, la position géographique du pays, l'avaient jadis formée sur les bords du Nil ou, peut-être, telle qu'à une époque antérieure à l'histoire, l'Égypte l'avait reçue de l'Abyssinie? Les Ptolémées, et, après eux, les empereurs de Rome, essayèrent-ils d'effacer le caractère particulier des institutions civiles et religieuses de l'Égypte? ou bien les laissèrent-ils subsister telles qu'elles existèrent avant la conquête macédonienne?

Déjà, dans une publication faite il y a aujourd'hui vingt-cinq ans [1], M. Letronne avait démontré que la seconde de ces deux suppositions est la seule admissible. Les quarante-trois inscriptions grecques ou latines recueillies dans l'ouvrage que nous venons de citer, comparées entre elles, rétablies et expliquées avec autant de sagacité que d'érudition, jetaient une lumière inattendue sur diverses parties de l'histoire et de la chronologie des Lagides; et les conséquences que M. Letronne avait su tirer de leur contenu prouvaient déjà alors sans réplique que la religion indigène et l'état social de l'Égypte subsistèrent intacts pendant l'administration des Ptolémées comme pendant celle des premiers empereurs romains. « Écrites dans une langue et marquées par des caractères que l'on sait lire et comprendre [2], » non-seulement ces inscriptions fournissaient une ample moisson de faits certains et nouveaux; elles permettaient aussi à l'auteur d'établir, sur une question importante et fort débattue alors, des hypothèses dont la justesse n'a pu être complétement appréciée que plus tard. Nous voulons parler de l'antiquité des zodiaques égyptiens, que l'enthousiasme de quelques savants faisait remonter à trois mille ans avant notre ère, tandis qu'ils n'appartiennent, pour la plupart, qu'aux premiers temps de la domination romaine. En effet, disait M. Letronne il y a vingt-cinq ans, en discutant l'époque où furent construits les temples d'Égypte [3], « on conçoit que deux lignes

[1] *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, tirées des inscriptions grecques et latines relatives à la chronologie, à l'état des arts, aux usages civils et religieux de ce pays, etc.* Paris, 1823, in-8°. Voyez dans le *Journal des Savants*, année 1823, p. 195-202 et p. 344-358, le compte détaillé que M. Silvestre de Sacy a rendu de cet ouvrage — [2] *Recherches, etc.*, Introduction, p. xviij. — [3] *Ibid.*

de latin ou de grec peuvent nous en apprendre plus et jeter plus de jour sur cette obscure question que tous les zodiaques réunis et que toute cette immense quantité d'hiéroglyphes, d'ornements symboliques dont les temples sont couverts; représentations muettes dont chacun interprète le silence à son gré. »

Heureusement la science avait trop tôt désespéré de soulever un coin du voile qui dérobait aux yeux de l'Europe savante la nature des écritures égyptiennes. On sait combien, depuis 1823, furent féconds en résultats les travaux de Champollion jeune. Aidé d'une grande sagacité, se livrant à de laborieuses recherches, il parvint à déchiffrer un certain nombre de légendes royales et impériales hiéroglyphiques, sculptées, pendant la domination grecque et romaine, sur des monuments que l'on croyait remonter à l'antiquité la plus reculée. Il prouva que les Égyptiens employèrent simultanément non-seulement des signes, images abrégées ou conventionnelles des objets, mais aussi des caractères destinés à peindre les sons, et par conséquent rentrant plus ou moins dans la catégorie de nos alphabets européens. L'existence et l'emploi de cette écriture *phonétique* une fois démontrée, l'érudition, la linguistique, l'archéologie égyptiennes agrandirent rapidement la sphère de leurs recherches; on parvint enfin à des découvertes positives et qui paraissent, pour la plupart, à l'abri de toute discussion. Grâce aux voyages et aux savants travaux de MM. Bankes, Böckh, Bunsen, Burton, Cailliaud, Gau, Hamilton, Huyot, de Laborde, Leemans, Lenormant, Lepsius, Nestor l'Hôte, Prisse, Rudorf, Rüppell, de Saulcy, Wilkinson et de beaucoup d'autres, on a pu expliquer et rectifier les listes des anciens souverains de l'Égypte, listes dressées par Manéthon et conservées dans la chronique de George le Syncelle; enfin un grand nombre de textes, acquis par nos musées ou copiés, avec une scrupuleuse exactitude, sur les monuments mêmes, par les voyageurs que nous venons de nommer, offre aujourd'hui aux savants de l'Europe des documents précieux, au déchiffrement desquels s'exercent leur pénétration et leur savoir. Ce n'est pas tout. Tandis que, depuis 1823, le nombre de ces textes hiéroglyphiques, hiératiques, démotiques, s'était accru dans une proportion qu'on n'osait guère espérer du temps de Zoëga, la même contrée avait fourni une nouvelle et riche moisson de documents grecs de divers genres, cercueils en bois peints, inscriptions gravées sur des stèles funéraires, feuilles de papyrus. Plus de soixante de ces derniers, acquis de Drovetti et de Salt, sont aujourd'hui déposés au Louvre, et parmi eux il s'en trouve bon nombre qui offrent des renseignements curieux, des particularités

neuves; plusieurs sont d'une grande importance pour l'histoire. Dans un volume séparé, faisant suite à ceux des *Notices et extraits des Manuscrits*, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Letronne donnera le texte restitué et expliqué de cette série de documents conservée au Louvre, série qui, par le nombre des pièces et la variété des sujets, semble l'emporter sur toutes les collections analogues existant jusqu'à présent en Europe.

Toutefois les inscriptions grecques et latines découvertes depuis la fin du siècle dernier sur les bords du Nil et dans ses environs sont encore plus nombreuses; car, en y joignant celles que portent plusieurs stèles, acquises par nos musées, elles forment un total de près de *sept cents* pièces, tandis que le grand et magnifique ouvrage de la Commission d'Égypte n'en contient que cinquante-huit. Dans la publication dont nous examinons aujourd'hui le second volume, M. Letronne se propose de les faire toutes connaître aux savants de l'Europe; et il était difficile qu'une plus riche matière tombât dans des mains plus dignes de l'exploiter. A l'exemple des érudits illustres auxquels nous devons les grandes collections épigraphiques latines, adoptant la méthode suivie par Gruter, Muratori, Gudius, Doni, Gori et dernièrement encore par M. Orelli[1], M. Letronne a classé ces inscriptions par ordre de matières; il les a rangées dans plusieurs grandes catégories, subdivisées elles-mêmes en parties ou sections: et, dans chacune de ces subdivisions il a suivi l'ordre chronologique. C'était, en effet, le seul moyen de conserver l'unité dont peut être susceptible un ouvrage composé de matériaux précieux, mais par leur nature même isolés et hétérogènes.

Dans un pays comme l'Égypte, où pendant longtemps la caste sacerdotale avait exercé une puissance rivale de celle des rois, où, même plus tard, sous la domination des Lagides et sous celle des empereurs, la religion indigène se mêlait encore à la plupart des actes de la vie civile et conservait une grande influence sur toutes les classes de la société, il n'est pas étonnant que le nombre des inscriptions touchant au culte soit très-considérable. M. Letronne les a subdivisées en quatre parties. Dans la première il place celles qui peuvent concerner la construction ou la décoration des temples égyptiens; la seconde comprend les actes sacerdotaux ou relatifs au culte (parmi ceux-ci figure la célèbre inscription de Rosette[2]); dans la troisième enfin se trouvent

[1] *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, Turici, 1828, 2 vol. in-8°. — [2] T. Ier, p. 241-332.

les dédicaces ou offrandes religieuses, faites par des rois ou des particuliers. Ces inscriptions, au nombre de cinquante-six, composent un premier volume, publié en 1842, et accompagné d'un atlas de dix-sept planches.

Le second volume, dont nous nous occuperons plus spécialement dans cet article, renferme les actes d'adoration ou *proscynèmes*, c'est-à-dire les inscriptions qui ont pour objet un hommage rendu, soit à la divinité d'un temple, soit à la beauté des édifices, des monuments, des lieux sacrés. Ces inscriptions, expression de la piété ou de l'admiration des voyageurs, sont tellement nombreuses, que M. Letronne n'en a pu placer dans son second volume qu'une partie, celles qui ont été recueillies en Égypte et dans les déserts des deux côtés du Nil; il réserve pour le troisième volume les *proscynèmes* de la Nubie, qui formeront une seconde section de cette même quatrième partie. Quant à ceux de l'Égypte, leur nombre s'élève à cinq cent soixante-trois pièces disposées par localités, d'après l'ordre géographique, en allant du sud au nord. Les *proscynèmes* relatifs à chaque localité ont été disposés par ordre chronologique, quand des dates précises permettaient de l'établir; en d'autres endroits M. Letronne a mis ensemble «les inscriptions qui se trouvent sur un même édifice, lorsque la place qu'elles occupent offrait quelque intérêt pour l'histoire de ce monument, et pouvait servir à fixer des époques auxquelles appartient chacune des parties qui le composent[1].»

Les localités dont l'auteur s'occupe dans le second volume, en descendant la vallée du Nil, depuis l'île de Philes jusqu'à Alexandrie, sont au nombre de quinze. Il s'agirait maintenant de donner l'analyse de ces subdivisions; mais ici nous rencontrons une grande difficulté. Comment faire connaître, même en abrégeant beaucoup, le contenu de plus de cinq cents inscriptions grecques ou latines, la restitution savante et judicieuse de leurs lacunes, la rectification ou l'explication d'une foule de passages d'auteurs anciens altérés ou mal compris, le commentaire qui accompagne ces documents épigraphiques, et qui jette tant de lumières nouvelles sur des usages peu ou point connus, sur la géographie et l'administration du pays, sur la chronologie des souverains et des magistrats de l'Égypte pendant l'espace de sept siècles? Nous allons, toutefois, faire l'énumération des quinze subdivisions dont nous venons de parler; mais nous ne prétendons point donner par là une idée complète de la variété et de l'importance des sujets qui y sont

[1] *Recueil des inscriptions, etc.*, t. I^er^, Introduction, p. XXXVII.

traités. L'ouvrage que nous examinons est du nombre de ceux qu'aucun archéologue, aucun ami des études historiques et philologiques, ne consultera sans fruit; il faut le lire pour l'apprécier. Ici nous ne pouvons qu'indiquer très-sommairement son contenu, en ajoutant de courtes remarques.

§ I. L'île de Philes (p. 3-228), où la tradition égyptienne plaçait le tombeau d'Osiris, lieu de pèlerinage souvent visité par de pieux voyageurs qu'attiraient la célébrité de ses temples, la beauté de ses monuments, la richesse de ses divers aspects, renferme à elle seule quatre-vingt-quinze inscriptions, dont plusieurs remontent au second siècle avant notre ère. D'autres (p. 28-68) se rapportent, plus ou moins directement, au règne de Ptolémée XI Aulète. Elles donnent lieu à une suite d'observations (p. 68-98), par lesquelles M. Letronne fixe avec précision les époques de l'avénement de ce prince, de son mariage, de la naissance de ses *six* enfants; à savoir, Cléopâtre dite *Tryphène*, Bérénice, la fameuse Cléopâtre, Arsinoé, Ptolémée XII et Ptolémée XIII. Nous y apprenons que Ptolémée Aulète naquit 89 ans avant Jésus-Christ; que Cléopâtre, née en 67, devait être âgée d'environ vingt-six ans lors de sa célèbre entrevue avec Marc-Antoine à Tarse; enfin, que l'épithète de Κόκκης donnée au roi Alexandre I^er^ n'était point celle de sa mère, qui, jusqu'à présent, figure dans la liste des souverains de l'Égypte sous le nom de Cléopâtre Coccé, mais un sobriquet (ὁ κόκκης, τοῦ κόκκου) signifiant *haut en couleur* et, peut-être, *bourgeonné*[1]. Le même prince portait, en outre, le titre de *nouveau Dionysos*, surnom qui, très-probablement, fut donné aussi à Ptolémée Philopator, le quatrième roi lagide. Il faut voir dans l'ouvrage même les motifs qui déterminent l'auteur à admettre ce dernier fait révélé par S^t^ Clément d'Alexandrie, mais révoqué en doute par Spanheim et par d'autres critiques; nous passons également sous silence plusieurs obser-

[1] M. Letronne, t. II, p. 80 de l'ouvrage dont nous rendons compte, et dans le *Journal des Savants*, année 1842, p. 705-707, a réuni plusieurs exemples de noms propres dérivés du mot κόκκος, qui signifie «un grain de *kermès* (*coccus quercus ilicis*), ou le *kermès* servant à la teinture en écarlate, et, par extension, la *couleur écarlate* elle-même.» Nous ajoutons que le nom de *Cocca* ou de *Coccé* se lit aussi dans une épitaphe trouvée à Vienne, en Dauphiné, et donnée d'abord par Chiflet, *Vesontio civitas imperialis*, Lugduni, 1618, in-4°, p. 8; puis par Chorier, *Recherches sur les ant. de Vienne*, Lyon, 1659, in-12, p. 10; dans la nouvelle édition de Gruter, *Inscr. ant.*, p. DCCCCXXI, n. 2; enfin par Dom Bouquet, *Script. rerum Gall.*, t. I, p. 141, n. 7 : *D. M. Pompeiæ Coccæ Andebrocirigis Sequanæ.* Toutefois nous n'osons décider si le surnom de Pompeia a une origine grecque, ou s'il faut le dériver de quelque idiome gaulois aujourd'hui inconnu.

vations nouvelles qui éclaircissent la numismatique si obscure et si intéressante de ce même Ptolémée Aulète, celle de ses enfants et celle des dernières années du triumvir Marc-Antoine, alors que sa folle passion pour Cléopâtre entraîna ce patricien, âgé de plus de quarante ans, à des extravagances dont l'histoire de la république romaine n'offre aucun exemple analogue.

Une des inscriptions qui suivent (p. 106), permet à M. Letronne de rectifier des erreurs accréditées jusqu'à présent, concernant la situation géographique et la circonscription administrative de plusieurs nomes de la Thébaïde. Il prouve que le nome Pathyrite est le même que celui qui, plus tard, entre le règne de Ptolémée Aulète et celui d'Auguste, fut appelé Hermonthite, de sa métropole Hermonthis; que le nome de *Diospolis magna*, ou de Thèbes, ne comprenait guère que cette ville et sa banlieue; et que très-probablement, dans Ptolémée [1], au lieu de *μεσόγειος κώμη* Ταθυρίς, c'est Παθυρίς qu'il faut lire. Plus loin (p. 116, pl. XIX, n. XCVIII), un *proscynème* fort curieux se trouve aujourd'hui effacé en grande partie par une figure gigantesque de femme, gravée en creux, après coup et en travers de l'inscription grecque, de manière que le commencement des lignes a été enlevé par le contour du corps et la fin par le poignet et par le sceptre que tient cette divinité égyptienne. Néanmoins, restituées d'une manière fort ingénieuse, ces lignes mutilées nous apprennent qu'un acte d'adoration a été fait par Apollonius, « après avoir construit des bateaux pour le transport des pierres, » *ἀρχιτεκτονή[σας*[2] *τὰ πλοιάρια] πρὸς τὴν παρακομ[ιδὴν*[3] *τῶν λίθων]*, sans doute pour la construction ou la réparation des édifices consacrés à Isis, *εἰς τὸ ἔργον τῆς Ἴσιδος Φιλῶν*, comme on lit dans une autre ins-

[1] *Geogr.*, p. 289, l. 1, éd. Wilberg. — [2] L'auteur, avec raison, selon nous, regarde (p. 118, note 1) comme une faute de copiste la leçon *ἠρχιτεκτόνευσε*, dans les éditions de la traduction des Septante, Exode, XXXVIII, 23. Elle se trouve également, il est vrai, dans le texte imprimé de Biton, *De machinis*, p. 113, l. 3 de l'éd. de Thévenot : (*Τὸν γαστραφέτην*) *ὃν ἠρχιτεκτόνευσε Ζώπυρος ὁ Ταραντῖνος.* Mais nous pensons que là aussi elle est fautive, d'autant plus que le même Biton se sert deux fois de la forme régulière *ἠρχιτεκτόνησε*, p. 108, l. 19 (on a imprimé par erreur *ἠρχετεκτόνησεν*), et p. 111, l. 30. — [3] Plusieurs passages cités p. 117 prouvent que *παρακομιδή* désigne souvent « le transport par eau, » sur des bateaux ou des navires. Ce mot a conservé la même signification fort avant dans le moyen âge. Un écrivain, qui ne peut être antérieur au IXe siècle de notre ère, parle des tribus slaves établies alors à l'embouchure du Strymon, où elles exerçaient le métier de pirates, en attaquant les navigateurs qui se rendaient par mer à Constantinople pour y transporter du blé ou des fruits : *Ἐκπορθήσαντες... τοὺς θαλαττίους πλωτῆρας, τοὺς ἐπὶ παρακομιδῇ καρπῶν ἐν τῇ βασιλευούσῃ ἀνιόντας πόλει. Anon. De miraculis S. Demetrii martyris*, dans les *Acta Sanctorum octobr.*, t. IV, p. 174, F.

cription trouvée dans les carrières de Khardassy en Nubie (p. 119.)

Les monuments épigraphiques de Philes appartenant à la période romaine commencent à la page 125. Dans le commentaire qui accompagne l'un d'eux daté du 30 phaménoth de l'an v d'Auguste (26 mars de l'an 26 avant J.-C.), nous avons remarqué, p. 134 et 137, deux tableaux synchronistiques des années du règne de ce prince, lesquelles, en Egypte, se comptaient de deux manières différentes, tantôt à partir de la mort de César (l'an 44 avant notre ère), tantôt depuis l'an 30, où, à la mort de Cléopâtre, le pays, occupé par les Romains, fut définitivement réuni à l'empire. C'est encore au règne d'Auguste qu'appartient une pièce de douze vers élégiaques fort bien faite, gravée sur le pylône de Philes et datée du 26 mars de l'an 7 avant J. C. M. Letronne en dit avec raison (p. 142), que, « sous le rapport de la facture, il est peu d'épigrammes de l'Anthologie qu'on puisse mettre au-dessus, et il n'en est peut-être aucune qui offre autant d'intérêt historique. » En effet, d'après les conjectures probables et les restitutions fort heureuses du savant commentateur, ces vers nous apprennent, parmi d'autres faits, que Catilius, fils de Nicanor et petit-fils d'Arius (ce dernier fut un philosophe d'Alexandrie, dont Auguste reçut des leçons dans sa jeunesse), venu de la même ville d'Alexandrie, visita Philes et inscrivit sur une stèle le nom du grand Turranius, gouverneur de toute l'Égypte :

*Γαία ἐν Αἰθιόπων Κατίλιος ἁγνὸν ἔθηκε*
*Γράμμ', ἀπ' [Ἀλεξάνδρου δ]εῦρο μολὼν πόλιος·*
*Καὶ μέγαν [ἐκ] μεγάλων Τουῤῥάνιον, ἄνδρα δίκαιον,*
*Αἰγύπτω πάσας φέρτατον ἁγεμόνα,*
*Στάλα ἐνεστάλωσεν.*

L'auteur admet comme possible que ce magistrat « né d'une grande famille, » *ἐκ μεγάλων*, fût le même personnage que le Caïus Turranius qui est cité par Tacite[1] comme préfet de l'Annone à la mort d'Auguste, et dont le père, Turranius Niger[2], était l'ami de Varron qui lui dédia son traité de l'éducation des bestiaux[3]. Quoi qu'il en soit, on

[1] *Annal.*, I, VII. — [2] Aulus Turranius Niger, mentionné dans une épitaphe de Narbonne (Gruter, *Inscr. ant.*, p. DCXXXXII, n. 3), était sans doute membre ou client de la même famille. Maffei, dont le scepticisme ne connaissait point de bornes, a eu tort, selon nous, de révoquer en doute l'authenticité de cette inscription : *Ars critica lapidaria*, col. 356 ; aussi M. Orelli, dans son excellent recueil, *Inscript. latinarum amplissima collectio*, vol. II, p. 265, n. 4298, a-t-il, avec raison, reproduit la même épitaphe, sans seulement faire mention des objections de Maffei. — [3] On sait que ce Traité forme le second livre de l'ouvrage sur l'agriculture, par Varron.

ne connaissait point jusqu'à présent de préfet d'Égypte du nom de Turranius, et l'époque de son administration tombe précisément dans une lacune qui existe dans la série de ces magistrats pendant le règne d'Auguste.

Il paraît que Catilius Nicanor fut un poëte fécond. Les murs de Philes nous ont conservé deux autres compositions dont il est l'auteur. L'une, fort obscure, au point que d'habiles philologues n'en avaient pu saisir le sens général, est un acrostiche *syllabique,* c'est-à-dire que non pas les premières lettres, mais les premières syllabes des dix vers élégiaques dont elle se compose, forment les mots Κατιλίου τοῦ καὶ Νικάνορος, ayant juste dix syllabes[1]. La seconde (p. 152, pl. XXI, n. CXIII) consiste en douze vers ïambiques aujourd'hui tellement frustes, que le savant et habile interprète de ces lignes tronquées n'en a pas entrepris la restitution complète; toutefois la partie qu'on peut lire avec certitude offre de l'intérêt par la singularité du langage. On y trouve, entre autres, la phrase οὐδὲ κάρφος ἐβλάβη dont le sens doit être, *il n'a été endommagé en rien*, pas même d'un *fétu,* κάρφος. Nous pensons, avec M. Letronne, qu'on chercherait en vain ailleurs cette locution[2] qui rappelle celle des Latins, *pili non facio*, *flocci non facio;* elle mérite donc d'être signalée à l'attention des lexicographes.

Les monuments épigraphiques qui suivent appartiennent aux règnes de Tibère, de Marc-Aurèle, Commode, Septime-Sévère, et se terminent par deux *proscynèmes* datés des années 165 et 169 de Dioclétien, répondant à l'an 449 et 453 de notre ère. Ils attestent qu'alors le temple d'Isis à Philes fut visité par un *protostoliste,* c'est-à-dire par le chef des prêtres appelés στολισταί, chargés d'*habiller les idoles* et de les revêtir de leurs ornements caractéristiques dans les jours de fête. On est étonné de voir qu'à pareille époque le culte d'Isis s'exerçait encore librement à Philes et qu'il y était pratiqué par des personnages considérables, qui, loin de s'en cacher, s'en faisaient gloire, en marquant avec soin, sur une partie visible du temple, le degré qu'ils occupaient dans la hiérarchie sacerdotale. Comment concilier ces faits, attestés par des monu-

[1] Les acrostiches syllabiques grecs, très-rares dans les ouvrages de la haute antiquité, deviennent plus fréquents dans la période byzantine. Tel est, du moins en partie, celui que Montfaucon (*Palæogr. gr.*, p. 295) a publié d'après un manuscrit exécuté pour l'impératrice Eudocie, femme de Romain IV Diogène, mort en 1071. Dans ce petit poëme dédicatoire, les premières syllabes ou lettres de chaque ligne forment le vers ïambique : Εὐδοκίας ἡ δέλτος Αὐγούστης πέλει. — [2] Il n'existe, à notre connaissance, qu'un seul passage qui ait quelque analogie, encore fort éloignée, avec la phrase de Catilius Nicanor. D'après Diogène Laërce, VII, CIX, le philosophe Zénon citait, parmi les actions les plus indifférentes de la vie, celle de ramasser un brin de paille, κάρφος ἀνελέσθαι.

ments authentiques et contemporains, avec l'édit de Théodose le Grand qui, en 392, avait défendu à tous les sujets de l'empire, « soit magistrats ou citoyens, depuis la première classe jusqu'à la dernière inclusivement, soit dans une ville, soit dans tout autre endroit[1], » de sacrifier à une idole privée de sentiment, de brûler de l'encens sur les autels, de suspendre des festons de fleurs? Les mêmes lois proscrivent toutes les autres cérémonies païennes comme injurieuses à l'honneur de la seule et véritable religion, comme des crimes de haute trahison contre l'État, ne pouvant s'expier que par la mort du coupable. M. Letronne explique cette contradiction apparente dans une digression (p. 205-217) qui est, comme tous les *excursus* du savant auteur, un modèle de discussion historique. Rapprochant plusieurs passages de Marinus, de Priscus, de Procope, il démontre que les Blémyes, peuple belliqueux qui avait envahi la vallée inférieure de la Nubie, près de Syène et des cataractes, étaient encore, au cinquième siècle, des idolâtres fort zélés. Dans un traité de paix conclu, en 452, avec un général de l'empereur Marcien, ils stipulèrent qu'on leur permît, comme auparavant, de se rendre sans nul obstacle au temple d'Isis et de transporter chez eux, à une époque déterminée, les images de la déesse pour en tirer des oracles. Les empereurs de Byzance, assaillis de toutes parts par des ennemis redoutables, s'empressèrent de ratifier ce traité qui, à ce qu'il paraît, ne cessa d'être en vigueur que cent ans plus tard, sous le règne de Justinien. M. Letronne a déterminé d'une manière précise la date de tous ces faits qui ont leur importance, puisqu'ils jettent un nouveau jour sur la politique suivie plus d'une fois par la cour de Constantinople. Quelques auteurs modernes, il est vrai, ont sévèrement blâmé les généraux et les chefs de l'empire d'avoir autorisé, par une convention formelle, la superstition des Blémyes; mais il est permis de penser que les populations de la haute Égypte applaudissaient à la sagesse de princes chrétiens qui, voyant d'un œil de mépris les derniers efforts du paganisme expirant, assuraient le repos de la province par une concession temporaire faite aux folies idolâtriques de tribus turbulentes et guerrières.

On a vu que les deux *proscynèmes* dont nous venons de parler sont datés de l'ère de Dioclétien, laquelle, sous le nom de *l'ère des martyrs*, est encore aujourd'hui employée par les Abyssins et les Coptes. Il n'y a nulle difficulté sur le point initial de cette ère: on sait qu'elle commence

[1] *Cod. Theodos.* lib. XVI, tit. x, leg. 12 : « Nullus omnino, ex quolibet genere, « ordine, hominum, dignitatum..... sive potens sorte nascendi, seu humili genere, « conditione, fortuna, in nullo penitus loco, in nulla urbe, sensu carentibus simu- « lacris vel insontem victimam cædat, vel..... imponat thura, serta suspendat, etc. »

avec la première année du règne de l'empereur dont elle porte le nom, c'est-à-dire le 29 août de l'an 284 de Jésus-Christ; c'est le jour où, après avoir vengé la mort de Numérien, Dioclétien fut proclamé Auguste par l'armée à Chalcédoine. Mais personne n'avait encore expliqué pourquoi les populations chrétiennes des bords du Nil adoptèrent une manière de compter les années qui commençait à l'avénement d'un prince, auteur de la persécution la plus sanglante et la plus longue [1] que l'Église ait éprouvée de la part des empereurs romains. En discutant cette question, M. Letronne prouve (p. 217-224), par des autorités et des raisonnements qui nous paraissent également irréfragables, que l'ère de Dioclétien fut d'abord employée en Égypte par les chronologistes et les astronomes païens, par reconnaissance envers un souverain qui, prenant un vif intérêt à la prospérité du pays, avait fait réparer les temples des dieux dont il défendait le culte, depuis Alexandrie jusqu'à Syène. Bientôt les chrétiens eux-mêmes établirent leur calcul astronomique et pascal sur le commencement de la même ère; mais, dans l'usage civil, pour marquer les dates des actes publics et des transactions particulières, ils n'employaient, pendant trois siècles et demi, que les indictions, ou seules ou concurremment avec l'année impériale. Cet état des choses ne changea qu'en 640, alors que les Arabes, par leur subite et puissante irruption dans le nord de l'Afrique, rompirent tout lien politique entre l'Égypte et Constantinople. Dès lors, l'usage de nommer les empereurs dans les actes ne pouvait plus subsister; d'une autre part, dit M. Letronne, « le cycle des indictions n'aurait pu être employé seul, parce que cette période de quinze années doit nécessairement être accompagnée d'une autre indication qui donne un point fixe et déterminé. » Alors l'ère de Dioclétien, déjà usitée dans le calcul pascal, se présenta naturellement; elle offrit aux chrétiens un moyen simple de continuer la série des temps. Seulement, pour effacer tout souvenir de son origine païenne, ils en changèrent le nom en l'appelant *l'ère des martyrs*, bien que la persécution de Dioclétien et le martyre que subirent tant de pieux confesseurs de la foi n'aient pas eu lieu avant les dix-neuvième et vingtième années du règne de ce prince.

Nous venons de signaler les *proscynèmes* les plus importants qui se trouvent dans l'île de Philes. Plus tard nous ferons connaître ceux que le zèle des voyageurs a pu recueillir dans le reste de l'Égypte.

HASE.

[1] Elle dura dix ans, d'après Sulpice Sévère, *Hist. sacra*, II, 32 : « Neque majore « unquam triumpho vicimus quam quum decem annorum stragibus vinci non po« tuimus. »

*Theod. Guil. Joh. Juynboll, Commentarii in historiam gentis Samaritanæ.* Lugduni Batavorum, 1846, in-4°.

*Chronicon Samaritanum, arabice conscriptum, cui titulus est Liber Josuæ, ex unico codice Scaligeri nunc primum edidit, latine vertit, annotatione instruxit, et dissertationem de codice, de chronico et de quæstionibus quæ hoc libro illustrantur, præmisit Th. Guil. Joh. Juynboll.* Lugduni Batavorum, 1848, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Les deux ouvrages importants que M. Juynboll a consacrés à l'histoire des Samaritains seront successivement, de ma part, l'objet d'un examen un peu approfondi. Pour le moment, je me borne à faire connaître le second de ces livres, sur lequel je dois donner quelques détails. A la fin du XVIe siècle, Jos. Scaliger, dont l'esprit vaste et pénétrant, dont la vaste érudition embrassaient tout ce qui avait rapport au domaine de la littérature et de l'histoire, ayant appris que des débris de la nation samaritaine existaient encore à Naplouse (l'ancienne Sichem) et au Caire, établit avec ces Samaritains une correspondance, et reçut d'eux, sur ce qui concernait leur manière de noter le temps, quelques renseignements dont il fit usage dans son grand ouvrage *De emendatione temporum*. Scaliger leur demanda aussi une copie de l'ouvrage historique intitulé *Livre de Josué*. Il paraît qu'il n'obtint pas d'abord ce qui était l'objet de sa requête; car, dans les deux lettres adressées à cet illustre savant par les Samaritains de Naplouse et du Caire, ils ne paraissent pas bien disposés à voir ce livre passer dans les mains d'un homme qui n'était pas leur compatriote et leur coreligionnaire. Il est probable qu'un peu plus tard ils se montrèrent plus faciles; car Scaliger obtint un exemplaire de ce livre écrit en langue arabe, mais en caractères samaritains. Ce savant, à sa mort, légua ce manuscrit, avec tous ceux qui composaient sa collection, à la bibliothèque de l'université de Leyde. Cet exemplaire est le seul qui soit connu en Europe. Feu Hamaker avait soupçonné qu'un second manuscrit avait été envoyé par les Samaritains de Naplouse à Marshall, recteur du collége d'Oxford. M. Juynboll réfute cette opinion, et je crois qu'il a parfaitement raison. Mais je ne saurais souscrire à son avis, relativement à la lecture et à l'interprétation d'un passage de la lettre adressée par Marshall, au nom des prétendus Samaritains établis en Angleterre, aux Samaritains de Naplouse ou Sichem. Car, comme on sait, les Samari-

tains de Naplouse, ayant appris de la bouche du voyageur anglais Huntington qu'il existait des Israélites en Angleterre, en conclurent que ces Israélites étaient des Samaritains. En conséquence, ils adressèrent à ces coreligionnaires une lettre écrite en hébreu. Elle fut envoyée à Marshall, qui y répondit dans la même langue, au nom des Samaritains d'Angleterre. La correspondance dura quelque temps sans que les Samaritains de Naplouse s'aperçussent de cette petite fraude. M. Juynboll, à l'exemple de feu M. Silvestre de Sacy[1], traduit : « Gaudio suffusi fue« runt Samaritani, conspectis libro legis et libris multis quos Sichemitæ « ad eos miserant. » M. Schnurrer avait lu שניים מכתובים au lieu de שניים מכתובים « les deux lettres, » et traduisait : « duabus epistolis. » Je crois qu'il avait complétement raison. En effet, le mot מכתוב ne désigne pas un livre, mais une lettre ; c'est le terme מכתב ou ספר que l'on emploie dans le premier sens. En second lieu, si l'on devait réellement lire שניים, cet adjectif se trouverait placé après le substantif, et non pas avant. Ainsi je ne vois ici que la mention de ces deux lettres adressées par les Samaritains de Sichem ou Naplouse à leurs prétendus frères établis en Angleterre. D'ailleurs, un passage de la même lettre suffirait pour décider la question. Marshall, parlant au nom des Samaritains d'Angleterre, s'exprime en ces termes[2] : « Nous possédons le livre de Josué, fils de Noun, écrit dans la langue sainte, il est plus ancien que votre livre écrit en langue arabe. » Si Marshall avait eu sous les yeux ce dernier ouvrage, il ne se serait pas contenté de dire : « votre ouvrage, » mais il aurait ajouté : « qui est également dans nos mains, » ou « ainsi que nous nous en sommes assurés par le témoignage de nos propres yeux. » D'ailleurs, les Samaritains de Naplouse, dans leur réponse adressée à leurs prétendus frères, leur disent : « Envoyez-nous le livre de Josué, et nous vous enverrons le même livre écrit en arabe. » Ailleurs[3], ils disent : « Nous vous envoyons une partie de la prière de Josué, fils de Noun. » M. Juynboll a lu صلات au lieu de صلاة, et traduit : « Partem quamdam ex pre« cibus Josuæ. » Mais je crois qu'il s'est trompé : d'abord le mot صلات ne saurait être le pluriel de صلاة, il faudrait écrire صلوات. En second lieu, il ne s'agit pas ici de plusieurs prières attribuées à Josué, mais de la prière qui se trouve insérée dans le texte de la *Chronique*. Dans une lettre suivante où M. Silvestre de Sacy avait traduit : « nous avons des livres, » יִמָּצֵא מִכְתָּבִים, M. Juynboll suppose que le verbe ימצא ne vient pas du verbe hébreu מָצָא, « trouver, » mais qu'il doit se rapporter à la

[1] *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 194-197. — [2] *Ibid.*, p. 193. — [3] *Ibid.* p. 220.

racine arabe مضى, et il traduit : « scito periisse libros. » Cette conjecture ne me paraît pas heureuse, et je n'hésite pas à adopter l'opinion de M. Silvestre de Sacy.

Jos. Scaliger attachait un très-grand prix à ce trésor littéraire, que, seul en Europe, il avait l'avantage de posséder. Il avait lu cet ouvrage avec une attention scrupuleuse, et avait déposé sur les marges un très-grand nombre de corrections et de notes de tout genre. Golius fit une copie de ce livre, d'après l'exemplaire de Scaliger, légué par ce savant à la bibliothèque de Leyde. Hottinger, se trouvant dans cette ville en 1640, copia également le livre de Josué, dont il inséra de longs extraits dans ses différents ouvrages. Il voulait même en donner une édition complète; mais ce projet resta sans exécution. Adr. Reland copia également cet ouvrage, et en fit un fréquent usage dans ses deux dissertations *De Monte Garizim* et *De Samaritanis*. Plusieurs savants, cités par M. Juynboll, ont exprimé le vœu que cet ouvrage pût voir le jour. Mais rien, à cet égard, n'avait été réalisé.

L'éditeur entre dans des détails longs et intéressants sur le manuscrit, sur les particularités qui le distinguent, sur la permutation de lettres que l'on y remarque. Ces renseignements, comme on peut croire, ne sont pas susceptibles d'analyse. Des notes, placées en tête et à la fin du volume, nous apprennent que le copiste se nommait Abd-elgani, fils d'Abd-elgani; qu'il avait fait sa copie pour un autre que lui, qui portait également le nom d'Abd-elgani, et qu'il qualifie des titres de *scheïkh*, شيخ (docteur), et de *fakih*, فقيه (jurisconsulte). Il n'est pas nécessaire, dans la première note, de traduire ces mots, كتبه المملوك لغيره, par « servus alius, » mais « servus (i. e. humillimus scriptor) « alii librum descripsit. » Dans le second, rien ne donne à entendre que cet Abd-elgani, auquel était destiné l'ouvrage, fût le père du copiste. Si cette circonstance était véritable, il n'aurait pas manqué d'en faire mention. On voit seulement que celui qui avait fait faire cette transcription portait le même nom que le copiste, et se distinguait par son rang et ses connaissances.

Dans la note suivante, au lieu de سكور مملوة عليه, ce qui n'offre pas un sens convenable, je lis : شكور مملوة عليه, « que sur lui reposent de nombreuses actions de grâces. » Dans la même note, les mots : موسوى المذهب, signifient « qui appartient à la religion de Moïse. » A la ligne suivante, le mot مجودين, que M. Juynboll traduit par « vigiles, » doit être lu محودين, et il faut traduire : « ceux qui adorent Dieu sur le mont Garizim. » Les mots للخالق طاعة المتطلبين ولعنة الله لمن سارقه ne sont pas bien rendus de cette manière : « Creatori obedientia convenit eorum

« qui injustos se gerunt : et Dei maledictio sit cum eis qui ipsum de-« cipere student. » Le mot متظلّم ne signifie pas « celui qui commet une injustice, » mais « celui qui éprouve une injustice. » Je traduis donc : « Ad creatorem pertinet obedientia eorum qui injuriam patiuntur : « maledictio sit super eum qui codicem furari tentaret. »

Le manuscrit, de format petit in-4°, écrit en caractères samaritains, se compose de deux parties. La première, qui contient 235 pages, et qui est de beaucoup la plus ancienne, est écrite en lettres majuscules, et paraît avoir été copiée sur un autre exemplaire, dont elle semble reproduire le texte avec beaucoup d'exactitude. Le copiste, tout en suivant le modèle qu'il avait sous les yeux, a eu soin de corriger les fautes qui lui paraissaient évidentes. La seconde partie, qui contient les pages 236-256, a été écrite en lettres minuscules ou cursives, par un copiste moins habile que le premier.

L'ouvrage dont M. Juynboll a publié le texte, accompagné d'une traduction latine et de nombreuses notes, porte le titre de *Livre de Josué*, parce qu'il commence à l'époque où Josué fut désigné par Dieu comme devant être le successeur de Moïse, et faire entrer les Israélites dans la terre promise. L'auteur raconte les exploits de ce général. Ces détails, comme on peut croire, sont empruntés au livre qui, dans la Bible, porte le nom de Josué. Ensuite viennent des renseignements qui concernent quelques juges d'Israël, tels que Samson, le grand prêtre Héli. L'auteur ne s'est pas attaché à suivre scrupuleusement le récit de l'Écriture sainte; et il a introduit dans sa narration des circonstances tout à fait fabuleuses. On peut en dire autant de la prétendue dispute qui eut lieu, suivant l'auteur, entre Sanballat, grand prêtre des Samaritains, et Zorobabel, en présence du roi de Perse, relativement au lieu où Dieu voulait être adoré. Si l'on en croit l'écrivain, les livres que révéraient les Juifs, et qui étaient postérieurs à la composition du Pentateuque, ayant été soumis à l'épreuve du feu, furent entièrement consumés par la flamme.

L'historien, qui, en sa qualité de Samaritain, cherche à relever, de toutes les manières, la gloire de sa nation, a copié, en l'altérant un peu, un passage, du reste assez romanesque, qui, dans l'histoire de Josèphe, concerne Alexandre le Grand. Si l'on en croit l'écrivain juif, Alexandre, s'avançant vers Jérusalem, vit venir à sa rencontre le grand prêtre Jaddus, revêtu de ses habits sacerdotaux, suivi des prêtres, des lévites et de la foule des juifs. A ce spectacle, le conquérant macédonien frappé d'admiration, s'avança, tendit la main au pontife, et lui témoigna de grands égards. Parménion lui ayant demandé la raison d'un

accueil qui contrastait si fort avec ses projets de vengeance, il répondit qu'il avait prétendu honorer la majesté de Dieu, dont le nom était gravé sur la tiare du grand prêtre; il ajouta que, durant son séjour en Macédoine, il avait eu un songe, durant lequel un homme vénérable s'était offert à ses regards, et lui avait promis l'empire de l'Asie; que, dans le pontife juif, il avait reconnu les traits du personnage que lui avait présenté ce songe prophétique. Suivant le récit de Josèphe, Alexandre, étant entré à Jérusalem, offrit à Dieu des sacrifices dans le temple, d'après les rites que lui prescrivit le grand prêtre, et se plut à combler les Juifs des témoignages de sa bienveillance [1].

Si l'on en croit l'auteur du livre de Josué, ce fut Sanballat, grand prêtre des Samaritains, dans lequel Alexandre reconnut le personnage respectable dont un songe lui avait offert les traits; et ce furent les Samaritains qui éprouvèrent, de la part du conquérant macédonien, la bienveillance la plus marquée, la plus éclatante.

Quelques chapitres retracent plusieurs événements qui eurent lieu dans le pays de Samarie, sous la domination romaine, du temps de l'empereur Adrien. Ensuite l'ouvrage est brusquement interrompu; tous ces faits se trouvent reproduits dans la *Chronique des Samaritains* [2], rédigée, en arabe, par Abou'lfatah. Il est facile de voir que ce livre, comme monument historique, ne présente pas une très-haute importance, et n'ajoute presque rien à ce que nous apprennent d'autres écrivains. La seule partie qui puisse passer pour indubitable est celle où l'auteur a copié le Pentateuque et le livre de Josué. Partout où il n'a plus, pour se guider, ces autorités irréfragables, il présente des récits, ou complétement faux, ou mêlés de circonstances romanesques, et qui supporteraient difficilement l'examen d'une critique judicieuse et sévère.

M. Juynboll, auquel nous devons l'édition de cet ouvrage, a, dans le premier chapitre de son introduction, donné l'histoire du manuscrit unique qui, jusqu'à présent, ait passé en Europe. Dans les observations précédentes, j'ai, autant qu'il m'a été possible, extrait les détails recueillis par le docte éditeur, en y faisant les modifications qui m'ont paru nécessaires. Dans le second chapitre, il traite du sujet du livre, de son auteur, de l'époque où l'ouvrage a été composé.

Quoique Hottinger, dans ses *Exercitationes anti-Morinianæ*, eût déjà présenté une analyse du *Livre de Josué*, M. Juynboll en donne une plus exacte et beaucoup plus détaillée. Il indique, avec soin, la matière que contient chacun des cinquante chapitres dont cette histoire se compose.

[1] *Antiquitates judaïcæ*, lib. XI, cap. VIII, p. 581. — [2] *Manuscrits samaritains*, n° V.

A la fin, comme je l'ai dit, il se trouve une lacune; mais il ne paraît pas qu'il manque beaucoup de choses. Et, comme le pense M. Juynboll, la perte se réduit peut-être à quelques mots.

Adr. Reland avait supposé que cette chronique ne devait pas être attribuée à un seul auteur; qu'à différentes époques, on avait noté par écrit différentes histoires qui, dans le IIIᵉ siècle de notre ère, furent réunies en un seul volume. Il prétendait que Dosithée, célèbre auteur samaritain, avait écrit la portion de l'ouvrage qui concerne Josué, et celle qui a rapport aux siècles suivants; que d'autres chapitres avaient été ajoutés successivement, à diverses époques, et par différentes mains.

M. Juynboll pense, et, je crois, avec raison, qu'un seul auteur a écrit tout l'ouvrage; qu'il ne s'est pas proposé pour but d'écrire une histoire complète de sa nation, mais seulement de relater un certain nombre de faits qui pouvaient faire mieux connaître ce peuple, sa religion, ses usages.

L'éditeur donne ensuite des détails étendus et intéressants sur ce qui concerne l'orthographe du manuscrit, les formes du langage arabe, les traditions musulmanes, les usages d'étiquette, les erreurs mêmes, dont l'ouvrage offre, à chaque page, l'expression fidèle. Suivant lui, tous ces faits nous représentent l'état de la société civile telle qu'elle existait sous les règnes des califes abbassides, fatimites, et des sultans ayoubites. Il prouve donc que l'ouvrage ne saurait remonter à une époque plus ancienne. M. Juynboll donne ensuite des détails instructifs sur les sources où l'auteur a puisé sa narration, sur l'âge de l'écrivain, sur le but qu'il s'est proposé, sur les gloses qui ont été ajoutées au livre. Dans un second article, je ferai connaître les assertions de l'éditeur, et j'indiquerai en même temps quelques-uns des objets qu'il a traités dans les nombreuses notes dont il a accompagné son ouvrage.

Comme l'ouvrage, sous le rapport des faits historiques, ne saurait fournir la matière de discussions approfondies, j'ai cru devoir donner, à ce qui concerne le style, une attention particulière. Le langage est certainement assez pur, assez correct, et moins mêlé qu'on ne pourrait le supposer d'idiotismes étrangers, de locutions vulgaires ou provinciales. Il paraît, toutefois, que, dans beaucoup de passages, le copiste n'a pas transcrit avec une exactitude suffisante le texte qu'il était chargé de reproduire. Jos. Scaliger, et, à son exemple M. Juynboll, ont souvent corrigé, par conjecture, les incorrections du manuscrit unique qui était sous leurs yeux. Ces rectifications sont assez fréquemment ingénieuses; mais, il faut le dire, dans un certain nombre de passages, j'ai regretté que le nouvel éditeur ait repoussé les leçons du texte pour y substituer d'autres

leçons moins vraisemblables. Je proposerai, à mon tour, mes opinions et les rectifications assez nombreuses que j'ai cru devoir adopter, tant pour le texte que pour la version.

Page 1. — Au commencement de son ouvrage, l'auteur atteste que tout ce qu'il rapporte a été traduit de la langue hébraïque dans la langue arabe. Puis il ajoute : كسرعة ترجمة اللسان وتقريب الخطاب به دون غيره. Le traducteur rend ainsi ce passage : « Omnia arabice conversa sunt ex « sermone hebræo, eodem fere modo ac si quis alius verba ore inter- « pretetur. Liber, præter alia, orationes complectitur quæ ad verum « profitendum quemque cogunt. » Il me paraît difficile de trouver dans le texte rien qui corresponde à cette version. En changeant une seule lettre et en lisant لسرعة au lieu de كسرعة, je traduis : « parce que je puis traduire rapidement dans cette langue, et que c'est la seule dans laquelle je sache exprimer mes idées. » Au lieu de عند ما شاهدوه, je lis simplement ما شاهدوه, « ce qu'ils ont vu. » Les mots موجبات هذه النوبة ne signifient pas « opera in- « signia quæ gravi hoc temporis momento Deus edidit; » mais, « causæ hujus eventus. » Les mots مصر الكبرى ne sont pas bien rendus par ceux-ci : « in (Ægypti metropoli) Misr magna. » Il ne saurait être question ici de la ville appelée, dans le langage des Arabes, *Misr* ou *Masr,* c'est-à-dire Fostat, le vieux Caire. Il faut traduire tout simplement : « in Ægypti magna regione. » Ces mots : وما جرى للقوم في كونهم في البرية اربعين سنة تحت العدم بغير دليل ولا زاد ولا كسوة في البقا والوجود, ont été rendus de cette manière : « Quæ in deserto « per quadraginta annos populo acciderunt, inopia presso, nullum « viæ ducem, nec viaticum, nec vestimenta, sive in præsentia, sive « in posterum habenti. » Cette version ne me paraît pas complétement exacte. Je traduis : « Ce qui arriva à ce peuple, lorsque, dans le désert, durant quarante années, étant en proie à la disette, sans guide, sans provisions, sans vêtements, il se maintint et exista. » Quelques lignes plus bas[1], le texte porte : اذا سمع ذوو الالباب والكفر بما انعم الله عليهم, ce que le traducteur rend ainsi : « intelligentes « quique et increduli (ipsi) auditis beneficiis... » Mais le mot كفر, « incrédulité, » forme ici une leçon peu convenable. En faisant un très-léger changement, je lis الفكر, et je traduis : « les hommes d'intelligence et de réflexion. » Dans la même phrase, les mots وحسن دين الكمال وصحّ يقينه واكثر من تحميد البارى sont rendus de cette manière :

[1] Page 2.

« Ac pulchra est (revera hæc) religio consummata, et integra ejus est « veritas, et aliis religionibus præstantior in celebrandis laudibus Creato- « ris. » Pour moi, je lis حُسِّن, puis أكثروا, et je traduis, avec une légère modification : « La religion parfaite obtiendra une approbation universelle ; sa vérité sera démontrée, et on comblera de louanges le Créateur. » Dans la même page, les mots يعنى ان يقضى اليه من سرّ الاسرار ويكشف له الحكم من حكمه وعلم العلوم ما يستطيع حمله sont traduits de cette manière : « Qua re (Deus) significabat Musam Jusaæ traditurum esse quædam ex « abditissimo arcano, eique ex scientia, quam ipse (divinitus) accesserat « et ex disciplinarum notitia se esse revelaturum, quorum, ille capax « esset. » Pour moi, je lis يفضى, je retranche الحكم من, et je traduis : « Indiquant qu'il lui donnerait en partage une partie du secret des secrets ; qu'il lui révélerait, de ses préceptes de sagesse, et de la science des sciences, ce qu'il serait en état de porter. » Un peu plus bas on lit : جعل النبى لالعزر الامام عليه السلام الامر عليه بالنظر فى الكمال والزهر وان لا يدخل فى امر ولا يخرج عن حال الا بعد ما يطالعه, ce que le traducteur rend ainsi : « Mandatum ergo sibi impositum propheta Ilazaro sa- « cerdoti tradidit, ut hanc rem plene et cum splendore perageret, nec « prius ad alia accederet, neque hanc rem ante missam faceret, quam « ipsam absolvisset. » Tout ceci, il faut le dire présente un sens bien peu naturel. Pour en trouver un meilleur, il s'agit seulement de changer une lettre, de lire الزهد au lieu de الزهر. Je traduis donc : « Le prophète (Moïse), donna au pontife Éléazar l'autorité sur lui (Josué), savoir : l'inspection sur tout ce qui concernait la perfection et la religion. Il ordonna à Josué de ne s'engager dans aucune affaire, de ne renoncer à aucun acte, sans avoir consulté le grand prêtre. » Dans la phrase suivante, les mots راى النبى موسى ان يخرج فى اول الملاحم فى ايامه ne signifient pas : « Noverat enim dominus noster Musa propheta, Ju- « saam in primam aciem prælii vehementis suis diebus exiisse. » Il faut traduire : « Le prophète Moïse jugea à propos que Josué marchât en personne à la première expédition qui aurait lieu sous son commandement. » Au lieu de بيان, je lis عيان, et je traduis : « Afin qu'il eût l'expérience comme témoin oculaire... » Deux lignes plus bas, le manuscrit[1] porte : كانوا بنى اسرائيل ممنوعين لشيا من الترعد من امور العمانيين والمابين. M. Juynboll a lu لاشيا من التعرّض, et traduit : « Israëlitis interdictum « erat, quidquid causa existere posset, ut rebus se immiscerent Ammoni-

[1] Page 3.

« tarum et Moabitarum. » Pour moi, je ne change rien à la leçon du texte, si ce n'est شيئاً en شيء, et je traduis : « Il avait été défendu aux Israélites, par forme de menace, de s'immiscer en rien dans les affaires des Ammonites et des Moabites. » Un peu plus bas, au lieu de يحاضر, il faut lire يحاصر, et traduire : « d'assiéger les Ammonites et les Moabites. » Les mots وقع لملوك ماب وعمان ومدين ان الذى جرى على سيحون وعوج من الهلاك والتلاف واستهلاك الانفس واقتطاع المدن انه ينساق اليهم ne sont pas exactement rendus de cette manière : « Reges Moabitarum et Ammonitarum « et Midianitarum, cum ad ipsos perlata essent quæ Sihono et Ugo eve« nissent... » Il faut traduire : « Les rois des Moabites, des Ammonites, des Madianites, sentirent que les catastrophes qui avaient accablé Sihon, Og, etc., tomberaient bientôt sur eux-mêmes... » Les mots و كانوا يعرفوه جميع العساكر بدعائه sont mal rendus par cette phrase : « Hunc cum « (servi ipsius) certiorem reddiderant advenisse omnes has catervas « ad eum invitandum. » Si l'on s'en tient à la leçon du texte, il faut traduire : « toute l'armée le connaissait, sous le rapport de ses prières. » Mais j'avoue que j'aimerais mieux admettre ici un léger changement, substituer à يعرفوه, يعتقدوا, et traduire : « toute l'armée avait une foi « entière en ses prières. » L'histoire de Balaam, qui suit immédiatement, peut donner matière à un certain nombre d'observations critiques. Dans le message des rois des Ammonites et des Moabites, on lit : نحن نعهد منك احوال يقصر اهل العلم من معرفتها. M. Juynboll traduit : « A te nos « stipulemur res, quibus intelligendis eruditi impares sunt. » Mais le verbe عهد signifie « voir, » et il faut traduire : « Nous voyons se réaliser par vous des actes qui échappent à la connaissance des hommes les plus savants. » Les mots ما اعتمدوه فى ديارهم ne signifient pas « et quæ « sibi proposuerunt de eorum tractibus, » mais « ce qu'ils ont fait dans « le pays de ces princes. » Les mots قد نزل عسكرهم حدانا sont mal traduits par « ipsorum exercitus descendit in utrumque nostrum termi« num. » Il faut lire حذانا au lieu de حدانا, et traduire : « leur armée est venue camper devant nous. » Au lieu de بسعادتك وما نعتمده من انبساطك وتسلّط نيتك, ce que M. Juynboll rend par « Tua benefica auc« toritate et quæcumque nobis fingere possimus per scientiam tuam « patentem et principatum tuæ voluntatis, » je lis, avec un léger changement, نعهده au lieu de نعتمده, et je traduis : « Par suite de ton bonheur et de tout ce que nous connaissons, de ton énergie et de la puissance de tes résolutions. » A la ligne suivante, la phrase تبدل السبيل فى انبساط ذكرك وارتفاع امرك بالاحوال والاموال n'est pas bien rendue par celle-ci : « Efficies ut viam qua incedunt mutent per famam

« tuam late patentem et mandati tui gravitatem, opibus insuper et di-« vitiis ac servorum agmine auctam. » En changeant seulement une lettre, c'est-à-dire en ajoutant un seul point, je lis تبذل, et je traduis : « Tu ouvriras la route pour étendre ta renommée et élever ta position par le pouvoir et les richesses. » Au lieu de احصة, il faut lire احصاء. La phrase suivante est conçue en ces termes : خرص في هلاكه وتلافه الله يا سيّدنا بادر الينا ومعك ما يحتاج اليه ولا تحتاج الينا بامر العمور ففينا المكافاة على الجميل مثله والقبيح بمثله. M. Juynboll traduit : « Nec vel « levissime superest suspicio, interituros esse eos aut perituros... Deus « ergo, Domine noster, ad nos properet : ac in tua potestate ea sunt « quibus opus habemus. Nobis quidem non opus habes in rebus tuo « imperio submissis, jubendis; sed in nobis tibi erit compensatio, qua « pulchra pulchris, et turpia turpibus retribuentur. »

J'avoue que j'ai bien de la peine à voir, dans les paroles du texte, rien qui ressemble à cette version. D'abord, je crois que l'éditeur a eu tort de substituer لا تحتاج الينا à la leçon du texte, لا تحتجّ علينا. En second lieu, le mot خرص ne peut offrir aucun sens raisonnable. Je crois devoir lire استخر, qui signifie « consulte. » On pourra voir, sur ce qui concerne ce verbe, une longue note que je viens d'insérer dans le second volume des *Historiens des Croisades*. Au lieu de العمور, qui n'offre aucun sens, je lis العوز, et je traduis : « Consulte Dieu sur ce qui concerne la mort et la ruine de l'ennemi. O notre Seigneur, hâte-toi de venir auprès de nous, apportant tout ce qui est nécessaire. N'allègue pas pour prétexte, à notre égard, le dénûment; car nous avons le pouvoir de rendre le bien pour le bien et le mal pour le mal. »

A la page suivante[1], le verbe حيثكم, qui se trouve répété deux fois, offre une leçon fautive; je n'hésite pas à lire بعثكم, « vous a envoyés. » La phrase entière est conçue en ces termes : انا اوجب حقوقكم وحقوق من حيثكم برسالة. M. Juynboll traduit : « Rata equidem « habeo vestra jura; ac jus quod in epistola memorastis est a vestra « parte. » Mais cette version ne me paraît pas exacte. Je traduis : « Je sais les égards que je vous dois, ainsi qu'à ceux qui vous ont chargés d'un message. » La phrase suivante, اسمع ما اخاطب به ونعمل جميعا بحسبة من خير ومن شرّ, est traduite ainsi : « Ut audiam quæ vobis dicere pos-« sim, et operam simul collocemus, in bono ac malo computando. » Cette version n'est pas exacte. Je n'hésite pas à changer بحسبة en بحسبه.

[1] Pag. 4.

Je traduis donc : « J'écouterai les paroles qui doivent m'être adressées; et, tous, nous agirons en conséquence, soit en bien soit en mal. » Les mots ورد على الكلام, que M. Juynboll rend par : « gessit se secundum hoc « effatum, » me paraissent offrir une leçon fautive, et je lis : ردّ عليهم الكلام, et je traduis : « Il leur rapporta ce qui lui avait été dit. » Les mots suivants, زادهم ذلك رغبة فيه وشرن له ذلك, sont rendus par le traducteur : « Sed graviore hic eventus eos imbuit ejus rei desiderio, et « magis hoc excitabat. » Je ne puis admettre ce sens, et, en substituant لذلك à له ذلك, je traduis : « Cet événement augmenta le désir qu'ils avaient de voir Balaam, et accrut sa considération. » A la ligne suivante, on lit اوعدوه بقليل وعد. M. Juynboll traduit : « qui paucis ei « promissum facerent. » Mais il est clair que la leçon قليل ne saurait être la véritable. Après les mots اعظم منهم, il manque certainement deux mots, وقالوا الهم, « et ils leur dirent. » Du reste, puisque l'on avait si à cœur de faire venir Balaam, il n'était pas naturel qu'on lui adressât de faibles promesses. Je lis donc بكلّ, et je traduis : « et faites-lui toutes sortes de promesses. » Au lieu des mots لان بان تحمل على نفسك, qui n'offrent pas un sens raisonnable, je lis الآن ان تحمل على نفسك, et je traduis : « Maintenant, si vous voulez prendre sur vous. . . . » Au lieu de افعل حسبة, il faut, comme on l'a vu plus haut, lire افعل بحسبه et traduire : « j'agirai en conséquence. » La phrase اراد الله ان يظهر غيبه وانه لا يقدر لا هو ولا من يعبده على درر لواحد من بنى اسرائيل ولا بخطه وانفاذ ملاك ملائكته, est rendue ainsi par M. Juynboll : « Deus tunc « arcana manifesta reddi voluit. Quod tamen facere non poterat, sive « ipse, sive aliquis, qui eum ad morem alicujus Israelitæ colebat, sive « per scriptionem, sua manu exaratam, quam per Angelum quemdam « ex Angelis mitteret. » Pour moi, je ne saurais voir dans le texte rien qui corresponde à cette version. Je me contente de faire à la phrase de légers changements. Je lis, au lieu de درر , ضرر; au lieu de بخطه, سخطه; je substitue انفذ à انفاذ, et, enfin, je place من après ملاك. Je traduis : « Dieu voulut manifester ses décrets cachés, et prouver que personne, ni lui (Balaam) ni ceux qu'il servait, ne pouvait nuire à Israël, ni l'irriter. Il envoya un de ses anges.... » Immédiatement après, on trouve cette phrase : عند مشاهدة صاحب بلعام امر الله هرب عنه و صار سبب البارى المخاطب لبلعام وهذه علة المخاطبة له, ce que le traducteur rend ainsi : « Bilami socius, « mandato Dei conspecto, ab eo fugit. Hoc enim formam assumpserat « creatoris ad Bilamum loquentis. Et hocce organum erat quod ad eum « verba faciebat. » Mais je ne puis admettre cette version. En lisant سار au

lieu de صار, et شبه au lieu de سبب, je traduis : « Le compagnon de Balaam, en voyant le verbe de Dieu, prit la fuite; l'être semblable au Créateur qui avait parlé à Balaam se mit en marche. Tel fut le motif pour lequel Dieu adressa à celui-ci la parole. » Immédiatement après, on trouve ces mots : اذ التحت سبب البارى ... منتصبا فى الطريق ..... ختى زاغت عن الطريق خوفا عنه. M. Juynboll traduit : « Asina vero, levi « obtutu formam qua creator se conspiciendum præbebat, in via (jam) « positam..... vix conspexerat, quin metu ipsius a via declinabat. » Mais cette version n'est pas encore parfaitement exacte. Je me contente de substituer شبه à سبب, et je traduis : « Voilà que l'ânesse aperçut l'être semblable au Créateur qui se tenait debout, sur le chemin... en sorte que, saisie de crainte, elle se détourna de la route. »

Dans la ligne suivante[1], le mot تبكيته ne signifie pas, comme l'a cru l'éditeur, « causa quæ fletum ejus excitabat. » Il vient de la racine بكت, et doit se traduire par « increpatio, objurgatio. » Dans la même ligne, il n'est pas nécessaire de placer le verbe ولى, que n'offre pas le manuscrit. Au lieu de سبب je lis شبه, et جدارين au lieu de جدرا, et je traduis : « L'être semblable à Dieu était sur un terrain placé entre deux murailles, dans une vigne. » Dans cette phrase, ليس السبب فى اخلان هذا الامر من الكلام, il ne faut pas traduire, avec l'éditeur : « Fieri potest quia (asina) huic rei se opponit, ut ipsam alloquaris. » Je change اخلان en اختلان, et je traduis : « Il n'y a pas de motif pour que cet événement diffère du discours? » Puis, au lieu de سبب, je lis شبه, et je traduis : « L'être semblable à Dieu continua de s'avancer plus loin. »

A la ligne suivante, ces mots, أسايا اسيت اليك مثل هذه الدفعة, ne peuvent pas signifier : « Sed ob hunc ictum mala, huic ictui similia, se« quantur te et affligent. » Je lis اشيأ, et je traduis : « Ai-je jamais, en quelque chose, agi mal envers toi, comme je l'ai fait cette fois? » Plus bas, au lieu de عنه, je lis انه, et je traduis : « Et qu'il ne pourrait faire... »

Les mots منجم نجوم[2] ne signifient pas « ortus stellarum, » mais « astrologus. » Cette phrase, لا يقطرهم قلبه الا بكفر يعتدوه او بمكيدة يفعلوها, est rendue ainsi par l'éditeur : « Nec eos perire sinet (propitius « Dei) in eos animus; sed perfidia eos perdet, in qua ipsi persistant, aut « dolus quem struamus nos. » Mais, d'abord, je ferai observer que le savant éditeur a eu tort de substituer la forme يقطرهم à celle de يطغرهم que porte le texte. Pour moi, je lis يظفرهم, et je traduis : « Le cœur de Dieu ne les écrasera qu'en punition d'une infidélité qu'ils trameront, ou d'une

[1] Pag. 5. — [2] Pag. 6.

perfidie qu'ils réaliseront.» Dans les mots من يعترف للجماعة فانه رئيسهم, je change فانه en بانه, et je traduis : «celui que le peuple reconnaît pour son chef.» Au lieu de له, je lis لها, et je traduis ces mots, اذا صحّ لها ذلك, «lorsqu'elle se sera assurée de la chose,» et non pas, à l'exemple de l'éditeur : «cui, si istud non improbet.» Les mots ما تنالنى او تاكل من طعامى وتشرب من شرابى وتعبد الهى ne sont pas bien rendus de cette manière : «Visne rem mecum habere, aut si edere malis ex cibis meis, et «ex meo potu bibere, et Deum meum colere.» Il faut traduire : «Tu ne m'obtiendras pas, à moins que tu ne manges de mes aliments, que tu ne boives de mon vin, et que tu n'adores mon Dieu.» Les mots اصنع فى ما احببت ne signifient pas : «tibi faciam quæ tibi placeant.» Il faut lire بى, et traduire : «fais de moi ce que tu voudras.» Au lieu de تتنجّس, il faut lire يتنجّس. Au lieu de المتقدّمة, je lis المقدمه : «il était à l'avant-garde.» Au lieu de تقدم, lisez تقدّمت.

A la page suivante[1] on lit, en parlant de Moïse, قبل ان يرجع الى عنصره, «avant qu'il retournât à son élément,» c'est-à-dire «avant sa mort.» L'éditeur a eu tort d'admettre, dans le texte, la leçon عنصرته. Les mots مقدّرين اتمام ما ابتدوا به ne doivent pas se traduire : «operam navantes ut facinori quod inciperent cumulum adderent,» mais : «supposant qu'ils allaient compléter leur projet.» Au lieu de اخرجوه فكان, il faut lire اخرجوه من مكانه, «ils le firent sortir du lieu où il était.»

Page 8. — A la page suivante, au lieu de يصف, il faut lire يوصف.

Page 9. — A la page suivante, ces mots, الى هذا الوقت حدّ عمره وكونه مع الناس وصارت معاملته بينه وبين ربّه, sont rendus par le traducteur : «Terminis circumscripta fuit ejus vita et existentia inter homines, at «ditio in qua operaretur ei assignata est (divisa) homines inter atque «Deum, et ipsius angelos.» Mais cette version n'est pas parfaitement exacte. Au lieu de صارت, je crois devoir lire صورة, et je traduis : «A cette époque se termine la vie de Moïse, son existence parmi les hommes et l'histoire des relations qu'il eut avec son seigneur et les anges.» Au lieu de الايصال برجته, il faut lire الاتّصال. Plus bas, au lieu de الامر الذى لا يدفع له عنه, je lis لا مدفع. Ces mots, وفاتهم النظر اليه, ne doivent pas être traduits : «Morte vero ad eum (iterum) reverterentur.» Mais ils signifient : «et qu'ils ne purent plus le voir.» L'éditeur s'est trompé ici, parce qu'il a cru reconnaître le mot وفاة, qui désigne, en effet, la

[1] Pag. 7.

mort. Mais nous trouvons ici la conjonction و et le verbe فات « échapper à. »

Les mots وكل احد من اولاد ادم ne sont pas bien rendus de cette manière : « et uniuscujusque Adami filiorum. » Ces deux mots doivent être joints à ce qui suit, et il faut traduire : « quant à chacun des enfants d'Adam, on voit sa mort, on voit son tombeau. » Les mots من يتطاول الى ذكرك ne sont pas traduits exactement par ceux-ci : « Quis sui me- « moriam tamdiu prolongare possit quamdiu tua supersit? » On peut traduire d'une manière plus concise et plus fidèle : « Qui pourra atteindre ta renommée? » Cette phrase, اى نبيا (نبى) تشهد الكفّار له بنبوته غيرك, n'est pas bien rendue de cette manière : « Quem prophetam tes- « tem invocant increduli, vaticinia producentes, præter te ? » Voici comme je crois devoir traduire : « Quel est, excepté toi, le prophète que les infidèles eux-mêmes reconnaissent pour tel? » La phrase suivante, اين من يقق (يقف) فيصعد كلامه الى العلو فيدفع السخط وينزل الرحم غيرك, doit être traduite de cette manière : « Où est, excepté toi, celui qui, se tenant debout, faisait monter sa parole vers le ciel, apaisait la colère divine et attirait la miséricorde? »

La phrase qui suit immédiatement est conçue en ces termes : اى نبى صام ان يصوم ماية وعشرين يوما. M. Juynboll traduit : « Quis Propheta, « si jejunaret, præter te, per centum et viginti dies... jejunavit. » Mais l'auteur a eu tort de substituer ان à ام, que présente le manuscrit. Je traduis : « Quel prophète, excepté toi, a jeûné ou jeûnera cent vingt jours? etc. »

Page 10. — Les mots انتها فى ذلك الوقت للخطاب ne signifient pas : « nam eo tempore pactum interdictum est, » mais bien : « ici se termina le discours. » Ces mots انبثوا المنادين ينادون باجتماع بنى اسرائيل ne doivent point se traduire, comme l'a fait l'éditeur : « Præcones dimise- « runt proclamaturos Israelitas esse colligendos, » mais « Les hérauts se dispersèrent pour crier que les enfants d'Israël eussent à se rassembler. »

Plus bas [1], au lieu de عاد, il faut lire اعاد. Les mots تحفظوا بسط الشرائع ne signifient pas « Servaturos vos expositionem legis. » Je crois que, au lieu de بسط, il faut lire شرط, et je traduis : « observez les lois religieuses. » Les mots ارتفع الرضا عنكم و القدرة من صوبكم ومن اعانتكم sont traduits par : « auferetur a vobis Dei favor et vis divina a latere vestro et auxilio vestro. » Mais, au lieu de صوبكم, il faut lire صونكم, et

[1] Pag. 11

traduire : « et la puissance divine cessera de vous protéger et de vous secourir. »

Dans le titre du XII[e] chapitre[1], on lit : خبر ما فعله يوشع بن نون من ترتيب العسكر واعضاه. M. Juynboll traduit : « Enarrantur quæ « fecit Jusaa; in ordinando exercitu, et partibus ejus (disponendis). » Mais l'éditeur s'est trompé, en suivant une leçon peu correcte. Le mot اعضاء, qui désigne les membres du corps, ne saurait s'appliquer aux parties dont se compose une armée. Il faut donc lire احصاءه, « son dénombrement. » Plus bas, les mots عتب عليهم مقدرا انهم يختاروا الجلوس عن اخواتهم ne sont pas bien rendus de cette manière : « Ipsis vero « ille succensuerat, et multis (eos) increpuerat, quod eligebant terras a fra- « tribus separatas. » Le traducteur n'a pas tenu compte du mot مقدّرا, qui est cependant essentiel. Il faut traduire : « Il se mit en colère contre eux, supposant qu'ils voulaient se séparer de leurs frères. »

A la page suivante[2], au lieu de اعرضهم بين يديه, je lis احضرهم بين يديه, « il les fit venir devant lui. » Le mot بشّرهم ne signifie pas : « exhilaravit eos, » mais « nuntiavit eis. » Au lieu de سالوا عن اخبارهم, il faut lire سئلوا عن اخبارهم, « on leur demanda qui ils étaient. » Avant les mots في عسكر الاعداء, il faut suppléer فدخلوا « ils entrèrent dans le camp des ennemis. » Plus bas, on lit بما يملوك مدين وماب, mais le manuscrit porte ملوك; pour moi, au lieu de بما ملوك, je lis بملوك, et je traduis : « à l'égard des rois de Madian et de Moab. »

A la page suivante[3], au lieu de لا يرفع طرفة الى احد, ce que M. Juynboll traduit : « sed nemini præ aliis favens; » je lis طرفه, et je traduis : « il n'élevait les yeux vers personne. » A la ligne suivante, on lit : هذا رجل جبّار حديثه وكسر النفوس كلامه يفطر القلوب, ce que le traducteur rend ainsi : « est vir cujus fama gigantis instar celebratur, qui « animos frangit. » Pour moi, je lis يكسر, et je traduis : « c'est un homme d'un caractère tyrannique, dont les paroles brisent les âmes, dont les discours fendent les cœurs. » Plus bas, on lit تربط حيطانه, ce qui signifie : ses murs s'écrouleront. » Il faut observer que le verbe ربط, employé avec cette signification, se rencontre plusieurs fois dans l'ouvrage qui nous occupe[4]. Immédiatement après, on lit : فيهلك جميع المتبقيين الذى يجدوا داخل والبلد, ce que M. Juynboll traduit : « et superstites omnes « qui in hæc urbe reperiantur, peribunt. » Mais la leçon المتبقيين me paraît tout à fait inadmissible; je crois devoir y substituer المتنفسين. Je

[1] Pag. 12. — [2] Pag 13. — [3] Pag. 14. — [4] Pages 18, 37.

lis également يوجدوا et داخل البلد, et je traduis : « tous les êtres animés qui se trouveront dans cette ville périront. » A la ligne suivante, on lit : والاقطاع اقطاعنا من مالك السموات والارض. Le manuscrit porte الاقطعنا, et je crois que cette leçon se rapproche davantage de la véritable. Je crois qu'il faut écrire اقطعنا, et traduire : « nous avons reçu notre territoire du Roi des cieux et de la terre. »

Ensuite on lit cette phrase : فيا ويلنا وويلكم وما سيتجر الى بلادنا وبلادكم اقوام لا يرحموا. M. Juynboll traduit : « Væ nobis et vobis iisque qui in « regiones nostras et vestras se receperint! Est enim populus qui nulla « movetur misericordia! » Pour moi, je lis واه سيتجرّ الى بلادنا اقوام, et je traduis : « Hélas! il va fondre sur notre pays et sur le vôtre des hommes implacables. » Dans la phrase suivante : والذى يسعد منّا ومنكم من اخذ اهله بين يديه وطار على وجهه الى ان يخرج من جملة اقطاعهم قبل ان يندم حيث لا ينفعه الندم, je substitue وجهه à وجهه, je place ان devant يندم, et je traduis : « Le seul heureux d'entre nous et d'entre vous sera celui qui prendra avec lui sa famille, et s'enfuira devant lui jusqu'à ce qu'il sorte de leur territoire, avant qu'il vienne à se repentir, lorsque le repentir ne pourra lui être d'aucune utilité. » L'expression استجاروا بامراءة ne signifie pas proprement : « ad mulierem se recepe- « runt, » mais, « ils implorèrent la protection d'une femme. » Dans la même phrase on lit اخرجتهم وسترتهم, que M. Juynboll traduit : « hæc « eos (ex periculo) eduxit et occultavit, » mais l'expression اخرجتهم « elle les fit sortir » ne saurait avoir ici un sens raisonnable, puisque Rahab, au lieu de faire sortir les espions des Israélites, les accueillit dans sa maison, et prit soin de les soustraire à la fureur de leurs ennemis. Je crois donc devoir lire : اجارتهم وسترتهم, « elle leur « accorda sa protection, et les cacha. » Deux lignes plus bas, on lit que ces espions, en promettant une sûreté entière à Rahab et à toutes les personnes de sa famille qu'elle réunirait dans sa maison, stipulèrent qu'elle attacherait à sa maison un signe convenu. Dans le texte imprimé on lit : رسموا لها ان تعمل على اجار بيتها علامة يعرفوها ; M. Juynboll traduit : « signum tecto domûs suæ imponeret. » Mais le mot اجار ne saurait avoir cette signification. Je n'hésite donc pas à lire جدار, et je traduis : « qu'elle attachât un signe sur la muraille de sa maison. »

Quelques lignes plus bas[1], on lit dans le titre du chapitre XIV^e : خبر الندى فى مسير بنى اسرائيل. M. Juynboll traduit : « Israelitæ ad iter sus-

[1] Page 15

« cipiendum convocantur. » Mais le mot ندى ne saurait avoir le sens de « proclamation, » il faudrait écrire نداء. Je crois devoir, en changeant une seule lettre, lire البدُو, et traduire : « Récit du commencement de « la marche des Israélites. » Au lieu de لينجكم من اعدائكم, je lis : لينجيكم من اعدائكم, « afin de vous délivrer de vos ennemis. » Plus bas on lit : يقف الماء ويتخير بقدرة القادر ; M. Juynboll traduit : « aqua sub- « sistet, et vi Omnipotentis recedet. » Mais cette explication n'est pas convenable : les eaux supérieures du Jourdain ne devaient pas retourner en arrière. Je lis, en retranchant un seul point, يتحيّر, et je traduis : « Les eaux s'arrêteront et s'accumuleront, par la force du Tout-Puissant. » En effet, suivant l'auteur du *Kamous*, le verbe تحيّر, employé en parlant de l'eau, signifie اجتمع, « se rassembler. »

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

---

ÉTUDES SUR LE THÉÂTRE LATIN, *par Maurice Meyer, docteur ès lettres, professeur suppléant de poésie latine au Collége de France.* Paris, 1847, in-8° de 348 pages.

PREMIER ARTICLE.

Le caractère de ces *Études*, dignes de beaucoup d'intérêt, est une curiosité savante attirée de préférence par les obscurités, souvent impénétrables, qui entourent le berceau de l'art dramatique des Romains, ou bien encore par les perspectives nouvelles que les monuments de leur théâtre classique peuvent ouvrir sur l'histoire de leurs mœurs. On peut les diviser en deux parties, de dimensions fort inégales. Dans l'une, qui ne comprend qu'un petit nombre de pages, l'auteur, reproduisant, je crois, une thèse de littérature soutenue par lui en 1842, traite des essais de comédie indigène qui, à Rome, ont précédé les atellanes, et plus particulièrement des *atellanes* elles-mêmes ; dans l'autre, qui est, à vrai dire, le livre lui-même, résumant une partie de son enseignement au Collége de France, il s'occupe d'une manière générale de quelques-uns des personnages principaux empruntés par les comiques latins au

théâtre grec et à la société romaine, les *parasites*, les *femmes*, les *esclaves*. C'est de la première seulement qu'il sera question dans cet article.

M. Meyer y revient à un sujet souvent touché par les historiens des lettres latines et qui, depuis un certain nombre d'années, avait, à plusieurs reprises, attiré l'attention, exercé l'érudition et la sagacité de plusieurs philologues étrangers, tels que MM. Schober [1] et Munk [2], et aussi de nos savants et ingénieux compatriotes, MM. Génin [3] et Magnin [4]. Ainsi devancé, il ne pouvait chercher la nouveauté de son travail dans la découverte impossible de faits absolument nouveaux ; il devait plutôt se proposer d'amener les faits déjà réunis, malheureusement en bien petit nombre, à plus de précision et de clarté. Mais cela était encore bien difficile, car il s'agissait d'une littérature sans monuments, presque sans ruines, que nous font seuls connaître des témoignages déjà bien éloignés d'elle, et la plupart bien vagues et bien obscurs.

C'est ce qu'on peut dire même des beaux vers où Virgile [5] et Horace [6] ont rappelé le premier âge de l'antique comédie latine. Comme documents littéraires ils sont insuffisants. Nous y voyons que, dans le Latium, ainsi que dans l'Attique, les loisirs de la vie des champs, particulièrement après les moissons et les vendanges, furent de bonne heure égayés par des dialogues, à peu près improvisés, sur un mètre grossier, le mètre saturnien [7], et dans lesquels les paysans, le visage couvert d'un masque d'écorce, se renvoyaient les uns aux autres de rustiques injures; nous y voyons que cette poésie, appelée *fescennine*, probablement de la ville campanienne [8] ou falisque [9] *Fescennia*, son premier berceau, et qui, par la suite, donna son nom à des attaques ou à des divertissements poétiques du caractère le plus violent et le plus licencieux, après s'être jouée innocemment, tomba enfin dans des excès que dut réprimer la sévérité des lois, celles des douze Tables, l'an de Rome 302. Là sans doute est l'origine commune de la satyre, d'une certaine poésie pastorale, le *carmen amœbeum*, enfin de la comédie; mais elle y est confusément; et, pour se borner au dernier genre, le seul dont il soit ici question, il faut se résigner à ignorer si les interlocuteurs des

[1] *Ueber die Atellanischen schauspiele der Römer*, Leipsick, 1825. *De atellanarum exodiis*, Breslau, 1830. *De satiræ initiis*, Neisse, 1835. — [2] *De L. Pomponio Bononiensi atellanarum poeta*, Glogau, 1826. — *De fabulis atellanis*, Leipsick, 1840. — [3] *Mémoires de la société des sciences du département du Bas-Rhin*, nouvelle série, t. I, partie deuxième, p. 193 et suiv. — [4] *Origines du théâtre moderne* (*introduction, ou études sur les origines du théâtre antique*), ch. III, t. I, p. 292 et suiv. Voyez, sur cet ouvrage, le *Journal des Savants* de janvier et de mars 1839, p. 5 et 146. — [5] *Georg.* II, 380, sqq. — [6] *Epist.* II, 1, 139, sqq. — [7] Horat. *ibid.* 157, sqq. — [8] Serv. ad VIRG. *Æn.* VII, 695. Fest. voc. *fescennini.* — [9] Niebuhr, *Hist. rom.*, t. I, p. 193, trad.

dialogues fescennins y parlaient pour leur propre compte, ou bien si, revêtant un personnage étranger, ils étaient déjà les acteurs d'un petit drame comique. M. Meyer ne décide pas la question, et même il ne la pose point, ce que je suis loin de lui reprocher, car il n'eût pu la résoudre. Il se contente de voir dans la poésie fescennine « un genre de comédie[1] » qu'il appelle satyre, par anticipation, je crois, le nom de *satura* n'ayant été donné qu'à un développement nouveau, par lequel la poésie fescennine fit un pas de plus vers le drame.

Ce fut sous le consulat de C. Sulpitius Pæticus et de C. Licinius Stolon, l'an 389 de Rome. De cette époque date, selon Tite-Live[2] et Valère Maxime[3], qui l'a répété, l'institution première des jeux scéniques chez les Romains, jusque-là divertis par les jeux du cirque. Ils possédaient déjà dans leur poésie fescennine le dialogue. Des danses exécutées au son de la flûte, dans une cérémonie expiatoire, par des artistes venus d'Étrurie, leur donnèrent l'idée d'y joindre un accompagnement musical et mimique. De là un composé d'abord un peu confus, lequel reçut, d'un mot qui voulait dire mélange[4], le nom de *satura*. Voilà ce que l'on sait, et ce que raconte à son tour M. Meyer, du second âge de la primitive comédie latine. Ce n'est pas assez non plus pour bien comprendre ce qu'elle était alors, d'autant plus que des expressions de Tite-Live[5] et de Valère Maxime[6], on peut conclure qu'il lui manquait encore ce qui constitue principalement le drame, c'est-à-dire l'unité du sujet. Elle ne devait y arriver, elle avait déjà tant d'obligations à Fescennie et aux Étrusques, que par un troisième emprunt, dans les pièces imitées du théâtre grec, à dater de l'an de Rome 512, par le Tarentin Livius Andronicus.

Devenue si péniblement un art, c'est le mot dont se sert Tite-Live[7], la comédie latine passa, des libres acteurs qui d'abord l'avaient improvisée, à des comédiens réguliers appelés, d'un mot toscan, *histrions*. Toutefois la jeunesse romaine ne renonça pas longtemps à ces dialogues fescennins, à ces satyres où elle s'était, pendant des siècles, égayée; elle les rapporta au théâtre, où ils devinrent, sous le nom d'*exodia*, une sorte d'intermède, de petite pièce, qui finit par se confondre avec un

[1] Page 4. — [2] VII, II. — [3] II, IV, 4. — [4] Acr. Porphyr. in Horat. Sat. I, 1; Varr. *Plautin quæst.* II, ap. Diomède, III; cf. Lucil. *fragm.* I, 9. — [5] Livius, post aliquot annos, qui ab saturis ausus est primus argumento fabulam serere..... — [6] Paulatim deinde ludicra ars ad satyrarum modos perrepsit, a quibus, primus omnium, poeta Livius ad fabularum argumenta spectantium animos transtulit. — [7] Postquam lege hac fabularum ab risu ac soluto joco res avocabatur, et ludus in artem paulatim verterat....

genre d'ouvrages bouffons que, peut-être par esprit de réaction contre le drame classique des Grecs[1], on était allé chercher non loin de la patrie de Livius Andronicus, dans la Campanie, avec les atellanes.

Je dis « qui finit par se confondre, » et je traduis ainsi, d'après bon nombre d'autorités, l'expression, d'ailleurs assez obscure encore, de Tite-Live : *Quæ inde exodia postea appellata consertaque fabellis potissimum atellanis sunt.* Tite-Live ajoutant que les atellanes furent jouées, à l'exclusion des comédiens de profession, par les jeunes Romains[2], que ne dégradait point le partage de la scène avec les interprètes serviles des Euripides et des Ménandres latins, je ne puis comprendre comment ces *exodia conserta fabellis potissimum atellanis* auraient été quelque chose de distinct des atellanes, qu'on y aurait *joint, intercalé*, ainsi que le veut M. Meyer[3]. L'argument spécieux qu'il tire du mot *potissimum*, lequel semble dire en effet que les *exodia* avaient été rattachés aussi à d'autres sortes de pièces, ne suffit pas pour me convaincre que, dans une même représentation et par les mêmes acteurs, « étaient réunis, sans se confondre, » l'exode et l'atellane. J'aime mieux me ranger à l'opinion commune, que l'antique satyre en vint à ne faire qu'un avec l'atellane, sa forme définitive, et qu'elle continua ainsi, sous le nom d'exode, à délasser, par les improvisations bouffonnes de ses libres acteurs, des impressions plus sérieuses de la tragédie et de la comédie régulières. Je remarque, en effet, que, chez les auteurs, ce nom d'exode ne s'applique pas seulement à la satyre, mais à l'atellane. C'est bien de l'atellane que parle Juvénal (la suite le fait voir) dans ce vers :

tandem que redit ad pulpita notum
Exodium[4].

Au reste, le système qui distingue l'exode de l'atellane n'est pas nouveau. Dacier, entre autres, y était arrivé par une conciliation bizarre du passage de Tite-Live avec cet autre d'Horace :

Neu quicumque deus, quicumque adhibebitur heros,
Regali conspectus in auro nuper et ostro,
Migret in obscuras humili sermone tabernas[5].

Selon lui, après la tragédie venait l'atellane, après l'atellane, l'exode, et

[1] Voy. M. Magnin, ouvrage et endroits cités; il cherche à y fixer par des conjectures d'une grande vraisemblance, les causes, la date, l'auteur même de l'introduction des atellanes. — [2] Quod genus ludorum ab Oscis acceptum tenuit juventus, nec ab histrionibus pollui passa est. — [3] P. 14, 15. Dans la page 48, M. Meyer semble se rapprocher de l'autre opinion, lorsqu'il dit: « Ce *mélange* primitif du libre désordre de la satyre et du thème dramatique emprunté aux Osques, qui avait pris le nom d'atellanes..... » — [4] *Sat.* III, 175; cf. VI, 71. — [5] *Ad Pison.* 227, sqq.

dans les trois ouvrages se montraient les mêmes personnages, les mêmes acteurs, de plus en plus compromis et dégradés par la folie croissante du spectacle. C'est là un roman de critique bien peu vraisemblable. Que parfois l'atellane, venant après la tragédie, en ait tourné en ridicule les héros, cela est possible. C'est ce qu'avait fait en certains cas, chez les Grecs, le drame satyrique, duquel on a quelquefois rapproché l'atellane. Mais cela n'a pu être qu'un accident, et non un usage. En outre, comment concevoir qu'il y eût, au-dessous de l'atellane, quelque chose, l'exode, où pût se compléter, par une aggravation de ridicule, l'humiliation graduelle du personnage tragique?

Mais qu'était l'atellane elle-même? Nous ne le savons encore que d'une manière générale et vague. Les auteurs nous la donnent comme un canevas comique, livré aux improvisations d'une gaieté licencieuse de personnages au caractère, au costume, au masque invariables, tels que le Maccus, le Bucco, le Casnar, en latin le Pappus[1], et d'autres encore. On entrevoit dans leurs définitions un genre de pièces assez semblables à certaines farces de l'Italie moderne et qui leur ont légué peut-être, avec leur dialogue impromptu, quelques-uns de leurs acteurs. Mais que de questions nouvelles à faire et qui restent nécessairement sans réponses, je veux dire sans réponses propres à ne laisser aucun doute, à fermer pour toujours la carrière où se joue savamment, ingénieusement la conjecture! Quels étaient au juste la matière, la disposition, le ton de ces ouvrages? Tout cela se modifia-t-il en quelque chose lorsqu'ils passèrent des tréteaux d'Atella au théâtre de Rome? Continua-t-on par exemple d'y parler la langue osque en tout ou en partie? Y restreignit-on la licence ordurière et obscène de la plaisanterie campanienne? L'atellane devint-elle, dans cette classification dramatique, où à chaque genre renouvelé des Grecs correspondait un genre d'origine latine ou du moins italienne, le pendant du drame satyrique; et, quand un ancien[2] attribue à Sylla σατυρικὰς κωμῳδίας, faut-il entendre qu'il a composé des drames satyriques, ou bien des atellanes? A toutes ces difficultés on n'a pu répondre que par des suppositions plus ou moins vraisemblables, mais la plupart également dépourvues du caractère de l'évidence. C'était la condition du sujet à laquelle le nouvel historien des Atellanes ne pouvait pas plus échapper que ses devanciers. Il travaillait comme eux sur des textes qui sont souvent de véritables énigmes.

Qu'est-ce, par exemple, que ces obscurités de l'atellane, dont Quintilien, dans un passage fort peu clair, recommande à l'orateur de se

[1] Varr. *De ling. lat.* VI. — [2] Athen. *Deipn.* VI, 17.

garder[1]? Il est probable, par ce qui précède et ce qui suit, qu'il s'agit de certaines équivoques peu délicates. Le mot, toutefois, est embarrassant; et M. Meyer, le rencontrant deux fois sur son chemin dans sa dissertation [2], l'a entendu de double manière, tantôt de la complication de l'intrigue, tantôt du mélange peu intelligible de l'osque avec le latin. Rien ne peut mieux prouver que cette contradiction le vice de la plupart des témoignages sur lesquels, en cette matière, on est forcé de s'appuyer.

On lit dans Valère-Maxime [3] : « Atellani..... ab Oscis acciti sunt : « quod genus delectationis italica severitate [4] temperatum ideoque « vacuum nota est ; » et on ne le lit pas sans surprise et sans embarras, quand on se rappelle quelles saletés, quelles obscénités se sont retrouvées parmi les débris de l'atellane latine à sa plus brillante, et probablement à sa plus irréprochable époque [5]. Mais le témoignagne de Valère-Maxime n'est pas isolé; Fronton [6], Donat [7] et d'autres ont loué l'élégance de ces mêmes pièces, en certains endroits si grossières. On ne peut se refuser à croire, avec M. Meyer [8], sans le bien comprendre, que, dans leur voyage de la Campanie à Rome, dans leur passage des bateleurs osques à leurs libres acteurs romains, elles avaient réellement gagné pour la décence, la délicatesse, le sérieux. Peut-être le comprendrait-on mieux si on les pouvait lire tout entières; si on pouvait mieux savoir quelle était la rançon des excès permis à un genre si bas. Il est probable qu'il se trouverait que les atellanes avaient quelque chose du mérite qu'on admire chez Aristophane et Rabelais; que l'ordure y servait d'enveloppe à de fines satires, à des pensées justes, fortes, profondes, sur la nature humaine, la société, le gouvernement; qu'il n'y manquait pas plus que dans les mimes, eux-mêmes si pétulants, si licencieux, de ces maximes par lesquelles ces derniers ouvrages, après avoir, sur la scène, charmé la belle société du temps de César, ravissaient à la lecture un philosophe comme Sénèque, lui paraissaient dignes du cothurne. Il faut citer ses paroles, qui sont propres à donner une idée de ce mélange, embarrassant à concevoir, de grossièreté et de délicatesse,

[1] Illa obscura quæ atellano more captent. *Inst. orat.* VI, III, 47. — [2] P. 23 et 47. — [3] II, IV, 4. — [4] Sénèque, *Epist.* VIII, dit la même chose d'ouvrages, selon lui intermédiaires entre la tragédie et la comédie et qui appartenaient peut-être à la *fabula tabernaria*: « quam multa poetæ dicunt, quæ a philosophis aut dicenda aut dicta sunt. Non attingam tragicos aut togatas nostras. Habent enim hæ quoque aliquid *severitatis* et sunt inter comœdias et tragœdias mediæ. » — [6] *Ad. M. Cæs.* I, p. 53. ed. Maï. — [7] *Prol. in Terent.* — [5] P. 17. — [8] *De tranquillitate animi*, II; cf. *Consol. ad Marciam*, 9; *Epist.* 8, 94, 108. Senec. Rhet. *Controv.* III, 18.

de bassesse et d'élégance, de folie et de gravité, qui paraît avoir été, à une certaine époque, le caractère des mimes, et, aussi bien que des mimes, des atellanes. « Publius tragicis comicisque vehementior ingeniis, « quoties mimicas ineptias et verba ad summam caveam spectantia reli- « quit, inter multa alia cothurno non tantum sipario fortiora et hoc « ait [1]...... » Sénèque avec Publius Syrius lisait aussi Pomponius, l'auteur d'atellanes. Il cite de lui cette belle pensée : « Il en est qui se sont si profondément enfoncés dans les ténèbres, qu'ils croient trouble ce qui est dans la lumière :

> Quidam adeo in latebras refugere, ut putent in turbido
> Esse quidquid in luce est [1].

A quelque degré de mérite et d'intérêt que la conjecture puisse porter les atellanes et les divers essais de composition dramatique qui les avaient précédées, il ne faudrait pas, je crois, en abuser pour leur attribuer, à l'exclusion des pièces imitées du théâtre grec, l'honneur d'avoir été l'expression originale du véritable esprit romain. C'est ce que paraît faire M. Meyer [2], cédant, si je ne me trompe, à ce penchant actuel de la critique, auquel nous avons tous plus ou moins cédé, de sacrifier, par satiété d'admiration, les œuvres régulières d'un art poli, aux productions brutes des âges primitifs ou regardés comme tels. Mais, d'abord, on l'a pu voir, ni la poésie fescennine, ni les satyres, ni les atellanes, n'ont eu cette complète originalité qu'on leur attribue, étant toutes trois résultées d'autant d'emprunts faits à l'étranger. Que si on répondait que ces emprunts ont fourni tout au plus un cadre aux libres développements de la pensée romaine, je me croirais fondé à prétendre qu'il en a été à peu près de même de ceux qu'on a faits ensuite à la Grèce. Que de traits romains, trop romains même quelquefois pour l'exactitude de l'imitation, dans ces pièces transplantées d'Athènes à Rome! Quel plus légitime interprète de la gaieté populaire que Plaute, de l'élégance patricienne que Térence? Ajoutons que ce qui a précédé le genre dont ils ont comme rempli la scène latine, nous est trop complétement inconnu pour avoir droit à quelque chose de plus qu'à notre

[1] Senec. *Epist.* 3. Munk donne ainsi ce passage qu'il attribue à Pomponius, l'auteur d'atellanes. D'autres l'ont attribué à Pomponius Secundus, le poëte tragique. Juste Lipse, qui n'y trouvait point de couleur poétique, aimait mieux le renvoyer à un philosophe du même nom qui vécut sous Auguste et Tibère. Bothe, dans son recueil de fragments tragiques et comiques du théâtre latin, ne l'a point rapporté, sans doute parce qu'il en jugeait de même. — [2] P. 1, 2; cf. 40.

curiosité. Nous n'avons jamais rien lu ni pu lire de la poésie fescennine, des satyres, ni même des véritables atellanes. Car celles dont il nous est parvenu quelques fragments sont d'un temps où la comédie latine, achevant le cercle de ses destinées, était passée par Titinius, Atta, Afranius, de la *fabula palliata*, à la *fabula togata*, à la *fabula tabernaria*, c'est-à-dire à l'expression directe des mœurs de la société romaine, de celles des hautes classes et des classes populaires, où, pour réparer son épuisement elle était descendue jusqu'à la forme familière des mimes et des atellanes, des atellanes, non plus improvisées comme auparavant par de libres amateurs, mais écrites en vers pour des comédiens, devenues par conséquent des comédies, et tombées elles-mêmes comme telles sous le joug de la discipline grecque.

C'est probablement de cette nouveauté considérable, de cette révolution dramatique, et non pas simplement, comme traduit M. Meyer[1], du talent de l'invention, que Velleius Paterculus[2] loue un auteur du temps de Sylla, dont nous avons déjà écrit le nom, Pomponius de Bologne, dans une phrase très-diversement entendue[3], et qu'il faut ajouter à tant d'autres d'intelligence difficile dont se compose l'histoire des atellanes: « sane non ignoremus eadem ætate fuisse Pomponium, sen« sibus celebrem, verbis rudem et novitate inventi operis a se commen« dabilem. » Pomponius, et bientôt Novius, son contemporain, qui le suivit avec succès dans cette carrière, rajeunirent tout ensemble la comédie et l'atellane; la comédie, en la transportant dans le cadre de l'atellane; l'atellane, en lui prêtant la rédaction arrêtée, le style, le mètre de la comédie.

De là un renouvellement complet du répertoire comique, dont je suis très-frappé quand je parcours les titres et les fragments qui forment seuls aujourd'hui le théâtre de ces deux auteurs.

Il y avait une comédie appelée, de Rhinton son inventeur, *Rhintonica fabula*, et de son caractère, *hilarotragœdia*. Les sujets, les personnages de la tragédie y étaient montrés sous un jour divertissant. Tel était, parmi les ouvrages tragi-comiques attribués à Rhinton, un *Amphytrion*[4], dont celui de Plaute, où les dieux et les héros sont bien sacrifiés, a peut-être été imité. Quoi qu'il en soit, on peut croire que Pomponius et Novius ont remis en honneur ce genre d'ouvrages; le premier dans son *Agamemnon suppositus*[5], son *Atreus*[6], son *Marsyas*[7];

[1] P. 49. — [2] II, IX, 5. — [3] Voyez entre autres les interprétations de MM. Schober et Magnin, ouvrages cités. — [4] Athen. *Deipn.* III, 76. — [5] Non. v. *expergisceret* — [6] Non. v. *notificem*. — [7] Arnob. *adv. gent.*, II.

le second dans son *Andromacha*[1], son *Eurisaces*[2], ses *Phœnissæ*[3], son *Picus*[4], son *Paulus*[5]; qu'ils ont pris possession de ces sujets mythologiques ou historiques, qu'on ne s'attend guère à rencontrer dans leur théâtre, en y introduisant, avec leur langage facétieux, les personnages convenus qui faisaient le fonds de l'atellane. Cela peut se comprendre par analogie. Dans les catalogues du théâtre de la Foire, honorés si souvent par les noms illustres de Piron et de Lesage, se rencontrent aussi des sujets mythologiques, des sujets historiques, que l'intervention d'Arlequin fait descendre des nobles scènes de l'Opéra et du Théâtre Français jusqu'à cette scène subalterne; de là, *Arlequin-Atys*, *Arlequin-Orphée*, *Arlequin-Mahomet*, et tant d'autres. C'est par un tel procédé sans doute que l'atellane de Pomponius, de Novius, attirait à elle, après les graves imitations d'Ennius, de Pacuvius, d'Attius, telle tragédie de Sophocle ou d'Euripide, les *Phéniciennes* par exemple. N'est-on pas tenté de retrouver le double défi des deux frères ennemis dans ce vers bouffon des *Phœnissæ* de Novius?

Sume arma. — Quid est? — Jam occidam clava scirpea.

L'emploi du même procédé peut expliquer tant de titres communs à l'atellane de nos deux auteurs et aux divers genres de comédie qui s'étaient jusque-là succédés sur la scène latine. Pour peu qu'elle fasse voyager son personnel bouffon hors du pays des Osques dans les petites cités de la Grèce ou de l'Italie, qu'elle l'amène à Rome même, sinon aux nobles quartiers, du moins aux faubourgs de la grande ville, elle a sa *fabula palliata*, sa *fabula togata*, sa *fabula tabernaria*. Pomponius a composé des *Adelphes* comme Térence, Novius un *Colax* comme Plaute, et beaucoup de leurs pièces; on peut facilement s'en convaincre, rien qu'en parcourant la liste fort exacte et fort instructive qu'en a donnée M. Meyer à la fin de sa dissertation, beaucoup de leurs pièces sont en communauté pour le titre, et sans doute aussi pour le sujet, avec les ouvrages où Afranius et d'autres poëtes de la même école avaient exprimé, à leurs divers étages, jusqu'aux plus bas, les mœurs de Rome.

Ce dernier mot m'amène à une question que je ne résoudrais pas tout à fait comme M. Meyer[6]. Les atellanes lui paraissent avoir été surtout des pièces de caractère : et pourquoi? à cause de ces personnages, toujours les mêmes, qui y figuraient. Mais ces personnages, bien qu'invariables, étaient marqués d'un cachet de fantaisie tout individuel;

[1] Serv. in Virg. *Georg.* I, 266. — [2] Non. *De num et cas.* — [3] Fest. v. *Scirpus*. — [4] Fest. v. *rutabulum*. — [5] Non. v. *celere*. — [6] P. 21, 22, 23.

ils n'offraient pas ces types généraux des travers, des ridicules, des vices de la nature humaine et de la société, que l'on appelle proprement des caractères. Rien de plus rare, dans l'ensemble de la comédie latine, que des pièces fondées sur le développement d'un caractère. Cela n'a pas dû être assurément plus commun parmi les atellanes. Je m'imagine que, dans ces ouvrages, une intrigue d'une complication amusante, telle que l'indique le mot souvent répété chez les anciens et devenu proverbial de *tricæ atellanæ*[1], mettait habituellement en relief des traits de mœurs populaires; que c'était, pour la plupart, de petites comédies d'intrigue et de mœurs tout ensemble, très-peu relevées par le sujet, par le langage, mais admettant cependant, pour y faire la part de la bonne compagnie, ce mélange d'élégance, de délicatesse, de sérieux, dont j'ai parlé plus haut, peut-être même quelquefois, comme les mimes, des attaques satiriques d'une portée inattendue.

L'atellane, en effet, nous offre quelque chose d'absolument nouveau dans l'histoire de la comédie latine, la peinture de la vie politique à laquelle Nævius n'avait pas touché impunément, et dont s'étaient soigneusement gardés, à l'abri du costume grec, Plaute, Cécile, Térence, tous les poëtes de la *fabula palliata*. Nous pouvions bien soupçonner qu'elle n'avait pas manqué à la *fabula togata*, qui, osant aborder directement, sans respect de sa toge, la société romaine, pénétrant même dans le sanctuaire si longtemps interdit de la famille, s'attaquant à des désordres domestiques jusque-là inconnus ou respectés, avait dû, par un progrès naturel, s'émanciper jusqu'à ne plus s'abstenir des ridicules et des vices qui se produisaient aux comices, au forum, au sénat. Ce n'était toutefois qu'un soupçon que nous aurions été heureux de pouvoir appuyer de quelques preuves. Quant à l'atellane, les fragments de Pomponius et de Novius sont là pour nous apprendre, pour nous permettre d'affirmer, qu'elle s'était arrogé le droit de donner à la vie politique elle-même une place dans ses tableaux.

Comment expliquer cette hardiesse sur laquelle M. Meyer[2], à l'exemple de quelques-uns de ses devanciers, aurait pu insister un peu plus? Par les progrès de la puissance démocratique, amie des licences comiques et s'en faisant un instrument de vengeance et d'attaque contre les hautes classes de la société; par la condition libre des acteurs primitifs de l'atellane, plus inviolables que les comédiens de profession, à qui on était obligé de permettre davantage; par l'humilité même du genre, qui pouvait faire regarder ses saillies comme sans conséquence; par le ca-

[1] Non. v. *tricæ*; Arnob. *adv. gent.*, *etc.* — [2] P. 29.

ractère détourné de censures qui ne portaient, en apparence, que sur les ridicules politiques des petites villes, de la province, de sorte que Rome pouvait se croire fort désintéressée dans l'affaire, et que, si elle se fût fâchée, l'atellane eût pu dire, jouant la bonhomie, comme notre Chrysale :

C'est à vous que je parle, ma sœur.

Plusieurs passages des satiriques latins, ces héritiers de la comédie latine, qui en offrent quelquefois le commentaire et le supplément, peuvent donner une idée des peintures où l'atellane traduisait en ridicule les mœurs politiques, sinon de Rome elle-même, du moins des colonies, des municipes, des préfectures dans l'Italie et les provinces. Quand Horace[1], Perse[2], Juvénal[3] mettent gaiement en scène les *pouvoirs,* comme ils les appellent, de Fundi, d'Aretium, de Fidènes, de Gabies, d'Ulubre; ce préteur de petite ville, qui se donne, en présence de Mécène et d'autres grands personnages, de grands airs sous sa prétexte et son laticlave; ces édiles, plus modestement vêtus, en lambeaux, mais fort contents d'eux, qui se rengorgent, qui se croient quelque chose, et exercent magistralement leur juridiction, dans des marchés déserts, sur les fausses mesures, ils font de l'atellane politique, comme ils ont fait ailleurs, traduisant, répétant quelques paroles de Ménandre ou de Térence, de la *fabula palliata*[4].

Dans une pièce intitulée *Cretula vel Petitor*[5], dans un *Hæres petitor*[6], Pomponius s'était moqué de ce que Perse[7] a appelé éloquemment *cretata ambitio,* du personnage dont a parlé Horace[8],

Hic generosior
Descendat in campum petitor[9],

[1] Fundos Aufidio lusco prætore libenter
Linquimus, insani ridentes præmia scribæ,
Prætextam, et latum clavum, prunæque batillum.
*Sat.* I, v, 34.

[2] Sese aliquem credens, italo quod honore supinus
Fregerit heminas Areti ædilis iniquas.
*Sat.* I, 129.

[3] An (mavis) Fidenarum Gabiorumque esse potestas
Et de mensura jus dicere, vasa minora
Frangere pannosus vacuis ædilis Ulubris.
*Sat.* X, 101.

[4] Horat. *Sat.* II, III, 260, sqq; Pers. *Sat.* V, 161, sqq. — [5] Non. v. *forum, ominas.* — [6] Id. v. *Lavi, ampliter.*

de la passion des honneurs publics, du candidat allant en robe blanche solliciter les suffrages. Un vers, sauvé par hasard, nous montre l'ambitieux qui part pour sa brigue, plein d'espérance, et répond d'un ton affable aux souhaits obligeants qu'on lui adresse :

Eveniat bene! — Ita sit, et tibi bene sit, qui recte ominas[1].

Sous le titre de *Pappus præteritus*, le même Pomponius, et aussi Novius[2] s'étaient égayés aux dépens du candidat éconduit, de cette disgrâce si commune à Rome et si amère dont les poëtes latins ont souvent parlé et d'un autre ton :

Sisyphus in vita quoque nobis ante oculos est,
Qui petere a populo fasces sævasque secures
Imbibit, et semper victus tristis que recedit[3].

ut si
Detulerit fasces indigno detrahet idem :
Pone, meum est, inquit. Pono, tristisque recedo[4].

Qu'on aimerait à pouvoir lire ces petites comédies qui faisaient rire les élus et les électeurs des comices de ridicules qu'ils croyaient, vu la patrie et la condition des personnages, bien au-dessous d'eux, qui étaient les leurs cependant, proportions gardées; de sorte que les malins poëtes pouvaient leur adresser intérieurement le mot du satirique :

quid rides? mutato nomine de te
Fabula narratur[5].

On en a, je crois, fait la remarque. A l'époque du renouvellement des atellanes par Pomponius et par Novius, vers la moitié du VII<sup></sup>e siècle de Rome, les circonstances devaient rendre plus piquantes ces attaques contre les prétentions des gens de la province. L'Italie réclamait de Rome qu'elle avait sauvée des Carthaginois et des Cimbres, pour qui elle avait conquis le monde, le partage de ses droits, mais un partage réel, qui lui donnât, non pas seulement le stérile *jus Latii, jus italicum,* la prérogative onéreuse de verser son sang pour la métropole, mais sa part dans les suffrages, une véritable communauté dans le pouvoir politique. De là la guerre sociale, fomentée secrètement par Marius, l'homme d'Arpinum, étouffée par Sylla, le terrible représentant des

[1] *Sat.* V, 176. — [2] *Carm.* III, 1, 10. — [3] *Cf.* Lucan. *Pharsal.* I, 131; Scip. Æmil. ap. Macrob. *Saturn.* II, 10. — [4] Non. v. *vagas.* — [5] *Id.* v. *capulum.*

antiques priviléges de Rome. On vint à bout de cette guerre en détachant de la confédération quelques peuples par le don de ces droits qu'on refusait à tous et en exterminant les autres. Mais l'irritation qu'elle laissa après elle devait ajouter quelque chose à l'intérêt des satires politiques présentées par les atellanes.

M. Meyer m'excusera si, profitant d'une de ses indications, j'ai essayé d'ajouter un chapitre à son savant et ingénieux travail. Je n'ai plus qu'un doute à lui soumettre. D'un passage de Cicéron [1] et d'un autre de Macrobe [2], on peut conclure que l'atellane, si florissante au temps de Sylla, avait, au temps de César, cessé, en grande partie, d'être la petite pièce du spectacle, et que, sous Auguste ou sous Tibère, un poëte appelé, soit Mummius, soit Memmius, lui rendit la vogue qu'elle avait perdue. M. Meyer, cherchant à s'expliquer ces vicissitudes, les attribue au mauvais vouloir de César que blessait la liberté des atellanes, et à la faveur d'Auguste, fort enclin, pour se rendre populaire, à relever tout ce que son prédécesseur avait abaissé [3]. Je crains bien que ce ne soient là des suppositions gratuites. Pourquoi aurait-il été si difficile à César de supporter les atellanes, puisqu'il supportait bien les mimes, plus aggressifs, plus directs, à l'affût de toutes les circonstances qui pouvaient prêter à la personnalité, pour en amuser la malignité des Romains. Il y a de cet esprit des mimes bien des témoignages, un, entre autres, très-frappant, que je vais citer, parce qu'il est contemporain de César et se rapporte même à lui. Je l'emprunte à la correspondance de Cicéron [4], ce piquant journal de l'époque. Le jurisconsulte Trebatius a été faire sa cour au vainqueur des Gaules, occupé, en ce moment, d'une expédition dans la Bretagne. Cicéron, dans une lettre piquante, conseille à Trebatius de ne pas trop prolonger cette campagne de courtisan, qui menace d'être inutile : on pourrait bien en causer. Le grand auteur de mimes, Laberius, pourrait bien trouver plaisant de mettre sur la scène un jurisconsulte breton. «Denique, si cito te retuleris, sermo nullus

[1] Lucret. *De nat. rer.* III, 1008, sqq. — [2] Horat. *Epist.* I, xvi, 33 sqq. — [3] Horat. *Sat.* I, 1, 69.

[1] «Nunc venio ad jocationes tuas, quoniam tu secundum Œnomaüm Atti, non «ut olim solebat, atellanam, sed, ut, nunc fit, mimum introduxisti.»

*Epist. ad fam.* IX, 16.

[2] «Mummius post Novium et Pomponium diu jacentem artem atellanicam sus«citavit.»

*Saturn.* I. 10.

« erit : si diutius frustra abfueris, non modo Laberium, sed etiam sodalem nostrum Valerium pertimesco. Mira enim persona induci potest « britannici jureconsulti. » Mais ce n'était pas seulement à des personnages d'ordre secondaire, comme Trebatius, que s'attaquait Laberius. César lui-même, et César tout-puissant, ne fut pas à l'abri de ses atteintes. On sait quels vers, avidement saisis par l'auditoire, il lui fit entendre dans cette représentation mémorable où un caprice cruel du dictateur le fit monter sur la scène, et jouer dans un mime avec des bateleurs, lui, chevalier et en cheveux blancs. Je ne veux point parler des plaintes éloquentes de son admirable prologue, mais de ces traits acérés :

Porro, Quirites, libertatem perdimus.

Necesse est multos timeat quem multi timent[1].

César à Laberius préféra Publius Syrus, ce qui était tout naturel et pouvait n'être point injuste; mais il resta, comme le public d'alors, le partisan déclaré du genre. Comment, avec un goût si débonnaire, aurait-il traité plus mal l'atellane, dont nous ne voyons pas qu'il ait eu personnellement à se plaindre?

Quant à Auguste, en admettant qu'il ait tenu à distinguer son règne du règne précédent, il est difficile de supposer qu'un si bon esprit eût cherché à marquer cette opposition dans un tel ordre de choses.

J'ajouterai que je ne crois pas à l'influence même des maîtres du monde sur la destinée des genres de littérature. L'accident qui leur donne alternativement pour interprète tantôt un écrivain de talent, tantôt un écrivain médiocre, leur nouveauté ou leur épuisement, l'attrait plus ou moins vif qu'ils offrent en certains moments au goût changeant du public, voilà les puissances desquelles surtout ils relèvent et qui les font ou prospérer ou décliner. On peut leur appliquer ce que disait Laberius à P. Syrus, son heureux vainqueur, dans de beaux vers qu'a ainsi traduits M. Magnin[2] :

Tous, en tout temps, ne peuvent pas être les premiers. Lorsque tu seras parvenu au comble de l'illustration, tu t'y maintiendras mal aisément; tu descendras plus vite que tu n'as monté. Je suis tombé; mon successeur tombera; la gloire fait partie du domaine public.

Non possunt primi esse omnes omni in tempore.
Summum ad gradum cum claritatis veneris,
Consistes ægre et citius quam ascendas cades.
Cecidi ego; cadet qui sequitur; laus est publica[3].

[1] P. 36, 37. — [2] *Fam.* VII, 11. — [3] Macrob. *Saturnal.* II, 7. — [4] Ouvrage et endroit cités. — [5] Macrob. *Saturn.* II, 7.

Deux poëtes distingués, Pomponius et Novius, ont amené, au temps de Sylla, les grands succès de l'atellane, rajeunie par eux, et qui, après eux, est redevenue ce qu'elle était avant, un peu vieille; cela a duré jusqu'à ce qu'elle reçût, sous Auguste, ou sous Tibère, d'un troisième poëte de talent, Mummius, un rajeunissement nouveau. Le mime, grâce à Laberius, à Publius Syrus, à Mattius, a mis à profit l'intervalle pour captiver à son tour la faveur publique, que l'atellane lui a bientôt reprise, sans la pouvoir garder. De pareilles alternatives, fort naturelles, s'expliquent toutes seules, sans qu'il soit nécessaire d'y faire intervenir, comme dans une machine de théâtre, les dieux de l'histoire. Elles se sont perpétuées pendant toute la durée de l'empire, que l'atellane et le mime, dernière et unique comédie de cet âge, ont remplie de leurs succès, de leurs scandales, de leurs querelles avec la puissance publique, de leurs exils, de leurs retours. M. Meyer, aux dernières pages de sa dissertation, trace de l'atellane à cette époque une histoire intéressante, où j'aimerais à le suivre, si je n'avais déjà, dans ce premier article, bien prolongé le plaisir de rapporter et de discuter ses opinions.

PATIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

---

*NOTES relatives aux observations d'Hipparque discutées dans le cahier précédent.*

NOTE I^re^.

Sur la détermination de l'époque absolue qui sert d'origine aux périodes calippiques.

Pour découvrir cette époque initiale, indépendamment des fautes accidentelles que les manuscrits peuvent offrir dans la transcription des dates, et sans avoir besoin de chercher quelle a pu être la loi de l'intercalation lunaire admise dans la subdivision des périodes, il faut s'appuyer sur les principes suivants, qui vous se vérifient ultérieurement, dans leurs applications.

1° L'époque initiale de toutes les périodes coïncidait avec un solstice d'été;

2° Chaque période commençait et finissait sensiblement à cette même phase solaire;

3° Chaque année lunaire, insérée dans les périodes, commençait et finissait à moins d'un mois de distance du solstice d'été courant, qui aurait commencé ou terminé l'année julienne de même rang ordinal, comptée de l'origine commune.

Ces bases étant admises, prenez dans l'*Almageste* toutes les observations de la lune qui sont datées en années calippiques, comme aussi en années, mois, jours et heures, comptés depuis l'ère de Nabonassar, avec la condition spéciale d'avoir été faites à plus d'un mois de distance du solstice d'été. Chacune vous indiquera l'année julienne, comptée du solstice d'été initial, dans laquelle l'année calippique qui la renferme a dû commencer ou finir; et vous en déduirez l'époque absolue de ce solstice, par soustraction.

Je choisis d'abord, comme exemple, trois éclipses de lune mentionnées au

livre IV de l'*Almageste*. Je place sur une même ligne, dans le tableau suivant, leurs dates calippiques, égyptiennes, ainsi que les équivalentes de ces dernières dans la période julienne. J'indique en marge les pages de l'édition de Halma où ces données sont consignées. Ces trois éclipses, calculées par les tables de M. Largeteau, se trouvent aux mêmes dates de jour, et, à fort peu près, d'heures, que Ptolémée leur assigne.

| PAGES DU TOME I, livre IV. | DATES CALIPPIQUES. | DATES ÉGYPTIENNES ASTRONOMIQUES, exprimées en temps vrai équinoxial, compté de midi, au méridien d'Alexandrie, depuis l'ère de Nabonassar. | DATES JULIENNES CORRESPONDANTES, exprimées aussi en temps vrai, du méridien d'Alexandrie, le jour julien commençant à minuit. |
|---|---|---|---|
| 279 | 2ᵉ période, année 54. | Année 547, 16 mésori (jour 346ᵉ), $7^h$. | $4513^b$, 22 septembre (jour 266ᵉ), $19^h$. |
| 280 | ——— année 54. | Année 548, 9 méchir (jour 159ᵉ), $13^h \frac{1}{3}$. | 4514ᵉ, 20 mars (jour 79ᵉ), $1^h \frac{1}{4}$. |
| 281 | ——— année 55. | Année 548, 5 mésori (jour 335ᵉ), $13^h \frac{3}{4}$. | 4514ᵉ, 12 septembre (jour 255ᵉ), $1^h \frac{3}{4}$. |

Il y a une faute dans tous les manuscrits sur l'indication de l'année calippique de la deuxième éclipse, qu'ils marquent 55 comme la troisième, tandis que le véritable nombre est 54 comme je l'ai écrit. Cela se voit de deux manières : d'abord, parce que, dans une même année calippique, les observations du mois de mars sont nécessairement postérieures à celles de septembre, et non pas antérieures comme l'a été ici la deuxième éclipse comparativement à la troisième, d'après leurs dates égyptiennes de jours. En outre, le solstice d'été de 4513 a eu lieu le 26 juin, jour 178ᵉ. De là au 22 septembre, jour 266ᵉ, l'intervalle est 88. Ajoutez 30 jours, pour reculer, plus qu'il n'est possible, le commencement de cette année calippique, par le jeu de l'intercalation. La somme sera 118. Supposez-la maintenant de 354 jours, ce qui est la moindre durée qu'elle puisse avoir. Alors, depuis la première éclipse jusqu'à sa fin il restera 236 jours; c'est-à-dire plus qu'il ne lui en faut pour embrasser la deuxième éclipse d'après sa date relative, puisque l'intervalle de l'une à l'autre n'est que de 178j $\frac{1}{2}$. Ce calcul confirme donc surabondamment la nécessité de la correction, que la première considération rendait déjà évidente.

Admettons maintenant que la première de toutes les années calippiques, celle dont le rang ordinal est 1, commence *exactement* au solstice d'été d'une certaine année de la période julienne, dont nous désignerons par N le rang ordinal. Les années suivantes, 2, 3, 4... $n$, étant sujettes à l'intercalation lunaire, commenceront respectivement quelques jours plus tôt ou plus tard que les solstices d'été des années correspondantes $N+1$, $N+2$, $N+3 \ldots N+n-1$; sans que leur origine s'écarte jamais de cette phase, jusqu'à la distance d'un mois. Donc, si l'on parvient à connaître les deux termes d'une seule de ces concordances, c'est-à-dire les nombres $n$ et $N+n-1$ qui s'y réalisent simultanément, on connaîtra aussitôt N, en retranchant $n-1$, du dernier d'entre eux. Or voilà justement ce que chaque ligne de notre tableau nous indique.

En effet, consultons d'abord la première. Puisque chaque période calip-

pique contient 76 années lunaires intercalées, la 54^e^ de la 2^e^ période a pour rang ordinal 76 + 54 ou 130; c'est la valeur de *n*. La 4^e^ colonne du tableau nous montre qu'elle a dû commencer aux environs du solstice d'été de l'année julienne 4513, puisqu'elle nous est désignée comme comprenant l'éclipse du 22 septembre, qui est postérieure à ce solstice de plus d'un mois. $N + n - 1$ est donc représenté ici par 4513, et, comme $n - 1$ est 129, la valeur résultante de N sera 4513 — 129 ou 4384.

Cette 130^e^ année calippique doit finir aux environs du solstice d'été de l'année julienne suivante 4514. Aussi la 2^e^ ligne du tableau nous l'indique-t-elle comme comprenant l'éclipse du 20 mars de cette année-là. Le même solstice sera donc l'origine approximative de l'année calippique immédiatement suivante, dont le rang ordinal *n* est 76 + 55 ou 131. Le nombre $N + n - 1$, qui correspond à cette origine, sera ainsi représenté par 4514; dont retranchant $n - 1$, qui est 130, il reste pour N, 4384, comme précédemment.

La 3^e^ ligne du tableau conduit encore au même résultat. En effet, l'année calippique qu'on y voit désignée a pour rang ordinal 131; c'est la valeur de *n*. Elle commence aux environs du solstice d'été de l'année julienne 4514, puisqu'elle doit comprendre l'éclipse du 12 septembre, postérieure à ce solstice de beaucoup plus d'un mois. $N + n - 1$ est donc encore représenté ici par 4514, d'où résulte N égal à 4384.

Je joins ici, comme preuve confirmative, quatre observations de Timocharis, mentionnées au livre VII de l'*Almageste*, avec la double indication de leurs dates égyptiennes, et des années calippiques qui les comprennent. Elles sont relatives à des occultations, ou à des appulses d'étoiles par la lune. Je les rassemble en tableau sous la même forme que les précédentes :

| PAGES DU TOME II, livre VII. | DATES CALIPPIQUES toutes prises dans la 1^re^ période. | DATES ÉGYPTIENNES ASTRONOMIQUES, exprimées en temps vrai équinoxial, compté de midi, au méridien d'Alexandrie, depuis l'ère de Nabonassar. | DATES JULIENNES CORRESPONDANTES, exprimées aussi en temps vrai, du méridien d'Alexandrie, le jour julien commençant à minuit. | RANG ORDINAL *n* de l'année calippique qui commence dans l'ann. julienne désignée. |
|---|---|---|---|---|
| 26 | 1^re^ période, ann. 36. | Année 454, 16 phaophi (jour 46^e^), $15^h \frac{2}{5}$. | 4419^e^, 21 décembre (jour 355^e^), $3^h \frac{2}{5}$. | 36^e^ |
| 23 | ——— ann. 36. | Année 454, 5 tuby (jour 125^e^). 8^h^. | 4420^e^, 9 mars (jour 68^e^), 20^h^. | 37^e^ |
| 21 | ——— ann. 47. | Année 465, 29 athyr (jour 49^e^), $9^h \frac{2}{3}$. | 4431^e^, 29 janvier (jour 29^e^), $21^h \frac{2}{3}$. | 48^e^ |
| 24 | ——— ann. 48. | Année 466, 7 thot (jour 7^e^), $15^h \frac{1}{3}$. | 4431^e^, 9 novembre (jour 313^e^), $3^h \frac{1}{3}$. | 48^e^ |

Chacune de ces concordances, étant traitée comme les précédentes, reporte de même le solstice d'été initial à l'année de la période julienne 4384. C'est ce que montrent les valeurs de *n* exprimées dans la dernière colonne.

Pour l'époque moyenne du premier tableau, le solstice d'été tombait au 26 juin julien; pour ce dernier, il tombe entre le 27 et le 28. Dans les deux cas les obser-

vations employées s'écartent de cette phase de plus d'un mois. Cette condition est nécessaire pour qu'elles se trouvent toujours hors des amplitudes d'oscillation que l'intercalation a pu imprimer aux origines particulières des années calippiques; de sorte que l'on puisse savoir avec certitude si celle dont on cherche le rang ordinal *n* doit avoir commencé avant ou après l'observation considérée. Alors, en effet, le premier cas aura toujours lieu si l'observation est postérieure au solstice d'été courant; le second, si elle lui est antérieure. Quant à la première des années calippiques, on a vu dans le texte, que, bien que lunaire, elle a son origine au solstice d'été même de l'année 4384, lequel avait lieu, ainsi que la néoménie mathématique, au 28 juin de cette année-là, et à la même heure, autant que nos tables permettent d'en juger. Pour montrer les chances d'erreur que le jeu de l'intercalation peut occasionner quand on veut transporter dans les années calippiques des observations voisines du solstice d'été, je prends l'exemple suivant :

Au livre III de l'*Almageste*, chapitre II, page 162 de l'édition de Halma, Ptolémée mentionne un solstice d'été qui fut observé par Aristarque dans la 50ᵉ année de la première période calippique; et, à la page suivante, il ajoute que l'observation fut faite *vers la fin de cette même année* (τῷ ν ἔτει λήγοντι). Cette dernière spécification prouve que le jeu de l'intercalation lunaire a étendu la 50ᵉ année calippique au moins jusqu'au 51ᵉ solstice d'été, compté depuis l'origine de la période, ou, plus vraisemblablement, quelques jours au delà. Conséquemment, pour connaître l'année julienne à laquelle ce 51ᵉ solstice appartient, on devra, au rang ordinal du solstice primitif, qui est 4384, ajouter 51 — 1 ou 50 et non pas 49ᵉ, ce qui donnera 4434 pour le rang de l'année julienne dans laquelle il est compris. Nos tables marquent ce solstice d'été au 27 juin julien. Ainsi, en supposant que l'observation eût été exempte d'erreur, sa date précise aurait dû être:

Année de la période julienne 4434ᵉ, 27 juin, jour 178ᵉ.

L'exactitude de cette transformation est confirmée par un autre passage de Ptolémée, où, sans spécifier davantage le jour de l'observation, il ajoute, page 163, qu'elle tombe dans la 44ᵉ année depuis la fin d'Alexandre, qui est la 468ᵉ de Nabonassar. En effet, si l'on transporte la date julienne précédente dans le calendrier égyptien, on trouve pour sa concordance:

Année de Nabonassar 468, jour 239ᵉ, pharmouthi 29.

La désignation du jour y reste toujours théorique, et il est regrettable que Ptolémée n'ait pas indiqué celle qu'avait donnée l'observation. Mais il en résulte cependant, avec toute certitude, que la 50ᵉ année de la première période calippique a dû s'étendre au moins jusqu'au 27 juin de l'année 4434, 280 de notre ère, date chronologique, ou même un peu au delà. On va voir une application essentielle de ce résultat dans la note suivante :

### NOTE II.

#### Sur le mode d'intercalation adopté par Calippe.

Le calendrier de Calippe n'est décrit en détail dans aucun des textes anciens qui nous sont parvenus. Les seuls indices que nous ayons de sa forme nous sont fournis par deux passages de Géminus, et par quelques dates d'observations mentionnées dans l'*Almageste*, avec le nom et le quantième du mois grec correspondant. Les

érudits les plus habiles se sont appliqués à tirer des inductions générales de ces données si peu nombreuses ; mais leurs résultats ont été fort divers. Le problème renferme trois questions distinctes : d'abord, suivant quel ordre Calippe faisait-il alterner les années de 12 et de 13 mois ? puis, comment réglait-il la durée de ces mois, et la place du treizième qu'on ajoutait occasionnellement aux douze ordinaires ? Ce dernier point paraît décidé par un passage de Ptolémée, et par une inscription du temps des empereurs, qui montrent qu'au moins depuis l'époque de Méton, le mois intercalaire se plaçait à la suite du $\text{VI}^e$, posidéon ; ce qui maintenait le milieu de l'année proche du solstice d'hiver, comme son commencement était maintenu proche du solstice d'été. Admettant donc cette pratique, d'ailleurs fort naturelle, je chercherai seulement ce que l'on peut trouver de plus vraisemblable sur l'ordre d'intercalation des années.

Géminus, dans son chapitre des mois, décrit avec beaucoup de détail le mode primitivement suivi, pour cette intercalation, dans l'octaétéride, la plus ancienne période luni-solaire que les Grecs aient employée. Il dit que les années de 13 mois étaient, parmi ces huit, la $3^e$, la $5^e$ et la $8^e$. On aurait pu les distribuer numériquement dans un meilleur ordre, de manière que la fin de chaque année lunaire se serait moins écartée du solstice d'été qu'elle devait accompagner. Mais enfin, tel était l'arrangement qu'on avait d'abord adopté ; et l'on va voir, par les propres paroles de Géminus, que les perfectionnements ultérieurs durent toujours être assujettis, en ce point, aux habitudes prises.

Après avoir très-bien expliqué les défauts de cette courte période, Géminus dit que les astronomes Euctémon, Philippe, et Calippe, l'améliorèrent en la prolongeant d'abord jusqu'à 19 ans, puis, ce dernier, jusqu'à 76. Il ne nomme pas Méton. Il ne donne d'ailleurs aucun détail nouveau sur le rang des années auxquelles on ajoutait le $13^e$ mois, appelé *mois embolime*. Cela aurait été en effet inutile ; car il dit expressément que, dans ces périodes plus longues, la distribution primitive des mois embolimes a toujours été maintenue.

Il ne nous reste donc qu'à y chercher leurs places d'après cette condition. Or rien n'est plus facile ; car, d'abord, dans la période de 19 ans, il suffit pour les voir de jeter les yeux sur les deux lignes suivantes :

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Suite d'octaétérides........ | 1 | 2 | $3^e$ | 4 | $5^e$ | 6 | 7 | $8^e$ | 1 | 2 | $3^e$ | 4 | $5^e$ | 6 | 7 | $8^e$ | 1 | 2 | $3^e$ |
| Cycle de 19 ans.......... | 1 | 2 | $3^e$ | 4 | $5^e$ | 6 | 7 | $8^e$ | 9 | 10 | $11^e$ | 12 | $13^e$ | 14 | 15 | $16^e$ | 17 | 18 | $19^e$ |

La première présente une série de 19 années, tant de 12 mois que de 13, distribuées exactement comme elles l'étaient dans des octaétérides consécutives. Les années de 13 mois, que j'appellerai aussi, par abréviation, embolimes, y sont marquées de la lettre *e*, mise en exposant. La deuxième ligne présente cette même série de 19 années, rangées dans un ordre de numération continu, avec leurs embolimes marquées aux places qui se correspondent. Ce mode de distribution réalise ainsi, matériellement, le texte de Géminus. C'est ce qu'a très-bien vu Dodwell. Petau, en adoptant un autre système, a été conduit à faire commune la $13^e$ année du $3^e$ cycle, que Ptolémée indique avoir été embolime, puisqu'il y mentionne un mois posidéon $I^{er}$. Ideler a suivi Dodwell, pour l'ordre des années, en interprétant, avec plus de justesse, les indications de Géminus sur la distribution des mois pleins et caves. Il a formé ainsi des tables numériques qui présentent la concordance des sept premiers cycles de Méton et du calendrier julien, dans une conformité complète avec les documents astronomiques, malheureusement bien peu nombreux, qui s'y trouvent compris.

Le même procédé semble devoir nous découvrir la règle d'intercalation des années de Calippe. Pour leur en faire l'application, il faut examiner à quel point de la série métonienne elles se rattachent. D'après les interprétations les plus vraisemblables, Méton avait pris, pour origine des années solaires de son cycle, le solstice d'été qu'il avait observé conjointement avec Euctémon, en l'an 4282 de la période julienne, et qu'ils avaient cru être arrivé le 27 juillet, vers six heures du matin, sous le méridien d'Athènes. Cette date nous est fournie par Ptolémée, sous la forme égyptienne, au livre III de l'*Almageste*, chapitre II. Le solstice d'été, qui a servi de point de départ aux années calippiques, est celui de l'an 4384. Dans l'intervalle, il s'était écoulé 102 années solaires complètes. Ainsi la 1re année de Calippe est la 103e de Méton. Retranchant de là 5 fois 19, ou 95, le reste 8 montre que cette 1re année calippique était la 8e du sixième cycle métonien. Elle était donc embolime, d'après l'usage de ce cycle désormais établi; et nous devons admettre que Calippe la laissa telle, d'après l'attestation de Géminus. Alors toute la loi d'intercalation des années calippiques se découvre, en les écrivant par ordre sous celles qui succèdent dans les cycles métoniens continués, et marquant comme embolimes les termes des deux séries qui se correspondent. C'est ce que montrent les lignes suivantes, où les années embolimes sont désignées par la lettre *e*, comme précédemment.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Série de cycles métoniens........ | 1 | 2 | $3^e$ | 4 | $5^e$ | 6 | 7 | $8^e$ | 9 | 10 | $11^e$ | 12 | $13^e$ | 14 | 15 | $16^e$ | 17 | 18 | $19^e$ |
| 1re période calippique.............................. | | | | | | | | $1^e$ | 2 | 3 | $4^e$ | 5 | $6^e$ | 7 | 8 | $9^e$ | 10 | 11 | $12^e$ |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | $3^e$ | 4 | $5^e$ | 6 | 7 | $8^e$ | 9 | 10 | $11^e$ | 12 | $13^e$ | 14 | 15 | $16^e$ | 17 | 18 | $19^e$ | 1 | 2 | $3^e$ | 4 | $5^e$ | 6 | 7 |
| 13 | 14 | $15^e$ | 16 | $17^e$ | 18 | 19 | $20^e$ | 21 | 22 | $23^e$ | 24 | $25^e$ | 26 | 27 | $28^e$ | 29 | 30 | $31^e$ | 32 | 33 | $34^e$ | 35 | $36^e$ | 37 | 38 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| $8^e$ | 9 | 10 | $11^e$ | 12 | $13^e$ | 14 | 15 | $16^e$ | 17 | 18 | $19^e$ | 1 | 2 | $3^e$ | 4 | $5^e$ | 6 | 7 | $8^e$ | 9 | 10 | $11^e$ | 12 | $13^e$ | 14 |
| $39^e$ | 40 | 41 | $42^e$ | 43 | $44^e$ | 45 | 46 | $47^e$ | 48 | 49 | $50^e$ | 51 | 52 | $53^e$ | 54 | $55^e$ | 56 | 57 | $58^e$ | 59 | 60 | $61^e$ | 62 | $63^e$ | 64 |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 15 | $16^e$ | 17 | 18 | $19^e$ | 1 | 2 | $3^e$ | 4 | $5^e$ | 6 | 7 |
| 65 | $66^e$ | 67 | 68 | $69^e$ | 70 | 71 | $72^e$ | 73 | $74^e$ | 75 | 76 |

Généralement, soit $n$ le rang ordinal d'une année calippique dans sa période propre, et soit $m$ le plus grand multiple de 19, qui est contenu dans $n$. D'après la correspondance ici indiquée, cette année calippique sera de même nature, commune ou embolime, que celle du cycle métonien, dont le rang ordinal est :

$$n + 7 - 19\,m.$$

Le but numérique de toute intercalation consiste à former des années et des mois, contenant des nombres entiers de jours, qui s'écartent, le moins possible, des mouvements moyens sur lesquels on les établit. Lorsque l'on n'a pas d'autre condition à remplir, on atteint ce but par un calcul progressif qui tempère l'écart à mesure qu'il se montre, de manière à le tenir constamment moindre que $\frac{1}{2}$ jour : c'est ce qu'ont fait les Chinois. L'intercalation grecque était moins stricte ; mais ses résultats, correctement interprétés, ne déviant de la règle numérique que par des différences occasionnelles de 1 ou 2 jours, on peut employer celle-ci comme plus commode, pour en obtenir des évaluations approximatives. Je vais donc chercher ainsi les dates des jours juliens, vers lequels la 50e année calippique de notre tableau a dû commencer et finir, afin de voir si le solstice d'Aristarque s'y trouve effectivement compris.

Chaque période calippique contient 76 années de $365^j\frac{1}{4}$ ou 27759 jours; et elle se subdivise en 940 mois lunaires. D'après cela, chaque année moyenne de 12 mois contient $354^j,370213$; et chaque année moyenne de 13 mois en contient

383ʲ,901064. Comparées à l'année de 365ʲ,25, les premières sont plus courtes de 10ʲ,879787, les dernières plus longues de 18ʲ,651064. Si l'on fait partir, de la même origine, une série continue d'années juliennes de 365ʲ,25, et une autre série continue d'années calippiques, intercalées comme notre tableau le montre, on trouvera, par un calcul progressif, de combien de jours la fin de celles-ci précède ou suit la fin de l'année julienne de même rang.

Appliquons ces règles à l'année calippique, dont le rang ordinal *n* est 50. Le plus grand multiple de 19 contenu dans 50 est 2. Ce sera donc la valeur de *m*. Alors l'année correspondante du cycle métonien sera 57 — 38 ou 19. Elle est embolime; conséquemment la 50ᵉ année calippique doit l'être aussi, comme notre tableau la marquait.

Par le calcul progressif, on trouve que cette 50ᵉ année aurait commencé mathématiquement dans l'année de la période julienne 4433ᵇ, le 26 juin, vers 20ʰ 12ᵐ de temps moyen, comptées de minuit au méridien d'Athènes; et qu'elle aurait fini dans l'année 4434, le 14 juillet, vers 17ʰ 49ᵐ, selon le même mode de numération du temps. D'après nos tables, le solstice d'été tombait alors au 27 juin julien. Ainsi son commencement coïncidait presque avec le solstice d'été de l'année julienne 4433; et sa fin a dépassé de près de 18 jours le solstice d'été de l'année 4384. On a vu, dans la note précédente, que ce dernier solstice était celui qui a été observé par Aristarque. Il aurait donc été compris dans la 50ᵉ année de la 1ʳᵉ période calippique de notre tableau, et vers la fin, comme Ptolémée le dit.

Dodwell et Ideler font tous deux cette 50ᵉ année commune; et ils la terminent bien avant le solstice d'Aristarque. Leurs systèmes des années de Calippe se trouvent donc ici en défaut. Mais, d'une autre part, l'induction si vraisemblable que nous venons de leur substituer est contredite à son tour par les deux observations de Timocharis que j'ai rapportées dans la note précédente, et qui appartiennent à la 36ᵉ année de la 1ʳᵉ période calippique. En effet, d'après leurs dates, il y a entre elles un intervalle de 78ʲ 16ʰ $\frac{4}{5}$. Or Ptolémée dit que la 1ʳᵉ a été faite le 25ᵉ jour du mois posidéon, et la 2ᵉ le 15ᵉ du mois élaphébolion. L'intervalle de ces deux dates attiques comprendrait évidemment plus de 78 jours, s'il y avait entre elles un mois posidéon II, que d'ailleurs les expressions de Ptolémée n'indiquent pas. Cette 36ᵉ année ne doit donc pas avoir été embolime, mais commune, comme l'ont faite Dodwell et Ideler, qui ont raison en ce point, ayant tort dans l'autre.

Chose singulière! le système de Petau, appliqué aux années calippiques, se trouve exact dans ces deux cas, comme dans toutes les autres épreuves qu'on peut lui faire subir, quoiqu'il soit inexact pour les années métoniennes. On le reproduirait, par le même procédé de superposition, que nous avons tout à l'heure employé, si l'on transportait la 1ʳᵉ année calippique, non pas sous la 8ᵉ année d'un cycle métonien, mais sous la 13ᵉ. Calippe aurait-il introduit effectivement cette différence d'origine? Ou celle que nous attribuons au cycle lunaire de Méton, d'après un passage assez ambigu de Diodore, serait-elle inexacte? L'alternative serait, aujourd'hui, presque impossible à décider. Le cycle pascal des juifs et des chrétiens ne diffère aussi de ceux-là que par une différence d'origine. Car on l'obtient en plaçant sa 1ʳᵉ année sous la 6ᵉ d'un cycle métonien ou sous la 13ᵉ du cycle calippique rectifié. A partir de ces points de concordance, toute la suite de l'intercalation est absolument identique dans ces systèmes d'âges si divers.

J. B. BIOT.

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## INSTITUT DE FRANCE.

## ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 1er septembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Burnouf.

Au commencement de la séance, l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés a eu lieu dans l'ordre suivant :

### PRIX DÉCERNÉS.

*Prix ordinaire.* — L'Académie, dans sa séance annuelle de 1847, avait prorogé jusqu'au 1er avril 1848 le concours ouvert en 1845 sur le sujet suivant : « Histoire de l'étude de la langue grecque dans l'occident de l'Europe, depuis la fin du v<sup></sup>e siècle jusqu'à celle du xive. » Ce prix a été décerné à M. Renan.

*Prix de numismatique.* — L'Académie a accordé le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. de Pfaffenhoffen, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les aspres comnénats ou blancs d'argent de Trébizonde,* 1 vol. in-4°.

*Antiquités de la France.* — L'Académie a décerné la première médaille à M. le capitaine du génie Azéma de Mongravier, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Études topographiques et historiques sur la province d'Oran;* la seconde médaille à M. l'abbé Giraud, pour son *Histoire du prieuré de Saint-Damien, établi sur les ruines de l'ancien Tauroentum*, manuscrit; la troisième médaille à M. Henri, auteur d'un *Mémoire sur l'hivernage de l'armée turque à Toulon, en 1543*, manuscrit.

Des mentions très-honorables ont été accordées : 1° à M. Greppo, pour son ouvrage intitulé : *Études archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine*, in-8°; 2° à M. Pitra, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr, et de l'Église des Francs au VIIe siècle,* in-8°; 3° à M. Pichon, pour l'édition qu'il a donnée de l'ouvrage intitulé : *Le ménagier de Paris*, 2 vol. in-8°; 4° à M. Doublet de Boisthibaut, pour son ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron ;* 5° à M. de Boissieux, pour son *Recueil général des inscriptions latines trouvées dans le Lyonnais*, in-4° ; 6° à M. le Héricher, pour son ouvrage intitulé : *Avranchin monumental et historique*, 2 vol. in-8°; 7° à M. de la Fons de Melicocq, pour son ouvrage intitulé : *Les cités picardes et artésiennes aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, manuscrit.

Un rappel de mention très-honorable a été accordé à M. de Montfalcon, pour son *Histoire de la ville de Lyon*, 2 vol. in-8°.

Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. de la Pylaïe pour son ouvrage intitulé : *Études archéologiques mêlées d'observations et de notices diverses*, in-8° ; 2° à M. l'abbé Desroches pour son ouvrage intitulé : *Annales religieuses de l'Avranchin*, in-4°; 3° à M. Tarbé, pour l'édition qu'il a donnée des *Œuvres de Coquillart accompagnées d'un glossaire et de notes historiques*, 2 volumes in-8°; 4° à M. Achmet d'Héricourt pour son ouvrage manuscrit, intitulé : *Histoire de Béthune;* 5° à M. Jules Delpit pour son ouvrage intitulé : *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, 1 vol. in-4°; 6° à Mme Félicie d'Ayzac pour son ouvrage intitulé : *De la zoologie hybride dans la sculpture chrétienne*, in-8°.

*Prix d'histoire de France fondés par M. le baron Gobert.* L'Académie décerne le premier de ces prix à M. Amédée Thierry pour son *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, et le deuxième à M. Clément pour son ouvrage intitulé : *Le gouvernement de Louis XIV.*

PRIX PROPOSÉS.

*Prix ordinaires.* — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1849 : « Tracer l'histoire de la chute du paganisme et de sa destruction totale dans les diverses provinces de l'empire d'Orient, à partir du temps de Constantin. »

L'Académie avait proposé, dans sa séance annuelle de 1846, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1848, la question suivante : « Éclaircir les annales et retracer l'état de la France pendant la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle, d'après les monuments publiés ou inédits. » L'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire dans lequel elle a reconnu que l'auteur a fait preuve de connaissances étendues et d'un esprit judicieux; mais il n'a pas traité son sujet dans les parties les plus essentielles, ni rempli complétement les intentions de l'Académie. La commission a cru que peut-être la rédaction du programme avait détourné l'auteur de l'idée de concentrer ses recherches et ses méditations sur le fait capital que présentent les annales françaises dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle; en conséquence, l'Académie, en remettant ce prix à 1850, a changé les termes du programme, ainsi qu'il suit : « Faire l'examen critique des documents propres à éclaircir les causes qui ont amené la décadence de la dynastie carlovingienne et l'élévation au trône de la maison de Hugues Capet. »

L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1850 : « Restituer, d'après les monuments, l'histoire des monarchies fondées par les Grecs à l'orient de la Perse à la suite de l'expédition d'Alexandre et du démembrement de l'empire des Séleucides. »

Les ouvrages envoyés à ces différents concours devront parvenir au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année où le prix doit être décerné.

*Prix d'antiquités.* — M. de Caumont, correspondant de l'Académie, désirant contribuer d'une manière efficace au progrès d'un genre d'érudition auquel il s'est voué avec autant de zèle que de succès, a déposé au secrétariat de l'Académie, d'après l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique, une somme de 500 francs, pour être offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur un point relatif aux antiquités nationales, et laissé au choix de l'Académie. En conséquence, l'Académie propose la question suivante au concours pour ce prix, qui sera adjugé en l'année 1850 : « Existe-t-il encore en France des monuments religieux construits au x<sup>e</sup> siècle ? Si ces monuments existent, à quel signe peut-on les distinguer de ceux du siècle suivant ? » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1850.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué une rente de 400 francs sera décerné, en 1849, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1<sup>er</sup> avril 1848.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées, en 1849, aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> avril 1849.

Au 1<sup>er</sup> avril 1849, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1<sup>er</sup> avril 1848 et qui pourront concourir aux prix annuels d'histoire

de France, fondés par M. le baron Gobert. Le *Journal des Savants* a publié le programme de ce concours.

Après la proclamation des prix décernés et des sujets de prix proposés, M. Lenormant a lu son rapport sur les mémoires envoyés au concours relativement aux antiquités de la France.

La séance a été terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Colebrooke, par M. Walckenaer, secrétaire perpétuel, et d'un mémoire de M. Ampère sur les castes et la transmission héréditaire des propriétés dans l'antique Égypte.

# LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

Nous avons annoncé, dans notre cahier de février dernier, le titre d'un ouvrage de M. le docteur E. Mathieu : *Études cliniques sur les maladies des femmes appliquées aux affections nerveuses et utérines, etc.* (Paris, Baillière, in-8°). Ce livre est le fruit d'études sérieuses; il contient un grand nombre d'aperçus neufs qui le feront apprécier des hommes spéciaux, et en même temps il est conçu sous un point de vue assez élevé, assez large, pour intéresser les personnes étrangères à la science médicale. Le titre vrai de cet ouvrage serait *Histoire philosophique et pathologique de la femme.* L'auteur, partant de ce principe que la destination de la femme est la maternité, s'attache à démontrer combien est grande la part de l'appareil de la génération dans l'histoire physique et morale de la femme. Il fait remarquer aussi que l'appareil nerveux, chez la femme, jouit d'une très-grande activité, et que c'est à la sympathie continuelle qui règne entre les appareils générateur et nerveux, que sont dus la plupart des phénomènes physiologiques qui s'expriment chez la femme. Le plan de cet ouvrage a nécessité quatre divisions; nous allons analyser rapidement chacune d'elles. 1° *l'Histoire philosophique de l'appareil générateur.* M. Mathieu établit que les êtres vivants ne pouvant continuer d'être sans détruire d'autres êtres vivants, il était nécessaire, pour maintenir l'équilibre général, que la reproduction eût une force égale à celle de la destruction; aussi constate-t-il que l'appareil de la génération est comme un foyer de vitalité, irradiant dans toute l'organisation. Il cherche alors à mettre en évidence les sympathies qui règnent entre le système sexuel et les appareils osseux, musculaire, cutané, pileux, glanduleux, respiratoire, circulatoire, digestif, et, principalement, l'appareil nerveux. C'est ainsi qu'il passe en revue les phénomènes de la puberté, les effets de l'impuissance, de la castration, des pertes séminales, de la continence, etc. Il consacre à l'amour un chapitre écrit avec verve et entraînement, indiquant son but, ses effets sur le physique et le moral des animaux en général, et de l'homme en particulier. Il fait hommage à l'amour des sentiments nobles et généreux qu'il inspire, du développement plus grand des facultés intellectuelles dont il est parfois l'occasion; il signale aussi les extravagances qu'il fait commettre; enfin, il fait l'application de ses doctrines à plusieurs personnages historiques. Plus loin, l'auteur entre dans une voie qui nous paraît véritablement nouvelle. Voulant donner à l'étude philosophique de son sujet une plus grande extension, il s'attache à démontrer quelle a été l'influence du stimulus reproducteur sur les idées et croyances religieuses, la forme du culte, les institutions, les mœurs, la littérature et l'histoire de quelques peuples de l'antiquité, par-

ticulièrement des Égyptiens, des Hindous, des Persans, des Chinois, des Grecs et des Romains. Ce travail, dont les éléments n'avaient jamais été recueillis, a dû exiger de grandes recherches; 2° *Histoire philosophique de l'appareil nerveux.* L'auteur passe en revue les diverses opinions émises sur la nature de *l'agent nerveux* ou *force nerveuse.* Cet agent, dont il indique le siége, est, suivant son expression, *protéiforme;* les divers aspects sous lesquels il se présente reconnaissent la même origine. Selon M. Mathieu, tous les phénomènes nerveux, quels qu'ils soient, sont frères. Il exprime l'enchaînement qui les lie en les comparant à une gerbe dont tous les éléments seraient soudés par le pied. Enfin l'auteur indique que l'agent nerveux est contagieux, et qu'il se multiplie par imitation. Ainsi donc l'agent nerveux, l'enchaînement qui relie ses diverses formes et sa contagion ou propagation par l'imitation forment un triple faisceau dont M. Mathieu s'attache à démontrer l'indivisibilité; il justifie par là l'épigraphe de son livre : *Rien n'est isolé dans l'économie vivante.* Plus loin, l'auteur passe en revue les effets de la concentration de l'agent nerveux; c'est ainsi qu'il explique les résultats de la méditation et de la solitude. Il rapporte des exemples curieux de ce que l'imagination est habile à produire. Excepté ce qui est en dehors des lois de la nature, elle peut tout; ainsi la stigmatisation, dont M. Mathieu rapporte plusieurs exemples, est une preuve des plus frappantes de la toute-puissance de l'imagination. Ici l'auteur dispose une scène sur laquelle tous les phénomènes nerveux, quels qu'ils soient, viennent se dérouler : On y voit figurer les pythies, les sibylles, les vestales, les druidesses, les sorcières, les possédées, les convulsionnaires. Là, avec l'auteur, nous pénétrons dans les couvents du moyen âge et nous y étudions de curieux effets d'ascétisme. La plupart de ces observations concourent à confirmer l'existence de certains faits magnétiques; un mensonge, dit M. Mathieu, ne saurait demeurer uniforme dans ses effets depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours; 3° *Histoire physiologique et philosophique de la femme.* Cette partie est, sans contredit, la plus savante de tout l'ouvrage. Ici M. Mathieu s'appuie des vues anthropologiques nouvelles de M. le professeur Serres dont il est l'élève, et des physiologistes et anatomistes allemands dont il a suivi les travaux, en y joignant les résultats de ses recherches personnelles. D'après son système, l'homme et la femme seraient construits sur un même modèle, offrant dans l'ensemble une parfaite similitude, mais présentant des différences dans tous les détails. Ainsi la conformation de la tête n'est pas semblable dans les deux sexes, il en est de même du poids du cerveau; la femme a le cou plus long que l'homme et les bras plus courts. La poitrine de la femme affecte une disposition inverse : ainsi la portion la plus large du poumon chez la femme est en haut, tandis que c'est le contraire chez l'homme; de là, des différences dans la respiration et dans les maladies du poumon chez les deux sexes. Le cœur de la femme est situé plus haut que celui de l'homme; il en est de même du larynx, des seins, du nombril, du foie, de l'appareil générateur, enfin le bassin de la femme a plus d'ampleur que celui de l'homme. Dans l'état actuel de la science, il est admis que, plus l'appareil respiratoire des animaux est développé, plus ces derniers sont haut placés sur l'échelle animale; or la conformation de la poitrine de la femme lui confère la supériorité sur l'homme; et, comme tout s'enchaîne dans l'organisation, les autres appareils de la femme, à l'exception de l'encéphale, ont la supériorité sur ceux de l'homme. Ceci s'applique à ce que nous venons de dire de la situation du cœur, des seins, du nombril, du foie, etc. Cette supériorité organique n'a été accordée à la femme, selon M. Mathieu, que dans un but d'utilité au profit de la postérité. La nature n'a pas fait de la femme uniquement un moule ou un réceptacle, ainsi qu'on

l'a cru longtemps, elle contribue, au contraire, très-puissamment, à imprimer la forme au produit. En lui octroyant la supériorité organique, et en faisant jouer un rôle important à l'hérédité, la nature a prévenu la dégénérescence des espèces. Ici le but et le moyen sont admirables. Si l'homme néanmoins est supérieur à la femme, et cela en vertu de son encéphale, c'est que la force morale est la première de toutes les supériorités. M. Mathieu ne voit dans les deux sexes que la modification d'un même individu. Il appuie sa théorie de l'examen des corps de Wolff, de la comparaison philosophique de l'appareil générateur des deux sexes tout le long de l'échelle animale, des indécisions et des écarts de la nature, c'est ce qu'il appelle l'*homogénéité sexuelle.*

Des pages intéressantes sont consacrées aux effets d'irradiation de l'utérus dans toute l'économie. Dans ce cadre figurent: la puberté, la menstruation, la grossesse, les envies, l'accouchement, l'allaitement, etc. Voici encore un fait nouveau dans la science; il constate que *la femme est conservatrice du type de la race à laquelle elle appartient.* Cette proposition est appuyée par des recherches faites dans tout le règne animal et dans le règne végétal. Selon M. Mathieu, on pourrait donc, par l'entremise de la femme, corriger dans une famille des défauts corporels préexistants et les remplacer par divers avantages physiques. La femme morale a été aussi le but des études de M. Mathieu. Il constate que la femme a reçu de la nature des qualités en harmonie avec le rôle qu'elle a à remplir. C'est à ce point de vue qu'il a parlé de la douceur, de l'esprit, du tact, de l'adresse, de la mobilité des idées, de la sensibilité, de la bonté de la femme. 4° *Histoire pathologique de la femme.* Le livre que nous analysons a été écrit, en grande partie, en vue de mettre en évidence la sympathie qui règne entre les appareils générateur et nerveux; aussi l'auteur n'a-t-il pas manqué de faire de nombreuses applications de ses théories à la pathologie nerveuse. Il prend l'hystérie comme un type ou plutôt comme un résumé de toutes les espèces d'affections nerveuses, et il démontre qu'une femme hystérique, ou bien les divers membres de sa famille, sont susceptibles d'être à la fois, presque simultanément, épileptiques, nymphomanes, cataleptiques, extatiques, hallucinés, aliénés, asthmatiques, choréiques, chlorotiques, paralytiques, tributaires enfin de tous les accidents nerveux possibles. Il va même plus loin à ce sujet, en établissant l'alliance qui existe quelquefois entre le crime et la folie. M. Mathieu subordonne le traitement de ces maladies aux circonstances infiniment variées dans lesquelles elles se déclarent. Nous avons remarqué certains paragraphes consacrés aux effets des frictions et du massage, à l'emploi de l'eau froide, aux moyens de se servir de l'imagination comme moyen curatif, de modifier un état maladif par les larmes et par la musique. Des considérations relatives aux maladies utérines terminent cet ouvrage important, qui est accompagné d'une gravure représentant un appareil de l'invention de l'auteur, pour l'examen et le traitement de ces maladies.

## TABLE.



FIN DE LA TABLE.

# JOURNAL

# DES SAVANTS.

## OCTOBRE 1848.

*Cours d'études historiques, par P. C. F. Daunou,* 20 vol. in-8°. Paris, chez F. Didot, 1844-1848.

Le vaste et important ouvrage dont nous allons rendre un compte sommaire est le recueil des leçons que Daunou a faites dans la chaire d'histoire du Collége de France, pendant onze années consécutives.

Quelques jours après la mort de Clavier, qui eut lieu en novembre 1817, l'assemblée du Collége de France avait présenté Daunou pour lui succéder : par suite de circonstances qu'il est hors de propos de rapporter ici, sa nomination n'eut lieu que vingt mois après, le 30 juin 1819. Immédiatement après la révolution de 1830, ayant été réintégré dans sa place d'archiviste, que la restauration lui avait enlevée en 1816, Daunou se démit de la chaire d'histoire qu'il avait occupée pendant onze années. C'est dans cet intervalle qu'il donna les cours dont la réunion forme ce grand ouvrage. La publication en est due à un ami dévoué et constant de Daunou, le savant M. Taillandier : il les a publiés sans se permettre ni changement ni suppression, en exécuteur fidèle des dernières volontés de l'illustre professeur, qui avait mis dans son testament cette condition expresse que, « si ses ouvrages restés inédits étaient imprimés après sa mort, ils devaient l'être *identiquement tels qu'il les avait composés.* » Le docte éditeur fait cette déclaration : « Notre premier devoir était donc de livrer au public ce dépôt, tel que nous l'avons reçu de l'auteur à son lit de mort; style et pensées, tout devait appartenir à Daunou. Tout lui appartient, en effet, dans l'ouvrage que nous publions aujourd'hui. Ses anciens auditeurs y retrouveront avec bonheur les moindres détails de ces leçons où brillaient avec le même éclat le talent de l'écrivain, la science de l'érudit éclairée par une

critique judicieuse, la morale sévère de l'homme probe et du bon citoyen. »

Ce peu de mots contiennent un éloge aussi bien senti que mérité de l'ouvrage de Daunou, et le compte que nous en allons rendre ne servira qu'à faire ressortir la justesse de cet éloge.

Un cours d'histoire au Collége de France peut être conçu de deux manières ou pris de deux points de vue différents.

Si le professeur part du principe que cette belle institution est une école de haut enseignement, où l'on s'adresse à des intelligences déjà préparées par des études antérieures, et où l'on doit avoir pour but non-seulement d'approfondir les théories les plus nouvelles et les questions non résolues dans la science qu'on enseigne, mais encore de développer chez ses auditeurs l'esprit d'investigation et de critique; s'il part, dis-je, de ce point de vue, le professeur s'attachera à un certain nombre de points en litige, qu'il discutera à l'aide des sources originales qui sont à sa disposition. Si, au contraire, il préfère de présenter l'ensemble des études historiques, pour faire saisir le lien philosophique qui unit entre elles les diverses parties qui la composent, il se bornera à donner un exposé méthodique et complet de ces diverses parties, afin de fixer l'état de la science sur chacune d'elles.

C'est là le point de vue qu'a choisi Daunou; et il faut se hâter d'en faire l'observation, afin qu'on ne puisse être tenté de lui adresser le reproche d'avoir compris dans son plan le développement d'un grand nombre de notions élémentaires, ou du moins qui devaient être connues de ses auditeurs. Prises en elles-mêmes, ces notions pouvaient, en effet, être mises en dehors d'un cours d'études conçu d'un point de vue un peu élevé; mais elles auraient manqué dans un tableau général des sciences historiques; leur défaut aurait rompu la chaîne des déductions scientifiques ou morales que le professeur voulait tirer d'un ensemble complet. Cette observation non-seulement justifie le plan que Daunou a suivi, mais elle met en relief le mérite même de ce plan; elle éloigne de l'esprit du lecteur les critiques de détail qui pourraient manquer de justesse ou d'à propos; elle lui permet d'être uniquement sensible au rare mérite que présente ce livre, dans la largeur, l'ensemble et l'exposition claire et élégante de chacune des parties.

Dans son discours d'ouverture, le professeur a très-bien indiqué, à grands traits, l'étendue de ce plan et la réunion de toutes les connaissances accessoires qu'il s'est proposé d'envelopper successivement dans son cours.

« Il me semble, dit-il, que, si je parviens à remplir toutes les parties de

ce plan, je n'aurai négligé aucune des notions préliminaires qui doivent servir d'introduction à l'histoire, puisque j'en aurai fait connaître successivement les sources, les usages, le système géographique et chronologique, les formes, la fin et les modèles; mais, après avoir indiqué ainsi les méthodes à suivre pour la bien étudier, il me resterait à reconnaître celle qui devra me diriger moi-même, lorsqu'à la suite de ces préliminaires il me faudra prendre les annales d'un peuple ancien et moderne pour l'objet particulier de mes leçons. La question est de savoir si l'enseignement de l'histoire diffère de l'histoire elle-même; s'il y a autre chose à faire pour l'enseigner que pour l'écrire. Je suis fort porté à croire qu'en ce genre les meilleurs ouvrages seraient aussi les meilleurs cours; et, si je n'adopte pas cette méthode, ce n'est pas du tout que je m'en dissimule l'utilité, mais il m'est trop permis d'être effrayé du travail qu'elle m'imposerait, et qui, par cela même qu'il serait supérieur à mes forces, deviendrait peu profitable à ceux à qui je devrais l'offrir.

« Oui, sans doute, le meilleur cours d'histoire qu'on ait entendu jamais fut celui que fit Hérodote, quand il lisait son immortel ouvrage à la Grèce assemblée; mêlant, il est vrai, à des récits instructifs, des traditions fabuleuses, mais fixant tous les grands souvenirs, recueillant, pour ainsi dire, tous les débris des peuples et des siècles; racontant comme Homère invente, toujours simple et riche comme lui; animant ses travaux; éclairant les narrations l'une par l'autre; habile à les poursuivre, à les interrompre, à les reprendre; créant, par un chef-d'œuvre de l'art d'écrire, la science des temps, des lieux et des faits, et digne, à tant de titres, de recevoir nos premiers hommages, quand nous entrons dans la carrière que son génie rendait si vaste à l'instant même où il l'ouvrait. Mais il n'appartient qu'aux Thucydide de se destiner à suivre les traces d'Hérodote; et, s'il est un genre d'enseignement auquel je puisse me dévouer sans témérité, c'est celui qui recueille avec zèle l'instruction que les talents répandent, qui réfléchit leur lumière sans aspirer à leur éclat; celui qui consiste, en quelque sorte, à étudier publiquement, à rendre compte de ce qu'on fait pour essayer de savoir; celui enfin par lequel on associe ses auditeurs à ses propres recherches, à ses doutes, à ses tentatives, et, s'il y a lieu, aux connaissances que l'on croit avoir acquises. »

Nous avons choisi ce passage de préférence, entre tant d'autres que nous aurions pu citer, parce qu'il indique assez nettement de quelle manière Daunou a compris sa mission de professeur et quel est l'esprit qui a présidé à son enseignement.

Il faut compléter ces indications générales en offrant un aperçu de ce grand corps historique. Nous reviendrons ensuite sur quelques-unes de ses parties.

L'ouvrage entier est composé de vingt volumes, dont dix-neuf ont paru; le vingtième est sous presse, et paraîtra sous peu de temps.

Le cours entier est divisé en *trois parties.*

La première, intitulée *Examen et choix des faits*, occupe les deux premiers volumes; la deuxième partie, qui a pour titre de la *classification des faits*, est comprise dans les quatre volumes suivants, du troisième au sixième. Enfin la troisième, sous le titre d'*Exposition des faits*, n'occupe pas moins de treize volumes, du septième au dix-neuvième.

La *première partie* comprend deux livres : le premier, qui occupe tout le premier volume, traite de la *Critique historique ;* il comprend l'examen de toutes les questions relatives à la certitude des faits, aux moyens de l'obtenir ; les sources de l'histoire ; les traditions ; l'exposé des règles de critique qui leur sont applicables ; les divers monuments qui lui servent d'appui, les inscriptions, les médailles, les chartes ou pièces d'archives, les relations écrites et les règles de critique qui leur sont applicables.

Le deuxième livre, qui remplit une partie du second volume, est intitulé : *Usages de l'histoire.* Il commence par des considérations générales sur les rapports de l'histoire avec la science des mœurs et des sociétés : puis l'auteur examine les rapports avec l'étude des penchants de l'homme, soit naturels, soit acquis ; les relations domestiques, amicales, commerciales, civiles; les éléments naturels du corps social ; le développement de la civilisation; l'analyse du système social ; les institutions du premier ordre, telles que les différents pouvoirs sociaux, législatif, judiciaire, exécutif ; les lois politiques, civiles, pénales ; l'analyse du système politique; les institutions du deuxième ordre; le culte public; les institutions relatives à l'instruction publique ; les travaux publics ; les établissements consacrés à la bienfaisance, etc.; la classification des divers gouvernements. Le livre se termine par un chapitre que Daunou appelle *Préceptes politiques*, où il présente un résumé des leçons que l'histoire donne à la politique ; il y expose les devoirs des fonctionnaires publics, des juges, des représentants, des jurés, des hommes privés.

Chacun de ces deux livres forme un ouvrage à part, qui manquait dans l'ensemble des études historiques.

La *seconde partie*, contenant la *Classification des faits*, commence par un précis de l'*Histoire de la géographie*, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours ; il occupe la deuxième partie du deuxième volume.

Dans le troisième, le quatrième et le cinquième, est renfermé un travail considérable sur la *chronologie*, que Daunou a considérée sous trois rapports différents :

1° la *Chronologie technique*, qui traite principalement des calendriers, anciens et modernes; de leurs bases et de leurs applications; enfin des sources de la chronologie, tirées des auteurs et des monuments, tels que les inscriptions et médailles; il se termine par une *histoire de la chronologie*, exposé méthodique de tous les travaux entrepris par les modernes pour en dissiper les obscurités.

2° La *Chronologie* que Daunou appelle *litigieuse*. Elle comprend d'abord toutes les époques qui ont précédé l'histoire positive chez les Indiens, les Africains, les Perses, les Égyptiens, etc., et les Grecs avant l'ère des olympiades; ensuite tous les faits qui ont été l'objet de controverses et de contestations entre les savants.

3° La *Chronologie positive* comprend tout ce qui, dans les annales des anciens peuples, présentant un caractère suffisant de certitude, est adopté sans contestation, et doit être considéré comme réellement acquis à la science.

La troisième et dernière partie, intitulée *Exposition des faits*, commence par l'*Art d'écrire l'histoire*, occupant tout le septième volume, qui n'a pas moins de 710 pages. Daunou y passe en revue tous les traités sur la matière; il y caractérise la méthode particulière des principaux historiens, leur style, leur manière d'exposer les faits.

On le voit, les sept premiers volumes offrent le tableau le plus complet de la *science de l'histoire*, prise sous tous ses points de vue, scientifique, politique, philosophique, moral et littéraire.

Le sujet des cinq volumes suivants est à la fois *biographique* et *historique*. Ils traitent des cinq grands historiens grecs: Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe et Diodore de Sicile en forment le sujet. L'auteur, après après avoir représenté et discuté tous les détails de la vie de ces écrivains, donne un extrait suivi de leur narration, au moins de tout ce qui est nécessaire pour qu'on suive les faits principaux dont ils ont donné le récit. C'est ainsi qu'Hérodote ne tient pas moins de deux volumes; Thucydide et Xénophon chacun un; Polybe et Diodore, le cinquième.

La régularité du plan eût peut-être exigé que l'auteur eût donné un travail analogue sur les autres historiens grecs; et sans doute il se proposait de le faire par la suite, s'il eût continué de professer. Il ne serait pas juste de lui faire un reproche d'une sorte de défectuosité dans le plan de cette troisième partie. L'unité aurait été probable-

ment rétablie, en tout ou en partie, dans la suite, si l'ouvrage avait été continué.

Quoi qu'il en soit, après avoir traité des cinq principaux historiens grecs, il passe immédiatement à l'histoire romaine, qui commence au treizième volume et se continue dans les six volumes suivants. Le premier est entièrement rempli par la critique des premiers temps de l'histoire romaine; par l'étude de ses principales sources, notamment de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse; il passe en revue l'histoire des rois de Rome et des institutions qui leur sont dues; il y rattache l'histoire de la religion romaine et des principales fêtes ou cérémonies religieuses.

Avec le quatorzième volume, commence l'histoire romaine depuis les consuls. Cette histoire fort détaillée se continue dans les volumes XV, XVI, XVII, XVIII et XIX, jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique. S'il eût continué sur ce plan, il aurait eu besoin encore de vingt autres volumes pour achever l'histoire romaine jusqu'à la chute de l'empire en Occident. Le XIX$^e$ volume se termine par trois excellentes notices biographiques sur Térence, Suétone et Tacite, que le savant éditeur a extraites de la *Biographie Universelle.*

Cette narration continue s'écarte du plan qui a été suivi pour l'histoire grecque; sans avoir autant d'intérêt scientifique, elle est toujours attachante, grâce au style de l'auteur, qui conserve partout ses qualités distinctives, une netteté, une clarté parfaites, et une simplicité correcte et élégante.

Comme observation générale, nous dirons qu'on a lieu de regretter l'absence de citations dans ce grand corps historique, destiné, sinon aux savants de profession, du moins aux personnes instruites et studieuses. L'auteur, soit quand il analyse le texte des anciens historiens, soit quand il reproduit un extrait de leur relation, se borne à citer leur nom, sans indiquer l'endroit précis de leur ouvrage auquel il se refère en ce moment. On est ainsi dans l'impossibilité, à moins de prendre une peine très-fatigante, de recourir au texte original. Cependant ce recours au texte est très-souvent un impérieux besoin pour ceux qui veulent avoir une perception complète du fait allégué.

Sans doute, si Daunou avait pu lui-même imprimer son ouvrage, il aurait eu le soin de remplir cette lacune, qui diminue non le mérite, mais l'utilité scientifique du livre; on en juge par ce qu'il a fait pour le premier volume. Il se proposait de publier à mesure toutes ses leçons: le premier volume fut imprimé sous ses yeux, en 1824, et le second fut commencé. Mais, sans qu'on sache bien pourquoi, peut-être par suite

d'une défiance de ses forces, assurément peu fondée, Daunou interrompit tout à coup cette publication; il ne voulut pas même faire paraître ce premier volume imprimé, qui resta en feuilles dans le magasin du libraire. Or, dans ce premier volume, le texte est accompagné de renvois et de citations, disposés au bas des pages, choisis avec la sobriété qui convenait à cet excellent esprit, mais suffisamment pour aider les recherches. Nul doute qu'il ne se proposât d'en faire autant par la suite, en même temps qu'il aurait revu avec soin son ouvrage pour en perfectionner le fond et la forme, et le mettre au courant des recherches nouvelles entreprises sur les diverses parties du domaine de l'histoire ancienne. Le savant éditeur le reconnaît comme nous; mais un tel supplément aurait causé un immense travail à tout autre qu'à l'auteur lui-même. L'éditeur ne pouvait ni se charger d'une si rude tâche, ni l'imposer aux personnes qui lui ont prêté leur concours pour la révision des épreuves, MM. Guérard, Natalis de Wailly, Boissonade, Dehèque, Gorré et l'auteur de cet article, heureux tous de payer ce tribut de respect à la mémoire d'un savant illustre.

Après ce court aperçu de l'ensemble de ce grand ouvrage, il nous reste à donner une idée de quelques-unes des parties principales, car parler de tout serait impossible. Ce sera l'objet des articles suivants.

LETRONNE.

---

*Yo-san-fi-Rok : l'Art d'élever les vers à soie au Japon,* par Ouëkaki-Morikouni, annoté et publié par Matthieu Bonafous, membre correspondant de l'Institut, avec 50 planches gravées d'après les dessins originaux, ouvrage traduit du texte japonais par le docteur J. Hoffmann, interprète de Sa Majesté le roi des Pays-Bas. Paris, imprimerie et librairie de M^me^ veuve Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, n° 7; Turin, chez Joseph Bocca, libraire du roi, 1848, in-4°.

Toutes les personnes qui, dans notre pays, se sont livrées à l'éducation des vers à soie ont lu, avec empressement et profit, l'extrait en langue

française que M. Stanislas Julien publia, en 1837, des meilleurs traités dont cette éducation et la culture du mûrier ont été l'objet à la Chine. L'accueil que ce livre reçut des amis de l'agriculture, et de ceux qui aiment à connaître les progrès d'une société par les écrits qu'elle consacre à des choses d'utilité publique, montra que le Gouvernement français, en faisant les frais de la publication de M. Stanislas Julien, ne s'était pas trompé sur les avantages qu'il en attendait. Les étrangers ont partagé cette opinion, puisqu'ils se sont approprié l'ouvrage par des traductions.

En comparant aujourd'hui l'art d'élever les vers à soie à la Chine avec les différentes manières dont on y procède en Europe, on reconnaît qu'une longue pratique a donné des résultats assez avantageux pour que des peuples plus avancés que les Chinois dans la culture des sciences en aient profité. Avant que l'utilité de la traduction de M. Stanislas Julien fût aussi généralement reconnue qu'elle l'est, elle avait été pressentie déjà et parfaitement exposée dans un article que notre confrère M. Biot composa pour le *Journal des Savants*.

L'exemple que le Gouvernement français a donné en faisant les frais de publication de la traduction d'un ouvrage étranger utile vient d'être suivi par un simple particulier à l'égard d'un ouvrage écrit en langue japonaise sur *l'Art d'élever les vers à soie au Japon*. Certes, nous n'avons rien à dire sur l'opportunité de cette publication, lorsque le titre annonce qu'on la doit à M. Matthieu Bonafous, le membre correspondant de la section d'économie rurale de l'Institut, si connu par d'excellents écrits sur les vers à soie et les mûriers, et, en outre, auteur d'une élégante traduction en vers français du poëme latin *le Ver à soie*, de Marc-Jérôme Vida. M. Matthieu Bonafous, voulant mettre l'Europe à même de connaître l'ouvrage du Japonais Ouëkaki-Morikouni, ne pouvait recourir à un meilleur organe que son ami le docteur J. Hoffmann, interprète du roi des Pays-Bas.

Ouëkaki-Morikouni a été maire ou administrateur de *Kourakabé* dans la province de *Tatsima*. Mû par le désir d'étudier à fond l'art d'élever les vers à soie, il passa plusieurs années à *Mitsinôkou*, contrée du Japon aussi renommée pour la pratique de cet art que le sont en Europe l'Italie et les Cévennes. Lorsqu'il se crut assez instruit, il établit sa demeure à *Friyamoura*, dans l'arrondissement de *Kita*, où les conditions du sol et du climat sont à peu près les mêmes qu'à *Mitsinôkou*. C'est donc après avoir profité des lumières qu'une longue pratique avait données à une population livrée à l'éducation des vers à soie, et avoir établi et propagé cette éducation, ainsi que la culture du mûrier, dans

une contrée où ceux qui l'habitent ne les pratiquaient pas, qu'il a composé, au commencement du siècle (1802 à 1803), un ouvrage que M. de Siebold a rapporté en Hollande, à la suite d'une mission scientifique au Japon que le savant allemand avait reçue du roi des Pays-Bas.

M. Matthieu Bonafous, en donnant ces détails dans un discours préliminaire, parle de l'état où le Japon s'est placé à l'égard de ses relations avec les peuples étrangers. Il y a quelque chose de si curieux dans le parti pris par le souverain de l'archipel japonais pour entraver ces relations, que nos lecteurs nous sauront gré de dire quelques mots à ce sujet.

Depuis deux mille ans, les Japonais ou leurs souverains ont un si grand éloignement de tout ce qui tendrait à établir quelques rapports entre eux et les étrangers, qu'ils ne tolèrent aujourd'hui sur leur territoire que des Coréens, des Chinois et des Hollandais; et encore les relations autorisées avec les individus qui appartiennent à ces trois peuples ne le sont, depuis deux siècles, qu'aux conditions les plus dures dictées par la défiance la plus extrême.

Dans *Kiousou*, l'île la plus méridionale de l'archipel japonais, est la ville de *Nangasaki*, et près de cette ville se trouve une petite île du nom de *Dezima*. C'est là que l'étranger doit habiter après avoir renoncé à son vaisseau et à ses armes, et avoir consenti à n'expédier aucune lettre hors du quartier qui lui est assigné pour demeure, sans qu'une copie en ait été remise à l'autorité locale, et, en outre, à n'en recevoir aucune de l'intérieur sans qu'elle ait été décachetée préalablement. Les seuls Japonais avec lesquels il puisse avoir des relations directes sont des interprètes, dont le silence sur les affaires du Japon a été l'objet d'un serment solennel. Ajoutons que celui qui frauderait la douane s'exposerait à être décapité ou à subir le supplice de la croix; que la peine de mort menace l'indigène qui s'expatrie, et que le malheureux Japonais qu'un naufrage a jeté sur une terre étrangère, s'il revient dans sa patrie, subit une surveillance de tous les moments, s'il n'entre pas dans une prison, dont la porte ne s'ouvrira plus pour lui. Enfin, que, pour empêcher les étrangers de connaître la langue nationale, les affaires diplomatiques se traitent en langue hollandaise. Nous citerons un dernier fait qui montre bien la force avec laquelle le souverain persévère dans cette politique d'isolement, en même temps qu'il honore le roi des Pays-Bas, Guillaume II.

Ce monarque, obéissant à une inspiration vraiment libérale, puisqu'il s'exposait à perdre l'avantage que seul des monarques de l'Europe

il possède au Japon, représenta au souverain de ce pays qu'il ferait un acte de bonne politique en ouvrant spontanément au commerce étranger, sans exclusion de nation, deux ou trois ports de son archipel, outre le port de *Nangasaki*, dans lequel les Hollandais sont les seuls Européens admis. Il lui exprimait la crainte qu'en n'accordant pas cette concession à l'Europe, il n'y fût forcé tôt ou tard par la voie des armes, ainsi que cela venait d'arriver à l'empereur de la Chine. Le souverain du Japon demanda du temps pour réfléchir à la proposition que lui faisait un monarque ami, et, au bout de deux ans, sa réponse fut négative.

M. Matthieu Bonafous n'a point borné sa tâche, dans le livre que nous examinons, au discours dont nous venons de reproduire quelques traits; il a éclairé ou développé le texte de l'auteur japonais par des notes concises qui ajoutent un nouveau prix à l'ouvrage original. Il a dirigé lui-même l'exécution de cinquante planches qui, reproduisant avec une grande fidélité les dessins japonais, sont si intimement liées au texte même, que, si elles manquaient, l'ouvrage laisserait beaucoup à désirer; car évidemment le texte serait alors insuffisant au point de vue de la clarté des descriptions concernant les ustensiles et les manipulations de l'art d'élever les vers à soie. Mais le texte et les dessins composent un ensemble dont l'analogie avec les traités des Européens sur des sujets de cet ordre est vraiment remarquable, surtout si l'on a comparé au même terme les ouvrages chinois.

L'ouvrage est dédié à M. de Gasparin; certes, le savant éditeur ne pouvait trouver un nom plus digne et plus cher à l'agriculture. M. de Gasparin a éclairé le pays par sa pratique et par ses écrits, en même temps qu'il a été un puissant protecteur des intérêts agricoles dans les hautes fonctions administratives qu'il a remplies.

L'ouvrage n'a été tiré qu'à 300 exemplaires, et il fait honneur à l'imprimerie de M[me] V[e] Bouchard-Huzard, par la beauté des caractères et la correction du texte.

L'*Art d'élever les vers à soie au Japon*, par Ouëkaki-Morikouni, comprend quatre chapitres.

Le premier chapitre nous apprend que les Japonais ne connurent les vers à soie qu'à la fin du III[e] siècle de notre ère. Ils apprirent des Chinois les moyens de les élever, de retirer la soie des cocons et de la tisser.

L'auteur parle, sous la dénomination d'espèces, des différents vers à soie que l'on distingue à la Chine et au Japon. Malheureusement, aucune description n'éclaire le lecteur sur la valeur scientifique qu'on doit attacher à ces distinctions, pour savoir si elles concernent des espèces ou des variétés.

Il est question ensuite du choix des œufs, de leur conservation, de l'utilité qu'il peut y avoir de les soumettre à une immersion dans l'eau froide, des précautions à prendre pour les sécher et les préserver des attaques des animaux et des mauvaises odeurs, que l'on considère comme délétères; enfin, des soins à donner à l'éclosion.

Le chapitre I est terminé par la description des ustensiles nécessaires au service des vers à soie.

Le deuxième chapitre comprend un exposé de l'art proprement dit d'élever les vers à soie depuis l'éclosion des œufs, jusqu'à la récolte des cocons inclusivement.

Ouëkaki-Morikouni indique les précautions à prendre pour que l'éclosion des œufs se fasse dans un même temps. La température doit être convenable sous le double rapport de l'intensité et de l'uniformité. Si un temps pluvieux oblige de faire du feu afin de prévenir l'humidité, on ne doit brûler que des combustibles inodores. La fumée, surtout celle du tabac, est très-nuisible aux vers.

Dans les pays un peu froids, s'il arrive que l'éclosion se soit faite avant que les mûriers soient en feuilles, il faut recourir à leurs chatons pour nourrir les vers; mais on doit se garder d'en prolonger l'usage, par la raison qu'ils sont susceptibles de leur donner une maladie connue sous le nom du *rouge*.

Les soins qu'exigent les vers, durant les quatre mues qu'ils subissent, sont décrits avec détail, parce que dans la vie de l'insecte ce sont des époques critiques. On les appelle au Japon *le lion*, *le faucon*, *la barque* et *la cour*, d'après un récit allégorique que l'auteur rapporte.

Il décrit les différentes manières d'obtenir les cocons dans divers pays et donne deux procédés pour tuer la chrysalide : le premier est une insolation suffisante, et le second l'exposition à la vapeur de l'eau bouillante.

Enfin, en parlant des diverses maladies des vers, il indique les moyens de les prévenir, plutôt que ceux de les combattre, une fois qu'elles sont déclarées.

Le chapitre III est consacré au dévidage des cocons et à la préparation de la ouate de soie. Il est fort court. Le dévidage se fait cinq ou six jours après le complet achèvement des cocons et de la manière la plus simple, parce qu'on l'opère dans chaque ménage comme procédé de petite industrie.

Le chapitre IV, qui n'est pas long, vu l'importance du sujet, est absolument réservé au mûrier. Les Japonais considèrent ce végétal comme un des quatre *arbres principaux*. Les trois autres sont le mûrier

à papier, *broussonnetia papyrifera,* l'arbre au vernis, *rhus vernix,* et le thé, *thea viridis.*

L'auteur s'occupe de la manière de faire venir le mûrier de graine, des soins qu'exige le plant, de l'amélioration de l'individu par la greffe, de sa multiplication par marcotte et des mesures à prendre lors des gelées du printemps.

Enfin Ouëkaki-Morikouni, après avoir parlé, sous forme de supplément, des génies tutélaires de l'industrie de la soie à la Chine et au Japon, et du culte dont ils sont l'objet, se livre aux réflexions suivantes :

« Les soins que réclame la production de nos subsistances et de nos vêtements sont les premiers de tous; car c'est par là qu'on verse le bien-être et la joie au sein des populations; aussi les esprits divins ont-ils eux-mêmes enseigné à l'homme l'art de se les procurer. »

« Les oiseaux, les quadrupèdes, les insectes, les poissons, les plantes, les arbres, tout nous vient de la grâce des esprits du ciel et de la terre. Que personne ne reçoive ces dons avec légèreté ou avec mépris : ils croissent et prospèrent pour notre usage.

« Que surtout, dans son amour du gain, l'homme n'oublie pas l'amour de l'homme; rien n'est plus opposé à la volonté de l'esprit céleste, et, avant qu'il s'en doutât, le malheur ne manquerait pas d'atteindre le coupable. Pour l'homme, au contraire, qui remplit avec droiture tous ses devoirs, la promesse de l'esprit de lui prêter aide et assistance s'accomplira, lors même qu'il ne l'aurait pas directement invoqué. »

Les Japonais doivent donc l'usage de la soie aux Chinois. En recevant d'eux les procédés de la travailler et d'élever les vers qui la produisent, ils ont par conséquent adopté leurs mythes ou des mythes analogues sur l'origine et la découverte de cette matière textile; et aussi, à leur exemple, les personnages auxquels ils attribuent un tel bienfait sont-ils l'objet d'une espèce de culte comme esprits divins. L'importance de la soie, pour les Chinois, ne peut être appréciée qu'autant que l'on prend en considération le service qu'elle leur rend, non pas comme un objet de luxe, mais comme objet de première nécessité, car il ne faut pas perdre de vue qu'une fois les vêtements de soie adoptés, ce peuple a employé peu de tissus de laine, et que l'usage de la toile de coton n'est devenu populaire qu'à partir du commencement du xv<sup>e</sup> siècle; ajoutons que tout ce qui concerne la soie, envisagée sous le double rapport de l'agriculture et de l'industrie, rentre essentiellement dans le système général d'administration du pays dont le but est de satisfaire aux besoins d'une population extrêmement nombreuse, en la tenant toujours occupée et en lui rendant la vie aussi facile que possible dans des conditions qui ont paru

au législateur les plus convenables pour être maintenues indéfiniment. Peut-être ne trouvera-t-on pas déplacées quelques considérations générales qui, en faisant mieux comprendre notre pensée, auront encore l'avantage de compléter des remarques que nous avons consignées dans ce journal[1] relativement à l'industrie chinoise, qui semble stationnaire quand on la compare à l'industrie européenne. Après avoir posé la question de savoir comment il est arrivé que la nation qui a découvert le papier, l'imprimerie, la poudre à canon, la direction de l'aiguille aimantée, n'en ait pas tiré le même parti, pour son développement social, que les nations de l'Europe, qui n'ont connu ces découvertes que longtemps après les Chinois, nous avons cherché à démontrer que ce peuple, n'estimant les choses que par leur utilité immédiate, a dédaigné l'étude des mathématiques pures, de la physique et de la chimie, et que dès lors il n'a pu développer l'industrie à l'instar des peuples européens, qui ont considéré les principes de ces sciences comme indispensables à ses progrès. Mais cet éloignement pour l'étude de la science abstraite vient-il de ce que la race mongolique, à laquelle les Chinois appartiennent ainsi que les Japonais, est inférieure, par ses qualités intellectuelles, à la race caucasique, de laquelle sont issus les hommes qui ont porté le plus loin la culture des lettres, des arts et des sciences? Tout en reconnaissant, en principe, une influence bien réelle de la race sur le développement des diverses sociétés humaines, nous n'avons point attribué immédiatement à cette cause le phénomène social dont nous parlons, et nous nous en félicitons après avoir étudié davantage les institutions politiques de la Chine au point de vue du développement de l'agriculture et de l'industrie. On jugera si nous avons eu raison, par les considérations dans lesquelles nous allons entrer.

Nous rappellerons d'abord sur quelle base repose le gouvernement chinois; puis nous dirons comment cette base a été maintenue, malgré la tendance des causes qui ont eu le plus d'influence pour modifier les institutions des autres nations, et particulièrement celles de l'Europe. Pourvu que l'on attache de l'importance à la solution de la question que nous avons rappelée, on trouvera peut-être quelque intérêt aux développements suivants.

*Base du gouvernement chinois.*

Le gouvernement chinois repose essentiellement sur le principe de l'autorité: les frères doivent obéissance à leur aîné, les fils la doivent à leur père. La famille témoigne publiquement de son respect pour ses

[1] *Journal des Savants*, 1845, p. 331.

ancêtres. Le peuple doit obéissance aux mandarins et les mandarins la doivent à l'empereur. Enfin, l'empereur doit le respect à sa mère; il sacrifie à l'Être suprême et se prosterne devant lui. Mais l'autorité de l'empereur, quoique absolument despotique, est constituée comme elle ne l'a jamais été chez aucun autre peuple; car, à la Chine, il n'existe pas de classe privilégiée ni de places héréditaires, conséquemment, pas d'aristocratie, et cependant il n'y a ni suffrage universel, ni même d'institutions électives. Si cet état de choses ne remonte pas aux premières dynasties, il est permis de croire qu'il subsiste au moins depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne.

De tout temps, le Gouvernement a été préoccupé de l'*utilité de choses*, afin de satisfaire toujours aux besoins physiques d'une population croissante. Pour atteindre ce but, il s'est efforcé de maintenir dans le présent et de perpétuer dans l'avenir des usages, des habitudes, des coutumes, des cérémonies, que le passé lui avait appris être en rapport avec les instincts, les aptitudes, les sentiments et l'intelligence de la nation. S'il y avait eu erreur dans ses appréciations, la Chine n'aurait pas présenté, durant des siècles, le spectacle de stabilité que tous ceux qui en ont étudié l'histoire ont vu dans sa civilisation. Cependant, il s'en faut que la tranquillité publique n'ait jamais été troublée et que les XXII dynasties qui ont régné aient donné à l'empire des hommes également animés de l'amour du bien et également soumis au principe du devoir. S'il y a eu de grands empereurs, dignes du rang suprême par la puissance de l'esprit et la justice avec laquelle ils ont exercé leur autorité, il s'est trouvé des tyrans aussi coupables que les empereurs romains les plus atroces. Sous la dynastie des Tcheou, de 1116 à 253 avant J. C., le pouvoir s'affaiblit en se partageant entre différents chefs de provinces ou de petits royaumes. Il y eut, en outre, des usurpateurs, enfin, au XIII<sup></sup>e siècle, la Chine fut conquise par les Tartares-Mongols, commandés par *Genghis-Khan* et ses fils, en 1644, la dynastie chinoise des *Mim* succomba sous les armes des Tartares *Man-Tcheous*.

C'est pour avoir reconnu le système de lois, de préceptes et de coutumes le plus convenable à la nature du peuple chinois, et le plus propre à ramener un jour et à maintenir sous un chef unique le pouvoir qui, du temps de *Confucius*, était partagé entre divers chefs indépendants, que cet homme célèbre se recommande à l'histoire. Les écrivains qui l'ont mis au-dessous de Socrate ne se sont-ils pas exposés au reproche d'avoir méconnu le principe d'une critique générale et éclairée, en omettant, dans leur comparaison, le fait, attesté par vingt-

deux siècles, que Confucius avait parfaitement défini les institutions politiques et religieuses qui convenaient aux Chinois; ce fait n'est-il pas trop grand, trop évident, pour n'en pas tenir compte, quelle que soit d'ailleurs la gloire du philosophe grec, considéré comme fondateur d'une école où les plus belles moralités se déduisent de raisonnements souvent remarquables par l'originalité de l'expression.

Maintenant, nous allons examiner comment les causes qui ont eu tant d'influence pour modifier les institutions des peuples, en général, en ont eu si peu sur celles de la nation chinoise. Nous comptons cinq de ces causes: 1° *la guerre;* 2° *la supériorité de lumières qu'a la masse d'un peuple sur ceux qui le gouvernent;* 3° *le luxe;* 4° *les relations établies avec les étrangers par le commerce;* 5° *l'agglomération d'ouvriers mécontents dans les centres de production industrielle.*

I. *Guerre.* Les Chinois s'étant multipliés sur un territoire vaste et fertile, dont la plus grande étendue des frontières est isolée des étrangers par la mer, des montagnes et des déserts, n'ont pu être subjugués comme nation, qu'aux époques où les Tartares Mongols et les Tartares Man-tcheous, dont ils étaient les maîtres en civilisation, eurent acquis assez de puissance pour devenir de redoutables guerriers, de simples pasteurs qu'ils avaient été longtemps. Telle a donc été la position de la Chine à l'égard des peuples qui pouvaient l'envahir. Quant à l'esprit de conquête, les Chinois n'en ont jamais été animés; et des raisons politiques ont pu seules les décider à porter la guerre hors de leur territoire. Aussi, chez eux, le mandarin militaire, loin d'avoir sur le mandarin civil la supériorité du rang, n'en a pas même l'égalité. Probablement ce fait n'a point été sans influence sur les conquêtes qui, à deux reprises, ont donné deux dynasties étrangères au Céleste Empire.

II. *Supériorité de lumières de la masse du peuple sur ceux qui le gouvernent.* Lorsque la masse d'une nation a plus de lumières que ceux qui doivent la diriger, des changements arrivent inévitablement dans son organisation politique. Cette vérité a été si bien reconnue du gouvernement chinois, que la délégation du pouvoir impérial, pour commander à un titre quelconque, administrer et rendre la justice, n'est confiée qu'aux plus habiles. Les emplois civils sont dévolus aux *lettrés;* pour être *lettré* il faut faire ses preuves de savoir par trois examens publics. Non-seulement ce mode de déléguer le pouvoir appelle les lumières dans l'administration, mais il attache encore fortement aux institutions ceux qui se sentent capables d'atteindre le but le plus élevé que peut souhaiter un simple particulier, et, en faisant que les places les plus enviées

se donnent aux plus habiles, il prévient ainsi les tentatives auxquelles des ambitions mécontentes pourraient se livrer.

Si l'administration a tiré un si grand parti du principe de déléguer le pouvoir à la capacité, elle a prévu l'inconvénient qu'il pourrait avoir, si, des mesures restrictives ne le balançant pas, il éveillait l'ambition d'individus dont le nombre serait hors de proportion avec celui des emplois disponibles. Ces mesures restrictives consistent dans les obligations où se trouvent les lettrés de satisfaire, tant qu'ils ne sont pas placés, à des examens triennaux : ils y sont soumis jusqu'à l'âge de 60 ans. Cette obligation doit évidemment diminuer le nombre des prétendants à la carrière des emplois publics. Enfin, autant l'instruction élémentaire est facile à acquérir, autant celui qui aspire à l'instruction supérieure, nécessaire au lettré, doit surmonter de difficultés avant de parvenir à son but. D'un autre côté, les encouragements donnés à l'agriculture, les prérogatives accordées aux laboureurs, la considération acquise à tous ceux qui font quelque chose d'utile au pays, peuvent être considérés comme des moyens de restreindre encore le nombre des aspirants au titre de lettré. D'ailleurs, l'instruction élémentaire donnée gratuitement attache la masse du peuple aux professions utiles, en rendant chaque individu susceptible de profiter de notices que le gouvernement répand avec profusion sur tout ce qu'il juge utile de faire connaître à tous. Il y a, par exemple, des instructions où sont décrites toutes les plantes indigènes dont on peut tirer parti pour la nourriture, la teinture, etc., et ces instructions sont conçues de manière à développer principalement les connaissances du ressort de l'économie agricole et domestique et des petites industries qui en dépendent. C'est surtout en se plaçant à ce point de vue qu'on appréciera l'importance que le Gouvernement a attachée de tout temps à l'éducation des vers à soie et à la culture des mûriers, puisqu'elles peuvent fournir une occupation à tous les membres d'une famille, non-seulement pour l'éducation des vers, mais encore pour le dévidage, le filage et le tissage de la soie. Ajoutons que pendant longtemps la mère et ses filles teignaient elles-mêmes les étoffes dont la famille faisait usage.

La manière dont l'instruction est donnée à la Chine est, comme on le voit, subordonnée au principe de l'utilité immédiate des choses. Et c'est pour y satisfaire qu'on croit devoir délaisser et mépriser même la science abstraite. C'est donc là ce qui explique comment l'industrie chinoise, n'ayant pu être perfectionnée par les sciences mathématiques, physiques et chimiques, s'est trouvée incapable d'opérer tous les prodiges de l'industrie européenne, qui sont les résultats de la culture de ces sciences.

III. *Luxe.* Le luxe a toujours été considéré à la Chine comme une des causes les plus efficaces pour porter le désordre dans les populations. En s'y abandonnant, les particuliers se ruinent et ruinent leurs enfants, et la famille, ainsi compromise, compromet, dit-on, le Gouvernement, qui est constitué à son instar. Les empereurs des deux premières dynasties avaient des ateliers dans leurs palais pour confectionner des objets de luxe sous la direction d'officiers impériaux; les empereurs des dynasties suivantes conservèrent longtemps un usage qui, en leur permettant la jouissance du luxe, n'avait pas d'influence sur la nation, puisqu'il était réservé à la cour, et ne détournait pas le peuple de se livrer à l'agriculture et aux arts utiles. C'est aussi dans l'intérieur du palais que des artistes purent, à diverses époques, se livrer à la sculpture et surtout à la peinture, pour satisfaire au goût de quelques empereurs; mais la culture de ces arts ne fut jamais encouragée, tant était grande la crainte de donner aux simples particuliers la passion des galeries, des collections, des cabinets de choses curieuses ou précieuses. D'ailleurs la quantité d'or et d'argent en circulation étant aussi restreinte que possible, il est difficile de satisfaire le penchant qu'on peut avoir pour le luxe. Enfin, les règles prescrites pour la forme, la couleur, la nature du tissu des vêtements, sont des limites pour le luxe aussi bien que pour le nombre des personnes qui pourraient spéculer sur les modes.

IV. *Relations établies avec les étrangers par le commerce.* L'administration chinoise a si bien pressenti l'influence des étrangers pour modifier les habitudes du peuple, qu'elle a mis tous ses soins à la prévenir, en rendant excessivement difficiles les relations de ses nationaux avec les étrangers, et en cherchant à faire tomber le commerce avec les Européens, plutôt qu'à l'entretenir; elle a été contrariée de voir le commerce étranger enlever au pays des choses utiles à la vie, comme la poterie, le thé, la soie, etc. L'argent reçu en échange de ces objets, loin d'être à ses yeux un bien pour le peuple, a l'inconvénient d'augmenter la masse du numéraire qu'elle s'est toujours efforcée de restreindre dans certaines limites, afin de maintenir la fortune des particuliers comme elle doit l'être pour satisfaire au nécessaire et non au luxe. Ajoutez enfin que les objets usuels apportés par les étrangers ont encore, suivant elle, l'inconvénient de diminuer la consommation des produits de l'industrie de la nation; on voit, d'après cela, que l'administration chinoise a des principes fort différents, en économie politique, de ceux que professent les Européens, mais, les condamner, c'est condamner tout le système d'institutions qui régit ce vaste pays depuis des siècles.

V. *Agglomération d'ouvriers mécontents dans des centres de production industrielle.* Si le salaire de l'ouvrier dans les contrées de l'Europe où fleurit l'industrie y dépasse plus ou moins le salaire de l'ouvrier des champs, celui-ci n'a point à craindre, comme le premier, un chômage plus ou moins long, et même la perte d'un état appris à une époque déjà trop reculée pour que l'âge lui permette d'en apprendre un second. L'emploi d'une nouvelle machine ou le perfectionnement d'une ancienne, d'heureuses modifications apportées à des procédés de quelques fabriques au détriment des autres, compromettront le sort des ouvriers attachés à celle-ci. La mode, qui recherche certains produits à l'exclusion des autres, la préférence d'une marchandise exotique à un produit indigène, enfin un excès de fabrication relativement aux débouchés, amèneront les mêmes effets, la même perturbation dans le sort d'un certain nombre d'hommes.

S'il n'est pas douteux que les perfectionnements apportés aux procédés industriels, conséquence de la concurrence, en abaissant le prix des produits, ne soient avantageux aux consommateurs, y compris les ouvriers; cependant, la conséquence de ces perfectionnements, au moment de leur réalisation, est de troubler l'existence d'un certain nombre d'entre eux jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une compensation. Ajoutons que la fabrication à bon marché dans les usines européennes concerne principalement les produits qu'on élabore en quantité considérable dans des établissements fondés sur la plus grande échelle.

Aucune des causes que nous venons d'énumérer comme menaçant de troubler l'existence de l'ouvrier européen dans les grands centres de production n'existe à la Chine. Ainsi l'ouvrier n'y sera jamais menacé dans le salaire de sa journée par la découverte ou le perfectionnement d'une machine, par des modifications apportées brusquement à ses procédés. Tous ceux qui concourent à la confection des vêtements pour toutes les classes de la société ne seront jamais exposés à être frappés par le caprice de la mode, puisque tout est réglé quant à la nature du tissu, la forme et la couleur des vêtements. Ceux qui produisent n'ont pas à craindre une lutte avec la production étrangère. Le chômage n'est point à craindre parce que de tout temps l'équilibre est aussi bien établi que possible entre la production et la consommation. L'administration ayant toujours encouragé les choses utiles, le marché national offre au consommateur tout ce qui lui est nécessaire.

Tout concourt donc à assurer à l'ouvrier chinois l'exercice de l'industrie que dès l'enfance il apprit à pratiquer, parce que tout concourt

à maintenir autant que possible les petites industries. S'il existe des travaux qu'il est profitable d'exercer en Europe sur une grande échelle avec le concours des machines de précision et en recourant à la division du travail entre un grand nombre de mains, c'est au détriment de l'intelligence et de l'habileté des ouvriers en général. Aussi, à notre sens, faut-il attribuer à l'influence de la pratique des petites industries, l'habileté que les étrangers ont remarquée avec étonnement dans les ouvriers chinois, toutes les fois qu'on leur a remis comme *modèles* à imiter des objets de l'industrie européenne.

En définitive, l'infériorité des Chinois dans l'industrie relativement aux Européens vient de ce qu'ils ne cultivent pas la science abstraite, et la *cause immédiate* pour laquelle ils ne se livrent pas à son étude est le système même de leurs institutions politiques et non un défaut d'intelligence. En effet, les Chinois n'ayant pas voulu être guerriers, la position géographique de leur territoire les ayant d'ailleurs isolés longtemps du contact des étrangers, ils n'ont bien senti la nécessité de l'usage de la poudre pour les armes à feu que quand ils ont dû repousser les attaques d'ennemis armés de fusils et de canons. Il en a été de même de l'usage de l'aiguille aimantée. Les marins chinois, loin d'être excités à en profiter pour des voyages de long cours à l'instar des Européens, ont dû subir la conséquence du *principe de l'isolement* auquel de tout temps le Gouvernement a sacrifié.

Ajoutons que, dans toutes les industries favorisées par l'État, l'esprit d'observation des Chinois est incontestable, lorsqu'il s'est agi, non-seulement de tirer parti des produits naturels au sol qu'ils habitent, mais encore des perfectionnements de la pratique des arts qui sont possibles sans les lumières de la science abstraite. A l'appui de cette manière de voir, nous citerons l'usage qu'ils ont fait de la vapeur avant tout autre peuple pour la cuisson des aliments, et, chose fort remarquable, pour fixer les matières colorantes sur les tissus. Ce dernier procédé n'a été connu et pratiqué en Europe que de 1819 à 1821, et cependant, à nos yeux, c'est un fait capital en chimie appliquée, soit qu'on l'envisage au point de vue de la pratique ou au point de vue de la théorie; car nous y rattachons l'explication de la nécessité de la chaleur dans les opérations de teinture où l'on se propose d'obtenir les couleurs les plus stables en recourant à des bains portés à l'ébullition.

Enfin, si l'on veut étendre l'ensemble des vues que nous venons de développer pour en tirer des conséquences relatives aux mœurs des Chinois, les personnes disposées à la réflexion et familiarisées avec les études de l'homme, considéré au point de vue physiologique aussi

bien qu'au point de vue moral, s'expliqueront l'esprit de tolérance de l'administration pour les doctrines étrangères, et la disposition qu'on a remarquée chez les Chinois de la classe aisée à satisfaire aux appétits de leurs sens.

Les choses amenées à ce point, la question de déterminer l'influence que *la race* a eue pour établir et maintenir des institutions dont nous venons d'examiner quelques conséquences reste tout entière à résoudre. Mais, pour y parvenir, il faudrait des documents que nous n'avons pas.

E. CHEVREUL.

---

*Géographie d'Abou'lféda*, traduite de l'arabe en français, et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par M. Reinaud. Paris, Imprimerie Nationale, 1848.

PREMIER ARTICLE.

M. Reinaud, voulant offrir au monde savant une traduction complète de la *Géographie d'Abou'lféda*, a placé en tête de son travail une Introduction qui forme un volume in-4° de 664 pages. Là se trouvent traitées bien des questions qui appartiennent à la cosmographie des peuples de l'Orient. Ne pouvant les embrasser toutes dans un petit nombre d'articles, j'aurai soin d'en examiner quelques-unes qui me paraîtront réclamer une discussion un peu approfondie.

En tête de ce volume, se trouve une *Notice historique* sur la vie de l'écrivain arabe dont l'ouvrage est ici reproduit en français. On sait qu'Abou'lféda, cet homme estimable, placé à la tête d'une petite principauté, quoique distrait par les soins de l'administration, les travaux de la guerre, avait trouvé le temps d'acquérir des connaissances littéraires, historiques et scientifiques aussi étendues que variées; qu'il publia des ouvrages de plus d'un genre, mais surtout un abrégé d'histoire et un traité de géographie qui jouissent encore, dans l'Orient, et même en Europe, d'une réputation méritée.

En commençant cet article, je dois faire observer qu'il existe, sur la vie du géographe arabe, un mémoire fort bien fait, composé par feu Jourdain, et publié dans les *Annales des voyages*. M. Reinaud aurait dû en faire mention; mais il n'en parle pas. En second lieu, comme la biographie d'Abou'lféda se compose d'événements peu variés, et qui, en général, ne présentent pas une haute importance, le nouvel histo-

rien aurait dû s'attacher à recueillir, avec une exactitude minutieuse, tous les plus petits faits qui se rattachent à l'existence d'un homme justement célèbre. J'aurai soin, à cet égard, de suppléer, sur bien des points, au silence du biographe, et de consigner ici quelques détails qui ne sont pas tous dignes d'être laissés en oubli.

M. Reinaud, parlant de la ville de Hamah ou Hamat, qui fut la patrie d'Abou'lféda et le siége de sa souveraineté, fait observer, avec raison, que cette ville, sous la domination des Séleucides, avait pris le nom d'*Épiphanie*. Puis il ajoute qu'au moment de l'extinction de la puissance romaine, elle reprit son ancien nom. Cette dernière assertion n'est pas parfaitement exacte : Hamah ne reprit pas son nom, et cela par une raison bien simple, c'est qu'elle ne l'avait jamais perdu. Sous la domination des successeurs d'Alexandre, bien des villes anciennes de la Syrie, de l'Égypte, reçurent des dénominations nouvelles qui appartenaient à la langue des vainqueurs. Ces noms, inscrits sur les registres de la chancellerie du gouvernement, et qui, au moment où s'écroulèrent les empires des Séleucides et des Lagides, furent recueillis par les Romains vainqueurs, n'étaient point adoptés par les populations indigènes; en dépit des édits de leurs maîtres, elles conservaient, sans les altérer, les dénominations que l'antiquité leur avait transmises. Aussi, quand la Syrie et l'Égypte échappèrent au pouvoir des Romains, ces noms, imposés par les conquérants, disparurent tout à fait, et firent place à ceux que les habitants avaient conservés avec une fidélité religieuse.

Ismaïl, fils d'Ali, qui successivement reçut les titres de *Melik-Sâleh* (le bon roi) et de *Melik-Mouwaïad* (le roi protégé de Dieu), et le surnom d'*Abou'lféda* (père de la rédemption), sous lequel il est plus connu, descendait de Schahinschah, frère de Saladin; et ses ancêtres étaient en possession de la petite souveraineté de Hamah. Il naquit l'an 672 de l'hégire (1273 de J. C.). Après avoir assisté aux siéges de Markab, de Tripoli de Syrie et de Saint-Jean-d'Acre, il prit part, l'an 691 (1291), à la prise d'une forteresse située sur le bord de l'Euphrate, et appelée *Kalat-erroum* (le château des Romains). « Cette forteresse, dit M. Reinaud, appartenait à une branche de patriarches arméniens appelés *catholiques*. » Mais je dois faire observer que tous les patriarches arméniens, anciens et modernes, ont toujours porté et portent encore aujourd'hui le titre de *Katholicos* Καθολικός, c'est-à-dire « universel. » Ce mot, en passant dans la bouche des Arméniens, a été altéré par leur prononciation moderne, et a formé celui de *kathoughikos* կաթողիկոս. Les personnes que ces matières intéressent peuvent consulter la longue note que j'ai

insérée dans mes observations sur l'*Histoire des sultans Mamlouks* [1].

L'année suivante[2] (1292), le sultan d'Égypte Melik-Aschraf-Khalil manda Melik-Moudaffar-Mahmoud, prince de Hamah, et son oncle paternel Melik-Afdal-Ali, père de notre auteur, avec injonction de se rendre sur-le-champ au Caire. De là, les deux princes accompagnèrent le sultan à Karak, puis à Damas. Melik-Afdal, ayant obtenu la permission de retourner chez lui, envoya son fils porter au sultan un second présent, qui fut parfaitement accueilli. Melik-Moudaffar et Melik-Afdal reçurent l'ordre de se rendre à Alep et d'y séjourner, dans la crainte d'une invasion de l'ennemi. Bientôt après, sur l'ordre du sultan d'Égypte [3], le premier de ces princes quitta Alep, où il laissa ses trois fils. Arrivé à Damas, il ne tarda pas à mourir. A la fin de l'année, Abou'lféda obtint la permission de retourner à Hamah, où son cousin Melik-Moudaffar lui conféra le titre d'émir de *Tabl-khânah* et le commandement de quarante chevaux. A cette occasion, je ferai observer que M. Reinaud ne s'est pas exprimé avec assez d'exactitude, en disant: « il occupait le rang de thebel-khâneh. » Ce dernier mot n'est point un titre militaire; il signifie « des tambours, que l'on battait à la porte des émirs d'un rang supérieur. » Il fallait donc dire : « il occupait le rang d'émir de *Tabl-khânah.* » Du reste, pour ce qui concerne cette expression, je dois renvoyer aux détails très-étendus que j'ai consignés dans mes notes sur l'*Histoire des Mamlouks* [4].

Abou'lféda [5] s'était lié d'amitié avec un homme vénérable et distingué par des connaissances aussi étendues que variées, Djemal-eddin-Ebn-Wâsel, qui remplissait à Hamah les fonctions de *kadi-alkodat*, de la secte de schaféi, et sur lequel je me propose de publier une notice biographique fort détaillée. Il prenait ses leçons, lui soumettait ses travaux, et lisait avec lui des ouvrages arabes de différents genres.

L'an 698 (1298), sur le bruit d'une invasion que préparaient les Mongols, il fut envoyé à Alep par son cousin Melik-Moudaffar, avec ses deux frères et un corps de troupes; mais, bientôt après, un ordre du prince le rappela vers Hamah [6].

L'an 702 [7], Zeïn-eddin-Ketboga, qui remplissait dans la ville de Hamah les fonctions de *naïb*, c'est-à-dire « lieutenant du sultan, gouverneur, » étant venu à mourir, Abou'lféda adressa une requête au sultan d'Égypte, pour demander l'autorisation de rester à Hamah, sur le même pied où avaient été les membres de sa famille; mais l'envoyé ne put rien obte-

[1] T. II, 1re partie, p. 209. — [2] *Abulfedæ Annales*, t. V, p. 108, 110. — [3] P. 112. — [4] T. Ier, 1re partie, p. 173, 174. — [5] *Annales*, t. V, p. 146 et suiv. — [6] P. 156. — [7] P. 188, 190.

nir, et le gouvernement de cette ville fut décerné à Seïf-eddin-Kabdjak, qui se trouvait alors dans la ville de Schaubak. Le sultan, pour adoucir le chagrin d'Abou'lféda, lui promit de lui accorder, dans un temps peu éloigné, la souveraineté de Hamah. Il s'excusa auprès de lui, en alléguant que la lettre lui était arrivée trop tard, au moment où Kabdjak avait déjà reçu sa nomination. Lorsque le nouveau gouverneur[1], au commencement de l'année suivante, se rendit à son poste, Abou'lféda et ses frères sortirent à sa rencontre, l'accueillirent magnifiquement, lui offrirent des présents, et l'accompagnèrent à son entrée dans la place. Très-peu de temps après, le prince perdit sa tante paternelle, Mounisah-Khatoun, fille de Melik-Moudaffar-Mahmoud, et dont la mère, Gâziah-Khatoun, avait eu pour père le sultan Melik-Kâmel.

L'an 709[2], notre auteur avait été envoyé vers Alep par le gouverneur de Hamah, Seïf-eddin-Kabdjak; mais comme, à ce moment[3], la puissance de Melik-Moudaffar-Bibar, sultan d'Égypte, semblait s'ébranler de toutes parts, les troupes réunies à Alep se débandèrent, sans attendre les ordres de leurs chefs, et Abou'lféda reprit le chemin de sa ville natale. Bientôt il se rendit à Damas[4], pour offrir ses hommages et son présent à Melik-Nâser-Mohammed, qui, pour la troisième fois, allait remonter sur le trône de l'Égypte. Le prince l'accueillit avec bonté, et s'engagea à lui accorder le gouvernement de la ville de Hamah; mais cette promesse ne devait pas encore se réaliser. Abou'lféda accompagna le sultan dans sa marche vers le Caire. Seïf-eddin-Kabdjak, gouverneur de Hamah, fut promu au poste de lieutenant (نائب) du prince à Alep. Les troupes de Hamah reçurent l'ordre de l'accompagner dans sa marche. Le sultan, en comblant Abou'lféda de témoignages de bienveillance, lui renouvela ses promesses, tout en s'excusant de ne pouvoir encore, à raison de la situation des affaires, réaliser l'engagement qu'il avait pris avec lui. Notre auteur reprit donc la route de la Syrie, à la suite de Kabdjak, et rentra dans sa ville natale. L'émir Elhadj-Behâdur-Dâheri fut nommé gouverneur de Hamah; mais bientôt on lui donna pour successeur Asendemur. Ce dernier, en sollicitant ce poste honorable[5], avait été mû surtout par l'inimitié profonde qui existait entre lui et Abou'lféda, attendu qu'il favorisait le frère de ce dernier, Bedr-eddin-Hasan, et désirait le faire nommer de préférence au gouvernement de la ville. Il paraît que les discussions produites entre les deux frères par la rivalité et l'ambition avaient pris un caractère d'une extrême gravité; car, dans le cours de cette même année, Mohanna-ben-

[1] T. V, p. 192. — [2] P. 212. — [3] P. 214. — [4] P. 216. — [5] P. 222.

Isa, émir des Arabes, se rendit à Hamah, dans l'intention d'interposer ses bons offices pour opérer la réconciliation des deux princes; mais tous ses efforts restèrent inutiles[1].

Bientôt après, Abou'lféda quitta sa ville natale, sous prétexte de se rendre à Damas, pour aller recevoir le gouverneur Asendemur; mais, en secret, il fit demander au sultan l'autorisation d'abandonner Hamah, et de fixer son séjour dans la capitale de la Syrie. Connaissant la haine profonde que lui avait vouée Asendemur, il craignait de vivre sous la dépendance d'un homme aussi malintentionné. Son mamlouk Asanboga, qu'il avait chargé de la négociation, arriva de la cour au mois de moharram de l'année 710. Il lui apporta, de la part du sultan, avec des présents magnifiques, l'autorisation qu'il réclamait, et le privilége de conserver, quoique absent, le poste qu'il occupait dans la ville de Hamah, et le commandement dont il était revêtu.

L'année suivante[2], Asendemur passa par Damas, se rendant à Hamah. Notre auteur sortit à sa rencontre, jusqu'au lieu appelé Kesoueh. Le nouveau gouverneur fut vivement piqué de ce qu'Abou'lféda, en fixant son séjour à Damas, s'était soustrait à son autorité. Il essaya de le tromper par des paroles affectueuses, par des témoignages de bienveillance, afin de l'engager à retourner à Hamah. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il s'adressa à Kara-sonkor, vice-roi de la Syrie, et le pressa de faire partir Abou'lféda bon gré mal gré; mais cet officier déclara qu'il ne lui était pas permis de révoquer une autorisation accordée par le souverain.

Bientôt après[3], le sultan s'étant réconcilié avec l'émir Selar, lui offrit le poste de *naïb* (gouverneur) de Hamah; et Asendemur reçut ordre de se rendre à Damas; mais Selar, à peine arrivé au Caire, fut arrêté et jeté dans une prison, d'où il ne sortit plus. D'un autre côté, l'émir Asendemur fut promu au gouvernement d'Alep; et Abou'lféda, après une si longue attente, obtint enfin le rang de gouverneur des villes de Hamah, Maarrah et Bârin. Il eut, dans cette circonstance, beaucoup à se louer des procédés de l'émir arabe Mohanna-ben-Isa, qui fit exprès le voyage de l'Égypte, pour recommander son ami à la bienveillance du sultan; et une intercession si pressante ne pouvait guère être repoussée[4]. Abou'lféda reçut, à Damas, le diplôme d'investiture, émané du sultan; il se mit aussitôt en marche pour aller prendre possession de son gouvernement. Asendemur, qui abandonnait Hamah avec un

[1] T. V, p. 226. — [2] P. 228. — [3] P. 230. — [4] *Ibid.* Makrizi, *Kitab-assolouk*, t. I, p. 659, 660, 661.

extrême regret, et qui était surtout vivement piqué d'avoir pour successeur celui qu'il considérait comme son ennemi, avait résolu d'attaquer Abou'lféda et de lui fermer l'entrée de la ville. Mais toutes les troupes qui formaient la garnison de Hamah sortirent à la rencontre de leur nouveau gouverneur, jusqu'au delà de la ville de Hems; et Sonkor, mamlouk d'Asendemur, étant arrivé de la cour du sultan, et ayant représenté à son maître les suites fâcheuses que pouvait entraîner sa désobéissance, cet officier fut forcé de se soumettre, et quitta la ville, où Abou'lféda fit son entrée le même jour[1]. Après avoir reçu les vêtements somptueux qui étaient les insignes de sa nouvelle dignité, il envoya, à son tour, un présent destiné pour le sultan. Il sollicita et obtint la permission de se rendre auprès du prince, qui l'accueillit avec les témoignages d'une extrême bienveillance, et le congédia après l'avoir comblé de ses dons. Trois jours après son arrivée dans la ville de Hamah[2], il reçut l'ordre de se rendre, avec ses troupes, à Alep, pour contribuer à l'arrestation de son mortel ennemi, l'émir Asendemur, gouverneur de cette place. La maison où siégeait cet officier fut cernée de toutes parts; lui-même, fait prisonnier, fut d'abord enfermé dans la citadelle d'Alep, puis envoyé en Égypte, et de là transporté à Karak. Abou'lféda séjourna dans la ville d'Alep jusqu'à la fin de l'année, après quoi il reprit la route de Hamah[3].

Bientôt après[4], l'émir Kara-sonkor, gouverneur d'Alep, méditant des projets de révolte, l'armée égyptienne marcha contre lui. Abou'lféda s'y réunit, avec les troupes qu'il commandait. L'émir n'attendit pas l'arrivée de ces forces; mais il prit la fuite, et se dirigea vers l'Euphrate, pour passer chez les Mongols. Notre auteur séjourna le reste de l'année dans la ville d'Alep.

L'année suivante[5], l'émir Elafram, qui partageait les projets ambitieux de Kara-sonkor, alla au travers du désert rejoindre ce général; et tous deux étaient campés près de la ville de Salamiah. Les troupes égyptiennes, commandées par l'émir Seïf-eddin-Argoun-Nâseri, Kara-Ladjin et Abou'lféda, se mirent en marche pour aller attaquer les rebelles. Ceux-ci se retirèrent vers la ville de Rahbah, située sur la rive de l'Euphrate. Abou'lféda, à la tête de l'avant-garde, s'avança jusqu'à cette place. Ne voyant pas la possibilité d'aller plus loin, il se rendit à Hems, auprès du général égyptien, et de là reprit la route de Hamah. Ce fut cette même année que notre auteur, étant arrivé au Caire, fut promu par le sultan au rang de prince de Hamah. M. Reinaud, qui a donné

[1] P. 234. — [2] P. 240 et 242. — [3] P. 244. — [4] P. 246. — [5] P. 252, 254.

sur cet événement des détails assez étendus, traduit une partie du diplôme par lequel le sultan conféra au nouvel élu la souveraineté de cette ville, ainsi que de celles de Maarrah et de Bârin. Ce morceau, écrit d'un style un peu élégant, avait déjà été traduit en latin par le docte Reiske. Mais, dans cet acte peu étendu, il est un passage sur lequel je ne saurais adopter l'avis du traducteur. On lit ces mots : يستقرّ في يد المقام العالى العمادى المشار اليه جميع المملكة الحمويّة وبلادها واعمالها وما هو منسوب اليها ومباشرها التى يعرضها قلمه وقسمه. M. Reinaud traduit : « Il a résolu de placer dans les mains du siége sublime d'Emad-eddin toute la province de Hamat, avec ses districts, ses cantons et ses dépendances, avec ses accessoires, où un souverain trouve ordinairement à couper et à tailler. »

J'avoue que je ne comprends pas très-bien cette dernière partie de la phrase, et que je ne vois pas quel rapport elle peut avoir avec ce qui précède et ce qui suit. Mais, à coup sûr, l'arabe ne dit rien de ce qu'on lui fait dire. D'abord, au lieu du mot مباشرها, qui n'offre pas un sens raisonnable, je lis مداشرها. J'ai fait voir dans mes notes sur Ebn-Khaldoun, que le terme مدشر désigne « un village. » Je traduis donc : « Sous la puissance de Son Altesse illustre, Imad-eddin ci-dessus nommé, sera rangée irrévocablement toute la province de Hamah, avec ses villes, son territoire, ses dépendances, ses villages, que relatera sa plume et son serment. » C'est-à-dire que le nouveau prince, tant dans le serment prêté de vive voix, que dans l'acte écrit par lequel il se reconnaîtra vassal du sultan, aura soin de rappeler les villes, bourgs et villages compris dans son apanage.

Cette même année [1], Abou'lféda s'était rendu dans la ville d'Alep à la tête de ses troupes. Mais le gouverneur de cette ville, sur la nouvelle d'une invasion prochaine des Mongols, jugea à propos de se replier sur Hamah.

Bientôt après [2], il naquit au prince un fils, qui reçut le nom de Mohammed.

L'an 713 [3], Le sultan d'Égypte à son retour du pèlerinage de la Mecque, s'étant rendu à Damas, Abou'lféda alla le joindre et lui offrit des félicitations et des présents; de son côté, il fut comblé des marques de la bienveillance de son souverain.

Cette même année, le sultan, pour satisfaire aux réclamations des émirs, auxquels l'avénement d'Abou'lféda avait fait perdre les revenus

[1] P. 266. — [2] P. 270. — [3] P. 272, 274.

qu'ils possédaient sur le territoire de Hamah[1], leur offrit, par forme de dédommagement, la ville et les dépendances de Maarrah, qu'il détacha du domaine de notre auteur. M. Reinaud a traduit, d'après Reiske, une partie de l'acte qui fut dressé à cette occasion. Quelques points me paraissent n'avoir pas été rendus avec une fidélité assez scrupuleuse. On lit dans le texte arabe : بقيم على هاتين الجهتين خمسمائة فارس بالعدّة الكاملة L'éditeur traduit : « Ces deux districts fourniront cinq cents cavaliers, munis d'un équipement complet. » Pour moi, je traduis : « Le prince établira, pour la garde de ces deux districts, cinq cents cavaliers, qui seront toujours au complet. » Plus bas, on lit : يبطل حكم ما عليهما من المناشير والتواقيع الشريفة والمسامحات....وكلما هو مرتّب عليهما للامراء والجند والعرب والتركمان وغيرهم بحكم الانعام بهما على المشار اليه...وتعويض الجميع عن ذلك بالمعرة.... M. Reinaud traduit : « Moyennant quoi ils seront déchargés des obligations résultant des ordonnances et des diplômes précédents du sultan, telles qu'indemnités à accorder aux émirs, aux soldats, aux Arabes, aux Turcomans et à d'autres; et cela, en vertu du don qui est fait de ces deux places au prince susnommé, et de la cession que celui-ci a faite de la ville de Maarra. » Cette version n'est pas parfaitement fidèle. Je traduis : « Désormais, on regardera comme non avenus et abolis les diplômes, les rescrits émanés du sultan, les priviléges qui grevaient ces districts ; ainsi que toutes les redevances imposées sur ces territoires, au profit des émirs, des soldats, des Arabes, des Turcomans et autres; attendu que ces deux districts sont concédés au prince susdit, et que tous ceux dont on vient de parler ont reçu en échange la ville de Maarrah. » Quelques lignes plus bas, nous lisons : يتصرف احوالها بين العالمين بنهيه وامره. M. Reinaud traduit : « Il commandera et défendra, dans les choses qui concernent ce monde et l'autre. » Le traducteur latin, Reiske, a, de son côté, rendu ainsi la phrase arabe : « Res earum præturarum utrumque orbem sacrum civilemque spectantes, tractet. » Mais je ne saurais souscrire à ces explications. Je ne comprends pas très-bien comment l'influence du petit prince de Hamah pouvait s'exercer sur les choses du monde futur. D'abord, il faut lire يصــرف احوالها ou يتصرّف باحوالها, ensuite il faut écrire العالِمِين au lieu de العَالَمِين, et traduire : « Il réglera les affaires de ces deux districts, au milieu des hommes qui reconnaissent ses ordres et ses prohibitions. » Peut-être, et c'est l'opinion pour laquelle je penche, doit-on substituer العاملين à

[1] P. 274-278.

العالمين, et traduire : « au milieu des hommes qui se conforment à ses ordres et à ses prohibitions. »

Cette même année Abou'lféda fit, pour la seconde fois, le pèlerinage de la Mecque. M. Reinaud a donné, d'après notre auteur, la description des faits qui concernent cet acte religieux. Je me permettrai de faire, à cet égard, quelques observations critiques. Le traducteur dit « que le prince avait reçu du sultan la faculté de marcher séparément de la caravane des pèlerins, devant, derrière, comme il voudrait. » Mais le mot *mahmal* محمل, que présente le texte, ne signifie pas « la caravane, » il désigne « le coffre dans lequel est renfermé le voile d'étoffe précieuse destiné à couvrir le petit édifice de la Kabah. » Il faut donc traduire : « Il permit que mes chameaux marchassent comme je le voudrais, devant ou derrière le *mahmal* du sultan. » Notre auteur ajoute : سرت بالخيل الى الكرك وركبت الهجن من هناك ورجّيت الخيل والبغال الى حماة. M. Reinaud traduit : « Il fit partir d'avance quelques dromadaires pour Karak.... Pour lui, il se rendit à cheval à Karak; là, il monta sur un de ses dromadaires.... » Le texte porte : « Je me rendis à cheval à Karak; de là, je montai sur les dromadaires, et je renvoyai à Hamah les chevaux et les mules. » Car je n'hésite pas, au lieu de رجّيت, qui n'offre aucun sens, à lire رديت qui est la leçon vulgaire pour رددت. M. Reinaud dit ensuite que les pèlerins, à leur retour, furent attaqués par quelques Arabes du Hedjaz. Mais le traducteur s'est trompé. Dans ce passage, il n'est pas question de la caravane. L'auteur atteste que les Benou-Lâm, qui faisaient partie des Arabes du Hedjaz, vinrent attaquer les petits marchands, سوقة, qui, des différentes villes, venaient jusqu'à Tebouk, au-devant de la caravane, à son retour du pèlerinage. Abou'lféda, à peine de retour dans sa capitale[1], fut attaqué d'une maladie aiguë. Se croyant près de mourir, il fit son testament. Toutefois, il recouvra la santé, mais, ayant envoyé ses troupes à Alep, il ne put, attendu l'état de sa santé, se mettre à leur tête.

M. Reinaud a donné le récit de l'expédition qui eut lieu l'an 715 contre la ville de Malatiah, l'ancienne Mélitène, et qui amena la prise et le sac de cette place. Abou'lféda, parfaitement rétabli, faisait partie de cette expédition et y joua un rôle fort actif. Dans cette narration, on rencontre plusieurs expressions qui méritent quelques éclaircissements.

Abou'lféda dit, en parlant des habitants de cette contrée : كانوا يعدون الاقامة بالتتر. M. Reinaud traduit : « Les habitants favorisaient les intérêts

[1] P. 284.

des Tartares. » Cette version n'est pas parfaitement exacte. Il faut lire, au lieu de بالتتر, للتتر, et traduire : « ils préparaient des vivres pour les Tartares. » On peut voir, sur ce qui concerne le mot إقامة, les détails que j'ai donnés dans mes notes sur l'*Histoire des Mamlouks*[1]. Une faute du même genre se retrouve plus bas. Abou'lféda, parlant de son départ de l'Égypte[2], s'exprime en ces termes : وصلني احمال من الحلاوة والسكر والشمع زائدا عن الاقامات المرتّبة في الطرقات. M. Reinaud traduit : « on lui en donna plus qu'il n'en pouvait consommer pendant toute la route. » Mais cette version n'est pas bien exacte. Il fallait dire : « cette quantité dépassait de beaucoup les rations qui étaient établies sur les routes. » Plus bas, on lit : طلبت العساكر ميمنة وميسرة. M. Reinaud se contente de dire : « à peine l'armée eut pris position. » Mais cette version n'est pas exacte. Le verbe طلبت doit être lu طُلِّبَت. J'ai, le premier, démontré d'une manière évidente que طلّب signifie « partager une armée en différents corps[3]. » Il faut donc dire : « l'armée fut rangée à droite et à gauche. » Suivant le témoignage d'Abou'lféda, le prince de Malatiah portait le titre de *Mezamir* مزامير, ce qui, dit-il, dans la langue des chrétiens du pays, signifie « grand émir. » Cette assertion est parfaitement vraie : en langue arménienne, *medz* *մեծ*, signifie « grand. » Ainsi *մեծ ամիր* désigne « un grand émir, un grand prince. »

Cette même année[4], Abou'lféda envoya son mamlouk Asenboga pour offrir, en son nom, au sultan d'Égypte un présent composé de chevaux. Le prince l'accueillit avec bienveillance, et fit remettre à notre auteur un cheval de Barkah, tout harnaché, et une robe d'honneur de grand prix. Il ordonna en même temps, par un rescrit, que, dans la ville de Hamah et son territoire, les Ismaéliens ne jouiraient d'aucun privilége, mais que, comme le reste de la population, ils seraient assujettis à payer les impôts, les contributions et les droits de toute espèce. Bientôt après, à l'occasion de la naissance d'un fils du sultan d'Égypte, Abou'lféda envoya à ce prince un présent[5].

L'an 716 (1316)[6], Abou'lféda perdit de nouveau la ville de Maarrah, dont le sultan lui avait rendu momentanément la possession. L'émir des Arabes, Mohammed-ben-Isa, avait offert de se soumettre, pourvu qu'on lui livrât cette place. Cette demande fut acceptée; et le sultan, par des lettres remplies de témoignages d'affection, chercha à calmer le chagrin que devait ressentir celui qui était la victime de cette injustice.

[1] T. I, 1re partie, p. 22. — [2] P. 306. — [3] *Histoire des Mamlouks*, t. I, 1re partie, p. 35. — [4] P. 294. — [5] P. 298. — [6] P. 312.

Cette même année, Abou'lféda[1] fit dans sa principauté un acte de sévérité et de vigueur, qui, en frappant d'une terreur salutaire les hommes pervers, obtint au plus haut point l'approbation des habitants du pays. Tandis que les Mongols avaient été momentanément les maîtres de la Syrie, un homme appelé Othman-Sabitâri, originaire de la province de Schaubak, et qui faisait partie de la garnison préposée à la défense de la citadelle de Hamah, s'était emparé de cette forteresse et de la ville. Sous son administration tyrannique, l'honneur des femmes avait été sacrifié, les biens livrés au pillage, et le sang d'un grand nombre d'habitants avait coulé sans motif. Cet homme, dans l'ivresse de ses succès, avait, disait-on, aspiré à la souveraineté et adopté le titre de *Melik-Rahim* (le roi clément). Lorsque les troupes égyptiennes eurent repris possession de la Syrie, Othman essaya de tenir dans la citadelle de Hamah; mais, abandonné de ses partisans, il fut arrêté et mis en prison. Cependant il trouva un protecteur dans l'émir Kara-sonkor, qui lui rendit la liberté, le prit à sa suite, et le combla de biens, malgré les plaintes des habitants de Hamah, et l'arrêt du kadi, qui avait prononcé que cet homme méritait la mort. Au moment où Kara-sonkor se retira chez les Mongols, Othman se cacha. Dès qu'Abou'lféda eut obtenu du sultan la principauté de Hamah, il s'attacha à découvrir les traces de cet homme coupable, et le réclama auprès du vice-roi de Syrie. Othman, arrêté dans le canton d'Adjloun, fut envoyé à Hamah sous bonne garde, et le prince lui fit trancher la tête dans le marché aux chevaux, en présence des troupes.

L'année suivante[2] le sultan d'Égypte étant arrivé dans la ville de Hosban, située dans le canton de Balka, Abou'lféda demanda l'autorisation de venir saluer son souverain; mais il lui fut enjoint d'envoyer son présent, qui consistait en chevaux, et de rester dans sa principauté. L'an 719[3] (de J. C. 1309), Mohammed, fils d'Abou'lféda, et qui était âgé d'environ neuf ans, reçut de la part du sultan d'Égypte une robe d'honneur de satin rouge, avec des bordures de brocart d'or et de castor, une robe de dessous en satin jaune, un bonnet شربوش de brocart d'or, bordé de perles. Le prince accordait à ce jeune enfant le rang d'émir de *Tabl-khânah* et une escorte de soixante cavaliers. Mohammed monta à cheval, revêtu de cette robe, et parcourut la ville de Hamah, le mardi cinquième jour du mois de redjeb.

Ce fut cette même année, au retour du pèlerinage de la Mecque, que le souverain de l'Égypte décerna à notre auteur le titre de sultan.

[1] P. 168, 170. — [2] P. 318. — [3] P. 344.

Malgré la modestie affectée que montra dans cette circonstance Abou'l-féda; malgré la répugnance qu'il témoignait de prendre un titre qui l'égalait, en quelque sorte, au monarque dont il avait été jusque-là le subordonné, on reconnaît cependant, en consultant son récit, la satisfaction intérieure que lui fait éprouver cette élévation si inespérée et si glorieuse. On voit avec quelle complaisance il décrit son installation comme sultan, les insignes de la souveraineté qui l'accompagnèrent dans la prise de possession de sa nouvelle autorité. M. Reinaud a traduit les détails donnés par Abou'lféda. Il a bien fait, sans doute; mais il aurait pu ajouter que c'est moi qui, le premier, ai fait connaître, par des renseignements aussi neufs qu'étendus, tout ce qui concerne les différentes parties de la pompe dont s'entouraient, à cette époque, les princes de l'Orient [1]. Je ferai observer, en outre, que le mot سلحدار ne doit pas être lu *silihdar* et traduit par *porte-glaive*. Il faut lire *silahdar*, سلاحدار, « celui qui porte les armes du souverain. » C'est l'*armiger* de Virgile.

Du reste, il est certain que le monarque de l'Égypte, en conférant à Abou'lféda un titre qui le plaçait comme souverain indépendant, lui confirma réellement, dans les limites de sa petite principauté, toutes les prérogatives qui accompagnent le pouvoir, et qui lui avaient été déjà concédées dès l'an 712. Le témoignage de l'acte d'investiture accordé à cette époque à notre auteur se trouve encore fortifié par le témoignage d'un historien contemporain, l'auteur du *Mesalek-alabsar*, qui s'exprime en ces termes [2] : السلطان اعاد مدينة حماة الى اهل البيت الايوبى وملك بها الملك المؤيد عماد الدين اسمعيل بن الافضل محمد (على) وهو القائم بها الآن مستعمل (يستقل) بها باعطاء الامرة والاقطاعات وتولية القضاة والوزراء وكتابة السرّ وكل الوظائف ويكتب المناشير والتواقيع من جهته ولكنه لا يمضى امرا كبيرا مثل اعطاء امرة او اعطاء وظيفة كبيرة حتى يشاور صاحب مصر وهو لا يجيبه الا بان الراى ما يراه وهذا ومثله « Le sultan rendit à la famille d'Aïoub la souveraineté de la ville de Hamah. Il y établit pour prince Melik-Mouwaïad-Imad-eddin-Ismaïl, fils de Melik-Afdal-Mohammed (Ali). C'est celui qui règne aujourd'hui, et qui, avec une pleine autorité, confère les rangs d'émirs et les bénéfices militaires, nomme les kadis, les vizirs, les secrétaires de la chancellerie secrète et les autres fonctionnaires. C'est de lui qu'émanent les diplômes, les rescrits. Seulement, il ne décide pas une affaire importante, telle que l'é-

[1] *Histoire des Mamlouks*, t. I, 1re partie, p. 2 et suiv. p. 133 et suiv. — [2] Man. arabe 583, fol. 183, v.

lection d'un émir ou la promotion à un emploi considérable, sans consulter le souverain de l'Égypte, qui ne manque pas de lui répondre par ces mots : « Ce que le prince ordonne est bien pensé, » ou par une autre formule du même genre. » Au reste, on peut bien croire que, malgré son titre de sultan, le prince de Hamah ne jouait dans la politique de l'Orient qu'un rôle bien secondaire. A l'instar de plusieurs des rois nommés dans l'Iliade, sa domination s'étendait seulement sur deux villes et quelques villages. Aussi, quoique son titre semblât le placer sur la même ligne que le sultan d'Égypte, il était dans la réalité un vassal, et un vassal bien soumis, de ce prince puissant, auquel, quand il l'aurait voulu, il eût été incapable d'opposer la moindre résistance.

L'an 721 [1], mourut, dans la ville de Hamah, la princesse Fâtimah-Khatoun, épouse de Melik-Mansour, prince de cette ville. Bientôt après [2], Abou'lféda reçut une lettre par laquelle le sultan l'invitait à se rendre en Égypte pour assister à des parties de chasse. Il partit aussitôt de Hamah, sur les chevaux de la poste, après avoir envoyé devant lui son présent. Il joignit la cour du prince, qui était alors campé près de Kalioub, et fut comblé de témoignages de bienveillance.

L'année suivante [3], Abou'lféda se rendit encore en Égypte. Il accompagna le sultan dans son excursion vers les pyramides. De là ils se dirigèrent vers le Saïd supérieur, s'avancèrent jusqu'à Denderah, puis ils reprirent la route du Caire. L'an 723 [4], Abou'lféda retourna dans sa principauté. Comme, cette année, la Syrie avait été affligée d'une terrible sécheresse, le sultan ne voulut pas qu'il envoyât son tribut ordinaire, et consentit seulement à recevoir un présent qui consistait en un petit nombre de chevaux.

L'année suivante [5], Abou'lféda retourna en Égypte, accompagné de son fils Mohammed et de sa famille.

L'an 726 [6], le sultan de Hamah, accompagné des troupes qui étaient sous ses ordres, se dirigea vers le canal qui communique de la ville de Salamiah à celle de Hamah. Il partagea entre les émirs et les soldats les travaux du curage de ce conduit, qui était au moment de devenir inutile, à raison de la quantité de terre dont il se trouvait presque comblé. Les travaux furent achevés dans l'espace d'environ une semaine.

Cette même année [7], le mardi seizième jour du mois de djoumadi second, Abou'lféda éprouva un chagrin bien vif. Il vit périr son mam-

[1] P. 346. — [2] P. 348. — [3] P. 350. — [4] P. 352. — [5] P. 356. — [6] P. 362. — [7] P. 364.

louk Taïdemur, qui occupait auprès de lui le rang d'*émir kebir* (grand émir), et qui depuis longtemps était attaqué d'une phthisie pulmonaire. Bientôt après [1], ce prince reçut la mission de repousser Mohanna et ses Arabes. Il lui fut enjoint d'envoyer un corps de troupes dans la ville de Rahbah, afin de protéger les moissons contre les dévastations de ces hordes sauvages. Il fit partir, pour cette expédition, son frère Bedr-eddin-Hasan, son neveu Mahmoud, et son mamlouk Asenboga. Ils se mirent en marche, avec leur suite, le premier jour du mois de ramadan, et, après avoir séjourné quelque temps à Rahbah, ils reprirent la route de leur pays et arrivèrent à Hamah le vingt et unième jour du mois de dhou'lkadah. A peine étaient-ils de retour [2], que Bedr-eddin-Hasan, frère d'Abou'lféda, tomba malade d'une fièvre phlegmatique. Le mal allant toujours en croissant, il expira le mercredi premier jour du mois de dhou'lhadjah. Il était âgé de cinquante-sept ans et avait trois ans de plus que son frère. Il laissait deux enfants mâles en bas âge et deux filles. Sa charge d'émir fut donnée à un de ses enfants, qui avait environ trois ans, et des agents furent nommés pour gérer les affaires de cette famille. Le jour même de la mort de Hasan, Mahmoud, fils d'Asad-eddin, frère d'Abou'lféda, tomba malade. Le mal faisant des progrès rapides, il expira le dimanche treizième jour du mois de dhou'lhadjah, treize jours après la mort de Bedr-eddin-Hasan. Il était âgé d'environ trente-six ans.

A cette même époque, Abou'lféda reçut de la part du sultan d'Égypte deux chevaux de Barkah, dont l'un, qui avait une selle d'or, était destiné pour lui; l'autre, dont la selle était d'argent, devait appartenir à son fils Mohammed.

L'an 727 [3], Abou'lféda fut invité par son souverain à se rendre en Égypte pour assister à des parties de chasse. Il se mit en marche, accompagné de son fils Mohammed. Lorsqu'ils furent arrivés dans le voisinage de Belbeïs, ce jeune homme tomba dangereusement malade. Le sultan lui envoya son premier médecin, avec l'aide duquel Abou'lféda traita la maladie de son fils. Après des accès répétés, après une rechute, Mohammed recouvra la santé. Les inquiétudes qu'éprouvait Abou'lféda pour la vie de cet enfant l'empêchèrent de faire à son souverain une cour assidue. Le sultan témoigna pour lui une vive sympathie et une extrême bienveillance. Il lui remit, aussi bien qu'à son fils, des présents magnifiques, et leur accorda l'autorisation de partir.

Abou'lféda n'était pas encore de retour dans sa capitale; il se trou-

[1] P. 364 — [2] P. 366. — [3] P. 372-376.

vait dans le voisinage de Hems (l'an 728)[1], lorsqu'un malheur cruel vint le frapper. Il perdit sa mère, qui était une femme éminemment religieuse. Il n'eut pas la triste consolation d'assister à sa mort.

Peu de temps après son arrivée, il demanda au sultan d'Égypte la permission de faire un pèlerinage à Jérusalem. Cette autorisation lui ayant été accordée, il partit de Hamah le mercredi dernier jour de djoumadi premier. Après avoir visité Jérusalem, il se rendit à Hébron et reprit ensuite la route de Hamah.

L'année suivante, le dimanche dix-neuvième jour du mois de dhou'l-kadah, il perdit son mamlouk Asenboga, qui était un des principaux émirs des troupes de Hamah[2].

La nuit qui précéda le lundi vingt-troisième jour du mois de redjeb, il naquit à son fils Mohammed un enfant mâle, qui reçut le nom d'Omar[3].

L'émir Mohanna[4], chef des Arabes établis dans le voisinage de la Syrie, avait, par ses relations avec les Mongols, attiré sur lui le courroux du sultan d'Égypte, qui lui enleva, ainsi qu'à sa famille, les concessions territoriales qui leur avaient été faites, et chassa de la contrée toute la tribu de Fadl, dont celle de Mohanna formait la branche principale. L'an 731, cet émir, voulant fléchir le sultan, eut recours à l'intercession de Mohammed, fils d'Abou'lféda, le même qui, après la mort de son père, lui succéda, sous le titre de *Melik-Afdal* (le roi excellent). Il fit, avec le jeune prince, le voyage d'Égypte, alla se jeter aux pieds de son souverain, qui l'accueillit avec bonté, et lui rendit, avec le rang d'émir, ses propriétés territoriales. Si l'on en croit Ebn-Khaldoun, qui rapporte le fait sur la foi de quelques contemporains de l'événement, l'orgueilleux Arabe, ne voulant rien devoir au sultan, avait amené avec lui un grand nombre de femelles de chameau laitières, qu'il donna pour sa rançon. Il ne rendit visite à aucun des grands officiers de l'empire, et ne leur adressa aucune requête; mais il reprit brusquement le chemin de sa tribu.

Dans le cours de cette histoire, il est souvent fait mention des chasses auxquelles assistait Abou'lféda, et dans lesquelles figurait constamment l'oiseau de proie appelé *sonkor*, سنقر. M. Reinaud traduit partout « un gerfaut, » et il a parfaitement raison. Mais il a oublié de mentionner un fait bien réel. C'est moi qui, dans un mémoire rempli de détails étendus et peu connus[5], ai prouvé jusqu'à l'évidence que le terme *schongar*, ou *sonkor*, désignait « le gerfaut. » Les passages d'Abou'lféda,

[1] P. 376. — [2] P. 380. — [3] P. 382. — [4] Ebn Khaldoun, *Histoire*, t. VI, f° 7, v°. [5] *Histoire des Mamlouks*, t. I, 1re partie, p. 90 et suiv.

que cite M. Reinaud, et qui, aujourd'hui, s'entendent si facilement, étaient restés si peu intelligibles, que le docte Reiske, malgré son immense savoir, avait cru voir des sucreries là où je reconnus le plus noble des oiseaux qu'emploie la fauconnerie orientale.

M. Reinaud ajoute : [1] « Sur toute la route, le sultan chassa les gazelles à l'aide des oiseaux de proie. Abou'lféda ne paraît pas avoir eu personnellement de goût pour cet exercice ; mais il avoue que c'était un plaisir pour lui de voir ces oiseaux féroces se précipiter sur le timide animal et le déchirer avec leurs serres. »

Certes, Abou'lféda ne s'exprime nulle part comme un homme qui aurait eu pour la chasse une passion indomptable. Il dit seulement en plusieurs endroits : « Nous prenions le divertissement de la chasse. » Toutefois, les faits semblent contredire l'assertion de M. Reinaud. Si Abou'lféda n'avait pas aimé la chasse, il est peu probable que, presque chaque année, le sultan d'Égypte l'eût fait sortir de sa principauté pour venir avec lui poursuivre les gazelles au travers du désert. Du reste, le petit sentiment de cruauté qui est ici attribué au prince de Hamah ne repose que sur une supposition tout à fait gratuite et qui n'est confirmée par aucun passage. Les gerfauts, les éperviers, les faucons, et autres oiseaux de proie employés dans la fauconnerie, ne déchirent pas plus la gazelle que notre chien d'arrêt ne dévore la perdrix. Comme la gazelle ne pourrait être atteinte à la course par le cheval le plus rapide, on lance sur elle un oiseau de proie. Cet oiseau s'abat sur la tête de l'animal, s'y cramponne avec ses serres, et, par le mouvement de ses ailes, fatigue, effarouche la gazelle, ralentit sa marche, et la livre en proie aux coups du chasseur.

M. Reinaud, pour me servir de ses propres expressions, dit, en parlant d'Abou'lféda : « Il paraît que ce prince avait le goût de la bâtisse, et qu'il embellit la vallée de l'Oronte d'édifices considérables. » On pourrait dire avec encore plus de vérité : Louis XIV, en créant le palais de Versailles, la colonnade du Louvre, l'hôtel des Invalides et tant d'autres monuments, prouva jusqu'à l'évidence qu'il avait assez le goût de la bâtisse.

Avant de finir ce qui concerne Abou'lféda, je dois faire une observation sur une pièce de vers composée par ce prince, et dans laquelle on lit, suivant la traduction de M. Reinaud :

> Mon messager était allé voir, de ma part, celle qui fait le tourment de ma vie...
> Elle dit ceci, me criait-il : « Arrive bien vite chez moi, avant que mon homme revienne...... »

[1] P. XXII.

Ce langage n'offre pas, à coup sûr, un modèle parfait d'élégance. Sans doute, chez nous, quelque femme du peuple, quelque paysanne, dit encore « mon homme » pour « mon mari ; » c'est ainsi que, dans les villages de la Picardie, les femmes emploient l'expression « mon baron ; » ce qui revient au même, puisque le mot *baron*, qui, chez nos plus anciens auteurs, est écrit *ber*, dérive de *vir* : c'est le même mot que le *varon* des Espagnols. Mais je doute que, de longtemps, une pareille manière de parler s'introduise dans les habitudes des personnes qui se piquent de conserver, dans leur langage, les formes du bon ton et du bon goût.

QUATREMÈRE.

*(La suite à un prochain cahier.)*

---

RECUEIL DES INSCRIPTIONS GRECQUES ET LATINES DE L'ÉGYPTE, *étudiées dans leur rapport avec l'histoire politique, l'administration intérieure, les institutions civiles et religieuses de ce pays depuis la conquête d'Alexandre jusqu'à celle des Arabes,* par M. Letronne. Tome II[e], Paris, 1848, 554 pages in-4°, avec un atlas de 31 planches lithographiées.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

§ II-VI. Après avoir quitté l'île de Philes, et en descendant le Nil, on trouve des inscriptions dans les cinq localités suivantes : Senskis (p. 228), les grottes de Selseleh (p. 230)[2], un temple à l'est d'Ilithyia (p. 235), un autre près de Latopolis ou Esneh (p. 236), enfin un troisième temple dans le désert (p. 239), sur une route dont aucun auteur grec ou latin n'a parlé, et qui conduisait d'Apollonopolis ou Edfou à la montagne des Émeraudes (*Smaragdus mons*, appelé aussi *mons Berenicidis*[3]). On distingue encore sur cette ancienne voie les vestiges de quatre stations (ὑδρεύματα), et c'est à la seconde de ces *aiguades* que s'élève le troisième temple dont nous venons de parler. Parmi les vingt-

[1] Pour le premier article, voir le cahier de septembre 1848. — [2] Probablement la *Silsilis* de la *Notice de l'empire* (*Part. Orient.*, cap. XXXVIII, p. 76), d'après les auteurs cités par M. Böcking, p. 337. — [3] Synonymie prouvée par M. Letronne, t. I[er], p. 454.

six inscriptions que MM. Cailliaud, Nestor l'Hôte et sir Gardner Wilkinson y ont copiées, il y en a de fort curieuses. L'une est gravée sur un socle supportant jadis la statue d'Arsinoé, femme de Ptolémée II Philadelphe; dans une autre, nous trouvons le nom de la station, à savoir, *τὸ ὕδρευμα τοῦ Πανείου*· dans une troisième, Ammon générateur, adoré en ce lieu et identifié avec le Pan des Grecs, est appelé *εὔοδος*, celui *qui favorise les voyageurs, qui rend le voyage heureux*, épithète que ce dieu ne reçoit nulle part ailleurs. On pourrait même s'étonner qu'au milieu de ces vastes solitudes, aucun des pèlerins grecs, dans leurs vers élégiaques ou ïambiques, n'ait eu la pensée de le saluer du nom d'*ἐρημονόμος*, que la poésie donnait quelquefois au dieu agreste de l'Arcadie [1].

§ VII. A l'ouest de Thèbes, dans une vallée appelée Biban-el-Molouk, existent encore la plupart des *syringes* ou tombes des anciens rois de l'Égypte, visitées jadis par Strabon. « Elles sont, dit ce géographe, taillées dans le roc, en forme de grottes, au nombre d'environ quarante, admirablement travaillées et dignes d'être vues [2]. » A l'époque de l'expédition française, on n'en connaissait que douze; aujourd'hui, grâce au zèle des voyageurs qui, depuis le commencement de ce siècle, ont exploré la vallée, on en compte jusqu'à vingt-cinq; mais il y a lieu de croire, ajoute M. Letronne, « que des recherches persévérantes procureront successivement la connaissance de plusieurs autres qui restent encore inconnues. » Espérons que les voyageurs futurs ne négligeront point les indications données par l'auteur (p. 259) sur les parties de la montagne libyque, où ces tombes, intactes jusqu'à présent, doivent se trouver. Les vingt-cinq déjà exploitées ont fourni cent vingt-trois inscriptions (p. 255-316), toutes postérieures aux règnes des premiers Lagides, comme le prouve la forme des lettres, qui, presque sans exception, sont onciales ou arrondies, Є, C, ω, et non capitales ou carrées, Ε, Σ, Ω. Parmi les visiteurs romains ou grecs, qui depuis le règne de Ptolémée Aulète jusqu'au IV^e^ siècle de notre ère ont laissé dans ces tombes l'expression écrite de leur admiration (*ἐθαύμασα*, *πάνυ ἐθαύμασα*, *ὑπερεθαύμασα*, *miravi* (sic) *locum*), on remarque des tribuns militaires, des médecins attachés au service sanitaire des légions, des gouverneurs, des administrateurs des finances, des juges, des avocats, des rhéteurs, des manufacturiers, plusieurs dames, un philosophe cynique, et même un dadouque « des très-saints mystères d'Éleusis, Nicagoras, Athénien,

[1] Nonnus Dionys., XIV, 68 : Οὔνομα Πανὸς ἔχοντες, ἐρημονόμου γενετῆρος. — [2] XVII, p. 816.

fils de Minucianus, » ayant visité les syringes sous le règne du « très-pieux empereur Constantin » qui lui avait « procuré cette faveur. » D'après l'opinion de M. Letronne, justifiée par des passages d'auteurs anciens et par des raisonnements, ce Minucianus est l'auteur du traité intitulé Περὶ ἐπιχειρημάτων, qui existe dans la collection des rhéteurs grecs [1], et son fils Nicagoras fut à son tour beau-père du sophiste Himérius, dont Wernsdorf a publié les déclamations et les discours. Enfin, la protection particulière que Constantin le Grand paraît avoir accordée à un dadouque d'Éleusis est une nouvelle et remarquable preuve de la modération sincère ou feinte d'un prince absolu, chrétien ou sur le point de le devenir, envers ceux de ses sujets dont la crédulité adoptait les fables de Cérès, de Proserpine, d'Iacchus, et rejetait obstinément les miracles de l'Évangile.

§ VIII. Nous indiquons, sans en faire une analyse détaillée, la huitième subdivision, la plus curieuse peut-être du volume que nous examinons, puisqu'elle traite du fameux colosse de Memnon, aujourd'hui encore debout sur la rive gauche du Nil, non loin de Thèbes. M. Letronne y a réuni (p. 316-419) les soixante-quinze inscriptions grecques et latines gravées sur les jambes et sur le socle du colosse, haut d'environ cinquante pieds. Elles attestent qu'une fois par jour, au lever du soleil, la statue mutilée de Memnon, fils de l'Aurore, saluait sa mère d'une voix plaintive, par un faible bruit, semblable à celui d'une corde de lyre qui viendrait à se rompre :

Dimidio magicæ resonant ubi Memnone chordæ [2];

et, parmi les personnages qui, tantôt en vers, tantôt en prose, nous peignent les impressions produites sur eux par un phénomène aussi étrange, on compte huit gouverneurs d'Égypte, deux femmes de gouverneur, trois commandants de la Thébaïde, quatre chefs de nome, deux préfets de légion, un préfet de camp, deux procureurs de César, deux grands juges, enfin l'empereur Adrien lui-même, l'impératrice Sabine sa femme, et plusieurs personnes de leur suite. Si nous passons rapidement sur le commentaire épigraphique et historique qui accompagne tant d'inscriptions rendues à leur état d'intégrité, ce n'est pas, comme on peut croire, faute de faits curieux qui méritent d'être signalés à l'attention de nos lecteurs; c'est parce que le même sujet a déjà été traité, d'une manière moins complète il est vrai, par M. Letronne, à

[1] Vol. IX, p. 601-613 de l'éd. de M. Walz. — [2] Juvénal, XV, 5.

savoir, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*[1], dans les *Transactions de la Société royale de littérature de Londres*[2], enfin dans un travail plus étendu imprimé en 1833[3]. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur établissait par des raisonnements sans réplique que le phénomène, regardé par l'antiquité comme l'effet surnaturel de quelque pouvoir magique ou d'une volonté divine, n'était pas non plus le résultat d'une fraude pieuse, comme la plupart des critiques modernes l'ont pensé, mais un espèce de *craquement sonore*, tel que des granits et des brèches, dans certaines circonstances, en produisent naturellement au lever du soleil. Les publications dans lesquelles M. Letronne développait cette idée et expliquait les inscriptions gravées sur la partie inférieure de la statue sont connues de l'Europe savante, qui les a appréciées. Nous nous bornerons donc à dire que, dans la subdivision dont il s'agit ici, l'auteur reproduit la substance de ses travaux antérieurs, et complète ceux-ci par des observations nouvelles. Depuis quelques années il a eu à sa disposition des empreintes en papier que M. Nestor L'Hôte, dans un voyage exécuté en 1838, avait prises de tout ce qui reste d'écrit sur les jambes et sur le socle du colosse. Toutefois, il faut le dire, cette reproduction plus exacte des originaux n'a pas modifié beaucoup les textes rétablis déjà par M. Letronne dans la seconde partie de sa *Statue vocale*. Presque toujours les corrections et les conjectures proposées par lui en 1838 ont été confirmées par les empreintes reçues plus tard; mais ces calques fidèles lui ont permis d'en représenter les *fac-simile* réduits au sixième et de les réunir sur les planches XXXII-XXXVI de son atlas. Rapprochés ainsi, ils présentent une grande variété d'écritures grecques et latines, capitales, onciales, quelquefois presque cursives, tracées entre les temps de Néron et de Septime-Sévère, et formant un recueil paléographique qu'on pourrait appeler unique en son genre.

§ IX-XI. La partie du désert comprise entre l'Égypte supérieure et la mer Rouge recèle non-seulement des métaux précieux[4], mais aussi d'autres richesses minérales exploitées depuis une haute antiquité. Nous avons déjà parlé de la montagne des Émeraudes[5]; il faut y joindre les carrières de brèche verte, marbre fort estimé dont les anciens Égyp-

[1] T. X, p. 249-339. — [2] T. II, partie 1re. — [3] *La statue vocale de Memnon, considérée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce; étude historique faisant suite aux Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains*, Paris, 1833, in-4°, xij et 274 pages, avec deux planches lithographiées. — [4] Μέταλλα πολλὰ καὶ μεγάλα χρυσοῦ. Diodore de Sicile, III, XII. — [5] Plus haut, p. 616, note 3.

tiens, les Grecs et les Romains, faisaient des sarcophages, des statues, des figurines. On la tirait de deux endroits, situés entre le mont Porphyrite et le port de Myos-Hormos. C'est à la première de ces localités, la vallée de l'Hamammat, qu'appartiennent cinquante-cinq des inscriptions données par M. Letronne (p. 420-442); la deuxième, la vallée de Foakhir, en a fourni trente-six (p. 443-452). Ce ne sont pour la plupart que de simples *proscynèmes* fort courts; mais nous connaissons si peu la manière dont les mines étaient exploitées dans l'antiquité, qu'on n'apprendra pas sans intérêt quelles furent les diverses fonctions de la population nombreuse fixée jadis, de gré ou de force, autour de ces carrières ou dans les carrières elles-mêmes, et gardée par des détachements de soldats romains. En gravant leurs noms sur le roc, les chefs et les ouvriers ont eu soin d'ajouter qu'ils étaient μεταλλάρχης (directeur général de l'exploitation), προστάτης, ἐργοδότης (conducteur des travaux), σκληρουργός[1] (qui travaille la pierre dure), σιδηρουργός, χαλκεύς, χαλκοτύπος (ouvriers en fer et en cuivre); il y a même parmi eux un joueur de lyre (λυρικός) et deux grecs, Héraclide et Eudæmon, fils d'Artémidore et graveurs d'hiéroglyphes (ἱερογλύφοι, p. 435), détail curieux, qui atteste que non-seulement on sculptait les hiéroglyphes à l'époque romaine, fait qui est maintenant hors de doute, mais encore que cet art était exercé quelquefois en Égypte par des personnes d'origine étrangère. Une exploitation semblable, mais sur une échelle moins grande, paraît avoir eu lieu aux grottes de Gebel-abou-fédah, près Monfalout (p. 452); d'autres grottes, celles de Tell-Amarna, sur la rive droite du Nil, un peu au sud d'Antinoé (p. 454-459), semblent n'avoir été qu'un lieu de pèlerinage. Les *proscynèmes* qui se trouvent dans ces deux localités ont été copiés par sir Gardner Wilkinson.

§ XII. On sait qu'en 1816, le capitaine Caviglia fit mettre à découvert la partie antérieure du grand sphinx, taillé dans la masse du rocher, en face de la seconde pyramide; depuis des siècles ce colosse était enterré dans les sables, au point que sa tête seule, jusqu'à la naissance du cou, sortait de terre. Les fouilles de M. Caviglia furent couronnées de succès. Sur le sol nouvellement déblayé on trouva des constructions fort singulières dont personne n'avait soupçonné l'existence; et sur les parois de ces constructions, sur des stèles et des fragments de pierre retirés des décombres, sur les doigts même de l'une des pattes du sphinx, on aperçut des *proscynèmes* et de longues inscriptions en prose et en vers.

[1] Ce mot, qui ne se trouve dans aucun auteur ancien, n'est connu que par les glossaires grecs-latins, qui l'expliquent par *Silicida*.

M. Letronne les a réunis au nombre de dix-sept (p. 460-486). Dans l'une de ces pièces, de vingt-neuf lignes et en prose, on lit l'expression un peu emphatique de la reconnaissance des habitants de Busiris, bourg près de Memphis, envers Balbillus préfet de l'Égypte, lequel, ayant visité leur *nome* la deuxième année du règne de Néron, fut charmé « de l'as« pect majestueux et de la supériorité des pyramides[1]. » Quant aux inscriptions métriques remarquables par une facture savante et quelquefois harmonieuse, malgré les lacunes qui en rendaient la lecture et l'intelligence fort difficiles, elles ont été toutes rétablies avec un degré de vraisemblance qui souvent s'éloigne peu de la certitude. Nous ne citerons que le commencement d'un de ces petits poëmes dont l'auteur adresse au sphinx les paroles que voici :

*Σὸν δέμας ἔκπαγλον τεῦξαν θεοὶ αἰὲν ἐόντες,*
*Φεισάμενοι χώρης πυρίδα[2] μαζομένης,*
*Ἐς μέσον εὐθύναντες ἀρουραίοιο τραπέζης,*
*Νήσου πετραίης ψάμμον ἀπωσάμενοι.*

« Les dieux éternels ont formé ton corps étonnant dans leur sympa« thie pour la contrée qui produit le froment, t'ayant posé au milieu « d'un large plateau, et repoussé le sable de ton île rocheuse[3]. » Ces pièces de vers, comme plusieurs de celles qui se trouvent sur la statue de Memnon, dans les syringes et à Philes, prouvent combien le goût et la connaissance de la poésie hellénique étaient répandus dans le pays, fort loin d'Alexandrie. Elles attestent, ce que l'histoire nous avait déjà fait connaître, que, depuis le règne des premiers Lagides et surtout depuis celui d'Auguste, la suprématie littéraire avait quitté Athènes et la Grèce proprement dite, pour se transporter dans l'Asie Mineure, en Syrie, en Égypte; et M. Letronne signale comme une particularité qui n'a peut-être pas été assez remarquée, que, même dans les temps de décadence, du IV[e] au VI[e] siècle de notre ère, les trois poëtes grecs auteurs

[1] T[ῇ τ]ε *τῶν πυ[ραμ]ί[δω]ν με[γαλ]ειότητι καὶ ὑπερουσίᾳ τερφθείς*. M. Letronne fait observer que le substantif *ὑπερουσία* est inconnu dans la langue grecque; et, en effet, à notre connaissance, il n'existe aujourd'hui dans aucun auteur ancien. Toutefois, nous ne doutons pas de la justesse de la restitution, car *ὑπερουσία* se lisait dans les premières éditions d'un écrivain né en Égypte, Philon d'Alexandrie, *De præmiis et pœnis*, vol. II, p. 428, l. 24 : *Διὰ τὴν τοῦ προασπίζοντος ὑπερουσίαν.* Mangey a eu tort, selon nous, de remplacer le dernier mot par un autre plus usité, *ἐξουσίαν*. — [2] Voyez, sur ce mot, qui se trouve ici pour la première fois et qui ne peut signifier que *farine de froment*, ou bien *gâteau de froment*, l'article de M. Letronne, inséré dans la nouvelle édition du *Thesaurus*, vol. VI, col. 2270, B. — [3] P. 481.

de l'Enlèvement d'Hélène, des Dionysiaques et de la prise d'Ilion, Coluthus, Nonnus, Triphiodore[1], étaient nés dans la Thébaïde et portaient des noms qui semblent indiquer qu'ils avaient une origine égyptienne[2]. Probablement, ajoute le savant auteur, il y eut, dans la partie méridionale du pays, une école grecque célèbre qui subsista fort tard, et où continuèrent à se former et Grecs et indigènes; elle se tenait, selon toute apparence, à Ptolémaïs, « la plus grande ville de la Thébaïde, nullement « inférieure à Memphis et possédant un corps municipal réglé à la ma- « nière grecque[3]. »

§ XIII. A mesure que l'on descend le Nil et qu'on approche des cantons populeux du Delta, les inscriptions et les constructions anciennes deviennent plus rares, parce qu'en Égypte comme ailleurs leur destruction est bien moins l'œuvre du temps que celle des hommes. Balbek dans les vallées solitaires du mont Liban, Palmyre au milieu du désert, ont conservé leurs temples magnifiques, leurs longues colonnades; mais le voisinage de la grande ville du Caire a fait disparaître presque tous les vestiges de Busiris, de la Babylone de Cambyse, de Memphis, dont les marbres et les pierres de taille ont servi à des constructions nouvelles. Les pyramides de Gizeh, il est vrai, existent encore, mais on chercherait en vain le revêtement qui jadis les recouvrait toutes depuis la base jusqu'au sommet; la deuxième pyramide seule a conservé, dans sa partie supérieure, un reste de ce parement fait d'une pierre calcaire compacte, susceptible d'un assez beau poli. En rapprochant les témoignages des auteurs arabes et ceux des pèlerins occidentaux qui, depuis le sixième siècle de notre ère jusqu'à la fin du quinzième, visitèrent les *greniers de Joseph*[4], en comparant ces passages avec les récits des voyageurs mo-

[1] Dans le t. I, p. 233, de l'ouvrage que nous analysons, M. Letronne prouve que c'est ainsi, et non Tryphiodore, qu'il faut écrire, ce nom se rapportant à la déesse Τρίφις, au génitif Τρίφιος. Voyez aussi le *Journal des Savants*, année 1841, p. 282, note 1. — [2] Parmi les poëtes grecs originaires de la Thébaïde, et qui, nés pendant le déclin des arts, de la poésie et de l'empire, s'élevèrent au-dessus de leurs faibles contemporains, on peut également citer Christodore, auteur d'une description en vers hexamètres de plus de soixante statues antiques qui ornaient les bains de Zeuxippe à Constantinople (*Anthologie grecque*, t. III, p. 161-176, éd. de Jacobs). Gibbon, qui le juge avec trop de sévérité, a été trompé par les mots Χριστοδώρου, ποιητοῦ Θηβαίου, et l'a cru Béotien. « Il était Thébain par son talent ainsi que par « sa naissance. *Bœotum in crasso jurares aëre natum.* » (*Hist. de la déc. et de la chute de l'empire romain*, t. III, p. 315, note 4, de la trad. française.) Mais Christodore, dont la versification ne manque pas de facilité, et qui a eu le talent de varier un sujet fort monotone, était né à Coptos, sur les bords du Nil. — [3] Strabon, liv. XVII, t. V, p. 414, de la traduction française. — [4] « Ce fut une opinion générale, dans le moyen

dernes, M. Letronne (p. 487-518) trace l'histoire curieuse et complète de la dégradation de ces monuments; il prouve que le travail destructeur, entrepris par les Arabes, commença à une époque plus récente qu'on ne le croit ordinairement, sans doute lorsque les cités antiques des environs, considérées par les conquérants musulmans comme une vaste mine de matériaux très-variés, commencèrent à s'épuiser. En 1336 le parement dont nous venons de parler subsistait encore (p. 495); mais, quand les pyramides furent visitées en 1395 par le « très-illustre « messire Simon de Sarrebruch, baron d'Anglure, » on vit que « sur l'un « d'iceux *greniers*, ainsi comme au milieu en montant, avoit certains « ouvriers massons qui à force desmuroient les grosses pierres taillees « qui font la couverture desdits greniers, et les laissoient devaler aval; « d'icelles pierres sont faicts la plus grande partie des beaux ouvrages « que l'on faict au Caire. » (P. 497.) Ce fut alors que disparurent pour jamais, avec le revêtement qui les avait reçues, les inscriptions tellement nombreuses, vers l'an 1200 de notre ère, « que la copie de celles-là seules « qui peuvent être lues sur la surface des deux pyramides remplirait « plus de dix mille pages. » (P. 511.) Il y a sans doute de l'exagération orientale dans cette évaluation faite par un témoin oculaire, Abdallatif; mais elle vient à l'appui d'autres témoignages qui attestent qu'outre les légendes hiéroglyphiques qui décoraient l'extérieur des pyramides et rappelaient leur destination primitive, on y voyait encore, pendant les premiers siècles du moyen âge, beaucoup de ces inscriptions en vers ou en prose que les anciens voyageurs romains et grecs aimaient à laisser sur les monuments égyptiens. M. Letronne n'en a pu réunir que trois: deux grecques, dont l'une a été conservée par le scholiaste de Clément d'Alexandrie; la troisième, en vers hexamètres latins, fut copiée par un voyageur en 1336, sur la pyramide elle-même. Aujourd'hui elle a disparu, comme toutes les autres.

§ XIV. Les monuments épigraphiques sont plus nombreux dans l'oasis de Thèbes. C'est à son extrémité nord, à El-Khargeh, probablement l'ancienne Hibé, que se trouve le grand temple sur le premier pylône duquel on lit deux inscriptions grecques fort importantes dont l'une a soixante-six lignes et environ huit mille cinq cents lettres. Ce sont des décrets de deux préfets de l'Égypte, sous les règnes de Claude et de Galba. M. Letronne les a restituées et traduites il y a plus de vingt ans[1]; il les reproduira dans la partie de son ouvrage qui com-

« âge, que les pyramides étaient des *greniers* construits par le patriarche Joseph pour « conserver le blé des années d'abondance. » (P. 497, note 1.) — [1] *Journal des Savants*, année 1822, p. 669-684.

prendra les pièces se rapportant au gouvernement et à l'administration; et il y joindra un commentaire où il rendra compte de la restauration des lacunes, de la lecture des parties difficiles à déchiffrer, et du sens adopté pour tous les passages. Dans le volume qui nous occupe aujourd'hui il n'a donné, conformément au plan général de son travail, que les quinze *proscynèmes* recueillis dans l'oasis et aux environs, par MM. Cailliaud, Pacho et Drovetti (pages 518-527). Moins importants sans doute que les décrets administratifs dont nous venons de parler, ils ne sont pourtant pas sans intérêt sous le rapport de la langue et de la géographie comparée : l'un d'eux, en confirmant l'opinion exposée déjà ailleurs par l'auteur [1], prouve que la localité appelée à présent Douch-el-Qalah, au sud de Bérissé, dans la partie méridionale de l'oasis, portait anciennement le nom de Cysis (Κύσις).

§ XV. Par les raisons que nous avons indiquées plus haut, aucun *proscynème* ne nous est parvenu des cités jadis si florissantes du Delta, Héliopolis, Busiris, Naucratis, Saïs, Buto; à Alexandrie même les inscriptions peu nombreuses, découvertes dans cette ville, sont toutes dédicatoires, honorifiques ou funéraires. Aussi M. Letronne n'a-t-il pu placer dans cette subdivision qu'un seul document épigraphique ayant un caractère religieux : c'est la célèbre inscription du phare d'Alexandrie, rapportée par Strabon et mentionnée par Pline. En la transcrivant, l'auteur établit une hypothèse ingénieuse (pages 527-533) par laquelle il cherche à concilier les passages de ces écrivains avec un autre, où Lucien parle de l'espèce de fraude que Sostrate, en construisant le phare, se permit envers le roi Ptolémée Philadelphe.

On trouve à la fin du volume des additions et des corrections relatives à la partie déjà publiée de l'ouvrage. Celles qui se rapportent au tome Ier sont de nouvelles remarques sur l'inscription de Rosette (pages 537-545) par lesquelles M. Letronne démontre, 1° que le jour de l'avénement de Ptolémée Épiphane est le même que son jour éponyme, 2° que le décret des prêtres a été rendu à l'occasion d'un anniversaire de l'avénement de ce prince, et non de son couronnement. Dans les additions au tome II (pages 546-552) l'auteur indique d'une manière plus précise la situation de plusieurs inscriptions gravées sur le pylône de Philes, et modifie quelques passages de son commentaire épigraphique.

En terminant ici l'analyse du tome II de cette publication nous sentons nous-même combien nous sommes loin d'avoir signalé toutes les

[1] T. Ier, p. 122.

questions difficiles que l'auteur y a résolues par l'abondance et la sagacité de son savoir. Généralement parlant, la juste appréciation des ouvrages d'érudition n'appartient qu'à un très-petit nombre de personnes livrées elles-mêmes à ce genre de travaux. Celles-ci, nous l'avons dit plus haut, doivent lire le volume dont nous venons de rendre compte. Elles verront par elles-mêmes, mieux que nous n'avons pu l'indiquer ici, combien de lacunes ont été comblées par le travail de M. Letronne, quelle autorité prêtent les textes épigraphiques, rétablis et expliqués par l'auteur, aux souvenirs que l'histoire nous a transmis; combien, en consultant les écrivains de l'antiquité profane, les Pères de l'Église, les scholiastes, les rectifiant, les complétant les uns par les autres, il a jeté de lumières sur des questions importantes concernant l'administration de l'Égypte grecque et romaine, la chronologie de ses rois et de ses magistrats, la vie privée de ses habitants. Toutefois, ceux mêmes qui, sans être philologues ou antiquaires, aiment les études sérieuses et désirent s'élever à des considérations générales, n'apprendront pas sans intérêt les vérités historiques et incontestables qui résultent de la réunion de tant de renseignements nouveaux. Aucun homme instruit ne tentera, à l'avenir, de relever le système extraordinaire concernant la haute antiquité des représentations zodiacales, système qui avait séduit des savants d'un mérite distingué, mais qui semblent avoir manqué de cet esprit de doute qui soumet à l'examen sévère de la raison et les faits et leurs preuves. En outre, l'époque qu'on attribuait, au commencement de ce siècle, à plusieurs temples égyptiens, se trouve aujourd'hui abaissée d'environ *trois mille* ans. Il sera constaté sans retour qu'au moins jusqu'au règne des Antonins les hiéroglyphes étaient encore en plein usage sur les bords du Nil; on comprendra mieux comment la religion indigène, malgré l'introduction d'un élément politique étranger, a pu se maintenir pendant tant de siècles. Ces nombreux *proscynèmes* nous font voir que tout concourait à donner à l'Égypte une nationalité forte et vivace. Le culte de ses divinités se perpétuait parce qu'il entrait intimement dans les habitudes domestiques de la nation, qu'on retrouvait en lui la représentation des objets naturels, des productions ou des grands intérêts du pays, enfin parce qu'il avait quelque analogie avec le polythéisme des deux peuples qui, par la conquête d'Alexandre et par celle d'Auguste, se superposèrent, s'il est permis de le dire, à l'ancienne civilisation des Pharaons. Nous avons vu que les autels d'Isis subsistèrent à Philes depuis les temps reculés où, dans la vallée du Nil, germèrent les premiers rudiments d'une organisation sociale, jusqu'au règne de Justinien. Ils ne furent renversés que par le triomphe complet

du christianisme. Et même on pourrait ajouter que, malgré cette transformation radicale des hommes et des choses, la population égyptienne ne perdit pas entièrement sa nationalité. Devenue jacobite, opposée aux Grecs orthodoxes, elle préféra à ceux-ci les conquérants musulmans; elle favorisa, autant qu'elle le pouvait, leur progrès et leur établissement dans le pays; et, jusqu'à nos jours, au milieu des populations mahométanes, les Coptes, peu nombreux mais distincts, conservent, avec des dogmes particuliers, ce débris de religion qui, dans l'Orient, tient lieu de patrie aux nations subjuguées et prêtes à s'éteindre.

HASE.

---

1. *Descrizione dell' antico Tusculo,* dell' architetto Cav. L. Canina, Roma, 1841, in-f°.
2. *L'Antica citta di Veii descritta ed illustrata con i monumenti* dal Cav. L. Canina, Roma, 1847, in-f°.
3. *L'Antica Etruria maritima compresa nella dizione pontificia, descritta ed illustrata con i monumenti* dal Cav. L. Canina, t. I^er^, comprenant les *Falisques,* les *Véiens* et les *Cærites,* Roma, 1846, in-f°.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Nous avons maintenant à faire connaître les monuments mêmes existant encore sur le sol de l'antique *Tusculum,* ou sortis de son sein, qui sont décrits et représentés dans l'ouvrage de M. Canina. Ces monuments se divisent naturellement en trois classes, c'est à savoir, ceux de l'architecture, de la sculpture et de la peinture; nous les indiquerons dans cet ordre, qui est celui qu'a suivi notre auteur.

*Tusculum* possède encore des restes d'architecture qui appartiennent aux diverses époques de son histoire, et qui se rapportent aussi à divers systèmes de l'art de bâtir. Ce qui subsiste de l'enceinte des *murs télégoniens* qui entourent l'*acropole* primitive se réduit presque uniquement à des pierres éparses sur les flancs de la colline et taillées carrément; ce que notre auteur attribue à la nature même de la pierre, nommé *spe-*

[1] Voyez, pour le deuxième article, le cahier de janvier 1848, p. 19 et suiv.

*rone*, qui est un calcaire facile à réduire en blocs quadrangulaires. A côté de ce genre de constructions, il en existe d'autres, d'une époque plus récente, exécutées dans la région inférieure de la *colline tusculane*, avec des matériaux différents, pareillement fournis par le sol, qui consistent en une sorte de tuf volcanique, appelé dans le pays *selce;* et, comme ce tuf est très-difficile à réduire en formes régulières, on dut naturellement l'employer en blocs polygones irréguliers; d'où résulta le système d'architecture cyclopéenne que présentent les murs bâtis de cette sorte de matériaux. Notre auteur insiste sur cette double observation, pour appuyer l'opinion qu'il a soutenue, dans son *Histoire de l'architecture antique*, au sujet de l'*architecture* dite *cyclopéenne*, qu'il regarde comme ayant été partout produite par la nature des matériaux, et non par une méthode propre à tel peuple ou à telle époque. Mais, sans contester l'influence que les matériaux placés par la nature sous la main de l'homme ont dû avoir sur les œuvres de l'architecture, et sans rien atténuer de la valeur des faits relatifs aux antiques constructions de *Tusculum*, nous persistons à croire que la question de l'architecture cyclopéenne ne saurait se réduire aux termes dans lesquels la renferme M. Canina, et nous maintenons, contre la doctrine qu'il reproduit au sujet de ces murs de *Tusculum*, l'opinion que nous avons soutenue dans ce journal[1] sur le même sujet, en rappelant que les murs de *Segni*, bâtis, dans la partie qui appartient à l'époque romaine, en pierres fournies par le sol et taillées carrément, offrent, dans la partie plus ancienne, œuvre de l'époque pélasgique, l'appareil cyclopéen, exécuté avec des matériaux tirés d'une localité éloignée; double fait qui tend à présenter la question de l'architecture cyclopéenne sous un aspect tout contraire à l'opinion de notre auteur.

Un des restes les plus respectables des constructions primitives de *Tusculum*, c'est celui d'une des portes de l'enceinte de l'*acropole*, située dans le côté occidental, dont notre auteur représente l'état actuel, accompagné d'un essai de restauration [2]. C'était une de ces *portes scées*, construites suivant la méthode, très-bien exposée par Vitruve [3], dont l'exemple le plus célèbre que nous connaissions par l'histoire de l'art, est celui des *portes scées* de *Troie*, si souvent mentionnées par Homère [4]. M. Canina a raison sans doute de regarder comme un précieux débris d'antiquité, dû probablement à la *colonie télégonienne*, cette *porte scée* de l'*acropole* de *Tusculum;* mais, en la donnant comme l'exemple le plus

[1] *Journal des Savants*, mars 1843, p. 137-150; voyez là même, décembre 1847, p. 714. — [2] Tav. VIII, p. 112-113. — [3] Vitruv., I, v, § 2. — [4] Homer., *Iliad.*, III, 145, 149; cf. Virgil., *Æneid.*, III, 351.

ancien de *porte scée* qui nous soit resté, il oublie la *porte* de l'*acropole d'Albe des Marses*[1], qui peut prétendre à la même antiquité, et qui est bien mieux conservée; et il commet, au sujet de la *porte* de *Norma*, une erreur, que je ne puis m'abstenir de relever. Il n'est pas exact de dire que cette *porte* de *Norma*, qui subsiste encore dans son entier, et qui est construite dans le plus bel appareil cyclopéen[2], *soit reconnue d'une époque postérieure*, c'est-à-dire, suivant l'opinion de notre auteur, comme l'œuvre de la colonie romaine de l'an de Rome 262 : car, s'il y a quelque chose de démontré[3], c'est, au contraire, que cette porte et l'enceinte dont elle fait partie appartiennent à l'époque pélasgique, antérieure de bien des siècles, non-seulement à la colonie romaine, mais encore à la fondation de Rome elle-même. Nous nous en référons, sur ce point, à la discussion que nous avons soutenue dans ce journal[4], contre le système de MM. Gerhard et Bunsen, en faveur de celui de M. Petit-Radel.

Je me contente d'indiquer, en fait de monuments d'architecture, d'une plus ou moins haute époque, appartenant soit à l'*acropole*, soit à la *cité* de *Tusculum*, les restes de *citernes* et *d'émissaires*, dont les principaux sont décrits et représentés par notre auteur[5], mais qui n'offrent pas des particularités assez remarquables pour mériter que nous nous y arrêtions. Il n'en est pas ainsi d'un monument à peu près unique dans son genre, et du plus haut intérêt, qui se rapporte indubitablement à l'une des plus anciennes époques de l'histoire de *Tusculum*. Je veux parler du célèbre *château d'eau*, découvert dans les fouilles exécutées en 1825 par le marquis Biondi, aux frais du roi de Sardaigne, Charles Félix, et dont j'ai pu prendre connaissance, presque au moment même où il venait d'être livré aux études de la science. Ce réservoir avait été construit au-dessous de l'enceinte de la ville, dans la partie septentrionale, et il forme, par lui-même, et par la portion du mur d'enceinte qui l'avoisine, et qui s'élève encore, en quelques endroits, à quarante pieds au-dessus du sol, le monument d'architecture le plus remarquable de l'antique *Tusculum*. Cette partie de l'enceinte, bâtie en blocs parallélipipèdes, assemblés, dans le sens de la longueur, sur la façade du mur, et en travers, dans l'épaisseur de ce mur, se reconnaît, à de pareils signes, pour une œuvre de l'époque des rois,

[1] Promis, *le Antichità di Alba Fucense*, c. VI, tav. I, AA, p. 128, sgg.; Abeken, *Mittelitalien*, p. 160, Taf. II, 6, 7. — [2] *Monum. dell' Instit. archeol.*, t. I, tav. II. — [3] Voyez, à cet égard, les considérations exposées dans ce journal, mars, 1843, p. 142-145. — [4] *Journal des Savants*, mars 1843, p. 136-150. — [5] Tav. IX, p. 113-115.

conséquemment, pour un monument de la colonie albaine qui se réfugia à *Tusculum*, après la destruction d'*Albe la Longue* par Tullus Hostilius; et, à ce titre, c'est certainement un des restes d'architecture antique les plus respectables qu'il y ait sur le sol italique. Le *château d'eau* se recommande encore davantage à l'intérêt des antiquaires, à la fois, par sa structure même et par son époque, qui doit être celle des premiers agrandissements de la cité latine, bien antérieurs à l'époque des rois et à la fondation de Rome. La voûte du réservoir, restée intacte depuis tant de siècles, est construite de blocs de pierre taillés carrément et appareillés par assises horizontales suivant deux segments de cercle opposés l'un à l'autre, de manière à former un *arc aigu*, qui ressemble à l'*ogive*, et qui s'appelle en Italie *sesto acuto*. Ce système de *voûte* précéda nécessairement celui de la *voûte cintrée*, dont l'introduction dans l'architecture italique, ou du moins, dont le premier exemple connu à Rome date des constructions d'Ancus Martius et de Tarquin l'Ancien, la *prison mamertine* et la *cloaca maxima*[1]. A ce signe, le *château d'eau* de *Tusculum* doit être regardé comme un monument de l'époque primitive de la cité latine, du temps où elle reçut la colonie venue d'*Albe*, qui, en augmentant sa population, la mit dans le cas d'étendre son enceinte au delà de l'éminence de l'*acropole;* et c'est conséquemment un reste de la plus haute antiquité des peuples italiques. Le bassin de ce réservoir est divisé en *trois compartiments;* ce qui répond à l'expression *dividicula*, employée par Festus pour désigner ce que l'on appella plus tard *castellum*. Deux de ces divisions répondaient sans doute à autant de quartiers de la ville basse, qui recevaient l'eau recueillie dans le bassin, au moyen d'un canal souterrain, taillé dans le roc, dont notre auteur a recherché avec soin et retrouvé la direction. C'est ce qui résulte de la découverte, opérée dans ces fouilles, d'un morceau d'un tube de plomb, servant à la conduite d'une de ces trois portions de l'eau, destinée à des usages publics, et portant l'inscription : REIPVBLICAE TVSCVLANORVM. La troisième portion avait servi à alimenter une petite fontaine, érigée à peu de distance, sur la voie publique, laquelle fontaine existe encore en place et se trouve à peu près intacte; elle est de la forme la plus simple qui se puisse imaginer, consistant en une vasque carrée, de pierre tusculane, dans l'intérieur de laquelle a été réservé une espèce de socle, aussi de forme carrée, avec une cavité circulaire, pour y placer les vases d'usage domestique qu'on venait remplir

[1] Sur ces constructions romaines, voyez l'*Architettura antica*, sez. II, part. II, c. 1, et sez. III. part. II, c. 1, de M. Canina, et l'ouvrage particulier du même auteur, *Descrizione di Cere antica*, tav. x.

d'eau. Le devant de cette vasque porte, en lettres latines, d'une forme qui accuse une époque républicaine, l'inscription suivante : Q.COEL Q.F.LATIN.M.DECVM AED.DE S.S. C'est là un monument d'une simplicité toute républicaine, et d'une assez grande rareté, qui se recommande, sous ce double rapport, à l'intérêt des antiquaires.

Les autres monuments d'architecture de l'antique *Tusculum* auraient sans doute offert bien plus d'importance, si le temps et la destruction qui se sont appesantis sur les ruines de cette ville, n'en avaient fait disparaître, à très-peu de chose près, jusqu'aux derniers vestiges. C'est ainsi qu'il ne subsiste rien du *forum,* découvert dans les fouilles du prince de Canino, mais reconnu seulement à la suite de fouilles nouvelles dirigées par notre architecte. Ce *forum,* dont M. Canina donne le plan, accompagné d'un essai de restauration, était de forme quadrilatère allongée et entouré de portiques d'ordre corinthien, dont il fut trouvé de nombreux fragments sur le sol, lesquels ont été transportés à la *villa Rufinella*, pour y servir d'ornements. Les deux entrées, pratiquées dans le sens des côtés longs, et tournées, l'une vers la ville, l'autre vers le théâtre, étaient décorées de frontons. La *curie* était placée en avant du *forum*, à gauche de sa principale entrée, sur une place ou *area,* dont l'existence était indiquée par ce fragment d'inscription :

LIVS.C.F.RV...

....EAM.AREAM.

Le sol même ou l'*area* du *forum* était décoré de monuments honorifiques, consistant en statues érigées à des personnages romains, qui avaient acquis sans doute des droits personnels à la reconnaissance du municipe de *Tusculum*, indépendamment de l'illustration politique qui les recommandait à l'estime publique. C'est en effet sur l'emplacement même du *forum* que furent trouvées les statues impériales en pied d'*Auguste*, de *Claude* et de *Tibère*, avec celles de *Corbulon*, de *M. Valerius*, des deux *Rutilia* et de deux personnages vêtus de la toge, dont l'un était désigné, par l'inscription de la base, pour GN.VELINEIVS.GN.F.PATRVVS. Ces statues n'étaient sans doute pas non plus les seules qui ornassent le *forum* de *Tusculum*. Les images des grands hommes de la république avaient aussi contribué à sa décoration; et c'est ce qu'on pouvait induire de la découverte de deux inscriptions, qui ne pouvaient avoir été placées que sur la base de deux statues, consacrées, l'une à *M. Fulvius Nobilior*, l'autre à *Q. Cæcilius Me-*

*tellus*[1]. Une autre inscription, ainsi conçue : VICTORIAE AVGVSTI, attestait qu'il y avait aussi eu sur le *forum* quelque monument important érigé en l'honneur d'une victoire remportée par un empereur ; et des fragments d'autres inscriptions, appartenant à des statues dont il fut recueilli sur place quelques débris[2], permettent de compléter, au moins par la pensée, la décoration de ce *forum*, où il ne reste plus aujourd'hui en place, du moins en l'état où je l'ai vu, que quelques pierres du pavé..

Au *forum* devaient se joindre ordinairement, d'après les préceptes de Vitruve[3], la *prison, carcer,* et le *trésor, ærarium.* Cette prescription de l'architecte romain a servi à faire reconnaître pour ces deux appendices du *forum* deux bâtiments de forme carrée, dont il ne subsiste plus que le plan, et qui se trouvent dans la partie supérieure du *forum*, entre cette place et le théâtre. Quant à la *curie,* qui devrait aussi être attenante au *forum*, nous avons déjà vu que sa situation, déterminée sur l'emplacement même qu'elle occupait par quelques vestiges du plan et par des restes d'un beau pavé qui la précédait, répondait à l'autre extrémité du *forum*. L'ensemble des édifices qui composaient l'ordonnance générale du *forum* d'un municipe romain, moins la *basilique*, dont il ne paraît pas qu'on ait retrouvé le moindre vestige, était complété à *Tusculum* par le *théâtre*, situé vers le haut du *forum*, de manière que la *cavea* ou l'*hémicycle* était pratiquée à la base de l'*acropole*, et la *scène* adossée au *forum*, avec la *porte royale* ouverte vers le *forum*.

Ce *théâtre,* qui est à tous égards le monument le plus considérable et le mieux conservé de l'antique *Tusculum,* mérite à ce double titre d'être signalé à l'attention de nos lecteurs. Il n'en était resté de visible, à la suite des fouilles du prince de Canino, qui en avaient produit la découverte,

[1] Voici ces inscriptions telles qu'elles sont rapportées par M. Canina, p. 116-117 :

M.FVLVIVS.M.F.
SER.N.COS
AETOLIA.CEPIT

et :

Q.CAECILIVS
METELLVS
COS

[2] Tous ces fragments d'inscriptions sont fidèlement rapportés à la fin de l'ouvrage de M. Canina, dans une collection des inscriptions de *Tusculum*, tant publiées déjà qu'inédites, rangées dans un ordre méthodique, p. 167-178. — [3] Vitruv. l. V, c. II, § 1.

que quelques gradins de l'étage inférieur. C'est S. M. la reine Marie-Christine de Sardaigne, qui, dans l'intérêt des études archéologiques, a voulu que ce monument, resté presque tout enfoui, fût déblayé de nouveau, et rétabli, autant que cela était encore possible, dans l'état où il avait été retrouvé. Cette fouille nouvelle, exécutée en 1839 et 1840, sous la direction de M. Canina, a servi à faire reconnaître le plan de toutes les parties qui composaient la *scène*, ce qui n'est pas d'une médiocre importance; et elle a rendu aussi plus claire la forme entière de la *cavea* et des autres parties de l'édifice; de sorte que le théâtre de *Tusculum*, presque entièrement perdu après sa découverte, se présente aujourd'hui, sous l'aspect le plus intéressant qu'il soit possible, aux observations de l'artiste et de l'antiquaire. En même temps, il est devenu sensible, par le rapport qui existe entre ce théâtre, une citerne, située un peu plus haut, vers la base de l'*acropole*, et quelques gradins, disposés sur un plan circulaire, qui touchent au *théâtre*, dans l'intervalle qui le sépare de la citerne, il est devenu, dis-je, sensible, que ces gradins, qui avaient été pris pour un reste de la *cavea* d'un *petit théâtre* ou *odéon*, mais qui ne répondent par aucune de leurs mesures à cette destination, avaient fait partie de la décoration d'une fontaine, dont l'émissaire y conduisait l'eau du réservoir. C'est encore là un point d'antiquité qui me paraît fixé d'une manière très-judicieuse par le travail de M. Canina; et, en vertu de cette solution, il ne sera plus permis de comprendre désormais, comme on l'avait fait, dans le nombre des *odéons* antiques, le prétendu *petit théâtre* de *Tusculum*.

Notre auteur a consacré trois planches de son ouvrage, XI, XII et XIII, à faire connaître le *théâtre* de *Tusculum*, dans son état actuel, et dans une restauration, qui résulte en partie du plan et des éléments retrouvés de l'édifice, en partie des connaissances acquises de l'auteur, dirigées par le savoir et le goût de l'architecte. Ce théâtre diffère des théâtres romains connus, qui sont tous des édifices construits, où les gradins de la *cavea* sont portés par des arcades voûtées, à l'exemple du premier théâtre élevé à Rome, le théâtre de Pompée, qui fut bâti dans le Champ de Mars, il en diffère, en ce qu'il était pour la plus grande partie taillé dans le roc, suivant l'usage des Grecs. Cela ne veut pas dire que le théâtre de *Tusculum* fût érigé dans les conditions du théâtre grec, ni qu'il appartînt à l'époque grecque, mais seulement, que la nature et la disposition du sol où il était établi permirent d'employer ce sol même à sa construction; ce qui était, dans l'esprit des Grecs, une raison de solidité et d'économie, au moins autant qu'un motif de goût, et ce qui put aussi entrer dans les intentions des habitants de *Tusculum*.

Par une circonstance particulière, qu'il n'est pas inutile de remarquer, l'étage supérieur de ce théâtre, ce qu'on appelait à Rome le *mœnianum*, empiète, dans la partie contiguë à la scène, sur la rue qui conduit de la ville basse à la ville haute. Or, comme il n'est pas possible d'admettre qu'une pareille disposition ait eu lieu dans le principe, il faut en conclure que le théâtre, dont le diamètre est déterminé par l'étendue de la *scène*, ne consista d'abord que dans l'étage inférieur, qu'il n'eut conséquemment qu'une seule *præcinction*, et que, plus tard, lorsque le goût des jeux scéniques fut devenu plus général et la population de *Tusculum* plus considérable, on y ajouta l'étage supérieur, ou le *mœnianum*. Cette circonstance, jointe au système de la construction, où se trouvent suivies les deux méthodes décrites par Vitruve, l'une, celle des Grecs, qui procédait par carrés, l'autre, celle des Romains, qui employait les triangles, autorise à croire que ce théâtre fut bâti vers la fin de la république, et qu'il reçut ensuite, sous les premiers empereurs, l'agrandissement que nous lui voyons. Une autre circonstance, qui est propre aussi à ce théâtre de *Tusculum*, et qui ne manque pas d'intérêt, c'est qu'il y avait été construit, sur le sol de l'*orchestre*, un petit mur de séparation, *pluteus*, pour mettre les siéges des magistrats qui se plaçaient, comme on sait, à l'*orchestre*, suivant l'usage romain, pour les mettre, dis-je, à part des siéges de la *præcinction* inférieure. Le grand nombre de belles habitations que les principaux citoyens de Rome possédaient dans le *suburbanum* de *Tusculum* devait faire que beaucoup de sénateurs y assistassent aux jeux scéniques; et de là vint sans doute que toute l'*area* de l'*orchestre* fut réservée pour y placer les siéges mobiles de ces spectateurs de distinction, à la différence des siéges stables qui composaient la première *præcinction*.

Je passe sous silence certaines dispositions que nous présente ce théâtre dans la partie de l'*orchestre*, et qui, sans être absolument nouvelles, ne sont pas dépourvues de quelque importance, pour m'attacher de préférence à celles qui concernent la *scène*, et qui offrent plus d'intérêt. Il reste encore deux petits escaliers, qui conduisaient du sol de l'*orchestre* sur le *proscenium*, et qui étaient à l'usage des acteurs et des directeurs de spectacles. La façade du *pulpitum* offre deux cavités circulaires, en forme de grandes niches, telles qu'on en voit aussi au théâtre de Pompée, dans le plan antique de Rome, et telles qu'elles se retrouvent à l'ancien théâtre de *Faleria*, récemment découvert. Ces sortes de niches, pratiquées sur le mur de devant du *pulpitum*, entraient donc dans le système général de construction et de décoration des théâtres de cette époque, qui est celle de la fin de la république. Mais il n'est

pas facile de déterminer l'objet des niches en question, qui pouvaient être destinées à recevoir quelques ouvrages de sculpture, ou bien à renfermer des vases de bronze ou de terre cuite, à l'effet d'accroître, par la répercussion du son, la sonorité du théâtre, ainsi que le prescrit Vitruve. Une autre particularité, commune à ce théâtre de *Faleria* que je citais tout à l'heure et au grand théâtre de Pompée, a pu aussi être constatée dans celui qui nous occupe; il y existe tout le long du *proscenium*, du côté de l'*orchestre*, une cavité régulièrement pratiquée, qui n'a pu servir qu'à recevoir la *toile*, l'*aulæum;* d'où il résulte bien que cet *aulæum*, dont on faisait usage pour dérober aux spectateurs la vue de la *scène*, dans les changements qu'exigeaient les divers genres de spectacles, se tirait de bas en haut, au lieu de s'abaisser de haut en bas. Le vide que remplissait l'*aulæum*, ployé pendant la durée du spectacle, se recouvrait d'un châssis de bois, *tabulatum*, que l'on levait lorsqu'il fallait tirer de bas en haut l'*aulæum*, et qui, lorsqu'il était en place, formait une partie du plancher du *proscenium*. Ce sont là des dispositions à l'aide desquelles s'expliquent très-bien des passages d'auteurs et de poëtes latins[1], qui ne manquaient pas de clarté et qui avaient été pourtant entendus de diverses manières.

Il subsiste encore, des murs de la *scène*, une portion assez considérable, pour permettre d'en reconnaître la disposition générale et le système de décoration. Ce mur était percé de trois portes, dont celle du milieu, la *porte royale*, s'ouvrait dans l'axe du *forum;* et, à ses deux extrémités, se trouvaient les ouvertures donnant sur le *forum* et sur la campagne, qui sont recommandées par Vitruve. Le mur de la *scène*, construit en matériaux fournis par le sol, était recouvert de stuc et peint, procédé qu'on devait suivre nécessairement, lorsqu'on manquait de marbres précieux pour le revêtement, et qui fut pratiqué au théâtre de *Pompeï*. La décoration de ce mur consistait en deux étages de colonnes d'ordre ionique et corinthien, dont les fragments, recueillis sur place dans les fouilles, ont été employés par notre architecte dans sa restauration de ce mur de la *scène*. Mais ce que les découvertes opérées en cet endroit ont offert de plus neuf et de plus curieux, ce sont de petits piédestaux, placés dans les entre-colonnements, pour supporter des statues un peu au-dessous de la proportion de nature. Nous savions, en effet, que c'était l'usage d'employer ainsi des statues à la décoration de la *scène*, et l'exemple le plus magnifique que l'on connût de ce luxe

[1] Apul., *Florid.*, n. XVIII; Serv., *ad* Virgil. *Georg.*, II, 381; Juvenal., *Sat.*, VI, 66; Ovid., *Metam.*, III, 111.

romain était celui des *trois mille statues de bronze*, qui avaient servi de cette manière à l'ornement du théâtre temporaire de Scaurus, dans le Champ de Mars [1]. Mais cette notion, qui n'était appuyée jusqu'ici que sur le témoignage des auteurs, se trouve maintenant convertie en fait par l'observation de notre théâtre de *Tusculum*, où les piédestaux, destinés à recevoir des statues pour l'usage en question, ont été trouvés en place. Ces piédestaux portent écrits, en caractères latins, les noms de héros grecs, sous leur forme grecque, ORESTES, PVLADES, TELEMACHOS, TELEGONVS; et le choix de ces personnages mythologiques, en rapport avec les traditions héroïques de *Tusculum*, vient encore à l'appui de la croyance populaire accordée à ces traditions, jusque dans les temps de la domination romaine. Cette décoration de la *scène* comprenait aussi des statues de poëtes dramatiques, grecs et romains; c'est du moins ce qui pouvait s'inférer de la présence d'un de ces piédestaux, sur lequel était gravé le nom du *poëte Diphile*, DIPHILOS POETES, sans doute le *Diphile*, auteur de tragédies, qui est nommé par Cicéron dans une de ses *Lettres à Atticus* [2]. Ce sont là autant de particularités nouvelles et intéressantes qui complètent nos connaissances sur la décoration du théâtre antique, et dont nous sommes redevables aux découvertes exécutées dans ce théâtre de *Tusculum*.

Nous rangerons à la suite du théâtre l'*amphithéâtre*, connu vulgairement sous le nom d'*école de Cicéron*, dénomination fausse de tout point, en ce qu'elle ne répond ni à la forme de cet édifice, ni à sa destination, ni à son époque. La forme elliptique, appropriée dès le principe aux amphithéâtres, leur construction en arcades, pour supporter les gradins destinés aux spectateurs, et toutes les conditions de l'architecture, ne permettaient pas de méconnaître le véritable caractère de cet édifice, qui est bien évidemment un amphithéâtre, taillé en partie dans le roc, et en partie construit, et un monument de l'époque impériale [3]. C'est à cette notion générale que se réduit ce que j'aurais à dire de cet amphithéâtre de *Tusculum*, bien qu'il présente, dans sa construction, quelques particularités nouvelles, notamment les cellules demi-circulaires qui forment les substructions de l'étage inférieur dans toute une moitié de l'édifice, au lieu des galeries continues qui se voient à une pareille place dans les autres amphithéâtres. Je remarquerai seulement que cet amphithéâtre avait eu une partie souterraine, où étaient pratiqués les réceptacles des bêtes féroces que l'on y faisait combattre. On

[1] Plin., XXXVI, XXIV. — [2] Cicéron, *ad Attic.*, II, 19, 5. — [3] Tav. XXII, XXIII, p. 130-132.

sait que ces sortes de réceptacles, découverts d'abord dans l'amphithéâtre Flavien, de Rome, ou le *Colysée*, avaient donné lieu à beaucoup de suppositions différentes, jusqu'au moment où une pareille disposition, retrouvée au-dessous de l'*arène* de l'amphithéâtre de *Capoue*, fit cesser tous les doutes, en expliquant de la manière la plus complète et la plus satisfaisante les témoignages des anciens sur le mode dont on se servait pour faire sortir du sol de l'*arène* les bêtes féroces dressées aux chasses de l'amphithéâtre. L'exemple de notre amphithéâtre de *Tusculum*, où existent encore en partie ces sortes de loges souterraines destinées à recevoir les cages des animaux, lesquelles s'ouvraient par le haut au moment où l'on enlevait le plancher mobile qui recouvrait le sol de l'*arène*, est venu fournir une nouvelle preuve à l'appui de cette explication, désormais admise comme un fait avéré.

Ce que les monuments d'architecture de l'antique *Tusculum* offrent aujourd'hui de plus remarquable consiste dans les restes des *villas* des grands citoyens de Rome; et la première de ces habitations, par l'étendue de ses ruines et par le nom illustre qu'elle porte, est *celle de Cicéron*, reconnue avec toute certitude par notre auteur pour la *villa de Tibère*. Cette *villa* couvrait un vaste terrain, distribué en deux étages, à raison de la pente du sol, dont la partie inférieure touchait à la *voie Latine*, et la partie supérieure était de niveau avec la *voie Tusculane*. C'est à la faveur de cette disposition naturelle du sol, et en s'aidant de tous les restes de constructions qui subsistent encore sur les deux terrasses, que notre architecte a essayé de reproduire, au moins par le dessin, cette magnifique *villa de Tibère*, presque entièrement détruite sur le terrain. Malheureusement, le peu d'éléments architectoniques qui en subsistent ne permet guère de considérer cette restauration que comme une œuvre d'imagination et de goût, où presque tout a été suppléé par l'architecte. Les seules parties de l'édifice qui puissent être reconnues avec certitude sont de grandes chambres construites dans l'étage inférieur, sans doute pour l'habitation des esclaves, qui servaient en même temps de substructions pour autant de chambres de l'étage supérieur. Mais la destruction qui a dépouillé de leurs ornements ces appartements de la *villa de Tibère* s'est exercée d'une manière si complète, qu'il est impossible de retrouver aujourd'hui sur le sol, que j'ai moi-même examiné plus d'une fois avec tout le soin possible, le moindre élément propre à nous faire apprécier le style d'architecture appliqué à cette splendide habitation impériale. Il en est à peu près de même pour quelques autres maisons d'une bien moindre étendue, dont il s'est à peine conservé quelques parties du plan, avec de faibles restes

des sculptures qui en formaient la décoration, telles que celle du consul C. Prastina Pacatus, découverte dans une fouille de 1826, et une autre maison, à laquelle on a donné, sans raison suffisante, le nom des *Cæcilii*, à cause d'une peinture dont je parlerai bientôt. Un certain nombre de chambres de cette maison, découvertes dans une fouille de 1838, et beaucoup d'autres chambres trouvées plus tard par notre architecte, ne composent encore que la moitié de l'habitation; ce qui résulte de la situation de l'*atrium*, qui devait être à peu près au centre, et qui se trouve à l'extrémité de la portion actuellement fouillée. Du reste, cette maison, bâtie à l'époque d'Hadrien, ce qui résulte des inscriptions des briques, portant les consulats de l'an de Rome 876 et de l'an 877, était décorée avec beaucoup de goût et d'élégance. Le seuil des portes était revêtu de marbres précieux; tous les pavés étaient en mosaïque, et tous les murs décorés de peintures et de stucs, dont plusieurs fragments ont pu être détachés de la muraille et conservés à la science. Mais ce n'est là qu'un bien faible dédommagement pour tout ce que la destruction, qui s'est exercée avec tant de fureur sur les monuments de *Tusculum*, nous a fait perdre dans cette maison même; pour ne point parler de tant d'autres, dont il ne subsiste plus le moindre vestige.

Je passe maintenant aux sculptures, trouvées à diverses époques, particulièrement dans celles des dernières fouilles, en différents endroits du sol de *Tusculum*, et réunies dans plusieurs des planches jointes au livre de M. Canina. D'après le goût avec lequel tant d'opulents personnages de l'aristocratie romaine s'étaient plu à embellir leur *villa tusculane*, on doit croire que cette ville fut, à l'époque de sa prospérité, l'une de celles qui renfermèrent le plus de beaux ouvrages de l'art grec, emportés de la Grèce même, ou exécutés à Rome. Ainsi nous savons que le plus grand nombre des *trois mille statues de bronze*, qui avaient servi à la décoration du théâtre de Scaurus, avaient été placées dans sa *villa* de *Tusculum*, où elles périrent dans un incendie allumé par ses esclaves[1]; et nous savons aussi, par le témoignage de Cicéron lui-même, quel soin il mettait à décorer sa *villa tusculane* d'œuvres du ciseau grec. Tout ce qui a été trouvé, sur le sol de *Tusculum*, de sculptures de style grec ou romain, répond généralement à l'idée que nous pouvions nous en faire. Même les statues de personnages romains et de citoyens du municipe, érigées par la reconnaissance des habitants

[1] Plin. XXXVI, c. xv, § 24, 115: «Sed et reliquus apparatus, tantus attalica «veste, TABVLIS PICTIS et cetero choragio fuit, ut in TVSCVLANAM VILLAM «reportatis quæ superfluebant quotidiani usus deliciis, incensa villa ab iratis servis, «concremaretur.»

de *Tusculum*, sont d'un mérite supérieur à la plupart de ces sortes de figures, œuvres d'un art provincial et d'un ciseau vulgaire, si communes dans toutes les grandes collections d'antiques; et c'est bien le goût de Rome, avec toute sa magnificence, qui régnait à *Tusculum*.

Je me borne à indiquer les statues impériales en pied de *Tibère* et d'*Auguste*, trouvées, la première, dans le théâtre, avec cette circonstance, que la tête, détachée du tronc, apparut la première, dans une fouille du prince de Canino, et plus tard, le torse dans une fouille de 1839, la seconde, brisée en plusieurs morceaux, sur l'emplacement du *forum*, l'une et l'autre *en costume militaire*, c'est-à-dire *avec la cuirasse*. On sait que ces sortes de statues, à part le mérite d'art qu'elles peuvent présenter et qui est éminent dans celles-ci, se distinguent surtout par les ornements de la cuirasse, dont le choix a toujours quelque chose de caractéristique, et dont le travail, par la finesse et le goût du bas-relief, rivalise quelquefois avec celui des beaux camées antiques. Sous ce double rapport, les deux statues impériales dont il s'agit méritent une mention particulière. La cuirasse de celle de Tibère est ornée, au-dessous d'une belle *tête de Méduse*, d'un groupe de *deux griffons opposés*, ayant entre eux un *candélabre;* c'est une image symbolique, déjà connue, en rapport avec *Apollon*, considéré comme *dieu soleil*, et non pas, ainsi que le croit notre auteur, un indice de la protection du dieu envers l'empereur. Les ornements de la cuirasse de la statue d'Auguste offrent encore plus de nouveauté et d'intérêt; ils consistent en *onze petites figures de femmes*, distribuées dans autant de médaillons, et représentant, suivant toute apparence, d'après leur attitude et leur expression, des *villes* ou des *provinces* conquises, et au-dessus d'elles, deux *figures de fleuves*, sans doute de ceux qu'avait traversés l'armée impériale. Cette image des victoires d'Auguste est complétée par *deux centaures portant des enseignes militaires*. A ces deux statues, en costume impérial, je joindrai la mention d'une autre statue de Tibère, trouvée près de l'emplacement de sa *villa*, en 1826, où l'empereur, vêtu du *pallium*, est représenté *assis*, avec le *volumen* tenu de la main droite, dans une attitude familière, qui convient bien en effet à la destination que reçut sans doute cette statue, celle d'orner l'*atrium* de la résidence même de Tibère. On connaissait déjà deux belles statues de *Tibère*[1], qui le représentent dans la même attitude et dans le même costume, et

[1] Ce sont celles qui furent trouvées, l'une à *Piperno*, l'antique *Privernum*, en 1796, l'autre à *Véies*, en 1812, toutes deux placées au *Musée Chiaramonti*, et publiées par Nibby, *Mus. Chiaramonti*, t. II, tav. XXVII et XXVIII.

qui sont placées par le suffrage unanime des artistes au nombre des plus beaux ouvrages de la sculpture grecque du siècle d'Auguste; celle-ci, qui n'en diffère que dans des détails peu importants, par exemple, en ce que le *volumen*, tenu à la main gauche de la statue de *Piperno*, est porté à la main droite de celle de *Tusculum*, et qui est aussi d'une proportion un peu inférieure, quoique toujours plus forte que nature, s'en rapproche également par le mérite de la sculpture, qui est excellente. Une quatrième statue, pareille en tout à ces trois-ci, vient encore d'être trouvée sur l'emplacement de l'antique *Cære;* et, dans ces répétitions d'un même type, toujours variées et toujours semblables, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, de la liberté que l'art savait conserver en reproduisant un même modèle, ou de la fécondité inépuisable qu'il alliait avec le respect des formes consacrées.

Je m'arrêterai peu sur deux statues de personnages romains trouvées près l'une de l'autre, sur l'emplacement du *forum*, et représentées aussi exactement que possible sur une des planches, XXXI, de l'ouvrage de M. Canina. Ces deux statues reproduisent ce type de figures vêtues de la toge, qui nous est connu par tant de monuments, quelques-uns excellents, la plupart médiocres, de la sculpture romaine impériale. Ces deux-ci, qui appartiennent à la première classe des *statues togées*, se recommandent sans doute à un assez haut degré par le mérite de l'art; malheureusement, il ne s'y trouve pas jointe l'importance historique du personnage, laquelle ajouterait tant de prix à son image. La première de ces statues représente Gn. Velineius, fils de Gneius, l'oncle, d'après l'inscription gravée sur la base :

GN.VELINEIVS.GN.PATRVVS.

C'était certainement un magistrat d'un ordre élevé et d'un caractère respectable, qui devait avoir acquis des titres particuliers à la reconnaissance et à la considération des habitants de *Tusculum*, pour qu'une statue lui eût été érigée ainsi sur le *forum*, à une époque où l'abus de ces sortes de statues, multipliées par la servilité qui signala la décadence de l'empire, comme il avait marqué la fin des républiques grecques, ne s'était pas encore introduit dans les habitudes de la société romaine. Mais, enfin, ce Gn. Velineius, fils de Gneius, est un personnage tout à fait inconnu dans l'histoire, dont l'illustration ne s'étendit sans doute pas beaucoup au delà de l'enceinte du municipe de *Tusculum*, et sa statue ne peut nous offrir aujourd'hui d'autre intérêt que celui de l'art. Il en est de même de la seconde statue, qui servait de pendant à celle-là,

d'après la proportion, la nature du marbre et le genre du travail, et qui devait représenter un personnage de la même famille, probablement un *Velineius nevea*, à en juger d'après une certaine ressemblance de physionomie qu'offrent les têtes des deux statues. On avait cru cependant que cette seconde statue appartenait à M. Valérius, fils de Marcus, d'après l'inscription d'une base antique, trouvée près de là, sur laquelle avait été placé le torse de notre statue, au moment de la découverte; mais ni la proportion de cette base, ni la qualité du marbre, ni la forme des lettres de l'inscription, ne s'accordent avec les conditions de l'autre base. C'est ce qu'avait constaté Biondi, et ce qu'admet à son tour M. Canina, de manière à ne plus laisser le moindre crédit à l'opinion contraire soutenue d'abord par Nibby. Il faut donc renoncer à l'illusion qui avait cru reconnaître, dans le personnage anonyme de notre seconde statue, un membre de la famille Valeria, l'une des plus illustres de la république, et se contenter du mérite de l'art qui distingue cette statue.

C'est aussi le même intérêt qui recommande deux autres statues découvertes près de celles-là, celles des *deux Rutilia*, la *mère* et l'*aïeule;* mais cet intérêt s'accroît ici de l'extrême mérite de l'art, et de la plus grande rareté des figures de femmes comparées à celles d'hommes vêtus de la toge. Ces deux statues de *Rutilia,* jadis érigées par la reconnaissance publique sur le *forum* de *Tusculum,* sont au nombre des plus belles figures de femmes qui nous restent de l'antiquité romaine; et, par l'excellence de la sculpture, par le grand goût de la draperie, par la finesse exquise du travail, elles doivent provenir d'un ciseau grec. Aussi le gouvernement pontifical n'en a-t-il pas permis l'exportation et les a-t-il réservées pour l'ornement du musée du Vatican, où elles sont restées inédites jusqu'à ce jour; en sorte qu'elles paraissent pour la première fois dans le livre de M. Canina. L'intégrité de ces statues, retrouvées avec leur plinthe antique et avec l'inscription qui s'y lit, est encore une circonstance qui en rehausse le prix. L'une d'elles s'annonce, d'après l'inscription qui la concerne,

RVTILIA.L.F.MATER.TER.REGIN

pour avoir représenté *Rutilia, fille de Lucius, mère de Terentius Reginus*, ou plutôt de *Terentia Regina*, suivant l'interprétation qu'a donnée de cette inscription l'illustre M. Borghesi, consulté par notre auteur[1]. La

[1] La lettre du savant antiquaire, datée de S. Marino, 6 novembre 1840, est rapportée textuellement, p. 143, 6).

seconde se reconnaît de la même manière pour avoir appartenu à une autre *Rutilia, femme d'un Publius Rutilius, aïeule de Terentia Regina* :

RVTILIA.P.R.AVIA.

Cette *Terentia Regina*, dont l'image accompagnait sans doute, sur le *forum* de *Tusculum*, les statues de sa mère et de son aïeule, devait être une femme considérable, qui eût rendu des services importants au municipe, pour se voir ainsi honorée dans sa personne et dans celles de ses ancêtres, et nous avons déjà plus d'un exemple analogue, notamment celui des membres de la famille des Balbus, si connus par les belles statues du théâtre d'*Herculanum*, et celui des parents du consul Cesonius Lucillus, dont les cippes ont été recueillis sur le territoire de *Præneste*[1]. Mais, en ce qui concerne notre *Terentia Regina*, l'histoire se tait complétement sur son compte, et le nom même de sa famille ne s'était pas encore produit sur les inscriptions romaines; ce qui ne laisse pas de jeter quelques doutes sur l'ingénieuse interprétation de M. Borghesi.

Je joins à ces statues de femmes, d'une condition privée, une autre statue de femme qui se distingue presque au même degré par le mérite de l'art, et qui se recommande bien davantage par l'importance historique du personnage; c'est celle d'*Antonia Augusta*, qui fut trouvée à peu près intacte dans les fouilles du prince de Canino, près du théâtre, à l'extrémité du *forum*, et non loin de l'endroit où gisait la statue en pied de Tibère, citée plus haut. Ces circonstances rendent infiniment probable l'idée émise par M. Canina que cette statue d'*Antonia Augusta*, d'une proportion un peu plus forte que nature, fut érigée en pendant de celle de Tibère, sans doute durant le séjour que fit cette princesse à *Tusculum*, dans la *villa* même de Tibère, séjour attesté par l'historien Flav. Josèphe[2], à l'occasion d'un événement auquel Antonia Augusta avait pris une part décisive; en sorte que la découverte de cette statue, à cette place et dans ce rapport avec la statue de Tibère, devient une preuve de fait à l'appui du témoignage de l'historien. Mais il s'en faut bien que ce soit à cette seule considération que se borne le mérite du monument en question. Nous ne possédions jusqu'ici le portrait d'Antonia Augusta, cette femme si honorée pour l'intégrité de ses mœurs et pour la noblesse de son caractère dans toute l'antiquité romaine, fille de Marc-Antoine, femme de Drusus, mère de Germanicus et de l'empe-

[1] Publiés par G. Marini, *Arval.*, t. II, p. 793. — [2] Flav. Joseph., *Antiq. Jud.* XVIII, VIII.

reur Claude, et aïeule de Caligula, nous ne le possédions, dis-je, jusqu'ici, que sur des médailles latines frappées à partir du règne de Claude et dues à sa piété filiale. On ne connaissait encore aucune statue [1], ni même aucun buste de cette femme célèbre par ses vertus, encore plus que par ses nombreux liens de parenté avec la famille des Césars; et cette statue de *Tusculum* devient, à ce titre, un monument aussi précieux qu'authentique. La manière dont elle est conçue répond bien d'ailleurs au caractère du personnage. La noble matrone romaine y est représentée vêtue de la longue *stole*, par-dessus laquelle est jetée une ample *palla*, dont elle tient une des extrémités passée sur son bras gauche, et qu'elle relève légèrement de la main droite enveloppée dans ce manteau. La *tête* est *nue;* ce qui répond à une époque de sa vie où elle n'avait pas encore reçu les honneurs décrétés par Caligula à son aïeule, et qui sont justifiés par ses médailles, où elle a la tête, tantôt *couronnée d'épis*, tantôt *voilée* [2]. Cette tête, du reste, est empreinte de toute la beauté que l'antiquité admirait en elle, et que conservait encore la veuve de Drusus, la belle-sœur de Tibère, à l'époque de son séjour à *Tusculum*. Elle offre de plus ce caractère de gravité et de modestie qui rendit Antonia Augusta si respectable au monde romain; en sorte que tous les genres de mérite et d'intérêt qui recommandent un portrait historique se trouvent réunis dans celui-ci. Cette belle statue fait maintenant partie du musée du Vatican, où elle est exposée dans la galerie qu'on appelle *Nuovo Braccio Chiaramonti* [3].

Le défaut d'espace nous oblige à renvoyer à un autre article la fin de notre examen des monuments antiques de *Tusculum*.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] On a cru voir un portrait d'*Antonia* dans la tête d'une petite statue de femme, vêtue en *Muse* et restaurée en *Euterpe*, du musée de Berlin, Gerhard, *Berlin's ant. Bildwerke*, n. 206; voyez-en le dessin, dans Cavaceppi, *Raccolta*, I, 46. Les interprètes du musée de Berlin, M. Tieck, *Verzeichniss der ant. Bildwerke*, n. 206, p. 28-29, et M. Ed. Gerhard, *l. l.*, ne s'accordent pas entre eux sur ce qu'ils disent de la tête de cette statue; et le fait du portrait est au moins très-problématique. Je laisse à décider la question à ceux qui ont le monument sous les yeux. — [2] Eckhel, *Doctr. Num.*, t. VI, p. 179-180. — [3] *Mus. Chiaram.* t. II, tav. XXIX.

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

### ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 14 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Horace Vernet. Après l'exécution d'une ouverture composée par M. Massé, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu un rapport sur les ouvrages des pensionnaires de cette Académie; ensuite la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de composition musicale a eu lieu dans l'ordre ci-après:

*Grands prix de peinture.* Le sujet donné par l'Académie était: *Saint Pierre chez Marie.* L'Académie n'a pas décerné de premier grand prix. Le second grand prix a été remporté par M. Boulanger (Rodolphe-Clarencé), né à Paris le 25 avril 1824, élève de M. Delaroche, membre de l'Institut, et de M. Jollivet. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Bouguereau (Adolphe-Williams), né à la Rochelle, le 30 novembre 1825, élève de M. Picot, membre de l'Institut. Une mention honorable a été accordée à M. Housez (Charles-Gustave), né à Condé (Nord), le 17 décembre 1822, élève de M. Picot.

*Grands prix de sculpture.* L'Académie avait donné pour sujet du concours: *Philoctète partant pour le siége de Troie.* Le premier grand prix a été remporté par M. Thomas (Gabriel-Jules), né à Paris, le 10 septembre 1824, élève de M. Ramey et de M. Dumont, membres de l'Institut. Le second grand prix a été remporté par M. Ruguet (Louis), né à Saint-Junien (Haute-Vienne), le 24 décembre 1824, élève de MM. Duret et Drölling, membres de l'Institut. Une mention honorable a été accordée à M. Maniglier (Henri-Charles), né à Paris, le 11 octobre 1826, élève de M. Ramey et de M. Dumont.

*Grands prix d'architecture.* Le sujet donné par l'Académie était: *Un conservatoire des arts et métiers, avec galeries pour les expositions des produits de l'industrie.* Le premier grand prix a été remporté par M. Garnier (Jean-Louis-Charles), né à Paris, le 6 novembre 1825, élève de M. Le Bas, membre de l'Institut. Le second grand prix a été remporté par M. Hue (Achille-Aimé-Alexis), né à Mathieu (Calvados), le 16 novembre 1825, élève de M. Gautier, membre de l'Institut. Une mention honorable a été accordée à M. Lebouteux (Denis), né à Saint-Denis, le 6 août 1819, élève de feu M. Huyot et de M. Le Bas.

*Gravure en médailles et en pierres fines.* Le sujet donné par l'Académie était: *Mercure formant le caducée.* Le premier grand prix a été remporté par M. Chabaud (Louis-Félix), né à Venelle (Bouches-du-Rhône), le 14 mars 1824, élève de M. Pradier, membre de l'Institut, et de M. Gayrard. Le second grand prix a été remporté par M. Bonnet (Guillaume), né à Saint-Germain-Laval (Loire), le 27 octobre 1820, élève de M. Ramey, de M. Auguste Dumont, et de M. Gayrard.

*Grands prix de gravure en taille-douce.* Sujet: *1° une figure dessinée d'après l'antique; 2° une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.* Le premier grand prix a été remporté par M. Devaux (Jacques-Martial), né à Paris, le 18 juillet 1825, élève de M. Martinet.

*Grands prix de composition musicale.* Le sujet du concours a été, conformément au règlement de l'Académie des beaux-arts, pour l'admission des candidats à con-

courir : 1° une fugue à huit parties, à deux chœurs, sur des paroles latines dont ils reçoivent le sujet avec les paroles, au moment d'entrer en loge; 2° un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre. Pour le concours définitif: une réunion de scènes lyriques à trois voix, précédée d'une *introduction instrumentale*, suffisamment développée, d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés. Le premier grand prix a été remporté par M. Duprato (Jules-Laurent), né à Nîmes, le 20 août 1827, élève de M. Leborne. Le second grand prix a été remporté par M. Bazille (Auguste-Ernest), né à Paris, le 27 août 1828, élève de M. Halévy, membre de l'Institut. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Mathias (Georges-Amédée-Saint-Clair), né à Paris, le 14 octobre 1826, élève de M. Halévy.

*Prix de madame veuve Leprince.* Feu madame veuve Leprince a légué à l'Académie une rente annuelle de 3,000 francs, pour être distribuée, à titre de récompense, entre les élèves de l'École nationale des beaux-arts qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, de la manière qu'elle l'a déterminé elle-même, en ces termes : 1,000 francs pour le peintre, 1,000 francs pour le sculpteur, 600 francs pour l'architecte et 400 francs pour le graveur. L'Académie, dans sa séance du 16 octobre 1847, a décidé que la fondation faite par feu madame veuve Leprince, en faveur des élèves qui ont remporté les grands prix, serait proclamée tous les ans dans sa séance publique. En conséquence, l'Académie déclare que les élèves qui ont obtenu les prix fondés par feu madame veuve Leprince sont : M. Thomas, pour la sculpture ; M. Garnier pour l'architecture ; M. Devaux, pour la gravure en taille-douce, et M. Chabaud pour la gravure en médailles et en pierres fines.

Feu M. Deschaumes a fondé, par son testament, un prix annuel de la valeur de 1,200 francs, à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte réunissant aux talents de sa profession la pratique des vertus domestiques. L'Académie décerne ce prix à M. Paccard, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome. Par la même fondation, le prix devant être accordé, chaque cinquième année, à un poëte, l'Académie a décidé qu'un concours de poésie serait annuellement ouvert pour la scène lyrique à mettre en musique, et qu'une médaille de 500 francs serait le prix du poëme couronné. Soixante et une pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année; l'Académie a choisi celle qui portait le n° 48, intitulée *Damoclès*, dont l'auteur est M. Paul Lacroix.

Après la proclamation des divers prix, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Galle.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

La séance annuelle des cinq Académies a eu lieu le mercredi 25 octobre sous la présidence de M. Burnouf. Nous donnerons dans notre prochain cahier le compte rendu de cette séance.

---

## TABLE.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

## NOVEMBRE 1848.

*Le Ménagier de Paris, traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393, par un Parisien, pour l'éducation de sa femme,* publié pour la première fois par la société des bibliophiles français. Paris, Crapelet, 1847, 2 vol. grand in-8°.

Le XIV<sup>e</sup> siècle est l'ère nationale de la France : c'est la date de la première réaction générale et décisive contre les maux et les chimères du moyen âge. Sous la pression des plus effroyables calamités, le bon sens des populations souffrantes et les intérêts bien compris de la royauté se liguèrent. A la féodalité, source de faiblesse et d'oppression, à la chevalerie, cause héroïque des désastres de Courtray, de Crécy et de Poitiers, se joignirent et bientôt succédèrent des institutions moins brillantes, mais plus d'accord avec la raison et les nécessités du temps, à savoir : les états généraux, l'infanterie soldée, le parlement, en un mot, la monarchie régulière des légistes, à la place de la monarchie turbulente des barons et des grands vassaux.

Cette salutaire et prosaïque transformation de la société politique eut son contre-coup dans les lettres. La poésie, qui planait si fièrement naguère sur l'aile de l'inspiration épique et romancière, abaisse tout à coup son vol; elle n'est plus soutenue par le souffle chevaleresque qui entraînait tout au XIII<sup>e</sup> siècle, et elle n'est pas encore entrée pleinement dans le courant religieux qui la rendra si populaire au XV<sup>e</sup>. Mais cette défaillance momentanée de la poésie ne s'étend pas à la prose. Au contraire; tout favorise celle-ci dans sa croissance. Organe naturel et nécessaire des besoins nouveaux, elle s'assouplit chaque jour et se discipline. Confuse et flottante dans Villehardouin et dans Joinville, elle atteint à une netteté déjà presque parfaite dans les récits de Froissard.

Et ce progrès n'est pas un fait isolé et exceptionnel. Autour de Charles V, ce sage promoteur de tant de choses utiles, à l'ombre de la librairie du Louvre, s'était formé un groupe de judicieux écrivains, Oresme, Raoul de Presles, Philippe de Maizières, Jean de Brie. C'est à cette école, j'ai presque dit à cette académie de prosateurs habiles, que se rattache l'auteur malheureusement inconnu de l'ouvrage que M. Jérôme Pichon vient de publier, au nom de la Société des bibliophiles français dont il est membre.

*Le Ménagier de Paris* n'avait attiré l'attention d'aucun critique jusqu'à ces dernières années[1]. Ce n'est qu'en 1843 que plusieurs manuscrits de cet ouvrage furent signalés simultanément et étudiés par M. le baron de Reiffenberg à Bruxelles[2], et à Paris par M. Jérôme Pichon. Ce livre est, comme son titre l'indique[3], un traité d'économie domestique, ayant plus particulièrement en vue les devoirs des femmes. Bien que l'auteur n'ait pas cité l'*Οἰκονομικός* de Xénophon parmi les ouvrages dont il nous apprend que se composait sa bibliothèque[4], je suis très-disposé à croire qu'il l'a connu. Les deux écrivains ont choisi pour exposer leurs préceptes, un cadre trop semblable, pour que le premier n'ait pas influé sur le second. On se rappelle que, dans le dialogue socratique où Xénophon trace les règles d'une maison bien administrée, quand il arrive à la part que la femme doit prendre à la gestion de la fortune commune, il introduit Ischomaque, jeune et sage Athénien, auquel il fait raconter comment, peu après son mariage, il initia affectueusement sa jeune compagne à tous les devoirs d'une bonne et experte ménagère. L'auteur français, en empruntant, comme je le crois, à l'écrivain grec, l'heureuse idée de cet enseignement marital, se l'est appropriée, au moyen d'une modification très-délicate, dont la pensée ne pouvait venir qu'à un moraliste chrétien. Au lieu de nous montrer, à l'exemple de Xénophon, un groupe de deux adolescents, calme et

[1] *La Bibliothèque protypographique* de M. Barrois (Paris, 1830) avait déjà donné les titres et la description succincte de quatre manuscrits du *Ménagier de Paris*, sous les nos 836, 1202, 1758 et 1759. — [2] Dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, pour 1843, p. 33. — [3] Le mot *mesnagier* signifie proprement un *maître de maison*; il est de la famille du vieux mot *mesnie*, la suite d'un homme riche, ses gens, l'ensemble de sa maison, *familia*. Nous avons signalé dans une pièce du XIIIe siècle, *le Jeu de la feuillée*, composée par Adam de la Halle, *la mesnie Hellequin* (voyez *Journal des Savants*, cahier du mois de septembre 1846, p. 555). *Le Ménagier de Paris* lui-même recommande (t. II, p. 17) d'éviter les excès des *mesnies*, c'est-à-dire des domestiques. Ce mot et ses dérivés ont vécu longtemps : la Boétie, au XVIe siècle, traduisant l'*Οἰκονομικός* de Xénophon, a intitulé ce traité *la Mesnagerie de Xénophon*. — [4] T. I, art. 3, p. 62, et Introduction, p. XXVI, note 1.

beau comme un marbre taillé par Phidias, l'auteur moderne nous introduit dans un ménage inégalement assorti pour l'âge, ou plutôt il se produit lui-même (car il parle en son nom personnel) comme un homme déjà voisin de la vieillesse, qui a épousé une femme presque enfant, de meilleur lignage que lui et orpheline. Puis, un peu après son mariage, le vieil époux, à la demande de sa jeune et docile compagne, rédige pour elle et, d'aventure, pour les filles qu'elle aura ou pour ses amies, une leçon générale et détaillée de tout ce qu'une prude femme et digne ménagère doit savoir et pratiquer dans le gouvernement de sa maison.

Mais cette inégalité d'âge, qui jette une teinte toute particulière d'abnégation mélancolique et touchante sur les conseils quasi-paternels adressés par le vieillard à sa jeune femme, qu'il n'appelle jamais que sa belle et chère sœur, cette inégalité, dis-je, dont l'auteur, dans tous les cas, tire, comme on le verra, un très-heureux parti, est-elle une invention de l'écrivain, ou bien la vérité simple et la situation réelle des deux époux? Pour mon compte, je penche vers la première hypothèse, et je crois reconnaître dans la position presque dramatique donnée aux deux personnages un certain artifice de composition. M. Pichon est de l'avis contraire, ou plutôt il ne met pas un moment en doute l'identité de l'auteur et du mari parisien. Dans l'introduction ingénieuse et érudite dont il a fait précéder son texte, il prend au pied de la lettre tout ce que le *ménagier* dit de lui-même, de son âge avancé, de sa position dans le monde, de sa vie antérieure, et il s'applique à déterminer par le rapprochement de divers détails, qu'il accepte pour des confidences, l'âge, la patrie, la profession, le nom enfin de l'auteur. Malheureusement, quant à ce dernier point, l'ingénieux éditeur n'a pu lever le voile qui nous dérobe la vérité. Et, en effet, si, comme je le présume, il ne faut voir dans le soi-disant instituteur et sa jeune écolière qu'une agréable fiction, il n'y a pas lieu de s'étonner que la critique la plus sagace n'ait pu faire sortir le nom d'un personnage réel de circonstances en grande partie imaginaires. Au reste, véritable ou fictive, la position du *ménagier* envers sa femme répand sur les leçons qu'il lui adresse une fleur de gravité, de désintéressement et d'indulgence, qui ne se rencontre pas à un égal degré dans l'entretien, si gracieux d'ailleurs, d'Ischomaque et de sa compagne. Arrivé au soir de la vie, prévoyant avec résignation que sa femme doit lui survivre, notre vieillard souhaite qu'elle trouve après lui le bonheur dans une seconde union. De cette manière, les conseils qu'il lui donne ne sont pas un calcul de l'égoïsme; ce n'est pas dans un intérêt personnel qu'il travaille à la rendre plus sou-

mise, plus aimante, plus parfaite; il ne demande pour lui rien de plus qu'elle ne fait. S'il désire lui voir acquérir quelques nouvelles qualités, c'est pour son avantage à elle, et pour le bonheur de l'autre mari qu'elle aura. Il revient, en toute occasion, à cette idée, et il s'en fait une aimable excuse pour son rôle un peu fâcheux de précepteur conjugal[1]. Mais laissons-le parler lui-même et exprimer ingénuement la pensée de son ouvrage.

« ... Sachez, chère seur[2], dit-il presque au début de son *prologue*, que tout quanques vous aiez fait, puis que nous fusmes mariés jusques cy, et tout quanques vous ferez en bonne intention, m'a esté et est bon, et me plaist et m'a bien pleu et plaira. Car vostre jeunesse vous excuse d'estre bien saige et vous excusera encores en toutes choses que vous ferez en intention de faire bien et sans mon desplaisir. Et sachiez que je ne pren pas desplaisir, mais plaisir, en ce que vous aurez à labourer rosiers, à garder violettes, faire chappeaulx, et aussi en vostre dancer et en vostre chanter, et vueil bien que vous le continuez entre nos amis et nos pareilz, et n'est que bien et onnesteté de ainsi passer l'aage de vostre adolescence féminine, toutesvoies sans désirer ne vous offrir à repairier en festes ne dances de trop grans seigueurs, car ce ne vous est mie convenable ne afférant à vostre estat, ne au mien. Et quant au service que vous dictes que vous me feriez voulentiers plus grant que vous ne faictes, se vous le sceussiez faire et que je le vous apreigne, sachez, chère seur, qu'il me souffist bien que vous me faciez un tel service comme voz bonnes voisines font à leurs mariz, qui sont pareilz à nous et de nostre estat, et comme vos parentes font à leurs mariz de pareil estat que nous sommes. Si vous en conseillez privéement à elles, et, après leur conseil, si en faictes ou plus ou moins selon vostre vouloir. Car je ne suis point si oultrecuidé,..... que ce que vous en ferez ne me souffise assez...... Et toutesvoies, jasoit-ce, comme j'ay dit, que à moy ne appartiengne fors un petit de service, si vouldroie-je bien que vous sceussiez du bien et de l'onneur et de service à grand planté et foison et plus que à moy n'appartient, ou pour servir autre mary se vous l'avez après moy, ou pour donner plus grant doctrine à voz filles, amies ou autres, se il vous plaist et en ont besoing. Et tant plus saurez, tant plus d'onneur y aurez, et plus loés en seront vos parens et moy

[1] Deux des manuscrits du *Ménagier de Paris* sont ornés, au commencement, d'une miniature qui représente le mari assis sur un long banc à dossier, garni de coussins et d'étoffe, auprès de sa femme, qu'il semble endoctriner. T. I, art. 1, p. 9, et t. II, art. 3, p. 61, note 1. — [2] Je suis exactement, dans les citations, l'orthographe adoptée par l'éditeur, avec les accents qu'il a cru devoir introduire.

aussi, et autres entour qui vous aurez esté nourrie. Et pour vostre onneur et amour, et non mie pour moy servir (car à moy ne convient mie service fors le commun, encores sur le moins) ayant piteuse et charitable compassion de vous, qui n'avez de long tems a, père ne mère, ne icy aucunes de vos parentes près de vous, ne à qui de vos privées nécessités vous puissiez avoir conseil ne recours fors à moy seul, pour qui vous avez esté traicte de vostre parenté et du païs de vostre nativité, ay pensé plusieurs fois..... se je peusse ou sceusse trouver de moy mesmes aucune généralle introduction légière..... pour vous aprendre... donner sans moy telle charge comme dessus est dict[1]... »

Cette légère instruction, telle qu'elle est annoncée et détaillée à la suite du prologue, devait se composer de trois parties ou, comme dit l'auteur, de trois *distinctions*: à savoir 1° les devoirs généraux des femmes; 2° les connaissances pratiques et techniques «pour le prouffit du mesnage accroistre;» 3° «Les jeux et esbatemens afférans aux femmes de moyen estat.» De ces trois parties, la première seule est complète et offre un véritable mérite de composition et de langage. La seconde ne consiste guère qu'en une réunion d'extraits et de notes, pierres d'attente d'un édifice resté en projet. Quant à la troisième, il ne nous en est parvenu qu'un fragment, contenant «la manière de nourrir et faire voler l'esprivier.»

La première *distinction* remplit tout le premier volume imprimé. Le vigilant instituteur prend sa femme à son «esveiller du matin :» il lui fournit d'abord les plus belles formules de prières, une, entre autres, à la Vierge, de la plus angélique douceur[2]. Ce n'est pas qu'en ce qui touche la prière il veuille qu'elle s'en tienne aux formules, car il lui dit ailleurs : «Oroison sans devocion est messaigier sans lettres[3].» Puis il lui donne de bons et gracieux conseils pour «son vestement et atournement.» Il l'accompagne ensuite en ville ou à l'église, surveille sa contenance et sa démarche, lui enseigne à bien entendre la messe[4], et, ce qui peut sembler moins de sa compétence, il lui apprend à se confesser dévotement : «car vous devez, dit-il, penser que vous parlez à Dieu...... le prestre n'y a fors que l'oreille[5].» Cela le conduit à définir les sept péchés capitaux et les sept vertus contraires, et à faire des uns et des autres une anatomie très-subtile. Après ces généralités, qui remplissent les trois premiers articles ou chapitres, l'auteur passe à des recommandations plus directes: article 4, «Garder la chasteté,»

[1] T. I, Prologue, p. 2-4. — [2] T. I, art. 1, p. 11-13. — [3] *Ibid.*, art. 3, p. 61. — [4] *Ibid.*, p. 17-20. — [5] *Ibid.*, p. 27.

vertu qu'il loue par de belles raisons et de beaux exemples, ceux de Susanne, de Lucrèce et autres; article 5 : « Estre amoureuse de son mary......., soit moy ou autre[1] : » exemple de Sara, de Rébecca, de Rachel, mention du fidèle chien Maquaire de Nyort; article 6 : « Estre soumise à son mary. » C'est un très-long chapitre[2]; l'auteur y épuise sa rhétorique et ses plus beaux exemples : obéissance surnaturelle de Grisélidis, anecdote en sens opposé de madame[3] d'Andresel, que l'auteur raconte comme la sachant d'original, histoire d'une bourgeoise qui sauve son mari, punition d'une jeune dame romaine, ou histoire de la femme saignée jusqu'à devenir de morte couleur; article 7 : « Estre songneuse de la personne de son mary......., car, après qu'une femme a perdu son premier mary, communément à peine treuve elle, selon son estat, le second à son advenant, ains demeure toute esgarée et desconseillée long temps[4].......; » article 8 : « Taire les secrets de son mary et céler ses fautes : » histoire de Papirius; de la femme qui pond un, deux, trois œufs, voire une pannerée; clémence d'un bon preudome de Venise; indulgence d'un sage homme parisien; article 9 : « Garder bonne patience envers son mary....... Et se il vous courrousse et maltraite, ne vous en plaignez à vos amies ne autres..... . mais alez en vostre chambre plourer bellement à basse voix, et vous en plaignez à Dieu[5] : » exemple de Mellibée et de sa femme Prudence[6]; histoire de la débonnaireté conjugale de Jehane la Quentine, que l'auteur dit avoir ouï raconter par son père.

Il n'y a assurément, comme on voit, rien de bien original, ni de fort extraordinaire dans ce programme. Le mérite, le très-grand mérite, de l'auteur est dans le style, dans la netteté, la propriété, la délicatesse de son expression, reflet heureux « du bon sens naturel que Dieu lui a donné, » pour parler comme lui-même parle quelque part de sa femme[7]. Après avoir translaté du latin de maistre François Pétrarque l'histoire de Grisélidis[8], qui de bergère devint marquise, voyez avec quelle gracieuse convenance il s'excuse d'avoir mis sous les yeux de sa jeune

[1] T. I, Prologue, p. 3. — [2] T. I, art. 6, p. 96-168. — [3] Je lui donne ce titre d'après M. Pichon; mais je ne sais si la femme du sire d'Andresel y avait droit : l'auteur du *Ménagier* l'appelle toujours *madamoiselle*. — [4] *Ibid.*, art. 7, p. 168. — [5] *Ibid.*, art. 9, p. 186. — [6] L'auteur du *Ménagier* insère dans son texte la traduction presque littérale de frère Renaud de Louens. — [7] T. I, art. 2, p. 16. — [8] Notre auteur ne semble pas avoir connu l'original de cette nouvelle, écrite d'abord en italien par Boccace. Il n'est pas même bien certain que la version qu'il a insérée dans son ouvrage lui appartienne. M. Pichon fait remarquer que cette traduction est exactement la même que celle du n° 7999 de la Bibliothèque nationale, ce qui ne prouve pas absolument qu'elle ne soit point de notre auteur.

femme un aussi sombre récit, et de l'avoir effrayée peut-être des cruelles épreuves auxquelles le marquis de Saluces eut la dureté de soumettre sa vertueuse épouse :

«....Et je, dit-il, qui seulement pour vous endoctriner l'ay mise cy, ne l'y ay pas mise pour l'applicquer à vous, ne pour ce que je vueille de vous telle obéissance, car je n'en suis mie digne, et aussi je ne suis mie marquis ne ne vous ay prise bergière; ne je ne suis si fol, si oultrecuidié, ne si jeune de sens, que je ne doie bien savoir que ce n'appartient pas à moy de vous fair tels assaulx, ne essais ou semblables. Dieu me guart par ceste manière ne par autres, soubs couleur de faulses simulations, vous en essaier ne autrement!....car à moy souffist bien l'espreuve jà faicte par la bonne renommée de vos prédécesseurs et de vous, avecques ce que je sens et voy à l'ueil et congnois par vraie expérience. Et me excusez se l'histoire parle de trop grant cruaulté, à mon advis, plus que de raison; et croy que ce ne fust oncques vray, mais l'histoire est telle et ne la doy pas corriger ne faire autre, car plus sage que moy la compila et intitula. Et desire bien que, puisque autres l'ont veue, que aussi vous la véez, et sachiez de tout parler comme les autres [1]. »

Ailleurs, voici comment, après avoir blâmé les dissimulations et les détours qu'emploient certaines femmes pour substituer leur volonté à celle de leurs maris, il exprime la confiance intime et l'union de cœur qui doivent exister entre époux.....: «C'est mal fait, dit-il, d'ainsi barater et décevoir son mary.....; car l'on doit tousjours tendre à faire le plaisir de son mary, quant il est sage et raisonnable; et quant l'en essaie son mary cautement et soubs couverture malicieuse, supposé que ce soit pour mieulx exploictier, si est-ce mal fait; car, avec son mary l'en ne doit mie besongnier par aguet ou malice, mais plainement et rondement, cuer à cuer [2]. »

Je citerai encore, dans un tout autre ordre de sentiments, ce court passage sur les devoirs de la charité chrétienne :

« Miséricorde a sept branches : la première est donner à boire et à mengier aux povres; la seconde est de vestir les nus; la tierce prester aux povres quant ils en ont besoing et leur pardonner la debte; la quarte visiter les malades; la quinte hébergier les povres; la sixiesme visiter ceux qui sont en chartre de maladie (les prisonniers malades), et la septiesme ensevelir les mors. Et toutes ces choses devez-vous faire en charité et compassion, pour l'amour de Dieu seulement et sans vaine gloire. Vous devez faire aumosne de vostre loyal acquest liement,

[1] T. I, art. 6, p. 125, 126. — [2] T. I, art. 6, p. 157, 158.

hastivement, secrètement, dévotement et humblement, sans despire les povres en pensée ne en fait. Celluy fait bien qui leur donne tost, quant ils lui demandent; mais encore fait-il mieulx qui leur donne sans demander[1]. »

L'auteur du *Ménagier,* si heureux dans l'expression des sentiments moraux, ne fait pas preuve d'un moindre talent comme narrateur. Dans le très-grand nombre de récits de tous genres et de toute étendue qu'il emprunte ici où là et dont il entremêle agréablement ses préceptes, il a constamment la clarté, la précision, et, au besoin, la vigueur ou le pittoresque que le sujet requiert. Enfin, je signalerai, après M. Pichon[2], un passage fort remarquable, et qui nous révèle dans ce bourgeois du XIVe siècle un esprit capable de s'élever au-dessus des superstitions et des préjugés qui dominaient à cette époque. Nous allons entendre ce Parisien du temps de Charles V et de Charles VI parler de la sorcellerie avec autant de liberté que Montaigne lui-même, qui n'était pas homme, comme on sait et comme il s'en pique, « à se laisser garrotter le jugement par telles ou autres préoccupations[3]..... »

« Quant les pères ou les mères sont morts, dit l'auteur du *Ménagier,* les parrastres[4] et les marrastres arguent et tencent leurs fillastres.... ne pensant de leur couchier, de leur mengier, de leurs chausses, chemises, ne autres nécessités..... Adonc iceulx enfans treuvent ailleurs aucune autre femme qui les recueille et songne..... et s'énamourent d'elles et les suivent.... et, du tout en tout, s'estrangent de leurs mères ou pères, qui par avant n'en tenoient compte et maintenant les voulsissent retraire et ravoir, mais ce ne peut estre..... Puis brayent et crient, et dient que icelles femmes ont leurs enfans ensorcellés et enchantés, et ne les pevent laissier, ne ne sont aises se ils ne sont avecques elles. Mais, quoy que l'en die, ce n'est point ensorcellement, c'est pour les amours, les curialités, les privetés, joies et plaisir qu'elles leur font..... Car qui à un ours, un lou ou un lyon feroit tous ses plaisirs, icelluy ours, lou ou lyon suivroit ceulx qui ce luy feroient; et par pareille parole, pourroient dire les autres bestes, se elles parloient, que icelles qui ainsi seroient aprivoisées, seroient ensorcellées. Et, par m'âme, je ne croy mie qu'il soit autre ensorcellement que de bien faire, ne l'en ne peut mieulx ensorceller un homme que de luy faire son plaisir[5]. »

Il ne faudrait pas, cependant, inférer de ces citations et de nos

[1] T. I, art. 3, p. 58, 59. — [2] *Ibid.*, art. 7, p. 170, note 2. — [3] *Essais*, l. III, chap. VI, voyez ce que Montaigne raconte d'une « vieille vraiment sorcière en laideur et déformité... » — [4] On lit déjà ce mot dans la *Coutume de Beauvoisis.* — [5] T. I, art. 7, p. 169, 170.

éloges, que l'auteur du *Ménagier* est un écrivain irréprochable, exempt de toutes les fautes de goût (exagération, grossièreté, trivialité), si fréquentes dans les artistes du moyen âge. Parmi les taches qui déparent çà et là son œuvre, on remarquera quelques expressions d'une crudité choquante, particulièrement dans un passage où il recommande à sa femme, comme à toutes femmes bien apprises, voire aux varlets et chamberières, de se garder de toutes paroles trop libres ou gouliardeuses[1]. Dans son long commentaire sur les péchés mortels, lorsqu'il arrive au plus scabreux de tous, à la luxure, qu'il distingue en luxure de fait et luxure de cœur, il entre également dans plusieurs détails dont il était assez peu nécessaire d'entretenir une jeune femme, et il se rappelle un peu trop tard que ce sont « matières qui ne sont honnestes à dire, fors en confession[2]. » Quant à la vulgarité d'expression, s'il lui arrive d'y tomber, ce qui est assez rare, c'est avec une vivacité de tours et une naïveté d'images qui rappellent la manière des peintres et des statuaires gothiques. Parlant, par exemple « des chaudes larmes de la contriction de l'âme, » il ajoute « qu'elles chassent l'ennemy (le démon) hors de nous... comme l'eaue chaude chasse le chien de la cuisine[3]. » Ailleurs, à propos des peines éternelles, réservées à ceulx « qui désirent et pourchassent la mort de cellui qui tient l'office à quoy ils béent... ils chéent, dit-il, tout droit ou font de la paelle ou le déable fait les fritures d'enfer[4]. » Cette phrase, d'une trivialité si pittoresque, n'est-elle pas comme la grotesque traduction d'un bas-relief de cathédrale[5]?

L'auteur du *Ménagier* laisse échapper, dès l'ouverture de sa seconde *distinction*, des paroles de découragement qui présageaient qu'il pourrait bien ne pas mener son œuvre à fin : « Je suis en grant mélancolie, dit-il, ou de cy finer mon livre ou d'en faire plus, pour ce que je doubte que je vous ennuye... » Le fait est que cette seconde section du livre, destinée à enseigner toutes les connaissances pratiques et techniques « pour le prouffit du mesnage accroistre, » présentait beaucoup moins d'attraits à l'habile écrivain que ne lui en avait offert la première, toute philosophique et morale. Aussi, sauf quelques articles à peu près terminés, n'a-t-il guère fait, comme je l'ai dit plus haut, que rassembler des extraits

[1] T. II, art. 3, p. 59 et 60. — [2] T. I, art. 3, p. 53. — [3] *Ibid.*, p. 23. — [4] Molière a dit, comme on sait, dans *l'École des femmes :*

> ...Il est aux enfers des chaudières bouillantes,
> Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes.

[5] T. I, art. 3, p. 30.

et compiler des notes. Cependant, si cette partie matérielle du *Ménagier* est dépourvue de presque toute valeur littéraire, elle offre, en revanche, autant et plus peut-être que la partie morale, de curieux renseignements sur les usages de la vie privée chez nos aïeux; et, quoique ces détails ne soient pas tous nouveaux pour la science, et que plusieurs aient besoin du contrôle sévère de la critique, comme l'a très-bien montré M. Pichon en ce qui concerne les boucheries et étaux de Paris [1], il n'est pourtant pas douteux que l'antiquaire ne trouve dans cette lecture à glaner bien des particularités utiles. L'Académie des inscriptions et belles-lettres en a jugé ainsi, en mentionnant très-honorablement la publication de M. Pichon parmi les travaux les plus intéressants qui ont été envoyés, en 1847, au concours pour les antiquités nationales [2].

Le premier article de la seconde *distinction* devait, aux termes du programme annexé au *prologue* « recommander diligence, persévérance et regard au labour. » Mais l'auteur, après réflexion, a renoncé à traiter ce sujet, qui n'entre pas, à la vérité, bien directement dans les attributions des femmes. Il a préféré copier, à la place, le traité en vers d'un certain Jehan Bruyant, « bon prudhomme et subtil, » intitulé *le Chemin de povreté et de richesse*, qu'il transcrit sans retranchement et, comme il dit, « sans l'estrippeller [3]. » Le second article, annoncé dans le plan primitif, conseille de « cognoistre, pour esbatement, un peu de curtillage et de jardinage, semer, planter, enter en la saison et garder roses l'iver [4].... » C'est une sorte d'almanach du bon jardinier. Le troisième article rappelle davantage la manière de l'auteur dans la première *distinction*. Ce sont de judicieux conseils pour « choisir et gouverner varlets, aides et chamberières d'ostel [5]. » Ici les détails intimes abondent. Voici, par exemple, pour le coucher: « Quant vous aurez sceu par dame Agnès, la béguine, ou par maistre Jehan, le despencier, que le feu des cheminées sera couvert partout, donnez à vos gens pour leurs membres tems et espace de repos. Et ayez fait adviser par avant qu'ils aient chascun loing de son lit chandelier à platine pour mettre sa chandelle, et les ayez fait introduire [6] sagement de l'estaindre à la bouche ou à la main, avant qu'ils entrent en leur lit, et non mie à la chemise [7]... » On voit que, si l'on connaissait alors la chandelle et même la cire ou bougie, comme cela résulte de plu-

[1] T. I, Introduction, p. XLIII et suiv, et t. II, art. 4, p. 80-87. — [2] Voyez le rapport de M. Charles Lenormant, lu dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 1er septembre 1848. — [3] T. II, art. 1, p. 3. — [4] T. I, suite du Prologue, p. 6, et t. II, art. 2, p. 43-53. — [5] T. II, art. 3, p. 53-72. — [6] Toujours *introduire* pour *instruire*. — [7] *Ibid.*, p. 71.

sieurs passages du livre, on n'avait encore ni éteignoirs ni mouchettes, au moins pour les domestiques. En cet endroit, il prend fantaisie à l'auteur de laisser un moment reposer sa femme et de s'adresser à maistre Jehan le despencier, pour lui enseigner « à gouverner cheveaulx, tant à charrue comme à chevauchier. » Le quatrième article traite de l'achat, du prix et de la conservation de toutes les denrées, du nombre des plats et de l'ordre du service, suivant la saison et la qualité des convives. Le ménagier désire que sa femme « comme souverain maistre d'hostel..... sache cognoistre le fait du bouchier et du poulaillier, deviser disners et soupers, ordonner nopces, commander mès et assietes..... » Dans le cinquième et dernier article, il l'initie encore plus avant aux secrets de l'art alimentaire; il veut qu'elle n'ignore rien des « potaiges, civés, rots de char et de poisson, entremès, fritures, farcissures, saulces, espices et breuvages, tant de table comme pour malades. » Ces deux chapitres, exclusivement consacrés à la science de l'office et de la cuisine, sont de beaucoup les plus développés de tout l'ouvrage[1]. On éprouve quelque embarras à concilier l'importance exagérée que l'auteur semble attacher à cette matière, avec tout ce qu'il a dit d'excellent sur « la sainte vertu de sobriété » dans la première *distinction*[2], où il a remarqué, entre autres choses que « si l'homme, pourvu de deux oreilles, de deux narines et de deux yeux, n'a pourtant qu'une bouche, c'est pour sobrement mengier et parler[3], et où il a dit encore sur le péché de « gloutonnie : » « mengier une fois le jour est de l'ange et mengier deux fois le jour est vie humaine, et trois fois ou quatre ou plusieurs est vie de bestes et non pas de créature humaine[4]. » Il est vrai que la prolixité de ces deux chapitres s'explique assez naturellement par l'absence de toute rédaction. Ce ne sont que des notes recueillies de toutes parts, copiées *in extenso*, quelquefois critiquées et contredites par une apostille de l'auteur[5], et très-imparfaitement classées. Ainsi, au milieu des prescriptions culinaires, se rencontre une recette « pour escrire lettre que nul ne verra, se le papier n'est chauffé, » puis une autre « pour garir les dens, » ou bien encore « pour faire sablon à mettre à orloge. » Toutefois, au milieu de ce pêle-mêle, qui amène de nombreuses redites, on distingue quelques pièces d'un intérêt assez piquant et presque historique. Par exemple, à la tête du *viandier*, l'auteur place une sorte de statistique des boucheries de Paris, avec l'état de la consommation faite annuellement par la ville, par le roi, la reine et les enfants, ainsi que par les ducs d'Orléans et de Berry[6].

[1] T. II, art. 4, p. 80-124, et art. 5, p. 124-272. — [2] T. I, art. 3, p. 59. — [3] *Ibid.*, p. 60. — [4] *Ibid.*, p. 49. — [5] T. I, Introduction, p. XXXII, et la table au mot *Remarques*. — [6] T. II, art. 4, p. 80 et suiv.

Plus loin, après avoir transcrit vingt-quatre menus pour disners et soupers de trois, de quatre et de six *assietes* ou services, composé de cinq ou six mets chacun, il copie tout au long « l'appareil que fist faire M. de Laigny pour un disner qu'il fist à monseigneur de Paris, aux président, procureur et avocas du roy... » et enfin il consigne comme exemple magistral et classique, « l'ordonnance qui fut suivie aux nopces de maistre Jehan de Hautecourt, » à laquelle il ajoute « les mises extraordinaires des nopces de Jehan du Chesne, procureur au Chastelet [1]. » En somme, ce salmigondis culinaire est aussi curieux et plus ample que le traité *ex professo* que nous a laissé Guillaume Tirel, dit Taillevent, célèbre queux de Charles V, et il peut même, suivant M. Pichon, nous apprendre quelque chose après *le grand cuisinier de toutes les cuisines*, dans lequel, d'ailleurs, l'auteur du *Ménagier* a largement puisé.

On est vraiment effrayé, en lisant cette encyclopédie gastronomique, de la complication des assaisonnements et du raffinement excessif où était arrivé *le fait de queurie* au moyen âge, et du peu que nos plus renommés praticiens, les Beauvilliers, les Robert, les Carême, y ont ajouté. La nomenclature des mets fins et recherchés est si riche dans notre auteur, qu'en parcourant ces menus à l'usage d'un bourgeois du XIV<sup>e</sup> siècle et « non mie d'un chevalier simple [2], on croit avoir sous les yeux la carte d'un de nos restaurateurs de Paris les plus à la mode; ce sont les mêmes plats, presque sous les mêmes noms : « les gelées, les compostes, le blanc-manger, les potaiges au lait d'amendes, les pastés d'alouettes ou de saumon, les coulis d'écrevisses, les chappons de haute gresse, les galantines de poisson, les rissolles de brochets, les tanches à la saulce vert, les perdrix au jus d'orange... » j'en passe et des plus succulents. On n'est pas moins étonné de voir déjà très-usités à cette époque nos mets et nos ragoûts les plus communs, le boudin et les saulcisses, les crespes, les petits pastés, les talmouses, les costelettes de porc sur le gril, et jusqu'à notre vulgaire haricot de mouton [3]. L'orthographe de tous ces mots a seule un peu varié. Chose singulière! le vocabulaire de l'épicuréisme et de la sensualité a subi, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, de moindres altérations que celui des sentiments et des idées !

On le voit; même au point de vue de l'histoire de la langue, la publication du *Ménagier de Paris* présente un assez haut degré d'intérêt.

[1] T. II, art. 4, p. 103-124. — [2] *Ibid.*, art. 5, p. 269. — [3] T. II, art. 5, p. 148. On écrivait *hericot;* le ménagier ne désigne le légume que nous nommons *haricot* que sous le nom de *fève,* qui se conserve dans quelques provinces et qu'employaient encore, il y a trente ans, plusieurs familles de Paris.

On appréciera surtout ce genre de mérite aujourd'hui que, grâce aux incitations et aux travaux de l'Académie française, les études de linguistique et les recherches de lexicographie comparée occupent un plus grand nombre d'esprits délicats. La lecture attentive du *Ménagier* fournira une abondante récolte de tours excellents et de mots du meilleur aloi, dont on n'aurait pas cru pouvoir faire remonter la date à une époque aussi reculée. Cette publication sera une mine de précieux exemples pour le dictionnaire historique de la langue française.

Outre un grand nombre de locutions heureuses, en usage encore aujourd'hui, on remarque dans ce livre beaucoup de mots et de tours également très-bons, quoique tombés en désuétude, et dont la perte est regrettable. M. Pichon, dans ses notes et dans la table alphabétique des matières qu'il a jointe à son travail, signale plusieurs de ces mots et de ces locutions; mais il est loin d'être complet sur ce point, et il ne pouvait l'être, sans dépasser les bornes que son plan lui imposait. Je n'ai pas la prétention de reprendre ici cette tâche après lui. Je noterai seulement deux ou trois *vocables*, pour parler aussi notre ancienne langue, qui m'auraient semblé mériter de vivre. Je demande pardon de les aller prendre dans les plus humbles pratiques du ménage. Nos cuisinières disent *faire blanchir* les légumes, c'est-à-dire les faire passer par une première eau bouillante; les ménagères du XIV<sup>e</sup> siècle exprimaient la même opération par un seul mot très-bien composé, ce me semble; elles disaient *esverder:* « Espinards sont en février, et ont longue fueille et crénelée comme fueille de chesne,.... et les convient *esverder* et bien cuire après [1]. » On dit aujourd'hui qu'un liquide, soumis à une trop forte ébullition, s'enfuit ou déborde. On se servait au XIV<sup>e</sup> siècle d'un mot bien préférable : on disait *suronder*, mot excellent que je ne vois, non plus que le précédent, recueilli dans aucun de nos dictionnaires du vieux langage [2] : « Communément tous potaiges qui sont sur le feu *surondent* et s'en vont sur le dit feu [3]. » D'autres mots ont dû périr et ont péri, qui n'en sont pas moins dignes de souvenir et de remarque. On en a pu observer un assez grand nombre dans les divers passages que j'ai cités. J'en relèverai un encore entre mille : *seignourir* quelqu'un, le traiter en grand seigneur, le combler de soins et d'attentions. Nicod et Roquefort ne donnent

[1] T. II, art. 2, p. 44. — [2] Lacombe donne, d'après Nicod (*Trésor de la langue françoyse*), la forme *everdumer, viride jus exprimere*. Ces deux auteurs ont connu le verbe *suronder*, mais avec le sens de *flotter sur les ondes, supernatare*, bien différent de celui qu'il a dans le *Ménagier*. — [3] T. II, art. 4, p. 88. M. Pichon n'a pas recueilli dans sa table le mot *suronder*.

pas cette acception [1]. Ce mot tient pourtant merveilleusement bien sa place dans le petit morceau suivant, qu'on me saura gré de ne pas tronquer :

« ..... Doit le mary aler, venir et racourir de çà et de là, par pluies, par vens, par neges, par gresles, une fois moullié, autre fois sec, une fois suant, autre fois tremblant, mal peu (repu), mal herbergié, mal chauffé, mal couchié. Et tout ne luy fait mal pour ce qu'il est reconforté de l'espérance qu'il a aux cures que la femme prendra de luy à son retour, aux aises, aux joies et aux plaisirs qu'elle luy fera ou fera faire devant elle; d'estre deschaux à bon feu, d'estre lavé les piés, avoir chausses et soulers frais, bien peu, bien abeuvré, bien servi, bien *seignouri*, bien couchié en blans draps et couvrechiefs blans, bien couvert de bonnes fourrures, et assouvi des autres joies et esbatemens, privetés, amours et secrets dont je me tais. Et lendemain, robes linges et vestemens nouveaulx [2]. »

Je m'arrête..... Chaque ligne du *Ménagier de Paris* pourrait, si l'on ne se tenait sur ses gardes, provoquer un commentaire ou appeler une citation. Qu'il me suffise d'avoir signalé ce nouveau texte du XIVe siècle à l'attention et à l'estime de toutes les personnes qui sont demeurées sensibles aux bonnes pensées et au bon langage, et qui s'intéressent à la connaissance de nos mœurs nationales et à l'histoire de leurs variations. La société des bibliophiles français et M. Jérôme Pichon ont droit à toute leur reconnaissance.

MAGNIN.

---

## *Du manuscrit de l'Émile, conservé à la bibliothèque de la Chambre des Représentants.*

### Deuxième article [3].

La *Profession de foi du vicaire Savoyard* est un de ces épisodes que les grands maîtres jettent dans leurs ouvrages pour les varier et les animer. A la manière dont nous savons que Rousseau composait, on ne peut douter qu'au moins dans les passages les plus éloquents elle n'ait été, pour nous servir des expressions mêmes de l'auteur, tournée et retour-

[1] Lacombe, dans son *supplément*, s'approche un peu du sens du *Ménagier*: « *Seignourir*, dit-il, faire chevalier, revêtir, *honorer*. » — [2] T. I, art. 7, p. 168 et 169. — [3] Pour le premier article, voir le cahier de septembre 1848.

née en tous sens dans sa tête avant d'être déposée pour la première fois sur le papier. Encore n'est-ce pas ici le brouillon de la *Profession de foi;* c'en est la dernière copie; aussi est-elle à peu près arrivée à la perfection. Elle forme, dans le manuscrit de l'*Émile*, un cahier distinct, qui a sa pagination spéciale; l'écriture en est très-belle, surtout au commencement. La première partie sur la morale et la religion naturelle, la seule que nous nous proposons d'examiner, était une composition bien moins étendue que celle que le public possède, mais complète et achevée en son genre, et le style excellent, et fort soigné, ne laissait rien, ce semble, à désirer. Mais la *Profession de foi du vicaire savoyard* était l'écrit de prédilection de Rousseau: il y avait mis toute son âme et ses convictions les plus intimes; il y déclarait ouvertement la guerre à la philosophie à la mode; il savait qu'il allait soulever contre lui de nombreux et puissants ennemis; il sentait donc le besoin de rassembler toutes ses forces dans ce grand combat, et de donner à ce petit nombre de pages toute la solidité et toute la grâce qui dépendaient de son art. Dans ce travail suprême, bien des corrections de style ont été faites; de longues et considérables additions ont été introduites. L'ensemble a-t-il gagné à tous ces changements? Rousseau l'a pensé. Qui l'oserait contredire?

Pour nous, distinguons d'abord les corrections de détail des grandes additions, et occupons-nous premièrement de celles-ci.

Ces additions tombent, pour la plupart, sur la partie métaphysique de la *Profession de foi:* elle en est augmentée au moins d'un tiers. Le vicaire savoyard parlait d'abord d'une façon plus simple et plus générale, ne répondant qu'aux objections connues et célèbres, et plus occupé d'établir les grandes vérités dont l'humanité a besoin que de réfuter les erreurs contraires, surtout celles qui avaient cours dans les salons philosophiques de Paris. Il était solide et lumineux sans être savant. Rousseau, dans le dernier travail dont nous rendons compte, a eu devant lui Condillac, Helvétius, Diderot, d'Holbach; il a voulu protéger d'avance contre leurs objections la profession de foi du bon vicaire, et il y a joint, à l'adresse de ses anciens amis, une polémique particulière et presque personnelle dont on ne saisit pas toute la portée quand on ne connaît pas le dessous des cartes, c'est-à-dire quand on n'a pas sous les yeux le *Traité des sensations*, le *Traité des animaux*, le livre *de l'Esprit* et *l'Interprétation de la nature.* Il faut bien le reconnaître: la plupart de ces additions n'étaient pas en elles-mêmes absolument indispensables. Aussi l'auteur en a-t-il rejeté un certain nombre dans les notes; et on peut douter si toutes celles qu'il a insérées dans le texte sont toujours parfaitement fondues dans la composition première. Cette composition

dégagée de ces argumentations intercalées après coup, était plus simple, plus rapide, plus saisissante, mais beaucoup moins forte, comme on en pourra juger par les exemples que nous allons apporter.

Tome III de l'édition de 1762, page 37. On se rappelle le beau passage contre la philosophie qui ramène toutes nos facultés à celle de sentir : « Apercevoir, c'est sentir; comparer, c'est juger : juger et sentir ne sont pas la même chose... » La dernière moitié de ce passage, depuis ces mots : « Selon moi, la faculté distinctive de l'être actif ou intelligent est de pouvoir donner un sens à ce mot *est*.... » jusqu'au paragraphe : « Voir deux objets à la fois, ce n'est pas voir leurs rapports, » toute cette dernière moitié, dis-je, manquait au texte primitif, et elle a été tirée du livre III° pour être placée ici.

Pages 38 et 39. « On nous dit que l'être sensitif distingue les sensations les unes des autres.... surtout dans un système où l'on prétend que les sensations représentatives de l'étendue ne sont point étendues. » Ce paragraphe est entièrement ajouté: c'est une polémique contre Condillac. Je doute que le jeune auditeur du bon vicaire l'ait bien comprise, et les trois quarts des lecteurs ne l'entendent pas davantage. Il fallait ou la développer pour la rendre parfaitement claire, ou la mettre dans une note, en la rapportant directement à Condillac. Supposez ce paragraphe supprimé, le raisonnement général marche mieux; il est à la fois plus lumineux et plus simple.

Les deux paragraphes, pages 40 et 41 : « Ajoutez à cela une réflexion... Qu'on donne tel ou tel nom à cette force de mon esprit... » sont ajoutés.

Il en est de même du paragraphe, page 50, où Rousseau établit qu'il n'est pas plus facile de concevoir comment la sensation affecte l'âme que comment la volonté meut le corps, et aussi de l'admirable paragraphe, page 55 : « Je juge de l'ordre du monde quoique j'en ignore la fin.... et je suis bien sûr que tous ces rouages ne marchent ainsi de concert que pour une fin commune qu'il m'est impossible d'apercevoir. »

Pages 58 et 59, dans le morceau sur Nieuwentit, la dernière moitié, « la seule génération des corps vivants..... » est ajoutée. En effet, cette dernière moitié ne tient pas intimement à la première, et elle formerait plus convenablement un passage distinct sur la différence essentielle des espèces et des genres. Toucher à la composition, même d'un seul paragraphe, et intercaler un morceau dans un autre, est une opération délicate par l'extrême difficulté d'unir; tandis qu'il est sans danger et toujours à propos de perfectionner le style. Ainsi l'addition que nous venons de signaler contient une correction digne d'être remarquée.

Rousseau avait écrit d'abord cette noble phrase, que Buffon n'eût pas désavouée : « La génération des corps vivants et organisés est un abîme d'étonnement pour l'esprit humain. » Il a corrigé excellemment, à la manière de Pascal : « La génération des corps vivants et organisés est l'abîme de l'esprit humain. »

Page 65, le paragraphe : « Il est donc vrai que l'homme est le roi de la terre qu'il habite, » se terminait à ces mots : « Qu'on me montre un autre animal sur la terre qui sache faire usage du feu et qui sache admirer le soleil. » Puis venait immédiatement et fort logiquement le paragraphe qui se trouve maintenant à la page 66 : « Puis-je me voir ainsi distingué sans me féliciter de remplir ce poste honorable et sans bénir la main qui m'y a placé ? » Rousseau a rompu cette trame si bien tissue pour introduire le fameux morceau où se trouve l'apostrophe à Helvétius. Mais, afin d'amener et de préparer cette apostrophe, il a fallu bien des traits nouveaux qui anticipent sur la marche des idées et du discours. Dans le paragraphe ajouté, on trouve ces mots : « Quoi.... je puis sentir ce que c'est qu'ordre, beauté, vertu..... » Quand il écrivait cela, Rousseau venait sans doute de relire la partie morale de la *Profession de foi;* mais le jeune homme qui le représente ici ne l'avait pas encore entendue, et cet argument tiré de la beauté et de la vertu, dont il n'a pas encore été question, est pour lui dénué de fondement.

L'apostrophe à Helvétius a été bien des fois retouchée. On en voit ici la première forme et les perfectionnements successifs. Rousseau se proposait de désigner le plus clairement possible Helvétius sans le nommer, surtout sans l'outrager, et même en tempérant la vivacité de la réfutation par quelque politesse choisie et méritée. Ni lui ni personne ne pouvait arriver là du premier coup.

Il avait mis d'abord : *âme vile*, qu'il a bien vite condamnée et remplacée par *âme abjecte.* — « Ta sombre philosophie n'avilit pas ton espèce, elle n'avilit que toi. » Effacé avec raison. « Oh ! écartons de nos cœurs cette abjecte philosophie qui nous... » — Encore effacé. « Ame abjecte, c'est ta sombre philosophie qui te rend semblable à elles (aux bêtes); ou plutôt tu veux en vain t'avilir; ton noble génie » — *noble* effacé; « ton triste génie » — *triste* effacé; « ton génie dépose contre lui-même, » — *lui-même* effacé; « contre toi-même » — encore effacé; enfin : « contre tes principes. L'abus même de tes facultés prouve leur excellence en dépit de toi, et la primauté de ton espèce est décidée par l'obligation (?) que t'a donnée l'auteur de ton être d'être comme lui le bienfaiteur de tout ce qui t'environne. » Cette dernière phrase : *et la primauté de ton espèce, etc.,* est très-justement biffée et remplacée par celle-ci, qui désigne clairement et

honorablement Helvétius : « ton cœur bienfaisant dément ta doctrine ; » un renvoi la reporte à la suite de ces mots : « ton génie dépose contre tes principes, » et de tout ce travail est sortie la phrase imprimée, aussi limpide qu'énergique et brillante. Sur les épreuves, Rousseau n'a plus fait qu'un seul changement. Dans le manuscrit il y a toujours : « ta *sombre* philosophie ; » en dernier lieu il a mis : « ta *triste* philosophie. » Quel enseignement délicat et profond dans la suite de ces variantes sur un seul passage ! Et chaque page pourrait être le sujet d'un exercice semblable.

Tout le paragraphe : « Pour moi qui n'ai pas de système à soutenir... » est une addition qui était nécessaire pour descendre avec une juste gradation de la véhémente et magnifique apostrophe aux formes tempérées du raisonnement et du langage philosophique.

Page 75. Le solide et lumineux paragraphe : « Je ne connais la volonté que par le sentiment de la mienne.... » est entièrement ajouté.

Page 84. La belle tirade : « On dirait, aux murmures des impatients mortels.... » est aussi une addition.

Page 89. Le morceau obscur et subtil sur cette distinction que les bons ne seront pas récompensés, mais seulement dédommagés dans une autre vie, a été tardivement inséré à la fin d'un paragraphe qui pouvait parfaitement s'en passer.

Pages 90 et 91. Les deux beaux paragraphes sur le sort futur des méchants sont le fruit du dernier travail dont notre manuscrit nous conserve la trace. Au lieu de ces pages de la plus vraie éloquence, il y avait seulement : « Ne me demandez pas non plus si les tourments des méchants seront éternels, et s'il est de la bonté de l'auteur de leur être de les condamner à souffrir toujours. Je l'ignore encore, et n'ai point la vaine curiosité d'agiter des questions inutiles. Que m'importe ce que deviendront les méchants? Je ne prends aucun intérêt à leur sort. C'est ainsi que, contemplant Dieu dans ses œuvres... » Rousseau a senti que ce peu de mots étaient bien dédaigneux et bien durs pour une grande partie de nos semblables. Il a commencé à substituer : « Je prends peu d'intérêt » à « Je ne prends aucun intérêt à leur sort. » Puis, il a ajouté quelques lignes, puis quelques lignes encore, en pratiquant renvois sur renvois, et, d'additions en additions très-difficiles à déchiffrer, il a rempli deux pages. Nous avons en cet endroit le vrai brouillon de Rousseau, comme au reste, dans tous les endroits nouveaux. On assiste au travail du grand maître depuis la plus faible ébauche jusqu'à la forme la plus accomplie. Ici Rousseau a véritablement atteint la perfection par des efforts opiniâtres et en sachant faire bien des sacrifices. Que de traits

il a rejetés dont un autre eût fait son trésor! On nous saura gré d'arracher à l'oubli ce petit paragraphe : « Qu'importe à l'Être inaltérable le vice et la perversité des hommes? Leurs blasphèmes, leurs impiétés, n'offensent qu'eux-mêmes. En abusant de leurs facultés, ils s'ôtent le prix du bon usage, ils se préparent d'inévitables regrets. Mais comment les hommes peuvent-ils offenser Dieu? Ce mot même me paraît absurde. »

Page 101. Le morceau célèbre : « Tout nous est indifférent, disent-ils, hors notre intérêt... » jusqu'à ces mots : « Voit-on dans une rue etc... » manquait dans la première composition. On lisait d'abord : « Entre le héros malheureux et le tyran triomphant, duquel des deux vos vœux vous rapprochent-ils sans cesse? Et qui de vous, forcé de choisir, n'aimerait pas mieux encore être le bon qui souffre que le méchant qui le tourmente? Tant l'horreur de faire le mal l'emporte, même naturellement, sur celle de l'endurer! Voit-on dans une rue.... » Au lieu de ce peu de mots, Rousseau a mis une réponse développée et foudroyante à la doctrine de l'intérêt. C'était, comme on le sait, la doctrine régnante au XVIII[e] siècle; elle dominait partout, à la cour et à la ville, dans les livres et dans les mœurs. En face de cet adversaire tout-puissant, l'indignation, se mêlant au sens commun, a fourni au philosophe de Genève des traits bien autrement vifs et de pathétiques accents. Là encore nous possédons un brouillon tout rempli de corrections successivement effacées et remplacées par des corrections meilleures. Sous ces dernières, on peut reconnaître plus d'une ligne dont la belle simplicité peut au moins balancer l'énergie savante des leçons auxquelles Rousseau s'est arrêté. Voici, par exemple, une première leçon qui n'a pas suffi à l'auteur : « Celui qui, à force de se concentrer au dedans de lui, vient à bout de n'aimer que lui-même, n'a plus de transports; son cœur glacé ne palpite plus; ses yeux ne savent plus verser de larmes; il ne vit plus, il est déjà mort. » Rousseau a préféré la leçon suivante : « Celui qui............. ; son cœur glacé ne palpite plus de joie, un doux attendrissement n'humecte jamais ses yeux, il ne jouit plus de rien; le malheureux ne sent plus, ne vit plus, il est déjà mort. » Cette dernière phrase est plus développée; tout y est mieux préparé et gradué avec plus d'art; mais la première, dans sa brièveté et sa simplicité, n'a-t-elle pas au moins autant de force? Nous doutons qu'un ancien l'eût abandonnée.

Page 103. « Il nous importe sûrement fort peu qu'un homme ait été méchant ou juste il y a deux mille ans.... » jusqu'à : « Les plus pervers ne sauraient perdre tout à fait ce penchant.... » est un morceau ajouté.

On voit par toutes ces citations que la *Profession de foi* a reçu de nombreux et puissants développements dans le dernier travail de Rousseau.

Si on la considère au point de vue dramatique, et comme étant le discours d'un simple vicaire, qui ne devait pas être très-savant, à un jeune homme médiocrement instruit, on pourra préférer la composition que nous a conservée notre manuscrit. Elle était fort solide et déjà remplie de grandeur. Livrée à l'impression, nous inclinons à penser qu'elle eût produit plus d'effet sur la foule des lecteurs; elle eût été plus accessible et serait devenue plus populaire. L'œuvre sortie du dernier travail de Rousseau présente un caractère différent. En s'accroissant d'un assez grand nombre de paragraphes nouveaux contre la métaphysique matérialiste et athée du XVIII$^e$ siècle, la *Profession de foi* a pris un haut intérêt historique et scientifique; elle est moins à la portée du vulgaire, mais elle se recommande davantage à l'attention du philosophe; elle a conquis une place éminente à côté des productions philosophiques de l'ordre le plus élevé, entre le traité *de l'existence de Dieu* et celui *de la connaissance de Dieu et de nous-mêmes.*

Passons maintenant aux corrections de détail, aux variantes que contient notre manuscrit. Nous dirons des détails ce que nous venons de dire de l'ensemble. Comme l'ouvrage entier a perdu de sa simplicité première, et gagné en force et en profondeur par les nombreuses et considérables additions que le dernier travail lui a apportées, de même le style a peut-être quelquefois perdu, mais il a presque toujours gagné aux innombrables corrections qu'il a reçues. Toutes mériteraient d'être relevées dans une édition critique; ici nous sommes condamnés à faire un choix.

Rousseau pousse l'art beaucoup trop loin, il a des scrupules excessifs qui sentent un peu l'étranger; il est puriste; il évite les répétitions de mots avec une sévérité outrée, inconnue des écrivains de l'âge précédent et de ceux de l'antiquité. La peur d'une répétition le conduit quelquefois à un défaut bien autrement grave, celui d'équivalents inexacts ou maniérés. En voici quelques exemples.

Page 9 : «Il commença par gagner la confiance du prosélyte.» Ce mot de prosélyte est peu heureux. Le bon vicaire n'est point un convertisseur; et en tout cas son interlocuteur n'est point encore un converti, un homme gagné à la doctrine du maître; ce n'est qu'un vagabond qu'on essaye de ramener dans la bonne voie. Aussi le mot de vagabond est celui qui était venu d'abord sous la plume de Rousseau. Pourquoi l'a-t-il effacé? Je n'en puis trouver d'autre raison, sinon que plus bas il a mis et voulait maintenir: «Sa vie oisive et vagabonde.»

Page 15 : «Je ne savais plus que juger de ces contradictions.» Il faut évidemment : Je ne savais plus que penser; et c'est, en effet, ce que

Rousseau avait écrit; mais, comme un peu au-dessus il y a déjà : « Que devais-je penser ? » pour varier, il a mis ici *juger*. Mais ce n'est pas du tout la même chose, quoique la différence se sente plus qu'elle ne se définit. Ces nuances sont la vie des langues : si quelquefois elles échappent à Rousseau, par cela seul qu'il est né à Genève et n'avait pas été dès son berceau comme pénétré du génie de la bonne langue française, quel moderne, doué d'un peu d'esprit, oserait écrire deux lignes dans une langue morte ?

Page 25, notre manuscrit laisse voir distinctement cette phrase : « J'étais dans cet état d'incertitude et de doute que Descartes exige pour la recherche de la vérité. Cet état est peu fait pour durer. » Pascal et Bossuet n'auraient pas remarqué qu'il y a deux fois « cet état. » Cette répétition a choqué l'écrivain du XVIII^e^ siècle, et, pour l'éviter, il s'est résigné à écrire : « J'étais dans ces dispositions d'incertitude et de doute; cet état est peu fait pour durer. » La correction est malheureuse. On dit et on conçoit des dispositions à l'incertitude et au doute, mais on n'a jamais dit et on ne conçoit guère des dispositions d'incertitude et de doute. Hâtons-nous d'ajouter que la crainte d'une répétition fait souvent trouver à Rousseau des beautés inattendues, comme la nécessité de la rime en suggère quelquefois aux poëtes.

Page 20 : « Après avoir quelque temps considéré ces objets en silence, mon digne maître commença ainsi : » Telle était la première leçon du manuscrit. Heureusement Rousseau s'est souvenu qu'il avait déjà dit plus haut, page 15 : « Dans la vie privée de mon digne maître. » De là cette belle correction : « L'homme de paix me parla ainsi. »

Page 30 : « Le premier fruit que je tirai de ces réflexions fut d'apprendre à borner mes recherches aux seules connaissances nécessaires au repos et à la consolation de ma vie, à me reposer dans une profonde ignorance sur tout le reste, etc. » Cette répétition : *au repos de ma vie* et *me reposer* ne pouvait subsister. Rousseau a d'abord corrigé de cette façon : « Borner mes recherches aux seules connaissances nécessaires à l'espoir et à la consolation de ma vie. » *L'espoir de ma vie* est bien obscur. Il a donc effacé avec raison cette première correction, et il a fini par celle-ci : « Borner mes recherches à ce qui m'intéressait immédiatement, » correction parfaite, car c'est la chose même, dite le plus simplement; et cette simplicité fait encore mieux paraître la forte expression qui suit : « Me reposer dans une profonde ignorance sur tout le reste. »

Le logicien, dans Rousseau, n'abandonne jamais l'écrivain; on le voit

s'appliquer sans cesse à ne rien laisser échapper qui ne soit exact, bien motivé, fondé en raison. Page 42 : « Je déduis toutes les propriétés essentielles de la matière des qualités sensibles qui me la font apercevoir. » Cela était insuffisant et même faux : car toutes les qualités sensibles n'introduisent pas dans l'esprit la connaissance des propriétés essentielles de la matière, mais celles-là seules *qui en sont inséparables*. Aussi, à la réflexion, Rousseau a ajouté ces mots, et il s'en est félicité lui-même, car il a écrit à la marge : *bonne addition*.

Page 44. « Vous me demanderez si les mouvements des animaux sont spontanés; je vous dirai que je n'en sais rien, mais que je le pense. » Mais c'est penser et croire au delà de ce qu'on sait. La seconde main a corrigé fort judicieusement : « Mais que l'analogie est pour l'affirmative. »

Pages 45 et 46. « Cet univers est matière, matière éparse et morte, qui n'a rien de l'organisation d'un corps animé. » Cette assertion est vraisemblable sans être évidente. Il en faut donc donner la raison, aussi brièvement qu'il vous plaira, mais solidement, sans quoi c'est un propos jeté en l'air, le lecteur ne suit pas, et vous parlez sans convaincre. Rousseau a senti la nécessité de justifier cette proposition en la développant un peu. A ces mots : « matière éparse et morte, » il a mis une note, et à cette affirmation « qui n'a rien de l'organisation d'un corps animé, » il a substitué une période dont les diverses parties se préparent et se soutiennent les unes les autres et forment un raisonnement plein et entier : « qui n'a rien dans son tout de l'union, de l'organisation, du sentiment commun des parties d'un corps animé, puisqu'il est certain que nous, qui sommes parties, ne nous sentons nullement dans le tout. »

Rousseau s'efforce sans cesse de se surpasser lui-même, de confirmer sa pensée, de l'enfoncer plus profondément, de lui donner une forme plus frappante et plus vive.

Page 20. « On eût dit que la nature étalait à nos yeux toute sa pompe pour écarter de nos âmes toutes les pensées basses et nous élever aux sublimes contemplations. » Il semble difficile de concevoir quelque chose de mieux. Écoutez cette correction : « On eût dit que la nature étalait à nos yeux toute sa magnificence, pour en offrir le texte à nos entretiens. »

Page 55. « Où le voyez-vous exister? m'allez-vous dire. Dans une pierre qui tombe, dans une feuille qu'emporte le vent. » Telle était la première façon. Voici la seconde, déjà bien supérieure : « Non-seulement dans les cieux qui roulent, dans l'astre qui nous éclaire, mais dans une pierre qui tombe, dans une feuille qu'emporte le vent. » Enfin, sur les épreuves, l'infatigable artiste a corrigé encore, et il est arrivé à cette

phrase à laquelle il ne manque plus rien pour la solidité et pour la beauté : « Non-seulement dans les cieux qui roulent, dans l'astre qui nous éclaire, non-seulement dans moi-même, mais dans la brebis qui paît, dans l'oiseau qui vole, dans la pierre qui tombe, dans la feuille qu'emporte le vent. »

Page 73. Quelle différence entre ces deux leçons! « Tes désirs, ta grandeur, ton inquiétude, ont un autre principe que le corps qui t'enveloppe. » Il est trop évident que la grandeur de l'homme, si cette grandeur existe, ce qui est la question, suppose un autre principe que le corps; et puis, le corps *qui t'enveloppe* ne dit rien de plus que le corps lui-même. « Tes sentiments, tes désirs, ton inquiétude, ton orgueil même, ont un autre principe que ce corps étroit dans lequel tu te sens enchaîné. »

Page 74. « J'ai toujours la puissance de vouloir, mais non celle d'exécuter. » On ne peut saisir l'imperfection bien légère de cette leçon qu'en lisant la correction du maître : « J'ai toujours la puissance de vouloir, non la force d'exécuter. » *La puissance* a quelque chose de plus intime qui se rapporte mieux à la volonté; *la force* est plus extérieure et touche davantage à l'exécution.

Page 94. Le morceau suivant était bien abstrait, un peu scolastique, et en même temps assez vulgaire : « Rien ne se fait de rien : quelle puissance lui (l'Être actif par excellence) aurait donné l'être? Rien ne retourne à rien : comment pourrait-il finir? Sa durée est certainement éternelle par rapport à moi : que voudrais-je savoir de plus? Si je ne conçois pas comment l'Être actif est par lui-même, je conçois beaucoup moins comment il serait sorti du néant et comment il pourrait y rentrer. » Rousseau a substitué à cette subtile argumentation ce résumé simple et fort : « qu'un être que je ne conçois point donne l'existence à d'autres êtres, cela n'est qu'obscur et incompréhensible; mais que le néant et l'être se convertissent l'un dans l'autre, c'est une contradiction palpable, c'est une claire absurdité. »

Le morceau célèbre sur la conscience est une tirade à effet qui avait dû être longuement travaillée et qui était parvenue dans cette dernière copie à une perfection à laquelle il ne semblait pas qu'on pût ajouter. Cependant Rousseau a trouvé le secret d'y introduire ce trait nouveau et énergique : « Le fanatisme ose la contrefaire (la voix de la conscience), et dicter le crime en son nom. »

Page 120. Un autre se serait reposé après avoir écrit le paragraphe suivant : « Je ne sens plus en moi que l'ouvrage et l'instrument du grand être qui veut le bien, qui le fait, et qui me donne la liberté pour

le faire à son exemple. Je tiens ma volonté dans l'ordre qu'il établit, afin de jouir de cet ordre; car quel est le vrai sentiment du bien-être, si ce n'est de se sentir bien ordonné?» De nouveaux efforts ont heureusement développé ce passage : «Je ne sens plus en moi que l'ouvrage et l'instrument du grand Être qui veut le bien, qui le fait, qui fera le mien par le concours de mes volontés aux siennes, et par le bon usage de ma liberté. J'acquiesce à l'ordre qu'il établit, sûr de jouir moi-même un jour de cet ordre et d'y trouver ma félicité; car quelle félicité plus douce que de se sentir ordonné dans un système où tout est bien.»

Mais, il faut l'avouer, tout nous est péril; si le travail seul conduit à la perfection, un soin trop précieux peut mener à la recherche, pire que la négligence, et quelquefois Rousseau, en s'efforçant de trouver le mieux, n'a fait que gâter ce qui était bien.

Page 18. Il s'était d'abord contenté de dire : «Ah! quel triste tableau, m'écriai-je avec amertume! Que nous a donc servi de naître, et qui est-ce qui sait être heureux?» Après tout ce qui précède, ce peu de mots nous semble suffisant et d'une heureuse simplicité. L'auteur n'en a pas jugé ainsi, et le manuscrit donne cette correction : «Ah! quel triste tableau, m'écriai-je avec amertume, s'il faut renoncer à tout, que nous a donc servi de naître? S'il faut ne tenir à rien pour vivre sans peine, qui est-ce qui sait être heureux?» *Renoncer à tout, ne tenir à rien* reviennent à peu près au même, et avec tous ces circuits la pensée n'avance guère. Et puis, la phrase a bien de la symétrie : on ne parle pas ainsi dans une conversation. Eh bien, cela même n'a pas satisfait Rousseau : il a passé de nouveau cette période à l'alambic, et il en est sorti l'antithèse suivante : «S'il faut se refuser à tout, que nous a donc servi de naître? Et, s'il faut mépriser le bonheur, qui est-ce qui sait être heureux?»

Le début de la *Profession de foi du vicaire savoyard* passe avec raison pour une des meilleures pages de l'Émile. Dans la première composition, ce début était plus court et plus simple. Rousseau y a introduit des tournures plus savantes; selon sa coutume il a lié plus étroitement les différents membres de chaque phrase; le style est devenu plus fort, mais il est moins limpide, et il semble qu'un commencement ne saurait être trop aisé et trop coulant. Voici ce premier début tel que nous le trouvons dans notre manuscrit : «Mon enfant, n'attendez de moi ni des discours savants, ni de profonds raisonnements. Je ne suis pas un grand philosophe, et ne me soucie point de l'être; mais j'ai quelquefois du bon sens et j'aime toujours la vérité. Je ne veux point argumenter avec vous; je ne cherche pas à vous convaincre; il me suffit de vous exposer

ce que je pense dans la simplicité de mon cœur. Si je me trompe, c'est de bonne foi; quand vous vous tromperiez de même, il y aurait peu de mal à cela. Si je pense bien, la raison nous est commune; pourquoi ne penseriez-vous pas comme moi? »

A notre sens, cet exorde est parfait de simplicité, de naturel et de grâce, et nous osons croire que Fénelon n'y eût rien changé. Examinons les corrections que Rousseau y a faites.

1° « Il me suffit de vous exposer ce que je pense dans la simplicité de mon cœur. Consultez le vôtre durant mon discours: c'est tout ce que je vous demande. »

*Mon cœur, le vôtre*, rapprochement familier à Rousseau et qui sent déjà l'apprêt. *Durant mon discours* est un peu trop oratoire : le bon prêtre ne doit pas dire qu'il fait un discours.

2° « Si je me trompe, c'est de bonne foi; cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime, » expression bien savante pour un commencement; d'ailleurs, qui songe à lui imputer à crime ce qu'il dira? Évidemment le vicaire savoyard ne parle plus au jeune homme qui l'écoute; il s'adresse au clergé et à la Sorbonne.

3° « Si je pense bien, la raison nous est commune, et nous avons le même intérêt à l'écouter; pourquoi ne penseriez-vous pas comme moi? » Cette addition: « et nous avons le même intérêt à l'écouter, » est au moins inutile, et sépare peu agréablement les deux membres de la phrase.

En somme, la première manière est du ton du discours parlé; la seconde est du style du discours écrit; c'est déjà une imperfection. Platon travaille à écrire comme on parle; Rousseau fait parler le bon vicaire comme lui-même écrit.

Page 51. Il y avait d'abord: « Les idées générales et abstraites sont la source des plus grandes erreurs des hommes. Dites-moi, mon ami, si, quand on vous parle d'une force aveugle répandue dans toute la nature, on porte quelque véritable idée à votre esprit? » Rousseau a commencé à intercaler entre ces deux phrases cette remarque : « Défiez-vous d'un philosophe qui, vous éblouissant par ses grandes abstractions, ne vous laisse jamais rien éclaircir sur des exemples sensibles. » C'était là le langage de la raison. Mais la raison n'a pas semblé assez piquante. Ici, comme en d'autres endroits, Rousseau a appelé l'humeur à son aide, et, au lieu d'un sage conseil, il a mis une injure contre la métaphysique, fort innocente pourtant des égarements des métaphysiciens du XVIII^e siècle.

Page 54. On admire, et avec raison, cette phrase tant de fois citée : « et le chaos de l'univers m'est aussi inconcevable que son harmonie, »

Rousseau avait mis d'abord : « et le chaos m'est incompréhensible. » C'est là, en effet, ce qu'il a voulu montrer : il s'est proposé d'établir qu'un état quelconque de la matière, sans lois et sans direction déterminée, c'est-à-dire le chaos, est absolument inintelligible, que toute chose réellement existante existe de toute nécessité d'une certaine manière, avec telle ou telle détermination, avec telle ou telle loi, et, par conséquent, suppose un moteur et un législateur. Oui, le chaos est incompréhensible : cette proposition simple et profonde est d'un bien autre prix que la brillante antithèse que Rousseau a préférée.

Page 79. « Le mal moral est incontestablement notre ouvrage, et le mal physique, *nécessaire au mérite de la vertu,* ne serait *presque* rien *pour nous* sans nos vices, qui nous l'ont rendu sensible. » Cette assertion ainsi tempérée était irréprochable; mais il fallait la rendre un peu plus frappante; et pour cela le secret est bien connu : il ne s'agit que d'ôter les tempéraments qui retiennent la pensée en ses justes limites. Rousseau a donc ainsi corrigé : « Le mal physique ne serait rien sans nos vices, » supprimant la vraie raison et comme la justification du mal physique, c'est-à-dire la matière qu'il fournit à la vertu, et à la place de ce solide motif élevant cette prétention absolue et systématique que nos vices seuls produisent le mal physique, ce qui est une absurdité manifeste.

*Ibid.* « La mort... qui est-ce qui voudrait toujours vivre? » C'était là la première façon, simple, vraie, parfaitement suffisante. Rousseau l'a raffinée et aiguisée en ajoutant ce trait misanthropique : « La mort... les méchants n'empoisonnent-ils pas leur vie et la nôtre? Qui est-ce qui... »

Page 81. Le fameux morceau sur le mot attribué à Brutus porte l'empreinte d'un travail extrême. Il y avait d'abord : « Je t'ai trompé, téméraire! et qui te l'a dit? *Ta carrière est-elle finie?* » J'aime bien autant, je l'avoue, cette expression noble et claire, que celle que Rousseau y a substituée : « *Ton âme est-elle anéantie?* » On lit malheureusement dans le manuscrit comme dans l'imprimé : « Ne laisse point ton espoir et ta gloire avec ton corps aux champs de Philippes. » Puisque Rousseau faisait des corrections, il aurait bien dû supprimer ces mots : « et ta gloire, » qui ne signifient rien et donnent à toute la phrase un air de déclamation. Il voulait dire que Brutus n'aurait pas dû croire que ses espérances étaient ensevelies avec son corps aux champs de Philippes : il fallait donc qu'il dît cela et rien de plus. L'effet même, ce suprême objet des efforts de Rousseau, eût été plus net et plus grand.

Quelquefois Rousseau corrige très-bien; mais, à la fin, il supprime la bonne correction et rétablit la leçon inférieure. Page 95 : « On dirait, aux murmures des impatients mortels, que Dieu leur doit la récompense avant

le mérite, et qu'il est obligé de payer leur vertu d'avance. » Telle était la première leçon, excellente assurément. Rousseau l'avait rendue meilleure encore, plus claire et plus distinguée: « Que Dieu leur doit la récompense *avant qu'ils l'aient méritée*, et qu'il est obligé de payer *la* vertu d'avance. » Au dernier moment et sur les épreuves, il a remis la première leçon.

Page 105. Dans le morceau sur les remords du crime et sur les jouissances de la vertu, il y a plus d'une ligne effacée que je regrette. Par exemple, pour peindre quel charme est naturellement attaché à l'accomplissement du devoir, Rousseau avait mis : « Obéissons à la nature; nous connaîtrons avec quelle douceur elle approuve ce qu'elle a commandé. » A ce trait un peu recherché, mais si précis et si juste, il a substitué cette phrase vague et insignifiante : « Obéissons à la nature: nous connaîtrons avec quelle douceur elle règne. »

Page 123. « Sans doute, il ne dépend plus d'eux de n'être pas méchants et faibles ; mais il dépendait d'eux de ne le pas devenir. » Le texte imprimé s'arrête là. Notre manuscrit laisse paraître une heureuse addition que Rousseau a, selon nous, mal à propos effacée : « Et il dépend d'eux encore de ne le pas devenir davantage. »

Le dernier paragraphe se terminait de cette manière : « C'est à elle (à la vérité) à s'approcher. En attendant, je suis heureux, parce que je compte pour peu tous les maux de la vie, et que le prix qui les rachète est en mon pouvoir. » Tel, en effet, devait être le couronnement du discours du bon vicaire. Il avait été provoqué par cette interrogation de son jeune ami : « Qui est-ce qui sait être heureux? — C'est moi, répondit le prêtre. —Vous.... Et qu'avez-vous fait pour l'être? — Mon enfant, je vous le dirai volontiers. » En terminant par le bonheur que donne la sagesse, fondée sur la vertu et la foi en Dieu, Rousseau avait le double avantage de rattacher la fin du discours à son commencement, et d'exprimer la vraie conclusion de toute saine philosophie.

*Ibid.* « Le bon prêtre avait parlé avec véhémence; il était ému, je l'étais aussi. » Rousseau s'était arrêté là. Il me semble qu'on se passerait fort bien de cette espèce d'ornement mythologique ajouté après coup : « Je croyais entendre le divin Orphée chanter les premiers hymnes et apprendre aux hommes le culte des dieux. » On ne voit guère qu'une utilité à cette addition, c'est d'expliquer la gravure d'Eisen et de Longueil dont Rousseau ou son libraire a cru devoir embellir cet endroit du III<sup>e</sup> volume de l'*Émile*. Mais il fallait mettre cette interprétation au bas de la planche. Transportée dans le texte, elle en ôte le sérieux, et semble nous renvoyer dans le pays des fables. Malheureusement il se

mêle toujours quelque chose d'apprêté et de factice dans l'éloquence de Rousseau.

Malgré ces défauts, la *Profession de foi du vicaire savoyard* est la production philosophique la plus saine et la plus grande du xviii<sup></sup>e siècle; c'est le chef-d'œuvre de Rousseau. Il méritait bien cette étude, que nous aurions pu rendre aisément plus étendue, et qui peut au moins donner une idée des travaux modestes, mais utiles, dont les autres livres de l'*Émile*, *les Confessions* et *la Nouvelle Héloïse*, pourraient devenir la matière, grâce aux manuscrits de la Chambre des Représentants. Nous prenons la liberté de recommander de pareils travaux à quelque jeune professeur de l'Université, ou à quelque homme de lettres, patient et attentif, qui aurait un peu de passion pour l'art d'écrire, pour notre belle langue et notre grande littérature.

V. COUSIN.

---

*Narrative of the United States exploring expedition*, etc. *Relation du voyage de découvertes, exécuté par ordre des États-Unis d'Amérique, pendant les années 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, rédigée par le lieutenant Charles Wilkes, commandant de l'expédition;* 5 vol. in-4°, avec un atlas géographique et un grand nombre de planches gravées, réparties dans le corps de l'ouvrage. Philadelphie, 1845.

PREMIER ARTICLE.

Toutes les nations maritimes de l'Europe tiennent aujourd'hui à honneur, et se font presque un devoir, d'envoyer leurs vaisseaux explorer des mers lointaines; non plus, comme autrefois, pour y chercher de l'or ou des conquêtes, ni même dans la seule vue de protéger les intérêts exclusifs de leur commerce; mais aussi dans le dessein généreux d'agrandir la sphère des idées et des connaissances communes à tous les peuples civilisés. Des expéditions pacifiques ainsi conçues, étant commandées par des hommes résolus, prudents et désintéressés, dissipent l'ignorance et les préjugés nés de l'éloignement; étendent les rapports commerciaux, ou en suggèrent l'utilité réciproque; découvrent les lignes de transport les plus favorables; indiquent les points de la terre ou des

mers que la navigation particulière trouvera le plus de profit à exploiter; et ces récoltes de documents fructueux, de communications importantes, compensent bien au delà les avances qu'elles coûtent. Mais les intérêts matériels ne sont pas les seuls qui en tirent avantage. Depuis le mémorable voyage fait par Cook en 1769, dans les îles du grand Océan, pour y observer le passage de Vénus sur le soleil, on a muni ces expéditions des instruments et des moyens d'exploration nécessaires pour perfectionner la géographie générale, accroître nos connaissances sur l'histoire naturelle de l'homme, des animaux, des minéraux et des plantes; recueillir toutes les données relatives à la physique du globe, qu'il est impossible de se procurer, même de soupçonner, autrement que par des études locales ainsi étendues. On a excité l'émulation courageuse des marins à chercher des terres nouvelles, désertes ou habitées, jusque dans les régions glacées les plus proches des deux pôles, qui semblaient avoir été exclusivement réservées par la nature à l'organisation froide et rigide des grands cétacés et des oiseaux de mer, mais qui ne se sont pas trouvées impénétrables à l'homme civilisé; puis, à ces mêmes hommes, revenus dans des climats plus doux, on a recommandé d'être compatissants et inoffensifs envers les pauvres peuplades sauvages qui se rencontreraient sur leur route; de leur apprendre, par des échanges bienveillants, les rapports mutuels de bonté, de justice humaine qu'ils ignorent; surtout de ne leur donner des marques d'une puissance qui leur sera irrésistible, et qui leur semblerait surnaturelle, qu'en les leur montrant tempérées par la patience et par la charité des peuples chrétiens. Voilà quel a été généralement le but et le principe moral des expéditions de découvertes, ordonnées de nos jours par les gouvernements européens. C'est un des plus beaux fruits de notre civilisation, et une de ses gloires les plus pures.

Le gouvernement des États-Unis n'avait pris jusqu'à présent aucune part à ces grandes explorations maritimes qui profitent à toutes les nations. Ce n'était pas assurément qu'il manquât de moyens d'y concourir. Le pavillon militaire et commercial de l'Union sillonne toutes les mers du monde; le commerce américain embrasse la surface entière du globe. M. Wilkes nous apprend que la seule flotte baleinière des États-Unis compte 675 bâtiments, jaugeant ensemble 200000 tonnes, et dont la manœuvre occupe annuellement 15 ou 16 mille matelots, qui s'y endurcissent aux plus rudes travaux de la mer. Mais, dans une république, où l'ardeur des intérêts privés trouve à se satisfaire pleinement par ses propres efforts, sur un champ illimité d'entreprise, il ne paraît pas facile de faire comprendre le besoin, ou la convenance, d'opé-

rations générales qui semblent n'être que glorieuses, et qui doivent s'exécuter aux frais de tous. Le dragon à mille têtes se laisse mal aisément diriger vers un but unique et spéculatif. L'expédition nationale dont nous allons rendre compte n'a pu être réalisée qu'assez longtemps après la décision du congrès qui l'avait autorisée. M. Wilkes laisse entrevoir qu'elle n'était pas en faveur dans l'opinion publique. Il va même jusqu'à dire qu'on en parlait et qu'on la contrôlait beaucoup trop; ce qui semblera quelque peu aristocratique aux partisans de l'infaillibilité populaire. Il n'en reçut et n'en accepta le commandement qu'après les refus successifs de plusieurs officiers auxquels on l'avait proposé. Ces hésitations eurent ainsi un très-bon résultat. A son expérience comme marin, M. Wilkes joignait les connaissances scientifiques indispensables pour donner à une expédition de ce genre tout son éclat et toute son utilité. Il avait été, en 1833, directeur du magnifique observatoire national de Washington, dont le prétexte est la conservation des cartes nautiques. Tous les détails de son voyage le montrent tel qu'il fallait être : hardi, prudent, éclairé. L'habileté de ce choix, et la persistance dans l'exécution de cette noble entreprise, à travers la houle de l'opinion publique, feront toujours honneur à la présidence de M. Van Buren; et les compatriotes de cet homme d'État doivent maintenant lui savoir gré de les avoir fait entrer pour une si belle part dans le concours généreux des anciennes nations pour compléter l'exploration du globe. Il faut louer également la libéralité avec laquelle les membres du congrès ont pourvu aux frais d'une prompte et magnifique publication des résultats. Elle s'explique, et se justifiait sans doute aussi, par le succès obtenu. Mais le monde scientifique doit s'en féliciter, comme d'une initiative à tant d'autres contributions d'une utilité générale, que l'Amérique peut aujourd'hui apporter dans le trésor commun des connaissances humaines; succédant ainsi peut-être à la vieille Europe, et lui rendant du moins ce qu'elle en a reçu.

Six navires furent attachés à l'expédition. D'abord deux corvettes, *le Vincennes*, de 750 tonneaux, *le Peacock*, de 650; la première aménagée comme une petite frégate. Puis *le Porpoise*, brick de 230 tonneaux, et *le Relief*, bâtiment de charge, destiné à porter les approvisionnements. Ce dernier, récemment construit, se trouva gênant par sa marche trop lente. Enfin, deux petits bâtiments pilotes, *le Sea-Gull*, de 110 tonneaux, *le Flying-Fish*, de 96. Ce ne sont pas les moins commodes, ni les moins sûrs, pour trouver passage parmi les écueils et les glaces flottantes, dont ils se démêlent mieux que les gros. L'équipage, tant officiers que matelots, se montait à 627 hommes, dont

M. Wilkes rapporte tous les noms. C'est une pratique louable, déjà introduite dans les relations de Lapérouse, de d'Entrecasteaux, de d'Urville. Ceux qui ont partagé le péril doivent avoir une part dans l'honneur du succès. La flottille fut munie de tous les instruments de précision nécessaires aux observations astronomiques et physiques. Il y avait des baromètres et des hygromètres; des thermomètres de toutes sortes, pour mesurer les températures de l'air, et aussi de la mer, tant à sa surface que dans ses profondeurs. Il n'y avait pas moins de 29 chronomètres: des appareils magnétiques, pour mesurer la déclinaison et l'inclinaison de l'aiguille aimantée; un pendule portatif pour déterminer les variations de la pesanteur, par la différence de son mouvement oscillatoire, local et actuel, avec celui que l'astronome Baily lui avait reconnu à Londres. Tous ces instruments avaient été fabriqués par les meilleurs artistes anglais, français, allemands. L'Amérique fera bien de tirer d'eux ces ouvrages d'une exécution difficile, aussi longtemps qu'ils pourront les lui fournir. La perfection, dans ces délicatesses, ne s'obtient que par une longue pratique, après une multitude d'essais dont les observateurs supportent tous les accidents. Une commission civile, composée de deux dessinateurs, de six naturalistes et d'un philologue, fut adjointe à l'expédition, sous la dépendance du commandant militaire. L'inexpérience nautique de ce genre de personnages, et les exigences irréfléchies que leur inspire trop souvent l'amour de leur science, en font d'ordinaire un bagage assez incommode dans un voyage de découvertes. Cela paraît s'être fait sentir encore ici, pour quelques-uns. Toutefois, la fermeté du commandant semble avoir dominé ces petites difficultés. Car, dans le cours de sa relation, les recherches d'histoire naturelle sont rappelées et mentionnées, aussi fréquemment qu'il était possible de s'y attendre. L'ensemble des observations physiques sera exposé à part dans un volume qui n'a pas encore paru; et nous nous empresserons d'en rendre compte, dès qu'il sera publié.

Dans son application immédiate aux intérêts nationaux, l'expédition avait pour objet d'explorer toutes les régions de l'océan Atlantique et du Pacifique, qui sont fréquentées par les bâtiments baleiniers, ou qui se trouvent sur le parcours habituel du commerce américain. Elle devait recueillir tous les renseignements, toutes les données physiques, naturelles, et politiques, dont la connaissance pouvait servir à diriger ces entreprises avec le plus de sécurité ou d'avantages. A ce but principal se rattachaient naturellement les recherches scientifiques, la découverte de nouvelles terres pouvant fournir des points de relâche, ou

de mers jusqu'alors ignorées, offrant des champs d'exploitation encore vierges à la hardiesse des marins. Les instructions officielles, données à M. Wilkes, lui tracèrent un plan de voyage conforme à ces intentions : Partant d'abord du port de Norfolk, situé vers 37° de latitude boréale, sur la côte orientale des États-Unis, il devra descendre l'Atlantique du nord au sud, jusqu'au cap Horn, en touchant aux principales stations des navires du commerce qui suivent cette route. Arrivé à cette extrémité australe du continent d'Amérique, la grosse corvette et le bâtiment de charge resteront dans quelque mouillage sûr de la Terre de Feu, que la Commission scientifique s'occupera d'explorer, tandis que la petite corvette, le brick, et les deux bâtiments légers, feront voile vers le sud sur les traces de Cook et de Weddell[1] jusqu'aux latitudes australes les plus élevées que la saison leur permettra d'atteindre. Au retour de cette croisière, on remontera la côte occidentale de l'Amérique, jusqu'à Valparaiso, où toute la flotte devra rejoindre. De là, elle se dirigera vers l'Australie, et se rendra au port de Sydney, en explorant toute l'étendue de mer interposée. Sydney sera le point de départ d'une nouvelle croisière vers le sud, pour pénétrer dans les régions antarctiques, à l'ouest de la terre de Van-Diémen, jusqu'au méridien sur lequel se trouve la terre d'Enderby[2]. Cette tentative terminée, on remontera aux îles Sandwich; puis l'on se portera sur la côte nord-ouest de l'Amérique, jusqu'à la hauteur de la rivière Columbia, pour y explorer d'abord le littoral appartenant aux États-Unis, ensuite les côtes de la Californie; et, sur toutes choses, la baie si importante et si sûre de San-Francisco. Ce devoir rempli, la flottille se

[1] Weddell était un Écossais, officier de la marine anglaise du grade de master. Il commanda plusieurs expéditions envoyées par le commerce, dans les mers polaires, à la recherche des baleines et des phoques à fourrures. Avec deux petits bâtiments, l'un de 160 tonneaux, l'autre de 65, il s'est avancé, en 1823, au delà du cercle antarctique, jusqu'à 74° 15′ de latitude australe, 3° plus près du pôle que le capitaine Cook, en 1774. Le méridien sur lequel il avait tenté cette approche est situé vers 33° de longitude, à l'est du cap Horn. A cette hauteur, Weddell trouva une mer libre, au lieu que Cook y avait rencontré des glaces infranchissables. On n'a pas encore aperçu de terres polaires sur cette direction, au delà de la Nouvelle-Shetland du sud; s'il en existe, elles y sont plus rapprochées du pôle. La relation de Weddell a été imprimée en un vol. in-8°, Londres, 1825. — [2] C'est la première pointe de terres, ou du continent antarctique, que l'on ait connue. Elle a été découverte en 1831, par le navigateur anglais John Briscoe, commandant un brick baleinier expédié par MM. Enderby, commerçants de Londres. Elle est située dans le sud-ouest de l'Australie, à 67° de latitude sud, presque sur le méridien de Madagascar. On trouve un extrait du voyage du capitaine Briscoe dans le *Nautical Magazine*, tome IV, page 265.

dirigera vers la côte du Japon, cherchant avec un soin particulier à reconnaître dans ces mers la route la plus courte et la plus sûre que les navires américains doivent suivre, pour passer à la Chine et en revenir. Le retour aux États-Unis s'effectuera par les mers de l'Inde et le cap de Bonne-Espérance. Ce plan, si habilement tracé, est accompagné d'instructions pleines de sens, d'équité, de sentiments charitables, sur la conduite à tenir envers les peuplades sauvages, pour ne pas les blesser par le mépris, ou les irriter par la violence; comme aussi pour ne pas provoquer leur penchant à la trahison, par la facilité d'un abandon trop imprudent, ou par trop de confiance dans leurs démonstrations d'amitié. Je regrette de ne pas pouvoir citer textuellement ces sages prescriptions; on y voit le résumé le plus juste et le plus précis des habitudes sauvages. Il ne pouvait être si vivement tracé que par l'expérience pratique d'un Américain. Ce document remarquable est signé J. K. Paulding, secrétaire d'État au département de la marine. On y avait annexé, au même titre officiel, un memorandum hydrographique rédigé par le célèbre amiral russe Krusentern, et les communications adressées au gouvernement par les principales sociétés savantes des États-Unis, sur les recherches scientifiques qu'elles jugeaient les plus importantes à effectuer.

Je ne suivrai pas M. Wilkes dans tous les détails de son voyage. Je ne m'arrêterai pas aux remarques qu'il a pu faire, pendant de courts séjours, dans des lieux depuis longtemps connus. Ces particularités, convenablement placées dans la relation qu'il adresse à ses compatriotes, auraient pour nous moins d'intérêt. Ce sacrifice me permettra de m'étendre davantage sur les parties de sa relation qui se recommandent par la nouveauté des objets, ou par l'importance des résultats. Je me trouverai même dans la nécessité de restreindre beaucoup ce cadre. La partie scientifique du voyage n'étant pas encore publiée, on peut seulement constater, avec éloge, le nombre et la diversité des sujets qu'elle paraît avoir embrassés, mais non pas apprécier le mérite des recherches qui la composent. On ne saurait non plus résumer avec utilité, dans un simple discours, la multitude des déterminations nautiques et hydrographiques recueillies par l'expédition, quoique ces précieux documents, obtenus avec tant de fatigues et de périls, forment un de ses plus beaux titres à la reconnaissance du monde civilisé. Mais je puis indiquer au lecteur une analyse exacte que M. Daussy en a donnée, dans le *Bulletin de la Société de géographie*, n° 109, d'après un exposé très-étendu rédigé par M. Wilkes lui-même, et présenté par lui à l'Institut national de Washington, dès qu'il fut de retour en 1842. Aujourd'hui que sa relation

complète a paru, l'analyse de M. Daussy sera un guide excellent, pour suivre et raccorder ensemble les détails nautiques ou géographiques du voyage. Il y a encore un autre point, trop important pour que je dusse l'omettre, et dont la discussion, l'exposition même, m'offraient des difficultés trop spéciales, pour que je pusse me risquer à les aborder sans assistance. Je veux parler de la découverte, et des droits à la découverte, du continent antarctique. M. Wilkes en a réclamé l'honneur pour son expédition; et cette réclamation, rendue publique aussitôt après son retour, a soulevé en Europe une vive controverse. Elle a même donné lieu à un procès légal, entre lui et plusieurs de ses officiers. Il la reproduit aujourd'hui, avec plus d'insistance encore, dans sa relation. La taire était impossible, la discuter très-hasardeux. C'est pourquoi je me suis appuyé, dans cette appréciation délicate, sur les renseignements et les conseils d'un ami, dont personne ne contestera la compétence en pareille matière, et dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'impartiale justice. C'est l'officier qui a commandé l'expédition française de la corvette *la Coquille*, le capitaine Duperrey. Ayant ainsi fait connaître le plan que je vais suivre, et les secours que j'ai reçus, j'entre immédiatement dans la narration.

Parti de Norfolk le 17 août 1838, M. Wilkes passe à Madère, puis aux îles du Cap Vert, de là à Rio-Janeiro. Continuant sa route au sud, il visite l'embouchure du Rio-Negro, longe la côte orientale de la Patagonie, et va ancrer sa flotte dans un mouillage sûr appelé Orange-Harbour, à l'entrée orientale du détroit de Magellan, par 55°,17′ de latitude sud, sur la pointe nord-est de la Terre de Feu. Il laisse là ses plus gros bâtiments, ainsi que la Commission scientifique, et dispose les autres pour faire une double excursion dans la mer australe; au sud-est, sur les traces de Weddell; au sud-ouest, sur celles de Cook, comme ses instructions le lui prescrivaient. Pendant ce séjour, qui dura deux mois, la Commission et les officiers du *Vincennes*, demeuré en relâche, durent probablement faire beaucoup d'observations, et recueillir beaucoup de documents, que l'on serait désireux de connaître. Mais, sans doute, on les a réservés pour la publication scientifique; car on n'en trouve aucune indication suffisante dans la relation générale. Elle ne donne même, sur la constitution physique de cette curieuse contrée, et sur l'état moral de ses habitants, que des renseignements si superficiels et incomplets, qu'on aurait pu les prendre, presque en totalité, y compris les portraits, dans les relations beaucoup plus étendues et instructives du capitaine King, du naturaliste Darwin, et du hardi baleinier Weddell. Il y avait là cependant, après eux, une belle

étude à faire; non-seulement sur des points importants de la physique du globe, mais aussi et peut-être plus fructueusement encore, sur les remarquables rapports qu'on y voit exister, comme condition de l'homme, entre le développement physique ainsi qu'intellectuel des peuples sauvages, et les habitudes de leur vie.

Dans la bande orientale de l'Amérique australe, qui s'étend depuis le Rio-Negro jusqu'au détroit de Magellan, le pays est découvert, stérile et à peine accidenté. Il est occupé par des tribus peu nombreuses, isolées, toujours errantes: ce sont les Patagons de l'est. Ils vivent uniquement de chasse, particulièrement de celle de l'autruche et du guanaco, espèce de lama de la taille d'un âne, dont la chair est excellente, et dont la peau, qu'ils roulent autour de leur corps, sert suffisamment à les couvrir. Ils ont des meutes de chiens, et aussi des chevaux provenant de ceux que les Espagnols ont importés, et qui sont devenus sauvages. Ils les montent et les manœuvrent avec une intrépide habileté. Toujours en course, ils ne se livrent pas à l'oisiveté de la pêche sur leurs rivages, et ne fabriquent pas de canots. C'est une race inculte, mais vigoureuse, hardie, belliqueuse, indifférente aux intempéries de l'air. Ils reconnaissent des chefs qui dirigent leurs excursions, et qui règlent parfois leurs différents intérieurs; mais ils ont d'ailleurs une indépendance individuelle absolue. Leur morale est, conséquemment, la morale naturelle, celle de la force. Toutefois les communications qu'ils ont eues avec les Espagnols semblent leur avoir donné quelques idées de justice humaine. Ils ont une ombre de croyance; pas de religion arrêtée, mais des superstitions. Il y a parmi eux des sorciers qui sont en grand crédit pour la guérison des maladies et la connaissance des choses futures. Au reste, c'est là une pièce essentielle de toutes les sociétés humaines; car on les retrouve partout, sous diverses formes. En effet, que sont, chez les nations plus civilisées, les astrologues, les devins, nos somnambules lucides, et tant d'autres? Nous venons de voir ici des sauvages chasseurs. Maintenant, tout près d'eux, la Terre de Feu, qui n'est séparée du continent que par un détroit, celui de Magellan, présente un changement brusque de climat et de mœurs. Cette terre, ou plutôt cette grande île, embrasse, de l'est à l'ouest, une étendue d'environ 360 milles marins; son épaisseur, du nord au sud, est d'environ 160. C'est le boulevard de l'Amérique contre les irruptions des glaces polaires; elle-même en est défendue au sud par une multitude de petites îles, dont la plus australe, appelée le cap Horn, n'est qu'un immense roc, qui surgit du sein de la mer[1]. D'après Darwin, l'intérieur

[1] Il fut découvert, ou plutôt remarqué et reconnu, en 1616, par le baleinier

est un amas de montagnes dont la base est plongée sous les eaux ; en sorte que des détroits multipliés et des baies profondes remplacent, à la surface, les vallées de nos continents. L'humidité constante dont le sol et l'atmosphère y sont imprégnés tempère l'âpreté des hivers et restreint les variations annuelles de la température. La végétation y est donc possible; aussi tous les flancs de ces montagnes, depuis le niveau des eaux jusqu'à la hauteur des neiges éternelles qui couvrent leurs cimes, sont garnis de forêts épaisses, impénétrables, vieilles comme le monde. L'industrie humaine, si apparente, même dans l'état sauvage, a instruit les habitants de ce triste séjour à tirer de ces forêts l'usage qui leur était le plus utile, l'usage du feu. Ils en ont partout et toujours : dans leurs haltes, dans leurs huttes, même dans leurs canots d'écorce, où ils l'entretiennent sur un âtre en argile qui sert de lest. Ce feu, ils l'allument facilement, instantanément, par la friction de quelque pierre dure contre un morceau de pyrite sulfureuse, dont se détachent des étincelles qu'ils recueillent sur une sorte d'amadou très-inflammable. King le suppose formé de duvets d'oiseaux; mais ce doit être plutôt un produit végétal, fourni par le duvet de quelque plante tomenteuse, ou par les excroissances fongueuses qui naissent sur les arbres, comme notre bolet amadouvier[1]. De là est venu le nom de Terre de Feu donné à cette contrée par Magellan, et après lui par l'universalité des navigateurs européens, qui, durant les nuits, voyaient des flammes jaillir de tous les points des côtes. Les instincts de la vie sauvage vont en se dégradant à mesure que l'on s'enfonce dans ce labyrinthe humide, en allant de l'est vers l'ouest. Dans les îles situées à l'entrée orientale du détroit, les naturels, outre la ressource de la pêche, peuvent encore trouver à chasser quelques guanacos, pour se nourrir,

Cornelius Shouten, natif de Hoorn, en Hollande, près d'Amsterdam. Il lui donna le nom de cette petite ville, devenue célèbre dans les annales commerciales, par le grand nombre de navires qui ont été expédiés de son port pour les voyages de pêche. —[1] Sur les hauts plateaux du nord de l'Afrique, les Arabes emploient à ce même usage des masses tomenteuses, qu'ils trouvent sur une plante très-commune, l'*artemisia odoratissima* (l'armoise). M. le docteur Guyon, qui a communiqué ce fait à l'Académie des sciences, pense que ces masses sont une sorte de bedéguar, c'est-à-dire un produit accidentel, déterminé par la piqûre d'un insecte. Le duvet de la même plante, l'armoise, constitue aussi un des ingrédients du moxa qu'on appelle japonais, et que l'on devrait plutôt appeler chinois. Dans certaines terres basses de la Nouvelle-Grenade, on emploie aussi, comme amadou, un duvet brunâtre, quelquefois blanchâtre, qui se trouve en abondance aux aisselles des branches d'un palmier très-commun dans ces régions. Mais les naturels le font bouillir dans une forte lessive, et le sèchent ensuite avant d'en faire usage. Ces particularités curieuses m'ont été indiquées par mon ami le docteur Roulin.

et couvrir leurs corps des peaux fourrées de ces animaux. Ils savent même se les procurer, par la traite, sur les côtes de la Patagonie, en y vendant, comme esclaves, les prisonniers qu'ils vont faire dans l'ouest, au besoin leurs propres enfants. Ils sont assez robustes, et leurs incursions en font la terreur des peuplades, plus misérables encore, qui habitent l'intérieur du détroit. Celles-ci offrent le type à peu près complet de cet état social simplifié, exempt de soins et d'entraves, que les Érostrates politiques de notre temps ont proposé, ont prétendu même imposer, à la France et à l'Europe, comme le dernier degré de perfectionnement possible et désirable de l'humanité. Ils vivent entre eux sans lois, sans maître, et, autant qu'on en peut juger, sans croyance, sauf la foi aux sorciers qui ne manque jamais. Ils ne se fatiguent pas à cultiver un sol toujours humide, ni à chasser quelques rares animaux sauvages dans leurs impénétrables forêts. Leur unique occupation de tous les jours, de chaque instant, consiste à chercher, de place en place, leur nourriture, qu'ils trouvent toujours à leur portée, sous leurs pas, et naturellement préparée pour leurs goûts. Ils ont d'abord la profusion des coquillages répandus sur la grève; quelques poissons qu'ils saisissent ou harponnent dans les varecs, au moyen de lances en bois armées d'une arête barbue; puis, la chair des phoques, qui viennent de temps à autre échouer sur le rivage ou y mourir; car leur voracité ne s'inquiète pas de la date de cette venaison. Dans cette habituelle facilité de pourvoir aux besoins de la vie, on croira volontiers qu'ils ne doivent pas avoir les embarras et les luttes de la propriété; car on peut à peine appeler ainsi leur canot d'écorce et la peau de phoque desséchée dont chacun recouvre à demi ses épaules, en la tournant du côté d'où vient le vent. Mais ils se montrent au contraire des possesseurs très-exclusifs, et fort peu enclins au communisme. Ils tiennent beaucoup à ces richesses, et savent très-bien les défendre à grands coups de pierres. Une autre faiblesse, qui les éloigne encore de la perfection philosophique, c'est le préjugé de la famille, qui est chez eux fort enraciné. Ils affectionnent beaucoup leurs enfants et sont très-jaloux de leurs femmes, sorte d'esclaves naturels qui leur sont d'un grand service. Pourtant, ils les mangent en cas de famine, quand elles sont vieilles, de préférence à leurs chiens. Chaque peuplade n'est que l'agrégation des individus issus d'un même père, qui fait l'office de chef, ce qui constitue une manière de gouvernement patriarcal à l'état rudimentaire. Au dire de tous ceux qui les ont vus, ce sont les plus hideux, les plus sales et les plus bornés des humains. Ils sont sans idées, sans intelligence, grêles et chétifs, le ventre monstrueusement ballonné. Passant toute leur vie sans aucun travail, ac-

croupis pendant le jour dans leurs canots, que les femmes et les enfants pagayent le long du rivage, en quête de leur nourriture; ne sortant de là que pour dormir dans de misérables huttes enfumées, de quelques pieds de hauteur, où ils entrent par un trou, en rampant avec leurs chiens; rien n'excite ni ne développe en eux les facultés morales et physiques, propres à l'homme, même sauvage. Il serait bien à désirer que nos philosophes communistes allassent vivre quelque temps parmi eux, pour y contempler la réalisation et le terme final de cette universelle félicité qu'ils nous promettent. Ils nous en feraient mieux comprendre le charme quand ils en auraient joui. Tous les voyageurs s'accordent d'ailleurs à dire que ces peuplades semblent fort satisfaites de leur genre de vie. Les individus, quand ils n'ont pas faim, sont généralement gais, inoffensifs, et montrent un talent de mimique, qui n'est pas inférieur à celui d'un singe. Du reste, ils naissent, vivent, se reproduisent et meurent comme tout autre animal. Qu'est-ce que l'homme, sentant et pensant, aurait à prétendre ici-bas de plus ou de mieux!

Quittons ce triste spectacle. Regardons maintenant l'homme civilisé, luttant avec tous les instruments de sa puissance physique, et toute l'énergie de sa force morale, contre la fureur des éléments, pour s'efforcer d'atteindre, au prix de mille périls, le but invisible que son intelligence lui a fait pressentir. La portion de la flottille américaine qui devait tenter de pénétrer dans la mer australe, quitte Orange-Harbour le 25 février 1839. M. Wilkes, avec le brick *le Porpoise* et le cutter *le Sea-Gull*, se dirige dans le sud-est; son second, M. Hudson, avec la petite corvette *le Peacock* et le cutter *le Flying-Fish*, se dirige au sud-ouest. La gabarre *le Relief* est chargée d'explorer l'intérieur du détroit de Magellan. Cette époque de l'année, qui, dans notre hémisphère boréal, amène l'adoucissement des rigueurs de l'hiver, répond, dans l'hémisphère austral, à l'affaiblissement des chaleurs de l'été. Le soleil, qui avait atteint le tropique du sud le 21 ou 22 décembre, s'est rapproché depuis deux mois de l'équateur. Les jours s'accourcissent et les nuits s'allongent. La déclinaison et la hauteur méridienne de cet astre, au cap Horn, sont alors les mêmes que sous les latitudes de Glasgow ou d'Édimbourg à la fin d'août. Mais la chaleur qu'apportent ses rayons s'y déverse sur une portion du globe, où la distribution actuelle de la terre et des eaux est toute autre que dans l'hémisphère boréal; et, par suite, ses variations périodiques d'intensité, quoique les mêmes, y produisent des effets physiques bien différents. La coupole de neige et d'eau congelée, qui recouvre la surface terrestre à ses deux pôles, s'élargit pendant chaque hiver par le refroidissement qui s'opère sur ses contours, et s'épaissit par

l'accession continuelle d'humidité glacée que l'atmosphère y dépose, laquelle est surtout apportée par le grand courant alisé supérieur qui provient des régions équatoriales. Cette coupole se rétrécit, au contraire, et s'amincit pendant chaque été, tant par la fusion partielle qu'elle éprouve, que par l'abandon des masses encore solides qui se séparent de ses bords, sous l'impulsion des eaux qui s'écoulent, et de la mer redevenue liquide, qui s'infiltre entre elles. Ces masses, entraînées par l'action des vents et des courants, trouvent autour du pôle sud une immense étendue de mer libre et profonde, d'où surgissent seulement quelques îlots, çà et là disséminés. Elles peuvent donc y voyager au loin avant de se fondre; et conséquemment, dès que la chaleur solaire devient moins active, si elles ne sont pas encore dissoutes, elles se trouvent toutes prêtes à former autant de centres de congélation continus, surtout s'il se rencontre sur leur route des terres avancées où elles peuvent se fixer et se rejoindre. Or voilà précisément ce qui a lieu en avant du continent d'Amérique. Car, dans le sud-ouest du cap Horn, entre le 61ᵉ et le 64ᵉ parallèle, il existe un ensemble d'îles ou même de grandes terres qu'on n'a pas encore tournées, qui s'y trouvent disséminées comme autant d'obstacles à l'écoulement des glaces flottantes vers des mers plus tempérées. Ce n'a donc pu être que par une réunion de circonstances exceptionnellement favorables, on pourrait dire par un accident heureux, qu'en 1823, Weddell a pu trouver deux fois, dans une même saison, cette barrière ouverte; et s'avancer dans cette direction jusqu'à atteindre, le 20 février, 74° 15′ de latitude australe, puis en revenir. M. Wilkes, parti d'Orange-Harbour un mois plus tard, devait naturellement rencontrer sur cette même route plus de difficultés et de résistances. Il les prévoyait, et ne laissa pas de tenter la fortune par un sentiment de devoir. Mais il fut moins heureux que Weddell. Malgré son courage, ses efforts, la bonne volonté et la persévérance de son équipage, il ne put dépasser l'archipel, aperçu pour la première fois, en 1599, par le Hollandais Dirn-Gueritz, poussé jusque-là dans une tempête, et que depuis 1819 les Anglais ont appelé la Nouvelle-Shetland, croyant l'avoir découvert. M. Wilkes ne put que reconnaître la grande terre située au sud de cet archipel, que l'on appelle la terre de Palmer ou de Graham, sans réussir à la tourner, ce que sir James Ross a fait depuis. L'amoncellement des montagnes de glaces autour de ses bâtiments, prêtes à les enfermer pour toujours; la nécessité périlleuse de manœuvrer sans cesse entre elles pour échapper à leur choc, dans l'obscurité des nuits déjà longues, et le jour parmi les brouillards épais qui empêchaient de les voir à quelques encâblures de distance; les souf-

frances des matelots, exposés à des averses incessantes de pluie, de grésil et de neige, avec des vêtements de mauvaise qualité, indignement fournis; au milieu de ces périls multipliés, d'affreuses tempêtes, menaçant d'engloutir à chaque instant les deux navires, de les briser en les jetant l'un contre l'autre, ou contre des blocs de glace, tout cela força enfin M. Wilkes de se résoudre, le 5 mars, à revenir. Une tempête cruelle, irrésistible, le contraignit alors à se séparer de sa pauvre petite conserve, *le Sea-Gull*, après lui avoir donné son ordre de retour. En rentrant à Orange-Harbour, le 27 mars, il eut le bonheur de trouver qu'elle l'y avait devancé. Son commandant temporaire, le lieutenant Johnson, l'avait ramenée sans désastre. Mais sa destinée était marquée: elle devait se perdre un mois après, corps et biens, sous un autre chef, avec ses quinze hommes d'équipage, dans une traversée que l'on pouvait croire bien moins périlleuse, en allant de Orange-Harbour à Valparaiso.

Les deux bâtiments expédiés par M. Wilkes dans le sud-ouest, sous le commandement de son second le lieutenant Hudson, ne furent pas moins exposés, et n'eurent guère plus de succès. Ils devaient rencontrer des dangers de mer pareils, mais des obstacles d'une nature différente.

On n'a pas encore trouvé de terres sur cette direction, dans une grande étendue de longitude à l'ouest du cap Horn, en deçà, ni même un peu au delà du cercle antarctique. S'il en existe, elles doivent être plus rapprochées du pôle. Alors, quand les chaleurs de l'été, peut-être aussi les convulsions volcaniques, en détachent des masses de glaces que les courants et les vents du sud font dériver vers de plus basses latitudes, elles ne rencontrent sur leur route aucun obstacle fixe, et se promènent sur l'Océan dans toute leur grandeur, séparées les unes des autres, jusqu'à ce que, minées par les vagues, et progressivement dissoutes par l'élévation de la température, elles se partagent en débris. Mais, supposez que des vents de nord viennent à retarder leur marche; les plus avancées s'arrêteront d'abord et pourront être rejointes par celles qui les suivaient. Si cette cause persiste assez longtemps pour laisser passer l'époque des plus grandes chaleurs, qu'à cela se joignent des averses de neige et de frimas, qui sont si fréquentes dans ces hautes latitudes; les masses isolées pourront se rapprocher, s'amonceler, se souder ensemble, et former enfin une muraille continue, impénétrable aux navigateurs. C'est ce qu'ils appellent *des banquises* mobiles, pour les distinguer des fixes, qui seraient adhérentes à des terres ou fixées à des bas-fonds; et voilà comment on peut concevoir qu'en différentes années ils les rencontrent tantôt plus, tantôt moins avancées vers le nord, selon le hasard des saisons et des diverses causes physiques qui agissent sur elles. Cook

les a considérées, non sans raison, comme des indices de terres existantes par delà, dans le sud, non pas en contact immédiat, mais à des distances ignorées; et il a constaté la possibilité de leur isolement occasionnel, en longeant une de ces barrièrres de glace des plus formidables, durant plusieurs jours, jusqu'à en trouver le bout, puis la prendre à revers, et longer son autre face. D'après ces conditions présumables de leur formation, il est aisé de prévoir qu'elles peuvent s'étendre suivant des directions accidentellement fort diverses, et qu'elles doivent être généralement flanquées, dans tous leurs abords, de masses isolées plus ou moins hautes, plus ou moins serrées, parmi lesquelles le navigateur devra passer avant d'arriver jusqu'à elles. Voilà ce qui s'est présenté, en effet, au capitaine Hudson sur *le Peacock*, et à sa petite conserve *le Flying-Fish*, dans leur croisière vers le sud-ouest. Partis ensemble le 25 février, le lendemain, une violente tempête les accueille après avoir tourné le cap Horn, et les sépare. *Le Peacock* mal préparé, mal accommodé pour un pareil voyage, poursuit péniblement sa route. Parvenu, le 11 mars, à 63° 30′ de latitude sud, et à 12° 44′ de longitude ouest du cap Horn, il rencontre les premières masses de glaces flottantes, qui ne le quittent plus. Il continue de s'avancer entre elles, à travers toutes les difficultés, tous les dangers que nous avons décrits. Mais, arrivé à 68° de latitude, et 28° 28′ de longitude à l'ouest du même cap, il rencontre devant lui, obliquant du sud à l'ouest, une muraille de glaces compactes d'une étendue sans bornes, et absolument impénétrable. Les masses isolées qu'il avait laissées derrière lui, avant de découvrir cet obstacle, commencent à se rapprocher, à se rejoindre, et menacent de l'envelopper, de l'écraser dans leurs replis. Par bonheur, une brise du sud vient à son secours: il saisit l'instant, déploie toutes ses voiles, et s'échappe au nord dans une mer libre. *Le Flying-Fish* l'avait déjà rejoint dans sa plus haute latitude le 25 mars à la grande joie de tous.

Ce petit bâtiment avait été emporté bien plus loin dans l'ouest par la tempête. Resté seul, l'officier qui le commandait, le lieutenant Walker, pointe droit au sud, rencontre bientôt les blocs de glaces flottantes, et poursuit sa route parmi ces écueils errants. Arrivé à 67° 20′ de latitude, et 38° de longitude ouest du cap Horn, le 20 mars, il se trouve devant un mur de glace continu, de quinze ou vingt pieds de hauteur. s'étendant à perte de vue de l'est vers l'ouest, et présentant vers le sud un champ indéfini. Un habile mouvement de voiles dégage la frêle embarcation de ce dangereux voisinage; elle s'échappe dans le nord-est, en saisissant toute chance occasionnellement favorable de se relever au sud. En effet, le 21, elle avait dépassé le parallèle de 68°. La mer se

présentait couverte au loin d'immenses îles de glace, entre lesquelles il ne paraissait pas impossible de gouverner. Un bon vent de nord arrive. Le commandant saisit la fortune; il ouvre toutes ses voiles; et, comme un oiseau qui vient de secouer ses ailes, il s'élance droit dans le sud. La nuit le décide à peine à suspendre sa marche. Plein d'espérance, il aura, dans peu d'heures, atteint et dépassé le *nec plus ultra* de Cook, le parallèle de 71°. Mais, le lendemain 22 mars, parvenu seulement jusqu'à 70°, dans une journée de brume, de pluie et de neige, tout à coup le brouillard se dissipe, et il se voit au milieu d'un immense champ de glace, déjà presque partout continu et solidifié, au delà duquel se montrent de grandes masses encore flottantes, s'amoncelant les unes sur les autres. Par bonheur le vent le sert encore. Aussitôt, développant toute sa voilure, il lance sa petite embarcation sur le point qui lui paraît devoir offrir le moins de résistance; puis, glissant parmi les glaçons, ou les brisant de son choc, il force le passage et sort du péril. Deux jours après, il se retrouve dans une situation presque pareille, et il en sort encore, peu d'instants avant d'être entouré. Ces épreuves lui apprennent qu'il ne faut plus tenter des efforts impossibles. Il retourne donc au nord, et rencontre *le Peacock* qui le croyait perdu. On se figure la joie! Mais *le Peacock* aussi avait bien souffert. Le commandant Hudson, ne jugea pas prudent de le reconduire à Orange-Harbour. Il y expédia seulement sa petite conserve, et se dirigea immédiatement sur Valparaiso, le rendez-vous prévu de la flottille. Pendant la traversée, le feu prit à bord, mais il fut découvert à temps, et promptement éteint. Les deux bâtiments avaient ainsi éprouvé tous les genres de périls qui accompagnent de telles entreprises. Les équipages avaient appris, par l'expérience, à les connaître et à les surmonter. On n'avait pas même discontinué les observations physiques dans ces rudes circonstances. On avait régulièrement mesuré la température de l'air, de la mer, le progrès de l'inclinaison magnétique, le sens et la grandeur de la déclinaison. Le brillant phénomène de l'aurore australe avait été plusieurs fois aperçu, et l'on avait noté soigneusement ses particularités. Au reste, depuis Cook, le même dévouement scientifique, au milieu des mêmes périls, est commun à tous les marins.

*Le Flying-Fish* rejoignit Orange-Harbour sans accident. M. Wilkes, ayant appris de lui les détails qui précèdent, partit lui-même pour Valparaiso avec *le Vincennes* et *le Porpoise*. N'ayant pas de nouvelles du *Relief*, il laissa les deux petits bâtiments pour l'attendre jusqu'à un délai fixé, après quoi, ils devaient venir ensemble le rejoindre. En ar-

rivant à Valparaiso, il trouva que *le Relief* l'y avait précédé, mais qu'il était déjà reparti en avant, pour Callao. Celui-ci avait manqué de se perdre dans une tempête, sur les rochers d'une petite île appelée Noir-Island. A l'époque prescrite, on vit arriver *le Flying-Fish*, mais seul. *Le Sea-Gull* en avait été séparé, en tournant le cap Horn, et depuis on ne le revit plus. On ne connut même jamais les détails de son désastre. Ce fut un grand sujet de tristesse dans toute la flottille, et ce fut aussi une perte bien regrettable pour l'expédition, à laquelle ce petit bâtiment aurait été singulièrement utile dans une infinité de circonstances. Mais l'Océan a des fureurs auxquelles on ne peut résister.

Pendant que la flottille américaine répare ses bâtiments et se repose à Valparaiso, je vais laisser le lecteur se reposer aussi de la fatigue de cet article. S'il reprend le courage de me suivre encore dans une seconde expédition, je lui promets de le conduire tout droit, et sans d'autres hasards, à ce continent antarctique, que Briscoe, Balleny, d'Urville, M. Wilkes, et Sir James Ross, nous ont enfin découvert.

J. B. BIOT.

(*La suite au prochain cahier.*)

---

*Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State paper office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe;* par le prince Alexandre Labanoff.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Le prince Labanoff ne pense point que Marie Stuart ait trempé dans le meurtre de Darnley. « Frappée d'horreur, dit-il à cette nouvelle, elle annonce immédiatement sa résolution de tirer une vengeance éclatante de ce crime atroce, et s'en remet au conseil pour faire toutes les enquêtes nécessaires. Le conseil s'en occupe sur-le-champ, et expédie Clarnault en France, avec une lettre adressée à Catherine de Médicis, pour l'instruire de cette catastrophe [2]. » Le prince Labanoff

[1] Voir les cahiers de juillet, d'octobre, de novembre 1847 et de mai 1848. — [2] Labanoff, t. II, p. 2.

cite la lettre, déjà connue, que Marie écrivit le surlendemain de la mort du roi à l'archevêque de Glasgow, son ambassadeur à la cour de France, dans laquelle il était dit « que cet événement était si horrible et si étrange, qu'elle ne croyait pas qu'il en fût jamais arrivé un pareil dans un seul pays[1]. » La reine ajoutait dans cette lettre qu'elle ignorait les auteurs du crime, qu'elle se reposait sur la sollicitude de son conseil pour les découvrir, qu'elle espérait leur infliger un châtiment qui pût servir d'exemple à la postérité, et qu'elle-même ne devait qu'à un heureux hasard de n'avoir pas été enveloppée dans l'attentat dirigé aussi bien contre sa personne que contre celle du roi[2]. Le prince Labanoff, insère de plus dans son recueil une lettre inédite adressée huit jours après à l'archevêque de Glasgow par Marie Stuart, qui s'entretient de la profonde affliction où l'a jetée l'affreux attentat exécuté contre le roi son mari, et des prières qu'elle adresse à Dieu pour qu'il fasse découvrir les coupables dans l'intérêt *de sa gloire à lui et de sa consolation à elle*[3].

Ces pièces ne sont pas les seules sur lesquelles le prince Labanoff appuie son opinion. Il publie pour la première fois la réponse de Marie Stuart à une lettre que le comte de Lennox lui avait écrite le 20 février, pour demander la poursuite des meurtriers de son malheureux fils. Dans cette réponse, datée du 21, elle lui exprime son attachement en termes très-vifs, lui dit qu'elle a déjà convoqué par ses proclamations le parlement, afin que les assassins du roi soient recherchés et punis, et l'assure qu'elle montrera au monde que sa diligence et sa justice ne seront pas au-dessous de son devoir[4].

Ces paroles de la reine sont-elles d'accord avec ses actes? Tandis qu'elle se justifie par ce qu'elle dit, ne s'accuse-t-elle pas par ce qu'elle fait? Voyons. Marie Stuart reste comme atterrée pendant quelques jours[5]. Enfermée dans son appartement, elle ne communique avec ses plus fidèles serviteurs que par l'entremise de Bothwell[6]; le meurtrier de Darnley est seul admis auprès d'elle. Deux jours se passent ainsi

[1] « The mater is horrible and sa strange, as we beleive the like was never hard of « in oni country. » Labanoff, t. II, p. 3. — [2] *Ibid.* — [3] « Guhilk we pray god may suddenlie « tak gude effect to his glorie and our confort. » *Ibid.* p. 9. — [4] « And we for our « awin part as we aucht and all noble men Likwiss (we doubt not) sall maist Wil- « linglie direct all our wittis and jugynis to this end, as experience, in fyne, with « goddis grace sall gif Wittnessing to the warld. » *Ibid.*, p. 11. — [5] Tytler, t. VII, p. 81. « Et examinations and depositions of William Pourie, George Dalgleish, « John Hay younger of talo, and John Hepburn of bowton, concerning the murder « of the king. Anderson. » Vol. II, p. 165-192. — [6] Mémoires de Melvil, liv. III, p. 242.

sans qu'elle prononce aucune parole de douleur et d'indignation, sans qu'elle prenne aucune mesure. Ce n'est que le mercredi 12 février, quarante-huit heures après l'assassinat du roi, qu'une proclamation promet 2,000 livres d'Écosse à qui donnera quelques éclaircissements sur ceux qui l'ont commis. Aussitôt la voix publique éclate, une affiche est placardée aux portes du Tolbooth ou de la prison de la ville, et l'on y dénonce Bothwell, James Balfour et David Chambers, comme les meurtriers du roi. Durant le silence de la nuit des voix font retentir les mêmes noms dans les rues d'Édimbourg[1]. Un second placard désigne également signor Francis (Paris), Bastian, John de Bourdeaux et Joseph Riccio, frère de David. La reine n'en fait arrêter aucun[2], elle donne aux complices subalternes le temps de fuir, et garde le principal coupable à ses côtés.

Loin d'agir contre eux, elle quitta la ville d'Édimbourg, qui était remplie d'horreur et d'indignation, et, après avoir fait enterrer sans éclat, presque mystérieusement, le corps de Darnley dans la chapelle d'Holyrood, elle part le lendemain pour le château de lord Seton[3]. Elle est escortée de Bothwell, qui va s'y établir avec elle sous la garde du capitaine Cullen, l'une de ses créatures dévouées, et dans la compagnie de Huntly, d'Argyle, de Lethington et de l'archevêque de Saint-André. Y passe-t-elle son temps dans le deuil et dans l'affliction? non. Voici ce que raconte de son séjour à Seton le dernier et le mieux instruit des historiens de l'Écosse, M. Tytler : « On voyait avec étonnement que, deux semaines après la mort de son mari, tandis que, dans le pays et dans la capitale, tout le monde était encore dans la consternation, à cause des derniers événements que l'on sentait être une tache faite au caractère national, la cour à Seton ne fut occupée que de plaisirs. Marie et Bothwell s'amusaient à faire des paris au tir contre Huntly et Seton, et un jour ils obligèrent ces lords à payer la partie qu'ils avaient perdue par un dîner à Tranent[4]. »

C'est au milieu de ces distractions que les défiances accusatrices du peuple et les plaintes amères de Lennox allèrent chercher Marie Stuart. Dans Édimbourg, où se racontaient les détails les plus particuliers du meurtre, on afficha deux nouveaux placards sur l'un desquels se lisaient

[1] Tytler, t. VII, p. 85. — [2] « And as the fate of the king had excited the « deepest indignation in the people, Mary's friend Looked with the utmost anxiety « to the conduct she should pursue. To their mortification, it was anything but « satisfactory... she batrayed a deplorable apathy and remissness. » *Ibid.*, p. 85. — [3] *Ibid.*, p. 85 et 86. — [4] Tytler, t. VII, p. 91, d'après les Lettres mss. de Drury à Cecil du 28 fév. St. pap. off.

les initiales de la reine M. S. avec une main tenant une épée, et sur l'autre les initiales de Bothwell, L. B., avec un maillet au-dessus [1]. L'idée de sa complicité s'étendait. Bothwell furieux essaya d'intimider l'opinion. Il vint dans Édimbourg accompagné de cinquante hommes armés et déclara publiquement que, s'il connaissait les auteurs de ces écrits, il laverait ses mains dans leur sang. Mais, rempli de soupçons en même temps que de colère, lorsqu'il parlait avec quelqu'un dont il n'était pas tout à fait sûr, il ne le quittait pas du regard et tenait toujours la main à la poignée de sa dague [2].

Marie, de son côté, répondait au comte de Lennox, qui implorait avec des instances répétées sa justice, et la conjurait d'ordonner l'arrestation des personnes suspectes, que les placards étaient en contradiction entre eux, et qu'elle ne savait sur quels fondements solides établir les poursuites [3]. Enfin, pressée par les supplications énergiques de son ambassadeur à Paris, l'archevêque de Glasgow, instruite des mécontentements profonds de sa famille de France, honteuse des avertissements hardis et presque offensants d'Élisabeth, que lui apporta Henri Killegrew, elle voulut se couvrir d'un simulacre de justice, et mettre son favori à l'abri d'un acquittement. Elle promit que Bothwell serait traduit devant une cour de justice [4]. Mais, comme pour le couvrir de sa faveur et lui assurer l'impunité, elle le rendit plus puissant que jamais. Elle lui donna le commandement du château d'Édimbourg que possédait le comte de Mar, gouverneur du prince royal. Elle lui accorda de plus le château de Blackness, l'Inch et la supériorité de Leith, la seigneurie et la forteresse de Dumbar, et elle étendit ses pouvoirs comme haut amiral [5].

Tels furent les préludes de l'accusation intentée à Bothwell. Le procès, commencé et fini le même jour, fut une indigne comédie [6]. Le 12 avril, huit semaines après la mort de Darnley, s'ouvrirent les assises dans la maison de Tolbooth où siégèrent des jurés choisis parmi les partisans de Bothwell. Le tribunal était gardé par deux cents arquebusiers, et quatre mille hommes armés occupaient les places et les rues d'Édimbourg [7]. Les officiers de la couronne étaient gagnés ou intimidés. Il n'y avait pas de témoins. L'accusateur, le comte de Lennox, qui arri-

[1] Tytler, t. VII, p. 91. — [2] *Ibid.*, p. 90. — [3] Labanoff, t. II, p. 13. — [4] Killygrew to Cecil 8 marsch 1566-7, Lett. mss. St. pap. off., Tytler, t. VII, p. 94. — [5] Tytler, *ibid.*, p. 94-95. — [6] Anderson's Collections, vol. I, p. 50; Tytler, t. VII, p. 98. « Me « whoole proceedings had already beeng arranged in a council, held some little time « before, in which Bothwell had taken his seat and given directions regarding his own « arraingnement. — [7] Tytler, p. 97, toujours d'après des documents originaux.

vait avec un cortége d'amis et de clients en armes, reçut l'ordre de n'entrer dans Édimbourg que suivi de six personnes, et il se retira. L'accusé, le comte de Bothwell, se rendit d'un air assuré et confiant devant la cour de justice. Monté sur le cheval du roi, entouré de gardes, il se rendit au Tolbooth escorté par une foule de gentilshommes qui l'y accompagnèrent avec une obséquieuse bassesse. En passant devant la reine qui était avec lady Lethington à la fenêtre du palais d'Holyrood, il se tourna vers elle, et elle lui fit un signe de tête qui l'associait à sa position et à sa confiance[1]. Elle lui envoya de plus un message lorsqu'il était devant ses juges, que présidaient les comtes d'Argyle et d'Huntly. Les avocats du comte de Lennox demandèrent en vain quarante jours pour réunir certains documents et compléter leurs preuves. Les avocats de la couronne se turent à la grande désapprobation du peuple, et Bothwell fut acquitté d'une voix unanime, faute de preuves[2].

Le parlement s'assemble immédiatement après les assises. La reine s'y rendit précédée de Bothwell qu'elle avait choisi pour porter devant elle la couronne et l'épée, et les trois États y approuvèrent la sentence portée par le jury. L'audacieux Bothwell ainsi absous, rédigea un cartel pour défier quiconque l'accuserait de la mort du roi. Mais on s'obstina généralement à le croire coupable, et la reine, qui se compromettait de plus en plus par son amour et ses faveurs, fut enveloppée peu à peu dans la même réprobation que lui. Le soupçon de sa culpabilité descendait dans le peuple, et un jour qu'elle passa devant le marché, toutes les femmes qui y vendaient se levèrent en criant : « Que dieu bénisse Votre Grâce, si vous êtes innocente de la mort du roi[3]. » Malheureusement pour elle, le cri de la conscience publique n'arrêta point sa passion.

L'impunité ne suffisait point à Bothwell. Il avait visé à autre chose en tuant le roi. Son but était d'épouser la reine et d'arriver ensuite au trône, par des désirs moins stériles et plus hardis que ceux de l'ambitieux et infortuné Darnley. Deux obstacles s'opposaient à ces deux projets, son récent mariage avec lady Gordon et la vie du jeune prince royal. Il fallait qu'un divorce avec lady Gordon supprimât le premier de ces obstacles, et qu'après s'être marié avec la reine il eût à sa merci son fils, afin de faire disparaître le second. L'instinct public ne s'y méprit

[1] « Nor did it escape their notice, that as Bothwell rode past, Mary gave him a « friendly greeting for a farewell. » Tytler, t. VII, p. 98.— [2] Lettres de Drury à Cecil, l'une du 15 avril, l'autre du même mois, mais sans date. Dans les *Proofs and illustrations* du VII[e] vol. de Tytler, p. 451 à 455. — [3] Lettres de Drury à Cecil, Tytler, *Proofs and illustrations,* t. VII, p. 454-55.

point. Il crut que Bothwell, pour assurer les fruits de son premier crime, en commettrait d'autres. « Le mariage de la reine avec Bothwell et la mort du prince, voilà, écrivit Drury à Cecil, ce dont on s'occupe maintenant[1]. »

Ce n'est pas seulement l'agent, du reste fort bien instruit, de la reine Élisabeth, qui parle ainsi : c'est un des plus dévoués serviteurs de Marie Stuart. « Le bruit se répandit immédiatement, dit Melvil, que la reine vouloit se marier avec le comte de Bothwell.... Cette nouvelle alarma tous ceux qui s'intéressoient à l'honneur de cette princesse et à la conservation du jeune prince, qui ne pouvoit, sans courir de grands risques, tomber entre les mains du meurtrier de son père[2]. » Personne n'osait en dissuader la reine. On craignait les fureurs et la vengeance de Bothwell. Cependant un gentilhomme plus courageux que les autres, lord Herries, se rendit tout exprès à Édimbourg, se jeta aux pieds de Marie Stuart, et la conjura de ne point épouser celui que tout le pays regardait comme le meurtrier de son mari, si elle ne voulait pas compromettre son honneur, exposer son fils et se perdre elle-même. La reine parut surprise, et lui répondit avec sa dissimulation accoutumée, qu'elle ne comprenait rien à ce bruit, vu que son cœur ne lui avait jamais rien dit pour Bothwell. Après lui avoir donné ce salutaire mais inutile avis, Herries s'en retourna en toute hâte avec des chevaux qu'il avait placés au relais sur la route, pour se soustraire aux poursuites de Bothwell[3]. Melvil, ayant osé donner le même avis avec le même dévouement, fut fort mal reçu de la reine, qui en prévint Bothwell. Le prudent Lethington blâma Melvil de cette dangereuse franchise. Dès que Bothwell en sera informé, lui dit-il, il vous fera assassiner. Retirez-vous donc promptement. Il est bien déplorable, lui répondit Melvil, que tout le monde voie la reine à deux doigts de sa perte, et que personne n'ose l'en avertir. Vous avez agi en honnête homme, répliqua Lethington, mais non en homme sage. Il ne se trompait pas. Bothwell chercha en effet Melvil pour le tuer, et Melvil fut contraint de se cacher pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que la reine fût parvenue à apaiser Bothwell[4].

L'audace impérieuse de Bothwell éclata par un acte plus extraordinaire. Il voulut s'assurer de l'adhésion de la haute noblesse à son mariage avec la reine. Le soir du 19 avril, jour où se fit la clôture de la session du parlement, il invita Morton, Argyle, Huntly, Cassilis,

[1] Tytler, t. VII, p. 453. *Proofs and illustrations.* — [2] Melvil, liv. III, t. I, p. 243. — [3] *Ibid.*, p. 244. — [4] *Ibid.*, p. 247.

Glencairn, Rothes, à souper dans la taverne d'Anslay, placée dans le voisinage, qu'il fit entourer ensuite de deux cents arquebusiers. Pendant qu'il était à table, il dit à ses convives que la reine consentait à l'épouser, et il produisit, à ce qu'assurèrent des témoins de cette étrange scène, une procuration écrite par elle, où il était invité à proposer cette affaire à la noblesse. Au milieu de la confusion qui survint, le comte d'Eglinton parvint à s'évader. Les autres, avec une honteuse lâcheté, déclarèrent, par écrit, qu'ils étaient convaincus de l'innocence de Bothwell, s'engagèrent à le défendre contre tout calomniateur, et recommandèrent « ce noble et puissant lord » comme un mari convenable pour la reine, dont le veuvage prolongé, disaient-ils, était préjudiciable aux intérêts de la chose publique. Cet acte, que signèrent encore les comtes de Sutherland, de Caithness, les lords Hume, Boyd, Seton, Sinclair [1], fut la honte de la noblesse d'Écosse qui le subit, et prépara la ruine de Marie Stuart, qu'il encouragea dans son funeste projet de mariage avec Bothwell.

Elle était éprise de lui plus que jamais, bien que les procédés de ce maître violent fussent devenus offensants pour elle. Il semblait se défier de son affection et de sa fidélité; il lui montrait sa mauvaise opinion avec une brutalité injurieuse; il éloigna d'elle lady Reves et la remplaça [2] par sa propre sœur lady Coldingham. La malheureuse reine en était réduite à lui écrire, avec toute la faiblesse et toute l'humilité de la passion : « J'en prendrai quelqu'une dont j'estime que la façon vous contentera. Je vous supplie que l'opinion d'une autre n'éloigne votre affection de ma constance. Vous méfiez-vous de moi qui vous veux mettre hors de doute et déclarer mon innocence! O ma chère vie ne le refusez et ne souffrez que je vous donne épreuve de mon obéissance, fidélité, contenance et volontaire subjection [3]. » Bothwell disposait à la cour de toutes les positions et de toutes les existences. Le seul homme qui aurait pu, jusqu'à un certain point, lui tenir tête, Murray, s'était retiré dans ses terres avant le meurtre de Darnley, et il quitta l'Écosse avant le mariage de sa sœur, qu'il prévoyait et qu'on ne pouvait empêcher.

Ce mariage fut préparé avec une mystérieuse précipitation. Bothwell ne pouvait pas ouvertement y prétendre ni la reine y consentir volontairement, après la mort si récente de Darnley, que l'un avait tué deux

[1] Anderson, vol. IV, p. 60 et vol. I, p. 107. — Tytler, t. VII, p. 103-104. — [2] Lettre de Drury à Cecil. — Tytler, t. VII, p. 454, *Proofs and illustrations*. — [3] Lettres secrètes de Marie Stuart dans Melvil, t. III, p. 348-349. Cette lettre est la quatrième.

mois et demi auparavant, et dont l'autre devait longtemps encore porter le deuil. Que firent-ils? ils imaginèrent un enlèvement, qui placerait en quelque sorte Marie Stuart sous la contrainte de la nécessité et expliquerait la résignation de la reine par la violence faite à la femme. Ici encore, elle fut malheureusement complice de Bothwell, comme les preuves n'en sont que trop manifestes. Elle convint avec lui qu'il se trouverait sur sa route, avec une troupe armée plus considérable que sa propre suite, au moment où elle reviendrait de voir son jeune fils au château de Stirling, et qu'il se rendrait maître de sa personne et de ses volontés. Bothwell partit pour faire les apprêts de l'enlèvement. Durant son absence, Marie Stuart lui adressa des lettres secrètes qui témoignent de ses anxiétés, de sa jalousie [1], de sa résolution emportée et de l'impatience que lui causaient les objections des confidents même de Bothwell. Huntly avait été mis dans le secret. Il tenta d'arrêter la reine, qui entra en grande défiance de lui. «Il me remontra, écrivit-elle à Bothwell, que c'était une folle entreprise, et que, pour mon honneur, je ne vous pouvois prendre à mari, puisque vous étiez marié, ni aller avec vous, et que ses gens mêmes ne le souffriroient pas, voire que les seigneurs contrediroient à ce qui seroit proposé. Je lui répondis, vu que j'en étais arrivée si avant que, si vous rétractiez, nulle persuasion, pas même la mort, me feroient manquer à ma promesse [2].»

Dans une autre lettre, elle expose elle-même le rôle qui lui est réservé dans l'enlèvement. «Quant à jouer mon personnage, dit-elle, je sçais comme je m'y dois gouverner, me souvenant de la façon que les choses ont été délibérées. Il me semble que votre long service et la grande amitié et faveur que vous portent les seigneurs méritent bien que vous obteniez pardon, encore qu'en ceci vous vous avanciez aucunement par-dessus le devoir d'un sujet; or est-il que vous entreprenez de le faire, non afin de m'éforcer et tenir captive, ains pour vous rendre assuré près de moi, et que les remontrances et persuasions des autres ne m'empêchent de consentir à ce que vous espérez que votre service vous fera un jour obtenir; bref, c'est..... pour que vous me puissiez présenter une humble requête, conjointe toutefois avec importunité [3].» Lorsque le moment de l'exécution approcha, des difficultés survinrent de la part de ceux qui devaient l'escorter. Le comte de

[1] «Je voudrais être morte, car je vois que tout va mal. Vous me promîtes bien autre chose par vos premières promesses; mais l'absence a pouvoir sur vous qui avez deux cordes en votre arc.» Melvil, t. III, p. 351. Cette lettre est la cinquième. — [2] *Ibid.*, t. III, p. 350. — [3] *Ibid.*, t. III, p. 352, VI[e] lettre.

Sutherland déclara qu'il aimerait mieux mourir que de souffrir que la reine fut emmenée pendant qu'elle serait placée sous sa garde. Le comte de Huntly, plein de tristesse et redoutant une lutte, eut peur d'être accusé d'ingratitude envers la reine et de paraître l'avoir trahie. « Je vous ai bien voulu avertir, écrivit Marie Stuart à Bothwell, de la crainte qu'il a d'être chargé et accusé de trahison, à ce que, sans vous méfier de lui, vous y regardiez de plus près et que vous vous rendiez d'autant plus fort; car nous avions hier trois cents chevaux des siens et de Leviston. Pour l'amour de Dieu soyez plutôt accompagné de trop que de trop peu, car c'est le principal de mon souci[1]. »

Bothwell se rendit en effet le plus fort. Marie Stuart alla le lundi 21 avril, suivant ce qui était convenu, voir son fils au château de Stirling; elle ne put pénétrer dans l'appartement du prince royal qu'avec deux de ses femmes. Le comte de Mar, plein de soupçons, en refusa l'entrée à toutes les autres personnes de sa suite. Partie de Stirling trois jours après, le jeudi 24, pour retourner à Édimbourg, elle rencontra à six mille de cette ville, à Almond-Bridge, Bothwell, que suivaitune troupe de huit cents cavaliers. Il prit la bride de son cheval, se rendit maître de sa personne, sans rencontrer de résistance, et la conduisit au château de Dumbar, où il avait tout disposé pour la recevoir. Ses gens arrêtèrent Huntly, Lethington, Melvil, auquel le capitaine Blacater dit, afin de le rassurer, que tout se faisait du consentement de la reine[2]. Marie Stuart passa quelque temps sous le même toit et dans la possession publique de Bothwell. Mais l'enlèvement n'était que le prélude du mariage. Bothwell fit en deux jours prononcer son divorce avec lady Jane Gordon, par l'archevêque de Saint-André, qui obtint pour prix de sa complaisance, la restitution de ses droits consistoriaux, et par le commissariat ou la cour ecclésiastique des presbytériens[3]. Marie Stuart revint ensuite à Édimbourg, déclarant qu'elle pardonnait à Bothwell, et annonçant l'intention de l'épouser.

Bien qu'on s'y attendît, on n'en fut pas moins indigné. L'Église réformée reçut l'ordre de publier les bans de la reine, et elle s'y refusa. En l'absence de Knox qui avait quitté l'Écosse depuis le meurtre de Riccio, Craig, un des principaux ministres presbytériens, allégua que

[1] Melvil, t. III, p. 353-354. — Dans le même temps on écrivait d'Écosse à Cecil une lettre dans laquelle on lui annonçait tout ce qui allait se passer. Le divorce de Bothwell avec sa femme et l'enlèvement de Marie Stuart de concert avec elle : « Il a le projet de rencontrer la reine le même jeudi (24 avril), de s'emparer d'elle et de la conduire à Dumbar. Jugez si c'est de son gré ou non. » Tytler, t. VII, p. 107. — [2] *Ibid.*, t. I. liv. 3, p. 248. — [3] Tytler, t. VII, p. 110.

la reine passait pour être captive, et que d'ailleurs cet ordre ne lui avait pas été donné par écrit. Alors arriva le clerc de justice, apportant une lettre de la reine, qui enjoignait la publication des bans, et démentait le bruit de sa captivité. Craig ne se rendit pas encore; il voulut être confronté aux parties devant le conseil privé. Là, avec une courageuse véhémence, il reprocha à Bothwell les crimes qui lui étaient imputés, l'accusa de meurtre, de rapt, d'adultère. Il publia ensuite les bans pour obéir aux injonctions qu'il avait reçues, et dit en chaire, à la congrégation protestante : — « Je prends le ciel et la terre à témoins que j'abhorre, que je déteste ce mariage comme odieux et horrible aux yeux du monde, et j'exhorte les fidèles à adresser leurs prières ferventes à Dieu, afin qu'une union contraire à toute raison et à toute conscience soit empêchée, à la satisfaction de ce malheureux royaume[1]. »

L'aveugle Marie ne fut point éclairée par l'effrayante lumière de la réprobation universelle; elle brava tout pour contenter la passion de son cœur et élever jusqu'à elle son favori. Le 12 mai, elle se rendit à la Cour suprême d'Édimbourg, et déclara devant la magistrature et la noblesse du pays convoquées exprès, qu'elle était libre, qu'elle avait pardonné à Bothwell, eu égard à sa bonne conduite postérieure, l'offense dont il s'était rendu coupable envers elle, et qu'elle se proposait de lui accorder les plus hautes dignités encore[2]. En effet, ce jour même, elle le créa duc d'Orkeney et de Shetland, et plaça elle-même la couronne ducale sur sa tête[3]. Trois jours après, le 15 mai, à quatre heures du matin, le mariage fut célébré selon le rit protestant, par l'évêque d'Orkeney, et en présence de Craig, dans le palais d'Holyrood[4].

L'imprudente reine ne tarda point à souffrir de ce qu'elle avait fait. Le jour même du mariage, des scènes violentes éclatèrent entre elle et son nouveau mari, d'après une dépêche que le prince Labanoff a insérée dans son recueil, après l'avoir communiquée à M. Tytler. Cette dépêche est de l'ambassadeur de France Du Croc, qui ne voulut pas assister aux noces, et qui écrivit à Catherine de Médicis et à Charles IX : « Vos Majestés ne sauroient mieulx faire que de trouver bien mauvais le mariage, car il est très malheureux, et desja l'on n'est pas à s'en repentir. Jeudi (15 mai), S. M. m'envoya quérir, où je m'apperceus d'une étrange fason entre elle et son mary; ce qu'elle me voullut excuser,

[1] Anderson, vol. IV, p. 28. — Ms. letter St. pap. off. Drury to Cecil, may 14th 1567. — Tytler, t. VII, p. 116-117. — [2] Anderson, vol. I, p. 87. — Tytler, t. VII, p. 118. — [3] Drury à Cecil, 16 mai. — Tytler, t. VII, p. 118. — [4] Drury à Cecil, 16 mai. — Tytler, t. VII, p. 118.

disant que, si je la voyois triste, c'étoit parce qu'elle ne se vouloit resjouir, comme elle dit ne le faire jamais, ne desirant que la mort. Hier (17 mai), estant renfermés tous deux dedans un cabinet avec le conte de Bodwell, elle cria tout hault qu'on luy ballast un couteau pour se tuer. Ceux qui estoient dedans la chambre l'entendirent. Ils pensent, si Dieu ne luy aide, qu'elle se désespérera[1]. » Ce prompt et violent désaccord, qui la désola sans la guérir, est confirmé par le témoignage de Melvil. « On traitoit déjà cette princesse si mal, dit-il, qu'un jour, en présence d'Arthur Areskin, je lui entendis demander un poignard pour se tuer, menaçant qu'autrement elle se jetterait par les fenêtres[2] ! »

Mais de plus dures épreuves et de plus terribles châtiments l'attendaient. Une confédération formidable s'était formée contre Bothwell, et, par suite, contre elle. Cette confédération, que l'histoire avait crue jusqu'à ce temps postérieure au mariage, avait précédé celui-ci, comme l'a mis en évidence M. Tytler, au moyen des correspondances précieuses qu'il a trouvées dans le *State paper office* d'Angleterre. Immédiatement après le fameux souper du 19 avril, dans la taverne d'Anslay, les principaux lords que Bothwell avait contraints de souscrire à ses projets s'unirent secrètement pour y mettre obstacle. Argyle, Athol, Morton, sir William Kirkaldy, appelé le laird de Grange, craignirent que la reine, n'étant plus maîtresse de ses actions, emportée qu'elle était par sa folle passion, ne livrât son fils à Bothwell, qui s'en débarrasserait comme il s'était débarrassé de son mari. Le laird de Grange, l'officier le plus valeureux et le plus habile de l'Écosse, demanda en leur nom l'appui d'Élisabeth contre Bothwell, dont la puissance deviendrait irrésistible lorsqu'il aurait ajouté, par un mariage, l'autorité de la couronne à sa propre audace. Le 20 avril, il avait écrit dans ce sens au comte de Bedford, et lui avait dit que la reine aimait Bothwell avec tant de passion, qu'elle avait annoncé, en présence de plusieurs personnes, « qu'elle quitterait la France, l'Angleterre et son propre pays, et le suivrait vêtue d'une jupe blanche, plutôt que de se séparer de lui[3]. »

Deux jours après l'enlèvement de Marie Stuart, le laird de Grange avait écrit de nouveau à Bedford : « Cette reine ne cessera point jusqu'à ce qu'elle ait aliéné tous les honnêtes gens de ce royaume. Son intention, lorsqu'elle engagea Bothwell à s'emparer de vive force de sa personne, fut d'amener plus tôt le mariage qu'elle lui avait promis avant de l'avoir

[1] Labanoff, t. VII, p. 110-111. — [2] Melvil, t. I, p. 253. — [3] St. pap. off. B. C. Grange to Bedford, 20 avril. Tytler, t. VII, p. 106.

engagé à assassiner son mari. Il y a beaucoup de gens qui sont prêts à venger ce meurtre, mais ils craignent votre maîtresse; je suis tellement porté à me charger de cette vengeance, que je dois, ou mettre la main à l'œuvre, ou quitter le pays..... Je prie Votre Seigneurie de me faire savoir les intentions de votre maîtresse, car, si nous voulons nous appuyer sur la France, nous serons accueillis[1]. » Enfin le 8 mai il s'adressa d'une manière plus précise et plus pressante encore à Bedford, auquel il dit que la plupart des membres de la noblesse qui avaient souscrit, à l'époque du dernier parlement et par crainte pour leur vie, à des choses également contraires à leur conscience et à leur honneur, s'étaient réunis à Stirling, où ils avaient formé une ligue (band). « Les points convenus entre eux, ajoutait-il, sont : d'abord de délivrer la reine des mains de Bothwell, qui a les places fortes, les munitions, et commande aux hommes de guerre; ensuite de s'emparer de la personne du prince pour veiller à sa sûreté; enfin de poursuivre les meurtriers du roi. Ils se sont engagés pour obtenir ces trois choses à risquer leurs vies et leurs biens. Ils m'ont invité à écrire à Votre Seigneurie pour qu'ils puissent avoir l'assistance de votre souveraine dans la poursuite de ce cruel meurtrier, qui, durant la dernière venue de la reine à Stirling, suborna quelques personnes pour empoisonner le prince; car ce tyran barbare n'est point content d'avoir tué le père, et il voudrait encore tuer le fils, par la crainte de recevoir un jour son châtiment. Les lords qui se sont assemblés à Stirling sont : les comtes d'Argyle, de Morton, d'Athol et de Mar. » Il assurait, en outre, que les comtes de Glaincairn, de Cassilis, d'Eglinton, de Montrose, de Caithness, les lords Boyd, Ochiltree, Ruthven, Drummond, Gray, Glamnies, Innermeith, Lindsay, Hume, Herries, se joindraient à eux, et que les confédérés étaient partis pour aller lever des troupes dans leurs pays respectifs[2].

Ce qui prouve combien était général le sentiment qui les unissait contre Bothwell, c'est que Robert Melvil, dépositaire de la confiance de Marie Stuart, et son envoyé habituel auprès d'Élisabeth, s'était joint à leur coalition. M. Tytler a trouvé une lettre secrète de lui écrite vers le même temps à Cecil. Il demande, comme le laird de Grange, l'assistance de l'Angleterre, afin de rendre la reine libre et de punir les meurtriers du roi, et, comme le laird de Grange aussi, il annonce que, si l'Angleterre s'y refuse, la France est prête à accorder la sienne[3]. En effet, la cour de France, voyant que Marie Stuart multipliait les désordres

[1] Tytler, t. VII, p. 109. — [2] *Ibid.*, p. 112-113. — [3] Cette lettre est du 7 mai Tytler, t. VII, p. 110 et 111.

qui avilissent et les fautes qui perdent, et craignant que l'Écosse ne retombât entre les mains des Anglais, aima mieux abandonner la reine que le royaume. Charles IX avait envoyé Villeroy à Du Croc, avec des instructions secrètes qui sont restées inédites, et dont voici un curieux passage : « Le dict sieur de Villeroy dira que se decouvrant S. Maj. à luy de l'opinion qu'il a du pitoyable sucez des affaires de la royne d'Écosse, veu ce que luy a escrit le dict sieur Du Croc de ses déportements, et les nouvelles estranges qu'il en a d'ailleurs ; ayant aussi senti que l'entreprise des dits seigneurs est par soubs main assisté et favorisé des Anglois..., desquels la charité n'emporteroit que leur ruine, le roy veut que le dict sieur Du Croc saiche que le desir et intention principale de Sa dite Majesté est de conserver le royaulme d'Ecosse à sa devotion, sans permettre que, soubs pretexte de tant de follyes qui se presentent, il se soulève et aliène de aultre devotion que la sienne, comme il est certain qu'il seroyt pour faire envers lesdits Anglois que lesdits seigneurs chercheroient comme protecteurs dans l'affaire qui presente, s'ils voyoient n'avoir aucune asseurance du costé du roy [1]. » Il paraît que, pour se conformer à cette politique de la cour, Du Croc offrit aux lords confédérés une compagnie d'hommes d'armes et des pensions [2].

Mais ceux-ci préféraient l'appui d'Élisabeth, qui hésitait, embarrassée qu'elle était entre les intérêts de sa politique tortueuse et ses théories hautaines sur l'inviolabilité royale. Elle craignait, d'un côté, de jeter par des refus les lords écossais dans l'alliance de la France, et répugnait, de l'autre, à favoriser une rébellion audacieuse de sujets contre leur souveraine. Les lettres du laird de Grange l'avaient courroucée [3], et elle avait dit qu'il n'était jamais permis à un sujet de découvrir au monde les faiblesses et les fautes de son prince. Elle assura fièrement qu'elle saurait bien empêcher Bothwell d'enlever le jeune prince et de s'entendre avec les Français ; mais elle convint avec une sorte d'ingénuité que dans le moment elle ignorait comment elle pourrait s'y prendre pour y parvenir. Il en était, du reste, toujours ainsi : altière et prudente, passionnée et incertaine, elle éclatait vite, se décidait tard, et ses actes étaient rarement conformes à ses premières paroles. L'adroit et ferme politique Cecil se chargeait de faire céder à la fin ses sentiments à ses intérêts, et de la conduire avec lenteur, mais avec cer-

[1] Instruction pour M. de Villeroy, envoyé en Écosse. Mss. Harlay, n° 218. Bibl. nat., vol. 740. — [2] Lettre ms. de Robert Melvil à Cecil. Tytler, t. VII, p. 111. — [3] Elle eut à ce sujet une conversation fort vive avec Randolph dans le jardin de son palais. Cette conversation se trouve dans M. Tytler, t. VII, p. 115-116.

titude, aux résolutions qui lui plaisaient le moins et qui la servaient le mieux. Robert Melvil, que Marie Stuart avait envoyé auprès d'elle après son mariage, et qui embrassa le parti contraire avec plus de patriotisme que de fidélité, obtint un peu plus tard, malgré les scrupules monarchiques et les sentiments altiers d'Élisabeth, que cette reine accorderait des secours aux lords confédérés « pour, était-il dit, leur honorable entreprise[1]. »

La ligue de la noblesse se grossissait chaque jour; elle avait été jointe par Lethington, que Bothwell, à qui il était devenu suspect, avait failli tuer dans la chambre même de la reine. La guerre ouverte commença bientôt. Bothwell, prompt à manifester les pensées auxquelles on s'était attendu de sa part, avait réclamé impérieusement le prince royal. Le comte de Mar, sommé avec menace de le livrer, répondit qu'il n'y consentirait que si le jeune prince était placé dans le château d'Édimbourg sous la garde d'un gouverneur sans reproche et sur lequel on pût compter. Mais Bothwell, au lieu de chercher à se rendre maître du fils de Darnley, fut obligé de se défendre lui-même. Les lords confédérés entrèrent en campagne, leur avant-garde se porta devant le château de Borthwick, manoir du laird de Crookston, à dix milles d'Édimbourg, où Bothwell et Marie Stuart furent sur le point d'être surpris. Bothwell parvint à s'évader par une poterne du rempart, tandis que Marie Stuart sortit de son côté déguisée en homme[2]. Ils allèrent se mettre en sûreté à Dumbar, où la reine déclara traîtres les lords confédérés, appela autour d'elle ses rares partisans, et, ayant environ deux mille cinq cents hommes, s'avança le 14 juin vers Édimbourg, qui était facilement tombé entre les mains de ses ennemis.

Ceux-ci avaient annoncé par une proclamation qu'en prenant les armes ils avaient pour but de venger le meurtre du roi, et délivrer la reine de la captivité où la retenait Bothwell. Ils avaient peint sur leur bannière l'assassinat de Darnley, dont le corps gisait sous un arbre, ayant à ses côtés son jeune fils à genoux disant : *ô Dieu! juge et venge ma cause*[3]! Le peuple, ému et indigné, était pour eux. Lorsqu'ils apprirent que la petite armée royale était en marche, ils sortirent d'Édimbourg pour aller à sa rencontre. Ils n'étaient pas plus nombreux, mais ils étaient plus passionnés et plus résolus. Kirkaldy de Grange les commandait. Le 15 juin, les deux troupes furent en présence, séparées par un petit ruisseau. Celle de la reine était postée sur la hauteur de Carberry, et celle des confédérés à Musselbourg. Dans ce moment, Du

[1] Tytler, t. VII, p. 149. — [2] Tytler, t. VII, p. 128. — [3] Tytler, t. VII, p. 129.

Croc intervint comme médiateur : l'intéressant récit de sa négociation se trouve dans une dépêche, jusque-là inédite, que le prince Labanoff a insérée dans son recueil[1]. Désirant empêcher la bataille, Du Croc porta ses paroles de réconciliation d'un camp à l'autre. Il trouva les confédérés inflexibles, n'offrant leur retour à l'obéissance que si la reine, pour employer ses expressions, « se voulloit tirer à part de ce malheureux qui la tenoit[2], » et qu'ils proposaient de combattre, un à un, quatre à quatre, douze à douze, à son gré, pour lui *soutenir qu'il estoit vray meurtrier du feu roy*[3]. Marie Stuart de son côté, quoique assez inquiète, et que Du Croc vit « la larme à l'œil, » exigeait que les rebelles se soumissent et lui demandassent pardon. Bothwell faisait très-bonne contenance. Du Croc le peint avec le regard fier, la parole haute, conduisant *gaillardement et sagement* sa petite armée, dans laquelle il *n'y avoyt pas ung seul seigneur de nom... et il ne se pouvoyt asseurer de la moytié des siens*[4]. Bothwell attribuait l'agression des lords à une *envye de sa grandeur*. Il dit à Du Croc : « que la fortune estoit libre à qui la pouvait recevoir, et qu'il n'y en avoit ung seul d'eux qui n'eust bien voullu tenir sa place; mais puisque ainsi estoit, il me pria, ajoute Du Croc, et de fort grande affection, de faire tant pour luy et en l'honneur de Dieu, pour mettre la royne hors de la peine où il la voyoit, et aussi pour éviter l'effusion du sang, que je prins la peine de dire aux autres que, s'il y avoyt aulcun d'eulx qui voullût sortir hors de la troupe et se mettre entre les deux armées, encores qu'il eust ceste honneur que d'avoir espousé la royne, pourveu qu'il fust homme de qualité, il le combattroyt, affirmant sa cause si juste, qu'il s'asseuroyt avoir Dieu pour luy[5]. »

Des deux côtés on était donc porté à vider la querelle par un combat singulier. Malgré la répugnance de la reine, qui dit, d'après Du Croc, qu'elle ne *l'endureroit pas, et qu'elle espousoit ceste querelle avecque lui*[6], tout se disposa un instant pour cette rencontre. James Murray de Tullibardin ayant accepté le défi, du côté des lords confédérés, Bothwell prétendit qu'il n'était pas son égal, et il désigna Morton, qui consentit à le combattre à pied et à l'épée. Lindsay réclama alors cet honneur comme lui revenant, et, ayant reçu l'épée de Morton, qu'avait jadis illustrée son ancêtre Archibald Bell, il se prépara au combat par la prière, demandant à Dieu de fortifier son bras pour punir ce grand coupable[7]. Mais, avant que le fanatique champion des confédérés entrât en lice contre Bothwell, que Marie, par orgueil et par crainte, ne voulait pas exposer

[1] Labanoff, t. VII, p. 113 à 127. — [2] *Ibid.*, p. 116. — [3] *Ibid.*, p. 116. — [4] *Ibid.*, p. 119 et 120. — [5] *Ibid.*, p. 118 et 119. — [6] *Ibid.*, p. 119. — [7] Tytler, t. VII, p. 132.

à cette redoutable épreuve, l'ébranlement se mit dans l'armée royale. Elle n'était pas fidèle, et, dans ces longs pourparlers, la désertion gagna ses rangs. Kirkaldy de Grange fit alors un mouvement habile pour tourner la hauteur de Carberry. A cette vue, l'armée royale tout entière se débanda [1], et il ne resta autour de la reine et de Bothwell que soixante gentilshommes environ et la garde des arquebusiers.

Dans cette extrémité Marie Stuart fit demander un pourparler à Kirkaldy, par le laird d'Ormiston. Le laird de Grange s'avança vers elle et lui dit que les seigneurs retourneraient à leur obéissance si l'homme qui était près d'elle, et qui était coupable du meurtre du roi, était éloigné [2]. La reine, ne songeant plus qu'à sauver le duc, répondit qu'elle le quitterait et se remettrait entre leurs mains, s'ils s'engageaient à retourner à leur devoir de fidélité envers elle. L'engagement fut pris solennellement par les confédérés, et alors Marie eut sur la hauteur de Carberry un entretien particulier avec Bothwell pour le décider à se retirer. Il n'y semblait pas disposé; voici ce qu'un témoin oculaire, qui était dans l'armée de la reine, dit de cette séparation, dans un long récit que le prince Labanoff aurait pu tirer du manuscrit Harlay, et publier à côté de la dépêche de Du Croc : « Elle (la reine) feist partir M. le duc avec grande angoisse et doulleur de son cousté..... Sur la fin, M. le duc lui demanda si elle ne voulloyt garder la promesse de fidélité qu'elle lui avoit faicte. De quoy elle lui asseura. La-dessus luy bailla sa main ainsi comme il départist et puys s'en alla et monta à cheval, en petite compagnie, environ une douzaine de chevaulx et ses amys, et partoyt au galop, tirant le chemin vers Dumbar [3]. » Tel fut le départ de Bothwell, qui quitta Marie Stuart pour ne plus la revoir.

Après ce sacrifice, qu'elle ne croyait pas aussi grand, Marie, pleine de tristesse et d'assurance, s'avança vers le laird de Grange, et lui dit qu'elle se rendait à lui aux conditions convenues et acceptées. Là dessus elle lui présenta la main, qu'il baisa respectueusement, et, prenant son cheval par la bride, il la conduisit au milieu des lords confédérés, qui la reçurent avec beaucoup de déférence et d'apparente soumission [4]. Ils la ramenèrent à Édimbourg où elle entra à dix heures du soir, au milieu des manifestations injurieuses de la populace [5].

La nuit même du jour où elle s'était rendue, elle se trouva captive. Elle avait été logée chez le prévôt d'Édimbourg, séparée des femmes

[1] Ms. Letter St. pap. off. B. C. Scrope to Cecil, juna 17, 1567. — Tytler t. VII, p. 133. — [2] Tytler t. VII, p. 133. — [3] *Récit de ce qui se passa en Écosse à partir du 7 juin.* Copie du temps, ms. Harlay n° 218. — [4] Melvil, t. I, p. 261; Tytler, t. VII, p. 134. — [5] *Ibid.*, t. VII, p. 136.

qui la servaient, et, bien qu'elle n'eût pas mangé de vingt-quatre heures, elle ne voulut rien prendre. Elle traita Lindsay, Morton et Athol, entre les mains desquels elle était tombée, avec une fierté et une amertume qui n'étaient pas habiles. Dans la nuit même elle écrivit, selon Melvil[1], à Bothwell, dont elle s'était si péniblement séparée, qu'elle ne l'oublierait et ne l'abandonnerait jamais; que, forcée de s'éloigner momentanément de lui pour le mettre à l'abri des maux dont elle l'avait vu menacé, elle le priait de s'en consoler, et de se bien tenir sur ses gardes. Cette lettre, où elle l'appelait *son cher cœur,* fut confiée par elle à un de ses gardes, auquel elle promit de l'argent, s'il la faisait parvenir à Dumbar, et qui la remit aux lords confédérés. Son attachement insurmontable pour Bothwell inspira à ceux-ci des craintes qui les décidèrent à l'enfermer et à la détrôner. Voici ce que Du Croc dit à ce sujet, dans une lettre que n'a point publiée le prince de Labanoff, et que je signale à son attention pour une édition postérieure : « En venant de Lislebour (Édimbourg), elle ne parle que de les faire tous pendre et crucifier et continue toujours ce qui augmente leur désespoir; car ils voient que, s'ils la mettent en liberté, elle ira incontinent trouver le duc son mari, et ce sera à recommencer[2]. » Dans la même dépêche, Du Croc raconte une conversation importante qu'il eut avec Lethington sur la conduite politique que les confédérés comptaient tenir entre le roi de France et la reine d'Angleterre, et il ajoute, sur les dispositions de Marie Stuart : « Lethington, me dit que la roine d'Écosse l'avoit appelé à sa fenêtre... pour lui remonstrer le tort qu'il luy faisoit de la vouloir séparer de son mari, avec lequel pensoit vivre et mourir avec le plus grand contentement du monde. Il lui respondit qu'il s'en falloit tant qu'ils luy pensassent faire desplaisir de la départir de celuy qu'elle dict son mary, qu'au contraire c'estoit le plus grand bien et honneur qu'ils luy sçauroient faire..... et luy dict davantaige que le duc avoit escript plusieurs fois à la contesse de Bautvel, sa première femme, depuis qu'il a couché avec la royne, par lesquelles il manda à la d. contesse la tenir pour sa femme et la royne pour concubine. Elle luy voulut soustenir qu'il n'en estoit rien, et luy respondit que les lettres en faisoient foy; mais nous ne doutons point en ce royaulme qu'il n'aime mieux sa première femme que la royne..... La fin de tous propos fut que, estant reduitte à l'extremité où elle estoit, elle demandoit sinon qu'ils les missent tous deux dans un navire pour les envoyer là où la fortune les conduiroit[3]. »

[1] Melvil, t. I, p. 262. — [2] Ms. Harlay, n° 218[1]. — [3] *Ibid.*

Telle était la force de la passion que Marie Stuart ressentait pour Bothwell; elle surpassait chez elle l'ambition, qui cependant était bien grande. Mais la malheureuse femme, au lieu d'être mise sur un navire, fut enfermée dans un château fort. Avant d'y être transportée, elle eut à subir de déchirantes épreuves qui la rendirent un moment folle de désespoir; le peuple impitoyable d'Édimbourg lui présenta, à son lever, l'image de son mari tué, qu'il éleva de la rue jusqu'à la hauteur de sa fenêtre; éperdue, hors d'elle-même, elle se montra à sa fenêtre, sans vêtements, comme une pauvre insensée poussant des cris et demandant du secours[1]. Mais, lorsqu'elle sut qu'on la retenait prisonnière, elle reprit son courage et sa fierté : elle demanda à Lindsay, qui la gardait, sa main, et, lorsqu'il la lui eut donnée, elle lui dit : « Par la main qui est maintenant dans la vôtre, j'aurai votre tête pour cela[2]. » Ces menaces mêmes décidèrent les lords confédérés à la renfermer dans un lieu sûr. Ils choisirent le château de Loch-Leven, placé au milieu d'un lac, et appartenant à la mère de Murray, Marguerite Erskine, qui, après avoir été la maîtresse de Jacques V, avait épousé sir Robert Douglas. C'est là qu'elle fut conduite pendant la nuit par une forte escorte, et laissée sous la sévère surveillance de Lindsay et de Ruthven, ses deux plus farouches adversaires.

Les partis osent rarement à demi. Pour échapper au danger qu'ils avaient encouru en faisant leur reine prisonnière, les lords confédérés la détrônèrent. D'accord avec le parti presbytérien, dont le chef Knox reparut alors en Écosse, ils abolirent complétement le catholicisme, reconnurent comme lois du royaume les actes du parlement de 1560, que Marie Stuart n'avait jamais voulu sanctionner, donnèrent les biens de l'ancien clergé à l'Église presbytérienne, qui dut pourvoir à l'éducation de la jeunesse dans les écoles et les séminaires, et élever le prince royal selon ses sévères principes. Le peuple, dont cet acte avait rendu l'esprit hardi et la croyance sombre, regardant sa souveraine comme complice de la mort du roi, voulait qu'elle fût traduite devant un tribunal public. Il disait que la reine ne possédait pas plus que toute autre personne privée un privilége pour commettre le meurtre ou l'adultère. Knox, Craig et Buchanan l'entretenaient dans les violentes théories du vieux Testament sur la déposition et le châtiment des rois. Il fut même question de mettre à mort Marie Stuart[3], qui ne consentait point à renoncer à Bothwell, malgré les instances qu'on avait renouvelées depuis sa captivité. Pour échapper à ce péril, la royale prisonnière, qui tantôt

[1] Tytler, t. VII, p. 136. — [2] *Ibid.*, p. 135. — [3] Tytler, t. VII, p. 142.

pleurait, tantôt menaçait, et passait par toutes les alternatives d'un généreux courage et d'un abattement craintif, finit, sous la contrainte de la peur, par se démettre du gouvernement du royaume en faveur de son fils et par instituer Murray comme régent. Le couronnement de cet enfant, âgé de treize mois, eut lieu dans l'église haute de Stirling. Son gouverneur Mar le portait entre ses bras, tandis que Athol portait la couronne, Morton le sceptre, Glencairn, l'épée, et que le véhément Knox inaugura par un sermon son règne orageux[1]. Bothwell, menacé dans Dumbar, s'enfuit avec trois vaisseaux vers les Orcades. Poursuivi par le laird de Grange, qui lui en enleva deux, il fut pris en mer sans papiers, et non sans soupçon d'exercer la piraterie, par un navire de guerre danois. Mené en Danemark, il fut enfermé dans la forteresse de Malmoë jusqu'à ce qu'il y mourut en 1576[2].

Sa captivité fut donc une expiation de neuf années. Celle de Marie Stuart fut une expiation plus longue et plus tragique encore; elle dura dix-huit ans, et ne finit qu'à l'échafaud. C'est sur cette partie de sa vie, pendant laquelle elle fut l'âme de tant de conspirations, le centre d'un si puissant parti, l'objet de si sincères dévouements et de si nombreuses trahisons, et la touchante victime d'une inimitié si opiniâtre, si astucieuse et si terrible, qu'abondent les documents nouveaux dans le recueil du prince Labanoff, auquel nous pourrons en désigner encore d'autres qui lui sont restés inconnus.

MIGNET.

---

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

La séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut a eu lieu le mercredi 25 octobre 1848, sous la présidence de M. Burnouf, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de MM. Villemain, Pouillet, H. Vernet et Passy, délégués des Académies française, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques.

Un discours de M. Burnouf, président, a ouvert la séance, et a été suivi de la lecture du rapport de la commission du prix de linguistique fondé par M. de Volney. Ce prix, pour 1848, a été accordé à M. Othon Rœhrig, auteur d'un mé-

[1] Tytler, t. VII, p. 167, 168. — [2] Voir les *Affaires du conte de Boduel l'an 1568*, imprimé à Édimbourg, 1829, aux frais du Bannatyne-club, d'après l'original conservé dans la collection royale à Drottningholm en Suède, in-4° de 31 pages et un appendix. — Consulter surtout les pièces de l'appendix.

moire manuscrit intitulé : *Researches in philosophical and comparative philology, chiefly with reference to the languages of central Asia* (Recherches de philologie philosophique et comparée, appliquées principalement aux langues de l'Asie centrale).

La commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1849, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés. Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée des deux idiomes et celle d'une famille entière de langues seront également admises au concours. Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager, sous le point de vue comparatif et historique, les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique ou à ce qu'on appelle la *grammaire générale*. Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1848, seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er août 1849.

Après le rapport de la commission et la proclamation du prix de linguistique, M. J. V. Leclerc, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a lu un morceau historique sur les assemblées générales des ordres religieux au XIIIe siècle; M. de Pongerville, membre de l'Académie française, des fragments d'une épître sur la peine de mort; M. Le Verrier, de l'Académie des sciences, une dissertation sur les progrès de nos connaissances dans le système du monde, et M. Franck, de l'Académie des sciences morales et politiques, une notice sur la vie et le système politique de Mably. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'un discours de M. Petitot, membre de l'Académie des beaux-arts, sur les différents caractères du talent dans la peinture et la sculpture.

# LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Revue archéologique ou Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge;* publiés par les principaux archéologues français et étrangers, et accompagnés de planches gravées d'après les monuments originaux. Paris, chez Leleux, rue Pierre-Sarrazin, n° 9.

Cette *Revue*, qui a pris un rang distingué parmi les recueils scientifiques, se continue avec la même régularité et les mêmes soins, au milieu des circonstances les moins favorables aux publications de ce genre.

La *cinquième* année a commencé au 15 avril dernier, et déjà sept livraisons ont paru (avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre), offrant la même variété et le même choix dans les matériaux, ainsi qu'on en pourra juger par les titres des pièces contenues dans chacune des sept livraisons de cette cinquième année.

*Ire livraison.* Observations sur la langue dans laquelle sont écrites les inscriptions cunéiformes du premier système, par M. J. Oppert, 1re partie. — Restauration de la cathédrale de Laon, par M. P. Mérimée. — Mémoire sur la Queue en Brie, par M. Vergniaud-Romagnesi. — De l'Invention de Varron, par M. Letronne. — La cathédrale de Toul, par M. l'abbé Balthasar, 1re partie. — Châsse de Lunebourg. — Bas-relief égyptien relatif au culte du soleil.

*2ᵉ livraison.* — 2ᵉ partie du mémoire de M. J. OPPERT. — La reconnaissance d'Électre et d'Oreste, par M. E. VINET. — L'Hôtel de la Trimouille, par M. TROCHE. — Sur un fragment d'écriture démotique, par M. DE SAULCY. — Statistique monumentale de Vaucluse, par M. J. COURTET. — Étymologie du nom propre ΕΥΜΗΝΟΣ, sur des médailles de Syracuse, par M. LETRONNE. — Des différents genres d'impression, par M. L. DE LABORDE. — Sur le nom d'un peintre de vases, par M. LETRONNE.

*3ᵉ livraison.* — Exploration de la province de Constantine et des Zibans, par M. Ch. TEXIER. — La Cathédrale de Tours, par M. l'abbé BALTHASAR, 2ᵉ partie. — Lettre de M. de Bourville sur son voyage à Cyrène. — La Rue des deux hermites à Paris, par M. T. PINARD. — Hécate la Terrible, sur les médailles de Térina et d'Hipponium, par M. LETRONNE. — Sur l'origine du nom des Andelys, par M. CHAUDRUC DE CRAZANNES. — Inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle, par M. DOUET D'ARC, 1ʳᵉ partie.

*4ᵉ livraison.* — Fin de cet inventaire. — Sur les Arcs de triomphe de Vaucluse, par J. COURTET. — Lettre de M. LETRONNE à M. le colonel CALLIER, sur une borne milliaire trouvée près de la frontière du Maroc. — Sur un vase panathénaïque, par M. Ch. LENORMANT. — L'Église de Ceffonds, par M. PINARD. — Sur l'usage grec de consacrer la statue d'un dieu à une autre divinité, par M. LETRONNE. — Corne à boire ou Olifand, par M. MAURY.

*5ᵉ livraison.* Sur un mouton d'or inédit, frappé en Normandie, par M. DE LONGPÉRIER. — Sur la cathédrale de Toul, par M. BALTHASAR, fin. — Notes sur la lettre de M. Bourville, par M. LETRONNE. — Deux inscriptions grecques de l'Arabie Pétrée, par M. LETRONNE. — Du personnage de la Mort, chez les chrétiens du moyen âge, par M. A. MAURY. — Sur l'expression hiéroglyphique de deux noms propres égyptiens, par M. S. BIRCH. — Lettre de M. PELLISSIER sur ses excursions dans la régence de Tunis, avec des notes de M. HASE. — Inscription hiéroglyphique de Semné, par M. E. DE ROUGÉ. — Sur les collections du Louvre et des Tuileries.

*6ᵉ livraison.* Lettre sur les éléments de l'écriture démotique, par M. E. DE ROUGÉ. — Sur les Antiquités de la ville de Cherchell, par M. BLINIÈRE. — Sur le Tombeau de deux cavaliers athéniens. — Sur la composition trinitaire de l'âme, selon Platon, par M. LETRONNE. — Sur les *Fatuæ* et les Fées, par M. A. MAURY. — Sur la Piscine de la Sainte-Chapelle, par M. GUÉNEBAULT. — Sur le Tombeau de Reparatus, à Orléansville, par M. PRÉVOST.

*7ᵉ livraison.* Fin de la lettre de M. PÉLISSIER sur les Antiquités de la régence de Tunis. — Monnaie arabe frappée à Maguelone, par M. CHAUDRUC DE CRAZANNES. — Des castes égyptiennes, par M. AMPÈRE. — Le *Prætorium* de Lambæsa, par Ch. Texier. — Lettre sur quelques passages relatifs à l'invention de Varron, par M. DELZONS. — De la Restauration de l'église de Saint-Denis, par M. P. MÉRIMÉE. — Deux Inscriptions grecques de la Cyrénaïque, par M. LETRONNE. — Véritable emplacement de la ville de Cyrène, par M. V. DE BOURVILLE. — Congrès tenu à Worcester. — Un Musée à Vitry, par M. Étienne GALLOIS.

Cette année, comme les précédentes, l'éditeur de la *Revue* se montre fidèle à son plan d'embrasser l'antiquité et le moyen âge, en donnant une attention égale à l'Égypte, à la Grèce, à l'Italie et à notre colonie algérienne, si riche en vestiges de la domination romaine. Il est heureusement secondé par les savants archéologues français et étrangers, qui, pendant les quatre premières années, ont enrichi ce recueil de tant de morceaux précieux. Ils lui continuent, comme on voit, la collaboration active et désintéressée qui a fait la réputation de ce recueil scientifique.

*Le premier annuaire impérial de l'empire ottoman,* ou tableau de l'état politique, civil, militaire, judiciaire et administratif de la Turquie, depuis l'introduction des réformes opérées dans ce pays par les sultans Mahmoud II et Abdul-Medjid actuellement régnant; traduit du turc et accompagné de notes explicatives, par T. X. Bianchi, ancien drogman dans le Levant et secrétaire interprète au ministère des relations extérieures. Paris, Imprimerie nationale (se trouve à Paris, rue Taranne n° 11) 1848, in-8° de 106 pages.—M. de Hammer avait, le premier, fait connaître en partie, dans un aperçu placé à la suite de son *Histoire de l'empire ottoman,* les innovations progressives introduites dans cet empire par Mahmoud II; mais les indications fournies par ce savant orientaliste, ne dépassant pas l'année 1834, sont loin aujourd'hui de donner une idée exacte de l'état politique, civil et administratif de la Turquie. Dans l'absence d'un ouvrage qui résume le nouvel ordre de choses, le public aurait pu longtemps encore ignorer l'organisation intérieure de cet empire et ses rapports avec l'étranger, si le gouvernement turc n'avait eu l'heureuse idée de publier à Constantinople un annuaire qui jette un jour nouveau sur cette matière. Ce document, dont la traduction littérale en français formerait un volume in-8° de plus de quatre cents pages, a été résumé par M. Bianchi dans ses parties les plus essentielles. Ce résumé, rédigé en français, mais avec les noms de dignités et les noms géographiques en langue turque, contient des renseignements aussi utiles que nouveaux pour les Européens. On y trouve d'abord plusieurs tableaux ou listes des ministres de la Sublime Porte, des autres vizirs et hauts fonctionnaires civils et militaires du gouvernement en résidence à Constantinople ou dans les provinces, avec des détails sur leurs attributions; le tableau des agents diplomatiques et consulaires de la Porte auprès des puissances chrétiennes, et celui des ambassadeurs et agents de ces puissances auprès du gouvernement turc; la nomenclature des monnaies turques et européennes ayant cours dans l'empire ottoman, avec l'indication de leur valeur en piastres turques; un état général ou livre des postes de terre qui desservent les principales routes de la Turquie d'Europe et de la Turquie d'Asie, avec l'itinéraire des lignes suivies par les courriers du gouvernement; enfin un tableau indicatif de tous les bateaux à vapeur qui, sous la direction des diverses compagnies ottomanes et européennes parcourent aujourd'hui les mers du Levant. L'ouvrage se termine par la traduction et le texte turc d'un exposé des différences notables qui existent entre l'ancien ordre de choses dans l'empire ottoman et la situation présente de cet empire.

---

# TABLE.



FIN DE LA TABLE.

# JOURNAL
# DES SAVANTS.

## DÉCEMBRE 1848.

*Narrative of the United States exploring expedition*, etc. *Relation du voyage de découvertes, exécuté par ordre des États-Unis d'Amérique, pendant les années 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, rédigée par le lieutenant Charles Wilkes, commandant de l'expédition;* 5 vol. in-4°, avec un atlas géographique et un grand nombre de planches gravées, réparties dans le corps de l'ouvrage. Philadelphie, 1845.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous avons laissé la flottille américaine à Valparaiso, réparant les dommages que lui avait causés sa première tentative pour pénétrer dans la mer australe, en avant du cap Horn. Les mois de mai, de juin et la moitié de juillet de 1839, furent employés à la rétablir, et à montrer son pavillon aux nouvelles républiques du Chili et du Pérou. Le reste de l'été fut donné à des explorations hydrographiques dans les archipels de la Polynésie méridionale; et, le 28 novembre, elle se trouva réunie tout entière sur la côte orientale de l'Australie, au port de Sydney. Là, M. Wilkes s'occupa de compléter les approvisionnements dont elle avait besoin, et de la préparer, aussi bien qu'il le pouvait, pour la nouvelle incursion qu'il allait tenter dans la mer australe. Ses bâtiments étaient fort insuffisamment munis et disposés, pour une si rude entreprise. *Le Peacock*, surtout, qui avait déjà tant souffert dans la première croisière, donnait les inquiétudes les plus graves. Il semblait presque incapable de résister une seconde fois aux glaces et aux tempêtes. Mais le temps qu'il aurait fallu mettre à le réparer aurait mené trop loin dans la saison, pour qu'un voyage vers le pôle pût encore offrir

quelque chance de succès. Il aurait dû être reculé à une autre année. Or, on savait, par les journaux, que sir James Ross venait d'être chargé d'une expédition semblable, qui arriverait avec des vaisseaux spécialement préparés et fortifiés pour ce service, abondamment pourvus de toutes les ressources nécessaires pour pénétrer et séjourner parmi les glaces, ne laissant plus à la flottille américaine que les hasards d'une désespérante infériorité. En de telles circonstances la témérité était presque un devoir. Après de sérieuses conférences avec le courageux commandant du *Peacock*, le lieutenant Hudson, le sentiment de l'honneur national prévalut sur l'imminence du péril. On se résolut à tout risquer pour ne pas être prévenu, et l'on partit. La flottille quitta Sydney le 29 décembre 1839, et fit voile au sud. La commission scientifique aurait été plus qu'inutile à bord. Elle fut laissée à Sydney avec ordre de se transporter à la Nouvelle-Zélande pour y attendre le retour de l'expédition.

Peu de jours auparavant, le 12 décembre, deux corvettes françaises, ayant leurs équipages tristement réduits, et dans l'état de santé le plus déplorable, étaient venues jeter l'ancre dans le port d'Hobart-Town, situé à la pointe australe de la terre de Van-Diémen. C'étaient *l'Astrolabe* et *la Zélée* commandées par Dumont d'Urville. Parties de Toulon le 7 septembre 1837, elles tenaient la mer depuis plus de deux ans. A la fin de cette même année 1837 elles avaient atteint le détroit de Magellan, et s'étaient portées sur les traces de Weddell, dans l'est des nouvelles Shetland. Mais, entre le 63e et le 64e parallèle, la mer s'était trouvée constamment barrée par une banquise solide et impénétrable, la même, sans doute, qui, ayant persisté jusqu'à l'année suivante, ou s'étant renouvelée, arrêta aussi M. Wilkes, dans les mêmes parages. Trois fois les corvettes de d'Urville y étaient entrées, sans pouvoir s'y ouvrir un passage ; et, à la dernière, peu s'en était fallu qu'elles n'y restassent engagées. Tout ce qu'elles avaient pu faire, c'était d'ajouter des détails plus intimes à la connaissance qu'on avait déjà des premières terres situées au delà du détroit de Brandsfield. Mais il ne leur avait pas été possible d'atteindre, ni même d'apercevoir les portions plus éloignées, dont sir James Ross a depuis découvert et exploré toute la face orientale, en se portant d'abord beaucoup plus à l'est, pour tourner la barrière de glaces, qui semble presque constamment y adhérer, et en défendre les approches, du côté du nord. Le mécompte éprouvé par d'Urville, dans cette première tentative, avait créé dans son esprit l'idée fixe, et comme la volonté désespérée, d'en entreprendre une seconde, à laquelle il ne voyait de chance qu'au sud de la Tasmanie. C'était dans ce dessein qu'il arrivait à Hobart-

Town. Mais il n'y était venu qu'après bien des fatigues. Depuis le commencement de 1838 jusqu'au mois d'octobre 1839, il avait fait parcourir à ses corvettes toute la Polynésie méridionale, et le grand archipel indien, recueillant sur sa route une riche collection de documents nautiques et scientifiques, que lui fournissait son propre zèle, celui de ses officiers et le concours dévoué de tout son équipage. Il avait touché aux îles de Java, de Sumatra, et venait de quitter cette dernière, dans les premiers jours d'octobre, pour passer à Hobart-Town, se félicitant d'avoir échappé aux dangers de ces parages insalubres. Mais les germes pestilentiels qui s'y engendrent avaient infecté ses deux bâtiments. A peine était-il rentré dans le grand Océan, la dyssenterie se déclare. D'abord peu menaçante en apparence, quoique générale, elle atteint bientôt une désastreuse intensité. Les soins hygiéniques les plus scrupuleux, le courage moral, l'attente prochaine d'un climat moins ardent, rien ne l'arrête, ni ne la modère. Ses ravages s'étendent dans tous les rangs; chaque jour amène une scène de deuil et de mort. Enfin, lorsque les vents d'ouest, longtemps attendus, permettent de gagner Hobart-Town, trois officiers, jeunes, pleins de mérite, et treize maîtres ou matelots, avaient succombé. Presque tout le reste était atteint; et le caractère opiniâtre de la maladie laissait tout au plus l'espoir d'une longue convalescence. Le premier soin de d'Urville fut d'établir pour ses hommes un hôpital à terre, ce qui lui fut accordé par les autorités anglaises, avec un empressement et une bienveillance qui ne se démentirent jamais pendant son séjour. Sa seconde pensée fut de repartir.

Il voulait d'abord partir seul, sur *l'Astrolabe*, prenant avec lui tout ce qui était encore valide sur les deux corvettes. Mais, lorsqu'il s'en ouvrit au commandant de la *Zélée*, le capitaine Jacquinot, cet officier lui témoigna tant de regret de ne pas l'accompagner, et lui fit tant d'instances pour le suivre, qu'il ne put résister à un dévouement si généreux. On convint que les deux corvettes concourraient à l'expédition, si, à l'époque fixée pour leur départ, le nombre des malades rétablis, et les matelots auxiliaires que l'on pourrait engager, suffisaient pour compléter leurs équipages. Les autres achèveraient leur convalescence à terre; on les reprendrait au retour. Cette décision fut accueillie avec une grande joie par tous ceux qui ne se sentaient pas hors d'état d'être élus. Les préparatifs furent poussés avec cette activité qui ne peut naître que d'une volonté énergique unanimement partagée; et, le 1[er] janvier 1840, après une relâche de vingt jours, les deux corvettes étaient sous voile.

D'Urville avait un double but. Il voulait s'approcher le plus possible

du pôle géographique austral de la terre, et aussi de son pôle magnétique austral; c'est-à-dire, de ce point de sa surface où l'aiguille aimantée suspendue par son centre, et libre de se mouvoir autour d'un axe horizontal, se dirigerait verticalement, la branche sud en bas. Il y a dans l'hémisphère boréal un point analogue, où la même aiguille à inclinaison libre, en termes techniques l'aiguille d'inclinaison, se tiendrait aussi verticale, mais en tournant vers le bas sa branche nord. Cet autre point s'appelle le pôle magnétique boréal de la terre. Entre ces deux foyers polaires, on peut tracer sur la surface terrestre une ligne courbe, dont tous les points sont tels que l'aiguille d'inclinaison s'y tient dans une exacte horizontalité. Cette courbe n'est pas circulaire; mais, dans une grande partie de son cours, elle ne s'écarte pas beaucoup d'un grand cercle dont le plan serait incliné d'environ 12° sur celui de l'équateur terrestre : on l'appelle l'équateur magnétique, par analogie. En outre, lorsque l'aiguille aimantée est maintenue en équilibre dans un plan horizontal où elle peut tourner librement autour de son centre, on sait que, dans chaque lieu, elle prend une direction déterminée qui est occasionnellement plus ou moins oblique au méridien géographique. Le plan vertical qui la contient alors se nomme le méridien magnétique local; et l'angle qu'il forme, avec le méridien terrestre, en chaque point du globe, s'appelle la déclinaison de l'aiguille ou la variation. Sa grandeur n'est pas constante, dans tous les temps, pour un même lieu; et, dans le cours d'une seule journée, on y remarque de petits changements périodiques, en rapport avec la hauteur du soleil sur l'horizon. Mais ses changements absolus se font si lentement, que l'effet n'en devient manifeste qu'après des intervalles de plusieurs années. C'est pourquoi, pendant la durée d'un seul voyage, et pendant plusieurs voyages consécutifs dans les mêmes parages, les navigateurs se conduisent d'après les indications de leur boussole, comme si la déclinaison locale était toujours la même; ayant soin, toutefois, de mesurer fréquemment son amplitude actuelle par des relèvements astronomiques, pour ne pas s'y confier trop imprudemment. Ceci convenu, imaginez qu'un vaisseau à voiles libre de ses mouvements, ou mieux encore un bâtiment à vapeur, parcoure une grande étendue de mer, en tenant toujours sa proue exactement alignée sur la direction actuelle que la boussole lui marque : il tracera, sur la surface convexe des eaux, une ligne courbe qui sera un méridien magnétique général. Vous pourrez reconnaître la configuration de cette courbe en la projetant sur une mappemonde et sur une carte polaire; ou mieux encore, en la reportant sur un globe artificiel. Or, si l'on applique ce mode de construction graphique à

toutes les déclinaisons observées dans les deux hémisphères à une même époque, ou à des époques peu distantes, en les ramenant par le calcul à la condition de simultanéité, on trouve que, proche de l'équateur magnétique, ces lignes lui sont presque perpendiculaires; mais, à partir de là, elles se contournent et s'infléchissent progressivement, de manière à venir toutes converger et aboutir aux deux points du globe où l'aiguille aimantée devient verticale, et que nous avons nommés les pôles magnétiques de la terre. Enfin, un dernier élément des forces magnétiques, c'est la loi de variation de leur intensité en divers points du globe. On la conclut de la rapidité des oscillations exécutées en divers lieux par une même aiguille d'inclinaison ou de déclinaison, comme on mesure les variations de la pesanteur par la rapidité relative des oscillations d'un même pendule. Ce troisième genre d'expérience apprend que, dans l'ensemble de ses valeurs, l'intensité est généralement croissante, depuis l'équateur magnétique jusqu'aux deux points polaires où les méridiens magnétiques, définis par la construction précédente, vont converger. Mais la progression de cet accroissement, de même que celui de l'inclinaison, présentent des inégalités de détail très-évidentes. En outre, depuis qu'on emploie la boussole, on a vu l'amplitude de la déclinaison éprouver, en certaines régions de la terre, des changements qui n'ont pas eu lieu simultanément ou avec la même étendue, dans les autres. De tout cela on a dû conclure l'existence d'une force magnétique principale, appartenant comme résultante à toute la masse du globe, et dont les effets généraux sont modifiés localement par des forces magnétiques secondaires, ayant leurs centres d'action répartis à de faibles profondeurs au-dessous de la surface terrestre, dans les portions de la masse qui ont subi, ou qui subissent encore, des perturbations d'équilibre intérieur. Ce résumé théorique des phénomènes a été, je crois, pour la première fois publiquement exprimé, et justifié par le calcul, en 1804[1]. Mais le tracé des méridiens magnétiques, tels que je viens de les définir, a été établi plus tard par le capitaine Duperrey, à l'aide d'un travail immense, auquel il a fait concourir toutes les observations des naviga-

[1] *Mémoire sur les variations du magnétisme terrestre*, par MM. de Humboldt et Biot (*Journal de physique et de chimie*, publié par Delamethrie, tome LIX, page 409, 1804). Le fils du grand physicien et astronome Tobie Mayer a trouvé depuis, dans les papiers de son père, un mémoire inédit où l'on voit qu'il avait été conduit aux mêmes idées et aux mêmes formules que nous. La nécessité d'associer des actions secondaires à l'action principale s'est présentée à moi plus tard; je l'ai exposée dans mon *Traité de physique*, tome III, page 139 et suivantes.

teurs modernes avec les siennes propres; et celles qu'il a pu tirer ensuite de voyages plus récents sont toujours venues se plier, s'adapter, comme par miracle, aux résultats qu'il avait d'abord obtenus. Si je suis entré dans ces détails d'exposition, c'est d'abord parce que les éléments du magnétisme terrestre sont un des objets d'observation les plus spécialement recommandés aux expéditions nautiques entreprises de nos jours; et il fallait bien montrer l'importance des documents qu'elles vont recueillir avec tant de périls. En outre, on verra dans un moment que d'Urville s'est dirigé avec intention vers le pôle austral, par la route qui était précisément la plus conforme aux idées que je viens de rappeler, ce qui donne une valeur toute spéciale à ses résultats. Mais, après avoir présenté ces motifs, à titre de justification, je ne ferai aucune difficulté d'avouer que j'ai saisi avec empressement l'occasion de mettre dans tout son jour le mérite du travail du capitaine Duperrey, auquel les théoriciens ne me paraissent pas avoir fait assez d'attention. Si un géomètre, qui serait en même temps physicien, prenait en main ce travail, comme on prend dans l'astronomie les lois de Kepler, et qu'il en considérât les données locales comme appartenant à des sphères qui seraient osculatrices à la surface terrrestre, dans le sens des méridiens ou des parallèles magnétiques, je ne doute pas qu'il ne découvrît directement, presque sans difficulté, les lieux géométriques des centres de forces, tant principales que secondaires, qui dirigent l'aiguille aimantée en chaque point de la surface terrestre, à l'époque des observations employées. Ce qui me semble autoriser cette prévision, c'est que les formules dont le capitaine Duperrey a fait usage pour ses réductions de détail, et qui lui ont très-bien servi, sont les mêmes que nous avons établies, M. de Humboldt et moi, dans la première étude que j'ai rappelée tout à l'heure, où nous avions pu seulement nous appuyer sur ses propres observations combinées avec un petit nombre d'autres, principalement extraites des voyages de Cook et de d'Entrecasteaux. Ainsi le principe mécanique d'où nous sommes partis n'a besoin que d'être appliqué plus généralement aux constructions du capitaine Duperrey, pour en faire sortir les lois qui régissent l'ensemble du phénomène et ses détails. Malheureusement pour nous, il s'en faut de peu que ce premier essai n'ait un demi-siècle de date. C'est maintenant à d'autres qu'il appartient de le compléter.

Le méridien terrestre et le méridien magnétique général, qui partent d'Hobart-Town, s'écartent à peine l'un de l'autre dans le reste de leur cours vers le sud. D'Urville était instruit de cette circonstance par le travail du capitaine Duperrey. Il donna ordre aux corvettes de pointer

constamment au sud, dans l'alignement de la boussole, autant que les vents le permettraient. Cette route le menait ainsi, du même coup, aux deux pôles qu'il voulait atteindre.

Le 11 janvier, des symptômes de dyssenterie avaient reparu sur les deux bâtiments. Treize hommes étaient déjà sur les cadres. Un d'eux périt. Heureusement l'épidémie s'apaisa, et l'énergie morale inspirée par les circonstances acheva de la faire disparaître.

Le 16, par 60 degrés de latitude australe, on rencontra les premières masses de glaces flottantes. Leur isolement et leur grandeur annonçaient la proximité de la terre ou d'une banquise. Cette prévision se fortifia en remarquant que la mer, jusque-là très-houleuse, s'était apaisée tout à coup, de sorte que la houle du large n'arrivait plus qu'affaiblie jusqu'aux corvettes. Un autre indice de terre, c'était le froid devenu très-vif, quoiqu'on fût au cœur de l'été de ces climats, avec des jours presque sans nuit. Le 19, à six heures du matin, on apercevait dans les alentours six grandes îles de glace; à huit heures, seize; toutes hautes de 30 ou 40 mètres, l'une d'elles ayant un mille de longueur. A six heures du soir, on en comptait, autour des corvettes, cinquante-neuf, et une multitude d'autres en vue. Leurs flancs étaient droits, taillés à pic, sans apparence de fusion ni de brisures, mais percés çà et là de grandes arches, comme aurait pu en produire l'impulsion des eaux qui les auraient récemment détachées d'une terre à laquelle elles adhéraient. La mer, affaissée sous le poids de ces énormes masses, était calme, silencieuse, unie comme un lac. Le soleil, brillant dans un ciel pur, éclairait cette scène. Plusieurs fois on avait cru apercevoir la terre dans l'est, dans l'ouest; ce n'était que des nuages imitant des cimes neigées. Enfin, vers trois heures du soir, l'ingénieur hydrographe de l'expédition, M. Vincendon-Dumoulin, étant descendu des hunes de *l'Astrolabe*, annonça qu'il y avait en avant, droit au sud, une apparence de terre, fixe, distincte, nettement tranchée. Pourtant, lui-même doutait encore. Il craignait que ce ne fût une nouvelle illusion succédant à tant d'autres. Mais le soleil, en se couchant derrière elle, laissa voir toutes les inflexions de ses contours élevés se dessinant, par un trait pur, sur le fonds du ciel. Le doute semblait à peine possible; toutefois, il ne disparut chez les plus prudents que le lendemain, 20 janvier, quand on apprit que *la Zélée* avait reconnu aussi assurément la terre à ces mêmes indices. On était en calme. Les équipages demandèrent et obtinrent la permission de faire une grande fête, comme au passage des tropiques. Il n'y avait plus de malades à bord.

Pendant toute cette journée, les deux corvettes demeurèrent presque

immobiles. On ne sentait pas un souffle de vent. Tout ce qu'on put faire, ce fut d'étudier l'aspect et l'état des glaces environnantes. A quatre heures du matin, on en comptait autour de *l'Astrolabe* soixante-douze grosses masses. Le soleil, depuis longtemps sur l'horizon, et déjà élevé, semblait leur faire éprouver une décomposition active. Une entre autres, peu distante, attirait surtout l'attention. De nombreux ruisseaux, prenant leur source à son sommet, s'élançaient dans la mer en cascades, creusant profondément ses parois. Ce détail, que j'emprunte à la rédaction de M. Dumoulin, semble devoir donner une très-juste idée du travail des eaux pour détacher les falaises de glaces adhérentes aux terres et les éloigner de leurs bords. Au reste, toute cette rédaction est écrite avec une intelligence des phénomènes physiques si complète, qu'on n'y saurait rien ajouter. Je voudrais pouvoir la copier tout entière.

Enfin, le 21 janvier, on commença de ressentir une brise du sud-est, qui permit de marcher, d'abord lentement, puis rapidement vers la terre. Mais, à mesure que l'on avançait, les masses de glace devenaient plus nombreuses et plus menaçantes. Bientôt elles se montrèrent sans nombre, couvrant la mer comme autant d'îles séparées par des canaux étroits et sinueux. Toutefois les corvettes s'y engagèrent, évitant d'en approcher assez près pour perdre le vent à l'abri de leurs hautes murailles, et tomber dans les remous de leur bases, d'où elles n'auraient pu sortir. Ces murailles dépassaient de beaucoup les matures, et surplombaient au-dessus des navires. A leurs pieds, se découvraient de vastes cavernes creusées par la mer, qui s'y engouffrait avec fracas. Il semblait que l'on fût entré dans une ville à rues étroites, ouvrage de géants. Plus d'une fois les corvettes durent passer entre deux masses si hautes et si rapprochées, qu'elles ôtaient toute vue de la terre vers laquelle on marchait. Alors, dans le silence formidable de ces solitudes, on n'entendait que les commandements des officiers, renvoyés par leurs échos. Enfin, à midi, on sortit de ce dédale, et l'on se trouva dans un bassin plus libre, où la terre s'apercevait au sud, seulement à trois ou quatre milles de distance.

Elle s'étendait du sud-est au nord-ouest, à toute vue, sans limite. Elle était haute de 1000 à 1200 mètres, entièrement couverte de neiges qui se montraient sinuées d'ondulations comme le sable des déserts, ou sillonnées de ravins que l'on aurait dit creusés par les eaux. Nulle part le sol ne se faisait jour, et sa grande élévation pouvait seule faire croire qu'on ne se trouvait pas encore devant une vaste banquise. Du côté de la mer, une muraille de glaces droite et abrupte bordait ses approches,

et rendait toute tentative de débarquement impossible. MM. Dumoulin et Coupvent, chargés des observations magnétiques, obtinrent de d'Urville d'aller porter au moins leurs instruments sur une des îles de glace environnantes, qui, à raison de son étendue et de sa masse, semblait devoir se maintenir presque immobile par le peu de vent qui régnait. Ce fut l'occasion d'une découverte vivement désirée. Pendant que l'*Astrolabe* restait en panne pour attendre les observateurs, les officiers demeurés à bord étudiaient curieusement la terre avec des lunettes. Un d'eux, M. Duroch, aperçut au pied de la côte quelques points noirs et fixes, qui semblaient être des sommets de rochers découverts. Ce lieu de débarquement une fois signalé, chaque corvette y expédia un canot, à travers les glaces, avec une joie indicible. Ces deux embarcations arrivèrent heureusement sur les rocs, prirent possession de la terre au nom de la France, et revinrent avec leur pleine charge de pierres antarctiques. Les hommes qui les montaient n'avaient envisagé que le but, non le péril. Sous ce ciel instable et orageux du pôle, on n'est jamais certain de revoir ceux qui se sont un moment séparés de vous; le moindre coup de vent, qui aurait surpris les corvettes sur une pareille côte, parmi les glaces, les aurait forcées de fuir au large, sacrifiant peut-être la vie de quelques-uns au salut de tous.

Peu s'en fallut que, deux jours après, la fuite même leur fût interdite, et qu'elles ne dussent périr toutes deux misérablement. D'Urville avait appelé cette terre, la *terre Adélie*, du nom de sa femme qui s'appelait Adèle. Le 22 janvier au matin, se trouvant dans une vaste baie entièrement libre, avec un beau temps, une faible brise de l'est et presque pas de nuit, il se laissait aller doucement dans l'ouest, longeant la côte et reconnaissant ses anfractuosités. Le 23 au matin, la route se trouva barrée par une chaîne d'îles de glaces, appuyées en arrière sur une banquise continue, tenant à la terre, s'étendant au nord, puis retournant à l'est. C'était un golfe de glaces solides, où l'on s'était engouffré. Pendant qu'on louvoie pour tâcher d'en sortir, la brise fraîchit subitement, la mer devient grosse et une tourmente se déclare. Des tourbillons de neige enveloppent les corvettes; elles se perdent de vue et sont abandonnées chacune à leur sort. Les grandes voiles sont emportées; le peu de toile qu'il faut indispensablement garder, pour gouverner et se soutenir contre le vent, fait ployer les mâts comme des baguettes, que l'on craint à tout instant de voir rompre. Des lames monstrueuses, déferlant par un froid glacial, couvrent le pont d'une couche de verglas que la neige augmente. Les matelots n'ont plus pied sur ce sol glissant; les cordages devenus rigides, et couverts de neige, résistent à leurs

efforts. La nuit est venue : le navire court à toute vitesse parmi des montagnes de glaces flottantes que l'on ne peut voir assez tôt pour les éviter. Le hasard d'un seul choc l'abîmera. Et, dans cette extrémité, on ne sait où l'on va, ni dans quel sens on marche. La proximité du pôle magnétique, rendant la force directrice presque verticale, son influence dans le sens horizontal est à peine sensible; elle ne donne plus aux boussoles un point assuré : le fer qui entre dans la construction du navire les dévie dans toutes sortes de sens. Tout ce que l'habileté de M. Dumoulin put entrevoir dans leur désordre, c'est que *l'Astrolabe* recule devant le vent à chaque bordée, et qu'en moins de douze heures elle ira s'abattre sur la banquise, si le vent ne cesse. Par bonheur, dans la matinée du 25, il perdit de sa force. L'horizon s'éclaircit, mais on ne voyait plus *la Zélée*. Le canon, tiré pour l'appeler, resta sans réponse. Enfin, dans la soirée, on l'aperçut cinglant sous toutes voiles pour rallier. Le 27, les deux corvettes réunies parvinrent à sortir du golfe, non sans de grands hasards, en faisant d'abord un long détour dans le sud-est, à travers les glaces, pour se porter au delà du bras de la banquise qui leur fermait la route, avant d'entreprendre de le doubler. Un coup de vent du sud les seconda, et, le lendemain 28, elles voguaient loin dans le nord, tout à fait libres.

Dans la journée, le vent était passé à l'ouest; le ciel s'était dégagé; on remit le cap au sud, dans l'espérance de rejoindre et de reconnaître plus complétement la terre Adélie. Mais, le 29, le vent se fixa de nouveau à l'est, avec des tourbillons de neige et une grosse mer. d'Urville, après avoir consulté M. Dumoulin, ne se proposa plus que de porter ses bâtiments sur les directions qui conviendraient le mieux pour achever d'établir tous les éléments du magnétisme terrestre, sans perdre l'espoir de découvrir de nouvelles terres, chemin faisant. Il les dirigea donc au sud-ouest pour ce double but. Leur marche, devenue alors fort rapide, les amena bientôt devant une autre barrière de glaces d'une grande étendue. Il fallut tourner le cap au nord, et serrer le vent pour ne pas tomber sur elle. Pendant que la grand'voile était carguée pour cette manœuvre, on aperçut, à peu de distance, à travers la brume, un navire arrivant avec rapidité, vent arrière. A ses couleurs, il fut reconnu pour un bâtiment de guerre américain. On sut, plus tard, que c'était *le Porpoise*, qui avait cru rallier ses compagnons. D'Urville arbora ses couleurs françaises; puis, lorsque l'étranger fut proche, craignant d'en être trop rapidement dépassé pour pouvoir échanger avec lui des communications, quand il aurait pareillement infléchi sa route et tourné *l'Astrolabe*, il fit déployer sa grand'voile afin de diminuer la

différence des deux vitesses en reprenant la sienne propre. Cette manœuvre était insolite. Elle pouvait être interprétée comme un refus d'attendre. L'américain s'y méprit, et pensa que d'Urville ne voulait pas communiquer. Il continua de faire voile vers le sud, et s'éloigna. Ce fut peut-être heureux. En effet, les instructions de la flottille américaine imposaient à ses officiers le plus profond secret sur les résultats de leurs opérations, et ils se sont partout strictement conformés à cet ordre. Si d'Urville avait parlé au bâtiment qui l'approchait, il lui aurait sans doute annoncé sa découverte; l'américain n'aurait pu répondre que par le silence; cela n'aurait paru ni courtois, ni loyal. A tout prendre, il a mieux valu que les bâtiments n'aient pas communiqué. Dans la relation de M. Wilkes, le commandant du *Porpoise* impute ce fait à d'Urville comme un manque de charité : «il ignorait si nous «n'étions pas en détresse, si nous n'avions pas besoin de secours!» C'est là un mouvement de sensibilité hors de place. Le bâtiment américain arrivait brillamment, vent arrière, couvert de voiles, sans donner le moins du monde à croire qu'il eût besoin de rien. Il passa tout proche de *l'Astrolabe*, à portée de voix, en silence. Le sentiment d'humanité est complétement étranger à l'affaire.

Cette incursion si heureuse de d'Urville, dans la mer australe, était indispensable à mentionner dans mon récit. Je le laisse compléter ses déterminations magnétiques, entrevoir d'autres terres défendues par d'inabordables falaises de glace, et revenir à Hobart-Town jouir de son succès. Il y rentra le 17 février 1840. Je n'ai pas la douloureuse nécessité de le suivre plus loin.

La flotte américaine avait quitté Sydney le 29 décembre, deux jours avant le départ de d'Urville; elle y rentra le 1 r mars, vingt-trois jours après son retour. Elle avait ainsi tenu beaucoup plus longtemps la mer dans ces mêmes parages, exposée à la même continuité de périls, et poursuivant son but avec une constance, une habileté, une énergie admirables. Le *Peacock*, surtout, parti de Sydney en si mauvais état, s'était vu dans la chance imminente d'une entière destruction. Le 24 janvier, se trouvant engagé dans une baie profonde, parmi les glaces flottantes, et, selon toute présomption, en vue de terre, il alla heurter de l'arrière contre une haute banquise, brisa son gouvernail et resta sans défense contre les chocs des masses qui l'assaillaient. Entouré, pressé, froissé de tous côtés par elles, il ne sortit qu'à grand peine de leurs étreintes, ayant sa membrure endommagée et l'avant de sa fausse quille enlevé. Il ne fallut pas moins que l'indomptable sang-froid du commandant, le capitaine Hudson, et les efforts inouïs de

tout son équipage pour le ramener jusqu'à Sydney, comme par miracle, sans couler bas. Cette rude campagne fait le plus grand honneur à la marine américaine. Sur ce point, en Angleterre comme en France, il n'y a qu'une opinion.

J'arrive maintenant aux découvertes géographiques. On en pourra prendre une idée très-claire et très-fidèle en jetant les yeux sur la carte jointe à cet article. Elle représente, en projection polaire, toute la portion de l'océan austral que les navigateurs ont explorée depuis Cook dans l'espoir d'y découvrir de nouvelles terres autour du pôle, et l'on y a marqué toutes celles qu'ils ont reconnues, de près ou de loin, avec assez de certitude pour que leur existence doive être admise. C'est une imitation de la carte construite par les ordres de l'amirauté anglaise, pour la publication des découvertes faites par sir James Ross proche du pôle sud, en 1841. Elle a été dressée par M. Daussy, pour servir à l'exposé critique qu'il a donné du premier rapport de M. Wilkes, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 2ᵉ série, nº 109. Le cuivre avait été conservé au dépôt des cartes de la marine. Nous avons demandé au ministre de vouloir bien accorder au *Journal des Savants* le nombre d'exemplaires nécessaires pour accompagner notre article, en sollicitant cette faveur à titre de l'assistance que l'État nous donne; et nous avons été aussi heureux que reconnaissants de recevoir de lui cet instrument indispensable de notre exposition. Avec son secours, elle sera très-aisée à comprendre.

Dans ce système de projection, le pôle austral de la terre occupe le centre de la carte. Les méridiens sont représentés par des droites partant de ce point, et les parallèles géographiques se projettent suivant des cercles qui lui sont concentriques. On y a marqué les degrés de latitude australe de 10 en 10. Le diamètre qui porte à ses deux extrémités les indications 0 et 180 figure le méridien de Paris. Le sommet 0 est celui d'où partent les longitudes comptées de cette ville; les orientales vers la gauche du lecteur, les occidentales vers sa droite, comme l'annoncent déjà évidemment les extrémités australes de l'Afrique et de l'Amérique, s'avançant respectivement de ces deux côtés dans la projection. Au loin, dans l'est, on voit la pointe sud de l'Australie, et plus à l'est encore la Nouvelle-Zélande. La portion de la mer australe, comprise de là jusqu'au pôle, est le théâtre des nouvelles découvertes; et, jusqu'à la mémorable expédition de sir James Ross, en 1841, elles s'étaient étendues presque exclusivement sur le contour du cercle antarctique, vers 66° 30′ de latitude australe. Les deux points extrêmes de

l'arc qu'elles embrassent ont été les premiers reconnus [1]. Celui qui se présente d'abord à l'orient, vers 48° de longitude, est la terre d'Enderby, découverte en 1831 par le capitaine John Biscoe, commandant le brick de commerce *le Tula*, frété par la maison Enderby de Londres. L'autre limite, beaucoup plus orientale, du même arc, est le groupe d'îles volcaniques découvert en 1839, vers 161° de longitude par le capitaine Balleny, montant la goëlette *l'Eliza-Scott*, frétée par les mêmes négociants. Elles sont appelées d'après lui les îles Balleny, comme on le voit sur notre carte à la longitude indiquée. On y a également marqué une autre terre, aperçue aussi ou soupçonnée par le même navigateur dans la même campagne, et qu'il a nommé Sabrina, en souvenir de la petite conserve qui l'accompagnait et qui périt dans ces parages. Entre ces deux découvertes, on a placé celle de d'Urville, la terre Adélie; et enfin cette longue bande, semée d'immenses volcans éteints ou en éruption, qui s'avance vers le sud, à laquelle sir James Ross a donné le nom de la reine d'Angleterre, Vittoria. Celle-ci n'est connue que depuis 1841. Mais je la mentionne pour que l'on puisse apercevoir d'un coup d'œil l'intention des mouvements que nous allons suivre, et l'ensemble des résultats qu'on en espérait.

Lorsque la flottille américaine quitta Sydney, elle ignorait les découvertes de Balleny, et celles de d'Urville étaient à faire. Le plan de M. Wilkes consistait à plonger d'abord dans le sud par le méridien des îles Macquarie, vers 158° de longitude orientale, en s'avançant sur cette direction tant qu'il ne trouverait pas la mer barrée par les glaces. Alors il devait se retourner vers l'ouest, et suivre le contour du cercle antarctique, jusqu'à rejoindre, s'il était possible, le méridien de la terre d'Enderby, s'efforçant toujours de pénétrer au sud par chaque point de cette route où il pourrait trouver un passage libre. Sa première incursion dans le sud lui fit rencontrer les glaces flottantes dès le 10 janvier, ayant à peine atteint le 61e parallèle. D'abord, elles se présentèrent en masses isolées, peu nombreuses, rongées sur leurs flancs par la mer. Bientôt leur nombre s'accrut ainsi que leur grandeur; et, le lendemain 11 janvier, elles formaient devant lui une barrière compacte qui l'arrêta. Il se trouvait alors à 64° 11′ de latitude australe, et par 162° 10′ de longitude orientale, un peu à l'est du méridien qu'il avait voulu suivre. En conséquence, il fit voile vers l'ouest en longeant cette barrière, qui paraissait s'infléchir vers le sud. En effet, le 16 janvier, après l'avoir

[1] Ici, comme dans toute l'exposition qui va suivre, j'emploierai les longitudes comptées du méridien de Paris.

côtoyée ainsi jusqu'à 155° 26′ de longitude orientale, il atteignit en latitude 66°. « C'est de ce jour-là, dit M. Wilkes, que nous datons la dé« couverte dont nous réclamons l'honneur. » Pour établir ce droit, il rapporte que, ce même jour, on aperçut *des apparences de terre*, à bord des trois bâtiments *le Vincennes*, *le Peacock*, *le Porpoise;* et il cite des notes de plusieurs officiers qui avaient en effet consigné ce soupçon sur leurs livres de loch. Il donne même, dans sa relation, la gravure d'un dessin de sa main, fait sur place, représentant une montagne qu'il avait distinguée, et qu'il a nommé Ringgold's-Kholl, le mont Ringgold, en l'honneur du commandant du *Porpoise*. La distance, d'après sa carte, n'était pas moindre de 66 mille marins. La légitimité de ces allégations a été attaquée devant une cour martiale, tenue, après le retour de M. Wilkes, à bord du bâtiment des États-Unis *le North-Carolina*. Des officiers de la flottille ont même contesté que la terre eût été vue avec certitude trois jours plus tard, le 19 janvier. Il a été avancé que M. Wilkes n'avait émis et accueilli ces présomptions qu'après son retour à Sydney, lorsqu'il eut appris que les Français avaient débarqué le 22 janvier sur un point de la côte. On peut voir les détails de ce procès dans le *Bulletin de la Société de géographie*, déjà cité. Nous ignorons quelle en a été l'issue; mais, sans nous prévaloir des doutes qu'il a pu faire naître sur la réalité des droits que M. Wilkes réclame, nous discuterons seulement la valeur des preuves physiques sur lesquelles il les appuie. Dans le rapport présenté par lui à l'Institut national de Washington, à son retour en 1842, il a indiqué lui-même, sans le vouloir, le degré de certitude que l'on doit leur attribuer. « Pendant que nous longions « la barrière de glace, dit-il, je préparai une carte sur laquelle je mar« quais la terre, non-seulement aux points où nous avions positivement « constaté son existence, mais encore dans les places où toutes les appa« rences annonçaient qu'elle devait exister [1]. » Cette carte, il l'avait envoyée de Sydney à sir James Ross, qui l'a insérée dans la relation de son propre voyage au pôle sud. C'est, à quelques détails près, la même que M. Wilkes reproduit dans son ouvrage actuel, sauf qu'il en a effacé une portion de terre qu'il y avait marquée, et sur laquelle sir James a déclaré depuis avoir navigué librement. Cette confiance de porter comme autant de découvertes réelles, des soupçons de terre, a paru

[1] « During our cruise, as we sailed along the icy barrier, I prepared a chart, « laying down the land, not only where we actually determined it to exist, but those « places in which every appearance denoted its existence..... » Wilkes, *Synopsis of the cruise, etc.*, page 21. Washington, 1842.

aux marins européens fort surprenante, et tout à fait insolite. L'expérience leur a trop appris combien il se présente de ces apparences trompeuses, surtout dans les mers australes, parmi les glaces. Les hydrographes les plus exercés ont vu ainsi apparaître au loin des terres fantastiques, dont ils ont dessiné les contours et relevé les détails pendant des journées entières, après quoi elles se sont évanouies. Sir James Ross en rapporte un curieux exemple dans son *Voyage au pôle sud*, tome I, page 177. Le 5 janvier 1841, se trouvant à 66° 55' de latitude australe parmi les glaces, « on signala dans la soirée une re-« marquable apparence de terre. Cette manifestation ayant subsisté pen-« dant des heures, sans aucune modification de formes, plusieurs officiers « s'imaginèrent qu'ils voyaient effectivement une terre réelle, semée de « collines entièrement couvertes par la neige, et d'un aspect général telle-« ment propre à tromper des yeux inexpérimentés, que, si nous n'avions « pu avancer plus loin, ils auraient indubitablement affirmé, à notre « retour en Angleterre, que nous avions découvert la terre dans cette « position. Ce n'était pourtant rien autre chose que le contour supérieur « d'un nuage, marquant, par un trait parfaitement défini, mais irrégu-« lier, la limite de hauteur que la vapeur aqueuse peut atteindre sous « ces latitudes. Plus bas, cette vapeur se montre à tous les états de « condensation; plus haut, on aperçoit l'espace froid et clair où elle « ne saurait s'élever. C'est surtout aux approches des glaces, que ces « apparences de terre sont les plus marquées et les plus trompeuses. » Après de tels faits, peut-on raisonnablement admettre que toutes les apparences indistinctement rapportées par M. Wilkes sont autant de terres véritables, qui établissent les dates de ses découvertes? et ne doit-il pas s'en prendre à lui seul si, parmi celles qu'il mentionne, on ne sait plus aujourd'hui, comme il ne saurait plus lui-même, distinguer ce qui a été illusion de ce qui a pu être la réalité.

Du 16 janvier au 17 février, c'est-à-dire, pendant un mois, M. Wilkes continua de marcher dans l'ouest, en suivant le contour du cercle antarctique, jusqu'au 93° degré de longitude orientale. La saison ne lui permit pas de pousser cette exploration jusqu'au méridien de la terre d'Enderby, comme il l'aurait voulu. Pendant ce trajet on signala presque tous les jours, dans le sud, *des apparences de terre* qui sont indiquées par autant de traits sur notre carte. Mais les bâtiments américains ne purent jamais en approcher d'assez près pour y débarquer, étant rejetés au loin par les tempêtes, ou se trouvant arrêtés par des remparts de glace qui en obstruaient les approches. Une seule fois ils se crurent au moment de réussir : c'était le 30 janvier. Ils avaient pénétré à travers les

glaces dans une baie profonde où ils voyaient enfin la terre à nu devant eux, s'étendant de l'est vers l'ouest à toute distance. Elle était haute, escarpée, couverte de neige. Assuré ainsi de son existence et de sa grandeur, M. Wilkes l'appela *continent antarctique*, et il donna à la baie le nom de *baie Piners*, qu'il lui conserve dans sa relation. Il la place par 66° 45′ de latitude et 137° 42′ de longitude orientale. Ce fut tout ce qu'il en put saisir. Une tempête furieuse le força de fuir au large parmi les glaces, et l'entraîna dans l'ouest sans chance de retour. Les forces de ses équipages étaient épuisées. Pourtant il continua encore de marcher vers l'ouest, remarquant, çà et là, des apparences de terre, qu'il jugea être autant de portions du continent antarctique. Mais il ne put mettre pied nulle part. Il dut se contenter de débarquer sur une grande île de glace, portant des débris de terre, de sable et de rochers, qu'il supposa s'être détachés avec elle de la côte prochaine. On y recueillit principalement des échantillons de grès rouge et de basalte. Balleny, dans le cours de son voyage au sud, avait aussi rencontré, à plus de 100 milles au large de toute terre, une grosse masse de rochers incrustée dans les hautes falaises d'une île de glaces flottantes. Il n'est pas improbable que les blocs erratiques répandus sur nos continents y aient été ainsi amenés quand la mer était plus haute, ou les terres plus abaissées.

Nous examinerons tout à l'heure jusqu'à quel point les découvertes maintenant effectuées dans ces parages justifient la dénomination de continent antarctique adoptée par M. Wilkes. Mais nous avons d'abord à vider avec lui une question. Les éléments de position qu'il assigne à sa baie Piners, la route par laquelle il y est parvenu, les indications qui précèdent son arrivée et celles qui suivent son passage, prouvent qu'elle est identiquement celle dans laquelle les bâtiments français avaient pénétré le 21 janvier 1840 et avaient mis pied à terre le 22. En conséquence, on peut faire à M. Wilkes cette argumentation. Lorsque vous êtes arrivé dans cette baie le 28 ou le 30 janvier 1840, vous ignoriez que d'Urville vous y eût précédé, et en eût pris possession. Vous pouviez donc la croire alors une de vos découvertes, et lui donner à ce titre un nom de votre choix. Mais, quand vous imprimiez votre relation en 1845, vous ne pouviez plus avoir cette croyance. Le titre de d'Urville, antérieur au vôtre, vous était connu, puisque, en 1842, dans votre communication à l'Institut national de Washington, page 27, vous vous plaigniez que l'on eût porté les découvertes des Français sur la carte anglaise, sans y mentionner les vôtres. S'il vous restait quelques doutes sur l'identité du lieu et l'antériorité du

temps, vous pouviez facilement les éclaircir en consultant les *Annales maritimes et coloniales* de 1840, où cette partie de la relation de d'Urville a été imprimée, avec les cartes de relèvement de la terre Adélie. Vous pouviez encore consulter séparément ces cartes elles-mêmes, qui ont été rendues publiques à cette époque en France, en Angleterre, et que l'on doit présumer être également parvenues aux États-Unis. Si vous avez pris connaissance de ces documents, comme l'équité semblait l'exiger, vous avez dû voir que vous n'aviez plus de titre à la découverte de la terre Adélie, et qu'il n'était pas juste de la maintenir dans votre relation, ni sur votre carte, comme vous étant propre. Si vous n'avez pas jugé à propos de vous enquérir de la vérité, votre négligence ne vous crée pas de droit. Vous n'aurez pas accru vos mérites réels, en donnant à vos compatriotes une illusion qui ne saurait être de longue durée; et peut-être auront-ils lieu de vous exprimer leurs regrets plutôt que leurs félicitations, quand ils verront que, sur toutes les cartes nautiques excepté sur la vôtre, cette terre sera marquée du nom que lui a donné d'Urville, à l'exclusion de celui que vous avez voulu lui attribuer.

Quant à la dénomination de continent antarctique, sous laquelle M. Wilkes réunit les terres australes qu'il pense avoir découvertes, et celles qui étaient connues avant lui sur le contour du même parallèle, un raisonnement très-simple montrera qu'elle est au moins prématurée. L'existence de la terre n'a été jusqu'ici matériellement constatée qu'aux deux extrémités de cet arc et au point intermédiaire où d'Urville a débarqué. Les *apparences de terre* remarquées par M. Wilkes, et qu'il mentionne sans discussion partout où elles se sont présentées à lui, ne comportent pas, à beaucoup près, une pareille certitude. Au jugement des marins, elles ne fournissent que des présomptions généralement douteuses, dont l'ensemble est seulement rendu ici plus vraisemblable, par leur connexion avec les points dont l'existence est assurée. Mais, ni ces points, ni les portions de terre que M. Wilkes aurait aperçues n'ont été assez complétement explorés pour que l'on puisse savoir si ces terres se tiennent, ou si elles sont séparées par des bras de mer habituellement gelés. Leur contiguïté est donc jusqu'à présent incertaine. On ne saurait affirmer qu'elles fassent partie d'un même continent; et, si l'on venait à constater ultérieurement un tel fait, la découverte de ce continent devrait être rapportée aux navigateurs qui en ont signalé les premières terres, c'est-à-dire à Biscoë et à Balleny.

Ce jugement, qui a été exprimé en Europe par des marins de la plus haute distinction, et la justice que l'on y a unanimement rendue aux

droits de d'Urville, paraissent avoir vivement impressionné M. Wilkes; car il en a fait le sujet de récriminations dont l'amertume ne prouve nullement la justesse. « Le mérite de nos découvertes, s'écrie-t-il, a été « réclamé par une nation étrangère, et leur réalité même a été mise en « question par une autre; toutes deux ayant en mer des expéditions ri- « vales: l'une dans la même année, l'autre dans l'année suivante. — Cha- « cune de ces nations a paru disposée à nous *dérober* l'honneur (to rob « us of the honour), en exagérant l'importance de ses propres recherches; « et elle voudrait restreindre la terre antarctique aux *petites portions* « qu'elle a respectivement découvertes [1]. » Notez que, parmi *ces petites portions*, il y a la terre Vittoria, matériellement reconnue et suivie par sir James Ross, sur une étendue de côtes qui occupe neuf degrés de latitude, et qui approche du pôle jusque par delà le 78e parallèle. Mais ce sont là des colères; je cherche des raisons.

« L'existence de la terre sur le contour du cercle antarctique, pour- « suit M. Wilkes, est maintenant *confirmée* par les témoignages réunis « des marins français et anglais. Peu de jours après que la terre eut été « vue par les trois bâtiments de notre flottille, d'Urville, le célèbre navi- « gateur français, rapporte que ses canots ont débarqué sur une petite « pointe de rochers, dans l'endroit, *à ce que je suppose,* qui nous parut « accessible dans la baie Piners, d'où *le Vincennes* fut chassé par une « violente tempête. *C'est ce qu'il a nommé la terre Clarie* (this he called « Clarie land); et cela lui donne la croyance (testifies to his belief) qu'il « existe une grande étendue de terre, là où la vue que nous en avons « eue ne laisse aucun doute sur son existence effective. » Ici je ferai remarquer d'abord que la *côte Clarie* de d'Urville (il ne l'a jamais appelée la *terre Clarie*) est située à 140 ou 150 milles dans l'ouest, du point où les Français ont débarqué. Non-seulement d'Urville n'a jamais dit y avoir pris pied, mais il déclare expressément n'en conclure l'existence que par induction. Il n'avait devant lui qu'une immense muraille de glaces, continue, sans fissures, ayant de 100 à 150 pieds de hauteur; il la côtoya sur un développement de 20 ou 25 lieues, sans en atteindre le bout. La proximité où il se trouvait de ces hautes falaises l'empêchait de voir s'il existait une terre par delà. Il présente seulement ce fait comme présumable, l'inférant de ce qu'une ceinture de glace, si étendue et si solide, semblait n'avoir pu se former et se maintenir avec tant de continuité, qu'étant appuyée contre une grande terre. Jamais il ne s'est exprimé qu'avec cette réserve; et, dans sa carte publiée en 1840, comme dans

[1] *American expedition*, t. II, p. 281 et suiv.

toutes les réimpressions qu'on en a faites depuis, la côte Clarie porte, écrite sur ses contours, la spécification suivante : *Falaises de glaces escarpées et uniformes, supposées envelopper une base solide.* Si on l'a marquée *terre Clarie,* dans la petite carte polaire de la Société de géographie que nous reproduisons, cela ne fait pas autorité contre d'Urville; et nous n'y avons laissé subsister cette dénomination que pour en prendre occasion de signaler ce qu'elle a de trop absolu. Maintenant, posons une question de bonne foi. Lorsque M. Wilkes imprimait en 1845 l'ouvrage que nous avons sous les yeux, dans quel document *officiel,* français ou étranger, a-t-il pu voir le lieu et les circonstances du débarquement de d'Urville, représentés comme il les rapporte, de manière à en changer tous les caractères réels, et les faire passer du certain à l'incertain? Ce n'est pas dans la relation originale de d'Urville, ni dans sa carte publiée en Europe dès 1840. Ce n'est pas non plus dans la carte dressée par l'amirauté anglaise, au retour de sir James Ross. On y a inscrit la terre Clarie comme conjecturée (supposed land); c'est celle que M. Wilkes mentionne. Mais on y a porté la terre Adélie comme reconnue effectivement; c'est celle que M. Wilkes ne nomme pas. Pourtant il a connu cette carte anglaise, puisqu'il se plaint qu'on n'y ait pas inscrit ses découvertes. Comment a-t-il pu voir la certitude où l'on avait marqué le doute; et ne pas voir la réalité où on la marquait? Dans un exposé de faits, dont l'exactitude était une condition si essentielle, par quelle fatalité a-t-il laissé le vrai pour prendre le faux?

Au reste, M. Wilkes ne s'irrite pas seulement des doutes que l'on a paru concevoir sur la réalité du continent antarctique et sur les droits qu'il prétend avoir à sa découverte. Il en réclame même le soupçon et la conjecture. «Qui donc, demande-t-il, qui donc, avant 1840, en «Amérique ou en Europe, avait eu la moindre idée qu'une grande étendue de terre existait au sud de la Nouvelle-Hollande? Et qui en doute «aujourd'hui, soit qu'on la suppose être une chaîne d'îles ou un vaste «continent? Examinez toutes les cartes publiées jusqu'à cette époque, «y trouverez-vous le moindre indice d'une terre ainsi placée? Non, «sans doute, et par une raison péremptoire. On n'en connaît point, et «l'on ne soupçonnait pas même qu'il en existât.»

Si l'on ne devait pas voir dans ce passage l'effet d'une préoccupation d'esprit, il faudrait croire que les conceptions européennes se propagent bien tard en Amérique. L'existence d'un continent austral est une des plus vieilles idées de la géographie spéculative : on le supposait nécessaire pour faire contre-poids aux terres arctiques. La *terra australis incognita* est marquée à ce titre dans les cartes de Mercator, comme

s'étendant sur tout le contour du globe, au sud des continents déjà connus. Lorsque Kerguelen, en 1772, eut découvert la terre qui porte son nom, il présenta cette idée comme ayant fourni le motif de son voyage dans les mers australes. « Ces mers, dit-il, embrassant une étendue de « plus de 1,500 lieues en diamètre, les géographes et les savants étaient « persuadés qu'il y existait un continent[1]. » N'aurait-on pas la relation de Kerguelen dans la bibliothèque du *Nautical office* de Washington? Alors voici une autre autorité. Dans l'introduction au deuxième voyage de Cook, introduction écrite par lui-même, ce grand navigateur s'exprime comme il suit : « Les puissances et les savants de l'Europe cherchent « depuis longtemps à découvrir si la portion de l'hémisphère austral « qu'on n'a point encore explorée n'est qu'une immense plage d'eau, ou « si elle renferme un autre continent comme la géographie spéculative « semble l'indiquer. En ordonnant le voyage dont on publie ici la rela- « tion, Sa Majesté a eu pour premier objet de fixer l'opinion sur une ma- « tière aussi curieuse et aussi importante. » Sans nul doute, M. Wilkes trouvera à Washington l'ouvrage de Cook; il pourra vérifier la citation.

Les difficultés personnelles dans lesquelles cet officier habile et courageux s'est trouvé enveloppé, à la suite de son expédition, expliquent très-naturellement les prétentions trop étendues qu'il s'est cru obligé de soutenir. Les exigences de ses compatriotes ne lui laissaient pas la liberté d'être juste dans ses appréciations. L'honneur réel et incontesté que son voyage a fait à la marine américaine ne suffisait pas à la vanité populaire. La foule ignorante veut l'impossible. Elle ne se contente pas à moindre prix. Mais il sera dédommagé de ces amertumes par les éloges sincères de ceux-là même qui, en Europe, ont dû combattre quelques-unes de ses assertions. Dans un dernier article, j'extrairai de son ouvrage plusieurs faits importants de physique générale, et divers détails curieux sur les rapides transformations de mœurs que la fréquentation des Européens a opérées de nos jours chez des peuples naguère sauvages. Mais je commencerai par compléter les notions que j'ai données précédemment sur les glaces polaires, en tirant, du dernier voyage de sir James Ross dans la mer australe, des observations d'une parfaite justesse sur les causes physiques et mécaniques dont l'influence annuelle paraît devoir être la plus efficace pour les rompre et les disperser.

J.-B. BIOT.

[1] *Relation de deux voyages, dans les mers Australes et des Indes*, par M. de Kerguelen, p. 1, in-8°, Paris, 1782.

*Cours d'études historiques*, *par P. C. F. Daunou*, 20 vol. in-8°. Paris, chez F. Didot, 1844-1848.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Nous avons exposé dans le premier article le plan général de ce grand ouvrage, dont nous avons eu l'intention de donner une idée sommaire. Nous allons maintenant donner l'analyse de quelques-unes des parties principales contenues dans les sept premiers volumes, où l'on trouve réuni tout ce qui peut constituer la science de l'histoire. Nous nous attacherons uniquement à faire saisir l'enchaînement des idées de l'illustre auteur et la marche régulière et savante que cet esprit excellent a suivie dans ses exposés.

On a vu que la première partie de ce cours est intitulée : *Examen et choix des faits*. Cette partie est divisée en deux livres, l'un intitulé : *De la critique historique;* dans le second, qui traite des *Usages de l'histoire*, sont exposés les moyens de reconnaître, entre les faits vérifiés, ceux dont la connaissance importe à la société, c'est-à-dire ceux qui peuvent être considérés comme des expériences propres à éclairer certaines branches et certains détails des sciences morales et politiques.

Le livre premier occupe tout le premier volume; c'est, à notre avis, le plus important de l'ouvrage par la gravité et la variété des questions que l'auteur y a traitées; nous nous y arrêterons de préférence.

L'auteur commence par traiter de la certitude et de la probabilité dont l'histoire est susceptible.

Le travail qu'exige la vérification des faits est si long et si difficile, qu'avant de l'entreprendre, dit l'auteur, il faut s'assurer qu'il a un but raisonnable, et que ce but, il peut l'atteindre. Or il y a des hommes éclairés qui soutiennent d'abord que ce but est superflu. Suivant eux, l'instruction morale découle aussi riche et aussi pure d'une histoire traditionnelle et mal vérifiée que de la plus exacte.

Cette manière de voir tient à celle qui refuse à l'histoire toute espèce de certitude. Des écrivains ont même assuré qu'il n'existe aucun moyen de vérifier des faits, au milieu des impostures et des fables accumulées dans tous les anciens corps d'annales. « La critique, a dit J. J. Rousseau, « n'est qu'un art de conjecture, l'art de choisir, entre plusieurs mensonges, celui qui ressemble le mieux à la vérité. »

[1] Pour le premier article, voir le cahier d'octobre 1848.

« Assimiler l'histoire à des romans, répond Daunou, à des poëmes, ne « voir en elle qu'un vaste recueil de contes moraux et d'apologues, c'est « dire qu'elle ne peut jamais devenir une science, et qu'on s'est trop « abusé lorsqu'on l'a représentée comme le témoin des temps, la lumière « de la vérité, le tableau fidèle des choses passées[1]. »

On ne peut hésiter à dire que les études historiques mériteraient peu d'occuper un esprit raisonnable, si elles ne devaient lui présenter qu'une longue série de fictions. Pour préférer l'histoire aux livres des romanciers et des poëtes, pour la déclarer infiniment plus instructive, on a besoin de voir en elle un recueil authentique d'observations vérifiées.

Il importe donc, avant de se livrer à l'étude de l'histoire, de nous assurer que ce genre de connaissances est susceptible d'une très-grande probabilité, et souvent même d'une parfaite certitude.

Cette certitude n'est pas de même nature que celles qu'on obtient dans les sciences exactes, ou dans celles qui sont fondées sur l'observation des phénomènes naturels. Les faits qui composent la science de l'histoire ont cessé de frapper les sens ; ils sont morts et ensevelis à tout jamais. Ainsi a-t-on distingué depuis longtemps trois sortes de *certitudes :* l'une *mathématique*, l'autre *physique*, la troisième *historique* ou *morale*. « Si cette distinction, dit l'auteur, n'a pour but que de faire dis- « tinguer *trois ordres* de vérités, trois genres de connaissances également « raisonnables, et de partager en trois classes des vérités également cer- « taines, cette énumération, quoique peut-être incomplète, ne serait pas « très-dangereuse ; mais elle tire beaucoup plus à conséquence, si elle « tend à établir *trois degrés* de certitude, et à n'accorder aux notions his- « toriques, même aux moins contestables, qu'une grande *probabilité*. En « ce cas, il vaudrait mieux se servir franchement de la dernière expres- « sion ; car la certitude ou l'impossibilité de douter existe entière, ou « n'existe pas du tout. Il reste plus ou moins de doute, c'est-à-dire d'in- « certitude sur ce qui n'est qu'extrêmement probable, et c'est parler avec « trop peu de précision d'appeler certain ce qui pourrait se trouver faux. « La certitude ne commence qu'au point où il ne subsiste aucune chance « d'erreur ; mais, à ce point, elle est déjà parfaite. Ainsi la première ques- « tion à traiter, c'est de savoir s'il y a des circonstances historiques assez « bien établies pour que la fausseté en soit pleinement impossible. »

Ces réflexions conduisent Daunou à la discussion des divers motifs de crédibilité historique. Pour se former des idées précises de la pro-

[1] *Historia... testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ... nuncia vetustatis.* Cic. *De oratore*, II, xxxvi.

babilité ou de la certitude à laquelle les notions historiques peuvent atteindre, Daunou croit qu'il faut les diviser en trois espèces, selon qu'elles énoncent des *faits*, qu'elles exposent des *détails*, ou qu'elles offrent le tableau des causes, des effets, et du caractère moral de certaines actions. Il explique sa pensée par des exemples.

Aux ides de mars de l'an de Rome 710, Jules César fut assassiné dans le sénat par Cimber, Casca, Cassius, Brutus et d'autres conjurés; il n'y a là que l'action, les personnes, les circonstances du temps et du lieu, ce qui est strictement nécessaire pour que le fait soit déterminé; c'est surtout parmi les notions de ce genre qu'il s'en rencontre d'indubitables, et, de l'aveu de la critique la plus exigeante, tel est le fait que l'on vient de citer.

Mais il n'en est pas toujours ainsi de l'exposition détaillée des circonstances. Pour s'en tenir au même exemple, on trouve, en recueillant les récits des divers historiens, que les conjurés, afin de justifier leurs desseins, en remirent l'exécution au jour même où l'on devait déclarer César roi; que des devins lui avaient prédit que ce jour-là lui serait funeste; que, la nuit qui le précéda, Calpurnie, femme de César, poussait, en dormant, de profonds soupirs; qu'on fit le matin beaucoup de sacrifices, et que, voyant qu'il ne s'y trouvait aucun signe favorable, César résolut de congédier le sénat; que Brutus parvint à lui faire abandonner cette résolution, le prit par la main et le tira de son palais; qu'en chemin César reçut plusieurs billets, dans lesquels on lui donnait avis de la conjuration, mais qu'il les remit, sans les lire, à ses secrétaires; qu'au sénat Cimber se présenta devant lui pour lui demander la grâce de son frère exilé, prit le bas de la robe de César, et la tira si fortement qu'il lui fit baisser la tête; qu'alors Casca lui porta un coup dans l'épaule; qu'un autre conjuré vint par derrière lui enfoncer le fer dans le côté; qu'en même temps Cassius le frappa au visage, que Brutus lui perça la cuisse; qu'enfin César alla tomber aux pieds de la statue de Pompée, où il expira après avoir reçu vingt-trois coups de poignard. Voilà des détails qui peuvent n'avoir pas tous la même vérité ni la même vraisemblance. Les témoignages des historiens, unanimes sur le fait, ne le sont pas sur les circonstances. Quelques-unes ont un caractère merveilleux qui doit inspirer de la défiance, et ne sont d'ailleurs rapportées qu'en des écrits composés plus d'un siècle après l'événement. Il est aisé de prévoir que, dans cette seconde classe de notions, il s'en trouvera beaucoup plus que dans la première qui devront être écartées, ou indiquées seulement comme des récits aventurés par quelques auteurs.

La troisième classe consiste en observations sur les causes et les effets des événements, en opinions sur le mérite ou le démérite des actions, sur les vertus ou les vices des personnages. Quels faits, quels intérêts, quels ressentiments ont amené la conspiration dont César est tombé victime? qu'a produit cette catastrophe? quels éloges ou quels reproches convient-il d'adresser à César lui-même ou aux conjurés? Ce sont là des considérations philosophiques qui se distinguent à tel point des détails, qu'il faut le plus souvent recourir, pour les apprécier, à un tout autre système d'idées et de connaissances : ces réflexions, en effet, se rattachent à tout l'ensemble des théories morales et politiques, tandis que le pur et simple examen de la vérité d'un fait et de ses circonstances se réduit ordinairement à la discussion des témoignages.

« Je suis loin, dit l'auteur, de vouloir exclure les notions de ce « troisième ordre; l'histoire, en s'interdisant de tels jugements, s'expose« rait à dégénérer en une chronique aride, dénuée d'intérêt et d'utilité... « mais la première condition pour que ces réflexions soient justes et né« cessaires, c'est que les faits et les détails n'aient pas été choisis, modi« fiés, arrangés tout exprès pour les amener. Avant de prononcer comme « juge, l'historien doit déposer comme témoin, s'il raconte ce qu'il a vu « ou entendu lui-même, ou déclarer le fait comme juré, s'il recueille ou « analyse les relations de ses devanciers. Or on a droit d'exiger de tout « témoin, de tout juré, cette impartialité rigoureuse qui n'est au fond « que la véracité, que la probité, la bonne foi, l'honneur. L'impartialité « du juge n'est pas moins indispensable, mais elle a un autre objet; elle « ne consiste point à n'avoir aucune opinion sur les actions et les per« sonnages: la fonction du juge est, au contraire, d'approuver ou de « condamner, d'appliquer aux faits vérifiés la loi positive dans les tribu« naux ordinaires, la loi naturelle dans le tribunal de l'histoire. »

En développant ces principes au moyen de quelques exemples, l'auteur touche à plusieurs questions intéressantes. Il examine entre autres l'application du calcul à l'appréciation des témoignages historiques. Il se montre fort peu favorable à ce mode d'appréciation. On sait qu'un géomètre anglais, Jean Craig, persuadé que, par la nature même des faits de l'ordre politique et moral, leur crédibilité s'affaiblit à mesure qu'ils se transmettent d'une génération à l'autre, a cru trouver que certains événements, qui remontent au commencement de l'ère vulgaire, cesseront tout à fait d'être croyables, l'an de cette même ère 3153; et, en conséquence, il fixe cette année-là comme l'époque assurée de la fin et de la rénovation du monde; il écrivait en 1799; il ne laissait donc que 1454 ans de durée à l'ordre actuel des choses humaines et religieuses.

Tout en reconnaissant que l'hypothèse de Craig est bizarre et son analyse fautive, Laplace attribue néanmoins au temps une grande influence sur la probabilité des faits transmis par une chaîne traditionnelle de témoins. « Il est clair, dit-il, que cette probabilité doit diminuer à mesure que la chaîne se prolonge... L'action du temps affaiblit sans cesse la probabilité des faits historiques, comme elle altère les monuments les plus durables. On peut, à la vérité, la ralentir en multipliant et conservant les témoignages et les monuments. L'imprimerie offre pour cet objet un grand moyen malheureusement inconnu des anciens. Malgré les avantages infinis qu'elle procure, les révolutions physiques et morales dont la surface de ce globe sera toujours agitée finiront, en se joignant à l'effet inévitable du temps, par rendre douteux, après des milliers d'années, les faits historiques aujourd'hui les plus certains. »

Cette opinion tend à ne laisser aux faits devenus anciens aucune certitude proprement dite, et, par conséquent, à refuser aux connaissances historiques la consistance qu'il convient de leur attribuer. Ce n'est plus là le système de Craig, vain tissu d'hypothèses chimériques; c'est une vue générale, d'un ordre élevé, et d'une importance qui exige qu'on s'y arrête quelque temps.

Daunou entre ici dans une discussion approfondie, où il réfute, avec autant de force que de modération, l'opinion de Laplace ; il démontre qu'à l'égard de certains faits, qui se sont passés depuis vingt-cinq siècles, nous pouvons assurer qu'ils sont arrivés tels qu'ils ont été racontés, sans plus de crainte de nous tromper que s'ils s'étaient passés il y a cinquante ans. Il montre ensuite la vanité des calculs de probabilité appliqués aux événements historiques.

L'auteur aborde la discussion de plusieurs questions délicates, entre autres celle-ci : la probabilité d'un fait, comme il est naturel de le penser, croît-elle en raison directe du nombre des personnes qui concourent à l'attester? Dans certains cas, ce sera l'inverse, car il y a des faits qui, de leur nature, n'ont pu être vus que de fort peu de personnes : plus il se présentera de gens qui diront avoir assisté à des scènes qui ont dû être secrètes, ou entendu des paroles qui n'ont pu être dites qu'en confidence, moins on aura de confiance dans ces rapports. À l'égard même des faits publics, on n'est pas très-rassuré par la multitude de témoins : assister ne suffit pas, il faut observer pour bien voir. Il n'a jamais été difficile de persuader à des hommes assemblés qu'ils voyaient ou avaient vu ce qu'aucun d'eux n'avait bien regardé. En pareil cas, chacun appréhende de passer pour moins attentif, pour moins clairvoyant qu'un autre; on

aime mieux avoir vu plus que moins; on répète ce qu'on entend dire; on y ajoute quelque chose si l'on peut, et l'on semble proférer un témoignage, quand on ne fait que répéter une tradition qui commence. Certes, on s'en rapportera plus, sur les circonstances d'une éclipse, à quatre ou cinq astronomes qui l'auront observée avec attention qu'au récit de tout un peuple égaré par des superstitions ou de folles erreurs. Passé le nombre nécessaire pour garantir l'exactitude et la fidélité des dépositions, l'affluence des témoins ne multiplie quelquefois que les chances de déception. Les articles les plus faux ou les plus suspects des anciennes histoires sont souvent ceux qu'elles nous donnent pour attestés par des spectateurs innombrables, soit qu'on ait abusé de la crédulité d'une multitude, soit que, ces récits n'ayant été imaginés que longtemps après l'époque qu'on assigne, l'intervention de tant de spectateurs y soit aussi chimérique que le fond même des événements.

Daunou cite pour exemple la guérison de mademoiselle Périer, nièce de Pascal. Racine la rapporte comme miraculeuse; les médecins et les chirurgiens attestèrent que la nature ni les remèdes n'y avaient eu aucune part, et allèrent remplir tout Paris de ce grand miracle. Racine dit qu'on ne parlait d'autre chose, « que Dieu même semblait « prendre plaisir à autoriser la dévotion des peuples par la *quantité de* « *miracles* qui se firent en l'église de Port-Royal; que non-seulement « tout Paris eut recours à la relique, mais que, de tous les endroits du « royaume, on demandait des linges qui y eussent touché, etc. » Nous voyons ici des dépositions de toute nature; celles de deux hommes à jamais recommandables; celles des connaisseurs en matière de guérisons; celles d'un peuple entier, qui a vu de ses yeux *quantité de prodiges*, et tout cela se passe dans un siècle brillant et éclairé, en 1656, à l'époque même où paraissaient les *Lettres provinciales*. Laplace dit à ce sujet: « Les miracles et les sortiléges ne semblaient pas encore invrai- « semblables. Cette manière d'envisager les effets extraordinaires se re- « trouve dans les ouvrages les plus remarquables du siècle de Louis XIV, « dans l'essai même de Locke sur l'entendement humain. Les *vrais prin-* « *cipes* de la probabilité des témoignages étaient méconnus des philo- « sophes auxquels la raison est principalement redevable de ses progrès. » Le progrès de l'intelligence humaine, en tout genre de connaissances, ne consiste au fond que dans la prééminence de la raison sur l'imagination. Depuis le perfectionnement des sciences physiques et mathématiques, l'astrologie, la magie, la sorcellerie, la nécromancie, toutes les sciences occultes, ont presque entièrement disparu; mais, comme il faut que l'homme essaye de voir quelque chose au delà des lois natu-

relles, ces erreurs sont malheureusement remplacées par d'autres qui ne sont pas moins extravagantes, quoique presque aussi bien attestées; tels sont le somnambulisme et le magnétisme, dont les prodiges, attestés par une foule de témoins, n'ont jamais été vus par aucun homme de raison et d'expérience, sachant observer et se tenir en garde contre les illusions des sens ou l'adresse des charlatans.

Dans tout son livre, Daunou a le soin de tenir en dehors de son examen les faits qui ont le caractère de dogmes religieux, énoncés par les textes de l'Écriture sacrée. Mais c'est, dit-il, mal comprendre le respect dû aux faits révélés, que de l'étendre aux croyances qualifiées *pieuses*, qui, n'étant ni établies dans les livres saints, ni prescrites par l'Église, n'auraient de valeur que par leur vraisemblance naturelle ou par le poids des témoignages. Elles sont presque toutes non-seulement improbables, mais absurdes; et, s'il fallait les admettre, toute l'histoire du moyen âge se surchargerait des plus misérables contes. Daunou cite pour exemple la *sainte ampoule*. « Le jésuite Daniel, dit-il, a eu la sa-« gesse, on pourrait dire la hardiesse, d'omettre cette fable. Il n'a pas dit « un seul mot de ce prodige tant célébré, ni même du prétendu sacre de « Clovis. A l'article de Pépin, en exposant les moyens employés par ce « prince pour voiler ou assurer son usurpation, Daniel, sans faire encore « aucune mention du vase miraculeux de Reims, dit que l'onction de « Pépin eut lieu à Soissons, et ajoute : « C'est le *premier sacre* de roi qui « soit marqué dans notre histoire, par des historiens dignes de foi. » Il « ne daigne pas même discuter le texte d'Hincmar, qui, près de quatre « cents ans après Clovis, a écrit la plus ancienne relation du couronnement « de ce prince, en y parlant de la sainte ampoule et de bien d'autres « prodiges. . . . Ces fables sont, de l'aveu de Vertot, une bien *mauvaise* « *compagnie* donnée au miracle de la sainte ampoule, miracle dont il « soutient la réalité dans un *déplorable* mémoire qu'il est pénible de ren-« contrer parmi ceux de l'Académie des inscriptions. C'est trop de sim-« plicité ou trop d'hypocrisie. »

Après ce morceau remarquable sur la *certitude historique*, dont nous n'avons pu faire ressortir que les principaux traits, l'auteur passe au *tableau général des sources de l'histoire*. Il partage en trois classes, sous les noms de *traditions*, de *monuments* et de *relations* écrites, tout l'ensemble des sources historiques, sans toutefois présenter cette division comme rigoureusement exacte, suffisante toutefois pour une classification générale.

Selon lui, les *traditions* passent successivement par trois états distincts. D'abord, elles ne sont que des récits qu'un père fait à ses en-

fants, ou qu'une génération composée de plusieurs familles transmet à la génération suivante. Le premier anneau s'attache immédiatement au fait même, et se compose de témoins oculaires; les témoins qui suivent ne sont qu'auriculaires et de simples rapporteurs. On conçoit aisément qu'un peuple chez qui la civilisation a fait peu de progrès n'a pas d'autre moyen de conserver la mémoire des premiers traits de ses annales; alors les souvenirs ne se transmettent qu'oralement, et l'idée de l'identité persévérante d'une famille ou d'une nation ne se maintient que par la succession et l'accumulation de ses récits.

Le second état des traditions commence au moment où ces notions historiques, vraies ou fausses, pures ou altérées, donnent lieu à des usages domestiques ou publics, se fixent par des cérémonies, des coutumes, des institutions religieuses ou civiles; s'introduisent même dans le langage, s'attachent à des expressions communes, et contribuent à former le vocabulaire.

Dans leur troisième et dernier état elles sont représentées par des signes quelconques: emblèmes, images, écriture, registres, mémoires ou annales.

Les premières parties de chaque corps d'annales nationales ne consistent guère qu'en traditions; telles sont, à peu d'exceptions près, les histoires de l'Égypte, de l'Assyrie, de toute l'Asie (profane) et de la Grèce, jusqu'à l'an 776 avant J. C., et même un peu au delà; l'histoire romaine, jusqu'à la guerre de Pyrrhus.

Il faut entendre par *monument* tous les objets matériels qui nous restent des siècles passés, ce qui en conserve l'empreinte: meubles, ustensiles, armes, vêtements, ornements, figures peintes ou sculptées, tombeaux, temples, palais, cachets, monnaies, médailles, inscriptions, chartes et pièces d'archives.

Quel que soit un monument, il faut, avant tout, s'assurer s'il est *authentique*, c'est-à-dire s'il appartient réellement au temps, au lieu, aux personnages auxquels on le rapporte, et s'il n'a point été fabriqué ou altéré depuis. Ce premier examen est surtout indispensable à l'égard des monuments donnés pour contemporains des événements qu'ils concernent. Il nous importe de savoir s'ils nous mettent réellement en présence de quelque fait ou de quelque détail de l'histoire. Or ce premier examen est souvent très-difficile. Si le monument est l'œuvre d'un faussaire habile et instruit, qui a eu quelque vif intérêt à cacher sa fraude, il devient très-difficile de la découvrir; aussi l'on trouve beaucoup de monuments sur l'authenticité desquels les critiques les plus exercés sont en dissentiment: les uns les déclarant

antiques, les autres les croyant fabriqués à des époques plus ou moins récentes.

Un second travail non moins difficile est de les bien interpréter, après que l'authenticité en a été reconnue. Plusieurs sont, par leur nature, ou par suite des altérations causées par le temps, des énigmes indéchiffrables. On s'obstine à les deviner; mais on ne réussit le plus souvent qu'à en donner des explications savantes, qui en rendent l'objet et le sens un peu plus incertain qu'auparavant. On peut réussir, mais le fait est rare, à éclaircir ce qui n'est pas immédiatement intelligible; et, dès qu'on a besoin de commentaires, de dissertations, de discussions, pour expliquer un monument, le parti le plus sage est de n'en faire aucun usage en histoire. Prise en général, cette vue est peu contestable; mais il ne faudrait pas la pousser trop loin, ni avec trop de rigueur. Ce serait s'exposer à priver l'histoire de plus d'une ressource utile. On citerait facilement beaucoup d'exemples de monuments qui, après avoir soulevé beaucoup de discussions contradictoires, finissent par trouver tout à coup une explication incontestable, soit par l'effet d'une idée heureuse, soit par la découverte d'un autre monument analogue, dont quelques circonstances nouvelles expliquent toutes les obscurités.

Il y a deux manières de s'occuper des monuments antiques : l'une est de les étudier pour eux-mêmes; l'autre, de les recueillir et de les choisir pour l'histoire. La première de ces études a produit une science appelée *archéologie*, subdivisée en plusieurs branches. Quoique cette science n'ait pas pour objet direct l'histoire proprement dite, elle jette beaucoup de jour sur quelques points historiques, particulièrement sur la chronologie. Elle nous aide à trouver dans les monuments les moyens de reconnaître la certitude parfaite de plusieurs faits et de quelques détails, ou la probabilité de beaucoup d'autres. Ceux même qui ne prêtent à l'histoire civile qu'un léger secours servent à celle des arts, et, sous ce rapport, ils sont dignes de la curiosité qu'ils excitent. Mais les médailles et les monnaies fournissent de plus des dates et des noms propres; elles rappellent des lieux, des usages, des événements. Les inscriptions expriment davantage encore; quelques-unes contiennent des récits plus ou moins circonstanciés, des textes de lois, des décrets, des traités, des conventions politiques, des séries d'époques. Daunou pouvait ajouter aux inscriptions les papyrus qui se découvrent journellement en Égypte, contenant une foule de notions qui se rattachent à l'histoire et complètent ou en éclaircissent les récits.

Quant aux récits ou relations, Daunou les divise en huit classes, dont il explique le caractère particulier dans les chapitres suivants.

Viennent ensuite des considérations particulières sur les histoires traditionnelles des anciens peuples. L'auteur circonscrit les espaces historiques qui ne sont connus que par des traditions; il nomme les historiens qui, avant Hérodote, avaient recueilli des récits traditionnels, tels que Cadmus de Milet, Arcésilas, Phérécyde, Hécatée de Milet, Xanthus de Lydie, Hellanicus de Lesbos, Charon de Lampsaque, Damastès de Sigée, et d'autres. Il nomme aussi le Phénicien Sanchoniaton, mais sans attacher d'importance historique au fragment traduit par Philon de Byblos, et probablement fabriqué après coup, soit par ce traducteur, soit par Eusèbe, le seul qui l'ait cité.

L'auteur passe en revue les auteurs de recueils d'histoires traditionnelles qui ont écrit après Hérodote, Ctésias, Théopompe, Éphore, Timée, Bérose, jusqu'à Manéthon, le prêtre de Sebennytus, dont il regarde la véracité comme fort suspecte, mais dont l'autorité a été depuis quelque temps singulièrement réhabilitée par les légendes hiéroglyphiques conservées sur les monuments égyptiens et lues par l'application de la méthode de Champollion. L'auteur caractérise en peu de mots tous les autres historiens grecs, même ceux dont il ne reste que des fragments plus ou moins étendus. Si l'on peut se fier aux récits qu'ils nous donnent comme témoins des faits, ils ont eu peu de moyens de connaître exactement les événements passés longtemps auparavant. Il y a peu de fonds à faire sur de tels récits : on en peut juger par les contradictions qu'on remarque entre Hérodote, Ctésias et Xénophon sur l'histoire des Mèdes, et, pour l'histoire même de la Grèce, par les aveux que fait Thucydide, qui avait étudié l'histoire ancienne de son pays, autant qu'il était possible de le faire. Cet historien avoue[1] que les Athéniens eux-mêmes étaient en dissentiment sur le point de savoir lequel des deux fils de Pisistrate, Hipparque et Hippias, était l'aîné et avait succédé le premier à leur père[2].

Trois chapitres sont employés à développer ce point de vue.

Dans les trois suivants, l'auteur revient sur la critique des monuments et sur leur emploi dans l'histoire. Il s'y montre un peu sévère à l'égard des travaux de l'érudition, en confondant trop peut-être l'abus qu'en ont fait et qu'en font encore quelques érudits avec l'usage réservé et fructueux que savent en faire les bons esprits, dont les efforts ont établi tant de points historiques d'une manière complétement certaine. Mais nul ne lira sans fruit les conseils qu'il donne aux antiquaires avec une raison caustique qui devra les tenir en garde contre le penchant

[1] VI, LIV. — [2] V. nos remarques dans le *Journal des Savants*, année 1820, p. 681.

qui les entraîne à prendre des probabilités pour des faits, de pures conjectures pour des réalités, et à se figurer qu'il suffit de rapprocher plusieurs faits également obscurs pour en tirer la lumière. Tel est ce passage : « L'obscurité de plusieurs monuments antiques s'annonce par les « efforts mêmes qu'ils exigent de qui veut les interpréter, par l'étendue « et la complication des controverses auxquelles ils donnent lieu. Sans « contredit, certaines explications immédiates, soit historiques, soit « grammaticales, sont fort souvent indispensables pour rendre ces anti- « quités intelligibles aux personnes peu avancées dans ce genre d'études : « ce sont là des soins utiles et qui propagent l'instruction. Mais les « hypothèses gratuites, mais les conjectures forcées qu'on accumule pour « donner un sens à ce qui n'en a pas, ne répandent que le faux savoir ; « et cette érudition, qu'à tant d'égards on jugerait innocente, a le double « inconvénient de distraire quelques bons esprits de travaux plus rai- « sonnables et d'introduire dans les études humaines la logique spé- « ciale des devins. » Ce que Daunou appelle la *logique des devins* n'est souvent rien autre chose que la *méthode inductive*, qui peu à peu nous approche de la vérité, si elle ne nous y amène pas tout à fait. Je n'en veux que l'exemple qu'il a cité lui-même pour montrer l'abus de la *divination :* c'est la médaille portant la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΜΟΥ ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ ΔΙΚΑΙΟΥ. L'abbé Belley a vu, dans ce roi inconnu, un roi de la Commagène de Syrie; de Boze, le même roi que Sohème, roi de l'Iturie. « Sur ce, dit-il, l'abbé Belley imagine (car ici c'est le mot propre) « qu'entre les princes qui se soulevèrent contre Antiochus, roi de Syrie, « il y eut un nommé Samos ou Samès, qui s'établit dans la Commagène. » Si l'on s'en tient à cet exposé, il semble qu'en effet Belley a recours à la Commagène par une pure hypothèse, tandis qu'il y a été conduit par une série d'inductions : 1° le personnage, nommé au génitif, ΣΑΜΟΥ (au nominatif ΣΑΜΟΣ ou ΣΑΜΗΣ), est un roi, ΒΑΣΙΛΕΩΣ; 2° le style de la médaille annonce, au premier coup d'œil, qu'elle a été frappée en Syrie, ou dans une contrée très-voisine; 3° ce style annonce encore l'époque d'Antiochus IV; 4° comme la soumission des rois de Syrie est connue, ce Samus n'a pu régner que sur une contrée voisine, telle que la Commagène ou l'Arménie. Il n'y a là ni arbitraire, ni divination; il y a, comme je l'ai dit, *induction légitime.* Seulement il ne faut pas aller plus loin, et demander à l'induction autre chose que ce qu'elle peut donner. C'est peut-être en cela que pèchent non-seulement les antiquaires, mais les physiciens, quand de plusieurs faits observés ils veulent tirer un autre fait qui n'y est pas compris, ou une conséquence qui n'y est pas naturellement comprise. Pour nous en tenir à l'exemple

allégué, le seul tort de Belley a été de pousser un peu loin les conséquences; mais le fond de son explication est beaucoup plus qu'une conjecture.

A la fin du volume, Daunou résume toute sa doctrine dans quarante-neuf règles qu'il a déduites de l'examen des sources, et qui embrassent tous les principes de la *critique historique*, proprement dite, de celle qui tend à juger de la certitude ou de la probabilité des faits par l'examen, tant de ces faits intrinsèquement considérés que des récits immédiats ou tardifs qui nous en sont offerts.

En terminant, l'auteur donne quelques détails sur un genre de critique qu'il avait passé sous silence, malgré les services qu'elle a rendus à l'histoire: je veux dire la critique *verbale* ou grammaticale. Celle-ci s'occupe à déterminer le sens précis des textes, et même à les établir par l'application des règles de la grammaire; à corriger, à restituer les passages altérés par les copistes, à rectifier les leçons ou les versions, en y joignant des scholies, des notes, des dissertations. « En s'y prenant de « toutes ces manières on est parvenu à publier, sur les écrivains classi- « ques, vingt fois plus de volumes qu'ils n'en ont laissé. En général, il est « permis de dire qu'après tant d'interprétations, ce qui était clair ne l'était « pas davantage, et que ce qui était obscur l'est un peu plus. Mais nous « devons ajouter que la critique même grammaticale peut rendre et a « rendu, en effet, quelques services à l'histoire, en fixant avec plus de « précision le sens des témoignages. » Cette dernière phrase adoucit un peu la sévérité de l'arrêt contenu dans les précédentes. Nous ne savons si elle rend toute la justice qui est due à la critique verbale. Il est permis de dire que les éditeurs d'Hérodote, de Thucydide, de Diodore, de Polybe et d'Appius, en épurant les textes de ces historiens, ont rendu autant et plus de service à l'histoire que la plupart des auteurs qui ont travaillé sur les questions historiques traitées par ces écrivains.

Nous bornerons ici l'analyse de ce volume, où le lecteur le plus instruit et même le plus savant puisera une foule de notions neuves, d'idées ingénieuses et sensées, rendues dans un style excellent. Si Daunou avait permis que ce volume, imprimé en 1824, fût immédiatement publié, il n'aurait pu manquer d'avoir dès lors une heureuse influence sur les études historiques; et peut-être aurait-il prévenu quelques-uns des écarts où certains esprits aventureux les ont parfois entraînées.

LETRONNE.

1. *Descrizione dell' antico Tusculo*, dell' architetto Cav. L. Canina, Roma, 1841, in-f°.
2. *L'Antica citta di Veii descritta ed illustrata con i monumenti* dal Cav. L. Canina, Roma, 1847, in-f°.
3. *L'Antica Etraria maritima compresa nella dizione pontificia, descritta ed illustrata con i monumenti* dal Cav. L. Canina, t. Ier, comprenant les *Falisques*, les *Véiens* et les *Cærites*, Roma, 1846, in-f°.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Nous continuons de rendre compte des monuments de l'art antique sortis, dans les fouilles récentes, du sol de *Tusculum*, en suivant l'ordre adopté par notre auteur, qui expose d'abord les monuments de l'architecture, tels que nous les avons fait connaître dans notre précédent article, puis ceux de la sculpture, en tête desquels il range, comme nous l'avons vu, les statues représentant des personnages historiques.

Parmi les statues de sujet mythologique découvertes à diverses époques sur le sol de *Tusculum*, M. Canina s'est contenté d'en choisir trois que recommandent, outre le mérite d'art qui les distingue, des circonstances particulières, et parmi lesquelles il n'a pas jugé à propos de comprendre le célèbre *Sardanapale* du Vatican, trop connu en effet pour avoir besoin d'être signalé de nouveau à l'attention des antiquaires. Ces trois statues sont un groupe de *Bacchus placé entre deux satyres;* un autre *Bacchus,* accompagné d'une petite figure de femme, et une *Léda avec le cygne*. Chacune de ces figures, qui pourrait fournir le sujet d'une dissertation, mérite que nous en disions au moins quelques mots.

Il ne fut recueilli du groupe de *Bacchus* et des *deux satyres* qu'un fragment considérable, composé des deux figures de *Bacchus* et du *satyre de droite*, moins les têtes et les bras, avec de faibles débris du *second satyre de gauche*. L'extrême mérite de cette sculpture, de marbre et de travail grecs, était attesté par une restauration qu'elle avait déjà reçue dans l'antiquité, et qui prouvait le cas qu'on en faisait à Rome, dans le siècle des Antonins. Il n'y eut, du reste, à l'apparition de cet admirable fragment, trouvé en 1826 sur le site de la maison du consul C. Prastina Pacatus, qu'une voix parmi les artistes et les antiquaires; tout le monde s'accorda pour y reconnaître une des œuvres capitales de l'art grec, qui serait mise au premier rang de ses monuments, si elle nous fût parvenue intacte. Mais il n'était pas aussi facile de s'entendre sur la manière de restaurer le groupe antique, en s'aidant à la fois de toutes

[1] Pour le troisième article, voir le cahier d'octobre, p. 626.

les parties qui en subsistent et de la comparaison des monuments analogues. Je m'abstiens de dire ce que je pense de cette restauration, confiée à l'habile ciseau d'un sculpteur allemand, M. Wolf; le monument a été acquis pour le musée de Berlin, dont il sera l'un des plus beaux ornements, et où chacun pourra l'apprécier. Mais le dessin que publie M. Canina, et qui présente une restauration différente, conçue d'après d'autres données, me paraît très-digne d'être recommandé à l'attention de nos lecteurs. La difficulté du problème qu'il s'agit de résoudre, pour rétablir ce groupe dans son état primitif, vient de ce qu'il n'existe aucun monument semblable, c'est-à-dire aucune figure de *Bacchus embrassé par deux satyres*. Les groupes de ce genre que nous possédons offrent toujours *Bacchus* soutenu et embrassé par un *seul satyre*, tantôt *jeune*, tantôt *plus âgé;* la réunion des *deux satyres*, d'âge différent, placés de chaque côté de *Bacchus*, est un motif encore inconnu dans les œuvres de la statuaire antique qui nous restent, mais qui avait certainement dû s'y produire dans quelque ouvrage d'un mérite excellent; et, à défaut de sculptures en marbre, M. Canina a judicieusement cherché dans les bas-reliefs de terre cuite, qui offrent tant de répétitions variées d'un groupe de *Bacchus avec un satyre*, tantôt *vieux*, tantôt *jeune*, placé tantôt à *sa droite*, tantôt à *sa gauche*[1], le moyen de recomposer le groupe original. La restauration, conçue par notre auteur, et réalisée d'après les terres cuites qui reproduisent certainement des œuvres excellentes de la plastique grecque, me semble donc, je le répète, très-digne de confiance, surtout en un point essentiel, la présence du *second satyre*, au lieu de celle d'une *bacchante*, qu'on a cru pouvoir associer ici à *Bacchus*, comme on en a effectivement plus d'un exemple sur les bas-reliefs antiques. Toutefois, et bien que je donne mon entière approbation à l'idée du groupe restauré par notre auteur, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'il n'est pas tout à fait exact de dire que le motif d'un pareil groupe ne s'est pas encore produit dans les œuvres qui nous restent de la statuaire antique. J'en connais au moins un exemple, qu'il n'a tenu qu'à M. Canina d'observer bien souvent; c'est un bas-relief de sarcophage, de mauvais travail, mais d'assez bonne composition, qui est encastré dans la façade du *casino* de la *Villa Medicis*. *Bacchus* y est représenté soutenu, à droite, par *Acratus*, à gauche, par *Ampelus*, de manière à offrir un groupe tout semblable à celui de *Tusculum*. Ce bas-relief encore inédit, à ce que je crois, n'avait pas échappé à l'attention de Zoëga, qui le cite[2],

[1] *Admiranda*, tav. 45, 46; *M. P. Clem.*, t. IV, tav. XX, XXI; t. V, tav. VIII; Campana, *Antiche opere in plastica*, tav. XXXIV. — [2] *Bassirilievi di Roma*, t. I, p. 33, 23).

au sujet de la distinction qu'il proposait entre les deux *démons* ou *génies* de Bacchus, *Acratus* et *Ampelus*, si souvent confondus par les antiquaires. Mais, depuis la publication du livre de M. Canina, la connaissance de l'art antique s'est enrichie d'un groupe en marbre, et d'un autre en bronze, de petite proportion, où *Bacchus* se trouve placé entre un *satyre* et un *panisque*[1]; en sorte que la restauration du groupe de *Tusculum* acquiert, avec un modèle antique, un nouveau degré de certitude.

La seconde statue de *Bacchus*, depuis longtemps connue[2] et maintenant placée au *Musée britannique*[3], se recommande, indépendamment du mérite de l'art, par une particularité assez rare, sur la véritable intention de laquelle on n'a pu encore se mettre d'accord, et qui a occasionné, précisément au sujet de notre statue, un grand nombre d'opinions contradictoires. Cette particularité consiste en ce que la figure de *Bacchus* est accompagnée d'une petite *figure de femme*, placée à sa gauche sur un socle particulier, et, du reste, sculptée dans le même bloc de marbre que la statue principale : ce qui met à l'abri de toute incertitude l'union des deux figures et leur rapport intime dans un certain ordre d'idées. Mais les deux statues ayant été privées de leurs mains, et conséquemment de leurs attributs, ce qui est malheureusement le cas de la presque totalité des statues antiques, et ce qui a rempli de tant de difficultés et d'erreurs le domaine de l'archéologie, attendu que l'on n'a presque toujours, pour motiver une explication, que des attributs de restauration moderne, il est résulté de là que, chacun suppléant à sa guise les attributs qui manquaient ici à nos deux statues, la petite figure acolythe a pris, au gré des divers interprètes, un caractère différent. C'est ainsi qu'elle est devenue pour Buonarotti[4], suivi par Maffei, une *Espérance;* pour Montfaucon[5], une *Ariane;* pour Guattani[6], une *Melpomène;* pour les antiquaires du *Musée britannique*[7], une *Cérès;* sans qu'il y ait réellement plus de raison pour l'une de ces explications que pour l'autre. Le mauvais succès de ces tentatives n'a pas empêché M. Canina d'essayer à son tour une interprétation nouvelle; et, croyant reconnaître dans la statue principale un *Bacchus conquérant des Indes*, il a vu, dans la petite figure dressée à son côté, l'*Inde personnifiée*. Mais ce n'est pas encore là qu'est la vraie solution du problème; et le mot de l'énigme que M. Éd. Gerhard a vainement cherché aussi à nous procurer, dans

[1] *Annal. dell' Institut. archeolog.*, t. XVIIII, tav. agg. K, p. 218-227; *Monumenti*, t. IV, tav. xxxv. — [2] Publiée d'abord par Maffei, *Raccolta di statue*, tav. cxxxiv, p. 127. — [3] *Specim. of anc. sculpture*, t. I, pl. LIII. — [4] *Osservaz. istorich. sopra medaglion.*, p. 420. — [5] *Antiq. expliq.*, t. I, part. II, pl. CLI. — [6] *Monum. antich. ined.* — [7] *Specimens of ancient sculpture*, t. I, pl. LIII.

une dissertation particulière sur toute cette classe de figures acolythes[1], est encore à trouver. Je n'en dirai pas davantage sur ce point, parce que je réserve pour un travail particulier les observations qu'il pourrait me fournir.

La troisième statue, de sujet mythologique, qu'a choisie de préférence M. Canina, entre toutes les sculptures antiques recueillies sur le sol de *Tusculum*, est celle de *Léda*, tav. XXXV, qui fait aujourd'hui l'un des principaux ornements de la *villa Borghese*[2]. Cette statue, supérieure par les proportions et par le style à celle du musée du Capitole[3], qui passait pour la plus belle, peut être réputée, en effet, un des plus précieux monuments de l'art, qui s'exerça si souvent, comme on sait, et avec tant de bonheur, sur ce sujet intéressant. Mais ce n'est encore qu'une des répétitions antiques, exécutées à une époque romaine, d'après quelque excellent original grec. Cet original a bien pu être un ouvrage de Léocharès, sculpteur célèbre du siècle de Praxitèle et de Lysippe; et la copie qui nous occupe, et qui est exécutée en marbre d'Italie, n'est pas indigne du beau siècle d'Auguste. Quoi qu'il en soit de cette double conjecture, le fait que cette statue de *Léda*[4] a été trouvée sur le sol de *Tusculum*, où le culte des *Dioscures* fleurit dès la fondation même de cette ville, est une circonstance qui n'est pas elle-même sans intérêt, attendu qu'elle vient à l'appui des traditions mythologiques qui avaient cours sur l'origine de *Tusculum*.

Les autres monuments de sculpture, provenant des fouilles récentes de *Tusculum*, et réunis sur trois des planches de l'ouvrage de M. Canina, tav. XXXVI, XXXVII et XXXVIII, consistent en *bustes* ou *têtes* de personnages historiques ou de dieux divers, presque tous recommandables par le mérite de l'art ou par l'intérêt du sujet. Nous indiquerons en premier lieu un buste de *Sappho*, trouvé en 1834[5] sur un terrain appartenant à

— [1] *Venere Proserpina illustrata da* Od. Gerhard, Poligraf. Fiesol. 8°, 1826. Consultez aussi l'ouvrage plus récent du même auteur, *Ueber Venusidole* (Berlin, 1845, 4°), où la même statue est reproduite, Taf. v, 6, avec la dénomination de *Spes* ou de *Vénus*, pour l'*idole* sur laquelle s'appuie la figure de Bacchus. A cette statue, le savant antiquaire en ajoute une autre, presque en tout semblable, qu'il suppose *la même*, un peu *différemment restaurée*, Taf. v, n° 5, qui se trouve dans la collection Hope, Clarac, *Musée de sculpture*, n° 1614; sur quoi, je ferai une observation, c'est que la statue de *Tusculum* étant placée au Musée britannique, ne peut pas être celle de la collection Hope. — [2] Nibby, *Monum. scelt. della villa Borghese*, tav. XXXIV, p. 112. — [3] *Mus. Capitol.*, t. III, tav. 41. — [4] Sur les statues de *Léda*, voyez la dissertation de C. Fea, *Osservaz. su i monumenti che rappresentano Leda*, Rome, 1821, 4°, p. 1-16; et consultez le travail critique dont ces monuments ont été récemment l'objet de la part de M. Otto Jahn, *Archäologische Beiträge*, Berlin, 1847, 8°, § 1, Leda, p. 1-11. — [5] Cette date, donnée par M. Canina, me paraît être en contradiction avec la mention faite de ce buste de

la maison Borghèse, qui correspond à l'un des côtés longs de l'*area du forum*. A la vérité, ce n'est que par conjecture, et même, il faut le dire, par une conjecture assez faiblement appuyée, que l'on a cru reconnaître le portrait de *Sappho* dans cette tête, qui doit avoir appartenu à une statue de quelque femme célèbre, érigée sur le *forum* de *Tusculum*. On sait qu'il n'existe d'image authentique de la célèbre poétesse de *Mytilène*, que sur de rares médailles en bronze de cette ville[1], où cette image, réduite à des proportions si exiguës, ne permet guère de la reconnaître avec quelque certitude dans notre tête en marbre de *Tusculum*. Toutefois, la coiffure qui consiste en cette espèce de lien d'une étoffe unie que les anciens nommaient *mitra*[2], et qui se retrouve aussi à la tête gravée sur la monnaie de *Mitylène*, donne quelque vraisemblance à la conjecture de Nibby[3], suivie par M. Canina. J'avoue que je ne serais pas éloigné moi-même de l'adopter, d'après l'opinion très-plausible que, parmi les femmes célèbres de l'antiquité, auxquelles put être érigée une statue sur le *forum* de *Tusculum*, aucune n'eut plus de droits à cet honneur que *Sappho*, dont nous savons, d'ailleurs, par plus d'un témoignage classique, que les portraits ne devaient pas être rares à Rome[4]. Si l'on admet cette opinion, la tête en question de *Sappho* devient un monument iconographique d'un grand prix, par le mérite de la sculpture et par la rareté du sujet, puisqu'il est bien reconnu que le prétendu buste de *Sappho*, du musée du Capitole[5], n'a aucune authenticité.

Un autre portrait, qui offre moins d'incertitude, et qui intéresse également, bien qu'à des titres divers, par l'importance du personnage historique, c'est celui de *Corbulon*, le célèbre général, qui fut, sous Claude et sous Néron, l'un des derniers héros de l'aristocratie romaine. Deux têtes de ce romain illustre, provenant, l'une, des fouilles du *forum*, l'autre, de celles de *Tusculum*, et appartenant toutes deux à des statues, érigées en son honneur par la reconnaissance du municipe, toutes deux aussi d'un excellent travail, sont données par M. Canina, tav. XXXVI, et tav. XXXVIII, 7, et elles méritent d'être placées parmi les beaux monu-

*Sappho*, dans l'ouvrage de Nibby, *sur les Monuments choisis de la villa Borghese*, lequel a paru en 1832. — [1] Pollux, IX, LXXXIV; Visconti, *Iconogr. grecq.*, t. I, pl. III, 4 et 5, p. 72-73. — [2] Euripid. *Hec.*, 924; *Bacch.*, 929. — [3] *Monum. scelt. della villa Borghese*, tav. XXXI, p. 105. — [4] M. Canina dit, il est vrai, que *ces portraits étaient rares*. Mais c'est précisément le contraire de ce qu'avait observé Nibby, sur la foi de Pausanias, de Cicéron et de Pline. Je remarque pourtant que Pausanias ne cite aucun portrait de *Sappho*, et que les témoignages de Cicéron et de Pline ne peuvent avoir rapport qu'à la statue de Silanion, enlevée du Prytanée de *Syracuse* par Verrès, Cicéron, *in Verr.* IV, 57, 125, et au portrait peint par Léon, Plin. XXXV, 39, 35. — [5] *Mus. Capitol.*, t. I, tav. LVIII.

ments iconographiques de cette époque. Quant à la certitude de ce portrait de *Corbulon*, établie par Visconti [1], d'après des considérations qui me semblent effectivement très-plausibles, j'admets sans difficulté l'opinion de M. Canina, à laquelle je ne crois pas qu'il puisse être opposé d'objection sérieuse.

Nous nous bornerons à indiquer les autres sculptures publiées par M. Canina, comme faisant partie des objets trouvés en 1825 sur le site de la maison du consul C. Prastina Pacatus, ou recueillis sur le sol de *Tusculum*, dans les fouilles antérieures du prince de Canino. Tels sont un hermès bicéphale de *Bacchus barbu* et d'*Ariane*, le buste d'une *Rutilia*, une très-belle tête de *Jupiter*, un *buste de Bacchus triomphateur*, deux *têtes de Diane*, qui paraissent provenir de statues, une *tête d'Auguste jeune*, une *tête d'Hercule jeune*, et d'autres têtes de personnages inconnus, mais d'excellent travail. Parmi ces sculptures, nous signalerons particulièrement une petite statue d'un *enfant assis, qui joue avec un lièvre*, un de ces sujets familiers que l'art grec, à son époque la plus florissante, n'avait pas jugés indignes de son génie, et sur lesquels il s'était exercé de la manière la plus heureuse, à en juger par toute une classe de ces statues d'*enfant jouant avec un oiseau*, sur laquelle un docte et ingénieux antiquaire, M. Otto Jahn, vient tout récemment d'appeler l'attention du monde savant [2]. Mais ce qui nous paraît surtout digne d'intérêt, parmi ces morceaux de sculpture antique sortis du sol de *Tusculum*, ce sont deux *disques en marbre*, sculptés des deux côtés, avec des sujets bachiques, qui sont un objet tout à fait nouveau dans l'antiquité figurée, telle que nous la possédons. Ce n'est pas qu'on ne connût déjà des *disques* de ce genre, tels que les quatre, sortis tout récemment des fouilles de *Pompéi* et publiés par M. Avellino [3], sans compter ceux qui se voient représentés sur quelques bas-reliefs de terre cuite et sur des peintures d'*Herculanum* et de *Pompéi*. Mais les *disques* en question étaient faits pour être suspendus en haut dans les entrecolonnements de péristyles ou de portiques; ce qui résulte, à n'en pouvoir douter, des restes encore subsistants de la tringle de fer qui servait à les suspendre. Les disques de *Tusculum* différaient totalement de ceux de *Pompéi* par l'usage auquel ils avaient été destinés, attendu qu'au

[1] *Mus. P. Clem.*, t. VI, tav. LXI; *Monum. scelt. Borghes.*, t. II, tav. XIV; *Monum. Gabin.*, part. II, tav. IV, 6, p. 27-28, et part. III, 1, p. 83-86, ed. Milan. — [2] *Ueber zwei zu Athen gefundene Bildwerke von Marmor*, dans les *Berichte der Kön. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1848, p. 41-52. — [3] Fr. Avellino, *Osservaz. su taluni dischi marmorei figurati trovati nel peristilo di una casa Pompeiana*, Napoli, 1841.

lieu d'être suspendus en haut, ils étaient fixés par en bas sur un pied, et ajustés de manière à pouvoir tourner sur un pivot. D'après cette indication, fournie par les monuments mêmes, il semble qu'on ne puisse admettre pour les *disques* ou *médaillons* de marbre dont il s'agit d'autre destination que celle d'avoir été placés aussi dans les entre-colonnements, sur les murs d'appui; *plutei*, qui en remplissaient la partie inférieure, et où leur office était de correspondre à d'autres *disques* suspendus dans le haut; ce qui complète de la manière la plus neuve et la plus heureuse l'idée que nous pouvions nous faire de ce mode de décoration, usité dans les belles maisons romaines du premier siècle de l'empire.

Le dernier monument de sculpture dont il nous reste à parler est un superbe vase, en forme de *cratère*, du plus beau marbre grec et du plus admirable travail, qui fut trouvé, en 1839, dans les fouilles dirigées par notre architecte lui-même sur le site d'une maison dite *des Cæcilii*. Ce vase est orné sur sa circonférence, dans la partie du milieu, d'un bas-relief représentant deux groupes de *deux griffons déchirant un cerf*, avec *quatre candélabres*, disposés sur le fond du bas-relief, entre ces groupes. Le même motif, représenté avec une légère variante sur un beau candélabre du musée de Naples[1], offre un sujet de rapprochement curieux qui ne pouvait échapper à l'attention de M. Canina. Mais nous pensons que, pour l'explication de ces précieux monuments de la sculpture grecque, il pouvait se dispenser de recourir aux traditions mythologiques relatives aux *Griffons*, gardiens des mines d'or, et à leur guerre contre les *Arimaspes*. Ces traditions, quelle qu'en soit la valeur poétique, n'ont aucun rapport avec l'idée qu'exprime ce groupe symbolique des *griffons*, déchirant tantôt un *bœuf*, tantôt un *cerf*, groupe qui était entré de si bonne heure dans les combinaisons de l'art grec, à s'en tenir aux seuls médaillons d'*Acanthus*[2], de style grec primitif; et cette idée se rattache certainement aux croyances asiatiques sur la lutte des deux principes, dogme fondamental des religions de l'Asie.

[1] *Real Mus. borbon.* t. III, tav. LXI. Dans un des groupes de ce candélabre, c'est un *taureau*, dans l'autre c'est un *cerf* qui est assailli par *deux griffons;* tandis que, sur le vase de *Tusculum*, c'est uniquement *un cerf déchiré par deux griffons*, qui est le sujet des deux groupes. Mais c'est toujours la même idée, et la composition offre aussi la plus grande analogie. — [2] Pellerin, *Méd. de peupl.*, t. I, pl. XXX, n[os] 15-18; *Mus. Hunter.*, tab. 1, n° XVI; Mionnet, *Description, etc.*, t. I, p. 460-461, n[os] 82-93, pl. XLVI, n[os] 1, 5, 6. C'est un *lion* et non un *griffon* qui terrasse le *taureau* sur ces médaillons d'*Acanthus;* mais la différence de l'animal ne change rien à l'idée, puisque le *lion*, aussi bien que le *griffon*, était le symbole du même principe. Voyez, sur l'intention du groupe symbolique en question et sur les monuments qui s'y rapportent, mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien*, part. I, §8, p. 112, 1).

Nous passons maintenant aux peintures qui ont été retrouvées sur différents points du sol de *Tusculum*, dans les ruines de maisons particulières, et qui consistent, pour la plus grande partie, en motifs de décoration exécutés sur le mur même. A l'occasion de ces peintures, notre auteur a cru devoir donner d'abord une idée générale du procédé par lequel elles ont été produites, et qu'il a trouvé partout exactement conforme aux règles prescrites par Vitruve, en ce que le revêtement qui leur sert de fond est composé de trois couches successives formées de chaux et de poussière de marbre, dont la finesse augmente dans les couches supérieures; ces trois couches, parfaitement bien dressées, puis battues à l'aide de planchettes, pour les lier et les consolider le plus possible, et, en dernier lieu, lustrées et polies avec le plus grand soin. C'est de cette manière que le revêtement des murs qui devaient recevoir des peintures est exécuté à *Tusculum*, avec une perfection qu'on ne rencontre guère ailleurs; et de là vient sans doute la parfaite conservation et l'extrême fraîcheur de ces peintures, dans les moindres fragments qui en ont été recueillis. Effectivement, les couleurs qui s'appliquaient immédiatement sur l'enduit humide, comme le prescrit Vitruve, s'y incorporaient au même instant, sans rien perdre de leur éclat, et, par le poli que le mur ainsi préparé et peint recevait ensuite, elles acquéraient une consistance pour ainsi dire indestructible. En examinant avec soin tous les fragments de ces peintures qui lui sont tombés sous la main, et qu'il a toujours trouvés polis à leur surface, comme l'avaient été les couches de l'enduit, au point de ressembler à du marbre, M. Canina a été induit à penser que les couleurs avaient dû être employées *avec beaucoup d'épaisseur, a molta grossezza*, puis, que le tout avait été lustré avec la pierre ponce et le plomb, précisément de la même manière que l'on s'y prend pour lustrer le marbre. Les couleurs qui s'appliquaient ainsi sur l'enduit étaient généralement le *rouge brun*, dont la teinte approche de celle du marbre connu sous le nom de *rouge antique*, le *noir brillant*, et le *jaune*, tel que le donnent les taches les plus foncées du marbre appelé *jaune antique*. Ce sont là les trois couleurs qui forment communément le fond des peintures soit à figures, soit d'ornement, qui décorent les murs de *Tusculum*; et ces peintures se trouvent si bien empâtées avec le fond, que M. Canina ne croit pas qu'il ait été possible d'obtenir un pareil résultat sans y avoir employé la cire. Il serait bien à désirer qu'à l'appui de ces observations de notre auteur, qui ne peuvent manquer d'inspirer beaucoup de confiance, on pût joindre des analyses chimiques qui constatassent la nature des couleurs employées dans les enduits de *Tusculum*, et celle des ingrédients qui

servaient à les lier entre elles et à les fixer sur le mur. Il règne encore tant d'incertitude sur les procédés de la peinture antique, et ces procédés reposaient sur une pratique si excellente, à en juger par la perfection même de ses produits et par la durée de ses œuvres, qui ont résisté durant tant de siècles à tant de causes de destruction, et qui nous offrent encore, au moment où elles nous apparaissent, un éclat et une fraîcheur incomparables, qu'on ne saurait trop chercher à pénétrer, à l'aide de tous les moyens de la science, le secret de cette étonnante pratique. Sous ce rapport, les fragments de peintures sur mur qui proviennent des ruines de *Tusculum* seraient plus importants à étudier que ceux de *Pompéi* et des autres petites villes de la Campanie, à raison de la supériorité d'exécution qu'on y remarque, et qui tient à ce qu'en général les habitations de *Tusculum*, si voisines de Rome et appartenant à des personnages si opulents, étaient décorées avec bien plus de soin, de richesse et de goût.

Une autre application de la peinture, dont les fouilles de *Tusculum* ont offert plus d'un exemple, mérite aussi d'être signalée à l'attention de nos lecteurs, bien qu'en le rapportant dans les termes mêmes dont se sert notre auteur, j'aie le regret de n'en donner et de ne pouvoir m'en faire à moi-même une idée assez exacte. Il s'agit de *têtes* sculptées de haut relief, qui auraient été *peintes* sur un fond pareillement colorié. Une de ces *têtes*, représentant une *femme, diadémée*, vue de profil, avait été employée à l'ornement d'une voûte; mais M. Canina, qui se contente de dire qu'elle était *peinte avec toute la perfection possible de travail, dipinta con eccellenza di lavoro*, n'explique pas en quoi précisément consistait cette peinture; et, en ajoutant que cette tête se détachait *sur un fond poli et de couleur brillante, su di un bel fondo levicato e di lucido colore*, il n'indique pas non plus quelle était la couleur de ce fond. Le dessin qu'il donne de cette tête, dans une de ses planches, XXXVIII, 4, et qui consiste en un simple trait sans couleur, ne supplée pas à l'extrême concision du texte; en sorte que ni le monument même, tel qu'il est représenté, ni la description qu'on en fait, ne suffisent pas pour donner une notion exacte d'un procédé assez rare pour mériter d'être expliqué aussi clairement, aussi complétement que possible. Ce n'est pas que ce procédé soit tout à fait nouveau pour les antiquaires qui ont pu examiner les sculptures sorties des ruines de *Pompéi*, lesquelles ont offert plus que d'autres, au moment de leur découverte, de ces traces de couleur dont elles avaient été peintes. J'ai vu aussi à Rome, à la *villa Campana*, une tête sculptée de bas-relief, et de face, qui avait été entièrement peinte, et j'en possède même un dessin, exactement

colorié, que je dois à la bonté du savant et estimable possesseur de cette *villa*. Mais j'aurais désiré que M. Canina s'expliquât avec plus de précision et de détail sur cette *tête sculptée* et *peinte* de *Tusculum*, qui semble, par la manière même dont il s'exprime sur la perfection du travail, être d'un ordre supérieur aux sculptures que j'ai en vue.

En fait de peintures, proprement dites, du genre qu'on peut dire historique, rien n'approche de l'importance et de l'intérêt d'une de ces peintures, qui ornait l'une des parois d'une maison située dans la partie septentrionale de la ville, et fouillée en 1838 par le marquis Biondi. Cette peïnture, qui était restée jusqu'ici inédite et que M. Canina a publiée dans une des planches jointes à son livre, XLI, représente une scène domestique où figurent *trois femmes*, l'une, d'un âge mûr et d'un air de *matrone*, *assise sur un siége*, posant la main gauche sur l'épaule d'une *jeune fille debout*, l'autre, *assise* aussi, en face de la première, mais sur un simple *dé* ou *cippe de bois*. Les accessoires de cette curieuse représentation, d'accord avec l'attitude des personnages, semblent s'expliquer assez naturellement dans la supposition d'un sujet domestique, qui aurait rapport à l'*éducation*. La matrone tient de la main droite un objet, colorié en *blanc*, qui paraît être une *pyxis d'ivoire*, un coffret servant à serrer des tablettes. La jeune fille, aux pieds de laquelle est la *corbeille à ouvrage*, *calathus*, tient des deux mains un instrument, aussi de couleur blanche, qui ressemble à une *flûte d'ivoire*. Elle est tournée vers la seconde femme assise, qui tient ses regards attachés sur elle, en portant à sa bouche l'index de sa main droite, de manière à indiquer qu'elle donne à cette jeune fille attentive un conseil ou une leçon. La scène représenterait donc une *leçon de musique*, à laquelle assiste la mère de la jeune fille, et le lieu de cette scène, caractérisé par la *corbeille à ouvrage*, serait une pièce du *gynécée*. Rien ne serait d'ailleurs plus propre qu'un pareil sujet à la décoration intérieure d'une maison romaine de cet âge, et plus d'accord avec les habitudes de l'art, telles que nous les connaissons par les maisons d'*Herculanum*, de *Stabia* et de *Pompéi*, qui ont offert plus d'une image analogue. Cependant, on a voulu voir dans la peinture en question un trait historique, relatif à *Cæcilia Metella*, et rapporté en détail par Cicéron[1] et par Valère Maxime[2]. Suivant ces auteurs, Cæcilia, femme de Metellus, voulant marier la fille de sa sœur, se rendit, avec cette jeune personne, dans *un lieu sacré*, *in quoddam sacellum*, pour y prendre un présage, *ominis ca*

[1] Ciceron. *De divinat.*, I, XLVI, p. 225-7, ed. Creuzer. et Moser. — [2] Valer. Maxim. I, v, 4.

*piendi causa*, comme c'était l'usage en pareil cas. La séance s'étant prolongée, sans qu'aucune voix se fît entendre, et la jeune fille, fatiguée de rester debout, ayant prié sa tante de permettre qu'elle s'assît près d'elle sur son siége, Cæcilia lui répondit : *Bien volontiers, ma fille, je te cède ma place; vero, mea puella, tibi concedo meas sedes;* parole qui fut considérée depuis comme l'oracle même; Cæcilia Metella étant morte peu de temps après, et sa nièce ayant épousé à sa place Métellus. Tel est l'événement, célèbre, à ce qu'il paraît, à Rome, au temps de Cicéron, qui serait représenté dans notre peinture de *Tusculum*, et qui a fait donner à la maison où elle a été trouvée le nom de *maison des Cæcilii*. Mais j'avoue que cette explication, proposée par Biondi dans un mémoire, lu peu de temps avant la mort de cet antiquaire, à l'académie romaine d'archéologie, et destiné à être imprimé dans le tome X des *Mémoires* de cette académie, me paraît sujette à beaucoup de difficultés. La plus grave des objections qu'on peut y opposer, c'est que rien, dans notre peinture, n'indique le *sacellum* où s'est passée la scène racontée par les auteurs, tandis que l'action, qui fait le sujet de cette peinture, a bien certainement lieu dans le *gynécée*. L'attitude des personnages ne s'accorde pas davantage avec les circonstances de la visite à l'oracle; le geste de la femme assise, fait à l'intention de la jeune fille, tournée vers elle, ne peut, à ce qu'il me semble, s'expliquer dans cette hypothèse, non plus que l'objet tenu par cette jeune fille, et qui paraît bien être une *flûte*. Je me borne du reste à exposer, avec toute la réserve possible, les doutes que m'inspire cette explication de l'antiquaire romain, admise sans difficulté par M. Canina. Je ne connais pas les raisons que Biondi a pu faire valoir à l'appui de son interprétation, et qui décideraient peut-être mon assentiment. En attendant, j'ai dû me croire permis d'exposer en peu de mots ma propre opinion sur une peinture, qui, à part son sujet même, et considérée uniquement sous le rapport de la composition, du style, et, à ce qu'il paraît aussi, de l'exécution, est certainement une des plus remarquables que nous ayons recouvrées de l'antiquité romaine.

Les autres peintures, réunies sur les deux planches suivantes, XLII et XLIII, du livre de M. Canina, sont des fragments d'un genre purement décoratif, et appartenant, soit à la maison dite *des Cæcilii*, soit à celle du consul Prastina Pacatus, deux des habitations privées de *Tusculum*, qui paraissent avoir été ornées avec le plus d'élégance et de goût. Ces sortes de peintures, par leur nature même, ne sont pas susceptibles d'analyse. Elles consistent en motifs d'ornement, *têtes*, *masques* ou *figures* de personnages allégoriques, le plus souvent, d'animaux divers,

encadrés dans ce que nous nommons des *arabesques*, dans l'invention desquels le génie des anciens artistes se jouait avec une variété infinie, avec une fécondité inépuisable, et dont l'exécution répond ici, par la finesse du dessin et par la vivacité du coloris, à l'agrément de la pensée. Mais il n'est pas possible d'en donner l'idée par la parole, et le dessin même, quand il est réduit à un simple trait et privé du charme des couleurs, est encore insuffisant pour en reproduire même une faible image. Parmi ces fragments de peintures de décoration, publiés par M. Canina, je me contenterai de citer, comme un motif neuf et intéressant, d'une exécution charmante, à ce qu'assure notre auteur, le groupe d'une *vache allaitant un veau*, qui avait été puisé dans les traditions de l'archéologie asiatique[1], et qui était entré de bonne heure dans le domaine de l'art étrusque, à en juger par deux des plus curieux monuments d'un ancien tombeau de *Cære*[2].

Aux *peintures* succèdent les *mosaïques*, dont on a pu recueillir à *Tusculum* des fragments appartenant aux diverses sortes de pavés que nous comprenons sous ce nom général de *mosaïque*, répondant au mot latin *musivum*, qui ne s'est introduit qu'assez tard dans la langue et dans les habitudes de la civilisation romaine. Du temps de Vitruve, qui ne se servait pas encore de ce mot *musivum*, on distinguait généralement en deux classes les pavés, *pavimenta*, suivant qu'ils étaient composés de morceaux de marbres de couleurs variées, de figures diverses, demi-circulaires, triangulaires, carrées ou hexagones; c'étaient ceux que l'architecte romain appelait *sectilia*[3], et qui étaient de l'ordre le plus commun. Ces sortes de pavés, que Pline désignait par le mot grec de *lithostrota*[4], avaient commencé à Rome dès le temps de Sylla. La seconde classe employait de petits cubes de marbre avec des angles exactement égaux, nommés *tesseræ;* d'où venait le nom de *tesseris* employé par Vitruve, et ceux d'*opus tessellatum*, ou *quadratarium*, donnés à cette sorte de pavés, qui répond plus particulièrement à la *mosaïque*. On a trouvé, dans les ruines des *villa* de *Tusculum*, des pavés appartenant aux deux classes principales indiquées par Vitruve, et tous construits suivant les préceptes qu'il donne à cet égard; et l'on a pu, par une comparaison facile des pavés des maisons antiques avec ceux des habitations modernes qui les ont remplacées, apprécier la différence de goût et de richesse qui régnait à cet égard entre l'ancienne société romaine et la nouvelle. Ainsi, tandis que les *villa* modernes, même les plus vastes et les plus somp-

[1] Voy. mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, etc.*, p. 1, § 8, p. 108-109. — [2] Crifi, *Monum. ant. di Cere*, tav. IX et X, 1. — [3] Vitruv. l. VII, c. 1, 4. — [4] Plin. XXXVI, XXV, 64.

tueuses, n'ont que des pavés faits de briques ou de lits formés de pierres confusément mêlées, ce qu'on nomme vulgairement des *pavés à la vénitienne*, les pavés les plus communs des maisons antiques étaient d'une qualité bien supérieure, puisqu'ils étaient, ou formés de petites plaques de marbres divers, ou disposés en mosaïque à fond blanc, avec des ornements divers, de couleur noire, dont tous les éléments étaient aussi en marbre. Pour les appartements les plus importants, le travail de la mosaïque augmentait en richesse, par le mélange des marbres diversement colorés, par le nombre et la variété des ornements. Enfin, dans les maisons les plus opulentes, les pièces principales des habitations avaient des pavés construits de marbres précieux, réduits en petits cubes, de manière à pouvoir former toutes sortes de dessins d'ornements et de figures, sauf le cas où la teinte nécessaire pour l'image de l'objet qu'il s'agissait de rendre ne se trouvant pas dans le marbre, on y suppléait par des pâtes de verre coloré, toujours en d'autant plus petit nombre que la mosaïque est exécutée avec plus de soin, avec des matières plus riches, et qu'elle appartient à une époque plus ancienne. C'est dans ces diverses catégories que se rangent les pavés de *mosaïque* trouvés à *Tusculum;* et l'on peut juger du degré de richesse et de soin qui régnait dans cette partie de la décoration des maisons antiques, d'après les exemples qu'en rapporte M. Canina, et qui remplissent trois des planches de son ouvrage, pl. XLIV, XLV et XLVI.

La plus belle de ces *mosaïques* de *Tusculum* est celle qui décorait le pavé d'une des pièces principales de la *villa* longtemps appelée de *Cicéron*, reconnue aujourd'hui pour celle de *Tibère*. Découverte en 1741, et placée au Vatican, où elle forme le pavé d'une des salles du *musée Pie Clémentin*[1], elle est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la décrire en détail. La composition en est simple et grandiose; le travail n'en est pas de la dernière finesse, mais il est exécuté avec un goût et une intelligence qui attestent la meilleure époque des arts romains. C'est un pavé circulaire, dans lequel est inscrit un grand carré, l'un et l'autre ornés de feuillages, dans le champ. Au centre de ce carré est un bouclier votif formé de plusieurs cercles concentriques, chacun avec des ornements divers, et sur lequel est représenté le *buste de Minerve*, la tête coiffée d'un *casque*, la poitrine couverte de l'*égide*, et aux quatre angles, quatre figures d'*Atlantes*, dans l'attitude de supporter le *bouclier*.

Les autres *mosaïques* publiées par M. Canina ne consistent qu'en fragments recueillis dans la même *villa*, et conservés au *Museo Kircher*,

[1] Visconti, *M. P. Clém.*, t. VII, tav. XLVII, p. 84-86.

*riano;* ils représentent trois figures de *Victoires* différemment conçues; l'une presque entièrement *nue* et sans aucun attribut, l'autre avec un *trophée*, la troisième avec une *ancre*. Ces trois figures de *Victoires* qui remplissaient autant de compartiments du pavé d'une des pièces principales de la *villa*, ainsi que les *masques scéniques*, provenant du pavé d'une autre chambre, sont exécutées d'un travail plus fin et plus soigné que celui de la grande mosaïque de la *Minerve;* et elles prouvent ainsi que ce travail augmentait de richesse et de soin, à raison de l'importance des appartements qu'il s'agissait de décorer de cette manière. M. Canina publie en dernier lieu un pavé trouvé à peu près intact en 1838, dans la *maison* dite *des Cæcilii*, et propre à donner une idée de l'*opus sectile* de Vitruve. Cette mosaïque, de la classe la plus commune, et pourtant d'un grand prix, par la nature des matériaux qui la composent et par l'élégance de son dessin, est construite de petits morceaux de *rouge antique* et de *palombino*, de formes *carrée*, *triangulaire* et *hexagone*, répondant aux *quadrati*, *trigoni* et *favi* de Vitruve; et elle a pour encadrement deux bandes de marbres précieux.

Pour compléter l'idée qu'a voulu nous donner M. Canina de la décoration intérieure des maisons antiques, telle qu'on peut se la figurer d'après les vestiges qui en ont été recueillis à *Tusculum*, nous joindrons aux *mosaïques*, ornement du pavé, les *stucs* qui s'employaient pour celui du plafond. Ces stucs, dans la composition desquels il n'entrait, suivant les préceptes de Vitruve, que très-peu de plâtre, mais beaucoup de poussière de marbre, sont exécutés avec une rare perfection, et les deux exemples qu'en donne notre auteur, pl. XLVII et XLVIII, consistant en une corniche et en un plafond, tirés de la *maison des Cæcilii*, sont certainement au nombre des objets de ce genre, du travail le plus achevé et du goût le plus exquis, qui nous restent de l'antiquité romaine. La corniche, divisée en trois compartiments, offre dans la première division une frise à fond rouge, sur laquelle se détachent des figures de *Sphinx*, modelés en blanc et alternant avec d'autres figures à mi-corps, terminées en draperies et dorées. Le champ intermédiaire offre sur un fond blanc diverses figures bachiques représentées en relief; et la troisième division se compose des moulures supérieures de la corniche peintes de diverses couleurs. Il faut avoir vu ces précieux fragments pour se faire une idée de l'extrême habileté avec laquelle les anciens modelaient le stuc, au moyen de quelques touches de main de maître, que ne désavoueraient certainement pas nos plus habiles sculpteurs, et qui venaient pourtant de simples ouvriers employés dans les fabriques communes, comme ceux qui exécutaient en se jouant des peintures de l'ordre le plus vul-

gaire, qui nous charment sur les murs d'*Herculanum* et de *Pompéi*. Le plafond qu'a choisi M. Canina, comme exemple de la manière dont était le plus généralement conçue cette partie de la décoration, offre des ornements d'une délicatesse exquise, exécutés du trait le plus fin et dorés sur un fond blanc; mais le dessin seul peut donner une faible idée de la composition de ce plafond et de l'effet qu'il pouvait produire.

La dernière classe des monuments d'art trouvés dans les ruines de *Tusculum* se compose des œuvres de plastique, exécutées en argile, et particulièrement des terres cuites, employées à la décoration des édifices publics ou privés. Nous ne suivrons pas M. Canina dans l'exposé qu'il fait de l'histoire de cette branche de l'art, de son origine et de ses applications diverses chez les Romains, exposé où nous pourrions trouver peut-être à rectifier quelques notions inexactes. Nous dirons seulement qu'en interprétant, comme nous l'avons fait ailleurs[1], le passage de Pline[2] relatif aux travaux de plastique de Damophilus et de Gorgasus, dans le *temple de Cérès* du *Grand Cirque*, notre auteur s'est attaché surtout à justifier cette application de la peinture à la plastique, attestée par Pline, au moyen des nombreux fragments de terre cuite coloriée qui sont sortis des fouilles de *Tusculum*, et dont plusieurs exemples étaient déjà connus par le recueil de M. Campana[3]. Les fonds des bas-reliefs d'argile dont il s'agit sont généralement peints en *rouge* ou en *bleu;* et c'est sur ce fond que se détachent les figures modelées et peintes elles-mêmes de diverses couleurs, de manière à produire l'imitation de la nature. Une autre pratique, indiquée aussi par les anciens, concernant l'emploi qui se faisait de ces bas-reliefs d'argile peints, pour en couvrir les parois d'édifices sacrés ou publics, se trouve pareillement confirmée par le fait même de tant de tablettes de terre cuite qui ont eu cette destination, telles que celles qui, au témoignage de notre auteur, furent découvertes par lui-même encore attachées aux murs d'une chambre de la *maison des Cæcilii*[4]; et c'est ce qu'avait fait déjà présumer avec toute raison la forme même de ces tablettes de terre cuite, évidemment fabriquées pour pouvoir se superposer dans la décoration d'une muraille. D'après les diverses proportions qu'offrent ces sortes de tablettes, d'accord avec les sujets mêmes qui s'y trouvent représentés, on voit que les unes étaient destinées à former des frises dans le haut

[1] *Peintur. ant. inédites*, p. 278-286. — [2] Plin. XXXV, XII, 45. — [3] *Antiche opere in plastica della collezione* del cav. G. P. Campana (Roma, 1842, fol.), tav. XVIII, XLVII. — [4] *L'antico Tusculo, etc.*, p. 162 : « Negli scavi ultimamente fatti in quella casa « detta de Cecilii, sotto le mura del Tusculo, ne rinvenni ancora alcune tavolette « attaccate alle pareti di una stanza. »

des parois, et que les autres constituaient ce que nous appelons des *cadres*, tenant lieu de peintures, et, comme ces peintures, encastrées dans la muraille et entourées d'ornements[1]. A ces notions, qui résultent du témoignage même des monuments rapproché de celui des auteurs, M. Canina ajoute une particularité historique, où il croit trouver un certain rapport avec *Tusculum;* c'est l'anecdote racontée par Pline[2], sur la foi de Varron, concernant cet artiste grec, Arcésilas, ami de Lucullus, dont les *modèles en terre cuite*, *proplasmata*, étaient si recherchés des artistes eux-mêmes. En se rappellant que Lucullus possédait précisément à *Tusculum* cette magnifique *villa*, dont quelques vestiges y existent encore, M. Canina présume que plusieurs des belles terres cuites qui se rencontrent dans les ruines de *Tusculum* pourraient bien provenir des *modèles* d'Arcésilas, et il trouve cette supposition justifiée par le mérite des terres cuites de *Tusculum*, généralement supérieures, sous le rapport de la composition, du style et de la beauté des formes, à celles qu'on découvre dans d'autres localités antiques. A cet égard, l'observation de notre auteur nous semble digne de toute confiance; mais, quant à l'idée que les terres cuites de *Tusculum* peuvent provenir d'Arcésilas, nous pensons que ce n'est qu'une conjecture, ou même une illusion.

Nous aurions peu de choses à dire des fragments de terre cuite que publie M. Canina, comme pièces à l'appui de ces notions générales sur l'emploi de la plastique dans l'antiquité romaine. Ce n'est pas que ces fragments ne soient au nombre des plus excellents morceaux de terre cuite que nous possédions, et que, sous le rapport de l'art, ils ne soient dignes au plus haut degré de fixer l'attention; mais ils sont déjà connus pour la plupart, notamment par le recueil de M. Campana, qui est, comme tout le monde sait, la collection la plus considérable et la plus choisie qui existe en Europe de terres cuites antiques. Je me contenterai de signaler un ou deux des ces bas-reliefs d'argile, qui offrent quelques particularités nouvelles. Tel est celui qui représente, pl. LIII, *Jupiter enfant*, *assis* par terre, avec le *foudre ailé* près de lui, et *trois Corybantes* qui dansent autour de lui, en tenant leurs *épées nues* d'une main, et élevant de l'autre leurs *boucliers*, comme pour le couvrir; charmante composition, déjà publiée parmi les *Monuments de l'Institut archéologique*[3], et qui diffère d'une terre cuite du même sujet de la collection Campana[4], en ce que,

[1] *L'antico Tusculo, etc.*, p. 162 : « Dalle varietà dei soggetti rappresentati sulle « stesse tavole, si deduce che dovevansi con esse comporre ora dei fregi di figure, « ed ora dei quadri pure figurati e racchiusi da ornamenti. » — [2] Plin., XXXV, XII, 45. — [3] *Annal. dell' Inst. archeol.*, t. XII, tav. agg. K, avec une explication de M. le docteur Braun, p. 141-148. — [4] *Antiche opere in plastica*, tav. 1, p. 29-32.

sur celle-ci, *Jupiter enfant* est porté sur le bras d'une *femme* qui doit être la *nymphe Adrastea*, et que les *Corybantes* ne sont qu'au nombre de *deux*. J'indiquerai encore un bas-relief, où le groupe de la *Victoire ailée immolant un taureau* est répété en sens contraire, particularité que M. Canina regarde comme tout à fait nouvelle : ce qui n'est pas exact, puisque, dans les nombreuses répétitions que nous possédons de ce sujet, principalement en terre cuite, et qui ont été rassemblées par M. Lajard[1], il s'est déjà rencontré plus d'un exemple de cette opposition d'un même groupe, de manière à prouver que ces sortes de figures de la *Victoire immolant un taureau*, placées en sens contraire, comme on les voit sur deux des terres cuites du *Musée britannique*[2], devaient constituer une frise. Je citerai enfin un bas-relief, d'une représentation très-curieuse, déjà connue aussi par le recueil de M. Campana[3], mais dont le sujet ne me semble pas avoir été compris par M. Canina, pl. LII, fig. 2. Notre auteur y a vu ce qu'il appelle le *jeu de l'aveugle*. Mais c'est certainement une scène de l'*initiation bachique*, en rapport avec d'autres représentations du même genre, qui se rencontrent aussi sur des terres cuites[4], et dont l'explication exigerait des développements où je ne puis entrer ici.

L'ouvrage de M. Canina est terminé par le recueil des inscriptions latines trouvées à *Tusculum*. Toutes ces inscriptions étaient déjà connues, sauf un très-petit nombre, découvertes récemment dans les fouilles dirigées par le marquis Biondi, et citées dans les mémoires de cet antiquaire. Parmi ces inscriptions sont comprises celles qui se trouvent imprimées sur des briques, dont quelques-unes, portant des dates de consulats, deviennent ainsi des documents précieux pour la détermination de l'époque des édifices où elles étaient employées. Rien ne manque donc au livre de M. Canina, pour offrir une réunion aussi complète que possible de tous les monuments encore existants sur le sol de l'antique *Tusculum*, ou sortis de son sein; et nous pensons qu'une publication de ce genre, qu'il serait à désirer de voir s'étendre à toutes les villes antiques qui se trouvent dans le même cas, est un service signalé rendu à la science de l'antiquité, et un nouveau titre que s'est acquis M. Canina à la reconnaissance des antiquaires.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] *Recherches sur le culte de Vénus*, pl. VIII, IX, X, XII, XIV. — [2] *Ancient terracottas of the Brit. Museum*, n. XXIV et XXVI, p. 16-17. — [3] *Antiche opere in plastica*, tav. XLV. — [4] *Ibidem*, tav. XLIII, XLIV, XLVI; *Anc. terracott. of the Brit. Museum*, pl. XVI, n. 27.

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

### ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Vatout, membre de l'Académie française, est mort à Claremont, près Londres, le 3 novembre 1848.

### ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Letronne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, garde général des archives nationales, professeur et administrateur du collége de France, directeur de l'École des chartes, etc., est mort à Paris le jeudi 14 décembre. C'est, une perte aussi grande qu'inattendue, et qui sera profondément sentie, non-seulement par l'Académie dont il était une des gloires, mais par l'Institut tout entier et par tout le monde savant.

*Le Journal des Savants,* dont M. Letronne était membre depuis le rétablissement de ce recueil, en 1816, et qu'il a enrichi de tant d'articles d'une érudition si variée, si intelligente et si profonde, doit ressentir d'autant plus particulièrement une telle perte, qu'elle laisse dans les rangs de ses membres, avec de vifs et durables regrets, un vide bien difficile à remplir.

Nous reproduisons ici le discours prononcé aux funérailles de notre illustre confrère par M. Burnouf, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

« Messieurs,

« Le coup terrible qui vient de frapper notre Académie et l'Institut a été si soudain, que celui auquel vous imposez le triste devoir de vous entretenir de cette grande perte hésite à en sonder la profondeur. Comment croire que M. Letronne ne paraîtra plus dans ces réunions qu'animait la vivacité de son esprit? Comment se dire, sans d'amers regrets, que cette lumière a cessé de briller au milieu de

nous? lui que nous voyions, il y a quelques jours encore, confiant dans cette vigueur qui ne lui avait jamais fait défaut, nous promettre l'achèvement de ces belles entreprises auxquelles il consacrait d'avance les années qu'il avait le droit d'attendre de l'avenir! Ses espérances et les nôtres, celles de sa jeune famille, qu'il chérissait autant qu'elle était fière de lui, tout cela s'est évanoui en quelques jours, et nous soupçonnions à peine la perte dont nous étions menacés, que déjà nous apprenions qu'elle était irréparable!

« L'homme éminent que nous pleurons n'avait pas encore achevé sa soixante et unième année, et rien n'annonçait qu'il dût nous être si tôt ravi. C'était toujours cette même jeunesse de visage que, par un heureux privilége, il avait conservée au delà de l'âge mûr; c'était surtout cette activité d'intelligence, cette netteté de jugement qui formaient un des traits les plus caractéristiques de ce talent original. Ceux qui l'avaient admis, en 1816, à l'Académie, ayant à peine vingt-neuf ans, comme ceux qui avaient obtenu après lui l'honneur de devenir ses collègues, le voyaient avec une égale surprise conserver les dons d'une jeunesse inaltérable et la vigueur d'un talent qui ne vieillissait pas. Au milieu des devoirs de tout genre que lui imposait sa haute position scientifique, il poursuivait avec une surprenante liberté d'esprit ses études favorites, et le même homme qui suffisait à la direction de plusieurs grands établissements littéraires ne cessait d'enrichir la collection de l'Académie des inscriptions et celle du *Journal des Savants* des fruits de son savoir si sûr et si varié.

« Depuis quelques années surtout, M. Letronne, toujours maître de lui, soumettait avec une rigueur de jour en jour plus sévère ses nombreux travaux d'érudition à la loi de l'unité scientifique. L'examen critique des monuments de l'Égypte sous les Ptolémées était devenu son occupation principale, celle vers laquelle il dirigeait avec fermeté toutes les forces de sa puissante intelligence. Sa plume était toujours aussi féconde, son savoir aussi abondant, sa critique aussi sûre, sa sagacité aussi pénétrante, sa dialectique aussi invincible; mais ces facultés heureuses s'étaient toutes concentrées sur un sujet unique, sur une mémorable époque des annales de la plus célèbre nation de l'ancien monde.

« Eh! qui ne se souvient, Messieurs, par quel labeur patient, par quels efforts énergiques, par quelle activité infatigable, M. Letronne était arrivé à ouvrir à son talent ce vaste théâtre? Qui ne se rappelle ces premières inscriptions grecques si ingénieusement déchiffrées, restituées, traduites, et appliquées avec une critique si infaillible à l'éclaircissement de l'histoire politique et morale de l'Égypte? Qui n'a vu avec admiration ces fragments épigraphiques se grouper dans le volume déjà ancien des *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte sous les Grecs et les Romains*, éclairer comme en passant un des plus curieux restes de l'antiquité, *la statue vocale de Memnon*, et former, dans les deux volumes du *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, l'un des plus beaux monuments que l'érudition française ait jamais offerts à l'admiration de l'Europe savante?

« De plus habiles, Messieurs, loueront comme il convient ces grands travaux. Ils vous montreront M. Letronne commençant ses études de géographie au milieu des difficultés d'une existence très-modeste, étonnant par ses premiers essais les Mentelle, les Gosselin, les Walckenaer, recommençant lui-même ses études classiques, dont il avait su n'être pas satisfait, apprenant le Grec sous Gail, surpassant tous ses maîtres, et déposant dans la traduction française de Strabon les fruits déjà mûrs de ses jeunes études.

« Sera-ce le louer que de dire qu'à partir de ce dernier travail, les regards du

gouvernement ne cessèrent de le suivre, et que sa position s'agrandit chaque jour des gages qu'il donnait à la science, des ouvrages qu'il publiait, des découvertes qu'il accomplissait? Un des hommes qui commencèrent la fortune de M. Letronne, M. Royer-Collard, se félicitait, sur la fin de sa vie, d'avoir appelé au sein de l'Université un savant dont l'Europe répétait depuis longtemps le nom. Il avait signalé M. Letronne aux administrations qui devaient le suivre; aussi aucune n'a-t-elle voulu se priver du concours de cet homme actif et laborieux. Successivement ou simultanément inspecteur général de l'Université et des écoles militaires, professeur au Collége de France, conservateur et administrateur de la Bibliothèque nationale, plus tard, garde général des Archives, administrateur du Collége de France, directeur de l'École des chartes, s'il dut donner à ses devoirs publics une bonne partie de son temps, jamais l'Académie des inscriptions ni le *Journal des Savants* ne remarquèrent son absence; il y était toujours présent par ses excellents mémoires, par ses articles ingénieux et solides.

« Est-il besoin de vous rappeler, Messieurs, tout ce qu'il déployait de rares facultés dans ces travaux? Vous avez connu et admiré le savant; le public a lu et applaudi l'écrivain spirituel, le dialecticien inexorable, le courageux adversaire des faux systèmes, des conceptions vagues, des idées confuses. Ses amis, et combien n'en avait-il pas parmi vous! ont apprécié la facilité de son commerce, l'agrément de son esprit, la solidité de ses attachements, la probité de son caractère. Rien n'a donc manqué à M. Letronne, ni l'amour du travail qui donne un but à l'existence, ni le succès qui récompense le travail, ni l'admiration qui suit et consacre le succès, ni ces vertus plus modestes et non moins précieuses, qui rendent un homme cher aux siens et respectable aux autres. Et cependant, une perte cruelle l'avait averti déjà combien sont fragiles les choses de ce monde. Il y a peu d'années, il s'était vu enlever une épouse chérie, la digne et vertueuse mère de ses enfants. Ce coup l'avait frappé au cœur; mais M. Letronne avait un esprit viril, une intelligence ferme, et par-dessus tout une généreuse confiance dans sa force, qui, sans rien diminuer de sa vive douleur, lui donna l'énergie nécessaire pour n'y pas succomber.

« Il avait été si bon fils quand il soutenait sa mère des fruits modestes de ses nombreux travaux! il se dit, avec la résolution qu'il portait en toutes choses, qu'il devait à ses enfants une sollicitude plus que paternelle. Mais il ne lui a pas été donné d'accomplir sa tâche jusqu'au bout; il n'a pu voir cette jeune famille dont il était l'idole grandir sous sa tutelle, au milieu des respects et de la gloire qui entouraient sa vie. Qu'elle trouve donc dans ces respects mêmes quelque consolation à sa cruelle douleur! Qu'elle s'efforce surtout de puiser dans le souvenir d'un tel père quelque chose de cette solidité d'esprit, de cette sûreté de jugement, de ce constant amour du vrai, qui ont fait de M. Letronne un des hommes les plus éminents de notre époque. »

Nous croyons devoir reproduire également le discours prononcé par M. Quatremère, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Messieurs,

« Au milieu des événements prodigieux qui signalent notre époque, au milieu des convulsions qui agitent la société et l'ébranlent jusque dans ses fondements, il semble que la mort d'un savant, d'un homme de lettres, doit produire une faible sensation, doit, pour ainsi dire, passer inaperçue. Mais, si cet homme a été distin-

gué par des qualités éminentes, si des travaux nombreux et utiles ont marqué sa carrière, le monde lui-même, malgré son indifférence habituelle, unit ses regrets à ceux de la science, et reconnaît que cet événement a laissé dans les rangs de la société un vide qu'il sera peut-être difficile de combler. Et, en effet, Messieurs, celui dont nous déplorons la perte réunissait en sa personne, au plus haut degré, les qualités estimables qui constituent le véritable savant. Une vaste érudition, un jugement sain, un esprit droit, un talent de discussion peu commun, une logique puissante, une sagacité admirable, qui tenait pour ainsi dire de la divination, et qui lui faisait saisir dans une question mille particularités qui auraient peut-être échappé à tout autre. On le voyait avec étonnement se jouer de difficultés en apparence insurmontables, restituer avec un rare bonheur des textes altérés par les copistes, remplir de la manière la plus heureuse les lacunes que présentaient les traits gravés sur les monuments. Dans des inscriptions composées d'un petit nombre de mots, et qu'on aurait été tenté de regarder comme complétement insignifiantes, il savait, par des combinaisons ingénieuses, faire jaillir de ces matériaux informes les faits les plus curieux, et y trouver la matière de découvertes historiques d'une véritable importance. On était quelquefois tenté de crier au paradoxe; mais on se trouvait subjugué par cette dialectique convaincante, et l'on restait persuadé que ces révélations si neuves devaient offrir l'expression de la vérité. Son esprit, à la fois flexible et lumineux, s'exerçait avec complaisance sur les sujets les plus variés; et partout où il portait ses profondes investigations, il déployait les mêmes qualités, les mêmes talents. L'étude qu'il avait faite des sciences mathématiques l'avait mis à même de discuter une foule de questions importantes qui sont du domaine de ces sciences, questions qui exigent une réunion de connaissances peu communes, et dont les gens de lettres, pour la plupart, n'auraient pu s'occuper avec le même succès. Les matières mêmes qui semblaient les plus étrangères à ses travaux habituels devenaient sous sa plume le sujet de discussions d'un haut intérêt, et dans lesquelles il portait souvent une lumière inattendue. On pouvait repousser quelques-unes de ses assertions; mais ceux qui le combattaient étaient forcés de rendre une pleine justice à son vaste savoir, à sa puissante logique, et de convenir qu'ils avaient à lutter contre un noble et redoutable adversaire. On peut citer comme une polémique bien remarquable la discussion prolongée qui eut lieu, dans le sein de l'Académie et ailleurs, sur le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle. Notre confrère, dans cette controverse, déploya au plus haut point les ressources d'une dialectique pressante, d'une érudition sage, d'une activité infatigable, et il sut conquérir l'admiration de ceux même qui étaient loin de partager ses convictions. M. Letronne, né sans fortune, avait, par ses travaux, acquis une honorable existence, atteint la plus haute position à laquelle peut aspirer la légitime ambition d'un homme de lettres. Une qualité dont on doit lui tenir compte, c'est qu'il savait, même dans les discussions les plus abstraites, présenter l'érudition sous une forme attrayante. En sorte que ses travaux les plus savants étaient lus et goûtés des hommes les plus étrangers à ces matières sérieuses. Je n'indiquerai point ici, Messieurs, les nombreux ouvrages ou opuscules qu'a produits la plume féconde de notre confrère. Tous présentent, à différents degrés, les mêmes genres de mérite, les mêmes qualités; depuis les premiers essais qui manifestèrent en lui l'aurore d'un beau talent, jusqu'à cette vaste composition qui a pour objet l'explication des inscriptions trouvées en Égypte, et à laquelle la mort ne lui a pas permis de mettre la dernière main. C'était là l'ouvrage qu'il regardait, avec toute raison, comme son principal titre de gloire. Mais quel mot ai-je prononcé, Messieurs! J'ai parlé de la gloire dans cette enceinte funèbre,

où la gloire humaine s'anéantit, où les rêves de l'ambition s'évanouissent comme une fumée légère, où les richesses et les grandeurs sont remplacées par un peu de cendre, où une voix inexorable fait retentir à nos esprits cette parole si éminemment vraie, mais si désolante pour l'orgueil de l'homme : *Tout n'est que vanité.* Espérons, toutefois, que le nom de notre confrère sera prononcé avec respect et reconnaissance partout où la science et l'érudition sont en honneur. Demandons surtout que son nom soit inscrit dans le livre des justes, et qu'il recueille dans une autre vie ces véritables biens sur lesquels la mort n'a plus aucune prise. »

# LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. *Première série. Histoire politique. Les Olim*, ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, publiés par M. Beugnot, membre de l'Institut; t. III, deuxième partie, 1312-1318. Paris, Imprimerie nationale, 1848, in-4°, p. 713-1666. — Cette seconde partie du troisième volume des *Olim* complète une des plus importantes publications qui aient été comprises jusqu'à ce jour dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'en signaler l'intérêt en donnant une analyse succincte d'abord de l'introduction du savant éditeur, ensuite des préfaces qu'il a placées en tête des volumes. Ce complément contient les *Enquêtes et procès* depuis l'an 1312 jusqu'en 1318. M. Beugnot y a joint, comme appendice, le texte en langue romane et la traduction française des anciennes coutumes d'Alais, dont le manuscrit est conservé aux Archives nationales. Ces coutumes ont été concédées aux habitants d'Alais par les sires de Pelet et les sires de Bermond-d'Anduze, entre les années 1216 et 1222; ce ne sont pas de simples chartes de franchises semblables à toutes celles que les rois et les seigneurs accordèrent en si grand nombre à leurs sujets dans les XII<sup></sup>e et XIII<sup></sup>e siècles, mais des recueils d'usages qui stipulent sur des matières civiles et criminelles, et fixent les relations des citoyens d'Alais entre eux. Ces usages, comme le fait remarquer l'éditeur, peuvent servir à déterminer la portion d'influence que le principe féodal fut contraint d'abandonner à la loi romaine lors de l'établissement du droit coutumier dans les provinces méridionales de la France; il existe donc peu de monuments de ce genre plus dignes, par l'ancienneté de leur date et par leur propre valeur, de fixer l'attention et d'être mis au jour. Quant aux *enquêtes et procès*, qui comprennent la plus grande partie du volume, des notes nombreuses placées à la suite du texte y signalent les particularités les plus remarquables pour l'étude de l'histoire et du droit. M. Beugnot explique, dans une de ces notes, comment, par une singulière exception, la coutume de Paris régissait, au XIII<sup></sup>e et au XIV<sup></sup>e siècle, certaines terres situées en Languedoc (p. 1506); une autre note (p. 1512) contient une notice

exacte des registres du Châtelet conservés dans la section judiciaire des archives nationales, mais dont plusieurs volumes se trouvent disséminés dans d'autres établissements. On trouve plus loin des indications intéressantes sur les fonctions diverses des *auditeurs*, devenus plus tard les conseillers au Châtelet (p. 1514); ailleurs l'éditeur réunit un certain nombre de faits desquels il tire cette conséquence : « qu'au commencement du XIVe siècle le roi prenait encore une part directe et personnelle à l'administration de la justice, mais qu'il intervenait plus souvent dans les affaires criminelles que dans les affaires civiles, et qu'en tout cas la cour n'exerçait que les fonctions d'un simple conseil dont le souverain revisait et cassait au besoin les décisions, de son propre et libre mouvement, ou qui, sur l'ordre de celui-ci, revoyait des jugements qu'elle avait rendus en dernier ressort, et contre lesquels aucune voie de droit n'était ouverte (p. 1521-1522). » Un arrêt de l'an 1315, daté du samedi après la Quasimodo (p. 1002), jette du jour sur l'état civil des habitants des campagnes, matière souvent traitée, mais que la diversité des usages locaux ne permet guère d'approfondir. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici l'analyse qu'en donne M. Beugnot dans sa 26e note (page 1532): « L'archevêque de Sens demandait à partager des hommes qui se reconnaissaient communs entre lui, le couvent de Saint-Germain d'Auxerre et les seigneurs dénommés. On entendait par *hommes communs* des gens de main-morte possédés en indivis par plusieurs seigneurs. Personne ne pouvait être contraint de demeurer dans l'indivision; la demande de l'archevêque ne devait en elle-même donner lieu à aucune difficulté. La discussion portait donc sur l'existence même du droit de l'archevêque, non-seulement à partager, mais à posséder les hommes qui étaient l'objet du procès. Quoique la propriété fût indivise, l'archevêque avait disposé d'une partie des hommes selon sa volonté, affranchissant les uns purement et simplement, donnant aux autres la liberté, sous la condition de lui payer une redevance de quatre deniers, ce qui les faisait appeler *hommes* ou *femmes de quatre deniers*. Plusieurs familles portent encore de nos jours les noms de *Six-deniers*, *Quatre-sous*, qui rappellent l'humble condition de leurs auteurs. Le couvent de Saint-Germain et les seigneurs copropriétaires avaient, au contraire, maintenu leurs hommes dans un état de servage complet, et ils se prévalaient de cette rigueur pour repousser la demande de l'archevêque, en rappelant l'ancien principe du droit coutumier : *servus adtrahit ad se francum*, que la loi salique avait jadis importé dans la Gaule (tit. XIV, c. VII). Les quatre deniers de l'archevêque, disaient-ils, qui se sont unis par mariage avec nos gens de main-morte, taillables haut et bas, sont devenus eux-mêmes de servile condition et doivent nous appartenir, chacun pour notre part ; il en doit être de même des francs hommes qui ont contracté de semblables unions. Ils ajoutaient qu'ils avaient toujours taillé haut et bas ces gens et levé sur eux la main-morte, tandis que leur adversaire et ses prédécesseurs s'étaient bornés à percevoir leur droit de quatre deniers. Il résulte du jugement rendu par le bailli de Sens et de l'arrêt de la cour, que l'archevêque, le couvent et les seigneurs avaient toujours partagé entre eux les enfants nés de mariages mixtes contractés par leurs sujets, quoique l'état de ceux-ci fût très-varié, et que, par conséquent, la demande de l'archevêque était fondée. Le droit qui réduisait en servitude celui des mariés qui était franc, ayant été aboli, dit de Laurière, *Institutes coutumières*, liv. I, tit. I, n° XXV, et les mariages des franches personnes avec les serves ayant été enfin approuvés, la question fut de savoir quelle condition leurs enfants suivraient. Et, comme le droit canonique avait décidé qu'ils suivraient la condition de la mère, cette jurisprudence fut reçue dans quelques-unes de nos coutumes. Cette jurisprudence n'était pas encore établie en

1315, puisqu'à cette époque la cour déclarait que la dure maxime *servus adtrahit ad se francum* était une coutume générale. »

D'autres notes offrent également des définitions instructives ou des renseignements précieux sur les *exemptions d'appel*, sur les *propositions d'erreur* et sur divers points de la jurisprudence ancienne que le texte des *Olim* aide à éclaircir. Une table des matières, des tables des noms et des surnoms, un index géographique et un index des fiefs facilitent les recherches, et attestent les soins apportés par le savant éditeur à cette publication, dont nous rendrons compte ultérieurement avec plus de détails.

*Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*, suivis d'une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque, publiés, pour la Société de l'histoire de France, par MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq, anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes. Tome troisième, Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard et compagnie, 1848, in-8° de 512 pages. — Ce volume complète une publication qui ajoute beaucoup de faits et de renseignements à ce qu'on savait déjà de l'histoire de la Fronde, et nous montre le rôle que jouèrent le corps municipal et la bourgeoisie de Paris pendant les troubles de la minorité de Louis XIV. Le tome III contient la suite des délibérations du conseil de ville, depuis le 22 juin jusqu'au 13 octobre 1652, et des *extraits du Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis*. Ces extraits, dont l'original est conservé aux archives nationales, ont d'autant plus de prix, que le manuscrit du *Livre des choses mémorables* ne se retrouve dans aucun dépôt public. Ils forment, particulièrement pour la dernière période de la Fronde, un utile et curieux complément aux procès-verbaux et documents officiels que nous trouvons dans les registres de l'hôtel de ville. Une table alphabétique des matières termine cet important ouvrage.

La Société de l'histoire de France vient aussi de faire paraître le tome IV de la *Vie de saint Louis, roi de France*, par Lenain de Tillemont, publiée pour cette Société d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale, par M. J. de Gaulle. Même imprimerie et librairie, 1848, in-8° de 473 pages. — On trouve dans ce volume les chapitres CCCXXX-CCCCLI de l'histoire du règne de saint Louis, comprenant les années 1253-1267. Le tome V, qui paraîtra prochainement, contiendra la fin de ce savant ouvrage d'un des hommes qui font le plus d'honneur à l'érudition française. Le tome VI et dernier se composera de deux opuscules du même auteur, qui, dans le manuscrit, suivent la vie de saint Louis et lui servent d'annexes. Le premier de ces écrits de Tillemont est une *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou;* le second, un traité de la vie de Guillaume de Saint-Amour et de ses ouvrages. Viendront ensuite les notes, malheureusement incomplètes, qu'a laissées l'auteur sur la vie de saint Louis et sur les deux traités accessoires; l'éditeur y joindra ses propres notes, quelques éclaircissements et une table générale des matières. Nous rendrons un compte détaillé de cette publication quand elle sera terminée.

La même Société vient de donner au public son *Annuaire historique* pour l'année 1849. Imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard, in-18 de 231 pages. — Nous y avons remarqué, entre autres travaux utiles pour l'étude de notre histoire, la suite et la fin de la liste des archevêques et évêques de France, distribués par provinces de France, et un excellent traité de M. Guérard sur le nom de France et les différents pays auquel il fut appliqué.

*Prosodie des langues de l'Orient musulman*, spécialement de l'arabe, du persan, du turc et de l'hindoustani, par M. Garcin de Tassy. Paris, Imprimerie nationale, 1848, 167 pages. (*Extrait du Journal asiatique.*) — Dans son ouvrage sur la rhétorique des nations musulmanes, M. Garcin de Tassy avait cru devoir omettre ce qui concerne la prosodie; il vient de compléter son travail par un traité spécial sur cette matière. C'est la première fois qu'en appliquant les règles de la prosodie arabe aux diverses langues de l'Orient musulman, on donne en même temps de nombreux exemples tout traduits à l'appui des règles et pour en faciliter l'intelligence. Ce travail ne peut manquer d'être reçu avec intérêt par les orientalistes, car, ainsi que l'a dit l'illustre S. de Sacy, la connaissance des règles de la métrique arabe est absolument nécessaire à l'intelligence des poésies de l'Orient musulman comme moyen de critique, soit pour s'assurer du sens, puisqu'il dépend le plus souvent de la manière dont on doit prononcer les mots qui entrent dans la composition d'un vers, soit pour corriger les fautes des copistes, plus communes dans la poésie que dans la prose, à cause de l'obscurité qui règne souvent dans les vers orientaux, par suite des métaphores qui y abondent et des expressions peu usitées que la mesure et la rime y amènent.

*Chronologie des rois d'Égypte*, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France au concours de l'année 1846, par J. B. C. Lesueur, architecte de l'hôtel de ville de Paris, membre de l'Institut. Paris, imprimé, par autorisation du Gouvernement, à l'Imprimerie nationale, 1848, in-4° de 334 pages, avec treize planches. — L'Académie des inscriptions avait mis au concours pour l'année 1846 le sujet de prix suivant: « Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes, d'après les textes historiques et les monuments nationaux. » L'ouvrage que nous annonçons a obtenu ce prix et a été jugé digne d'être imprimé, aux frais du Gouvernement, à l'Imprimerie nationale. L'auteur explique, dans un premier chapitre, qui sert d'introduction, le système qu'il a suivi. Il a essayé de procéder par une méthode mathématique, c'est-à-dire de prendre pour base les faits incontestables, et de marcher ensuite du connu à l'inconnu en ne s'appuyant que sur des dates d'une exactitude démontrée. En outre, par une nouvelle application de la méthode employée dans les beaux-arts, il a cherché à fixer d'abord les masses, sans tenir compte pour le moment des erreurs de détail, afin d'établir des jalons chronologiques qui seraient des guides certains. M. Lesueur a divisé son travail en deux parties : conformément au programme de l'Académie, la première partie est consacrée à l'examen des textes historiques, la seconde à celui des monuments et des manuscrits. En ce qui concerne l'examen des textes, il a pris pour base d'opération un point de départ indiqué par la vieille chronique que Georges le Syncelle nous a conservée, et qui rattache le commencement de la XVI$^e$ dynastie égyptienne au renouvellement d'une période sothiaque ou période de Sirius. Cette chronique contenant des erreurs qui ne peuvent être corrigées qu'à l'aide des listes de Manéthon, et celles-ci étant elles-mêmes remplies de fautes, M Lesueur s'est trouvé conduit à commencer par le redressement de ces listes : les trois premiers chapitres contiennent donc la rectification des trois livres de Manéthon, et le chapitre quatrième, la rectification de la vieille chronique par les listes de Manéthon. Viennent ensuite, après une digression sur l'histoire des Hébreux ou plutôt sur la chronologie de cette histoire, un parallèle de Manéthon et des auteurs grecs, Diodore de Sicile, G. le Syncelle, Ératosthène, Hérodote, et des synchronismes historiques dans lesquels la chronologie égyptienne est comparée avec celle des Hé-

breux, des Grecs, des Assyriens et des Scythes, Dans la seconde partie, qui comprend l'examen des monuments et manuscrits égyptiens, l'auteur commence par la XVIII<sup>e</sup> dynastie, comme la plus féconde en monuments; il descend de là jusqu'à la XXXI<sup>e</sup> et dernière, et remonte ensuite de la XVIII<sup>e</sup> à la première.

Ce n'est point ici le lieu de discuter le système chronologique adopté dans cet ouvrage. Il suffit d'indiquer les résultats hardis que présentent les calculs de M. Lesueur. Le chapitre XVIII, sous le titre de Canon ou tableau chronologique des rois d'Égypte, offre le résumé général du travail de l'auteur. Suivant ce tableau, la période primitive ou divine, c'est-à-dire celle de temps antérieurs à Ménès, commence à l'an 11504 avant Jésus-Christ par le règne de Phtha-Socharis (Vulcain), et comprend sept dynasties de dieux et six dynasties de demi-dieux, qui ont régné 5,730 ans 8 mois et 2 jours. La période historique, celle des trente et une dynasties de rois, s'ouvre par le règne de Ménès, que l'auteur fixe à l'an 5773 avant Jésus-Christ. Son successeur Athotis, fondateur de Memphis, commença à gouverner l'Égypte en 5711. Souphis I (IV<sup>e</sup> dynastie) éleva la plus grande des pyramides l'an 4975; Souphis II, la seconde grande pyramide en 4912, et Menchérès, la troisième en 4846. On voit que Napoléon, en parlant des quarante siècles d'existence des pyramides, serait resté fort au-dessous de la vérité. D'après le même tableau, Busiris II, le fondateur de Thèbes, régnait vers l'an 4000 avant Jésus-Christ; Mœris, qui creusa le fameux lac de ce nom, en 3489; Sésostris, le plus célèbre des Pharaons, en 3389. M. Lesueur ne place l'existence d'Adam, *premier patriarche des Hébreux*, qu'en l'année 3155 avant Jésus-Christ, et le fait contemporain du troisième roi de la XIII<sup>e</sup> dynastie égyptienne. Le déluge d'Asie (déluge universel des Hébreux et des chrétiens) serait arrivé sous Aktisanès, premier roi de la XIV<sup>e</sup> dynastie, l'an 2771 avant Jésus-Christ; la fondation de Tyr aurait eu lieu onze ans seulement plus tard, en 2760. L'auteur poursuit sa laborieuse tâche en fixant, autant que possible, d'après les textes historiques et les monuments, la date de chaque dynastie et de chaque règne, jusqu'à l'an 332 avant Jésus-Christ, époque de la conquête de l'Égypte par Alexandre. Les noms des rois sont accompagnés de leur cartouche en caractères hiéroglyphiques. Les treize planches jointes au volume ont été gravées avec le plus grand soin, pour la plupart d'après les manuscrits du musée de Turin. Nous rendrons compte plus en détail de cet ouvrage.

*Plaintes de la Bibliothèque nationale au Peuple français et à ses Représentants.* Paris, imprimerie de Lenormant, librairie de Techener, 1848, broch. in-8° de 32 pages.— La question du déplacement de la Bibliothèque nationale préoccupe depuis longtemps le monde lettré. On avait pensé d'abord à la transporter au Louvre, et, plus récemment, le comité de l'instruction publique a été saisi d'une proposition tendant à installer cet immense dépôt dans le palais des Tuileries. Ces projets ont trouvé, en général, peu de faveur parmi les savants et les hommes d'étude. Quelques-uns d'entre eux ont exposé, dans divers écrits, les graves inconvénients d'un tel déplacement. Aujourd'hui, c'est la Bibliothèque elle-même qui défend sa cause par la voix d'un de ses enfants, que nous croyons être M. Pillon, conservateur-adjoint au département des imprimés. Helléniste distingué, M. Pillon se montre ici poëte ingénieux et facile; ses vers sont en même temps une œuvre de bon goût et un spirituel plaidoyer en faveur du maintien de la Bibliothèque nationale au palais Mazarin.

## INDES ORIENTALES.

*The Journal of the indian archipelago and eastern Asia.* — Supplement to n° V, december 1847. Singapore, printed at the Mission press. In-8° de 61 pages (307-367), avec quatre planches. Ce supplément complète les cinq premières livraisons du Journal de l'archipel indien et de l'Asie orientale, recueil curieux dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. On y remarque d'abord un article sur les superstitions et les coutumes des *Mintira*, peuple de l'intérieur de la presqu'île de Malacca, avec la relation d'un voyage de quelques individus de cette nation à Singapore; cet article est mêlé de chansons populaires et de poésies diverses des *Mintira* texte et traduction anglaise. Parmi les autres morceaux, nous citerons encore un voyage fait par le capitaine Congalton dans la Malaisie, de Pulo-Mutiara à Pulo-Panjang, dans le but d'y rechercher des couches de houille. Cette livraison supplémentaire se termine par d'intéressants détails sur le tremblement de terre qui a eu lieu à Batavia et à Java le 16 novembre de l'année dernière.

---

# TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1848.

## I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

Prosodie des langues de l'Orient musulman... par M. Garcin de Tassy. Imprimerie nationale, 1848, 167 pages. — Décembre, 765.

A dictionary hindoustani-english and english-hindoustani, by Duncan Forbes, LL. D., etc., 1 vol. grand in-8° de 1000 pages. Londres. — Mars, 188.

The Journal of the indian archipelago and eastern Asia. — Supplement to n° V, december 1847. Singapore, printed at the Mission press. In-8° de 61 pages (307-367), avec quatre planches.

## II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Études sur le théâtre latin, par Maurice Meyer... Paris, 1847, in-8° de 348 pages. — 1er article de M. Patin, septembre, 555-569.

Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte... par M. Letronne, tome II. Paris, 1848, 554 pages in-4°, avec un atlas. — 1er article de M. Hase, juillet, 528-538. — 2e article, octobre, 616-626.

Γ. ΠΑΧΥΜΕΡΗΣ... G. Pachymeris declamationes XIII, quarum XII, ineditæ. par J. Boissonade. Paris, 1848, in-8° de 343 pages. — Juillet, 447.

## III. LITTÉRATURE MODERNE.

### 1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

Latina, quæ medium per ævum in triviis necnon in monasteriis vulgabantur, *carmina* sedulo iterum collegit, quamplura vermibus arripuit et variis illustrata disquisitionibus gratanter eruditis donavit Edelestand du Méril. (Poésies populaires latines du moyen âge.) Paris et Leipsick, 1 vol. in-8° de 454 pages. — Article de M. Magnin, janvier, 1-18.

Du manuscrit de l'*Émile*, conservé à la bibliothèque de la Chambre des Représentants. — 1er article de M. Cousin, septembre, 517-528. — 2e article, novembre, 658-672.

### 2° SCIENCES HISTORIQUES.

#### 1. Géographie, voyages.

Cours d'études historiques, par P. C. F. Daunou, 20 vol. in-8°, 1844-1848. — 1er article de M. Letronne, octobre 581, 587; 2e article, décembre, 729-740.

Histoire des révolutions du langage en France, par M. Francis Wey. Paris, 1848, in-8° de 560 pages. — Mai, 318.

Christus patiens, Ezechieli et christianorum poetarum reliquiæ dramaticæ. Ex codicibus emendavit et annotatione critica instruxit Fr. Dübner. Parisiis, 1847. In-8° de 94 et XVI pages. — 1er article de M. Magnin, avril, 193-208.

Le Ménagier de Paris,... publié pour la première fois par la Société des bibliophiles français. Paris, 2 vol. in-8° de LXXXVIII-240 et 382 pages. — Février, 126-128. — Article de M. Magnin, novembre, 645-658.

La chanson d'Antioche, composée par le pèlerin Richard, renouvelée sous le règne de Philippe-Auguste, par Graindor de Douay, publiée pour la première fois par Paulin Paris. Paris, 1848, 2 vol. in-12 de LXV-390 pages. — Mars, 189.

Étude sur l'Espagne et sur les influences de la littérature espagnole en France et en Italie, par M. Philarète Chasles. Coulommiers et Paris, in-18 jésus de 580 pages. — Janvier, 63.

Fables, par Anatole de Ségur. Paris, in-18 de 232 pages. — Février, 128.

Narrative of the United States... Relation du voyage de découvertes, exécuté par ordre des États-Unis d'Amérique, pendant les années 1838, 1839, 1840, 1841 et 1842, rédigée par le lieutenant Charles Wilkes, commandant de l'expédition; 5 vol. in-4°, avec atlas et planches. Philadelphie, 1845. — 1er article de M. Biot, novembre 672-687; 2e article, décembre 710-728.

De la collection géographique créée à la Bibliothèque royale, par M. Jomard, 1848, in-8° de 104 pages. — Avril, 253.

Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie, par Sergente Haussmann, pendant les années 1844, 1845 et 1846. Poissy et Paris, 3 vol. in-8°. — Février, 128.

### 3. Histoire de France.

Collection des documents inédits sur l'histoire de France. 1re série, Histoire politique. Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi, sous les règnes de saint Louis, Philippe le Hardi, etc., par M. Beugnot. Imprimerie nationale, tome III, 2e partie, 1848, in-4° de 713-1666 pages. — Décembre, 762.

Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde... par MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq. Paris, 1848, in-8° de 512 pages. — Décembre, 764.

Bibliothèque de l'École des chartes... 2e série, tome IV, 2e livraison (novembre-décembre 1847, pages 89-192), janvier, 64; tome IV, 3e livraison (janvier, février 1848), avril, 253.

Mémoires de Philippe de Commynes... par Mlle Dupont. Tome III, Paris, 1847, in-8° de 579 pages. — Avril, 254.

Vie de saint Louis, par Lenain de Tillemont... par J. de Gaulle. Paris, 1848, in-8° de 500 pages. — Avril, 254.

Histoire de la rivalité des Français et des Anglais dans l'Inde... par Louis Hermann. Nogent-sur-Seine et Paris, in-8° de 356 pages avec un portrait et une carte. — Janvier, 64.

Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes... par J. C. F. Ladoucette. Paris, 1848, in-8° de xv-806 pages. — Mai, 318.

Armorial de l'ancien duché de Nivernais... par Georges de Soultrait. Roanne et Paris, 1847, in-8° de 200 pages avec planches. — Janvier, 62.

### 4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse... par le prince Alexandre Labanoff. — 4e article de M. Mignet, mai, 257-281 (voir les cahiers de juillet, d'octobre et de novembre 1847); 5e article, 687-705.

La guerra del Vespro Siciliano... per Michele Amari. Parigi, 1843, 3 vol. in-8° de VIII-348 et 372 pages. — 2e article de M. Avenel, juillet, 408-424 (voir le cahier de novembre 1847).

Histoire d'Italie, par Roux de Rochelle, tome II. Paris, in-8° de 464 pages. — Janvier, 63.

Histoire de la lutte des papes et des princes de la maison de Souabe... par M. de Cherrier, tome III. Paris, 1848, in-8° de 536 pages. — Avril, 256.

Geschichte der chalifen (Histoire des califes), par M. Gustave Weil. Manheim, 1848, tome II, in-8° de 698 pages. — Mars, 190.

5. Histoire littéraire, Bibliographie.

Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi... par A. Paulin Paris, tome VII. Paris, 1848, in-8° de 478 pages. — Mars, 190.

Plaintes de la Bibliothèque nationale au Peuple français et à ses Représentants. Paris, imprimerie de Lenormant, librairie de Techener, 1848, broch. in-8° de 32 pages. — Décembre, 767.

6. Archéologie.

I. Descrizione dell' antico Tusculo, dell' architetto cav. L. Canina. Roma, 1841, in-f°. — II. L'antica città di Veii, descritta ed illustrata con i monumenti dal cav. L. Canina. Roma, 1847, in-f°. — III. L'antica Etruria maritima compresa nella dizione pontificia, descritta ed illustrata con i monumenti dal cav. L. Canina, tome 1er comprenant les *Falisques,* les *Véiens* et les *Cærites.* Roma, 1846, in-f°. — 2e article de M. Raoul-Rochette, janvier, 19-37 (voir, pour le premier article, décembre 1847); 3e article, octobre, 626-642; 4e article, décembre, 741-757.

Archéologie navale, par M. Jal, historiographe de la marine, etc., 2 vol. in-8° de 400 et 671 pages. — 2e article de M. Letronne, janvier, 50-58 (1er article, juin 1847); 3e article, juillet, 399-407.

Sept inscriptions grecques trouvées à Cyrène et deux autres de l'Arabie Pétrée, trouvées à Constantine. — Article de M. Letronne, juin, 370-380.

I. Ægyptens Stelle... place de l'Égypte dans l'histoire du monde, par Ch. C. J. Bunsen. Ier, IIe et IIIe livres, in-8°, Hambourg, 1845. — II. Auswahl der Wichtigsten... Choix des documents les plus importants de l'antiquité égyptienne, par le docteur R. Lepsius; planches. Leipzig, 1842, fol. — 5e article de M. Raoul-Rochette, février 113-125 (voir mars, avril, juin et août 1846 pour les quatre articles précédents); 6e article, mars, 156-168; 7e article, avril, 236-252; 8e article, mai, 308-318; 9e article, juin, 354-370; 10e article, juillet, 425-442; 11e et dernier article, août, 473-494.

Mémoire sur quelques anciens monuments de l'Asie analogues aux pierres druidiques, par M. Éd. Biot. Paris, in-8° de 16 pages. — Mars, 192.

Examen d'un passage de Pline relatif à une invention de Varron, par L. Deville. Rouen, 1848, in-8°. — Avril, 255.

Revue archéologique ou recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique, et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, 5e année, sept livraisons. — Novembre, 706.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

D'un ouvrage inédit de Roger Bacon récemment trouvé dans la bibliothèque de Douai. — 1er article de M. Cousin, mars, 129-138; 2e article, avril, 222-236; 3e article, mai, 290; 4e et dernier article, juin, 340-354.

Description d'un manuscrit inédit de Roger Bacon qui se trouve dans la bibliothèque d'Amiens. — Article de M. Cousin, août 459-472.

Fragments philosophiques pour faire suite aux cours de l'histoire de la philosophie, par V. Cousin. Paris, 1847, 4 vol. in-12 de 463, 364, 517 et 332 pages. — Mars, 187.

Essai sur la dialectique de Platon, par Paul Janet. Paris, in-8° de 218 pages. — Mars, 192.

Restauration des sciences philosophiques; introduction à l'étude de la philosophie, par V. Gioberti, traduite... par l'abbé Tourneur et l'abbé Défourny. Reims et Paris, 1847, 3 vol. in-8°. — Février, 128.

Histoire de l'esclavage dans l'antiquité, par H. Wallon... Tomes II et III. Imprimerie royale, 1847, 2 vol. in-8° de 493-580 pages. — Janvier, 61. — Le même ouvrage complet y compris une introduction imprimée à part, sous ce titre : *De l'esclavage dans les colonies.* — Article de M. Egger, août, 495-510.

Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge, par M. Ch. Giraud, tomes I et II. Paris, in-8° de XVI-392-128 et VIII-528 pages, avec une carte. — Mai, 319; juin, 382-384.

Histoire du droit civil de Rome et du droit français, par M. F. Laferrière, t. III. Paris, in-8° de 544 pages. — Mars, 192.

Le premier annuaire impérial de l'empire ottoman... par T. X. Bianchi. Imprimerie nationale, in-8° de 106 pages. — Novembre, 708.

### 4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

Cours élémentaire de chimie, par M. V. Regnault... 2 vol. in-18, avec gravures en bois, tome Ier, 1re partie. Paris, 1847. — 1er article de M. Biot, février, 65-83. — 2e article, mars, 138-155. — 3e article, avril, 209-221.

Sur trois observations d'Hipparque. — Article de M. Biot, août, 449-459. Notes relatives à ces observations, par M. Biot, septembre, 569-573.

Examen d'un mémoire sur une nouvelle méthode pour obtenir des combinaisons cristallisées par la voie sèche... par M. Ebelmen. — Annales de chimie et de physique; 3e série, tome XXII, suivi de considérations historiques et critiques sur l'espèce minéralogique et l'espèce chimique. — Article de M. Chevreul, février, 83-104.

Économie rurale, considérée dans ses rapports avec la chimie, la physique et la météorologie, par J.-B. Boussingault, Ier volume de VIII-648 pages; IIe volume de 742 pages. Paris, 1843 et 1844. — Cours d'agriculture, par le comte de Gasparin, tome Ier, 2e édition, 1845, 696 pages; tome II, 561 pages; tome III, 807 pages. — 3e article de M. Chevreul, mars, 169-187. (Voir, pour les précédents articles, octobre et décembre 1847.)

Yo-San-Fi-Rok : l'art d'élever les vers à soie au Japon, par Ouëkaki-Morikouni... par le docteur J. Hoffmann. Paris et Turin, 1848, in-4°. — Article de M. Chevreul, octobre, 587-600.

Des maladies mentales, considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal, par E. Esquirol, II vol. in-8°. — 1er article de M. Flourens, février, 104-113. — 2e article, mai, 281-290. — 3e et dernier article, juillet, 385-399.

Études cliniques sur les maladies des femmes appliquées aux affections nerveuses et utérines... par E. Mathieu. Paris, in-8° de VII-833 pages, avec une planche. — Février, 128. — Septembre, 378-380.

Œuvres de Laplace. Tome VII. Théorie analytique des probabilités. Imprimerie royale, in-4° de CXCV-691 pages. — Janvier, 61.

Recherches sur le groupement des atomes dans les molécules et sur les causes les plus intimes des formes cristallines, par M. A. Gaudin.... Paris, in-8°. — Janvier, 63.

Histoire naturelle des poissons, par M. le baron Cuvier, et par M. A. Valenciennes. Strasbourg et Paris, in-8° de 492 pages, et in-4° de 370 pages, avec pl. — Janvier, 63.

Flore de France.... par M. Grenier et M. Godron, tome I, 1re partie. Besançon et Paris, in-8° de 344 pages. — Janvier, 63.

## INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

(Académies, Sociétés littéraires, Journaux.)

Institut national de France. Séance publique annuelle des cinq académies. Prix décerné et proposé. — Novembre, 705.

Académie française. Élection de M. Vatout, janvier, 59. — Mort de M. de Châteaubriand, discours prononcé à ses funérailles, juillet, 443.—Séance publique annuelle, prix décernés et proposés, août, 510-512. — Mort de M. Vatout, décembre, 758.

Académie des inscriptions et belles-Lettres. Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions pendant le dernier semestre de 1847, janvier, 59. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés, septembre, 576-578. — Mort de M. Letronne, discours prononcé à ses funérailles, décembre, 758.

Académie des sciences. Élection de M. Constant Prévost, février, 125. — Mort de M. Berzélius, associé étranger, août, 513.

Académie des beaux-arts. Séance annuelle. Prix décernés, octobre, 643-644.

Académie des sciences morales et politiques. Mort de M. Dutens, août, 513 — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, 513-516.

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

Athénée de Beauvais. Prix proposé pour 1848. — Janvier, 61.

Académie royale de Lyon. Prix proposé pour 1848. — Février, 125.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Prix proposé pour 1849 — Mars, 187.

# TABLE.



FIN DE LA TABLE.